Université Lumière - Lyon 2
Institut d'Etudes Politiques

Une citoyenneté en actes : Approche pragmatique et modélisation de l'interpellation épistolaire des maires de Lyon (1989-1999)

Luc Chambolle

Thèse de doctorat en science politique
sous la direction de M. le Professeur Jean-Louis Marie
- 22 Septembre 2000 -

L'université n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Celles-ci n'engagent que leur auteur.

Jury : M. Richard Balme, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. Luc Boltanski, Directeur de recherche à l'EHESS. M. Jean-Louis Marie, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. M. Erik Neveu, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes. M. Gilles Pollet, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

Table des matières

Remerciements . . 1

Introduction generale . . 3

1 - Les courriers au maire de Lyon . 6

2 - Analyses de la citoyenneté et analyses de la participation politique . 10

2.1 Les analyses de la citoyenneté . 10

2.2 Les analyses de la participation politique . 12

2.3 Une articulation paradoxale entre analyses de la citoyenneté et analyses de la participation politique . . 14

3 - Penser une citoyenneté en actes . . 18

3.1 Approche méthodologique . . 27

Première partie La question démocratique : Tensions Entre citoyenneté et participation politique . . 33

Chapitre 1 : Les écueils d'une approche en termes de citoyenneté . 34

1 - Thèse et limites de la définition "classique" de la citoyenneté . 35

2 - Critique des approches contemporaines de la nationalité et de la citoyenneté . 55

Chapitre 2 : Le courrier adressé au maire de Lyon . . 69

1 L'importance du mode d'interpellation épistolaire . . 70

2 : Les scripteurs et leurs demandes . . 92

Chapitre 3 : Un cadrage dual et limité : Le courrier entre participation politique et domination . . 109

1 : Le courrier comme participation politique . . 111

2 Une participation illusoire . 132

DeuxiEme partie Le REgime d'interpellation du maire . 159

Chapitre 4 : Prolégomènes à une analyse du régime de l'interpellation . 162

1 Les grammaires de l'expression publique . 163

2 - La construction du régime d'interpellation du maire . . 179

Economie des modèles . 194

Chapitre 5 : Citoyens, aristocrates et sujets . . 195

1 Le modèle citoyen . . 195

2 : Le modèle aristocratique . 235

3 Le modèle de la sujétion . . 264

Chapitre 6 : Les interpellations extra électives . 282

1 Le modèle de l'action collective . 282

2 Le modèle industriel . 306

3 Le modèle pamphlétaire . . 330

Conclusion générale . 363

I - SOURCES . 367

A) Archives municipales de Lyon . 367

Courriers services . 367

Courriers Cabinet du maire . 368

Organisation du service courrier . 368

B) Documents municipaux . 368

C) Sources imprimées . . 369

Guides épistolaires . 369

Travaux sur les lettres missives . . 370

Revue de presse sur la mosquée de Lyon . 370

D) Sources orales . 371

Mandature de Michel Noir . 371

Mandature de Raymond Barre . 371

II - BIBLIOGRAPHIE . 375

A) Références Générales . 375

1) Ouvrages . . 375

2) Articles . . 382

B) Nation, nationalisme, citoyenneté, participation politique . . 387

1) Ouvrages . . 387

2) Articles . . 392

C) Epistolarité, actes de langage . 397

1) Ouvrages . . 397

2) Articles . . 399

Annexe n°1 : Historique du projet de construction de la mosquée de Lyon . . 403

La construction de la mosquée de Lyon . 403

1- Le premier projet . 404

La création de l'ACLIF . . 406

Promotion et légitimation du groupe des Français musulmans par le conseil municipal de Lyon . 407

Entre cultuel et culturel . 408

L'intervention dans le choix du terrain : un choix politique . 409

Une contestation juridique et politique . . 410

2-Le deuxième projet . . 411

Un nouveau projet . . 413

L'indépendance de l'ACLIF . 414

Un projet nouveau ? . 416

La définition des acteurs . 416

Une opposition déjà constituée . 416

Une nouvelle opposition . 419

Annexe n°2 : Le service courrier de la municipalité lyonnaise . . 423

PRESENTATION DU SERVICE COURRIER . . 423

CIRCUITS SIMPLIFIES DE TRAITEMENT DU COURRIER ARRIVANT A L'HOTEL DE VILLE . 424

RAPPORT DU SERVICE COURRIER POUR L'ACTIVITE 1997-1998 . 425

STATISTIQUES DES COURRIERS REçUS PAR LA MUNICIPALITE LYONNAISE (Courriers enregistrés sur informatique par le service courrier ainsi que par le cabinet du maire) . 457

STATISTIQUES DES COURRIERS REçUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE LYON . 457

PAGE DE SAISIE SUR INFORMATIQUE DES COURRIERS . 462

BORDEREAU ACCOMPAGNANT LES COURRIERS ATTENDANT UNE REPONSE . 463

LETTRES DE RAPPEL DES COURRIERS ATTENDANT UNE REPONSE . 464

Annexe n°3 : Quelques exemples de lettres adressées à l'Association de Défense des 473

Usagers de l'Administration (ADUA). . .

Annexe n°4 : Questionnaire adressé aux députés du Rhône . 493

Questionnaire Députés . 493

Annexe n°5 : Traitement statistique des courriers adressés aux Maires de Lyon . 497

Questionnaire portant sur les lettres adressées à Michel Noir à propos de la construction de la mosquée de Lyon . . 498

Les Epistoliers . 498

LE MAIRE . 501

Les éléments hors texte . . 502

Résultats statistiques des courriers concernant la mosquée de Lyon . 503

Questionnaire appliqué à tous les courriers et résultats statistiques. . . 525

Sociographie des epistoliers . 525

Comment les épistoliers se présentent . 526

Démarche des épistoliers . 528

Le maire vu par les scribes . 529

Les éléments hors texte . . 531

Principaux résultats par modèles . 532

Annexe n°6 : Tableau synthétique des différents modèles d'interpellation du maire. Exemples de courriers adressés au maire de Lyon. . . 545

Tableau synthétique des différents modes d'interpellation du maire . 545

Modèle citoyen . . 546

Modèle aristocratique . 574

Modèle de la sujétion . . 583

Modèle de l'action collective . 593

Modèle industriel . 604

Modèle pamphlétaire . . 615

Compromis . 645

Remerciements

Je remercie les membres du Ceriep et ses directeurs successifs qui m'ont accueilli pendant si longtemps. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel des bibliothèques et en particulier à celle de l'IEP. Je voudrais également saluer la compréhension et la coopération dont ont fait preuve mes interlocuteurs municipaux.

Je remercie Jean et Josette Chambolle, Laurence Lutz, Olivier et Guillemette Neltner, Pauline Rhenter, Barbara Romagnan, Emilie Vallat, ainsi que tous ceux qui m'ont apporté leur aide et encouragé à différents moments de ce travail.

Merci aussi à mes nombreux relecteurs, Taoufik Ben Mabrouk, Christophe Bouillaud, Christophe Dubois, Mahfoud Galloul, Lilian Mathieu, Joan Stavo-Debauge, Virginie Viault, et en particulier Didier Chabanet, pour leurs suggestions et leurs critiques souvent fécondes. Les conseils attentifs de Philippe Corcuff m'ont beaucoup apporté.

Mes remerciements vont enfin à Monsieur le professeur Marie qui m'a laissé une grande liberté dans l'exercice de thèse.

Introduction generale

La proposition de la sociologie critique selon laquelle “l’abstentionnisme est peut-être moins un raté du système qu’une des conditions de son fonctionnement comme *système censitaire méconnu*, donc reconnu”[1] ne peut laisser indifférent toute personne apportant un minimum de foi au credo de l’instruction civique. Sans tomber dans une naïveté bercée par les idéaux républicains de participation, il faut reconnaître que l’idée d’un espace politique, non pas lieu d’expression et de gouvernement des citoyens, mais, tout au contraire, lieu d’exclusion, de fait, des profanes de toute participation aux enjeux politiques n’est pas sans inquiéter. C’est la perplexité devant cette proposition mettant à nu un système politique qui, non seulement ne répondrait pas aux ambitions d’universalité qu’il revendique - et dont il se pare -, mais qui entretiendrait, *de façon structurelle*, une forme d’exclusion des individus qui n’auraient alors de citoyens que le nom[2], qui a constitué le point de départ de notre travail.

Ces conclusions accablantes nous apparaissaient difficiles à accepter car heurtant, sans doute trop profondément, une sorte de sens commun démocratique, et réduisant semble-t-il à néant - malgré (ou à cause de ?) la “révélation” de ce nouveau cens - tout espoir d’évolution favorable aux personnes les moins nanties. La réticence devant ce

[1] Pierre Bourdieu, *La distinction*, Paris, Les Ed. de Minuit, 1979, p. 464. Cf. également Pierre Bourdieu, “La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, février-mars 1981, pp. 3-24.

[2] Cette thèse est très largement développée par Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978, “Sociologie politique”, 268 p.

constat engageait une série d'interrogation : les profanes, et parmi eux, les personnes les plus démunies, sont-ils véritablement exclus des enjeux politiques ? La domination dont ces derniers seraient victimes est-elle aussi absolue que la description de ce nouveau cens le laisse entendre ? Le système politique et le sens conscient du jeu politique échappent-il totalement aux citoyens et en particulier à ceux qui occupent les positions les plus basses dans la hiérarchie socio-économique ?

Ces questions classiques avaient déjà trouvé, dans les recherches sur la culture populaire et les réflexions sur la domination, un écho en même temps qu'un prolongement théorique[3]. En inversant le point de vue, ces recherches n'invitent-elles pas à porter attention aux façons différenciées dont la domination peut s'exercer sur les classes dites dominées ou populaires et surtout aux espaces d'autonomie relative dont leurs membres disposent ? En condamnant toute lecture légitimiste[4], n'engagent-elles pas à explorer les résistances, les inventions, les formes de participations parallèles, les tactiques ou les façons de "braconner" le champ politique dont usent les citoyens ? Dès lors, la participation politique, et notamment celle des plus "dominés", ne se réduirait peut-être ni à une domination totale ni à une autonomie très largement fantasmée ? Comment alors rendre compte de la façon dont les acteurs sociaux "font avec", s'approprient, détournent, inventent, recomposent un espace de jeu possible, dans et autour de l'espace politique ? C'est autour de ces questions que nous avons engagé notre travail : comment penser les rapports entre les citoyens et le politique, penser les relations pratiques, courantes, "ordinaires"[5] que les citoyens entretiennent avec le monde politique ? Quels sont les rapports entre les citoyens et le politique ? Quelles représentations pratiques de l'espace politique ont-ils ? Quels schèmes d'interprétation du politique mobilisent-ils dans leurs actions ? Comment s'engagent-ils dans cet espace ? Quel sens donnent-ils à leurs actions quand celles-ci sont qualifiées de politiques ? Comment vivent-ils, en d'autres termes, l'espace politique ?

Pour aborder le sens que les individus confèrent à leur engagement face à l'espace politique, nous avons porté notre attention, sur une pratique qui, à bien des égards, pourrait sembler mineure, marginale : l'écriture de courriers, par de "simples citoyens", au maire de Lyon. Ces écrits, qui n'ont que peu retenu l'attention des chercheurs en sciences sociales, ne permettent-ils pas d'explorer les relations que les citoyens peuvent engager

[3] Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1989, "Hautes études", 260 p. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1- Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, "Folio essais", 349 p.

[4] Le constat de l'exclusion des classes populaires du champ politique ne conduit-il pas, "par son intégrisme énonciatif, [...] au *légitimisme* qui, en la forme extrême du *misérabilisme*, n'a plus qu'à décompter d'un air navré toutes les différences comme autant de manques, toutes les altérités comme autant de moindre-être - que ce soit sur le ton du récitatif élitiste ou sur celui du paternalisme" ? Autrement dit, n'est-on pas condamné à toujours voir dans les acteurs populaires des membres exclus de la culture politique légitime ? Cf. Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire*, *op. cit.*, pp. 36-37.

[5] L'ordinarité qui est ici envisagée consiste non pas dans une qualification des individus mais bien dans une qualification des processus partagés qu'ils mettent en oeuvre face au monde politique. Sur cette question on se reportera à Jean-Louis Marie, *Les modes ordinaires de connaissance et de construction du politique*, Lyon, CERIEP, juin 1993, 48 p.

avec le monde politique, à travers un de ses représentants ? C'est le pari que nous avons fait (§1 Les courriers au maire de Lyon).

Pour rendre compte de cette pratique et, à travers elle, des relations et des rapports que les individus entretiennent avec le monde politique, deux approches, empruntant à deux champs théoriques différents, peuvent être, dans un premier temps, engagées. Ce type d'interpellation peut d'abord être envisagé comme une pratique de participation politique. Cette qualification permet alors de penser les rapports, et notamment la question de l'influence des courriers des citoyens sur le gouvernement local. Les modèles de relations civiques développés par les analyses de la citoyenneté peuvent également être sollicités pour appréhender les rapports engagés dans une telle pratique. Les définitions de la citoyenneté, et notamment de l'engagement civique des individus, constituent en effet des points d'appui importants pour la compréhension des relations instaurées dans ces écrits. Pourtant, les analyses traditionnelles de la participation politique comme les analyses axées sur les questions de citoyenneté semblent ne satisfaire que partiellement l'étude des rapports pratiques des citoyens au politique, la compréhension des schèmes cognitifs qu'ils mobilisent quand ils s'inscrivent de façon pragmatique dans un espace politique (§2 Analyses de la citoyenneté et analyses de la participation politique).

Le relatif échec de ces analyses dans l'éclairage des rapports en actes des acteurs envers l'espace politique nous a conduit à privilégier une approche pragmatique de cette pratique.

Le recours aux outils proposés par la sociologie pragmatique[6] ouvre en effet l'opportunité d'échapper aux modèles surplombant ou spéculatif de la citoyenneté aussi bien qu'à l'interrogation portant sur la plus ou moins grande influence de ces écrits sur le pouvoir municipal. La sociologie pragmatique permet surtout de dépasser des approches - en termes de participation et de citoyenneté - qui ne conçoivent chacune qu'*un* type de rapport, alors unique et monolithique, entre les citoyens et le monde politique, aux dépens d'une analyse *des* rapports en actes initiés par les épistoliers dans leurs courriers.

Le tournant pragmatique incite à décaler, sinon les interrogations, tout au moins les modes d'appréhension des pratiques des acteurs sociaux. En prêtant attention aux différentes façons dont les individus s'inscrivent pratiquement dans certaines situations, aux conventions qu'ils honorent dans leurs actes et aux discours et justifications qu'ils tiennent dans leur vie courante, cette sociologie conduit à mettre l'accent sur le

[6] La sociologie pragmatique est un courant qui commence à être aujourd'hui relativement structuré. Outre l'ouvrage souvent considéré comme pionnier de Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, on se référera principalement à l'ouvrage de Luc Boltanski et Laurent Thévenot qui inaugure le geste pragmatique de la sociologie française : *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 482 p. La démarche adoptée dans cet ouvrage est systématisée et explicitée dans Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, 382 p. Un grand nombre de travaux sont dorénavant disponibles en la matière, que l'article de Marc Breviglieri et Joan Stavo-Debauge permet de recenser cf. "Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot", *Ethnographica*, (à paraître). Par ailleurs l'article de Thomas Bénatouïl, "Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture", *Annales Histoire Sciences Sociales*, mars-avril 1999, n°2, pp. 281-317, permet de faire le point sur les apports et appuis de cette sociologie.

"comment" de leurs actions plutôt que sur le "pourquoi", en explicitant de façon systématique les modalités d'engagement que les individus déploient, en situation.

Ce programme incite à traiter les courriers adressés au maire en focalisant l'attention sur les modalités interpellatives que les individus mettent en oeuvre dans leurs écrits. L'étude de la façon dont les individus se présentent (les qualités ou attributs qu'ils mentionnent ou qu'ils revendiquent), de la façon dont ils conçoivent et qualifient le maire (la fonction et les compétences qu'ils lui reconnaissent), ainsi que l'analyse des arguments qu'ils mobilisent, indiquent la diversité des figures présentes dans ces écrits et, par conséquent, des relations instaurées avec le premier magistrat. En analysant les constructions politiques auxquelles les locuteurs se réfèrent et qu'ils mobilisent dans leurs interpellations, on découvre une pluralité de façons de faire, informant une multiplicité de rapports pratiques, initiés par les individus dans leurs courriers, envers l'institution municipale et son premier représentant.

Au-delà de cette diversité, on peut distinguer un certain nombre de types récurrents d'interpellation, agencés à des grammaires[7] particulières spécifiant les différents modes singuliers de compréhension et d'intervention des individus face à l'espace politique. Cette approche nous permet, en d'autres termes, de préciser les "mondes politiques" sollicités et construits par des individus confrontés au personnel politique local, c'est-à-dire d'expliciter les différentes façons qu'ont les acteurs de définir et "d'habiter", dans une situation concrète d'interaction, la citoyenneté. Il s'agit, en définitive, de comprendre ce que pourrait être une *citoyenneté en actes* (§3 Penser une citoyenneté en actes).

1 - Les courriers au maire de Lyon

Les lettres de demandes, plaintes ou pétitions au président de la République, à un député, un maire ou des conseillers régionaux, départementaux ou municipaux sont aujourd'hui courantes sinon banales : acteurs sociaux, journalistes, chercheurs, tous en connaissent plus ou moins l'existence ; beaucoup y ont déjà eu recours[8]. De plus, la pratique de la pétition fait pleinement partie des modalités constitutionnelles de l'institution démocratique. Le droit de pétition[9] garantit en effet un espace d'expression aux simples citoyens, rend possible l'interaction directe et vivante entre sphère politique et société civile.

Bien que cette pratique de la pétition soit courante et renvoie à un droit civique garanti constitutionnellement, elle semble dans le même temps largement ignorée par la science politique[10], considérée comme marginale, et sa qualification de politique demeure problématique : ces courriers relèvent-ils d'une expression politique ? Peut-on sérieusement parler d'acte de civisme à leur propos ? Ces plaintes essentiellement

[7] On entend par grammaires "les règles à suivre pour agir d'une façon suffisamment correcte aux yeux des partenaires de l'action", cf. Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000, p. 110.

individuelles peuvent-elles être conçues comme un acte de participation politique ? Les auteurs de ces courriers accordent-ils une dimension politique à leurs demandes ou plaintes ? Quels pourraient être les engagements politiques cristallisés dans ces courriers ?

Malgré ces doutes et la rareté des recherches en la matière, il serait exagéré de prétendre que ce mode d'expression n'a jamais retenu l'attention des chercheurs[11]. En science politique, au début des années 1970, Sydney Verba et Norman H. Nie ont ainsi inclus, dans leur analyse des pratiques de participation politique, les contacts, et parmi eux les contacts épistolaires, avec des hommes politiques ou un fonctionnaire de l'administration locale, fédérale ou nationale[12]. Ces contacts font dorénavant partie de la

[8] On entend par pétition les lettres *individuelles* comme les écrits *collectifs* adressés à des instances politiques ou non. En ce qui concerne les initiatives individuelles, il n'est pas rare d'entendre, au détour des conversations, qu'untel souhaite écrire au président de la République en personne. C'est ce que rapporte Vincent Dubois dans son analyse des interactions au guichet des Caisses d'Allocations familiales : dans une perspective de défi de l'institution, les allocataires menacent parfois "de "remonter" aux instances les plus hautes - les lettres au président de la République sont parfois évoquées - en cas de non satisfaction" [Cf. *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999, "Etudes politiques", p. 174]. De même, Annie Collovald rapporte les différentes ressources mises à contribution par les élèves-éducateurs face au Ministère des Affaires sociales lors d'une grève en 1991 en insistant sur les qualités collectives et publiques des pétitions ou lettre : "*Pétitions*, *lettres aux personnalités politiques*, *aux ministres*, colloque et journée d'études, tracts, journée d'information, rédaction d'un projet pédagogique, négociation avec le directeur de l'Action sociale, réponses aux procès intentés, appel à l'opinion publique, aux journalistes, aux médias mais aussi théâtralisation de vertus exemplaires (...) : tous ces registres du répertoire d'actions à la fois intellectuel et politique ont été sollicités en même temps" [cf. "Des causes qui "parlent"...", *Politix*, n°16, 1991, p. 11].

[9] Hormis les éléments succincts que nous mentionnerons ci-après concernant l'historique des relations épistolaires entre les citoyens et les différentes instances politiques, il faudrait s'attacher à une analyse précise de la pétition. Les réclamations individuelles des citoyens sont en effet appelées pétitions jusqu'à la fin du XIXème siècle. On trouve également depuis 1789 le droit de pétition systématiquement rappelé. Ce droit apparaît pour la première fois dans la Constitution du 3 septembre 1791 qui, dans son titre premier portant sur les "Dispositions fondamentales garanties par la constitution", précise : "La Constitution garantit pareillement, comme Droits naturels et civils : (...) la liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement". Ce droit est ensuite repris dans nombre de constitutions républicaines : Constitution du 24 juin 1793 - Article 32 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen faisant préambule : "Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité" ; Constitution du 4 novembre 1848 - "art. 8 : Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement". Si ce droit de pétition n'est pas expressément mentionné dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, il n'en reste pas moins que son article 11 laisse ouverte sa possibilité - "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi". Ce droit de pétition est d'ailleurs normé dans d'autres pays et notamment le Portugal et l'Espagne, cf. Alain Delcamp, "La démocratie municipale chez nos voisins", *Pouvoirs*, n°73, p. 137. Enfin, la construction européenne a vu ce droit réaffirmé par le traité de Maastricht, cf. Jean-Louis Quermone, Le système politique de l'Union européenne, Paris, Montchrestien, 1998, "Clefs politique", p. 130.

[10] On ne s'étonne pas de voir cette pratique absente des manuels de sociologie politique français. Cf. par exemple, Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, PFNSP & Dalloz, 1992, 2ème éd., 485 p. ou Philippe Braud, *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 1995, 2ème éd., "Manuel", 559 p.

batterie d'indicateurs permettant de définir les pratiques de participation politique conventionnelles[13]. Il n'en demeure pas moins que les enquêtes empiriques d'envergure portant sur cette démarche sont particulièrement peu nombreuses et développées, comme l'indiquent Max Kaase et Kenneth Newton : "les recherches sur les relations

[11] L'approche historique permet de pointer des formes proches de la pétition. L'analyse des rescrits sous l'Empire romain indique la présence de requêtes écrites : les rescrits sont des décisions écrites faisant jurisprudence et répondant à des requêtes introduites par des particuliers ou des fonctionnaires. "Le rescrit et le décret relèvent d'une méthode d'exercice du pouvoir par décision individuelle. La pratique du gouvernement, c'est d'abord une communication, par le canal d'un dialogue le plus souvent contentieux entre le prince et ses sujets" [p. 222] cf. Jean-Pierre Coriat, "Technique législative et système de gouvernement à la fin du Principat : la romanité de l'Etat moderne", in *Du pouvoir dans l'antiquité : mots et réalités*, sous la direction de Claude Nicolet, Paris, Droz, 1990, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Hautes Etudes du Monde Gréco-Romain, Cahiers du Centre Gustave Glotz, vol. 1, pp. 221-238. Cf. également Jean-Louis Mourgues, "Les formules "rescripsi" "recognovi" et les étapes de la rédaction des souscriptions impériales sous le Haut-empire romain", *Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Antiquité*, n° 107, 1995, p. 255-300. Pour le moyen âge, on pourra consulter Georges Tessier, *Diplomatique royale française*, Paris, Ed. A. et J. Picard et Cie, 1962, 340 p. qui insistent sur les "préceptes" ou décisions royales comme réponses à des requêtes écrites ou "missa petitione". Sur les lettres de rémission cf. Claude Gauvard, "L'image du roi justicier en France à la fin du Moyen Age, d'après les lettres de rémission", pp. 165-193, in *La faute, la répression et le pardon*, Actes du 107ème Congrès national des sociétés savantes, Brest 1982, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Tome 1, Paris, CTHS, 1984, 476 p. Sur les lettres de placet sous la monarchie on pourra se reporter à Arlette Farge (prés.) et Michel Foucault (prés.), *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, Gallimard Julliard, 1982, "Archives", 362 p. Les travaux sur les requêtes adressées par des individus aux instances politiques se doublent d'études portant sur les pétitions comme texte collectif et public qui relèvent souvent du manifeste. C'est ainsi que le développement des pétitions, notamment permis par la révolution de l'imprimé, est un élément primordial dans l'invention d'une sphère publique, cf. David Zaret, "Petitions and The "Invention" of Public Opinion in The English Revolution", *American Journal of Sociology*, vol. 101, n°6, May 1996, pp. 1497-1555. On pourra également consulter l'ouvrage de Jean-François Sirinelli sur les pétitions d'intellectuels français, *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XXème siècle*, Paris, Fayard, 1990, 365 p.

[12] Sidney Verba, Norman H. Nie, *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1972, p. 31. Il n'est pas précisé si les contacts dont il s'agit sont seulement épistolaires ou s'ils intègrent d'autres modes tels que les réunions publiques ou le téléphone. Ces deux derniers modes sont cependant souvent combinés à des documents écrits. Comme en témoigne Lilian Zanchi, Directeur de Cabinet de Jean-Louis Touraine, maire du 8ème arrondissement de Lyon élu en 1995, lors de réunions publiques, il n'est pas rare que certains citoyens doublent leur intervention orale par une lettre qu'ils remettent en main propre au maire. Les contacts décrits peuvent ainsi largement être assimilés à des contacts épistolaires.

[13] Cette pratique est systématiquement citée dans les manuels ou les ouvrages anglo-saxons traitant de la participation politique. Cf. Sidney Verba, Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.* ; L.W Milbrath & M.L. Goel, *How and Why Do People Get Involved in Politics ?*, New York, University Press of America, second edition, 1977 ; Samuel H. Barnes, Max Kaase, et al., *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Sage, 1979 ; Russel J. Dalton, *Citizen Politics in Western Europe. Public Opinion and Political Parties in The United States, Great Britain, West Germany and France*, Chatham House Publishers, 1988 ; Vernon Bogdanor (éd.), *The Blackwell Encyclopaedia of Political Science*, Blackwell, 1991. En ce qui concerne la France on pourra se reporter à Dominique Memmi, "Participation et comportement politique", in Jean Leca (dir.), Madeleine Grawitz (dir.), *Traité de Science Politique*, Paris, PFNSP, 1985, Tome 3, Chapitre V, notamment pp. 326 et s. ; Nonna Mayer et Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, 160 p. ; Patrick Quantin, 'Une ville en France : qui participe ?', in A. Mabileau (dir.) et al., *Les citoyens et la politique locale - Comment participent les Britanniques et les Français*, Paris, Pedone, 1987.

entretenues par les citoyens envers les autorités publiques ont été sporadiques, et les recherches comparatives sur le long terme font défaut"[14]. En France, ce constat est encore plus vrai tant les enquêtes empiriques sont rares[15].

Ce n'est pourtant pas seulement le fait que le droit de pétition ait été largement négligé par l'analyse, ou encore que les études de terrain soient particulièrement rares qui engage à investir ce type d'interpellation épistolaire. Il semble qu'à travers ces écrits, il soit possible d'accéder aux représentations pratiques, aux relations, aux engagements que les individus entretiennent vis-à-vis de l'espace politique. Cette pratique jugée, la plupart du temps, anodine, permettrait ainsi de concevoir quelques une des façons dont les acteurs "font avec" l'espace politique, de concevoir les rapports qu'ils construisent avec le monde politique.

Ces courriers ne sont pas provoqués par le chercheur mais sont produits dans un espace particulier, sont adressés à une personne particulière et visent des effets tangibles. Ils répondent donc non pas aux initiatives des chercheurs en sciences sociales, mais aux préoccupations et aux attentes des acteurs qui sont placés dans une telle situation. A travers ces courriers, c'est le discours des citoyens qui est donc accessible. Non pas seulement celui tenu *sur* les institutions mais bien celui tenu *aux* institutions. Ainsi, loin d'une évaluation de la façon dont les individus s'inscriraient dans les catégories politiques définies soit par les professionnels de la politique soit par les chercheurs en science politique, mais également loin des représentations abstraites que les citoyens se feraient du monde politique, ce sont les usages et constructions pragmatiques du monde politique qui s'affichent sous nos yeux.

[14] Cf. Max Kaase et Kenneth Newton, *Beliefs in Government*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 146. On peut cependant citer, outre les premiers travaux des Américains (très largement spéculatifs et ne faisant que préciser par sondage l'envergure de la pratique de contact), les quelques études qui à notre connaissance viennent préciser cette pratique. On pourra consulter les articles de David Moon, George Serra, Jonathan P. West, "Citizen's Contacts With Bureaucratic and Legislative Officials", *Political Research Quaterly*, vol. 46, n°4, 1993, pp. 931-941 ; George Serra, "Citizen-Initiated Contact and Satisfaction with Bureaucracy : A Multivariate Analysis", *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 5, n°2, 1995, pp. 175-188 ; Bryan D. Jones, Saadia R. Greenberg, Clifford Kaufman, Joseph Drew, "Bureaucratic Response to Citizen-Initiated Contacts : Environment Enforcement in Detroit", *American Political Science Review*, n° 72, 1977, pp. 148-165 ; Yeheskel Hasenfeld, "Citizen's Encounters with Welfare State Bureaucracies", *Social Service Review*, december 1985.

[15] En ce qui concerne la présidence de la République, on pourra se reporter à Vinoli Delamourd, *"Monsieur le Président..." Les formes de justification de l'état de chômeur*, Paris, EHESS, DEA de sociologie, 1988 ; Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", in *Lettre et politique*, Paris, Honoré-Champion 1996 ; Béatrice Fraenkel, ""Répondre à tous". Une enquête sur le service du courrier présidentiel", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit - Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1997. En ce qui concerne la députation on consultera, Marie-Thérèse Lancelot, "Le courrier d'un parlementaire", *Revue Française de Science Politique*, n°2, juin 1969, pp. 426-432 ; Jean-Claude Escarras, Claude Imperiali et Robert Pini, *Courrier parlementaire et fonction parlementaire*, Paris, PUF, 1971, 139 p. Cet ouvrage comporte les contributions de Robert Pini "A travers le courrier d'un parlementaire de la Vème République - Essai d'analyse sur la fonction parlementaire", [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1967], et de Jean-Claude Escarras, "La notion de mandat parlementaire à travers le courrier d'un député", [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1963]. Quant aux courriers adressés aux maires, des éléments sont présents dans Patrick Quantin, 'Une ville en France : qui participe ?', in *Les citoyens et la politique locale*, *op. cit*.

En prenant pour terrain les courriers adressés à Michel Noir (1989-1995) et à Raymond Barre (1995-1999), on espère donc accéder aux relations que les acteurs tissent avec les

maires lyonnais, hommes politiques locaux, ayant un pouvoir d'intervention directe[16].

Comment, dans leurs courriers, les citoyens mobilisent, construisent, vivent avec, conçoivent, utilisent l'espace politique ? Comment rendre compte des représentations pratiques et des engagements des individus dans ces écrits ? Comment interpréter ce qui se joue dans ces lettres ? Comment expliciter les différentes conceptions de l'action et de l'espace politiques engagées de façon très pragmatique par les individus interpellant le maire de Lyon ?

2 - Analyses de la citoyenneté et analyses de la participation politique

Deux approches distinctes permettent d'envisager les courriers et les relations entre épistoliers et maire qui y sont inscrites. Les analyses de la citoyenneté constituent un premier point d'appui à l'analyse. Ce sont, en effet, avant tout des rapports que pointent ces recherches : rapports entre les individus et l'Etat, entre les individus et le monde politique, entre les individus et le gouvernement, des individus entre eux. Peut-on trouver dans les différentes définitions de la citoyenneté des éléments permettant de penser les liens promus par les épistoliers avec le maire, destinataire de leurs écrits ?

2.1 Les analyses de la citoyenneté

La question de la citoyenneté irrigue un très grand nombre de travaux. La plupart d'entre eux portent sur la *clôture* de cette dernière, et sur la définition des individus susceptibles d'être considérés comme citoyens. La transformation des Etats, la naissance de structures supranationales en même temps que l'importance croissante prise par les institutions locales questionnent ainsi, et notamment en France, la dimension nationale de

[16] L'exploration des courriers adressés à Michel Noir et à Raymond Barre nous semble pertinente dans l'optique d'une analyse des usages et constructions pragmatiques du monde politique par les citoyens. D'abord, les épistoliers sont confrontés à deux personnalités qui, grâce à leur stature nationale, sont immédiatement identifiés comme étant des hommes politiques qu'il est possible de situer sur l'échiquier politique. Les épistoliers, s'ils peuvent ne pas relever ces caractéristiques, ne peuvent en revanche pas les ignorer. On a donc bien affaire, avec ces courriers, à des interpellations de personnes politiques. De plus, et contrairement aux députés ou autres conseillers généraux ou régionaux, les maires détiennent un pouvoir administratif qui en fait, non pas seulement des intercesseurs, mais également des décideurs. Les demandes et plus encore les plaintes qui pourront être émises par les épistoliers doivent ainsi convaincre des maires considérés comme directement impliqués dans les affaires soulevées. Enfin, s'ils détiennent un pouvoir administratif important, ce pouvoir ne peut être rabattu sur une conception régalienne dont les analyses à propos du président de la république se font largement l'écho, cf. Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", *op. cit.*

la citoyenneté[17]. De même, l'accroissement - particulièrement important dans les vingt dernières années - des inégalités socio-économiques conduit-il à interroger les conditions de possibilité d'accès au statut de citoyen[18].

D'autres travaux se focalisent, à travers l'attention portée à la dominante civique, sur le questionnement du rôle des citoyens, le rapport qu'ils entretiennent avec leurs pairs, la façon dont ils construisent des relations à l'Etat[19]. Ce sont ces recherches qui ont retenu notre attention dans la mesure où elles permettent de décrire, à travers différentes définitions de la citoyenneté, les rapports animant les citoyens et le monde politique. Une première définition de la citoyenneté permet ainsi d'indiquer comment celle-ci "s'inscrit dans un processus de communalisation politique qui reconstruit l'individu sur un mode contractuel par lequel "chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant". Cette émancipation citoyenne donne tout son sens à l'opposition classique entre l'universel et le particulier qui entre ainsi dans la modernité : la relation citoyenne, parce qu'elle est volontaire, est contractuelle et inclusive, transcendant l'appartenance à un groupe qui, elle, se veut exclusive et restrictive"[20]. Cette première approche fait figure de parangon : le citoyen est cet individu abstrait de toute définition particulariste, de tout statut imposé, de toute appartenance à une communauté restreinte et qui se définit dès lors comme une personne universelle, égale à toute autre personne, dotée des mêmes droits et des mêmes devoirs. Le rapport au monde politique est dès lors inclusif, et celui à l'Etat est non médié[21].

L'approche des tenants de la socio-histoire[22], ainsi que les apports de la "sociologie de la domination"[23] - dont on peut remarquer combien elle est adossée à la conception

[17] La citoyenneté est, en France très largement conçue dans le prolongement de la nationalité, cette dernière faisant office tout à la fois de socle identitaire et de dépassement des enracinements particularistes (ethniques, linguistiques...). Sur la remise en cause contemporaine de ce lien, on peut notamment consulter le numéro consacré par *L'année sociologique* [vol. 46, 1996, n°1] à "Nation, nationalisme, citoyenneté", ainsi que Bertrand Badie (dir.), Pascal Perrineau (dir.), *Le citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 319 p.

[18] Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, 490 p.

[19] On pense notamment ici à des travaux ayant une assez large résonance publique comme ceux de Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, 228 p. ; de Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982, "Bibliothèque des histoires" ; id., *La République en France. Etat des lieux*, Paris, Seuil, 1992, "Libre examen", 215 p. ; ou encore de Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1991, 492 p.

[20] Bertrand Badie, "Introduction", in Bertrand Badie (dir.), Pascal Perrineau (dir.), *Le citoyen*, *op. cit.*, p. 21.

[21] Cette approche que l'on peut qualifier de "théorie classique" est proche de ce que Jean Leca entend par "thèse (idéo)logique" : "L'intérêt et la volonté dissociés de toute appartenance sociale (de communauté ou de corporation) sont les seules sources de la légitimité de l'Etat. (...) Constitutif de l'Etat, l'individu citoyen est aussi constitué par lui puisque seule l'égalité devant la loi commune permet de le libérer abstraitement des réseaux de solidarité et de domination "particuliers"". Cf. Jean Leca, "Individualisme et citoyenneté", in Pierre Birnbaum (dir.) et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 2ème éd., 1991, "Références", notamment pp. 185-186.

classique de la citoyenneté -, permettent cependant de relativiser l'évidence du rapport entre les citoyens et le monde politique de la théorie classique. En mettant l'accent sur les processus différenciés d'accession à - et de construction d' - une citoyenneté, voire sur les processus d'exclusion de toute citoyenneté, ces contributions montrent la très grande variété de ces rapports et la nécessité d'en rendre compte de manière différenciée. On aurait donc, au terme de ce parcours, une pluralité de définitions de la citoyenneté proposant autant de lectures différentes de la position, de la place et des relations que les citoyens développent face au monde politique.

Si ces différentes conceptions de la citoyenneté permettent de préciser les caractéristiques prêtées aux rapports entre citoyens et monde politique, elles ne semblent, malgré leur diversité, que partiellement répondre à nos attentes. Outre la rareté des enquêtes empiriques, deux travers semblent les animer. D'une part, qu'elles soient fondées sur des approches spéculatives ou historiques, elles accordent un poids relativement faible à l'analyse de la citoyenneté ou des rapports de citoyenneté vue du côté des citoyens, de leurs représentations et de leurs actions. C'est paradoxalement une citoyenneté sans citoyens qui est alors envisagée et ce, notamment, à travers l'attention portée aux processus étatiques d'imposition d'une morale républicaine. D'autre part, chaque rapport que ces approches permettent d'expliciter est tendanciellement monolithique : c'est bien souvent un type unique de relation qui est mobilisé pour rendre compte des relations entre le citoyen et les institutions républicaines. Ces différentes définitions semblent ainsi insuffisantes pour rendre compte de la multiplicité des rapports que recèlent les courriers au maire de Lyon.

2.2 Les analyses de la participation politique

Les analyses de la participation politique permettent également, tout en déplaçant le regard, d'aborder cette question du rapport entre citoyens et monde politique. Considérer ces contacts comme une pratique de participation politique c'est immédiatement reconnaître qu'ils font partie de "l'ensemble distinct et homogène des activités par lesquelles la masse des citoyens est habilitée à entrer en contact avec le monde séparé du pouvoir, toujours de façon superficielle et en respectant certaines contraintes rituelles"[24]. Les citoyens, à travers leurs écrits, prennent la parole, soulèvent des problèmes, demandent des comptes, proposent des solutions concernant des objets qui sont pertinents pour eux. Ils font valoir un certain nombre de raisons, d'arguments, motivant leur intervention et ce qu'ils attendent en retour - ou n'attendent plus - de la

[22] On trouvera dans Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997, "Repères", 123 p. une bonne introduction aux auteurs s'inscrivant dans ce que l'on peut appeler la socio-histoire, ainsi que les principales thèses que ces derniers soutiennent en ce qui concerne la "citoyenneté et les identités nationales" [Chapitre trois].

[23] On reconnaîtra ici les apports de Pierre Bourdieu, *La distinction*, *op. cit.*, et "La représentation politique", *op. cit.*, et de Daniel Gaxie, *Le cens caché*, *op. cit.*

[24] Bernard Denni, *Participation politique et démocratie* : *définition et facteurs de la participation politique*, Grenoble, Thèse d'Etat pour le doctorat de Science politique, 1986, 697 p.

municipalité. Il s'agit donc bien d'initiatives individuelles permettant d'entrer en contact avec le maire et, par conséquent de nouer un rapport avec ce dernier. Ce rapport, la plupart des analyses en terme de participation politique l'abordent à travers la question de l'influence de tels contacts sur le gouvernement local[25]. Cette définition *a priori* du rapport permet ainsi de considérer les nombreux effets de ces courriers sur les agents et fonctionnaires municipaux. Ces courriers, dont le traitement mobilise un grand nombre de personnels, ouvrent en effet sur une très large palette d'interventions, techniques mais aussi discursives. En outre, ces écrits sont compris par les services, comme par le maire, comme un instrument important d'évaluation des politiques conduites. D'autres analyses tendent en revanche à considérer que l'étude de l'influence de ces courriers sur le fonctionnement de la municipalité dissimule mal le monopole de l'expertise et de la décision de cette dernière, ainsi que le fonctionnement du système municipal, tous éléments tendant à rendre ce rapport caduc en le renvoyant à une simple domination.

L'attention que portent les analyses de la participation politique à cette pratique épistolaire permet de caractériser le rapport animant les citoyens et le monde politique. De façon un peu caricaturale, pour les uns, il y aurait un rapport d'influence des courriers sur la politique municipale, alors que, pour les autres, ce rapport serait si faible qu'il ne pourrait être défini autrement qu'en terme d'exclusion des profanes.

Ces analyses ne sont, là encore, pas sans faiblesse en regard de nos préoccupations. On peut rappeler l'impossible accès, propre à notre terrain, aux données sociographiques concernant les épistoliers[26], qui limite très sérieusement toute interprétation désirant s'appuyer sur les variables habituellement considérées comme explicatives du comportement politique des acteurs et, par conséquent, interdit toute comparaison avec d'autres modes de participation politique[27]. Outre cette impossibilité, ces analyses de la participation politique semblent privilégier de façon disproportionnée

[25] On pense ici aux travaux américains, et notamment à ceux initiés par Sidney Verba. Sidney Verba, Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*

[26] Nos diverses tentatives pour accéder à ces données sociographiques ont toutes échoué devant l'interdiction ferme et définitive de la municipalité.

[27] L'ensemble des démarches que nous avons proposées auprès des membres du cabinet du maire afin de pouvoir entrer en contact avec les épistoliers se sont soldées par une fin de non recevoir. Nous avons notamment proposé de joindre, à la réponse que la municipalité adressait à ses correspondants, un questionnaire anonyme permettant de recueillir des données globales qui, si elles ne pouvaient être directement indexées aux courriers reçus, auraient néanmoins permis de préciser davantage les profils sociaux des épistoliers. Cette absence de données interdit toute enquête liant des courriers - des formes d'expression, des objets de plainte ou demande... - à des profils sociaux. Elle interdit également toute comparaison de ce type de pratique avec d'autres pratiques touchant de près ou de loin l'espace politique. On verra plus loin que cette cécité sociographique n'est pourtant pas nécessairement rédhibitoire. D'abord, on sait combien les rapports entre ces données sociographiques et les pratiques des individus, s'ils sont statistiquement observables, sont difficiles à expliciter. Ensuite, dans le cadre d'une sociologie pragmatique, l'attention prêté aux individus dans l'action, l'importance des qualifications qu'ils utilisent pour définir aussi bien le maire, leur propre personne et plus généralement la situation d'échange, trouvent, dans l'absence de ces données, un garde fou préservant le chercheur de la tentation de basculer du côté de l'analyse classique des compétences et qualités prêtées de façon surplombante aux actants.

l'étude des rapports d'influence - que ce soit pour en constater ou en dénier la présence. Le rapport des citoyens au monde politique se résume alors à une dimension unique dont on peut caricaturer les deux pôles grâce au diptyque participation / domination.

Les outils et problématiques développés par les analyses de la citoyenneté d'une part, celles de la participation politique d'autre part, semblent privilégier, et ce malgré leur distance, une lecture relativement monolithique des rapports entre citoyens et monde politique. Répondre aux lacunes qu'une première analyse de ces approches permet de recenser conduit, à développer de nouvelles perspectives faisant rupture aussi bien avec l'appréhension surplombante, théorique, ou spéculative de la citoyenneté, qu'avec l'interrogation sur l'influence de cette pratique que les analyses de la participation promeuvent. On peut alors concevoir une analyse alternative permettant de rendre compte des courriers et des relations au politique que les individus y inscrivent.

En anticipant sur les résultats de cette "nouvelle" perspective, on remarque que ceux-ci permettent de revenir sur ces deux approches de la citoyenneté et de la participation politique qui, sans réellement s'opposer, s'ignorent très largement aujourd'hui. L'analyse des courriers adressés au maire de Lyon permettrait en effet de réinterroger et de compléter les définitions de la *citoyenneté*, en partant de l'étude d'une *pratique* de participation. Au-delà de la disjonction entre analyses de la citoyenneté et de la participation, notre contribution permettrait de les penser ensemble en jetant entre elles quelques passerelles. C'est cette disjonction que l'on voudrait rapidement exposer avant de considérer, dans le détail, en quoi consiste la perspective que nous privilégions et comment elle permet de rendre compte d'une *citoyenneté en actes*.

2.3 Une articulation paradoxale entre analyses de la citoyenneté et analyses de la participation politique

La tension entre analyses de la citoyenneté et études sur la participation politique peut être repérée dans la relative autonomie de ces deux axes de recherche. Les définitions que l'analyse de la citoyenneté propose ne semblent ainsi trouver dans les travaux sur la participation que peu d'échos. En retour, l'analyse des pratiques situées de participation n'est, semble-t-il, que peu mise à profit pour informer les catégories permettant de rendre compte de la citoyenneté. C'est cette disjonction et ses contours qu'il convient d'aborder afin de considérer l'opportunité de son dépassement.

Si l'analyse des pratiques de participation politique a longtemps répondu aux problématiques de la citoyenneté, cet écho semble s'être tu aujourd'hui. On verra dans un premier temps que les problématiques de la citoyenneté se prolongent dorénavant dans des enquêtes empiriques qui ne doivent rien aux travaux sur les pratiques de participation. Les analyses de la participation politique font quant à elles clairement rupture avec toute conception normative du citoyen. Les réflexions sur la citoyenneté ne nourrissent ainsi plus les analyses de la participation politique. On verra ensuite que du point de vue de leurs problématiques, ces deux perspectives semblent également diverger : c'est essentiellement la question de l'influence des citoyens sur les gouvernants qui est envisagée dans l'analyse de la participation politique contre la contribution des gouvernés au gouvernement pour la citoyenneté. On verra enfin que les facteurs

considérés comme explicatifs de la participation politique sont très largement issus des considérations sur la position sociale des différents acteurs, appartenances que les analyses de la citoyenneté considèrent généralement comme non pertinentes.

On a déjà noté combien les réflexions conduites à propos de la citoyenneté sont souvent éloignées de toute analyse de terrain et notamment des analyses portant sur la participation politique. Ainsi, les définitions de la citoyenneté ne donnent-elles que peu d'outils permettant de porter le regard sur les citoyens et leurs pratiques. Rien n'est dit de la façon dont les individus agissent en tant que citoyens, on ne sait comment ils mobilisent cette dimension, comment ils habitent et construisent, dans des situations toujours particulières, une citoyenneté. Ce constat n'est d'ailleurs pas nouveau : c'est celui qui motive, par exemple, Sophie Duchesne à entreprendre une réflexion sur la citoyenneté vue par ses acteurs, les citoyens[28]. Cette recherche, tout en revendiquant une certaine rupture avec les *théories* de la citoyenneté[29], s'inscrit, grâce à un travail de terrain[30] focalisé sur les citoyens, dans leur prolongement problématique.

Cependant, le statut de cette recherche n'est pas sans poser question. En effet, à travers la façon dont les citoyens parlent de la citoyenneté, de ce que signifie, pour eux, une telle notion, c'est encore une vision très théorique qui est proposée[31]. Aucune analyse en situation n'est donc entreprise pour rendre compte non pas seulement de la signification que les citoyens prêtent à ce concept mais bien des usages différenciés qu'ils en font et des façons de l'habiter dans des situations toujours particulières. Ainsi, ce travail de terrain concernant la citoyenneté est-il encore très attaché au concept lui-même - même si c'est sous sa forme "indigène" - plutôt qu'à l'analyse des usages différenciés qui en sont fait, et surtout des situations multiples qu'il recouvre, notamment pour ses

28 Sophie Duchesne dresse le constat du manque d'enquêtes empiriques et se propose d' "interroger des acteurs sociaux sur la façon dont ils se représentent eux-mêmes, dans leur rôle de citoyen. [Cela] contribuerait peut-être à la connaissance des systèmes d'identification qui sont au principe de l'activité politique ordinaire" [p. 22]. Sophie Duchesne, *Citoyenneté à la Française*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, notamment pp. 20 et s. On peut noter que la recherche novatrice de Sophie Duchesne reste, à l'heure actuelle, relativement esseulée.

29 "Les résultats de l'analyse contribuent moins aux débats sur la théorie de la citoyenneté qu'à la connaissance de la motivation des actes dits "civiques"", Sophie Duchesne, *op. cit.*, p. 23.

30 C'est sur la nouveauté de l'approche empirique que Fred Constant insiste dans son ouvrage de synthèse sur *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998, "Clefs Politique", notamment pp. 65-71. La contribution de Sophie Duchesne permet de rendre compte d'une double perspective sur la citoyenneté : pour certains acteurs, la citoyenneté se définirait par la notion d'"héritage" - citoyenneté prescrite et héritée - alors que pour d'autres c'est une "citoyenneté des scrupules" qui prédominerait - citoyenneté plus fortuite et élective.

31 Les citoyens interrogés doivent énoncer, *in abstracto*, ce que ce concept recouvre dans leur vie de tous les jours. On peut d'ailleurs noter que la démarche n'échappe pas totalement à ce que Jean Leca pressent quand il pose qu' "il y a quelques chances pour que l'image [d'un citoyen, parfait middle of the road-man] émerge avec quelques variations mineures de n'importe quelle enquête par entretiens conduite dans une démocratie occidentale, mais elle ne donnera aucune idée de la variété des attitudes ni de la présence ou de l'absence de syndromes (...). Elle ne sera guère plus utile que l'image diffusée par l'instruction civique" [cf. Jean Leca, "Individualisme et citoyenneté", in Pierre Birnbaum (dir.) et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, *op. cit.*, p. 177].

acteurs. Mais, plus que l'opposition entre travail théorique et travail empirique, cette recherche révèle la tendance à la clôture de cette approche sur elle-même : l'analyse de la citoyenneté est dorénavant dotée d'un embryon de recherches empiriques propres, totalement indépendantes des analyses de la participation politique.

C'est un mouvement d'indépendance similaire qui anime les recherches portant sur la participation politique. L'historique rapide qui est généralement proposé des analyses de la participation politique, de l'engagement, ou du comportement des citoyens, semble là pour le rappeler[32]. Ce rappel, outre le fait qu'il permet de donner à la discipline une certaine profondeur en rappelant la masse de travaux déjà produite et les phases ponctuant l'appréhension des objets de la discipline, conduit à opposer les premières analyses de la participation - très normatives - aux analyses contemporaines.

Cet historique prend la forme suivante. Les analyses de la participation ont d'abord été largement arrimées aux définitions de la citoyenneté. Les théories de la démocratie de participation, par leurs postulats et leur traitement de la participation, sont alors dominantes. Elles tendent à promouvoir "l'idée que l'autorité politique est soumise à la volonté du peuple, volonté qui elle-même s'exprime dans une participation intense à la gestion des affaires publiques"[33]. Ces analyses laissent cependant place, dans les années 1950, à des travaux empiriques qui montrent, contrairement au mythe du citoyen actif, un "citoyen peu informé, peu engagé, peu actif et peu autonome"[34]. Certains voient dans cette passivité un facteur de stabilité pour les démocraties, alors que d'autres condamnent cette situation en montrant que c'est à la structure même du champ politique que cette faiblesse de la participation doit être imputée. Aujourd'hui, est mis en exergue "un engagement politique diversifié, éclaté, d'un nouveau type où de vieilles modalités de participation et d'engagement meurent ou se marginalisent et de nouvelles modalités hésitent à naître"[35]. C'est ainsi que l'analyse de la participation politique a vu ses objets se multiplier, les enquêtes de terrain devenir plus nombreuses et précises, dessinant des modes différenciés d'engagement politique, souvent plus labiles, parfois temporaires, accordant la plupart du temps plus de place à l'individu et ses motivations.

Le rappel de l'évolution de la recherche sur la participation politique[36] - évolution qui conduit à aborder aujourd'hui les modes multiples et différenciés d'engagement politique construits par les citoyens - permet de mettre en exergue la rupture de ces analyses avec toute dimension prescriptive, avec les définitions du bon citoyen ou du régime idéal

[32] On pourra notamment se référer à deux ouvrages présentant cet historique de la discipline de façon très proche : Nonna Mayer, Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, "Cursus" ; Pascal Perrineau, "Introduction", in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

[33] Nonna Mayer, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, "Cursus", p. 6.

[34] Pascal Perrineau, "Introduction", in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique, op. cit.*, p. 15.

[35] Pascal Perrineau, "Introduction", in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique*, *op. cit.*, p. 16.

[36] C'est peut-être un peu abusivement qu'un parallèle est systématiquement tissé entre l'évolution de la recherche sur la participation politique et l'évolution de la participation elle-même.

dorénavant renvoyées dans le champ de la citoyenneté. L'analyse de la participation politique est ainsi émancipée de sa grande soeur encombrante : l'analyse de la citoyenneté[37].

La tension entre analyses de la citoyenneté - qui seraient théoriques et prescriptives - et analyses de la participation politique peut également se lire dans les problématiques adoptées par ces deux approches. Le passage de la seule attention au vote[38] à une attention portée à des objets plus larges, et notamment des objets impliquant une action des citoyens, non plus pour choisir des représentants, mais pour peser sur les décisions que ceux-ci prendront, contribue à redéfinir la problématique centrale de la participation politique. C'est dorénavant la question de l'influence des pratiques de participation sur les décisions ou sur les gouvernants qui est privilégiée, plutôt que la question du choix de ces gouvernants et, à travers ce choix, la participation indirecte au gouvernement. La participation politique vise en effet "toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou continue, ayant recours à des moyens légitimes ou non légitimes *dans le but d'influencer* le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou les choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national"[39]. Or, parler d'influence à propos des citoyens semble, dans le cadre des théories de la citoyenneté, une hérésie tant ceux-ci sont réputés pouvoir, par leurs choix, *décider* de leurs représentants et de l'orientation politique qu'ils comptent privilégier[40].

Enfin, la tension entre citoyenneté et participation politique semble également se jouer dans les outils que chacune de ces démarches mobilise. Les définitions du citoyen insistent sur une condition primordiale qui est l'arrachement de ce dernier à tout statut social imposé. Jean Leca rappelle ainsi que ce qui définit en propre le citoyen c'est, entre autre, "la séparation entre l'appartenance citoyenne et l'appartenance aux groupes sociaux auxquels on adhère plus immédiatement du fait de la prescription des rôles qu'ils imposent (et qui sont plus ou moins aisément intériorisés)"[41]. Or, l'analyse des pratiques

[37] Cependant, ouvrir l'analyse à des pratiques considérées, jusqu'à la fin des années 1960, comme marginales ou dangereuses pour la démocratie, en montrant, d'une part, qu'elles font pleinement partie des ressources à dispositions des citoyens pour s'exprimer et que, d'autre part, leur analyse permet de mettre en exergue le fait que des individus - perçus comme inactifs, désintéressés par la politique et peu compétents - peuvent être, dans certaines circonstances, au contraire, très actifs, particulièrement informés, compétents et déterminés, c'est reconnaître l'amplitude des formes de participation politique et redonner un certain crédit à l'équation démocratie égale participation.

[38] On peut noter ici que si les études électorales restent un axe important de la science politique française, notamment sous l'égide du CEVIPOF [Cf. Daniel Gaxie (dir.), *L'explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989 (2ème éd.), "Références", 450 p. ou encore Daniel Boy et Nonna Mayer (éds.), *L'électeur Français en questions*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, "Références", 249 p.], les analyses portant sur les partis politiques, pourtant considérés comme participant à l'expression politique des citoyens, se font dorénavant plus rares. Seuls les partis contestataires ont aujourd'hui les faveurs de l'analyse politologique. Cf. sur le FN, Nonna Mayer (dir.) et Pascal Perrineau (dir.), *Le Front National à découvert*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, 365 p. ; sur les Verts, Daniel Boy, *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de Science Po, 1995, 278 p.

[39] Myron Weiner, cité par Pierre Favre et Olivier Fillieule, "La manifestation comme indicateur de l'engagement politique", in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique*, *op. cit.*, p. 120.

de participation s'appuie très largement sur ces appartenances sociales pour rendre compte des comportements politiques. C'est ainsi que les variables dites lourdes - classe sociale, religion, patrimoine - sont très largement mobilisées dans l'explication et la prédiction des comportements politiques[42].

La distance entre analyses de la participation politique et citoyenneté semble donc importante. Revendiquée par les chercheurs s'intéressant à la participation politique, elle a non seulement conduit à ouvrir le panel des objets de recherche, mais a aussi contribué au glissement d'une problématique axée sur la participation des citoyens au gouvernement à une problématique de l'influence des citoyens sur les professionnels de la politique et les décisions que ces derniers sont amenés à prendre. De plus, et paradoxalement, les variables retenues pour explicatives de ces comportements sont encore, dans leur très grande majorité, des variables ayant trait à l'appartenance des acteurs à des groupes sociaux.

Cette disjonction partielle et paradoxale entre analyses de la citoyenneté et de la participation peut être en partie réduite, grâce à l'exploration des rapports pratiques des citoyens au politique. Faire rupture avec les définitions surplombantes de la citoyenneté, faire rupture avec les approches structurelles de la participation, tel est alors l'enjeu que nous permet de relever la sociologie pragmatique tout en permettant de penser une *citoyenneté en actes*.

3 - Penser une citoyenneté en actes

C'est un ensemble de glissements problématiques que l'on se propose d'opérer, grâce aux outils offerts par la sociologie pragmatique[43], pour rendre compte et expliciter les traits d'une citoyenneté en actes. L'appui sur la sociologie pragmatique nous semble en effet particulièrement indiqué pour essayer de penser les rapports que les individus nouent avec le maire de Lyon dans leur geste épistolaire.

[40] Pierre Favre et Olivier Fillieule, ["La manifestation comme indicateur de l'engagement politique", in Pascal Perrineau, *L'engagement politique*, *op. cit.*, p. 125.], en analysant les manifestations, tendent à récuser l'opposition traditionnelle entre, d'une part, des pratiques conventionnelles et, d'autre part, des pratiques non conventionnelles : il y aurait "utilisation conjointe du vote et de l'action collective pour tenter de maîtriser l'avenir". Ces répertoires sont donc moins à opposer qu'à considérer dans leur agencement. D'ailleurs, la représentation politique et le vote ont été imposés historiquement comme modes légitimes de participation au gouvernement contre des actions protestataires plus directes ; ces dernières incarnent un autre axe sans pour autant être antinomiques au premier. Participation et influence se rejoignent alors.

[41] Jean Leca, "Individualisme et citoyenneté", in Pierre Birnbaum (dir.) et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, *op. cit.*

[42] Par exemple, dans *L'électeur français en question*, "vérifier que les "variables lourdes" continuent à dessiner les contours du paysage politique, montrer qu'aujourd'hui encore, la variable religieuse et la classe sociale demeurent les meilleurs prédicteurs des comportements électoraux constituent des données qu'il faut rappeler" cf. Annick Percheron, "Introduction", in Daniel Boy et Nonna Mayer (éds.), *L'électeur français en question*, *op. cit.*, pp.13-14.

La rapide revue des postulats sur lesquels s'appuie la sociologie pragmatique permet d'indiquer les décalages d'une telle démarche, notamment en regard des approches de la citoyenneté et de la participation considérées ci-dessus. D'abord, la sociologie pragmatique se caractérise par l'attention portée à l'*action* des individus. Ces derniers sont alors moins considérés comme agis ou contraints par la société - "ce que la société fait de l'homme" - que comme des êtres agissant, des "actants" - "ce que fait l'homme de lui-même et des autres". Cette attention aux cours d'action ouvre sur une double nécessité. D'une part, les acteurs ne sont plus considérés à travers des compétences *a priori*, et notamment des compétences cristallisées, mais à travers leurs performances (la question de la compétence est alors renvoyée comme résultat de l'analyse). D'autre part, les acteurs ne sont plus caractérisés *a priori* grâce au recours aux figures classiques de la discipline telles que les classes sociales, les agents, les femmes, les électeurs, etc. "Parce qu'elle prend pour objet d'abord les actions et toutes les actions, la sociologie pragmatique ne présuppose aucune anthropologie qui fixerait a priori les traits socialement pertinents des personnes qu'elle étudie"[44]. Ainsi, la sociologie pragmatique ne s'intéresse non pas aux acteurs tels qu'ils devraient être ou tels qu'ils seraient mais à ce qu'ils font.

L'attention portée aux actions des personnes permet de pointer les différentes qualifications que ces dernières reçoivent au cours de leurs actions mais aussi celles qu'elles produisent elles-mêmes pour définir les êtres - personnes ou objets - qui les entourent. Cette procédure de qualification indique le travail interprétatif effectué par les personnes dans le cours des actions et les êtres qu'elles considèrent comme pertinents. Les figures ou rôles sociaux que les personnes endossent, ainsi que les compétences dont elles font preuve, sont donc interprétés *a posteriori* comme le produit des interactions des personnes qui se confrontent dans une même scène. "Les acteurs et les agents sont remplacés, dans la sociologie pragmatique, par les performances d'actants capables de construire et de déconstruire par leurs pratiques et leurs discours les qualifications des situations dans lesquelles ils agissent"[45]. On ne s'étonne pas, alors, de la multiplicité des qualifications appliquées aux situations et aux êtres suivant les scènes.

Comment rendre compte de ces qualifications multiples, autrement dit des actions

[43] La sociologie pragmatique est un courant qui commence à être aujourd'hui relativement structuré. Outre l'ouvrage souvent considéré comme pionnier de Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, on se référera principalement à l'ouvrage de Luc Boltanski et Laurent Thévenot qui inaugure le geste pragmatique de la sociologie française : *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 482 p. La démarche adoptée dans cet ouvrage est systématisée et explicitée dans Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, 382 p. Un grand nombre de travaux sont dorénavant disponibles en la matière, que l'article de Marc Breviglieri et Joan Stavo-Debauge permet de recenser cf. "Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot", *Ethnographica*, (à paraître). Par ailleurs l'article de Thomas Bénatouïl, "Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture", *Annales Histoire Sciences Sociales*, mars-avril 1999, n°2, pp. 281-317, permet de faire le point sur les apports et appuis de cette sociologie.

[44] Thomas Bénatouïl, "Critique et pragmatique en sociologie", *Annales Histoire Sciences Sociales*, *op. cit.*, p. 297.

[45] Id. Ibid., p. 298.

par lesquelles les personnes s'inscrivent dans différentes scènes, des façons dont elles négocient leur propre définition et celle des actants qui les entourent, bref, comment saisir ce qui apparaît pertinent pour une personne engagée dans une action ? Ce sont des modèles explicitant les compétences et dispositifs nécessaires pour mener à bien une action qui seront promus. Ces modèles sont, en quelque sorte, des modèles du second degré[46] : ils rendent compte de la cohérence des actions entreprises par les individus dans des situations déterminées. Ces modèles sont également pluriels, répondant ainsi à la multiplicité des qualifications possibles[47].

Ces éléments permettent d'envisager les courriers adressés au premier magistrat lyonnais sous un angle sensiblement différent : plutôt que de spéculer sur ce qu'est, *in abstracto*, un citoyen, de se pencher sur les compétences dont il devrait faire preuve pour accomplir un tel acte ou encore sur les effets[48] des courriers sur le gouvernement local, on se propose de mettre l'accent sur les façons de procéder des acteurs, sur le *comment* de leurs actions. Comment, concrètement, les citoyens s'y prennent-ils pour interpeller le maire ? Quels mondes font-ils advenir dans leurs courriers et sur quels dispositifs et compétences s'appuient-ils ?

Pour expliciter les rapports engagés par les individus avec le premier magistrat lyonnais dans leurs courriers, on s'est attaché à décrire un *régime d'interpellation*, c'est-à-dire un ensemble de conventions actualisées par les personnes qui entrent en contact avec le maire pour lui faire part de leurs plaintes ou demandes. L'interpellation du maire répond en effet à un certain nombre de principes qu'on peut synthétiser sous les traits de grammaires.

Il y aurait une grammaire de l'interpellation, c'est-à-dire "des règles à suivre pour agir d'une façon suffisamment correcte aux yeux des partenaires de l'action"[49]. Sans préjuger du contenu même du discours, cette grammaire indiquerait les règles auxquelles le locuteur doit se plier, dans une situation précise et face à un interlocuteur spécifique, afin d'être considéré comme digne de crédit et son intervention pertinente et convaincante. Cette grammaire dessinerait donc les règles qu'honorent les épistoliers, dans leur présentation, dans leur identification du maire, dans l'emploi de certains arguments. Elle

46 Cette construction du second degré se fonde sur "les objets de pensée construits par la pensée courante de l'homme menant sa vie quotidienne parmi ses semblables et s'y référant", cf. Alfred Schutz, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, "Sociétés", p. 11.

47 La pluralité des modèles "marque un refus de la stratégie sociologique qui aurait consisté à ordonner les différents types d'actions selon leur poids ontologique ou selon leur place dans la chaîne des causes et des effets". C'est ce que l'on entend généralement par principe de symétrie, principe interdisant de concevoir des hiérarchies entre les modèles et par conséquent d'en négliger certains. Cf. Thomas Bénatouïl, "Critique et pragmatique en sociologie", *Annales Histoire Sciences Sociales*, *op. cit.*, p. 296.

48 La question des effets est a priori pertinente pour les personnes qui écrivent au maire. Elle l'est également pour le destinataire des courriers. Cependant, s'interroger sur les effets des courriers conduit principalement à questionner la structure de réception de ces derniers et les contraintes qu'elle fait peser sur les individus, au détriment des ajustements avec le maire et l'institution municipale que ces derniers opèrent dans leur engagement épistolaire.

formerait, en définitive, le canevas auquel les individus qui veulent écrire au maire et être entendus se plient de fait. Pourtant, dans le cas des échanges épistolaires entre le maire et ses concitoyens, les rapports institués ne peuvent se résumer à une seule et unique grammaire ou, pour le dire autrement, il existe plusieurs règles d'interpellation différenciées, dessinant chacune un type spécifique d'interpellation. Il est alors plus juste de parler d'un "régime d'interpellation" autorisant et accueillant une multiplicité de grammaires. Comment concevoir ces différentes grammaires d'interpellation ?

Une lecture rapide des courriers adressés au premier magistrat montre combien les sujets abordés par les épistoliers sont divers, les façons d'entreprendre le maire et de conduire l'échange disparates. Cette disparité ne laisse entrevoir aucune règle unique régissant les échanges. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on considère que les grammaires, dont on attend qu'elles soient mises en oeuvre par les individus inscrits dans certaines situations, constituent des règles latentes, qui "sommeillent", dont l'explicitation ou le rappel est rarement nécessaire. L'explicitation et la réaffirmation des règles ne sont en effet indispensables que dans des circonstances spécifiques. Ce n'est que "lorsque s'ouvre l'horizon de la co-présence que se pose la question de la traduction ou de l'explicitation des actions"[50]. La justification des actions et par conséquent l'explicitation des principes qui en sont à l'origine ne sont requis que dans des situations particulières, lorsque certains, dont le sens de la normalité a été choqué, réprouvent le manquement aux règles et demandent au fautif des explications voire des excuses. Une grammaire n'est ainsi jamais aussi bien révélée qu'au moment où elle est mise en danger puisque c'est alors qu'un certain nombre d'acteurs, ici les agents municipaux, rappellerons ou expliciteront à celui qui s'en éloigne trop la teneur des règles dont le suivi était attendu[51].

Cependant, le système de sanction ou les épreuves que doivent surmonter les épistoliers s'adressant au maire de Lyon semblent relativement faibles. Si certains courriers, notamment parmi les plus injurieux ou les plus incompréhensibles, ne reçoivent aucune suite et d'autres une réponse municipale propre à rappeler les règles "élémentaires" de la bienséance et du débat, une grande tolérance semble cependant présider à la réception des courriers des simples citoyens. Si cette tolérance indique

49 Cf. Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, *op. cit.*, p. 110. Cette notion de grammaire est fortement corrélée à ce que l'auteur entend pas principe de solidarité : "ce que nous appelons principe de solidarité correspond au refus, classique en sociologie, de présenter l'action individuelle et l'individu lui-même comme s'ils existaient d'emblée d'une manière totalement autonome et indépendante, et comme s'ils n'entrent en relation avec d'autres actions et d'autres individus que de façon vierge et *a posteriori*. (...) Ce que l'on observe ce sont plutôt des actions et des individus dont l'horizon est toujours déjà lié aux actions des autres et à d'autres individus que soi", pp. 109-110.

50 Marc Breviglieri, Joan Stavo-Debauge, "Le geste pragmatique de la sociologie française", *Ethnographica*, *op. cit.*

51 Le rappel à l'ordre permet, en pointant les fautes de grammaire, de réaffirmer les règles dont on attend du locuteur qu'il s'y plie. Ces fautes peuvent être de deux ordres : les fautes de grammaires peuvent venir d'une confusion entre deux grammaires différentes dont l'une n'est que peu pertinente dans la situation engagée [cf. Cyril Lemieux, *Mauvaise presse*, *op. cit.*, p. 119] ; les fautes de grammaires peuvent également tenir au fait que l'individu "en fait trop". Reconnaissant les exigences interlocutoires qui lui sont demandées, il essaie de s'y conformer alors même qu'il n'est parfois pas en mesure de les mettre en oeuvre [cf. Luc Boltanski, "La dénonciation", *Actes de la recherche en sciences sociales*, op. cit.].

combien l'espace politique est ouvert à des formes disparates, plurielles de discours, elle ne permet guère, méthodologiquement, d'envisager les règles d'interpellation attendues et anticipées par les épistoliers. Comment, dans ces conditions, penser les grammaires d'interpellation du maire mises en oeuvre par les interpellants ?

Le recours à la distinction entre situations sous contraintes de publicité et situations où ces contraintes sont minimes voire nulles pourrait servir de point d'appui pour penser les grammaires d'interpellation dont usent les épistoliers. On sait en effet que les modes d'engagement reconnus pertinents dans l'espace public[52] sont sensiblement différents de ceux animant des espaces familiers[53]. Pourtant, ces écrits doivent-ils être considérés comme des relations privées ou publiques au maire ? Si la forme épistolaire et la construction, dès le XVIIème siècle, de la lettre comme lieu d'expression de l'intime, ainsi que l'absence de tout public autour de ces courriers incitent à considérer les échanges initiés dans ces écrits sous l'angle d'une communication strictement privée, il semble pourtant qu'ils ne peuvent être réduits à cet état. La forme épistolaire accueille en effet bien des discours dont peu relèvent en définitive de l'image d'Epinal selon laquelle sont privilégiés les épanchements du coeur. Quant à l'absence de tout public, cette assertion mérite d'être relativisée non seulement parce qu'il est aisé de constater que dans ces courriers un grand nombre d'acteurs est rendu présent mais aussi parce que le maire lui-même constitue un destinataire dont la qualification de public ou de privé ne dépend pas d'une instance extérieure - le chercheur - mais bien de l'épistolier lui-même.

C'est donc en prêtant attention aux discours que les acteurs tiennent dans leurs écrits, à la façon dont ils se présentent, à la façon dont ils caractérisent le maire, aux attentes qu'ils en ont et à la façon dont ils anticipent les attentes de leur partenaire épistolaire, aux dispositifs - notamment présents dans l'espace politique - sur lesquels il s'appuient que l'on est susceptible de rendre compte de ces différentes grammaires, des modes pluriels d'interpellation du maire, des façons différenciées dont les citoyens construisent leur relation avec leur interlocuteur et, plus avant, avec le monde politique local.

Les individus qui écrivent au maire construisent dans leurs courriers une relation chaque fois spécifique avec ce dernier. Plus précisément l'analyse montre que les rôles qu'ils endossent et ceux qu'ils attribuent au maire vont de pair, ils se répondent. Ainsi, à une définition du maire donnée par les épistoliers correspond une définition symétrique que les épistoliers donnent d'eux-mêmes. Ce sont ainsi des couples et, à travers eux, des relations spécifiques qui se dessinent. Bien plus, la promotion de ces couples appelle un certain type d'argumentaire. Chacun des courriers présente ainsi une certaine homogénéité.

Il pourrait alors y avoir autant de définitions conjointes des individus et du maire qu'il y a d'épistoliers. L'analyse montre pourtant que les rôles qu'endossent les citoyens et les figures qu'ils prêtent au maire sont en nombre limité. Les façons de caractériser le maire,

[52] Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, op. cit.

[53] Cf. Laurent Thévenot, "Le régime de familiarité. des choses en personnes", *Genèses*, n°17, 1994, pp. 72-101. Marc Breviglieri, *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, Paris, EHESS, Thèse de doctorat en Sociologie, 1999, 463 p.

mais aussi les façons de se présenter soi-même, et ce tout en restant crédible, ne sont pas en nombre infini. Plusieurs types de relation peuvent ainsi être repérés, tous construits à partir de configurations conventionnelles de l'espace politique, explicites ou latentes, plus ou moins présentes dans l'espace public, plus ou moins cristallisées dans des dispositifs et, la plupart du temps, ayant fait l'objet d'un travail de construction historiquement définissable. Les figures du maire et des épistoliers qui se font écho dans ces courriers reproduisent ainsi, en les actualisant, des relations possibles entre les citoyens et le gouvernement local dans la France contemporaine.

Nous avons pour notre part relevé six grammaires ou modes d'interpellation différents[54]: le modèle citoyen, le modèle aristocratique, le modèle de la sujétion, le modèle de l'action collective, le modèle industriel, le modèle pamphlétaire. Ces différents modèles d'interpellation, à l'instar des cités du régime de la justification, sont construits à partir d'une analyse détaillée des courriers et étayés par des constructions de théorie politique[55]. Ils éclairent les différentes façons qu'ont les citoyens de s'inscrire dans, et de construire, une relation avec le maire[56], et présentent, ainsi, différentes configurations d'interpellation possibles. Sont tout d'abord définies la position d'élocution que l'individu endosse c'est-à-dire la figure sous laquelle il intervient et la position attribuée au maire. Ces définitions conjointes se font écho. Pourtant, il s'agit moins de positions strictement équivalentes - que la distance entre les simples citoyens et le maire rend peu probables - que de l'inscription de ces positions le long d'un même axe : les actants peuplant ces courriers doivent pouvoir être comparables, c'est-à-dire situés sur une même échelle, occuper un ordre de grandeur commun. Ces modèles d'interpellation permettent ainsi, à l'instar des cités du régime de la justification, de saisir les ordres de grandeur que les

[54] Chacun des modèles expose une logique et une configuration d'interpellation propre. En effet, parler de grammaire d'interpellation, c'est s'éloigner des catégories idéal-typiques weberiennes pour envisager des ordres de grandeur cohérents et *incompatibles*. Il ne s'agit aucunement de modèles idéal-typiques conduisant à reconnaître dans les différents courriers des configurations hybrides ou impures. Tout au plus peut-on imaginer que des compromis, fruits d'un travail collectif, peuvent être passés entre différents modes d'interpellation. Les grammaires sont exclusives les unes des autres : une personne s'engageant dans un type d'interpellation ne peut s'inscrire parallèlement dans un autre type.

[55] La démarche de conception des différents modèles d'interpellation est très largement inductive. Contrairement au travail entrepris par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *Les économies de la grandeur*, le point de départ consiste moins dans l'analyse d'une configuration spécifique répondant *a priori* à un certain nombre de critères - toutes les situations où des personnes sont amenées à se justifier - que dans l'analyse d'une situation spécifique d'échange épistolaire entre des citoyens et le maire de Lyon. La description minutieuse de chaque courrier, doublée d'un travail systématique de comparaison des lettres entre elles, nous a conduit à observer un certain nombre de récurrences et à construire, petit à petit, des modèles homogènes d'interpellation. Si cette distance par rapport au régime de la justification écarte le régime d'interpellation d'une simple application aux courriers des cités animant la justification publique, il n'en reste pas moins que la référence à *De la justification* demeure importante. D'abord, les apports méthodologiques de cet ouvrage qui fait office de référence dans une perspective sociologique naissante nous ont été d'un grand secours. Ensuite, certains modèles d'interpellation ont trouvé, dans les différentes cités de *De la justification*, des résonances très fortes.

[56] Ces différentes propositions ne prétendent pas à l'exhaustivité. On peut en effet très bien imaginer que dans des villes de plus petite taille, où les relations aux élus sont différentes, d'autres modèles puissent être pertinents.

individus mobilisent quand ils s'adressent au premier magistrat. Ces ordres de grandeur, inscrits dans la définition conjointe des actants, se prolongent dans les argumentaires et les formes d'expression que ceux-ci mettent en oeuvre. Chaque type d'interpellation s'accompagne ainsi de l'usage préférentiel de certains arguments et, par conséquent, de l'exclusion parallèle de certaines ressources. Ce sont ces modèles qu'il convient maintenant de détailler.

Le *modèle citoyen* est très proche de la cité civique décrite par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification* [57]. Informé par l'approche rousseauiste, il met en scène un citoyen informé, responsable, doué de raison et qui entend ouvrir un débat contradictoire avec un maire considéré comme un simple citoyen et qui doit, de par sa position, se faire le commissaire du peuple. Une forme d'équivalence est ainsi tissée entre l'épistolier et le maire sous la figure générique de l'individu raisonnable. Ce sont essentiellement des arguments fondés sur une raison supposée partagée qui seront alors mobilisés. Cette configuration dessine également les critiques qui peuvent être adressées au maire : une distance jugée hautaine à l'égard des citoyens, le non-respect des voeux des électeurs, le non-respect des promesses électorales, une attitude anti-démocratique se traduisant par le rejet de l'avis motivé des citoyens, sont autant de caractères qui pourront être reprochés au maire dans une telle configuration.

Le *modèle aristocratique*, ainsi que son pendant, le modèle de la sujétion, sont construits sur une même caractéristique de l'élection. Comme l'indique Bernard Manin[58], l'élection abrite simultanément un caractère démocratique *et* un caractère aristocratique. Le caractère aristocratique de toute élection repose sur la présence d'un principe de distinction opposant socialement les élus de leurs électeurs. Dans les deux modèles, aristocratique et de la sujétion, ce caractère distinctif de l'élu est rendu pertinent. Ainsi, dans le modèle aristocratique, les individus mettront en valeur les différents titres distinctifs dont ils peuvent se prévaloir et qui font leur grandeur (médailles, profession prestigieuse, connaissance de réseaux de personnes "bien placées", etc.). Le maire sera également considéré comme un grand. Les rapports entre les épistoliers et le maire seront alors ceux que peuvent entretenir des personnes partageant des caractéristiques sociales distinctives. Le discours de l'entre-nous, la complicité des grands, le déploiement d'arguments qui ne seraient que peu recevables dans l'espace public feront la trame de leurs échanges. Les critiques opposées au maire viseront alors principalement sa personne, sa bêtise, en un mot sa petitesse en regard du statut qui est le sien.

Les individus s'inscrivant dans le *modèle de la sujétion,* s'ils promeuvent une définition similaire de leur interlocuteur municipal, se rabaissent, en revanche, de façon à incarner la figure du sujet. Sans se démunir de toute humanité, ils incarnent des personnes sans qualités. Cet écart de grandeur ouvre sur une relation déséquilibrée entre le maire et les interpellants. Cependant, cet écart crée une dette du grand vis-à-vis des petits qui l'implorent. Ainsi, le maire, conçu comme tout puissant, doit assurer sa protection et sa bienveillance aux épistoliers qui l'interpellent. La faiblesse et l'impossibilité

[57] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*

[58] Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, "Champs", pp. 125 et s.

d'agir des individus tiennent lieu d'arguments pour motiver l'intervention d'un maire nécessairement épargné par la critique.

Le *modèle de l'action collective* est fondé sur des relations faisant intervenir la question du nombre. Les citoyens ne sont plus des individus mais des porte-parole, des groupes, des associations, traitant sur un pied d'égalité avec un maire défini comme représentant de l'ensemble des Lyonnais. Le rapport ainsi défini est celui régissant des groupes de grande dimension, se prévalant d'une représentativité et produisant des arguments valables en toute généralité. La définition conjointe des interlocuteurs par leur puissance numérique conduit à privilégier un rapport de force qui se résout la plupart du temps dans la mise en place de relations de coopération. L'importance accordée au nombre explique très largement que les critiques faites au maire concernent principalement son manque de représentativité et partant le caractère autoritaire de ses décisions.

Le *modèle industriel* met en scène des interlocuteurs définis dans un même système rationnel empreint de valeurs civiques. Les citoyens ont, dans cette perspective, un certain nombre de devoirs légaux et moraux à accomplir. En retour, le maire est, lui aussi, considéré comme devant assumer sa charge au mieux, en faisant preuve de bon sens et en répondant à la nécessité d'être un bon gestionnaire. Les citoyens et le maire sont immédiatement inclus dans un système dont la bonne tenue et l'efficacité sont garantis par l'occupation fonctionnelle de chacune des places et par le dévouement encadré de chacun des acteurs. Le rapport entre les citoyens et le maire est ainsi médié par leur rapport au tout. Aux arguments de type juridique s'ajoutent des incises morales permettant aux citoyens de critiquer un maire qui ne remplirait pas les devoirs de sa charge.

Enfin, le *modèle pamphlétaire* est occupé par des citoyens se revendiquant d'une forme pure d'engagement politique. Ces derniers se présentent comme garants des idéaux politiques, investis et seuls à détenir la vérité. Le maire incarne en revanche une politique néfaste, qui, sous prétexte des mêmes idéaux, ne fait que les pervertir. Deux mondes s'opposent alors : au monde de la pureté politique incarné par les pamphlétaires s'oppose le monde politique politicien qu'il convient de condamner, avec violence s'il le faut. Le pamphlétaire use alors d'arguments, et plus souvent d'assertions, susceptibles de convertir le maire. La relation instaurée est alors paradoxale puisque c'est au nom d'une politique intègre que les citoyens critiquent vertement le maire qui en signe la déchéance.

Ces modèles dessinent autant de configurations mises en oeuvre par les épistoliers pour interpeller le maire de Lyon. Quels enseignements cette typologie permet-elle de tirer ? D'abord, ce qui est généralement subsumé sous le terme générique de rapport aux institutions, de rapport au maire, est redevable d'une analyse montrant que ces rapports sont multiples, différenciés. Une multiplicité de grammaires d'interpellation se révèle en effet grâce à l'attention portée aux modes d'expression et de présentation des épistoliers dans les courriers qu'ils adressent au premier magistrat. L'existence de cette pluralité de modes d'interpellation montre ainsi que, loin de se réduire à un rapport unique et monolithique, les relations que les épistoliers entretiennent avec l'espace politique local sont plurielles. Il n'existe donc pas *un* rapport au maire mais bien *des* rapports possibles.

A travers ces modèles d'interpellation, on découvre un maire tour à tour considéré

comme un simple citoyen, un homme politique ou encore une personne, et la municipalité comme responsable, se devant d'intervenir et de répondre aux demandes qui lui sont formulées ou, au contraire priée de s'abstenir de toute action. Bien plus, ces différentes qualifications du maire et de la municipalité indiquent les différentes conceptions du pouvoir communal mobilisées par les citoyens dans leurs écrits. Les différents modèles sont en effet autant de façons homogènes d'appréhender l'ordre politique local et la place que les différents actants s'y adjugent. Mais les ordres politiques dessinés par les épistoliers ne relèvent aucunement de leur imaginaire : ce sont très largement des ordres conventionnels. Ils sont ancrés dans des éléments et des dispositifs présents dans la culture politique française. Ces conceptions ne sont ni purement abstraites ni totalement idiosyncrasiques. Elles sont au contraire adossées à des images et des dispositifs faisant tenir l'espace politique et sont largement partagées, non seulement par les individus qui s'expriment mais aussi par les professionnels de la politique. A travers ces différents modèles, on découvre ainsi les différentes façons dont les individus se saisissent, traduisent, s'approprient et expriment des conceptions politiques déjà présentes dans l'espace public. En creux, on peut également prêter attention aux façons dont le personnel politique s'inscrit, entretient et confirme de telles conceptions. Ces modèles permettent en effet d'interroger la sphère politique professionnelle en notant que ce qui fait le métier d'élu local relève probablement de la combinatoire des différentes qualités prêtées au maire dans ces modes différenciés d'interpellation. Ces différents modèles permettent ainsi d'expliciter les différentes conceptions, en acte et partagées, que les individus peuvent se faire du monde politique local.

La pluralité des modes d'interpellation disponibles constitue alors autant de ressources[59] pour les individus désirant exprimer leurs demandes ou plaintes au maire de la ville. Sachant que les différents modes d'interpellation ne sont pas strictement corrélés à des groupes sociaux[60], une certaine liberté est alors laissée aux épistoliers dans le choix de la grammaire qui leur paraîtra la plus pertinente compte tenu de la situation dans laquelle ils s'inscrivent. Cette distance entre groupes sociaux et modèles d'interpellation laisse la possibilité aux citoyens d'user de ces formes d'interpellation suivant les circonstances, adaptant leurs modes d'expression et présentation en fonction de leurs aptitudes, des demandes ou réclamations qu'ils veulent formuler, de la personne à qui elles s'adressent et des objets sur lesquels leur intervention porte. En effet, les différentes grammaires d'interpellation, bien que présentant des exigences similaires, n'ouvrent pas

[59] Thomas Bénatouïl note ainsi que "la possibilité pour les personnes du passage d'un régime d'action [ou d'une grammaire] à un autre introduit un certain degré de liberté dans leurs actions". Il précise alors que "l'approche pragmatique souligne que les capacités réflexives des agents leur permettent d'aborder les structures comme des ressources (ou des cibles) de leurs actions (à ceci près, là encore, que l'usage de ces ressources "obéit" à des règles complexes propres à chaque régime d'action". Cf. "Critique et pragmatique en sociologie", *Annales Histoire Sciences Sociales*, *op. cit.*, p. 299, notamment note 19.

[60] Les rares éléments sociographiques dont on a pu disposer ainsi que l'analyse de différentes lettres d'une même personne tendent à indiquer qu'aucune corrélation *stricte* entre modes d'interpellation et groupes sociaux ne peut être relevée, même si, tendanciellement, certains modes seront plus parcourus par certaines catégories de personnes. C'est ainsi que le registre de la sujétion sera plus souvent saisi par des personnes situées vers le bas de la hiérarchie socio-économique alors que le principe aristocratique sera, en revanche, plus souvent mobilisé par des acteurs se situant vers le haut de cette même échelle.

les mêmes possibilités critiques. Certains types d'interpellation permettront ainsi à ceux qui les honorent de porter leur critique non seulement sur un objet spécifique mais aussi sur le maire lui-même alors que d'autres types d'interpellation restreindront les possibilités mêmes de produire de telles critiques. Le modèle de la sujétion, par exemple, ne permet qu'une critique feutrée n'atteignant en aucune manière le maire, quand le modèle citoyen permet, en revanche, une critique beaucoup plus incisive prenant, s'il le faut, le maire pour cible. De même ces différentes grammaires impliquent une mise en oeuvre plus ou moins aisée. Certaines plaintes portant sur des objets largement débattus dans l'espace public seront par exemple tendanciellement plus exprimées grâce à une grammaire citoyenne qu'à une grammaire industrielle. La pluralité des modes d'interpellation possibles permet ainsi aux différents acteurs de s'inscrire, en fonction de leur qualités sociales et surtout des situations qu'ils exposent dans leurs courriers, sur différents registres sans être totalement dépendants d'une forme unique et monolithique de relation. Ces modèles différenciés peuvent en effet être empruntés par une même personne, suivant les circonstances dans lesquelles elle se trouve. Le rôle que la personne endosse n'étant que très rarement indexé sur un statut social, il permet ainsi à un seul et même individu de parcourir plusieurs types de relation.

Cette pluralité des rôles à disposition des épistoliers et leur capacité relative à les endosser tour à tour indique une forme de distance des individus aux statuts prescrits et aux statuts socio-économiques. Cette distance permet alors de parler pleinement de citoyens. Les relations que ceux-ci construisent avec le premier magistrat renseignent alors sur les formes multiples que peut prendre une citoyenneté en actes[61].

La construction de ces grammaires d'interpellation et, plus avant, des formes différenciées de relations citoyennes, a été permise par l'exploration approfondie d'un certain nombre de courriers. Le terrain spécifique que constituent ces écrits tient donc une place primordiale dans la modélisation des grammaires d'interpellation du maire.

3.1 Approche méthodologique

Nous avons pu recueillir environ 850 courriers adressés entre 1989 et 1997 aux différents maires de Lyon. A cette fin, il nous a d'abord fallu obtenir l'autorisation de la municipalité lyonnaise. Même si nous ne demandions à consulter que des courriers de "simples citoyens" - excluant ainsi des lettres qu'on pourrait juger plus "politiques" comme celles provenant de personnalités, de groupes ou d'associations[62] -, on aurait pu s'attendre à ce que la municipalité nous refuse leur communication ne serait-ce qu'en raison de la dimension personnelle de certaines missives ou encore en raison du caractère privé attribué par la municipalité à ces missives[63]. Or, contre toute attente, passé l'étonnement

[61] Ces modes d'interpellation ne prétendent aucunement à l'exhaustivité, bien que le nombre de "mondes politiques" partagés par les différents acteurs soit nécessairement limité.

[62] Ce sont les courriers individuels de citoyens qui ont retenu notre attention. Cependant, dans les courriers qui nous ont en définitive été confiés, environ 150 proviennent d'associations ou de partis politiques. Ce panel nous a notamment aidé à construire le modèle de l'action collective.

devant l'incongruité de cette requête, la municipalité lyonnaise n'a émis que peu de réserves en ce qui concerne la consultation de ces missives. Dans une première phase d'enquête, le chef de cabinet de Michel Noir nous a reçu et nous a orienté sur Alain Jakubowicz, 13ème adjoint chargé du respect des droits. La compréhension dont ce dernier a fait preuve nous a permis d'accéder aux nombreux courriers traités par sa délégation et adressés au maire de Lyon. Si, dans un premier temps, les conditions de consultation étaient encadrées, elles se sont peu à peu assouplies de telle sorte que l'on a pu faire des photocopies des documents[64], nous permettant ainsi des allers retours continus entre description des lettres, formulation d'hypothèses, construction de modèles et vérification empirique de la pertinence de ces derniers. L'agrément de cet adjoint de formation juridique, avocat au barreau de Lyon, a sans nul doute permis d'éteindre un certain nombre de réticences d'ordre juridique qui n'ont pas manqué de nous être opposées par d'autres interlocuteurs dans la seconde phase de l'enquête. Cette "jurisprudence" a en effet été déterminante lorsque, dans un deuxième temps, nous avons décidés, afin de compléter les courriers reçus par la délégation au respect des droits, de consulter des missives provenant d'autres délégations et du cabinet du maire. A cette occasion, si le maire Raymond Barre, le chef de cabinet, le directeur de cabinet et le directeur du bureau du cabinet, en somme l'ensemble de la hiérarchie du cabinet du maire a été prévenu de notre requête, aucun n'a émis d'avis négatif quant à la consultation de ces courriers. De façon générale on a donc pu bénéficier de la coopération de la municipalité lyonnaise[65]. Il reste toutefois que la communication de certains courriers a vraisemblablement répondu à quelques principes élémentaires de précaution : par exemple, les courriers du cabinet auxquels nous avons eu accès - environ 60 plis concernant des chutes de neige survenues en janvier 1997 à Lyon - sont en nombre limité, ils concernent un problème d'une importance toute relative dans la politique municipale, et ce d'autant plus que le non déneigement des rues dont le maire et les services municipaux sont accusés dans ces courriers relève des compétences de la Communauté Urbaine de Lyon. Certains courriers ont donc nécessairement échappés à notre recueil.

Le dépouillement des courriers auxquels nous avons pu accéder ne représente ainsi qu'une infime partie des courriers que le maire peut recevoir[66]. Un grand nombre de

[63] Il est d'ailleurs à noter que les lettres que nous avons pu consulter sous la mandature de Michel Noir, dorénavant stockées aux archives municipales de Lyon, sont inaccessibles pour une durée de trente ans.

[64] Les courriers, dans un premier temps "anonymisés", ont en définitive pu être exploités dans leur intégrité. Ceci fut d'une importance capitale pour repérer les épistoliers récidivistes.

[65] Paradoxalement, c'est dans l'excès de zèle que réside le plus grand danger. Une fois l'accord des instances décisionnelles obtenu, ce sont en effet les secrétaires ou rédacteurs qui se voient chargés de mettre à disposition les courriers demandés. Il a pu arriver que certains agents bien intentionnés aient commencé à faire un tri des courriers qui leur semblaient les plus caractéristiques. Nous avons alors du faire valoir notre attachement à consulter l'*ensemble* des courriers, incluant ceux qui pouvaient paraître moins expressifs.

[66] Le cabinet du maire traite quelques 600 courriers par mois.

courrier nous a donc échappé. Cependant, l'objectif de l'étude consistait moins dans une lecture exhaustive de l'ensemble du courrier qu'un maire pouvait recevoir que dans l'analyse des relations que les citoyens pouvaient entretenir avec leur maire dans ces échanges épistolaires et au-delà, des grammaires qu'ils honoraient pour s'adresser au premier magistrat. Deux principes ont alors présidé à la constitution de notre corpus. D'une part, nous avons fait en sorte d'obtenir des courriers, spécifiquement adressés au maire de Lyon, portant sur des thèmes très différents. D'autre part, nous n'avons retenus que les courriers présentant des critiques - du maire, du monde politique, de la gestion municipale, etc.

Les courriers adressés au maire peuvent être traités soit par le cabinet du maire, soit par les adjoints compétents, soit par les services municipaux qui soumettent leur réponse à la signature de l'adjoint. La destination des lettres au sein de l'Hôtel de Ville recoupe en fait très largement la différence d'objets abordés par les épistoliers. Ainsi, pour constituer un corpus aussi large que possible, nous avons exploités des courriers traités aussi bien par le cabinet que par les adjoints. Dans un premier temps, 350 courriers ont été mis à notre disposition par l'adjoint chargé du respect des droits de 1989 à 1995. Ces courriers portaient sur le projet de construction de la grande mosquée de Lyon. Ce projet datant de la fin des années 1970, anime les débats municipaux au début des années 1980, avant de sombrer dans l'oubli à partir de 1986. En juin 1989, lors d'une émission télévisée, Michel Noir, interrogé par un auditeur à propos de ce projet, propose de signer un permis de construire pour une mosquée à partir du mois d'août. C'est le début d'une intense mobilisation des associations de quartier, des comités d'intérêts locaux, des partis politiques, largement relayés par la presse ; c'est aussi le début de très nombreux courriers individuels s'opposant à la construction de cet édifice. Ce corpus d'une taille exceptionnelle est particulièrement intéressant puisqu'il laisse présager la présence de stratégies discursives variées à propos d'un même thème. On pouvait donc s'attendre à ce que, sur un objet similaire, des grammaires d'interpellation différentes soient mobilisées.

Cependant, les lettres concernant la construction de la mosquée lyonnaise apparaissent assez peu représentatives des courriers qui font le quotidien de la municipalité. Nous avons donc explorés les courriers que les rédacteurs du cabinet du maire traitent ainsi que ceux des délégations réputées répondre à un grand nombre de lettres individuelles. Nous avons ainsi pu disposer de 60 lettres, fournies par le cabinet du maire, concernant des chutes de neige intervenues en janvier 1997. Ce thème plus prosaïque, touchant une grande partie de la population dans ses déplacements quotidiens permettait de considérer si les modes d'interpellation du maire étaient liés aux objets abordés par les épistoliers. Il reste qu'à l'instar du dossier mosquée de Lyon, celui du déneigement a été largement relayé par la presse. Il nous a alors paru intéressant de prolonger l'enquête vers des courriers d'individus soulevant des problèmes peu médiatisés. On s'est alors tourné vers des courriers orientés sur l'adjoint délégué aux espaces publics, espaces verts et environnement - aménagement des places publiques, squares ou parcs, éclairage urbain - (n = 180), vers l'adjoint chargé de la police municipale et des déplacements urbains (n = 40), vers l'adjoint chargé de l'emploi (n = 50) ou encore l'adjoint chargé du respect des droits - dossiers individuels - (n = 170). L'ensemble de ces courriers constitue un corpus qui, à défaut d'être exhaustif, nous paraît

suffisamment large pour envisager différents modes d'interpellation du maire.

La constitution de ce corpus a ensuite obéit à une seconde logique : seuls les courriers faisant état de plaintes ou de problèmes ont été analysés. On a pu noter plus haut que la municipalité lyonnaise acceptait de répondre à la quasi totalité des courriers, interdisant ainsi de voir dans cette pratique de réponse un indice de la recevabilité des lettres. Une lecture attentive des courriers permet en revanche de considérer les efforts fournis par les épistoliers pour se rendre crédible. Or ces efforts sont d'autant plus importants que la teneur des courriers est critique. En effet, la critique exige, de la part des locuteurs, le déploiement d'argumentaires, l'explicitation a minima des raisons et des principes sur lesquelles la critique est prononcée ainsi que de préciser la position qui permet au locuteur d'émettre un telle critique. Nous n'avons ainsi retenu pour la construction des modèles d'interpellation les courriers de demandes ou de plaintes où les locuteurs indiquent leur déception ou leur mécontentement, ceux dans lesquels ils sont scandalisés et demandent des comptes ou encore ceux où ils accusent le maire, les services municipaux ou la société. Le dossier concernant la mosquée est à ce titre particulièrement intéressant : les locuteurs se devaient d'argumenter d'autant plus que la crainte d'être perçus comme raciste se profile immédiatement face à un tel thème.

Pour traiter ce corpus, et devant la dispersion des courriers - tant dans leur forme disparate, dans la multiplicité d'objets qu'ils abordent que dans les relations qu'ils traduisent - nous avons entrepris une double démarche. D'une part, nous avons dépouillé de façon très précise 290 lettres[67]. Nous avons systématiquement relevé les indices sociographiques dont les épistoliers égrènent leurs missives, les différents qualificatifs dont ils usent pour se caractériser et caractériser le maire, les types de problèmes qu'ils soulèvent ainsi que le vocabulaire auquel ils ont recours et enfin la matérialité des missives qu'ils adressent au maire (papier, usage d'une machine à écrire, fautes d'orthographe ou de syntaxe...)[68]. Ces différents éléments ont fait l'objet d'un traitement statistique[69]. Parallèlement à cette démarche, nous avons construit des modèles en nous attachant tout particulièrement à la description des liens avec le maire promus par les épistoliers dans leurs écrits. En confrontant systématiquement les figures que les scribes

[67] Le dépouillement de chaque lettre est un travail particulièrement fastidieux. Lecture et relecture des lettres, création de la grille de saisie et des critères pertinents, amélioration de la grille, saisie des différentes lettres sont des opérations particulièrement lourdes en temps (en moyenne 4 à 5 heures par courriers), qui explique pour partie que l'ensemble des courriers recueillis n'ait pas été enregistré. Les 290 lettres de notre corpus se décomposent ainsi : i) 190 lettres concernent la construction de la grande mosquée de Lyon ; ii) 60 lettres sont relatives à d'importantes chutes de neige intervenues en janvier 1997 ; iii) 40 lettres concernent des problèmes d'aménagement public au sens large (déplacements urbains, voirie, éclairage public, parcs...).

[68] La liste des différents items a été dressée en prenant appui sur des travaux antérieurs et notamment, Luc Boltanski, Yann Darée (coll.), "La dénonciation", *Actes de la recherche en sciences sociales*, *op. cit.* ; Dominique Cardon, "Comment se faire entendre ? Les prises de parole des auditeurs de *RTL*", *Politix*, n° 31, 1995, pp. 145-186 ; Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, "La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations pour l'abbé Pierre", Cinquième congrès de l'Association Française de Science Politique, 23-26 avril 1996, Table ronde n° 5. Les appuis de l'approche linguistique ont également été mis à profit, cf. Catherine Kerbrat-Orechioni, *Les interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 1992, "Linguistique", 2 tomes.

[69] La méthode et les résultats de cette enquête peuvent être consultés en annexes.

endossent et celles qu'ils prêtent à leur interlocuteur, nous avons établi un certain nombre de récurrences que nous avons travaillées en nous appuyant sur des textes théoriques. Cette modélisation, permise par le travail très détaillé opéré auparavant sur les courriers vient en retour donner sens aux données recueillies. C'est la confrontation entre l'attention systématique portée aux courriers et un travail de synthèse qui nous a permis de construire des modèles homogènes, discriminants et simultanément susceptibles d'accueillir des expressions toujours particulières.

Nous avons, parallèlement au travail sur ces courriers, entrepris de cerner la place que ces derniers tiennent au sein de la structure municipale ainsi que les modes de traitement qui leur sont réservés. Le recueil et la compilation des données produites par la municipalité à propos du courrier ainsi que des entretiens[70] avec les responsables du service courriers ont permis de dresser un état du nombre de courriers reçus, de leur nature et de leur parcours au sein de la municipalité. On s'est ensuite intéressé à la façon dont ces missives sont traitées, en analysant par exemple les documents et consignes qui étaient remis aux rédacteurs arrivant au cabinet et en conduisant une quinzaine d'entretiens auprès des différentes personnes appelées à côtoyer et à intervenir de près ou de loin sur ces courriers et leurs réponses - cabinet du maire, adjoints, chefs de services... Ces entretiens nous ont permis de cerner le sort réservé à ces courriers, les consignes données quant à leur traitement, les façons de procéder ou de lire des professionnels de la réponse ainsi que les dispositifs et les schémas cognitifs sur lesquels ils s'appuient[71].

Dans une première partie, on explorera les différentes approches qui nous ont permis d'aborder cette pratique singulière qu'est l'écriture de courriers au maire de Lyon (Partie I - La question démocratique : Tensions entre citoyenneté et participation politique). C'est d'abord la question de la citoyenneté, comme traitement des rapports entre les individus et les institutions politiques qui a retenu notre attention. La recension des différentes manières de considérer la relation citoyenne nous a permis de montrer que les définitions de la citoyenneté généralement proposées ne sont que d'un secours relatif dans le traitement des relations animant les épistoliers et le maire de Lyon (Chapitre 1 - Les écueils d'une approche en terme de citoyenneté). C'est alors vers une approche en terme de participation politique que l'on s'est tourné. Un premier travail de recension de l'importance numérique de ce mode de participation ainsi que d'exploration des caractéristiques sociales des épistoliers et des objets sur lesquels ils se prononcent a alors permis de répondre au déficit de données générales concernant ce type de pratique (Chapitre 2 - Le courrier adressé au maire de Lyon). Ce travail de recension effectué, on a envisagé ces courriers sous un double angle : comme illustration d'une prise de parole dont les effets sur le gouvernement local sont importants ; et, à l'inverse, en prêtant notamment attention à la structure de réception des courriers mise en place par la municipalité lyonnaise, comme révélateur de "l'exclusion" des profanes du monde politique (Chapitre 3 - Un premier cadrage dual mais limité : Le courrier entre participation

[70] La listes des entretiens peut être consultée dans les sources, en fin de volume.

[71] Le suivi du travail quotidien des services, l'assistance au tri des missives ou à la réunion hebdomadaire des rédacteurs du cabinet du maire nous ont été refusé. Aucun travail de terrain prolongé n'a donc pu être conduit.

politique et domination). Ces deux approches de la citoyenneté et de la participation politique sont apparues insuffisantes pour rendre compte des modes différenciés d'interpellation du maire.

Dans une deuxième partie, on s'est alors proposé de prolonger l'analyse d'une citoyenneté en acte (Partie II - Le régime d'interpellation du maire). A cette fin on a recensé, dans un premier temps, les outils théoriques pouvant être mobilisés pour comprendre au plus près ce que les citoyens engagent dans leurs échanges épistolaires avec le maire. La revue des différentes grammaires d'expression publiques et privées ayant déjà fait l'objet de développements a été un point d'appui précieux pour concevoir les spécificités de ce type d'interpellation (Chapitre 4 - Prolégomènes à une analyse du régime de l'interpellation). Ce n'est qu'alors que l'on a pu distinguer un certain nombre de modèles. Les chapitres suivants sont consacrés à l'exposition détaillée de chaque modèle. Les trois premiers sont axés autour de la question du vote. Il s'agit du modèle citoyen, du modèle aristocratique et du modèle de la sujétion (Chapitre 5 - Citoyens, aristocrates et sujets). Trois autres obéissent à des logiques extra électives. Il s'agit du modèle de l'action collective, du modèle industriel et du modèle pamphlétaire (Chapitre 6 - Les interpellations extra électives).

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Première partie La question démocratique : Tensions Entre citoyenneté et participation politique

L'analyse des courriers au maire de Lyon invite à penser les rapports que les individus tissent avec leur interlocuteur et plus largement avec le monde politique. Dans cette perspective, deux approches théoriques peuvent être sollicitées qui donnent chacune un éclairage différent des rapports entre individus et espace politique. La première s'attache, à travers la recension des différentes définitions de la citoyenneté, à explorer la façon dont, jusqu'à aujourd'hui, les rapports entre citoyens et instances politiques ont été pensés. La deuxième, fondée sur l'analyse des pratiques de participation politique, tente d'éclairer les relations construites par les citoyens avec une instance politique particulière : l'institution municipale. Ces deux approches, qui permettent de cerner, dans leur tension, ce que l'on pourrait problématiser sous l'expression de "question démocratique", offrent deux points de vue radicalement différents sur la pratique épistolaire. Pourtant, au-delà de la tension qui anime ces deux conceptions, une logique commune semble se dessiner. Leur disparité ne peut en effet masquer le fait que chacune d'entre elles conduit à interpréter le rapport entre citoyens et monde politique comme obéissant à une logique monolithique. Ce sont les apports et les limites de telles approches, en regard de la pratique épistolaire, que l'on voudrait considérer ici.

Dans un premier temps, on se propose de considérer la façon dont les différentes

définitions de la citoyenneté conçoivent le rapport entre les citoyens et le monde politique. A une analyse classique de la citoyenneté, posant un citoyen détaché de tout statut prescrit et entretenant avec l'Etat un rapport non contradictoire, s'opposent les recherches fondées sur l'étude de la sociogenèse de la citoyenneté et sur l'analyse critique de la participation politique. Ces approches, plus souvent contradictoires que complémentaires, ne sont pas sans limite - certaines les cumulent même -, en regard de l'étude des courriers adressés par les citoyens au maire de Lyon. Elles peuvent d'abord être surplombantes : elles s'intéressent alors avant tout à la définition de la citoyenneté, et ce au détriment de l'analyse de la position des citoyens dans le rapport ainsi dessiné. Ensuite, elles peuvent être monolithiques : elles ne pensent guère ces rapports que le long d'une seule et unique logique. Enfin, certaines n'échappent pas à une démarche purement spéculative, négligeant ainsi les rapports concrets que les individus tissent, en situation, avec les instances politiques (Chapitre 1 - Les écueils d'une approche en terme de citoyenneté).

Face à ces limites, on peut alors se tourner vers la pratique épistolaire pour envisager les rapports que les épistoliers construisent et instaurent avec leur interlocuteur municipal. La faiblesse du nombre de recherches à propos de cette pratique incline, dans un premier temps, à mieux en cerner les principales caractéristiques. On découvre alors qu'un grand nombre de courriers est adressé - de façon régulière au cours du XXème siècle - aux maires de Lyon, qu'ils sont rédigés par des épistoliers dont les caractéristiques sociales sont éclatées et qu'ils abordent des objets particulièrement disparates (chapitre 2 - Le courrier adressé au maire de Lyon).

Cette pratique qui dessine un rapport singulier à l'institution municipale est susceptible d'une double lecture suivant que l'on insiste sur l'initiative qu'elle requiert de la part des citoyens ou sur les contraintes politico-administratives qui l'enserrent. Concevoir cette pratique comme un acte de participation politique permet à certains de mettre en exergue les effets, tant sur le scripteur, sur l'administration municipale, que sur l'espace politique, de ces courriers. En revanche, l'analyse du parcours des courriers et de leur traitement par la municipalité permet à d'autres de montrer combien l'ensemble des mécanismes de retraduction des doléances - monopole de l'expertise technique par la municipalité, reconstruction de collectifs à partir de lettres individuelles dont l'argumentaire est du même coup négligé, etc. - interdit de conférer une dimension politique à de telles missives (chapitre 3 - Un premier cadrage dual mais limité : Le courrier entre participation politique et domination).

Chapitre 1 : Les écueils d'une approche en termes de citoyenneté

Largement analysée dans les années 60, la définition classique de la citoyenneté ne semble aujourd'hui plus questionnée, relevant dorénavant du musée de la science politique dans lequel le chercheur pourrait contempler la progression de sa discipline. Le

mythe d'une démocratie de participation, consacrant des individus libres et égaux, semble en effet avoir été largement battu en brèche. Et pourtant, pour classique, cette définition alimente encore aujourd'hui certains travaux. Rappeler cette conception - le statut de citoyen comme arrachement aux statuts sociaux, l'Etat comme moyen à disposition de la volonté générale etc... - et les relations qu'elle implique entre les citoyens et leurs élus n'est donc pas inutile.

Cette définition classique de la citoyenneté, et la normativité dont elle fait preuve, ont été très largement relativisées. Les critiques qui lui ont été adressées se fondent sur deux logiques distinctes : la première, propre aux tenants d'une genèse de l'Etat-nation, s'applique à montrer les conditions effectives de développement ou d'apparition de la citoyenneté. Elle permet d'interroger un modèle trop monolithique de l'intégration nationale. La seconde insiste sur les conditions contemporaines d'exercice de la citoyenneté en s'attachant à l'analyse des conditions concrètes de participation politique des citoyens. Ce feu croisé permet de mettre en exergue ce qui paraît, dans la thèse classique, relever d'une réaffirmation de l'idéal démocratique plus que de l'analyse sociologique (§1 Thèse et limites de la définition "classique" de la citoyenneté).

Les critiques adressées à la thèse classique constituent des points d'appui qui ne sont pas sans poser de nouveaux problèmes. Si la genèse de l'Etat-nation permet de pointer les processus historiques de construction de la nation et de son corollaire, la citoyenneté, elle accorde en revanche une importance démesurée aux institutions socialisatrices et, par conséquent, à l'idée d'une intériorisation d'une identité nationale. La relation de citoyenneté est alors principalement considérée à travers l'intériorisation des normes républicaines du "bon citoyen" dont les différentes institutions se font les zélateurs. En ce qui concerne les analyses critiques de la participation politique - ou "analyses de la domination" -, leur insistance sur la césure entre professionnels et profanes permet d'indiquer combien les compétences politiques sont inégalement partagées. Mais, là encore, cette insistance conduit à privilégier l'analyse de la relation déséquilibrée et souvent impossible entre citoyens et élus (§2 Critique des approches contemporaines de la nationalité et de la citoyenneté).

Au-delà de ce double mouvement critique, il convient de considérer les points communs animant l'ensemble de ces définitions. Bien que chacune d'entre elles permette de concevoir de façon différente la relation entre les individus, le personnel politique et, plus généralement, le champ politique, toutes, dans leur ambition d'universalité, semblent privilégier un type unique et monolithique de relation. Ces définitions qui jouent les unes contre les autres sont construites selon une architecture similaire n'acceptant qu'un seul type de relation entre les individus et l'espace politique. Or, cette conception partagée de la citoyenneté comme type de relation unidimensionnelle semble écarter, voire interdire, l'exploration et l'explicitation des liens effectivement tissés dans l'interaction entre les individus et le champ politique. Autrement dit, ces définitions semblent privilégier une analyse de la citoyenneté plutôt qu'une analyse des citoyens et des relations différenciées qu'ils construisent avec le champ politique.

1 - Thèse et limites de la définition "classique" de la citoyenneté

Une réflexion sur la citoyenneté ne peut se défaire de son pendant concernant la nationalité. Le lien entre nationalité et citoyenneté est ainsi systématiquement réaffirmé[72]. La nécessité d'une réflexion simultanée sur la nation et la citoyenneté semble donc s'imposer.

A/ La citoyenneté comme contrat

C'est le modèle développé par Dominique Schnapper dans *La communauté des citoyens* qui nous servira de fil rouge tout au long de ce développement pour penser la thèse de la citoyenneté classique[73]. Ce modèle a en effet pour prétention de s'extraire des jugements moraux et/ou nationalistes sur la nation : "il ne s'agit pas là, nous dit-elle, de formuler un jugement de valeur, qui montrerait la supériorité morale ou politique de la nation "politique" sur la nation "ethnique", mais de tirer les *conséquences logiques d'une définition analytique*"[74]. Ce voeu conduit à privilégier un modèle idéal typique[75] de la

[72] Jean Leca précise que "la plupart des Etats modernes établissent un lien entre citoyenneté et nationalité" ["Questions sur la citoyenneté", *Projet*, n° 171-172, 1983, p. 117], ou encore qu' "au niveau de l'individu-citoyen de l'Etat-nation, la citoyenneté et la nationalité se superposent "normalement" c'est-à-dire aussi "normativement", et de ce fait deviennent en principe des concepts interchangeables" ["La citoyenneté entre la nation et la société civile", in Dominique Colas (dir.) et al., *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, 1991, p. 482]. Ce souci, confinant à l'antienne n'est pas absent chez Dominique Schnapper qui affirme que "la démocratie moderne est née sous forme nationale. La nation moderne (...) est apparue depuis la Révolution américaine et la Révolution française comme l'organisation politique légitime universelle" [Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 13]. C'est également ce que rappelle Pierre Rosanvallon en notant que "le travail de l'universalisation est ambivalent. S'il tend à faire de chaque être humain un électeur, la sphère de la citoyenneté se dilatant au rythme de l'individualisation du social, il s'accompagne parallèlement de l'érection d'une impérieuse frontière : celle de l'identité nationale". Et de conclure : "Il n'y a pas de citoyen représentable, en d'autres termes, si l'étranger n'est pas désigné et circonscrit avec précision. L'ouverture du procès d'égalisation se double de la stricte fermeture du critère d'appartenance. (...) Aussi ne peut-on séparer une histoire de la citoyenneté d'une appréhension du concept de nationalité" [Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, "Bibliothèque des histoires", pp. 422-423]. Il faut toutefois indiquer que le lien entre nationalité et citoyenneté, s'il est particulièrement fort en France, n'est pas construit de façon aussi rigide dans d'autres pays. Cf. Sophie Body-Gendrot, Bernard d'Hellencourt, Michel Rancoule, "Entrée interdite : la législation sur l'immigration en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis", *Revue française de science politique*, vol. 39, n°1, fév. 1989, pp. 50-74. En outre, les récents développements d'une citoyenneté européenne incitent à penser que cette congruence entre nationalité et citoyenneté peut laisser place à d'autres configurations. Cf. notamment l'introduction de Pierre Birnbaum au n'1 (vol. 46, 1996) de l'*Année sociologique* consacré à "Nation, nationalisme, citoyenneté". On pourra également consulter Fred Constant, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, "Clefs politique", pp. 106 et s.

[73] L'appui quasi exclusif sur l'ouvrage de Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, "NRF Essais" 1994, 228 p., est motivé par le constat selon lequel cet ouvrage, et plus généralement les positions développées par l'auteur, connaissent une très large audience, tant auprès du monde scientifique que du grand public. Il apparaît ainsi paradigmatique d'une pensée de la citoyenneté. D'autre part, si l'intérêt que nous portons à cet ouvrage interdit de mesurer l'ampleur de la littérature en la matière, il permet en revanche une analyse détaillée d'un raisonnement commun à nombre d'auteurs.

[74] Dominique Schnapper, "La conception de la nation", *Cahiers Français*, La Documentation Française, n° 281, mai-juin 1997, p. 17.

nation, représentatif de la théorie classique de la nation et de la citoyenneté : "(...) si l'on accepte de caractériser la nation démocratique par l'ambition, par définition jamais pleinement réalisée, de créer une société politique en transcendant par la citoyenneté les enracinements concrets et les appartenances et fidélités particulières, il n'existe pas deux idées de la nation, mais *une seule*, inégalement et différemment accomplie, selon des formes chaque fois singulières, en fonction du projet politique qui est à l'origine de la construction nationale"[76].

1. La nation, un projet politique territorialisé

La nation, dans le modèle "classique" de la citoyenneté, est avant tout un projet politique : c'est une communauté de citoyens qui permet de penser ces derniers comme échappant à tout statut prescrit et comme participant activement à la vie politique. Cependant, cette communauté des citoyens reste inscrite dans un espace singulier, l'espace national qui assure la pérennité des premiers en les inscrivant dans une communauté de culture.

Dans l'optique de Dominique Schnapper, la nation échappe tant à sa définition ethnique qu'étatique - "entre l'ethnie et l'Etat il faut faire sa place à la nation"[77]. La nation n'est en effet en rien l'expression politique d'un groupe ethnique : d'une part, chaque groupe d'appartenance ou ethnie n'a pas nécessairement une expression politique ; d'autre part, l'ethnie, comme construit historique, n'a pas le privilège de constituer une strate plus fondamentale que la nation ; enfin et surtout, la nature du lien qui unit les hommes au sein de l'ethnie et au sein de la nation n'est pas la même. Si la nation comme communauté de citoyens se distingue donc de l'ethnie, elle se distingue également de l'Etat : la nation est une société organisée autour d'un contrat ou tout au moins pensant la participation des citoyens au pouvoir, alors que l'Etat n'en est que l'expression, et ce notamment au niveau international. Autrement dit, c'est la communauté des citoyens qui fonde la légitimité de l'Etat. "La spécificité de la nation moderne consiste à intégrer toutes les populations en une communauté de citoyens et à légitimer l'action de l'Etat, qui est son *instrument*, par cette communauté"[78].

Cette fiction politique, pour dépasser la simple définition par la négative, se caractérise avant tout par le principe de souveraineté du peuple. Or, poser ce principe de souveraineté du peuple, c'est-à-dire lier nation et peuple c'est encore, pour Dominique

[75] La description de ce modèle idéal-typique (l'expression revient plusieurs fois dans son texte, notamment p. 47, 96, 112, 181) s'appuie sur des termes très normatifs comme en témoignent les exemples suivant : "Concrètement *il faut* que les citoyens comprennent et respectent - au moins passivement - les règles selon lesquelles fonctionne le politique" [p. 113] ou encore "l'administration, le Parlement, les partis, les pouvoirs locaux ou les syndicats contribuent à l'intégration nationale en *organisant la vie publique selon des règles communes et admises par tous*" [p. 126] ; Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*

[76] Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 178. C'est nous qui soulignons.

[77] Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 38.

[78] Id. Ibid.., p. 49. C'est nous qui soulignons.

Schnapper, mettre l'accent sur la nation comme construit politique. C'est bien à une logique politique qu'il faut se référer pour comprendre le lien entre les citoyens et abandonner par là les explications se fondant sur une logique communautaire, ethnique ou sociale[79]. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut penser l'ambition de la nation de "*transcender par la citoyenneté des appartenances particulières*, biologiques (telles du moins qu'elles sont perçues), historiques, économiques, sociales, religieuses ou culturelles, de définir le citoyen comme un individu abstrait, sans identification et sans qualification particulières, en deçà et au-delà de toutes ses déterminations concrètes"[80]. Pensée notamment contre les ordres de l'Ancien Régime, la nation permet la naissance d'un citoyen qui "se définit précisément par son aptitude à rompre avec les déterminations qui l'enfermeraient dans une culture et un destin imposés par sa naissance, à se libérer des rôles prescrits et des fonctions impératives"[81].

Mais, si la nation, comme projet politique, s'appuie sur cette égalité des citoyens - issue "de la revendication de la liberté de l'individu, agissant comme acteur économique contre la société politique, [ainsi que] de l'effort pour garantir la liberté de l'homme privé en réduisant la sphère d'intervention de l'Etat" -, selon une deuxième tradition intellectuelle, elle se "propose de limiter le pouvoir de l'Etat par la participation active des citoyens aux affaires publiques"[82]. La nation démocratique "implique donc les principes du suffrage universel - participation de *tous* les citoyens pour choisir les gouvernants et juger des modes d'exercice du pouvoir - et la conscription - participation de *tous* les citoyens à

[79] Dominique Schnapper réfute par là l'approche qui a longtemps animé les sociologues : selon elle, "la pensée sociologique s'est en effet fondée au XIXème siècle en renversant l'idée, héritée de la tradition philosophique, de la primauté politique sur l'organisation économique et sociale et en analysant la place du social *en tant que tel*". De plus, "la majorité des chercheurs en sciences humaines, étant donné leur sympathie pour le petit plutôt que pour le grand, pour le naturel plutôt que pour l'artificiel, évoque l'ethnie avec chaleur et condamne de manière plus ou moins claire la nation" ; Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, respectivement pp. 17 et 18.

[80] Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 49.

[81] Id. Ibid.., p. 92.

[82] Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 93. C'est cette distinction entre égalité des citoyens et participation politique qui distingue les droits civils des droits civiques. Rogers Brubacker en rend compte en distinguant une "révolution bourgeoise", soucieuse d'inscrire l'égalité devant la loi, et une "révolution démocratique" d'abord préoccupée par la promotion des droits politiques c'est-à-dire la participation politique des citoyens. Or ces deux révolutions relèvent de traditions différentes. En effet, "la conception de la citoyenneté comme statut général de membre était un produit de la lutte séculaire des monarchies territoriales, centralisatrices, rationalistes, contre les libertés, immunités et privilèges des seigneurs féodaux et des corps organisés" [p. 73], alors que "la citoyenneté comme statut particulier donnant des droits politiques distincts, sa matrice sociale se trouve dans la cité autonome, la cité-Etat" [p.75]. Et de conclure : "Alors que la conception de la citoyenneté comme statut général, abstrait, était progressiste (reflet des luttes du souverain territorial contre les libertés archaïques, immunités et privilèges), la conception de la citoyenneté comme statut politique spécial était en fait une des ces institutions archaïques, fondées sur un privilège, que les souverains territoriaux cherchaient à détruire ou à marginaliser dans leur effort pour construire une citoyenneté générale d'appartenance à l'Etat" [p. 75]. Cf. Rogers Brubacker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, notamment pp. 71-77.

l'action extérieure"[83].

Cette conception de la nation peut ainsi se résumer à un ordre politique tissant un lien spécifique entre les citoyens, lien construit non seulement par la déclaration de l'égalité de statut de ces derniers, mais aussi par leur participation active aux affaires publiques[84].

Un ordre politique situé

Ce statut de citoyen, dans son universalité même, entre cependant en tension avec le principe de sa territorialisation. En d'autres termes, l'adhésion en tant que citoyen ne peut se réaliser qu'à travers l'adhésion à un groupe d'appartenance. C'est dans cette mesure que, "si la société démocratique implique, pour reprendre des termes habermassiens, qu'il existe un espace communicationnel et intersubjectif où citoyens, hommes politiques et experts puissent se parler, se comprendre et tenter de se convaincre pour traiter des problèmes de la vie commune, elle ne peut exister si tous les membres ne partagent pas un langage, une certaine culture et, au moins quelques valeurs communes"[85]. Cette nécessaire inscription du citoyen, cette appartenance à un groupe circonscrit, n'est pas de celles relevant des relations de proximité, de groupes ethniques ou encore religieux, mais bien l'inscription dans un groupe national. C'est ainsi que la nation, comme projet civique, s'appuie sur, en même temps qu'elle promeut, une identité nationale fondée sur une communauté de langue et de culture.

"Tous les nationaux pratiquent la même langue (sauf cas exceptionnels). Cela signifie qu'ils partagent un même mode de perception du monde, une culture intellectuelle, des émotions et des souvenirs communs, une mémoire historique singulière. Ils ont aussi participé aux même institutions, qu'il s'agisse de l'Ecole ou des entreprises, en passant par l'ensemble des pratiques strictement politiques. Ils sont soumis aux mêmes lois et prennent part à la vie démocratique selon les mêmes modalités, qui leur apparaissent comme "naturelles" parce qu'elles ont été intériorisées tout au long de leur socialisation depuis l'enfance. La familiarité immédiate qui s'établit entre les nationaux (...), est le produit de cette socialisation spécifique et de la vie commune à l'intérieur d'une société nationale concrète. (...) La nation démocratique en Europe est indissociablement communauté de culture, lieu de mémoire collective et d'identité historique"[86].

Ainsi, le principe de la nation relève à la fois d'un artifice, dans la mesure où ce sont les individus qui font la nation mais en retour, "la nation démocratique est devenue concrète

83 Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 49.

84 On n'est pas très éloigné, dans cette conception de la citoyenneté, de la pensée rousseauiste qui, contre les jusnaturalistes dissociant un pacte d'association (égalité des citoyens qui sont source de la souveraineté) et un pacte de soumission (exercice de la souveraineté), pose l'impératif d'un contrat social associant libertés des modernes et des anciens. Cf. Robert Dérathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, PUF, 1950, 463 p.

85 Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 78.

86 Dominique Schnapper, "La conception de la nation", in Cahiers Français, op. cit., p. 14.

en ce qu'elle est la source d'identité, de morale, de passions et de comportements collectifs : l'intégration nationale a créé, selon les termes de Norbert Elias, un habitus social spécifique"[87].

C'est pourquoi Dominique Schnapper insiste sur les institutions susceptibles de former les citoyens : l'école, qui permet non seulement l'intégration d'une idéologie nationale et d'une mémoire commune mais qui, plus encore, dans sa forme même, promeut un espace d'égalité où la distinction est censée être fondée sur le mérite, indépendamment de toute caractéristique familiale ou sociale ; mais aussi l'ensemble des rites républicains - minute de silence partagée par toute une nation dans le même moment[88], noms de rue, panthéon...

A travers cette revue rapide, il apparaît que la citoyenneté est avant tout rupture, arrachement à tout statut imposé ou prescrit. Elle dessine un espace de stricte égalité entre les citoyens et un *rapport non problématique à l'Etat* dans la mesure où la communauté des citoyens est au fondement de ce dernier qui, en retour, permet d'assurer la congruence entre le système politique et le système culturel.

2. L'individu au coeur du modèle de la communauté des citoyens

Ce modèle est fondamentalement axé autour de la reconnaissance d'un individu autonome, abstrait[89]. Cette définition libérale[90] de l'individu s'accompagne de la croyance selon laquelle le progrès réside dans l'émancipation de l'esprit humain des attaches de la religion et de la tradition. L'individu constitue alors une entité distincte, il est animé par des motivations propres et atteint de lui-même son équilibre[91]. Or, l'émergence de l'individualisme c'est "la possibilité de penser la société comme une somme d'individus dont l'existence autonome est préalable à leur insertion dans des groupes d'appartenance et des réseaux de dépendance"[92]. Ces individus ne tissent des liens, volontaires, que

87 Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, p. 106.

88 L'idée d'une communauté fondée sur l'accomplissement de rites communs permet à Dominique Schnapper de mettre en exergue la valeur symbolique du vote ; cf. *La communauté des citoyens*, *op. cit.*, pp. 96-97. C'est ici la même idée que celle développée par Benedict Anderson [*L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996] à propos de l'appréhension du temps au sein des communautés imaginées que sont les nations : " "Le sens de cette cérémonie de masse (...) [le fait d'ouvrir un journal] est paradoxal. Elle s'accomplit silencieusement, en privé, dans les méandres du cerveau. Pourtant, chaque communiant sait pertinemment que la cérémonie qu'il accomplit est répétée simultanément par des milliers (ou des millions) d'autres, dont il connaît parfaitement l'existence même s'il n'a pas la moindre idée de leur identité. (...)Peut-on envisager figure plus vivante de la communauté imaginée séculière, historiquement chronométrée ? Dans le même temps, le lecteur du journal, qui voit ses voisins en lire des répliques exactes - dans le métro, chez le coiffeur, dans son immeuble - est continuellement rassuré : le monde imaginé s'enracine visiblement dans la vie quotidienne. (...) la fiction s'infiltre paisiblement et continûment dans la réalité, créant cette remarquable confiance de la communauté dans l'anonymat qui est la marque distinctive des nations modernes"" [p. 46-47]. Pour une revue critique cf. notamment Christophe Jaffrelot, "Les modèles explicatifs de l'origine des nations et du nationalisme - Revue critique", pp. 139-177 et en particulier p. 143, in *Théories du nationalisme*, sous la dir. de Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff, Paris, Kimé, 1991, 324 p.

90 Cf. Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, Paris, PUF, 1984, "Sociologies", p. 23.

sous la forme du contrat - limité dans le temps et dans les objectifs[93].

Cette notion d'individu constitue un des soubassements les plus importants de cette définition de la citoyenneté. Avec la naissance du citoyen, c'est la naissance d'une nouvelle forme de lien social qui est promue : l'association ou la société, à l'encontre de toute relation communautaire ou traditionnelle[94]. Cette forme nouvelle de lien social caractérise essentiellement les relations horizontales que peuvent entretenir les différents citoyens. C'est sans doute Siéyès qui en donne la meilleure illustration : "Je me figure la loi au centre d'un globe immense, tous les citoyens sans exceptions sont à la même distance sur la circonférence et n'y occupent que des places égales ; tous dépendent également de la loi, tous lui offrent leur liberté et leur propriété à protéger ; et c'est ce que j'appelle les *droits communs* de citoyens, par où ils se ressemblent tous"[95]. Égalité de statut, au-delà de toute appartenance naturelle, autrement dit au-delà des "relations caractérisées à la fois par des liens affectifs étroits, profonds et durables, par un engagement de nature morale et par une adhésion commune à un groupe social"[96]. Les relations de ces citoyens à l'Etat sont alors des relations non médiates, directes, fondées sur la capacité présumée de chaque individu, extrait de ses conditions particulières, de penser l'intérêt général. On retrouve ici les principes rousseauistes d'un individu capable d'abandonner son amour-propre au profit d'un attachement à l'intérêt général. Chaque

89 On pourra consulter à ce propos Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983, "Points", notamment p. 97-100 : "Pour les modernes, sous l'influence de l'individualisme chrétien et stoïcien, ce qu'on appelle le Droit naturel (par opposition au droit positif) ne traite pas d'êtres sociaux mais d'individus, c'est-à-dire d'hommes dont chacun se suffit à lui-même en tant que fait à l'image de Dieu et en tant que dépositaire de la raison. Il en résulte que, dans la vue des juristes en premier lieu, les principes fondamentaux de la constitution de l'Etat (et de la société) sont à extraire, ou à déduire, des propriétés et qualités inhérentes à l'homme considéré comme un être autonome, indépendamment de toute attache sociale ou politique" [p. 97]. D'où la définition de l'individu en tant qu'être moral proposé par Louis Dumont : il est "indépendant, autonome et ainsi (essentiellement) non social, tel qu'on le rencontre avant tout dans notre idéologie moderne de l'homme et de la société" [p. 84].

91 Cette conception a notamment été soutenue par les théoriciens du droit naturel selon lesquels "la société résultait d'une union rationnelle conclue, dans les cadres bien précis et délimités, par des individus libres par nature". Cf. Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, *op. cit.*, p. 71.

92 Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Les Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, 1997, "Enjeux de société", p. 20.

93 A l'inverse, "la notion de communauté est fondée sur une conception de l'homme qui envisage celui-ci dans sa totalité plutôt que dans chacun des rôles qu'il peut occuper dans l'ordre social", Cf. Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, *op. cit.*, p. 69.

94 On ne reviendra pas ici sur cette opposition dont Robert A. Nisbet rend compte dans le chapitre 3 - intitulé La communauté - de son ouvrage *La tradition sociologique*, *op. cit.*, pp. 69-138. Ferdinand Tönnies, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF, 1944, 247 p.

95 Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Paris, PUF, 1982, "Quadrige", p. 88. La métaphore du globe n'est pas ici sans faire penser à l'universalité des droits civils dont la généralisation a pour horizon l'humanité tout entière.

96 Telle est la définition de la communauté donnée par. Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, *op. cit.*, p. 70

individu est alors directement sous l'empire de l'Etat, qui n'est en définitive que l'expression de la volonté de tous les citoyens, de la volonté générale[97].

Cette approche délibérément philosophique, dans la mesure où elle ne s'interroge que peu sur les processus de politisation de la nation et, inversement, de nationalisation de la politique, permet de rendre compte du cadre républicain idéal (typique ?). Cependant, une lecture plus attentive des processus à l'oeuvre dans la production et la promotion de la citoyenneté devrait permettre une approche plus fine des réalités et des enjeux auxquels toute analyse est irrémédiablement confrontée quand il s'agit d'essayer de penser la citoyenneté.

B/ Critiques de la théorie classique

L'approche analytique de la citoyenneté propose un cadre conceptuel d'intelligence des phénomènes politiques. Elle semble également très largement redoubler l'idée républicaine de la citoyenneté. Le concept de citoyenneté, outil d'investigation et de compréhension des réalités politiques et sociales, fait simultanément office de valeur légitimant un certain nombre de pratiques. Seule une mise en perspective historique et sociologique de la citoyenneté - qu'on circonscrira pour notre part à la France - permet de relativiser la pertinence du concept de citoyenneté tel que développé ci-dessus. C'est en pointant aussi bien les processus différenciés de développement de l'Etat-nation que la disparité des pratiques de participation politique que l'on se propose de conduire la critique du concept classique de citoyenneté.

· Configuration contemporaine de la recherche sur la citoyenneté La divergence d'analyse entre nation et participation politique semble, pour faire vite, cristalliser, et redoubler, un ensemble de césures présentes dans le champ des sciences sociales. Césure d'objet tout d'abord. L'analyse de la nation porte essentiellement sur la clôture d'un système. Rogers Brubacker parle à ce propos de "clôture sociale" : "L'Etat nation est l'architecte et le garant de plusieurs formes spécifiquement modernes de clôture. Elles trouvent à s'incarner dans des institutions comme les frontières territoriales, le suffrage universel, le service militaire obligatoire, les règles de naturalisation. Dans chacun des trois cas, c'est autour de l'institution juridique de la nationalité que se fait la clôture. Seuls les citoyens ont le droit inconditionnel d'entrer dans le territoire de l'Etat et d'y rester. Droit de vote et service militaire sont habituellement limités aux seuls citoyens. Et la naturalisation, qui permet l'accès au statut de citoyen, est elle-même

[97] C'est certainement ce principe de non médiation qui conduit Dominique Schnapper à entretenir une ambiguïté persistante dans la définition des partis politiques et de leur rôle. Les partis traduisent ainsi les discours particuliers dans l'espace général de la nation et donc dans les termes de l'intérêt général : "L'intégration de la nation se mesure au fait qu'en suscitant la participation et la mobilisation des citoyens, les partis incarnent des propositions spécifiquement politiques et qu'ils ne sont plus seulement l'expression des particularismes et des intérêts régionaux, sociaux, religieux ou ethniques" [p. 97-98]. Simultanément, les partis politiques semblent redevables d'une définition en termes d'intérêts particuliers propres à des groupes sociaux : "A la différence des partis, qui traduisent des revendications ethniques, religieuses, culturelles ou régionales - donc contraires à la logique propre de la nation -, les partis ouvriers s'appuyaient, eux, sur l'idée universelle de citoyenneté pour justifier leurs exigences" [p. 151]. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*

fermée, réservée à ceux qui présentent certaines qualifications. La nationalité est à la fois un instrument de la clôture et l'un de ses objets"[98]. Clôture sociale, tel est l'enjeu du nationalisme qui doit avant tout "résoudre une question politique qui peut être résumée de la façon suivante : comment homogénéiser la culture des citoyens d'un Etat-nation et, de la sorte, clôturer l'espace de l'identité nationale et circonscrire le territoire politique sur lequel l'Etat exerce son autorité ?"[99]. Cette approche de la clôture de "l'espace de l'identité nationale" est très largement historique et s'appuie sur l'analyse des caractéristiques économiques et culturelles d'un pays[100], sur l'analyse du rôle de l'Etat et notamment de l'éducation qu'il dispense, et prend en compte aussi bien les droits civils, les droits politiques ou encore les droits sociaux, pour emprunter la typologie de T.H. Marshall[101]. En revanche, les analyses portant sur la participation politique se focalisent essentiellement sur les droits politiques. C'est alors une autre (?) définition de la citoyenneté qui est promue. C'est une lecture en termes de droits et de devoirs des citoyens, en termes de modalités de la participation qui est privilégiée. Dans cette perspective, c'est le fonctionnement interne de la communauté qui est interrogé, et ce particulièrement à travers l'analyse du vote individuel. Cette division d'objets renvoie, en définitive, à des angles d'analyse différents. Les uns conçoivent la communauté des citoyens comme un tout, dont on interroge l'unité et partant les frontières ; les autres s'appesantissent au contraire sur les modes de fonctionnement de cette communauté en insistant sur les droits différentiels des individus-citoyens. Ces modes d'interrogation divergents se combinent enfin à des modes d'analyse également différenciés. En forçant nécessairement le trait ici, on peut alors noter que les approches de la nation privilégient la question de l'intégration. C'est principalement dans ces termes que la nation est conçue : intégration culturelle, intégration économique, intégration par l'intermédiaire de l'Etat, intégration fonctionnelle. De plus, c'est une perspective de long terme qui est privilégiée. En revanche, les analyses portant sur les droits politiques, si elles peuvent également mettre l'accent sur la construction d'un système politique homogène, s'appuient plus largement sur les individus, leurs positions sociales particulières et le rôle déterminant des conflits.

98 Rogers Brubacker s'appuie sur la distinction proposée par Max Weber entre relations sociales ouvertes et fermées. Cf. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, *op. cit.*, p. 48.

99 Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, "Repères", p. 57.

1. Les critiques du lien entre nationalité et citoyenneté

100 Cf. Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, "Bibliothèque historique Payot".

Le concept "classique" de citoyenneté ne semble pas résister à une analyse historique[102]. Les analyses du rôle des individus, de leur arrachement à tout statut prescrit comme celles portant sur le développement de la nation semblent en effet tendre à la réaffirmation d'un mythe républicain plus qu'à l'exploration des processus historiques qui ont conduit à la construction de la nation et de la citoyenneté.

101 On pourra rappeler la définition que T.H. Marshall donne de ces droits dans sa conférence de 1950 : "The civil element is composed of the rights necessary for individual freedom-liberty of the person, freedom of speech, thought and faith, the right to own property and to conclude valid contracts, and the right to justice. (...) By the political element I mean the right to participate in the exercise of political power, as a member of a body invested with political authority or as an elector of the members of such a body. (...) By the social element I mean the whole range from the right to a modicum economic welfare and security to the right to share to the full in the social heritage and to live the life of a civilized being according to the standards prevailing in the society" ; Cf. T. H. Marshall and Tom Bottomore, *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Press, 1992, "Pluto perspectives", p. 8.

La perspective analytique contre l'historicité

102 On ne peut bien évidement demander à un modèle qui a une visée explicative de rendre compte de la factualité historique. Il n'en reste pas moins que le modèle est d'autant plus heuristique qu'il permet d'éclairer ces processus historiques. Or, la distance entre la définition classique et les processus de construction de la citoyenneté est si grande que l'on peut douter de la pertinence de ce modèle sinon comme image inversée de la réalité historique.

Dominique Schnapper, dans sa définition de la citoyenneté, condamne le recours au couple traditionnel opposant "nation-contrat" et "nation-génie". Cette opposition "fut analysée par les théoriciens, puis consacrée par les historiens des idées nationalistes. Dans des langages nationaux et scientifiques différents on finissait toujours par distinguer *la nation selon l'idéologie "française" (ou "italienne", ou "américaine")* et *la nation selon l'idéologie "allemande"*, à moins que l'on n'opposât la nation "occidentale" à la nation "orientale", la nation civique au *Volk*, l'"Etat-nation" (*Staatsnation*) à la "nation culturelle" (*Kulturnation*), le peuple des citoyens au peuple des ancêtres, la volonté politique à la nation organique, la nation élective à la nation ethnique, la nation-contrat à la nation-génie, le civisme au populisme, l'individu à la nation comme individu collectif, la pensée des Lumières au romantisme ou, enfin, le holisme à l'individualisme"[103].

C'est dans la mesure où ces couples d'opposition constituent un handicap pour concevoir la construction de la nation que Dominique Schnapper décide de les évacuer de l'analyse au profit d'une perspective purement analytique. Cependant, si ces oppositions ne sont en effet que peu heuristiques[104], n'en pas tenir compte peut être dommageable. Faire le choix d'une définition analytique, débarrassée des discours nationaux sur la nation c'est gagner en simplicité et en homogénéité ; c'est simultanément proposer une définition ignorant les processus historiques de construction de la nation dont ces discours font pleinement partie.

Aussi, plutôt que de voir dans cette opposition nation-contrat / nation-génie une limite à l'analyse de la nation et de la citoyenneté convient-il de traiter cette opposition comme un matériau historique permettant cette analyse. C'est sur cette voie que nous convient, de façon différente, un Leca, un Taguieff ou encore les partisans d'une sociogenèse. Jean Leca, dans une perspective conceptuelle, précise que les concepts de citoyenneté ou de nationalité "incorporent le sens (ou parfois les sens ou du moins les usages contradictoires) que les acteurs historiques réels emploient quand ils construisent et manipulent les termes, et ces sens incorporés ne peuvent être ignorés par le savant qui s'efforce de fabriquer un concept propre"[105]. C'est donc bien sur les usages du terme que l'attention est portée. S'il est alors nécessaire de faire la recension de ces usages, cela ne semble pas suffisant[106]. C'est pourquoi Pierre-André Taguieff propose par exemple d'inclure la confrontation entre perspectives nationalistes et antinationalistes de la nation dans la recherche historique elle-même : "Pour ne pas poursuivre les interactions polémiques sur le terrain de l'écriture de l'histoire, il s'agit d'objectiver ces interactions

[103] Dominique Schnapper, "La conception de la nation", in *Cahiers Français*, *op. cit.*, p. 16. C'est l'auteur qui souligne.

[104] On notera qu'elle ne permet désormais plus de distinguer une conception de la nationalité à l'allemande de la conception française.

[105] Jean Leca, "La citoyenneté entre la nation et la société civile" pp. 479-455 [ici p. 479], in *Citoyenneté et nationalité - Perspectives en France et au Québec*, *op. cit*. Par ailleurs, Jean Leca a également recours à la logique de l'indétermination pour caractériser la nation : elle peut alors être conçue "comme un produit biologique ou comme le résultat d'un contrat (le "serment civique" de la législation révolutionnaire française par lequel on choisit une patrie et en accepte les règles), [elle peut exprimer] le rattachement à une nation formée d'intérêts multiples ou soumise à une norme uniforme", cf. Jean Leca, "Questions sur la citoyenneté", *Projet*, n° 171-172, 1983, p. 117.

polémiques, de les inclure dans la définition même de l'objet de l'histoire. (...) L'histoire du nationalisme doit comporter une histoire des histoires du nationalisme ; or, celle-ci ne peut s'écrire, dans notre perspective polémologique, que comme une histoire des interactions polémiques des histoires nationalistes et antinationalistes du nationalisme"[107]. Yves Déloye, prenant appui sur cette conception, propose ainsi de comprendre la distinction entre nation-génie et nation-contrat moins comme un "conflit entre une nation prétendument essentialiste et une nation construite par l'histoire [que comme le fait] de choix stratégiques divergents opérés par les élites politiques pour justifier l'espace de l'identité nationale et ses frontières"[108].

Les discours scientifiques sur la nation font pleinement partie de l'histoire nationale. Se priver de l'analyse du couple nation-génie / nation-contrat est alors symptomatique d'une approche s'interdisant toute investigation historique de la nation et de la citoyenneté. Or cette approche historique permet de relativiser ce qui fonde le mythe républicain : un individu autonome, raisonnant et informé, susceptible de s'exprimer grâce à ses droits politiques au sein d'une communauté nationale dont l'Etat assure l'homogénéité.

a) Le mythe de l'individu

On a insisté sur le fondement individuel de la théorie classique. Largement inspirée du modèle contractualiste ou du modèle bourgeois de la société civile, cette théorie pose pour fondement l'individu libre, ayant une parcelle de souveraineté et capable de s'associer en vue d'un projet commun. L'analyse de l'apparition et de la consécration d'un citoyen arraché aux statuts prescrits, indique pourtant toute la distance entre les processus à l'oeuvre dans la naissance du citoyen et ceux qui animent le mythe républicain.

L'individu contractant librement est une fiction

"L'égalité politique marque l'entrée définitive dans le monde des individus. Elle introduit un point de non-retour. Elle affirme un type d'*équivalence de qualité* entre les hommes, en

106 Gil Delannoi rend bien compte de cette polysémie en notant l'ensemble des contradictions auxquelles le terme de nation semble renvoyer. Il montre ainsi que la nation relève, la plupart du temps et à la fois, de termes opposés constituant des "couples de concepts" tels que théorie vs esthétique, organique vs artificiel, individuel vs collectif, universel vs particulier, indépendance vs dépendance ou encore idéologie vs apolitisme, transcendant vs fonctionnel, ethnique vs civique, et enfin continu vs discontinu. Cette polysémie, que traduit l'impuissance de ces oppositions à être discriminatoires, est pour ce dernier l'indice que le "succès et la persistance de la forme nationale sont dus à ses ambivalences", Cf. Gil Delannoi, "La théorie de la nation et ses ambivalences", in Gil Delannoi (dir.) et Pierre-André Taguieff (dir.), *Théories du nationalisme*, *op. cit.*, p. 14. Cependant, à ne faire que le catalogue des oppositions, et partant à les mettre en équivalence, on s'interdit toute réflexion sur les promotions et usages différenciés de ces termes, par des groupes et à des époques également différents.

107 Pierre-André Taguieff, "Le nationalisme des "nationalistes". Un problème pour l'histoire des idées politiques en France", in *Théories du nationalisme*, *op. cit.*, p. 49.

108 Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, *op. cit.*, p. 77.

rupture complète avec les visions traditionnelles du corps politique"[109]. Cependant, à l'instar de Louis Dumont qui soutient que "l'individualisme n'aurait pas pu se développer autrement, apparaître sous une autre forme [que celle de "l'individu-hors-du-monde"], à partir du holisme traditionnel"[110], Pierre Rosanvallon ajoute que l'individu politique est, en quelque sorte, une production de la nation entendue comme peuple souverain. En effet, les assemblées des Etats-généraux jusque là réunies "n'effectuent aucun acte de souveraineté, elles ne font que transmettre des doléances et nommer un député obligé par un mandat impératif. (...) Ce n'est pas tant l'affirmation d'un droit politique individuel qu'une manière de réaffirmer symboliquement l'essence rêvée de la monarchie : une puissance souveraine directement nourrie du consentement de la nation"[111]. Cependant, "cette société civile va brutalement se muer en société politique en 1789. C'est le peuple comme sujet collectif, et non pas l'addition des individus, qui exprime la souveraineté. Il y a une entrée collective dans la souveraineté qui s'opère complètement à distance de la visée individualiste du citoyen propriétaire"[112]. Aussi y a-t-il translation du pouvoir du roi vers le peuple. Cette translation est collective. Elle exige en revanche de penser un "individu-citoyen, membre abstrait de la nation, considéré en lui-même, indépendamment de toute détermination économique ou sociale"[113].

Ainsi, l'acte de naissance de l'individu-citoyen relèverait plus de l'avènement du peuple que l'inverse, mettant ainsi à mal toute théorie contractualiste.

La citoyenneté comme arrachement aux statuts prescrits

La théorie classique de la citoyenneté n'a de cesse d'insister sur la rupture entre le nouveau statut de citoyen - ouvert à tous et proposant l'égalité de tous -, et les anciens statuts prescrits des ordres. La citoyenneté est alors fondée sur le principe d'arrachement de l'individu aux communautés primaires. Si, dans son économie générale, ce principe est acquis, il reste qu'il obéit à un parcours chaotique et différencié suivant les groupes. Plus avant, il n'est pas sûr que ce principe d'arrachement fonde *empiriquement* l'accès des individus à la citoyenneté.

Parcours chaotique de cet arrachement aux communautés primaires dans la mesure où, par exemple, sous l'évidence nominale du vote, se lovent des pratiques différenciées qui permettent, même à travers cet instrument *a priori* individuel, l'expression des communautés. C'est ce que montre en particulier Patrice Gueniffey en notant que "la résurgence durable des comportements politiques traditionnels traduit la précarité de l'enracinement des nouveaux principes, confrontés aux réalités d'une société que les

[109] Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, *op. cit.*, p. 14.

[110] Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme*, *op. cit.*, p. 70.

[111] Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, *op. cit.*, pp. 56-57.

[112] Id. Ibid., p. 59.

[113] Id. Ibid., p. 60.

bouleversements n'ont guère atteinte"[114].

Plus avant, plutôt que de penser un citoyen-national construit par dépolitisation des autres types de statut, il convient au contraire de noter le rôle joué par des groupes sociaux particuliers dans l'accès de certains individus au statut de citoyen. L'idéal républicain du citoyen décidant dans son for intérieur, confronté de façon directe à l'Etat comme représentant de la nation, laisse alors place à un citoyen construit à travers et grâce aux groupes auxquels il appartient ; ce qui fait dire à Jacques Ion que "l'allégeance à la nation s'est historiquement réalisée tout autant par le biais des inscriptions communautaires, notamment dans l'ordre socio-économique"[115]. Rendre l'épaisseur des groupes dans la naissance des citoyens permet ainsi à ce dernier de poser un diagnostic original concernant la crise du mythe républicain : "La république triomphante n'avait eu de cesse d'en appeler à la venue de l'individu autonome, délié de ses attaches, apte à devenir citoyen du bien commun. Quand cet idéal se trouve de fait en voie d'être réalisé, tout un chacun, à droite comme à gauche, s'alarme alors des risques pesant sur le lien social comme sur l'intérêt pour la chose publique. Comme si l'association, dépouillée des liens communautaires qui ont longtemps fait sa force, devenait alors impossible, et du même coup problématique l'intérêt pour le bien commun"[116]. Le modèle républicain de l'association, liant sans intermédiaire le citoyen à l'Etat apparaît dès lors relever du mythe.

Il faut rendre au modèle développé par Dominique Schnapper - et que l'on a, pour les besoins de l'exposé, associé à la théorie classique -, le mérite d'insister sur la nation comme construit. La nation apparaît bien comme une communauté qui, pour imaginaire, rend cependant possible l'inscription d'une citoyenneté par définition universelle. En revanche, les modes de construction du fait national, différenciés selon les groupes, sont semble-t-il négligés, au profit de la seule pensée de l'unité nationale. L'insistance portée sur la création d'un espace commun comme condition de possibilité d'exercice de la citoyenneté conduit à occulter les processus essentiellement conflictuels qui orientent cette construction[117].

b) Les droits politiques

La théorie classique insiste sur l'importance des *droits politiques*. Ce sont les droits politiques, et en particulier le droit de vote, qui permettent l'expression et la participation des citoyens au gouvernement. Cependant, à penser ces droits hors de toute

[114] P. Gueniffey, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Ed. de l'EHES, 1993, p. 217.

[115] Jacques Ion, *La fin des militants ?*, *op. cit.*, p. 27. Cf. aussi l'article de Philippe Genestier et Jean-Louis Laville, "Au-delà du mythe républicain - Intégration et socialisation", *Le débat*, n° 82, nov-déc. 1994, pp. 154-172.

[116] Jacques Ion, *La fin des militants ?*, *op. cit.*, p. 102.

[117] C'est ce qui ressort très nettement de la citation sur laquelle on s'est appuyé plus haut : "Tous les nationaux pratiquent la même langue (sauf cas exceptionnels). Cela signifie qu'ils partagent un même mode de perception du monde, une culture intellectuelle, des émotions et des souvenirs communs, une mémoire historique singulière". Dominique Schnapper, "La conception de la nation", in *Cahiers Français*, *op. cit.*, p. 14.

contextualisation historique, le modèle classique ne peut que conduire, d'une part, à une vision homogène du corps politique, d'autre part, à une vision tronquée des enjeux qui s'expriment à travers la mise en place du suffrage universel, et enfin à une vision linéaire de l'extension, pensée sous l'angle du progrès, de ce dernier.

Une vision homogène du corps politique

La vision homogène du corps politique est construite sur l'équivalence posée entre société civile et société politique. Cependant, comment expliquer le fait que les droits politiques semblent souvent en retrait par rapport aux droits civils ? En fait, le flottement dans les droits politiques "ne résulte pas tant d'une incertitude sur les principes (l'égalité, l'universalité) que d'une hésitation d'ordre sociologique sur l'appréhension de la société civile"[118]. Autrement dit, l'équivalence entre droits politiques et droits civils conduit à calquer les premiers sur la conception sociologique de la société civile. Les différents statuts politiques ne sont alors que le pendant des statuts de la société civile, tels que le national, le domicilié ou encore le propriétaire : "Le politique ne fait que constituer formellement la société, c'est-à-dire l'établir dans une situation légale ; il ne l'institue d'aucune manière. La notion politique de citoyenneté est dans ce cas purement *dérivée* d'une économie (le système du marché), d'une sociologie (le propriétaire) ou d'une histoire et d'une géographie (le fait national). L'exercice du droit de suffrage n'est que la conséquence ou la traduction de situations historiques et sociales déterminées"[119]. Le corps des citoyens, et les droits qui les caractérisent n'ont ainsi pas la belle homogénéité que le modèle classique leur présuppose.

Le suffrage universel

Le modèle classique relève également d'une vision tronquée des enjeux propres à la mise en place du suffrage universel ; c'est ce que révèlent les analyses historiques sur le vote. Ainsi, Pierre Rosanvallon note la tension, dans le principe même de l'élection, entre deux formes opposées de gouvernement : l'une s'appuyant sur le peuple, autrement dit sur l'opinion du plus grand nombre et l'autre s'appuyant sur la raison droite, dont seule une partie éclairée de la population jouit. Cette tension anime notamment le modèle construit par Siéyès : à l'opposition entre peuple - entendu comme populace - et noblesse, il substitue l'antinomie entre peuple et privilégiés. Ce glissement opère une translation entre un statut prescrit et un statut fonctionnel. D'une différence de nature, on passe ainsi à une différence de degré. Cependant, cette distinction qui permet d'éviter de penser une rupture de qualité entre les différents citoyens maintient malgré tout une hiérarchie entre les travailleurs ou les pauvres et ceux qui sont instruits, entre citoyens actifs et citoyens passifs. De même, à l'opinion publique des physiocrates - opinion fondée dans la nature et dont les philosophes se font les interprètes - s'oppose la volonté générale exprimée par le suffrage universel. Mais, alors que la Révolution Française promeut le second modèle, l'ambiguïté semble persister : la volonté générale peut être comprise simultanément en

[118] Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, *op. cit.*, p. 71.

[119] Id. Ibid., p. 87.

référence à la généralité - renvoyant ainsi à l'idée d'une politique qui ne soit plus fondée sur la tradition et l'arbitraire -, et comme éloge de la subjectivité et appel au peuple. Ainsi l'emblème même des droits politiques, le droit de vote, est lieu de tensions. Les droits politiques n'apparaissent alors plus aussi unidimensionnels que la théorie classique le laisse entendre.

Des droits naturalisés

Enfin le modèle classique de la citoyenneté conduit soit à éluder toute historicisation - étant fondé sur le diptyque, droits civils / droits politiques - soit à une vision linéaire du "progrès" démocratique. Thomas H. Marshall en tentant de dépasser le premier biais semble tomber dans le second. Selon ce dernier, le modèle historique d'apparition des différents droits constituant la citoyenneté incline à distinguer les droits civils, apparus au XVIIIème, des droits politiques survenus au XIXème et enfin des droits sociaux développés au milieu du XXème[120]. Ce modèle s'appuie essentiellement sur l'exemple anglais, ce qui conduit l'auteur à penser, dans un premier temps, la naissance des droits civils grâce au développement d'une loi commune et d'une économie capitaliste, et dans un deuxième temps, la naissance de droits politiques, d'abord prolongement d'une capacité permise par les droits civils (théorie physiocratique), puis indépendant des qualités des individus[121]. Ce modèle, dans la présentation caricaturale que l'on en fait, permet de penser une historicisation de ces droits. Cependant, malgré cet effort, il reste tendu par une perspective évolutionniste[122]. C'est contre cet évolutionnisme qu'Yves Déloye se propose de rendre compte des conflits et luttes qui ont scandé l'histoire de la citoyenneté : "Comme le demande A. O. Hirschman, il faut en finir avec le tableau d'un "développement" ou d'une "extension" inexorable et sans à-coups de la citoyenneté, et considérer, à l'inverse, le mouvement permanent de flux et de reflux, d'évolutions et de "dévolutions" dont elle est la résultante"[123]. Ainsi, si la politisation, et notamment celle des campagnes est largement liée à l'exercice du suffrage[124], le retour, avec la loi du 31 mai 1851, à un suffrage qui sans être censitaire "n'est plus le suffrage universel"[125], relève des

120 "So complete was the divorce between them [the rights] that is possible, without doing too much violence to historical accuracy, to assign the formative period in the life of each to a different century - civil rights to the eighteenth, political to the nineteenth and social to the twentieth. These periods must, of course, be treated with reasonable elasticity, and there is some evident overlap, especially between the last two", Cf. T. H. Marshall and Tom Bottomore, *Citizenship and Social Class*, *op. cit.*, p. 10. En posant le modèle et ses limites - l'existence de situations historiques nationales légèrement différentes -, Thomas H. Marshall répond par avance à ses pourfendeurs.

121 "It was, as we shall see, appropriate that nineteenth-century capitalist society should treat political rights as a secondary product of civil rights. It was equally appropriate that the twentieth century should abandon this position and attach political rights directly and independently to citizenship as such". Les droits politiques, attachés à tout individu sans distinction aucune, ne sont alors effectifs qu'au début du XXème siècle. "This vital change of principle was put into effect when the Act of 1918, by adopting manhood suffrage, shifted the basis of political rights from economic substance to personal status", T. H. Marshall and Tom Bottomore, *Citizenship and Social Class*, *op. cit.*, p. 13.

122 C'est ce que Michel Dobry entend par "héritage objectiviste" ; Cf. *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP, 1992 (nouvelle éd.), "Références", notamment pp. 17 et s.

"dévolutions" dont parle Hirschman.

c) La construction de l'unité nationale

L'explication de l'importance de l'Etat fournie par Alexis de Tocqueville fait dorénavant office de lieu commun. Dans sa comparaison entre les espaces civiques américain et français sous l'Ancien Régime, ce dernier montre combien les deux situations sont divergentes. Dans le premier cas, l'existence d'une société civile très ouverte permet la promotion d'une communauté nationale sans pour autant que cette dernière ait à s'imposer face à des identités peu saillantes. S'il y a bien construction d'une communauté nationale, celle-ci ne passe pas par le conflit et la réduction des antagonismes mais bien par la mise en place d'une "religion commune". Le cas français est tout autre. Identités culturelles fortes, statuts sociaux hiérarchisés et institutionnalisés sont autant d'éléments qui ont contraint à l'imposition autoritaire d'une identité nationale. C'est alors l'Etat qui joue un rôle prépondérant dans cette imposition.

La promotion du bon citoyen, par dépolitisation des identités traditionnelles, est bien réelle et s'exerce dans tous les lieux de socialisation : conscription, élections, politiques culturelles[126] et école. Un rôle primordial est en effet accordé, et ce notamment sous la IIIe République, à l'enseignement public. L'école, quadrillant l'espace national, fondée sur le principe de laïcité, est un des instruments privilégiés de la République pour former de bons citoyens. Cette formation passe par l'inculcation d'une morale civique à même de transformer le citoyen et de lui permettre le contrôle de soi et partant le contrôle de ses émotions en politique[127].

Pourtant, l'Etat n'a pas la belle homogénéité qui lui est prêtée. Trop souvent

[123] Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, *op. cit.*, p. 64. La citation de Alfred O. Hirschman est tirée de Charles Tilly, "Clio and Minerva", in JC McKinney (dir.), EA Tiryakian (dir.), Theoretical Sociology : Perspectives and Developments, New York, Meredith Corporation, 1970.

[124] C'est ce que montre en particulier Maurice Agulhon, "1848, le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises", *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1992, Tome 3, p. 172.

[125] La loi du 31 mai 1851 impose "une condition de trois ans de domicile pour obtenir le droit de suffrage, en même temps qu'un certain nombre d'incapacités sont étendues. Ce n'est pas le retour du suffrage censitaire, mais ce n'est plus le suffrage universel", cf. Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, *op. cit.*, p. 305.

[126] Marcel Mauss parle de "nationalisation de la pensée et des arts", "La nation", *OEuvres*. Tome 3 : *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, pp. 573-625. Cf. aussi la thèse de Vincent Dubois, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèse et mise en forme d'une politique*, Thèse pour le doctorat en science politique, IEP de Lyon - Université Lyon 2, 1994.

[127] "Il s'agit en effet, pour les fondateurs de la morale laïque de favoriser à la fois le gouvernement de soi et la soumission volontaire à un gouvernement dorénavant élu au suffrage universel. Celui qui décide souverainement, par son vote, du gouvernement doit d'abord savoir se gouverner lui-même", Cf. Yves Déloye, *Ecole et citoyenneté - L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses* **,** Paris, PFNSP, 1994, p. 27.

caricaturée sous l'expression "volonté d'Etat", cette croisade est d'abord entreprise par un Etat républicain, et animée par les républicains. Quels que soient les changements de régime dont le XIXème siècle n'est pas avare, l'appareil de l'Etat est constitué d'élites qui ne partagent pas nécessairement la même vision de l'unité nationale. De plus, à l'Etat s'opposent des groupes locaux, religieux ou des classes sociales qui rappellent que la définition de l'unité nationale est loin d'être partagée de façon unanime. Les querelles scolaires entre catholiques et républicains - qui se jouent précisément sur le terrain de la formation des bons citoyens - sont là pour rappeler que l'unité nationale s'inscrit dans un registre conflictuel. Aussi, le mouvement de long terme de civilisation et d'extension de la discipline dans lequel s'insère la promotion d'une morale républicaine nécessite de penser les chemins particuliers, détournés, conflictuels qu'il emprunte.

Le modèle de citoyenneté classique semble ainsi largement battu en brèche dès lors que l'on se penche sur les processus effectifs de mise en oeuvre de cette dernière. Le primat de l'individu, sa volition, le primat des droits politiques, l'unité nationale ou encore le principe de l'arrachement de l'individu à l'ordre hiérarchique qui le définissait, semblent largement relever du mythe démocratique.

C'est grâce aux analyses s'arrêtant sur la citoyenneté comme appartenance à une communauté nationale que l'on peut relativiser le pertinence explicative du modèle classique de la citoyenneté. Le travail de déconstruction peut cependant être prolongé. En effet, comme nous l'avons rappelé plus haut, la citoyenneté peut non seulement être envisagée sous l'angle de l'appartenance à une communauté mais également sous celui de la participation des individus à la vie politique.

2. Les critiques issues de l'analyse de la participation politique

La théorie classique de la citoyenneté ne semble pas plus résister aux analyses portant sur la structuration du champ politique. Au mythe d'une démocratie de participation dont la théorie classique se fait le héraut, peuvent en effet être opposées les analyses développées par les tenants de la sociologie critique. Ces dernières tendent à mettre en cause un certain nombre de postulats fondant souvent implicitement le discours sur la participation des citoyens. Ce sont ces analyses qu'il nous faut maintenant considérer[128].

La critique du modèle classique de la citoyenneté s'appuie d'abord sur l'affirmation de l'autonomie d'un champ politique professionnel. Nombreux sont aujourd'hui les travaux portant sur la professionnalisation tendancielle du champ politique[129]. Or, reconnaître cette professionnalisation implique de penser un champ politique relativement autonome. Cette reconnaissance conduit d'abord à penser une rupture entre professionnels de la politique et profanes - et ce, contre "l'idéologie de la "participation politique" qui, décrivant

[128] Si l'on a pu noter la distance qui animait les analyses de la citoyenneté des analyses de la participation politique, il convient toutefois de préciser que la sociologie "bourdieusienne, dans son travail de critique, entretient des liens implicites avec la théorie démocratique. Elle ne s'élève donc pas seulement contre mais se situe tout contre cette théorie. C'est dans cette mesure que l'on se permet d'intégrer, dans une analyse portant avant tout sur la citoyenneté, les apports de cette sociologie.

[129] Daniel Gaxie retrace les analyses, depuis Marx jusqu'à Schumpeter, qui ont jalonné la réflexion concernant la professionnalisation du champ politique, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973, "Dossiers Thémis", 96 p.

la hiérarchie des formes d'intervention politique, pose l'existence d'un continuum allant du vote à l'exercice du pouvoir d'Etat"[130] - ; elle conduit également à reconnaître la possibilité d'une distance entre structure sociale et structure politique - contre l'idée d'une représentation politique comme décalque et relais des demandes de la structure sociale.

Un champ politique professionnel

La spécificité du champ politique comme "activité politique" a été soulignée par Max Weber[131] qui a bien montré sa tendance à l'autonomisation depuis le milieu du XIXème siècle. Si "l'activité politique a pu être exercée à l'origine par des dilettantes fortunés ayant tout le loisir de se consacrer aux délices du jeu politique, la logique de la différenciation et de la spécialisation de cette activité comme les exigences de la conquête électorale du pouvoir poussent cependant à sa professionnalisation"[132]. Le passage du dilettantisme vers le professionnalisme consacre l'autonomie croissante du champ politique. C'est ce que Bernard Lacroix explore en notant que l'apparition de la machinerie électorale inaugure "l'apparition d'une activité nouvelle, le travail de sollicitation des suffrages, et annonce l'entrée en scène d'un nouveau personnage, l'entrepreneur politique [qui, s'interrogeant sur] les moyens les plus efficaces de parvenir à ses fins, conduit, outre à la rationalisation individuelle de cette forme d'activité, à la coordination des entreprises indépendantes d'entrepreneurs isolés à la poursuite du même objectif"[133], autrement dit à la création d'entreprises politiques spécialisées. Parler d'entreprises politiques spécialisées, c'est entériner une certaine autonomie du champ politique et concevoir une vie politique animée par "les relations qui s'instaurent à l'occasion de la lutte pour la conquête du pouvoir"[134]

Pourtant, "le champ politique n'est pas un empire dans un empire"[135] et "si les relations politiques doivent avant tout s'analyser comme une compétition opposant des agents spécialisés, le fonctionnement du champ politique ne peut jamais être totalement autonomisé par rapport à la structure sociale"[136]. Se constitue ainsi un champ politique qui, tout en étant de plus en plus autonome, garde une fonction externe de traduction et

130 Daniel Gaxie, *Le cens caché* , Paris, Seuil, 1978, p. 42.

131 On reconnaîtra ici la distinction devenue classique entre activité politique et activité politiquement orientée. Cf. Max Weber, *Economie et société*, Tome 1 : *Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995, "Agora", pp. 96 et s.

132 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, *op. cit.*, p. 41.

133 Bernard Lacroix, "Ordre politique et ordre social", in Madeleine Grawitz (dir.), Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome 1 : *La science politique science sociale L'ordre politique*, Paris, PUF, 1985, pp. 527 et 537.

134 Daniel Gaxie, *Les professionnels de la politique*, *op. cit.*, p. 40.

135 Pierre Bourdieu, 'La représentation politique, Eléments pour une théorie du champ politique' in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* , n°36-37, fév.-mars 1981, p. 3.

136 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, *op. cit.*, p. 44

d'expression des demandes sociales. Cette spécificité implique une relation particulière entre les agents professionnels qui sont inclus dans le champ politique et qui contribuent à le définir, et les agents qui restent à sa marge, les profanes[137].

Un rapport d'exclusion

De façon générale, l'autonomie relative du champ politique se traduit par l'exclusion des profanes de la détermination des règles du jeu démocratique. Contrairement à l'image de citoyens abstraits dotés d'une compétence politique équivalente permettant à tout un chacun de faire des choix politiques et de les exprimer, force est de constater le fossé séparant les professionnels de la politique des profanes.

Deux mondes semblent s'opposer. Du côté des professionnels il existe un "*champ de production idéologique*, univers relativement autonome, où s'élaborent, dans la concurrence et le conflit les instruments de pensée du monde social objectivement disponibles à un moment donné du temps et où se définit du même coup le *champ du pensable politiquement* ou, si l'on veut, la *problématique légitime*"[138]. Les professionnels détiennent ainsi le monopole de la parole légitime et imposent "à tous, uniformément, des problèmes qui ne se posent qu'à quelques uns"[139]. Le champ politique limite ainsi "l'univers de ce qui est pensable politiquement à l'espace fini des discours susceptibles d'être produits ou reproduits dans les limites de la problématique politique"[140]. L'offre politique, dont les professionnels sont maîtres, consiste non seulement dans la traduction de problèmes sociaux en termes politiques mais implique que ces problèmes seront abordés en respect des problématiques déjà présentes dans le champ politique, évacuant ainsi un certain nombre de thèmes qui ne pourront être élevés au statut de controverse politique.

En regard de cette offre politique, de cette compétence, les profanes paraissent dépossédés des instruments de compréhension et d'action politiques et réduits au statut de consommateurs. L'analyse des modes de production des réponses aux questions spécifiquement politiques montre qu'il peut y avoir un effet de détournement toutes les fois que la question appelle deux lectures : une lecture politique où la situent les professionnels qui la produisent et qui en commenteront et analyseront les résultats, et une lecture au plan de l'expérience ordinaire à laquelle s'appliquent directement les

[137] La notion de profane, au contraire de celle de citoyen est une notion peu usitée, y compris dans le champ de la science politique. Absente de l'index du *Traité de science politique*, elle ne figure pas non plus dans les ouvrages généraux de science politique. Cette absence, à relativiser dans le sens où elle n'implique pas l'absence de la réflexion autour de l'exclusion de fait des citoyens du champ politique est cependant paradoxale. En effet, cette notion si discrète est pourtant nécessaire pour penser l'espace politique comme champ.

[138] Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, "Le sens commun", pp.465-466.

[139] Id. Ibid., p. 484.

[140] Pierre Bourdieu, 'La représentation politique, Eléments pour une théorie du champ politique' in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, *op. cit.*, p. 4.

schèmes inconscients de l'ethos. S'il est répondu à la question sur la base de l'ethos, il sera néanmoins prêté à cette réponse une signification construite sur une base rationnelle. Ainsi, les profanes qui ne se sentent pas la compétence pour répondre à des questions politiques, sont, quand ils répondent à des sondages ou vont voter, dépossédés de leurs réponses.

Il existe donc bien une césure entre le champ politique et les citoyens.

· "La compétence des professionnels implique l'incompétence des non-professionnels. En retour, l'incompétence des non-professionnels légitime la compétence des professionnels et constitue le fondement de leur autorité. Autrement dit, l'apparition d'une compétence spécifique chez les professionnels de la politique tend à déposséder les non-professionnels de cette compétence et à leur enlever toute possibilité d'action commune"[141].

Une compétence politique et sociale

Si la césure entre professionnels et profanes est générale, la différence est plus ou moins importante suivant le statut social des citoyens. Les profanes, réduits au statut de "consommateurs", doivent choisir, avec des chances de malentendus d'autant plus grandes qu'ils sont plus éloignés du lieu de production. Le sentiment de compétence au sens plein du mot, c'est-à-dire une compétence comme capacité technique ou savoir politique, mais aussi une compétence comme capacité socialement reconnue, joue alors un rôle primordial dans la plus ou moins grande exclusion des profanes. Ceux qui sont socialement habilités à faire de la politique ou, tout au moins à produire une opinion politique, sont alors en devoir d'acquérir cette compétence, et la reconnaissance de l'habilitation par ceux-là permet l'acquisition d'une telle compétence. En revanche, les personnes les plus exposées à la menace du déclin social ainsi que les moins formées et encadrées politiquement, donc les moins enclines à appréhender les problèmes à travers des catégories de perception politiques, sont les plus susceptibles d'incliner vers le ressentiment et par là vers le rejet généralisé de la politique et des politiciens, ou d'incliner vers une démission pure et simple, la délégation totale, la remise de soi sans réserve, autrement dit, la *fides implicita*. Cette situation conduit ainsi les profanes se sentant et étant socialement pensés comme incompétents à s'exclure "librement" du jeu politique.

Il est inutile de revenir ici sur des démonstrations qui sont dorénavant très largement connues. On retiendra que, contrairement à la vision d'une communauté homogène de citoyens doués de raison et d'une compétence politique spontanée, l'analyse du champ politique indique la césure entre des professionnels et des profanes, - différentielle suivant le statut social des personnes -, césure pratiquement acceptée par les profanes et entretenue par le champ politique. Revenir sur cette démonstration permet donc de confirmer la tendance à l'exclusion des citoyens du champ politique en en pointant deux éléments : l'accès différencié au champ politique, et l'inégale répartition de la compétence en matière politique.

La théorie classique de la citoyenneté et de la participation est mise à mal, dans sa dimension diachronique, par les analyses historiques des processus de politisation et

[141] Daniel Gaxie, *Les professionnels de la politique*, *op. cit.*, p. 30.

critiquée - en même temps que réaffirmée, dans sa dimension synchronique, par les analyses structurelles du fonctionnement du champ politique. Cependant, la critique de la théorie classique n'est souvent guère plus en mesure de penser des liens entre champ politique et citoyens. En insistant sur les processus historiques de développement de la citoyenneté et notamment le rôle de l'Etat dans la création d'un "bon citoyen", la socio-histoire tend en effet à penser ces liens avant tout sous la forme d'une imposition-réception de politiques étatiques ; quant à ceux qui relèvent la rupture entre un champ politique professionnalisé et des profanes largement exclus du système politique, ils s'interdisent bien souvent de penser tout type de lien. C'est pourquoi, ces analyses, si elles permettent de remettre en cause la théorie classique, semblent insuffisantes pour envisager les liens que les citoyens peuvent *construire* vis-à-vis des autorités publiques.

2 - Critique des approches contemporaines de la nationalité et de la citoyenneté

On a vu tout l'intérêt qui pouvait être tiré des approches axées sur la citoyenneté ou la nation tant dans la critique d'un modèle idéal de participation politique que dans la compréhension des processus propres à la vie politique française. Cependant, ces approches, malgré leur intérêt, ne sont pas sans faiblesse. Les analyses historiques de la citoyenneté et de la construction nationale, en axant leur réflexion sur la construction de la République et notamment sur les débuts de la IIIème, ne font souvent qu'expliciter un modèle de citoyenneté sous-jacent que les agents de l'Etat s'efforceraient de promouvoir. L'insistance sur le rôle prépondérant de l'Etat - et notamment son travail constant d'inculcation d'une morale civique -, si elle est fondée, n'ouvre en revanche que peu de perspectives sur la réception et la *réappropriation* des nombreuses initiatives de ce dernier (1).

Les analyses portant sur les relations des profanes au champ politique permettent d'indiquer combien les individus les plus démunis en capitaux économique et social ont tendance à être exclus du champ politique et à participer à leur propre exclusion. Cependant, en insistant sur ces processus d'exclusion, ce type d'analyse ferme du même coup toute recherche des liens tissés par les citoyens avec le champ politique (2).

Si le modèle classique semblait, dans sa cohérence radicale, ne laisser que peu de place à une réflexion sur les liens que pouvaient construire et entretenir les citoyens dans leur relation à l'autorité politique, il semble que sa réfutation n'offre guère plus d'opportunités et d'outils en la matière. L'explicitation des postulats sur lesquels ces analyses se fondent et les limites qui en sont corollaires le montre bien (3).

1. Limites de l'analyse historique

Dans la perspective de construction d'une communauté nationale, l'insistance est mise sur les moyens mobilisés par l'Etat : l'enseignement, la conscription, le vote, mais aussi les arts, l'architecture ou encore les fêtes républicaines. L'ensemble de ces institutions contribue à créer de "bons citoyens" par l'inculcation d'une morale civique républicaine.

Cependant, à cette morale qui tend à "nationaliser" les individus en les prenant en

charge dans tous les lieux, on peut opposer des processus d'inscription nationale et/ou de politisation moins unidimensionnels. En effet, une attention aux processus de réappropriation de cette morale permet de rendre compte des modes différenciés d'appréhension de la citoyenneté-nationale par les individus ou les groupes socialisés. Au-delà, l'interrogation sur les modes de réception des politiques initiées par l'Etat républicain invite à dépasser les apories d'une définition essentiellement institutionnelle de la citoyenneté.

a) Réception ou réappropriation des politiques républicaines

L'accent porté sur les institutions incline à accorder un rôle prépondérant à l'Etat dans la formation du citoyen[142]. S'il n'est pas injustifié de marquer le rôle moteur de l'Etat en la matière, et ce particulièrement dans les débuts de la IIIe République, il semble qu'une attention aux processus différenciés d'appropriation et de réappropriation de ces politiques est incontournable.

Norbert Elias a insisté sur le mouvement de civilisation qui a parcouru l'Occident, mouvement qui a conduit à une maîtrise de plus en plus importante, par les individus eux-mêmes, de leurs émotions. "A mesure que progressent l'interpénétration réciproque des groupes humains en extension et l'exclusion de la violence physique de leurs rapports, on assiste à la formation d'un mécanisme social grâce auquel les contraintes que les hommes exercent les uns sur les autres se transforment en autocontraintes"[143]. Ce processus de civilisation, ou de refoulement des passions, permet de comprendre le processus de transformation de l'homme en bon citoyen que les républicains ambitionnent[144].

Il n'est alors pas étonnant de constater la cristallisation de ce principe de civilité dans les dispositifs institutionnels d'encadrement de la population construits par les agents de l'Etat républicain. Il ne fait pas de doute que, comme l'a bien montré Michel Foucault, ces institutions travaillent et impliquent une gestion disciplinaire des corps[145]. La démonstration est particulièrement éclatante en ce qui concerne le système répressif : la surveillance mais surtout la rééducation des prisonniers est inscrite dans des dispositifs, notamment architecturaux, permettant une autocorrection des prisonniers, fondée sur l'intériorisation de la contrainte. Cette visée disciplinaire, pour primordiale en ce qui

[142] Quand bien même d'autres conditions, économiques notamment, semblent requises. Cf. Max Weber, *Economie et société*, *op. cit.*, ainsi que Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, "Pluriel", 1982, pp. 37-48.

[143] Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, "Agora", p. 198. Cf. aussi, *La civilisation des moeurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, "Liberté de l'esprit", dans lequel l'auteur distingue deux sens au terme civilisation : le premier, sur lequel il s'arrête, est défini comme un processus dont l'apogée peut être trouvée dans la société de cour ; le second n'étant que le résultat cristallisé et nationalisé de ce processus [notamment pp. 71-72].

[144] C'est l'articulation "des liens qui existent entre l'ordre politique démocratique, les qualités morales historiquement requises des citoyens ainsi que leurs modes de penser et d'agir" que se propose d'interroger Yves Déloye, *Ecole et citoyenneté*, *op. cit.*, p. 18. Cf. également Claudine Haroche : "La civilité et la politesse : des objets "négligés" de la sociologie politique", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XCIV, 1993, pp. 97-120.

concerne le milieu carcéral n'en caractérise pas moins un grand nombre d'institutions étatiques : que l'on pense à l'école et aux règles de bienséance, à l'attention portée à la tenue des élèves ; que l'on pense au service militaire obligatoire dont l'ordre repose sur une discipline stricte des corps[146] ; que l'on pense au bureau de vote qui, mettant en scène par un cérémonial relevant du sacré l'expression de la nation, nécessite également une organisation et un hexis corrigé [147]; que l'on pense aux cérémonies festives organisées sous la IIIe République, animées par les démonstrations des sociétés gymniques et les défilés (en bon ordre)[148] ; ou encore au développement de la statistique sociale qui n'est pas sans rapport avec la saisie, la maîtrise et la volonté de normer les conditions de vie des ouvriers[149]. La liste est longue.

Ces diverses institutions ou manifestations républicaines ont la prétention de façonner le comportement des individus dans l'ensemble des espaces sociaux et permettent de penser un double mouvement de rupture-continuité entre espace public et espace privé : rupture nécessaire à la reconnaissance d'un domaine politique propre et à la dépolitisation des appartenances primaires ; continuité dans l'accent porté sur la "civilisation" du comportement des individus dont la capacité à la maîtrise des passions est la garantie d'un bon citoyen. "L'originalité de l'éducation civique républicaine est de prétendre codifier l'espace d'action (publique mais aussi privée) du futur citoyen tout en contribuant à assurer sa liberté et son émancipation par rapport aux structures communautaires qui lui prescrivaient traditionnellement son comportement"[150]. C'est sur cette prétention de la République et de ses serviteurs à modeler un nouvel homme, le bon citoyen, qu'insistent les historiens.

145 "Ces méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces en leur imposant un rapport de docilité-utilité, c'est cela qu'on peut appeler les "disciplines"" [p. 139] et d'ajouter : "Jusqu'à l'Empire, la référence romaine a véhiculé, d'une manière ambiguë, l'idéal juridique de la citoyenneté et la technique des procédés disciplinaires" [p. 148] ; Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, "Bibliothèque des histoires".

146 Cf. notamment Louis Pinto, "Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité", Patrick Champagne et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1996 (1ère éd. 1989), pp. 7-50. Cf. aussi Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, "Bibliothèque des histoires", notamment le chapitre "Les corps dociles".

147 Paul Bacot, "Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote", *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, février 1993, pp. 107-135. Alain Garigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p., Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1993, "Découvertes", 160 p.

148 Cf. notamment Olivier Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, "Bibliothèque des Histoires", 402 p., Alain Corbin (dir.), Noëlle Gérôme (dir.), Danielle Tartakowsky (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX-XXème siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 440 p., Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1987, 340 p.

149 Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Historique de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993, 437 p.

150 Yves Déloye, *Ecole et citoyenneté*., *op. cit.*, p. 27.

Cependant, si la politique républicaine s'appuie sur un ensemble d'institutions contraignantes en vue de produire un citoyen nouveau, l'équivalence entre intentions des producteurs, dispositifs institutionnels et intériorisation voire conversion des individus n'est pas linéaire, quand bien même on insiste sur la gestion des corps. Il convient alors de rendre compte des modes différenciés de réaction et d'appropriation de ces politiques par les citoyens. C'est ce à quoi nous convie par exemple Peter Sahlins. Délaissant la perspective stato-centrée, l'auteur de *Frontières et identités nationales*, essaie de rendre compte de la construction de la nation par les usages sociaux qui en sont faits. Ainsi, la nation, loin d'être le produit des intentions d'une instance étatique centrale, et partant d'une intériorisation par les nationaux, prend forme, localement, notamment lors de conflits entre les communautés, par les *usages* tactiques qu'elle rend possible. Ici, il ne s'agit point d'opposer un registre cognitif, l'intériorisation, à un registre stratégique mais bien de comprendre leur articulation. Le *sentiment* d'appartenance à la nation doit alors "davantage aux processus locaux d'adoption et d'appropriation de la nation par les habitants du terroir, qui n'abandonnent pas pour autant leurs intérêts ou leur appartenance locale, qu'à une action concertée de l'Etat. La société locale, en s'opposant à l'Etat tout en l'utilisant à ses propres fins, apporte la nation au village"[151].

Cette appropriation différentielle de la nation, mais aussi de la citoyenneté, ne caractérise pas seulement des groupes géographiques singuliers. Elle caractérise également des groupes sociaux particuliers. Il n'y à qu'à lire les réponses produites à propos du questionnaire sur la langue de Grégoire telles que les analyse Michel De Certeau[152]. Les jeux sur le "nous" qui caractérisent les répondants sont particulièrement éclairants : la frontière dessinée par le "nous" face aux "eux" ne recouvre pas nécessairement celle savante entre langue nationale et patois. Ainsi, les notables, pour marquer leur distinction, "reprennent aux personnes "éclairées" de la capitale (qui savent bien, elles, d'où elles parlent) des instruments qui doivent leur permettre, à eux, de préciser leur identité linguistique. Ils ont donc une autre pratique des mêmes catégories intellectuelles"[153]. De même, les travaux d'Eugen Weber[154], ont bien montré les rythmes différentiels qui animaient certains groupes dans la réception des politiques étatiques. Ainsi les paysans n'arrivent-ils au stade de l'assimilation totale à la nation qu'à partir du moment où ils constituent une communauté sociale en voie de disparition. Aussi, le modèle valorisant le rôle de l'Etat nécessite-t-il de penser corrélativement les processus différenciés, aussi bien géographiquement que socialement, d'appropriation des valeurs promues par ce dernier.

De surcroît, s'interroger sur les *processus* d'appropriation, c'est rendre compte des

[151] Peter Sahlins, *Frontières et identités nationales - La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1ère éd. 1989), p. 25.

[152] Cf. *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, sous la dir. de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, Paris, Gallimard, 1987, "Bibliothèque des histoires".

[153] Cf. *Une politique de la langue*, *op. cit.*, p. 56.

[154] Eugen Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

agents, des structures sociales qui rendent possible l'intériorisation de ce nouveau statut de citoyen par les individus. Ceci conduit à considérer, plutôt que le face à face entre des institutions et des individus, face-à-face auquel on prête un pouvoir de "contamination", un travail largement échafaudé dans le cadre des communautés locales et grâce à ces communautés. C'est ce que montre Maurice Agulhon lorsqu'il se penche sur la politisation des campagnes au XIX^{e} siècle. Les campagnes varoises qu'il étudie étaient alors caractérisées par l'interdépendance entre des groupes de divers horizons sociaux. Ce sont bien la communication et la réunion de ces groupes, notamment dans le cadre des corporations, qui ont permis à la République une implantation rapide et durable. C'est donc essentiellement aux relais locaux et à la façon dont les différentes communautés sont structurées qu'il faut se référer pour penser le développement du modèle républicain. Cette perspective incline à envisager entre les institutions et les citoyens, des groupes qui se font les relais de la politique nationale.

Une attention plus soutenue aux modes d'appropriation de cette idée républicaine tend à montrer que, contrairement au schéma diffusionniste, la promotion de l'individu citoyen ainsi que le fonctionnement du modèle républicain s'appuient avant tout sur ce que ce dernier nie : les communautés locales. Philippe Genestier et Jean-Louis Laville[155] vont même jusqu'à dire que le modèle républicain de citoyenneté n'aurait, jusqu'à aujourd'hui, pu fonctionner que dans la mesure où il n'obéit pas à sa propre logique.

· "Un système de représentation paraît dominer de manière quasi unanime l'action politique et le débat idéologique français : le modèle républicain. La spécificité de ce modèle est de ne penser la société qu'à travers la relation entre le sujet individuel et la nation, en niant l'existence de tout corps intermédiaire. De plus, il assure son emprise en se parant d'une double légitimité, ce qui le rend en pratique difficilement récusable et fait paraître politiquement suspecte toute remise en cause. D'abord il identifie la France - en tant que territoire unifié et en tant que personnalité collective issue d'un procès historique spécifique qui est dit exemplaire - à la nation républicaine. Ensuite, il identifie les vertus d'émancipation individuelle, de démocratisation et de progrès social aux modes de régulation qu'effectuent les institutions de l'Etat républicain. Le couple Etat/nation est alors perçu comme le principal, voire comme l'unique instaurateur de l'identité collective et comme l'instituteur de la cohésion sociale. Il en découle une sacralisation de la République laïque, une glorification des principes universalistes qu'elle est censée incarner. En effet, nombre d'historiens et d'analystes politiques - aussi bien conservateurs que progressistes - véhiculent l'image d'un pays qui a été construit par la volonté des sommets du pouvoir. Ainsi, les populations arriérées des différentes provinces et le peuple divisé en divers corps n'auraient pu connaître une assomption vers la modernité économique, la paix civile et l'unité sociale, et peut-être même vers le développement culturel, que grâce à une organisation centrale volontaire et stimulante"[156].

L'intégration nationale n'obéirait donc pas à la belle logique que l'exploration des

[155] Cf. Philippe Genestier et Jean-Louis Laville, "Au-delà du mythe républicain. Intégration et socialisation", *Le Débat*, *op. cit.*, pp. 154-172.

"intentions" de l'Etat pourrait laisser entendre. Aussi, dans une telle perspective, ce n'est pas seulement sur la réception, sur la réappropriation par les individus des mesures étatiques qu'il convient de s'interroger mais bien sur le modèle même d'une République tendanciellement construite sur des relations de proximité.

Ainsi, pour Jacques Ion, la République s'échafaudant principalement sur des groupes intermédiaires, ce qui apparaît aujourd'hui comme la crise du modèle républicain d'intégration ne tient peut-être que dans son accomplissement[157].

Le modèle de construction nationale insistant sur les institutions d'Etat peut alors sembler conforter en partie le mythe républicain, si l'on considère les modes de réappropriations de ces mesures par les individus et les processus d'intégration des populations.

b) Un modèle surplombant

Insister sur les institutions étatiques dans la socialisation des citoyens est nécessaire tant les dispositifs disciplinaires mis en place semblent de nature à favoriser l'incorporation du nouveau statut de citoyen. Cependant, sans nier l'importance des contraintes dans lesquelles les individus sont insérés ni l'efficace des dispositifs coercitifs construits par l'Etat, ces éléments semblent insuffisants pour expliciter pleinement les rapports que ces individus entretiennent avec les institutions. En effet, cette perspective institutionnelle présuppose un opérateur permettant de penser l'intériorisation des actions publiques par les individus. Par là, elle limite les considérations sur les échanges ou transactions entre Etat et citoyens et interdit de penser une action propre aux citoyens, action qui ne relèverait alors pas seulement de l'ordre de la réception.

L'analyse institutionnelle, pour importante, garde un caractère surplombant. Elle prétend lire, à travers les processus institutionnels, les comportements des agents que ces processus sont censés produire. Tout se passe alors comme si la réalité institutionnelle était autonome par rapport aux individus auxquels elle s'applique, comme si le résultat des processus engagés par l'Etat pouvait se lire immédiatement dans le comportement des individus, comme si la socialisation était l'exacte décalque, le miroir de la politique engagée. Une telle analyse nécessite alors un "opérateur" permettant de penser la transmutation des dispositifs institutionnels en comportements des agents. Cet opérateur consiste la plupart du temps, et pour faire vite, en l'appel à une intériorisation des normes ou en l'appel à un agencement symbolique.

Ces opérateurs forment une sorte de boîte noire qui, pour heuristique, tend à limiter l'analyse des transactions entre les institutions et les citoyens ou usagers auxquels ces dernières s'adressent. Ne sont alors pas considérés les processus d'échange qui, au cours des interactions, permettent l'intériorisation des normes édictées et, à la marge, leur interrogation. Surplombante, l'analyse l'est dans le sens où elle ne pense pas les

[156] Philippe Genestier et Jean-Louis Laville, "Au-delà du mythe républicain. Intégration et socialisation", *Le Débat*, *op. cit.*, p. 154.

[157] Jacques Ion, *La fin des militants ?*, *op. cit.*

processus de socialisation comme des processus relationnels ; surplombante, l'analyse l'est également dans la mesure où elle qualifie de "déviantes" certaines attitudes et déporte alors son regard des multiples résistances ou incompréhensions qui participent non seulement de la réception de ces politiques mais également de leur construction. Ce rapport normatif à la déviance conduit à n'enregistrer que les attitudes conformes et à rejeter de l'analyse l'ensemble des comportements dits pathologiques. On sait pourtant la richesse des travaux s'appuyant sur la démarche inverse. En focalisant son attention sur l'ensemble des bulletins de vote classés, lors de l'élection de décembre 1848, sous la catégorie des "divers", Alain Garrigou permet de pointer la constitution de l'acte de vote comme savoir-faire. Il note ainsi à propos des bulletins autographes qu'ils "enregistraient des appropriations différentes du vote qui ne confirmaient pas l'assimilation entre votes incorrects et incapacité culturelle"[158].

La prise en compte des appropriations divergentes du vote permet, par exemple, de rendre compte de ces "erreurs" non pas sous l'angle de la négative, comme définition par le manque, et notamment ici par le manque de capacité culturelle, mais bien sous l'angle de possibles divers et ouverts. Définitions divergentes, définitions concurrentes ne sont plus alors rejetées sous prétexte qu'elles n'ont conduit à rien[159].

C'est cette attention aux possibles ouverts - sous contrainte -, l'abandon de "l'illusion de l'histoire naturelle"[160], que l'analyse institutionnelle a peut-être trop tendance à négliger.

2. Limites de l'analyse du champ politique

Insister sur l'autonomie du champ politique, c'est pointer la distance entre des professionnels et des non professionnels, et indiquer les différentes relations que ces deux populations entretiennent avec le politique. Pourtant, la prise en compte de cette césure semble surtout s'être traduite par une description plus fine du champ politique et de ses agents quand, dans le même temps, les profanes étaient négligés. Au-delà, ne faut-il pas voir dans cette différence de traitement l'indice d'une limite inhérente aux outils même d'exploration des comportements des non-professionnels ?

Les limites d'une lecture en terme d'offre politique

Procéder grâce à la logique de l'offre et de la demande semble conduire à privilégier ce

[158] C'est précisément ce sur quoi Alain Garrigou focalise son attention en explorant l'ensemble des bulletins de vote "déviants", autrement dit les bulletins de vote refusés ou ayant fait l'objet d'un contentieux, cf. *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, p. 41. Voir également Yves Déloye et Olivier Ihl, "Des votes pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections de 1881", *Revue française de science politique*, n° 41-2, avril 1991.

[159] C'est cette logique de prise en compte des possibles ouverts, mais aussi refermés, qui anime le travail de Didier Georgakakis sur l'impossible spécialisation de l'information et de la propagande d'Etat. Didier Georgakakis, *Information et propagande d'Etat sous la troisième République. L'échec d'une spécialisation*; Thèse pour le doctorat, Université Lyon-2, 1996, 607 p.

[160] C'est cette illusion que s'applique à dénoncer Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, pp. 61 et s.

qui relève de l'offre politique c'est-à-dire les productions du champ politique légitime et partant, à ignorer toutes formes alternatives d'expression.

Le modèle du marché appliqué à l'analyse du champ politique conduit bien souvent à privilégier l'analyse de l'offre politique c'est-à-dire les mécanismes d' "imposition du politiquement pensable"[161]. Les demandes ont alors un statut annexe, se réduisant souvent à une image inversée de l'offre : les demandes politiques ne seraient ainsi qu'un artefact de l'offre[162]. En somme, si cette conception du champ politique à travers la notion de marché a le mérite de pointer l'importance de l'offre politique - et partant la domination dont les profanes sont victimes -, elle échoue en revanche en ce qui concerne l'exploration d'une hypothétique demande politique.

Suite à un tel modèle, on pourrait penser que l'analyse de la réception des discours politiques est considérée comme particulièrement pertinente. Mais il semble que, là encore, cette réception soit traitée dans le cadre de l'imposition du politiquement pensable, conduisant ainsi à ne reconnaître dans celle-ci ni création propre ni compétence particulière de la part des profanes. La réception se conçoit alors plus comme la seule assimilation / intériorisation d'une offre politique et n'est conçue que comme résultat de la domination. Cette conception de la domination symbolique incline à penser la domination comme système total, sans jeu et sans ligne de fuite[163].

Professionnels vs profanes : une césure indépassable

Les définitions du champ politique respectivement proposées par Daniel Gaxie et Pierre Bourdieu diffèrent sensiblement. L'analyse de ces définitions montre cependant un point commun dans la difficulté éprouvée de dépasser la césure entre professionnels et profanes, rendant ainsi difficile toute analyse de liens autres que ceux subsumés sous l'exclusion.

Daniel Gaxie stipule que "le pouvoir politique ne se laisse définir que par le seul caractère qui lui soit spécifique : la possibilité de recourir à la contrainte matérielle pour faire prévaloir un ordre"[164]. Il retient donc la définition proposée par M. Weber sous le terme d' ""activité politique", c'est-à-dire l'activité légitime d'exercice du pouvoir au sein du groupement politique [ainsi que] les tentatives de conquête de ce pouvoir"[165]. Cette définition du politique recoupe ainsi la *pratique* des agents professionnels du champ

[161] Sur la question des limites de l'analogie cf. Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'epace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, "Essais et recherches", 408 p. ; Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998, "Essais et recherches", 271 p. ; Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertiges de l'analogie. De l'abus des belles-lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999, 158 p.

[162] Ce biais est d'autant moins étonnant qu'il semble particulièrement difficile de construire une définition de ce que pourrait être une demande politique.

[163] Cf. la critique qu'en fait Vincent Dubois, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèse et mise en forme d'une politique*, Thèse pour le doctorat en science politique, IEP de Lyon - Université Lyon 2, 1994.

[164] Daniel Gaxie, *Le cens caché*, *op. cit.*, p. 38

politique. C'est ainsi qu'on peut lire que "les problèmes politiques sont en réalité ceux que le personnel politique définit ou se voit imposer comme enjeux et qu'il constitue comme tels"[166].

En analysant le degré d'attention que portent les profanes aux événements politiques - soit le rapport à la politique objectivée dans des institutions et des hommes -, Daniel Gaxie analyse du même coup le rapport des profanes au politique. Cette redondance de la définition conduit à mettre de côté les profanes "qui tentent - plus ou moins légitimement - de s'exprimer sur d'autres terrains"[167]. Plutôt, cette redondance conduit à ne pas envisager ces "autres terrains" comme des terrains politiques et par là même confirme l'exclusion des profanes. La domination des profanes semble dès lors inscrite dans les présupposés mêmes de la définition du politique. Comment dès lors rendre compte des liens - réputés non politiques - que ces profanes peuvent entretenir avec le champ politique ?

Pierre Bourdieu, pour sa part, retient pour définition du politique "la question de la transmutation de l'expérience en discours, de l'ethos informulé en logos constitué et constituant, du sens de classe qui peut impliquer une forme d'adaptation et de résignation aux évidences de l'ordre social, en appréhension consciente, c'est-à-dire explicitement formulée de cet ordre"[168]. Cette proposition définissant le politique par le processus qui en permet la formation s'inscrit dans une autre logique que celle proposée par Daniel Gaxie. Cette définition nous semble plus à même d'amener à reconnaître, dans des formes illégitimes notamment, la présence d'un discours ou de pratiques constituant le politique.

Cependant, "le passage de l'ethos au logos" est conçu ici comme une rupture, rupture entre ethos et logos, entre pratique et analyse, entre structure quasi inconsciente et discours conscient... Les profanes seraient-ils condamnés à ne considérer le champ politique qu'à travers leur éthos ? Cette vision éthique du politique, cette pratique quasi inconsciente ne peut-elle en aucun cas être considérée comme politique ? C'est ce que semble impliquer la définition qui nous est proposée. Or, on peut se demander dans quelle mesure cette césure ne peut être dépassée. Par exemple, Bernard Lacroix, à propos du vote, note que l'usage de ce savoir (pratique) inégalement partagé tend, à la faveur des interactions, et notamment des interactions entre professionnels et profanes dans lesquelles ceux-ci sont enrôlés, à créer une sorte de sens commun[169].

Les usages et la compréhension du système politique par les agents qui sont *a priori* exclus du champ politique légitime sont ainsi immédiatement renvoyés dans la catégorie

165 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, *op. cit.*, p. 43

166 Id. Ibid., p. 47

167 Id. Ibid.., p. 49.

168 Bourdieu (Pierre), *La distinction*, *op. cit.*, p. 536.

169 Cf. Bernard Lacroix, "Ordre politique et ordre social", in Madeleine Grawitz (dir.), Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, *op. cit.*, pp. 469-565.

infamante du pré-politique. Si l'analyse de la césure entre professionnels et profanes permet de bien montrer la position d'exclus de ces derniers, il semble que le recours à une définition en définitive très normative[170] du politique ne permet que difficilement de dépasser cette dichotomie pour penser les profanes à travers l'utilisation qu'ils font, de fait, de l'univers politique qui les entoure et la façon dont ils politisent eux-mêmes le monde dans lequel ils vivent.

Les différentes définitions de la citoyenneté, dans leurs apports successifs, constituent simultanément un point d'appui et une limite pour penser une citoyenneté en acte. En proposant des modèles elles permettent en effet de considérer la spécificité des relations que les citoyens entretiennent avec l'univers politique. En revanche ces modèles à prétention universelle ont tendance à écraser le sens que les acteurs constituent, en acte, dans leurs relations avec cet univers. C'est en résumant les limites des définitions de la citoyenneté - vision monolithique de la relation citoyenne, dimension surplombante face à la diversité des citoyennetés vécues - que l'on peut s'acheminer vers un cadre laissant place à une définition relationnelle et pluridimensionnelle de la citoyenneté.

3. Dépasser les définitions de la citoyenneté

Nous avons pu considérer dans ce chapitre la multiplicité des définitions de la citoyenneté : des définitions qui s'opposent, se chevauchent, se complètent, rappelant la charge symbolique et l'enjeu qui caractérisent une telle entreprise. Sans nier cet aspect polémique, ce sont les différents concepts en ce qu'ils sont des outils de description de la réalité qui retiendront notre attention. Or, ces concepts semblent nettement plus opératoires dans l'optique d'une analyse de la citoyenneté que dans celle d'une étude des citoyens. On aurait pu s'attendre à ce que des passerelles soient tendues entre ces deux angles d'attaque d'une réalité qui semble similaire. Or il n'en est rien : les outils, qui gardent toute leur valeur en ce qui concerne l'explicitation des conditions de construction de la citoyenneté, semblent en revanche peu à même, de par la dimension unitaire conférée à la relation citoyenne, de rendre compte des façons différenciées dont les citoyens se saisissent et s'inscrivent dans la citoyenneté.

a) Les limites des définitions de la citoyenneté quant à l'analyse des citoyens

On voudrait ici récapituler - de façon trop rapide- les trois types d'approche de la citoyenneté que nous avons distingués précédemment pour insister sur le statut conféré par chacune d'elles aux citoyens. L'attention portée à ce statut et ce, notamment à travers l'analyse des relations citoyennes que ces derniers peuvent tisser avec l'univers politique, montre tout à la fois la multiplicité des appréhensions des citoyens et la tendance de chaque définition à limiter cette relation à un rapport unique.

[170] La critique du champ politique opérée par la sociologie critique prend en effet appui sur des définitions légitimes du champ politique. Claude Lefort fait le même constat quant à la critique marxiste des théories libérales de la démocratie : des idées des libéraux, la critique marxiste "prend le contre-pied mais sans cesser de se déterminer en regard du système d'institutions et de règles qui constitue à leurs yeux l'essence de la démocratie politique", cf. Claude Lefort, *Eléments d'une critique de la bureaucratie*, Paris, Gallimard, 1979, "Tel", p. 328 ; et plus généralement le Chapitre XI : "Pour une sociologie de la démocratie" pp. 323-348.

La définition classique de la citoyenneté

La première définition - "classique" - de la citoyenneté pose un citoyen défini indépendamment de ses caractéristiques sociales. Construit politique par excellence, la citoyenneté est en effet arrachement aux rôles socialement prescrits. Cet arrachement est d'ailleurs la condition de reconnaissance de l'individu et de son autonomie. Le citoyen autonome entretient en outre une relation non problématique à un Etat compris comme instrument au service de la volonté générale. Doté d'une volonté et des capacités de réflexion propres à l'humanité, le citoyen pourra s'exprimer aussi bien sur les formes de gouvernement que sur les hommes qui les incarneront. Les relations que les citoyens peuvent entretenir entre eux et avec leur gouvernement sont alors tendanciellement harmonieuses. L'égalité de tous, fondée sur une commune humanité et une compétence partagée, garantie par un certain nombre de droits civiques et politiques imprescriptibles, engage un concernement et une participation active à la vie sociale et politique. Les citoyens, individus raisonnables, partagent ainsi avec le champ politique et l'Etat un horizon commun dans la visée de l'intérêt général.

Cette définition de la citoyenneté très rapidement brossée ici est un concept dont la valeur heuristique est certaine. En distinguant le statut de citoyen des statuts sociaux, ce concept permet de penser la spécificité de relations proprement politiques. Dans sa pureté, qui constitue également un horizon d'action politique, il constitue un socle discriminant sur lequel peut s'appuyer l'analyse.

Cependant, la capacité discriminante de ce concept, dans sa normativité même, conduit à laisser échapper, voire à dénigrer, certaines pratiques s'apparentant, voire constituant, la citoyenneté, sous prétexte que ces dernières ne répondent pas expressément aux critères canoniques. On pense ici à l'analyse des manifestations - qui n'a acquis toute sa légitimité que très récemment[171] - et bien sûr aux courriers adressés aux autorités politiques par de simples citoyens. Au-delà de cette caractéristique excluante propre à tout concept, il convient de noter la dimension unitaire prêtée à la citoyenneté. La citoyenneté est, en d'autres termes, définie par un seul et unique idéal-type. En conséquence, l'analyse des pratiques citoyennes ne peut que procéder par écart à ce modèle unique, sans pouvoir penser des combinaisons, des conjonctions que seule une pluralité de modèles pourrait permettre[172]. Cette citoyenneté construite sur des individus autonomes, déliés de leur statut social et activement engagés dans la vie politique ne peut en aucun cas admettre de demi-mesure, comme des engagements temporaires faisant *aussi* appel aux positions sociales des individus par exemple.

Ce concept qui n'admet qu'une définition de la citoyenneté n'est à notre sens pas

[171] Cf. Pierre Favre, *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 391 p. ; Olivier Fillieule, *Stratégies de la Rue, Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 435 p. ; Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998, "Collection historique", 286 p.

[172] On se permet de renvoyer ici aux différents idéaux-types de la domination qui permettent, pour leur part, l'analyse de situations spécifiques fruit de la combinaison entre plusieurs types de domination. Max Weber, *Economie et société*, Tome 1, *op. cit.*, pp. 285 et s.

sans rapports avec l'ambiguïté qui persiste entre ce dernier et son usage comme horizon d'action politique par les acteurs sociaux. L'affirmation politique de la nécessité du développement d'une citoyenneté, permettant à des individus égaux de participer au gouvernement des hommes, ne peut que difficilement faire place à des définitions plus lâches qui seraient considérées comme autant de renoncements aux principes fondateurs de la citoyenneté. L'impossibilité d'une telle ouverture du principe de citoyenneté semble conduire, en retour, à un durcissement du concept, interdisant ainsi l'introduction de dimensions descriptives supplémentaires.

La naissance des citoyens

On a déjà largement insisté sur les analyses se rapportant aux conditions historiques de naissance des citoyens. Leurs partisans montrent très clairement, à l'inverse de l'analyse classique, les conditions historiques toujours variables et les situations particulières qui ont permis la naissance des citoyens. Ils insistent alors sur les évolutions, "dévolutions" et conflits qui ont ponctué la reconnaissance d'une certaine forme de citoyenneté. Le citoyen autonome, réfléchi et défini hors de tout statut social dans son rapport égalitaire à ses pairs, laisse alors place à un citoyen très largement inscrit dans la structure sociale et qui accède à son nouveau statut grâce au travail, toujours particulier, de groupes spécifiques.

En insistant sur la construction historique de la citoyenneté, ces analyses échappent très largement au monolithisme relevé à propos de l'analyse classique. Cependant, si elles y échappent dans leur travail de recension des conditions historiques de construction de la citoyenneté, c'est semble-t-il pour mieux y retomber à l'issue de cette démonstration. En effet, tout se passe comme si la diversité des processus à l'origine de la citoyenneté conduisait à un modèle, en définitive, relativement unitaire. L'aspect différencié des mécanismes de production de la citoyenneté et la complexité des processus d'intériorisation et d'appropriation de cette dernière, se résoudraient ainsi dans une définition unique proche de celle défendue par les plus fervents des républicains. La variété des relations qu'entretiennent les citoyens entre eux et avec l'Etat, qui fait toute la valeur de ces analyses, est, au terme du processus, ramenée à un type dominant de relations - subsumé sous l'expression de bon citoyen -, cette variété n'étant plus présente que sous les traits de résidus négligeables.

La participation politique

L'analyse de la participation politique conduite sous l'angle des théories de la domination, en remettant en cause le postulat selon lequel la compétence et l'intérêt pour la politique sont partagés par l'ensemble des citoyens, offre un outil fort utile pour penser des attitudes variées et inégales devant le champ politique. La nette disparité des capitaux dont disposent les citoyens engage en effet à reconnaître autant de différences dans leurs pratiques et leur façon de s'engager dans la citoyenneté.

Cependant, l'analyse de la domination tend à subsumer ces différences sous une dichotomie plus englobante opposant les agents du champ politique à ceux, les profanes, qui sont réduits à n'en être que les spectateurs. L'accent mis sur cette césure entre activité politique et activité politiquement orientée, s'il permet de porter attention aux jeux

proprement politiques permettant à ceux qui en sont les agents de se situer dans cet espace spécifique de positions, semble interdire de considérer les relations que les citoyens entretiennent avec le champ politique autrement que sous la forme d'une activité essentiellement "pré-politique" par où s'exprime leur éthos de classe. La césure entre les agents du champ politique et ceux qui n'en font pas directement partie conduit ainsi tendanciellement à caractériser les relations que les derniers entretiennent avec les premiers sous l'angle de la dépossession. Réduits à se taire ou à une confiance aveugle, les citoyens sont principalement pensés comme exclus. Cette césure est d'autant plus forte qu'elle fait implicitement appel aux canons de la citoyenneté classique. L'activité politique est considérée comme une activité consciente, s'appuyant sur le logos, et dégagée en conséquence de ce qui relève de l'ethos. Fondée, en dernier ressort, sur cette définition, l'approche critique développe une tendance tautologique à exclure de fait du champ politique toute activité qui ne relève pas expressément de ce champ.

Ces trois façons d'aborder la citoyenneté semblent caractérisées par au moins un point commun. Elles pensent la relation citoyenne, de façon différente, mais toujours de façon monolithique : un seul type de relation semble susceptible, dans chacun des cas, de rendre compte de la citoyenneté.

Des définitions monolithiques dont la portée explicative reste limitée

Ces définitions monolithiques de la citoyenneté, qu'elles impliquent un citoyen dont la position sociale n'est pas pertinente, un individu ayant intériorisé les normes que les républicains confèrent au "bon citoyen" ou encore un agent essentiellement défini par la dépossession des moyens de compréhension des enjeux politiques, mettent toutes en scène une logique unique d'être à la citoyenneté. Ces logiques unifiées tiennent systématiquement lieu de référent permettant de juger si l'on parle bien de citoyens et si leurs activités peuvent être caractérisées de politiques. Ces définitions, en d'autres termes, permettent de faire la distinction entre ceux qui sont dedans et ceux qui restent à la frontière de la citoyenneté.

Ces définitions reflètent cependant un point de vue surplombant sur l'engagement citoyen. La preuve a contrario est donnée par le traitement accordé au personnel politique. L'engagement des citoyens est défini strictement d'après ces définitions monolithiques alors que, dans le même temps, ces dernières ne semblent mobilisées que dans une bien moindre mesure pour caractériser le personnel politique et ses actions. Tout se passe comme si les définitions univoques de la citoyenneté ne pouvaient reconnaître aux citoyens qu'une seule façon de l'être quand, simultanément, on utilise des outils pluridimensionnels pour rendre compte de l'activité des hommes politiques. Ainsi, si l'analyse de la personnalisation du pouvoir est considérée comme un élément explicatif important de la pratique des hommes politiques, cette analyse ne semble pas devoir renvoyer pour autant ces acteurs politiques vers les territoires déchus du "non politique".

En outre, les définitions de la citoyenneté n'apportent que peu d'éléments sur la réception, l'appropriation ou l'intériorisation du statut de citoyen par les individus et la façon dont ils peuvent l'actualiser de façon différenciée dans des situations spécifiques. Le citoyen, en d'autres termes, a tendance à être défini de façon surplombante à travers

les mécanismes d'imposition d'identité dont l'Etat est un des principaux animateur. Cette caractéristique indique combien il est difficile de concevoir la citoyenneté comme une *relation*, c'est-à-dire un espace d'échange et de co-construction entre des acteurs situés différemment sur l'échiquier politique et social.

b) Pour une définition plurielle de la citoyenneté

Concevoir la citoyenneté sous les traits d'un modèle pluridimensionnel est pourtant possible. C'est le sens de l'analyse que Jean Leca propose de la citoyenneté. Ce dernier distingue deux pôles à la citoyenneté : un pôle "appartenance" et un pôle "engagement". Ces deux pôles permettent de penser les dimensions plurielles de la citoyenneté et notamment la conjonction de l'appartenance de l'individu à des groupes et sa participation. Bien plus, chacun de ces deux pôles se décline en trois axes le long desquels se situent les différents individus.

- "Comme sentiment d'*appartenanc*e la citoyenneté se déplace sur trois axes : un axe "particulier-général" pour exprimer l'orientation envers le groupe global, la "communauté politique", territorialement repérable, et envers d'autres groupes plus "particuliers" (le groupe d'intérêts, la classe, l'association professionnelle) ou plus "universels" (Eglise, *umma*, Internationale révolutionnaire) ; un axe "communauté-société" (ou communalisation-sociation dans les termes weberiens qui expriment mieux des processus d'affiliation) pour exprimer l'appartenance à des groupes plus "charnels", plus "prescriptifs", comprenant plus de registres de l'existence (la famille, les communautés de face-à-face, les classes, les sectes) et à des groupes plus volatiles, plus contractuels, ne fonctionnant en général que sur un registre (le marché, quelquefois les relations de travail, la relation de clientèle ou la relation à un groupe politique non comunautaire) ; un axe "haut-bas" pour exprimer l'appartenance aux communautés locales (la commune, le comité), régionales (l'Etat membre d'un Etat fédéral, la région), nationale, supranationales (s'il y a lieu). Comme sentiment d'*engagement*, la citoyenneté se déplace aussi sur trois axes. L'axe "public-privé" allant du pur "civique" ("il faut donner sa vie pour la patrie") au pur "civil" ("il faut s'occuper de sa famille et de ses amis") ; l'axe "conformité-autonomie" allant du conformisme ("ne pas faire d'histoires, *Stay out of trouble*) à "l'individualisme" ("suivre sa conscience", "tout critiquer sans égard pour les préjugés") ; l'axe "revendication de droits-reconnaissance d'obligations" avec en ce dernier cas le problème supplémentaire de l'*objet* de cette orientation : la cité comme société (pacte d'association) ou comme Etat (*trust of government*), ce qui est une façon de poser le problème de la "désobéissance civile""[173].

Penser des axes le long desquels les individus se situent et se meuvent permet d'ouvrir la définition des positions des individus, de multiplier les *combinaisons* possibles et, en définitive, de proposer différents types de citoyenneté[174]. La citoyenneté n'est alors plus

[173] Jean Leca, "Individualisme et citoyenneté", in Pierre Birnbaum (dir.) Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1991, "Références", pp. 178-177.

[174] C'est l'exercice auquel s'adonne Jean Leca en proposant une première typologie distinguant une citoyenneté militante d'une citoyenneté civile, ou encore une citoyenneté participante (avec les variantes de la citoyenneté de contestation ou de substitution) à une citoyenneté privée (avec des variantes passives ou négatives). Jean Leca, "Individualisme et citoyenneté", in Pierre Birnbaum (dir.) Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, *op. cit.*, pp. 178-180.

cantonnée dans une gangue mais occupe des dimensions plurielles[175]. Pourtant, ce modèle, outre le fait qu'il paraît relativement isolé, se présente principalement comme une série d'hypothèses qui méritent d'être confrontées aux logiques d'action des individus. Le caractère heuristique d'un telle définition plurielle de la citoyenneté est donc dans l'attente de sa confirmation, conférant à ce dernier une dimension hautement spéculative.

Au terme de ce parcours, il apparaît clairement que les principales difficultés que soulèvent les définitions de la citoyenneté que nous avons rappelées tiennent dans leur relative incapacité à éclairer les différentes façons dont les citoyens s'inscrivent, en acte, dans la citoyenneté. Pertinentes en ce qui concerne la citoyenneté, ces définitions atteignent leurs limites dans la caractérisation des citoyens, des compétences qu'ils peuvent mettre en oeuvre, des tactiques qui sont les leurs, des appuis pluriels qu'ils mobilisent et des façons de "braconner" l'espace politique légitime qu'ils développent.

Chapitre 2 : Le courrier adressé au maire de Lyon

Les relatives lacunes des définitions proposées par les approches en termes de citoyenneté pour envisager les relations construites par les individus avec l'espace politique, et notamment leur aspect monolithique et spéculatif, inclinent à ouvrir d'autres espaces d'analyse. Les approches de la participation politique engagent un regard radicalement différent sur les rapports que les individus peuvent entretenir avec le monde politique dans leurs pratiques de participation. Ce sont ces approches que l'on souhaite explorer dorénavant en relevant ce qu'elles peuvent nous apprendre des rapports engagés par les épistoliers dans leurs lettres au maire de Lyon.

La pratique de l'écriture à des institutions publiques ou politiques est assez mal connue. Peu d'analyses font état du nombre de courriers que les différentes administrations ou instances politiques ont à traiter. Peu de données comparatives sont disponibles quant à la fréquence de cette pratique dans d'autres pays, dans d'autres villes. Face à cette pénurie relative, le premier impératif consiste en un travail de recension, et notamment en ce qui concerne les courriers adressés à la municipalité lyonnaise : combien de lettres parviennent à la municipalité ? Quels sont les objets saisis par les citoyens dans ces courriers ? Est-il possible de définir les profils des épistoliers ?

Ce travail de recension est ingrat. Les données échappent en effet la plupart du temps à l'investigation : données lacunaires, données tenues pour sensibles par les agents de la municipalité, données diffractées entre l'ensemble des acteurs intervenant peu ou prou sur les courriers, données contradictoires parfois, données souvent

[175] C'est une démarche similaire qui anime les travaux de Sophie Duchesne. L'analyse empirique qu'elle mène à propos du sens que les individus donnent à cette notion conduit en effet à mettre en exergue deux pôles à la citoyenneté : le premier, que l'on peut appeler le modèle de l'héritage, focalise l'ancrage national, territorial, communautaire des citoyens ; Le second pôle, subsumé sous le modèle des scrupules, insiste sur le statut acquis de citoyen ouvrant sur des droits et des devoirs. Ces deux pôles, impliquant deux modes différents d'être citoyen, coexistent au sein d'une même nation et parfois au sein des mêmes individus. Cf. Sophie Duchesne, *Citoyenneté à la Française*, Paris, Presses de Science Po, 1997, 330 p.

impossibles à obtenir, elles rendent le travail de synthèse particulièrement épineux. Ce travail de recension ouvre sur un certain nombre de questions qui ne trouveront de réponse que dans un second temps.

Les enseignements d'une telle recension sont cependant à la hauteur de ces difficultés. Ils permettent d'abord de constater que cette pratique épistolaire, qu'elle soit destinée au chef de l'Etat, aux députés ou encore aux maires de Lyon, est une constante parcourant tout le XXème siècle. D'autre part, cette activité est loin d'être marginale et ce, notamment en regard d'autres activités traditionnellement conçues comme politiques telles que la participation à des manifestations ou à des meetings politiques. Les courriers interpellant le maire, pour leur part, sont relativement nombreux, mobilisent un grand nombre d'agents et sont pris très au sérieux par la municipalité lyonnaise. Tout conduit ainsi à penser que cette activité épistolaire n'est pas mineure (§1 L'importance du mode d'interpellation épistolaire).

Cette recension révèle ensuite les objets qui focalisent l'indignation, les plaintes ou les demandes des citoyens. C'est la diversité des thèmes abordés, qui recouvre - et dépasse parfois - l'ensemble des facettes de l'activité municipale qui est alors marquante. Quant à caractériser la population qui se prête à ce type d'exercice, l'entreprise est particulièrement malaisée : deux groupes peuvent cependant être distingués au sein du public des scripteurs (l'un, représentant les trois quarts des personnes est composé d'individus maîtrisant les codes linguistiques et politico-administratifs quand l'autre en est plus démuni) (§2 Les scripteurs et leurs demandes).

Cette première approche, essentiellement descriptive, permet de situer globalement cette pratique et de pointer un mode d'interpellation singulier qui mérite l'attention du chercheur.

1 L'importance du mode d'interpellation épistolaire

Rares sont les études permettant de mesurer l'importance de cette pratique. Est-elle très répandue ou fait-elle figure d'activité marginale ? Les premiers à apporter des éléments quant à l'importance numérique de ce mode spécifique d'interpellation sont les chercheurs Américains. Sydney Verba et Norman H. Nie indiquent ainsi que 20% de la population américaine aurait "déjà pris contact avec un fonctionnaire de l'administration locale à propos d'une question ou d'un problème" et 18% avec "un fonctionnaire de l'administration fédérale ou nationale"[176]. Ces données sont confirmées par L.W Milbrath et M.L. Goel qui substituent à la distinction local / national une approche axée sur la discrimination entre des contacts visant un but général et des contacts motivés par un problème singulier. Dans cette perspective, 15 % des citoyens américains auraient "envoyé un message d'encouragement ou de protestation à un leader politique" quand 4% auraient "pris contact avec un membre de l'administration locale, nationale ou fédérale à propos d'un problème personnel"[177].

[176] Sidney Verba, Norman H. Nie, *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1972, p. 31.

Les comparaisons internationales établies par ces auteurs confirment l'importance de ce mode d'entrée en relation avec les autorités administratives ou politiques. Ainsi, alors même que "les systèmes politiques européens n'encouragent pas le contact direct avec des élus", 11% des anglais et 11% des allemands de l'Ouest y auraient eu recours[178]. Quelles que soient les modalités de décompte retenues, le contact avec des autorités politiques, nationales ou locales, portant sur des objets d'ordre général ou individuel, n'est pas une activité mineure.

En France, les études sont rares. Dominique Memmi avance le chiffre de 10 % de la population ayant pris *"contact avec des hommes politiques à propos de problèmes collectifs"* [179]. Une enquête du CERVL portant sur Mérignac, une commune urbaine de 50.000 habitants située dans l'agglomération bordelaise, montre que 17 % de la population a déjà écrit à un député, 45 % à un conseiller municipal et 36 % au maire de leur ville.

- "Ces chiffres ***rendent*** compte d'une intense activité. Mais celle-ci est plutôt intermittente - pour ne pas dire exceptionnelle - car lorsque l'on ne retient que ceux qui ont souvent recours à ce type d'activité, les taux baissent considérablement. (...) Ceux qui ont "souvent" contacté un conseiller municipal ne sont que 14 %, le maire 7 % et, en ce qui concerne un député, 3 %"[180].

Le caractère exceptionnel de cette pratique n'obère néanmoins pas son importance, notamment en regard d'autres pratiques de participation. En effet, dans la même commune de Mérignac, en laissant de côté le cas particulier du vote,

- "on constate que 77 % des répondants ont signé au moins une fois une pétition, que 58 % ont assisté à une réunion pour protester contre une décision ou soutenir une cause, 41 % ont participé à une manifestation (...). Seulement 13 % ont "souvent" eu l'occasion de signer une pétition, 14 % ont "souvent" assisté à des réunions, 5 % ont "souvent" participé à des manifestations"[181].

La comparaison de ces fréquences dans les pratiques est particulièrement instructive : écrire souvent au maire (7%) est ainsi plus courant que le fait de participer souvent à des manifestations (5%). C'est ce que confirme le sondage effectué aux Etats-Unis à propos de la guerre du Vietnam : 68 % des personnes interrogées ont parlé de ce

177 "(...) send, support, or protest messages to political leaders" [p. 18] ; "(...) contact local, state, and national officials on particularized problems" [p. 19], cf. L.W. Milbrath & M.L. Goel, *How and Why Do People Get Involved in Politics*, 2, New York University Press of America, second edition 1977.

178 Ces éléments chiffrés sont proposés de façon indicative par Russel J. Dalton, *Citizen Politics in Western Europe. Public Opinion and Political Parties in The United States, Great Britain, West Germany and France*, Chatham House Publishers, 1988, p. 46-47. On notera qu'aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne cette pratique en France.

179 D. Memmi, "L'engagement politique", *Traité de science politique*, sous la dir. de Madeleine Grawitz et Jean Leca, Paris, PUF, 1985, Tome 3, p. 326-327. Les modes de contacts ne sont là encore pas précisés.

180 Patrick Quantin, 'Une ville en France : qui participe ?', *Les citoyens et la politique locale - Comment participent les Britanniques et les Français*, sous la dir. de A. Mabileau et al., Pedone, 1987, p. 75.

181 Patrick Quantin, 'Une ville en France : qui participe ?', *Les citoyens et la politique locale* , *op. cit.*, p. 75.

problème, 13 % ont essayé de convaincre des proches, 2,5 % ont écrit au gouvernement alors que seulement 1 % ont participé à des manifestations[182]. Aussi, qu'il s'agisse d'actes occasionnels ou d'actes répétés, le fait de contacter un élu semble une pratique relativement courante[183].

Aucune base de donnée ne permet cependant de recenser, de façon exhaustive, cette activité, ni sa permanence. En ce qui concerne la France, les seules sources disponibles sont non seulement dispersées mais souvent inaccessibles[184]. On ne peut alors que tenter un rapide travail de quantification, en donnant des ordres de grandeur du nombre de courriers reçus pas les différentes instances politiques et en rendant compte des structures de réception mises en place par ces dernières. On s'intéressera dans un premier temps à la présidence de la République ainsi qu'aux courriers reçus par les députés (1) avant de concevoir de façon précise l'état de la question en ce qui concerne la municipalité lyonnaise. L'historique que l'on peut entreprendre concernant le courrier au maire de Lyon indique combien cette pratique est constante (2). Elle semble être aujourd'hui plus importante que jamais (3).

1- La présidence de la République et les députés

S'intéresser très rapidement aux échanges épistolaires des citoyens avec le président de la République et leurs députés permet de montrer que cette pratique du courrier concerne l'ensemble des élus politiques. C'est également l'occasion de rendre compte des travaux qui ont déjà été menés et qui constituent autant de points d'appui dans l'analyse des lettres adressées aux maires.

a) La présidence de la République

Une rapide esquisse historique permet de montrer que les pétitions ou lettres adressées au président de la République sont, dès le XIXème siècle, non seulement admises mais expressément prévues. En 1892, *Le petit secrétaire pratique* rappelle que l'article 12 de la loi du 7 brumaire an VII assujettit à des droits de timbre les pétitions et mémoires adressés au gouvernement, aux administrations et à bon nombre d'établissements publics ; en revanche, les "pétitions adressées au Chef de l'Etat, au Sénat et à la Chambre des députés"[185] en sont exemptées. Ainsi, l'écriture au président de la République est-elle affranchie de toute taxe d'envoi. La pratique de la pétition adressée directement au Chef de l'Etat n'est alors pas seulement autorisée, elle est facilitée sinon encouragée.

[182] Sidney Verba et Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*, p. 283.

[183] Si un certain nombre de distinctions entre les différents courriers peuvent être faites, on se contente dans un premier temps de les considérer de façon générique.

[184] Hormis les études déjà citées, il faut noter que la majeure partie des élus dispose de données statistiques concernant les courriers qu'ils reçoivent. Ces données, que les logiciels informatiques de traitement du courrier ont très largement contribué à produire, sont toutefois peu harmonisées.

Autorisée, la lettre au président de la République bénéficie également de modèles exposés dans les "secrétaires". De nombreux conseils et modèles de courriers concernant les pétitions au président de la République sont en effet couchés dans les guides épistolaires.

Les écoliers[186] et les différentes personnes intéressées par ces guides pourront adresser leurs recours ou demandes au Chef de l'Etat : "Recours en grâce d'une femme en faveur de son mari ; Recours en grâce d'une mère en faveur de son enfant ; Demande d'une pension au président de la République ; Demande de secours au président de la République ; Demande d'un bureau de tabac au président de la République ; Demande de décoration au président de la République ; Demande de secours à l'épouse du président de la République ; Demande d'audience au président de la République"[187].

- Exemple d'un modèle de lettre au président de la République (1887) : Un ancien militaire au Président de la République pour lui demander des secours "Monsieur le président Un ancien militaire, qui a fidèlement servi son pays et qui compte même plusieurs blessures, ose implorer votre bienveillance. Pauvre et sans ressources, j'ai souffert longtemps sans vous importuner parce que les infortunes que vous secourez sont nombreuses. Mais l'âge et le besoin me forcent de recourir à votre bienveillance pour vous demander quelque secours. Le récit touchant de ceux qui de tous côtés proclament votre sympathie pour ceux qui souffrent, me fait espérer que moi aussi,

185 Désiré Scribe, *Le petit secrétaire pratique. Nouveau guide épistolaire*, Paris, Librairie Marpon et Flammarion, 1892, "Bibliothèque pour tous", p. 42. On trouve également parmi les exemptions : "Les demandes de congés et les secours pour les anciens soldats ou militaires en service ; Les pétitions des déportés ou réfugiés aux colonies ; Les observations des propriétaires relatives au classement parcellaire cadastral, en tant que ces observations sont directement et en temps voulu remises par les maires ; Les réclamations en décharge ou réduction de contributions directes, ayant pour objet une cote inférieure à 30 francs ; Les réclamations sur la confection du rôle des rétributions mensuelles des écoles primaires ; Les réclamations relatives à la liste du jury et des électeurs ; Les mémoires adressés au gouvernement et à l'administration des domaines par la chambre de commerce ; Les réclamations contre les frais de vérification des poids et mesures" [p. 15-16]. Ces dispositions concernant les requêtes adressées au chef de l'Etat, au Parlement, les demandes d'assistance ou de secours, les réclamations au sujet des impôts sont encore rappelées en 1947, cf. E de Breuil, *Le nouveau secrétaire - Tout ce qui concerne la correspondance, familiale, mondaine, officielle, commerciale, intime*, Paris, Guy Le Prat Ed., 1947, notamment p. 193.

186 "C'est au moment où s'étiole la production des secrétaires que les manuels scolaires font place à des lettres exemplaires, données comme imitables, et que la forme épistolaire devient commune dans la dictée ou la composition française" prévient Roger Chartier (dir.), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIXème siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 123.

187 Désiré Scribe, *Le petit secrétaire pratique*, *op. cit.*, pp. 43 et s. On retrouve des modèles similaires dans les secrétaires ou guides postérieurs. cf. H d'Yrac , *Le secrétaire universel (guide pratique de la correspondance) contenant des modèles de lettres sur toutes sortes de sujets, lettres familiales, de félicitations, de condoléances, de remerciement, d'excuses, de reproches, de conseils, de plaintes, de recommandation, de fête de bonne année, de demandes, de réclamations ; billets d'invitation, etc. ; pétitions, demandes d'emploi ; lettres commerciales ; lettres d'affaires ; lettres d'amour ; lettres se référant au mariage ; modèles d'actes sous seing privé ; indications et conseils sur le style épistolaire, etc.*, Paris, Librairie Garnier Frères, 1922, notamment p. 106 (Pétitions au chef de l'Etat) ; cf. aussi E. de Breuil, *Le nouveau secrétaire*, *op. cit.* Sur la permanence des modèles épistolaires cf. Cécile Dauphin, "Les manuels épistolaires au XIXème siècle", in Roger Chartier (dir.), *La correspondance*, *op. cit.*, pp. 209-272.

faible infirme, je trouverai en vous un protecteur et que je pourrai comme beaucoup d'autres, garder le souvenir de vos bienfaits. Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être Votre très obéissant serviteur"[188].

Les normes gouvernant l'écriture, édictées par ces guides, indiquent le long travail de formalisation d'une telle pratique : "Pour les lettres officielles, il y a des formules précises, obligées, constantes qu'il faut suivre avec soin ; une lettre officielle ne doit contenir qu'un texte sobrement réglé ; la pétition doit être brève et claire : la concision et la simplicité sont les conditions indispensables dans les pétitions plus que partout ailleurs. Les personnes qui sont dans le cas d'en recevoir, telles que le Chef de l'Etat, les Ministres, les Présidents des Chambres, etc., ne peuvent consacrer qu'un temps relativement court à les examiner. Si donc on est obscur, long et diffus on s'expose à voir sa pétition écartée sans qu'on y ait égard"[189]. Le caractère officiel de la lettre renvoie en fait principalement au statut du destinataire. Le respect par le locuteur de la hiérarchie et des convenances est alors primordial : "Les *convenances* sont l'observation des rapports que l'on a avec les personnes à qui l'on s'adresse ; ainsi on n'écrit pas à un supérieur sur le même ton qu'à un égal, à un ami ; on ne tient pas à un bienfaiteur le même langage qu'à un obligé. Le tact, le goût et l'éducation nous guident mieux que toutes les règles pour observer les convenances quand nous écrivons à quelqu'un"[190]. Ces éléments, à défaut de mesurer l'envergure de cette pratique, témoignent de sa permanence depuis la fin du XIXème siècle.

Le service courrier de la présidence de la République aujourd'hui

Le service courrier de la présidence de la République traite, de façon hebdomadaire, de 1.000 à 1.100 lettres[191]. Les échanges épistolaires prolongés n'étant pas encouragés, on peut estimer que la plupart d'entre elles proviennent de personnes différentes[192]. Ainsi, 40.000 à 50.000 personnes écrivent chaque année au président de la République[193].

Ce nombre remarquablement important de courriers exige de la part des services présidentiels une structure de réception et de traitement particulièrement étendue.

188 Alexandre Assier, *Morceaux choisis - Suivis de notions sur le style épistolaire et de lettres à l'usage des classe élémentaires*, Paris, Librairie Guédon, 1887, p. 224.

189 Désiré Scribe, *Le petit secrétaire pratique*, *op. cit.*, pp. 5-6.

190 Ferté (H), *L'art d'écrire une lettre - Nouveau manuel épistolaire comprenant 125 sujets pratiques de lettres appropriées aux circonstances ordinaires de la vie, avec des conseils généraux pour chaque genre de lettres et des directions particulières pour chaque sujet, amenant l'élève à trouver elle-même les idées, à les disposer et à les développer*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1894, "Enseignement des jeunes filles", p. 7.

191 Ces données sont fournies par Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", *Lettre et politique*, Paris, Honoré-Champion 1996, p. 67, et concernent la semaine du 2 au 9 mai 1993. Elles sont confirmées par Béatrice Fraenkel qui note que "le service recevait, au moment de notre enquête (avril 1995) et depuis sa mise en place en 1983, une moyenne de 1.000 lettres par jour", ""Répondre_à_tous" Une enquête sur le service du courrier présidentiel", *Par écrit - Ethnologie des écritures quotidiennes*, sous la dir. de Daniel Fabre, Paris, Ed. de la Maisons des sciences de l'homme, 1997, p. 243.

La cellule courrier de l'Elysée

Les lettres au président de la République ont connu une croissance importante à partir de 1981. Cette croissance se remarque notamment dans la réorganisation du service courrier ; Béatrice Fraenkel note à ce propos qu' *"il y a sans conteste un avant et un après Mitterrand"* [194]. Ainsi, durant les mandats de Charles De Gaulle et de Georges Pompidou, la réponse aux courriers était assurée par le secrétariat particulier du président de la République qui ne comportait alors qu'une dizaine d'agents. Si le service se développe sous l'affluence relative de courriers durant la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, il s'agit encore d'un secrétariat particulier à effectif réduit.

Avec l'arrivée de François Mitterrand à la magistrature suprême, le nombre de lettres adressées au président augmente de façon considérable. *"Ce ne sont plus les membres du secrétariat particulier du Président qui traiteront le courrier mais des agents détachés au service du courrier. Les activités ne sont plus situées à l'Elysée, au* "Palais"*, mais de l'autre côté de la Seine dans les locaux affectés au nouveau service dont les effectifs vont croître rapidement*"[195], pour atteindre environ 100 personnes en 1995, dont une trentaine de rédacteurs. Ainsi, c'est bien à une augmentation significative du nombre de courriers envoyés au président que l'on assiste (cf. encadré ci-dessous), entraînant - en même temps que permis par - la mise en place d'un service courrier conséquent, totalement informatisé depuis 1983, et se consacrant à cette seule tâche.

Ces quelques données chiffrées indiquent clairement l'importance du nombre de courriers reçus par la présidence de la République et par là une pratique relativement courante des citoyens pour entrer en contact avec leur président.

.

192 L'échange épistolaire se résume la plupart du temps à une lettre recevant une réponse. Certains citoyens prolongent toutefois l'échange en adressant au président une seconde missive. Cependant, le service de la présidence de la République ne désirant pas poursuivre l'échange, 35 % des courriers sont classée sans suite au deuxième envoi et 42 % au troisième. Si le nombre de lettres reçues est donc plus important que le nombre de scripteurs distincts, l'écart reste faible. Cf. Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", *Lettre et politique*, *op. cit.*, p. 68.

193 Ces lettres sont classées par le service courrier selon qu'elles répondent à une problématique principalement "privée" ou "publique". Le partage est fonction de l'origine et de la teneur des courriers. Les "lettres publiques" concernent des débats politiques en cours, appelant l'attention sur des problèmes économiques ou sociaux, ou sur des initiatives spécifiques, ce sont également des lettres de porte-parole. Les lettres relevant de la sphère privée sont celles de personnes écrivant en leur nom propre et qui concernent des objets spécifiques et individuels. Elles sont subdivisées en deux rubriques : *I. Critiques et opinions* ; *II. Requêtes.* Environ 65% de ces courriers "privés" sont des "opinions" tandis que les 35% restant sont des "requêtes". Dans la semaine du 2 au 9 mai 1993 les 220 courriers reçus se sont ainsi répartis en 70 "critiques et opinions" et 150 "requêtes", cf. Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", *Lettre et politique*, *op. cit.*, p. 67.

194 Pour cette citation et les suivantes cf. Béatrice Fraenkel, ""Répondre à tous" Une enquête sur le service du courrier présidentiel", *Par écrit*, *op. cit.*, pp. 247 et s.

195 Béatrice Fraenkel, ""Répondre à tous" Une enquête sur le service du courrier présidentiel", *Par écrit*, *op. cit.*, p. 248.

Les explications indigènes de l'afflux de courrier au président de la République Cet afflux de courriers suscite bien évidement de nombreuses interprétations, et d'abord parmi les membres du service lui-même. Quatre types d'explications sont mobilisés pour rendre compte de ce phénomène : une explication en termes d'offre politique ; une explication insistant sur les pouvoirs régaliens du président ; une explication en terme de couleur partisane du président ; et enfin une explication reposant sur les qualités propres à François Mitterrand lui-même. L'explication en terme d'offre politique fait partie de la mythologie du service du courrier présidentiel. Les rédacteurs, dans leur ensemble, semblent insister sur l'invite répétée du président François Mitterrand enjoignant aux Français de lui écrire. Dans la quête des origines, c'est l'intervention télévisée accordée au Journal d'Antenne 2 Midi, depuis Latché, le dimanche 2 janvier 1983 qui est généralement retenue comme acte fondateur : "Ce que j'aimerais, c'est que les téléspectateurs, les Français réagissent eux-mêmes. Au fond j'aimerais qu'ils me posent des questions. Je ne me plains pas de vous : vous êtes des interprètes naturels de l'opinion. Mais si eux-mêmes, sans médiateur, sans interprète me disaient comme l'a fait tout à l'heure ce jeune chômeur de 30 ans : , eh bien, j'essaierai de leur répondre et, de ce point de vue, je demanderai aux médias, s'il le faut, d'inventer des techniques qui me permettront d'apporter la réponse"[196]. L'appel du président de la République est on ne peut plus clair dans cette intervention. Il sera répété dans plusieurs émissions télévisées, comme le soutient un des rédacteurs du service courrier : "Il l'a dit à plusieurs reprises dans des interviews à la télévision : , il l'a dit à plusieurs reprises tout au début de son septennat, je dirais entre 81 et 85, moi je suis arrivé en 86 et dans certains interviews il disait aux gens : vous avez un problème, écrivez-moi, n'hésitez pas à m'écrire, je suis le président des Français"[197]. Ce serait donc bien à l'initiative du président lui-même que les "Français" auraient pris leur plume. Cependant, s'il est avéré que de telles propositions constituent une forme de licence et d'encouragement vis-à-vis des Français, il serait abusif de croire que de tels messages puissent à eux seuls entraîner une augmentation substantielle des courriers. On sait que la réception des messages présidentiels obéit à des logiques beaucoup moins linéaires que l'interprétation des rédacteurs le laisse entendre. D'autre part, ce droit rendu ouvert d'écrire au président de la République pour exposer des plaintes et des espoirs[198], s'il a une influence sur l'afflux des courriers est néanmoins différentiellement saisi selon les groupes envisagés. A contrario, la réaction de François Mitterrand devant la masse de courriers apportée par son premier ministre P. Mauroy le montre bien : "Qu'est-ce que c'est que ça, moi je n'ai jamais écrit de ma vie au président de la République"[199]. Cette exclamation de surprise indique, s'il en était besoin, que le fait d'écrire au président de la République n'est partagé ni comme pratique, ni même

196 "Intervention de M. François Mitterrand, président de la République française, au cours du Journal d'Antenne 2 Midi, Latché, le dimanche 2 janvier 1983, 12 h 45", Service de presse, Présidence de la République.

197 Cité par Béatrice Fraenkel, ""Répondre à tous" Une enquête sur le service du courrier présidentiel", *Par écrit*, *op. cit.*, pp. 248-249.

198 Pour reprendre les termes employés par François Mitterrand lui-même lors de son allocution télévisée du 2 janvier 1983.

comme possible envisageable. En deuxième lieu, c'est le pouvoir régalien du président de la République qui est mis en exergue pour expliquer les nombreuses requêtes qui lui sont adressées. Cette interprétation se nourrit du rappel de la pratique royale des lettres de cachet, et plus sûrement encore de la découverte d'une *"vision monarchique"* persistante au sein de l'opinion publique, vision conduisant à penser le président sous la figure *"du bon empereur ou du bon roi, - et plus souterrainement du bon père - accessible à ses sujets"*[200]. Cette dimension régalienne est largement invoquée lorsqu'il s'agit de rendre compte de la pratique épistolaire en direction du président de la République[201]. Elle semble pourtant bien inefficace quand il s'agit de comprendre l'augmentation très nette de cette pratique durant le mandat de François Mitterrand et est totalement muette quant à la relative faiblesse des courriers sous le mandat de De Gaulle. En effet, l'invocation de ce pouvoir personnel et singulier procède, la plupart du temps, par l'éludation des conditions historiques présidant à son application. Un troisième type d'explication de cette augmentation en volume des lettres adressées au président Mitterrand fait appel aux clivages partisans. C'est parce qu'il était socialiste, et en tant que tel militait pour une nouvelle conception de la politique en rupture avec celle de son prédécesseur - considéré comme plus distant -, qu'une telle augmentation aurait eu lieu. Cependant, après l'accession de Jacques Chirac à la présidence de la République, aucune inflexion particulière n'a été relevée dans le volume des courriers reçus. Aussi, si la couleur politique de François Mitterrand, en tant que synonyme d'une nouvelle façon de gouverner et notamment d'une attention particulière portée aux "petites gens", a pu jouer dans les débuts de son septennat, cette dimension partisane ne semble plus entrer en ligne de compte aujourd'hui. C'est pourquoi l'explication, à défaut d'aborder les changements structurels affectant le champ politique et ses modes de communication, est en définitive rabattue sur les qualités personnelles des présidents : être "à l'écoute", "sympathique", "disponible", "non méprisant" ou "hautain" ...

b) Les courriers aux députés

La pratique de la pétition au président de la République traverse les XIXème et XXème siècles : il en est de même en ce qui concerne les députés. Des modèles de lettres sont également proposés dans les divers guides épistolaires, et la pratique semble si courante que Daladier, alors maire de Marseille, écrit en 1912 à son ami, maire de Lyon et Sénateur, Edouard Herriot : "Excusez-moi de vous ennuyer et de vous transmettre de telles requêtes, *tout comme si vous étiez député*, et croyez à toute mon affection"[202].

Les députés n'échappent donc pas à une très large correspondance. Jacques Bérard, député gaulliste de la circonscription d'Orange a reçu de fin 1962 à fin 1966 environ 1.000 lettres[203], soit une moyenne de 250 lettres par an. Pour sa part, un député UNR, notable local d'une circonscription urbaine, a reçu entre le 1er janvier 1959 et le 31 décembre 1961 quelques 2275 lettres[204], soit environ 750 lettres par an. Un rapide

199 E. Dupin, *L'opération*, 12 mars 1981.

200 Béatrice Gottlieb, "Le député local d'une circonscription urbaine, ses électeurs, ses dossiers", *Parlements*, p. 125

201 Elle est notamment très présente dans l'article d'Annie Vénard-Savatosky, "Lettres au président de la République", *Lettre et politique*, *op. cit.*, p. 67

202 Lettre de Daladier à E. Herriot, 22 déc. 1912, AML 985 WP 14, c'est nous qui soulignons.

sondage auprès de quelques députés du Rhône[205] en activité nous indique qu'ils reçoivent de 1.000 à 2.000 lettres par an[206].

Ces deux séries très lacunaires de données ne peuvent être d'aucun secours pour dégager une quelconque évolution - même si, dans les cas considérés, la tendance serait à l'accroissement des courriers. Elles permettent en revanche de mesurer que ce type d'interpellation des députés n'est pas rare.

- Nature et gestion des courriers aux députés[207] Les courriers aux députés, qui proviennent très largement de leur circonscription - de 50% à 90% -, sont issus à part égal de groupes - associations ou porte-parole - et de "simples citoyens". Ces derniers, qui contactent leur député pour des problèmes dont l'aire géographique privilégiée est la circonscription, s'attachent pour, 70% d'entre eux, à l'exposé de demandes d'aides personnelles. Ils réclament alors principalement des appuis en ce qui concerne le logement, l'emploi, le service national et enfin des procédures de naturalisation ou régularisation. Cependant, tous n'écrivent pas en vue d'obtenir le soutien de leur député : certains - entre 5% et 30% selon les députés - expriment des avis ou conseils. Ces avis portent alors sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement, sur les mesures économiques - en particulier l'emploi et la fiscalité - et sur des problèmes de société - et notamment les questions de sécurité. Face à ces nombreux courriers - dont 80% à 95% reçoivent une réponse -, les députés interrogés s'appuient sur leur équipe, le plus souvent composée de deux assistants parlementaires et d'un secrétariat. Une certaine spécialisation semble animer ces équipes, un assistant étant plutôt chargé des questions conçues comme relevant du niveau national alors que l'autre se consacre de préférence aux problèmes locaux de la circonscription. Le classement des courriers - par ordre alphabétique pour le plus simple et par thème pour les plus ambitieux -, ainsi

203 Ces informations sont tirées de Robert Pini "A travers le courrier d'un parlementaire de la Vème République - Essai d'analyse sur la fonction parlementaire", p. 64 [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1967], in Jean-Claude Escarras, Claude Imperiali et Robert Pini, *Courrier parlementaire et fonction parlementaire*, Paris, PUF, 1971, 139 p. Cet ouvrage comporte également la contribution de Jean-Claude Escarras, "La notion de mandat parlementaire à travers le courrier d'un député", pp. 9-55 [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1963]. On pourra également consulter la note de recherche de Marie-Thérèse Lancelot, "Le courrier d'un parlementaire", *Revue française de science politique*, n°2, juin 1969, pp. 426-432.

204 Jean-Claude Escarras, "La notion de mandat parlementaire à travers le courrier d'un député", pp. 15-16, in Jean-Claude Escarras, Claude Imperiali et Robert Pini, *Courrier parlementaire et fonction parlementaire*, *op. cit*.

205 Ce sondage concerne 5 députés du Rhône ; le questionnaire est consultable en annexes.

206 Les députés ne comptabilisent ici que les lettres en excluant tous les courriers publicitaires, programmes, tracts, compte-rendu et journaux de leurs partis. D'autre part, ces lettres représentent de 80 à 90% des contacts engagés par les citoyens. Le fax, le téléphone et la messagerie électronique ne comptent ainsi que pour 10 à 20 % des contacts.

207 Ces données ont été collectées auprès de cinq députés du Rhône en activité. La faiblesse de l'échantillon qui interdit tout tri croisé indique cependant les principales tendances concernant ces courriers.

que la pratique de statistiques - même ébauchées - semblent également indiquer l'intérêt apporté à une activité importante des parlementaires.

Les rares données disponibles quant aux courriers adressés au président de la République ainsi qu'aux députés laissent un sentiment d'incomplétude. Elles ont pour seul mérite de confirmer l'existence de cette pratique et de donner une idée de leur fréquence.

2- Les lettres au maire : historique

Les lettres adressées aux maires ne font l'objet d'aucune recension systématique. Il est, dans ces conditions, particulièrement difficile d'en faire l'historique. On peut alors considérer le cas Lyonnais en prenant la mesure d'une telle pratique et en s'arrêtant, au-delà des seuls modèles proposés dans les guides épistolaires, sur les traces de cette correspondance figurant dans les archives du cabinet du maire de Lyon et dans les archives des services municipaux. On peut en outre, à défaut de statistiques précises, recenser les structures administratives expressément consacrées au traitement du courrier.

Les traces de l'activité épistolaire des particuliers

Une première image des formes d'interpellation épistolaire de maires peut être dressée grâce à l'exploration des modèles de lettres contenus dans les différents manuels et guides pratiques. Si les lettres au président de la République, voire à une , forment la plupart des modèles de courriers, des lettres expressément adressées à des maires figurent également dans ces manuels[208].

Ces modèles de courriers sont cependant réduits à la portion congrue. Absent de certains manuels, et en particulier de ceux destinés à un public féminin[209], les rares exemples de lettres destinées à un maire sont le plus souvent traités de façon annexe : un seul modèle est par exemple proposé par Désiré Scribe, et encore est-il inséré dans le chapitre concernant les . Non seulement le nombre de modèles est relativement réduit mais les thèmes qui y sont abordés relèvent la plupart du temps d'une conception très administrative du rôle du maire. Hormis les demandes en vue d'obtenir "un acte de l'état-civil"[210], la grande majorité des requêtes présentes dans ces manuels concernent des questions de propreté de la ville.

[208] Roger Chartier note la transition entre les secrétaires fondés sur des relations de dépendance et de protection et les nouveaux guides pratiques : "Les lettres mettent en scène plus volontiers qu'auparavant des épistoliers populaires (...) ; elles indiquent les rapports plus fréquents entretenus avec les administrations (par exemple en fournissant une lettre type pour demander à un maire ou à un greffier un extrait de naissance ou une copie d'un acte de mariage ou de décès) (...). Sans abandonner les formules traditionnelles des lettres de compliment, ces secrétaires d'un genre nouveau élargissent la gamme des situations épistolaires, des genres de lettre et de leurs possibles auteurs". Roger Chartier (dir.), *La correspondance*, *op. cit.*, pp. 200-201.

[209] Ferté (H), *L'art d'écrire une lettre*, *op. cit*.

[210] Désiré Scribe, *Le petit secrétaire pratique*, *op. cit.*, p. 157.

- **Exemples de modèles de lettres à un maire** 011Monsieur le Maire, 1894 Dès le 15 octobre dernier j'ai constaté que, par intermittence, des tombereaux chargés des boues, des immondices et des détritus de la ville venaient décharger dans les carrières de pierre, mises à jour l'été dernier. Depuis une semaine environ, c'est un service régulier et tous les matins plusieurs tombereaux déversent leurs chargements dans les excavations des carrières, surtout celle de droite sur le Boulevard Riche, créant ainsi un dépotoir à quelques mètres des villas toutes habitées. Ainsi, tout le mois dernier, ces tas de détritus sont restés exposés en plein air, répandant partout leurs miasmes et leurs odeurs au grand dommage des habitants. J'ai porté ma plainte à un brigadier-chef de la police qui m'a dit avoir toute autorité pour la recevoir. Depuis, les immondices continuent à arriver tous les matins, et, dans l'après-midi quelques hommes font mine de les couvrir de terre et nous laissent, par suite, exposés aux miasmes qui se dégagent de ces amas sans cesse renouvelés. Et lorsque viendront les pluies, celles du printemps, qu'arrivera-t-il ? Alors que cette mince couche de terre détrempée laisse filtrer les émanations de ce foyer pestilentiel, concentré et consommé ? Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que cet état de choses, contraire non seulement aux règlements de voirie, mais encore aux mesures d'hygiène dont M., Ville de santé se montre et doit se montrer soucieuse, sous votre administration éclairée, ne soit ignoré de vous. Je ne doute pas qu'il ne suffise de vous le signaler pour qu'il soit pris, à cet effet les mesures d'ordre qu'il convient. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués[211].

- Monsieur le Maire, 1947 Je viens d'apprendre le décès du garde champêtre de votre commune et je pense que cet emploi se trouve actuellement vacant. Je me permets de solliciter cet emploi, ayant conscience de pouvoir le tenir à votre satisfaction. J'ai fait mon service militaire dans la cavalerie, où je suis arrivé au grade de maréchal des logis, et je possède le certificat de bonne conduite, délivré à la sortie du régiment. Les habitudes d'ordre et de discipline contractées au service me rendent apte à bien m'acquitter des fonctions que je désire, et j'espère, Monsieur le Maire, que les renseignements que vous ferez prendre sur mon compte vous permettront d'accueillir ma demande et de lui donner une réponse favorable. Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression des sentiments les plus respectueux de votre dévoué serviteur[212].

- 011011Monsieur le Maire,0110110110110110111947 Au moment où toutes les fenêtres sont ouvertes, en plein soleil, et lorsqu'on se promène, les balayeurs soulèvent sur la promenade de la Croisette et sans aucun arrosage préalable, des flots de poussière et de malpropreté. Nos villas deviennent inhabitables, et, comme je pense que ce fait inouï ne vous est point connu, je m'empresse de vous en faire part, estimant qu'aux riverains, aux promeneurs et à vous, Monsieur le Maire, je rends un grand service. Recevez Monsieur l'expression de toute ma considération.

Ces différents modèles, s'ils attestent la possibilité de courriers adressés à des maires et donnent quelques indications quant à leur contenu semblent pourtant insuffisants pour caractériser l'activité scripturale des citoyens. On peut alors utilement se référer aux archives de la municipalité lyonnaise.

[211] Françoise d'Yssart, *Recueil de lettres usuelles et pratiques*, Cannes, Robaudy, 1894, respectivement pp. 61 et 62-63.

[212] E de Breuil, *Le nouveau secrétaire*, *op. cit.*, p. 202.

Les courriers aux maires de Lyon

Le dépouillement des archives municipales confirme la présence de lettres de simples citoyens, adressées au maire de la ville. Quelques exemples tirés des premières années d'exercice d'Edouard Herriot à la tête de la mairie lyonnaise en font foi[213] :

- St Just le 13 novembre 1907 Monsieur le Maire de Lyon Ayant reçu une lettre de mon cousin natif et demeurant à Troyes rue Turenne mon pays natal me conseillant de m'adresser à vous qui êtes de l'aube et qui avait le coeur bon et droit. Je suis depuis 16 mois jardinier fleuriste chez les soeurs de compassion, Rue de l'Antiquaille et voilà que ayant su que j'étais socialiste elles m'ont donné la huitaine. Dans ce moment, je n'ai trouvé aucune place. J'ai été à tout les bureaux de placement. Mon cousin m'a conseillé de m'adresser à vous. Si c'était un effet de votre bonté, si vous vouliez bien me faire trouver une place, un mot de vous suffit pour me rendre heureux. Je peux faire n'importe quoi, je suis fort et j'ai 40 ans. Vous me pardonnerez mon ardiesse, j'ai confiance en vous et cela vous portera bonheur car vos mérites vous porterons aux plus hautes dignités. Si je peux espérer à une réponse en vous remerciant mille fois. Veuillez agréer les plus sincères respect de votre serviteur. A. Chatrian

- 29 avril 1908 Monsieur Herriot J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, si vous pouviez me fournir un appui au dépôt des machines de Lyon-Mouche. Je vous serai très reconnaissant. (...) J'espère Monsieur Herriot que si vous le pouvez vous me donnerez pleine et entière satisfaction. Veuillez agréer Monsieur Herriot mes sincères salutations. Votre humble et dévoué serviteur Riot Jean

- 31 Mars 1910 Monsieur le Maire, Vous avez une conscience, vous êtes humain, eh bien je vous en supplie, entendez et faites entendre mes plaintes. Voilà cinq mois que je suis détenu cellulairement à la Prison St Paul à Lyon, sous la prévention d'abus de confiance que je n'ai pas commis. J'affirme sur ma vie que je suis innocent, que je n'ai commis aucun des délits que l'on me reproche. (...)

L'élection d'Edouard Herriot au Sénat puis, plus tard, son accession à la présidence du Conseil semblent influer sur la nature des courriers qu'il peut recevoir. Ses titres nationaux ont pour double effet, d'une part, d'élargir le cercle géographique des requêtes à la région voire à la France entière, et d'autre part, de modifier le circuit des plaintes : ce sont des intermédiaires - maires, députés, amis - qui assurent la transmission des requêtes des simples citoyens vers le président du Conseil. Dans l'exemple suivant c'est un tiers qui assure le lien entre les demandes des citoyens et le destinataire.

- Lyon le 19 octobre 1912 Monsieur Herriot, Maire de Lyon, Sénateur du Rhône Une dame faisant partie de la Fédération des Locataires est venu me trouver pour que je

213 "Cabinet du maire, Correspondance", AML 985 WP 013. Ces lettres sont adressées à E. Herriot alors qu'il occupe le poste de premier magistrat de la ville. Ces dossiers comprennent, dans le plus grand désordre, des lettres reçues des différentes administrations, des invitations à des spectacles, courses, expositions, dîners et des propositions en vue d'assurer la présidence d'honneur de manifestations ou d'ouvrages.

veuille bien la recommander à votre haute protection. (...) Sachant que vous pouvez beaucoup, je viens vous demander de bien vouloir user de votre influence en faveur de cette dame. Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma haute considération.

Ces lettres font la plupart du temps l'objet d'une "réponse banale" dont on trouve ici un brouillon :

. Mon cher ami, (*de la main de M. le Maire*) J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 août courant [1935] par laquelle vous attirez mon attention sur M. Prunet, collaborateur du Directeur du Grand Théâtre de Lyon. J'examinerai la demande de M. Prunet avec toute la bienveillance que lui assure votre recommandation. Fidèle souvenir (*de la main de M. le Maire*) Agréer... Le Maire[214]

Encore ces exemples ne reflètent-ils qu'imparfaitement la masse et la diversité des courriers adressés au maire. En effet, le premier magistrat et son cabinet sont loin de traiter l'ensemble des lettres. Les différents adjoints répondent à la plupart des demandes en signant "Pour le Maire". Il en est de même des services administratifs de la ville de Lyon qui sont amenés à enregistrer et traiter un grand nombre de plaintes et réclamations des administrés[215].

Le service courrier : une histoire impossible

A défaut de rendre compte de façon précise du nombre de courriers adressés au maire de Lyon et traités par le cabinet ou les services municipaux, on peut s'attacher à l'exploration des services et différents personnels mobilisés dans leur traitement.

La réception du courrier a d'abord été assurée par le cabinet du maire. *L'indicateur Lyonnais Henry* de 1882 en fait foi :

. "Direction générale de tous les services administratifs ;

. Affaires réservées ;

. Ouverture du courrier ;

. Classement de la correspondance et distribution des affaires"[216].

214 Cabinet du maire, Correspondance pour E. Herriot 1912-1913, AML 985 WP 014.

215 Cependant, le cabinet du maire n'est alors pas réellement distingué des services de Un des seuls registres d'entrée du courrier conservé par les archives lyonnaises concerne l'activité de la 2ème division, 3ème bureau, service de la voirie qui a enregistré de septembre 1952 à septembre 1953 1152 courriers. Parmi ces derniers, environ 20% proviennent de particuliers qui abordent des questions de stationnement, de signalisation, de sens de circulation ou de contravention, mais aussi de bruits. Ces courriers sont maintenus dans le service voirie ou sont dirigés vers le commissaire de police pour tout ce qui concerne les questions d'ordre public. AML 1130 WP 001.

216 Indicateur Lyonnais. Guide du commerce et de l'industrie (Annuaire du Rhône) par Henry, 1882, p. 83, AML.

l'administration centrale de la ville[217]. Dès que cette distinction semble opérée, ce sont les services de la mairie centrale et notamment le secrétariat général qui prennent en charge le traitement du courrier. En 1896, l'*Indicateur Fournier* précise la "répartition des affaires entre les divers bureaux de l'administration centrale" : le premier bureau ou "secrétariat" est chargé des "affaires diverses", à savoir :

. "Ouverture du courrier, classement de la correspondance ;

. Distribution des affaires aux différents bureaux ;

. Affaires générales de la ville ;

. Affaires réservées ;

. Secours pour extrême misère ;

. Cérémonies officielles ;

. Demandes d'audience ;

. Distinctions honorifiques, belles actions, médaille d'honneur et gratification;

. Recueil des actes administratifs de la mairie"[218].

Plus vraisemblablement, le secrétariat général de la mairie centrale et le secrétariat particulier du maire se partagent le dépouillement du courrier, le premier traitant de toutes les demandes d'ordre général intéressant les services municipaux tandis que le second s'attache aux affaires réservées[219].

Ces deux secrétariats semblent disposer d'un nombre assez réduit d'employés : jusqu'en 1952, le cabinet du maire n'est composé que d'un chef de cabinet et d'une personne assurant le secrétariat. De même le secrétariat général ne repose que sur un secrétaire général, deux rédacteurs, un secrétaire dactylo et deux standardistes[220]. Ce

217 C'est ce qu'indique le *Projet de Budget pour l'exercice 1885 - Rapport de la commission du budget*, Lyon Association Typographique, 1885 p. XII : "Les propositions du maire comportent l'installation d'un service nouveau et d'un personnel de "cabinet". Cette création pouvait être considérée comme une tentative de réorganisation du secrétariat général", cf. Délibération du Conseil Municipal de Lyon, décembre 1885.

218 *Annuaire général du commerce de Lyon et du département du Rhône. Indicateur Fournier*, 1896, p. 2371-2372.

219 Les deux indicateurs Henry et Fournier insistent chacun sur une dimension à l'exclusion de l'autre : le secrétariat particulier du maire est absent de l'indicateur Fournier tandis que l'indicateur Henry ne tient pas compte du secrétariat de l'administration centrale. Toute référence à l'ouverture du courrier disparaît des deux annuaires en 1947.

n'est donc que par la suite qu'un véritable service courrier sera constitué.

3- Les courriers actuellement reçus par la mairie de Lyon

L'importance actuellement accordée par la municipalité lyonnaise au courrier des administrés peut se mesurer dans les récents changements qui ont affectés le service chargé de son traitement. Nouvel organigramme, nouveaux parcours des différentes missives, redéfinition des missions sont autant d'initiatives permettant de répondre au double enjeu projeté sur ce service. Ce dernier est dorénavant considéré comme stratégique aussi bien dans les relations que la municipalité peut entretenir avec ses partenaires et surtout avec les administrés, que dans les relations intra-municipales, notamment entre services, adjoints et cabinet du maire (a). La structure administrative et le nombre d'agents attachés à la gestion de ce courrier sont d'ailleurs autant le signe de l'importance qui lui est accordée que du poids numérique de cette pratique (b). C'est grâce à cet intérêt renouvelé pour le courrier et son organisation que la municipalité est dorénavant susceptible de fournir à ses responsables des données concernant la nature, la provenance ou le volume des courriers reçus (c).

a) Les enjeux du "service courrier"

L'importance accordée au courrier peut se lire dans les multiples études et aménagements dont le service qui en assure la gestion a été l'objet de 1994 à 1997. Une première évaluation interne du "service courrier" du cabinet du maire, assurée par le service "Contrôle de gestion" de la ville, est ainsi commanditée en mars 1994, sous la mandature de Michel Noir[221]. Ce premier audit sera bientôt suivi d'un second, en décembre 1994, effectué par un cabinet externe et élargissant le champ d'investigation aux services courrier des cabinets des adjoints[222]. Ces rapports ouvriront sur une refonte globale des procédures de réception, d'ouverture, d'enregistrement, de transmission ou attribution et de traitement du courrier tant au niveau du Secrétariat Général qu'au niveau des cabinets du maire et des adjoints[223].

Ces audits, opérés sous le patronage du Directeur de Cabinet, du chargé de mission au Cabinet et enfin du Responsable du service courrier au Cabinet, dressent un bilan relativement négatif du fonctionnement de ces services. Il est ainsi indiqué que "le service courrier n'a pas l'impression de faire partie intégrante du Cabinet du Maire"[224]. Géographiquement éloignés du Cabinet, les agents qui en assurent le fonctionnement

220 "Effectifs permanents de la Mairie de Lyon en 1952", AML 612 WP 002.

221 Cabinet du Maire. *Audit organisationnel. Rapport d'étude*, Ville de Lyon, Secrétariat général, Service contrôle de gestion, N. Gally, mars 1994, 14 p.

222 Ville de Lyon. Cabinet du Maire. *Mission d'audit de la gestion du courrier. Rapport final*, 7 novembre 1994, 48 p.

223 Réformes du 26 juin 1995 et du 11 décembre 1996.

224 Cabinet du Maire. Audit organisationnel. *Rapport d'étude*, *op. cit.*, p. 8.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

sont ignorés dans les organigrammes présentant ce dernier et n'entretiennent que de très rares relations avec son directeur. De plus, ce service dispose de locaux peu adaptés et de moyens tant informatiques qu'humains largement insuffisants, rendant sa tâche difficile à assurer.

Ce constat est bien éloigné des attentes nourries à propos d'un tel service, attentes indiquant l'intérêt porté à l'ensemble de la gestion du courrier. Elles sont de trois ordres. D'abord, la municipalité est gouvernée par un souci d'efficacité générale des services ; or, les services courrier semblent avoir échappé au mouvement de rationalisation administrative. Ensuite, l'intérêt porté à l'organisation et à la rationalisation des cellules gérant le courrier municipal tient dans la volonté d'une "meilleure communication avec les administrés". Enfin, l'objectif poursuivi par les responsables municipaux réside dans "un meilleur suivi des courriers au sein du cabinet, des délégations et des services"[225], autrement dit dans la maîtrise des attributaires et des réponses que ces derniers seront amenés à faire ou proposer.

Hormis la rationalisation des activités administratives, c'est donc un double enjeu qui est prêté à la gestion du courrier : un enjeu externe de gestion de l'image de la ville et de son premier magistrat dans les réponses adressées aux différents interlocuteurs ; un enjeu interne de maîtrise et d'harmonisation des attributaires des courriers au sein de la municipalité. Si ces enjeux ne sont pas nouveaux, ils font dorénavant l'objet d'un discours explicite et de mesures particulières.

Le courrier comme enjeu dans les relations avec les administrés

Le traitement du courrier est stratégique en ce qui concerne les relations entre la municipalité et les administrés. Des réponses systématiques, des délais raisonnables ne peuvent que participer au maintien voire à l'amélioration d'une bonne image de la ville : la mission du service courrier "est loin d'être mineure en terme d'image pour le Maire dans ses relations avec les Lyonnais"[226], note le service de contrôle de gestion de la ville, ajoutant qu'il s'agit d'une "fonction très importante de la communication de l'Equipe Municipale et des Services avec les Lyonnais".

C'est ce qu'ont compris et s'attachent à mettre en oeuvre les membres du cabinet intervenant de près ou de loin sur les courriers adressés au maire de Lyon. On peut en effet noter l'attention toute particulière portée à la gestion du courrier du premier magistrat ; une attention qui se traduit d'abord par une consigne : "il faut répondre à tous les courriers"[227]. Ce mot d'ordre est relayé, avec plus ou moins de succès[228], auprès de l'ensemble des personnels de la ville - adjoints, directeurs de services - qui sont amenés à répondre aux administrés. Alain Jakubowicz précise ainsi : "à l'époque du début de la mosquée, dans la période la plus chaude, il n'y a pas une lettre qui a été reçue ici à

225 Ville de Lyon. Cabinet du Maire. *Mission d'audit de la gestion du courrier, op. cit.*, p. 1.

226 Cabinet du Maire. Audit organisationnel. *Rapport d'étude*, *op. cit.*, p. 14.

227 Seuls les rares courriers "sans queue ni tête, les courriers d'insulte, les courriers racistes ou xénophobes" et les courriers issues de personnes tentant de nouer une correspondance assidue sont classés sans suite. Cf. entretiens, Nicolas Blain, 2/4 juillet 1997.

laquelle on n'ait pas répondu. Qu'elle quelle soit, y compris les lettres d'injures. Mais on ne répondait pas aux lettres d'injures sur le mode de l'injure, on pouvait s'en étonner, les stigmatiser, leur rentrer dedans mais toujours avec une explication, ce n'était pas des lettres qui étaient pré-composées ou très peu et rentrées dans un ordinateur. Elles étaient toujours personnalisées"[229].

Réponses systématiques, délais étroitement surveillés[230], se doublent d'une gestion aiguë de la signature du maire. A travers cette signature ce sont en effet les images de la ville et la disponibilité de son premier magistrat à l'endroit des administrés qui sont mise en scène. "Quand le contact est tissé, les gens ne l'oublient pas" résume un rédacteur. La signature du maire est ainsi apposée sur l'ensemble des lettres de réponse aux administrés. Le pouvoir qui lui est prêté nécessite également de ne pas en abuser : c'est parce qu'il ne faut pas "dévaloriser la signature du maire" que le directeur de cabinet appose sa griffe sur les réponses aux courriers moins sensibles telles que les demandes d'emploi ou encore les réponses à une deuxième lettre qui pourraient conduire à un échange épistolaire prolongé. Ainsi, le courrier reçu, comme les réponses qui y sont faites, font l'objet d'attentions soutenues, tant les images de la ville et du maire semblent engagées dans ces échanges.

Cette sensibilité est largement réappropriée par les agents municipaux. C'est ainsi que l'on peut lire, dans un long panégyrique sur les nouvelles dimensions du service, que "l'administration et les élus étant ressentis comme relativement inaccessibles, l'expression du sentiment des administrés s'opère par le vote, le sondage, les manifestations, et le courrier. Il a fallu adapter l'administration lyonnaise au mode d'expression de la volonté des citoyens"[231].

Ce n'est donc plus seulement l'image de la ville qui est mobilisée ici mais, par renversement, la mission de service dévolue à une administration soucieuse de l'intérêt de tous les administrés. Le courrier est alors élevé à la dimension d'un sondage permanent, mais aussi entendu comme une obligation de service et enfin compris comme un medium particulièrement important dans le marketing municipal : "le service courrier travaille pour l'administration tout entière de la Ville de Lyon, Mairie Centrale et Mairies d'arrondissement, le Secrétaire Général et ses services, les élus et leur cabinet, le Maire et son cabinet. Mais, par eux, nous sommes attentifs aux citoyens de Lyon et d'ailleurs,

228 Alain Jakubowicz, adjoint délégué au respect des droits de 1989 à 1995, note ainsi : "je suis même persuadé que mes collègues adjoints n'ont pas la même conscience de la nécessité de répondre aux gens, pour eux c'est une perte de temps. Et je pense que c'est une erreur fondamentale. Si la convention c'est que le maire réponde ou fasse répondre au courrier qu'il reçoit, effectivement je suis très attaché à cette convention car c'est la moindre des corrections".

229 Entretien avec Alain Jakubowicz, adjoint délégué au respect des droits, 1er mars 1995.

230 Un rappel informatique vient d'ailleurs suppléer les rédacteurs en les alertant de la présence de courriers n'ayant, après trois semaines, toujours pas eu de réponse. Par contre, un arbitrage doit être opéré entre un simple accusé de réception produit dans un délai raisonnable, parfois considéré comme de la langue de bois, et une réponse sur le fond exigeant un délai d'autant plus important que le dossier incriminé n'a pas reçu de solution. Entretien Damien Fière, 3 mars 2000.

231 Note interne de *Présentation du service du courrier du secrétariat général*; 3 p.

afin que le service public soit fidèle à sa vocation et l'élu proche de ses électeurs"[232].

Les courriers comme enjeu dans les relations intra municipales

Le courrier figure d'abord un enjeu interne pour le cabinet du maire ainsi que pour les services administratifs. En effet, de la gestion du courrier dépend la façon dont les différentes affaires sont attribuées aux services, aux adjoints ou au premier magistrat. Plus généralement, de la gestion des courriers dépend le contrôle que peuvent exercer l'ensemble des élus, et au premier titre le maire, sur la conduite des dossiers. Ainsi, le rapport d'audit externe rendu en novembre 1994 souligne que le nombre de lettres adressées à Michel Noir a baissé au cours de son mandat, au profit des courriers directement adressés aux différents adjoints et services. Attribuant cette situation à une progressive maîtrise de l'organigramme municipal par les différents interlocuteurs de la municipalité, les chargés de mission n'en relèvent pas moins le risque encouru dans le suivi et le contrôle, par le cabinet du maire, des "axes stratégiques de la politique municipale"[233]. La création d'une "vue synthétique des réactions écrites des administrés" est alors fortement recommandée[234].

De même, un certains nombre de courriers arrivés au cabinet du maire sont transmis aux adjoints, "sous bordereau", pour réponse. Or, les copies des réponses n'étant que peu souvent communiquées au cabinet du maire, "cette pratique, notent les chargés de mission, peut entraîner à terme une perte de contrôle des réponses effectuées à des courriers adressés au Maire"[235]. Là encore, l'installation d'un logiciel en réseau de traitement du courrier semble seule susceptible de permettre le suivi et le contrôle de l'ensemble des réponses effectuées par les différents adjoints ou services.

Ainsi, les audits, la réorganisation des différents services, les discours explicitant les enjeux qui se profilent derrière le traitement des lettres des administrés sont autant d'indicateurs de l'importance et de l'aspect stratégique dorénavant reconnus à ce service au sein de la municipalité lyonnaise.

b) Structure administrative et personnel municipal spécifiquement attachés à la gestion du courrier

Cette large prise en compte du courrier se traduit par une organisation administrative mobilisant un grand nombre d'agents. Deux services assurent le suivi du courrier : le "service courrier du secrétariat général" et le "service courrier du Cabinet du Maire".

Le premier se compose de deux cellules : les huit agents - dont un rédacteur - de la cellule "réception du courrier" s'occupent de la réception générale des plis parvenant à

232 Id. Ibid.

233 Ville de Lyon. Cabinet du Maire. *Mission d'audit de la gestion du courrier*, *op. cit.*, p. 5.

234 Id. Ibid., p. 6.

235 Id. Ibid., p. 18.

l'Hôtel de Ville, de leur tri, des navettes internes et de l'affranchissement des lettres des services de la mairie. La "cellule centrale du service courrier du secrétariat général", composée de sept agents - dont le chef de service[236] et un rédacteur[237] -, dépouille et enregistre sur une base de donnée informatique les courriers nominatifs adressés au maire, aux adjoints et aux chargés de mission. Quinze agents municipaux se consacrent donc exclusivement à l'orientation et à l'enregistrement du courrier, sans compter l'ensemble des personnes qui, dans chaque cabinet d'adjoint ou service, interviendront de près ou de loin sur ces plis.

En ce qui concerne les lettres reçues par le cabinet du maire, cinq personnes[238] sont attachées à leur traitement : le chef du bureau du cabinet, qui chapeaute trois rédacteurs, est chargé de l'organisation générale du service, en lien étroit avec le directeur de cabinet et le chef de cabinet ; la secrétaire particulière du Maire s'occupe de toutes les lettres "personnelles et confidentielles" adressées à ce dernier.

c) Le nombre de courriers reçus par l'Hôtel de Ville de Lyon

Le nombre global de courriers adressés à la mairie de Lyon, malgré l'entreprise de rationalisation du service de réception, reste problématique à établir avec précision. On peut toutefois penser, notamment au vu des données collectées dans les différents documents d'audit, que près de 16.000 courriers - lettres, documents, paquets, recommandés... - sont traités par la municipalité de façon *mensuelle*.

[236] Le chef de service assure une fonction majeure d'orientation des courriers adressés à la municipalité lyonnaise. Amené à trancher, provisoirement, entre le cabinet, les élus et les services, il est bien évidement conduit à prendre connaissance d'une grande partie des courriers qui leur est adressée. On ne s'étonne pas alors de voir nommée à ce poste de confiance une personne dont l'ancienneté dans la maison lui assure une grande connaissance des services et des arcanes administratifs municipaux, et dont la neutralité, la discrétion et la "reconnaissance de tous" sont largement appréciées.

[237] Il s'agit d'un concours de catégorie B de la fonction publique territoriale.

[238] Ces agents font preuve d'une compétence particulière. Pour ne prendre que l'exemple des trois rédacteurs attachés au cabinet du maire, deux ont obtenus un diplôme d'IEP (Lyon et Grenoble) et le troisième est titulaire d'un DESS d'information et de communication et d'un DEA de philosophie, Entretiens Nicolas Blain, 2/4 juillet 1997. Le recrutement des rédacteurs, sauf exception, n'a pas de dimension politique. Bien que ces emplois puissent constituer pour le maire des postes à discrétion permettant d'accueillir des membres de sa famille politique, il semble que les rédacteurs aujourd'hui en fonction n'avaient aucun engagement partisan au moment de leur nomination. Accueillir des personnes marquées politiquement n'est d'ailleurs pas sans danger dans un cabinet nécessitant une réserve importante. Cf. Entretien Damien Fière, 3 mars 2000.

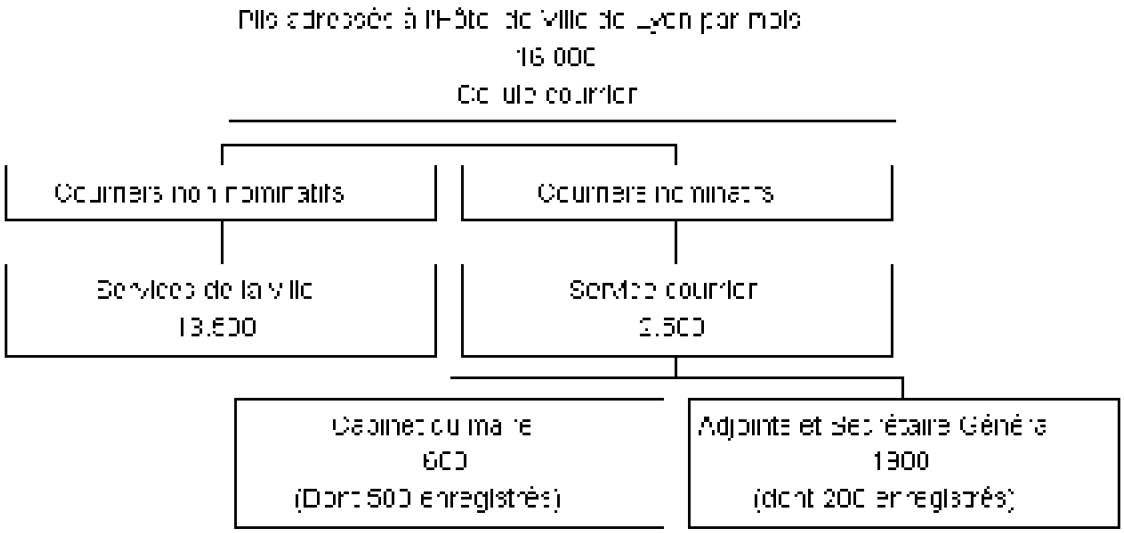

Parmi ces plis, 13.500 sont directement orientés vers les services alors que 2.500 sont traités par “le service courrier du secrétariat général”. Ce dernier attribue 600 d’entre eux au Cabinet du Maire et transmet le reste, soit environ 1.900 lettres mensuelles, aux adjoints, aux chefs de service et au secrétaire général.

Le service courrier dépouille et enregistre sur ordinateur quelques 700 des 2.500 missives mensuelles destinées aux maire, élus, chefs de service et secrétaire général de la mairie[239]. Ces 700 lettres concernent les demandes adressées à la municipalité qui nécessitent un avis ou une réponse de la part du cabinet du maire ou des adjoints[240].

Ces courriers, qui font l’objet de statistiques offrent un panorama de cette activité épistolaire, notamment en ce qui concerne les courriers provenant de simples citoyens. L’enregistrement des courriers permet d’abord de considérer la nature des destinateurs : un tiers des personnes écrivant à la mairie de Lyon sont des individus[241] quand 40% sont des groupes ou associations[242].

239 70% des lettres enregistrées sont transmises au cabinet du maire soit près de 500 lettres sur les 600 que reçoit mensuellement le cabinet.

240 En ce qui concerne le cabinet du maire, l’ensemble des courriers nominatifs est ouvert et dépouillé par le service du courrier du secrétariat général. Les courriers non nominatifs sont triés à la cellule réception du courrier et sont orientés pour certains directement sur les services concernés - par exemple une demande d’état civil - alors que les courriers dits “sensibles” sont confiés au service courrier du secrétariat général qui les enregistre et les transmet au maire. Les rapports, les revues, les invitations, ainsi que tous les plis portant les mentions de personnel ou confidentiel ne sont pas enregistrés mais transmis directement au cabinet ou à la secrétaire particulière du maire. En ce qui concerne les adjoints, l’ouverture et le dépouillement des courriers semble soulever plus de problèmes. Certains adjoints s’opposent à ce que le service courrier intervienne sur les courriers qui leur sont adressés. Cependant, en ligne générale, les courriers nominatifs accompagnés du titre d’adjoint sont ouverts. Là encore, les lettres manuscrites ne portant que le nom de l’adjoint, les lettres personnelles et confidentielles, les lettres mentionnant d’autres titres que celui de simple adjoint, les invitations, documents d’information et invitations ne sont pas enregistrés sur ordinateur. On peut se reporter à l’organigramme de gestion de la réception du courrier figurant en annexes.

Destinateurs		
A - Individuel	31%	
B - Association - Fondation - Société - Groupe	42%	
C - Organismes publics	27%	
dont		
OPAC-OPHLM-SEM-HCL-		6%
Préfecture		5%
Courly		1%
Mairies d'arrondissement		1%
Municipalité		4%
Département		1%
Région		2%
Etat et services ministériels		6%
Organisation internationale		1%
TOTAL	100%	

De façon mensuelle, le cabinet du maire reçoit quelques 600 courriers, dont environ 180 proviennent d'individus.

C'est ensuite la nature des courriers qui est prise en considération.

[241] Individuel : "individu qui écrit en son seul nom, n'engage que sa responsabilité ou celle de proches peu nombreux dont il est le porte-parole pour lesquels il demande une intervention". cf. Rapport d'activité : *Secrétariat Général, Service du Courrier, CRM Courrier enregistrement 1997-1998*, s.d., p. 5.

[242] Cette catégorie réunit "les personnes morales de droit privé et les ensembles de personnes réunies autour d'un intérêt commun au nom desquels elles se manifestent, même si une seule personne physique est identifiée". Sont ainsi regroupés, "les associations, les fondations, les sociétés, les groupes industriels, commerciaux ou de services, les syndicats, les groupes de pression, mais non les personnes se regroupant autour d'une pétition", cf. Rapport d'activité : *Secrétariat Général, Service du Courrier, op. cit.*, p. 5.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Nature des courriers	
Pour information - Remise de documents	19%
Demande d'intervention - Intervention	14%
Doléances	13%
Réflexions - Commentaires	6%
Demande d'emploi	5%
Demande d'audience	4%
Remerciements - félicitations - soutien - voeux	4%
Invitation - Demande de participation personnelle	3%
Demande de subvention, financement, cotisation	3%
Avis de réception de courrier et réponse	3%
Demande d'occupation (salons de l'Hôtel de Ville)	3%
Demande de renseignements	3%
Remise de livres et autres objets (libéralités, dons)	3%
Demande d'un objet (dont discours R. BARRE)	2%
Demande d'autorisation	2%
Autres demandes	2%
Offre de service - Offre d'achat	2%
Demande d'avis	1%
Demande de dérogation	1%
Demande de logement	1%
Demande de mutation (et d'aide pour...)	1%
Demande d'intervention après sanction	1%
Demande d'aide financière	1%
Demande de présidence, inauguration, parrainage	1%
Demande d'adhésion à une action (Ville de Lyon)	1%
Demande de travaux	1%
Dons divers (et proposition de...)	négligeable
Demande d'aide exceptionnelle	négligeable
Demande de promotion (et d'aide pour...)	négligeable
Demande de collaboration	négligeable
Contrôle de légalité	négligeable
Demande de dédicace, photo, autographe, petit mot	négligeable
Garantie d'emprunt	négligeable
Demande de conférence ou d'article	négligeable
TOTAL	100%

Les doléances portent, pour 44%, sur des questions de sécurité, pour 33% sur des problèmes de pollutions (air et déjections canines) et enfin pour 20% sur les questions liées aux impôts ou aux transports (embouteillages, périphérique).

Au terme de ce premier bilan, force est de constater l'importance que revêt le courrier adressé aux élus et en particulier au maire de Lyon. Importance numérique d'abord, qui exige une structure politique et administrative capable de gérer et de répondre à l'ensemble des requêtes qui lui sont adressées.

Importance accordée par les élus et les services municipaux ensuite, qui considèrent le courrier comme un indicateur pertinent de l'état d'esprit de la population dont ils ont la charge et des problèmes que cette dernière rencontre quotidiennement.

Importance enfin dans les pratiques de légitimation des élus. Le courrier apparaît en effet aujourd'hui comme une ressource largement mobilisée dans les discours politiques et dans les stratégies de légitimation des élus. Dans les émissions de radio, sur les plateaux de télévision, dans les journaux ou lors de cérémonies particulières, les hommes politiques sont souvent amenés à réitérer leur souci de satisfaire à la fois *chacun* de leur concitoyens et *tous* leurs concitoyens : la preuve de l'intérêt qu'ils portent aux administrés réside souvent dans l'invocation des nombreux courriers que ces derniers leur font parvenir et l'effort qu'ils consentent pour y donner une suite favorable.

La mention du courrier reçu semble en effet cumuler un double avantage dans la perspective d'une légitimation des élus. Le courrier peut être considéré comme le support privilégié de l'expression de problèmes individuels, comme il peut, s'il est envisagé de façon globale, être interprété comme l'expression d'un collectif de citoyens. Le maire peut donc se prévaloir d'être au fait des revendications qui, tout en étant singulières, dessinent des enjeux partagés. Le collectif ainsi construit - la plupart du temps à l'insu des scripteurs - peut être mobilisé par les élus afin de justifier telle ou telle pratique ou projet municipal[243]. Dans le même temps, la référence que font les élus aux courriers qui leurs parviennent est l'occasion de rappeler que la bonne gestion municipale se double d'une préoccupation constante quant au sort de chacun des concitoyens pris individuellement. Le courrier permet alors d'exemplifier les actions spécifiques qui sont entreprises par les hommes politiques en direction d'individus toujours singuliers, caractérisés par des difficultés et des problèmes particuliers[244]. Cette attention aux problèmes, dits quotidiens, des citoyens fait pleinement partie du métier d'élu. Ainsi, nombreuses sont les situations qui voient les élus brandir les courriers pour arguer de leur préoccupation constante vis-à-vis des problèmes quotidiens de leurs concitoyens ou pour justifier une intervention ou une décision intéressant l'ensemble de la population.

2 : Les scripteurs et leurs demandes

La pratique de l'écriture au maire est donc loin d'être marginale : c'est une activité qui, sans être massive[245], reste conséquente. Il s'agit dorénavant de considérer aussi bien les

[243] On en tient pour preuve la mention relativement fréquente de ces courriers dans les discours que tiennent les hommes politiques dans les journaux, à la télévision ou à la radio.

objets qui sont saisis par les citoyens dans leurs courriers - les domaines sur lesquels ils interviennent de façon privilégiée -(A), que les caractéristiques sociographiques de cette population (B).

A/ Les objets d'interpellation

On voudrait très rapidement exposer les thèmes qu'abordent les citoyens dans leurs courriers. Dans un premier temps, on peut s'appuyer sur les statistiques produites par la municipalité lyonnaise (1). Cependant, ces statistiques concernant simultanément les courriers émanant de simples individus *et* ceux provenant de groupes ou d'institutions, il nous est apparu nécessaire de les compléter afin de disposer de données relatives aux objets convoqués par les simples citoyens (2).

1- Les objets sur lesquels portent les courriers adressés au maire de Lyon

Le service courrier a constitué une liste d'environ 45 thèmes permettant de caractériser chacun des courriers reçus et enregistrés sur la base de données informatique. Un ou des thèmes sont ainsi attribués à chaque lettre. Cette indexation permet de dresser un état des thèmes les plus parcourus par les individus, les associations ou les institutions.

244 Ce mode de légitimation qui passe par le rappel de l'attention que l'élu porte à chacun de ses concitoyens est semble-t-il parallèle au traitement réservé dans les médias aux paroles des "gens", pour reprendre une rubrique de *Libération*. On pense ici aux émissions télévisées qui s'appuient systématiquement sur des exemples permettant d'illustrer, toujours de façon particulière, un problème plus général. On pense aussi à la présence des auditeurs ou lecteurs que les journalistes convoquent de façon quasi systématique dans les émissions de radio ou dans les journaux. Ces auditeurs sont appelés à intervenir directement à l'antenne ou sont rendus présents dans le courrier des lecteurs. Ils font également l'objet de nombreux commentaires de la part des journalistes qui, dans le moment même de leur intervention sur les ondes, anticipent les commentaires qui ne manqueront pas de leur parvenir de la part d'auditeurs mécontents. De même, on a pu voir l'apparition, notamment dans *Le Monde*, d'un médiateur se faisant le relais des plaintes remarques ou précisions que les articles parus dans le journal pouvaient soulever parmi les lecteurs. Cf. pour une revue de la littérature en la matière, Brigitte Le Grignoux, "Le rêve démocratique de la télévision : l'exemple des vox-pop talk-shows", *Cahiers politiques*, CREDEP Paris IX Dauphine, n°24, fév. 2000, pp. 30-46.

245 Faut-il rappeler que pour une agglomération Lyonnaise comptant plus d'un million de personnes, seulement 2.200 lettres sont reçues chaque année par l'Hôtel de Ville, probablement issues de 2.000 personnes différentes. On renvoie ici à ce que l'on a pu dire précédemment sur la rareté des échanges épistolaires à plus d'un tour.

Themes (Tous courriers)*	
Emploi - Travail - Chômage	9%
Relations Internationales -Dimension internationale des actions	9%
Transports - Voirie - Stationnement - Rés. ferro.+fluv.	8%
Finances - Budget - Banques - Assurances	8%
Vie politique nationale - Partis - Institutions	7%
Relations Publiques - Décorations	7%
Vie politique locale	6%
Environnement - Cadre de vie - Eau - Déchets - Pollution	5%
Sécurité - Polices - Permis de séjour...	5%
Urbanisme - Equipement - Matériel urbain - Aménagement	4%
Logement Social	4%
Social - Solidarité	4%
Culture	4%
Fonction Publique - Personnel	3%
Vie Associative	3%
Santé - Recherche Médicale - Sécurité Sociale - HCL	3%
Affaires Scolaires - Apprentissage	3%
Domaine - Logement - Patrimoine immobilier	2%
Industrie - Vie Economique	2%
Sports	2%
Affaires Universitaires - Grandes Ecoles - Recherche	1%
Artisanat - PME - Professions libérales	1%
Communications (télé) - Poste - Informatique - Médias	1%
Collaboration Inter-municipalités et Inter-structures	1%
Europe - Affaires Européennes	1%
Justice - Prisons	1%
Jeunesse - Enfance - Familles	1%
Affaires Mortuaires	négligeable
3e-4e Age - Retraités	négligeable
Handicapés	négligeable
Victimes de Guerre - Anciens Combattants	négligeable
Humanitaire	négligeable
Décentralisation - Délocalisation	négligeable
Armées	négligeable
Etat Civil	négligeable

Themes (Tous courriers)*	
Tourisme - Hôtellerie	négligeable
Animaux - Vétérinaires	négligeable
Cultes - Sectes	négligeable
Dom-Tom - Corse	négligeable
Agriculture - Pêche - Chasse - Forêts	négligeable
Marchés - Appels d'offres	négligeable

* Plusieurs thèmes pouvant être attribués à une lettre, le total est supérieur à 100%.

Cette liste n'est cependant qu'un indicateur imparfait puisqu'elle ne tient pas compte de la multiplicité des thèmes abordés dans une même lettre. C'est pourquoi les services municipaux ont conçus des tris dynamiques qui sont autant d'indicateurs à l'adresse du maire et des services permettant de hiérarchiser, dans une nouvelle distribution, les différents thèmes suivant leur poids cumulé[246].

Thèmes les plus abordés (Tous courriers)	
L'emploi dans la collectivité Ville de Lyon	8,7%
Les questions de sécurité à l'échelle nationale	7,7%
Les relations internationales	7,7%
Les questions de santé en France	6,9%
Les relations internationales en Europe	6,9%
L'emploi, le travail, le chômage	6%
Les relations publiques en France	6%
La collaboration inter-structures en France	6%
La vie politique nationale	4,7%
La construction de voiries	4,7%
Les questions de finances, d'économie, le budget	4,7%
Les médias dans la région lyonnaise	3%
Les transports, les réseaux, le stationnement	3%
les pollutions d'origine animale	3%
Les questions de sécurité	3%
Le domaine social et la solidarité	3%
Le logement social	3%
La vie associative	3%
L'environnement et les pollutions (air, bruits, sol)	3%
Le personnel de la ville de Lyon	3%
La vie politique locale	3%
Total	100%

246 On trouvera de plus amples informations en annexes.

2- Les objets abordés dans les courriers de simples individus

Les thèmes caractérisant les courriers adressés au maire par de simples individus présentent une structure et une fréquence légèrement différentes de ceux issus des groupes, associations, fondations et autres institutions (Etat, Région, Département, Courly etc.). Dans les courriers individuels, les thèmes ayant trait aux affaires nationales et internationales sont en effet plus faiblement représentés[247], au profit des thèmes touchant principalement "la sécurité, l'emploi, la propreté"[248].

Il est particulièrement difficile de déterminer avec précision les objets sur lesquels les citoyens se prononcent. En effet, la donnée "thème", disponible pour l'ensemble des courriers (individuels, associations, institutions), n'a pu être croisée avec les courriers des seuls individus. On ne dispose ainsi d'aucune statistique en la matière. On peut cependant se référer à la distribution des courriers attribués dans un premier temps au cabinet du maire entre les rédacteurs du cabinet et les différents adjoints.

Courriers traités par :		
1 Cabinet du maire	1480	70,9%
2 Police et déplacements urbains	169	8,1%
3 Division du personnel	156	7,5%
4 Cadre de vie	48	2,3%
5 Hygiène et santé	34	1,6%
6 Scolaire	27	1,3%
7 Espaces verts	26	1,2%
8 Sport	22	1,1%
9 Affaires culturelles	21	1,0%
10 Cimetière	15	0,7%
11 Aménagement urbain	14	0,7%
12 Petite enfance	13	0,6%
13 Service social	11	0,5%
14 Cabinet des adjoints	11	0,5%
15 Mairies d'arrondissements	10	0,5%
16 Secrétariat général - Administration générale	10	0,5%
17 Contentieux	7	0,3%
18 Direction du domaine	4	0,2%
19 Patrimoine	4	0,2%
20 Jardin zoologique	2	0,1%
21 Travaux	2	0,1%
Total	2086	100,0%

[247] Ces thèmes ne font l'objet de discussions ou de réflexions qu'à la suite d'interventions du Maire de Lyon dans les médias.

[248] Tel est le "tiercé" que présente Nicolas Blain, rédacteur adjoint à la mairie centrale de Lyon, entretiens des 2/4 juillet 1997.

Cette première distribution permet de voir que 30% des courriers attribués au cabinet sont directement renvoyés sur les délégations compétentes. Le détail de la répartition de ces lettres confiées pour réponse aux différents adjoints confirme la primauté des thèmes concernant la sécurité et l'environnement[249]. Reste 70% des courriers traités par le cabinet du maire et dont les thèmes nous sont inconnus. L'expérience des rédacteurs permet alors d'indiquer les quelques grands domaines - recouvrant une très grande disparité d'objets - qui sont le plus souvent abordés par les simples citoyens.

Parmi les sujets d'interpellations privilégiés, le thème de la sécurité se trouve en bonne place. Il s'agit alors de plaintes ou remarques concernant l'insécurité ("bandes de jeunes, SDF") ou la mention d'actes délictueux (qui ont occasionné ou non un dépôt de plainte). Le thème des déplacements urbains est également particulièrement présent : il s'agit de toutes les plaintes ou remarques concernant les travaux en cours dans la ville, des réflexions sur le Plan de Développement Urbain, sur les réseaux de transports en commun et la fréquence des bus et métro... Ces deux thèmes, orientés sur le même adjoint chargé de la Police et des déplacements urbains, sont considérés comme relevant d'un même service, ce qui explique en partie l'importance qui leur est accordée. Les courriers les plus nombreux concernent également l'urbanisme et l'aménagement urbain. Le plan d'occupation des sols, les aménagements concertés ou les nouvelles constructions entraînent de nombreux commentaires de la part des citoyens.

Les demandes d'emploi font également partie des courriers récurrents. La secrétaire de l'adjoint délégué aux Entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la politique de l'emploi regrette qu'une confusion s'établisse entre 'politique de l'emploi' et "emploi" : de nombreuses demandes d'emploi ou tout au moins d'appui sont en effet adressées à la municipalité lyonnaise. Ces demandes, transmises pour partie à l'adjoint sont, dans certains cas, traitées par le cabinet du maire. D'autres thèmes sont également abordés dans les correspondances des citoyens : l'environnement (propreté de la ville, parcs et espaces verts), la culture, la santé...

Enfin, l'arrivée de lettres suit de très près l'actualité locale. Les difficultés rencontrées lors de la mise en place du "Plan performance" concernant les crèches municipales a, par exemple, donné lieu a de nombreux courriers, d'associations ou de groupes mais aussi de particuliers, notamment parmi les usagers. De même, suite à d'importantes chutes de neige en janvier 1997, près d'une centaine de courriers d'administrés mécontents sont parvenus à la mairie centrale.

B/ Sociographie des scripteurs

L'essai de sociographie des scripteurs montre que ce moyen d'expression est majoritairement saisi par des individus appartenant à des catégories sociales plutôt privilégiées. Reste que certaines populations plus démunies usent également de ce mode d'interpellation. Cette pratique d'écriture est ainsi parcourue par des populations sensiblement différentes.

[249] Les courriers attribués à la division du personnel concernent uniquement des agents municipaux.

Une sociographie impossible ?

Décrire précisément la population qui a recours à ce type d'interpellation est aujourd'hui très difficile. Seules des enquêtes statistiques lourdes, auprès d'un très large panel, permettraient de saisir de façon détaillée les caractéristiques des épistoliers. De telles enquêtes sont, à notre connaissance, inexistantes en ce qui concerne la France et en particulier les municipalités françaises.

Confrontés aux courriers reçus par Michel Noir et Raymond Barre, nous avons exploré tous les moyens à notre disposition permettant de caractériser de façon plus précise la population des scribes. Nous avons notamment proposé au maire de joindre, aux réponses que son Cabinet était amené à produire, un questionnaire anonyme destiné aux interpellants. Cet accord nous a été refusé, interdisant ainsi de saisir la sociographie des acteurs et de la confronter à leurs écrits. C'est la relation privilégiée que tisse le maire avec ses administrés et concitoyens que l'immixtion de notre enquête risquait, selon le Cabinet, de rompre. Aucune sociographie ne peut donc être proposée des personnes, de leurs parcours, de leur âge, de leurs ressources ou encore des pratiques politiques dont elles sont familières.

Or, dans les analyses classiques de la participation politique, l'interrogation sur le statut et la position sociale des personnes est centrale. Ce sont ces caractéristiques, l'âge, le sexe, la profession ou encore le lieu de résidence qui permettent de considérer les positions, les ressources, les compétences mais aussi l'intérêt tendanciel des acteurs envers le champ politique et, en dernière analyse, leur propension à la mobilisation. Privé de ces ressources, on est dans le même temps placé dans l'incapacité de répondre aux hypothèses structurant l'analyse de la participation politique. Ce mode d'interpellation est-il mis en oeuvre par des personnes riches en capital social ou par des personnes qui en sont démunies ? S'agit-il d'un mode partagé par des populations différenciées ? Les individus ayant recours à ce type de contact sont-ils, par ailleurs, engagés dans d'autres activités associatives ou militantes ? Autant de questions auxquelles il faut se résoudre à ne pouvoir répondre[250].

Face à cette cécité sociographique, il est néanmoins possible d'user de chemins de traverse afin de tenter de caractériser dans ses grandes lignes la population s'adonnant aux plaintes, dénonciations et autres recommandations au maire. Dans un premier temps, certains indices tirés des lettres mêmes peuvent orienter notre regard. Il est ainsi possible de déterminer le sexe ou le lieu de résidence des scribes. On peut également, au regard de l'ensemble des lettres consultées, exemplifier le spectre des sociographies rencontrées. Ensuite, il nous paraît nécessaire de considérer les incidences, sur la nature des épistoliers, de ce qui relève d'une "prise d'écrit". Ces indices restent pourtant ténus et tendent plutôt à indiquer l'éparpillement sociographique des locuteurs (1).

Seule l'analyse globale des courriers est alors susceptible de nous permettre, dans un deuxième temps, de distinguer deux populations : l'une, majoritaire, recrutée parmi les

[250] La liste de ces questions montre combien les analyses s'appuyant sur l'exploitation de données sociographiques procèdent par régression. Il apparaît par exemple d'autant plus aisé de déduire la nature et l'importance de certains coûts d'interpellation lorsqu'on connaît les populations qui paraissent en être les victimes.

classes sociales relativement privilégiées tandis que l'autre, minoritaire, est constituée de personnes de statut social inférieur. Cette estimation est d'ailleurs largement confirmée par la lecture des travaux américains en la matière (2).

1- Des profils sociographiques variés

a) Les indices sociographiques présents dans les lettres

Les données permettant de caractériser la population sont d'abord inscrites dans les lettres elles-mêmes. Le genre et le lieu de résidence des interpellants sont ainsi, de façon quasi systématique, connus du lecteur.

Sexe et lieu de résidence

Les destinateurs sont, dans une large proportion - 61% -, des hommes. Ces chiffres font écho aux différences sexuelles observées dans les différentes pratiques de participation. En effet, de façon générale, la participation politique des hommes est plus importante que celle des femmes et l'intérêt déclaré pour la politique est plus faible chez ces dernières[251]. Ce premier constat tendrait à confirmer que la lettre adressée directement à une autorité politique répondrait aux mêmes logiques sociales que les autres modes de participation politique[252].

Le lieu de résidence est également connu pour l'ensemble des lettres adressées à la mairie de Lyon : 63% proviennent de Lyon et de sa proche banlieue, 33% d'autres communes et 4% de l'étranger. Le nombre important de lettres venant de l'extérieur de Lyon rappelle le statut particulier de Raymond Barre, ancien premier ministre, député ayant une stature politique nationale.

Cependant, le lieu de résidence comme indicateur n'est pas sans limite. On s'aperçoit en effet que dans le cas de la protestation contre la construction d'une grande mosquée à Lyon, l'usage qui est fait de la catégorie de riverain par les interpellants n'est pas systématiquement en adéquation avec leur appartenance de fait au voisinage. En effet, 51% des personnes écrivant contre la construction de la mosquée sont des riverains quand seulement 32% revendiquent ce titre dans leur texte. Il est donc nécessaire de concevoir le lieu de résidence comme une ressource possible qui est mobilisée ou non par les interpellants.

Le spectre des acteurs

[251] Hormis l'ouvrage de Janine Mossuz-Lavau et Marielle Sineau, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983, "Recherches politiques", 220 p., on pourra consulter la revue *Pouvoirs*, n°82, 1997, 224 p. intitulée "Femmes en politique", et Armelle Le Bras-Chopard (dir.), Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, "Logiques politiques", 175 p.

[252] Ce rapport de sexe n'est d'ailleurs pas sans implication sur la nature des courriers adressés au maire. Ainsi, 36% de femmes contre 64% d'hommes font part de doléances, réflexions ou commentaires alors qu'elles sont 41% - contre 59% d'hommes - à émettre de simples demandes.

Les locuteurs qui s'adressent au maire font souvent état, suivant les demandes qu'ils lui adressent, de leur statut professionnel, de leur lieu d'habitation ou encore des équipements culturels ou sportifs qu'ils fréquentent[253]. Certains ne manquent pas de préciser leur position sur l'échiquier politique, leur âge ou encore leur appartenance religieuse. Ces éléments qui ponctuent la quasi-totalité des lettres permettent de brosser des profils très différenciés.

C'est très souvent en début de lettre que les locuteurs apportent les précisions qui leurs semblent nécessaires quant à leur statut.

· "Monsieur le Maire, Avant toute chose, je me présente. Je suis Mme Veuve E. Thomas, mort pour la France, ancien St Cyrien, et amie du Général Serve, hélas décédé également" [163].

Ces indices sont alors souvent disparates. Les locuteurs cumulent des indications proprement politiques - *"J'ai voté pour vous"* [61] - et des qualificatifs attestant de leur bonne foi[254] - *"je ne suis pas un excité, j'ai 60 ans, je ne crois pas être un égoïste, j'ai eu 4 enfants dont un adopté"* [61]. Cette bonne foi est la plupart du temps assurée par le rappel de la qualité de Lyonnais, qualité dont le poids est d'autant plus important qu'elle est acquise de longue date.

· "Je suis une habitante de ce quartier de Montchat depuis 47 ans, et j'ai 70 ans ; je me rends dans ce jardin depuis qu'il est créé, c'est-à-dire 22 ans, j'ai fait la connaissance de grand-mères, seules comme moi" [531].

La bonne foi se décline également par le rappel des critères constituant habituellement les rubriques des questionnaires administratifs :

· "Monsieur le Maire de Lyon, C'est une lyonnaise bien indignée par le comportement de la Courly à l'égard des citoyens Je suis née à l'Hôtel Dieu de Lyon le 15 juin 1923. J'habite le Chemin de la Chauderaie à Ste Foy au bout de la rue Pierre Valdo (Lyon 5ème)" [434].

De même les locuteurs peuvent afficher différentes qualités telles que leur profession - *"Je suis retraitée des Postes et Télécommunications, âgée de soixante huit ans, et je vis seule"* [96]. C'est la plupart du temps par l'usage d'un papier à en-tête qu'ils signifient leur activité - médecin, PDG ... C'est également en en-tête de leur lettre, et plus rarement en Post Scriptum, qu'ils précisent les titres honorifiques qui leur ont été conférés :

·

[253] Pour une description des différents éléments permettant de caractériser les locuteurs, on se reportera au chapitre 1 §2 de la IIème Partie. Ces éléments sont alors essentiellement considérés comme des ressources que les locuteurs mobiliseront ou non dans leurs écrits.

[254] C'est aussi ce que note Sonia Branca-Rosoff à propos des lettres de militaires écrites aux diverses administrations en 1791, cf. "Conventions d'écriture dans la correspondance des soldats", *Mots*, n°24, septembre 1990, pp. 21-36.

“Croix de guerre avec citation

.

Croix d’ancien combattant

.

Médaille des Forces Françaises Libres

.

Médaille de la Reconnaissance Française

.

Ancienne internée politique sous Vichy” [52].

En ce qui concerne l’âge des requérants, la plupart de ceux qui l’indiquent ont plus de 60 ans - *“Monsieur le Maire, Mon mari, 66 ans, moi 62 ans, nous sommes de bons lyonnais”* [6] -, mais là encore les situations sont disparates comme en témoigne cette signature - *“Un* “Civis-lugdunensis” *de 26 ans”* [53]- ou encore cette entame - *“Monsieur le Maire, Je m’appelle Sarah B, j’ai 9 ans et demi”* [549].

Les scribes précisent parfois leur filiation avec des groupes d’appartenance tels que groupes religieux - *“Permettez-moi de toujours vous apprécier, et, de plus je suis catholique”* [158]- ou communautés : *“Etant PIED NOIR...”* [84] ; *“J’ai habité le Maroc trente deux ans nous y avons perdu notre maison et celle de mes beaux parents acquisent par le travail et non par l’exploitation des marocains comme on se plait (encore!) à le faire croire”* [67].

Enfin les locuteurs revendiquent des engagements civiques et politiques. Ils insistent alors sur leur situation de contribuable - *“Je fais partie des* “privilégiés” *qui payent des impots locaux”* [415] -, sur leur capacité d’électeur - *“Monsieur le maire, jusqu’à présent j’ai fait partie de votre électorat, et je vous en conjure revoyer ce projet”* [166] -, et sur leur définition en tant qu’administré - *“J’espère Monsieur le Maire que cette lettre sera lue et qu’elle vous fera comprendre mon point de vue sur cette question, point de vue partagé par beaucoup d’autres, qui sont tous à titres divers, vos administrés”* [123].

Ils ne manquent également pas de signifier leur adhésion à certains partis - *“Carte RPR n° xxxx”* [3, en en-tête] -, ou leur distance vis-à-vis d’autres partis - *“Monsieur le Maire, Suite à l’article de Monsieur Soustelle dans Lyon Matin de ce jour, et bien que nous n’ayons jamais et que jamais nous ne voterons Le Pen, nous pensons aussi qu’une mosquée à Lyon serait dangereuse”* [46]. Les liens partisans qui les attachent au maire sont la plupart du temps valorisés - *“Monsieur le Maire, Etant un peu de votre parti, je me permets de vous envoyer ces quelques lignes”* [72] -, et leur contribution à l’élection du maire est clairement indiquée - *“Monsieur le Maire, J’ai voté pour vous et ne le regrette pas”* [71].

Ces éléments biographiques et sociographiques, s’ils permettent de montrer la diversité des profils des individus s’adressant par lettre au maire sont cependant trop rarement présents de façon simultanée pour être d’un quelconque secours dans la caractérisation globale des locuteurs. Un sondage approfondi de 290 lettres de doléances portant aussi bien sur la construction de la grande mosquée de Lyon, que sur de fortes

chutes de neige ou sur les espaces verts lyonnais permet ainsi de considérer les proportions dans lesquelles ces données sont présentes dans les lettres[255]. L'âge des requérants n'est ainsi annoncé que dans 15% des lettres[256]. De même, la position politique des scribes est déclinée dans 22% des cas[257], et 8% des locuteurs indiquent leur appartenance à une communauté religieuse[258]. Enfin, l'identification des personnes selon qu'elles appartiennent plutôt à des milieux favorisés ou défavorisés[259], ne permet de cerner, avec de fortes probabilités, que 50% de la population concernée.

b) Une prise d'écrit

Un élément rarement interrogé concerne la forme écrite des doléances : plutôt que d'une prise de parole ne faudrait-il pas parler d'une "prise d'écrit" ? Il nous semble en effet nécessaire d'interroger les différences éventuelles entre écrit et oral afin de considérer leurs répercussions sur la nature des publics susceptibles d'emprunter une forme ou l'autre.

On peut d'abord rappeler le truisme qu'est la nécessité, pour écrire, d'être doté d'une compétence technique minimale. Cependant, sans négliger cet aspect qui exclut de fait une partie de la population qui pourrait cependant être encline à s'adresser de façon épistolaire au premier magistrat, on peut s'attendre à ce que les compétences sociales soient en la matière beaucoup plus déterminantes[260]. On sait que "la compétence

255 Ces données peuvent être consultées dans les tableaux figurant en annexes.

256 Sont comprises dans les 15% les seules lettres faisant explicitement mention de l'âge de leur auteur. Dans un grand nombre de lettres l'âge peut être appréhendé à travers différents indices tels que la profession, la mention de petits-enfants ou encore des décorations liées aux activités dans la résistance au cours de la dernière guerre mondiale. Les courriers faisant explicitement état de l'âge sont principalement le fait de personnes ayant au moins atteint et dépassant souvent la soixantaine.

257 Par position politique, on entend là encore les positions partisanes explicites ; par exemple l'affiliation à un parti politique, la mention du vote pour la majorité ou l'opposition, la mention de la confiance accordée au maire... On exclu ainsi toutes les indications ancrant les locuteurs dans un monde civique tel que le fait de se revendiquer du corps des citoyens, des administrés ou encore des contribuables. Les 22% d'individus indiquant leur appartenance partisane s'affichent, pour 65% d'entre eux, de droite, pour 22% d'extrême droite et enfin pour 2% de gauche. On verra plus loin quelle signification on peut donner à ces chiffres.

258 Même relativement faible, le nombre de personnes déclarant leur appartenance religieuse semble encore très élevé. Il est uniquement du aux courriers concernant la construction de la mosquée de Lyon. Toute indication de la sorte est en effet absente des autres courriers consultés.

259 Cette identification s'appuie sur une catégorisation systématique des courriers, regroupant un grand nombre d'indices tels que la présentation générale des courriers (manuscrit, tapés à la machine, gribouillis), le niveau de langue et les fautes d'orthographe, mais aussi les formulations syntaxiques.

260 C'est ce que font remarquer toutes les enquêtes portant sur l'illettrisme en précisant notamment que parmi les personnes ayant recours à des écrivains publics se trouvent des individus "maîtrisant parfaitement la lecture et l'écriture" [p. 212]. Cf. Anne-Valérie Nogard, "Les écrivains publics, médiateurs culturels" [pp. 211-219], Béatrice Fraenkel (dir.), *Illettrismes*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1993, 305 p.

suffisante pour produire des phrases susceptibles d'être comprises peut être tout à fait insuffisante pour produire des phrases susceptibles d'être écoutées, des phrases propres à être reconnues comme recevables dans toutes les situations où il y a lieu de parler"[261]. Ceci semble également vrai quand il s'agit d'écrits. C'est ce qu'indique Daniel Fabre en notant qu'on "ne sait pas écrire tant qu'on ne maîtrise pas les univers sociaux que tel ou tel écrit a pour fonction d'articuler"[262]. La différence entre écrit et oral pourrait alors se résorber dans la commune nécessité d'une compétence sociale que les locuteurs se reconnaissent ou s'attribuent face à leur interlocuteur.

A une compétence purement technique - savoir écrire - et à une compétence sociale - se sentir autorisé à interpeller le maire - ne faut-il pourtant pas ajouter une compétence consistant dans la maîtrise de "formes sociales scripturales" ? Les travaux fondateurs de Jacques Goody, insistant sur les influences cognitives de l'apparition de l'écrit, permettent de prendre toute la mesure du monde "scriptural" dans lequel nous vivons[263]. C'est dans son prolongement que Bernard Lahire propose de parler de "formes sociales scripturales" en les opposant à des "formes sociales orales"[264].

Or ces formes ne recoupent pas le clivage entre oral et écrit[265]. Dans notre cas il s'agit non seulement d'écrire mais d'écrire à un destinataire officiel. L'analyse des candidats d'un atelier d'écriture confrontés à la rédaction de lettres administratives montre

[261] Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 42.

[262] Daniel Fabre, "Introduction. Seize terrains d'écriture", p. 5, Daniel Fabre (dir.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1997, "Ethnologie de la France", 393 p.

[263] Il est inutile de voir dans Jacques Goody un penseur du grand partage entre sociétés de l'écrit et sociétés de l'oralité. Si ces premiers travaux insistent sur les implications cognitives de l'écrit sur les formes de connaissances et sur les formes de relations sociales [cf. *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Ed. de Minuit, 1979, "Le sens commun", 274 p.] ; il n'en pense pas moins un prolongement oral de ces formes scripturales [cf. *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, PUF, 1994, notamment p. 125 et s.].

[264] Dorénavant "chacun se trouve cerné, qu'il le veuille ou non, par des pratiques d'écriture" [p. 33] qui ont pour propriété commune d'engager une "décontextualisation", c'est-à-dire de créer un savoir extérieur aux hommes (à l'inverse des mythes qui nécessitent d'être sans cesse actualisés). La "règle écrite, objectivée, extériorisée, généralisée, applicable à tous ceux qui participent à la vie de la Polis et peuvent assister aux débats des assemblées politiques, lire les lois et les décrets affichés" [p. 29] est dorénavant extérieure aux hommes, elle peut simultanément être mise à distance et rationnellement investie. La maîtrise de cette nouvelle forme de savoir permise par l'écriture est potentiellement source de pouvoir, sur les mots, mais aussi sur l'organisation sociale. Or cette maîtrise apparaît très différentielle selon les acteurs. Cf. outre les nombreux articles de Bernard Lahire, le premier chapitre de *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de à l'école primaire*, Lyon, PUL, 1993, 310 p.

[265] La perméabilité de ces deux catégories ne fait d'ailleurs plus aucun doute, comme en témoigne le travail de Patrick Williams sur les écrits des tsiganes : "les deux modes d'expression [oral et écrit] s'opposent certes, mais avant même cela ils coexistent ; il arrive tout aussi bien qu'ils entrent en concurrence ou qu'ils se trouvent en complémentarité. Le rapport qu'ils entretiennent n'est pas univoque, il est même parfois d'une singulière subtilité". La perméabilité de ces modes d'expression permet alors d'appréhender les situations où certains "parlent comme dans les livres" et celles, moins nombreuses, où d'autres écrivent "comme ils parlent". Cf. Patrick Williams, "Entre l'oral et l'écrit. Six scènes de la vie tsigane en France", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit*, *op. cit.*, p. 59.

en effet que ces derniers sont handicapés par le fait qu'ils conçoivent l'écrit comme un mode d'expression interdisant la franchise[266] et dont la force illocutoire n'est pas assurée[267]. On comprend mieux alors que les demandes orales semblent pour certains plus accessibles. "Alors que dans une relation intime, l'écrit apparaît souvent comme l'instrument permettant de surmonter une difficulté de communication, l'oral semble privilégié dans le cas des interactions officielles"[268]. C'est également le constat que dresse Bernard Lahire en ce qui concerne plus particulièrement les hommes en milieu populaire : "Ils sont les premiers à affirmer leur préférence pour le contact ou l'affrontement direct, franc, de face à face, de vive voix, et donc "viril", avec les administrations, plutôt que pour les discours oraux préparés ou les relations à distance que suppose l'écriture de lettres"[269].

A l'issue de ces réflexions, il est aisé de comprendre que les compétences techniques et sociales ne suffisent pas pour envisager avec sérénité d'écrire au maire : les épistoliers doivent aussi maîtriser cette forme sociale scripturale qu'est le rapport écrit avec l'autorité politique municipale[270]. Cela laisse à penser que les requérants s'adressant au maire de Lyon feront plutôt partie des groupes ayant une certaine familiarité avec l'écrit, et partant des groupes dont le niveau de scolarisation est important.

2- L'appréhension des scribes

Les courriers adressés au maire de Lyon seraient tendanciellement plus le fait de personnes appartenant aux classes moyennes et supérieures. On peut toutefois essayer de préciser ces caractéristiques en faisant appel aux catégorisation des élus, aux résultats obtenus par sondage sur les courriers adressés au maire et aux hypothèses développées dans d'autres études.

Les catégories municipales d'appréhension des citoyens

[266] Pour les lettres administratives, "il faut "tourner" la lettre et s'éloigner de ce que l'on pense. Il faut cacher ce que l'on pense, travestir l'expression "vraie" de la pensée et du sentiment. Pour de nombreux participants, cette nécessité de déguiser sa pensée est condamnable". Cf. Michel de Fornel, "La peine à écrire", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit*, *op. cit.*, p. 107

[267] "La difficulté d'écrire tient aussi à l'écart entre la visée pragmatique qu'ils souhaitent inscrire dans la lettre et le résultat pressenti. Cette difficulté est souvent présentée comme liée à un échec illocutoire anticipé". Cf. Michel de Fornel, "La peine à écrire", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit*, *op. cit.*, p. 111.

[268] Michel de Fornel, "La peine à écrire", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit*, *op. cit.*, p. 112.

[269] Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998, "Essais et Recherches", p. 154.

[270] La plupart des analyses portant sur le rapport de citoyenneté entretenu dans les interactions avec l'administration concernent des administrés faisant face aux agents des services publics. Ils sont alors pris dans une situation d'échange essentiellement orale qui confère une certaine évidence à la notion de coproduction. Les entretiens présentés par Philippe Warin dans ses différents travaux sont à ce titre tout à fait exemplaires pour montrer comment les agents des offices HLM visitant les locataires essaient d'imposer des cadres d'interprétation et comment ces derniers y répondent, les transforment ou en proposent d'autres.

Un long entretien avec Alain Jakubowicz, adjoint délégué au respect des droits sous la mandature Noir, permet de bénéficier de l'expérience pratique des acteurs municipaux. Ce dernier indique combien ce mode d'interpellation du maire semble être le fait d'une population spécifique excluant de fait un certain nombre de profils parmi lesquels les personnes socialement les plus privilégiées et les personnes les plus démunies.

Cette définition par la négative des interpellants repose d'abord sur le constat que les personnes des classes supérieures ont accès aux différents élus grâce à des rencontres professionnelles, des dîners-débats ou tout simplement leurs relations amicales :

- "Les gens qui se situent dans qu'ils font ? Ils vont faire intervenir Pierre Paul ou Jacques. Tout le monde connaît les couches les plus élevées de la société, qu'est ce quelqu'un à la ville qui peut l'aider ; Il y a 20 ou 30 adjoints avec les adjoints délégués. Il n'y a pas un cadre supérieur, un médecin, un chirurgien, un avocat qui ne connaisse pas directement ou indirectement un élu et qui ne puisse pas téléphoner en disant "là_vous_faites_chier" etc..."[271].

Ces rencontres directes dans des cadres semi-privés seraient l'occasion pour ces personnes d'exposer des problèmes particuliers ou des réflexions sur l'ensemble des thèmes relevant des décisions municipales. Les individus amenés à fréquenter plus ou moins régulièrement les cercles du pouvoir n'auraient ainsi aucunement besoin de recourir à des interpellations par courrier dont le poids par rapport à des rencontres en face à face semble bien moindre. A l'inverse même, il pourrait paraître incongru pour une personne connue du maire ou d'un adjoint de s'adresser à lui sous cette forme[272]. Les personnes les plus démunies n'auraient quant à elles que rarement recours à l'interpellation épistolaire : maîtrisant peu ou mal l'écrit, éloignés de ces univers, les relations qu'elles peuvent entretenir avec le maire, loin d'être le fruit d'une initiative directe, sont alors essentiellement médiées par les différents services sociaux.

La caractérisation de la population permet ainsi de situer les requérants hors des classes les plus dominées de la société mais aussi hors des groupes les plus intégrés aux cercles du pouvoir.

Les données agrégées des courriers au maire de Lyon

L'examen des rares données connues quant aux courriers adressés au maire de Lyon permet de dessiner à grands traits les caractéristiques des scribes et de compléter la définition en creux proposée par le personnel municipal. Les 50% de scribes dont on a pu estimer la classe sociale vraisemblable, appartiendraient ainsi pour 75% d'entre eux aux classes tendanciellement dominantes (bon niveau d'expression, absence de fautes d'orthographe, usage de titres ad hoc, usage d'une machine à écrire ou d'un traitement de

[271] Entretien avec Alain Jakubowicz, adjoint chargé du Respect des droits à la Mairie de Lyon, 1er mars 1995.

[272] Cette dimension rejoint ce qu'Albert Mabileau dit des "groupes moteurs de l'innovation et du changement" composés par les nouvelles classes moyennes et dont les membres étaient dans les années 1970 largement représentés dans les associations ; ou encore "des réseaux sociaux qui permettent l'accession des demandes au niveau de l'institution communale et dont la représentation est généralement assurée au sein du conseil municipal". *Le système local en France*, Paris Montchrestien, 1994, "Clefs politique", 2ème éd., pp. 146-147.

texte...). Ce chiffre est confirmé par l'absence de fautes d'orthographe dans 87% des courriers du panel. Il en est de même de la syntaxe, peut-être plus révélatrice encore du niveau social des locuteurs, que ces derniers respectent dans 82% des cas[273]. Ainsi, quel que soit le mode d'estimation, les courriers semblent relever, pour les trois quarts d'entre eux, de personnes appartenant à des groupes ayant une bonne maîtrise de l'expression écrite et de l'univers municipal.

L'analogie avec les citizen-initiated contacts aux Etats-Unis

Après avoir considéré indifféremment tous les courriers adressés à des élus ou des agents administratifs, Sidney Verba et Norman H. Nie ont pu constater que les caractéristiques prêtées à ces courriers relèvent de modes distincts de participation. Différencier les courriers portant sur des objets d'ordre général et ceux visant des problèmes individuels permet de lever cette ambiguïté en dessinant deux catégories de courriers : les uns relèvent de ce que les auteurs considèrent comme des "coopératives acts"[274], les autres s'inscrivent dans le cadre d'une "participation de clocher" [parochial act].

Le tableau suivant permet de synthétiser les deux modes de participation dont relèvent les courriers aux élus et autorités administratives.

	Contacts personnalisés	**Contacts visant des thèmes généraux**
Type d'influence	Peu de pression Beaucoup d'informations	Peu à beaucoup de pression Beaucoup d'informations
Portée des "outcome"	Particuliers	Collectifs
Conflit	Non	Généralement non
Degré d'initiative exigé	Important	Modéré à Important
Coopération avec d'autres mouvements ou personnes	faible	Modérée à Importante

Ces deux types de courriers, clivés selon leur portée plus ou moins générale, dessinent deux types de participation parcourus par des populations sensiblement distinctes.

Les courriers relevant des coopératives acts, portant sur des thèmes d'intérêt général, représentent 70 % des contacts. Ils sont plus "publics par nature" et appellent une "action du gouvernement qui touchera une large proportion de la population, un grand groupe voire l'ensemble de la population"[275]. Le degré d'initiative des requérants, s'il est

[273] Notons que les indices relevés ne permettent de situer que cinquante pour cent des épistoliers. La différence entre le taux de fautes d'orthographe ou syntaxiques et la classe estimée indique que cette dernière ne se résume pas à ces taux.

[274] L'activité coopérative est conduite par des groupes visant des biens qui doivent profiter, a minima, à l'ensemble de ceux qui le composent. Ces groupes n'entrent généralement pas en conflit ni avec d'autres groupes ni avec leurs interlocuteurs. On parle aussi de "communals acts". Sidney Verba & Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*, p. 53.

encore fort, reste en partie dépendant de l'agenda public : les objets abordés dans ces courriers sont, pour la plupart, largement présents dans le débat public et déjà inscrits dans l'agenda politique[276]. Sujets de société en cours, réaction à des mesures prises - ou non - par les élus, ces courriers s'inscrivent dans un débat collectif. Les courriers concernant ces enjeux déjà largement travaillés n'ont qu'une autonomie limitée, aussi bien en ce qui concerne l'interprétation qu'ils peuvent promouvoir que le temps dans lequel ils s'inscrivent.

Les personnes associées aux contacts généraux sont considérées comme étant largement impliquées dans les débats politiques, faisant preuve de savoir-faire et de compétence dans leur dévouement à des causes communes. Elles se recrutent principalement parmi les groupes socialement favorisés, disposant d'un bagage universitaire et de revenus conséquents[277]. La population blanche est aux Etats-Unis particulièrement concernée : "Les blancs disposant d'une manière générale d'une meilleure éducation, [ils ont une plus grande] habileté à articuler des problèmes à un niveau général"[278].

Les lettres associées aux parochial acts correspondent aux 30 % de contacts restants et concernent des problèmes propres à l'individu ou à sa famille : ils sont dorénavant dénommés "personalized contacts". Ces contacts personnalisés laissent une grande initiative aux citoyens qui y ont recours. Les objets sur lesquels portent les courriers n'étant pas construits préalablement dans l'espace public, une très grande latitude revient alors aux épistoliers dans l'exposition des problèmes et de leurs

275 Sidney Verba & Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*, pp. 66-69.

276 Les enseignements tirés des analyses des politiques publiques concernant la mise sur agenda invitent à être circonspect : l'analyse chronologique proposée par Charles O. Jones en 5 étapes, avec en premier lieu l'identification, par le système politique, d'un problème comme exigeant un traitement et son inscription sur l'agenda d'une autorité publique a largement été critiqué pour avoir notamment ignorer que la définition des problèmes est un processus avant tout cognitif. Cf. Ch. O. Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, cité par Yves Mény, Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, "Thémis", notamment le chapitre 5. En effet, le choix de l'objet par le contacteur, s'il est réel, n'équivaut pas à sa prise en compte par le champ politique. Philippe Garraud, dans l'*Année sociologique* propose de prendre en compte un ensemble de variables pour comprendre les processus de mise sur agenda : les groupes d'intérêt ; la 'demande sociale'; l'existence de conflits ou de mobilisation ; les stratégies d'appel à l'opinion ; le rôle de l'offre politique (capacité des organisations politiques à exploiter certains thèmes) ; la médiatisation ; la dimension événementielle... [cf. "Politiques nationales : Elaboration de l'agenda", vol. 40, pp. 17-41]. Or, parmi les modèles d'explication de la mise sur agenda, fondés sur la combinaison de ces variables, aucun ne fait place à des initiatives individuelles. En effet, le modèle de la mobilisation, modèle classique, repose sur des groupes organisés défendant des intérêts ou une cause, et parvenant à faire traiter leur problème par les autorités publiques. Le modèle de l'offre politique est construit essentiellement sur la prise en compte particulière de la production des problèmes par les organisations politiques. Le modèle de la médiatisation insiste sur le rôle d'acteur autonome que les médias peuvent jouer. Le modèle de l'anticipation met en avant le volontarisme de nombreuses actions publiques. Et enfin, le modèle corporatiste met en exergue les pressions exercées par des groupes ayant un accès direct au pouvoir politique.

277 Sidney Verba & Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*, pp. 86 et 98.

278 Id. Ibid., p. 169. C'est nous qui traduisons.

dimensions. De plus, ce sont des objets qui, relatifs à des situations tout à fait particulières, semblent nécessiter un traitement singulier. Le choix du moment de l'intervention est souvent dicté par l'urgence. Les contraintes du champ politique semblent ici beaucoup moins importantes, laissant par là-même une plus grande initiative au contacteur. Cette pratique, orientée vers un but personnel, apparaît cependant comme un mode de participation politique marginal. Les auteurs remarquent qu'il "n'est pas "politique" dans le sens courant du terme, et c'est pourquoi [ils le considèrent], de façon paradoxale, comme une participation de clocher [parochial participation]"[279].

Les activistes de clocher se caractérisent principalement par leur "défaut de toute conscience politique" ou "d'intérêt pour des solutions transcendant l'espace restreint de leur vie individuelle"[280]. Ce sont des citoyens n'usant que de façon très sporadique d'autres modes de participation, y compris le vote. Ainsi, "on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils soient particulièrement impliqués dans les conflits et clivages ni qu'ils soient civiques"[281]. En revanche, "en dépit de leur relative pauvreté de conscience politique, les activistes de clocher devraient être situés relativement haut sur l'échelle du savoir-faire et de la compétence tant ces attributs sont nécessaires pour le type d'activités dans lesquelles ils s'engagent"[282]. Ces personnes, principalement jeunes, ne disposent que de peu de ressources qu'elles soient scolaires ou financières. La population noire, même si elle reste minoritaire, semble représentative des populations développant des contacts axés sur des questions personnelles[283] car, "disposant d'une moins bonne éducation [ils] seront moins à même de tourner des problèmes personnels comme s'ils relevaient de la politique générale"[284].

Ces données, même si leur construction est contestable[285], permettent de distinguer grossièrement deux types de populations ayant des ressources différentes. Elles tendraient ainsi à confirmer, avec l'introduction de modalités propres aux Etats-Unis, ce que nous avons pu constater quant aux lettres adressées au maire de Lyon : la grande

279 Id. Ibid., p. 71. C'est nous qui traduisons.

280 "... some political consciousness, some awareness of and concern about issues that transcend the individual's most narrow life space". Id. Ibid., pp. 72-73. C'est nous qui traduisons.

281 Sidney Verba & Norman H. Nie définissent l'esprit civique [civic mindedness] de la façon suivante : *"to consider himself to be a contributor to the welfare of the community as a whole"*, *Participation in America*, *op. cit.*, p. 85. C'est nous qui traduisons.

282 Id. Ibid., p. 91. C'est nous qui traduisons.

283 Il faut cependant noter que de manière générale, la population noire fait moins appel à ce type de participation que la population blanche dans la mesure où les premiers font appel, dans leur démarche à des intermédiaires. Id. Ibid., pp. 164-168.

284 Id. Ibid., pp. 169. C'est nous qui traduisons.

285 La distinction entre des courriers personnels et des courriers visant un intérêt collectif mérite en effet d'être interrogée de façon plus précise. C'est ce que nous nous proposons de faire grâce à l'inventaire des grammaires de construction du collectif dans notre deuxième partie.

majorité des locuteurs semble appartenir à des groupes maîtrisant l'univers officiel dans son écriture quand une petite partie relève en revanche de groupes dont cette maîtrise est beaucoup plus faible.

L'activité épistolaire des simples citoyens en direction de la municipalité lyonnaise prend dorénavant tout son relief. Il s'agit d'abord d'une pratique qui est prise au sérieux par les agents de l'Hôtel de Ville. Une importance politique est en effet accordée aux relations directes qui peuvent être tissées avec les administrés. L'expression de ces derniers, loin d'être tenue pour négligeable ou anecdotique, est considérée avec attention et les réponses qui sont produites font l'objet d'un soin tout particulier. C'est l'image du maire, de sa politique et de sa capacité d'écoute de ses concitoyens qui sont engagées dans ces échanges. Face à un tel enjeu, de nombreux moyens sont mis en oeuvre pour analyser et comprendre les griefs qui sont opposés à la municipalité et pour produire des réponses argumentées.

Ces courriers indiquent également combien est large le spectre des individus susceptibles de recourir à ce type d'interpellation. Si une majorité des personnes s'adressant au maire se compose tendanciellement d'individus maîtrisant l'univers politique municipal, reste que la population globale des scripteurs est aussi différenciée que les objets sur lesquels est appelée l'attention du premier magistrat. Personnes en difficultés réclamant un logement social, jeunes diplômés cherchant un emploi, cadres s'interrogeant sur le devenir de l'immeuble frappé d'alignement dans lequel ils possèdent un logement, personnes intéressées par la politique d'aménagement urbain, usagers perplexes devant la politique de transport, personnes âgées inquiètes face aux projets d'aménagement d'un parc, autant d'individus et de situations différentes exposés aux yeux du maire.

Ces courriers dessinent ainsi une relation singulière - dans tous les sens du terme - entre les citoyens et le maire de Lyon. Démocratie directe, participation politique, entreprise de consolidation des soutiens, autant d'hypothèses qu'il nous faut dorénavant envisager.

Chapitre 3 : Un cadrage dual et limité : Le courrier entre participation politique et domination

Les analyses américaines des "citizen-initiated contacts", du "contacting officials" ou encore des "citizen's encounter" conçoivent les contacts avec des hommes politiques ou des agents administratifs comme une pratique de participation politique[286]. Les ouvrages américains font d'ailleurs systématiquement mention des analyses portant sur ce mode

[286] L'article consacré à la participation politique dans *The Blackwell Encyclopaedia* précise par exemple : "La participation politique comprend un certain nombre de modes, notamment le vote, faire campagne, les activités des groupes primaires, et *le contact d'un représentant ou d'un agent administratif à propos d'un problème particulier*". Cf. Vernon Bogdanor (éd.), *The Blackwell Encyclopaedia of Political Science*, Blackwell, 1991, p. 462. C'est nous qui traduisons et soulignons.

singulier de participation politique[287], dont les principaux instigateurs sont, sans conteste, Sydney Verba et Norman H. Nie[288]. Les récents développements de la science politique française concernant les processus de co-construction des politiques publiques vont dans le même sens, en reconnaissant aux citoyens une forme d'initiative influençant très largement les actions politiques qui peuvent être entreprises.

Reste qu'au-delà de ces quelques recherches, les analyses portant *expressément* sur les contacts initiés par les citoyens auprès d'un maire ou de tout autre élu sont quasiment absentes de la littérature politologique et ce, notamment en France, où les quelques tentatives qui ont vu le jour n'ont encore donné lieu à aucune réflexion plus poussée[289].

Les analyses conduites dans la perspective d'une participation politique d'un côté, l'absence de toute littérature de l'autre, rendent compte d'un traitement pour le moins différencié de cette pratique. Schématiquement, les uns considèrent le contact personnel comme une forme de participation - même singulière - et s'attachent à en décrire les caractéristiques, parmi lesquelles l'initiative revenant au "contacteur" est particulièrement importante et valorisée. Prenant au sérieux cette ressource saisie par les citoyens pour faire entendre leur voix et leurs revendications, ils permettent de considérer cette activité sous un angle "tactique", faisant entrer celle-ci dans les formes de braconnage décrites par Michel De Certeau[290]. Le rapport au maire développé dans les courriers apparaît alors comme une pratique de participation politique à part entière (§1).

En s'appuyant principalement sur l'analyse de la structure du champ politique, les autres doutent cependant du caractère proprement politique de ce mode de contact. Insister sur les contraintes auxquelles sont confrontés les citoyens épistoliers, sur les logiques politiques et administratives qui encadrent cette activité et sur les conditions sociales de production du discours, les engage en effet à reconnaître dans ces échanges une relation inégalitaire. Il leur devient alors difficile d'appréhender ce mode

287 C'est le cas de L.W Milbrath & M.L. Goel, *How and Why Do People Get Involved in Politics ?*, New York, University Press of America, second edition 1977 ; Russel J. Dalton, *Citizen Politics in Western Europe. Public Opinion and Political Parties in the United States, Great Britain, West Germany and France*, Chatham House Publishers, 1988.

288 L'ouvrage pionnier de Sydney Verba, Norman H. Nie, *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1972, 428 p. fait office de référence incontournable.

289 On pourra se reporter ici à la recension que nous proposons dans la note 15 de l'introduction générale.

290 Michel de Certeau oppose la stratégie, à la tactique, ressource des plus démunis. La stratégie est par excellence le modèle informant la rationalité politique, économique ou scientifique : elle est caractérisée par la présence d'un lieu propre de production ; en revanche, la tactique n'a pour lieu que celui de l'autre [p. XLVI]. Cette spécificité conduit Michel de Certeau à insister sur les manières de faire : "Plus généralement, *une manière d'utiliser* des systèmes imposés constitue la résistance à la loi historique d'un état de fait et à ses légitimations dogmatiques. Une pratique de l'ordre bâti par d'autres en redistribue l'espace ; elle y crée au moins du jeu, pour des manoeuvres entre forces inégales et pour des repères utopiques. (...) Mille façons de *jouer / déjouer le jeu de l'autre*, c'est-à-dire l'espace institué par d'autres, caractérisent l'activité, subtile, tenace, résistante, de groupes qui, faute d'avoir un propre doivent se débrouiller dans un réseau de forces et de représentations établies. Il faut "faire avec"" [p. 35] ; cf. *L'invention du quotidien. 1- Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

d'interpellation comme une pratique de participation démocratique (§2). C'est cette alternative que l'on se propose dorénavant d'envisager en regard de notre terrain.

1 : Le courrier comme participation politique

"A partir du moment où la pratique politique comme activité symbolique est socialement légitime, elle s'impose à tous les agents et impose du même coup la conception de la politisation comme consommation et reproduction de discours, nous dit Daniel Gaxie. (...) C'est avec des mots - non par l'insurrection ou la grève - que les agents doivent (i.e. sont socialement et normativement contraints de) se prononcer politiquement, même si certains tentent - plus ou moins illégitimement alors - de s'exprimer sur d'autres terrains"[291]. C'est ainsi autour de la parole que le champ politique est structuré, et ceci au détriment d'autres modes de participation[292].

Dans cette perspective, la parole est considérée comme un enjeu central du champ politique. Un tel enjeu se déclinerait d'abord par la mise en place d'un ensemble de processus - au premier rang desquels on rencontre le processus électoral - permettant "l'expression" des citoyens. Cependant, si par leur vote les citoyens donnent leur voix à un représentant, ils ne donnent pour autant pas "de la voix"[293]. De même, la technologie du sondage, fondée, à l'instar du vote, sur la stricte égalité des opinants, ne permettrait-elle en définitive pas aux citoyens d'exprimer une opinion[294]. Plus, selon Pierre Bourdieu, les règles régissant l'accès et le développement de la parole dans l'espace public redoublent les règles de maîtrise du langage propres aux classes dominantes. L'impossibilité de donner de la voix ne serait alors qu'un effet des rapports sociaux. Dans le cas particulier du champ politique, sa professionnalisation conduirait à une maîtrise du langage par les professionnels qui pourraient seuls assurer la traduction des intérêts sociaux en revendications politiques[295]. La conclusion pessimiste de ces travaux inspirant la théorie de la domination conduit leurs auteurs à ne pouvoir concevoir - à regret - la possibilité même d'une expression des citoyens, *a fortiori* quand il s'agit de revendications politiques.

[291] Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978, p. 48-49.

[292] Parmi les nombreux ouvrages traitant de la construction du suffrage universel comme mode légitime et exclusif d'expression des citoyens on pourra se référer à Alain Garrigou, *Le vote et la vertu, Comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.

[293] Cf. Philippe Braud, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980, notamment p. 39 : "Le trait le plus voyant d'une consultation électorale se situe dans le contraste saisissant entre le déferlement de la Parole des candidats et le silence de l'électeur, l'agitation verbale croissant avec l'approche du vote et le calme plat du jour du scrutin".

[294] On connaît les critiques adressées au principe du sondage, cf. Pierre Bourdieu, "L'opinion publique n'existe pas", *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1984. Pour une analyse générale cf. Loïc Blondiaux, "L'invention des sondages d'opinion. Expériences, critiques et interrogations méthodologiques", *Revue française de science politique*, vol. 41, n°6, 1992.

[295] "C'est à travers ces luttes pour l'interprétation des résultats et l'authentification du capital électoral que s'effectue la transmutation des décisions de chaque électeur en opinion politique", cf. Daniel Gaxie, Le cens caché, *op. cit.*, p. 12.

Et si les courriers incarnaient une forme de reprise de parole ? Et si la parole confisquée était ici réappropriée ?

Les politologues américains, en insistant sur le degré d'initiative que requiert une telle pratique, reconnaissent en effet que cette forme de prise de parole, pour singulière - dans tous les sens du terme -, n'en rompt pas moins avec les pratiques de délégation dont la *fides implicita* tient lieu de paroxysme. Le courrier adressé à des élus ou à des agents administratifs est alors entendu comme une *initiative* permettant aux citoyens de se faire entendre.

Ces initiatives, même si l'on verra plus loin qu'elles sont largement contraintes et que leurs effets sur l'espace politico-administratif restent très limités, sont ainsi qualifiables de participation politique. Cette participation, qui n'est autre qu'une construction commune du champ politique et de l'intérêt général, permet d'insister sur la possibilité que saisissent certaines personnes de jouer avec le champ politique, de braconner sur un terrain qui leur est, *a priori*, étranger et qui est réputé leur être interdit. L'attention portée aux objets dont les participants se saisissent et qu'ils problématisent permet alors de voir combien cette pratique implique une certaine compétence politique de la part des citoyens (A). Cette prise de parole et cette construction politique des problèmes rencontrés ne sont d'ailleurs pas sans effet. Elles ouvrent d'abord sur la distribution de biens individuels et collectifs ; elles influent ensuite sur la structure politico-administrative municipale en attribuant de fait à la municipalité un champ d'intervention étendu (B).

A/ Une interpellation citoyenne

Le contact initié par les citoyens à travers les courriers au maire se caractérise d'abord par une rupture du silence. Les citoyens reprennent l'initiative et la parole dans une démarche qui leur laisse une grande latitude aussi bien dans le choix de leur interlocuteur, que du moment et de l'objet de leur plainte (1). A travers cette parole, c'est à une construction problématique des objets qu'ils se consacrent. Cette problématisation montre la capacité des interlocuteurs à s'inscrire dans le champ politique en déployant notamment des formes de politisation permettant d'ancrer les plaintes ou réflexions le long de clivages pertinents au sein de ce champ (2).

1- Une prise de parole

""Se" parler pour ne pas être parlé : rester sujet sans laisser à quiconque, pas même au roi, la possibilité de devenir objet"[296].

Ecrire représente d'abord une rupture du silence dans lequel les citoyens sont globalement tenus. Ils occupent ainsi, grâce à leurs courriers, un espace de parole particulièrement ouvert. Ceux qui prennent la parole bénéficient en effet d'une très grande latitude leur permettant, à travers la construction d'argumentaires, de participer à la définition des enjeux municipaux. Car tel est bien, en définitive, un des aspects de ces

[296] Arlette Farge (dir.), Michel Foucault (dir.), Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille, Paris Gallimard Julliard, 1982, "Archives", p. 355. Si l'analogie entre les lettres de placet adressées au souverain par ses sujets et les courriers adressés au maire est sujette à caution, il n'en reste pas moins que la formule reste tout à fait à propos.

courriers citoyens.

"On entend par prise de parole toute tentative visant à modifier un état de fait jugé insatisfaisant, que ce soit en adressant des pétitions individuelles ou collectives à la direction en place, en faisant appel à une instance supérieure ayant barre sur la direction ou en ayant recours à divers types d'action, notamment ceux qui ont pour but de mobiliser l'opinion publique"[297]. La définition que nous propose Albert O. Hirschman s'applique particulièrement bien aux contacts épistolaires. Demandes, plaintes, conseils sont autant d'actions nécessitant en effet, de la part des requérants, de rompre leur isolement et de s'engager pleinement dans la relation qu'ils instaurent.

Le cadre que forment les courriers n'est que peu contraignant. Il laisse en effet le choix aux requérants non seulement de l'objet de la discussion, du moment où celle-ci va être engagée, mais aussi de son destinataire. C'est ce que montrent Sidney Verba et Norman H. Nie :

- "Les individus prennent l'initiative de contacter le gouvernement et plus important encore ils décident de l'objet de discussion. Le choix de l'agenda par les citoyens (...) est crucial pour deux raisons. En premier lieu, cela assure que le sujet abordé est pertinent et important pour l'individu et, en second lieu cela rend possible une particularisation et une orientation individuelle du contact. Dans de telles circonstances, il peut prendre contact à propos d'un problème général de société (...) mais il peut aussi prendre contact sur un sujet particulier qui n'affecte que lui-même ou sa famille. (...) Parce que l'individu choisit aussi bien l'occasion, le sujet abordé que la personne à contacter, *une telle activité requiert une grande initiative de la part du contacteur*"[298].

Cette initiative laissée aux citoyens leur permet ainsi de promouvoir des problèmes parfois négligés par la municipalité, d'interpeller les autorités sur les justifications de leurs actions ou encore, par leurs demandes, de pointer et de participer à la définition de problèmes particulièrement sensibles pour la population : autant d'éléments qui permettent de classer cette activité parmi les pratiques de participation citoyenne.

Cette caractéristique est largement confirmée par les récentes analyses portant sur les relations des citoyens à l'Etat, et ce notamment lors de leurs relations avec les administrations accueillant du public[299]. Si l'ensemble de ces contributions ont pour point

297 Albert O. Hirschman, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995, "L'espace du politique", p. 54. Cette prise de parole s'oppose à la défection. Il ne faut cependant pas négliger les particularités attachées au marché politique. C'est ce que rappelle Jacques T. Godbout en notant que "la démocratie n'est pas le marché. Autrement dit le citoyen n'est jamais entièrement extérieur à "son" gouvernement ; il n'est jamais dans ce contexte, un pur étranger, à la manière du consommateur dans le rapport marchand. On ne change pas de gouvernement et de communauté comme on change de voiture, quoi qu'en disent les tenants du néo-libéralisme, du "public choice" et du "vote avec les pieds". C'est pourquoi le citoyen ne dispose que dans une proportion beaucoup plus faible du pouvoir de retrait que possède le consommateur sur le marché" [Jacques T. Godbout, "Coproduction et représentation de l'usager", in Michel Chauvière (dir.), Jacques T. Godbout (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992, "Logiques sociales", p. 301]. Albert O. Hirschman prend d'ailleurs en compte cette spécificité quand il note que dans certaines situations et notamment entre deux élections, "la défection est rendue impossible, la prise de parole est la seule voie ouverte aux clients ou aux membres mécontents" [Défection et prise de parole, *op. cit.*, p. 58].

298 Sidney Verba & Norman H. Nie, *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, *op. cit.*, p. 52. C'est nous qui traduisons et soulignons.

commun de pointer les nouveaux rapports existant entre ce qu'il est convenu d'appeler les usagers et les services publics - en développant des approches mettant en exergue les processus d'interaction et de coordination qui se déroulent dans ces relations de service -, certaines insistent sur le "lien politique entre des institutions et des usagers décrits comme des "citoyens""[300].

Une première appréhension de cette relation traitée en termes de citoyenneté peut être résumée par la proposition suivante : le service public reste le seul lien concret de contact avec la politique. C'est sur cette rencontre avec l'Etat et avec les élus, sur le traitement individualisé du rapport à la collectivité, que les auteurs américains ont particulièrement travaillé, en montrant que se jouent dans ces rencontres une forme majeure de rapport au politique[301].

Une autre démarche permet de concevoir les usagers des services publics comme citoyens à travers l'assignation des individus à une place dans la communauté politique: les analyses insistent alors sur le traitement et l'identification bureaucratiques des individus, l'"acculturation" et les mécanismes socialement différenciés d'intériorisation des identités bureaucratiques. Vincent Dubois note ainsi, à propos des relations de guichet dans les CAF, que les "dispositifs de la rencontre bureaucratique et la reproduction d'une relation inégalitaire tendent tant bien que mal à transformer les individus concrets en "allocataires", c'est-à-dire à les conformer à des rôles institutionnellement prescrits, à leur inculquer comportements, pratiques et statuts. S'ils servent avant tout à maintenir l'ordre de la relation administrative, ces mécanismes ont donc aussi des implications qui dépassent largement les seules interactions de guichet"[302].

Enfin, la question de la citoyenneté est au coeur de l'interprétation en terme de coproduction des politiques publiques[303]. C'est ce sur quoi insiste Luc Rouban : "Quant aux usagers, leur demande de citoyenneté passe plus aujourd'hui par l'implication dans les politiques publiques que par la participation électorale"[304]. Dans cette perspective, les destinataires doivent moins être définis par la place à laquelle ils sont assignés que par leur "capacité à exprimer de manière autonome leur attachement à la collectivité et à le

299 On consultera surtout la mise au point de Philippe Warin sur l'ensemble des théories concernant les usagers et la citoyenneté : *La réception des politiques par les destinataires. Esquisse d'une approche des relations entre action publique et lien politique*, Note de synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches en science politique, CERAT, Janvier 1998, 86 p.

300 Les différentes approches développées à ce jour sont synthétisées par Jean-Marc Weller, "La modernisation des services publics par l'usager : une revue de la littérature (1986-1996)", *Sociologie du travail*, n°3, 1998, pp. 365-392.

301 Cf. notamment Bryan D. Jones et al., "Bureaucratic Response to Citizen-Initiated Contacts : Environment Enforcement in Detroit", *American Political Science Review*, n°72, 1977, pp. 148-165 ; Yeheskel Hasenfeld, "Citizen's Encounters with Welfare State Bureaucracies", *Social Service Review*, december 1985 ; David Moon, George Serra, Jonathan P. West, "Citizens'Contacts With Bureaucratic and Legislative Officials", *Political Research Quaterly*, vol. 46, n°4, 1993, pp. 931-941 ; George Serra, "Citizen-Initiated Contact and Satisfaction with Bureaucracy : A multivariate Analysis", *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 5, n°2, 1995, pp. 175-188. La notion d'accountability entre dans le même type de préoccupation.

302 Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris, Economica, 1999, "Etudes politiques", p. 31.

faire valoir comme un principe de réalité au moment de la mise en oeuvre des politiques"[305].

Il devient alors possible de voir dans les courriers[306], et notamment dans ceux adressés au maire de Lyon, non seulement le réinvestissement d'une parole mais aussi l'élaboration de cadres d'interprétation. C'est ce que note Sonia Branca Rosoff, dans une perspective très proche, développée à partir de l'analyse du courrier des lecteurs adressé à trois journaux marseillais : "s'autoriser à prendre la parole (...), lier le discours de la contestation et la contestation des formes, c'est mettre en cause non seulement des thèses, des opinions mais, bien au-delà, les formes mêmes du discours légitime et le mode de relation du citoyen au politique"[307].

2- Les contributions des citoyens au débat politique

Reprendre la parole, ce peut être refuser toute délégation aux représentants politiques censés incarner l'ensemble de la population. Reprendre la parole c'est dans tous les cas construire une question comme problématique, c'est-à-dire trouver un certain nombre de points d'appuis et d'arguments permettant la critique. Face aux thématiques dominantes, le citoyen peut ainsi, suivant les ressources dont il dispose, multiplier les angles problématiques. Au-delà, ces courriers recourent à des argumentaires inscrivant les

303 Jacques T. Godbout ne se contente pas de constater les échanges qui se produisent dans les relations de service, il définit ces relations comme relevant nécessairement de la citoyenneté. "La notion d'usager essaie de conceptualiser et de prendre en compte le fait que la démocratie a une double racine : communautaire et marchande. La coproduction nomme la dimension communautaire d'un système qui est aussi fondé sur la rupture producteur-usager" [pp. 301-302]. Plus loin, il note que "les usagers ne visent pas à enlever le pouvoir aux représentants des citoyens. Ce serait s'enlever la source de leur propre pouvoir, scier la branche sur laquelle ils se tiennent. Le pouvoir du citoyen est la base et la source du pouvoir du "coproducteur"" [p. 304], cf. "Coproduction et représentation de l'usager", in Jacques T. Godbout (dir.), Michel Chauvière (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, *op. cit.*

304 Luc Rouban, "Le client, l'usager et le fonctionnaire : quelle politique de modernisation pour l'administration française ?", *Revue française de science politique*, n°59, juillet-septembre 1991, p. 440. On trouve une réflexion similaire de la part d'Albert Mabileau : "Les mécanismes de représentation politique ne paraissent plus assurer aujourd'hui une participation satisfaisante de la population, alors qu'au contraire le développement des politiques locales marque une sensibilité croissante des autorités publiques aux préoccupations des habitants". Cf. *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1994, "Clefs Politique", 2ème éd., p. 121.

305 Philippe Warin, *La réception des politiques par les destinataires*, *op. cit.* L'auteur, en tournant son regard vers les politiques publiques, inverse la proposition et parle alors de processus permettant de "civiliser les politiques".

306 La consultation des archives de l'Association des Usagers de l'Administration (ADUA), association présidée par Jean-Claude Delarue et visant la défense de tous les usagers des services publics et des administrations par des soutiens juridiques et médiatiques permet de recenser un grand nombre de lettres adressées aussi bien aux services publics (SNCF, EDF-GDF, DDE...), aux élus (Président de la République, Députés, Maires) qu'aux agents de l'Etat (Médiateur de la République, Préfet). Ces lettres montrent bien les points d'appuis normatifs saisis par les requérants et notamment l'appel explicite à des grandeurs telles que la citoyenneté ou le service public. On pourra consulter quelques exemples de ces courriers en annexes.

307 Sonia Branca-Rosoff, Cécile Marinelli, "Faire entendre sa voix. Le courrier des lecteurs dans les trois quotidiens marseillais", *Mots*, n° 40, sept. 1994, p. 38.

problèmes soulevés au coeur de débats ou de clivages pertinents dans le champ politique. Les citoyens, dans leurs critiques, peuvent donc politiser leur discours en les enchâssant dans des clivages actifs dans le champ politique.

a) Une problématisation

La dimension citoyenne de cette prise de parole est particulièrement présente dans les courriers de plaintes. Dans ces écrits, les citoyens ne se contentent pas de formuler des demandes, ils s'indignent, contestent la politique menée par le maire, critiquent ce dernier et la gestion municipale qu'il met en oeuvre. L'analyse des courriers rédigés à l'occasion de la construction d'une grande mosquée à Lyon est, dans cette perspective, particulièrement porteuse : ce dossier, qui a donné lieu à un grand nombre de lettres et a été l'objet d'un large débat public, permet de découvrir les multiples façons dont les citoyens se réapproprient les arguments publics et construisent l'édification d'une mosquée à Lyon comme problématique.

La diversité des arguments mis en oeuvre, la multiplicité des points de vue développés par les citoyens et la profusion des critiques sont autant d'indices des façons différenciées de construire le projet de "grande" mosquée. Le tableau suivant donne un aperçu des thèmes le long desquels ces critiques se déploient.

% de citoyens interpellant le maire à propos de...	
L'attitude de Michel Noir	64%
Les répercussions sur le quartier	36%
L'islam	36%
L'immigration	29%
Le laxisme de l'Etat	29%
La non réciprocité	24%
Le financement de la mosquée	18%
La destination de la mosquée	15%
Le bâtiment	12%

Ce récapitulatif[308] donne un aperçu de la diversité des thèmes permettant d'interpeller le maire à propos de la mosquée. Ces thèmes recouvrent par ailleurs un grand nombre d'axes critiques. Par exemple, la critique de l'attitude du maire, relève de plusieurs modalités. Tout d'abord, il est reproché au maire de ne pas se "rendre compte des problèmes et dangers qu'une telle construction peut entraîner" et ce, notamment pour les riverains (36%). La dénonciation de son inconscience peut se doubler de l'accusation d'être un "traître" - notamment parce qu'il ne tient pas sa parole (35 %). Enfin, c'est son autoritarisme (refus de concertation avec les habitants, refus de tout référendum) qui est dénoncé (27%).

[308] Il faut lire que 64 % des scripteurs se prononcent sur l'attitude du maire et, inversement, que 36% ne relèvent pas cette attitude comme problématique. Chaque citoyen pouvant saisir plusieurs thèmes critiques, le total est nécessairement supérieur à 100%.

Certaines critiques attaquent le projet de construction lui-même à travers la mise en évidence des conséquences néfastes qui ne manqueraient de retentir sur le quartier. Ces critiques portent sur les nuisances (en termes de bruit, de difficultés de circulation ou de stationnement - 35% -) et les "désordres" (relevant de la police - 35% -) que la présence d'un tel bâtiment pourraient entraîner. La critique de l'Islam est aussi largement mobilisée dans la contestation de la mosquée. L'Islam serait une religion intolérante (41%) incompatible avec le Catholicisme (30%) et les mosquées des "centres de subversion" (29%). Les critiques débordent également sur la question de l'immigration : les "Arabes", assimilés aux Musulmans, subissent alors les foudres xénophobes. Le laxisme du gouvernement, ou la non-réciprocité entre pays "musulmans" et pays "laïcs" (souvent caractérisés de catholiques) sont également dénoncés à travers la critique de cet édifice. Enfin, le financement de l'édifice, sa destination ainsi que la conception architecturale constituent autant de questions soulevées par les citoyens.

Les courriers des citoyens présentent ainsi une multitude de façons d'aborder et de construire la mosquée de Lyon comme problématique[309]. Cette diversité constitue déjà un premier indice de la capacité à problématiser la construction de cet édifice tant il est alors nécessaire que des équivalences recevables soient opérées entre, d'une part, la construction d'une mosquée et, d'autre part, la politique municipale, l'Islam, l'immigration, le développement urbain ou encore la politique étrangère de la France. Cette capacité de mise en équivalence constitue précisément ce que l'on peut entendre par politisation.

b) La politisation

La notion de politisation reçoit des définitions sensiblement différentes suivant les auteurs[310]. Pour notre part, nous retiendrons la définition qu'en donne Paul Bacot, qui voit dans la politisation un processus de construction, de mise en équivalence et d'enchâssement de clivages dans des clivages préexistants et animant l'espace politique :

- "Percevoir - et donner à voir - la réalité comme problématique, c'est d'abord percevoir - et donner à voir - un écart entre ce qui est et ce qui devrait être. C'est ensuite penser que la réduction de cet écart est souhaitable et possible, non pas spontanément, mais par des actes appropriés, volontairement accomplis. C'est enfin signaler la responsabilité d'une instance, que celle-ci soit publique ou privée et que l'imputation soit fondée en droit ou selon tout autre mode de justification. (...) Il n'y a passage au politique que lorsqu'est opérée une mise en relation entre les visions opposées d'un problème et de sa solution et les visions opposées d'autres problèmes et de leur

309 Si un grand nombre de thèmes ont été débattus publiquement, notamment dans la presse locale et nationale, les citoyens font néanmoins preuve d'une grande initiative, en réintroduisant par exemple des éléments biographiques ou en multipliant les comparaisons.

310 L'approche généralement retenue voit dans la politisation "l'ensemble des pratiques et des discours qui tendent à donner une signification politique aux actions et aux comportements, à entretenir un intérêt pratique pour la participation épisodique à des activités réputées spécifiquement politiques, et à diffuser la croyance en la nécessité et la dignité suprême de l'organisation politique des sociétés". Cf. Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP & Dalloz, 1993, 2ème éd., p. 292.

solution (...). On peut parler de traduction d'un clivage dans un autre clivage ou, mieux, d'"intertraduction" de clivages mis en équivalence. (...) La politisation est un processus caténaire"[311].

Cette approche a le mérite d'insister sur la façon dont les citoyens mobilisent - parfois implicitement - des clivages conférant une dimension politique aux problèmes exposés. Dans le dossier sur la mosquée on assiste ainsi à la mise en tension de la situation présente avec d'autres situations construites comme similaires- qu'elles soient passées ou contemporaines, explicitement politiques ou personnelles. Ces mises en tension participent de la politisation de l'affaire de la mosquée de Lyon en liant cette dernière à d'autres enjeux, aux débats qui les parcourent et aux positions qu'ils cristallisent.

La lettre suivante est caractéristique de ce type de montages. Les cinq points soulevés par le locuteur permettent ainsi de défaire la comparaison possible entre la mosquée de Paris et la future mosquée de Lyon, de critiquer la destination de la mosquée qui ne bénéficiera ni aux Lyonnais ni aux Harkis, de mettre en cause le maire et enfin de condamner la non réciprocité avec les pays musulmans.

· M. XXX Lyon, le 7 12 89 Rue Salengro 69500 Bron Monsieur Michel Noir Député-Maire de Lyon Monsieur le Député-Maire Permettez à un ancien habitant de Lyon (Cours Lafayette de 1961 à 1981), et aussi à un ancien combattant de Rhin et Danube, ayant participé humblement à la libération de Lyon de vous adresser photocopie d'une lettre adressés à Monsieur le Député-Maire de Bron au sujet de la mosquée du Parc Pinel et du tchador. Les termes mis dans cette lettre sont valables pour vous. Avec en plus : 1) Tout d'abord les motifs et les conséquences que soulèvera la construction de cette mosquée sont totalement opposés à ceux de la mosquée de Paris. 2) Vous prétendez que cette mosquée ne coûtera pas un centime aux Lyonnais. Le prix de ce terrain serait intéressant à connaître avec la possibilité de construire des bâtiments utiles aux habitants. 3) Vous nous dites que les musulmans ont droit à un lieu de prières. Si cela concerne les Harkis, d'accord. Les vrais propriétaires et les utilisateurs de cette mosquée seront des étrangers à Lyon et la France n'aura pas un droit de regard juridique ni administratif. 4) Est-il vrai que, cherchant des voix pour votre élection à la mairie, auprès des commerçants, vous leur avez conseillé de voter pour vous, garant de la non-construction de cette mosquée. 5) Y-a-t-il réciprocité avec les pays arabes musulmans concernant la construction de temples religieux (par exemple en Arabie) dans leur pays respectif ; et aussi de l'étude de la langue française. Voici ce que j'avais à dire, avant que le point de non retour ne soit atteint. Hélas ! peut-être que cela est déjà réalisé. Je vous prie de recevoir Monsieur le Député-Maire mes respectueuses salutations.

· *Le Maire de Lyon* Lyon, le 9 janvier 1990 Monsieur, J'ai bien reçu votre correspondance du 7 décembre 1989 relative au projet de construction d'une mosquée. J'y réponds bien volontiers. 1- Rien ne permet de faire supporter aux musulmans de France les conséquences des actes d'une poignée d'irresponsables qu'il convient de combattre avec la dernière énergie. 2- La construction de cette mosquée ne coûtera effectivement par un centimes aux lyonnais. Le problème relatif au montant

[311] Paul Bacot, "Médecine, santé et politique", *Mots*, n°26, mars 1991, p. 86-87.

du loyer du bail à longue durée, consenti par la Municipalité dans le cadre de l'ancienne mandature, fait actuellement l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif qui sera donc amené à se prononcer sur sa légalité. 3- Je vous rappelle que la liberté de culte est un droit constitutionnel auquel nul ne saurait déroger. Il ne peut donc être question de limiter l'accès à une mosquée aux seuls harkis ou français de confession islamique. J'ajoute pour votre information, puisque vous semblez l'ignorer, que ce lieu de culte ne bénéficiera absolument pas d'une exterritorialité et que je serai donc habilité à y exercer mon pouvoir de police en cas de nécessité. 4- Je ne crois pas nécessaire de répondre à votre quatrième point, qui relève plus de la divagation, voire même de l'injure, que du débat objectif et constructif qui doit présider à un sujet de pareille importance. 5- Je souhaiterais, comme vous, pouvoir exiger la réciprocité du libre exercice du culte dans les pays musulmans. C'est au demeurant ce qu'a fait le Conseil Municipal de Lyon lors de sa séance du 26 juin 1989 au cours de laquelle le projet de mosquée à été voté. En l'état, vous conviendrez sans doute que l'exemple à donner est celui de la tolérance et non celui de l'intolérance. Je vous pris d'agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments distingués. Michel Noir

Lister l'ensemble des procédés utilisés par les citoyens pour construire ces passerelles qui sont autant d'arguments serait fastidieux. On peut toutefois noter les oppositions les plus fréquemment sollicitées : le rappel des promesses électorales du maire, dessinant vis-à-vis de ses actions présentes un *avant* et un *après* est révélateur de la traîtrise de ce dernier :

- "«Une décision a d'autant plus de chance de donner satisfaction aux utilisateurs concernés qu'elle est prise en concertation avec les habitants d'un quartier dans le cas d'une opération d'urbanisme». Ceci fait partie de votre profession de foi avant les municipales. Néanmoins vous avez décidé seul d'autoriser la construction de la mosquée Bd Pinel" [4].

L'opposition entre un *ici*, subsumant les simples citoyens et les problèmes qu'ils rencontrent, et un *ailleurs* associé au monde lointain et protégé des hommes politiques est également particulièrement présente :

- "Ayez le courage de vous déguiser en quidam et de passer une journée dans les rues et magasin de Vénissieux. Vous verrez comment on concidère le français. Dans vos discours "tout le monde est bon" sauf bien sûr les français qui votent Front National" [103].

Ces oppositions réactivent un ensemble de contraires mis en scène grâce à des ressources différenciées[312] : vrai français / faux français, bons musulmans / musulmans intégristes, résistants / collaborateurs, catholiques / musulmans, démocratie /

[312] Activer ces couples d'opposition nécessite de mobiliser un certain nombre de ressources : l'expérience personnelle posée comme une illustration vivante de la réalité que certains décrivent ; l'histoire - de France, mondiale, du catholicisme - ; le droit ; le champ politique - citation de discours, référence à des grands hommes, référence à des tribunes dans les journaux, exégèse des prises de positions, etc.

autoritarisme...

Ces argumentaires, en prise sur des problèmes généralement travaillés dans l'espace public s'accompagnent la plupart du temps de l'imputation d'une responsabilité. Ainsi, 70% des locuteurs mentionnent des coupables - personnes ou groupes qu'ils pensent être à l'origine des problèmes qu'ils soulèvent - quand ils sont 99% à désigner des responsables - c'est-à-dire les personnes devant intervenir dans la solution du problème. Le maire est ainsi considéré comme coupable dans 40% des courriers et responsable par 85% des épistoliers.

Au terme de cette rapide revue, il est possible de constater l'important travail argumentaire que les citoyens engagent dans leur interpellation du maire. La multiplication des points d'appuis - et notamment la convocation d'un vocabulaire proprement politique -, des comparaisons, des ressources mobilisées, des interprétations, des problématisations sont le signe de la compétence que les citoyens mettent en oeuvre dans la compréhension de l'affaire de la mosquée. Ce travail est aussi marqué par l'importance accordée au champ politique en général et plus particulièrement à une solution politique du problème de la mosquée.

- Comparaison entre deux lettres, l'une adressée à Michel Noir et l'autre à Monseigneur Decourtray Un scripteur a joint à sa lettre au maire de Lyon copie d'un courrier transmis à Monseigneur Decourtray à propos du Carmel d'Auschwitz, de la progression de l'Islam en France et du Tchador. Ces deux courriers ont des accents tout à fait similaires. Ils révèlent cependant la présence de différences significatives. Souligner ces différences, c'est se donner les moyens de montrer que le locuteur ne parle ni de la même manière ni des même choses, que les deux discours au maire et à Monseigneur Decourtray ne sont pas interchangeables, en somme que l'écriture est à chaque fois spécifique.

- Paul M 21 octobre 1989 rue Marcellin Blanc Sainte-Foy-lès Lyon Monseigneur Decourtray Archevêque de Lyon011 objet : vos interventions quelque peu déplacées 1, place de Fourvière 69321 - LYON CEDEX 05 Monseigneur, Peut-être vais-je m'habituer à vos prises de position ! Je reviens quand même ici sur celle que vous avez retransmise par radio interposée hier alentour de 18 heures 30. D'après vous, on "dramatiserait" trop l'histoire des voiles musulmans aux écoles. Ne voyez vous donc pas que les "provocations" évidentes d'intégristes de tous bords (CHIITES, juifs... on ne peut citer toutes les religions d'immigrés dont la France est le plus grand réservoir après le LIBAN...) éclatent un peu partout, justement pour tester notre capacité à conserver, en FRANCE, notre intégrité et notre IDENTITÉ... ? Que vous ne voyiez acun inconvénient à ce que l'ISLAM devienne la première religion de notre pays, que cela ne vous inquiète pas outre mesure, comme cela est le cas de vos confrères Mgs LUSTIGER et, très sûrement ... l'evêque de DREUX est une affaire de l'Eglise apostolique et romaine dont on voit bien le coulage depuis des décennies... Autre chose est la réaction d'un père de famille, soucieux pour ses enfants et petits-enfants des lendemains de vie en FRANCE. Et puis, il y a quand même, des règles que l'on exige de nous, de longue date et dont on ne voit pas pour quelle raison quelques nouveaux venus pour je sais trop quelle cause idéologique rechercher notre couverture,

bénéfiçieraient d'un régime spécial. Récemment, place des Charpennees, quartier comme tant d'autres oû vous devriez allez flaner de temps à autres... incognito je suis tombé de stupeur en face d'un véritable spectre, apparement féminin tout habillé de noir du haut en bas. Gros ventre, bien sûr. Le chaddor ne permettait même pas de voir un millimètre carré de son visage ! Un enfant près de moi, a éclaté en sanglot à la vue de cette momie... Quelles conclusions, Monseigneur ? -d'abord, justement : un problème d'identité nationale : comment dévoiler cette horrible mase, ne serait-ce que pour une vérification policière normale ? Quelle photo sur la carte d'identité ? si jamais "elle" en a une ! -Pensons aux examens et concours... Quelles vérifications pourront faire les examinateurs des fraudes de tous ordres ,... -Qu'une banque oppose l'entrée de son agence à un tel monstre qui peut, sous cet accoutrement cacher tout un arsenal, nous entendrons Harlem DESIR, le MRAP et, peut-être VOUS, crier au scandale ; jusqu'au moment ou l'irréparable sera. -Et les Avions ? -Pour moi, la Préfecture m'oblige à une carte d'identité "dévoilant" mon visage. Je dois faire apparaître mes deux oreilles ..... et eux ? Je vous demande de réfléchir, Monsiegneur, aux question que se pose un père de famille concerné et responsable ; qui vous prie d'agréer ses respectueux sentiments. Signature

- Paul M 18 octobre 1989 rue Marcellin Blanc Sainte-Foy-lès Lyon Monsieur Noir Député-Maire Hôtel de Ville 69001 - LYON objet : Hégémonie militante et agissante islamique en France Monsieur, Le n°228 du Nouvel Obvservateur traite de deux problèmes cruciaux pour la France actuelle : la DROGUE et l'ISLAM. Ce journal ne peut, vous en conviendrez, pas être taxé de DROITISME, encore moins de LE PENNISME ! Sur le second sujet (l'envahissement de l'ISLAM est sous-jacent) au feu de l'actualité de CREIL, le proviseur, de couleur, traité de "raciste"... (accusation facilement portée de nos jours par ceux qui le sont...) explique ses difficultés. L'article est très instructif ! Un passage, entre autre, nous fait froid dans le dos : Un Imam, dépéché sur les lieux, auprès dudit Proviseur déclare : "... les 260 collégiennes de l'établissement viendront bientôt toutes avec le voile... L'Islam sera la première religion de FRANCE et ... ils travaillent à cela". Les jeunes marocaines en cause refusent les cours d'éducation manuelle parce que leur religion leur interdirait de toucher à la colle ! Danger d'hégémonie que tout cela. La surenchère n'a pas tardé : les élèves musulmans se présentent en coiffe blanche... Le Israélites arguant du Sabbat se mettent à porter leur "kippa", n'acceptent plus les cours du Samedi, même du vendredi après-midi... Oû va-t-on ? Les immigrés n'en prennent t-ils pas trop à leur aise dans une Nation, en perte d'identité affaiblie par trop de démagogie, de permissivité ? Intégration ? Est-ce nous qui devons nous "intégrer" à leur régime ou EUX... au nôtre ? Je reviens d'Egypte, pays musulman oû l'étranger doit se soumettre aux rites essentiels. S'ils nous sont désagréables (ces rites), nous n'y allons pas ou alors risquons-nous la prison.

  J'en viens à la conclusion qui s'impose. Votre idée de MOSQUÉE dans le GRAND-LYON doit être abandonnée. Il ne vous revient pas d'imposer à tous (alors que nous n'en voulons pas, nous les autochtones) la pénétration accélérée d'une religion dangereuse pas ses excès. Il ne s'agit pas de bévue de ma part. Je vous rappelle une émision télévisée, passée un dimanche matin; Une "religieuse" voilée venant de l'ISLAM n'a pas caché leur détermination à nous "convertir"... "même s'ils devaient

employer la force..." rajoutait-t-elle! Tout cela devrait vous engager à mettre en sourdine votre "générosité" manifeste mais un peu inconséquente d'installer dans la région un relai de cette hégémonie. Du moins ne devriez-vous pas en décider sans referendum. Croyez Monsieur en mes sentiments les meilleurs. Signature

En ce qui concerne la présentation du locuteur, certains registres sont privilégiés alors que d'autres sont tus. Ainsi, l'auteur fait une simple référence à une "cause idéologique" dans la lettre qu'il adresse à Monseigneur Decourtray tandis qu'il tient à préciser sa position politique dans le courrier qu'il fait parvenir à Michel Noir : "Je n'adhère pas aux idées de Monsieur Le Pen, bien que ... ? bientôt ?".

De même, dans son courrier à l'Archevêque, le locuteur insiste sur son statut de père de famille, aussi bien dans le corps de son texte que dans la formule finale : "Je vous demande de réfléchir, Monseigneur, aux questions que se pose un père de famille concerné et responsable ; qui vous prie d'agréer ses respectueux sentiments". Une telle référence est en revanche absente du courrier adressé à Michel Noir.

Les capacités d'intervention que le locuteur semble prêter à ses deux interlocuteurs est également différenciée. Le maire est accusé de participer directement à la déchéance de la nation, mais semble également en mesure d'intervenir de façon efficace : "Que voulez-vous , Monsieur le Maire ,en "imposant" le culte musulman à ciel ouvert? Quel bastion supplémentaire allez vous construire ,qui détruira un peu plus sûrement , un peu plus rapidement , ce qu'il reste , encore , en France , de sens "national"?". Dans le même temps le locuteur ne fait que demander à Monseigneur Decourtray les conclusions qu'il a lui même échafaudées, sans projeter sur ce dernier une réelle influence : "Quelles conclusions , Monseigneur?".

Retour sur les épistoliers

Insister comme on vient de le faire sur la dimension politique des prises de parole permet de compléter la définition - uniquement sociographique - proposée des épistoliers en tenant cette fois compte des configurations spécifiques du jeu politique dans lequel ils sont engagés. Norman H. Nie et Sydney Verba notent en effet que les personnes qui, dans une conjoncture donnée, forment une minorité par rapport à une opinion publique dominante, auront tendance à se rabattre sur le contact direct dans leurs tentatives de contestation. Certains groupes minoritaires auraient recours au contact direct comme seule voie encore disponible pour se faire entendre. Ce serai le cas de la population noire aux Etats-Unis (qui, privée du recours aux intermédiaires traditionnels, s'engage dans ce type de contact), ou encore des personnes les plus défavorisées (dont les intérêts ne sont que rarement interprétés par des porte-parole). Cette absence de relais pourrait également tenir non pas à la nature du groupe mais à une conjoncture particulière : les partisans du maire momentanément en désaccord avec la politique que ce dernier conduit peuvent être conçus comme des individus n'ayant plus d'expression auprès du champ politique[313].

Privés du porte-parole dans lequel ils se reconnaissent, certains partisans[314] en désaccord prennent la parole pour indiquer leur mécontentement au maire qu'ils ont élus. Si l'on ne peut nier l'aspect stratégique de la présentation du locuteur comme partisan[315],

celui-ci ne peut néanmoins rendre compte de l'ensemble des déclarations des citoyens[316]. Ainsi, peut on voir dans le recours au contact épistolaire par les partisans déçus une façon de signifier au maire leur désapprobation, sans pour autant être identifiés aux adversaires politiques de ce dernier : conjoncture spécifique où les partisans se retrouvent dans l'opposition sans pour autant s'y identifier[317].

B/ Les effets de la prise de parole sur la décision politique et sur la structure politico-administrative

Selon Sidney Verba et Norman H. Nie, la participation politique se caractérise par "des activités exercées par des citoyens privés qui visent, plus ou moins directement, à influencer la sélection du personnel et/ou des actions qu'il entreprend"[318]. Si le vote, le fait de faire campagne ou encore les activités politiques locales au sein de groupes ou d'associations font pleinement partie des moyens à disposition des citoyens pour

313 La lettre précédente permet également de penser que des personnes appartenant au groupe minoritaire des catholiques "intégristes", groupe dont l'accès au champ politique est marginalisé, auront particulièrement recours à ce type de pratique épistolaire.

314 De façon générale, parmi les 22% de personnes de notre panel indiquant leur position politique, la quasi totalité se déclarent politiquement proches du maire.

315 La propension des locuteurs à se déclarer favorables à la couleur politique du maire et à son action serait, selon les rédacteurs, une ficelle usée jusqu'à la corde qui serait censée permettre aux demandes ou plaintes d'être accueillies de façon plus favorable par la municipalité : ils "passent de la pommade en disant "j'apprécie votre action", "c'est très bien ce que vous faites"". Cf. Entretien avec Nicolas Blain, rédacteur au Cabinet du Maire de Lyon, 2-4 juillet 1997.

316 Pour mesurer l'ampleur de l'usage stratégique qui serait fait de la couleur politique dans les courriers, il faudrait pouvoir comparer de façon systématique les écarts entre les déclarations de vote ou la position sur l'échelle gauche-droite des différents locuteurs et la couleur politique qu'ils affichent dans leur courrier au maire. En attendant, si se présenter comme politiquement proche ou partisan du maire peut relever de la stratégie, cette hypothèse se heurte à un certain nombre de limites. D'abord, il faudrait pouvoir confirmer l'hypothèse selon laquelle les citoyens pensent que l'appartenance à un même bord conduirait à un traitement de faveur de leur courrier par la municipalité. A supposer que cette hypothèse soit vérifiée, reste que l'on pourrait alors se demander pourquoi seulement 20% de la population y aurait recours.

317 Avec Albert O. Hirschman [*Défection et prise de parole*, *op. cit*.] on pourrait qualifier cette situation par une combinaison de prise de parole et de loyauté. C'est par loyauté que certains exprimeront, de façon discrète, leurs reproches au maire, en évitant une prise de parole publique et démonstrative.

318 *"Political participation refers to those activities by private citizens that are more or less directly aimed at influencing the selection of governmental personnel and/or the actions they take"*, Sidney Verba & Norman H. Nie, *Participation in America*, *op. cit.*, p. 2. La traduction est proposée par Dominique Memmi, "L'engagement politique", *Traité de Science politique*, *op. cit.*, p. 311. Cette définition est encore aujourd'hui au fondement des travaux de Sydney Verba : "Through the multiple forms of political activity, citizens have an opportunity to communicate their concerns and wishes to political leaders and thus to attempt to influence public outcomes", S. Verba, K.L. Schlozman, H. Brady, N.H. Nie, "Citizen Activity : Who Participates ? What Do They Say ?", *American Political Science Review*, vol. 87, n°2, June 1993, p. 303.

influencer le gouvernement et en obtenir des biens, il en est de même de l'activité épistolaire : il s'agit d'une activité à part entière, pratiquée par des citoyens privés, et visant bien, la plupart du temps, à influer sur les actions du personnel politique. Cette activité est donc comprise dans le continuum des pratiques de participation :

"Faire campagne et voter sont des activités qui s'inscrivent dans le cadre des élections dont les objets et le déroulement, contrôlés par les candidats, s'imposent aux citoyens. A l'opposé, on trouve des individus invitant par des contacts individuels les agents politiques à répondre à des demandes personnalisées. Il s'agit d'un échange directe entre un citoyen et des membres ou des groupes politiques. (...) Ce type de participation, que l'on appelle "citizen-initiated contacts" représente, [avec le vote et le fait de faire campagne], un troisième type de participation politique"[319]

Cette définition invite alors à considérer les types de biens, individuels ou collectifs, que ces contacts personnalisés permettent aux citoyens d'obtenir ou, pour le dire autrement, à interroger les effets tant politiques qu'administratifs de ces courriers. Si les courriers reçoivent une attention particulière de la part du cabinet du maire ou des services chargés d'y répondre, qu'en est-il de leur impact sur ces entités ?

Ces courriers, expression de problèmes singuliers ou collectifs suffisamment importants pour que les citoyens prennent la peine d'en faire part au maire, se traduisent parfois par la production d'output de la part de la municipalité et plus souvent par une certaine influence sur les mesures qu'elle peut prendre (1). Par ailleurs, ces plaintes ou demandes, dans leur diversité, dépassent souvent le domaine d'intervention de la municipalité et contribuent à l'accroître, jouant ainsi un rôle non négligeable dans le développement des charges pesant sur cette dernière (2).

1- Les effets des courriers sur la décision politique

Il est particulièrement difficile d'envisager les effets potentiels de ces courriers sur les décisions municipales tant celles-ci sont généralement motivées par un ensemble d'éléments dont il est rarement possible de dresser la liste. De manière générale, il semble que le poids des courriers dans les diverses décisions municipales est limité.

Reste que les missives faisant état de demandes spécifiques concernant des individus singuliers entraînent des interventions ponctuelles de la part de la municipalité. Par ailleurs, la réponse à ces courriers contraint la municipalité à un travail de justification, notamment à propos de problèmes considérés comme mineurs ou anecdotiques émaillant inévitablement la mise en oeuvre des politiques municipales. Enfin, ces courriers constituent des références concrètes, présentes, de façon sédimentée, à l'esprit des principaux décideurs et pouvant, à l'occasion, être mobilisées ou activées.

Interventions personnalisées et délibérations municipales

L'efficacité des courriers des citoyens tient d'abord dans les suites pratiques et directes que la municipalité y donne. Cette dernière répond en effet par un ensemble disparate de

[319] ***Sidney Verba & Norman H. Nie, Participation in America, op. cit., pp. 46-47. C'est nous qui traduisons et soulignons.***

mesures aux sollicitations dont elle fait l'objet. Un grand nombre de décisions quotidiennes permettent ainsi de régler certains problèmes ou dysfonctionnements dénoncés par les scripteurs. Ces courriers, s'ils conduisent, la plupart du temps, à des mesures personnalisées, peuvent également ouvrir sur l'adoption de règles générales applicables à l'ensemble des citoyens.

Ce sont bien évidement les demandes de services qui auront le plus de chance d'être suivies d'effets (plutôt que les réflexions ou plaintes concernant des objets par trop insaisissables comme la dégradation de "l'ambiance" dans un quartier, ou encore très généraux comme la dénonciation, par les défenseurs des droits de l'Homme, de l'accueil de dirigeants chinois). Quelques exemples, pris au hasard des délégations les plus sollicitées, permettent ainsi de rendre compte de la diversité des appuis, décisions ou résolutions municipales qui font suite aux demandes épistolaires des citoyens.

En matière de police et de déplacement urbain, l'administration intervient parfois, après enquête si nécessaire, de façon à peser dans le choix du tribunal de police concernant une amende litigieuse. Suite à des plaintes pour violence ou racket à la sortie de certains établissements scolaires, la mise en place d'un ilôtage de la police municipale a été coordonnée, et développée une plus grande coordination avec les services de la police nationale. Des aménagements de voirie ont été effectués suite à l'alerte donnée par certains riverains. Des personnes à la recherche d'un emploi ayant adressé à la mairie un curriculum vitae ont été, suite aux recommandations de cette dernière, reçus par la direction des ressources humaines de certaines entreprises qui leur avait refusé tout entretien ; certains ont pu obtenir un emploi en bénéficiant d'une priorité accordée par des entreprises s'installant sur Lyon aux personnes recommandées par la municipalité. Certains dossiers concernant des étrangers en situation irrégulière parvenant, après épuisement des recours, à la délégation du respect des droits, sont soutenus auprès des services préfectoraux de façon à ce que ces derniers puissent y donner une suite favorable. Autant d'actions ou de décisions tendant à donner satisfaction aux requérants et qui montrent les effets pratiques des courriers adressés au maire de Lyon.

Dans de rares occasions, la délibération du Conseil Municipal de Lyon est sollicitée par un adjoint suite aux plaintes de certains lyonnais. C'est notamment le cas dans le dossier concernant le projet de construction d'une mosquée à Lyon. Devant l'afflux de courriers dénonçant un déséquilibre entre le traitement accordé "aux Chrétiens dans les pays du monde arabe et celui réservé aux Musulmans dans les pays laïcs", l'adjoint au respect des droits en charge du dossier à soumis au Conseil Municipal de Lyon une délibération visant a réclamer une totale liberté de culte dans les pays islamiques. Adoptée à l'unanimité, cette délibération figure ensuite en réponse à tous les courriers prenant pour argument la non réciprocité. Cette délibération, dont l'enjeu est certes mineur puisqu'il ne s'agit en définitive que d'une déclaration d'intention dénuée de tous moyen de mise en oeuvre, apparaît pourtant essentiellement motivée par les courriers des simples citoyens[320].

[320] On pourrait s'attendre à ce que cette délibération réponde aux arguments soulevés par la critique publique passant notamment par voie de presse. Or, l'argument de la non réciprocité entre catholiques et plus généralement chrétiens et musulmans n'a été saisi que dans les courriers. La délibération semble alors bien répondre aux seuls courriers des citoyens.

La construction de justifications

La production des réponses aux courriers adressés au maire entraîne généralement la mise en branle de la machine politico-administrative[321] : qu'il s'agisse de courriers transmis pour attribution à l'adjoint en charge du dossier - et aux services qu'il supervise - ou de courriers traités directement par le cabinet du maire, les réponses sont fondées sur un argumentaire serré le plus souvent adossé à des données de terrain. L'obligation de réponse a ainsi un double effet : d'une part, elle contraint la municipalité à collecter ou à créer un certain nombre de données ; d'autre part, elle l'incite à un travail de justification concernant non seulement les politiques municipales mais aussi leurs modalités de mise en oeuvre.

Les courriers, et les réponses qui leur sont faites, placent la municipalité dans l'obligation de produire voire de construire un argumentaire susceptible de satisfaire aux réclamations exposées par les citoyens. Ces demandes très disparates posent parfois des "colles" aux personnes chargées de la rédaction des réponses. Il leur est alors nécessaire de consulter les services, de demander des rapports d'activité, de faire faire des notes de synthèses, voire de construire des indices ou des données permettant de répondre à bon escient aux citoyens. Tout un travail de construction et de remonté de l'information vers le cabinet ou les adjoints qui signent les courriers est ainsi engagé à travers ces réponses.

Au-delà, ces réponses permettent de rendre compte de politiques que les élus maîtrisent parfois mal, d'initiatives qu'ils vont même jusqu'à ignorer. Le courrier apparaît alors comme une source d'information essentielle : il permet non seulement d'inventorier les problèmes quotidiens que les lyonnais rencontrent mais surtout, à travers les réponses qu'il appelle, de contrôler les évolutions des différentes politiques de terrain. Sources d'informations, ces courriers sont aussi une source de contrôle : c'est parfois à travers les problèmes soulevés par un courrier *et* la réponse que le service a faite que l'élu est alerté sur les difficultés de mise en oeuvre d'une politique. Un certain nombre de dysfonctionnements peuvent ainsi êtres pointés grâce à la lecture des réponses et des explications-justifications qu'elles mettent en oeuvre.

Les réponses aux courriers des citoyens engagent ainsi la municipalité à entreprendre des démarches d'expertise, à un suivi des politiques qu'elle a pu mettre en place, à un travail de contrôle et d'explication des mesures engagées.

L'intériorisation des problèmes soulevés par les courriers des citoyens

Le nombre d'agents municipaux confrontés aux courriers s'avère particulièrement important. Ces personnes - qu'il s'agisse des membres du cabinet, des adjoints, des chargés de mission ou secrétaires faisant vivre les diverses délégations ou encore des agents des différents services sollicités par le cabinet ou les adjoints - ont

[321] Une distinction persiste entre les courriers dont la réponse sera confiée à un adjoint et à ses services, avec copie au cabinet, et les courriers dont la réponse reste du ressort du cabinet du maire. Ces derniers appellent souvent une réponse plus "politique", plus générale, insistant sur les programmes que la municipalité se donne pour impératif de réaliser.

systématiquement à l'esprit des courriers particulièrement représentatifs de la masse des missives qu'ils reçoivent, des lettres qui ont entraîné des sourires ou au contraire de la compassion, des écrits relatant des problèmes particulièrement épineux ou bien soulevant l'indignation... Chacun peut ainsi puiser, dans les diverses missives qu'il reçoit et traite, un ensemble d'anecdotes, de situations empiriques particulières, d'exemples croustillants ou encore de remarques récurrentes permettant d'illustrer tel ou tel propos. On a ainsi pu relever, au cours des entretiens, une multiplication d'exemples : une personne dont le fils s'est fait agressé et dont l'appareil photo a été dérobé qui demande à la mairie une indemnisation ; un chimiste surdiplômé à qui il est impossible de trouver du travail ; une vieille dame dont le caniche orange s'est fait dévoré par un berger allemand ; un étranger sans papier ayant épuisé tous les recours administratifs classiques pour résoudre sa situation particulièrement complexe, etc.

Ces exemples constituent un fond d'anecdotes dans lequel il est aisé de piocher. Ces situations et les réponses qu'elles ont reçues peuvent être mobilisées non seulement pour répondre à des citoyens faisant part de problèmes similaires, mais aussi dans la conception de certaines mesures (ces cas souvent "limites" aidant à l'anticipation des problèmes qui pourraient survenir). Ces exemples peuvent enfin être saisis à titre de preuves : des preuves créditées d'une véracité particulière tant elles sont enracinées. S'il n'y a que peu d'usages directs de ces échantillons dans les discours prononcés par le maire de Lyon, ils n'en constituent pas moins des points d'appui non négligeables pour la préparation des interventions de ce dernier, c'est tout au moins ce que laisse entendre le rédacteur du cabinet du maire chargé des notes de synthèses en vue de la rédaction des discours du maire et de la rédaction de certaines interventions. Les courriers, s'ils ne sont jamais mobilisés dans leur singularité, constituent au moins une sorte de rappel des thèmes qu'il convient d'aborder lors de tel meeting, d'une inauguration ou de la visite d'un quartier.

De plus, de façon générale, on constate que l'écoute de la population, l'attention portée aux préoccupations quotidiennes des administrés fait pleinement partie des attributs indispensables à l'exercice du métier de maire[322]. La bonne gestion des courriers s'accompagne ainsi de leur "remontée" vers les instances dirigeantes et, au premier chef, le maire. Le chef du bureau du cabinet et l'ensemble des rédacteurs ont en effet à coeur de rendre compte, quotidiennement, au maire, des courriers qui transitent par le cabinet. Ce dernier est ainsi la destination d'un panel de correspondances de citoyens lambda ou d'administrés, destinées à lui "faire sentir l'ambiance de la ville" à le mettre "en prise avec la réalité municipale", à "éviter qu'il ne se rende plus compte des réalités de la commune et des personnes qui y vivent"[323]. Cette opération très informelle reste largement à

[322] On se permet de reproduire ici ce qu'en dit Yves Guéna, maire de Périgueux :"Il faut porter une grande attention aux sentiments et aux demandes de la population. Il est nécessaire d'avoir des antennes, d'écouter ce qui se dit. Cela peut paraître insignifiant mais il y a toujours des petits problèmes qui émeuvent la population. Il faut en être averti tout de suite, y aller ou envoyer un adjoint ou encore faire venir les gens pour qu'ils exposent eux-mêmes leur affaire. Il est souvent difficile de faire passer le message, mais il faut désamorcer ce genre d'affaires". Cité par Philippe Garraud, *Profession : homme politique*, Paris, L'Harmattan, "Logiques sociales", p. 151.

[323] Cf. Entretien Damien Fière, rédacteur au cabinet du maire, 1er mars 2000.

l'appréciation des agents du cabinet[324]. Les rédacteurs disposent ainsi d'une grande marge de manoeuvre dans le choix des courriers qu'ils jugent symptomatiques d'un "état d'esprit" ou de problèmes que le premier magistrat se doit de connaître : l'insécurité, les tags, la propreté, la construction du tram, les déplacements urbains, les espaces verts, le parc de la Tête d'Or, le stationnement, etc...[325]

La lecture des demandes, plaintes et réclamations n'a pas seulement un rôle d'alerte, elle constitue également une ressource à disposition des maires, ressource qu'ils peuvent mobiliser face à l'opinion publique et à l'opposition politique. Si les maires se plaignent de l'importance et de la diversité des sollicitations dont ils sont l'objet, ils peuvent en retour se targuer d'être au courant, et se faire les interprète des affaires quotidiennes qui agitent leurs concitoyens. Ils apparaissent ainsi particulièrement qualifiés à incarner et à veiller aux intérêts de leurs administrés.

2- De nouveaux objets et des compétences municipales croissantes

L'analyse des demandes ou plaintes révèle que ces interpellations ne sont pas sans incidence sur les structures tant administratives que politiques de la municipalité. Reconnaître dans ces courriers une prise de parole, c'est en effet prêter attention aux objets qui sont construits comme problématiques par les scripteurs et sont portés devant le maire mais c'est aussi considérer l'extension du domaine de compétence de la municipalité auxquels ils conduisent.

La multiplication des champs d'intervention municipaux

La variété des thèmes sur lesquels les citoyens interviennent ainsi que la diversité des situations qu'ils présentent conduit, là encore, à voir dans ces interventions l'introduction de problèmes quotidiens souvent ignorés par la municipalité. Ces thèmes, qui échappent en partie à l'agenda de la municipalité, sont abordés soit à travers des plaintes soit à travers des demandes - personnalisées ou générales - comme la liste suivante permet de le constater :

"Il peut s'agir de demandes de recommandation pour une planque au service militaire, de demandes de recommandation pour un emploi (piston), de demandes de simplification administrative, de demandes de règlement d'un litige avec le voisinage (primus inter pares), de demandes d'accélération du permis de construire, de demandes d'aide sociale exceptionnelle ou régulière, de demandes de logement social, de demandes de subvention, de demandes de dérogation au

[324] Raymond Barre souhaite par ailleurs qu'un certain nombre de courriers d'associations, de personnalités ou de citoyens lui soient systématiquement communiqués. Il s'agit des courriers de personnalités politiques importantes - et notamment les réactions "à chaud" sur l'actualité politique - ou de personnes de sa connaissance, mais aussi des courriers concernant l'Asie, ceux touchant à l'économie, nationale et internationale, et enfin les courriers afférents aux dossiers dont le maire s'occupe personnellement tels que le canal Rhin-Rhône. Cf. Entretien Damien Fière, rédacteur au cabinet du maire, 1er mars 2000.

[325] On peut penser que cette attention à maintenir un contact entre le maire et ses concitoyens est particulièrement présente chez des agents dont le travail consiste précisément à traiter quotidiennement les plaintes et demandes de la population lyonnaise. Ce travail de veille constitue simultanément une justification de l'importance stratégique de leur poste.

droit commun, de demandes de bouchage de trou sur la voirie, de demandes de réparation de lampadaire, de demandes d'installations de containers..."[326].

Il n'est d'ailleurs pas rare que ces demandes excèdent le domaine d'intervention légal de la municipalité, ainsi que l'indiquent les remarques désabusées de certains maires : "Le maire est tenu pour responsable de tout, y compris de ce dont il ne l'est nullement au regard de la loi ou en pratique"[327], ou encore, "les gens ne connaissent rien à l'administration en général. Ils confondent souvent l'Equipement, l'Inspection académique et la mairie par exemple. Alors je suis impliqué tout de suite ou la mairie, ce qui revient au même"[328]. Cette ignorance des citoyens, doublée d'une indifférence vis-à-vis des compétences de la mairie conduit de fait à imputer à cette dernière des responsabilités qui ne sont légalement pas de son ressort mais dont les citoyens attendent néanmoins que le maire les assument. "Il faut d'ailleurs considérer que les différentes collectivités ont généralement accru leur domaine d'intervention sans guère se soucier des prescriptions législatives"[329].

Quelques exemples permettent de prendre la mesure d'un tel phénomène conduisant de fait les services municipaux à intervenir dans des domaines qui, soit ne sont pas de leur ressort, soit ne sont pas attribués à une instance particulière. On peut ainsi remarquer une certaine confusion ente les différents statuts du maire, favorisant l'intervention de la municipalité à propos de problèmes qui, légalement, ne relèvent pas de son action. Par ailleurs, en matière d'emploi par exemple, les demandes qui parviennent à la municipalité ont conduit à la mise en place d'une structure susceptible d'offrir un suivi aux différents curriculum vitae reçus et à la création d'une véritable cellule de recherche d'emploi.

Les différentes "casquettes" du maire

Les citoyens interpellant le maire de Lyon sont rarement au courant des subtils découpages entre ce qui relève des décisions municipales, ce qui incombe de plein droit à la Communauté Urbaine de Lyon (Courly) ou encore ce qui ressort du domaine du département ou de la région. Cette confusion entre les compétences des différentes collectivités territoriales est entretenue par la multiplicité des fonctions qu'incarne le Maire de Lyon. Raymond Barre, outre le fait d'être le premier magistrat de la ville de Lyon, assure les présidences de la Courly, des Hospices Civils de Lyon, de l'Opéra National de Lyon et de l'OPAC HLM. Ancien premier ministre, il est en outre député du Rhône.

Il n'est pas rare que des courriers relevant du domaine de compétence du député ou de la Courly soient adressés à l'Hôtel de Ville de Lyon. Or si les premiers sont

[326] Jacques Le Bohec, "Le travail de mobilisation électorale et de dénégation de leur intérêt effectué par les maires", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), Le métier d'élu local, Paris, L'Harmattan, 1994, "Logiques politiques", p. 208.

[327] Robert Poujade, AN 12/07/94, p. 4759.

[328] Yves Guéna, maire de Périgueux, cité par Philippe Garraud, *Profession : homme politique*, *op. cit.*, p. 151.

[329] Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 44.

systématiquement renvoyés à la permanence lyonnaise du député, ce n'est pas le cas des seconds. Il est en effet très fréquent que le cabinet traite des demandes du ressort de la Courly ; il dispose d'ailleurs de tous les papiers à en-tête du Grand Lyon et de la signature du maire-président. Plus, le cabinet du maire procède avec la Courly comme avec un service municipal : ayant eu à répondre du déblaiement des rues de Lyon après de fortes chutes de neige en janvier 1997, le cabinet a demandé aux services de la voirie un rapport d'activité précisant la nature et la somme des moyens qui avaient été mis en oeuvre à cet effet. Ce rapport rédigé, c'est le cabinet qui a conçu une réponse type à adresser aux citoyens qui s'étonnaient de l'incurie de la ville.

La proximité et la complémentarité entre Ville et Courly sont pour beaucoup dans cette confusion des rôles. Il n'en reste pas moins que le traitement des demandes et plaintes des citoyens ne fait qu'entretenir cette confusion imputant de fait à la municipalité des compétences qui ne lui appartiennent pas en propre.

Le traitement de l'emploi

Les lettres concernant des demandes d'emploi sont adressées soit au maire de Lyon, et sont alors dirigées vers le cabinet du maire, soit vers l'adjoint délégué aux entreprises, au commerce, à l'artisanat et à l'emploi. Le cabinet du maire répond à certaines lettres et notamment, après demande insistante de l'adjoint, aux lettres provenant de personnes ne résidant par sur Lyon ou la communauté urbaine. L'adjoint prend donc en charge l'ensemble des courriers des résidants lyonnais.

Les compétences municipales en matière d'emploi sont très restreintes. L'administration municipale peut elle-même constituer un gisement potentiel d'emplois qui, tout en restant à l'initiative de la direction du personnel, peuvent, pour certains, être attribués sur recommandations politiques. Une telle possibilité est d'autant plus probable que le nombre de salariés de la Ville est important[330]. Reste que cette ressource est très restreinte. De manière générale la municipalité ne peut donc que *favoriser* la création d'emplois dans la ville ou son agglomération. La politique de l'adjoint vise alors des mesures générales encourageant l'implantation ou la création d'entreprises sur la ville de Lyon et peut se traduire par la création de "maisons de l'emploi" - regroupement d'associations ou d'institutions travaillant au même objectif - ou encore par la co-organisation de forums...

Face aux nombreuses demandes d'emploi parvenant de fait sur son bureau, l'adjoint n'est cependant pas resté indifférent. Dans un premier temps, un ensemble de partenariats avec les missions locales et l'ANPE a été développé afin d'orienter les curriculum vitae reçus. Cependant, si une telle politique relève bien de la compétence municipale, elle a vite été doublée par une intervention directe auprès des demandeurs d'emploi, la municipalité s'attachant alors à un rôle de placement. Les courriers parvenant à la mairie de Lyon ont ainsi conduit à mettre officieusement en place un traitement personnalisé des demandes d'emploi.

Placés devant des demandes, mais aussi devant les demandeurs d'emploi

[330] Le personnel de la municipalité lyonnaise avoisine les 1200 salariés.

eux-mêmes, l'adjoint et ses collaboratrices se sont vus dans l'obligation d'agir. Les deux agents attachés à l'adjoint à l'emploi, qui reçoivent une dizaine de demandes par semaine, ont d'abord entrepris de classer ces courriers : chaque demande est ainsi enregistrée, des renseignements sur les personnes, leur motivation, les problèmes qu'elles rencontrent sont recueillis. Ces démarches ont vite ouvert sur l'accueil de demandeurs d'emploi, l'intervention sur leur curriculum vitae de façon à ce que ces derniers répondent au canons des recruteurs. Processus cumulatif, les chargés de mission auprès de l'adjoint à l'emploi sont vite devenus des agents d'accueil, recevant les demandeurs pour discuter avec eux ou leur ouvrir les portes d'un entretien avec l'adjoint. Plus, ces agents ont été amenés à trier les demandes de façon à connaître celles que la municipalité était susceptible de soutenir. Le passage devant ce jury improvisé détermine ainsi en partie l'aide et le niveau d'implication que l'adjoint va consentir. Les critères retenus sont très flous : il faut que la personne "présente bien", qu'elle soit digne de confiance, qu'elle montre une réelle envie d'obtenir un emploi, autant de conditions nécessaires selon les secrétaires puisque l'image de la ville est alors engagée. L'adjoint, en parrainant et en engageant la municipalité, ne peut se permettre de recommander une personne qui ne serait pas de toute confiance.

Fonctionnant comme un cabinet de recrutement (une secrétaire était d'ailleurs auparavant agent au service recrutement de la ville), la délégation entreprend ainsi, au delà du fait de favoriser la création d'emploi sur la ville, de trouver des emplois aux personnes qu'elle aura jugée utile de soutenir. Ce système de recommandation n'est pas nécessairement un sésame pour les demandeurs d'emploi. Il le devient quand la municipalité est directement impliquée dans l'installation d'une entreprises sur la ville. L'ouverture de grands magasins est ainsi l'occasion d'une sorte de gentleman agreement : la Ville peut être particulièrement compréhensive en ce qui concerne les questions de permis de construire ou les règlements de police affectant directement l'entreprise ; en échange, le magasin peut s'engager à recruter ses salariés en priorité parmi les personnes recommandées par la municipalité. Outre ces initiatives favorisant le recrutement des demandeurs d'emploi, l'adjoint, ancien chef d'entreprise, met à profit son réseau personnel pour placer les personnes qu'il a pu rencontrer. Connaissant bien le tissu industriel lyonnais et ayant gardé avec ses pairs des contacts privilégiés, il utilise son réseau de connaissances personnelles pour recommander les demandeurs d'emploi qui se manifestent auprès de son service. Il est d'ailleurs dans les projets de l'adjoint de poursuivre et d'amplifier cette politique lors de la prochaine mandature, si l'occasion s'en présente.

Si la municipalité garde toute latitude pour juger de l'opportunité de son engagement, les demandes qui lui parviennent constituent des sollicitations constantes auxquelles il n'est parfois pas possible de se dérober. En matière d'emploi, un rédacteur indiquait ainsi l'importance de ce thème et l'impossibilité dans laquelle se trouve "la ville de ne pas réagir". L'exemple de l'emploi est loin d'être unique. Il y a ainsi longtemps que la municipalité lyonnaise a été saisie de problèmes, tels ceux posés par des enseignes lumineuses ou par le bruit des boîtes de nuit, qu'aucune réglementation n'encadrait.

Au terme de cette première analyse, force est de reconnaître que les courriers interpellant le maire de Lyon construisent une parole propre qui porte sur des objets

parfois nouveaux et qui obéit à une logique d'exposition qui n'a souvent rien à envier à certains discours politiques. En outre, ces courriers ne sont pas sans conséquence sur la structuration des services municipaux, les compétences croissantes qu'ils sont amenés à assurer ou encore les mesures qu'ils prennent. Ces courriers, leurs objets, les problématisations qu'ils mettent en exergue font enfin partie intégrante - avec la presse notamment - des sources d'information disponibles pour juger de la portée d'une politique spécifique ou de la réaction à une décision municipale. Loin d'être négligeables, ces courriers innervent donc l'ensemble de l'appareil politico-administratif en proposant des demandes et réflexions exigeant en retour un travail conséquent de réponse et de justification. Il ne faut cependant pas surestimer la portée de ces courriers sur le fonctionnement municipal ni oublier les nombreuses limites, en terme démocratique, auxquelles ils s'opposent et que nous allons exposer maintenant.

2 Une participation illusoire

La perspective de la participation peut conduire à une vision enchantée des rapports des citoyens à l'autorité politique. Certains soutiennent ainsi qu'elle ignore les contraintes multiples qui s'appliquent sur les scripteurs, leurs courriers, les objets qu'ils peuvent aborder, mais également les logiques de fonctionnement des champs politique et administratifs : une telle perspective ne peut alors, selon eux, guère rendre compte de toutes les dimensions d'une telle pratique. Afin d'expliciter cette position, il convient de revenir, dans un premier temps, sur la dimension démocratique - au sens strict - qui peut être prêtée à ces courriers en montrant que la structuration du champ politique local offrirait des espaces d'expression limités, voire interdirait toute participation réelle des citoyens aux processus de décision (A). De même, les démarches successives qui, de la réception des courriers à leur réponse en passant par leur éventuelle intégration dans des mesures ou décisions municipales, retraduisent, formatent et transforment les plaintes ou demandes de façon à ce qu'elles puissent être intégrées dans la gestion municipale, tendraient à déposséder les épistoliers de leurs écrits (B).

A/ Les courriers au maire : une fausse démocratie directe ?

Les partisans d'une analyse conduite en terme de structuration du champ politique, en particulier au niveau local, remettent très largement en cause l'idée que l'usage du registre épistolaire serait un acte de participation politique. Les modes de fonctionnement du pouvoir municipal ne laisseraient, dans cette perspective que peu de place à la participation des citoyens aux affaires de la commune : les courriers adressés au maire ne semblent pas échapper à cette règle (1). Plus, l'usage de ce registre, dont on a pu voir qu'il laissait aux citoyens non seulement une large initiative mais aussi des marges de manoeuvre importantes, répondrait alors et malgré tout, très largement à une logique de l'offre politique (2).

1- Les contraintes du champ politique local

L'espace local est souvent conçu comme immédiatement démocratique - ce qui

encouragerait à voir dans le courrier adressé au maire l'instrument d'une démocratie directe. Cependant, une fois dépassé le sens commun qui verrait dans la proximité du maire et des affaires traitées par la commune la garantie de l'implication et de l'expression des citoyens, les chercheurs constatent la centralité d'un pouvoir qui ne fait que peu de place à la participation de ces citoyens. Le défaut relatif de structures permettant leur participation au gouvernement local, cumulé à l'indifférence qui semble les caractériser face aux enjeux locaux, inciteraient en effet à voir dans le pouvoir local un espace peu propice à l'expression des citoyens. De même, les prérogatives accordées aux maires, les modes d'accession au pouvoir qui les caractérisent et les dispositions qui font le métier d'élu local inclineraient à qualifier le pouvoir du maire de monopolistique.

Ainsi, au-delà du mythe d'une démocratie de participation, il serait particulièrement difficile de voir dans la structure municipale un espace ouvert à l'expression des citoyens. Dans un tel cadre, les courriers au maire apparaîtraient comme une pratique marginale n'ayant que peu de chances d'avoir des répercussions sur le gouvernement local.

Le mythe de la démocratie locale

Le mythe d'une démocratie locale prend appui sur la proximité qui existerait entre citoyens et pouvoir local, sur une compétence considérée comme innée de ces derniers face aux domaines d'intervention des municipalités - domaines réputés relever de la quotidienneté -, et sur l'exemple historique du ralliement, dorénavant tenu pour paradigmatique, du monde rural à la IIIème République, grâce à, et dans la commune[331]. Ce mythe, périodiquement réactivé, sert de point d'appui - en même temps que d'horizon d'action - à un certain nombre d'acteurs politiques[332] réitérant l'impératif, et donc la possibilité, d'une inscription des citoyens dans les décisions intéressant la commune. Cette vision de la commune comme lieu d'expression par excellence des citoyens prend d'ailleurs corps dans la loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation : "les communes, les départements et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de leur diversité". L'ensemble de ces éléments ne peut que rappeler la puissance du mythe - illusion bien fondée - selon lequel "la démocratie locale est naturelle, évidente. La participation des citoyens est spontanée"[333].

La remise en cause du mythe d'une démocratie locale naturelle

Cette vision ne résiste pourtant ni à l'analyse des pratiques de participation des citoyens

[331] Il est ainsi prêté à la démocratie locale, encore aujourd'hui, une fonction de socialisation politique comme le note Albert Mabileau qui résume la proposition ainsi : "l'apprentissage quotidien de la démocratie se fait dans les institutions locales - la commune est redevenue "la cellule de base de la démocratie"". Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 127.

[332] On pense par exemple au Parti socialiste ou aux groupes d'action municipale particulièrement actifs dans les années 70.

[333] Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, Paris, L'Harmattan, 1997, "Logiques politiques", p. 26, et "Les maires face à la complexité locale", in *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, sous la dir. de Richard Balme, Alain Faure et Albert Mabileau, CERAT, Grenoble, 1998, pp. 413-420.

au niveau local, ni à l'étude des structures dans lesquelles cette participation pourrait s'inscrire. On connaît le niveau de participation des citoyens aux affaires communales : il est sans commune mesure avec ce que le mythe d'une démocratie locale de participation laisserait supposer. Albert Mabileau rappelle à ce propos que "seulement le quart des habitants admettaient avoir participé d'une manière ou d'une autre, en dehors des élections, aux affaires de leur commune par la moindre de leur activité"[334]. Le constat s'impose donc, et avec plus de force encore en ce qui concerne les grandes villes: les activistes sont, comme au niveau national, peu nombreux[335]. La compétence naturelle qui est prêtée aux citoyens en ce qui concerne les affaires locales, relève du mythe dans la mesure ou elle ne diffère aucunement de la compétence différenciée des citoyens vis-à-vis du champ politique en général.

Or, les caractéristiques de cette participation ne sont pas sans rapport avec la configuration de l'espace politique local. Cet espace, par la place prépondérante qu'y prend le maire, n'apparaît que peu favorable à la participation des citoyens.

Pour comprendre la dimension centrale accordée au maire, il est nécessaire d'interroger le dispositif que constitue le mandat représentatif au niveau local. Ce mandat, dont l'assise est discutable[336], conduit à évacuer peu ou prou toute participation politique entendue comme intervention directe des citoyens dans les décisions locales. C'est, comme le note Marion Paoletti, une des raisons de l'impossible codification du référendum local : "la participation doit se limiter à l'exercice d'une influence qui ne doit pas menacer la monopolisation du pouvoir par le personnel politique élu. Elle doit demeurer "représentative""[337]. Mais, dans le même temps, cette représentation ne semble pas produire les effets - au-delà de la période électorale[338] - que l'on pourrait en attendre. Appuyé sur une conception de la démocratie fondée sur la reconnaissance de divisions

334 Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 129. De même, dans les petites communes, peu nombreux sont ceux qui désirent faire partie du conseil municipal. Plus généralement on pourra consulter Albert Mabileau (dir.) et al., *Les citoyens et la politique locale*, *Comment participent les Britanniques et les Français*, Paris, Pédone, 1987.

335 P. Quantin, "Une ville en France : qui participe ?", in Albert Mabileau (dir.) et al., *Les citoyens et la politique locale*, *op. cit.*, p. 84.

336 Marion Paoletti note que "fondée, comme la représentation nationale, sur la délégation du pouvoir politique à travers l'élection, la représentation locale n'en présente ni la puissance, ni les justifications : Les élus locaux sont les représentants "égaux" des citoyens, qui forment un corps social concret directement perceptible et doté d'une existence propre. La représentation locale est fondée sur une extrapolation peu compatible des justifications de la représentation nationale", cf. *La démocratie locale et le référendum*, *op. cit.*, p. 138. Cf. aussi Claudette Lafaye, *Les communes dans tous leurs états : L'espace local à la croisée des chemins*, Thèse de doctorat de l'EHESS, 1991.

337 Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, *op. cit.*, p. 67. Le principe du référendum, serpent de mer longtemps repoussé, est accepté dans son principe en 1992, et reçoit une définition plus large autorisant notamment l'initiative populaire en 1995.

338 "Les autorités locales n'ont aucun compte à rendre aux citoyens dans l'intervalle des élections et disposent ainsi vis-à-vis d'eux d'une complète liberté d'action", cf. Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 127.

que le vote est censé trancher, le pouvoir local, dans son fonctionnement régulier, fait en effet place à une définition collective et indivise qui nie la divergence d'intérêts au nom d'un intérêt plus fort et général supposé être partagé par l'ensemble du corps des élus. La démocratie locale, une fois l'élection passée, tend alors à fonctionner selon un modèle unanimiste dont le maire est à la fois l'organisateur et le garant.

· "Le modèle valorisé de la décision locale, collectif et délibératif, s'inscrit dans le cadre recherché de la démocratie communautaire. Il la rapprocherait de l'exigence démocratique de l'unité et confère son authenticité supposée à la démocratie locale. Cette dernière devient en quelque sorte supérieure à la démocratie locale représentative sur laquelle elle est explicitement fondée. L'importance de cette image occulte, au nom de la participation de tous, les principes très classiques et fermés de la représentation locale. La représentation politique est niée à travers la valorisation d'une représentation de type associatif"[339].

Ce modèle unanimiste de la participation politique entre en résonance avec l'image désormais traditionnelle d'un maire omnipotent, décrit comme un monarque, un notable, un patron ou encore un entrepreneur.

Un maire prépondérant

Juridiquement, le maire dispose d'un statut lui conférant un poids particulièrement important : "il y a confusion de l'exécutif et du législatif sur la personne du maire. La décentralisation lui a donné la responsabilité décisionnelle (...) sans qu'il soit en contrepartie responsable politiquement devant le conseil municipal"[340]. La décentralisation, en supprimant notamment les contrôles administratifs *a priori* et en conférant au maire une large responsabilité, semble avoir plutôt jouer dans le sens d'un accroissement de la position déjà centrale du maire[341].

Mais, au-delà des prérogatives juridiques définissant le statut de maire, il convient de noter le caractère central de son activité. Plus que la personnalisation notabiliaire[342] - qui caractérise particulièrement bien les élus de la fin du XIXème siècle -, ou la ""nationalisation" partisane" - qui a notamment permis de qualifier les élus socialistes aux élections de 1977[343] -, c'est la notion "d'entreprise politique" qui est mise en exergue afin de caractériser au mieux la dimension centrale et l'importance du pouvoir des maires, en particulier de ceux figurant à la tête des grandes villes. Cette notion d'entreprise politique permet en effet d'insister sur les rôles de médiateurs et d'initiateurs de politiques locales

339 Marion Paoletti, *La démocratie participative en question(s)*, op. cit., p. 11.

340 Albert Mabileau, "De la monarchie municipale à la Française", *Pouvoirs*, n° 73, 1995, p. 11.

341 Jacques Rondin, *Le sacre des notables*, Paris, Fayard, 1985.

342 "Le terme de notable permet de signifier le lien complexe entre une origine sociale, une activité professionnelle, un rapport au territoire, un discours souvent consensuel au nom de "l'intérêt local", des relations de pouvoir vis-à-vis des différents niveaux d'administration, ruraux, urbains, municipaux et départementaux... (...) Pourtant à mesure que la figure du notable se précisait, que le portrait s'affirmait, la réalité sociale qu'elle servait à décrire se rétrécissait" [pp. 13-14], cf. Joseph Fontaine et Christian Le Bart, "Sur le métier d'élu local", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, *op. cit.*

qui font le métier de maire en même temps qu'ils confèrent à ce dernier un poids prépondérant dans le gouvernement local :

"Le rôle du maire consiste à assurer les relations entre différents "champs" ou sous-systèmes d'action très largement autonomes. De par son action quotidienne et multiforme, il permet alors l'articulation et l'intégration de trois ordres de réalités et d'exigences : administratives, puisqu'une mairie est avant toute chose une organisation régie par des normes juridiques et prestataires de services publics ; locales, relatives au territoire de la commune, aux différents groupes ou milieux sociaux qui constituent sa population ; politiques, enfin, c'est-à-dire liées à la compétition politique et électorale dans un site particulier mais qui ne constitue pas pour autant un isolat coupé des "influences nationales". (...) La position privilégiée du maire, et tout particulièrement du maire urbain dans le système politique français, repose sur sa capacité à croiser, échanger et convertir d'un sous-système à l'autre les ressources qu'il tire de chacun d'eux"[344].

Patron, notable, élu, le métier de maire exige d'articuler l'ensemble de ces figures, auxquelles on pourrait ajouter, de façon plus transversale, celle de l'entrepreneur ou du gestionnaire. "L'élu nouvelle manière assure sa légitimité sur les notions de croissance économique et d'entrepreneur public. (...) Les élites politiques locales sont essentiellement considérées comme des promoteurs d'actions et des producteurs de biens ou de services"[345]. Cette double dimension de maire-médiateur et de maire-entrepreneur, qui fait du premier magistrat un des rouages central du gouvernement local, est présente simultanément, même si, suivant les maires, l'insistance est portée sur le premier ou le second terme[346].

Au terme de cette première approche, on peut mesurer combien le poids conféré au maire est important. Ce poids est d'ailleurs confirmé par l'attitude déférente des citoyens face au premier magistrat.

343 On pourra se référer à S. Dion, *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986. Si Philippe Garraud, en insistant sur la professionnalisation des maires indique que la variable partisane n'est souvent pas déterminante [*Profession : homme politique*, *op. cit.*], Andrew Knapp et Patrick Le Gales notent tout de même l'importance de cette variable, notamment en ce qui concerne les grandes villes ["Le RPR et ses élus locaux", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, *op. cit.*].

344 Philippe Garraud, "Le métier d'élu local : Les contraintes d'un rôle", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), Le métier d'élu local, op. cit., pp. 42-43.

345 Albert Mabileau, "Les héritiers des notables", *Pouvoirs*, n° 49, 1989, p. 100.

346 Joseph Fontaine note d'ailleurs que "les préoccupations managériales cohabitent avec tout un travail politique autrement plus complexe", cf. "L'élu patron", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, *op. cit.*, p. 81. Dans la configuration lyonnaise, cette tension permet de distinguer un maire qui construit sa légitimité essentiellement sur les réseaux dont il assure la médiation - on pense ici à Raymond Barre - d'un maire qui, tout en assurant ce travail, oriente son action sur des soutiens populaires liés aux réalisations municipales - ce qui caractérisait plutôt la position de Michel Noir. On pourra également consulter à ce sujet l'article de Bernard Jouve et de Fabrice Bardet montrant que Michel Noir qui a incarné cette figure du maire entrepreneur ne se situait pas moins dans une logique d'opposition politique classique, cf. "Entreprise politique et territoire à Lyon", *Sociologie du travail*, vol. 41, n°1, 1999, n°3, pp. 41-61.

On peut faire le constat d'une maîtrise différentielle des règles de grammaire ou d'orthographe - dont la sociographie des citoyens épistoliers peut rendre compte.

· **Une expression précipitée** La prise de parole n'est pas un acte anodin et naturel. Dans cette lettre, tout se passe comme si le locuteur redoutant d'être interrompu, enchaînait les phrases dans une logorrhée sans temps mort ni ponctuation.* "Monsieur Le Maire 011Je vous écris au nom de dizaines d'amis et voisins pour vous crier notre indignation à propos de la construction d'une mosquée pour vos chers arabes, qui avec cette mosquée vont se croire le nombril du monde, que faites vous de l'avis de vos compatriotes ? et un référendum ? vous vous abstenez bien de le faire ! vous êtes pourtant au courant des agressions provoquées sur les Français, il est vrai que tuer vos compatriotes n'est rien à vos yeux, et pourtant il y en est ainsi chaque jour et les plus petites communes, mais pour Malik oussékines alors là, ils ont le droit de faire le bordel, Maître Noir ferme les yeux, nous savons que vous détestez Monsieur Le Pen, eh bien ne vous en déplaises toutes nos voix iront pour lui désormais, ne paradez pas trop, peut-être un jour serez vous content et obligé des les prendre ses voix, car s'en est fini de la droites ; que la politique est sale ! - (...) Salutations" [104]

Au-delà, certains locuteurs s'inscrivent, face au maire, dans une relation visiblement déséquilibrée. On peut en effet remarquer que, dans certaines lettres, les scripteurs sont particulièrement déférents. Or cette déférence, qui flirte avec l'obséquiosité, trahit une relation où le citoyen incarne une position subalterne face à un maire considéré comme supérieur.

Les citoyens s'excusent alors de prendre la parole - *"Je prend la très respectueuse liberté de porter à votre connaissance un fâcheux incident..."* [96] - et de déranger le maire - *"merci de m'avoir lu jusque là et sachant que vous me pardonnerez d'avoir abuser de votre temps si précieux je vous prie de croire..."* [32] ; ils usent d'adjectifs minorant leur qualités - *"je vous prie excusez la liberté que je prends en vous traçant ces quelques lignes"* [22, c'est nous qui soulignons] ; ils espèrent que leurs demandes pourront être entendues - *"En espérant que cette lettre vous parviendra"* [154] - et que le maire pourra exercer son pouvoir de grâce - *"Aussi,* de Grâce *, Monsieur le Député-Maire, je vous supplie d'annuler ce permis de construire une Mosquée dans mon quartier"* [96, c'est nous qui soulignons]. Dans ces courriers, les citoyens s'en remettent complètement au maire qu'ils considèrent comme seul juge des éventuelles actions à conduire[347].

On est bien loin, dans ces courriers de toute idée de participation aux décisions politiques ; à peine peut-on parler de consultation tant les propositions qui sont faites par les citoyens sont laissées à la seule et juste appréciation du maire. C'est ainsi une relation dominée que trahissent ces courriers, loin de toute participation politique.

Le poids conféré au maire semble ainsi réduire toute participation politique à son expression la plus simple : le vote. Comme le note Albert Mabileau, il existe une "large autonomie des responsables dans la détermination de l'action locale. L'intégration des

[347] On se permet de renvoyer le lecteur au chapitre 2 §3 de la IIème Partie dans lequel cette relation de sujétion est traitée de façon exhaustive.

administrés et de la société civile locale s'opère selon un processus descendant qui va du pouvoir local à la société civile et permet au système local de s'assurer la maîtrise du changement social"[348]. Comment la participation des citoyens est-elle possible dans ce type de configuration ?

Quelle participation ?

Les associations qui "prolifèrent surtout aux échelons de base du système local (communes, quartiers) permettent d'élargir l'éventail de la participation collective des citoyens"[349]. Ces associations assurent une double fonction, tribunitienne d'abord, en se faisant le relais de revendications qui ne sont pas prises en compte par les mécanismes classiques de la représentation, et de gestion ensuite, en étant associées aux discussions des différentes commissions extra-municipales, comités de quartier etc. Jacques Le Bohec en insistant sur l'interpénétration entre mairie et associations montre ainsi le rapport de dépendance réciproque qui les anime. Les maires sont en effet fortement dépendants des soutiens qu'ils trouvent et provoquent chez les leaders associatifs qui constituent autant de relais vis-à-vis des milieux sociaux organisés[350].

Ce type de participation est toutefois très relatif dans la mesure où les associations, parfois nées sous la bénédiction de la municipalité, sont souvent éphémères, dépendantes de fonds publics, occupées par des militants sociaux dont le renouvellement est faible et surtout réduites à un rôle consultatif : "davantage que de participation, c'est de consultation, d'association facultative et contrôlée et finalement d'une activité de conseil dont il faudrait parler"[351]. En outre, cette participation relative des associations est aujourd'hui en partie concurrencée par la promotion de nouvelles technologies de gouvernement. Les maires ont en effet développé depuis une dizaine d'année des outils de communication censés rendre sa transparence à la politique municipale et permettre l'expression des citoyens : journaux municipaux illustrant les grands champs d'intervention de la municipalité mais aussi mise à disposition de questionnaires, boîte au lettre ou minitel[352] sont autant d'outils présentant les demandes des citoyens comme

348 Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 148.

349 Albert Mabileau, *Le système local en France*, *op. cit.*, p. 131.

350 "Il est de l'intérêt de toute municipalité de chercher sans cesse à bénéficier des soutiens nécessaires à son autorité, le "pouvoir" n'étant ni une substance ni un objet consubstantiel au statut de maire. En l'absence de ces supports divers, on imagine mal ce qui pourrait fonder la légitimité et la représentativité réelles du maire et des adjoints à agir au nom de la population. C'est pourquoi ils s'efforcent de constituer, de consolider et d'étendre les réseaux formels et informels de groupes dotés d'un certain degré d'existence sociale au niveau de chaque commune", Jacques Le Bohec, "Le travail de mobilisation électorale et de dénégation de leur intérêt effectué par les maires", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, *op. cit.*, p. 195.

351 "Or s'il y a profusion de moyens proposés en matière de participation, toutes les procédures sont articulées autour des idées de délibération, de concertation, de consultation, de discussion : commissions extra-municipales, comités de quartiers, associations, comités consultatifs... Le transfert du pouvoir de décision des élus aux citoyens n'est jamais envisagé. (...) Le vocabulaire de la démocratie directe n'est jamais employé" [p. 68], cf. Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, *op. cit.*, pp. 72-73.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

légitimes tout en en aménageant l'expression. Or, ces politiques "concernent non pas le citoyen comme sujet de besoin, socialement situé dans des associations, des groupements. Mais elles s'adressent au citoyen pris individuellement, au citoyen comme sujet de la représentation, à l'électeur. (...) Elles proposent l'établissement de relations directes, descendantes et contrôlées entre le maire et la population qui déstabilisent les instances de médiation traditionnelles"[353].

Les relations directes avec le maire tissées dans les courriers permettent-elles une participation aux affaires de la commune ? L'analyse des rapports clientélaires entre citoyens et élu pourrait le laisser penser. En effet, le maire, s'il a la maîtrise de la relation d'échange - dont le coût est marginal -, se doit néanmoins de l'honorer. Les relations personnalisées exigeraient alors de sa part un minimum d'investissement dont les citoyens pourraient tirer partie[354]. Pourtant, là encore, cette forme de participation apparaît très marginale. D'abord le poids de ces relations est d'autant plus faible que la population de la ville est importante. De plus, ces interpellations n'ouvrent en aucune manière sur la participation des citoyens aux décisions municipales, pas plus que sur leur consultation. Ensuite, le maire et ses services gardent le monopole de l'interprétation des demandes et plaintes. Les demandes, injonctions ou réflexions épistolaires qui pourraient paraître relativement libres - et ce notamment en regard des thèmes abordés dans des commissions municipales ad hoc animées par des agents municipaux -, échouent ainsi bien souvent sur l'interprétation plus ou moins favorable qu'en font les différents acteurs municipaux[355]. Enfin, la rédaction même des courriers semble très largement dépendre de l'offre politique.

Le fonctionnement du champ politique local ne laisse en définitive que peu de place à une participation des citoyens aux affaires et aux décisions municipales. Cette activité qui apparaît alors marginale le semble d'autant plus quand on s'aperçoit qu'elle répond essentiellement à la logique de l'offre politique d'une part, et quand on constate que la municipalité garde un contrôle absolu quant au devenir de ces courriers.

2- La logique de l'offre politique

On a pu voir qu'il fallait porter un certain crédit aux courriers adressés par les citoyens à

352 "Le citoyen n'a plus besoin de sortir de chez lui pour répondre à un questionnaire, à un sondage, pour pianoter sur son Minitel". C'est ainsi que le site de la municipalité lyonnaise sur internet permet, grâce à une manipulation très simple, d'adresser un message au maire. Cf. Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, *op. cit.*, p. 162.

353 Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, *op. cit.*, pp. 160 et 168.

354 Jacques Le Bohec, "Le travail de mobilisation électorale et de dénégation de leur intérêt effectué par les maires", in Joseph Fontaine (dir.) et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, *op. cit.*, pp. 187-246. Sur la question du clientélisme on pourra consulter Jean-Louis Briquet, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, "Socio-histoires", 303 p. et Jean-Louis Briquet (dir.), Frédéric Sawicki (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, "Politique d'aujourd'hui", 325 p.

355 De plus amples développements sont proposés ci-dessous.

leur maire. Ces derniers prennent la parole, font preuve d'une certaine capacité à exposer leurs demandes ou griefs, à problématiser des situations dont ils s'indignent et à articuler des arguments. Ces capacités conduisent à reconnaître aux citoyens une certaine compétence et à voir dans leur prose et leurs effets un exercice politique.

Il convient cependant de relativiser une telle perspective : le recours au courrier pour faire entendre critiques, réflexions ou demandes apparaît comme une pratique contrainte. Si on ne peut nier le savoir-faire - différencié - des citoyens, leur aptitude à se déplacer au sein de ce registre particulier, il n'en reste pas moins qu'ils demeurent fortement dépendants de la construction publique des causes sur lesquelles ils s'expriment. Ce registre qui offre, *a priori,* des possibilités d'expression très larges - qu'il s'agisse des objets saisis ou des argumentaires construits - semble en effet, et paradoxalement, accueillir des réflexions ou demandes limitées aux possibles ouverts par la municipalité elle-même.

Un choix contraint des objets

On sait que les objets construits comme problématiques par les citoyens ne correspondent pas nécessairement aux compétences légales de la municipalité. L'analyse de ces objets permet alors de rendre compte de ce que les citoyens jugent comme pouvant être du ressort de la Ville de Lyon, hors de toute considération sur les domaines d'intervention de cette dernière. Le hiatus entre les demandes effectives et celles qui seraient légalement recevables indique l'opportunité saisie par les citoyens de problématiser des objets dont certains sont largement ignorés par le pouvoir municipal. L'offre de discours des citoyens peut ainsi conduire l'Hôtel de Ville à s'emparer de problèmes dont il n'a pas nécessairement la charge.

On ne peut pourtant en rester là. D'abord, la municipalité ne répond pas systématiquement à toutes les demandes excédant son champ de compétence. Ceci est particulièrement vrai des lettres relatives aux problèmes judiciaires. Le cabinet du maire et les adjoints soumis à ces demandes, font régulièrement savoir aux citoyens qu'ils ne peuvent en aucun cas appuyer ou donner suite à de telles requêtes. La municipalité garde donc la maîtrise du traitement des objets qui lui sont soumis. Ensuite, on ne peut négliger, sous prétexte de mettre en exergue les nouvelles compétences dont la mairie à été amenée à se saisir - au moins temporairement -, l'ignorance générale des citoyens quant aux domaines d'intervention de cette dernière.

Au-delà, l'analyse croisée du volume des courriers et des objets abordés tend à relativiser l'idée que les citoyens auraient toute latitude dans le choix des thèmes dont ils font la critique auprès du maire. De fait, les objets les plus abordés dans les courriers concernent des domaines particulièrement importants dans le budget municipal[356] et très largement travaillés par l'offre politique.

On peut entendre dans un premier sens l'offre politique comme l'offre de discours de la mairie sur ses réalisations. Les thèmes de la sécurité ou des déplacements urbains, qui

[356] On notera ainsi que les questions de voirie et déplacements urbains, qui représentent le tiers des dépenses municipales, sont également l'objet d'un grand nombre de courriers.

constituent des thèmes pertinents pour les administrés, font parallèlement l'objet d'une politique intense de communication des édiles[357]. On peut considérer que cette offre de discours politiques apporte un supplément de légitimité à certaines plaintes, en facilite l'expression. D'autres thèmes en revanche, dont l'importance dans la vie des Lyonnais est souvent moindre, ne reçoivent de la part de la municipalité qu'un traitement discret qui n'encourage aucunement le développement des plaintes ou remarques. L'offre politique joue ainsi un rôle d'amplificateur des demandes.

L'offre politique, dans un deuxième temps, peut être conçue comme l'offre de discours d'un certain nombre d'acteurs polémiquant au sein de l'espace public. Là encore, le nombre de courriers parvenant à la mairie est d'autant plus important qu'il concerne des objets publiquement construits comme problématiques. On sait ainsi que le projet de construction d'une mosquée à Lyon[358], développé dans une conjoncture particulière - qui voit Michel Noir, jeune rénovateur, parvenir à la mairie de Lyon et les questions touchant à la place de l'Islam en France placées au coeur de l'actualité - a été l'enjeu de nombreux débats, de prises de positions multiples et d'interventions politiques remarquées. *Le Monde* a pu en faire sa une, tandis que le *Figaro-Lyon* participait à la polémique en commanditant un sondage, et que des manifestations à l'appel du Front National ou d'associations de défense du quartier étaient organisées. L'importance du nombre de courriers - 350 en comptant les courriers opposés, les courriers anonymes et les courriers d'encouragement - n'est alors pas étonnante quand on sait la publicité faite à ce qui est devenu une "affaire". Plus, l'analyse de la périodicité des courriers parvenus à l'Hôtel de Ville indique combien celle-ci est parallèle aux rebondissements publics du projet. Ainsi, la construction publique des problèmes semble très largement influer sur l'afflux de courriers à la mairie. Il en est de même de la centaine de courriers reçus par la mairie de Lyon en janvier 1997 à propos des fortes chutes de neige du début du mois. Là encore, cet incident climatique sans grand enjeu politique a néanmoins fait les gros titres des journaux locaux et nationaux et mobilisé l'ensemble de la presse télévisée pendant plus d'une semaine. La presse locale a même, à cette occasion, ouvert ses colonnes à des lettres de lecteurs condamnant l'incurie de l'administration communale, de la SNCF ou de l'Etat. On a ici encore un exemple de la congruence entre la mobilisation épistolaire des citoyens et l'écho public donné à certains événements.

Des argumentaires attendus

Dans le même sens, cette offre de discours politiques et publics n'est pas sans conséquence sur le volume et la nature des argumentaires qui peuvent être saisis par les citoyens. On a fait remarquer la valeur des arguments dont les citoyens se saisissaient dans leur interpellation du maire de Lyon ainsi que la compétence dont ils faisaient preuve dans la problématisation des questions qu'ils soulevaient[359]. Pourtant, là encore, la logique de l'offre de discours semble pour beaucoup dans l'envergure des argumentaires

[357] Il n'est qu'à consulter le bulletin d'information municipale "Lyon cité" pour se rendre compte de la part déterminante accordée aux constructions ou rénovations de bâtiments municipaux ou voies publiques, et à la sécurité des citoyens.

[358] On se permet de rappeler ici que le détail du déroulement de "l'affaire de la mosquée" est exposé en annexes.

développés.

Dans un premier temps, plus une affaire est discutée dans l'espace public, plus le nombre d'arguments, d'équivalences ou de liens avec d'autres affaires auront tendance à être nombreux. Le volume et la nature des arguments disponibles pour traiter du problème discuté seront alors particulièrement importants. Si l'on s'appuie de nouveau sur l'analyse de la polémique ayant accompagnée le projet de construction de la mosquée de Lyon, la durée de l'affaire - quatre ans, dont 6 mois particulièrement vifs - et la diversité des participants - du Front National aux associations de quartier en passant par divers hommes politiques ou d'Eglise - ont conduit à la multiplication des problématiques possibles : problématiques ultra-locales concernant le plan de circulation de la ville ou la solidité des bâtiments voisins, problématiques mettant en exergue la condition des Chrétiens dans certains pays islamiques, problématiques axées sur l'immigration et sur le laxisme de l'Etat... Ces arguments constituent autant de points d'appui pour les citoyens dans leur opposition au projet : ils peuvent en effet, à la lecture de ces débats, conforter ou construire une position argumentée.

Dans un deuxième temps, il convient de noter que ce n'est pas seulement le nombre d'arguments et leur diversité qui sont conditionnés par l'offre politique. En effet, une grande différence semble animer les thèmes qui font peu ou prou partie du débat public de ceux qui n'ont encore reçu aucun traitement politique. Les premiers n'offrent pas seulement un ensemble d'arguments qui peuvent être repris par les acteurs dans leur critique, mais aussi la possibilité même d'une telle critique et notamment de sa dimension politique. A contrario, des objets n'ayant pas encore soulevé de commentaires publics particuliers - on pense ici à certains thèmes abordés par les citoyens comme la présence de sanisettes en ville ou le règlement intérieur du Parc de la Tête d'Or -, exigent de la part des acteurs qui s'en saisissent un travail très lourd de construction. Ce travail est particulièrement fastidieux - et pas toujours appelé à un grand avenir -, quand il est entrepris pour la première fois par un acteur isolé. L'exemple suivant à propos des sanisettes lyonnaises montre la capacité de l'interlocuteur à concevoir son expérience dans un cadre large (le respect des droits humains) ; il montre simultanément l'effet d'étrangeté qu'une telle construction - que l'on peut juger encore un peu artificielle - peut susciter.

· Mr Alain C Le 10 septembre 1997 53 Quai Gillet 69004 Lyon à Monsieur le Maire Mr Raymond Barre Mairie de Lyon Place des Terreaux - Lyon Monsieur le Maire, Par la présente, je me permets de vous faire part de mon mécontentement le plus total quant aux toilettes publics pour hommes de votre ville. Effectivement il est intolérable que de ne pas pouvoir aller uriner dans un toilette public sans faire l'objet "rigolo" de la gente féminine de tous âges et de plus des enfants, lesquels je le crois ne peuvent qu'être choqués de voir ces hommes être OBLIGÉS de s'exhibés devant tout le monde lorsqu'ils urinent dans un toilettes publics (place Bellecour, TGI de Lyon etc..., café restaurant, discothèques...). D'autant plus humiliant quand je sais qu'une lois relative à

[359] Cette compétence se traduit notamment par la capacité de certains citoyens à enchâsser - à titre d'exemple ou de contre exemple - leur cas personnel dans des problématiques générales. Ils font ainsi de leur expérience personnelle une ressource valable dans l'espace public.

l'outrage à la pudeur sur la voie publique peut condamner toute personne qui urine volontairement dans la rue. Pourquoi les hommes n'ont pas le droit d'avoir leur intimité et de préserver leur pudeur alors qu'ils font le choix d'aller dans un toilette public par respect pour eux-même, pour toute une population (féminine) et par respect pour les enfants. Pouvez-vous m'expliquer quelle est la cohérence de toutes ces lois qui peuvent condamner les exhibitionnistes ainsi que les agressions - psychologiques (humiliations alors que la majorité des toilettes publics pour homme imposent et autorisent à l'exhibition pour ne citer que cela. Nous sommes des êtres humains et non des klébars (chiens). Nous avons le droit au respect de notre personne et de notre intimité. Belles et bien finies ces époques où il s'agissait de préparer la gente masculine (depuis l'école primaire) psychologique au comportement (mental) militaire pour que l'on reste un maximum opérationnels en tant de guerre. Il me semble que le rôle d'un premier magistrat d'une ville consiste à la bien voyance du bien être de la population vivant dans sa ville. Je me permets de vous demander de bien vouloir faire changer ces cages-à-pisse pour chien où (toilettes publics pour hommes...) le spectacle est gratuit, et dans faire de vrais toilettes pour hommes ou la dignité et le respect de l'individu sont préserver. Je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations distinguées. Signature.

Reconsidérer l'activité épistolaire sous l'angle de l'offre politique permet de bien montrer les contraintes qui s'exercent sur cette pratique. L'influence du champ politique conduirait ainsi certains interpellants qui bénéficient d'une latitude exceptionnelle en ce qui concerne le choix des objets sur lesquels se portent leurs griefs ainsi que les argumentaires qu'ils pourront mobiliser, à restreindre de fait leurs interventions aux objets les plus parcourus publiquement.

On a pu considérer à la fois les contraintes structurelles qui pesaient sur une telle expression et la façon dont les citoyens épistoliers se les appropriaient en renonçant implicitement à aborder certains thèmes. Il convient d'aller encore un peu plus loin en montrant que le traitement municipal accordé à ces courriers tend à leur retirer toute substance en les passant au crible de l'organisation et des interprétations municipales.

B/ La retraduction des demandes et plaintes par le pouvoir municipal

Nous avons, jusqu'à maintenant, délibérément ignoré l'analyse des réponses écrites proposées par la municipalité aux nombreux courriers qui lui parviennent. Accorder prioritairement son attention aux modes politico-administratifs de traitement des courriers des citoyens, c'est en effet prendre le risque de négliger les écrits mêmes de ces derniers tant les réponses faites aux scripteurs par la municipalité cumulent un certain nombre de caractéristiques propres à en faciliter l'analyse : réponses relativement homogènes, elles suivent une procédure identifiable, sont produites par des agents professionnels et sont redevables d'explicitations et de justifications. Il est dorénavant temps de d'envisager ces réponses.

Lorsque les citoyens écrivent au maire de Lyon, ils remettent leur courrier à l'administration municipale qui s'en empare. Ils ignorent dès lors le sort qui va être réservé à leur lettre. La prise de possession des courriers par la municipalité permet à cette

dernière de maîtriser l'*échange* épistolaire et peut conduire à grandement limiter la portée des courriers citoyens.

S'en remettre au maire

Les citoyens qui écrivent au premier magistrat confient leurs missives à une administration en ignorant, pour le plus grand nombre d'entre eux, le devenir réservé à ces dernières. Ils méconnaissent en effet très largement les critères qui conduisent à orienter les courriers sur le cabinet du maire, sur tel adjoint ou encore sur tel service, ceux qui entraîneront l'ouverture d'une enquête, ceux qui présideront à la réponse... Cette ignorance conduit de fait les citoyens à s'en remettre au maire et à son administration. Cette dernière va donc opérer sur les lettres selon les catégories propres à son organisation imposant ainsi une lecture particulière de ces courriers.

Dès l'arrivée du courrier à la mairie de Lyon, un premier tri est effectué dont la logique ne peut qu'échapper aux différents épistoliers[360]. La cellule courrier qui gère l'arrivée de l'ensemble des plis adressés à l'Hôtel de Ville de Lyon opère une distinction entre les courriers nominatifs - "M. Barre" ou "M. Raymond Barre" - et les courriers simplement adressés à "M. le Maire de Lyon". Les premiers sont envoyés sur le service courrier du secrétariat général où ils sont dépouillés, enregistrés et la plupart du temps transmis au cabinet du maire pour traitement. En revanche, les seconds sont ouverts à la cellule courrier et orientés soit du côté des services soit, pour les plus "sensibles" du côté du service courrier. Les parcours différenciés des missives suivant qu'elles sont nominatives ou non peut conduire à leur réserver un traitement sensiblement différent : la cellule courrier peut parfois décider d'orienter un courrier non nominatif directement sur le service concerné alors que le même courrier, s'il avait été nominatif, aurait abouti au cabinet du maire.

De même, les courriers mentionnant les titres de ministre, de député, de président du conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon ou de président de la Courly sont-ils directement transmis au cabinet du maire sans enregistrement préalable. Parmi ces derniers, les lettres manuscrites ne sont dépouillées que par la secrétaire personnelle du maire. Ces distinctions ne reposant que sur l'apparence extérieure des courriers conduisent à orienter les missives des citoyens sur des services différents susceptibles d'apporter des réponses également différenciées. La logique administrative s'impose donc dès l'arrivée des courriers au sein de la municipalité.

Les lettres adressées par les citoyens au maire de Lyon basculent donc, dès leur arrivée dans un système de gestion que les citoyens dans leur très grande majorité ignorent. Ces réponses, produites suivant une logique administrative, ne donnent

[360] Les citoyens ne sont pas sans savoir que leur courrier peut être traité par d'autres personnes que le maire. Si certains croient, s'étonnent, et remercient le maire d'avoir répondu en personne à leur courrier - "Je vous remercie d'avoir personnellement pris la peine de répondre à ma lettre du 1.2.90" [34] -, d'autres plus nombreux attribuent le traitement à une équipe municipale - "Monsieur le Maire de Lyon, J'accuse réception de votre *petite lettre* du 17.8.93 et constate que seule votre signature est véridique. De deux choses l'une : ou bien vous ne m'avez pas lu ; ou bien, tout simplement, celle-ci reflète l'opinion de vos secrétaires chargés de dépouiller votre courrier" [114]. La maîtrise de l'échange est ainsi d'autant plus difficile que le destinataire qui va de fait traiter la demande n'est pas nécessairement la personne à qui le citoyen s'adresse.

satisfaction qu'aux attentes saisies.

1- La maîtrise des réponses

La municipalité lyonnaise dispose d'abord d'une totale maîtrise des réponses qu'elle peut adresser aux citoyens épistoliers. Cette maîtrise s'exprime à la fois par la mobilisation d'agents formés à ce type d'exercice, par la mise en scène formelle des lettres, par la possibilité qui lui est toujours offerte de ne pas engager ou poursuivre l'échange épistolaire. Mais, au-delà, la position dominante de la municipalité peut se lire dans l'autorité qui lui permet de clore l'échange, dans le rôle de juge qu'elle adopte face aux plaignants.

a) Des agents spécialisés

Face aux scripteurs se déploie un ensemble d'agents municipaux dont la principale fonction est de lire, d'analyser et de répondre aux courriers qui leur parviennent. Suivant la répartition des lettres au sein de la municipalité, pourront répondre, les rédacteurs du cabinet du maire, le chef du bureau du cabinet, le chef de cabinet, le directeur de cabinet, les chargés de mission ou encore les adjoints, leurs services ou les chargés de mission attachés aux adjoints. Ces agents, parfaitement rompus à l'exercice, disposent de ressources et de savoir-faire importants qui les distinguent de leurs interlocuteurs. Un fort déséquilibre entre professionnels et citoyens épistoliers résulte ainsi de la maîtrise différentielle des argumentaires et des techniques d'écriture.

Il n'est pas nécessaire d'insister plus que de mesure sur la disparité entre les ressources dont disposent les rédacteurs municipaux et celles que peuvent mobiliser les citoyens. Il n'est que de rappeler que ces professionnels peuvent faire appel, parmi leurs collaborateurs[361] (techniciens, experts, juristes, statisticiens), à des compétences importantes, et qu'ils peuvent également bénéficier d'un ensemble de rapports, notes de services, compte-rendu, synthèses, statistiques, expertises, délibérations qui sont autant de soutiens leur permettant d'étayer leur propos. Les ressources dont ils disposent apparaissent ainsi comme des atouts primordiaux quant à la production de réponses sensées et argumentées.

Les rédacteurs font également preuve d'un savoir-faire qui n'est autre que l'apprentissage des règles très précises régissant la forme scripturale. Or, ce savoir-faire montre également la distance entre la maîtrise stylistique, rhétorique et plastique dont font preuve les rédacteurs et celle parfois déficiente des citoyens.

L'analyse des premiers pas d'un rédacteur au sein du cabinet du maire permet d'expliciter ces règles et l'ensemble des savoir-faire exigés et mobilisés dans la réponse à une lettre. D'abord, un rédacteur prenant ses fonctions au cabinet du maire est très

[361] L'organigramme de la municipalité est le premier document remis aux rédacteurs lors de leur prise de fonction. Ce document leur permet de se repérer dans la multiplicité des adjoints, services ou chargés de mission qu'il peuvent ou qu'il est nécessaire de contacter, ou à qui il est indispensable de faire suivre les courriers. En outre, cet organigramme se double vite d'une connaissance plus fine du fonctionnement municipal : certains adjoints souvent absents seront peu sollicités, au profit de leurs chefs de service ; De même, certaines personnes de confiance se voient confier des courriers nécessitant un suivi...

largement encadré par ses pairs ainsi que par l'ensemble de la hiérarchie municipale. Le rédacteur - à qui sont confiées les lettres concernant les délégations les moins sensibles[362] -, doit ainsi s'inspirer, dans sa réponse, des indications disposées sur un "post-it" accompagnant la lettre. Une réunion hebdomadaire en présence du chef du bureau du cabinet leur permet de discuter des éventuels problèmes rencontrés et de confronter les solutions qu'ils comptent y apporter. Ensuite chaque lettre est visée, par le chef du bureau du cabinet voire par le chef ou le directeur de cabinet, ou encore par le maire lui-même. Chacun de ces acteurs est amené à corriger le courrier tant sur la forme que sur le fond en réaffirmant ainsi l'homogénéité des règles présidant à la rédaction des réponses.

Ces règles concernent d'abord les atours plastiques de la lettre[363] : le grammage du papier est d'autant plus important que le signataire est haut placé dans la hiérarchie municipale[364] ; de même une typographie différente est utilisée selon les signataires. Ces règles concernent ensuite la gestion de la signature du maire[365], celle des formes épistolaires canoniques[366]. Enfin un ensemble de formules types permettent de faire face aux différentes situations exposées dans les lettres. On parle par exemple de "sentiment" des citoyens vis-à-vis d'une situation et non "d'indignation", ce qui serait implicitement reconnaître qu'il y a des raisons de s'indigner et ainsi "donner des verges pour se faire battre"[367]. La lettre suivante reproduit les corrections qui lui ont été apportées :

362 Dans le cas qui nous intéresse, le rédacteur débutant se voit confier les courriers concernant les affaires scolaires, les espaces verts, une partie de la sécurité, la propreté, la famille, le sport et la culture. Le choix des thèmes n'est pas seulement conséquent au peu d'importance qui leur est accordée, il peut également obéir à un intérêt déclaré ou à une compétence particulière du rédacteur. La liste que l'on expose ici ne semble pas couvrir que des délégations mineures. Il faut alors préciser d'une part, que les courriers d'ordre national et ceux émanant de groupes sont parfois retirés aux simple rédacteur pour être directement traités par le chef du bureau du cabinet, le chef de cabinet ou le directeur de cabinet. D'autre part, un contrôle constant s'exerce sur les courriers par l'ensemble de la hiérarchie.

363 Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques, papier, écriture manuscrite ou non, présence d'un en-tête, qui permettent aux rédacteurs de situer dans un premier temps leur interlocuteur.

364 Le papier du maire est épais et dispose d'un en-tête en relief. Le papier utilisé par les directeur et chef de cabinet sont en revanche moins épais et n'ont que l'emblème (bicolore) de la ville de Lyon comme en-tête.

365 Il faut rappeler ici que la signature du maire ne doit pas être "usée". Les correspondances administratives, les mutations, les décorations et les réponses à des personnes résidant hors de Lyon seront ainsi signées par le directeur de cabinet. Les précisions sur la vie locale, les réponses négatives relèvent par contre du chef de cabinet.

366 Il est indiqué au nouveau rédacteur les titres en usage dans la rédaction des courriers : les fonctionnaires sont désignés par leur grade, les hommes politiques - comme les adjoints - sont quant à eux désignés par leur nom. De même, une lettre de Raymond Barre adressée à un homme se conclura sur la formule "Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués" alors que pour une jeune fille il s'agira de "l'expression de ma considération" et pour une femme de "l'expression de mes respectueux hommages". Seuls Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, supérieurs hiérarchiques de Raymond Barre peuvent attirer l'attention du maire, tandis que les autres doivent se contenter d'appeler son attention.

367 Entretien, Fanny Guinochet, rédactrice au cabinet du maire, 1er juillet 1997.

"J'ai bien reçu vos dernières correspondances me faisant part de votre indignation sentiment quant aux marchés qui sont installés aux abords de la place du Pont, à l'occasion des festivités du jeûne musulman"

De même les formules consacrées pour exprimer un refus incluent toujours l'idée de regret, de malheur : "J'ai le regret de vous faire savoir que, malheureusement, votre requête...". La mesure doit présider aux réponses faites à des lettre violentes ; la réponse sera également la plus claire et la plus directe possible : "J'ai pris connaissance de votre vive réprobation. Je tiens à vous répondre de la façon la plus précise...". Enfin, pour les réponses aux lettres de personnes particulièrement démunies, le rédacteur se doit de faire connaître la compréhension du maire sans tomber dans le misérabilisme qu'exprimeraient, par exemple, les adjectifs "grand" ou "difficile" : "Vous me faites part de votre grand désarroi", "Vous me faites part de votre situation difficile".

L'ensemble des corrections apportées aux courriers[368] sur le fond ou la forme[369] indique le soin réservé à ces réponses par la municipalité et la distance entre une maîtrise très professionnelle des agents municipaux et celle souvent approximative des citoyens. Une telle distance confère dores et déjà une certaine autorité à ces courriers officiels que sont les réponses municipales.

b) Des réponses définitives

Le déséquilibre entre les citoyens et la mairie réside surtout dans une maîtrise disproportionnée de l'échange épistolaire : les agents du cabinet peuvent en effet décider unilatéralement du tempo de la réponse[370] mais surtout de l'utilité même d'une réponse. La municipalité est ainsi libre de répondre aux citoyens, de ne pointer qu'un point particulier soulevé par ces derniers en ignorant les remarques générales qui l'accompagnent ou, inversement de rendre compte de la politique globale conduite par le maire au mépris des questions précises qui sont posées. Elle garde ainsi en toute occasion l'initiative et les citoyens ne peuvent qu'espérer dans le bon vouloir de cette dernière. L'analyse des réponses du maire permet ensuite de voir que ce dernier adopte, la plupart du temps, une position d'arbitre se tenant au-dessus de la mêlée. Les réponses municipales ont en effet la prétention d'être des réponses définitives, ne souffrant aucune remise en cause : elles indiquent si la municipalité compte donner suite au problème énoncé dans le courrier et, le cas échéant, sa nature, sans laisser au citoyen un quelconque droit de réponse.

368 Ces règles sont appliquées avec beaucoup moins de rigueur en ce qui concerne les réponses confiées aux cabinets d'adjoints. En revanche, ces courriers sont également soumis à un système étroit de contrôle, par les directeurs de service le cas échéant, et par l'adjoint à la signature duquel tous les courriers sont transmis.

369 Quelques exemples de corrections figurent en annexes.

370 Il n'est ainsi pas rare que les rédacteurs attendent la délibération du Conseil Municipal de Lyon ou, le cas échéant, la décision d'un Tribunal, de façon à pouvoir donner au lecteur une réponse définitive. Certains citoyens ne sont d'ailleurs pas sans le savoir qui précisent dans leur courrier : "Veuillez me répondre dans un délai raisonnable et n'attendre ni un an, ni un mois et ne pas attendre que les travaux aient commencé" [102].

Répondre à tous les courriers

La politique générale de la municipalité est de répondre à toutes les lettres qui lui parviennent. Quelques exceptions émaillent toutefois ce principe général : les courriers aberrants, les courriers d'insulte et les rares courriers racistes ou xénophobes. La municipalité lyonnaise contrôle ainsi les transactions avec les citoyens en décidant d'y donner suite ou non. Mais la maîtrise de l'échange épistolaire repose essentiellement dans le choix des éléments auxquels il sera répondu.

Le choix, parmi les sujets abordés par les citoyens, de ceux qui feront l'objet de développements est d'abord un choix, plus ou moins maîtrisé, dépendant grandement de l'organisation administrative elle-même. En effet, les citoyens abordent généralement des thèmes qui, pour être contiguës, relèvent néanmoins de services administratifs différents. Si cela peut être l'occasion de développer, pour le cabinet, un contrôle accru des différents services et, pour les adjoints, des relations avec leurs proches collaborateurs, ce découpage administratif oblige à trancher certaines questions au détriment d'autres en orientant le courrier sur un service plutôt qu'un autre. C'est par exemple le cas de la lettre suivante, dénonçant l'insécurité dans la rue de la Muette et confiée pour réponse aux services de l'éclairage, pourtant sollicités à la marge :

· "Monsieur le Maire, Depuis le 8 décembre dernier, les habitants de la rue de la muette subissent de nouveau un climat de tension, d'insécurité qui est développé par des "tags" sur les murs. Il en résulte un désordre organisé, un "Harlem" bis. L'éclairage publique fonctionne une semaine sur deux et ce service intervient à la "demande", il n'y a aucune maintenance des installations ni surveillance du réseau d'éclairage publique. Bien qu'il existe un service de police municipale, nationale, je n'ai jamais vu ou croisé un seul "ilôtier" dans ces allées. Nous sommes exaspérés d'une telle situation d'abandon qui perdure sous une autorité publique passive".

La réponse de la municipalité peut, dans le même ordre d'idée, se porter sur une question précise alors même que le courrier fait part de considérations d'ordre général. C'est d'ailleurs une constante du cabinet du maire que de répondre de façon "pratique et directe sur des choses qui sont faisables"[371]. Les rédacteurs "rebondissent" sur les questions précises en évitant de commenter les réactions parfois virulentes d'indignation des citoyens. La lettre suivante se retrouve ainsi confiée aux services techniques alors même que le problème de la marche cassée soulevé par l'interlocuteur est visiblement saisi à titre d'illustration de son propos :

· "Monsieur le Maire, Je tiens à vous signaler l'état particulièrement lamentable de la place Tolozan et de la place Louis Pradel. Est-il possible, qu'une aussi "grande" ville, laisse ainsi à l'abandon un site qui fut si agréable ! Est-il possible qu'une marche d'escalier puisse être descellée depuis 4 ou 5 mois sans aucune intervention : la sécurité ne se partage pas. (...)".

[371] Entretien Nicolas Blain, rédacteur au cabinet du maire, 2-4 juillet 1997.

Inversement, la municipalité peut répondre de façon très générale à des problèmes qui sont exposés par le menu. C'est notamment la politique suivie pour les réponses concernant les plaintes suite aux chutes de neige survenues en janvier 1997. La lettre suivante a ainsi reçue une réponse-type de portée très générale :

· "Monsieur, Suite aux récentes chutes de neige, j'aimerais quelques précisions : - quelles sont les rues qui constituent le réseau principal (à déneiger en priorité) et celles qui forment le réseau secondaire. - pourquoi le carré rues Niepce, Corniche, chemin Vert, Ribot n'a pas été déneigé le 1er janvier malgré les engins qui sont passés rue Chazière ? - Je travaille à la Part Dieu, par où doit-on remonter à la Croix-Rousse lorsqu'il neige. Rien n'est fait montée de la Boucle !" [432].

Le cabinet plutôt que de répondre à ces questions choisit d'expliciter la politique de la ville en matière de déneigement - Cf. page suivante.

L'ensemble de ces choix indique combien la municipalité contrôle l'échange avec les citoyens : elle a le pouvoir de décider de donner suite ou non à la relation épistolaire[372] ; elle détermine unilatéralement les questions qui, dans les courriers, méritent réponse[373]. La volonté municipale de ne pas engager d'échanges épistolaires prolongés avec les citoyens, pas plus d'un tour, confirme pleinement cette maîtrise. Cette politique favorisant un échange limité à "un courrier / une réponse" laisse également voir la prétention municipale à la clôture de tout débat.

La municipalité comme seul juge

Les réponses apportées par la municipalité sont paradigmatiques des réponses administratives. L'administration, dans ses réponses, se présente généralement "comme étant dans une position de juge pour décider du sort de la réclamation ou de la plainte.

[372] A contrario, les citoyens écrivant au maire sous le sceau de l'anonymat retournent cette maîtrise en interdisant à ce dernier toute réponse lui permettant de se défendre des critiques qui lui sont adressées.

[373] Seuls les courriers commentant les propos tenus par le maire reçoivent systématiquement une réponse du cabinet : ce dernier ne veut laisser aucune marge interprétative aux citoyens en la matière.

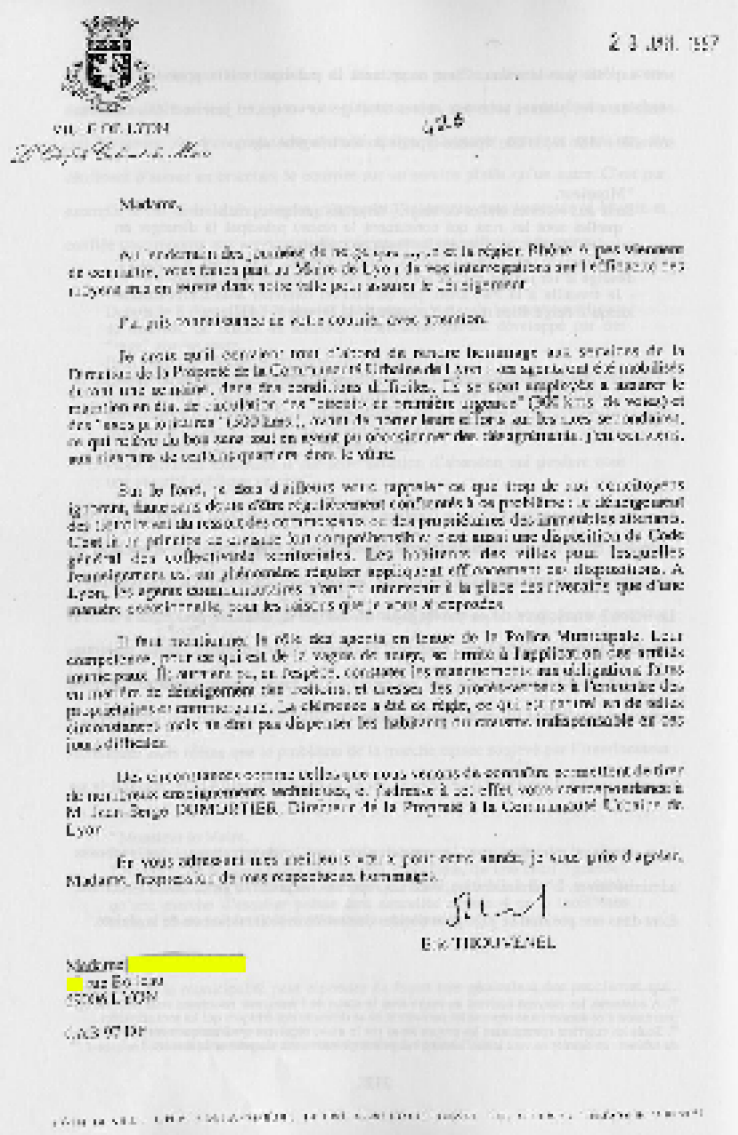

Madame,

[illegible] vous faites part au Maire de Lyon de vos interrogations sur l'efficacité des moyens mis en œuvre dans notre ville pour assurer le désengorgement

[illegible] votre courrier, avec attention.

Je tiens qu'il convient tout d'abord de rendre hommage aux services de la Direction de la Propreté et de la Communauté Urbaine de Lyon qui ont été mobilisés durant une semaine, dans des conditions difficiles. Ils se sont employés à assurer le maximum en tenant compte de l'ampleur des "chutes de neige exceptionnelles" (300 kms de voies) et des [illegible] (1000 kms), avant de pouvoir leurs affecter au bon vouloir des [illegible] qui n'ont pu bénéficier des équipements [illegible] sur l'ensemble de l'agglomération.

Sur le fond, je tiens d'ailleurs vous rappeler ce que trop de nos concitoyens ignorent, [illegible] être régulièrement confirmés à ce problème : le désengorgement des [illegible] du ressort des communes ou des propriétaires des immeubles riverains. C'est ainsi que prévoit notamment le Code général des collectivités territoriales. Les habitants des villes pour lesquelles [illegible] un phénomène régulier appliquent effectivement ces dispositions. A Lyon, les agents municipaux [illegible] intervenir à la place des riverains que d'une manière [illegible], pour les raisons que je vous ai exposées.

[illegible] la voie des agents en tenue de la Police Municipale. Leur compétence, pour ce qui est de la voirie de ville, se limite à l'application des articles [illegible] du Règlement Sanitaire Départemental. Ils ne peuvent, en l'espèce, constater les manquements aux obligations [illegible] de déneigement des voiries, et dresser des procès-verbaux à l'encontre des propriétaires [illegible]. La démarche a été en règle, ce qui est normal en de telles circonstances [illegible] ne doit pas dépasser les habitudes et devenir indispensable en des jours difficiles.

Des circonstances comme celles que nous venons de connaître nécessitent de tirer de nos [illegible] enseignements techniques, et j'adresse à cet effet votre correspondance à M. Jean-Serge DUMORTIER, Directeur de la Propreté à la Communauté Urbaine de Lyon.

En vous adressant mes [illegible] pour cette année, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

B. CHOUVENEL

Madame [redacted]
[redacted]
69006 LYON

CAS 97 DP

La lettre de réclamation prend à "partie", à témoin, revendique un dédommagement, et considère l'administration comme juge et partie. Or, ce qui nous semble caractériser la réponse de l'administration, c'est que l'aspect "partie" est systématiquement mis à l'écart au profit de la partie "juge", ce qui vise à la mettre en dehors de la modalité de controverse. Les procédures de clôture nous semblent donc recouvrir une procédure beaucoup plus générale de constitution d'une position "au-dessus" de la mêlée. La réponse administrative n'est jamais la réponse de quelqu'un pris à partie mais la réponse d'une instance qui mesure ou au mieux qui prend la mesure d'un problème"[374].

On constate peu ou prou que les mêmes caractéristiques animent les réponses faites par la municipalité aux citoyens interpellant le maire. Si la légitimité des plaintes ou demandes des épistoliers n'est que rarement remise en cause, en revanche celles-ci et leurs auteurs sont cantonnées dans une simple fonction d'alerte, laissant la municipalité

374 Annie Borzeix et al., "Les lettres de réclamation", in Claude Quin (dir.), *L'administration de l'équipement et ses usagers*, Paris, La Documentations Française, 1995, p. 72.

seule juge de l'opportunité d'une intervention. En aucun cas le citoyen, une fois intervenu, ne peut prolonger le débat en se prononçant sur la réponse, les justifications ou les mesures dont la municipalité lui a fait part. Les citoyens épistoliers sont donc, à travers ces réponses, exclus de toute participation à la définition des politiques et mesures municipales.

L'impératif municipal consistant à ne pas engager de correspondances épistolaires prolongées montre bien la volonté de clôture de l'échange et, au-delà, la prétention de la municipalité à s'imposer comme seul juge en donnant une réponse définitive ne souffrant aucune contestation. Cette prétention est confirmée après analyse détaillée du corps des réponses : le cabinet du maire s'applique en effet systématiquement à soustraire la mairie du rôle de partie prenante qui lui est, la plupart du temps, attribué. La lettre qui suit (voire page suivante) est à cet égard particulièrement révélatrice - nous avons conservé le texte qui a été corrigé.

Cette lettre est paradigmatique des réponses faites aux citoyens et de la façon dont la municipalité gère la tension entre son statut de juge *et* de partie au seul profit du premier. Dans un premier temps, le courrier rappelle l'objet sur lequel le citoyen intervient. Si la formule consacrée "vous avez bien voulu appeler mon attention sur ..." est ici absente[375], elle fait place à un énoncé insistant sur le simple point de vue du citoyen. Surtout, ce paragraphe est l'occasion de recentrer les plaintes des citoyens sur le seul thème abordé - "votre inquiétude concernant le projet d'implantation d'une moyenne surface commerciale" - en évacuant de fait le maire comme cible du courrier. Le scripteur n'est alors plus indigné, il a un point de vue ; il n'est plus soupçonneux envers l'attitude de la mairie et de son premier magistrat, il est inquiet de la situation qu'il relate.

· Lyon,le Le Maire de Lyon Madame J'ai bien reçu votre correspondance me faisant part de votre point de vue concernant la lettre que j'ai adressée aux habitants du huitième arrondissement. J'ai notamment observé pris note de votre inquiétude concernant le projet d'implantation, avenue des Frères Lumières, d'une moyenne surface commerciale. Comme vous le savez, j'attache une grande importance à l'aménagement et au développement de ce quartier, et je suis conscient du nécessaire maintien dans ce secteur de Lyon d'un réseau de commerces de proximité dense et dynamique. C'est pourquoi, sur ce point, je tiens à apporter quelques explications vous faire part des précisions suivantes. Tout d'abord, je dois il est de mon devoir de vous rappeler qu'il y a trois ans, la Communauté urbaine, en accord avec la Chambre de Commerce et les syndicats professionnels, a adopté un schéma directeur d'urbanisme qui vise à limiter la taille des établissements commerciaux. Le permis de construire de la moyenne surface est conforme à ce plan. Il s'inscrit par conséquent dans une volonté de fixer dans le quartier la population qui veut y faire ses achats, et éviter en évitant que celle-ci ne se dirige vers les centres commerciaux périphériques.µ D'autre part, devant

375 Cette formule est également largement employée par la Direction départementale de l'Equipement alors même que "les lettres ne se présentent pas comme visant à attirer l'attention mais comme visant à réclamer une réparation ou à résoudre un problème", cf. Annie Borzeix et al. "Les lettres de réclamation", in Claude Quin (dir.), *L'administration de l'équipement et ses usagers*, *op. cit.*, pp. 72-73.

les craintes exprimées par les habitants et les gérants des commerces de proximité, un accord prévoyant la limitation de la vente alimentaire (boulangerie... dans le secteur de la boulangerie par exemple) dans cette surface commerciale a pu être négocié. Il m'apparaît donc que ce projet, loin de détruire le porter atteinte au bien être que vous mentionnez, participera au contraire au développement d'une vie locale déjà riche. Raymond BARRE

Dans un deuxième temps - deuxième paragraphe -, le maire indique son "attachement" au développement du quartier et la "conscience" qu'il a des problèmes soulevés. cette réappropriation des fondements de la plainte conduit ainsi à montrer que les inquiétudes et préoccupations des citoyens sont très largement partagées par le maire. Le statut de "partie" de la municipalité est ainsi effacé par l'affirmation de la convergence entre les soucis des citoyens et ceux animant le maire. Toute trace d'opposition est alors niée.

Reste que, si le locuteur a encore quelques doutes sur la conduite du maire, ce dernier peut alors "faire part de quelques précisions". L'argumentaire bien étayé permet d'apporter la preuve que l'attention du maire aux problèmes du quartier se double d'actions significatives pour essayer de les régler. Surtout, la phrase de conclusion autorise les rédacteurs à réintroduire le maire comme partie prenante de l'affaire - "il m'apparaît donc que..." -, tout en donnant à cette "opinion", grâce à une argumentation rationnelle et l'appui d'autres institutions, une dimension universelle. Ces courriers de réponse tendent donc à présenter le maire non pas comme une personne ayant une opinion particulière mais comme une personne prenant des décisions dans l'intérêt général[376].

La municipalité, à travers ses réponses, garde ainsi très largement la maîtrise de l'échange épistolaire. Tout indique que les relations instaurées entre les citoyens épistoliers et le premier magistrat sont particulièrement déséquilibrées. Elles le sont d'autant plus que la municipalité reste très largement libre de l'interprétation et des suites à donner aux remarques qui lui sont adressées.

2- La maîtrise du devenir des courriers

Relativement libres dans les réponses qu'ils peuvent fournir aux administrés qui les sollicitent, les agents municipaux sont également libres de déterminer les suites pratiques qu'ils y donneront. Les demandes et plaintes, si elles ne sont pas sans conséquence sur la structure politico-administrative municipale et sur les mesures que cette dernière peut prendre, restent toutefois peu contraignantes. D'une part, les courriers de plainte sont interprétés comme un signal de mécontentement à partir du seul moment ou leur nombre est conséquent. D'autre part, l'intégration des remarques issues de ces courriers est très dépendante des agents en place et conduit bien souvent à des mesures temporaires.

[376] Dans le cadre de lettres dont les réponses font appel aux expertises des services techniques, la fonction de juge adoptée par la municipalité est encore plus nette. En effet, est opposé au problème soulevé par les citoyens, l'évaluation propre du service, seule à pouvoir être retenue. C'est ainsi que Roland Chandelon, adjoint délégué aux Espaces publics, Espaces verts et Environnement peut indiquer à un plaignant que "après vérification des services, il s'avère que les candélabres de cette rue sont en bon état et que l'éclairage, semblable à celui des rues avoisinantes, est correct".

a) Refaire du collectif

Les courriers adressés à la mairie constituent autant d'exemples de ce que les citoyens réclament ou critiquent, et font le quotidien des agents chargés de le traiter. Si ces courriers peuvent être mobilisés, implicitement, dans la rédaction de certains discours du maire, leur prise en compte est toutefois marginale et très dépendante de l'attention que ces agents veulent bien y porter[377]. Ils n'ont donc que peu de chance de constituer une influence déterminante sur la politique municipale. Bien plus, parvenant un par un à l'Hôtel de Ville de Lyon, soulevant des problèmes chaque fois particuliers, ils sont également traités unitairement. Or, ce traitement individuel limite leur dimension contraignante, la "pression" qu'ils peuvent infliger au pouvoir municipal, autrement dit leur poids politique. Seule une arrivée massive de courriers peut jouer un rôle d'alerte. Pourtant, le collectif que les courriers représentent alors dans leur accumulation n'est que d'une efficacité limitée.

Un afflux massif de lettres dans un service ou au cabinet du maire peut revêtir un certain poids. D'abord, les activités de manipulation de ces courriers sont souvent coûteuses, en temps et en énergie : une arrivée conséquente ne peut donc passer inaperçue. Ensuite, le grand nombre de courriers est généralement interprété par les agents municipaux comme l'indice d'un fort mécontentement de la population. C'est ce qu'indique Alain Jakubowicz, adjoint au respect des droits de 1989 à 1995 : "Je mesure le degré d'impatience et de résistance des gens à leurs courriers à leurs appels téléphoniques. (...) Là on a pris des mesures la semaine dernière mais on a pris des mesures parce que les gens écrivaient et se plaignaient. Ça sert à ça, il faut que les gens le fassent"[378]. Une telle arrivée se traduira par la rédaction de réponses individuelles mais aussi, parfois, par une réponse publique de la part du maire ou encore par des mesures spécifiques. Ces lettres individuelles bénéficieraient ainsi, quand elles arrivent en grand nombre, de la puissance la plus souvent reconnue aux collectifs. C'est sur cette puissance que les citoyens parient d'ailleurs quand ils mentionnent par exemple "je ne suis pas le premier et sans aucun doute pas le dernier non plus, à vous écrire au sujet du projet de construction d'une mosquée Boulevard Pinel à Lyon"[131] ; nombreux sont en effet ceux qui s'incluent dans une chaîne de plaignants.

Cependant, la force collective que peuvent revêtir ces courriers individuels est ambiguë dans la mesure où seuls les destinataires peuvent la constituer comme telle. En effet, ces collectifs n'ont aucune existence extérieure à la municipalité, ils ne se composent qu'au sein de la mairie, ou plutôt il ne dépend que de la mairie de les composer. Ils ne peuvent ainsi exercer de pressions sur la politique municipale. Paradoxalement, seule la municipalité peut se faire le porte-parole de ces collectifs de papier. Cette caractéristique se traduit alors par une totale liberté d'action de la part de la

377 Parmi les rédacteurs, c'est le plus gradé qui prépare les notes de synthèses pour les discours de Raymond Barre et en rédige certains. La simple réponse aux courriers des citoyens fait en revanche partie des activités les moins nobles d'un rédacteur. Cette distinction n'est pas fait pour favoriser l'intégration de ces courriers dans les discours de politique générale.

378 Entretien, Alain Jakubowicz, adjoint chargé du Respect des droits à la Mairie de Lyon, 1er mars 1995.

mairie. Cette dernière peut : soit ignorer la dimension collective de ces courriers ou, tout au moins, leur importance numérique en ne faisant que répondre, individuellement, à chacun des plaignants - cette configuration étant certainement la plus défavorable aux scripteurs tant leurs courriers et les arguments multiples et parfois sophistiqués qui y sont développés, écrasés sous la catégorie des "opposants", ne feront l'objet que d'une attention limitée et se traduiront pas une réponse-type expéditive[379] ; soit opter pour l'intervention publique du maire dans les médias pour expliciter les positions municipales ou encore décider de mesures à prendre.

De façon générale, les courriers individuels n'exercent qu'une faible pression sur les agents municipaux. Quand bien même la somme de ces courriers est importante et signale la pertinence d'un problème largement partagé, l'interprétation et les suites à donner à ces plaintes ou remarques demeurent du seul pouvoir municipal.

b) Des usages faibles

Les courriers des citoyens se traduisent parfois par un certain nombre de mesures ou de décisions. Certains aménagements urbains permettront de répondre aux demandes, qu'il s'agisse de l'installation de protections sur des réverbères de façon à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour les personnes résidant à proximité, qu'il s'agisse d'aménagements facilitant le passage des personnes handicapées sur un trottoir particulièrement étroit ou encore d'une intervention permettant de pacifier les relations entre les gens du voyage et leurs plus proches riverains. Toutes ces mesures ne sont pas négligeables. Elles restent pourtant, la plupart du temps, soit relativement marginales soit peu assurées de perdurer.

Un grand nombre de mesures, notamment en ce qui concerne l'aménagement urbain, sont prises suite à des réclamations. Toutefois, ces mesures sont généralement intégrées dans des plans d'ensemble dont les services techniques sont maîtres. Ainsi un lampadaire défectueux ne sera pas remplacé s'il est prévu une campagne de réfection globale de l'éclairage public quelques mois plus tard. De plus, les conséquences de ces courriers sont rarement pérennes. Pour reprendre l'exemple du traitement du chômage par l'adjoint en charge de l'emploi, les mesures qui sont actuellement prises ne s'accompagnent pas plus de la création de postes d'agents qualifiés que de l'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique ; l'importance même du réseau personnel de l'adjoint indique d'ailleurs combien cette politique est liée à la présence d'une personne et n'a que peu de chances de lui survivre. Ainsi, si les courriers exercent une certaine pression sur les services municipaux et sur le cabinet du maire, cette pression ne se traduit que très rarement par des mesures pérennes.

Au terme de cette analyse largement inspirée des théories de la domination, il apparaît que l'espace politique lyonnais, qui pourrait être tenu en tant qu'espace local pour un parangon de la démocratie de participation, ne laisse que peu de place à l'expression directe des citoyens et aucune à la participation de ces derniers aux

[379] De façon abrupte, Alain Jakubowicz résume cette proposition en posant : "On s'assure que le problème est un vrai problème c'est tout. L'argumentation on s'en fout". Entretien, Alain Jakubowicz, adjoint chargé du Respect des droits à la Mairie de Lyon, 1er mars 1995.

décisions intéressant la vie municipale. De plus, les courriers, les objets abordés et les arguments mobilisés peuvent être considérés, dans leur grande majorité, comme faisant écho à une offre politique. Cette forme d'expression apparaît ainsi canalisée, et ce par les citoyens eux-mêmes, qui ne font que reproduire dans leurs missives les arguments et débats légitimes de l'espace public. Le traitement politico-administratif réservé aux différentes missives tendrait ainsi à déposséder les citoyens de leur parole. Les agents spécialisés qui ont pour charge de répondre aux plaintes disposent d'outils auxquels les citoyens ne peuvent prétendre et qui leur permettent de clore tout débat. Les citoyens sont alors renvoyés dans un unique rôle d'alerte, alors que la municipalité peut se prévaloir d'une maîtrise relative de l'échange et des effets pratiques qui pourraient lui être donnés. La relation ouverte entre les citoyens et le premier magistrat à travers ces courriers serait donc, en suivant les théories de la domination, très largement déséquilibrée et conduirait de fait les citoyens à s'en remettre à leur interlocuteur.

Les courriers adressés au maire de Lyon peuvent, comme nous venons de le voir, être simultanément saisis sous deux angles d'approche opposés. D'un côté, on peut les concevoir comme une pratique de participation à part entière. Les citoyens, en interpellant le maire à travers leurs courriers prendraient la parole et pourraient ainsi exprimer leurs demandes, leurs souhaits et leurs critiques vis-à-vis de la municipalité. L'analyse de ces courriers indique que les citoyens font preuve d'une certaine compétence : ils construisent les objets sur lesquels ils portent leur regard comme problématiques en maniant des arguments appropriés et publiquement recevables. Ils font également appel à une rhétorique proprement politique. En outre, cette prise de parole se prolonge dans un certain nombre d'actions municipales qui bénéficient individuellement ou collectivement aux épistoliers. Ces interventions, qui innervent l'administration municipale ont également des répercussions sur sa structure. Tout conduit donc à voir dans l'initiative que prennent les citoyens et les rapports qu'ils instituent avec la municipalité et son premier représentant une activité faisant pleinement partie des pratiques de participation à disposition des citoyens.

D'un autre côté, si l'on conçoit la participation politique dans un sens fort, il n'est absolument pas question, dans ces courriers, d'une quelconque participation aux délibérations et encore moins à la prise de décision du pouvoir politique local. Ces courriers et leurs auteurs sont ainsi cantonnés dans un rôle d'alerte qui n'est jamais qu'indicatif. Si l'on conçoit en revanche la participation des citoyens dans un sens plus faible, il est vrai que ces courriers ne sont pas sans influence sur le pouvoir municipal. Cependant, la nature et l'ampleur de cette influence peuvent être considérés comme négligeables en regard de la maîtrise de l'échange épistolaire dont s'assurent les instances municipales. Ces dernières, installées dans un rôle de juge, décident en effet souverainement des suites qu'elles donneront aux courriers et des éventuelles actions qu'elles pourront engager. Ainsi s'il y a influence, elle reste sous le contrôle permanent de la municipalité. Quant aux compétences dont font preuve les citoyens, hormis le fait qu'elles sont socialement différenciées, elles semblent très largement encadrées par l'offre politique. Cette pratique d'interpellation maintient ainsi les citoyens qui s'en emparent dans une relation très inégale avec le maire et ses services.

Ces deux points de vue permettent d'éclairer cette pratique épistolaire d'un jour

nouveau. Celle-ci révèle à la fois l'initiative et les compétences dont font preuve les citoyens *et* les contraintes qui pèsent sur eux. Elle permet ainsi de penser une réalité que la tension entre participation et domination rend complexe. Elle permet de saisir le rapport citoyen inscrit dans ces échanges de façon plurielle. Pourtant, dès que l'on cherche à penser l'articulation entre ces deux pôles de la participation et de la domination, la difficulté survient. En effet, ces deux approches apparaissent souvent exclusives l'une de l'autre : insister sur la participation, c'est nécessairement faire la part belle aux initiatives des citoyens en ignorant souvent les contraintes qui pèsent sur leur activité ; inversement, mettre en exergue le déséquilibre caractérisant la relation instaurée dans ces courriers, conduit, la plupart du temps, à sous-estimer les capacités et compétences des acteurs. Que l'on conçoive cette tension sous la dichotomie individu / structures sociales ou qu'on la comprenne comme animant chacun des acteurs sociaux, elle semble persister.

Pour concevoir la pratique épistolaire et, à travers elle, les rapports que les individus entretiennent avec l'espace politique au sens large, deux approches peuvent être initiées. La première permet de faire le point sur différents modèles de citoyenneté. Les modèles idéologique - ou "théorie classique" -, socio-historique et critique constituent ainsi autant de façons de concevoir la citoyenneté, de penser les attributs des citoyens, d'expliciter les relations que ces derniers entretiennent vis-à-vis de l'Etat, des institutions ou encore des hommes politiques. Ces analyses qui sont focalisées sur la description des caractéristiques propres à la citoyenneté, ont, malgré leurs divergences, un certain nombre de points communs. Chacune d'entre elles propose en effet une définition relativement monolithique du rapport de citoyenneté. Bien plus, ces définitions ne semblent guère offrir de ressources permettant de comprendre le sens que les individus confèrent et construisent dans leurs relations avec l'espace politique.

Contre toute attente, les recherches portant sur la participation politique semblent animées des mêmes limites. Les analyses en termes de participation et de domination - que, pour plus de clarté, on a distingué sans en chercher les articulations - proposent en effet chacune une lecture relativement unidimensionnelle des relations entre les individus et le maire dans leurs échanges épistolaires. Ces rapports se résument alors soit à une influence des individus sur l'institution politique locale, soit à la domination de ces derniers. Plus avant, l'étude de cette pratique épistolaire ne semble pas mieux armée pour envisager les façons dont les individus comprennent - dans tous les sens du terme - leur rapport avec l'autorité municipale. A l'issue de l'analyse de cette pratique on ignore encore très largement les ressources cognitives mobilisées par les interpellants, les schémas dans lesquels ils s'inscrivent pour solliciter le maire.

Il s'agit moins ici de faire le procès de ces analyses que d'en relever les limites en regard des problématiques qui sont les nôtres et que l'on peut rappeler par une série de questions : comment les individus font-ils pour interpeller le maire ? Quelles représentations de l'institution politique développent-ils ? Quelle place s'accordent-ils dans l'espace politique ? Quels rapports engagent-ils avec leur interlocuteur ? Quel sens donnent-ils à leur interpellation ? C'est pour aborder ces questions qu'il nous semble nécessaire de promouvoir d'autres outils de recherche, mieux à même de rendre compte du sens que les individus confèrent à leur relation avec le premier magistrat.

Une réalité de corrélation

On peut s'appuyer sur les travaux de Patrick Pharo à propos du lien civil pour expliciter la démarche que l'on s'est proposée de suivre dans l'exploration des modes pratique d'inscription des individus dans la citoyenneté :

"Lorsque je parle du lien civil, je ne me propose nullement de préciser la signification "intrinsèque" de choses telles que l'Etat, les institutions, les événements ou les fonctionnements sociaux et politiques, mais bien plutôt de m'intéresser à la façon dont les membres comprennent ces significations et aux conséquences pratiques qu'ils en tirent. Autrement dit, l'"objet" sur lequel portera l'investigation n'est pas à proprement parler une chose, mais c'est plutôt une réalité de corrélation entre la compréhension pratique qu'ont des sujets parlants et agissants des significations de leur univers collectif et les choses qui constituent cet univers telles que l'Etat ou les institutions. Dans cette optique, la géométrie des objets sociaux et politiques a tendance naturellement à varier en fonction des idéalités et des contextes pratiques qui les font appréhender"[380].

Patrick Pharo ouvre la voie à une conception de la citoyenneté comme "réalité de corrélation" entre les citoyens d'une part, le sens qu'ils engagent dans leurs activités d'autre part, et, enfin, l'espace politique et ses acteurs. Penser la citoyenneté comme réalité de corrélation offre l'opportunité de prêter attention aux constructions dont les citoyens sont les acteurs. Dans chacun des courriers envoyés au maire, l'épistolier construit en effet une situation en se présentant, en se représentant son interlocuteur qu'est le maire, en indiquant quelles sont les obligations de chacun et ce qui les motive, en argumentant. Chaque courrier exemplifie une façon pratique d'aborder et de comprendre le monde politique.

Pour autant, il ne faudrait pas croire que les citoyens sont entièrement libres dans leur engagement face au maire. Les "choses qui constituent cet univers telles que l'Etat ou les institutions" les contraignent à s'inscrire dans des registres qui, pour pluriels, n'en sont pas moins limités. C'est dans cette mesure que l'on peut développer des grammaires qui constituent autant de façon différenciées, mais limitées en nombre et contraignantes, de s'inscrire dans la citoyenneté. Parmi les grammaires d'interpellation du maire, on pourra d'ailleurs retrouver celles correspondant aux concepts de citoyenneté.

On aimerait, pour notre part, montrer que des relations de citoyenneté différenciées - encore très largement impensées aujourd'hui - sont mises en oeuvre par les individus interpellant le maire. Concevoir une pluralité de relations citoyennes - selon les individus qui entrent en contact avec le maire mais aussi suivant les situations, les objets et les plaintes qu'ils sont amenés à formuler -, c'est se donner les moyens de rendre compte d'une citoyenneté en acte.

[380] ***Patrick Pharo, Le civisme ordinaire, Paris, Librairie des Méridiens, 1985, "Réponses sociologiques", pp. 9-10.***

DeuxiEme partie Le REgime d'interpellation du maire

Penser la citoyenneté comme une relation pratique engagée par les citoyens, penser la pluralité possible de ces relations, penser une citoyenneté "par le bas", penser une citoyenneté en acte : telles sont les ambitions qui nous animeront dorénavant.

Dans le cadre d'une analyse portant non seulement sur les représentations des citoyens mais également sur leurs *pratiques* - autrement dit dans le cadre d'une analyse d'une citoyenneté *en acte* -, il convient de se doter des outils permettant de saisir ces formes quotidiennes et labiles de citoyenneté. Dans cette perspective, les approches et postulats de la sociologie pragmatique offrent un point d'appui particulièrement intéressant. Cette sociologie conduit en effet à renouveler la lecture des actions des individus, en orientant l'attention sur les ajustements qu'ils doivent opérer dans certaines situations. Considérée comme un "tournant pragmatique"[381], cette sociologie ne tente plus tant de répondre à la question du pourquoi des actions mais à la question du comment une action est conduite. D'une sociologie essentiellement axée sur des caractéristiques intrinsèques aux acteurs et aux structures sociales dans lesquelles ils évoluent, on passe à une sociologie s'attachant davantage aux processus que ceux-ci mettent en branle dans

[381] On pourra trouver une synthèse des apports de ce courant dans Nicolas Dodier, "Agir dans plusieurs mondes", *Critique*, n° 529-530, juin- juillet 1991, pp. 428-458 et Id., "Les appuis conventionnels de l'action - Eléments de pragmatique sociologique", *Réseaux*, n° 62, 1993, pp. 65-85.

le cours même de leurs actions. Cette nouvelle sociologie s'intéressera donc principalement aux contraintes qui pèsent sur une action ainsi qu'aux compétences développées par les acteurs. La notion de régime d'action permet de préciser cette démarche : "On peut définir schématiquement un régime d'action comme la modélisation de l'action dans certaines situations à travers l'équipement mental et gestuel des personnes, dans la dynamique d'ajustement des personnes entre elles et avec les choses, en recourant donc à des appuis pré-constitués à la fois internes et externes aux personnes"[382]. Les régimes d'action permettent donc l'éclaircissement d'actions situées. Plutôt que de modèles, dont la validité se voudrait universelle, le travail à partir des régimes d'action tend ainsi à "régionaliser" le savoir. Surtout, l'analyse en terme de régime d'action permet de porter attention à ce qui se passe dans l'action.

- **La rupture de la sociologie des régimes d'action** [383] C'est en partant d'une critique de la "sociologie critique" que Boltanski a été amené à développer un programme de recherche particulier[384]. En effet, c'est d'abord à une critique de la position surplombante de la sociologie traditionnelle que se livre l'auteur. Selon lui, la sociologie classique trouverait son fondement dans le dévoilement d'une illusion. Les acteurs seraient "liés au monde social par des intérêts, ils auraient donc tendance soit à dissimuler la vérité quand elle est contraire à leurs intérêts soit, dans les modèles plus sophistiqués à l'oeuvre dans la sociologie moderne, à se dissimuler à eux-mêmes la vérité de leurs actes et de leurs prises de position et, par conséquent, à entretenir avec la réalité sociale un rapport de mauvaise foi qui les ferait agir de façon dédoublée : la main droite s'obstinerait à ignorer ce que fait la main gauche, et c'est précisément sur la coupure entre ce qui est revendiqué à titre d'idéal par les acteurs et la réalité cachée mise en lumière par le sociologue que repose, dans ce modèle, la possibilité d'accomplir les actions compatibles avec l'ordre social et qui ne pourraient pas être assumées par les acteurs si la réalité de l'intérêt et la nécessité de la contrainte ne se dissimulaient pas sous le voile du désintéressement ou du libre arbitre. C'est donc sur

382 Philippe Corcuff, "Théorie de la pratique et sociologies de l'action. Anciens problèmes et nouveaux horizons", *Actuel Marx*, n° 20, 2ème semestre 1996, p. 34.

383 Plusieurs régimes d'action ont été développés à ce jour : aux quatre premiers proposés par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (le régime de la justification publique, le régime d'agapè, le régime de la paix en équivalence et le régime de la violence), se sont ajoutés le régime de familiarité développé par Laurent Thévenot et les régimes d'interpellation éthique dans le face à face ou de compassion et machiavélien ou tactique-stratégique développés par Philippe Corcuff et Nathalie Depraz. Sur ces différents régimes et les références bibliographiques attenantes, cf. Philippe Corcuff, "Théorie de la pratique...", *op. cit.*, p. 34-35.

384 Ce "tournant pragmatique" est décrit de la façon suivante dans le numéro spécial de *Espace-Temps - Le journal* [n° 49-50, 1992, p. 5] : "on peut rassembler certains traits saillants de ces courants émergents, et en particulier : la centralité de l'action et la réhabilitation de l'intentionnalité et des justifications des acteurs ; l'idée qu'une science sociale ne doit jamais présupposer l'identité individuelle ou collective mais doit en éprouver les procédures "narratives" de construction et de reconstruction ; l'intrication du naturel, du discursif et du social ; l'éloignement par rapport au structuralisme et au projet de dévoilement de la sociologie "critique" ; un rapport renouvelé et pacifié entre sciences sociales et philosophie".

une illusion que repose le maintien de l'ordre. La tâche du sociologue est de décrire cette illusion en tant que telle (...)"[385]. Cette longue citation permet de bien cerner les limites que Luc Boltanski peut opposer à la "sociologie critique" et ce, aussi bien à ses pères fondateurs qu'aux sociologues "modernes"[386]. A prétendre que le monde social est construit sur une illusion, ces sociologies se limitent à penser les acteurs comme des personnes agies ou tout au moins surdéterminées à la fois par leurs conditions objectives de classe et par leurs intérêts[387]. Tenant les acteurs pour des personnes bercées par leurs illusions ou sans cesse en train de produire des illusions, cette sociologie est contrainte, pour fonder son analyse, de prendre appui sur des éléments, sur un socle, "un point fixe, (...) une réalité plus vraie que l'illusion"[388]. Cette réalité, ce sont les "objets attachés aux personnes et traités comme des formes symboliques destinées à supporter leur identité"[389]. Autrement dit les personnes sont essentiellement conçues à travers des caractéristiques qui leur sont attachées, qui ne peuvent mentir contrairement aux acteurs eux-mêmes. Par là, c'est rejeter hors du champ d'analyse tout ce que les acteurs disent ou font dans le feu de l'action, sous prétexte qu'ils vivraient *dans* et perpétueraient *un* monde d'illusion. Ecume de la réalité sociale, jeu théâtral face à un inconscient social, labilité du monde social face à ses fondements objectifs, autant d'oppositions qui interdisent de prendre au sérieux ce que les acteurs font, la façon dont les acteurs *sont* au monde.

L'appui sur les acquis de la sociologie pragmatique conduit à penser un certain nombre d'outils permettant de saisir les rapports que les citoyens entretiennent avec le maire. Dans un premier temps, on se propose de rappeler les différents travaux spécifiant les régimes pragmatiques d'expression publique afin de mieux saisir les contraintes d'une configuration d'échange - l'épistolarité - caractérisée par le flou de ses dimensions publiques et privées. Ce premier travail permet, dans un second temps, de concevoir un certain nombre de grammaires spécifiques animant l'interpellation du maire. Ces grammaires plurielles systématisent la pluralité des approches, des modes de compréhension de l'institution municipale que les épistoliers mettent en œuvre dans leurs courriers. Le travail sur les grammaires d'interpellation permet alors de considérer sous un autre angle la question de la citoyenneté. Si certaines grammaires ont un air de famille avec les définitions classiques de la citoyenneté, la plupart d'entre elles en sont en revanche très éloignées. Ainsi, en portant le regard sur les constructions et visions politiques des citoyens dans leurs pratiques, on est conduit à proposer une définition ouverte et située de la citoyenneté, en rupture avec les définitions aujourd'hui les plus courantes (Chapitre 4 : Prolégomènes à une analyse du régime de l'interpellation).

Dotés des outils permettant l'appréhension des pratiques citoyennes et du sens que les acteurs y accordent, il est nécessaire d'envisager l'exposition des différentes grammaires que les citoyens honorent dans leur interpellation du maire. Il s'agit en effet de préciser et de déplier chacune de ces grammaires - ou modèle - d'interpellation. Préciser chaque modèle d'interpellation d'abord, en rendant compte de leur structure grammaticale et en insistant sur les mises en équivalences opérées par les citoyens avec le maire, équivalences qui prennent appui sur différentes figures "mayorales" disponibles dans l'espace public. La description logique des modèles nécessite alors d'être confrontée aux différentes façons dont les citoyens s'emparent et construisent, en acte,

385 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, p. 39.

386 Si Marx, Durkheim, Weber ou Pareto sont visés explicitement par cette réflexion tant ils assimilent "l'activité scientifique à une opération de dévoilement des illusions" [Ibid., p. 41], aucune mention n'est faite de Pierre Bourdieu qu'on reconnaît pourtant largement dans cet extrait sous les traits du "sociologue moderne". Cette position en demi-teinte par rapport à Pierre Bourdieu semble pouvoir s'expliquer par la référence que constitue toujours la sociologie de l'action développée par ce dernier et ce, notamment dans *Le sens pratique* [Paris, Minuit, 1980]. Pour un point sur les filiations possibles, cf. Philippe Corcuff, "Théorie de la pratique et sociologies de l'action", *op. cit.* et Bernard Lahire (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999, "Textes à l'appui", 257 p.

387 C'est la principale critique qui est adressée par Alain Caillé dans *Don, intérêt et désintéressement - Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte / MAUSS, 1994, "Recherches", notamment p. 56 : "... P. Bourdieu tient que cette quête de l'intérêt matériel a toujours constitué, dans toutes les sociétés, le ressort caché de l'action. Simplement, nous autres modernes, en serions davantage conscients que nos ancêtres, grâce notamment au travail démystificateur du sociologue". Alain Caillé aborde, dans le même ouvrage, la critique du régime d'agapè chez Boltanski. Si ce dernier tente de dépasser la question de l'intérêt comme donnée anthropologique, ce n'est qu'au prix de l'abandon de tout travail sociologique : "Si bien que, malgré les apparences, il n'est pas sûr que Boltanski laisse beaucoup plus de chances au désintéressement que P. Bourdieu, lorsque celui-ci, sans contester formellement la possibilité du désintéressement, posait que ne sont sociologiquement pertinents que les habitus désintéressés plongés dans une société où la vertu paie. Et, de fait, en parlant d'amour et d'agapè, Boltanski ne semble plus se penser sociologue [*Ibid.*, p. 230].

388 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 44.

389 Id Ibid.

leurs relations avec l'autorité publique. Chacun des modes d'interpellation laisse en effet ouvert des modus operandi particulièrement divers : les citoyens construisent, toujours de façon singulière, un discours répondant pourtant à un certain nombre de règles de grammaire. Cette démarche de clarification des équivalences et des grandeurs de chaque modèle, ainsi que l'analyse des manières dont les citoyens les font vivre en les habitant, permettent de considérer les voies différenciées dont ces citoyens usent pour construire une citoyenneté en acte.

La distinction que l'on peut faire dans l'exposition entre différents types d'interpellation est purement analytique. Les six modèles que nous avons construits peuvent être scindés en deux groupes selon la place accordée aux liens électoraux. Le premier groupe, composé des modèles citoyen, aristocratique et de la sujétion, intègre peu ou prou des relations de type électoral entre les acteurs (Chapitre 5 - Citoyens, aristocrates et sujets). Dans le second groupe, comprenant les modèles de l'action collective, industriel, et pamphlétaire, la dimension électorale comme lien pertinent entre les citoyens et le maire est en revanche gommée (Chapitre 6 - Les interpellations extraélectives). Cette présentation ne renseigne aucunement sur la fréquence d'usage de chacun des modèles[390], ni sur la capacité critique comparée de chaque grammaire. Or, l'usage des modèles d'interpellation, tendanciellement lié à des groupes sociaux et à des objets particuliers, est susceptible de renseigner sur les écarts animant ces différents modes d'interpellation. Au-delà du constat de la pluralité des modes d'interpellation du maire, la question qui se pose est celle des ressources critiques offertes par chacun des modèles, et partant les positions différenciées des locuteurs face au maire.

Chapitre 4 : Prolégomènes à une analyse du régime de l'interpellation

L'exploration des différents régimes d'action déjà répertoriés semble un détour utile pour penser un régime spécifique d'interpellation et par conséquent une citoyenneté en actes. L'analyse de ces différents travaux s'appuie d'abord sur la description du régime de la justification qui cumule un double avantage. D'une part, il fait partie des régimes d'action parmi les plus travaillés. Premier régime à avoir été construit, il accompagne, en même temps qu'il précise, l'ensemble de la démarche pragmatique entreprise par Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Il offre ainsi un ensemble d'appuis méthodologiques permettant de cerner au plus près les prérequis et les attendus de telles analyses. D'autre part, le

[390] On aura l'occasion de revenir en fin de partie sur la distribution des courriers le long au sein des différents modèles. Toutefois, on peut dores et déjà indiquer qu'en ce qui concerne les courriers que nous avons analysés, le modèle citoyen est très majoritairement sollicité. Il représente ainsi plus de la moitié des lettres contestant la construction de la mosquée de Lyon ; en revanche, ce modèle n'est que peu présent dans les lettres de réclamation concernant la gestion routinière de la commune, lettres qui empruntent très largement au modèle industriel. Les lettres construites sur le modèle de l'action collective sont par définition moins nombreuses ; elles abordent cependant un grand nombre de sujets de contestation. Enfin, les modèles aristocratique, de la sujétion et pamphlétaires sont présents de façon plus marginale.

régime de la justification - qui a pour ambition de rendre compte des grammaires que les locuteurs doivent honorer s'ils désirent que les discours qu'ils tiennent, sous contrainte de publicité, soient considérés comme convaincants - présente un air de famille avec ce que l'on pourrait appeler un "régime d'interpellation", régime visant, quant à lui, à éclaircir les grammaires dont usent les citoyens dans les courriers qu'ils adressent au premier magistrat.

Pourtant, les courriers adressés au maire de Lyon ne répondent que partiellement à la configuration que le régime de la justification modélise puisque la dimension publique des courriers et donc des discours tenus dans ces écrits n'est en aucun cas une donnée préalable. Les conditions de félicité des discours tenus par les épistoliers risquent ainsi de ne pas être rigoureusement équivalentes à celles animant des discours justificatifs tenus devant un Tiers. Cette particularité des courriers - dont les discours ne sont a priori ni totalement privés ni strictement publics - conduit à concevoir un régime spécifique qui tienne compte de cette incertitude. C'est en s'appuyant sur les réflexions conduites à propos d'autres régimes - notamment ceux de l'opinion et du partage - que l'on peut approcher de plus près les conventions d'expression qui animent ces écrits. On peut alors s'apercevoir que les épistoliers n'échappent pas complètement aux exigences jalonnant les engagements publics. Ces détours permettent alors de penser un régime d'interpellation se déclinant dans un certain nombre de grammaires honorées par les épistoliers quand ils s'adressent au premier magistrat lyonnais (§1 Les grammaires de l'expression publique). Ces différentes grammaires d'interpellation peuvent alors être construites, d'après les écrits des épistoliers, et rendre compte au plus près des rapports que ces derniers tissent avec l'institution mayorale (§2 La construction des modèles d'interpellation du maire).

1 Les grammaires de l'expression publique

L'analyse des grammaires de l'expression publique permet de pointer les compétences dont les citoyens font preuve et les contraintes auxquelles ils doivent faire face dans leurs discours afin de rendre leurs arguments convaincants. S'interroger sur les grammaires de l'expression publique c'est donc interroger les conditions de félicité d'un discours déployé dans l'espace public.

Le caractère public des discours, c'est-à-dire le fait qu'ils se déploient sous les yeux d'un Tiers, est un élément fondamental de la justification puisque dans un tel régime, c'est la présence d'un public qui contraint les locuteurs à user d'arguments partageables et valables en toute généralité. Le cas des courriers au maire de Lyon est spécifique : en évacuant la référence immédiate à un public toujours déjà-là, n'échappent-ils pas aux logiques de la justification ? L'absence de toute publicité faite aux courriers, et partant l'absence de Tiers témoins des écrits, n'est-elle pas rédhibitoire dans l'optique d'une analyse de ces courriers selon des régimes d'expression publique ? Ne faut-il pas au contraire penser ces écrits comme l'exemple type des situations dites dyadiques, c'est-à-dire des situations ou les acteurs se coordonnent sans faire référence à un Tiers ?

Ces questions, plutôt que de recevoir une réponse définitive, conduisent à revenir sur les différentes définitions que l'on peut donner du public. Dans *La dénonciation* puis dans

De la justification, l'insistance est portée sur le Tiers comme entité impartiale et extérieure aux parties en débat. Il permet alors de pointer la dimension logique du Tiers comme instance qui contraint - dans une certaine mesure - les individus à offrir des énoncés partageables (A). Les analyses menées à propos des régimes de l'indignation, et plus encore de l'opinion et du partage permettent pour leur part de traiter de façon légèrement différente la présence de ce Tiers. La pluralité de ses incarnations mais aussi de ses formes (il n'est plus nécessairement extérieur aux individus en scène), son inscription dans des dispositifs (techniques et scéniques) conduisent à ouvrir la définition des situations publiques et à reconnaître dans les courriers adressés au maire des discours obéissant peu ou prou à des grammaires d'interpellation publique. Enfin, l'attention prêtée à la construction du système actanciel par les actants eux-mêmes permet de comprendre les disparités entre les différents courriers, certains locuteurs rehaussant les exigences de publicité alors que d'autres, en revanche, les minimisent (B). L'analyse de ces différents régimes permet ainsi d'introduire à une sociologie pragmatique mais aussi de préciser les contours d'un "régime d'interpellation".

A- Les régimes triadiques

L'analyse des scènes se déroulant en présence de Tiers permet de rendre compte des conventions régissant les discours sous contrainte de publicité. Ces discours, largement analysés aujourd'hui[391], doivent, pour être recevables, mettre en oeuvre des arguments reconnaissables par tout un chacun, valables en toute généralité et susceptibles de convaincre le plus grand nombre. C'est ce que montre la première analyse initiée par Luc Boltanski à travers le modèle de la dénonciation et ce que confirment les recherches entreprises à propos du régime de la justification (1). Dans ces deux modèles, un rôle primordial est conféré à la présence d'un Tiers, au public : il s'agit en effet de l'actant qui juge de la normalité et de la recevabilité des arguments. Cependant, la construction de ce public comme Tiers, dans sa dimension métaphorique, n'est peut-être pas suffisante. Préciser la nature de cet actant, sa dimension et ses porte-parole devient alors nécessaire (2).

1- Dénonciation et justification dans l'espace public

La présentation du modèle de la dénonciation développé par Luc Boltanski[392] est l'occasion de pointer la construction méthodologique permettant d'interroger les contraintes argumentatives pesant sur les discours publics[393]. Il permet en outre de préciser la nature de ces dernières. Il nous intéresse ainsi à un double titre.

La dénonciation

· "Dans une affaire, celui ou ceux qui protestent le font parce que leur sens de la justice a

391 Cette question a été largement traitée, et notamment par tous ceux qui s'intéressent aux modes de prise de parole dans les médias et en particulier à la télévision. Pour un tour d'horizon de ces différentes approches cf. Brigitte Le Grignoux, "Le rêve démocratique de la télévision : l'exemple des vox-pop talk-shows", *Cahiers politiques*, CREDEP Paris IX Dauphine, n°24, fév. 2000, pp. 30-46.

été offensé. Mais, avant même que soit examinée la question de savoir s'ils sont ou non dans leur bon droit, une autre question, qui est la précondition de la prise en compte de leur plainte, doit être résolue : celle de savoir si l'auteur de la plainte est ou non normal. Il nous apparaissait ainsi, que, en deçà des nombreux obstacles, souvent bien réels, qui s'opposent à la protestation, et qui sont de l'ordre de la violence ou, ce qui revient au même, de la menace et de la peur, existait une contrainte non moins importante, formée par les règles de normalité que l'auteur de la protestation doit observer pour que sa plainte soit considérée comme digne d'être examinée"[394].

C'est donc bien à la construction d'une grammaire "entendue comme un ensemble de contraintes, s'imposant à tous, de la protestation d'injustice et de l'accusation qui lui est inhérente" que s'attache Luc Boltanski. Cette grammaire permet de "reconstituer la compétence à laquelle les acteurs doivent pouvoir avoir accès pour produire, dans des situations déterminées, des arguments acceptables par d'autres, ou, comme on dit, convaincants, c'est-à-dire des arguments capables de soutenir une prétention à l'intelligibilité et dotés aussi d'un degré élevé d'objectivité, et par là d'universalité"[395].

392 Ce modèle de la dénonciation a fait l'objet d'un développement en deux temps : la première version du texte [Cf. Luc Boltanski, en coll. avec Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, 'La dénonciation', *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n°51, mars 1984, pp. 3-40], publiée en 1984, est largement inspirée par les problématiques que Boltanski a pu développer à propos des "cadres" sur la construction des catégories, des groupes et des causes collectives [Cf. Luc Boltanski, *Les cadres* - la construction d'un groupe, Paris, Ed. de Minuit, 1982]. C'est ainsi que "La dénonciation" apparaît en continuité avec "l'analyse de la relation entre la constitution des causes et la formation des groupes : les causes constituées sont toujours associées à des groupes et on peut montrer qu'un grand nombre de groupes se sont cristallisés autour d'une cause" [Luc Boltanski, "La dénonciation", *op. cit.*, p. 4]. De même, le premier chapitre de *L'amour et la justice comme compétences* fait-il explicitement référence aux premières recherches conduites par Luc Boltanski : "notre attention a été attirée sur les disputes lors des enquêtes de terrain, menées de 1976 à 1981, qui ont accompagné la recherche que nous avons menée sur la construction de la catégorie des cadres". [Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences - Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, notamment pp. 1-35, 94-95 et 255-356]. Une deuxième version du texte de "La dénonciation" se trouve reprise, complétée, explicitée dans l'ouvrage *L'amour et la justice comme compétences*. Cet ouvrage est l'occasion de faire le point sur le régime de la justification en reprenant le modèle de la dénonciation au travers du nouveau prisme dessiné dans *Les économies de la grandeur* en collaboration avec Laurent Thévenot. [*Les économies de la grandeur*, Paris, 1987, a fait l'objet d'une nouvelle version, disponible sous le titre *De la justification - Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, "NRF Essais", 1991]. Dans cette deuxième version, l'auteur indique qu'il s'agit d'un "travail déjà ancien" [Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences* , *op. cit.*, p. 25] et en propose une lecture renouvelée.

393 Ce modèle a dores et déjà fait l'objet de nombreuses reprises : on pense ici à l'article de Jean-Yves Trépos, "Contraintes et coûts d'investissements dans les réclamations écrites", *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXII, 1991, pp. 103-127, article faisant apparaître dans son résumé, les emprunts au modèle boltanskien : "On analyse ici, en partant de la problématique des *Economies de la grandeur* de L. Boltanski et L. Thévenot, le courrier de réclamations d'une grande société immobilière de l'Est de la France". On pense également à la contribution de Annie Borzeix, Sophie Fisher, Michel de Fornel et Michèle Lacoste, "Les lettres de réclamation", in *L'administration de l'équipement et ses usagers*, sous la dir. de Claude Quin, Paris, La Documentation Française, 1995, "Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme", pp. 71-106. Dans cette dernière, les auteurs, sans faire explicitement référence à *La dénonciation* dans leur bibliographie, font appel au modèle de la dénonciation notamment dans le titre p. 90 : "Réclamer et non dénoncer".

394 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 20.

395 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 21 et 61.

- Le système actanciel Pour mieux comprendre comment Luc Boltanski envisage cette grammaire on peut s'arrêter quelques instants sur la mécanique de la dénonciation. Celle-ci est fondée sur la présence impérative de quatre actants : "1) celui qui dénonce ; 2) celui en faveur de qui la dénonciation est accomplie ; 3) celui au détriment de qui elle s'exerce ; 4) celui auprès de qui elle est opérée"[396]. Autrement dit, le dénonciateur, la victime, le persécuteur et le juge. Ces actants formant système s'inscrivent sur un double axe ; le premier axe permet de définir la taille de chaque actant sur un continuum allant du plus singulier au plus collectif[397]. Dans ce cadre, le public ou le juge auquel s'adressent les dénonciations est d'une très grande taille puisqu'assimilé à l'opinion publique. Le deuxième axe permet de définir les relations de proximité ou d'altérité que les actants entretiennent entre eux. Sont caractérisées ainsi les relations que la victime entretient avec le persécuteur et avec le dénonciateur[398]. Quatre grands registres de dénonciation, selon la distribution des actants sur les deux axes collectif-singulier / proximité-altérité, se dégagent : * Un premier type de dénonciation est caractérisé par des actants singuliers, et un système de relations les unissant relevant du proche. La victime se fait dénonciateur et est persécutée de manière générale par des personnes de son entourage : il s'agit d'affaires de famille ou de voisinage. * Dans un deuxième ensemble, les dénonciations concernent encore essentiellement des relations de proximité mais sont prises en charge par des collectifs - plus ou moins - importants. Cependant, si des ressources collectives sont utilisées, elles "ont pour caractéristiques principales de gérer, au nom de la "collectivité", des litiges entre individus qui restent désignés par leur nom propre"[399]. Ces dénonciations concernent principalement les affaires traitées par les tribunaux et notamment par les prud'hommes. * Dans un troisième cas, il y a absence de relations de proximité entre le dénonciateur, la victime et le persécuteur. Par contre, il s'agit de personnes individuelles. Les dénonciations d'agressions racistes ou sexistes relèvent de ce cas. * Enfin, le dernier mode de dénonciation repose sur des "modalités qui font référence à l'univers de la politique proprement dit, caractérisé à la fois par la formalisation et la normalisation des relations entre actants et par une prise en charge collective de la

396 Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 6.

397 La détermination de la taille des actants répond à une démarche très pragmatique : un individu singulier sera bien évidement considéré d'une taille inférieure à une organisation internationale ; "la dénonciation auprès du bureau politique d'un parti sera considérée comme plus singulière que la dénonciation auprès de l'assemblée générale ou du congrès" [Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 7]. Ici, entrent donc en ligne de compte à la fois la dimension individuelle ou collective mais aussi "la surface sociale" d'un individu ; par exemple, à un individu faisant référence à sa profession sera accordée une plus grande taille que le même individu ne l'indiquant pas.

398 La victime sera plus ou moins proche du persécuteur et pourra aller jusqu'à faire corps avec le dénonciateur. Là encore, les critères sont relativement disparates puisque sont établies des distinctions entre relations militantes et relations professionnelles, les premières se caractérisant par un degré d'altérité plus grand. Les liens entre les différents actants et le juge ne font pas l'objet d'une catégorisation.

399 Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 11.

dénonciation"[400].

Le jugement de normalité

Dans le modèle de la dénonciation, la question de la présence d'un public est primordiale[401]. Ce public - constitué dans le cas des dénonciations publiées dans *Le Monde* par l'ensemble des lecteurs du quotidien - fait office de juge. L'opinion publique juge en effet de la validité ou de la force de conviction des différentes plaintes qui lui sont exposées. C'est en anticipant les jugements de cette opinion publique que les dénonciateurs s'imposent d'obéir à un certain nombre de règles sanctionnant la recevabilité et la normalité de leurs plaintes.

Ce jugement de normalité permet d'opposer deux types de dénonciations dans l'espace public : les premières, considérées comme "normales", sont engagées par des collectifs entretenant des relations d'altérité ; les secondes, conduites par des individus singuliers et proches apparaissent en revanche frappées, au pire, de folie et, au mieux, d'incongruité. On peut dès lors distinguer une grammaire de la dénonciation - rendant compte des qualités requises pour assurer le succès d'un tel acte -, et à l'inverse, des fautes de grammaires, c'est-à-dire des formes d'engagements qui rendent, aux yeux du public, la démarche de dénonciation irrecevable sinon infondée. La grammaire figure ainsi l'ensemble des règles qui devront être mises en oeuvre par ceux qui aspirent à ce que leurs discours soient entendus, compris et considérés comme crédibles. Cette notion de grammaire emporte son pendant : les fautes de grammaire. Seront considérées comme fautes de grammaires tous les engagements manquant aux règles permettant de conduire un échange dans la félicité.

Ainsi, dans les dénonciations, "ce qui est anormal, ce n'est pas de se croire humilié et offensé, ni même de le faire savoir, c'est de le dire dans des conditions et à des personnes qui ne conviennent pas"[402]. Dans le cas des dénonciations adressées au journal *Le Monde*, le juge - constitué par les lecteurs du quotidien - est d'une très grande taille. Pour que ces dénonciations soient considérées comme recevables, les actants doivent être d'une taille équivalente, c'est-à-dire, au besoin, se grandir en désingularisant et en universalisant leur plainte. Les actants faisant part de dénonciations concernant des affaires personnelles et individuelles qui n'accompliraient pas ce travail de désingularisation risquent de ne pas être pris au sérieux.

Mais ce travail de désingularisation ne peut être entrepris dans n'importe quelles conditions. En effet, les lettres de dénonciation marquées du sceau de l'anormalité sont essentiellement celles qui essaient d'opérer ce travail sans pour autant avoir le "soutien d'une instance collective capable d'opérer pour eux le travail de généralisation"[403].

400 Id. Ibid.

401 Il s'agit d'un régime d'action triadique, "situation où les acteurs se coordonnent sous le regard ou en référence à un Tiers" s'opposant à des régimes dyadiques "où les acteurs se coordonnent sans faire référence à un Tiers". Cf. Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin et Cyril Lemieux dans "Parler en public", Politix, n° 31, 1995, pp. 6-7.

402 Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 14.

· "Ce sont précisément les opérations par lesquelles [les individus engagés dans une entreprise de dénonciation et qui possèdent un sens de la normalité identique à celui de leurs juges] tentent de rendre leur dénonciation normale en construisant des connexions entre leur cas singulier et des ensembles collectifs qui constituent pour les autres des signes d'anormalité. Les individus opèrent très fréquemment, dans le cours de la vie ordinaire, des connexions de ce type mais selon des modalités qui les rendent acceptables, soit qu'ils bénéficient du soutien d'une institution (...), soit que la distance entre le singulier et le collectif se trouve suffisamment faible pour que les *ponts* destinés à la couvrir passent inaperçus"[404].

L'analyse de la dénonciation permet de pointer les contraintes auxquelles les dénonciateurs qui veulent voir leurs griefs pris en compte dans l'espace public doivent répondre mais aussi les fautes qu'ils sont susceptibles de commettre.

Des ordres de grandeurs différenciés

C'est sur ce modèle, axé essentiellement sur la question de la constitution et de la réception des collectifs dans l'espace public que Luc Boltanski va revenir dans *L'amour et la justice comme compétences* [405] et, qu'avec Laurent Thévenot ils vont systématiser dans *De la justification*. La nécessité de se grandir afin de construire des collectifs convaincants ne figure plus, dans ce dernier travail, qu'*un* type de justification - une "cité" présentant une façon particulière de hiérarchiser les êtres et les choses - face à des ordres de grandeurs concurrents[406].

La comparabilité de taille des actants, au coeur du régime de la dénonciation, ne concerne plus que les critiques émanant de la cité civique. Il s'agit d'*une* façon singulière de faire de la grandeur, un ordre particulier, caractérisé par un assemblage singulier "des parties au tout" ; la conception rousseauiste - et sa promotion à partir de la Révolution française - en dessine l'architecture théorique.

· "Le registre *civique* (...) évoque un monde ordonné en fonction de la capacité des personnes et des choses à faire l'union de tous et à partager une volonté collective. L'engagement d'actions collectives ne peut se faire qu'en écartant et en surmontant toutes formes de particularisme propres à diviser un univers basé sur l'égalité des droits"[407].

403 Id. Ibid., p. 19.

404 Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.* C'est l'auteur qui souligne.

405 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.* On pourra trouver la critique du modèle de la dénonciation p. 28 et s. ainsi que p. 94-95.

406 C'est ainsi qu'il mentionne "l'innovation qui a entraîné une modification profonde du modèle, par le passage d'un univers comportant un seul axe particulier-général à un univers comportant plusieurs axes particulier-général, plusieurs façons de faire du général et, par là, une pluralité de grandeurs possibles". Cf. Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 29. On notera que Luc Boltanski, ayant développé une appréhension unique et monolithique de la dénonciation a été contraint d'ouvrir cette définition pour recevoir des ordres de grandeur différents.

D'autres cités, agencées suivant des grandeurs différentes, permettent l'expression d'argumentaires publics. Outre la justification civique basée sur la volonté collective et l'égalité, on trouve "la justification industrielle, basée sur l'efficacité et la compétence ; la justification domestique, basée sur les relations de confiance personnalisées liant, à travers un ensemble de chaînes de relations, les membres d'une collectivité ; la justification par l'opinion basée sur la reconnaissance par l'autre ; la justification marchande, basée sur le marché ; et enfin la justification inspirée qui établit un lien immédiat entre la personne et une totalité (par exemple, Dieu pour les mystiques ou l'Art pour les artistes)"[408].

La lecture de la dénonciation publique s'en trouve alors modifiée : *l'équivalence de taille* entre les actants participant à la dénonciation apparaît moins nécessaire que la *comparabilité* de ces derniers. Ce n'est donc pas tant la taille des actants que leur agencement sur un même axe, selon une même logique ou cité qui importe. L'anormalité de certains courriers de dénonciation viendrait alors moins de la disproportion entre les actants individuels et collectifs, ou entre ceux entretenant des relations de proximité ou non, que du transport de grandeurs d'une cité à une autre. Pour reprendre l'exemple de la dénonciation, les courriers adressés au *Monde* qui ont quelques chances de succès semblent devoir honorer une grammaire essentiellement civique, à l'exclusion donc, des autres types de grammaire. Se justifier devant un large public ne relève cependant pas Ces éléments montrent combien la dénonciation sous contrainte de publicité peut obéir à différentes grammaires.

A travers ces analyses, on accède à un univers théorique clarifiant les grammaires (c'est-à-dire un ensemble de règles et partant de fautes) animant les discours tenus dans l'espace public. Plus avant, les cités servant de point d'appui aux locuteurs dans leurs justifications publiques semblent d'une certaine pertinence pour analyser les courriers que les Lyonnais adressent à leur premier magistrat. En effet, ne sont-ce pas des arguments très largement empruntés à la cité civique que certains épistoliers mobilisent, en se présentant, face à leur interlocuteur municipal, comme incarnant des collectifs larges animés d'une volonté générale ? D'autres individus ne s'inscrivent-ils pas dans un ordre similaire à l'ordre domestique en tentant d'établir avec le maire une relation de confiance ? Enfin, la cité industrielle n'est-elle pas convaincante pour comprendre les rôles que certains locuteurs s'attribuent et confèrent au maire ?

2- Dénonciation, justification et publicité

[407] Cf. Claudette Lafaye, "Situations tendues et sens ordinaire de la justice au sein d'une administration municipale", *Revue Française de Sociologie*, avril-juin 1990, p. 202. Luc Boltanski et Laurent Thévenot développent les caractéristiques de la cité civique dans *De la justification*, *op. cit.*, p. 137-150 et notamment p. 145 : "Dans cette cité, les personnes sont grandes ou petites selon qu'on les considère en tant que particuliers ou en tant que Citoyens membres du souverain, c'est-à-dire selon que la volonté qui les fait agir est singulière ou , au contraire, tournée vers l'intérêt général".

[408] Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995, "sociologie 128", p. 109. Claudette Lafaye, donne également un aperçu de ces cités dans *Sociologie des organisations*, Paris, Nathan, 1996, "Sociologie 128", notamment pp. 93-96. Pour un exposé complet cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*

Le régime de la justification apparaît comme un point d'appui intéressant pour penser un régime d'interpellation, et ce d'autant plus quand on s'intéresse aux courriers faisant état de plaintes. Les citoyens qui font part de leurs mécontentements sont en effet dans l'obligation de mobiliser des arguments, de s'expliquer, de justifier leurs attentes et de montrer ce en quoi elles ont été déçues. L'appui sur un tel régime n'est cependant pas sans poser problème quand il s'agit d'analyser ces courriers.

En effet, les conditions de publicité qui encadrent la justification sont loin d'être identiques à celles que l'on peut trouver dans la pratique épistolaire à destination du premier magistrat. Les régimes de la justification et de la dénonciation sont en effet des régimes triadiques[409] incluant la présence d'un Tiers alors même que les échanges épistolaires, s'ils ne relèvent pas nécessairement du secret ou de la sphère privée, ne peuvent pour autant difficilement être considérés comme publics. La référence à un public n'est en effet pas systématique dans les courriers au maire. Si, certains locuteurs menacent d'adresser - ou adressent - copie de leur lettre à des journaux ou des personnalités politiques, assurant ainsi la publicité de leur discours, d'autres en revanche, ne font référence à aucun public, refermant l'échange sur les seules personnes directement concernées : eux-mêmes et le maire. Ainsi, tous les courriers adressés au maire de Lyon ne semblent pas relever des mêmes contraintes que les situations de justification publique analysées par Luc Boltanski et Laurent Thévenot.

Or la question de la présence - ou tout au moins de la référence à - un Tiers ou un public est d'une importance capitale pour concevoir les règles de grammaire animant les discours des actants, puisque les règles qui sont potentiellement mobilisées dans les situations de coordination excluant des Tiers se distinguent de celles requises dans des espaces offerts au regard et au jugement d'autrui. Dans les scènes sous contraintes de publicité, on rappelle que le locuteur qui veut convaincre son auditoire, se doit de construire des justifications crédibles et dont le degré d'universalité est élevé. En revanche, dans les scènes échappant à de telles contraintes, aucune justification approfondie ne semble nécessaire, laissant ainsi place à des arrangements particuliers et temporaires. Faut-il en conclure que certains épistoliers faisant référence d'une façon ou d'une autre à un tiers obéiraient à des grammaires publiques alors que les autres y échapperaient[410] ?

La distinction entre des courriers "privés" et des courriers "publics" ne semble cependant pas devoir résister à une analyse qui montre que l'ensemble des lettres adressées au premier magistrat de la Ville de Lyon relèvent, en définitive, de grammaires

409 "Une façon économe de caractériser la situation publique est de l'approcher comme régime de coordination dans lequel les participants se rendent mutuellement manifeste la présence d'un tiers dans la position de la troisième personne, celle du passant, du témoin ou du public. Le caractère public de la situation peut ainsi être considéré comme une réalisation interactionnelle dans laquelle les personnes marquent, par toute une série de procédures, que leur échange ne vaut pas simplement dans l'espace du *toi* et du *moi*, mais qu'il peut être référé à une communauté de *chacun* (...). (...) Lors de très nombreuses situations interlocutoires, la dispute, la promesse ou l'échange d'opinions par exemple, les participants sont amenés à convoquer une communauté élargie devant laquelle pourraient être vérifiés, reconnus ou justifiés les actes de langage qu'ils se destinent pour se défendre, s'engager ou se convaincre". Dominique Cardon, "Comment se faire entendre ? Les prises de parole des auditeurs de RTL", *Politix*, n° 31, 1995, pp. 163.

d'expression proches de celles animant les discours publics. Ainsi, les différences entre ces écrits tiendraient non pas à une opposition de nature - entre privé et public - mais dessineraient un continuum au sein même des grammaires d'expression publique. Afin d'expliciter cette assertion, il ne nous semble pas inutile de revenir sur les échafaudages théoriques animant aussi bien le régime de la dénonciation, celui de la justification ou encore ceux de l'opinion et du partage. Dans ces différents régimes triadiques, une multiplicité de façon de concevoir le public nous est en effet proposée, qui permet de concevoir la relation épistolaire au maire comme une relation plus ou moins soumise à des contraintes de publicité. C'est ce parcours dont on voudrait rendre compte dorénavant.

A cette fin, on peut, de façon analytique, distinguer deux figures marquant les situations publiques : la figure du Tiers et la figure du public. Le Tiers peut être considéré comme une instance générique subsumant tout type de public, une sorte d'Autrui devant qui il est nécessaire d'emprunter certaines formes d'engagement. Cette instance conduit les locuteurs à produire des arguments acceptables par tout un chacun, partageables. D'une certaine façon, on peut paradoxalement caractériser cette instance extérieure comme un monde commun partagé par l'ensemble des individus[411]. La figure du public est en revanche concrète ; le public est composé de témoins toujours spécifiques. Ce sont sous les yeux de ces témoins qui *incarnent* en quelque sorte la figure du Tiers que se déroulent les échanges. L'articulation de ces deux figures, qui évolue selon les régimes proposés, permet de glisser d'une définition du public très métaphorique à des définitions plurielles dans lesquelles on peut trouver des éléments de compréhension de la configuration particulière que constitue l'acte épistolaire à destination du maire.

Le Tiers et le public dans La dénonciation

Le travail portant sur *La dénonciation* [412] accorde un privilège important à la dimension générique du Tiers. Cette proposition pourrait sembler paradoxale dans la mesure où le

410 L'ambiguïté de la qualification des courriers entre "privé" et "public" ne pose pas seulement un problème d'hétérogénéité du matériau, elle soulève une difficulté méthodologique majeure : autant il paraît possible de concevoir des grammaires publiques autant il paraît difficile de penser des "grammaires privées". En effet, les personnes qui construisent des discours publics sont censées honorer un certain nombre de règles pour que leur message soit pris en compte. Dans cette perspective, elles font des efforts - comme "se grandir" dans la dénonciation - et des sacrifices - comme l'abandon d'une logique *domestique* ou *industrielle* dans une situation réclamant une intervention de type civique, dans le cadre de *De la justification*, *op. cit.* Ces efforts ou sacrifices ne portent cependant pas toujours leurs fruits et certaines personnes peuvent alors faire des fautes que leurs interlocuteurs pourront relever afin de les rappeler à l'ordre. Ces éléments - efforts, fautes -, très largement liés à la publicité des situations d'interlocution, constituent autant de marqueurs des grammaires d'expression publique et permettent aux individus, comme aux chercheurs, d'en dessiner les contours et les exigences.

411 C'est notamment le sens qu'il faut donner à l'opinion publique dans "La dénonciation", *op. cit.* L'opinion publique incarne un cadre commun à l'ensemble des interlocuteurs pris dans une situation.

412 Ce régime de la dénonciation est, faut-il le préciser, très proche de la *cité civique* développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification, op. cit.*

Tiers est précisément incarné en étant associé à l'opinion publique[413]. Mais l'opinion publique a semble-t-il une dimension essentiellement métaphorique : elle symbolise plus qu'elle n'incarne le Tiers. L'opinion publique fait office de juge dans le système actanciel. C'est cette opinion publique qui semble décider de la crédibilité à accorder aux dénonciations et à leurs auteurs. C'est l'anticipation du jugement de cette opinion qui conduit les dénonciateurs à se grandir pour faire admettre leurs plaintes. Elle joue ainsi le rôle de révélateur des contraintes discursives auxquelles les épistoliers se confrontent dans leurs plaintes.

La mise en équivalence entre un jury ad hoc, les journalistes du *Monde*, les lecteurs du *Monde* et plus généralement l'opinion publique, si elle permet de bien montrer que les arguments produits dans une situation publique doivent répondre à un certain nombre d'exigences, et que les critères permettant de juger de leur pertinence sont très largement partagés, conduit néanmoins à masquer les types d'épreuve que les porte-parole de ce public très large sont amenés à promouvoir.

On peut ici rappeler la définition que Bruno Latour[414] donne de la notion d'actant, dont l'emploi permet d'éviter tout anthropomorphisme conduisant à faire agir ou parler des groupes ou des institutions. Sont ainsi considérés comme actants aussi bien les humains dotés de parole que les non humains par définition muets. Les actants peuvent alors se définir comme tous ceux, humains ou non humains, qui sont représentés c'est-à-dire qui ont un porte-parole. Aussi, il n'y a d'actants que s'il y a des porte-parole pour les faire exister. Le Tiers, dans cette perspective, n'est pas seulement un Autrui dont les locuteurs anticipent les jugements, il est *aussi* incarné dans des groupes qui s'en font les porte-parole.

Dans l'analyse de *La dénonciation*, ce sont les journalistes qui se font de fait le relais - ou non - de certaines plaintes en décidant d'en faire l'écho dans les colonnes de leur journal. Or, les journalistes sont soumis à un certains nombre de contraintes qui ne sont pas sans conséquence sur les jugements de normalité qu'ils pourront édicter[415]. Bien plus, les journalistes qui incarnent cette opinion publique sont, dans cette analyse, remplacés par un jury, constitué de personnes anonymes exerçant des "professions intellectuelles"[416], et qui a pour tâche de noter les différentes lettres de dénonciation selon "le sentiment de normalité ou d'anormalité [qu'elles] suscitent chez le lecteur"[417]. Si un tel jury peut être considéré comme porte-parole de l'opinion publique dans la mesure où l'on imagine qu'il peut mettre en oeuvre un certain nombre de critères de jugement partagés, il

413 Il ne faut ici pas confondre cette opinion publique avec celle animant la *cité du renom* dans *De la justification*, *op. cit.*

414 Bruno Latour, *Les microbes, guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris Métailié, 1984, "Pandore", p. 131.

415 En effet, la politique éditoriale, le souci de l'audimat, la recherche de la distinction par rapport à des concurrents ou encore une certaine proximité avec les personnes occupant des postes politiques sont autant d'éléments influençant très largement les critères de la normalité qu'ils pourront mettre en oeuvre non seulement dans le choix des dénonciations dont ils pourront se faire le relais mais aussi dans leur jugement des chances de réussite des dénonciations elles-mêmes.

416 La description du jury et les limites inhérentes à la composition de ce dernier sont précisées dans la note 13 de Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 6.

reste néanmoins placé hors des situations pratiques où ces questions se posent et démuni du sens pratique forgé dans ces occasions. Ainsi, si le public constitue une contrainte argumentative, il convient néanmoins de considérer avec attention les formes qu'il peut prendre.

Les publics de De la justification

Dans l'analyse des situations de justification, est reconnue la présence d'un Tiers, extérieur au parties en conflit, devant lequel les opposants s'expriment, et qui contraint ces derniers à produire des arguments "universels". Luc Boltanski et Laurent Thévenot notent d'ailleurs que les situations publiques se caractérisent par l'obligation dans laquelle sont placés les locuteurs souhaitant être crédibles de produire des arguments relevant d'un seul type de cité, à l'exclusion des compromis entre plusieurs cités caractérisés par leur dimension située et souvent temporaire et leur impossibilité de résister à une montée en généralité. C'est donc bien la présence réelle ou potentielle d'un Tiers qui contraint les acteurs à produire des justifications susceptibles d'être reconnues, partagées et validées.

L'existence de plusieurs types de cités, permettant de déployer des arguments fondés de façon différente, pourrait faire penser qu'à chaque cité correspondrait un public différent. On aurait alors, suivant les différentes arènes, un type de cité requis et un type de public convoqué. C'est notamment ce que pourrait laisser penser le privilège accordé aux justifications empruntant à la cité civique dans les situations ou les justifications doivent être présentées devant un large public.

Dans un régime de la justification soumis à un impératif de publicité, la nécessité est de convaincre et pour cela de produire un certain nombre d'arguments publiquement recevables. Logiquement, ces arguments peuvent se déployer le long de plusieurs cités, la cité marchande, la cité domestique etc. Chaque cité offre alors une manière différente de faire du général, aucune n'ayant l'exclusivité. Et pourtant, dès que le public devant lequel la justification produite est large, il semble que seuls les arguments relevant de la cité civique cumulent les chances d'être bien reçus. Tout se passe comme si les actants s'exprimant en public étaient considérés comme devant mobiliser des figures collectives appuyant l'intérêt général dont ils se revendiquent ; ces figures collectives propres à la cité civique[418] viendraient alors redoubler ce qui fait la grandeur des actants dans d'autres cités. En effet, la cité civique, dans la mesure où elle est la seule à prétendre

[417] Luc Boltanski, 'La dénonciation', *op. cit.*, p. 5. Le glissement des journalistes à un jury composé de façon aléatoire est tout à fait légitime puisque ce travail repose sur l'hypothèse d'une commune appréciation des conditions d'élection des dénonciations : les membres du jury sont dotés, comme tout un chacun, d'une capacité partagée de reconnaissance de la normalité. C'est certainement une des ambiguïtés du Tiers tel que conçu dans ce travail. Le Tiers est en effet une figure permettant de concevoir le partage par les actants d'un ensemble de grammaires assurant la normalité des situations. A ce titre, aucune différence ne peut être conçue entre les différents acteurs sociaux. Le Tiers est simultanément une figure extérieure aux personnes engagés dans des disputes et appelant ces derniers à fonder leurs arguments en toute généralité. Comme public il est alors susceptible de recevoir des définitions plurielles et contrastées.

[418] Le cas individuel peut toujours être traité dans une dénonciation publique, à condition de faire l'objet d'une subsomption sous le cas général : l'individu doit être compris sous une catégorie générique susceptible d'être reçue en toute généralité.

explicitement dépasser l'intérêt particulier afin de viser l'intérêt général semble devoir être un recours systématique des entreprises de justification destinées à un public large[419]. On aurait alors avec ce pléonasme qu'est la cité civique une méta cité qui, comme ordre de grandeur similaire aux autres cités, se doublerait d'une dimension plus générale nécessaire à toute justification publique[420].

Ces éléments incitent à faire attention à ne pas lier *a priori* une situation, un type de public et un type de justification. L'incarnation du Tiers dans des publics ne peut en effet obéir à aucune systématisation tant elle dépend des situations dans lesquelles les individus sont engagés. On ne peut que noter que le public peut se rendre présent sous différentes formes ; des formes traditionnelles - l'assistance lors d'un débat politique par exemple -, mais aussi des dispositifs - par exemple le branchement d'un magnétophone lors d'un entretien ou, dorénavant, des gardes à vue.

On peut constater que l'articulation entre le Tiers et le public est sensiblement différente entre la *dénonciation* et la *justification*. Dans le premier cas, la dimension plurielle et située du public était largement négligée alors que dans le second les auteurs insistent au contraire sur l'incarnation du Tiers comme contrainte générique dans des publics hétérogènes et sur le fait que ces publics sont non seulement soutenus mais peuvent également être constitués par des dispositifs (techniques notamment) spécifiques - agencements des scènes, objets... Ce sont ces éléments que les travaux de Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin approfondissent, en insistant sur la question des "dispositifs de publicité" et en introduisant la notion de construction, par les acteurs eux-mêmes, des publics pertinents.

B- Régime de l'opinion et régime du partage

Amendant, en même temps que complétant les analyses proposées par Boltanski, les recherches portant sur les régimes de l'opinion et du partage insistent sur la construction différentielle des publics observables dans les situations de coordination où sont présents des tiers. Ils proposent notamment de concevoir le Tiers non pas comme instance extérieure de jugement mais comme partie prenante de l'interaction. La définition des situations de publicité s'en trouve alors légèrement modifiée. Cette redéfinition permet de concevoir plusieurs types d'engagement d'un acteur en public obéissant à des régimes - de la critique, de l'opinion ou du partage - différents. Chacun de ces régimes ayant pour corollaire un type de public différent (1). La reconnaissance d'une pluralité de régimes d'expression - et des contraintes y afférent - permet de concevoir des engagements

[419] Ce problème est aussi présent dans des travaux ultérieurs : une semblable confusion entre cité particulière et méta cité de la justification semble innerver par exemple le travail de Laurent Thévenot, "Stratégies, intérêts et justifications. A propos d'une comparaison France - Etats-Unis de conflits d'aménagement", *Techniques Territoires et Sociétés*, Ministère de l'Equipement, 1996, n°31, pp. 127-149.

[420] C'est une remarque similaire que Paul Ricoeur est amené à développer dans *Le juste*, Paris, Esprit, 1995, "Philosophie", notamment pp. 133 et s. Paul Ricoeur note ainsi que "l'analyse de la cité civique conduit aux mêmes perplexités que celle de la sphère du pouvoir politique [chez Walzer] : la cité civique - l'étrangeté du mot devrait déjà alerter - est-elle une cité comme les autres ? son paradoxe n'est-il pas qu'elle est en même temps l'enveloppe de toutes les cités ?" [p. 133].

différenciés sous contrainte de publicité. Elle incline à explorer les dispositifs censurant, autorisant et/ou organisant la prise de parole. Ces éléments permettent alors de caractériser les courriers au maire de façon différente : le dispositif d'écriture au maire conduit à objectiver le rôle institutionnel de ce dernier - les épistoliers s'adressent à Monsieur le Maire - et conduit les auteurs des courriers à adopter des discours dont la validité dans l'espace public pourrait être reconnue (2). Au terme de cette approche on peut compléter l'analyse en insistant sur les dimensions construite et plurielle des discours, qui autorisent les locuteurs à déployer, au sein de ce régime d'interpellation, des grammaires différentes.

1- Des définitions plurielles du public ouvrant sur des régimes de parole différenciés

C'est d'abord à une extension de la définition des situations dites publiques, sous l'autorité d'Erving Goffman, que Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin et Cyril Lemieux se consacrent.

- "A la question de savoir dans quelles conditions les partenaires d'une interaction traitent la présence réelle ou imaginée d'un public comme une dimension pertinente de leur activité, E. Goffman a en effet été l'un des premiers à éviter de répondre en invoquant l'autorité de contenus sémantiques qui définiraient en propre les situations de publicité. Il a au contraire choisi de se placer très en amont de ce que la théorie politique, par exemple, entend habituellement par "publicité" pour identifier, dans les situations réputées les plus "banales" et les plus "courantes", les obligations très particulières que fait peser sur le comportement de chaque interactant le fait d'être soumis "au regard des autres" et de devoir traiter la présence et l'attitude d'autrui comme autant de points d'appui à la coordination d'une commune activité"[421].

Cette définition permet de distinguer deux idéaux-types de situations appelés dyadique et triadique, suivant que la présence d'un tiers peut être ou non constatée. Dans les situations dyadiques, les régimes d'action "n'ont besoin pour être activés que de la co-présence de deux acteurs ou de deux équipes d'acteurs", alors que dans les situations triadiques "les acteurs se coordonnent sous le regard ou en référence à un Tiers, (...) irréductible à l'un des deux acteurs ou équipes d'acteurs en présence"[422].

Dans cette perspective, la publicité d'une situation n'est plus rivée à la présence de ce qu'on appelle le plus souvent l'espace public mais laisse place à une pluralité de situations gouvernées de fait par la présence d'un tiers. Ce tiers peut donc prendre la forme d'un public tel qu'on l'entend de façon classique, mais peut également se décomposer dans des formes plus ténues, des présences corporelles mais aussi *virtuelles* qui n'engagent pas moins le locuteur. Ainsi, le recours à une définition large du tiers évite de réifier *la* seule forme de public posée comme légitime et animant d'ordinaire la sphère politique, au profit d'un continuum de situations faisant toutes, peu ou prou, référence à une présence étrangère contraignant le discours.

421 Cf. "Parler en public", *Politix*, n° 31, 1995, p 6.

422 Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, "Parler en public", *op. cit.*, p. 6-7.

De plus, le public, quel qu'il soit, n'est plus posé a priori mais relève en partie de la construction des acteurs, c'est-à-dire qu'il est défini conjointement par un certain nombre de dispositifs et par les acteurs inscrits dans l'action reconnaissant une certaine pertinence à des tiers.

Des régimes différenciés

C'est en reconnaissant des types de publics et partant des types d'engagement différenciés des acteurs en fonction de ces publics que l'on peut concevoir des régimes pluriels d'engagement en présence de tiers. C'est l'objet des recherches conduites notamment par Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin. Si toutes les situations triadiques ont pour point commun la présence d'un Tiers, ce Tiers n'est pas considéré de la même façon. Pour résumer, trois configurations peuvent être distinguées : le registre de la critique (équivalent du régime de la justification travaillé par Luc Boltanski), le régime de l'opinion (aussi appelé polyphonique en usant d'un vocabulaire emprunté à la linguistique) et enfin le registre du partage (ou monodique)[423].

Le régime de la critique devient alors un régime parmi d'autres d'intervention en public. Le public qui constitue ce régime "se présente comme une instance simultanément extérieure à tous les interactants. Il se constitue en position de référence commune, arbitrale, voire en position de juge ou de tribunal"[424]. En revanche, dans le régime de l'opinion, le public n'est plus cette instance arbitrale mais une sorte de référence commune permettant la permutation des places entre locuteur et destinataire. Ce public est donc constitué par les différentes parties représentant chacune une opinion. Le public est alors ce "tout un chacun" qui peut prendre la parole, au même titre que l'autre dans un débat. Enfin, le régime du partage est fondé sur un public qui se constitue par réappropriation d'une énonciation : "les tu, pour autant qu'ils sont doués de la faculté de s'émouvoir, sont alors appelés à se réapproprier et à partager la parole du je"[425]. En somme, le public ne peut devenir tel qu'à partir du moment où il peut se reconnaître et se fondre dans l'expérience personnelle qui est décrite par une personne singulière. Chacun de ces régimes associe un type d'engagement à un type de public. La justification c'est-à-dire le régime critique laisse place à d'autres types d'expression fondés sur des façons différentes de concevoir le public.

Dans ces différents régimes, les discours sont placés sous contrainte de publicité, sous les yeux d'autrui. Mais la présence d'autrui - qui peut être virtuelle - ne définit en rien le type de régime qui sera le plus adapté à une situation particulière : les individus n'étant pas sommés de se justifier en permanence, ils pourront emprunter d'autres régimes que celui de la justification, comme ceux du partage et de l'opinion. Surtout, ces nouveaux régimes laissent voir que le public comme instance de jugement extérieure aux parties n'est pas la seule forme animant les situations triadiques. Cette nouvelle dimension

423 Dominique Cardon, "Comment se faire entendre ? Les prises de parole des auditeurs de RTL", *op. cit.*, p. 164.

424 Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, "Parler en public", *op. cit.*, p. 9.

425 Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, "Parler en public", *op. cit.*, p. 9.

contribue à rendre floue les situations que l'on peut penser comme publique et celles privées. Le public n'est en effet plus nécessairement extérieur aux actants (les exemples concernant des situations d'interview sont paradigmatiques), ils n'est plus nécessairement présent.

En définitive, "le caractère public des situations est un "accomplissement pratique" et non pas une donnée pré-établie [qui permet de concevoir des situations où] les contraintes de publicité sont tantôt rehaussées (par exemple, lorsqu'un chercheur de terrain annonce à son informateur qu'il a mis en marche un magnétophone), tantôt diminuées (par exemple, lorsque, dans une soutenance de thèse, les membres du jury s'abandonnent à la plaisanterie)"[426]. Dans cette perspective, il convient de voir comment la relation avec le maire est construite, en acte, comme une situation où les contraintes de publicité sont prise en compte ou au contraire diminuées[427]. L'attention à la qualification, par les actants, de leur vis-à-vis et des différents êtres pertinents, et ce au cours même de l'action, est ainsi particulièrement importante. Elle permet notamment de rendre compte des aptitudes des actants à définir leur mode d'engagement[428].

2- Des dispositifs contraignants

Si la construction par les actants eux-mêmes des conditions de recevabilité de leur discours est pertinente, il n'en reste pas moins qu'ils sont orientés sinon contraints par des dispositifs assurant la tenue des scènes. La reconnaissance de ces dispositifs par les actants leur permet alors d'identifier les régimes ou les types d'engagement qui sont attendus d'eux et dont le respect leur permettrait d'atteindre la félicité.

L'analyse des configurations de prise de parole indique aux différents locuteurs le type de régime dont il faudrait qu'ils usent pour être écoutés et donner de la force à leur discours. Les agencements inscrits aussi bien dans des dispositifs techniques (présence

426 Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, "Parler en public", *op. cit.*, p. 8 [note 1].

427 La notion d'actant implique de tenir compte des définitions successives et concurrentes des différents intervenants dans une affaire. "La définition des groupes, de leur identité et de ce qu'ils veulent ou poursuivent, est constamment négociée tout au long du processus de traduction. Ce n'est pas un donné intangible, mais une hypothèse (une problématisation) introduite par certains acteurs et qui par la suite se voit plus ou moins infirmée, confirmée, transformée" [Michel Callon, "Eléments pour une sociologie de la traduction - La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'année sociologique*, vol. 36, 1986, note 21 p. 181]. Le propre du système actanciel est alors de ne pas être fixé de façon définitive mais au contraire de faire l'objet d'enjeux. Une des principales problématiques animant les affaires consiste précisément dans l'imposition d'un système actanciel, c'est-à-dire la présence d'un certain nombre de figures *et* une définition des différents actants.

428 C'est un des problèmes soulevés par l'adoption d'une logique grammaticale. Si celle-ci rend compte des contraintes qui pèsent sur les dénonciations publiques pour être recevables, elle conduit aussi à penser les pratiques déviantes comme telles. Or rien n'empêche de penser que l'usage déficient d'une grammaire ou son évitement peuvent également, à la marge, produire des formes néanmoins acceptables dans l'espace public. C'est ce que semble montrer le traitement prioritaire des courriers de détresse parvenant à la mairie de Lyon. Ces lettres, qui soulèvent les larmes de l'employée chargée de la réception des courriers à l'Hôtel de Ville de Lyon, disposent d'un traitement spécifique qui tient notamment à leur transmission immédiate au cabinet du maire alors même qu'elles ne répondent souvent pas aux critères présidant à un tel parcours.

de tables, bancs, chaises, micros...) qu'institutionnels (présence d'un présentateur, d'un président de débat, durée restreinte de l'émission ou de la réunion, temps de parole limité...) permettent la plupart du temps de rendre compte de façon assez fidèle des régimes (et des formes d'engagement qui leurs sont connexes) attendus dans les différents lieux plus ou moins publics. Ces dispositifs sont d'ailleurs assez stabilisés pour pouvoir rappeler à l'ordre les personnes qui s'en écarteraient trop : le président d'une assemblée peut décider de ramener le calme en réprimandant un participant, un animateur TV peut demander à ce qu'une personne dont les interventions ne conviennent pas au cadre de l'émission ne soit plus l'objet du cadrage, rendant sa parole lointaine et sans visage... L'analyse des messages d'indignation passés sur France Inter à l'occasion d'une journée consacrée à l'Abbé Pierre permet d'exemplifier ces dispositifs. Certains messages ne tenant pas assez compte de la présence d'un public d'auditeur et étant trop tournés sur eux-mêmes sont recalés ; d'autres en revanche, qui font apparaître un souci d'intercompréhension, apparaissent bien plus fidèles aux canons du mode d'expression favorisé par les animateurs de l'émission[429].

En ce qui concerne les courriers adressés au premier magistrat, l'analyse du dispositif épistolaire conduit ainsi à penser que l'écriture au maire est loin d'échapper à toute contrainte. Autrement dit, les locuteurs ne sont pas totalement libres de construire le maire à leur guise. En effet, les citoyens qui écrivent au maire objectivent, ne serait-ce que sur l'enveloppe de leurs courriers, le rôle institutionnel de ce dernier. Ils ne s'adressent pas tant à un interlocuteur lambda mais à un interlocuteur à qui ils reconnaissent nécessairement une dimension spécifique comme maire. C'est à travers ce dispositif que le maire est crédité d'une dimension particulière qui en fait simultanément un partenaire de l'échange et une personnalité spécifique. Ils pourront par la suite rehausser la dimension publique de ce dernier ou au contraire essayer de la diminuer, il n'en reste pas moins qu'ils sont pris dans un échange dans lequel ils ne peuvent raisonnablement pas faire comme si le maire était un actant anonyme.

[429] Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin, "La critique en régime d'impuissance - Une lecture des indignations pour l'Abbé Pierre", *Cinquième Congrès de l'Association Française de Science Politique*, 23-26 avril 1996, Table ronde n° 5 : "Transformations structurelles de l'espace public", 37 p. Une critique peut cependant être formulée à l'encontre de l'approche parfois surplombante que nos auteurs ont des dispositifs scéniques. En effet, les publics analysés par Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin semblent être toujours préconstitués par des agencements techniques et institutionnels lourds. Ils apparaissent alors non négociables. La définition des situations d'interaction à travers le seul agencement de la prise de parole conduirait pourtant à éluder les marges de manoeuvre des acteurs en situation et les redéfinitions - parfois temporaires - qu'ils peuvent initier des situations publiques et des contraintes argumentaires qui leur sont associées. Les acteurs seraient ainsi contraints d'entrer dans des situations dont les registres préconstitués et prédéterminés ne leur laisseraient que bien peu de choix. La seule marge de manoeuvre dont disposeraient ces derniers ne résiderait plus que dans le choix limité d'une forme d'engagement au sein d'*un* régime. Par exemple, dans un régime critique, les acteurs doivent, pour être entendus, démodaliser leur discours afin de promouvoir des grandeurs générales ; parallèlement, ils ne doivent pas disparaître totalement de leur discours en se faisant les hérauts d'une objectivité parfaite, sous peine d'être considérés comme inhumains. C'est seulement entre ces deux pôles délimitant la grammaire de la dénonciation que les locuteurs pourraient osciller. Mais selon cette hypothèse, les oscillations ou déplacements ne sont envisagées que dans un seul registre. Or, "les usages de ces grammaires sont des usages situés et circonstanciés et des oscillations d'une grammaire à une autre interviennent souvent au cours d'une même interaction ou d'un même échange verbal" [Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, "Parler en public", *op. cit.*, note 1 p. 9].

Au terme de cette revue des différentes définitions du Tiers et du public, plusieurs éléments peuvent être rappelés. Si dans un premier temps, on a pu voir que le Tiers était nécessairement extérieur aux parties dans une logique de la justification, il apparaît que le Tiers ou la contrainte de publicité relèvent simultanément de dispositifs particuliers et d'une construction dans l'interaction elle-même. Ainsi, dans leurs courriers au maire, les citoyens ne peuvent ignorer à qui ils s'adressent. Ils n'écrivent pas à une personne anonyme mais bien au premier magistrat, à l'Hôtel de Ville. Reste que s'ils n'ignorent pas à qui ils ont à faire, ils peuvent au cours de leurs écrits, rehausser le caractère institutionnel de leur interlocuteur ou, au contraire essayer de le gommer pour faire appel à des registres d'expression différents.

L'analyse des régimes de la dénonciation et de la justification, amendée par celle des régimes de l'opinion et du partage, permet de montrer tout l'intérêt d'une sociologie des régimes d'action dans l'exploration des relations de fait que les Lyonnais instaurent avec le premier magistrat dans leurs courriers. Une telle analyse permet d'abord de rendre compte des compétences partagées des acteurs. Elle permet ensuite d'insister sur les contraintes qui pèsent sur les discours et de saisir ainsi un système de conventions, là encore largement partagé par ceux qui écrivent et ceux qui reçoivent les courriers. Elle constitue en définitive une introduction à une sociologie pragmatique.

L'analyse de ces régimes offre surtout des points d'appuis pour penser les caractéristiques propres à un régime d'interpellation. Si la présence d'une contrainte de publicité n'a rien d'évident en ce qui concerne l'épistolarité, il s'avère pourtant que l'écriture au maire par de simples citoyens ne peut que difficilement être conçue à travers des engagements requis ou courants dans l'espace privé ou dans les relations dyadiques. Les locuteurs sont ainsi, s'ils veulent être entendus et écoutés, contraints d'obéir à un certain nombre de règles. Cette contrainte n'est cependant pas monolithique, elle peut être aménagée, définie par les acteurs eux-mêmes, leur laissant ainsi la possibilité d'engager, dans le régime d'interpellation, des grammaires différentes. Ce sont ces grammaires, et la façon de les construire qu'il nous faut dorénavant aborder.

2 - La construction du régime d'interpellation du maire

Outre la nature diverse des situations exposées ainsi que la multiplicité des objets abordés, on ne peut que remarquer la très grande variété des modes d'expression mobilisés par les citoyens dans leurs écrits. L'attitude des citoyens envers le maire, les arguments qu'ils mobilisent ou encore la présentation qu'ils affichent sont en effet autant de preuves des contrastes actualisés dans ces courriers.

Pour comprendre les différentes logiques animant ces courriers, on se propose de prêter attention aux contraintes d'expression auxquelles les citoyens se confrontent dans l'écriture d'un courrier. Pour le dire autrement, malgré la très grande liberté dont les citoyens interpellant le maire semblent bénéficier, liberté confirmée par la très grande variété des missives et les nuances infinies qui semblent toutes les distinguer, les citoyens construisent une interaction maîtrisée leur permettant de s'attribuer et d'attribuer au maire une certaine place, de construire une relation. Dans ces courriers, les citoyens définissent en effet systématiquement un type d'équivalence entre leur personne et le

maire. Or, ces équivalences prennent largement appui sur des figures du maire et du citoyen présentes et travaillées dans l'espace public et politique. L'interpellation du maire obéit ainsi peu ou prou à des grammaires qui sont autant de façon d'entrer en contact avec le maire, de créer un lien indispensable à l'expression des demandes ou des plaintes.

On peut ainsi différencier six grammaires principales dont usent les citoyens dans leurs interpellations et qui mettent en jeu des équivalences de différentes natures. Le modèle citoyen est construit sur une équivalence entre des personnes douées de raison. Le modèle aristocratique est fondé sur la commune appartenance du citoyen et du maire à un monde socialement privilégié tandis que le modèle de la sujétion engage un lien qui n'est pas étranger aux rapports entre le roi et ses sujets. Le modèle de l'action collective est fondé sur l'équivalence de taille des actants. Le modèle industriel voit la logique fonctionnelle d'une place attribuée par un système rationnel, définir les droits et devoirs des interlocuteurs. Enfin, le modèle pamphlétaire ouvre une équivalence fondée sur une vision pure de la politique.

Il convient d'abord de présenter l'architecture des relations interpellatives, en indiquant les outils méthodologiques qui sont susceptibles d'en rendre compte (A). Ce n'est qu'alors que l'on pourra aborder la présentation synthétique des différents modèles d'interpellation et, au-delà de leur recevabilité, leurs potentialités critiques (B).

A- La construction des modèles

C'est en insistant sur les rapports entre les citoyens et le maire proposés dans les courriers que l'on peut définir le régime de l'interpellation. Les locuteurs, dans leurs missives, se présentent, construisent le maire comme partenaire ou adversaire de l'échange, indiquent les sentiments, les demandes ou relations qu'ils comptent instaurer : en bref, ils construisent un rapport avec leur interlocuteur. Ce rapport n'est pour autant pas complètement laissé au libre choix des citoyens. En effet, ceux-ci construisent leur position en regard de celle du maire. Une forme d'équivalence est ainsi présente au sein de ces courriers entre destinateurs et destinataire. Plus avant, la liberté de définition du maire est limitée par les différentes figures - disponibles dans la culture politique d'un pays - que ce dernier peut rappeler et incarner. Les citoyens inscrivent donc le maire, et partant eux-mêmes, dans des canevas déjà présents (1). Chaque citoyen inscrit donc son courrier dans une architecture probable que l'analyse précise des courriers permet de découvrir. C'est en effet en faisant appel à des outils rendant compte des interactions dessinées dans ces écrits et à un "questionnaire" administré à un grand nombre de courriers que des grammaires différenciées d'interpellation peuvent être identifiées (2).

1- Les grammaires de l'interpellation

"C'est une affaire de qui peut dire quoi, dans quelles circonstances, avec quel préambule, sous quelle forme de surface, le tout sans être jugé insensé, étant données les relectures possibles. L'affaire de ce qui peut se dire tout en satisfaisant la Condition de Félicité" Erving Goffman [430].

On se propose d'analyser le *système d'interaction* régissant les relations entre les

citoyens et le maire. Parler d'interaction, c'est mettre l'accent sur ce qui se joue dans la matérialité de la scène en train de se dérouler, sur la présentation de soi et sur les représentations des acteurs dans le face à face[431]. Chaque personne mise en présence d'une autre doit en effet savoir faire face, contrôler ses expressions et les impressions de l'autre grâce à un jeu théâtral *ad hoc* et des ressources présentes dans toutes représentations. "Par une "représentation" on entend la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants. Si on prend un acteur déterminé et sa représentation comme référence fondamentale, on peut donner le nom de public, d'observateurs ou de partenaires à ceux qui réalisent les autres représentations"[432].

On retiendra ici, plutôt que l'aspect stratégique des représentations que décrit Erving Goffman, la définition qu'il propose du public comme partenaire de l'interaction. Cependant, l'interaction ne suppose-t-elle pas une relation de face à face ? N'est-il pas nécessaire que les partenaires soient présents, qu'un public participe directement à la situation ? Peut-on réellement parler d'interaction en ce qui concerne les courriers alors même que ces derniers se caractérisent, par définition, par l'absence physique du destinataire ?

Cette absence n'est en fait que partielle. En effet, dans son courrier, le locuteur se confronte à son interlocuteur, il s'adresse à un vis-à-vis qu'il rend présent, qu'il fait exister et même parfois parler, il saisit le maire à travers différentes caractéristiques, le tient tour à tour ou simultanément pour témoin, juge ou partenaire, insiste sur les obligations attachées à sa fonction, sur sa personnalité ou sur les mérites et reproches qui peuvent lui être faits dans l'espace public. Ces courriers présentent donc bien toutes les caractéristiques d'une interaction entre un interlocuteur et un partenaire.

Si l'on tient que chaque locuteur se présente et s'attribue une position spécifique et propose une figure particulière du maire, il pourrait alors y avoir autant de définitions des locuteurs et du maire qu'il y a d'épistoliers. A condition de considérer chaque courrier comme un tout, le maire comme public recevrait en effet autant de définitions qu'il y a de citoyens : il serait alors moins une entité stable, définitive, qu'une entité toujours en définition, variable, non stabilisée[433].

Cependant, les citoyens ont-ils toute liberté dans la caractérisation des actants pertinents, dans la construction de l'interaction ou encore dans la qualification du maire, sous prétexte que leur vis-à-vis n'est pas physiquement présent ? La réponse est bien

430 ***Erving Goffman, Façons de parler, Paris, Ed. de Minuit, 1987, "Le sens commun", p. 267.***

431 "Les questions qui touchent à la mise en scène et à la pratique théâtrale sont parfois banales, mais elles sont très générales ; elles semblent se poser partout dans la vie sociale et fournissent un schéma précis pour une analyse sociologique", Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, "Le sens commun", p. 23.

432 Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, *op. cit.*, p. 23.

433 A l'inverse de l'opinion publique, cristallisée pour les besoins dans un lectorat et partant objectivable, le public construit *dans l'interaction entre les citoyens et le maire* ne reçoit pas de définition univoque, définitive et stabilisée.

évidemment négative : les scribes dans leur présentation, dans la définition souvent implicite qu'ils donnent du maire et dans les arguments qu'ils emploient doivent faire preuve d'un minimum de crédibilité, ils doivent être convaincants et pour cela construire une situation d'interaction plausible.

Les contraintes dans l'interpellation du maire

Les citoyens, dans l'extrême diversité des définitions qu'ils proposent du maire, puisent ainsi dans un stock préagencé et limité de figures : ils ancrent ainsi les définitions de ce dernier dans la réalité. Suivant, là encore, Erving Goffman, on peut noter que "lorsqu'ils n'ont aucune connaissance préalable de leur partenaire, les observateurs peuvent tirer de sa conduite et de son apparence les indices propres à réactiver l'expérience préalable qu'ils peuvent avoir d'individus à peu près semblables ou, surtout, propres à appliquer à l'individu qui se trouve devant eux des stéréotypes déjà constitués. Ils peuvent postuler, sur la base de leur expérience passée, que dans un milieu social donné on ne peut trouver que des gens d'une certaine espèce. Ils peuvent s'appuyer sur ce que l'acteur dit de lui-même ou sur les documents écrits attestant qui il est et ce qu'il est. Si, au contraire, ils connaissent déjà leur partenaire, ou s'ils en ont entendu parler au cours d'une expérience antérieure à l'interaction, ils peuvent prédire son comportement présent et futur, en faisant l'hypothèse de la persistance et de la généralité des traits psychologiques"[434]. Dans cette perspective, le maire sera conçu à travers un nombre de traits limités et redondants.

Afin d'être convaincants, les locuteurs doivent ensuite développer un discours cohérent. La définition qu'ils peuvent proposer du maire n'est pas totalement indépendante de la définition que les citoyens s'attribuent, et réciproquement. Par exemple, certains citoyens construiront le maire en ayant recours à une définition classique, il s'adresseront alors à une personne incarnant un collectif large. Dans cette perspective, le locuteur devra, pour être entendu, mobiliser une certaine image de lui et certains arguments, se tenir dans certaines formes d'engagement à l'exclusion de beaucoup d'autres. Dans d'autres courriers en revanche le maire sera davantage défini comme un sauveur, conduisant à l'instauration d'une relation de type domestique ; là encore, le locuteur sera contraint de mobiliser certaines formes d'engagement spécifiques. En définitive, la construction du maire comme interlocuteur est largement corrélée à la construction des locuteurs eux-mêmes dans leurs propres écrits. Les deux figures du citoyen et du maire sont ainsi *construites* dans un même mouvement.

L'architecture des relations

Chacun des modèles d'interpellation activés par les citoyens propose un cadre, un ordre d'agencement particulier. Par ordre, il faut penser à la fois des grandeurs, des principes de hiérarchie et des liens spécifiques animant les êtres qui y prennent place. Les modèles d'interpellation sont alors avant tout des ordres permettant de penser une relation entre citoyens et maire, autrement dit des manières de les définir de façon commune. A travers

[434] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, *op. cit.*, p. 11. On trouvera des réflexions similaires dans Alfred Schütz, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994, "Sociétés", 286 p.

cet ordre général, il s'agit en définitive de penser de l'équivalence c'est-à-dire du lien, ce qui peut faire tenir deux personnes ensemble ; c'est penser une "commune humanité" pour reprendre les termes employés par Luc Boltanski et Laurent Thévenot[435], ou encore penser des formes d'empathie suivant la terminologie de Jean Leca[436].

Les modèles d'interpellation proposent ainsi une architecture générale intégrant tous les individus. Par exemple, la théorie classique de la citoyenneté propose *une* forme d'équivalence entre les hommes : tous les hommes naissent égaux en droit et peuvent revendiquer le respect de ce statut acquis qu'est la citoyenneté. Cette forme d'équivalence est relayée par des hiérarchies spécifiques - la grandeur étant ici acquise par la représentation de l'intérêt général. A l'analyse il s'avère que cette définition est insuffisante pour cerner l'ensemble des cadres exploités dans les courriers. Cette relation de citoyenneté ne peut en effet rendre compte de toutes les interactions empiriquement observables et des modalités différenciées d'interpellation du maire. Par exemple, certains individus se définissent avant tout dans un système fonctionnel, considérant le maire principalement comme un agent devant assurer sa fonction et se présentent comme des individus devant remplir leurs devoirs. Ce sont l'ensemble des différents ordres ou équivalences que sont susceptibles de construire les citoyens, pour interpeller en même temps que pour accéder au maire, que l'on se propose d'explorer.

2- Le traitement des courriers

Comment saisir les interactions entre épistoliers et maire et rendre compte des définitions que les citoyens proposent d'eux-mêmes, de leur interlocuteur, de la situation qu'ils rapportent, bref de la relation qu'ils engagent avec le maire auquel qui ils s'adressent ? Comment ne pas se perdre dans la masse d'informations que nous livrent ces courriers et dans la profusion des discours qu'ils proposent ? Comment rendre compte pratiquement des différentes grammaires gouvernant l'écriture au premier magistrat ?

Le traitement des interactions

Traiter les courriers comme des interactions engage à user d'outils permettant de décrire la relation instaurée dans le cours des lettres. L'analyse linguistique peut être d'un grand secours dans cette tâche : posant une rupture avec les perspectives monologales, la linguistique interactionniste incite en effet à prendre en compte l'interlocution.

- "En linguistique de l'énonciation, on s'intéressait surtout au repérage dans l'énoncé des traces de l'énonciation [d'un émetteur unique], souvent réduites à son énonciateur

435 *De la justification*, notamment p. 96-97 : "Le modèle suppose en effet une identification de l'ensemble des personnes susceptibles de s'accorder, les membres de la cité, et il pose une forme d'équivalence fondamentale entre ces membres qui appartiennent tous au même titre à l'humanité. [...] A l'intérieur de cet ensemble tous les êtres humains sont aussi humains les uns que les autres. L'ensemble des membres de [l'Eden] peut être confondu dans une même classe d'équivalence et la commune humanité ne connaît plus alors qu'un Homme unique, un Adam".

436 Jean Leca définit l'empathie comme la capacité de se mettre à des autres citoyens, afin de saisir non pas leurs stratégies et leurs structures de préférences, mais leurs intérêts et leurs justifications. Cf. "Individualisme et citoyenneté", *op. cit.*, p. 173.

quand le lieu pertinent de l'investigation, le "concept primitif" par excellence, c'est bien plutôt la relation interlocutive telle qu'elle se construit dans et par le discours échangé"[437]. Aussi, "l'occurrence des actes de langage en situation interlocutive en fait des interactes de langage, comme elle fait des locuteurs des interlocuteurs, c'est-à-dire des interactants par le discours"[438].

Cette conception, largement inspirée des travaux interactionnistes et en particulier des apports d'Erving Goffman n'est pas sans poser problème au niveau de l'analyse des courriers. En effet, ces écrits ne sont-ils pas par définition monologaux : pas d'interaction, pas de tour de parole, pas d'interruption, pas de gestion du corps, pas de réponse immédiate ? La rédaction d'un courrier ne semble ainsi absolument pas relever d'une interaction. Et pourtant, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, n'y a-t-il pas dans ces textes, sous une forme différente du face à face, une présence concomitante du destinateur et du destinataire ? Le locuteur rédigeant un courrier n'est en effet pas seul : il discourt avec lui-même ou avec le destinataire, argumente, contre argumente, attend des réponses ou au contraire "ne veut plus entendre parler de", il se grandit ou se rabaisse face à un grand, il tente de déchoir l'adversaire en même temps qu'il se rehausse[439]... Le locuteur n'est pas seul : il parle "au nom de", il interprète, il reconstruit un monde avec des êtres et des choses et indique les relations qu'il entretient avec ces entités. Ce sont ces caractéristiques que nous nous sommes appliqués à relever en focalisant principalement notre attention sur la relation qui unit le locuteur et le destinataire.

Comment saisir *empiriquement* cette relation ? Quelles marques peuvent être considérées comme pertinentes ?Quand on veut saisir ce qu'il y a *entre*, n'est-on pas condamné à l'échec ? Face à ce défi et à la nécessité de porter attention aux relations tissées par chaque citoyen avec le maire de Lyon, nous avons tout d'abord opté pour une lecture très attentive de chaque courrier. Cette lecture permet d'identifier de façon systématique la position ou la définition que le locuteur propose de lui-même, en s'arrêtant sur la présentation parfois détaillée que les locuteurs font d'eux-mêmes.

"Je suis une lyonnaise de 50 ans, vive, alerte, professionnellement très active, en un mot une femme qui ne se laisse pas abattre par le moindre petit désagrément. J'occupe seule un F2 de 57 m2 pour lequel j'acquitte la somme annuelle et exorbitante de 4 500 F à titre de Taxe d'Habitation. Je pensais donc, jusqu'au premier Janvier de cette nouvelle année 1997, et compte tenu de ce qui précède, avoir légitimement droit au minimum d'égards dus à une bonne contribuable, résidant dans une ville à la pointe du progrès et dans un quartier résidentiel" [417].

Cet exemple est symptomatique des positions différenciées qu'adoptent les locuteurs, auxquelles répondent, en écho, les multiples définitions qu'ils proposent du maire - *"Les Français ont besoin, comme responsables politiques, d'hommes courageux quant au*

[437] Catherine Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales, Tome 1*, Paris, Armand Colin, "Linguistique", p. 10.

[438] Francis Jacques, cité par Catherine Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales, Tome 1*, *op. cit.*, p. 11.

[439] Le fait que le destinataire ne soit pas physiquement présent lors de l'interaction tend en revanche à contraindre les scribes à une explicitation plus grande de leur position. Leur discours doit pouvoir être compréhensible et par conséquent explicite pour tout un chacun à la première lecture. Le locuteur aura alors tendance à apporter les précisions nécessaires immédiatement de façon à ce qu'aucune ambiguïté ne puisse venir recouvrir sa parole. C'est ce que l'on entend par force illocutoire d'un discours. Cf. Erving Goffman, *Façons de parler*, Paris, *op. cit.*, notamment p. 16.

devenir de la cité et intraitables quant à la préservation de leur identité" [8].

La relation entre ces acteurs est alors saisissable à la croisée de ces définitions. A la présentation du citoyen est associée une définition spécifique du maire dessinant un espace commun. Mais cette relation se cristallise également et plus directement dans les attentes, impressions et sentiments des citoyens - que l'on souligne ci-dessous - envers le premier magistrat :

"Nous sommes déçus par votre attitude arbitraire et autoritaire et l'absence de concertation qui en résulte" [80]. "C'est le coeur serré que je viens vous faire part des inquiétudes de tout notre quartier quant à la construction de la grande mosquée Bd Pinel" [153]. "Réveillons nous avant qu'on ne soit confronté à vivre dans un autre Liban (...)" [5]. "... et vous demande dans l'intérêt général de faire le nécessaire afin de trouver une autre solution pour ce projet" [143]. "Les lyonnais nous somme dessus de votre attitude, vous faite un milliard de dète aux lyonnais (...). Moi qui est fait parmi temps autre campagne pour vous fraiment vous dégouter les Lyonnais (...)" [49].

Porter attention aux relations tissées par chaque citoyen avec le maire de Lyon est une première étape. Il s'agit simultanément de comprendre *comment chaque relation singulière tissée par les citoyens avec le maire de Lyon peut être partagée par d'autres personnes*. Il s'agit de rechercher s'il existe, parmi l'ensemble disparate des courriers adressés au maire de Lyon, des lettres comparables voire analogues, des lettres s'appuyant sur le même type de relation, développant le même type d'arguments.

La construction de la grille de lecture

Afin de repérer et de construire ces différents modèles d'interpellation du maire, nous avons appliqué à chaque courrier[440] un ensemble de questions visant à définir précisément les relations que le locuteur entretient avec le maire dans sa missive. Nous avons donc administré un questionnaire à 290 courriers : 190 concernent des plaintes relatives à la construction de la mosquée de Lyon et 100 ont trait à des problèmes concernant l'enneigement de Lyon, l'éclairage public ou encore la gestion des espaces verts. Ces courriers ont été passés au crible d'une batterie de questions portant sur l'ensemble des facettes de l'interaction[441].

La rédaction de ces courriers n'a bien évidemment pas été provoquée par le chercheur ! Ceci permet d'éviter nombre d'effets d'imposition et par conséquent de disposer d'un matériau construit en situation. Le revers de la qualité de ce matériau tient dans des données très lacunaires. En effet, à l'inverse d'un entretien ou d'un

[440] Nous n'avons retenu que les lettres exprimant une plainte ou un désaccord avec la municipalité et son premier représentant. En effet, la plainte, à l'instar de la dénonciation exige un minimum d'argumentation pour étayer son propos. De plus, la plainte apparaît comme un mode privilégié, si l'on en croit Georg Simmel, de la sociation : "Le conflit a donc pour mission de résoudre ces dualismes divergents ; il constitue une manière de reconstruire une certaine unité, même à travers la destruction complète de l'une des parties du conflit" cité par Pierre Birnbaum qui ajoute : "Loin d'apparaître comme "pathologique", l'affrontement entre les acteurs et non entre des structures fait ici figure de processus "positif" de la vie sociale : il en assure seul l'unité. Il ne mène pas toujours à une société réconciliée ou quasiment utopique ; il n'est pas non plus le signe du manque d'intégration du système social", in "Conflits", *Traité de sociologie*, sous la dir. de Raymond Boudon, Paris, PUF, 1992, p. 236.

questionnaire administré en face à face, les informations qui peuvent être recueillies dépendent de leur seule présence dans le courrier . Cette contrainte nécessite un traitement particulier. Ce ne sont pas tant des individus pris dans une hypothétique intégrité résumée par des variables sociographiques classiques que nous saisissons, que des individus, temporellement inscrits dans une relation d'échange, et exposant pour ce faire un certain nombre de caractéristiques limitées leur paraissant pertinentes. Ainsi, les caractéristiques exposées ne permettent aucunement de reconstruire *un* acteur mais des acteurs *situés* dans une relation spécifique. Les caractéristiques présentes sont donc significatives des *ressources mobilisées par les acteurs*, ressources qui leur semblent adéquates rapportées au système de relation qu'ils construisent avec le maire.

C'est donc principalement une analyse en terme de présence ou d'absence de certains indicateurs qui est conduite : une analyse en creux. Dans cette mesure, une attention particulière a été portée à la distinction entre les "sans réponses" d'une part, c'est-à-dire les lettres où aucune mention n'était faite d'une caractéristique ou position, et les "réponses négatives" d'autre part. Par exemple, beaucoup d'acteurs ne précisent aucune position politique dans leur lettre, laissant voir par là que cette donnée n'est, *dans leur engagement*, que peu pertinente ; par contre certains indiquent clairement qu'ils n'appartiennent à aucune formation politique, conférant, implicitement, un certain poids à cette variable.

Nous avons donc particulièrement insisté sur la présentation des locuteurs, c'est-à-dire les types d'appartenance qu'ils revendiquent (politique, ethnique, religieuse, intellectuelle, territoriale...), la façon dont ils prennent la parole et se font porte-parole. En regard, nous avons également relevé tous les qualificatifs attribués au maire, qu'il s'agisse de descriptions des fonctions qui lui reviennent, d'adjectifs qualifiant sa personne ou les compétences qu'il devrait mettre en oeuvre. La nature de l'"affaire" influence très largement la façon dont les locuteurs se présentent et construisent l'adversaire, l'argumentaire et les éventuelles solutions qu'ils apportent au problème soulevé. C'est pourquoi nous avons développé une série de questions relatives aux griefs avancés par les locuteurs. Enfin, la missive a une matérialité qui entre pleinement dans l'interaction entre citoyen et maire : taille du papier, présence d'un en-tête, nombre de pages, fautes d'orthographe, autant d'éléments d'un grand enseignement sur la mise en scène de l'interaction.

Chaque courrier a été saisi en suivant le questionnaire et en ayant recours à des *données qualitatives enrichissables*. En effet, si la structure du questionnaire a été constante, les différents items proposés en réponse ont par contre fait l'objet d'une grande évolution : chaque fois que cela était nécessaire, des items ont été ajoutés. Cette démarche a permis de rendre l'épaisseur des caractérisations utilisées par les scripteurs.

441 Les lettres concernant la construction de la mosquée de Lyon ont été analysées grâce à un questionnaire comportant une centaine de questions. Les autres lettres ont été soumises à un questionnaire allégé de moitié. Le premier questionnaire a été construit grâce aux catégories utilisées dans des travaux similaires. Cette politique exhaustive, très coûteuse en temps, n'a pourtant répondu que de façon marginale à nos attentes. Il nous a alors semblé préférable de simplifier la grille en ne conservant que les questions les plus pertinentes. L'ensemble des courriers a été traité suivant ce questionnaire allégé dont on présente les résultats en annexes.

Pour exemple, afin de rester le plus fidèle possible aux formulations mêmes des acteurs, nous avons fait figurer en items de la question sur la position politique des acteurs, des catégories inconnues des sondages et autres formulations traditionnelles, au profit de catégories employées, en situation, par les acteurs : c'est pourquoi figure à côté de l'appartenance au Front National par exemple, l'item "contre Michel Noir". De plus, cette démarche a permis de repousser l'entreprise de catégorisation définitive permettant ainsi des regroupements multiples et successifs.

Le travail de modélisation

La passation de ces questionnaires a permis d'accumuler un grand nombre d'informations sur chacun des courriers. Ces informations étaient destinées à une Analyse Factorielle des Correspondances. On sait que l'AFC est un outil heuristique[442] permettant de mettre à jour l'existence de liens entre des variables disparates en trouvant les (généralement deux) facteurs qui pèsent d'un plus grand poids dans le système[443]. Cependant, la disparité des items et leur trop grand nombre[444] ainsi que la complexité et la diversité des relations entretenues par les citoyens envers leur maire nous ont conduit à abandonner cette perspective[445].

Le travail de modélisation permis par l'AFC ayant été écarté, nous avons alors envisagé d'autres moyens de mise en forme des modèles susceptibles de rendre compte des relations différentielles développées par les citoyens. Ce travail s'est notamment focalisé sur les rapports que les citoyens engagent vis-à-vis de leur interlocuteur municipal. Ce travail progressif de discrimination a été conduit en parallèle avec un travail plus théorique à partir de textes, permettant de systématiser six modèles différents d'interpellation du maire. Si certaines lettres relevaient simultanément de plusieurs

442 On se permet d'insister sur cette qualification d'heuristique dans la mesure où de façon souvent abusive, l'analyse factorielle des correspondances, parce que s'appuyant sur des instruments statistiques qui lui confèrent un surplus d'objectivité, est considérée comme un instrument de preuve ou tout au moins explicatif. Or, une telle analyse n'est destinée - et c'est déjà beaucoup - qu'à faire apparaître dans une série d'éléments, des occurrences et des liens restés invisibles à d'autres méthodes d'investigation.

443 Une telle analyse était tout a fait indiquée pour traiter des documents tels que des courriers. C'est d'ailleurs la méthode retenue par Luc Boltanski dans son analyse de "La dénonciation". C'est à une méthode équivalente, en utilisant un logiciel nommé Prospero que Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin s'appuient dans leurs diverses analyses de l'intervention dans l'espace public, cf. Dominique Cardon, "Comment se faire entendre ? Les prises de parole des auditeurs de *RTL*", *op. cit.* ; Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, "La critique en régime d'impuissance", *op. cit.*

444 Il faut remarquer que l'analyse est tendue entre la multiplication des items permettant d'accéder à des détails souvent pertinents et une multiplication synonyme de fragmentation. Par ailleurs, mettre en oeuvre une analyse factorielle des correspondances sur un nombre restreint de variables n'est que d'un intérêt limité.

445 Au-delà du strict constat d'échec, il convient de noter qu'à notre sens il n'est pas possible d'obtenir des résultats probants avec une analyse factorielle des correspondances sur ce type de matériau sans avoir auparavant des hypothèses solidement constituées orientant de façon décisive le travail d'encodage. Ce travail est particulièrement compliqué par les multiples formes de discours présentes dans les lettres : un propos ironique par exemple est tout particulièrement difficile à retranscrire, même si sa compréhension est immédiate.

modèles, d'autres en revanche entraient dans un unique modèle, constituant ainsi des exemples types. Ces lettres types ou "pures" ont permis de constituer des groupes de courriers homogènes dans chacun des modèles. C'est alors seulement que le questionnaire a permis de caractériser au plus près les différents modèles, d'en noter les régularités et les occurrences les plus significatives. Ce sont ces modèles qu'il convient désormais de présenter.

B- Les modèles

La présentation des différents modèles d'interpellation du maire permet de synthétiser la nature et d'expliciter l'architecture des relations unissant les citoyens au premier magistrat. Présenter ces différents modèles de façon symétrique a pour avantage de ne pas conférer *a priori* plus de poids à un modèle, et par conséquent de rendre compte de façon similaire de l'ensemble des solutions adoptées par les citoyens pour entrer en contact avec le maire. Mais cette présentation linéaire n'est pas sans poser problème. En effet, cette exposition symétrique des modèles d'interpellation ne rend absolument pas compte des usages différents qui en sont faits, des opportunités critiques qu'ils peuvent ouvrir, ni du crédit que le récepteur peut être amené à leur conférer. On peut en effet s'attendre à ce que certains de ces modèles d'interpellation soient plus légitimes que d'autres auprès du premier magistrat.

L'exposition de *tous* les modèles, condition sine qua non pour ne pas en oublier sous prétexte d'illégitimité, n'empêche aucunement qu'il y ait de grandes différences entre eux et notamment en ce qui concerne les capacités critiques qu'ils offrent à leur adeptes. C'est donc une double approche qu'il convient de développer : exposition de l'architecture des relations inscrites dans chacun des modèles d'interpellation (1) et analyse des possibilités critiques de ces interpellations (2).

1- Les différents modèles de citoyenneté

Les courriers au maire s'inscrivent peu ou prou - mais pas toujours de façon monolithique - dans six modèles différents. Ces modèles mettent en scène des individus qui peuvent penser leur relation au maire à travers l'élection de ce dernier : c'est le cas du modèle citoyen, du modèle aristocratique et du modèle de la sujétion ; les autres ne considèrent pas l'élection comme pertinente dans les relations qu'ils instaurent avec le premier magistrat : c'est le cas du modèle de l'action collective, du modèle industriel et enfin du modèle pamphlétaire.

* Le modèle citoyen.

Le système de relation : Le modèle citoyen est construit sur une équivalence stricte entre le maire comme simple citoyen et les locuteurs parlant également en tant que simples citoyens. La formule suivante, empruntée à un courrier, résume cette équivalence : "Avant que d'être député-maire vous êtes auparavant un citoyen comme vos administrés" [133].

Le maire : Il est tenu par un mandat impératif. Dans cette configuration habitée par des individus strictement égaux rien ne distingue le maire d'un simple citoyen : le maire, à

l'instar de ces derniers, dispose d'un avis personnel. En revanche, ce qui fait la fonction mayorale c'est le devoir rappelé au maire de se faire la simple courroie de transmission, le porte-parole fidèle de ses concitoyens. La critique du maire prend naissance toutes les fois qu'il prend des initiatives pour lesquelles la population n'a pas été consultée.

Les citoyens : Ils doivent faire la preuve qu'ils sont de "bons citoyens" : ils sont électeurs, contribuables, mais aussi moralement recommandables. La forme d'engagement requise est alors une forme dépassionnée, non partisane, universelle ; la raison partagée devant permettre l'accord en toute logique. Les fautes de grammaire consistent alors à se présenter comme porte-parole d'un groupe autre que celui universel de tous les citoyens réunis par la "logique des choses et des faits".

* Le modèle aristocratique

Le système de relation : Le modèle dit aristocratique - en référence aux travaux de Bernard Manin portant sur la dimension aristocratique du vote -, est construit autour des qualités personnelles des acteurs. Ce sont ces qualités qui forment le socle de l'équivalence entre les locuteurs et le maire. La relation avec le maire est alors possible grâce à la saisie, par le locuteur, d'un trait moral, d'une caractéristique sociale ou ethnique qu'il estime avoir en commun avec le premier magistrat. La dimension commune entre l'aristocratie des élus et les citoyens est construite non pas sur un statut acquis et abstrait mais bien sur des qualités - naturalisées ou non - qui semblent partagées. Ce type de discours est largement orienté par des conseils bien compris, la complicité des sous-entendus et échappe totalement à l'argumentaire propre au débat politique.

Le maire : Le maire, tout en étant considéré comme un homme public, se double de dimensions multiples attachées à son corps. C'est en effet l'*homme* incarnant un certain nombre de traits qui est mis en exergue. La critique ou la déchéance du maire se joue alors sur ses caractéristiques personnelles : il est soupçonné d'être bête, d'être ignorant ; l'accusation suprême résidant dans le fait de trahir ce à quoi il est identifié. Par exemple, en tant que père de famille, il ne pense pas à ses enfants dont l'avenir dépend de celui de la France.

Les citoyens : Le locuteur se construit comme partenaire potentiel du maire. C'est alors une logique de connivence fondée sur un ou des traits en commun qu'il faut pouvoir solidifier. Cette logique demande aux locuteurs de faire montre des qualités que leur statut social leur confère ou bien encore de trouver des points communs (père de famille, PDG...) suffisamment solides pour établir une communauté de fait. L'engagement attendu des locuteurs est assez lourd puisqu'il faut qu'ils se grandissent de façon à pouvoir acquérir un statut - social - équivalent à celui du maire. Un grand nombre d'erreurs tient, soit au fait que des personnes qui n'ont pas un statut social suffisamment élevé s'aventurent à la comparaison, soit à la saisie, par les locuteurs, de qualités si particulières qu'elles ne peuvent en aucun cas faire office de lieu commun.

* Le modèle de la sujétion

Le système de relation : Le modèle de la sujétion est construit sur la même architecture que le modèle aristocratique. Les individus reconnaissent au maire des traits

aristocratiques dont ils ne s'estiment pas, pour leur part, dotés. Ainsi, plutôt que des traits communs, ce sont au contraire la dissymétrie des qualités qui fera lien ; celui-ci est donc pensé, dans ce modèle, à travers l'incommensurable. Mais par retournement, l'incommensurable crée une forme de dette. Le citoyen-sujet est rendu en quelque sorte créditeur d'un maire conçu comme tout-puissant. *Relation* d'extrême dépendance qui entraîne pour le maire un devoir d'assistance. Les discours développés dans ce type de modèle font largement place à la compassion et attribuent au maire le statut de tout puissant.

Le maire : Le maire, dans cette conception, est systématiquement compris comme une personne cristallisant toutes les ressources du pouvoir, dont les compétences et les capacités d'action sont très grandes. Le traitement du maire se fait par une forme de grandissement permettant au locuteur de mieux marquer sa déférence. En tant que souverain, il est rendu seul juge des affaires qui lui sont présentées ; un juge dont il est attendu la clémence. Cette façon de lui accorder un grand poids ne va pas sans une contrepartie : l'obligation qui lui est faite d'apporter réponse et secours. La confiance et la dépendance par rapport au maire augurent de la trahison dont celui-ci est coupable s'il ne répond pas aux attentes placées en lui.

Les citoyens : Le locuteur, quant à lui, insiste sur son statut de petit, se rabaisse afin de pouvoir implorer le maire. Démuni, n'ayant qu'un simple avis, demandant des explications, le locuteur apparaît systématiquement en position de faiblesse. Cependant, il est seul habilité à se qualifier ainsi et le maire ne peut en aucun cas jouer de cette différence. Forme d'engagement spécifique, elle nécessite de jouer entre le rabaissement nécessaire pour provoquer l'obligation de compassion et le maintien d'une dignité en deçà de laquelle le maire ne pourrait s'abaisser à intervenir.

* Le modèle de l'action collective

Le système de relation : Ce que l'on nomme modèle de l'action collective caractérise l'ensemble des situations où la relation entre le maire et le locuteur est construite à partir de l'appel et de l'appartenance à des collectifs. Ce qui fait donc la grandeur des êtres dans ce modèle est leur capacité à rassembler et à exprimer un très grand nombre de voix, leur capacité à représenter des intérêts collectifs. Ce sont des personnes représentant des intérêts généraux qui s'affrontent.

Le maire : Le maire est immédiatement appréhendé en tant que personne de grande dimension car représentant une majorité de citoyens. Les critiques qui pourront lui être adressées s'attacheront à montrer qu'il n'est pas ce qu'il prétend être, qu'il est partisan, partial, qu'il ne représente en fait que son propre intérêt et travail à son seul profit personnel.

Les citoyens : Les locuteurs, face à cette instance représentative de grande taille doivent, pour être pris au sérieux, se présenter comme l'incarnation d'intérêts collectifs, le rassemblement d'intérêts dont le poids ne peut être négligé. Ils doivent alors se grandir pour se hausser au niveau du collectif incarné par le maire : ils peuvent construire ou s'inscrire dans des collectifs identifiables dans l'espace public. Ce qui permet d'entrer en relation avec le maire est donc la capacité à représenter des groupes suffisamment

importants. Cette équivalence construit un champ agonistique où la représentativité est primordiale. En conséquence, un certain nombre d'erreurs sont à éviter, telles que le rappel d'un cas personnel et concret, ou encore le recours à des énoncés prophétiques sans collectifs susceptibles de les supporter.

* Le modèle industriel

Le système de relation : Sous la dénomination de modèle industriel se profile une relation purement fonctionnelle. Tous les individus sont soumis au même régime de droits et de devoirs. Le principe d'équivalence consiste donc dans la bonne réalisation par chacun, à des places différentes, des tâches qui lui incombent. La relation instaurée est une relation caractéristique des rapports entre usagers et service public dont le maire n'est plus que le chef : respect de la hiérarchie et bon accomplissement des tâches liées à la place occupée dans cette hiérarchie sont les maîtres mots. Le modèle industriel, largement dépolitisé, ne fait place ni au débat ni au choix.

Le maire : Le maire, dans cette configuration, est essentiellement considéré comme le chef d'une administration devant assurer la bonne *gestion* de la ville. Il doit remplir un certain nombre de tâches, clairement délimitées, en nombre fini et encadrées par des moyens précis. S'assurer, au mieux, de ses devoirs est nécessaire à la tenue d'ensemble du système.

Les citoyens : Les locuteurs sont pris dans le même système de devoirs. Ils assurent et assument leurs responsabilités et attendent en retour que le maire assume les siennes. Dans cette définition stabilisée et rituelle des rôles, les citoyens-administrés sont immédiatement légitimes. Certains engagements peuvent cependant contribuer à donner du poids à leurs revendications ; ainsi en est-il du rappel des contraintes auxquelles ils se plient (payer des impôts, assurer certaines tâches d'intérêt collectif). Les administrés, en liant la bonne marche des affaires au seul respect des lois et règlements s'interdisent toute intervention proprement politique.

* Le modèle pamphlétaire

Le système de relation : Enfin, le modèle pamphlétaire informe une façon spécifique de faire du lien avec le maire. La relation faite de distance entre le maire et les citoyens - distance physique mais surtout due à l'opposition entre des professionnels et des non-professionnels - est confirmée tout en étant inversée au profit du citoyen. En effet, le modèle pamphlétaire indique la façon dont les locuteurs reprennent à leur compte la distance existante, afin de ne plus la subir mais de la renouveler de façon volontaire. C'est en se situant du côté d'un monde politique tout de pureté que les citoyens peuvent retourner le déséquilibre en accusant alors le maire d'être du côté de la politique politicienne. Ce type de lien est tout à fait spécifique puisqu'il conduit parallèlement à nier toute relation possible - une différence de nature distingue en effet les locuteurs purs des hommes politiques impurs.

Le maire : Le maire, dans cette perspective, est systématiquement dénigré, dans son corps, dans sa fonction ou confondu avec le "système" auquel il participe. Les références qui font office d'étalon sont des modèles purs, d'intégrité, de dévouement par rapport à

l'intérêt collectif. C'est donc par rapport à une image hautement idéalisée du statut qu'est dressé le procès simultanément de l'homme, de l'homme politique et du système politique dans son entier.

Les citoyens : Le locuteur, soit hyper présent, soit complètement absent, multiplie les marques de son innocence. Incarnant un modèle de pureté, le locuteur inverse la stigmatisation de l'injuriant : l'injure étant la dernière voie que peut prendre la pureté. Les propos d'une grande généralité se réfèrent soit à des expériences personnelles, vécues comme des trahisons successives, soit à des discours de nature prophétique.

2- La question de la "domination"

Ces différents modèles permettent de rendre compte, non pas tant des objets qui sont pris pour cible par les différents intervenants, mais des types de relations que les locuteurs privilégient pour entrer en contact avec le maire. Ils constituent ainsi autant d'idéaux-types des relations entre les citoyens et le monde politique local. Construire ainsi des idéaux-types permet, au-delà de toute identification à des individus, à des objets ou à des groupes sociaux, de mettre en perspective les caractéristiques discriminantes dessinant, pour les acteurs, autant de façon de comprendre, de concevoir et d'appréhender le monde politique.

Présentés de façon linéaire, ces modèles d'interpellation sont tous considérés sur le même plan. En effet, le recensement que nous avons effectué présente, sans distinction et partant sans accorder de faveur à un modèle plutôt qu'à un autre, des formes qui sont toutes, de fait, présentes dans les courriers analysés. Seule une telle mise à plat permet de reconnaître la présence de formes multiples, *avant* toute interrogation sur leur plus ou moins grande efficace et légitimité.

Pour autant, peut-on se contenter de ce simple recensement et négliger du même coup la distance et les éventuels déséquilibres animant ces différentes formes d'interpellation ? Plusieurs solutions s'offrent pour essayer de caractériser la différence de légitimité animant chacun de ces modes d'interpellation. D'abord on peut lier les différents modèles aux caractéristiques sociographiques des acteurs qui les mettent en oeuvre. Ensuite, on peut inférer de la réception des courriers par la municipalité une légitimité différente accordée aux courriers et, au-delà, aux modes d'interpellation auxquels ils ont recours. Pourtant, ces deux premières solutions, au-delà de leur faisabilité, se révèlent peu pertinentes en regard de notre terrain. On pourra alors essayer de considérer les possibilités critiques que ces différentes interpellations offriraient à leurs auteurs.

Les différents types d'interpellation peuvent être associés aux qualités des interpellants, en partant de l'hypothèse que les personnes les plus démunies auraient recours à certains modèles plutôt qu'à d'autres. Cependant, la caractérisation "des agents au moyen d'attributs stables, [le fait de] les doter d'intérêts et de dispositions inscrites dans le corps et capables d'engendrer des intentions objectives et non conscientes"[446] est très difficile dans le cas de courriers. Aussi, manquant des renseignements relatifs aux positions sociales des locuteurs, est-il impossible de lier précisément les modèles

[446] Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 56.

d'interpellation à des agents ou des groupes particuliers[447]. C'est aussi le constat que fait Luc Boltanski à propos des courriers adressés par les lecteurs du *Monde* à leur quotidien :

"On ne peut éprouver les énoncés en les rapportant à des éléments stables qui consisteraient en des propriétés inscrites une fois pour toutes dans les personnes, tel qu'on est en droit de le faire dans les sociologies de l'agent où les énoncés et les actions ne sont appréhendés qu'au titre de marqueurs et de traces renvoyant à des propriétés sous-jacentes, définies elles-mêmes par référence à une cartographie de la "structure sociale""[448].

Cette impossibilité conduit de fait le sociologue à renoncer à "asseoir sa propre interprétation sur une forme stable, construite en mettant à profit les ressources particulières dont il dispose, de l'ordre de ce que les sociologues classiques appellent communément la "structure sociale", [pour] se laisser porter par les formes stables qui apparaissent dans les comptes rendus des acteurs"[449] et dans leurs pratiques pourrait-on ajouter. L'acceptabilité de ces courriers peut en effet être considérée en se penchant sur la réception qui leur est accordée et le crédit qui est porté à ces différents discours et à leurs auteurs par les acteurs municipaux. "Pour clarifier les énoncés des personnes, nous devons donc les éprouver en les confrontant à une stabilité d'un autre ordre, c'est-à-dire, plus précisément, les rapporter aux conventions qui supportent leur intelligibilité et leur acceptabilité par un nombre indéfini d'autres acteurs"[450]. L'appel à des conventions comme point d'appui pour penser la pertinence et l'efficace de telles formes n'est pas sans poser problème dans le cadre des courriers adressés au maire. Autant cette démarche paraît pensable en ce qui concerne des pratiques largement exposées dans l'espace public - et dont le cercle de réception est potentiellement très large[451] - ou encore des pratiques sous surveillance - interventions à la radio, publication de textes dans des journaux... -, autant les courriers reçus par le maire ne font-ils l'objet d'aucune sélection particulière. Comme nous l'avons vu plus haut, tout courrier adressé à la mairie a droit à une réponse et le nombre de lettres auquel le cabinet du maire ne fait pas suite est très limité ; en conséquence de quoi la réception des courriers par la municipalité ne constitue pas une épreuve susceptible de renseigner sur les courriers qui emprunteraient les grammaires d'interpellation les plus attendues.

La question reste donc entière : comment saisir d'éventuelles différences entre les types d'interpellation dont usent les citoyens dans leurs courriers ?

447 Les rares éléments sociographiques dont on pouvait disposer ont toutefois été systématiquement indiqués.

448 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, pp. 58-59.

449 Id. Ibid., p. 57.

450 Id. Ibid., pp. 58-59.

451 Cette démarche rencontre cependant les limites que nous avons citées ci-dessus et notamment le fait que la recevabilité conventionnelle est toujours relayée par des groupes sociaux particuliers comme les journalistes du *Monde* pour le tri des courriers des lecteurs qui auront le privilège de paraître dans les colonnes du journal.

Nous avons, pour notre part, considéré ceux d'entre eux qui ouvrent sur une perspective critique. Si une certaine forme de normalité anime ces courriers[452], rien n'empêche de concevoir les possibilités critiques offertes par chacun d'entre eux : à l'instar de ce que remarquent Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin et Cyril Lemieux à propos des régimes de l'opinion ou du partage, certains modèles d'interpellation semblent faciliter une critique argumentée, la saisie de ressources proprement politiques et universalisables alors que d'autres constituent des ressources plus faibles dans la perspective d'une critique[453].

En définitive, loin de nier à travers une présentation linéaire et un traitement symétrique de tous les modèles les différences qui les animent ou que leur usage peut engendrer, on se donne les moyens, en portant attention à l'ensemble de ces modèles, sans distinction, de dépasser une analyse surplombante et de prendre ainsi en compte des modèles *a priori* "dominés". Plus, c'est précisément en prenant pleinement en compte ces modèles "dominés", caractérisés par des opportunités critiques modestes, que l'on est en mesure de penser des formes de domination elles-mêmes différenciées.

Economie des modèles

Chaque modèle obéit à une logique de présentation - rapidement esquissée ici - qui servira de guide pour les chapitres suivants. L'analyse des grandeurs pertinentes au sein de chaque modèle s'appuie dans un premier temps sur des textes philosophiques ou politiques. Ces textes présentent de façon systématique l'*ordre politique* général de chaque modèle et les systèmes d'*équivalences* sur lesquels ces derniers se fondent. Ces réflexions permettent d'envisager chaque modèle dans sa pureté. Déployant les implications logiques du modèle, ces références théoriques ont également le mérite de montrer que les formes d'expression adoptées par les citoyens ne relèvent pas seulement d'une utopie ou de logiques personnelles mais répondent à des définitions cristallisées, différenciées et problématiques de l'espace politique.

On présentera, dans un deuxième temps, les traits caractéristiques du locuteur et du maire qui sont engagés dans chaque modèle. Les appuis philosophiques, pour heuristiques, n'indiquent en effet aucunement l'épaisseur des *façons de faire* des citoyens. L'objectif est alors d'accéder à la pluralité des pratiques constituant chaque ordre d'interpellation. Par exemple, si la construction de collectifs est incontournable dans le modèle de l'action collective, elle peut néanmoins obéir à des logiques différentes. Ainsi le collectif peut être déjà reconnu et identifié publiquement, il peut également être construit dans le cours du courrier, d'une façon restreinte ("ma femme et mes enfants se joignent à moi pour vous dire que..."), par la constitution d'une "tête de cortège" ("nous en parlerons autour de nous pour que tous ceux qui veulent nous suivre...") ou au contraire

[452] Quel que soit le mode d'interpellation retenu, la possibilité même de concevoir des modèles à la fois suffisamment représentatifs - c'est-à-dire dont l'effectif n'est pas négligeable - et discriminants - c'est-à-dire dont les modalités ne se recoupent pas - est un indice suffisant de l'existence de conventions qui sont largement partagées par la population qui écrit.

[453] "Parler en public", *op. cit.*

de sa "queue" ("je joins ma voix à")... Ce déploiement passe notamment par une attention soutenue aux expressions, figures de style et autres caractérisations des acteurs.

Les acteurs sont obligés de s'engager dans l'interaction qu'ils conduisent avec le maire : c'est à eux que revient l'initiative de solliciter un mode ou un autre d'interpellation. Ils ne peuvent en effet que difficilement multiplier les positions et les définitions du maire. L'engagement dans un type d'interpellation exige ainsi de renoncer à ce qui fait la grandeur dans d'autres types d'interpellation, c'est-à-dire de consentir des sacrifices[454]. Lorsque cet engagement n'est pas respecté, on peut alors estimer qu'il y a des erreurs ou des fautes commises par rapport à la pureté du modèle[455]. Les locuteurs peuvent cependant convoquer des références relevant de modes d'interpellation différents : ils tissent alors des compromis entre les différents ordres de grandeur mobilisés. L'analyse de ces compromis pointe les modèles qui sont les plus souvent associés.

Enfin, on s'interroge sur les capacités critiques de chaque modèle et sur les objets problématisés par les citoyens dans leur interpellation. Les capacités critiques de chaque modèle sont essentiellement repérées à travers les formes d'imputation de responsabilité auxquelles se consacrent les citoyens. On prête alors attention aux coupables, aux responsables, aux victimes décrites. Ces capacités critiques tiennent aussi à l'usage de rhétoriques permettant de monter plus ou moins en généralité. Quant aux sujets abordés, on se rend compte que, s'ils ne sont pas strictement corrélés à des types d'interpellation particuliers, certains d'entre eux sont néanmoins plus souvent saisis par les locuteurs s'inscrivant dans un modèle plutôt que dans un autre.

Chapitre 5 : Citoyens, aristocrates et sujets

Les modes d'interpellation analysés ici ont tous pour point commun de s'agencer autour de figures mayorales ayant trait à l'élection. Le modèle citoyen, proche du mandat impératif, pose une équivalence stricte entre tous les citoyens quels qu'ils soient (§1). Les deux autres modèles insistent sur le caractère distinctif de l'élection du maire. Le modèle aristocratique (§2) décrit une relation d'aristocrate à aristocrate alors que le modèle de la sujétion (§3) envisage l'écart creusé entre le maire et ses concitoyens comme source de lien.

1 Le modèle citoyen

[454] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, parlent à ce propos de "formule d'investissement qui lie les bienfaits d'un état supérieur à un coût ou un sacrifice", cf. *De la justification*, *op. cit.*, p. 99. Cf. aussi l'article de Laurent Thévenot, "Les investissements de forme", *Conventions économiques*, 1986, vol. 40, n°2, pp. 147-198.

[455] On se propose de considérer dans un même élan les engagements requis par chacun des modèles et les fautes - souvent plus faciles à repérer - qui les égrènent.

A/ L'ordre de la citoyenneté

C'est d'abord à l'exposition de la grammaire d'un tel modèle que ces premières pages seront consacrées (1), avant de considérer la façon dont les locuteurs, en situation, la déclinent, l'aménagent, la modulent, la transforment, en un mot la font advenir (2).

1- La grammaire du modèle citoyen

Afin de caractériser au mieux les relations qui ont pu être tissées par les citoyens avec le maire de Lyon, on a fait appel à des textes tirés soit de la philosophie politique soit de la science politique. On a mobilisé, en quelque sorte, des grammaires du lien politique. Ces grammaires, comme leur nom l'indique, affranchies des contingences du terrain, permettent une exposition systématique des caractéristiques de chaque modèle et permettent, par leur exhaustivité, de mettre en exergue et de systématiser certains éléments qui auraient pu passer inaperçus dans les courriers. En déployant de façon logique le modèle ou en épuisant la série des "parce que", ces grammaires permettent de mieux saisir à la fois les implications du modèle et les agencements, tensions ou compromis auxquels il est confronté et auxquels il apporte éventuellement une réponse.

Une cité civique ?

Le modèle citoyen est proche de la cité civique telle que présentée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification*. Il est construit sur le même texte fondateur de Jean-Jacques Rousseau : le *Contrat social*.

Dans leur exégèse, Luc Boltanski et Laurent Thévenot insistent sur la capacité de l'homme à s'extraire de ses passions et de ses intérêts particuliers pour atteindre un état de citoyen où il regarde uniquement à l'intérêt général. Dans un tel système, la grandeur sera reconnue au citoyen qui incarnera la volonté générale. Si l'on reconnaît l'appartenance potentielle de chaque être humain au corps des citoyens et par conséquent sa capacité à échapper à ses passions et à ses intérêts personnels, le passage d'une entité à une autre réside avant tout dans des *dispositifs* et notamment dans le fait que la loi soit générale et que, partant, elle concerne tout le monde *et* chacun[456]. Ce qui assure l'intérêt général, c'est donc un dispositif particulier tenant dans

[456] Luc Boltanski et Laurent Thévenot insistent sur le fait que la transformation de l'individu, caractérisé par ses intérêts particuliers, en entité de second degré qu'est le citoyen dépend très largement "d'une qualité de la conscience ou d'une authenticité du for intérieur" [*De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, "Essais", p. 146]. Robert Dérathé est plus réservé puisqu'il note que "chez Rousseau la théorie de la conscience et celle de la volonté générale se sont formées indépendamment l'une de l'autre. Ce sont là deux courants de pensée qui suivent chacun leur route, sans jamais se rencontrer. Rousseau aboutit à des conclusions différentes suivant qu'il raisonne en politique ou pense en moraliste. Il n'est vraisemblablement pas parvenu à donner au problème des rapports de la conscience individuelle et de la loi civile une solution satisfaisante". Et plus loin d'ajouter "De toute façon ce n'est pas une solution d'admettre que la conscience est le guide de l'homme et la volonté générale la règle du citoyen. Tout au long de l'oeuvre de Rousseau, on se heurte à l'antinomie entre l'homme et le citoyen sans qu'on puisse assurer que l'auteur soit parvenu à la résoudre" [*Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1992, 2de éd. mise à jour, "Bibliothèque d'histoire de la philosophie", pp. 343 et 344].

une stricte identité entre ceux qui font la loi et ceux auxquels cette dernière est destinée. C'est l'égalité devant la loi qui est au coeur du modèle citoyen. L'explicitation de ce modèle citoyen fondé sur la reconnaissance d'une stricte égalité entre les hommes devant la loi est alors indispensable pour éclairer un des modes d'interpellation du maire.

L'égalité de tous devant la Loi

Comme le note Claude Lefort, avec la Révolution et l'avènement de la démocratie est prononcée la "disparition d'une autorité qui assujettissait tous et chacun, celle du fondement surnaturel ou naturel sur lequel reposait cette autorité et dont elle pouvait se réclamer pour revendiquer une légitimité incontestable, une connaissance des fins dernières de la société et de la conduite des hommes, assignés qu'ils étaient à une place et à une fonction particulières"[457]. Cette disparition laisse place à un lieu vide, non incorporé, destiné à être déterminé par l'ensemble des hommes. Ce lieu vide est celui investi par la Loi.

· "Par quel art inconcevable a-t-on pu trouver le moyen d'assujettir les hommes pour les rendre libres ? d'employer au service de l'Etat les biens, les bras et la vie même de tous ses membres, sans les contraindre et sans les consulter ? d'enchaîner leur volonté de leur propre aveu ? de faire valoir leur consentement contre leur refus, et de les forcer à se punir eux-mêmes quand ils font ce qu'ils n'ont pas voulu ? Comment se peut-il faire qu'ils obéissent et que personne ne commande, qu'ils servent et n'aient point de maître ; d'autant plus libres en effet, que, sous une apparente sujétion, nul ne perd de sa liberté que ce qui peut nuire à celle d'un autre ? Ces prodiges sont l'ouvrage de la Loi. C'est à la Loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté ; c'est cet organe salutaire de la volonté de tous qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes ; c'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui-même"[458].

Ce qui caractérise cette Loi, c'est son caractère général : une loi ne peut viser des personnes particulières mais seulement l'ensemble des citoyens. "La volonté générale (...) ne peut agir que par des lois, et il est contraire à son essence de rien statuer sur un objet individuel. Les mesures qu'elle édicte s'appliquent indistinctement à tous les citoyens, sans qu'aucun d'eux ne se trouve avantagé ni lésé par rapport aux autres"[459]. Comme le remarque une nouvelle fois Robert Dérathé, "si la collectivité pouvait se prononcer souverainement sur des questions qui n'intéressent qu'une partie des citoyens, elle serait alors en droit de favoriser les uns aux dépens des autres"[460].

Cette généralité de la Loi emporte une caractéristique non négligeable pour notre propos. La Loi, en s'appliquant de façon indifférenciée et systématique à l'ensemble des

457 Claude Lefort, *Essais sur le politique - XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1986, "Esprit/Seuil", p. 47.

458 Jean-Jacques Rousseau, "Discours sur l'économie politique", *Ecrits politiques*, Paris, Union Générale d'Editions, 1972, "10/18", p. 41.

459 Robert Dérathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, *op. cit.*, p. 367.

460 Id. Ibid., p. 354.

citoyens, assure à chacun d'entre eux une stricte égalité et une réciprocité totale. Chacun participe *au même titre* de la Loi, et en est l'objet *au même titre*. Ainsi, dans le *Contrat social*, tout se passe comme si, non seulement chacun contractait avec lui-même mais aussi, comme si chacun faisait la Loi pour lui-même.

- "L'intérêt commun qui sert de fondement à la société civile et de base à la volonté générale, ne doit pas être pris au sens d'un intérêt collectif, spécifiquement distinct de l'intérêt de chacun. Il ne s'agit pas pour Rousseau de demander à l'individu de préférer l'intérêt du corps dont il fait partie à son intérêt propre. Ce serait en effet vouloir qu'il agisse contrairement à sa nature, puisque "l'amour de soi-même est le seul motif qui fasse agir les hommes". Il importe au contraire que chacun veuille le bien public "pour son propre intérêt"[461]. C'est l'intérêt personnel de chacun - la préférence qu'il se donne – qui doit lui servir de guide dans les délibérations publiques, et leur donne ce caractère d'équité qu'elles ne sauraient avoir si les citoyens devaient se prononcer sur des affaires qui les laisseraient indifférents, s'ils pouvaient accorder des avantages dont ils ne bénéficieraient pas ou imposer des obligations dont ils seraient eux-mêmes exempts"[462].

Cette double dimension rend caduque l'opposition entre le citoyen et la volonté générale. *Chaque citoyen est alors nécessairement potentiellement porteur de l'intérêt général* [463].

Il faut cependant maintenir la différence entre l'individu particulier et le citoyen. Il y a en effet une transformation entre le premier et le second : les droits de l'état de nature, s'ils perdurent, ne le font que sous la forme de droits civils[464] ; de même, à travers l'éducation, l'homme peut découvrir non plus seulement "l'immédiat primitif de la sensation et du sentiment, mais l'immédiat de la volonté autonome et de la conscience raisonnable"[465]. Le citoyen qui conçoit son intérêt grâce à la raison, milite également en faveur de l'intérêt général. En bref, le modèle citoyen suppose et s'appuie sur un individu strictement égal à ses concitoyens et doué d'une raison lui permettant de juger de ce qui est bon pour lui et partant pour tous les hommes. Qu'en est-il alors du gouvernement ?

461 La formulation exacte peut être trouvée dans le Livre IV : "Ce bien particulier excepté, [l'homme] veut le bien général pour son propre intérêt tout aussi fortement qu'un autre", Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 1992, p. 134.

462 Robert Dérathé, Jean-*Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, *op. cit.*, p. 355.

463 Même dans le cas, envisagé par Rousseau, du délitement du "noeud social", le lien direct entre homme et citoyen n'est jamais rompu : "Chacun, détachant son intérêt de l'intérêt commun, voit bien qu'*il ne peut l'en séparer tout à fait*, mais sa part du mal public ne lui paraît rien, auprès du bien exclusif qu'il prétend s'approprier", Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 134.

464 On peut voir dans cette réappropriation de l'homme par lui-même, dans la conversion de ses droits naturels en droits civils la recherche d'une unité perdue. Cette unité de l'homme est en effet problématique et innerve l'ensemble de la réflexion de Rousseau comme l'indique Jean Starobinski : "Le maléfice de l'apparence, la rupture entre les consciences mettent fin à l'unité heureuse du monde enfantin. L'unité devra désormais se reconquérir, se retrouver ; les personnes séparées devront se réconcilier : la conscience chassée de son paradis devra entreprendre un long voyage avant de faire retour dans la félicité ; il lui faudra chercher un autre bonheur totalement différent, mais où son premier état lui serait non moins totalement restitué", Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, suivi de : *Sept essais sur Rousseau*, Paris, Gallimard, 1971, "Bibliothèque des Idées", p. 20. On voit combien cette recherche d'une unité nouvelle, et donc différente, en même temps que rigoureusement identique à celle perdue, est révélatrice de la conception rousseauiste du passage de l'homme dans l'état de nature au citoyen.

465 Cf. Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, *op. cit.*, p. 47.

Le commissaire du peuple

Les caractéristiques attribuées par Rousseau à la Loi et à la souveraineté emportent également un certain nombre de considérations sur les rapports entre citoyens, souverain et gouvernement. D'abord, la Loi doit impérativement être le produit de l'ensemble des citoyens[466], ce qui interdit toute forme de représentation puisque la volonté ne se représente pas. On connaît les fameuses pages de Rousseau condamnant l'idée d'une représentation du peuple :

- "La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté générale ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi"[467].

"La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale, il est clair que dans la puissance législative, le peuple ne peut être représenté ; mais il peut et doit l'être dans la puissance exécutive, qui n'est que la force appliquée à la loi"[468]. C'est pourquoi un corps spécifique, le Prince, composé de magistrats, doit assurer "l'exercice légitime de la puissance exécutive"[469].

Mais ce qui lie le Prince et les citoyens ne relève absolument pas du contrat : "l'acte qui institue le gouvernement n'est point un contrat mais une loi"[470]. Il en résulte que "les dépositaires de la puissance exécutive ne sont point les maîtres du peuple mais ses officiers, que [le souverain] peut les établir et les destituer quand il lui plaît, qu'il n'est point question pour eux de contracter mais d'obéir et qu'en se chargeant des fonctions que l'Etat leur impose ils ne font que remplir leur devoir de citoyens, sans avoir en aucune sorte le droit de disputer sur les conditions"[471].

Au terme de ce parcours, on peut extraire les principaux traits caractéristiques de ce modèle qui éclaire les rapports qu'un certain nombre de locuteurs établissent avec le maire de Lyon. La première caractéristique réside dans une stricte égalité entre les citoyens. Chacun détient une "partie de l'autorité souveraine"[472]. Egaux par la loi, mais

466 Contrairement à Jean-Jacques Rousseau qui considère que "la plus grande [forme] est une délibération qui ait peu de complications et que plus l'avis qui l'emporte doit approcher l'unanimité" -, sinon recueillir l'unanimité - unanimité qui peut être soit le signe de l'intérêt commun des citoyens et partant de leur volonté commune soit au contraire le signe de l'asservissement du peuple, "la crainte et la flatterie changeant en acclamations les suffrages". Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, *op. cit.*, pp. 138 et 136.

467 Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, *op. cit.*, pp. 122-123.

468 Id. Ibid., pp. 123-124.

469 Id. Ibid., p. 86.

470 Id. Ibid., p. 128.

471 Id. Ibid., p. 128.

aussi devant la loi, ils en sont non seulement à l'origine mais en sont aussi les bénéficiaires directs. En tant qu'appartenant tous au corps des citoyens, gouvernants comme gouvernés sont égaux. La deuxième caractéristique que l'on peut retenir a trait aux relations qui peuvent alors s'établir entre le gouvernement et les citoyens. Il s'agit d'un strict rapport d'exécution, le gouvernement n'étant que le "commissaire" du souverain. En insistant sur ces deux points, est nécessairement gommée la dimension collective et agonistique des points de vue.

Cette conception conduit les locuteurs à se présenter comme des citoyens - voire de bons citoyens - et à concevoir le maire, *avant tout*, comme un citoyen. Citoyens doués de raison et dépositaires d'une partie de la volonté générale face à un autre citoyen - le maire - dont les caractéristiques sont équivalentes : tel est le rapport instauré. Le maire ne bénéficie dans cette perspective d'aucune prérogative particulière puisque sa charge et son pouvoir ne sont que l'émanation - et au service - de la volonté générale. Une commune identité est ainsi activée, à travers la catégorie générique et originelle de citoyen, qui permet de faire fondre la tension ou la distance avec l'autorité municipale.

[472] Id. Ibid., p. 87.

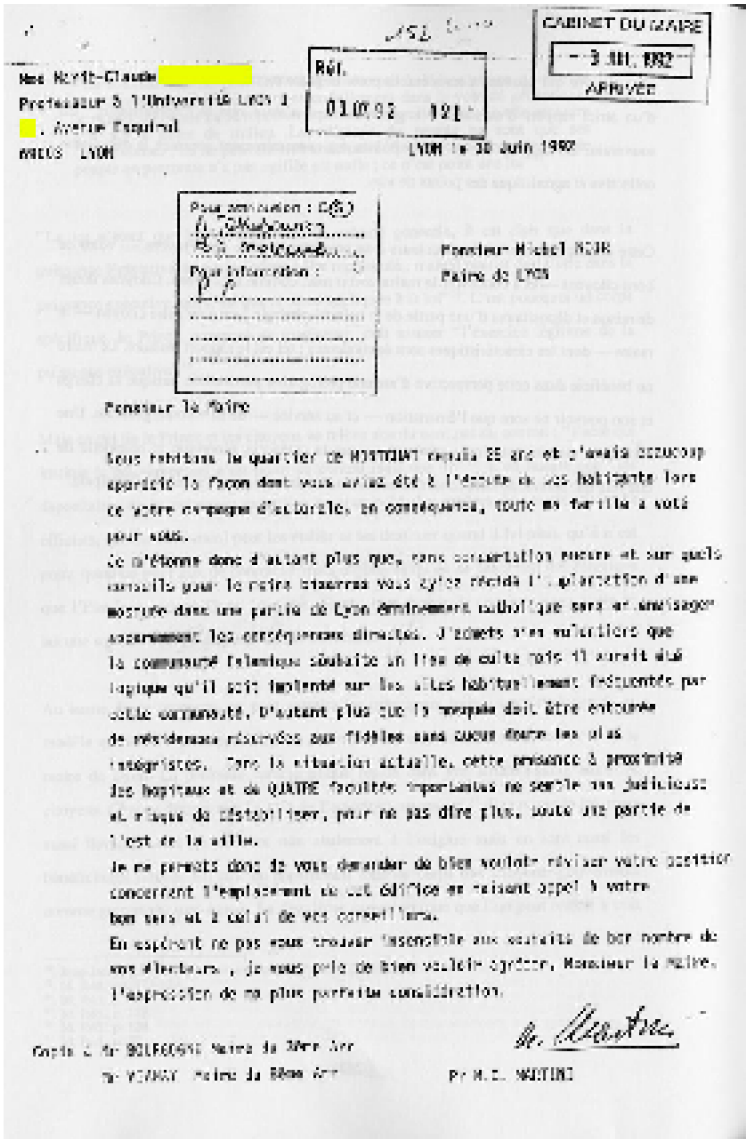

CABINET DU MAIRE
ARRIVEE

Mme Marie-Claude [redacted]
Professeur à l'Université Lyon 3
[redacted], Avenue Esquirol
69003 LYON

REÇU
01.07.92 12L

LYON le 30 Juin 1992

Pour exécution : C(G)
M. Gallezot
M. Grelicard
Pour information :

Monsieur Michel NOIR
Maire de LYON

Monsieur le Maire

Sous réhitons le quartier de MONTCHAT regrette EE arc et j'aurais beaucoup apprécié la façon dont vous auriez été à l'écoute de vos habitants lors de votre campagne électorale. En conséquence, toute ma famille a voté pour vous.

Je m'étonne donc d'autant plus que, sans consultation aucune et sur quels conseils pour le maire assurera vous avez décidé l'implantation d'une mosquée dans une partie de Lyon éminemment catholique sans m'envisager sérieusement les conséquences directes. J'admets vos valeurs que la communauté islamique souhaite un lieu de culte mais il aurait été logique qu'il soit implanté sur les sites habituellement fréquentés par cette communauté, d'autant plus que la mosquée doit être entourée de résidences réservées aux fidèles sans aucun doute les plus intégristes. Dans la situation actuelle, cette présence à proximité des hôpitaux et de QUATRE facultés importantes me semble peu judicieuse et risque de déstabiliser, pour ne pas dire plus, toute une partie de l'est de la ville.

Je me permets donc de vous demander de bien vouloir réviser votre position concernant l'emplacement de cet édifice en faisant appel à votre bon sens et à celui de vos conseillers.

En espérant ne pas vous trouver insensible aux souhaits de bon nombre de vos électeurs, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma plus parfaite considération.

Copie à Mr BOLFECHIE Maire du 8ème Arr
Mr VIGNAU Maire du 6ème Arr

Pr M.C. MARTINI

2- Les citoyens et le maire-citoyen

Ecrire en tant que citoyen : qu'exige une telle prétention ? Quelles formes l'intervention peut-elle prendre ? Quelles sont les caractéristiques dont les locuteurs pourront se prévaloir ? Quelles démarches devront-ils entreprendre ? Comment articulent-ils leurs positions et celles qu'ils prêtent au maire ? Quelles relations seront privilégiées dans une telle configuration ?

Pour envisager de répondre à cet ensemble de questions, on ne peut s'appuyer sur les caractéristiques sociographiques propres aux personnes s'inscrivant tendanciellement dans ce modèle : sexe, âge, position politique, etc... On a déjà insisté sur l'ignorance de ces caractéristiques dans laquelle on était tenu. Il ne s'agit donc pas tant ici de produire une photographie objective de cette population en ayant recours aux catégories généralement employées - et considérées comme variables explicatives - mais bien de considérer la façon dont les locuteurs mobilisent ces différentes caractéristiques,

construisent *une* identité *situationnelle* et une *relation* stabilisée avec les différents actants qu'ils posent comme pertinents[473].

Pour analyser cette grammaire et en montrer les combinatoires possibles, nous proposons d'envisager, dans un premier temps, la façon dont les citoyens s'engagent dans ce modèle qui n'est pas plus naturel qu'un autre, et les efforts qu'ils doivent produire en conséquence. On verra alors que les locuteurs développent un discours argumenté et proposent un avis éclairé leur permettant de s'inscrire pleinement dans les débats qu'ils ouvrent avec le maire (a). On considérera, dans un deuxième temps, le rôle qu'ils accordent au maire : ce dernier étant simultanément considéré comme partenaire d'un échange et comme relais des désirs et revendications des habitants (b).

a) L'engagement des citoyens

On a pu voir que les dénonciateurs - et leurs dénonciations - devaient obéir à un certain nombre de conditions s'ils voulaient avoir quelques chances d'être convaincants. On se rappelle ainsi qu'une dénonciation à d'autant plus de chance d'aboutir que son dénonciateur n'est pas directement concerné par le dysfonctionnement qu'il condamne. Or, quelle meilleure preuve donner de l'indépendance du dénonciateur que son appartenance à un large collectif ? Cependant, dans les courriers des individus interpellant le maire sous le registre citoyen, aucun collectif n'est mentionné. Bien au contraire, les citoyens sont très présents dans leur texte, en soutiennent l'énonciation grâce à un discours à la première personne et ne disparaissent aucunement au profit de collectifs plus englobants. Comment dès lors font-ils pour que leur plainte soit tout de même recevable ? Comment de ce fait peuvent-ils prétendre parler au nom de l'intérêt général ?

C'est autour de l'usage de la raison que s'articule l'ensemble du discours des citoyens. C'est en effet grâce à l'usage de la raison qu'ils construisent une identité crédible leur permettant aussi bien de soutenir un discours argumenté que de se présenter comme interlocuteur à part entière du maire. Tout l'effort que les citoyens doivent produire réside donc dans l'affirmation de la raison qui les anime. C'est l'articulation entre présence des citoyens dans l'énonciation, argumentaire raisonné et place dans le débat que l'on se propose d'aborder ici.

* Un avis personnel

Les personnes qui interpellent le maire selon la logique citoyenne ne prennent pas appui sur des collectifs déjà constitués, qui pourraient être assimilés à des brigues (pour emprunter au vocabulaire du *Contrat social*). Ils rejettent en effet toute appartenance à des collectifs, toujours soupçonnés de promouvoir, non pas la réflexion comme processus, mais une pensée déjà préconstituée, qui échappe au simple citoyen et qui risque de faire de ces derniers, à leur corps défendant, les hérauts d'une cause particulière.

[473] Pour un exemple similaire, cf. Dominique Cardon, ""Chère Menie..." - Émotions et engagements de l'auditeur de Menie Grégoire", *Réseaux*, n°70, en particulier p. 47 et s.

"Monsieur le Maire, (...) Je ne fais partie d'aucune association concernant ce projet, et je trouve équitable que les vrais Musulmans résidant à Lyon puissent pratiquer leur religion et donc avoir un lieu de culte" [124].

Et de conclure :

"Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre connaissance de ce courrier, non pas dicté par des idées partisanes mais simplement par la logique" [124].

Les citoyens qui veulent échapper à ces groupes intermédiaires, s'appliquent également à clarifier leur position en répondant par anticipation aux préjugés que l'interlocuteur pourrait se faire des épistoliers. Ils signalent ainsi, et ce notamment au cours et en fin de lettre[474], que les stéréotypes qui permettraient de les saisir ne sont pas pertinents :

"PS Je vous précise que je ne suis pas une vieille fille bigote mais une mère de famille de votre génération" [75]. "Je ne suis pas un fanatique, ni un extrémiste" [131].

En voulant échapper à une identification à des groupes restreints, les épistoliers tendent à bannir de leur hagiographie les catégories descriptives stabilisées comme les catégories socioprofessionnelles, au profit de traits généralement considérés comme subjectifs. L'attention portée à leur identification les conduit ainsi à privilégier des définitions d'eux-mêmes excluant tout type d'appartenance, en dehors du statut de citoyen.

Un exemple du traitement opéré par les locuteurs sur les catégories définitoires qu'ils mobilisent ainsi que sur leur agencement peut éclairer ce phénomène. Dans la lettre suivante, l'impôt, généralement caractérisé de façon collective - *"Nous aimerions lire que nos élus se préoccupent de nos impôts"* - reçoit également une définition individuelle - *"ma feuille d'impôt qui représente deux mois de loyer"*. La présence et la définition du locuteur est ainsi assurée, y compris sur un objet qu'il est malaisé d'individualiser.

- "Monsieur le Maire, Je reçois ma feuille d'impôts locaux qui représente deux mois de loyer. Par ailleurs j'apprends que la ville a fait cadeau d'un terrain d'un milliard pour édifier une mosquée dont j'espère qu'elle n'aura pas le sort de celle de Romans. Nous aimerions lire que nos élus se préoccupent de nos impôts au lieu de ne parler que de réalisations spectaculaires" [99].

La présence des locuteurs dans leur texte passe également par l'emploi quasi systématique de verbes modalisant le discours[475]. Les citoyens "remarquent", "trouvent que...", "font remarquer que...", "pensent que..." ou encore "admettent que..." etc.

[474] Dans une lettre, le problème de la présentation de soi est particulièrement exacerbé. Erving Goffman indique combien la tenue, la posture, les gestes ponctuant le discours est d'importance dans le propos du locuteur s'engageant dans une relation de face à face. Or, si certains indices tels que l'écriture manuscrite plutôt que le recours à un ordinateur ou une machine à écrire, le type d'écriture et les différentes marques paratextuelles permettent en partie la saisie des caractéristiques du locuteur, ces indices sont parfois insuffisants. Il est alors souvent nécessaire aux épistoliers d'expliciter de façon directe et définitive qui ils sont. Cf. Erving Goffman, Façons de parler, Paris, Les Ed. de Minuit, 1987, "Le sens commun", notamment p. 8.

[475] Nous avons systématiquement relevé l'usage, dans le cours des lettres, des pronoms tels que "je" ou "nous" ainsi que les marques consacrant l'absence de tels sujets (évitement). Dans le modèle citoyen, 85 % des locuteurs ont recours au "je".

"si je trouve tout à fait normal que les musulmans aient des lieux de culte, je n'approuve pas du tout la façon dont vous mépriser l'opinion des riverains" [63] "(...) je me permet de vous faire remarquer que (...)" [63] "Malgré cela, je pense que l'implantation d'une mosquée dans le 8ème arrondissement et ses quartiers adjacents serait de mauvais augure" [170] "J'admet bien volontiers que la communauté islamique souhaite un lieu de culte mais il aurait été logique qu'il soit implanté sur les sites habituellement fréquentés par cette communauté" [152] "L'implantation d'une mosquée dans cette banlieue est me semble-t-il une erreur fondamentale" [128]

Comment, alors que le discours citoyen semble devoir systématiquement maintenir la présence de la personne, ces dernières peuvent-elles revendiquer une certaine légitimité à parler, un attachement à l'intérêt général ou, pour le dire autrement, comment ces personnes se présentent-elles comme des énonciateurs légitimes ?

C'est la démonstration de l'usage de la raison qui permet aux locuteurs de se présenter comme des citoyens. En tant que citoyens, en s'appuyant sur la raison, ils sont susceptibles de parler au nom de l'intérêt général et de soutenir un débat avec le maire.

* Un citoyen raisonnable

Si la *raison* est posée comme universelle, c'est-à-dire dépassant chaque individu en particulier, son *usage* reste individuel. Chaque citoyen, aura ainsi à coeur de prouver - le "bon" - usage de sa raison. Cette preuve indispensable à la crédibilité des propos, passe par la démonstration de l'indépendance d'esprit du citoyen, de son refus de toute polémique, de sa distance à l'égard des préjugés et, en définitive, de son attachement à l'intérêt général.

Pour bien montrer comment chaque citoyen a recours à - et revendique l'usage de sa - raison, il convient d'abord de noter les efforts que ces derniers sont amenés à produire pour faire montre de leur indépendance d'esprit, élément indispensable à la preuve de leur préoccupation envers l'intérêt général. En mettant l'accent sur leur indépendance d'esprit, condition sine qua non de l'exercice de leurs facultés de jugement, les citoyens peuvent prétendre à la reconnaissance accordée à tout être doué de raison.

"Monsieur le Maire,

Pragmatique - d'abord, le fait -, technologue - A est A -, insensible aux discours - politique, juridique, etc... -, à la "connaissance inutile" - quotidiennement assénée par les médias" [76, Cette lettre est ici fidèlement retranscrite].

Les locuteurs rejettent donc toute forme de subordination et revendiquent une liberté de parole tenant précisément aux capacités - qu'ils s'attribuent - de réflexion sur les "faits bruts".

L'usage de la raison, synonyme d'indépendance de jugement, est également garant d'une expression "raisonnable". En effet, cet usage assure une forme d'intercompréhension rendant possible l'échange. On comprend alors mieux l'opposition à toute forme de violence, d'excès ou de démesure. Ce qui fait la propriété de la raison telle qu'invoquée, c'est le fait de pouvoir être explicitée, comprise, partagée, excluant ainsi tout ce qui contribue à "fausser" les échanges.

C'est pourquoi les citoyens sont tout à fait réticents à toute forme de polémique. Celle-ci est rejetée comme étant l'expression même de querelles partisanes ou personnelles interdisant toute intercompréhension. L'excès, la violence, la défense acharnée d'un point de vue et tout ce qui de manière générale plonge le débat dans une dimension conflictuelle est alors dénoncé.

"L'émotion encore chaude, vivante, sur cette initiative très grave pas encore apaisée, voilà que vous formulez des critiques excessives, sans appel, violentes, sans mesure contre Mr Calvet, et on pourrait multiplier les exemples..." [95]. "Je viens de suivre à la TV la réunion RPR toute récente où vous avez fait une déclaration (et provoqué une polémique) sur la Mosquée de Lyon" [65]. "Le dynamisme est sympathique mais ne doit pas conduire à la démesure" [99].

Enfin, cette raison ouvre sur des considérations concernant nécessairement l'intérêt général. Les décrochements effectués par les personnes qui mentionnent les cas où il y a également un intérêt personnel qui est en jeu, montrent bien, a contrario, la prétention à la généralité dont est d'ordinaire crédité l'argumentaire.

"Enfin, sur un plan plus personnel et que l'on peut juger plus égoïste, vous savez que la valeur des logements du quartier a considérablement diminué à l'idée de la construction d'une mosquée (...)" [123].

Cependant, les citoyens, même assurés de pouvoir être pris au sérieux et de participer ainsi à un espace de dialogue, sont dans la nécessité d'ancrer leur discours sur des connaissances. La capacité de raisonnement dont ils se réclament nécessite d'être étayée, de s'exercer sur des connaissances partagées qui ont la particularité d'être simultanément extérieures à la personne, - c'est-à-dire liées non pas à l'énonciateur mais constituées de façon collective et formant ainsi un énoncé -, et intérieures à cette même personne, - c'est-à-dire appropriables par chaque interlocuteur[476].

Un savoir autorisé

Les citoyens mobilisent ainsi des connaissances, des arguments et des faits, largement exposés dans les différents médias et validés dans l'espace public. La citation des sources (articles de journaux, revues...) est courante et confère au citoyen, comme à ses propos, une position d'autorité. La parole du locuteur s'appuie sur des sources publiques, dont le sérieux ne peut que rejaillir sur celui qui s'en fait le relais.

"Monsieur le maire, "Le Monde" du 24 juin 1989 annonce : "La mosquée de Lyon sera construite sur un site contesté" [74]. "Monsieur, Le n° 2228 du Nouvel Observateur traite de deux problèmes cruciaux pour la France actuelle : la DROGUE et l'ISLAM" [184].

Mais le citoyen ne se fait pas seulement le relais d'un discours : il ne manque de faire montre de ses capacités critiques et de ses facultés de raisonnement. Se faire uniquement le relais d'une parole, même autorisée, c'est en effet disparaître de l'énoncé pour ne plus tenir que le rôle d'énonciateur. C'est pourquoi, le citoyen indique sa distance

[476] Cette caractéristique des connaissances ne renvoie-t-elle pas à une conception spécifique de la loi ? Comme la loi, ces connaissances sont objectivées et donc extérieures aux individus et pourtant, à l'instar de la loi, elles sont reconnues valides par chaque personne susceptible d'exercer son jugement.

critique en objectivant les sources qu'il mobilise - *"Ce journal [Le Nouvel Observateur] ne peut, vous en conviendrez, pas être taxé de DROITISME, encore moins de LE PENNISME !"* [184]. Il peut également confirmer les propos qu'il rapporte en les soumettant à une enquête personnelle. Cette connaissance personnelle vient étayer des déclarations plus générales.

- "Les Etats Islamiques ont signé la Déclaration de San Francisco (10/12 1948) et de Paris (19/12 1981) ; ils n'en tiennent pour la plupart aucun compte sur le plan religieux. Ils opposent mille obstacles à la présence de lieux, de représentants, d'actes cultuels ; jusqu'à l'interdiction totale en Arabie Saoudite, Qatar, Brunei (1)".
- En note : "(1) J'ai parcouru tous ces pays, j'ai vu ce que je dis" [65, souligné par l'auteur]. "De souche "pied-noir" j'ai vu fermer des Eglises à Alger et maintenant je vais assister à la construction d'une mosquée à ma porte" [75].

Au terme de ce premier parcours, on peut constater que les locuteurs construisent une position de citoyens en insistant sur leur indépendance acquise grâce à un bon usage de la raison. Ils peuvent alors se targuer d'être porteur de l'intérêt général et partant d'intervenir dans les débats qui les opposent au maire. Mais ils doivent, au-delà de ces capacités, montrer les liens qui les attachent au maire et qui rendent possible l'échange. Ce sont alors les équivalences entre le citoyen et le maire qui sont mises en exergue.

* Le travail de l'équivalence

De façon générale, comme l'indique Erving Goffman, la rédaction d'une lettre nécessite une *réparation* puisqu'il faut "neutraliser ce que peut avoir d'offensant de s'imposer à autrui avec une demande"[477] ou une plainte. Ici, la réparation consiste essentiellement dans le fait de convoquer des catégories recevables dans une telle configuration, autrement dit, de construire des formes d'équivalence avec le maire qui soient acceptables. La mise en équivalence est travaillée par les citoyens à deux nivaux : d'une part ils tentent d'instaurer un dialogue d'égal à égal avec le maire, d'autre part, ils revendiquent leur statut d'électeur et ne reconnaissent le maire comme représentant dans l'unique mesure où la dimension de ce denier lui permet d'englober *tous* les citoyens.

Une égalité de parole

Les citoyens prennent la parole. Mais s'ils insistent sur leurs capacités de réflexion, leur indépendance d'esprit et leur pouvoir de raisonnement, c'est qu'ils ne veulent pas se contenter de prendre la parole : ils veulent créer un *espace* de dialogue. L'enjeu est en effet pour eux de se faire accepter comme partenaires à part entière de l'échange, avec qui la discussion voire les débats sont dignes d'être menés. En somme, les citoyens ne désirent pas seulement prendre la parole, ils désirent être entendus, c'est-à-dire entamer un véritable dialogue avec le maire.

L'égale valeur conférée à la parole des uns et des autres est moins pensée

[477] Erving Goffman, *Façons de parler*, Paris, Ed. de Minuit, 1987, "Le sens commun", p. 22.

qu'opérée à travers des façons d'engager et de prolonger le dialogue. D'abord, l'échange épistolaire fait disparaître le courrier spécifique dans une série, la correspondance. Cette caractéristique sérielle confère à chaque courrier, ceux des locuteurs comme ceux du maire, une même valeur. Le courrier du destinateur est alors l'égal de celui du maire, une pièce de l'échange, mettant en équivalence les partenaires de la correspondance. A contrario, on comprend alors mieux pourquoi la municipalité prend garde de ne pas donner trop d'ampleur à ces échanges répétés. Mais la mise en équivalence excède largement le simple fait de s'inscrire dans l'échange.

Elle peut passer par le fait que le maire soit rendu présent dans la lettre : "vous pourriez objecter que...", "vous pourriez répondre que..." ; ces formules montrent que le maire est partie prenante du dialogue. Mais ici, l'équivalence ne consiste pas tant dans le fait de rendre le maire présent dans le texte même, que dans la possibilité d'anticiper, de façon raisonnable, ce que ce dernier pourrait répliquer. Le locuteur inscrit son écrit ainsi dans un débat argumenté. *"Il serait incongru je pense de demander l'édification d'une Eglise à Alger, Tunis, Casablanca ou Ryad. Vous rétorquerez qu'il n'y a probablement pas assez de fidèles catholiques dans ces territoires. C'est évident"* [75].

Dans ces échanges, est également largement revendiquée une réponse personnalisée. Tous les points que le locuteur soulève attendent une réponse.

1.
" Vous prétendez que cette mosquée ne coûtera pas un centime aux lyonnais? Le prix de ce terrain serait intéressant à connaître avec la possibilité de construire des bâtiments utiles aux habitants

2.
Vous nous dites que les musulmans ont droit à un lieu de prière. (...)" [31].

Les citoyens exigent que le maire réponde effectivement aux questions qu'ils posent excluant ainsi tout recours à des réponses-types et à des propos trop généraux. A travers cette exigence, c'est surtout la maîtrise conjointe de l'agenda qui est visée. Se présentant comme raisonnables, les citoyens estiment pouvoir, au même titre que le maire, déterminer les thèmes et questions qui méritent l'attention et relèvent ainsi pleinement de l'ordre du jour. Il y a donc bien dans ces réclamations une mise en équivalence fondée sur la prétention à l'égalité avec le maire et sur la commune capacité à déterminer les questions importantes.

"Pourtant je reste sur ma faim, aucune réponse aux différents points que je soulevais :

1.
(...)

2.
(...)

3.
(...)" [119].

"Merci de me répondre pour ces trois sujets" [171].

C'est donc bien la capacité de réflexion que les citoyens se reconnaissent qui leur permet de penser et d'engager un véritable dialogue avec le maire qui devient alors un partenaire de l'échange. Mais c'est certainement autour de la question du lien électoral que cette prétention est la plus nette.

La question électorale

La question de l'élection est souvent mobilisée par les citoyens. La référence au vote permet de préciser la conception stricte que les citoyens se font de la représentation. On a ainsi pu rappeler que Rousseau voyait dans le principe de la représentation un élément opposé à la démocratie. De même, les citoyens tiennent la représentation pour valable à partir du moment où elle est générale et donc qu'elle prend en compte *l'ensemble* des citoyens. Dans cette perspective, un représentant ne peut que réunir l'ensemble des citoyens. Ceux qui ne se retrouvent pas dans ce représentant se sentent en conséquence trahis.

L'insistance est d'abord portée sur le lien direct créé entre le représentant et ceux qu'il représente. Plutôt que de concevoir une élection qui, en atomisant le corps électoral, a la propriété paradoxale de libérer le maire de chaque voix particulière (et par conséquent de chaque personne s'étant exprimé en sa faveur), c'est une équivalence directe qui est promue entre des citoyens dotés d'une capacité à penser l'intérêt général et leur représentant. Chaque citoyen ayant voté pour le maire rappelle ainsi les engagements que celui-ci avait pris et qu'il se doit dorénavant d'honorer : *"Monsieur le Maire, Lors des dernières élections municipales j'ai voté pour votre liste dans le 8ème arrondissement, parce que entre autres propositions, vous annonciez dans votre programme vouloir promouvoir un style de concertation etc... Vous envisagiez même le recours à des référendums locaux"* [175]. L'attente et les liens de représentation avec le maire sont d'autant plus forts que le vote s'est accompagné d'une participation active à la campagne électorale de ce dernier, preuve de l'engagement civique des personnes : *"Il est normal de se conformer aux lois de notre République, mais je me permets de vous faire remarquer, car à mon niveau j'ai fait campagne en votre faveur, qu'il est aussi normal d'honorer ses promesses, quand je reprends dans le texte votre déclaration préélectorale"* [117].

Cette conception du vote associe très étroitement une voix, une promesse, un maire. C'est ainsi qu'un épistolier peut reprocher au maire de prendre une décision qui engage plus de citoyens que ceux ayant pu s'exprimer par leur vote. En effet, la construction de la Mosquée de Lyon, à la limite de la commune voisine de Bron, interdit à cette femme de se reconnaître dans la décision prise par le maire et par son conseil.

- "Je me permet de vous faire remarquer qu'habitant en face du site choisi pour la construction de la Grande Mosquée, j'habite Bron et que de ce fait, ayant voté à Bron, je n'ai pas été concernée par l'élection des conseillers lyonnais qui ont bien voulu agréer votre décision" [63]

La puissance de cette conception de la représentation est telle qu'elle s'applique

également aux personnes qui n'ont pu directement participer à l'élection du premier magistrat. Ainsi, une femme écrivant du Finistère et ne pouvant ainsi décemment pas se présenter comme électrice du maire, indique *"qu'elle aussi [lui] a accordé sa confiance"* [95] et s'autorise ainsi à parler au nom des votants déçus : *"Peu de maire peuvent se vanter d'avoir été élu avec tel capital confiance, sympathie, que vous. Un véritable élan en votre faveur. Hélas, jour après jour vous le grignotez et à l'heure actuelle plus d'un Lyonnais regrette son choix"* [95]. Cette importance du mandat électoral est enfin telle que certains, ne relevant pas de la circonscription électorale du maire, n'hésitent pas à se présenter comme électeurs potentiels (!) : *"Voici Monsieur le Maire, ce que l'un de vos électeurs potentiel tenait à vous dire"* [160].

La puissance reconnue au lien électoral explique alors les réactions nombreuses indiquant combien les citoyens se sentent floués ou trompés lorsque les décisions du maire ne correspondent absolument pas à ce qu'ils en attendaient et plus généralement à ce que tout citoyen pouvait en attendre.

"Enfin, je vous avoue du fond du coeur qu'il devient très sujet à caution de voter pour vous" [75] "Il est pénible pour un citoyen électeur d'être trompé par son élu" [85]. "(...) nous désirons être pris en considération, être respecté, pas seulement au moment des élections" [134].

Les locuteurs, dans leurs courriers, se présentent donc sous les traits de citoyens doués de raison, disposant d'un point de vue argumenté et considèrent le maire simultanément comme un partenaire-citoyen comme un autre, avec qui le dialogue peut être engagé, et comme un commissaire se devant de représenter l'ensemble de citoyens. Cette position des citoyens engage déjà certaines représentations du maire qui méritent maintenant que l'on s'y arrête.

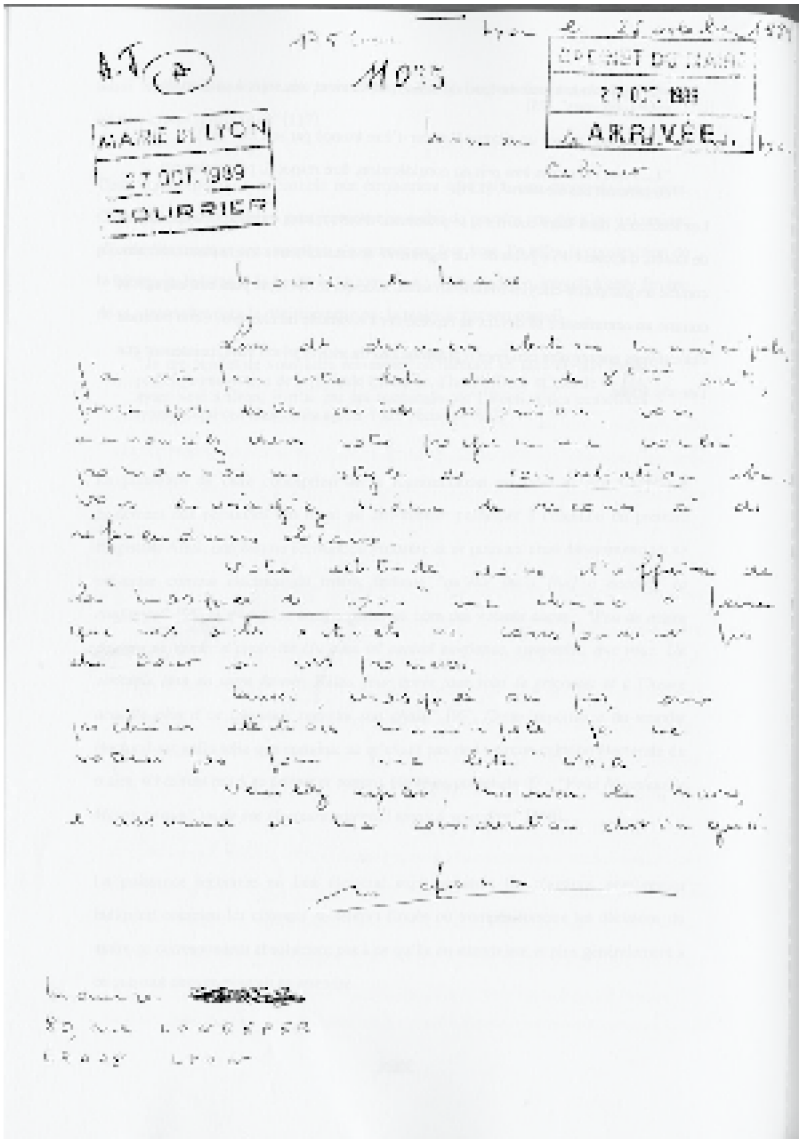

b) Le maire-citoyen

Dans l'interaction citoyenne, une codéfinition du maire et du citoyen est proposée. L'engagement des citoyens dans la grammaire citoyenne nécessite des efforts pour qu'ils se fassent entendre et rendent crédibles leurs discours, bref qu'ils accèdent au statut de citoyen ; de même, et de façon complémentaire, les citoyens construisent leur interlocuteur en lui prêtant un certain rôle, une certaine place. Sont ainsi attribuées au maire des capacités, un certain pouvoir, des compétences. L'image que l'on obtient du maire n'est pour autant pas nécessairement représentative de la réalité des pouvoirs et des compétences de ce dernier. En effet, on saisit essentiellement dans ces courriers la représentation que les citoyens se font du métier de maire et les images qu'ils ont de l'homme incarnant cette fonction. Bien plus, on saisit essentiellement ce qui constituerait, aux yeux des citoyens, la figure idéale d'un maire, ce que *devrait être* un bon maire.

Dans le cadre de l'interpellation citoyenne, le maire idéal est défini comme un citoyen

ordinaire, accessible, devant non seulement écouter ses électeurs mais s'en faire le fidèle relais. La figure idéale du maire dessine une personne simple, avisée, qui fait pendant aux citoyens qui s'adressent à lui. Ce mythe peut être rapidement brossé à partir des éléments épars qui émaillent les discours tenus par les scribes. En effet, les citoyens émettent des opinions permettant de figurer à grands traits les caractéristiques qui seraient propres à un maire idéal[478].

Les locuteurs, dans cette perspective prescriptive, insistent sur deux dimensions : le maire doit avant tout être à l'écoute de ses concitoyens : il faut donc que le maire *"pense aux Français"* [134], qu'il soit *"sensible aux souhaits de ses électeurs"* [152], qu'il *"agisse pour les populations"* [40], qu'il *"se préoccupe des impôts"* [99], qu'il *"honore ses promesses"* [117], en un mot qu'il ne soit *"pas méprisant"* [64]. Dans un second temps, le maire doit travailler dans le sens de la raison : il est *"responsable"* [4] et doit donc *"tout prévoir"* [160]. Pour cela il doit faire *"preuve de bon sens"* [152] mais aussi de *"courage"* [91], *"affronter la réalité"* [76] en étant *"catégorique"* voire *"buté"* [95].

Cette définition idéale d'un maire avec qui l'échange serait possible exige de la part des citoyens qu'ils déconstruisent ou, tout au moins, occultent les autres dimensions dont le maire pourrait se prévaloir. Ainsi le maire ne doit, dans cette perspective, aucunement incarner un collectif intermédiaire puisqu'il est *avant tout* un commissaire, un citoyen accessible. Ainsi, si les individus se grandissent pour accéder à l'état de citoyen, ils "rabaissent" également le maire en omettant certaines de ses caractéristiques par ailleurs pertinentes. Le maire ne correspond cependant pas toujours à cette vision. Sa politique, son mode de gestion, son attitude face aux électeurs ou aux administrés peuvent aller à l'encontre de cette définition idéale qui sert d'étalon. Aussi, si le maire persiste dans une position hautaine, autrement dit, si les locuteurs estiment qu'il ne peut s'inscrire dans une définition leur permettant d'établir un dialogue de citoyen à citoyen, alors c'est la *déchéance* de ce dernier qu'ils prononceront. Cette déchéance sera donc paradoxalement proclamée en s'appuyant sur le socle que constituerait un maire rabaissé ou accessible.

* Le rabaissement du maire

Rabaisser le maire, c'est le désigner comme partenaire de l'échange. Les citoyens s'attachent en effet à faire du maire un représentant spécifique puisque comme représentant de tous les citoyens, il devrait être le représentant de chacun d'entre eux. Cette conception de la représentation conduit à voir dans le maire un simple citoyen dont la dimension collective, si elle est reconnue, n'est paradoxalement pas considérée comme pertinente.

L'ambiguë négation de la dimension collective du maire

Suivant une conception rousseauiste stricte de la représentation, les individus qui se sont hissés au niveau de citoyens n'acceptent d'être démunis de leur voix qu'au profit d'un

[478] Nous avons systématiquement relevé les adjectifs ou expressions caractérisant ce que devrait être un maire pour nos locuteurs. Près de la moitié de ces derniers se livrent peu ou prou à cet exercice.

maire qui représenterait de fait l'ensemble des citoyens. Les citoyens qui ne se sentent pas représentés dénient alors au maire sa dimension d'être collectif, puisque ce dernier ne répond pas à ce qui est attendue de lui : représenter l'ensemble des citoyens.

L'opération de déconstruction du collectif peut emprunter plusieurs voies mais elle est autorisée par une vision commune de la représentation. Le maire est en effet, pour tous les citoyens, un représentant, c'est-à-dire un commissaire : le maire se doit d'être à l'écoute de *chacun*. C'est donc une conception particulière de la représentation qui est activée dans cette situation : le maire ne figure en aucune manière un représentant intégrant en une seule personne la diversité de la population mais est bien le représentant particulier de chaque membre de cette population. C'est bien cette conception qui autorise alors la déconstruction du maire comme collectif intégré.

Cette opération peut être conduite de façon directe par la remise en cause des prétentions du maire à exprimer l'opinion de la population. Il s'agit alors pour les locuteurs de faire la démonstration de l'inadéquation, au temps t, entre le représentant des citoyens et ceux qu'il est censé représenter. Pointer cette inadéquation, c'est montrer que la légitimité acquise le jour de l'élection n'est plus forcément intacte quelques temps après. Plus avant, c'est le mécanisme pervers consistant à confier sa voix sur de simples promesses qui est dénoncé.

"(...) et maintenant vous arguez d'une forte majorité de consentants, alors qu'avertis beaucoup d'électeurs vous auraient refusé leur voix, ce qu'ils feraient maintenant, mais que vous importe, vous êtes élu pour cinq ans !" [85].

Ce décalage structurel permet de dénier au maire toute prétention à représenter qui que ce soit. Dénier ainsi toute représentation possible dans le temps long, c'est mettre en avant la nécessité dans laquelle est tenu le maire de systématiquement se faire le relais, le commissaire du peuple.

Cette opération de déconstruction du maire comme agent collectif et par conséquent comme garant de l'intérêt général - et ce grâce à la représentation de l'ensemble des citoyens qu'il est censé incarner - est aussi particulièrement visible lorsqu'on prête attention à l'usage des pronoms personnels. C'est en effet souvent à travers un jeu d'opposition et de mise en tension des pronoms personnels que les citoyens démontent les mécanismes de construction des collectifs. Remettre en cause l'usage du "Nous" par le maire, c'est bien lui nier la possibilité de s'exprimer au nom de la population et simultanément le renvoyer à l'expression d'un simple avis n'excédant pas l'avis personnel et individuel.

· "On a entendu ceci : "Nous avons une population musulmane, il est normal qu'on leur construise des lieux de culte..." Certes, "Nous avons...", mais vous n'ignorez pas , Monsieur le Maire, que la "présence musulmane" n'a <u>rien</u> de commun avec (par exemple) la "présence portugaise" (...). J'accepte bien qu'"Il est normal que ..." mais alors il faut EXIGER la <u>réciprocité</u>."

Dans cet extrait, "Nous avons une population musulmane..." prononcé par le maire, le "Nous" est censé rassembler l'ensemble des Français c'est-à-dire, les citoyens et le maire. S'incluant de fait dans le "Nous" - "certes "Nous avons"" - le locuteur renvoie le

maire à un simple "Vous". Il y a ici une réduction du collectif qu'incarne officiellement le maire au seul "avis" de ce dernier. Dépossédant le premier magistrat de tout droit à parler au nom de qui que ce soit, le locuteur ne peut décemment lui opposer une formulation faisant elle aussi appel à un collectif, quel qu'il soit. C'est pourquoi le locuteur utilise alors le "Je". Il oppose ainsi son propre "Je" au "Je" du maire, masqué derrière le "Nous".

Ainsi, démis d'une dimension collective considérée comme abusive, le maire est tenu pour un simple citoyen, et adopte naturellement les caractéristiques de ce dernier : doué de raison, il y est sensible et est tenu d'argumenter ses positions en les référant à des connaissances objectivables.

Un citoyen comme les autres

En refusant l'alchimie électorale qui fait que chacun perd sa voix par un mécanisme de collectivisation, les épistoliers ne peuvent que faire le maire à leur image : il n'est alors qu'un représentant potentiel, avant tout doué d'une certaine raison et par là susceptible de se rendre aux arguments et requêtes dictés par l'intérêt général que les citoyens développent.

- "Je me permets donc de vous demander de bien vouloir réviser votre position concernant l'emplacement de cet édifice en faisant appel à votre bon sens et à celui de vos conseillers" [152]. "En espérant provoquer un peu de réflexion, je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations" [168]. "Vous avez tout à perdre dans une décision irréfléchie (...)" [86].

La faculté de raisonnement prêtée au maire conduit les citoyens à lui faire part des questions dont la réponse semble couler de source :

"Ne croyez-vous pas que ce terrain, s'il n'est plus utile pour un chateau d'eau, aurait été tout désigné pour être attribué à la Faculté limitrophe, terrain de sport ou résidence universitaire, comme celle qui vient d'être édifiée sous le futur minaret" [141].

Elle les engage également à procurer au maire les références des revues, articles, ou autres sources qui permettront à ce dernier de juger en toute connaissance de cause.

- "Sur ce sujet, je vous confie un rapport qui vous en apprendra beaucoup" [65]. "Monsieur le Maire, Ces quelques éléments vous aideront, je le souhaite, à mieux apprécier votre décision d'autoriser la construction d'une grande mosquée dans votre bonne ville de Lyon. Vous pouvez également vous informer plus avant de la nature du conflit israelo-arabe, et de ce que représentent les Républiques Islamiques, la Libye par exemple" [35]. "PS : un article intitulé "Parole donnée", paru en 1è page du Bulletin de l'Association Internationale de Défense de la Communauté Européenne (AIDCE) (...)" [74].

Ainsi les citoyens s'attachent à ce que le maire puisse disposer des mêmes sources afin qu'il puisse exercer son jugement et, vraisemblablement, tirer des conclusions similaires à celles de ses administrés. Le premier reproche qui lui est adressé tient d'ailleurs dans le

fait qu'il ne se rende pas compte des problèmes qui se posent.

Cette première façon de "rabaisser" le maire tente de faire advenir, à défaut d'un maire représentant effectivement *chacun* des citoyens, un interlocuteur direct, ouvert à une discussion d'égal à égal. Cette définition peut alors servir de point d'appui pour l'engagement d'une éventuelle critique. En effet, les citoyens saisissent cette position "rabaissée" comme repère normatif pour considérer les actions, discours et attitudes du maire. Cette position servira de socle au déploiement d'une critique engageant irrémédiablement la déchéance de ce dernier.

* La déchéance du maire

Avant d'envisager à proprement parler les critiques prononcées à l'encontre du maire, il convient de noter que le premier magistrat est la cible privilégiée des citoyens. Dans le modèle citoyen, le maire est placé au coeur des courriers : il en est le destinataire principal ; il est rendu présent par les citoyens qui accordent une large place au commentaire de ses propos, promesses et actions ; il est rendu responsable par une très large majorité de citoyens (93%) de ce qu'il advient ou de ce qu'il pourrait advenir dans le futur ; enfin il est le *principal objet* des courriers citoyens : les plaintes et récriminations visent en effet avant tout le maire. Dans plus de 50% des lettres le premier problème soulevé n'est autre que l'attitude du maire ; par ailleurs 65 % des scribes critiquent, dans le cours de leurs lettres, le maire ou la politique qu'il mène.

Les critiques prononcées à l'encontre du maire sont aussi nombreuses que les caractéristiques qui définissent idéalement sa position. Ces critiques déclinent, en négatif, les caractéristiques prêtées à un premier magistrat idéal. La critique se portera alors sur le non respect du contrat électoral, sur la raison bafouée, sur l'autoritarisme qui caractérise le maire, en somme sur la dimension non-démocratique de ce dernier.

Avant toute critique définitive, les citoyens peuvent mettre en garde le maire quant à ce qui pourrait advenir s'il persévérait dans la même politique. Ils mentionnent ainsi les responsabilités qu'il est en train de prendre à son insu et qui pourront pourtant lui être imputées ultérieurement :

"Monsieur le Maire, vous serez le seul responsable en cas de catastrophe ; êtes vous irresponsable ? inconscient ?" [4] "Si dans quinze ans des troubles éclataient en France, je ne pourrais m'empêcher de vous imputer une part de responsabilité dans ce qui se déroulerait alors" [35]. "C'était à prévoir, ces gens là ne tiendront pas leurs engagements, ils vous forçeront, et vous, vous prendrez l'énorme responsabilité de leur céder" [160 Souligné par l'auteur].

Ces mises en garde qui s'appuient sur un futur hypothétique laissent surtout place à des critiques plus directes axées sur l'illusion de toute relation électorale, sur l'autoritarisme du maire, ses défauts de raisonnement ou de connaissance.

La première critique tient dans la remise en cause du *contrat électoral* qui le lie aux citoyens. Ce contrat est un marché de dupe, non pas en soi, mais du fait de la trahison du maire. Ce qui est demandé à ce dernier est qu'il agisse conformément à la raison et dans l'intérêt de chacun de ses électeurs. Or, certains considèrent que, loin de travailler pour l'intérêt de ses électeurs, le maire est en fait motivé par des buts strictement individuels et

politiciens.

- "En fait, votre élection, loin de servir Lyon et les Lyonnais sert d'abord votre ambition politicienne... et nationales et il ne faut surtout pas l'ébranler sur un pareil dossier" [86]. "4) Est-il vrai que, cherchant des voix pour votre élection à la mairie, auprès des commerçants, vous leur avez conseillé de voter pour vous, garant de la non-construction de cette mosquée." [31]

De même, c'est la rupture du contrat tacite entre le premier magistrat et les citoyens qui est dénoncée à travers le rappel des promesses non tenues.

- "Votre attitude dans l'affaire de la "mosquée de Lyon" me donne à penser que vos actes actuels ne correspondent pas du tout à vos promesses" [175].

Face à ces agissements rompant le lien entre citoyen et maire, ces derniers ne peuvent qu'indiquer leurs nouvelles intentions de vote. Mises en scène de façon sobre ou plus emphatique, ces nombreuses défections visent toutes à rompre l'enchantement censé attacher l'élu à ses électeurs.

- "Aussi, mosquée ou pas, aux prochaines élections municipales je ne voterai pas pour une liste "Noir"" [175]. "Je renvoie ma carte d'électeur, j'ai honte d'être français en 1989 à Lyon" [86].

Le second type de critique concerne *l'autoritarisme* et le refus de concertation dont le maire est jugé coupable. Il impose, il est seul dans sa décision, il n'écoute pas une population voire un peuple qui désire s'exprimer..., alors même que la dimension du dialogue est centrale dans l'ordre qui tente d'être promu par les citoyens.

- "Vous avez pris la décision de construire une mosquée Boulevard Pinel, et nous sommes scandalisés que cette décision ait été prise sans consultation de la population du quartier (...). Nous trouvons donc inadmissible que la mosquée soit imposée à une population locale qui n'en veut pas. Nous sommes révoltés de ne pouvoir exprimer notre opinion sans risquer d'être agressé verbalement ou physiquement. Monsieur Noir, pouvez-vous nous prouver que vous êtes un vrai démocrate en consultant les populations concernées" [62]. "Néanmoins, vous avez décidé seul d'autoriser la construction de la mosquée Bd Pinel. De plus, comme vous refusez aussi de faire expertiser officiellement les chateaux d'eau, dont il a été déjà reconnus qu'ils ne sont pas à "toutes épreuves"" [4]. "Monsieur Michel Noir, vous avez décidé unilatéralement de construire une mosquée dans notre ville et cela c'est une mauvaise action (...)" [59].

Enfin, c'est la question du respect de la raison et plus encore celle des *connaissances* du maire qui sont suspectées. A la connaissance, caractérisant le système idyllique d'un choix raisonné et objectif, sont opposées l'ignorance ou la perfidie.

Perfidie d'un maire suspecté de cacher ses vrais objectifs, de s'abriter derrière un discours de façade, derrière des *""idées générales" dans le style langue de bois"* [119]. La langue de bois, qui est propre aux organisations importantes, comme langage de

reconnaissance unique, opaque et intemporel[479], est ici systématiquement condamnée dans la mesure où elle ne permettrait en aucun cas un échange raisonnable. C'est donc sur la clarté des énoncés que le maire est attendu.

- "Merci d'avoir écrit une réponse claire contrairement à celle de Monsieur Vigouroux qui embrouille tout de façon à être sur que chacun y trouve ce qu'il désire" [13].

Mais, au-delà de la clarté des énoncés, primordiale au dialogue, ce sont ses connaissances et sa capacité à comprendre le monde des locuteurs qui sont vertement critiqués. Le maire n'a-t-il réellement pas connaissance de certains faits ou feint-il de les ignorer ?

- "Il n'est pas possible que vous ne sachiez pas ce qui se passe : des milliers d'Arabes et d'Africains arrivent chaque jour avec femmes, enfants, vieillards, malades, infirmes, en France, légalement ou illégalement (...). Vous prétendez être gaullistes, mais sans doute ignorez vous que le Général de Gaulle a laché l'Algérie non pas parce qu'il était anti colonialiste mais tout simplement parce qu'il considérait qu'un Arabe ne ferait jamais un Breton ou autre Français (...) Sans doute ignorez-vous aussi que l'Islam n'est pas seulement une Religion comme les autres mais aussi et surtout la LOI civile (...) Je connais fort bien les Arabes et parle leur langue et je puis vous dire que je préfère la mort pour moi et ma famille à la vie avec ces gens" [105 C'est nous qui soulignons].

Seule l'alternative proposée par un des interpellants est susceptible de clarifier le débat :

- "Construire une mosquée, véritable phare de l'Islam est une erreur monstrueuse pour quelqu'un mal informé, et un crime pour quelqu'un d'informé comme vous l'êtes dorénavant" [106].

La dénonciation vise surtout le fait que le maire semble, *en fait*, incapable d'accéder à certaines formes de connaissance. Il est notamment incapable de dépasser une appréhension du monde toute théorique qui révèle la distance qui le sépare et qui le séparera peut-être encore longtemps de ses concitoyens.

- "Vous ne pouvez ignorer que : 1) le quartier où sera construit la mosquée deviendra

[479] "En fait, ce que l'on pouvait identifier hier comme trois qualités de la "langue de bois" apparaissent aujourd'hui comme trois défauts rédhibitoires en regard de la représentation présente de l'association. D'abord, l'unicité : la langue de bois est une, et ne tolère aucun discours divergent ; elle suppose un corps uni, dans une logique de combat où la moindre discordance pourrait donner prise à l'adversaire. Ensuite, l'opacité : ce qui est exprimé au nom du collectif peut être le produit de discussions internes, mais rien de cette élaboration ne doit transparaître ; en quelque sorte, la décision échappe à ses énonciateurs individuels pour acquérir, à l'image de la loi, un statut quasi intemporel, qui s'impose à tous et se maintient identique quel que soit le devenir du cours des événements. D'où sa troisième qualité : sinon la fixité, du moins la permanence relative, cette capacité à s'imposer pour dire le vrai et le juste en dépit des aléas et du changement. Autant de caractéristiques aujourd'hui décriées : déni des expressions individuelles, non-transparence, inadéquation avec le réel, tels sont précisément les reproches les plus couramment formulés derrière la revendication omniprésente du "parler vrai"". Cf. Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Les Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, "Enjeux de société", p. 70.

dans les faits une extra-territorialité (...) 2) En théorie, la religion musulmane est "tolérance" dans les faits, elle impose avec sectarisme, allant même jusqu'à condamner à mort ceux qui lui déplaisent 3) Ceux qui cotoient tous les jours les maghrébins dans leur environnement (et il est bien certain que vous en êtes protégé) constatent que la moindre résistance de notre part entraine menaces et violences 4) De sorte que notre "tolérance" (indéniable) se transforme, dans les faits, en lâcheté et donc qu'ils nous méprisent pour cela. (...)" [59 Souligné dans le texte]. "Je suis pour la réciprocité réelle et non pas pour celle, virtuelle, du discours ou de l'accord" [76].

Ce savoir théorique est opposé à une connaissance empirique. L'appréhension des conditions directes de vie, des problèmes tels qu'ils se posent sur le terrain est donc systématiquement valorisée. Revendication d'une forme spécifique de connaissances que le maire ignore ou veut bien ignorer. C'est donc un appel systématique à descendre de son piédestal et "sur le terrain" que le maire est convié. Descendre sur le terrain : cela peut être le fruit d'une simple invitation à venir constater de visu ce dont les locuteurs se font le relais.

- "Nous vous invitons à venir prendre contact avec les habitants des quartiers Laënnec, Lyon 8e, Lyon 3e et Bron-Essarts" [127]. "Mais peut-être ne connaissez-vous pas le quartier, aussi permettez à un brondillant de vous inviter à le visiter, nous sommes vraiment voisin" [141]

Descendre sur le terrain : cette invitation peut aussi être conçue comme une distance quasi infranchissable. Cette forme de connaissance est alors promue comme limite à la connaissance que peut avoir le maire.

- "Vous ne connaissez rien de notre monde. Vous ne voyagez qu'en 1ère classe. Vous descendez dans les meilleurs hotels, et vous déplacez qu'en voiture climatisée (bravo !) en évitant les pistes et les réalités de gens souvent merveilleux qui concidèrent la force. (...) Ayez le courage de vous déguisez en quidam et de passer une journée dans les rues et magasins de Vénissieux Vous verrez comment on concidère le français" [103]. "Je pense que nous sommes envahis. Trop c'est trop ; cela devient insupportable, si vous habitiez leurs résidences, vous ne pourriez parler ainsi. Il faut cohabiter avec eux pour le comprendre" [54].

En définitive, la déchéance du maire, qui se caractérise par la mise en exergue de sa trahison électorale, de son autoritarisme, de son statut hautain, conduit à qualifier ce dernier d'anti-démocrate :

- "A l'abri d'un sondage bidon vous en refusez la vérification par la seule véritable manière démocratique qui soit : un référendum proprement organisé. Et vous vous abritez derrière des mots vides et parfaitement menteurs" [58]. "Par une ou deux arguties misérables, vous annihilez la seule valeur essentielle que nous avions héritée de 1789 - un certain sens démocratique fait du respect de la volonté du peuple" [58].

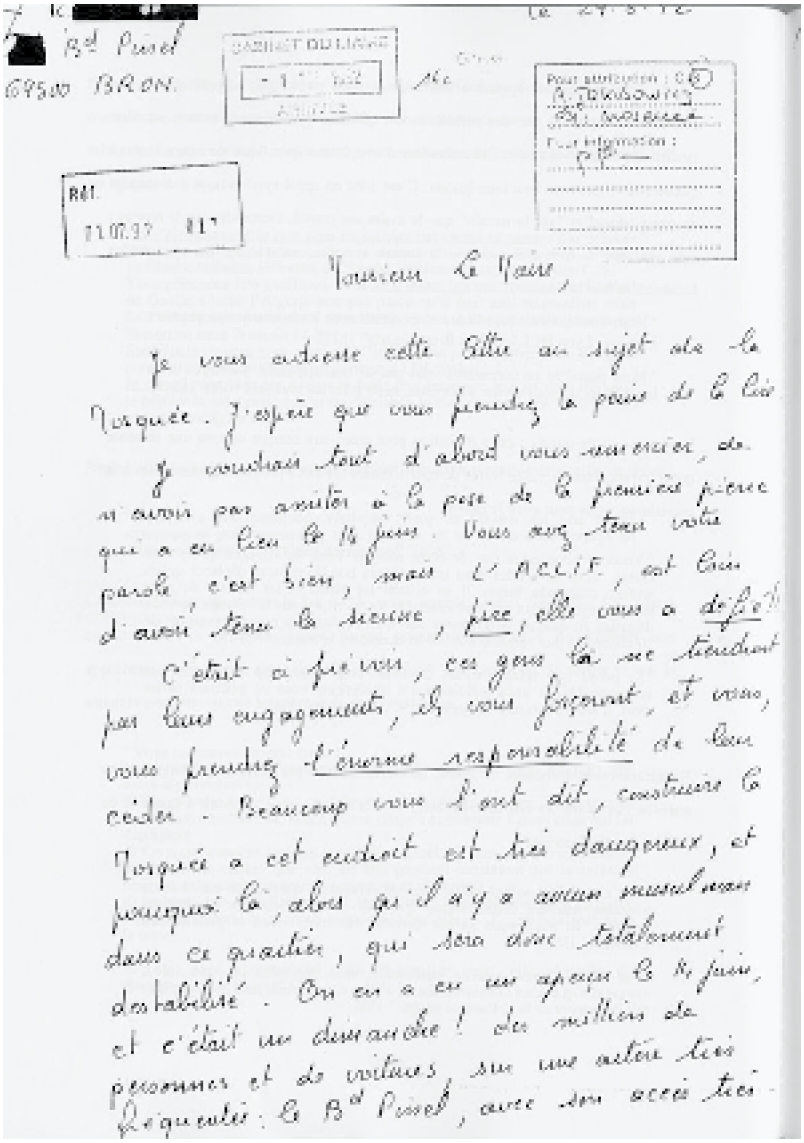

Bd Pinel
69500 BRON

CABINET DU MAIRE

Pour attribution : C.R.
A. JOLIBOIS
Pour information :
C.P.

R61
11.07.97 11h

Monsieur Le Maire,

Je vous adresse cette lettre au sujet de la Torquée. J'espère que vous prendrez la peine de la lire.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir par visité à la part de la première pierre qui a eu lieu le 16 juin. Vous avez tenu votre parole, c'est bien, mais l'ACLIF, est bien d'avoir tenu la sienne, hier, elle vous a déçu!

C'était à prévoir, ces gens là ne tiendront par leur engagements, ils vous forceront, et vous, vous prendrez l'énorme responsabilité de leur céder. Beaucoup vous l'ont dit, construire la Torquée à cet endroit est très dangereux, et pourquoi là, alors qu'il y a aucun musulman dans ce quartier, qui sera donc totalement déstabilisé. On en a eu un aperçu le 16 juin, et c'était un dimanche! des milliers de personnes et de voitures, sur une artère très fréquentée: le Bd Pinel, avec son accès très

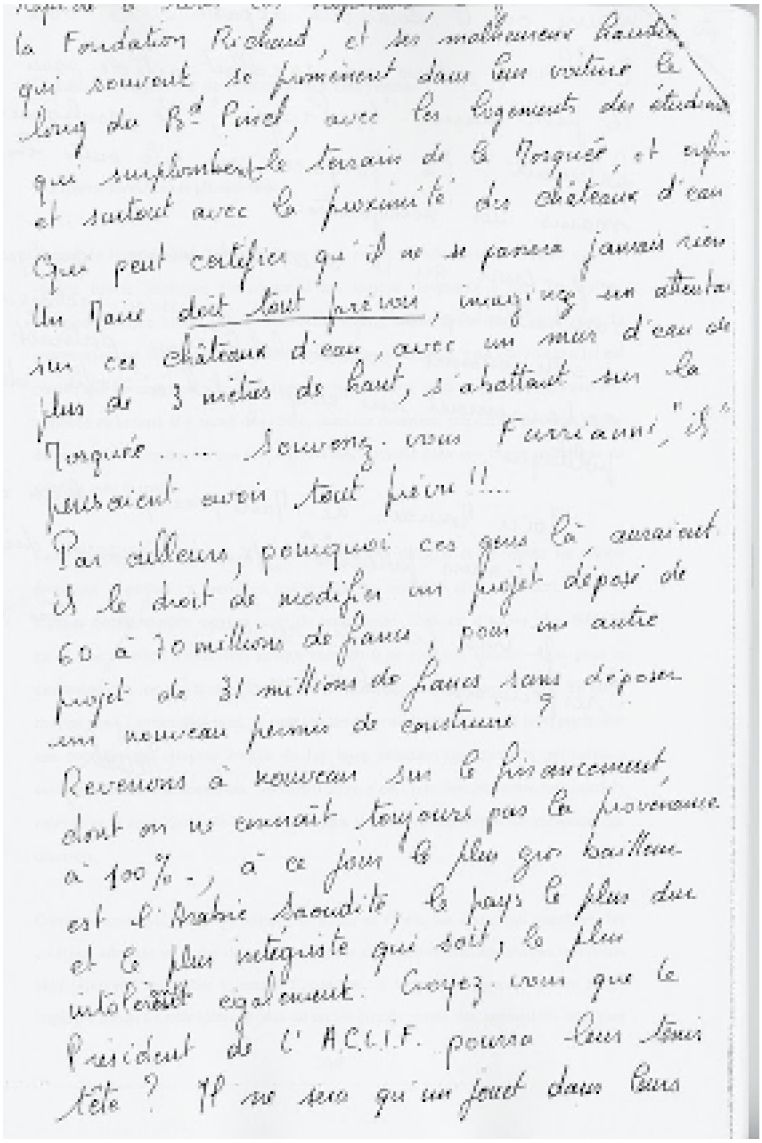
la Fondation Rockand, et ses malheureux hauts
qui seuvent se promènent dans leur voiture le
long de Rd Point, avec les logements des étudian
qui surplombent le terrain de la Torquée, et enfi
et surtout avec la proximité des châteaux d'eau
Qui peut certifier qu'il ne se passera jamais rien
Un Maire doit tout prévoir, imaginer un attenta
sur ces châteaux d'eau, avec un mur d'eau de
plus de 3 mètres de haut, s'abattant sur la
Torquée ..... Souvenez-vous Furrieux, ils
pensaient avoir tout prévu !!...
Par ailleurs, pourquoi ces gens là auraient
ils le droit de modifier un projet déposé de
60 à 70 millions de francs, pour un autre
projet de 31 millions de francs sans déposer
un nouveau permis de construire ?
Revenons à nouveau sur le financement,
dont on ne connaît toujours pas la provenance
à 100 % -, à ce jour le plus gros bailleur
est l'Arabie Saoudite, le pays le plus dur
et le plus intégriste qui soit, le plus
intolérant également. Croyez-vous que le
Président de l'A.C.L.I.F. pourra leur tenir
tête ? Il ne sera qu'un jouet dans leurs

B/ Limites et portée de l'inscription citoyenne

1- Efforts, sacrifices et glissements

La grande homogénéité des lettres que nous avons classées sous le modèle citoyen semble devoir impliquer l'existence d'une logique commune à tous les scribes participant de ce modèle. En effet, cette homogénéité caractérisant aussi bien la présentation des locuteurs, leurs prétentions, la construction du maire, le rôle qui lui est confié, que les argumentaires mobilisés par les citoyens, ne peut que difficilement être attribuée au hasard. Il y aurait donc bien, dans ces courriers, respect de certaines règles de grammaires impliquées par l'inscription des citoyens dans une forme spécifique de relation avec le maire.

Cette homogénéité constatée, il est particulièrement difficile de démontrer les efforts éventuels, et partant les sacrifices, qui ont dû être consentis afin de s'inscrire dans la

logique que le modèle citoyen tente de retranscrire. Cela est d'autant plus difficile qu'aucune sanction n'intervient lorsque ces efforts ne sont pas aboutis - ou, pour le dire autrement, lorsque le sacrifice à consentir n'est pas complètement assumé. En effet, comme nous l'avons déjà noté, la pratique de réponse systématique de la municipalité aux courriers des citoyens évacue de fait toute sélection des courriers qui seraient considérés comme irrecevables. Aucune rupture n'est donc dessinée entre les courriers recevables et ceux qui ne le seraient pas dans la pratique municipale de réception des courriers.

Comment concevoir alors les efforts, et donc, en creux, les fautes qui ponctuent les courriers adressés au maire de Lyon ? On peut voir dans ce modèle citoyen une façon idéal-typique d'interpeller le maire. Cependant, la lecture weberienne que ce terme implique conduit à considérer la plus ou moins grande pureté des interactions engagées par les citoyens. Il apparaît alors difficile de parler de fautes ou d'erreurs puisque celles-ci ne refléteraient alors qu'une plus ou moins grande distance au modèle idéal.

La sociologie pragmatique est au contraire construite sur des modes d'action exclusifs. On se rappelle en effet que le régime de la justification est en rupture avec les autres régimes - qu'il s'agisse de l'agapè ou de la violence - mais aussi que chaque justification développée le long d'une cité doit faire le sacrifice des arguments valables dans d'autres cités : ce qui fait l'étrangeté de certaines dénonciations tient précisément dans le fait d'être produites selon certains critères devant des personnes répondant à d'autres ordres de grandeur incomparables. C'est le mélange des types de justification ou la confusion des grandeurs qui est dommageable à la dénonciation.

Dans le cadre de nos modèles, nous avons dit que l'équivalence entre le statut prêté au maire et celui que s'accorde le citoyen est primordiale. Les épistoliers doivent en effet, dans leurs courriers, combiner des définitions parallèles de leur personne et de l'autorité à laquelle ils s'adressent. Il pourra y avoir faute de grammaire dès qu'une telle démarche n'aura pas été entreprise. Plus, les définitions que les citoyens peuvent donner du maire et d'eux-mêmes dans les différents modes d'interpellation sont généralement incompatibles[480] : il n'est guère possible de se présenter simultanément comme un citoyen doué de raison tentant d'engager un échange d'égal à égal avec le maire et un sujet attendant une intervention providentielle de ce dernier (a). Reste que l'usage de plusieurs types d'interpellation dans le même courrier peut se rencontrer. Ces courriers hybrides mettent alors en exergue, au-delà des erreurs, les sacrifices que les locuteurs ne sont pas prêts à assumer en usant d'un seul registre d'interpellation. Ils permettent ensuite de considérer les compromis auxquels les citoyens parviennent (b).

[480] On s'appuie ici sur ce que dit Luc Boltanski de la confrontation, dans un même discours, de cités construites sur des grandeurs différentes. Si l'appui sur une forme de grandeur permet la critique ou tout au moins la relativisation des grandeurs liées à d'autres cités, les dispositifs de prise de parole contraignent la plupart du temps à s'inscrire dans un type de justification particulier : d'où l'effort poursuivi par les dénonciateurs pour se grandir et ainsi faire équivalence avec un monde politique principalement construit autour de la légitimité de collectifs. Dans le même ordre d'idée, les citoyens écrivant au maire seraient contraints, à partir du moment où il se revendiquent d'une certaine forme d'interpellation, d'en tenir le fil tout au long de leur courrier. Cf. Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, notamment la relecture de "La dénonciation" pp. 253-356.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

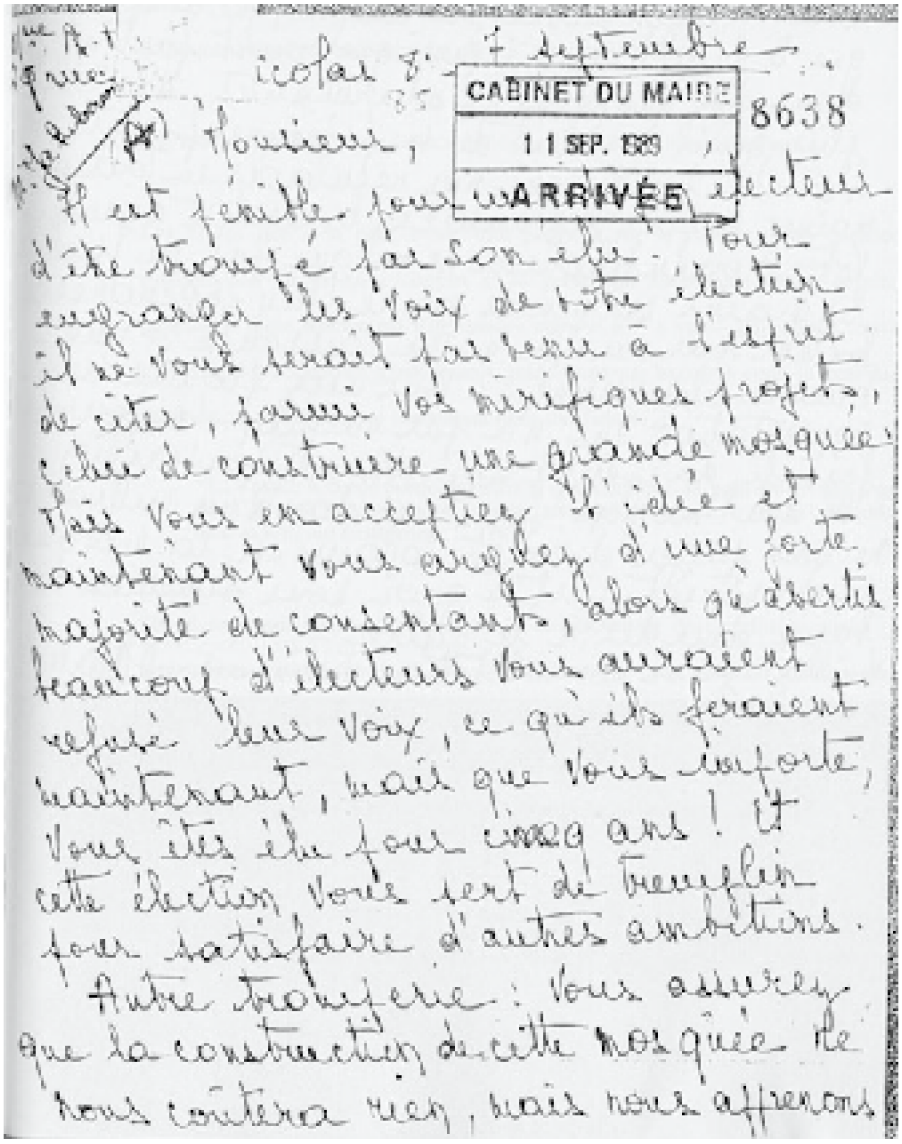

Icotar 8 7 Septembre
CABINET DU MAIRE
11 SEP. 1929
ARRIVÉE
8638
Monsieur,
Il est pénible pour [illegible] électeur d'être trompé par son élu. Pour engranger les voix de votre élection il ne vous serait pas venu à l'esprit de citer, parmi vos mirifiques projets, celui de construire une grande mosquée. Mais vous en acceptiez l'idée et maintenant vous exigez d'une forte majorité de conseillers, alors qu'électeurs beaucoup d'électeurs vous auraient refusé leurs voix, ce qu'ils feraient maintenant, mais que vous importe, vous êtes élu pour cinq ans ! Et cette élection vous sert de tremplin pour satisfaire d'autres ambitions.
Autre tromperie : vous assurez que la construction de cette mosquée ne nous coûtera rien, mais nous offrirons

a) Les fautes de grammaire

Deux types de fautes émaillent les courriers citoyens. Dans certains courriers, on remarque une trop forte démodalisation du locuteur qui, en se retirant comme énonciateur, ne laisse plus place qu'à un énoncé irréfutable incapable d'inscrire le citoyen dans un échange raisonné. D'autre part, certains citoyens multiplient les identités qu'ils se prêtent et attribuent au maire. Or, cette multiplication conduit bien souvent à mettre en parallèle des figures ne relevant pas des mêmes ordres de grandeur, impliquant ainsi un "mélange des genres" peu convaincant.

* L'indépassable présence du locuteur ou une trop forte démodalisation

Les fautes que l'on peut saisir sont alignées sur la tension entre la nécessaire modalisation du discours citoyen et la prétention simultanée de ce dernier à la généralité. Cette tension est telle que - comme on l'a vu - elle oblige souvent les individus à pratiquer

un grand écart : grand écart par exemple entre la généralité des propositions émises et leur fondement ultra-individuel.

- "La France accorde beaucoup mais si cela continue, et pour en revenir à ce que j'ai vécu à Alger, nous devrons arracher les vignes le vin est défendu dans la religion musulmane !" [75].

  Grand écart qui peut se traduire par le dédoublement de certains locuteurs : en se projetant et en parlant de soi à la troisième personne du singulier, le locuteur peut faire comme si son cas personnel pouvait être traité comme un cas typique et général. La même personne couvre alors, sous une forme différente, l'ensemble des positions possibles : présence d'un locuteur particulier et simultanément généralité ou typicité de ce même locuteur.

- "Les vacances me privant de l'assistance juridique nécessaire pour soutenir, en l'occurence, un vieux Résistant-patriote,je vous donne rendez-vous au 1er septembre pour l'examen de la situation" [78]. "Monsieur, Il est pénible pour un citoyen électeur d'être trompé par son élu" [85].

  Surtout, cette tension est telle qu'elle conduit nombre de citoyens à disparaître peu ou prou de leurs discours, laissant ainsi place à un énoncé sans sujet.

  La disparition du locuteur derrière un discours naturel

  Dans certains courriers, le bon sens vient faire pièce au jugement. Le bon sens, forme affaiblie du jugement critique, ouvre la porte à "ce qui tombe sous le sens", ce qui n'a donc plus besoin d'être démontré, ce qu'il n'est pas nécessaire d'interroger, bref, ce qui s'impose de façon "naturelle". Cet appel au bon sens, en ce qu'il convoque son pendant, l'évidence, signe ainsi la disparition de l'énonciateur comme agent conscient et maître d'un jugement critique.

- "*La géographie et l'histoire imposent un ordre*, des priorités. Vous êtes en France, en Europe, agissez pour les populations de cette aire. La plus grande erreur serait de croire qu'on peut impunément croiser les groupes humains. Un responsable politique n'a pas le droit de faire cela. Il faut laisser *le temps le réaliser, à son rythme*. (...) Pouvez-vous niez ces évidences ? Recevez, Monsieur le Maire, mes respects de citoyen" [40, c'est nous qui soulignons].

  Dans cet appel à l'évidence, l'erreur consiste à faire appel non pas à des connaissances mais à une forme immanente de savoir. Le recours à un "dessin humoristique", procédé reposant, par excellence, sur un raisonnement non explicite, sur des sous-entendus, est symptomatique de ce type de savoir :

"Si j'étais dessinateur humoriste, sous le titre "Intégration des immigrés" je représenterais des espagnols, des portugais, des vietnamiens, en costume européen reconnaissable, et, parmi eux, François, Pierre, en djellaba et, Danielle, en blanc, foulard de tête et robe au talon. Je parie pour une majorité de sourires" [76]. "Je parie pour une majorité de sourires" : cette forme particulière de

majorité est construite sur l'évidence. C'est une majorité silencieuse - d'ailleurs ce sont des sourires et non des éclats de rires qui devraient présider à la réception du dessin - fondée sur un sens commun antagonique à la communauté de raison dont se réclament les citoyens.

Simultanément, dans les écrits faisant appel à cette forme de connaissance réputée être partagée et admise, on constate une disparition totale du locuteur. Or, celle-ci est particulièrement dommageable dans la mesure où le discours tenu par le citoyen nécessite de pouvoir être situé, pour laisser place à un autre discours et être éventuellement réfuté. Or, l'évidence ne consiste pas seulement à mobiliser des sous-entendus mais bien à en affirmer la généralité et par là à exclure tout énonciateur. Cette auto-exclusion du locuteur est particulièrement marquée dans l'usage de proverbes ou discours de l'évidence redevables d'un auteur collectif indéterminé et sédimentant une raison censée être valable quels que soient les périodes ou les lieux.

- "Dites lui que "Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre" et que "la roche tarpienne est près du Capitole"" [99].

La disparition du locuteur intervient également lorsque l'équilibre entre la personne présente à travers son "je" et les formes impersonnelles de discours est rompu à l'avantage de ces dernières. "L'évitement des sujets" permet de fonder un discours valable en toute généralité - puisqu'il n'est pas rapporté à un locuteur particulier - et se présentant sous la forme de l'évidence ou du constat : "il faut que", "cela se passe comme ça" etc... Le catalogue des résolutions ou la présentation d'un programme peut obéir à ce type de démarche comme l'indique la lettre suivante :

- "LYON dispose d'atouts considérables qui justifient ses ambitions de grande métropole Européenne, LYON peut devenir une véritable ville internationale, oui, à une politique de grands projets, permettant à notre cité de se doter des équipements à la norme internationale, oui, au nouveau Centre international des congrès, oui, à la nouvelle cité judiciaire, oui, à la nouvelle Ecole des Beaux Arts, oui, à votre "Structure grands projets", mais, NON, Monsieur, à la Grande Mosquée. Vous êtes favorables à des référendums locaux, les Lyonnais désirent s'exprimer" [82].

L'appel à des arguments qui n'auraient plus besoin d'être supportés par un locuteur spécifique rompt la logique d'un dialogue raisonné dans laquelle s'inscrivent pourtant les citoyens.

* Le mélange des légitimités

Le modèle citoyen accueille un très grand nombre de façons de se présenter et de se représenter le maire. Disparates, ces constructions s'inscrivent cependant toutes dans une forme de relation spécifique. Certains locuteurs tendent cependant, en multipliant les définitions d'eux-mêmes et de leur interlocuteur, à fragiliser cette interpellation en introduisant des ordres de grandeur concurrents.

On trouve quelques rares exemples de ces confusions notamment dans la façon dont le maire est sollicité. Le processus de rabaissement, comme celui de la déchéance, ne

peuvent s'envisager que le long d'argumentaires particuliers. Sortir de ces paradigmes, c'est "polluer" son propre discours et risquer de faire fondre sa crédibilité.

- "Je pense que d'une part vous êtes trop jeune, et que d'autre part tiraillé par les impératifs électoraux, cet amalgame vous fait oublier ceux dont hélas je fais partie, et qui redoutent à juste raison l'invasion inéluctable de cette population arabe (...)" [178].

Hormis les propos racistes[481], le locuteur, qui obéit globalement à une logique proche du modèle citoyen - modalisation du discours, appel à des connaissances générales sur lesquelles s'exerce le jugement -, propose une déchéance du maire obéissant à des paradigmes hétérogènes : si les impératifs électoraux relèvent de la logique citoyenne, en revanche, la dénonciation de la jeunesse du maire semble plus illustrer une relation où les grandeurs sont fondées sur le modèle domestique. La dénonciation de la jeunesse comme antinomique à l'expérience et la sagesse mais aussi aux "anciens" ne semble que peu pertinente dans le cadre d'une interpellation citoyenne.

b) Les glissements

Certaines lettres s'écartent du modèle citoyen et frayent avec d'autres types de modèles. Des locuteurs, plutôt que de suivre à la lettre le fil directeur tissé par le modèle citoyen, s'inspirent, font appel ou trament des compromis avec d'autres types d'interpellation. Ces glissements ou agencements sont alors d'un double enseignement.

Ils permettent, dans un premier temps, de concevoir les usages convergents et les compromis passés entre différents modèles, rendant de ce fait l'épaisseur d'une pratique à dimension multiple. Ainsi, en ce qui concerne le modèle citoyen, il est associé, dans plus de la moitié des lettres hybrides, au modèle de l'action collective.

L'analyse de ces agencements permet, dans un second temps, et en creux, de penser les faiblesses propres à chacun des modèles. En effet, les compromis et agencements entre les modèles divergents dessinent, en négatif, les lignes de fuite de chacun d'entre eux. Autrement dit, des modèles, *a priori* concurrents, seraient mobilisés conjointement en attendant de chacun d'entre eux qu'il comble les lacunes de l'autre. Par exemple, l'appel fréquent à des groupes ou collectifs, de la part d'individus s'inscrivant pourtant dans un modèle d'interpellation de type citoyen, pourrait être l'indice d'un déficit de ce modèle. Les locuteurs mettraient ainsi en scène des collectifs, malgré ou parallèlement à l'inscription dans une interpellation citoyenne.

* Compromis entre les modèles citoyen et de l'action collective

L'appel à des collectifs, entendus comme groupes d'intérêt, en ce qu'il introduit un rapport de force ou tout au moins une compétition, est antinomique avec des rapports de raison. Bien plus, la référence à ces groupes appelle la présence d'un porte-parole incompatible avec la modalisation du discours citoyen. Aussi, toute référence à des groupes

[481] On verra ci-dessous l'attention qu'il convient de porter au texte lui-même souvent laissé de côté au profit d'une seule analyse portant sur les formes et dispositifs du discours.

intermédiaires est-elle interdite dans le modèle citoyen et entraîne, pour ceux qui s'y adonnent malgré tout, des fautes inévitables.

Cette perspective mérite cependant d'être relativisée. En effet, à l'analyse, on peut remarquer que l'appel à ces collectifs n'est pas nécessairement contradictoire avec un discours profilé selon une logique citoyenne. Cet appel exige simplement des citoyens un effort particulier afin de faire tenir ensemble ces références *a priori* antinomiques. Ce sont ces efforts que l'on souhaite exposer maintenant.

A en juger par les nombreuses marques qui viennent égrener les différentes interventions des épistoliers, la tentation du recours à des grandeurs collectives comme mode de légitimation de l'intervention est importante. Mais, les collectifs qu'ils invoquent sont tout à fait spécifiques : ils sont non formalisés et considérés comme une sommation d'individus.

Des groupes non formalisés

Les collectifs retenus ne sont en aucun cas institutionnels ou formalisés, il ne s'agit pas de groupes formellement identifiables, reconnus juridiquement ou socialement et/ou dotés d'une raison sociale et de porte-parole. Ces groupes sont si peu constitués qu'ils sont posés comme probables : leur réalisation dépendant alors du maire qui seul peut reconstituer ce qui se donne comme un groupe aveugle.

· "Monsieur le Maire, je ne suis pas le premier, et sans aucun doute pas le dernier non plus, à vous écrire au sujet du projet de construction d'une Mosquée Boulevard Pinel à Lyon" [131].

Quand ils sont constitués, les collectifs mobilisés s'incarnent dans des groupes extrêmement restreints - *"en conséquence, toute ma famille a voté pour vous"* [152] - ou, à l'inverse, dans un groupe si large qu'il reste complètement indéterminé. C'est le cas lorsque les individus composant le collectif disparaissent au profit de formules génériques : *"Beaucoup vous l'ont dit (...)"* [160].

Face à ces groupes non formalisés, les locuteurs mobilisent également dans un "nous", des collectifs auxquels ils s'identifient et au nom desquels ils parlent. Or, l'emploi de ce "nous", renvoyant à la commune appartenance à un groupe n'est-elle pas contradictoire avec la prétention consistant à développer un discours fondé en raison ?

Le groupe comme mise en série

L'atomisme des individus particuliers ne semble guère pouvoir être dépassé que dans leur seule addition. Les citoyens ne se réfèrent donc que peu à des groupes constitués, présents dans l'espace public, organisés à des fins de revendications et soucieux d'une large représentation, pour leur préférer une conception collective lâche, dont le noyau hypothétique est constitué par tous ceux qui sont mécontents ou qui le seraient. Le collectif est alors souvent conçu sous la forme d'une série d'individus. La personne reste donc première et ineffaçable, le groupe, comme entre parenthèse, ne venant que renforcer une position avant tout individuelle : *"Il me semble (avec pas mal de Français)..."*

[91]. Cette présence indépassable est particulièrement bien illustrée dans l'exemple suivant :

"Toutefois demeurant depuis plusieurs années à proximité du site envisagé pour la mosquée, j'aimerais après bien d'autres attirer votre attention sur les inconvénients qu'entrainerait pour moi, parmi d'autres nombreux Lyonnais et Brondillans une telle construction. (...) J'espère monsieur le maire que cette lettre sera lue et qu'elle vous fera comprendre mon point de vue sur cette question, point de vue partagé par beaucoup d'autres, qui sont tous à titres divers, vos administrés" [123].

Se présentant dans une chaîne d'individus ("après bien d'autres"), le locuteur ne peut échapper à sa propre personne ("pour moi") même quand il est "parmi d'autres". Enfin son point de vue reste personnel, quand bien même il serait "partagé par beaucoup d'autres". Ainsi, malgré la multiplication des références à des collectifs, le citoyen ne se conçoit pas autrement qu'autonome.

Ensuite, il convient de noter que l'usage d'un "nous" n'est pas toujours révélateur tant l'exclusion de toute forme collective n'est souvent pas possible. Comment, par exemple, rendre compte de cette proposition en substituant au nous un je : *"Vous assurez que la construction de cette mosquée ne nous [me] coûtera rien, mais nous apprenons [j'apprends] que vous faites un cadeau d'un milliard en cédant un terrain"* [85].

Enfin, ceux des locuteurs faisant usage d'un "nous" enveloppant des groupes identifiés - les riverains, les Français ... - ne font que projeter dans ce collectif leur propre position. En effet, le groupe est moins constitué en dehors de la personne que par elle. Il est d'ailleurs révélateur de noter à ce propos la congruence parfaite entre les groupes dont les locuteurs se revendiquent - "parler en tant que..." - et ceux dont ils se font le porte-parole - "parler au nom de...". C'est l'expérience personnelle du groupe auquel le locuteur dit appartenir qui permet à ce dernier de prendre la parole *au nom* du groupe. Cette parole est donc légitimée, pour le dire autrement, par la simple appartenance du locuteur au groupe. Mais, en s'autorisant à parler "au nom de..." parce qu'il est un simple membre du groupe, le locuteur rend sa parole moins crédible que celle d'un membre représentatif, institué par le groupe lui-même.

Mobiliser des collectifs, ce n'est donc pas nécessairement s'inscrire dans *un* modèle spécifique - le modèle de l'action collective. Parallèlement, mobiliser des collectifs, dans le cadre d'un modèle d'interpellation citoyen nécessite un certain nombre d'efforts permettant la pleine intégration de ces groupes dans un schéma essentiellement construit autour de la modalisation du discours.

2- Politisation et contre champ

Dans les pages qui précèdent, le modèle citoyen a fait l'objet d'une présentation portant essentiellement sur les *procédés* employés par les individus pour penser un lien avec l'autorité publique : description des modalités d'inscription dans ce type d'interpellation, des façons de construire l'autorité mayorale, des contraintes et efforts qui doivent être ceux des personnes qui s'en saisissent. Autant d'éléments dessinant la légitimité privilégiée par les citoyens. Or, cette forme de légitimité est, à notre sens, corrélée à des discours, des modes de politisation, des "montées en généralités", des modes spécifiques

d'imputation de responsabilité. L'interpellation citoyenne du maire ouvrirait ainsi sur un mode critique particulier, fondé sur un argumentaire ad hoc et visant des objets spécifiques.

C'est cette rhétorique critique, mise en branle dans le modèle citoyen, que nous nous proposons d'explorer dès maintenant[482].

a) Une rhétorique critique

Les locuteurs-citoyens, dans leur relation au maire, construisent une forme particulière de lien exigeant le recours à une rhétorique spécifique ; autrement dit l'interpellation citoyenne est conduite grâce à un argumentaire citoyen. Tous les modes d'interpellation, et même parfois des registres hybrides, sont employés dans les courriers adressés au maire. En revanche, après avoir reçu une réponse de ce dernier, les locuteurs qui lui adressent une seconde lettre s'inscrivent la plupart du temps dans une interpellation citoyenne. Or, ce changement de mode d'interpellation entre première et deuxième lettre s'accompagne d'un changement de rhétorique.

L'exemple suivant permet de mieux saisir la différence de rhétorique entre une première lettre, dans laquelle les locuteurs font appel à des ressources diversifiées issues d'un compromis entre modèle citoyen et appel à la grandeur du nombre, et une seconde dans laquelle par contre, ils s'inscrivent pleinement dans un modèle citoyen.

- "Mr et Mme rue Julien Boudrand 69500 Bron Lyon, le 26 juillet 89 Vous avez pris la décision de construire une mosquée Boulevard Pinel, et nous sommes scandalisés que cette décision ait été prise sans consultation de la population du quartier ; quartier valorisé pour son calme et que les habitants ont choisi pour sa tranquilité. Nous trouvons donc inadmissible que la mosquée soit imposée à une population locale qui n'en veut pas. Nous sommes révoltés de ne pouvoir exprimer notre opinion sans risque d'être agressé verbalement ou physiquement. Monsieur Noir, pouvez-vous nous prouver que vous êtes un vrai démocrate en consultant les populations concernées. Signature" [62].

Dans cette première lettre, les locuteurs s'affichent derrière un nous collectif représentant à la fois le couple et l'ensemble des habitants du quartier. Le champ lexical employé - "nous sommes scandalisés", "nous trouvons inadmissible", "nous sommes révoltés" - indique clairement le recours à une rhétorique de l'indignation. Le maire adresse alors la réponse suivante :

"Il est cependant inexact "que cette décision ait été prise sans concertation de la population...". Je vous rappelle en effet que le Conseil Municipal a eu à se prononcer à ce sujet à deux reprises, le 21 novembre 1983 et le 26 juin 1989".

Dans une seconde lettre, seule "Mme" répond au maire, en substituant un "je" au "nous", des "remarques" à l'indignation, mais aussi une définition politico-administrative du quartier à une définition vécue, bref une rhétorique du débat à une rhétorique de la

[482] L'impossibilité de considérer la légitimité de ces courriers à travers l'analyse de leur réception conduit en effet à mettre l'accent sur les capacités critiques dont les citoyens, interpellant le maire dans une logique citoyenne, font preuve.

plainte.

- "Mme rue Julien Boudrand 69500 Bron Lyon, le 2 octobre 89 En réponse à votre courrier du 21/09/89, je me permet de vous faire remarquer qu'habitant en face du site choisi pour les constructions de la Grande Mosquée, j'habite Bron et que de ce fait, ayant voté à Bron, je n'ai pas été consernée par l'élection des conseillers lyonnais qui ont bien voulu agréer votre décision. Si je trouve tout à fait normal que les musulmants aient des lieux de culte, je n'approuve pas du tout la façon dont vous mépriser l'opinion des riverain. Signature" [63].

Ces changements montrent bien que l'inscription dans un modèle citoyen - que l'on peut ici imputer au fait que le maire ayant répondu personnellement, c'est également personnellement que la locutrice se sent autorisée à répondre - implique le développement d'un argumentaire lui-même adapté. Engagée dans une relation directe avec le maire, un échange discipliné d'opinions, la locutrice adopte alors l'argumentaire qui convient : un discours modalisé, mesuré et s'appuyant sur des catégories relevant largement du débat public.

En quoi consiste alors exactement ce type de rhétorique ?

Argumentaire et espace publique

D'abord cette rhétorique s'appuie sur les arguments développés dans l'espace public, et partant recevables de façon large. En effet, on peut observer une certaine proximité entre les argumentaires mobilisés par les citoyens et ceux qui parcourent l'espace public.

Cette proximité est d'abord remarquable dans la fréquence des lettres qui parviennent à la mairie, fréquence qui reflète assez fidèlement les variations d'intensité du débat public : l'été 89 et l'été 92 sont les deux périodes de débat les plus intenses à propos du projet de construction d'une mosquée et celles pendant lesquelles la mobilisation des associations de quartier est la plus grande ; c'est durant ces deux périodes que 90% (respectivement 50 et 40%) des courriers citoyens sont envoyés.

Cette proximité concerne aussi les objets problématisés : l'agenda. En effet, l'agenda sur lequel les citoyens se focalisent est similaire à celui avancé publiquement par les associations de quartier interlocutrices de la municipalité. Les citoyens s'inscrivent donc principalement dans l'agenda prioritaire et secondaire, à savoir, dans le cas de la mosquée, 1) les tractations de la municipalité avec l'ACLIF, l'association maître d'oeuvre et 2) le problème des nuisances éventuelles dues à la construction du bâtiment (places de parking, circulation, bruit). Ils peuvent également s'inscrire dans l'agenda général qui concerne la réciprocité entre la construction de bâtiments religieux en France et dans les pays islamiques, ou encore la question de l'existence et de la place accordée à la communauté musulmane en France.

Enfin, cette congruence entre débat public et courriers citoyens se retrouve dans le type de vocabulaire que les individus mobilisent. On remarque en effet que les personnes écrivant sous un régime citoyen ont plus fréquemment recours à un vocabulaire strictement politique que leurs concitoyens usant d'autres registres d'interpellation. Si, de

manière générale, l'étiquette politique n'est que peu mobilisée, c'est parmi les citoyens qu'elle l'est le plus. Se revendiquant d'un parti politique particulier, se référant à la couleur politique du maire ou faisant référence aux prises de position politiques nationales, les citoyens conçoivent le problème qu'ils soumettent au maire à travers les catégories traditionnelles du débat politique. Outre la définition partisane - que les citoyens identifient tout en s'y opposant la plupart du temps - des problèmes et des personnes, les citoyens font largement référence à des termes marqués politiquement : électeur, vote, campagne électorale, Français sont ainsi des termes récurrents.

Les agents responsables

Contrairement à un mode consistant à imputer une responsabilité au "système" en accusant les "gens" ou le "monde" et en s'incluant souvent dans le système producteur d'injustice, les citoyens n'hésitent pas à attribuer une responsabilité à des êtres non fictifs et en particulier au maire. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, celui-ci est le principal acteur visé par la critique des citoyens. Ces derniers lui imputent systématiquement une part de responsabilité dans l'affaire, et parfois l'accusent d'être le principal persécuteur. Persécuteur, le maire l'est dans la mesure où il ne répond pas aux exigences démocratiques qu'attendent de lui ses administrés. En ne jouant pas le jeu de la consultation, en prenant des décisions autoritaires, il devient le principal coupable des désordres.

L'exemple suivant - que nous avons fait figurer dans son entier pour bien en montrer la logique - est caractéristique.

· Prénom Nom Rue César Delaine 93140 Bondy le 9-11-89 A Monsieur Michel Noir Député-Maire de Lyon Monsieur, Le Figaro d'hier (8 novembre page 11) m'apprend que vous avez tenu ce propos : Au sujet de la construction d'une (super) mosquée (1) à Lyon, 'il n'y aura pas de consultation parce qu'elle est totalement inappropriée et juridiquement impossible'. Le presbytère de St Goulitz (Finistère) est-à ce que j'ai cru comprendre lors d'une émission d'information télévisée - vide. Il n'y a plus guère d'espoir qu'il soit de nouveau occupé par un curé (2). Que fallait-il en faire. Le Maire - un Noir peut-être musulman - pensa le mettre en vente pour que la commune ne continue pas à avoir la charge d'un batiment désormais inutile et improductif. Mais il devina la sensibilité des habitants chrétiens de la commune. La cure, c'était la maison où ils étaient venus conter leurs joies et leurs peines, où ils avaient été accueillis de générations en générations, la maison qui, avec l'église et en rapport avec celle-ci, avait si l'on peut dire sécréter l'âme de la communauté humaine locale. Elle restait, même vide un symbole et une espérance qui avaient de la peine à s'éteindre. Cet étranger ayant su percevoir les choses, il consulta - je ne sais par quels moyens précis - les gens de la commune. Ceux-ci majoritairement, se prononcèrent contre la vente du presbytère susceptible de rapporter quelques dizaines de milliers de francs si vite engloutis dans les dépenses communales. Le Maire, noir récemment installé dans la commune, s'inclina de bonne grâce devant la volonté ...du peuple. Il avait eu, à mon avis le mérite de deviner la valeur cachée des choses et de ne pas les traiter d'autorité en maquignon grossier. Sans tralalas et sans grande déclaration, il s'était comporté en bon lepéniste.

Mr Le Pen ne réclame-t-il pas la généralisation à tous les niveaux de la pratique du referendum - à l'image d'ailleurs de ce qui se fait dans un pays dont nul n'oserait mettre en doute le 'démocratisme' - je veux parler de la Suisse. A l'occasion des élections municipales de cette année, on a pu observer une chose ... incroyable. Fallait-il ou non planter un supermarché face au calvaire célèbre de cette petite ville bretonne (Guimiliau - Plougastel ou Pleyben ... peu importe). N'était-il pas opportun de laisser les admirateurs de cette oeuvre d'art (religieux) à leur tranquillité - et à leurs dévotions. Sans compter que les gaz d'échappement ne manqueraient pas d'exercer leur nuisance. La commune était-elle si pauvre en terrains... La chose aurait pu se trancher par referendum local. Les gens de droite - au pouvoir - voulaient imposer leur projet - de gens bornés. Un communiste monta une liste de gens hostiles à ce projet. Il a gagné les élections. C'est un communiste qui assure la défense d'un site et d'une oeuvre d'art religieux. Les chrétiens en place avaient, quant à eux, avant les élections pris à leur compte les mêmes mots que vous : 'Consultation totalement inappropriée et juridiquement impossible'. Un problème de transports se posait à Grenoble. Votre... collègue et co-rénovateur (il serait sans doute incongru et hypocrite de parler d'amitié) Mr Carrignon à tout simplement demandé l'avis des Grenoblois - qui se sont prononcés majoritairement pour le tram. Ce tramway est manifestement une réussite. Et le peuple de Grenoble peut à bon droit y voir son oeuvre - (décidée avant d'être payée par lui). Quand Mr Carrignon se vante à 'L'oreille en coin' de vivre en concubinage (sans enfants ?) je ne l'approuve guère. Je le lui fais savoir et il me répond. Nous analysons les incidences nombreuses de la chose - ('Il est plus grave pour une jeune femme française de ne pas faire d'enfant aujourd'hui que de frauder le fisc - qui s'en remettra toujours'). Mais je ne peux que louer son esprit démocratique et sa mise en application face à l'un des problèmes importants qui le concernait lui et toute la population de Grenoble (3). Que vous ayez pu tenter A l'abri d'un sondage bidon vous en refusez la vérification par la seule véritable manière démocratique qui soit : un referendum proprement organisé. Et vous vous abritez derrière des mots vides ou parfaitement menteurs. Comme sur la place du Calvaire breton n'est-ce pas avant que les travaux soient engagés qu'il faut permettre à la population de se prononcer selon son droit, au lieu de tenter, selon des méthodes de dictature, de la mettre devant un fait accompli qu'on présentera ensuite comme étant irréversible. Et même si des travaux ont été commencés, ne peuvent-ils être arrêtés et annihilés comme en divers endroits. Que vous puissiez - à côté de ce qui s'est passé récemment à Grenoble - comme à St Goulitz tenter d'avancer des arguments aussi mesquins et menteurs dit bien le degré de confiance que vous avez en divers sondages. L'appui de Mgr Decourtrai vous est - sans doute ou de toute évidence acquis. Le vieux proverbe est juste : qui se rassemble s'assemble. Depuis des années cet évêque utilise 2 ou 3 versets de la Bilble à contre-sens de tout l'essentiel de la Bible en ce qui concerne l'immigration. Et ce, sur la base de ses titre 'universitaires'. Hélas. Or malgré son appui inconditionnel, vous vous défilez. Par une ou deux arguties misérables, vous annihilez la seule valeur essentielle que nous avions héritée de 1789 - un certain sens démocratique fait du respect de la volonté du peuple. La France actuelle est pleine de Misérables. Ceux de Victor Hugo étaient tout de même plus sympathiques - Et le mot Misérables a diverses nuances. Ces pages, Monsieur, contiennent par elles-mêmes l'expression - fondée -

des sentiments que je suis amené à vous porter. Signature [(1) C'est moi qui précise super - car je suppose qu'il doit y avoir déjà de nombreux lieux de culte musulman sur le territoire de 'votre' ville. (2) Ainsi vont les temps. (3) ou mieux : dont il était dépositaire de par et devant la ville de Grenoble. Il est par ailleurs évident que Mr Carrignon doit régler quantité de problèmes sans recourir de nouveau à une consultation référendaire.]

Dans cette lettre, le locuteur accuse le maire d'avoir un comportement antidémocratique. Comment le montrer ? Il s'agit moins pour le locuteur d'opposer les paroles du maire aux actes de ce dernier, que de montrer qu'à ses propos peuvent être opposées des actions concrètes prises par d'autres élus. Référendum, prise en compte des avis de la population seraient monnaie courante dans d'autres communes. Mais ce qui dessine réellement la nature antidémocratique du maire, c'est la qualité des personnes qui le font mentir : en effet, un "noir" "étranger" et peut-être "musulman" - "le maire de St Goulitz" -, un "communiste" - le maire de "Guimiliau - Plougastel ou Pleyben ... peu importe" - ainsi qu'un homme dont il est précisé que le statut conjugal et donc la moralité sont plutôt douteuses - le maire de Grenoble - pratiquent tous, peu ou prou, des formes de référendum. Antidémocratique, le maire de Lyon l'est dans la mesure où il est pire que ce qui définirait la lie de la société : l'étranger, le rouge et le dépravé. Le maire est donc rendu coupable de l'évolution de l'affaire.

Il peut être aussi rendu responsable : responsable de ce qui risque d'arriver, de n'avoir pas agi à temps alors même qu'il était prévenu des effets dévastateurs de sa politique... La responsabilité sert en fait à penser une accusation anticipée ; il s'agit donc d'une accusation potentielle. La responsabilité conférée au maire permet de pointer son rôle central, tout en lui laissant une porte de sortie :

"Monsieur le Maire, vous serrez le seul responsable en cas de catastrophe ; êtes-vous irresponsable ? inconscient ? J'ose espérer que non. Vous ne pourriez envisager un destin national avec de tels handicaps" [4].

Cette façon de considérer le maire comme responsable de ce qui arrive est le signe même de l'activité critique conduite par les citoyens.

Objets et limites de l'interpellation citoyenne.

Cette capacité critique des citoyens, qui se décline en une reprise de l'argumentaire public ainsi que dans l'imputation d'une responsabilité au maire, est cependant limitée. En effet, seules certaines situations semblent pouvoir permettre aux individus de se saisir de cette modalité d'interpellation et de critique. Le discours citoyen est ainsi extrêmement dépendant de la constitution publique d'une controverse et de sa localisation.

Les citoyens ancrant leur discours critique sur les arguments tenus dans l'espace public, il est *a priori* nécessaire qu'une controverse publique soit constituée. Dès qu'un objet est construit *publiquement* comme problématique et est soutenu par des groupes tels qu'association de quartier, personnalités locales ou nationales, les citoyens peuvent prendre appui sur les arguments développés par chacun d'entre eux et s'en faire l'écho. C'est ce que tend à confirmer, a contrario, l'analyse des lettres portant sur des objets peu ou pas problématisés dans l'espace public, tels que les difficultés rencontrées par les services de la voirie en cas de chute de neige et de façon plus nette encore, les

dégradations ou l'absence de "pissotières". En ce qui concerne ces problèmes qui ne font que peu l'objet de prises de positions et de débats publics, le recours au modèle citoyen est très réduit pour ne pas dire inexistant. La critique citoyenne serait donc largement dépendante des polémiques publiques.

D'autre part, les individus, en s'inscrivant dans une perspective citoyenne, établissent une équivalence avec le maire, construite sur l'égalité entre tous les citoyens. Cette équivalence se traduit notamment par une conception quasi impérative du mandat électoral du maire. Dans cette configuration, le citoyen aura d'autant plus de facilité à s'inscrire dans ce type d'interpellation qu'il fera partie de la circonscription du maire. Bien que les citoyens se targuent d'avoir un avis valable en toute généralité, cet avis entre en tension avec l'inscription locale de l'individu. Cette tension ne favorise donc pas le recours à ce type d'interpellation dès lors que la personne ne serait pas directement concernée. D'une certaine façon, cette difficulté n'est rien d'autre que celle de penser une intervention dépassant le stricte concernement du citoyen et, parallèlement, une représentation politique libérée de tout mandat impératif.

Ainsi, l'analyse de l'interpellation citoyenne, dont les ressources critiques sont indéniables, laisse entrevoir des limites importantes. Dépendante de la construction publique de controverses, la mobilisation du registre citoyen d'interpellation ne pourrait en définitive que favoriser l'expression réappropriée de polémiques déjà largement portées publiquement.

b) Le modèle citoyen : un registre partagé

Penser un modèle citoyen, et ce grâce à l'analyse des courriers adressés au maire, c'est se donner les moyens d'interroger, en retour, l'espace des professionnels de la politique. Les pratiques des hommes politiques qui empruntent au modèle citoyen sont une confirmation en même temps qu'une forme de légitimation de l'interpellation citoyenne. Ces pratiques permettent alors de comprendre que l'interpellation citoyenne ne relève pas d'une simple invention des individus s'y adonnant mais est bien un mode partagé.

On s'appuiera essentiellement sur les réponses produites par la municipalité pour montrer qu'on peut trouver dans la sphère politique elle-même nombre d'éléments encourageants les plaignants à construire un mode de relation citoyen[483]. La municipalité fait généralement remarquer dans sa réponse qu'elle a bien pris note de l'opinion, de l'avis ou du sentiment de la personne qui écrit. A travers cette sentence, est déjà reconnu aux citoyens un avis fondé qu'il est légitime de discuter.

"J'ai bien reçu votre correspondance du 7 décembre 1989 relative au projet de construction d'une mosquée à Lyon. J'y réponds bien volontiers" [31]. "J'ai bien reçu la correspondance que vous m'avez adressée pour me faire connaître votre sentiment concernant le dossier de la mosquée du Boulevard Pinel. Soyez assurée que je suis particulièrement attentif aux nombreux points de vue qui sont exprimés à ce sujet" [128].

Plus, en opposant son propre "point de vue", le maire, à travers son adjoint, indique

[483] Précisons toutefois que les réponses que nous allons analyser ont été rédigées par Alain Jakubowicz, adjoint délégué au respect des droits de 1989 à 1995 et non par le cabinet du maire.

qu'une équivalence est possible. Deux points de vue s'opposent alors sans pour autant que l'un soit particulièrement discrédité au profit du second. Le maire situe donc son propos, au même titre que celui du citoyen, sur le plan de l'analyse et du discours argumenté.

"Je vous remercie de m'avoir fait connaître le sentiment que vous inspire le projet de construction d'une mosquée à Lyon. Je ne vous surprendrai sans doute pas en vous indiquant que je ne partage absolument pas votre analyse de la situation" [35]. "J'ai bien reçu votre correspondance du 18 octobre 1989 qui a retenu toute mon attention. Je ne puis partager votre analyse de la situation" [184]. "Je ne crois pas nécessaire de répondre à votre quatrième point, qui relève plus de la divagation, voire même de l'injure, que du débat objectif et constructif qui doit présider à un sujet de pareille importance" [31].

Cette réponse vient donc légitimer une interpellation fondée sur un avis argumenté. De même, le maire, à l'instar des citoyens, met en exergue les connaissances sur lesquelles s'exerce son jugement.

"Il me faut en toute hypothèse vous rappeler, puisque vous semblez l'ignorer, que l'édification d'un lieu de culte est différent de l'implantation d'un supermarché ou du problème posé par les transports en commun" [58]. "J'ajoute, pour votre information, puisque vous semblez l'ignorer, que ce lieu de culte ne bénéficiera absolument pas d'une exterritorialité et que je serai donc habilité à y exercer mon pouvoir de police en cas de nécessité" [31].

Le maire joue, de la même manière, sur les éléments d'information et sur l'appel explicite au bon sens.

- "Je vous signale, pour votre information, que la mosquée de Lyon ne doit pas être une construction de "signe monumental de l'Islam", mais tout au plus une édification de 1.865 m^2, dont la réalisation s'impose dans notre ville pour de simples raisons de bon sens" [35].

Enfin, si le maire ne se prive pas de rappeler la dimension collective de sa personne en se faisant le porte-parole de "l'ensemble de l'équipe municipale" ou encore du "Conseil municipal", il fait un usage encore plus grand de la première personne du singulier.

Réponse à une lettre [184]

- "Monsieur, J'ai bien reçu votre correspondance du 18 octobre 1989 qui a retenu toute mon attention. Je ne puis partager votre analyse de la situation. Rien ne permet en effet de faire supporter aux musulmans de France les conséquences des actes d'une poignée d'irresponsables qu'il convient, effectivement, de combattre avec la dernière énergie. Pour répondre à votre suggestion, je vous confirme être favorable aux référendums locaux. La question qui vous préoccupe n'est cependant pas susceptible de faire l'objet de pareille consultation. Je vous rappelle que la liberté de culte est une liberté fondamentale, inscrite dans notre Constitution. Rien ne peut donc y faire obstacle. Telle a été la volonté du législateur. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués".

Ces quelques exemples, empruntés aux réponses municipales, semblent faire pendant au registre citoyen que les individus peuvent mobiliser. Bien que lacunaires, ils indiquent combien la logique citoyenne, promue par certaines personnes dans leur démarche auprès de l'autorité centrale de la commune, trouve dans l'attitude de la mairie une confirmation faisant office de légitimation. On pourrait également trouver dans les différents discours politiques, qu'il s'agisse de ceux appelant au respect des choix des citoyens doués de raison et capables de se faire leur propre opinion, de ceux portant condamnation des comportements jugés excessifs, ou encore de ceux s'adressant à chaque citoyen en particulier, un faisceau d'indices confortant la possibilité même d'une interpellation citoyenne.

2 : Le modèle aristocratique

Dans le modèle citoyen, l'élection sert de fondement à une relation de stricte égalité entre l'élu et ses électeurs. En revanche, dans les modèles aristocratiques *et* de la sujétion c'est une autre propriété de l'élection qui est retenue : sa propension à sélectionner les meilleurs. Ainsi l'aspect distinctif de l'élection[484] donne lieu à deux types d'interpellation selon que les locuteurs estiment appartenir au même monde que leur interlocuteur municipal (modèle aristocratique) ou y sont totalement étrangers (modèle de la sujétion). C'est au premier modèle que nous consacrons les quelques lignes qui suivent.

A/ Parler d'homme à homme

Le modèle aristocratique permet de concevoir un mode d'interpellation fondé sur la proximité sociale entre citoyens et élus. Est naturellement prêté à l'élu un certain nombre de traits qui en font un grand homme, un homme du monde, un homme dont les qualités sociales sont exceptionnelles. C'est à cet homme que les citoyens s'adressent alors en s'efforçant de faire montre de leurs ressources sociales, de leur honorabilité, de telle sorte qu'ils puissent devenir des interlocuteurs dignes. Le modèle aristocratique vise donc l'explicitation de la promotion d'un espace commun entre les citoyens et le maire, espace défini par des ressources sociales exemplaires et distinctives, et opposé à un espace démocratique caractérisé par la médiocrité du peuple ou de la plèbe.

1- La grammaire du modèle aristocratique

Plusieurs appuis peuvent être mobilisés pour essayer de penser la nature des relations entre citoyens et maire, et partant, le système général dans lequel les uns et les autres s'inscrivent. Dans un premier temps, c'est au caractère distinctif du vote dans les démocraties représentatives que l'on peut en appeler. En effet, on sait que l'élection des représentants conduit au choix d'élus qui ne sont pas la simple projection de leurs électeurs - une sorte d'homme moyen - mais qui sont au contraire dotés de capacités et de valeurs remarquables. C'est le caractère distinctif des élections au sein des

484 "Le gouvernement représentatif a été institué avec la claire conscience que les représentants élus seraient et devaient être des citoyens distingués, socialement distincts de ceux qui les élisaient. C'est ce que l'on appelle ici le principe de distinction". Cf. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, "Champs", p. 125.

démocraties représentatives qui permettrait le déploiement d'un tel modèle. Ce caractère aristocratique renvoie à une personnalisation du pouvoir que l'on peut, dans un deuxième temps, rapprocher du mode de légitimation propre à la *cité domestique* chez Luc Boltanski et Laurent Thévenot.

Une élection aristocratique

C'est à Bernard Manin que l'on doit la réflexion la plus avancée sur le caractère tout à la fois démocratique et aristocratique du principe de l'élection. Suivant un raisonnement tout théorique, Bernard Manin montre que le principe de l'élection obéit à une double définition : aristocratique *ou* démocratique. "L'élection contient les deux possibilités ; elle peut avoir le sens aristocratique d'une élévation du meilleur et du chef ou bien celui, démocratique, de la désignation d'un agent, d'un commis ou d'un serviteur ; l'électeur peut apparaître comme le supérieur de l'élu ou son inférieur ; l'élection peut servir le principe de représentation aussi bien que le principe d'identité"[485]. Pour bien comprendre cette double dimension possible de l'élection, on peut explorer plus avant les notions de représentation et d'identité, ces deux notions qui "constituent les deux conceptions extrêmes de ce qui peut faire d'un peuple une entité unifiée"[486].

La définition des principes d'identité et de représentation a été proposée par Carl Schmitt. ""Le principe de la représentation découle de l'idée que l'unité politique du peuple en tant que telle ne peut jamais être présente dans son identité réelle et qu'elle doit donc toujours être représentée personnellement par des hommes". (...) Il suffit de noter ici que le représentant, extérieur au peuple par définition, est indépendant du peuple et ne peut être contraint par sa volonté"[487]. Quant au principe d'identité, Carl Schmitt le résume ainsi : "Lorsqu'un ensemble d'individus ont un sens aigu de leur similarité sur un point qu'ils jugent particulièrement important, cet ensemble forme immédiatement et par lui-même une communauté capable d'agir politiquement. Comme les individus se perçoivent les uns et les autres comme fondamentalement semblables, (...) ils ont tendance à abolir autant que possible toute différence entre gouvernants et gouvernés"[488].

Deux pôles caractérisent alors l'élection : "l'élection peut être une méthode démocratique si les élus sont traités comme des agents, des commis ou des serviteurs. Mais elle peut aussi être aristocratique si les représentants sont indépendants dans le sens accordé à ce terme par la théorie constitutionnelle, c'est-à-dire s'ils ne sont pas liés

485 Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 192.

486 Id. Ibid., p. 193.

487 Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 1993, p. 342 cité par Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 194.

488 Citant Carl Schmitt, Bernard Manin ajoute : ""La démocratie est l'identité du dominant et du dominé, du gouvernant et du gouverné, de celui qui commande et de celui qui obéit"" [Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 1993, p. 372.] ou encore, si les gouvernants "sont autorisés à gouverner, c'est parce qu'ils expriment la volonté du peuple et qu'ils ont reçu mandat de ce dernier". Cf. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, pp. 193 et 194.

par des instructions ou des mandats impératifs"[489].

Ces deux pôles pourraient alors faire office d'idéal-type pour penser différentes périodes historiques. La genèse de l'idée de démocratie semble ainsi pouvoir être saisie à travers le glissement d'une conception à une autre. En effet, à la fin du XVIIIème siècle, un tournant anime, en France, la réflexion politique, conduisant à substituer à la lecture aristocratique du vote une lecture démocratique. Carré de Malberg résume cette attitude en indiquant que dans un régime représentatif "ce que les citoyens remettent à leur député c'est leur confiance, ce ne sont pas des instructions...". Cette lecture et ses zélateurs laissent la place à un Jeremy Bentham ou encore à un Alexis de Tocqueville qui posent au contraire que "le peuple participe à la composition des lois par le choix des législateurs, à leur application par l'élection des agents du pouvoir exécutif ; on peut dire qu'il gouverne lui-même, tant la part laissée à l'administration est faible et restreinte, tant celle-ci se ressent de son origine populaire et obéit à la puissance dont elle émane"[490].

Cette double définition ne pointe cependant pas le caractère spécifique de l'élection qui est d'être *simultanément* démocratique *et* aristocratique. "Même si les représentants ne sont pas liés par des mandats impératifs, l'élection est démocratique en ce qu'elle accorde à tout citoyen une voix égale dans le processus de choix et de rejet[491]. Inversement, même si les représentants sont liés par des mandats ou des instructions, l'élection a un caractère aristocratique dans la mesure où les représentants ne peuvent pas ressembler à leurs électeurs"[492].

Ainsi, quels que soient les agencements institutionnels qui les encadrent dans les démocraties représentatives, les élections combinent ce double caractère démocratique *et* aristocratique. Plutôt que de penser ces termes comme contradictoires, cette caractéristique incline au contraire à penser leur articulation. On aurait ainsi un des opérateurs de l'association possible entre une légitimité républicaine et une légitimité fondée sur des relations hiérarchiques de personne à personne. La dimension

489 Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 195

490 R. Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, t. II, Paris, Sirey, 1920, p. 257 ; Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. I, Paris, Gallimard, 1961, "NRF", p. 56.

491 On peut aussi noter que le caractère démocratique est assuré par l'indétermination des traits constituant la valeur aristocratique d'un individu : "L'élection favorise, dans l'accès aux charges, les individus ou les groupes dotés de traits distinctifs favorablement évalués. Mais la méthode élective présente tout d'abord la propriété remarquable que, hormis le facteur de la richesse, le contenu particulier de ces traits reste *indéterminé*. A supposer que les individus aient conscience de l'effet aristocratique, n'importe qui peut espérer en bénéficier un jour par suite de changements (soit dans la distribution des caractères au sein de la population, soit dans la culture et les jugements de valeur, soit dans l'une et l'autre)", cf. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 196, c'est l'auteur qui souligne.

492 Ce caractère aristocratique est assuré par un principe de distinction. Sur ce point cf. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 194. D'autre part, c'est en déplaçant l'opposition entre élection démocratique et élection aristocratique sur l'opposition entre tirage au sort et élection que Bernard Manin se donne les moyens de concevoir l'élection comme un tout comprenant *de façon simultanée* un pôle démocratique et un pôle aristocratique.

aristocratique du vote apparaissant comme une *condition de possibilité* de l'activation d'un ordre non civique qui semble pourtant totalement étranger aux principes régissant les démocraties représentatives. La référence souvent désincarnée à un pouvoir régalien qui serait témoin de pratiques immémoriales prend alors une autre dimension : la fonction régalienne, et surtout l'ordre politique sur lequel elle se fonde, ne seraient pas seulement une survivance des régimes monarchiques - survivance souvent inexpliquée sinon par l'appel incantatoire à une forme de tradition -, ils seraient potentiellement présents dans le mécanisme du vote, pourtant identifié, par nature, au fonctionnement même des démocraties contemporaines.

En pointant le caractère aristocratique de l'élection, un autre ordre de légitimité s'ouvre alors, que l'on peut décomposer en deux modèles distincts : le modèle de la sujétion[493] - impliquant des relations d'obéissance et de remise de soi des citoyens face à un élu considéré simultanément comme tout puissant et comme devant mettre cette puissance au service des "petits" dont il est responsable - et le modèle aristocratique. C'est ce dernier modèle qui retiendra notre attention dans l'immédiat.

Une relation de cour

Dans le modèle aristocratique d'interpellation du maire, c'est la dimension aristocratique ou distinctive de l'élu qui sera saisie, de façon paradoxale, par les citoyens. De façon paradoxale car cette dimension distinctive qui constitue précisément une part de la distance entre les professionnels de la politique et ce qu'il est convenu d'appeler les profanes, joue simultanément dans le sens de leur rapprochement. L'élu, distingué par son élection, est considéré comme incarnant des traits moraux et sociaux particulièrement valorisés. Il devient, par son élection, un homme exemplaire. Ce sont ces traits, que certains citoyens estiment partager avec leur élu, qui serviront alors de ciment à leur dialogue. Dans cet ordre aristocratique fondé sur la distinction inhérente à la représentation, les citoyens-aristocrates s'alignent sur le maire et développent avec lui une relation typique de celle des courtisans. Le lien avec le maire est donc construit sur une commune appartenance à l'aristocratie républicaine se distinguant du - petit - peuple.

Des relations de type domestique

Ce sont les qualités aristocratiques, sanctionnées par l'élection chez le maire, et revendiquées par les citoyens-aristocrates, qui servent de point d'appui commun pour penser de l'équivalence. Mais la commune appartenance à une forme d'aristocratie de la part du maire et des citoyens s'adressant à lui emporte une conséquence importante : la dimension aristocratique ouvre immanquablement sur une conception personnifiée du pouvoir. Penser une aristocratie c'est aussi penser le type de lien qui l'accompagne, c'est-à-dire des liens de personne à personne.

Ainsi, l'élu - dans les deux sens du terme - n'est plus seulement celui qui va se faire l'interprète fidèle de ses concitoyens, mais celui qui incarne, dans son corps même, des qualités jugées supérieures. Il ne peut plus être réduit à un simple agent et prend une

[493] Ce modèle fait l'objet du §3 du présent chapitre.

autre dimension : celle d'un homme hors du commun. Simultanément, cet homme extraordinaire épouse une fonction. Aussi, parler de personnification, ce n'est pas seulement constater l'importance de la personne derrière la fonction, c'est pointer que la relation à la fonction est toute entière incluse dans la relation à l'homme. Penser le maire à travers ses caractéristiques aristocratiques c'est donc également penser les relations personnelles qu'il entretient aussi bien avec ses proches qu'avec ceux qu'il représente.

Ce modèle aristocratique semble alors particulièrement proche de l'ordre dessiné par la cité domestique dans *De la justification*. En effet, la cité domestique construite par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, inspirée de la *Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte* de Bossuet, vise à déplier un ordre fondé sur des relations de confiance personnalisées entre les êtres. Cet ordre qui définit particulièrement bien l'ordre monarchique insiste simultanément sur plusieurs points : d'abord, la position hiérarchique dominante du monarque dans une "maison" ou un territoire dans lequel s'établit la relation de dépendance domestique[494]. En effet, le monarque est l'autorité suprême régnant sur une *chaîne* hiérarchique. Ensuite, le monarque est crédité d'une puissance telle que son jugement est souverain et définitif. Grâce à la puissance que chacun lui a remise et à son dévouement qui l'éloigne de toute passion, le souverain est tout puissant et juste.

Sans prendre à la lettre l'exemple historique qui sert de guide pour penser cette cité domestique[495] - à savoir la description des monarques et des relations qu'ils entretiennent avec leurs sujets -, force est d'admettre que la personnification du pouvoir tend à rendre pertinente une telle approche en ce qui concerne les élus.

L'architecture des relations

Dans le modèle aristocratique, les citoyens-aristocrates travailleront à établir une équivalence directe et aristocratique avec leur élu : ils auront alors à coeur de présenter les traits moraux, caractéristiques sociales ou valeurs à même de les grandir[496].

A titre d'hypothèse, on pourrait s'attendre à ce que les citoyens mobilisent, pour se présenter comme de dignes interlocuteurs du maire, autant de traits que ceux composant la figure aristocratique de ce dernier. Chacune de ses spécificités "morales" pourrait être saisie par les différents citoyens afin de tisser autant de lieux communs permettant l'instauration d'un échange. Ce qui apparaît constituer un tout chez l'homme politique serait alors diffracté en ses multiples composantes : seraient tenus pour pertinents *une* facette ou *un* élément biographique particulier, *une* valeur ou encore *une* identité ethnique ou religieuse à laquelle le personnage politique est associé. Tous les traits qui constituent

494 La cité domestique est abordée pp. 116-126 et pp. 206-222 de l'ouvrage de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit*.

495 On sait combien la vision d'un monarque tout puissant tient très largement du mythe comme le rappel d'ailleurs très bien Norbert Elias dans *La société de cour*, Paris, Calmann-Levy, 1974.

496 La question du contenu de ces traits reste totalement ouverte puisque si "l'élection favorise, dans l'accès aux charges, les individus ou les groupes dotés de traits distinctifs favorablement évalués (...), le contenu de ces traits reste *indéterminé*". Cf. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 196. C'est l'auteur qui souligne.

la dimension aristocratique du premier magistrat seraient gommés à l'exception du seul que les citoyens considèrent avoir en commun avec le maire et qu'ils propulsent comme identité commune.

Cependant, plus qu'une facette unique, c'est l'ensemble des valeurs sociales et morales que le maire incarne qui est considéré comme pertinent. Face à cette figure mayorale chargée d'atours moraux, seront alors systématiquement privilégiées par les locuteurs les preuves globales de leur importance sociale, garantes de leur indépendance d'esprit et de la qualité de leur réflexion.

Dans le modèle aristocratique, les citoyens considérant le maire à travers ce qui le distingue, essaieront, par l'exposition de leurs propres titres de noblesse, de construire une équivalence en se constituant comme conseillers du "roi", en construisant un entre-nous.

2- L'aristocratie républicaine

Les citoyens tentent de constituer une aristocratie comprenant le maire avec qui ils peuvent dès lors s'entretenir des problèmes les plus urgents. On comprend alors que ces deux acteurs sont redevables des mêmes caractéristiques. On insistera cependant sur les arguments avancés par les citoyens pour convaincre leur interlocuteur qu'ils appartiennent bien au même monde aristocratique (a), avant d'analyser les caractéristiques prêtées au chef suprême de cette "maison" (b).

a) La cour des conseillers

Les citoyens doivent avant tout se présenter comme des êtres honorables, de telle sorte qu'ils puissent parler au maire comme à un proche, un ami, un confident. Cette façon particulière de se grandir constitue l'enjeu principal des stratégies de présentation visant à fonder l'honorabilité du locuteur. Elle s'appuie aussi bien sur l'exposition de titres, sur le rappel de la proximité au monde des grands et enfin sur la démonstration des capacités à "représenter", grâce à la surface sociale, les petites gens. Cette position acquise permet le déploiement d'un discours simultanément personnel et dont la portée est générale.

* La preuve de l'appartenance au monde distingué

Les citoyens qui interpellent le maire sous le régime aristocratique ne peuvent en aucun cas être des inconnus ou plutôt des étrangers[497] : l'échange aristocratique est un échange de personne à personne. Tous les locuteurs, sans exception, apportent des précisions sur leur personne, dans l'en-tête de leur lettre, en Post Scriptum ou encore dans le corps de leur correspondance. Le détour par sa propre biographie et la mise en scène de son

[497] Luc Boltanski et Laurent Thévenot notent que l'étranger et l'égoïste sont les deux figures en rupture avec l'ordre domestique : "Dans un monde domestique, où les êtres peuvent être qualifiés dans une gamme étendue d'états de grandeur, les *plus-petits-que* sont toujours présents et désignés comme tels parce qu'ils sont la matière même avec laquelle se confectionne la grandeur des *plus-grands-que* qui les comportent. Aussi les personnes qui, si petites soient-elles, possèdent une dignité dans la subordination, ne sont-elles vraiment misérables que lorsqu'elles se trouvent détachées des unités qui les comprenaient soit par l'éloignement (*étranger*), soit encore par leur *égoïsme*", in *De la justification*, *op. cit.*, p. 211, (c'est l'auteur qui souligne).

parcours exemplaire relèvent du passage obligatoire[498]. Mais ce ne sont pas n'importe quelles personnes qui peuvent prétendre interpeller le maire : seules celles pouvant se prévaloir d'un certain nombre de titres s'autorisent à intervenir.

Avoir des titres à exposer comme on tend une carte de visite à un nouvel interlocuteur ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir se prévaloir de titres honorables et honorants. Quels sont les titres honorables ? Quelles sont, pour le dire autrement, les dimensions que les locuteurs vont privilégier dans leur stratégie de présentation ?

Des quartiers de noblesse ?

On pourrait s'attendre à ce que les caractéristiques sociales du maire soient particulièrement valorisées et soient ainsi prises pour exemple dans la construction des attributs des citoyens-aristocrates. Or, l'analyse montre que les caractéristiques sociales seules ne suffisent pas ; elles sont corrélées à une dimension républicaine. Ainsi, les citoyens articulent un rapport de type aristocratique avec le maire à la définition républicaine qui anime néanmoins ce dernier. Les dimensions aristocratique et démocratique du maire dessinent une *aristocratie républicaine*.

Comment définir cette aristocratie républicaine ? L'articulation des dimensions aristocratique et démocratique est fondée sur la reconnaissance simultanée d'une puissance étatique démocratique - puisque n'étant la propriété de personne et promouvant le mérite individuel sans distinction de classes -, et aristocratique - puisque permettant par la reconnaissance officielle des mérites individuels l'instauration de distinctions[499]. La distinction de type aristocratique n'est plus fondée sur la moralité des personnes, sur leur appartenance à une caste, ou encore sur une valeur de renom mais bien sur leur inscription plus ou moins élevée dans la hiérarchie méritocratique promue et garantie par l'Etat.

Les locuteurs désirant faire la preuve de leur appartenance à cette aristocratie républicaine auront alors recours à deux type de ressources : 1) la présentation des différents titres et décorations qu'ils ont obtenus auprès de l'Etat ; 2) la mention des relations de proximité qu'ils entretiennent peu ou prou avec le premier magistrat ou tout agent de l'Etat.

Titres et biographies

Ce sont avant tout les décorations ou titres divers dont l'Etat est le garant qui sont

498 C'est d'ailleurs le modèle qui offre le plus de renseignements sur ceux qui le pratiquent : l'âge est connu dans 35% des cas et peut être estimé pour encore 49% des cas ce qui porte les personnes dont l'âge est totalement inconnu à 16% du panel seulement.

499 On se référera aux travaux portant sur les décorations et médailles attribuées par la République à ses citoyens les plus méritants, dessinant au sein d'une République une et indivisible, des formes de distinction que les anciens ordres aristocratiques ne sont plus en mesure de conférer. Cf. sur ce point les travaux de Frédérique Caille, *Les instruments de la vertu. l'Etat, le citoyen et la figure du sauveteur en France*, Thèse en Science Politique, IEP de Grenoble, 1997, 763 p., ainsi que son article "La vertu en administration. La médaille de sauvetage, une signalétique officielle du mérite morale au XIXème siècle", *Genèse*, n°18, sept. 1997, pp. 29-51.

exposés par les citoyens. Ainsi peut-on lire dans l'en-tête d'une lettre :

. "Croix de guerre avec citation Croix d'ancien combattant Médaille des Forces Françaises Libres Médaille de la Reconnaissance Française Ancienne internée politique sous Vichy" [52].

Le service de la France, sous l'occupation ou dans l'armée, est particulièrement mobilisé :

"Ancien officier d'Artillerie Coloniale ayant passé plus de 15 ans en pays d'Islam (Afrique du Nord - Liban Syrie - Egypte, Afrique Orientale, Abyssinie) je suis avec une particulière attention vos efforts pour doter la ville de Lyon d'une grande mosquée" [90].

La présentation de ces titres est souvent ostentatoire et peut alors se transformer en véritable curriculum vitae :

.

"1945 - Officier d'Action (Capitaine à T.T.) ancien prisonnier.

.

- termine la guerre avec les Russes et l'armée polonaise (dite de Lublin).

.

- Nommé par les Russes à Lödz - agréé par les Polonais - agréé par l'Ambassade de France de Varsovie - chargé du rapatriement toutes nationalités de la partie anciennement allemande de la Pologne avec le rang de Consul.

.

- découvre avec les fonctionnaires polonais les archives de la Gestapo, le Génocide Juif-Polonais, fait la connaissance de veuves d'officiers polonais tués (!) à Katyn par les Russes en 1939.

.

- rapatrie les représentants de 14 nationalités et rentre en France avec des civils et des militaires français, plus quelques enfants israélites retrouvés par hasard.

.

- reprend une vie normale, d'abord au ministère de la Défense, puis à l'Aérospatiale - fait partie de l'équipe dirigeante des engins téléguidés et autoguidés modernes.

.

1958-1959 - Conseiller de l'armée d'Israël (non résident)

.

- Actuellement en retraite" [n° 88].

Ces différents titres confèrent à leur porteur un statut particulier : la République leur reconnaît un mérite singulier. Beaucoup ont été acquis par l'activité de défense de la nation : engagement dans la résistance sous le régime de Vichy, engagement en tant que militaire sur différents terrains. Engagements au péril de sa vie pour la défense d'une cause générale qui a, la plupart du temps, une dimension nationale forte : la défense de la liberté ou de la nation. Appartenir à l'aristocratie républicaine, c'est faire la preuve que l'on

peut être individuellement crédité d'une grandeur acquise dans la lutte pour l'intérêt général. Ces titres qui sont autant de distinctions individuelles décernées et garanties par l'Etat constituent la marque la plus tangible de cette appartenance.

La proximité des grands

Cependant, tous les acteurs ne peuvent exhiber de tels titres. Reste alors la possibilité d'être crédité d'une certaine grandeur par la proximité entretenue avec les agents de l'Etat ou avec les élus - dans les deux sens du terme - de la République. La fréquentation des grands de ce monde, caractérisés ici par leur appartenance au monde politique, est un gage d'honneur. "Lorsque les êtres ne sont pas directement qualifiés par l'appartenance à une unité hiérarchisée (*maison*, corps de métier, etc.), la relation qui les définit ne spécifie pas leur grandeur qui dépend de la grandeur de la personne avec laquelle ils sont en relation : un *ami*, un *confident*, une *connaissance*, un *égal*, l'*entourage*, un *intime*, un *invité*, une *relation amicale*, etc. peuvent être grands ou petits selon la grandeur de l'autre terme, et à la fréquentation des grands qui élève, s'opposent les *mauvaises fréquentations* qui abaissent"[500].

- "Je pense connaître la question ayant effectué une enquête économique de près de quatre ans en Algérie ; et avoir piloté pendant trois jours le président Vincent AURIOL à un comice agricole à Bône - Annaba et avoir répondu à sa demande de donner mon avis sur l'avenir de l'Algérie en 1951 "si le gouvernement n'interrompt pas la ronde des gouverneurs tous incompétents, sauf Monsieur SOUSTELLE, nous nous ferons sortir à coup de bottes dans les fesses avant 10 ans ! Ceci en présence de toutes les notabilités algériennes, y compris mon ami de toujours Charles Baujard, député-maire de Blida, et rapporteur du budget à l'Assemblée algérienne pendant 10 ans" [77, C'est l'auteur qui souligne].

La mise en scène de cette proximité du locuteur avec les agents de l'Etat au sens large obéit cependant à un certain nombre d'impératifs. En premier lieu, ce ne sont pas les institutions qui sont en elles-mêmes sources de grandeur : ce sont les hommes incarnant ces institutions. La proximité des grands, sources de grandeur, ne dépend ainsi pas des contacts avec des institutions ou leurs agents - les fonctionnaires qui, comme leur nom l'indique, assurent une tâche pour laquelle ils ne sont en rien irremplaçables - mais est définie par le contact direct, non médié, avec des personnalités politiques, des "hommes d'Etat", des "grands hommes".

C'est alors la preuve de la fréquentation des grands qu'il convient de produire. Le rappel systématique des occasions et lieux de rencontre qui ont permis l'établissement de cette relation directe, de cette relation personnalisée, n'a pas d'autre fonction. On pourra alors avoir affaire à un véritable listing de ces lieux communs, du plus modeste au plus noble.

- "Henri XXX République Française Délégué au Conseil Supérieur des Français de

[500] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 212, (c'est l'auteur qui souligne).

l'Etranger Québec le 25 août 1989 Monsieur le Maire, *Cher Compagnon* J'ai l'avantage de vous informer que j'ai eu l'honneur de vous être présenté, à QUEBEC en 1988, alors que vous etiez Ministre du Commerce Extérieur, lors du voyage du Président de la République." [84, le texte en italique est ajouté à la main].

- "Monsieur le Maire, J'ai eu l'honneur de vous être présenté lors de vos toutes premières réunions d'information, à l'adresse sus indiquée" [77, "l'adresse sus indiquée" est l'adresse privée de l'interlocuteur qui passe sous silence sa qualité de président du Comité d'intérêt Local Lyon-Mermoz-Laënnec].

Ces lieux, peuplés de grands hommes, dessinent corrélativement des *milieux* où l'on rencontre des personnes recommandables, des amis, voire des intimes.

- "Monsieur le Maire et Cher Monsieur, Au cours de ces dernières années, j'ai eu l'heureuse opportunité de vous rencontrer à plusieurs reprises entre autres : - à Lyon avec notre ami Mr Baridon - à Paris au Cercle Militaire où j'étais avec votre fils Olivier (Scac à l'époque) - au Conseil Economique et Social à Paris lors de votre remise de la Légion d'honneur à Bernard Poche." [440]

Les marques de compréhension

L'honorabilité des locuteurs, c'est-à-dire leur appartenance à l'aristocratie républicaine peut enfin être assurée par la capacité de compréhension - dans les deux sens de contenir et de comprendre - dont font preuve certains individus. "Dans le monde domestique, les plus grands comprennent les plus petits comme s'ils les avaient faits. Ils leur sont premiers dans l'ordre des *générations* et, indissociablement dans les *hiérarchies*. Cette primauté est source d'*autorité*"[501]. Ces relations d'inclusion sont valables pour certains titres qui, bien qu'individuels n'en profitent pas moins aux intimes. C'est, de façon un peu pathétique, ce que cette veuve indique en se recommandant de ses amitiés disparues et des titres de son mari - "ancien St Cyrien" - pourtant décédé.

- "Avant toute chose je me présente. Je suis Mme Veuve E. Thomas mort pour la France, ancien St Cyrien et amie du Général XXX, hélas décédé également" [163].

Ce travail de recouvrement qui donne autorité permet de mettre en équivalence le maire en tant que représentant et les locuteurs estimant représenter, eux aussi, un plus ou moins grand nombre de personnes. La représentation dont il s'agit ici est moins à prendre comme un processus visant à faire d'une personne le porte-parole autorisé de mandants, que comme un processus permettant d'imputer à une personne un capital constitué par sa capacité à subsumer et incarner des petits[502]. Dans l'exemple qui suit, les patients du médecin sont mis en parallèle avec les électeurs du maire, permettant en retour de

[501] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 215, (c'est l'auteur qui souligne).

[502] Cette dimension est particulièrement visible dans l'usage répété des possessifs tels que "nos travailleurs musulmans" ou encore "nos ethnologues". Cf. infra.

considérer sur un pied d'égalité médecin et homme politique et ce, notamment dans la mesure où tout deux sont, en quelque sorte, des élus à qui les patients ou les citoyens ont fait et font confiance.

- "Neuro-psychiatre dans le quartier et attaché des HCL (H. neurologique et Antiquaille) je puis vous affirmer que mes patients, qui sont aussi vos électeurs vivent ce projet avec une angoisse extrême..." [169].

Les locuteurs affirment ainsi leur prétention aristocratique à travers la reconnaissance de leurs mérites par l'Etat - titres et décorations - ou à travers la recherche de la reconnaissance des élus - fréquentation "contagieuse" des grands. Cette appartenance à l'aristocratie républicaine permet alors de faire lien avec le maire en faisant de l'épistolier un interlocuteur éclairé et recommandable.

* La valeur générale d'un discours personnel

Ce statut aristocratique permet le déploiement d'une parole essentiellement personnelle. Mais pour personnelle, cette parole n'en a pas moins une portée générale liée au statut de grand du locuteur.

On remarque, dans les courriers aristocratiques, des usages fréquents de la première personne du singulier[503] et de formules modalisant le discours.

"C'est un problème à mon sens qui n'est pas un problème du domaine de la passion" [181, c'est nous qui soulignons]. "Personnellement, je crains fort à terme, comme au Liban, qu'il y ait des antagonismes qui s'expriment d'une façon passionnelle et de façon violente" [180, c'est nous qui soulignons].

Cette opinion est construite grâce à une réflexion personnelle et posée des locuteurs qui prennent le temps et s'attachent à démêler l'écheveau complexe des situations : *"La construction de la future mosquée à Villeurbanne déchaine les passions. (...) Ceci fait que le problème n'est pas aussi simple que cela"* [52]. Les individus ne se contentent en effet pas de paraphraser des discours exposés dans l'espace public ; bien au contraire, en hommes sensés, ils pèsent le pour et le contre de situations toujours complexes interdisant tout jugement précipité - *"Très sensibilisé par ce problème je préfère attendre les échéances avant de prendre une quelconque position"* [151]. Mais cette parole, pour personnelle, n'est pas réductible à une simple opinion. La grandeur des personnes donne en effet simultanément un certain poids et une dimension générale au discours.

Le caractère aristocratique de la personne lui confère une "étendue" proportionnelle aux "plus petits" qu'elle est censée subsumer. Ce caractère se reporte sur le discours en lui imprimant une respectabilité équivalente. L'autorité du propos est alors moins construite sur le recours à des arguments, idées, statistiques collectivement reconnus que sur la *personne* même qui le tient. Les références historiques ou chiffrées qu'un locuteur développe ne trouvent ainsi leur pertinence et leur valeur que par celui qui les met en oeuvre.

503 On peut ainsi noter qu'en début de texte le je est utilisé par 82% des interpellants, pour une moyenne générale de 65% seulement, et en fin de texte le je est convoqué par 78% des personnes au lieu de 52% de façon générale.

Si cette grandeur et cette étendue des personnes accordent un certain poids à leurs propos, elles leur confèrent également une portée générale. Le grand tient sa position, comme on l'a vu, de sa capacité de "comprendre" des plus petits, c'est-à-dire de les contenir et par conséquent de s'en faire le serviteur. Le grand est en effet responsable de ceux qui lui sont inférieurs et *doit* se consacrer à eux. C'est dans cette mesure que les locuteurs se font parfois le relais des plus démunis :

"Elle entraine un comportement, au quotidien, souvent agressif pour les bases même de notre civilisation occidentale. Et comme toujours ce sont les plus modestes de nos concitoyens qui en subissent les conséquences, dans les HLM par exemple" [21].

Toute attitude égoïste ou hautaine est interdite aux grands et doit laisser place, en revanche, à une attitude bienveillante et désintéressée. Ce sacrifice de sa propre personne est ce qui permet précisément au grand de penser dans l'intérêt général, ce que ne manquent pas de préciser certains locuteurs :

"Dans cette affaire, tout esprit raciste ou d'ostracisme religieux étant à écarter, il convient de ne considérer que les intérêts de la France dans le présent et surtout dans son avenir" [90].

L'ensemble de ces caractéristiques conduit à motiver un lien d'équivalence entre les locuteurs et le maire fondé sur leur appartenance commune à l'aristocratie républicaine.

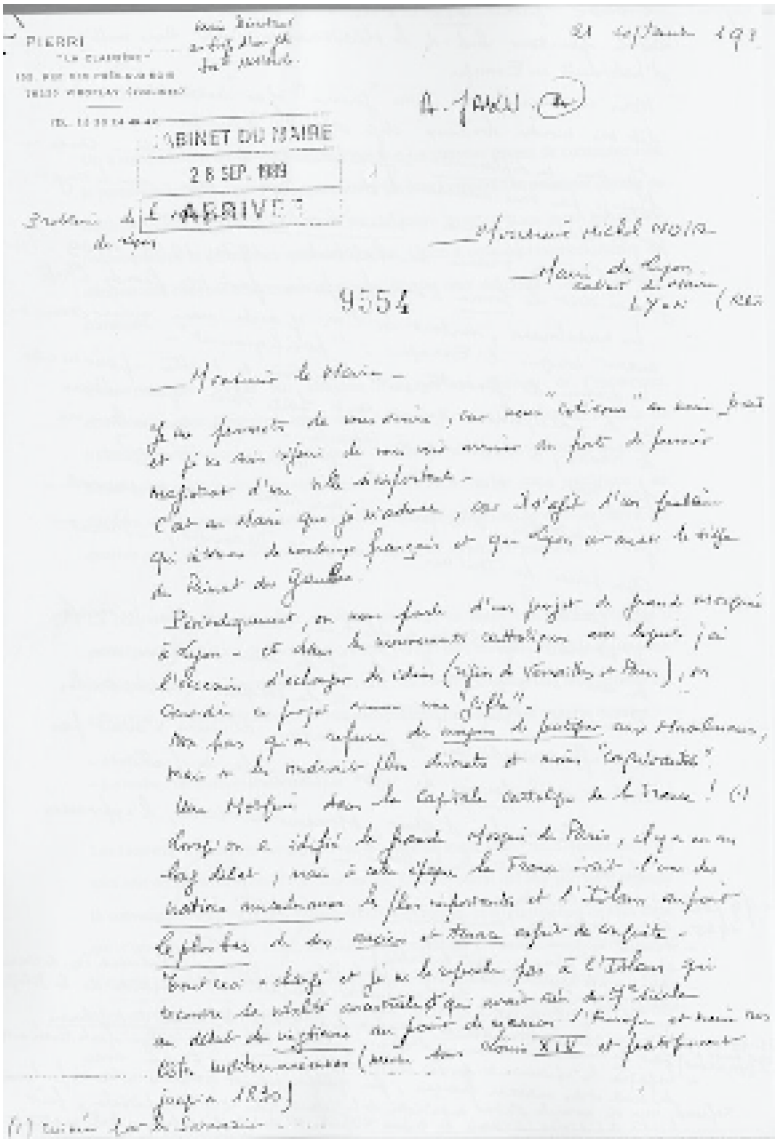

PIERRE
"LE CLAIRON"

CABINET DU MAIRE
28 SEP. 1989
L'ARRIVEE

9554

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire, car nous "Clairon" au sein fort et je me suis efforcé de vous avoir au fort de fournir magistrat d'une telle importance.

C'est au nom que je m'adresse, car j'appelle l'un fondateur qui écrivain de renommée française et qui fut un maire de ville de Rivet des Gaules.

Périodiquement, on nous fait d'un projet de grand musée à Lyon - et dans la succession actuelle on aspire j'ai l'occasion d'adresser de vous (affaire de Versailles et Paris), on accueille ce projet comme une "gifle".

Non pas que on refuse de confier à quelque Madame, mais à la modernité plus directe et moins "capitaliste".

Une Histoire dans la capitale culturelle de la France ! (1)

Lorsque on a idéalisé le grand Musée de Paris, il y a un bas débat, mais à cette époque la France avait l'une des valeurs modernes à plus importantes et l'Italie en fait le plus bas de son avoir et France aspire de confiance.

Tout ceci a changé et je me refuse pas à l'Italien qui trouve la vérité constitutionnelle qui avait été du 19e siècle au début de l'histoire au point de vue de l'Europe et nous est indispensable (mais des Louis XIV et particulièrement jusqu'à 1830)

(1) suivi par le Parisien

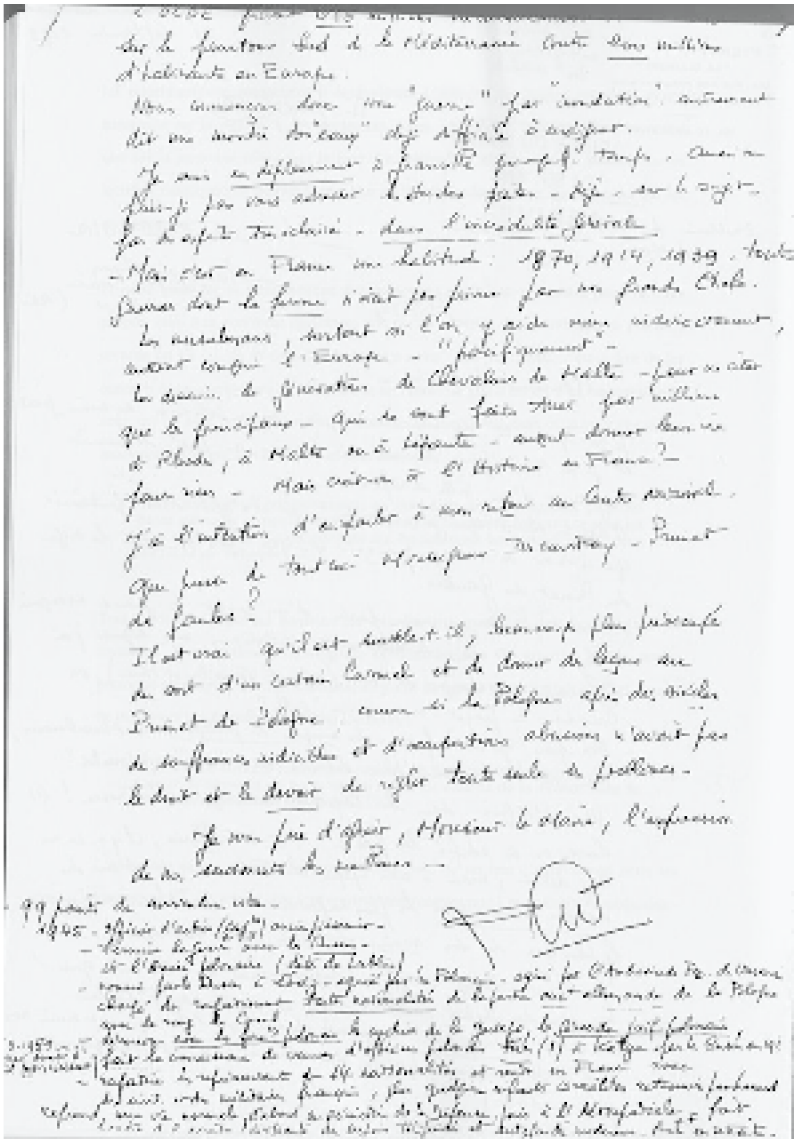

b) Le maire

On a suffisamment insisté sur l'équivalence que les citoyens tentent de construire avec le premier magistrat, équivalence qui conduit les interlocuteurs à se présenter comme de fidèles seconds ou d'éclairés conseillers du maire ayant peu ou prou les mêmes préoccupations et les mêmes aptitudes que lui. Grâce à cette équivalence, décrire les attributs des citoyens-aristocrates c'est aussi décrire ceux du maire : leurs traits sont communs.

Cette proximité permet aux citoyens d'engager un discours de l'entre-nous, conversation sans contrainte, tenue entre hommes du monde et frappée au coin de l'intelligence des hommes d'exception qui confère alors au maire un statut de proche. Reste qu'au-delà de cette proximité est reconnu au maire un statut spécifique : les citoyens qui empruntent le modèle aristocratique reconnaissent en effet au maire des qualités particulières conférant à ce dernier comme un surplus de grandeur.

La position de confident et de supérieur attribuée au maire conduit les citoyens à privilégier une relation de confiance qui leur permet de s'entretenir avec le maire mais ne dispose que peu à la critique de ce dernier. En revanche, lorsqu'une telle critique est entreprise, elle est particulièrement virulente puisque portant sur ses qualités morales.

* Le maire : un confident hiérarchique

Les locuteurs aristocrates partagent avec le maire un statut social relativement élevé ou sont tout au moins crédités d'attributs nobles. C'est ce statut qui leur permet d'engager la conversation avec le maire. Preuve en est, a contrario, la stigmatisation de tous ceux qui n'ont pas accès à ce statut, de tous ceux, personnes de peu de valeur, avec qui il n'est pas possible de discuter tant que les choses ne leur ont pas été expliquées : "Vous avez employé le mot de pédagogie, il est bien certain qu'il faut expliquer aux lyonnais la nécessité de construire une mosquée" [21].

Un entre-nous

Ce statut spécifique et partagé autorise alors un discours particulier, un discours de l'entre-nous. Produit par les citoyens, il se caractérise par une expression directe au maire, sur le ton de la confidence, de la complicité ou tout au moins de la bonne intelligence. Entre personnes de bonne compagnie on s'entend alors à mots couverts ou au contraire, on peut se permettre une franchise que le partage d'un même statut social ne rend pas déplacée :

"Et puis ne soyons pas naïfs, il n'y a pas que des hommes de bonne volonté, loin s'en faut. Certains qui profitent au maximum des Lois de la République, n'ont aucune envie de devenir Français et militent en attendant le moment où ils pourront nous prouver qu'une minorité motivée peut bousculer une majorité un peu endormie" [61].

Mais cette proximité avec le maire ne définit pas seulement le type de discours et par conséquent de relations que les citoyens tentent de fonder : elle fait partie de leurs attentes envers le maire. Attente d'abord que le maire soit présent physiquement, en personne. L'amertume de ce locuteur qui souhaitait rencontrer le premier magistrat à l'issue d'une manifestation et qui a dû se contenter de son adjoint *"sans doute très habile, mais qui ne fait que jouer un rôle"* [61] est assez parlante. Mais l'attente réside principalement dans le fait que le maire se prête à cette relation directe, sans arrogance ni mépris, c'est-à-dire qu'il accepte d'être enrôlé dans cet entre-nous.

Cette proximité avec les grands hommes et entre hommes du monde peut parfois ouvrir sur des formes de familiarité - *"Allez, Monsieur le Maire, nous comptons sur vous, alors vous pourrez compter sur notre fidélité"* [169] ; pourtant, les échanges restent très policés tant la proximité revendiquée se double d'une forme de déférence due aux personnes d'un tel statut.

Un surplus de grandeur

Les caractéristiques aristocratiques des citoyens et des élus ne sont pas exactement comparables. Les citoyens s'attachent à prouver leur grandeur personnelle à travers

l'exposition de qualités reconnues par l'Etat ou ses édiles. Le maire, pour sa part, est immédiatement crédité, en tant qu'élu, d'une telle grandeur. Le rappel des titres de Député ou d'Ancien Ministre qu'il cumule en fait foi[504]. Cependant, la grandeur de l'élu ne réside pas seulement dans le poids conféré par sa fonction, elle tient essentiellement dans la reconnaissance par les citoyens de l'exemplarité de ses qualités personnelles.

Selon Bernard Manin, l'élection, pour aristocratique qu'elle soit, ne détermine en aucun cas la *nature* des traits qui permettront aux candidats d'être distingués. Si le *principe* aristocratique est présent au coeur de l'élection, son *contenu* en revanche évolue. L'incertitude plane donc quant à la nature des qualités promues par le vote des citoyens : il peut aussi bien s'agir de la capacité présumée de la personne à endosser les habits d'un homme politique, son attachement aux valeurs familiales ou encore son appartenance revendiquée à une religion et pourquoi pas ses "talents" de violoncelliste... On ne s'étonne alors pas de la multiplication des qualités prêtées au maire dans ces courriers.

L'interpellation aristocratique d'un maire comme Michel Noir montre d'ailleurs bien cette disparité et la multitude des qualités qui peuvent être considérées comme pertinentes et être portées à son crédit : il n'est pas seulement un élu ; il est aussi un Lyonnais animé par des goûts exotiques - les aikus - ; un homme de décision - *"Responsable d'entreprise, je suis convaincu que la vertu cardinale est le courage. Et dans la politique, comme dans la gestion d'une ville il doit en être de même"* [107] - ; un habitant du quartier réputé populaire de la Croix-Rousse, entouré d'une famille présentée comme unie - *"Vous ne le verrez pas personnellement bien entendu, mais mes enfants, mes petits-enfants ainsi que les vôtres seront confrontés à ces problèmes importants"* [181] - ; un chrétien pratiquant - *"Ce problème n'est pas politique ou racial, mais essentiellement religieux, et je ne comprends qu'un chrétien ne puisse comprendre ce problème sous cet angle"* [15].

Au-delà de la diversité de ces qualités, certains traits semblent requis pour que le maire puisse être pleinement considéré. Ainsi, ses intentions ne peuvent être que pures et généreuses : *"Monsieur le Maire de Lyon, je ne doute pas un instant de votre volonté de travailler de tout coeur au bonheur de votre grande et belle ville"* [90]. Surtout, il se doit d'incarner les valeurs qui symbolisent le plus la condition des supérieurs : l'éducation, la tenue, la décence, la discrétion.

"En vous renouvelant mes remerciements pour cette attitude discrète et responsable, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression des mes meilleurs sentiments" [151, C'est nous qui soulignons]. "Je venais simplement vous remercier de n'avoir pas assisté à la pose de la première pierre d'une Mosquée qui me parait <u>indécente</u> pour ne pas dire plus" [163, souligné par l'auteur].

* Une confiance aveugle

[504] Les titres de ministres qui sont attachés à la personne, même quand elle n'en assure plus la fonction, sont des marques par excellence de l'honorabilité républicaine. Pour rappel, Michel Noir a été Ministre du commerce extérieur de 1986 à 1988 et député du Rhône de 1986 à 1995. Quant à Raymond Barre, 1er ministre de 1976 à 1981, il est député du Rhône depuis 1978.

Les citoyens-aristocrates prétendent simultanément être proches du maire - ils s'attachent d'ailleurs à en apporter les preuves objectives en énonçant l'ensemble de leurs titres de noblesse - et être respectueux de la hiérarchie dont le premier magistrat occupe le sommet. C'est donc à un exercice d'équilibre entre proximité et distance, entre entente cordiale et respect hiérarchique qu'ils s'adonnent. Cet exercice d'équilibre se réalise dans l'adoption d'une attitude déférente : "Face aux supérieurs, les êtres dignes d'estime sont déférents"[505]. Or, cette déférence envers le maire n'est pas sans conséquence sur le rôle qui peut lui être attribué et sur les manquements qui peuvent lui être reprochés.

La relation construite sur une confiance hiérarchique interdit aux citoyens toute critique du premier magistrat ou de sa politique. De fait, la proximité au maire permet aux citoyens aristocrates d'entrer dans le cercle restreint des personnes qui pourraient lui parler, mais simultanément, cette parole est limitée par le respect inconditionnel que ces mêmes citoyens lui doivent. Le maire constitue en effet l'entité la plus grande et la plus honorable de la cité et fait en quelque sorte figure d'étalon par rapport auquel les citoyens se positionnent ; dans une telle configuration, mettre en cause le maire ou ses dires c'est mettre directement en cause l'ordre qu'il contribue à faire tenir et dans lequel chaque citoyen prend place. Ainsi, l'espace de parole que les citoyens aristocrates s'ouvrent auprès du maire s'arrête très exactement au moment où ce dernier aussi bien que la politique qu'il mène pourraient faire l'objet de critiques.

Il n'est alors pas étonnant que les citoyens confient au maire le simple diagnostic des différentes situations qu'ils trouvent, pour leur part, problématiques, en lui laissant le soin de juger de l'opportunité des temps, lieux et moyens d'une éventuelle intervention. Au pire, les citoyens se permettent-ils de poser des questions ou faire des remarques.

· "Devons-nous favoriser le culte islamique en France ? Ne seraît-ce point là réchauffer une vipère dans notre sein ? Cette religion en est encore au Moyen Age, ceci fait que le problème n'est pas aussi simple que cela. Je tiens à vous le faire remarquer" [52].

Reste que dans la plupart des cas les épistoliers ne peuvent que s'en remettre fidèlement aux décisions du maire en encourageant par exemple le prolongement des actions déjà initiées :

"Et comme il ne faut pas cristalliser les oppositions en abcès de fixation, je vous fais confiance pour trouver des solutions de retardement... et oublier le projet" [61] "Je suis tout à fait d'accord avec vous. A cette occasion je me permets de souhaiter qu'il vous soit possible - en soulignant votre geste (discours ou autre pour l'inauguration) d'exprimer le désir que cet esprit de tolérance se retrouve dans tous les pays musulman, en particulier en Arabie Saoudite (...)" [70, souligné par l'auteur].

La déchéance du maire

Si, dans un tel système le maire est relativement épargné par la critique, en revanche, toute sortie du système se solde par une critique sévère de sa personne et de ses

[505] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 208.

attributs extra-ordinaires.

Les principales critiques portent sur la trahison du maire. Trahir la confiance, n'est-ce pas ce que l'on peut imaginer de pire dans un système régi pas des relations de type domestique ? La déchéance de ce dernier s'exprime alors par une critique sévère du maire lui-même, symbole et pièce maîtresse de l'ensemble du système. A l'instar des qualités prêtées au maire, qualités distinguant un homme du monde bienveillant, avisé, distingué et franc, les critiques qui lui sont adressées par ses détracteurs se focalisent sur sa personne. C'est ainsi qu'à la distinction et la franchise s'oppose la bêtise - *"La bêtise a des limites que vous êtes en train de largement dépasser"* [3] -, et à l'homme avisé qu'il devrait être l'entêtement - *"Au fond, j'ignore, Monsieur le Maire, pourquoi cette obstination qui est vôtre, et que semble partager votre équipe"* [107].

Outre les critiques portant sur les qualités distinguant l'homme, la déchéance du maire est orchestrée à travers la remise en cause de la souveraineté de son jugement au profit d'une expertise indépendante.

"Je souhaite Monsieur le Maire, que nos ethnologues nous éclairent sur la conduite à tenir car l'avenir de la France, de son identité, de son rôle économique en dépend" [21]. "L'Islam est la 2ème religion en France... ! Demandez à un spécialiste de trouver dans le Coran un seul encouragement à la TOLERANCE" [61].

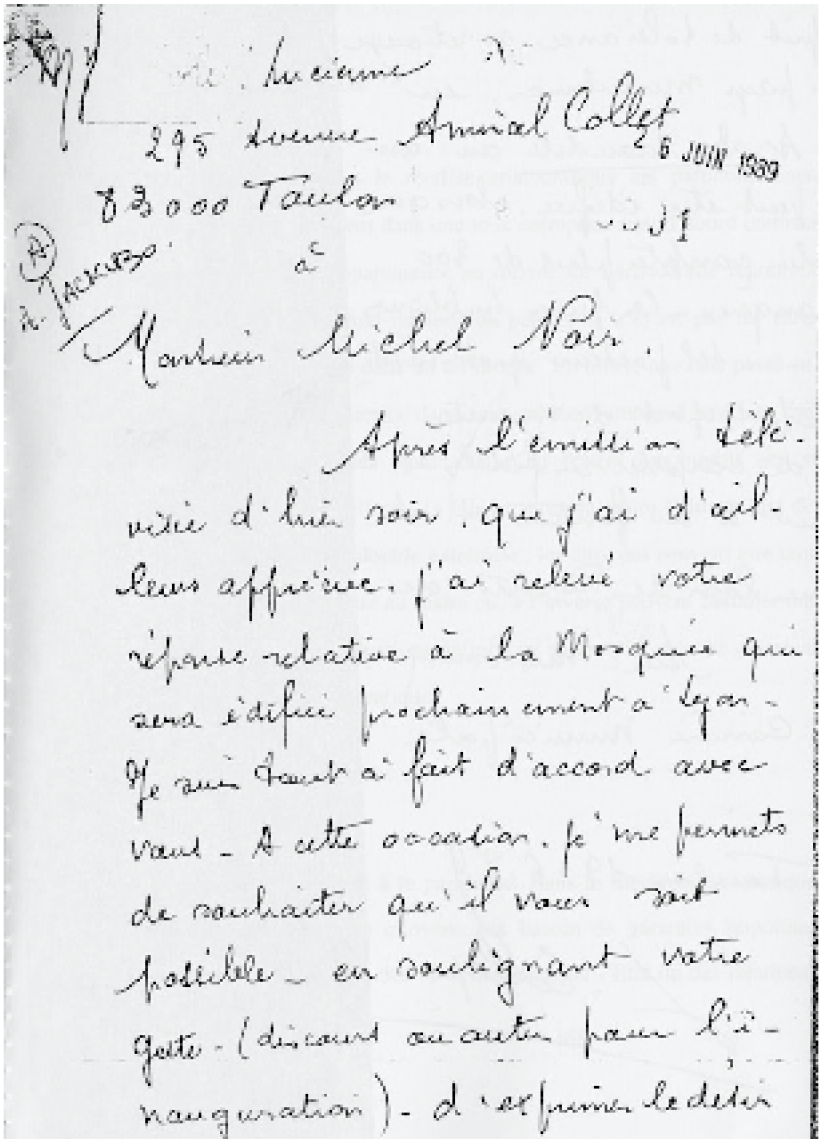

Lucienne
295 Avenue Amiral Collet
83000 Toulon
6 JUIN 1989
à
Monsieur Michel Noir.

Après l'émission télévisée d'hier soir, que j'ai d'ailleurs appréciée, j'ai relevé votre réponse relative à la Mosquée qui sera édifiée prochainement à Lyon. Je suis tout à fait d'accord avec vous. A cette occasion, je me permets de souhaiter qu'il vous soit possible, en soulignant votre geste (discours ou autre) lors l'inauguration), d'exprimer le désir

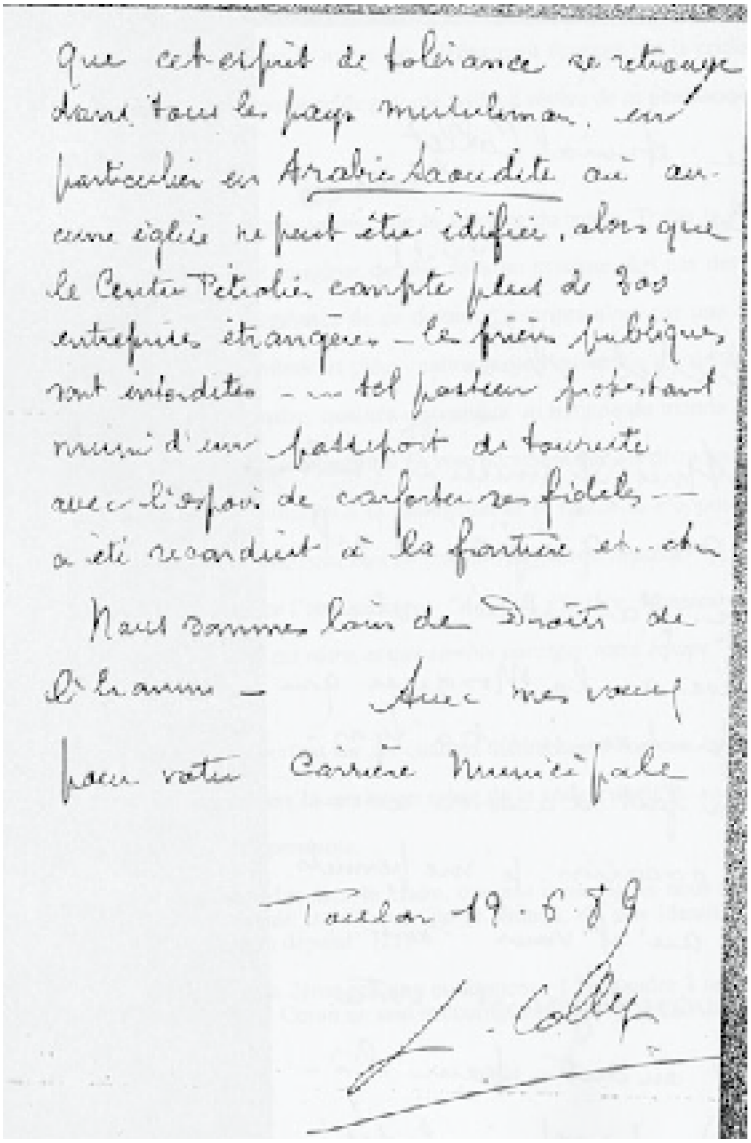

Que cet esprit de tolérance se retrouve dans tous les pays musulmans, en particulier en Arabie Saoudite où aucune église ne peut être édifiée, alors que le Centre Pétrolier compte plus de 300 entreprises étrangères – les prières publiques sont interdites – un tel pasteur protestant muni d'un passeport de touriste avec l'espoir de conforter ses fidèles – a été regardé à la frontière et... chassé

Nous sommes loin des Droits de l'homme – Avec mes vœux pour votre Carrière Municipale

Taulan 19.5.89

L. Colley

B/ Limites et portée de l'inscription aristocratique

Un certains nombre de caractéristiques sont communes aux citoyens et au maire dans le modèle d'interpellation aristocratique. Il convient dorénavant d'insister sur les contraintes qui pèsent sur l'usage d'un tel registre. On verra alors les fautes auxquelles les épistoliers sont exposés lorsqu'ils ont recours à ce type d'interpellation. On verra également, au-delà des critiques adressées au maire, les potentialités critiques d'un tel mode d'interpellation.

1- Efforts et sacrifices

L'interpellation selon le modèle aristocratique est particulièrement exigeante. Les citoyens qui s'engagent dans une telle entreprise sont d'abord confrontés à la charge de la preuve de leur appartenance au monde de l'aristocratie républicaine. Cette charge exclut de fait un grand nombre de personnes n'ayant pas les titres ou les relations nécessaires à l'entrée dans un tel monde. En outre, une fois passé ce premier obstacle, les citoyens

sont inscrits dans une relation ambiguë avec le maire. Pouvant être considérés comme ses égaux, ils n'en restent pas moins ses sujets. La tension définissant ces conseillers à la fois proches du maire et lui devant déférence peut alors se résoudre dans une double extrémité : les citoyens peuvent être tentés de dénier toute supériorité hiérarchique au maire ou, à l'inverse peuvent basculer dans une position de simple sujet ; deux situations définissant autant d'erreurs de grammaire quant au mode d'interpellation aristocratique.

Le droit à la parole

L'ouverture d'un droit à la parole est, dans le modèle aristocratique, particulièrement difficile. En effet, les citoyens ont besoin de garanties importantes et difficiles à acquérir, qu'il s'agisse des titres décernés par l'Etat ou des relations personnelles avec les édiles républicains. Pouvoir se présenter comme l'égal du maire n'est donc pas accessible à tous. Or, c'est précisément la rareté de ces qualités qui confère une telle valeur aux propos de ceux qui peuvent s'en prévaloir.

Les locuteurs qui ne peuvent se revendiquer de ces qualités laissent apparaître les efforts qu'ils doivent fournir pour constituer leur filiation aristocratique. Or, la visibilité des efforts déployés a tendance à discréditer ceux qui les font, les faisant passer pour des imposteurs. Attentifs et conscients des qualités qui leur sont implicitement réclamées - *"Je ne suis pas un excité, j'ai 60 ans, je ne crois pas être un égoïste, j'ai eu 4 enfants dont un adopté"* [61] - ils butent ainsi sur l'administration de la preuve. Les "titres de noblesse" manquent alors cruellement et les liens avec le maire relèvent moins de relations ancrées que d'un énoncé performatif. La familiarité enjouée fait alors, dans ces cas, office de relation de longue date :

- "Mon cher Michel Noir J'étais fort sensible à l'accueil de la Municipalité lors de la réunion de la Société de Radiologie Pédiatrique Francophone et je me permets, comme vous êtes la "vedette" à Lyon de vous adresser quelques réflexions concernant la Mosquée" [180].

La tension entre aristocrate et sujet

Une fois son statut accrédité, le citoyen se retrouve dans une position vis-à-vis du maire qui n'est pas toujours très confortable. En effet, il est proche de ce dernier tout en lui étant hiérarchiquement inférieur, contraint à une articulation délicate entre un entre-nous et une déférence souhaitable. Les citoyens peuvent alors être amenés à négliger la grandeur supérieure qui est celle du maire et privilégier une relation de stricte égalité. C'est le cas dans l'exemple suivant qui voit, à l'occasion, la réintroduction de droits généralement absents des courriers de type aristocratique :

"Je me propose de diffuser cet exposé avant le 10 juillet dans le cadre restreint des intéressés, dont les droits et intérêts doivent, en l'occurence, être pris en considération. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, jusqu'au 10 juillet (date de mon départ en vacances)" [77].

Au processus conduisant le citoyen à penser une égalité sans penser de supériorité, s'oppose la démarche conduisant en revanche à privilégier la relation de souverain à

sujet. On observe en effet des inflexions dans certains propos qui, dans un même courrier, font figurer des recommandations éclairées et d'humbles requêtes. Le confident ayant la confiance du maire laisse alors la place à un sujet implorant. Ainsi, dans le même courrier peut-on trouver l'avis fondé du locuteur :

"J'espère avoir apporté par la présente ma contribution à vos réflexions. Sachez par ailleurs que je partage beaucoup de vos idées. Par contre sur ce point où j'ai la faiblesse de croire que je vois mieux que d'autres, écoutez mon avis" [61].

Et une supplique à l'endroit du maire :

"Monsieur le Maire, je vous en supplie, ne transformez pas une banlieue de Lyon en "Mantes autrefois la Jolie". Les petits lieux de prière - rendus s'il le faut plus salubres - sont la solution de tolérance, pas la Grande Mosquée" [61].

Ces erreurs limitent la portée du discours aristocratique dont on sait qu'elle est principalement liée au statut des personnes s'exprimant.

2- Opportunités critiques et espace politique

On a pu voir que les possibilités de critiques du maire étaient faibles dans un tel modèle. Il convient cependant d'ouvrir l'analyse pour rendre compte de la façon dont les épistoliers construisent malgré tout leurs griefs. D'autre part, ce mode d'interpellation peu pratiqué rencontre toutefois chez les professionnels de la politique un écho.

a) Les possibilités critiques du modèle aristocratique

Luc Boltanski et Laurent Thévenot insistent dans le cadre de la cité domestique sur l'appartenance obligatoire des hommes à une maison qui les définit : "Dans cette cité domestique, le lien entre les êtres est conçu comme une génération du lien familial : chacun est un père pour ses subordonnés et entretient des relations filiales avec l'autorité. Mais l'analogie familiale fait moins référence ici aux liens du sang qu'à l'appartenance à une même maison, comme territoire dans lequel s'inscrit la relation de dépendance domestique"[506]. Cette appartenance semble en effet primordiale et influe sur l'ensemble de l'architecture de l'interpellation. C'est la référence à une maison partagée avec le maire qui interdit au dénonciateur aristocrate de porter sa critique sur le maire. Cette critique ne peut alors que se focaliser sur des groupes généraux constituant, aux yeux des aristocrates, des maisons concurrentes.

On a déjà vu précédemment que la proximité entre le maire et ses concitoyens aristocrates, leur commune appartenance à une même maison, limitaient considérablement les possibilités de critiques et en particulier les possibilités d'imputation de responsabilité au premier magistrat. En effet, les citoyens sont fondamentalement liés par un système d'allégeance au maire. Ils appartiennent de fait à la même maison et, pour certains, tirent leur crédit de sa fréquentation. Comment penser une rupture avec le maire alors qu'ils en dépendent aussi étroitement ? Le système d'allégeance dans lequel les citoyens se situent constitue une limite importante à la possibilité de mise en cause des responsables politiques auxquels ils s'adressent. La responsabilité est alors reportée sur

[506] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 116.

des groupes souvent imaginaires et considérés comme extérieurs au monde qu'ils choient. Ces groupes incarnent un ennemi extérieur, menaçant la "maison" des aristocrates, autrement dit le monde civilisé.

On a pu voir que les locuteurs dans le modèle aristocratique faisaient très largement référence à l'Etat français en s'autorisant des titres que ce dernier leur a décernés ou des relations qu'ils peuvent entretenir avec ses édiles. C'est alors la République française qui semble faire office de "maison" pour ces citoyens aristocrates. Les caractéristiques de cette maison sont variables mais se concentrent autour des notions de République, de monde laïc, de France, voire de monde occidental, mais aussi autour de la notion d'un monde judéo-chrétien. L'argumentaire avancé par les citoyens vise à définir ce monde et les relations hiérarchiques qu'il suppose.

Cet argumentaire consiste principalement dans une sollicitation de l'histoire. Le rappel historique, auquel nombre de personnes se livrent, a alors plusieurs fonctions. D'une part, et à la marge, il permet aux citoyens de faire montre des connaissances que leur statut suppose. Bien plus, il s'appuie sur des faits exemplaires qui, à l'instar de leur narrateur, éclairent la conduite à tenir. D'autre part, ce rappel permet de préciser la teneur du monde dans lequel ils s'inscrivent, ses principales caractéristiques et les relations de dépendance qui le soutiennent. Enfin, ce monde trouve dans sa genèse une dimension ancestrale particulièrement importante dans ce type de régime d'expression.

- "Lorsqu'on a édifié la Grande Mosquée de Paris, il y a eu un long débat, mais à cette époque la France était l'une des nations musulmanes les plus importantes et l'Islam au point le plus bas de son ancien et tenace esprit de conquête. Tout ceci a changé et je ne le reproche pas à l'Islam qui recouvre sa vitalité ancestrale et qui avait sévi du 7ème siècle au début du vingtième au point de menacer l'Europe et même nos côtes méditerranéennes (même sous Louis XIV et pratiquement jusqu'en 1830). (...) Mais croit-on à l'histoire en France ?" [88]. "Nous sommes placés devant une population tout à fait différente modelée pendant des siècles par une religion s'affirmant opposée au christianisme et faisant preuve d'un expansionnisme très sensible encore en Afrique" [21].

Comme on peut le voir dans les exemples qui précèdent, la mobilisation de l'histoire de France permet de dresser l'image d'un monde opposé à d'autres mondes régis par des relations totalement différentes et *étrangères* à celui des locuteurs. Ainsi, dans l'affaire de la mosquée de Lyon, à la France et à son passé catholique est opposé le monde musulman.

Cette opposition de maisons, de légitimité et de hiérarchies implique des modes singuliers d'imputation de responsabilité. Sont ainsi accusés tous ceux qui ne relèvent pas du monde des locuteurs au sens large, toutes les personnes étrangères à ce monde. Dans le cas de la construction de la mosquée de Lyon, les musulmans intégristes, ceux que les locuteurs estiment inassimilables, sont alors particulièrement pointés du doigt. Dépendant d'un système hiérarchique totalement étranger au système français, ils forment des coupables tout désignés.

- "Personnellement je ne suis pas du tout systématiquement contre l'Islam. Seulement, il convient de se rappeler que la France, terre d'accueil, avait accueilli des intégristes iraniens il fut un temps et que les adversaires de la liberté, les intolérants justement, ont profité de notre pays pour en faire une plaque tournante".

  En revanche, les musulmans considérés comme assimilés ne peuvent en aucun cas être confondus avec les intégristes.

- "Je connais bien les musulmans et il est évident qu'il faut se garder d'en faire un groupe de population uniforme. Je suis le premier à amplifier tous les bons comportements de certains d'entre eux (dans ma Société ou dans le privé) de manière à ce qu'ils se sentent bien accueillis et donc bientôt intégrés" [61, souligné par l'auteur].

  L'opposition - généralement construite sur une vision mythique de l'histoire- entre des mondes organisés par des systèmes de dépendance et de hiérarchie différents permet de stigmatiser les personnes qui sont considérées comme extérieures au monde du locuteur.

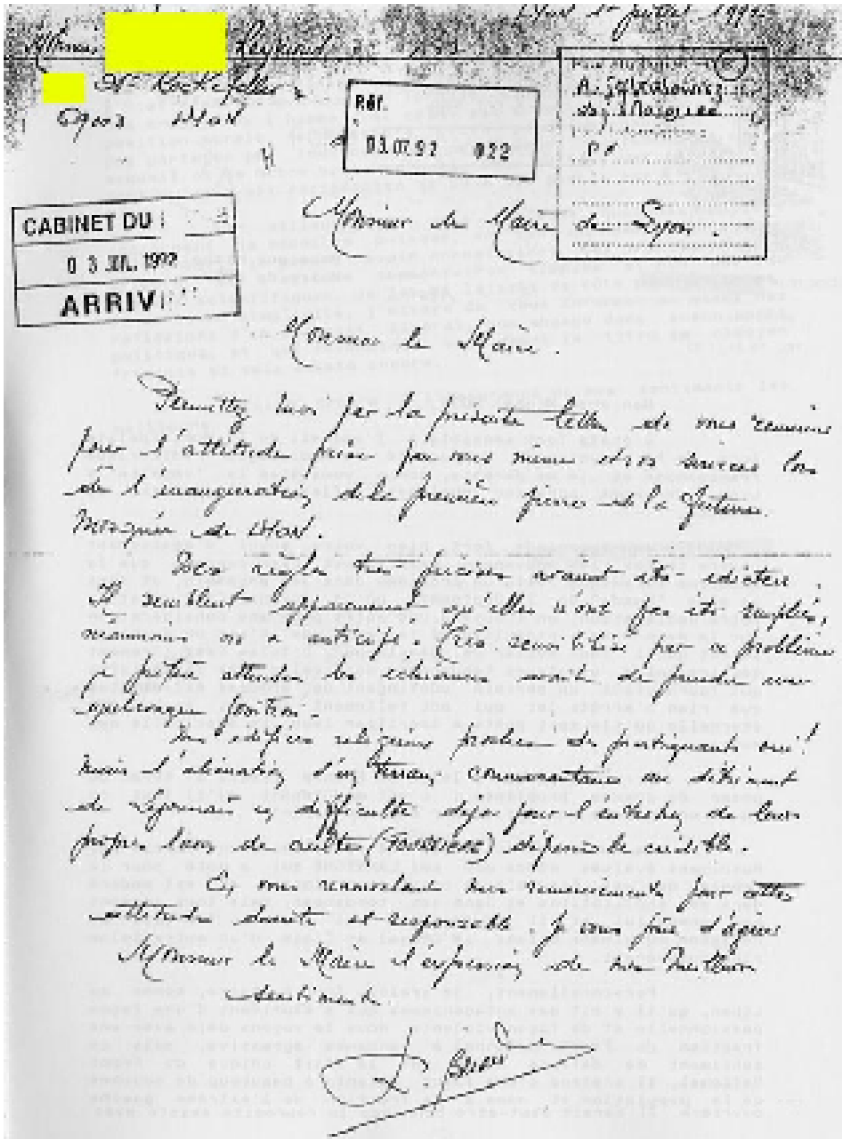

Réf.
03.07.92 022

CABINET DU
03 JUIL. 1992
ARRIV

Monsieur le Maire de Lyon

Monsieur le Maire,

Permettez moi par la présente lettre de mes remercier pour l'attitude prise par mes élus lors du vote d'inauguration de la première pierre de la Gotenne Marquis de Lyon.

Des règles très précises avaient été édictées. Il semblait apparemment qu'elles n'ont pas été suffisantes, nombreux en a entraîné. Cela semble être un problème à justifié attendre de réclamer avant de prendre une appréciation positive.

Un édifice religieux produit de fortifications qui! Avait l'obligation d'un Maire, Conservateur au détriment de Lyonnais et difficulté déjà pour l'autorité de leur propre lieu de culte (Fourvière) dépend de crédit.

Et mes remerciements pour votre attitude claire et responsable. Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression de ma haute considération.

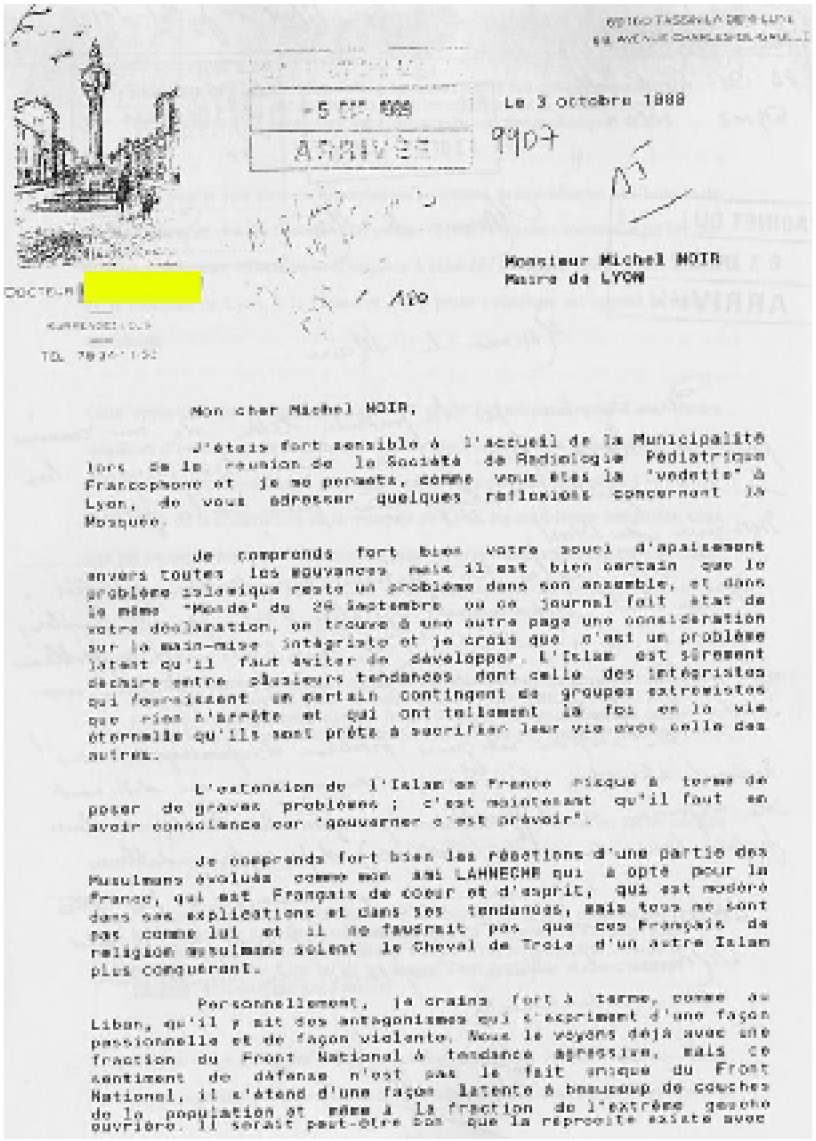

Le 3 octobre 1988

Monsieur Michel NOIR
Maire de LYON

Mon cher Michel NOIR,

J'étais fort sensible à l'accueil de la Municipalité lors de la réunion de la Société de Radiologie Pédiatrique Francophone et je me permets, comme vous êtes la "vedette" à Lyon, de vous adresser quelques réflexions concernant la Mosquée.

Je comprends fort bien votre souci d'apaisement envers toutes les appartenances mais il est bien certain que le problème islamique reste un problème dans son ensemble, et dans le même "Monde" du 28 Septembre où ce journal fait état de votre déclaration, on trouve à une autre page une considération sur la main-mise intégriste et je crois que c'est un problème latent qu'il faut éviter de développer. L'Islam est sûrement déchiré entre plusieurs tendances dont celle des intégristes qui fournissent un certain contingent de groupes extrémistes qui rien n'arrête et qui ont tellement la foi en la vie éternelle qu'ils sont prêts à sacrifier leur vie avec celle des autres.

L'extension de l'Islam en France risque à terme de poser de graves problèmes ; c'est maintenant qu'il faut en avoir conscience car "gouverner c'est prévoir".

Je comprends fort bien les réactions d'une partie des Musulmans évolués comme mon ami LAHNECHE qui a opté pour la France, qui est Français de coeur et d'esprit, qui est modéré dans ses explications et dans ses tendances, mais tous ne sont pas comme lui et il ne faudrait pas que ces Français de religion Musulmane soient le Cheval de Troie d'un autre Islam plus conquérant.

Personnellement, je crains fort à terme, comme au Liban, qu'il y ait des antagonismes qui s'expriment d'une façon passionnelle et de façon violente. Nous le voyons déjà avec une fraction du Front National à tendance agressive, mais ce sentiment de défense n'est pas le fait unique du Front National, il s'étend d'une façon latente à beaucoup de couches de la population et même à la fraction de l'extrême gauche ouvrière. Il serait peut-être bon que la réprouve existe avec

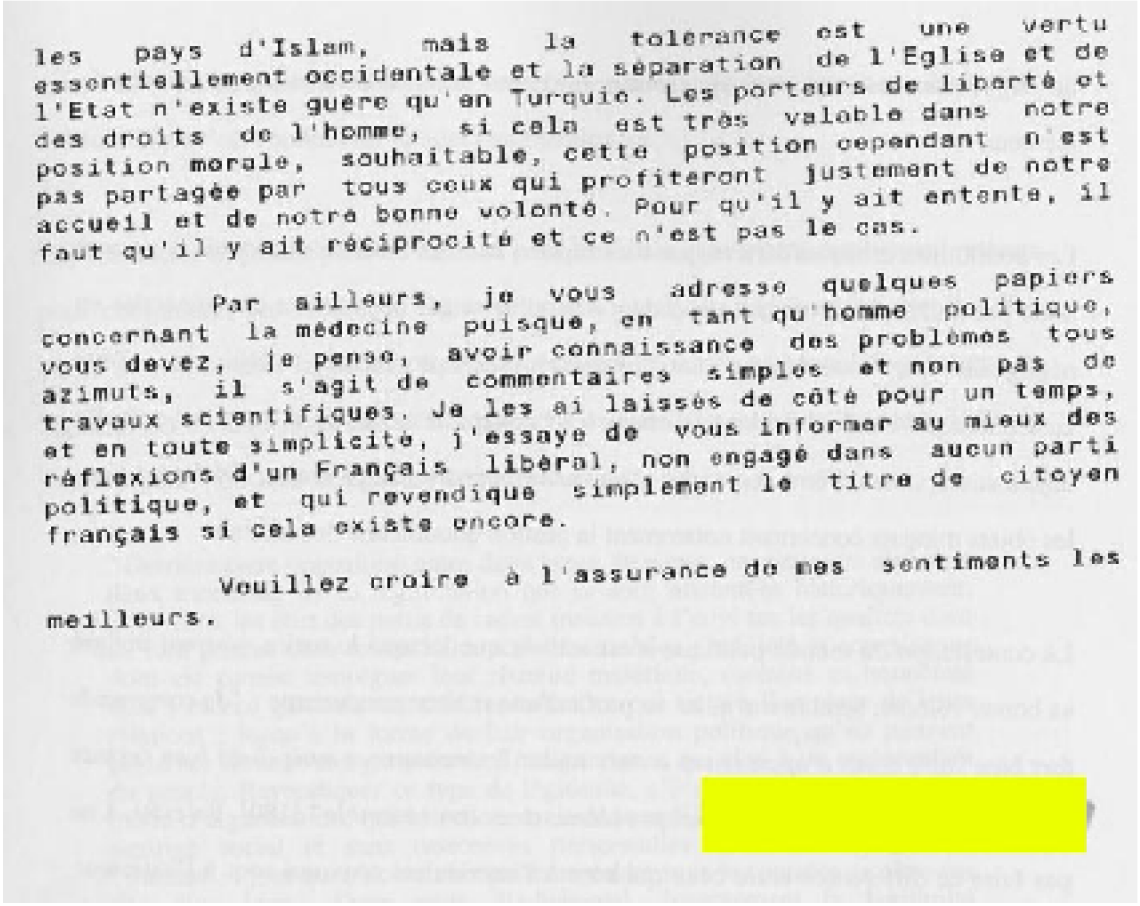

les pays d'Islam, mais la tolérance est une vertu essentiellement occidentale et la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'existe guère qu'en Turquie. Les porteurs de liberté et des droits de l'homme, si cela est très valable dans notre position morale, souhaitable, cette position cependant n'est pas partagée par tous ceux qui profiteront justement de notre accueil et de notre bonne volonté. Pour qu'il y ait entente, il faut qu'il y ait réciprocité et ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, je vous adresse quelques papiers concernant la médecine puisque, en tant qu'homme politique, vous devez, je pense, avoir connaissance des problèmes tous azimuts, il s'agit de commentaires simples et non pas de travaux scientifiques. Je les ai laissés de côté pour un temps, et en toute simplicité, j'essaye de vous informer au mieux des réflexions d'un Français libéral, non engagé dans aucun parti politique, et qui revendique simplement le titre de citoyen français si cela existe encore.

Veuillez croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Les possibilités critiques offertes par l'inscription dans un schéma aristocratique ne sont donc pas nulles. Elles tendent cependant à privilégier des oppositions très générales en négligeant par conséquent les responsabilités proprement politiques. Cette caractéristique conduit tendanciellement les citoyens aristocrates à ne saisir que des objets susceptibles d'être construits grâce à des oppositions générales, délaissant ainsi les objets mineurs concernant notamment la gestion quotidienne des affaires.

La contestation du monde politique n'est activée que lorsque le maire, souvent malgré sa bonne volonté, semble travailler au profit d'une maison concurrente : *"Je comprends fort bien votre souci d'apaisement envers toutes les mouvances mais il est bien certain que le problème islamique reste un problème, dans son ensemble"* [180]. En effet, à ne pas faire de différences entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur, pire, à vouloir accueillir dans la "maison" des personnes étrangères qui n'en respectent pas les coutumes, le maire se rend coupable de haute trahison. Il est alors directement stigmatisé comme étant susceptible de produire des ruptures mettant en danger la République ou la nation française.

b) Contre-champ

Le modèle aristocratique, construit à partir de l'intervention des citoyens, permet d'éclairer une façon d'interpeller le maire. Il constitue également un outil pour interroger les pratiques des hommes politiques professionnels. Cette analyse oriente en effet le regard sur ce qui est souvent pensé sous la forme de scories mais participe pleinement au fonctionnement du monde politique professionnel. Le modèle aristocratique trouve d'ailleurs, dans des analyses issues d'autres univers théoriques, un écho. Ce sont ces points communs entre des univers de description de la réalité différents que l'on voudrait ici rapidement mentionner.

Deux modèles opposant parti de cadre et parti de masse sont traditionnellement retenus pour comprendre les modes de légitimation des élus[507]. La légitimation des élus des partis de cadre serait largement fondée sur leurs ressources personnelles alors que la légitimation de leurs homologues des partis de masse serait au contraire dépendante de l'organisation politique à laquelle ils appartiennent.

- "Derrière cette opposition entre deux types de partis, on distingue aisément deux modalités de la légitimation qui se sont affrontées historiquement. D'un côté, les élus des partis de cadres insistent à l'envi sur les qualités dont ils font preuve dans toutes leurs activités sociales : habileté et compétence dont est censée témoigner leur réussite matérielle, moralité et honnêteté dont l'estime générale les crédite, influence qui tient à l'ampleur de leurs relations ; jusqu'à la forme de leur organisation politique qu'ils peuvent présenter comme une garantie de l'indépendance qui sied à un représentant du peuple. Revendiquer ce type de légitimité, c'était condamner tout autre mode d'organisation, qui sélectionnerait des candidats sans influence, sans prestige social et sans ressources personnelles (donc "indignes" ou "inaptes"...), et qui placerait les parlementaires sous le contrôle de citoyens non élus (donc d'une secte d'adhérents). Inversement la légitimité revendiquée par les dirigeants et les membres des partis de masse - leurs attaches populaires, l'indépendance collective que leur assure l'autonomie financière de l'organisation, leur volonté de changer la société, leur fidélité au parti - s'est définie point par point comme l'inversion et la dénégation des normes de légitimité dominantes"[508].

Michel Offerlé montre très bien la confrontation de ces deux types de modèles dans la période d'avant 1914, en notant que les élus des partis ouvriers étaient contraints d'adopter des modes de légitimation qui ne sont pas uniquement basés sur leur obéissance au parti mais font aussi la part belle à leur personnalité[509].

- "Ce qui n'empêche pas les élus de ces partis, violemment attaqués par leurs adversaires politiques et sociaux, de devoir souvent revendiquer des qualités et

507 Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP et Dalloz, 1er éd. revue et augmentée, 1991.

508 Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 232.

509 Cf. Michel Offerlé, "Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914", *Annales ESC*, n°4, juillet-août 1984.

adopter des pratiques contraires à celles que valorisent leurs organisations"[510].

Qu'en est-il aujourd'hui ? Daniel Gaxie propose deux hypothèses contradictoires. Il note d'une part, que la politique nécessite des ressources si importantes qu'elles ne peuvent plus être que des ressources collectives notamment fournies par les partis - considérer l'augmentation des budgets des partis est alors un bon indicateur. Ainsi, les députés depuis le début de la Vème République, puis les maires à partir des la fin des années 70 sont de plus en plus dépendants de l'organisation à laquelle ils sont rattachés[511].

D'un autre côté, "les principaux camps sont de plus en plus symbolisés par de grands personnages connus du plus grand nombre. Le champ politique tend ainsi à se structurer, non seulement autour de clivages partisans, mais aussi à partir des rivalités entre quelques hommes politiques de premier rang. Une relation assez étroite s'établit entre les "images" des dirigeants (telles qu'elles sont saisies et construites par les appareils de mesure) et les perceptions et les résultats des forces politiques. La personne même des principaux dirigeants contribue ainsi à la constitution des électorats"[512].

L'apport décisif de Bernard Manin consiste en l'articulation de ces deux conceptions ; ce que confirme empiriquement Jacques Lagroye en notant que "diverses stratégies coexistent concrètement dans la construction d'un type de "bon" représentant par chaque organisation politique, notamment quand un parti regroupe des élus manifestement éloignés de la figure la plus commune"[513].

Ainsi, les figures de l'homme politique fondées sur l'efficacité humaine[514] font partie, à part entière, du champ politique : il est dorénavant impossible de les renvoyer à une définition morale infamante. Le champ politique ne peut alors en aucun cas être considéré de façon indépendante de ces conceptions morales.

C'est à cette conclusion que parvient également Daniel Gaxie : "En même temps qu'il propose des visions proprement politiques, le champ politique offre donc des *conceptions non spécifiques*, à composante morale. La personne même de l'homme politique est un programme moral. De manière souvent incontrôlée, il est perçu comme incarnant certaines valeurs (la simplicité, l'honnêteté, l'intelligence, la bonhomie, la compétence) qui peuvent, dans certains cas, décider des attachements dont il est l'objet. (...) L'*identité* de chaque homme politique est tout à la fois incontrôlée et *stratégique*. Son corps parle pour

510 Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 232

511 Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2ème éd. 1996, "Clefs Politique", p. 55.

512 Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, *op. cit.*, p. 55.

513 Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 235.

514 Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, *op. cit.*, pp. 235-236. "Nous entendons par là une présomption d'efficacité non bureaucratique, non impersonnelle, qui fait intervenir la relation de confiance tissée entre le représentant et ses électeurs, ou le dirigeant et ses mandants. Cette entreprise peut prendre des formes diverses. Elle sert de support aux relations clientélaires, fréquentes en Italie ou dans certaines régions françaises : l'élu, parfois appelé ici - par extension du terme - le "notable", est censé connaître personnellement ses protégés, leurs préoccupations, leurs attentes ; il est "à leur service" pour faciliter la résolution des multiples problèmes concrets qu'ils rencontrent".

lui, parfois contre lui, en même temps qu'il cherche à le discipliner. Cette dimension stratégique de l'identité de l'homme politique est une construction collective. Elle résulte de ce qu'il est, de ce qu'il cherche à être et à donner à voir de lui-même, de ce que les commentateurs disent de lui, des perceptions des hommes ordinaires qui le rencontrent, qui l'observent à la télévision ou qui prennent connaissance de ce qu'on dit de lui. Il devient ainsi un programme politique et éthique incorporé, parfois à son intention défendante, en même temps qu'une représentation collective sur laquelle pèsent les perceptions de ses actions passées et de sa position relative dans l'espace de compétition"[515].

Ces réflexions concernant la personnalisation des fonctions politiques semblent bien faire écho aux considérations que l'on peut construire, d'un tout autre point de vue, à partir de l'analyse de la grammaire aristocratique d'interpellation du maire.

3 Le modèle de la sujétion

C'est en faisant la démonstration de leur appartenance au monde aristocratique que certains citoyens-aristocrates tentent de réduire voire d'annuler toute distance avec le maire et de promouvoir une relation d'égal à égal. Ces citoyens doivent alors se rehausser de façon à pouvoir atteindre le niveau qu'ils prêtent au maire et interpeller ce dernier à l'instar d'un pair. Les citoyens-sujets peuplant le modèle de la sujétion s'attachent en revanche à se rabaisser ; plutôt que de se grandir pour prouver leur proximité avec le premier magistrat, ces individus creusent l'écart qui les sépare de leur élu. Au maire aristocratique font alors face des sujets soumis et déférents. Mais l'accroissement de la distance entre les sujets et le maire-monarque, loin de jouer dans le sens d'une rupture, contribue au contraire à la création d'un lien fort entre eux. La déférence des sujets envers le maire n'est en effet que le pendant de la responsabilité du maire envers eux, responsabilité qui le place dans l'obligation de leur porter secours. C'est cette interpellation fondée sur l'accroissement-réduction de la distance entre le maire et les sujets que l'on se propose d'analyser dans le modèle de la sujétion.

A/ L'interpellation en tant que sujet

1- La grammaire du modèle de la sujétion

Le modèle de la sujétion est bâti sur la même architecture que le modèle aristocratique : les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot portant sur la cité domestique sont donc, là encore, d'un grand intérêt et d'un grand secours[516]. Les deux modèles mettent en scène un supérieur en la personne du maire, dont la grandeur est assurée par la position centrale qu'il occupe dans une chaîne de dépendance personnelle. Le maire, crédité des

[515] Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, *op. cit.*, pp. 27-28.

[516] On pourra se reporter aux réflexions développées à propos du modèle aristocratique dans le paragraphe précédent et au modèle de la cité domestique développé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification*, *op. cit.*, pp. 116-126 et 206-222.

traits aristocratiques les plus nobles, est considéré comme le chef suprême, le plus grand. Mais l'analogie entre les deux modèles s'arrête là car, si dans le modèle aristocratique les citoyens tentent de se grandir de façon à pouvoir parler d'égal à égal avec le maire, dans le modèle de la sujétion, les citoyens s'appliquent au contraire à occuper correctement leur place de subordonné. Ce sont les relations animant le couple chef-subordonnés qu'il convient alors d'explorer de façon méthodique.

Dans le modèle de la sujétion les petits se trouvent fondamentalement dans une relation de dépendance par rapport au grand. Suivant une logique largement inspirée de la théorie hobbesienne, les petits soumis à leurs passions remettent entre les mains du grand tous leurs pouvoirs. Déléguant leur volonté et leur puissance à leur supérieur, dépouillés de toute capacité de réflexion ou de décision, les subordonnés sont réduits à une obéissance et à un respect sans faille envers leur chef. Face à eux, le grand incarne alors la toute puissance. Il figure une sorte de "bien public"[517] dont la pensée est nécessairement générale et s'impose à tous : le souverain est le premier juge et sa justice ne peut être interrogée. La relation de subordination semble ainsi se résoudre dans une relation de soumission totale.

Et pourtant, le modèle de la sujétion ne se réduit pas à une déférence et une soumission totale des sujets envers leur supérieur. Ou plutôt, la déférence des sujets implique en retour, pour ce qui concerne le maire, des devoirs auxquels il ne peut se soustraire. La relation est alors moins une relation de soumission qu'une relation de *réciprocité* ; à tel point que La Bruyère n'hésite pas à mettre en balance la lourdeur des fardeaux qui incombent aux subordonnés comme à leur chef : "Il y a un commerce ou un retour de devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain : quels sont les plus assujettissants et les plus pénibles, je ne le déciderai pas. Il s'agit de juger, d'un côté entre les étroits engagements du respect, des secours, des services, de l'obéissance, de la dépendance ; et d'un autre, les obligations indispensables de bonté, de justice, de soins, de défense, de protection"[518]. Ainsi le monarque n'est-il en aucun cas ce chef suprême surplombant une armée de subordonnés aux ordres : il ne peut être considéré comme un tyran.

Le monarque *incarne* l'Etat, il comprend alors - et non surplombe - l'ensemble de ses serviteurs. "Semblable à une clef de voûte"[519] il maintient les différentes parties en place et est avant tout l'expression personnifiée du lien social. Sa position de grand peut alors être conçue aussi bien sous les traits de la responsabilité - il est sommé, dans l'oubli de soi, d'accorder une attention permanente à ceux qui dépendent de lui -, que sous les traits d'une obligation - il doit assistance, secours et bonheur à ses sujets.

La relation qui anime le monarque et ses sujets est donc tout à fait spécifique puisque la distance qui existe de fait entre eux n'est aucunement synonyme d'une domination

517 Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 123.

518 La Bruyère, *Les Caractères ou les Moeurs de ce siècle*, Paris, Flammarion, 1982, n°28, p. 253, cité par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 120.

519 L. A. de Bonald, *Théorie du pouvoir politique et religieux*, Paris, Union Générale d'Editions, "10/18", 1965, p. 56.

totale de l'un sur les autres. Bien au contraire cette distance implique une obligation mutuelle : d'assistance du grand envers les petits dont il est responsable, et de respect et d'obéissance des petits envers le grand qui les a pris sous sa protection. La distance est alors moins l'expression d'une rupture que la garantie du lien. Aussi, plus la dépendance des petits est importante et plus le monarque à d'obligations à remplir par rapport à ceux qui ont remis leur personne entre ses mains.

2 Le maire-monarque et ses sujets

Dans le cadre de la sujétion les petits ne se comparent absolument pas au monarque puisque c'est précisément la distance qui existe entre eux qui est source du lien qui les unit : les citoyens se doivent d'être humbles devant cette figure royale pour s'attacher ses services. Faire la preuve de cette humilité, tel est l'enjeu qui parcourt la présentation que les locuteurs proposent d'eux-mêmes (a). Dans cet échange, la figure du maire-monarque mérite tous les respects et est créditée de toutes les compétences nécessaires à la résolution des problèmes soulevés (b).

a) Les sujets

Les citoyens interpellant le maire à travers le modèle de la sujétion sont pour la plupart démunis. Cette caractéristique est particulièrement visible dans la facture des courriers : on trouve ainsi une grande variété de formats - de la carte postale à la feuille A4 écrite dans le sens horizontal - significative d'une maîtrise pour le moins approximative des conventions de l'écrit ; de même, l'usage d'une machine à écrire ou d'un traitement de texte ne concerne que 5% des courriers - contre 32% pour l'ensemble des lettres, tous modèles confondus - ; dans 5% des cas seulement figure en en-tête une autre mention que le simple nom - alors que la mention de titres est présente dans 42% des courriers aristocratiques et 19% des courriers en général - ; enfin, les fautes d'orthographe, souvent nombreuses et parfois importantes, parsèment 41% des courriers - par rapport à une moyenne générale de 13% - quand dans le même temps les fautes syntaxiques sont présentes dans 45% des lettres - pour une moyenne générale de 26%. L'ensemble de ces éléments indique, s'il en était besoin, que les locuteurs interpellant le maire en tant que sujets sont beaucoup plus démunis que leurs concitoyens des ressources permettant une expression correcte. On notera que ce registre d'interpellation est beaucoup plus utilisé par les femmes que par les hommes puisque 80% des courriers sont féminins. En définitive, plus qu'une alternative, le modèle de la sujétion semble largement "adopté" par des hommes et des femmes qui n'ont guère d'autres ressources à leur disposition.

Les citoyens-sujets sont donc très largement pris dans un système de dépendance. Et pourtant, c'est par cette dépendance qu'ils entrent en relation avec le maire. C'est d'ailleurs la *mise en scène* de cette dépendance qui leur permet d'attendre une intervention du premier magistrat en leur faveur. Quelles sont dès lors les formes d'exposition de la sujétion auxquelles ils ont recours ? Les personnes, rejetant toute identification à des groupes constitués, se situeront en revanche au bas d'une chaîne de dépendance dont le maire figure le sommet. Ils pourront également faire état de la simplicité de leurs sentiments.

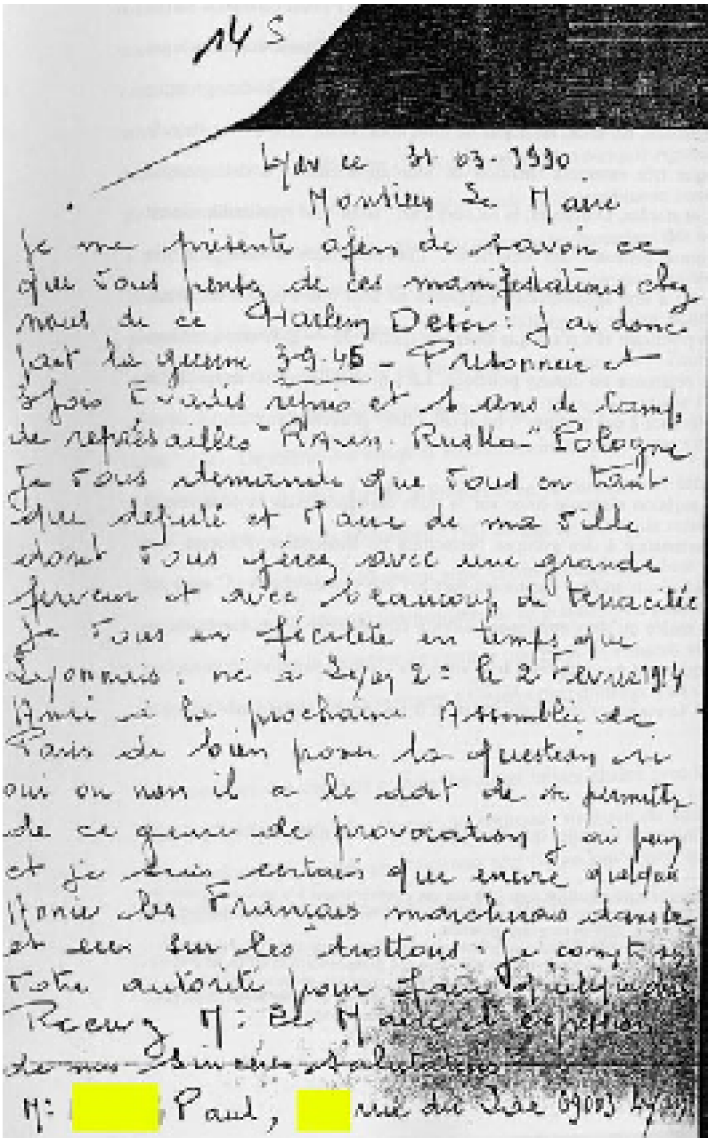

Lyon ce 31-03-1930
Monsieur le Maire
Je me présente afin de savoir ce que vous pensez de ces manifestations chez nous de ce Harlem Dési: j'ai donc l'état de guerre 39-45 - Prisonnier et Déporté Evadé repris et 6 ans de camps de représailles "Agrun Russie" Pologne
Je vous demande que vous en tant que député et Maire de ma Ville donc vous agirez avec une grande fermeté et avec beaucoup de ténacité Je vous en félicite en temps que Lyonnais: né à Lyon le 2 Février 94
Irai à la prochaine Assemblée de Paris de bien vouloir me répondre oui ou non il a le droit de se permettre de ce genre de provocation j'ai peur et je crains certains que encore quelque Fonctionnaires Français marcheront dans ce sens sur les instructions: Je compte sur votre autorité pour faire respecter
Recevez M: le Maire et expression de mes sentiments distingués
M: [redacted] Paul, [redacted] rue du Dr Dubois Lyon

Le rappel de la dépendance

Le lien de dépendance et de sujétion est un lien direct et *personnel*. Cette dimension personnelle s'exprime d'abord par un usage important de la première personne du singulier, et ce aussi bien en début et dans le corps du texte - à l'instar de bien d'autres modèles - qu'en fin de texte. Cet usage constant montre qu'il n'y a aucune montée en généralité du discours, orchestrée par l'identification du locuteur à des groupes dépassant sa seule personne. En effet, les sujets ne font, notamment dans l'ouverture de leur interpellation, que très rarement mention de leur appartenance à des groupes sociaux identifiables et stables. D'ailleurs, le recours à un "nous" est systématiquement inférieur à la moyenne générale des courriers[520]. Les références à une catégorie

[520] Ainsi, en début de texte le "nous" est utilisé dans 12% des cas, conformément à la moyenne générale ; dans 24% des courriers dans le corps du texte - contre 29% en moyenne générale - et enfin dans 15% des lettres en fin de texte - contre 22% en moyenne générale.

socioprofessionnelle ou à une appartenance religieuse ne sont que très peu exhibées, quant à la dimension politique elle n'est que rarement mobilisée - 87% des locuteurs ne font ainsi aucune référence au champ politique. La sujétion est ainsi marquée par l'absence de toute référence à des groupes[521], fut-il celui des "plus démunis".

L'énonciation de la sujétion s'appuie donc sur la mise en exergue de la personne, à défaut de toute appartenance à des groupes permettant de l'identifier. Pourtant, ces sujets, bien qu'individuels, n'en font pas moins partie d'une grande chaîne. C'est cette chaîne les reliant au maire qu'ils s'appliquent alors à rappeler. En effet, les sujets se présentent systématiquement par rapport à leur vis-à-vis qu'est le maire : c'est en tant que "plus-petits-que" le maire qu'ils se présentent et trouvent une place dans l'échange qu'ils provoquent.

Quelle meilleure définition d'un sujet que de rappeler qu'il est sujet *du* roi ? Le sujet n'est pas une entité autonome mais constitue *un* bout de la chaîne qui le lie au monarque. L'identité que les citoyens-sujets revendiquent est alors toute entière définie dans un *rapport* au maire : ils se caractérisent moins par leur petitesse face au maire que par leur petitesse *rapportée* à la grandeur du maire. Les sujets se définissant à travers le maire, ce sont les rapports de respect (envers le maire) et d'humilité (par rapport au maire) qu'ils privilégient. Par exemple, ils lui demandent avec force précautions oratoires l'autorisation de parler - *"Voulez-vous me permettre de prendre la liberté de vous écrire ?"* [79], et attendent que ce dernier donne implicitement son agrément à leur interpellation - *"J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, et je vous prie de croire Monsieur le Maire à l'assurance de mes respectueux sentiments"* [20]. Ils s'attirent également les bonnes grâces du maire en le remerciant des actions qu'il a déjà conduites - *"Je vous remercie tout d'abord de n'avoir pas assisté à la pose de la première pierre de la Mosquée..."* [154]. Féliciter le maire permet de montrer la considération dans laquelle il est tenu pour ses actions - *"Tout d'abord, je vous félicite à l'accession comme Maire de la ville de Lyon, qui est une très grande et belle ville"* [72]. De même, les citoyens reconnaissent au maire une certaine grandeur - *"Etant policier de 1962 à 1969 à Villeurbanne, je connais très bien cette localité que vous avez l'honneur de gouverner"* [72] - qui ne peut que rejaillir sur leur propre personne. Les sujets se définissent ainsi exclusivement dans leur rapport au maire, à l'exclusion de toute identité indépendante de sa grandeur. La petitesse - accentuée par son pendant qu'est la grandeur du premier magistrat - s'inscrit alors pleinement dans la chaîne de dépendance garantissant à l'interpellant d'être pris en compte.

Les locuteurs se présentent comme des sujets faisant chaîne avec le maire. Plus encore, ils sont définis par leur rapport de petitesse vis-à-vis du maire : ce dernier est systématiquement grandi pour incarner une figure supérieure quand les locuteurs se rabaissent afin de se présenter de façon humble devant lui. Pourtant, comment se rabaisser sans pour autant perdre la face ? Comment faire en sorte de montrer sa

[521] Cette absence de toute référence à des groupes se prolonge dans l'absence de toute prise de parole au nom de groupes. En effet, les sujets ne s'inscrivent pas plus dans des groupes formels qu'ils ne s'en font les porte-parole. L'absence quasi-totale d'un rôle de porte-parole pourtant souvent endossé par les citoyens dans leurs courriers est un indice encore plus pertinent du refus ou de l'impossibilité de parler au nom d'autrui et partant de la relation individuelle établie avec le premier magistrat.

petitesse tout en restant dans le système d'échange ? Comment en somme se rabaisser sans pour autant inspirer le mépris ? C'est toute la question de la gestion de l'écart qui est ici posée : l'écart apparaît comme nécessaire mais un trop grand écart ne risque-t-il pas d'être contre-productif et de rompre l'enchaînement dans lequel les acteurs se tiennent ?

Cette gestion de l'écart est réalisée par la mention que les sujets font de leurs sentiments, peurs et inquiétudes qui permettent de les rabaisser sans pour autant impliquer leur déchéance. Les locuteurs exposent leurs sentiments - *"Excusez-moi Mr Le maire de crier ici mes sentiments, mais j'en ai le coeur gros en pensant aux générations futures"* [72] - ; ils livrent leurs états d'âme ou ce que leur dicte leur conscience - *"Monsieur le Maire, c'est avec ma conscience de Française et de Chrétienne qui vous écris pour vous en communiquer ma pensée"* [20]. Ils se présentent ainsi dans la simplicité de leurs émois intérieurs. Or faire état de ses sentiments c'est montrer que l'on est humain, trop humain même car gouverné par des impulsions, des réactions sentimentales et affectives, en un mot des passions. Exprimer des sentiments c'est donc pour les sujets une façon de se rabaisser par rapport à un maire dont la grandeur est en revanche associée à des décisions générales qui ne peuvent en aucune façon être affectées par des passions. Pour autant, les sujets ne sont pas dépréciés car ils se livrent sans détours et sans ruses.

Les sentiments les plus convoqués sont certainement ceux ayant trait à la peur : les sujets sont bouleversés, inquiets, submergés, parfois de façon physique, par la crainte que leur inspire les événements.

"C'est avec terreur que j'ai appris que vous aviez signé le permis de construire une mosquée boulevard Pinel, à deux pas de chez moi...." [96, c'est nous qui soulignons]. "Nous avons très peur pour l'avenir de nos enfants dans ce quartier, compte tenu de la destabilisation que la construction de cet édifice entrainerait dans son envirronnement" [142, c'est nous qui soulignons]. "Vu la situation je vous en prie de ne pas accepter un pareil édifice dans un quartier déjà perturbé par tous ces ensembles de béton qui ont vus le jour en quelques années et où la construction d'une mosquée ne peut qu'ajouter d'autres risques" [150, c'est nous qui soulignons]. "En effet, je suis consternée par l'évolution des "choses" en France, et, je vous l'assure, cela m'empêche de dormir !" [28].

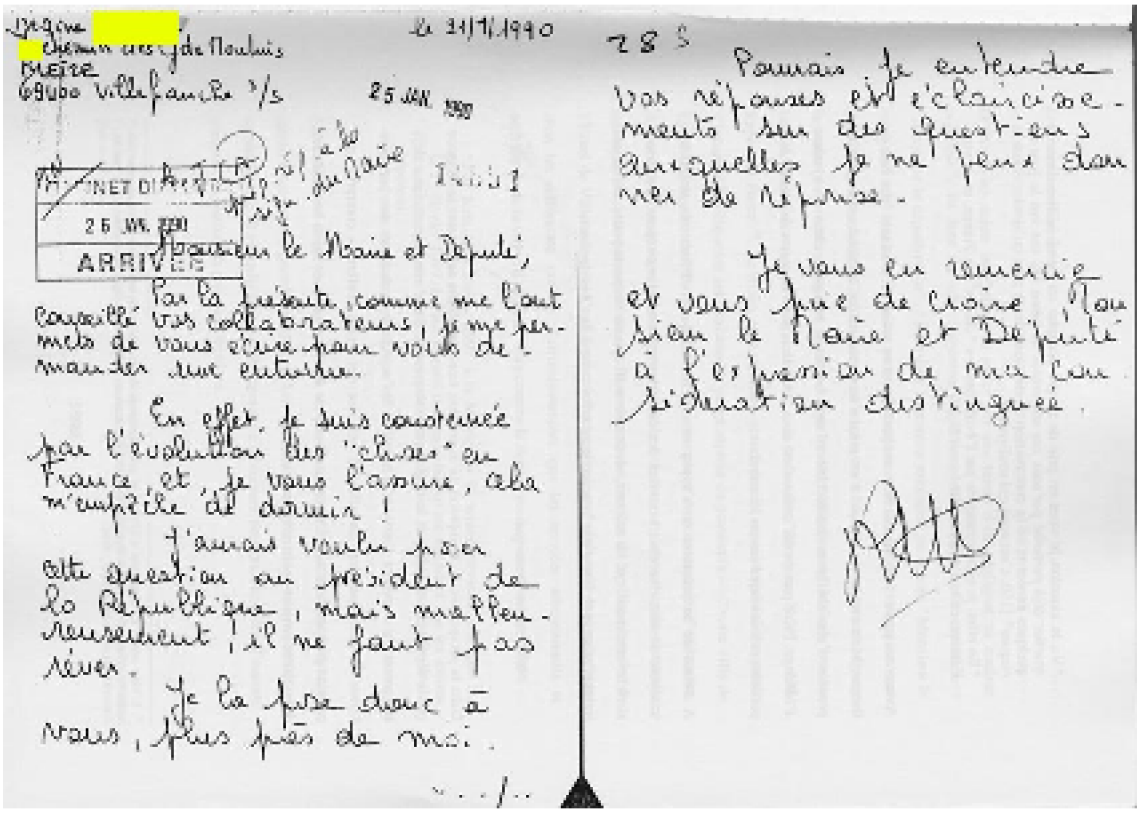

Avouer ses peurs c'est donc se rabaisser par rapport au maire qui peut seul faire face au danger. Mais avouer ses craintes c'est aussi s'en remettre à lui, c'est lui renouveler les preuves d'une confiance indéfectible et sans borne, se réengager dans un système d'échange. Faire part de ses craintes est ainsi l'occasion pour les sujets de confier leur petitesse et leur attente envers le maire.

A défaut de se présenter en s'appuyant sur des catégories définitoires stabilisées (citoyen, ouvrier, riverain...) ouvrant des droits particuliers[522], les citoyens mobilisent ainsi les sentiments qui les animent, sentiments suffisamment inquiets pour justifier une interpellation et réclamer une intervention du maire à qui ils s'en remettent.

b/ Le maire-monarque

[522] L'idée même de droits est d'ailleurs si peu pertinente dans un modèle essentiellement axé sur des relations coutumières et de dépendance que les locuteurs apparaissent légitimes quand ils n'ont au contraire aucun droits à faire valoir.

Dans la perspective de la sujétion, le maire doit être grandi afin de creuser la distance qui le sépare de ses sujets et le rend paradoxalement créditeur envers eux. On a déjà largement vu comment l'attitude d'humilité des sujets peut constituer une première forme de grandissement. En effet, la petitesse des sujets confère, a contrario, une certaine grandeur au maire. Outre, cette forme de grandissement, les sujets lui attribuent des qualités propres qui le rehaussent encore.

La grandeur du maire

D'abord, les sujets interpellent le maire par ses titres. S'ils négligent sa couleur politique[523], ils font en effet largement appel aux divers titres qu'il capitalise : "Monsieur le député-maire", "Monsieur le premier ministre" ou encore "Monsieur le ministre" sont ainsi des formules proportionnellement beaucoup plus fréquentes que dans les autres modèles. Ces formules sont employées à la place de celles restreignant le statut du premier magistrat à sa fonction locale, "Monsieur le Maire", ou des interjections directes construites sur le seul nom de famille, "Monsieur Noir" ou "M. Raymond Barre"[524]. Le maire est également grandi par la capacité qui lui est prêtée d'incarner la ville et/ou ses habitants. L'usage répétés de possessifs - "votre ville de Lyon", "votre bonne ville" - est tout à fait exemplaire de cette capacité d'embrasser, de rassembler et de représenter l'ensemble de la cité. Son ampleur est enfin construite en regard de celle des maires d'arrondissement ou des services de la ville. Le maire de l'Hôtel de Ville central de Lyon tient en effet sa grandeur du fait qu'il chapeaute aussi bien les différentes mairies d'arrondissements que les services administratifs et techniques de la ville : il apparaît alors comme le dernier recours ou recours suprême.

- "J'ai écris le 4 février 1997 à la Mairie du 9° arrondissement, afin que les pouvoirs de police soit respectés. le 12 février 1997, Lucien Durand me répondait en me signalant que les maires d'arrondissement n'ont pas les pouvoirs de police (ci-joint le double de sa réponse). Je suis très déçue de cette réponse" [521].

Les différentes démarches ayant échoué auprès des agents subalternes sont, comme en appel, exposées au premier magistrat. Lui est ainsi conférée une position centrale et surplombante. Il est celui qui a suffisamment d'envergure pour ne dépendre d'aucune personne ni institution dans ses décisions.

- "Nous étonnant de cette insuffisance nous avons téléphoné aux services d'éclairage de la ville, écrit à la mairie du 5° arrondissement dont nous joignons la copie. Il semble selon eux difficile d'envisager un autre réglage de l'éclairage. Ces réponses ne nous paraissent pas sérieusement fondées et n'apportent pas une amélioration à l'angoisse des parents. Vous sachant très soucieux de la sécurité de nos enfants dans notre ville nous vous soumettons nos inquiétudes et nous vous demandons d'adopter un éclairage efficace aux abords de nos établissements scolaires comme vous avez su illuminer de

[523] 85% des locuteurs ne situent pas le maire politiquement.

[524] Même si le nom devient parfois un sigle tant il est fédérateur, les titres sont dans ce cadre beaucoup plus employés.

manière grandiose les principaux bâtiments" [510].

Cependant, dans cette perspective, le maire est confronté à plus grand que lui en la personne du président de la République :

"J'aurais voulu poser cette question au président de la République, mais malheureusement, il ne faut pas réver. Je la pose donc à vous, plus près de moi" [28].

C'est alors à un arbitrage entre grandeur et proximité - deux caractéristiques particulièrement recherchées dans le modèle de la sujétion - que le locuteur doit se consacrer. La grandeur du président de la République est en effet synonyme ici d'éloignement alors même que la proximité caractérisant le maire est associée à une grandeur moins importante[525].

Le maire est ainsi grandi par ses sujets qui mettent en exergue ses titres aussi bien que sa position hiérarchique et sa propension à subsumer l'ensemble des plus-petits-que lui. Ce grandissement est tel que l'image projetée par les sujets n'est autre que l'idéal qu'ils prêtent à l'homme et à sa fonction. Ce qu'*est* le maire recouvre, en d'autres termes, ce qu'il *devrait* être. La confiance des sujets les conduit à le créditer de qualités particulières. Inversement cette confiance interdit toute critique ou déchéance.

Un maire idéal

Si le maire est considéré comme grand quoi qu'il arrive, les locuteurs n'en développent pas moins un système d'attentes envers lui. Ce système est cristallisé autour de trois caractéristiques : le maire doit être compréhensif, il doit agir et, si besoin est, faire preuve d'autorité.

Les locuteurs attendent d'abord du maire qu'il soit compréhensif envers les petits :

"Pour plus tard la dépréciation de nos maisons, nous qui avons la chance d'habiter un quartier calme, cela risque de changer. Espérant Monsieur le Maire que vous comprendrez notre requête, je vous prie de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations" [159].

Si le maire se doit d'être compréhensif, c'est surtout parce qu'il est laissé juge de l'opportunité et du contenu de son intervention. La distance entre le maire et les citoyens est ainsi à double tranchant puisque, si elle place le maire dans l'obligation d'intervenir, elle risque simultanément d'éloigner ce dernier des préoccupations de ses administrés.

- "En espérant que vous voudrez bien prendre en considération cette lettre, veuillez agréer Monsieur le Maire de Lyon, l'expression de mes sentiments respectueux" [142].

La reconnaissance des préoccupations des citoyens qui s'adressent à lui, même pour des "petites choses", est en fait une reconnaissance des personnes elles-mêmes. Reconnaître que les problèmes qui sont soulevés relèvent bien de son action, les comprendre et faire preuve de bienveillance, c'est aussi reconnaître que les personnes

[525] Le maire et le président de la République, tous deux associés à un exécutif, sont inclus dans une même chaîne ne comprenant pas les députés.

qui les portent à sa connaissance sont dignes d'attention.

- "Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'accorder un peu de bienveillance à mon courrier, et Vous prie de croire en mes respectueuses salutations" [501].

La compréhension dont le maire doit faire preuve n'est ainsi rien d'autre que la garantie de l'obligation de secours qui le caractérise. L'obligation dans laquelle il se trouve d'aider les plus démunis n'est en effet aucunement assurée sinon, précisément, par l'attention, la compréhension et la bienveillance qu'il peut apporter à ses sujets : autant de caractéristiques qui définissent l'être même du maire comme de tout grand. Cette obligation n'étant pas juridiquement garantie, c'est alors l'éthique personnelle qui fait office de contrainte. On ne sera alors pas surpris de voir les locuteurs en appeler prioritairement à la conscience du maire dans leurs argumentaires[526].

En second lieu, les locuteurs attendent une intervention - *"peut-être pouvez vous faire quelque chose pour rétablir l'ordre ?"* [6]. Les locuteurs, dans le modèle de la sujétion, apportent une grande importance aux gestes que peut faire le maire. Ainsi, l'absence de ce dernier à la cérémonie de pose de la première pierre de la mosquée de Lyon, motivée par le fait que l'ensemble des conditions édictées par la mairie de Lyon pour une telle construction n'était pas réuni par l'association maître d'oeuvre, est-elle largement commentée par les sujets qui y voient un geste symbolique fort d'opposition. Ces demandes d'intervention, amplement réinterprétées par les locuteurs, n'ont bien souvent aucun contenu : ce qui est attendu, c'est une *action*, sa nature, son objet, son ampleur et ses moyens étant laissés au libre choix et à la libre initiative du maire. C'est d'ailleurs précisément dans la mesure où l'initiative est laissée au maire qu'aucun contenu ne peut-être précisé et que son geste même prend autant de relief.

Enfin, les sujets attendent du maire qu'il fasse preuve d'*autorité*. La remise de soi des sujets et le choix laissé au maire de l'opportunité et du contenu de ses interventions les conduisent à accepter une certaine forme d'autoritarisme. Il s'agit là non seulement d'une acceptation tacite mais aussi d'une qualité attendue du maire : un maire doit savoir tenir sa maison et faire preuve d'autorité quand cela devient nécessaire : *"Je compte sur votre autorité pour faire quelque choses"* [14].

[526] Les sujets du maire essaient de le convaincre en faisant appel à sa conscience (26% contre 16% seulement en moyenne générale), à sa raison (23% contre 22% en moyenne générale) et enfin à sa compassion (16% contre 6% en moyenne générale).

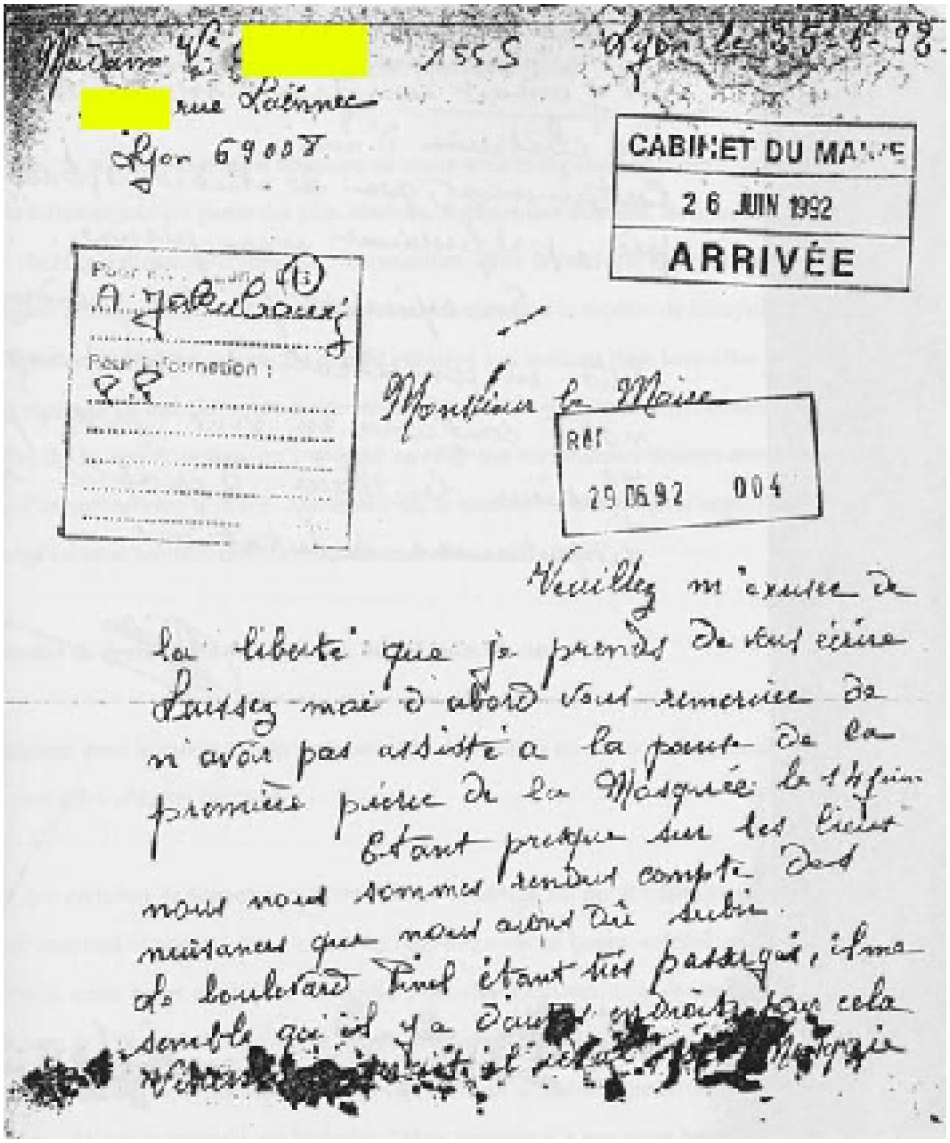

Madame [redacted] 1555 Lyon le 25-6-92
[redacted] rue Laënnec
Lyon 69007

CABINET DU MAIRE
26 JUIN 1992
ARRIVÉE

Pour attribution : (1)
A. Jakubowicz
Pour information :
[illegible]

Monsieur le Maire
RAT
29 06 92 004

Veuillez m'excuser de la liberté que je prends de vous écrire. Laissez-moi d'abord vous remercier de n'avoir pas assisté à la pauvre de la première pièce de la Mégisserie le 18 juin. Etant pratique sur les listes nous nous sommes rendus compte des nuisances que nous allons Dû subir. Le boulevard Finet étant très passager, il me semble qu'il y a [illegible]

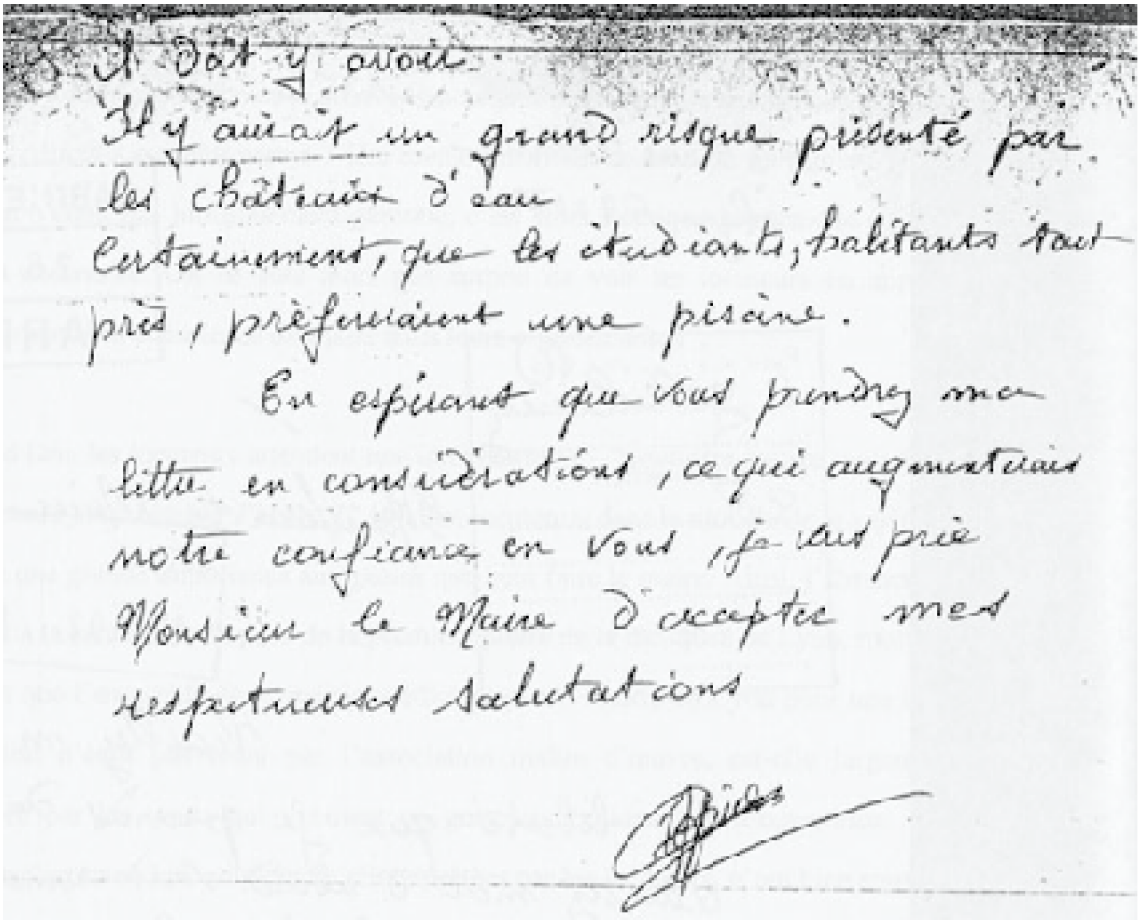
Il doit y avoir
Il y aurait un grand risque présenté par
les châteaux d'eau
Certainement, que les étudiants, habitants tout
près, préféreraient une piscine.
En espérant que vous prendrez ma
lettre en considération, ce qui augmenterait
notre confiance en vous, je vous prie
Monsieur le Maire d'accepter mes
respectueuses salutations

B/ Etre un sujet du maire ou s'engager comme sujet ?

Nous avons vu que les locuteurs s'adressant au maire sous le régime de l'interpellation assujettie faisaient souvent partie des plus démunis. Socialement dominés, ils n'auraient d'autres choix que d'user de ce modèle ? La transition entre la faiblesse des ressources à disposition des locuteurs et leur inscription comme sujet dans le modèle de la sujétion n'est pourtant pas aussi mécanique. En prêtant attention aux tensions dans lesquelles les citoyens sont pris en interpellant le maire en tant que sujets, et partant aux contraintes auxquelles ils doivent faire face, on s'aperçoit en effet que les locuteurs doivent mettre en scène l'asymétrie avec le maire. Autrement dit, le modèle de la sujétion n'implique, pas plus qu'un autre modèle, que les relations instaurées sont subies[527].

1- Les fautes de grammaire ou la gestion de la bonne distance

L'engagement dans le modèle de la sujétion exige d'abord de renoncer aux ressources que peuvent offrir d'autres modèles.

C'est ce que certaines personnes ont du mal à faire : l'obligation qui est faite au maire

[527] Le modèle de la sujétion peut d'ailleurs ouvrir sur une inversion de la relation de domination que Philippe Corcuff et Nathalie Depraz ont pu décrire dans le régime de la compassion. Cf. "Vers une sociologie de l'interpellation éthique dans le face à face. Le cas des relations infirmières/malades et agents de l'ANPE/chômeurs", *GSPM-EHESS*, document de travail, 1995.

de porter attention et secours à ses sujets ne relève que de sa bonne volonté et d'un accord tacite entre lui et ses sujets. Cependant, certains locuteurs, tout en respectant formellement la hiérarchie des positions, introduisent une obligation d'ordre juridique : le recours à la prétérition permet d'opérer ce glissement d'une obligation morale du maire à une obligation garantie par le droit : *"Mon courrier n'a pas pour but de vous rappeler vos devoirs quant à la sécurité des personnes dans les lieux publics, mais je souhaite que des mesures efficaces soient prises avant que l'on déplore un accident"* [515].

Toute l'architecture du modèle de la sujétion repose sur le maintien d'une distance adéquate entre les sujets et le maire. Les sujets doivent en effet se tenir à distance afin que les positions hiérarchiques respectives des uns et des autres soient confirmées. Ils ne doivent pour autant pas se tenir trop loin du maire sous peine de distendre le lien personnel qui existe entre eux voire de ruiner leur appartenance à une commune humanité. C'est donc à un équilibre subtil entre proximité et éloignement qu'ils doivent s'adonner.

Si les sujets doivent faire preuve d'humilité, ils doivent prendre garde de ne pas trop se rabaisser de façon à ce que le maire soit toujours tenu dans l'obligation de leur porter secours. Comment *marquer* la limite à ne pas dépasser ? Cette limite est constituée par le statut de *victimes* qui n'est que très rarement endossé par les locuteurs dans le cours de leur lettre. Les victimes constituent toujours la population butoir du rabaissement, la population qui, tout en étant proche, se situe toujours en dessous des interpellants[528]. Dans le modèle de la sujétion, les victimes seront particulièrement démunies et caractérisées par leur dépendance et leur faiblesse, qu'il s'agisse d'handicapés *"contraints de rouler sur la route avec leurs petites voitures"* [150], d'étudiants par définition considérés comme dépendants et préférant *"un terrain de sport ou une piscine"* [154] ou encore de personne âgées - *"un peu d'indulgence pour le 3ème âge SVP"* [531].

La difficulté d'être un bon sujet

Il peut arriver que le locuteur se rabaisse trop et prononce alors sa propre déchéance. En effet, si les locuteurs se dévalorisent plus qu'il est nécessaire, ils courent le risque de ne pas être pris au sérieux et surtout de sortir du groupe des personnes dont le maire est responsable c'est-à-dire d'échapper à la "maison" dont ce dernier est le protecteur. Les locuteurs dont le discours apparaît trop incohérent sortent de ce système de réciprocité. L'erreur consiste alors moins dans le fait de trop se rabaisser, au point d'inspirer la pitié, que de changer d'état. Le maire, face à ces personnes n'aurait plus aucune obligation de secours. La carte postale dont on reproduit le texte ci-dessous, adressée au maire lors des discussions portant sur la construction de la mosquée de Lyon, alors qu'un projet de réaménagement de la place des Terreaux est parallèlement lancé, met en scène des personnes dont le statut est difficile à définir.

· "Monsieur le maire, Mon mari 66 ans , moi 62 ans, nous sommes de bons lyonnais qui

[528] On peut également noter que la distance prise avec les victimes, qui permet aux locuteurs de se distinguer des personnes les plus petites, leur permet également de porter une dénonciation sans cumuler les rôles de dénonciateur et de victime, cumul dont on sait combien il est dommageable à une bonne réception des plaintes.

aimons notre ville, ses beaux monuments, notre place des Terreaux, que pensez vous Monsieur le Maire ? ne ressemble-t-elle pas à la médina, c'est dommage elle était tellement belle avec ses grandes cafés et ses pigeons, notre musé, sa fontaine, peut-être pouvez-vous faire quelque choses pour rétablir l'ordre ? Avec mes respectueuses salutations signature" [6, souligné par l'auteur].

Le danger inverse guette également les sujets interpellant le maire. Ne pas assez se rabaisser peut être fautif. D'abord cela peut constituer une offense par rapport au maire qui est seul autorisé, de par sa position paternaliste, à encourager les confidences. Le locuteur-sujet ne peut en aucun cas prendre le parti pris unilatéral d'engager de telles confidences.

. "J'espère qu'un jour ces mosquées seront reprises par nos enfants ou petits enfants. A la France, ont lui a bien repris tous ces édifices que l'on avait créés ; certainement Mr le Maire vous voyez de quoi il s'agit" [72].

Ne pas assez se rabaisser indique surtout que le locuteur-sujet n'a pas complètement assumé le sacrifice de son opinion, sacrifice que sa dépendance totale par rapport au maire-monarque suppose.

Gérer la distance c'est éviter une trop grande proximité qui ne convient guère à des relations de soumission ; c'est aussi éviter un trop grand éloignement qui distend l'obligation de secours que le maire entretient envers ses administrés.

Enfin, s'engager dans le registre de la sujétion, c'est renoncer à critiquer le premier magistrat. En effet, le maire-monarque ne peut en aucun cas être la cible des plaintes émises par les citoyens-sujets puisqu'il est au contraire leur sauveur. La lettre suivante indique combien le locuteur est pris dans un choix impossible entre la déférence et la critique.

2- Opportunités critiques

Le registre de la sujétion n'est pas seulement utilisé par des hommes et des femmes contraints à son emploi ; il nécessite de leur part un investissement indispensable au respect de sa grammaire. Cet investissement prouve combien les personnes ayant recours à ce type de registre, dans le cas où elles se trouveraient dans l'impossibilité d'envisager d'autres moyens d'interpellation, honorent néanmoins les règles nécessaires au succès de leur démarche. Le type d'engagement auquel les locuteurs se conforment et les relations qu'ils tissent avec le maire dans leur interpellation contraignent très largement le type de discours auquel ils peuvent avoir recours et les objets qu'ils peuvent saisir.

Si tous les objets semblent pouvoir être abordés à travers ce registre de la sujétion, il n'en reste pas moins que ce sont essentiellement des " petites choses " qui sont confiées. Les petites choses, à l'instar des petites gens qui les portent semblent particulièrement bien se prêter à ce type de registre :

.

"Monsieur le Maire Je sais que votre rôle est riche en travail et en responsabilités, je viens pourtant vous parler de petites choses auprès desquelles on passe trop souvent à côté" [509].

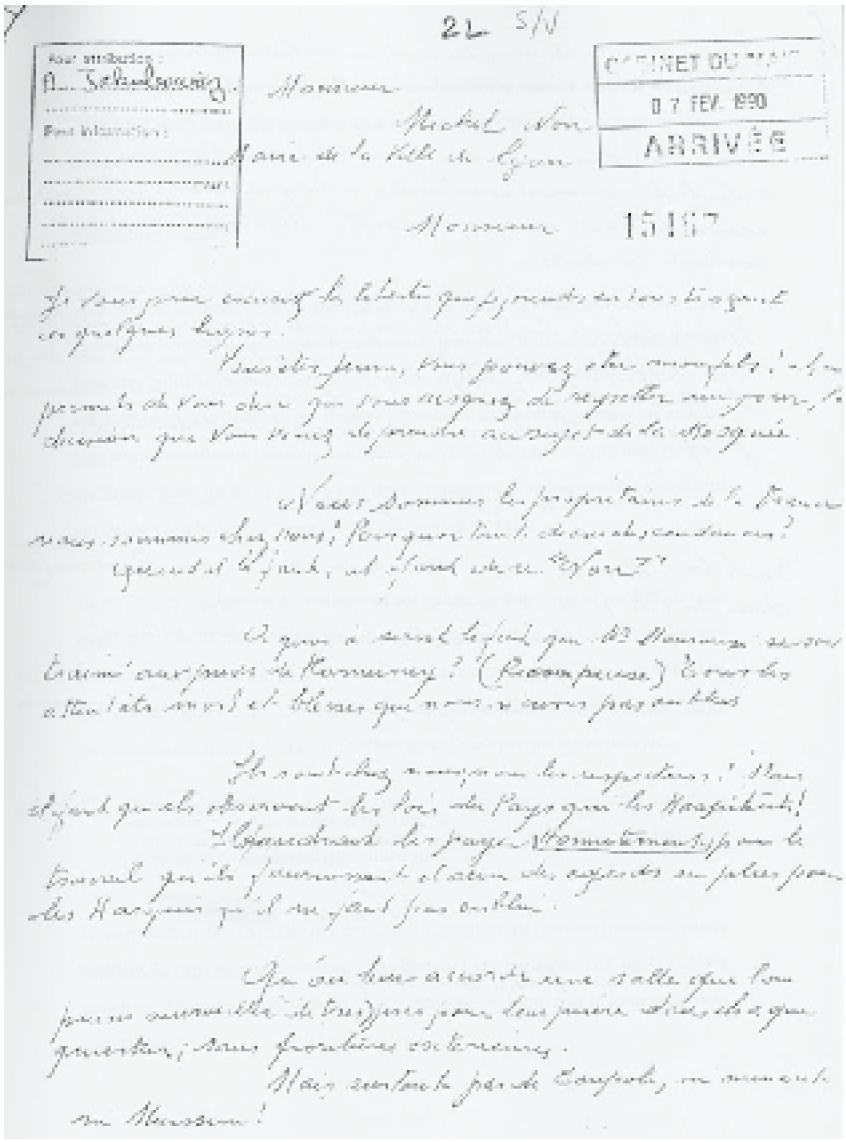

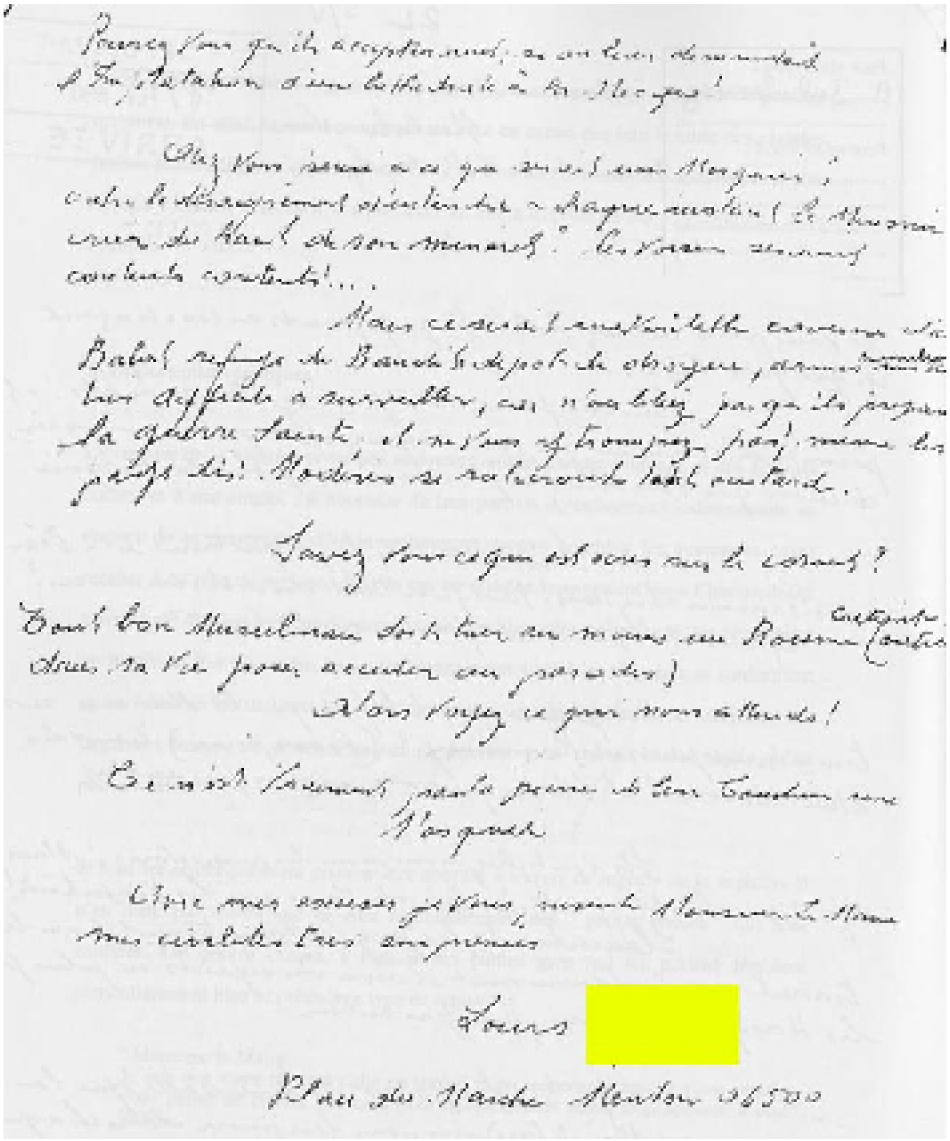

La façon dont les citoyens-sujets abordent ces problèmes montre également le rôle primordial qu'ils accordent au maire et la difficulté dans laquelle ils se trouvent alors d'émettre une critique.

Un discours soumis

Pour aborder les objets de leurs griefs, certains s'en remettent totalement au maire à qui ils avouent l'embarras dans lequel les met le fait de ne pouvoir apporter de réponses aux questions qu'ils se posent. D'autres en revanche affirment, parfois de façon abrupte, ce qu'ils jugent inadmissible et qui réclame selon eux l'intervention expresse du premier magistrat. Cependant, à l'analyse, ces deux types de discours ne sont pas aussi éloignés qu'ils pourraient paraître : ils sont tous deux l'expression d'une remise de soi et d'une confiance aveugle dans les capacités et l'intervention du maire.

Le rapport de sujétion - et la remise de soi qui en découle - sont particulièrement explicites dans la façon dont les citoyens s'avouent incapables de répondre aux

problèmes qu'ils rencontrent. Leur discours est alors interrogatif. Mais à la différence des autres registres, les interrogations qu'ils posent rendent compte d'une réelle mécompréhension des événements : l'interrogation n'est pas une figure de style.

- "Pourrais-je entendre vos réponses et éclaircissements sur des questions auxquelles je ne peux donner de réponse. Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Maire et Député, à l'expression de ma considération distinguée" [28].

  L'interpellation est alors celle qui serait faite à un guide qui, par son jugement, pourra apporter la lumière sur des événements dépassant les locuteurs. Les sujets peuvent également demander l'avis du maire, seul à même de venir entériner la justesse de leurs impressions.

- "(...) que pensez vous Monsieur le Maire ?" [6]. "Je me présente afin de savoir ce que vous pensez de ces manifestations chez nous de ce Harlem Désir" [14].

  Cependant, ces questions laissent parfois place à un discours argumenté, étayé par des exemples tirés de l'actualité ou des références historiques, pris en charge par le locuteur et, en tant qu'opinion, susceptible d'aucune contestation :

"Je pense que chaque religion doit pouvoir trouver près de son lieu d'habitation un local pour pratiquer sa religion. <u>Mais</u> une grande mosquée regroupant un grand nombre d'activités et de nombreux participants présente pour le 8ème arrondissement un élément important de déstabilisation et de risque" [165]. "Ce qui me révolte ce sont tous les chiens de toute grosseur, acceptés au parc de la Tête d'Or, et à Parilly, il y en a un grand nombre ces gros toutous font leurs pipis à 50 cm de hauteur contre les massifs et les arbres. Pourquoi cette faveur ? à nos âges sans voiture, nous ne pouvons nous y rendre, ce qui est regrettable pour nous, il est tellement beau, les riverains sont gâtés dans tous les domaines" [531].

  Cependant, bien que directs, ces discours sont systématiquement encadrés par des formules rappelant les positions respectives qu'occupent le locuteur et le destinataire. Ces discours sont en quelque sorte désamorcés par une introduction insistant sur les mérites et la grandeur du maire, puis par une conclusion indiquant qu'il est seul susceptible d'apporter son secours à la personne exposant sa situation.

- "Monsieur le Maire Je viens solliciter votre haute bienveillance car pour vous remercier d'avoir tenu votre parole de ne pas assister à la pose de la première pierre pour la construction de la mosquée dans le 8ème, sans oublier le risque énorme pour les châteaux d'eau à côté - pour tous ce qui touchent autour (Hôpitaux etc. etc. il y a assez de terrains disponibles aux alentours sans nuire aux riverains et les alentours. ce serez nous conduire à la mort, quoiqu'il arrivent par la suite" [132]. "Cela ne peut pas et ne dois pas se créer dans votre ville. Je vous demanderai Monsieur le Maire de bien y réfléchir. (...) J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur et je vous prie de croire Monsieur le Maire à l'assurance de mes respectueux sentiments" [20].

  Ainsi, malgré l'apparente disparité des discours tenus par les sujets, on assiste bien à une

forme systématique de remise de soi. Les citoyens laissent au maire, en dernière instance, le soin de trancher les situations et d'intervenir s'il le juge nécessaire.

Un discours non critique

Le détail des démarches que les sujets entreprennent successivement dans leurs courriers est particulièrement révélateur de cette totale remise de soi. En effet, on ne peut que remarquer la rareté des critiques émises par les citoyens-sujets, qu'elles visent le maire ou des situations particulières, et ce notamment en regard de leur fréquence dans les autres modèles.

Les démarches des citoyens-sujets en regard de la moyenne générale des courriers.

	Début de lettre		**Milieu de lettre**		**Fin de lettre**	
	Sujets	**Moyenne**	**Sujets**	**Moyenne**	**Sujets**	**Moyenne**
Constat	47%	49%	70%	60%	**41**%	28%
Accord	**42**%	23%	0%	2%	11%	6%
Critique	**6**%	22%	**13**%	26%	**3**%	32%
Demande	5%	6%	17%	12%	**45**%	34%

Cette absence quasi-totale de critiques de la part des citoyens-sujets se traduit essentiellement par l'absence parallèle d'imputation de responsabilité des événements contestés à des personnes ou des groupes précis. Ainsi, pour près des deux tiers des sujets, aucun coupable ne peut être désigné. Et quand des coupables sont nommés, il s'agit de groupes flous : *"Cet avenir voulu par nos hommes politiques pour leurs propres descendants et les nôtres a de quoi faire réfléchir et faire peur car il créera des graves problèmes"* [172]. Quant au maire, il ne figure au centre des problèmes que pour 20% des sujets. Ces derniers préfèrent en effet lui accorder leur confiance voire leur reconnaissance ou encore, au pire, faire montre de leur attente. Cette impossible critique conduit les citoyens à ne guère pouvoir oser plus qu'un conseil - *"Je crois qu'il serait plus urgent de penser aux handicapés pour leur construire des logements adéquats ; ainsi que des maisons pour les personnes âgées"* [72] - ou une demande de grâce - *"Aussi de grâce, Monsieur le Député-Maire, je vous supplie d'annuler ce permis de construire une Mosquée dans mon quartier. Je suis certaine que tous les habitants et surtout les personnes agées, ressentiront comme moi, un immense soulagement et vous en seront très reconnaissants"* [96].

On se rend compte, au terme de cette courte présentation, que ce type d'interpellation ne favorise aucunement une expression critique des citoyens-sujets. En effet, même si les personnes qui s'inscrivent tendanciellement dans ce type d'interpellation ne sont pas aussi démunies que l'on pourrait d'abord le penser et qu'elles doivent notamment produire un certain nombre de preuves de leur bonne foi et de leur crédibilité, il n'en reste pas moins que le système d'échange qu'elles promeuvent les cantonne dans une stricte attitude de déférence envers le maire.

Chapitre 6 : Les interpellations extra électives

Dans un premier temps, on a pu voir les différentes interpellations que les citoyens pouvaient initier, dessinant autant de conceptions du lien électoral. Dans le modèle citoyen c'est une approche en termes de mandat impératif qui est privilégiée, dans le modèle aristocratique l'insistance est portée sur le caractère élitiste de l'élection alors que dans le modèle de la sujétion c'est la soumission totale au représentant suivant le principe de délégation qui prévaut. Cependant, l'interpellation des citoyens ne se joue pas systématiquement le long de cette conception de l'élection. En effet, dans les trois modèles que nous allons détailler maintenant, le principe électif semble marginal. Le modèle de l'action collective (§1), est avant tout fondé sur la force de groupes, alors que le modèle industriel (§2) néglige la dimension électorale du maire au profit de son intégration dans un système fonctionnel et que le modèle pamphlétaire (§3) nie toute dimension électorale pour renvoyer l'exclusion dont les citoyens se sentent victimes à leur persécuteur.

1 Le modèle de l'action collective

Le modèle de l'action collective que l'on développe ici éclaire une conception particulière de la démocratie. C'est une vision pluraliste de l'intérêt général qui est proposée à travers la compétition que se livrent différents groupes. Ce modèle insiste ainsi sur l'agrégation de citoyens en *des* groupes et non en *un* collectif et sur leurs relations conflictuelles et non consensuelles. En un mot, le modèle de l'action collective tel qu'on peut l'observer dans les courriers s'écarte de la cité civique pour relever, en empruntant toujours aux catégories des économies de la grandeur, d'un compromis entre la cité civique et la cité industrielle[529].

A/ L'exigence du collectif

Chercher un point d'appui dans le *Contrat social* de Rousseau ou dans la cité civique qui en découle ne semble pas profitable pour envisager ce qu'on nomme ici modèle de l'action collective. Ce sont alors les analyses proposées par Claude Lefort que l'on privilégiera pour comprendre la logique à l'oeuvre dans ce modèle. Dans cette perspective, les épistoliers se présentent comme des collectifs de grande taille, rivalisant avec un maire avant tout conçu comme un représentant.

1- La grammaire du modèle de l'action collective

Le collectif tel qu'envisagé par Rousseau a des caractéristiques bien particulières : il s'agit

[529] C'est semble-t-il une conception assez présente aux Etats-Unis ou les groupes de pression se livrent beaucoup moins qu'en Europe ou en France à un habillage universalisant de leurs objectifs.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

d'un groupe transparent, rassemblant l'ensemble des hommes unanimes. Il s'oppose ainsi en tout point aux collectifs considérés ici, qui reposent au contraire sur la construction de groupes dont l'ampleur est signe de puissance dans des situations caractérisées par l'importance des rapports de force. Les collectifs décrits par Rousseau dessinent néanmoins une définition en creux du modèle de l'action collective, qui peut servir la compréhension de ce modèle.

Le collectif chez Rousseau

Sans vouloir refaire l'exégèse de la pensée rousseauiste, il convient de noter que, selon Jean Starobinski, l'auteur du *Contrat social* est à la recherche d'une sorte de paradis perdu consistant dans la pleine et immédiate communication et compréhension entre les hommes - la démocratie n'est-elle pas réservée à un peuple de dieux ? Ce paradis que constitue la *conscience immédiate* et qui compose encore pour une grande part la nature humaine, a été, selon Rousseau, peu à peu dénaturé, défiguré sous l'action de la société. Le rapport immédiat des hommes à eux-mêmes et aux autres est perverti de telle sorte que ces derniers en viennent dorénavant à identifier leur intérêt "avec les objets interposés qu'ils croient indispensables à leur bonheur"[530]. Ainsi, les volontés particulières, de corps et générales semblent perverties et se portent sur des objets intermédiaires dissimulant l'homme à lui-même et aux autres.

C'est la reconstruction historique de l'homme puis l'exploration de son intériorité qui ont permis à Rousseau de mettre en évidence la transparence et l'évidence constitutives de l'homme naturel. C'est donc bien évidemment dans l'exploration et la réhabilitation de cette intériorité que l'homme serait susceptible de retrouver sa vraie nature seule à même de lui permettre cette relation immédiate et évidente au monde. L'introspection dans la solitude d'une thébaïde apparaît alors tout indiquée. Cependant, cette attitude n'est pas suffisante. En effet, retrouver la nature de l'homme dans son for intérieur ne peut être séparé de la recherche des conditions sociales, historiques et contingentes permettant à cette transparence de régner et d'assurer le bonheur. Jean Starobinski précise bien la double entreprise qu'il convient dès lors de mener : "Dans l'appel passionné que Rousseau adresse à ses contemporains, il peut n'y avoir rien de plus qu'une invitation à cultiver la morale de la bonne volonté et de la bonne conscience, [*mais*] on peut y lire aussi une invitation à transformer la société par l'action politique effective"[531]. D'ailleurs, qu'une "action soit possible, qu'une libre décision puisse nous consacrer au service de la vérité voilée, Rousseau n'en doute pas. Mais quant à la nature de cette décision et de cette action, il perçoit plusieurs appels et les exprime successivement (ou simultanément) dans son oeuvre : réforme morale (vitam impendere vero), éducation de l'individu (Emile), formation politique de la collectivité (Economie politique, Contrat social)"[532].

530 Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, suivi de : *Sept essais sur Rousseau*, Paris, Gallimard, 1971, "Bibliothèque des Idées", p. 38.

531 Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, *op. cit.*, p. 25.

532 Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, *op. cit.*, p p. 24-25.

Ce détour permet de fixer la double orientation de cette volonté générale et partant des voies de son objectivation. Essentiellement - dans les deux sens du terme - fruit du for intérieur et de la transparence à soi-même, cette volonté incline à la critique des apparences et de tout ce qui a pu précipiter l'homme dans sa chute. La volonté générale est alors un appel en même temps que la réalisation du dévoilement permettant enfin aux hommes de communiquer l'évidence immédiate que chacun éprouve en soi-même. Cette volonté générale s'exprime également, dans le cadre des institutions sociales, par l'égalité et la justice que l'association des hommes en *un* corps de citoyen seule rend possible. Le dévoilement que nous propose Rousseau est donc au service d'une nature par excellence universelle et permettant une communication et une compréhension immédiate de l'ensemble des hommes. C'est ce projet qui forme l'idéal que nous propose Rousseau dans le Contrat social : "Tant que plusieurs hommes se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général. (...) Le bien commun se montre partout avec *évidence*, et ne demande que du *bon sens* pour être aperçu. (...) Un Etat ainsi gouverné a besoin de très peu de lois, et à mesure qu'il devient nécessaire d'en promulguer de nouvelles, *cette nécessité se voit universellement*. Le premier qui les propose ne fait que dire ce que tous ont déjà senti"[533].

Cette vision unanimiste, l'insistance sur l'accord immédiat des consciences libérées de toute chimère, permettent de concevoir un monde débarrassé de tout dispositif ayant pour but d'assurer cette plénitude. Cette unanimité des coeurs est à l'opposé de toute objectivation de la volonté par l'agrégation des citoyens dans des collectifs suffisamment vastes, et dont la rhétorique de l'union rend l'identification à la volonté générale probable. Evidence vs construction ; intérêt général vs collectif ; conscience immédiate vs travail de construction et d'argumentation : tout semble opposer le modèle citoyen à celui de l'action collective. Ce que nous donne alors à voir Rousseau c'est une définition en négatif du registre de l'action collective.

La dimension compétitive

C'est en réintroduisant les dimension collective et compétitive qu'il est possible de mieux approcher les caractéristiques de ce modèle. En effet, dans le modèle de l'action collective, aucune référence n'est faite à une harmonie possible, immédiate, entre chaque citoyen porteur d'une parcelle de souveraineté. Ce modèle est au contraire construit sur la mise en place d'une compétition.

Cette compétition, qui s'appuie et s'exprime dans la construction de collectifs susceptibles de représenter une majorité d'individus, s'inscrit dans un cadre particulier. Pour penser ce cadre, et partant les règles pacifiques du jeu qui animent cette compétition, on peut utilement faire appel aux travaux de Claude Lefort. Ce dernier s'ingénie en effet à penser simultanément de l'unité et de la disparité. Mais l'unité comme la disparité, plutôt que substantielles, sont construites sur un mode procédural. L'argumentation est alors à double détente.

Il s'agit, dans un premier temps, de concevoir ce qui se passe dans le moment même d'une élection, c'est-à-dire dans l'usage de l'outil dont la démocratie s'est saisie et qui lui

[533] Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 1992, p. 133. C'est nous qui soulignons.

apparaît aujourd'hui consubstantiel. Or, dans l'élection, par la réduction de chaque homme à son statut de simple citoyen, est réaffirmé le fait d'un pouvoir sans lieu, d'un pouvoir vide, sans substance.

· "La décomposition de la société en atomes politiques - les citoyens, convertis en unités de compte, dont la distribution indique la figure de la représentation - cette opération a la vertu de faire surgir un pouvoir qui n'incarne pas un supposé corps social. Autrement dit, le passage, dans le moment du scrutin, à un état limite de la société, à un simulacre de dissolution, paraît requis pour assurer la définition d'un pouvoir qui ne coïncide pas, dans la réalité de son exercice, dans la matérialité de ses organes, dans la personnalité de ses détenteurs avec la réalité, la matérialité, l'identité supposée d'une fraction de classe ou de celle-ci comme totalité. Tout se passe comme si la référence à un point zéro de la socialité - l'annulation de tous les réseaux de déterminations dans lesquels chacun se trouve inséré - soutenait la référence à un point zéro de pouvoir, de telle manière qu'il ne puisse désormais prendre figure et s'exercer que dans la connaissance tacite de sa contingence"[534].

Ce point zéro du pouvoir est particulièrement important dans la mesure où il permet à des groupes divers et sans cesse renouvelés de l'occuper et ce, de façon temporaire. Le vide du pouvoir rend ainsi possible la permutation des places. Car tel est bien l'enjeu : la société, dans sa division et dans ses conflits, peut s'exprimer à partir du moment où un lieu peut être investi. Mais le vide du pouvoir rend également possible la mise en place d'une compétition. Celle-ci se joue sur la scène politique, "espace particulier dans lequel se déroule d'une façon réglée la compétition entre des acteurs prétendant à l'exercice (direct ou indirect) de l'autorité politique. Scène, disons-nous, pour souligner que la compétition est conçue pour apparaître aux yeux de tous. Ainsi est montré, dans la société, le spectacle de discordances qui ne sont pas seulement de fait mais impliquées dans sa définition"[535].

Et de conclure : "Dès lors que la scène politique s'universalise, c'est par ce truchement que la société combine dans la même représentation l'image de son unité et celle de sa division"[536]. Démarche complexe dans la mesure où le conflit n'est pas nié au profit d'une harmonie naturelle, mais est une condition même du fonctionnement démocratique :

"L'originalité politique de la démocratie qui me paraît méconnue, se désigne en effet dans ce double phénomène : un pouvoir voué désormais à demeurer en quête de son fondement parce que la loi et le savoir ne sont plus incorporés dans la personne de celui ou de ceux qui l'exercent ; une société accueillant le conflit des opinions et le débat sur les droits parce que se sont dissous les repères de certitude qui permettaient aux hommes de se situer d'une manière déterminée les uns par rapport aux autres"[537].

[534] Unité et conflit ne sont pas incompatibles ; dans cette perspective les groupes entrant en Claude Lefort, *L'invention démocratique - Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994, p. 148.

[535] Id. Ibid., p. 151.

[536] Id. Ibid., p. 151.

concurrence tâcheront de se construire autour de causes, de représentants et enfin de faire nombre[538].

Il s'agira donc avant tout de construire des collectifs suffisamment puissants pour qu'ils puissent être reconnus comme interlocuteurs voire comme détenteurs d'une certaine représentativité. Cette construction de collectifs passe immanquablement par la mise en équivalence du plus grand nombre de personnes possible mais aussi par leur objectivation dans un représentant ou dans un outil.

Dans cette perspective, le principe commun aux citoyens et au maire, ce qui les rend commensurables, réside dans le recours à des collectifs : associations de lutte contre la construction d'une mosquée ou associations moins objectivées versus maire en tant que représentant élu par une majorité de citoyens. Ce sont alors des collectifs et des représentants qui s'opposent. Dans cette concurrence, le jugement dernier n'est bien évidemment pas confié à la personne du maire mais est suspendu au jugement de l'opinion publique ou à l'avenir qui seul peut renverser les rapports de force établis. Les acteurs ne sont pas tant suspectés de représenter des intérêts particuliers que des intérêts non suffisamment partagés.

2- Des collectifs en compétition

Le modèle de l'action collective fait apparaître un agencement particulier entre le maire et les citoyens : l'équivalence que les citoyens construisent avec le premier magistrat est médiée par la question de la représentation. Ce sont donc des entités collectives, des porte-parole patentés, des représentants d'intérêts partagés par un grand nombre de personnes qui se mesurent, qui se confrontent. Les citoyens tentent en effet d'ouvrir le débat avec le maire en faisant montre d'une égale capacité à rassembler et partant d'un poids égal dans le débat. Dans cette perspective, les citoyens qui se construisent comme groupes reconnaissent et tentent de concurrencer la dimension collective incarnée par le maire.

Faire du collectif, faire masse, représenter, tel est l'enjeu auquel les citoyens sont obligés de répondre (a), face au maire qui est lui-même crédité de la représentation de l'ensemble des citoyens de sa ville (b).

537 ***Claude Lefort, Essais sur le politique (XIX°-XX° siècles), Paris, Seuil, 1986, "Esprit/Seuil", p. 47.***

538 On reconnaîtra ici l'association que proposent Alain Desrosières et Laurent Thévenot entre une représentation cognitive, une représentation politique et enfin une représentation statistique. Nos auteurs définissent ainsi la notion de représentation en liant ces différentes facettes à propos des catégories socioprofessionnelles : "Toute catégorisation sociale engage en effet trois façons distinctes d'envisager [la notion de représentation]. Il peut être fait référence à une représentation scientifique et technique au sens de la représentativité statistique, permettant de fabriquer une réduction simplifiée et des images miniatures (tableaux et graphiques) de la société. Mais une représentation politique est également en cause, celle des partenaires sociaux représentant à une table de négociation, ou dans une instance de concertation, divers groupes professionnels dont ils sont les mandataires. Enfin une représentation cognitive des catégories est impliquée par la mise en oeuvre et l'interprétation des CS, une image mentale qui sert aussi quotidiennement à chacun d'entre nous pour s'identifier et identifier les personnes avec lesquelles il entre en relation", cf. *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1992, "Repères", p. 34.

a) Faire du collectif

Dans ce modèle, les citoyens qui interpellent le maire se présentent sous une identité collective. On n'est alors pas étonné qu'ils se rendent présents à travers l'usage systématique du "Nous". Il est en effet devenu classique d'opposer un "je" singulier à un "Nous" incarnant un groupe. Dans ces courriers, la présence d'un Nous est très importante - 53% des personnes débutent leur lettre à la première personne du pluriel - et ce notamment par rapport à son usage moyen dans l'ensemble des autres lettres étudiées - 12%. Cette différence s'explique par le fait que la référence à un Nous collectif en début de courrier - dans l'en-tête par exemple - nécessite que cette entité existe déjà et puisse être immédiatement identifiée. En milieu de lettre, l'usage du Nous est constant - 53% des cas - pour augmenter légèrement en fin de lettre - 57% des cas[539]. De façon générale, le modèle de l'action collective s'adosse donc fortement sur l'utilisation du Nous.

Cependant, si l'usage du Nous est un indice de la présence de collectifs, on peut se demander dans quelle mesure une attention trop soutenue à cette présence n'est pas coupable de céder à un "effet de théorie". De fait, l'opposition entre un "je" illustrant le singulier, un "Nous" représentant l'entité dans laquelle les individus sont insérés et un "ils" subsumant les adversaires ou étrangers au groupe est, semble-t-il, avant tout un outil heuristique permettant de penser des entités distinctes. Pour autant, cette triade du "je", "nous", "ils"[540] ne peut en aucun cas servir l'analyse de l'usage effectif des pronoms dans les courriers. On ne prendra pour exemple que la position ambiguë de tout porte-parole par rapport au groupe qu'il représente. On sait qu'un porte-parole devrait pouvoir parler au nom du groupe et donc user de la première personne du pluriel en s'incluant ainsi dans le collectif qu'il fait agir. Pourtant, il n'est pas rare de voir des porte-parole s'exclure de l'organisation qu'ils représentent pour en parler à la troisième personne : par exemple, "le parti socialiste a décidé que". Cette dernière configuration largement utilisée dans le champ politique apporte un plus grand poids aux actions qui sont ainsi imputées à un groupe sans agents visibles. En retour cette mise à distance du collectif autorise également le porte-parole à user de la première personne du singulier. C'est pourquoi il convient de considérer plus précisément les façons plurielles de construire des collectifs en pointant notamment la différence entre les groupes déjà stabilisés d'une part et les groupes qui se construisent dans le courrier lui-même.

Des collectifs stabilisés

Certains groupes s'adressant au maire, et notamment les organisations relevant spécifiquement du champ politique, sont d'ores et déjà largement stabilisés. Pour ces organisations, la preuve de leur représentativité n'est donc plus à faire. Déjà reconnues dans l'espace public comme collectifs, s'appuyant sur une histoire et une structure solides, elles sont affranchies de toute démonstration visant à réaffirmer leur pertinence

539 En milieu de lettre, et de façon moyenne, les individus utilisent pour 29% le Nous alors qu'en fin de lettre 22% s'y adonnent.

540 On pense notamment à l'usage qui en est fait par Jacques Ion dans *La fin des militants*, Paris, Les Editions de l'Atelier / Editions ouvrières, 1997, "Enjeux de société", notamment le chapitre III : "Je", "Nous", "Ils" : Adhésion et sociabilité, p. 53 et s.

comme interlocuteur.

C'est en usant largement des marques susceptibles de rappeler leur identité collective, que les acteurs évitent de rouvrir la "boîte noire" que constitue leur représentativité, tout en réaffirmant leur dimension générale. Quelles sont donc les marques qui permettent d'affirmer la prétention à la représentativité d'un groupe ?

Au-delà des éléments purement textuels qui constituent le corps du discours mais qui ne donnent pas toujours de renseignements sur l'importance du groupe auquel on peut avoir à faire, on s'est attaché à repérer les marques - dans le sens publicitaire et graphique du terme - qui ponctuent les courriers, tels que les tampons, signatures, en-têtes, post-scriptum... On s'est en cela largement inspiré de l'attention portée par Erving Goffman à la mise en scène comme partie intégrante du discours lui-même[541], qui incline à envisager les lettres non seulement comme l'exposition d'un texte, mais aussi comme un tout dont la mise en forme ne peut être dissociée[542].

Force est alors de constater que les courriers des groupes déjà largement stabilisés cumulent toutes les marques de l'officialité. Ils obéissent aux canons d'une écriture normée et publique : les courriers sont aérés, on constate un usage massif et professionnel de la machine à écrire et plus encore du traitement de texte, l'utilisation quasi systématique d'un papier à en-tête imprimé[543], et enfin la présence d'une signature faisant apparaître largement les titres et fonctions du locuteur au sein du groupe[544].

Toutes ces marques montrent la consistance du groupe. Découlent de cette caractéristique plusieurs conséquences importantes : d'une part, cette solidité assure de façon quasi immédiate un droit à la parole. Le locuteur n'est en effet pas sommé de se justifier ou de légitimer sa présence tant les "marques de noblesse" dont il peut se prévaloir sont suffisantes. Les groupes - comme le Centre National des Indépendants et

[541] "Personne n'ignore que, lorsqu'un individu en présence d'autrui répond à un événement, les coups d'oeil qu'il lance, ses regards, ses changements de position sont porteurs de toutes sortes de significations, implicites et explicites. Et si des mots sont prononcés, le ton de la voix, la manière de la reprise, les redémarrages, la localisation des pauses, tout cela compte de la même façon. /.../ Il y a là une ressource gestuelle qui est partout et constamment exploitée, qui n'est pourtant que rarement examinée de façon systématique", cf. Erving Goffman, *Façons de parler*, Paris, Ed. de Minuit, 1987, p. 7-8.

[542] On peut ici faire référence à tous les travaux mentionnant le danger qu'il y a de considérer une intention indépendamment de sa mise en oeuvre. Cf. notamment Louis Quéré, "Agir dans l'espace public. L'intentionnalité des actions comme phénomène social", *Raisons pratiques*, n° 1, 1990, pp. 85-112.

[543] Le papier à en-tête imprimé peut être considéré comme un des signes de la pérennité d'une institution.

[544] Cette autodésignation n'est pas une "simple identification du locuteur, un acte purement formel. Dans l'énonciation écrite, elle fonctionne comme repère des marques énonciatives du locuteur par rapport à la situation, comme le relais par où le discours est ancré concrètement dans une situation sociale. Elle a une fonction sociale : on décline son nom, ses qualités, on les met en relief, ou au contraire on les dissimule en fonction de la situation de parole et de la place qu'on cherche à y occuper face à l'interlocuteur. Cette fonction sociale attachée à la signature s'étend à l'ensemble du discours dont les arguments s'appuient sur la légitimité (...)". Cf. M. Ebel et P. Fiala, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes (1961-1981)*, Lausanne, Institut de Science Politique, 1983, p. 201.

Paysans ou le Parti Socialiste - ont une inscription dans le champ politique et une surface suffisamment importantes pour être immédiatement identifiés et tenus pour pertinents.

D'autre part, la consistance et l'unité des collectifs assurées par ces marques, mais surtout leur appartenance au champ politique permettent aux porte-parole d'élargir le spectre des personnes au nom desquelles ils se permettent de parler. On peut en effet observer une multiplication des groupes au nom desquels les porte-parole politiques se prononcent. Ainsi, dans 72% des cas, ces porte-parole parlent au nom d'au moins deux groupes : riverains, Français, citoyens, patriotes...

Plus encore, le porte-parole, contrairement à ce que son nom pourrait indiquer, n'est pas seulement le porte-parole d'un groupe spécifique, il est aussi enclin, de par le capital attaché à son statut, à parler au nom d'un grand nombre d'autres personnes[545]. Le porte-parole ne serait alors vraiment tel que lorsque, paradoxalement, il pourrait parler au nom de groupes qu'il n'incarne pas spécifiquement[546].

[545] La "compétence sociale" d'un porte-parole peut être considérée comme plus importante que la "représentativité sociale" du groupe dont il est le mandataire. Cf. Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Presses de la FNSP et Dalloz, "Amphithéâtre", 2ème éd. revue et augmentée, p. 236 et s.

[546] Cette différence est bien résumée par Luc Boltanski dans l'opposition qu'il propose entre représentativité statistique et représentativité politique : "On voit ici s'opposer deux définitions implicites de la "représentativité" : à la représentativité statistique, qui suppose une population mère nettement délimitée et un "échantillon" qui en serait le modèle réduit et parfait, l'image en trompe-l'oeil, s'oppose la représentativité politique, conquise par la lutte, qui donne du groupe l'image socialement dominante". Cf. Luc Boltanski, *Les cadres - La formation d'un groupe social*, Paris, Ed. de Minuit, 1982, p. 469. Dans cet esprit, Annie Collovald indique combien les candidats poujadistes, socialement représentatifs de leur électorat, se sont heurtés aux canons définissant *le* représentant politique à l'Assemblée Nationale. Cf. Annie Collovald, "Les poujadistes ou l'échec en politique", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier 1989.

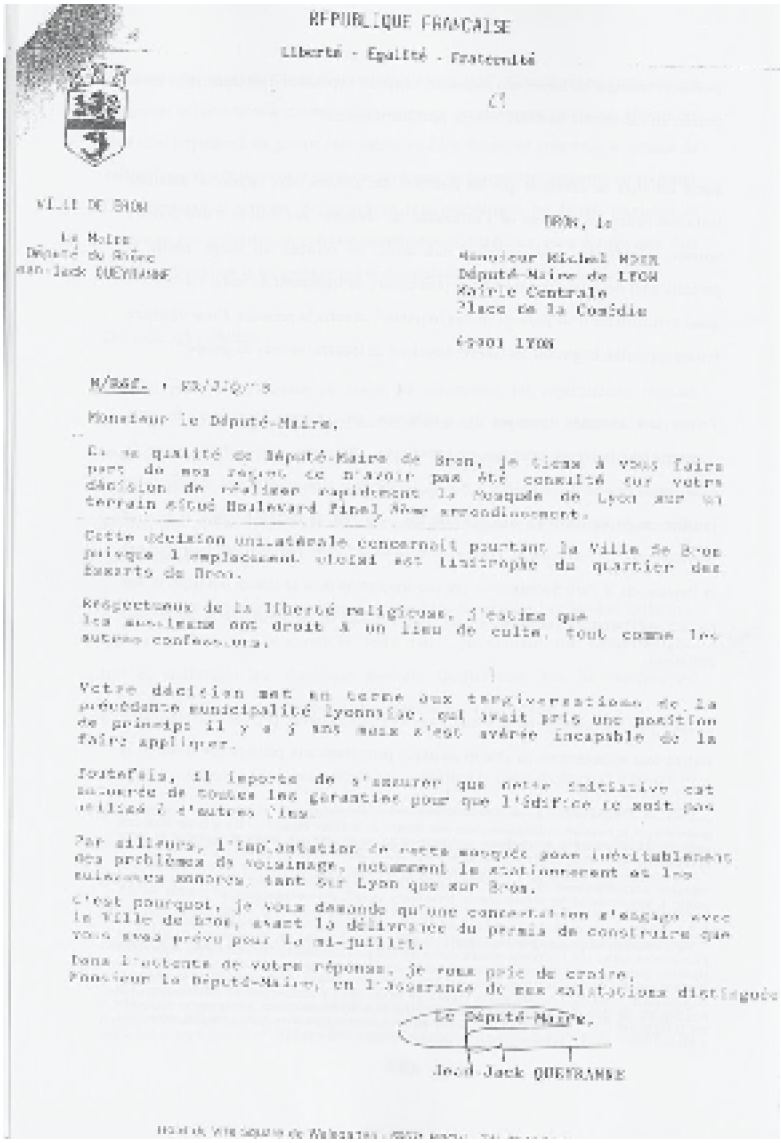

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE BRON

Le Maire
Député du Rhône
Jean-Jack QUEYRANNE

BRON, le

Monsieur Michel NOIR
Député-Maire de LYON
Mairie Centrale
Place de la Comédie

69001 LYON

N/Réf. : KR/JJQ/ms

Monsieur le Député-Maire,

En ma qualité de Député-Maire de Bron, je tiens à vous faire part de mon regret de n'avoir pas été consulté sur votre décision de réaliser rapidement la Mosquée de Lyon sur un terrain situé Boulevard Final à Bron immédiatement.

Cette décision unilatérale concernait pourtant la Ville de Bron puisque l'emplacement choisi est limitrophe du quartier des Essarts de Bron.

Respectueux de la liberté religieuse, j'estime que les musulmans ont droit à un lieu de culte, tout comme les autres confessions.

Votre décision met en terme aux tergiversations de la précédente municipalité lyonnaise, qui avait pris une position de principe il y a 3 ans mais s'est avérée incapable de la faire appliquer.

Toutefois, il importe de s'assurer que cette initiative est entourée de toutes les garanties pour que l'édifice ne soit pas utilisé à d'autres fins.

Par ailleurs, l'implantation de cette mosquée pose inévitablement des problèmes de voisinage, notamment la stationnement et les nuisances sonores, tant sur Lyon que sur Bron.

C'est pourquoi, je vous demande qu'une concertation s'engage avec la Ville de Bron, avant la délivrance du permis de construire que vous avez prévu pour le mi-juillet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Député-Maire,

Jean-Jack QUEYRANNE

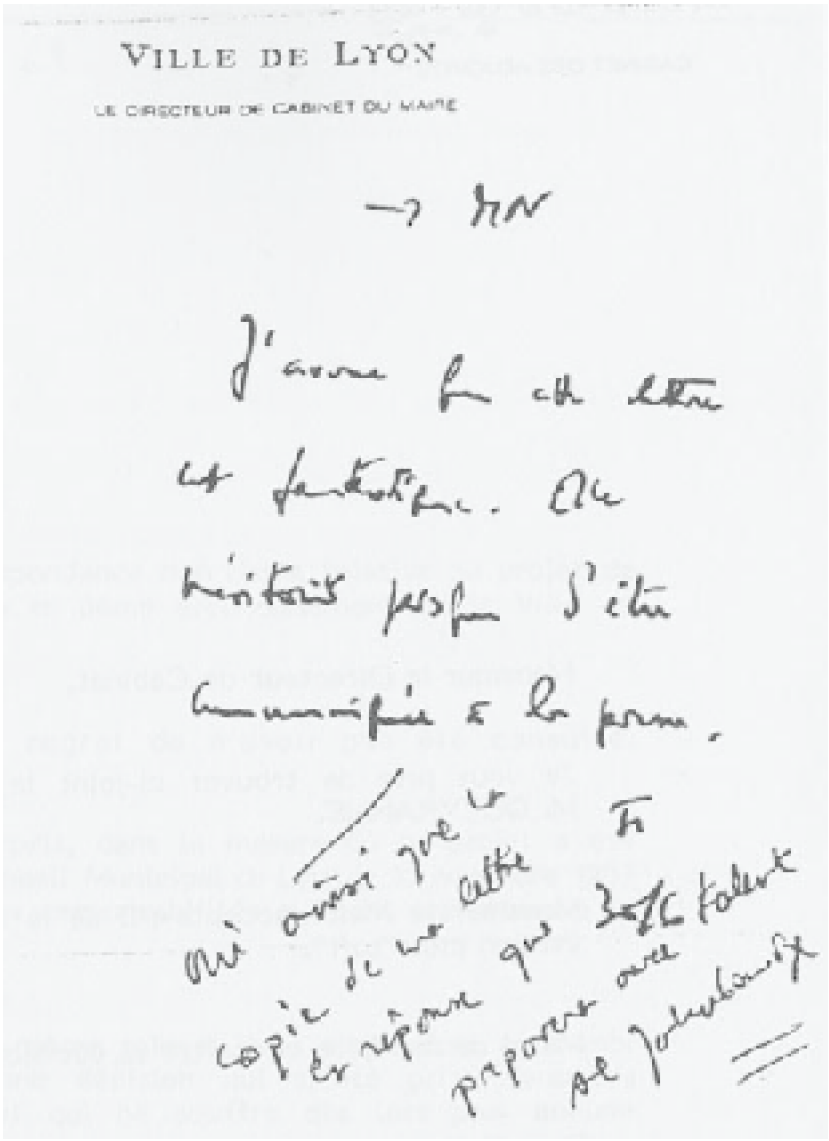
VILLE DE LYON

LE DIRECTEUR DE CABINET DU MAIRE

Des groupes à construire

Tous les groupes s'inscrivant dans un modèle de l'action collective sont dans la nécessité de "faire du collectif". Cependant, certains, créés pour l'occasion, sont démunis d'une définition permanente et stabilisée, et ne peuvent s'appuyer sur ces "marques" qui assurent une existence pérenne ; aussi sont-ils dans l'obligation de faire la preuve de leur pertinence et de leur représentativité. Ils sont alors contraints d'inscrire dans le texte même, les preuves de leur envergure et par conséquent de leur légitimité à prendre la parole. Dans les pétitions par exemple, la place occupée par les signatures est de loin beaucoup plus importante que celle du texte lui-même[547]. C'est cette gestion pratique de l'administration de la preuve que l'on se propose de concevoir ici.

Comment apporter la preuve de la dimension et de la force d'un groupe ? On pourrait s'attendre à ce que les groupes non stabilisés, démunis des compétences sociales attribuées aux représentants, jouent essentiellement sur un appel à la masse, au nombre.

Et pourtant, la preuve de la puissance du groupe et de sa légitimité à intervenir est essentiellement construite sur une masse euphémisée. Le nombre ne semble ainsi jamais suffisant pour construire et justifier un groupe. Deux exemples portant sur les associations de riverains et comités locaux d'une part et les pétitions d'autre part permettront de prendre toute la mesure de ce phénomène.

Certains groupes peuvent légitimer leur interpellation par la reconnaissance dont ils bénéficient de la part de la municipalité : tel est notamment le cas des associations qui ont suivi le projet de construction de la mosquée depuis ses débuts et qui se sont déjà mobilisées entre 1983 et 1988. Interlocutrices reconnues par les précédents maires, ayant dû prouver à ce moment leur représentativité et notamment leur prétention à se faire le porte-parole des riverains, elles estiment être immédiatement légitimes quand le projet est repris en 1989 par Michel Noir. La démonstration de leur statut collectif, plutôt que d'être envisagée à travers la preuve de leur représentativité, est administrée par le rappel de leur antériorité. Il leur est alors nécessaire de mentionner le rôle qu'elles ont pu jouer dans le projet et leur connaissance du dossier. C'est ce à quoi se livre le président du "Comité d'intérêt local - Mermoz Laënnec Transvaal" :

- "Nous vous rappelons que "les permis de construire" boulevard Pinel avaient été annulés par le Pouvoir Administratif.
- (...)
- Si nos sources d'informations sont exactes, votre prédécesseur a signé "un permis de construire" pour cette Mosquée rue de Surville dans le 8ème arrondissement. Nous ne comprenons pas du tout votre prise de position qui va à l'encontre de tout ce qui a été fait depuis quatre ans..." [68].

La construction comme acteur collectif tient alors plus à la revendication d'un statut traditionnel d'interlocuteur reconnu par le pouvoir en place[548]. Dans ces courriers où les associations se doivent de réaffirmer leur légitimité, et contrairement aux lettres issues du champ politique, on pourra remarquer la présence d'un "Nous". Ceux qui prennent la parole au nom du groupe ne peuvent en effet faire usage de la première personne du singulier. Complètement dépendants du groupe, et réciproquement, ils ne peuvent s'en affranchir sous peine d'être discrédités. Ils se contentent également de parler au nom du seul groupe qu'ils sont censés incarner. L'énumération des victimes potentielles des mesures municipales en est un bon indice : ces victimes sont d'abord les riverains alors

[547] Dans un exemple extrême, un couple ayant participé à une manifestation anti-mosquée à l'appel du FN, consacre la quasi totalité de son discours à en préciser les chiffres de participation : "Nous élevons une vigoureuse protestation à propos des chiffres avancées par les diverses chaînes de radio et de télévision quant à la manifestation F.N. anti-mosquée de Lyon" [189]. La contestation du nombre de participants donné publiquement mobilise tout l'appareil mis en place : le travail de légitimation par la mesure du groupe devient alors l'objet principal du discours.

[548] Sur la question des associations comme prolongement du pouvoir municipal, cf. Richard Balme, "La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue", *Revue française de sociologie*, vol. XXVII, 1987; pp. 601-639.

que les "Français" sont largement sous-représentées par rapport à la moyenne générale de l'ensemble des courriers.

De même, un collectif ne se résume pas à l'agrégation du plus grand nombre de personnes de telle sorte que son poids numérique soit si important qu'il devienne impossible de l'ignorer. En effet, dans une pétition qui se présente comme un *"appel en faveur de la grande mosquée de Lyon"*, ce n'est pas tant le collectif comme masse présente *hic et nunc* qui est mis en exergue qu'un collectif tenant avant tout dans la mise en série d'individus aux inscriptions personnelles diverses, constituant autant de réseaux dont le cumul fait nombre.

La pétition est introduite par une position de principe :

"Venant d'horizons philosophiques, religieux et politiques divers, mais tous citoyens d'une République qui a inscrit dans sa Constitution le respect de la liberté religieuse, nous voulons affirmer aujourd'hui notre soutien au projet de construction d'une grande mosquée à Lyon, sur le terrain dévolu par la municipalité à l'A.C.L.I.F." [358].

Ce sont donc avant tout des *"citoyens d'une République qui a inscrit dans sa Constitution le respect de la liberté religieuse"* qui s'expriment ici ; cette catégorie de citoyen devant subsumer toutes les différences philosophiques, politiques ou religieuses qui existeraient par ailleurs. De plus, il ne s'agit que des "premiers signataires", appelant ainsi une suite pour prolonger la série. Enfin, la liste de nom obéit, est-il précisé, à un ordre alphabétique[549]. Toutes les conditions semblent alors réunies pour fonder un groupe de citoyens sans qualités particulières, dont l'ordre répond à une logique purement aléatoire et qui ambitionne de faire masse. C'est donc bien, comme dans toute logique pétitionnaire sur le nombre et l'égalité des personnes que l'appel semble construit.

Pourtant, les *"premiers signataires"* sont, suivant l'adverbe ordinal, ceux qui sont à la tête de cette série, autrement dit au premier rang. En effet, cet appel - concomitant à la mise en place d'une "Association de soutien à la grande mosquée de Lyon" - fait aussi apparaître les titres que chacun des pétitionnaires peut revendiquer face à son nom. Se retrouvent ainsi côte à côte : un *"Prêtre, Délégué diocésain aux affaires culturelles"*, un *"Agrégé de l'Université, Ecrivain", un "Consultant"*, un *"Avocat, ancien Bâtonnier"*, un *"Conseiller Municipal de Lyon, Conseiller Régional"*, le *"Consul général du Pakistan"*, un *"Ancien Ministre"*, le *"Président de l'Association contre le Racisme et l'Antisémitisme"*, un *"Responsable associatif"*, un *"Psychologue"* ou encore un *"Conseiller de la COURLY"*, une *"Secrétaire de Direction"*, un *"Architecte"* et un *"Professeur de Sciences Politiques, Consultant International sur les minorités"*. Certains figurent également dans cette liste sans pour autant disposer d'un qualificatif particulier.

Cette mise en valeur de l'occupation de chacun des pétitionnaires, faisant ressortir leur noblesse et leur légitimité à la parole, dessine une toute autre géographie du collectif. A un collectif fondé sur l'égalité, et partant, sur la transitivité de chacun des signataires, ainsi que sur leur nombre promis à augmenter, est substituée une logique de l'exemplarité.

549 On pourra relever, à propos de l'établissement de listes, les potentialités offertes par l'écriture comme le note Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, en particulier p. 140.

Cette *"rhétorique de l'exemple"* [550] s'appuie d'abord sur un tout défini par une *"personne"*, une *"situation"*, un *"sens"*. Ainsi, c'est bien l'engagement de chacun de ces pétitionnaires, le sens qu'ils y confèrent qui est donné à lire ici. Engagement des personnes dans leur individualité, avec toutes les caractéristiques propres dont elles sont porteuses et que leur titre laisse entrevoir. Elles servent d'exemple.

Bien plus, elles donnent l'exemple. Les titres dont elles peuvent se réclamer semblent ainsi être la condition même pour que les signataires *puissent* donner l'exemple. Or, l'exemple, notamment dans le travail scientifique, vient illustrer une théorie plus générale ; il se doit, à ce titre, d'être représentatif, d'être sans aspérité particulière, de figurer une moyenne en somme. Mais, dans ces lettres, c'est précisément parce que les signataires ne sont pas des inconnus, des individus moyens qu'ils peuvent prétendre à l'exemplarité. Dans un processus caractérisant en propre le travail symbolique, il faut ici, pour faire exemple, quelque chose qui sorte de l'ordinaire, quelque chose d'extraordinaire[551].

Ici, le collectif ne serait fondé sur le nombre que de façon médiate. C'est à travers la qualité des personnes, leur surface sociale ou leur poids, aussi bien que par la mise en série de tous les réseaux disparates que chacune d'elles symbolise et incarne qu'il y aurait création d'un collectif propre à interpeller le maire.

Les groupes qui tentent de se présenter comme tels sont dans l'obligation de prouver leur dimension collective afin de fonder la légitimité de leur point de vue. Cette preuve passe par des voies différenciées : jeu sur le nombre mais surtout jeu sur la qualité des représentants, sur la compétence qui leur est reconnue à travers l'antériorité de leur présence.

Les bénéfices du collectif

On pourrait s'attendre à ce que les recours à des collectifs soient peu nombreux tant ils demandent un effort important et sont d'un maniement délicat - puisque toujours susceptibles d'être discrédités. Or, si c'est globalement le cas, certaines personnes s'y risquent quand même en ayant recours à des mini-pétitions ou encore en faisant appel à des groupes d'appartenance tels que les résistants. Quels avantages retirer d'un tel type d'interpellation par rapport à d'autres plus accessibles comme le modèle citoyen ?

L'interpellation par un collectif entraîne une forme d'agencement avec le maire que d'autres types interdisent totalement. En effet, en se présentant comme l'égal du maire, non pas sur son versant citoyen mais sur le versant de la représentation, les individus ne

[550] Cette rhétorique de l'exemple est notamment pratiquée dans les monographies scientifiques. Cf. sur ce point A. Desrosières, "L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique", in *Justesse et justice dans le travail*, Paris, PUF, 1989, Cahiers du CEE n°33, p. 3 et suivantes.

[551] Sur ce point P. Dujardin relève : "L'étude et l'analyse des procédures [de symbolisation] nous paraissent attester l'existence d'une logique paradoxale ou logique de la composition des contraires, commandée par le jeu de la présence et de l'absence, du plein et du vide, de l'exclusion et de l'inclusion, de la mesure et de l'outre-mesure (sic), de la jonction et de la disjonction", P. Dujardin, "Représentation, procédés et procédures de symbolisation" in François d'Arcy (dir.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985, p. 70.

font pas appel à une raison qui serait censée pouvoir départager les candidats ; ils font appel à une position d'autorité qui évite de faire du maire le juge suprême de l'action et qui permet de revendiquer, d'une part, un point de vue aussi fort, et d'autre part, une participation active à la gestion des problèmes qu'ils soulèvent.

C'est dans cette mesure que les citoyens réunis en collectifs peuvent user de l'injonction à l'égard du maire :

"Témoins cependant de ce qui se passe dans le monde musulman, en Turquie, en Egypte et au Maroc que nous connaissons mieux sur ce plan, nous vous demandons d'oeuvrer afin qu'il y ait réciprocité entre les pays musulmans et le nôtre" [9]. "Nous vous demandons donc de surseoir à cette décision et nous souhaitons qu'avant d'engager les deniers publics, soit organisé sur ce sujet un débat et un référendum d'initiative populaire pour trancher cette question" [41].

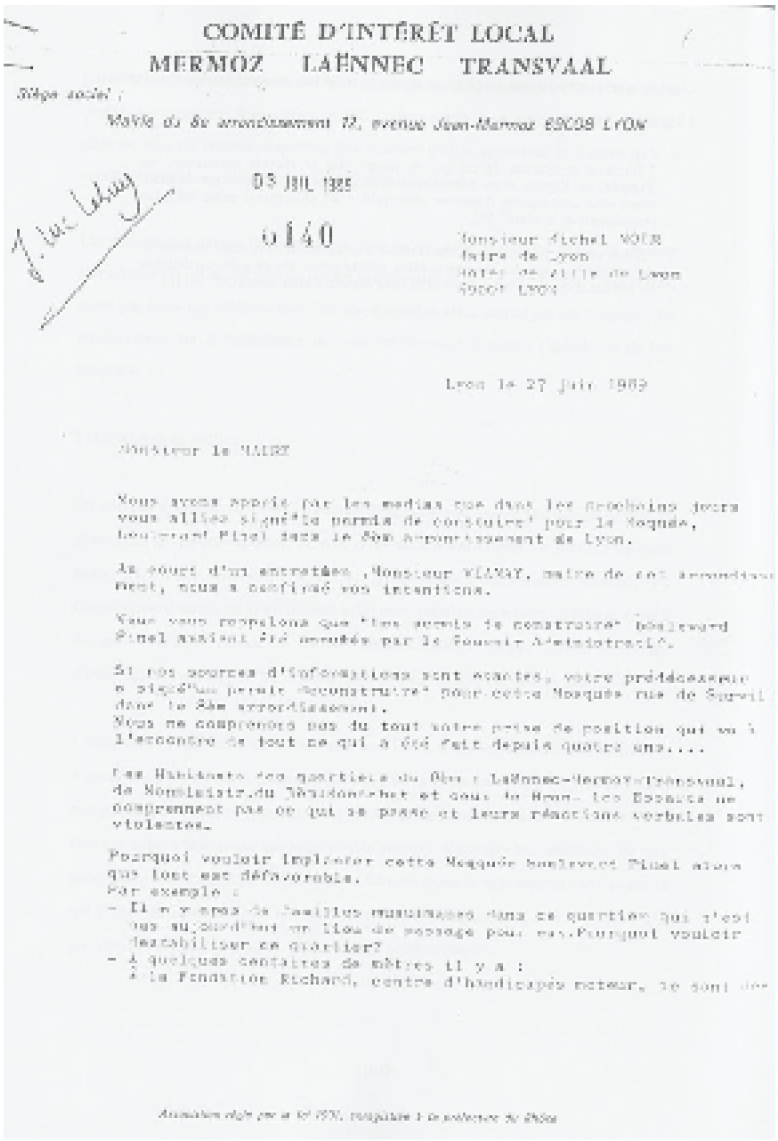

COMITÉ D'INTÉRÊT LOCAL
MERMOZ LAËNNEC TRANSVAAL

Siège social :
Mairie du 8e arrondissement 12, avenue Jean-Mermoz 69008 LYON

03 JUIL 1989

0140

Monsieur Michel NOIR
Maire de Lyon
Hôtel de Ville de Lyon
69001 LYON

Lyon le 27 juin 1989

Monsieur le MAIRE

Nous avons appris par les medias que dans les prochains jours vous alliez signer le permis de construire pour la Mosquée, boulevard Pinel dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Au cours d'un entretien, Monsieur VIANAY, maire de cet arrondissement, nous a confirmé vos intentions.

Vous vous rappelons que "les permis de construire" boulevard Pinel avaient été annulés par le Tribunal Administratif.

Si nos sources d'informations sont exactes, votre prédécesseur a signé "un permis "inconstruire" pour cette Mosquée rue de Marcel dans le 8ème arrondissement.
Nous ne comprenons pas du tout votre prise de position qui va à l'encontre de tout ce qui a été fait depuis quatre ans....

Les Habitants des quartiers du Bas : LaËnnec-Mermoz-Transvaal, de Monplaisir du Grand-Trou et ceux du Haut, les Etoiles ne comprennent pas ce qui se passe et leurs réactions verbales sont violentes.

Pourquoi vouloir implanter cette Mosquée boulevard Pinel alors que tout est défavorable.
Par exemple :
- Il n'y a pas de familles musulmanes dans ce quartier qui n'est pas aujourd'hui un lieu de passage pour eux.Pourquoi vouloir réhabiliter ce quartier?
- A quelques centaines de mètres il y a :
  - la Fondation Richard, centre d'handicapés moteur, le seul des

Annulation déjà par le TA 87, intégrée à la collection du Rhône

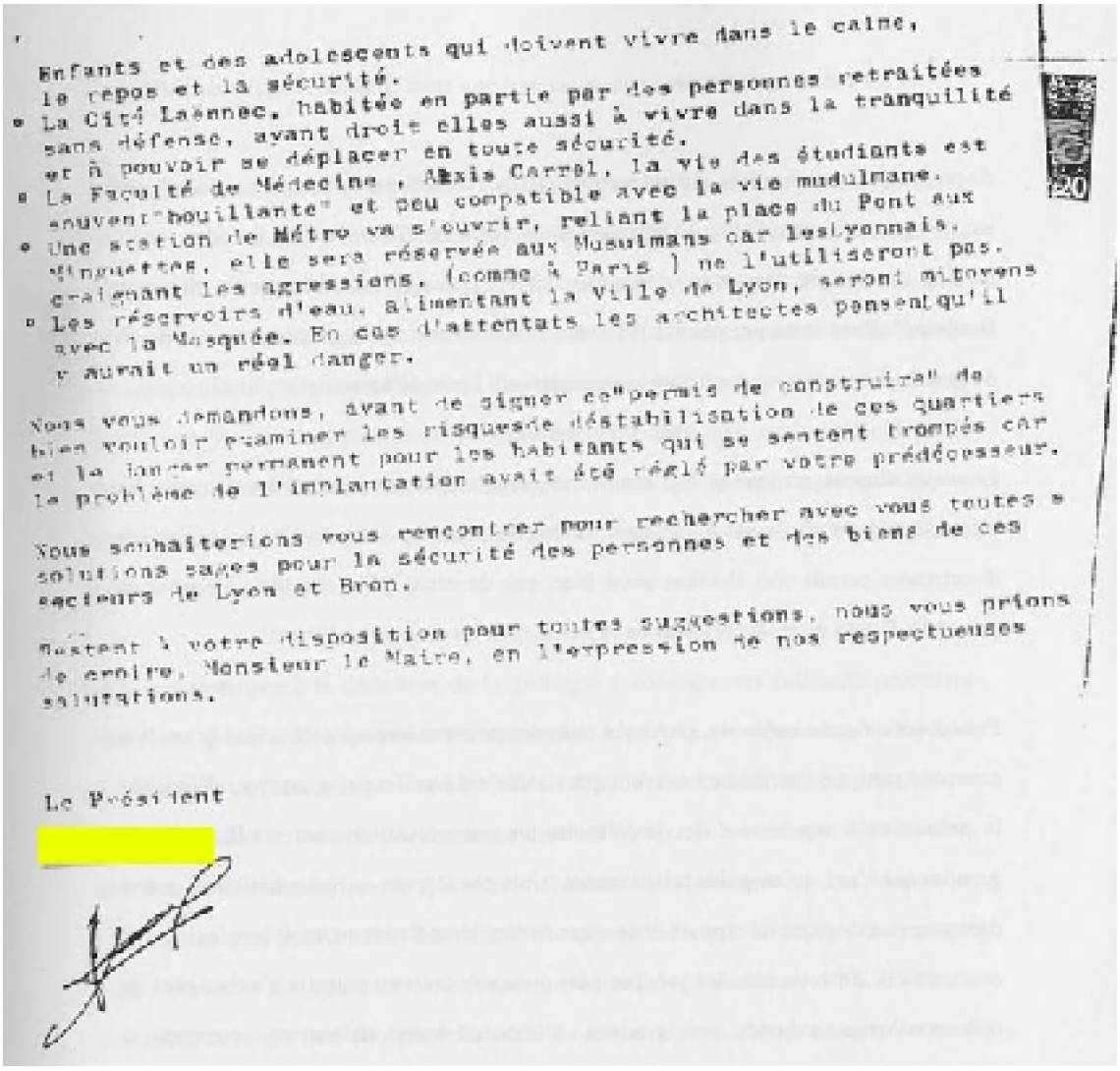

Enfants et des adolescents qui doivent vivre dans le calme,
le repos et la sécurité.

- La Cité Laënnec, habitée en partie par des personnes retraitées sans défense, ayant droit elles aussi à vivre dans la tranquilité et à pouvoir se déplacer en toute sécurité.
- La Faculté de Médecine , Alexis Carrel, la vie des étudiants est souvent "houilliante" et peu compatible avec la vie musulmane.
- Une station de Métro va s'ouvrir, reliant la place du Pont aux Cinquantes, elle sera réservée aux Musulmans car les lyonnais, craignant les agressions, (comme à Paris) ne l'utiliseront pas.
- Les réservoirs d'eau, alimentant la Ville de Lyon, seront mitoyens avec la Mosquée. En cas d'attentats les architectes pensent qu'il y aurait un réel danger.

Nous vous demandons, avant de signer ce"permis de construire" de bien vouloir examiner les risques de déstabilisation de ces quartiers et le danger permanent pour les habitants qui se sentent trompés car le problème de l'implantation avait été réglé par votre prédécesseur.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour rechercher avec vous toutes s solutions sages pour la sécurité des personnes et des biens de ces secteurs de Lyon et Bron.

Restant à votre disposition pour toutes suggestions, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président

b) Le maire représentant

Se présenter sous les auspices d'un collectif permet d'établir avec le maire un lien fondé sur une grandeur commune : la représentation d'intérêts. Chacun, dans la mesure où il incarne des intérêts largement partagés, peut être considéré comme un interlocuteur similaire[552]. Dans cette perspective, le maire immédiatement considéré comme collectif de grande dimension est confronté aux groupes qui l'interpellent.

Le maire dispose, en tant qu'élu, d'un monopole de la représentation des citoyens. En effet, l'alchimie du vote lui permet de représenter les intérêts de ceux qui ont directement permis son élection aussi bien que de ceux qui n'ont pas voté pour sa personne. Il peut alors se prévaloir de la représentation de *tous* les lyonnais.

Face à cette figure mayorale, plusieurs attitudes peuvent être adoptées. Etablir un

[552] Les interlocuteurs, en se présentant comme collectifs se situent au moins sur la même échelle de valeur que le maire.

lien entre des parties en permettant leur comparaison n'est en effet pas synonyme d'égalité : la prétention à représenter des intérêts est un lien potentiellement conflictuel. Les groupes qui n'ont qu'un poids relativement faible par rapport au maire hésitent à entrer dans une pure logique de rapport de force et tentent alors de promouvoir une logique de concertation. En revanche, les groupes plus puissants tentent, puisque n'existe plus de références transcendantes aux groupes, d'imposer leurs visions en recourant si nécessaire à un rapport de force. Cette logique d'opposition passe alors notamment par la remise en cause de la représentativité du maire[553].

Le maire comme agent collectif dans une logique de concertation

Les associations locales et les Comités d'Intérêts Locaux tirent souvent une partie de leur légitimité de leur reconnaissance par la municipalité et n'ont aucune prétention à représenter l'ensemble des Lyonnais, tout au plus, envisagent-ils une certaine représentativité à un niveau micro-local. Ils considèrent simultanément le maire comme un agent collectif parfaitement légitime. Les démarches qu'ils entreprennent visent alors moins une contestation directe de sa représentativité dans une optique conflictuelle ouverte que la recherche de solutions négociées. En tant que groupes représentatifs, les locuteurs tiennent à être partie prenante : c'est une logique de concertation plus que de critique qui les anime.

Désirant participer à la définition de la politique à conduire, les collectifs procèdent avant tout grâce à des constats et des demandes. L'analyse des démarches entreprises dans le cours des lettres le montre bien : si, en début du texte, 70% des propos résident dans un constat, un avis ou une remarque destinés à exposer la situation, dès le milieu des lettres, les demandes ou questions viennent les concurrencer. Les demandes représentent ainsi près de 50% des thèmes abordés en milieu de lettre, alors même que dans l'ensemble des courriers cette proportion est réduite à moins de 15%. En fin de rédaction, la proportion de demandes reste au même niveau. Ainsi, ce qui distingue fondamentalement les courriers écrits suivant le modèle de l'action collective, c'est la forte présence de demandes[554].

Ces demandes visent avant tout une action de concertation avec la mairie : qu'il s'agisse d'expertiser les châteaux d'eau, d'écouter les conseils qui sont donnés, ou encore de faire un référendum :

[553] C'est ce que note Jacques Lagroye à propos des légitimités des partis politiques : chaque parti, "à sa manière, réclamait pour lui seul le monopole de la représentation des "bons citoyens" et de la sélection des dirigeants ; chacun par conséquent, déniait aux autres ces droits. Seule l'histoire particulière des sociétés occidentales paraît avoir conduit les partis politiques à s'accommoder (difficilement) d'un monopole de la représentation qui leur était *collectivement* reconnu". Cf. Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 231.

[554] Par demandes on entend à la fois des questions posées à l'autorité publique et des demandes d'action ou d'intervention. Les questions sont précises, rejetant toute forme de sous-entendus, et appellent des réponses tout aussi précises. Ces questions ou demandes répondent d'ailleurs généralement à l'agenda principal. Cette double caractéristique permet aux courriers du modèle collectif de répondre aux impératifs de compréhension et de réponse posés par la municipalité. Cf. Partie I, Chapitre 2.

- "Nous souhaiterions vous rencontrer pour rechercher avec vous toutes solutions sages pour la sécurité des personnes et des biens de ces secteurs de Lyon et Bron" [68]. "C'est pourquoi, je vous demande qu'une concertation s'engage avec la ville de Bron, avant la délivrance du permis de construire que vous avez prévu pour la mi-juillet" [69].

Le maire est donc considéré comme l'agent principal avec qui il convient de traiter afin de régler les problèmes soulevés. Ce ne sont donc ni la rupture avec le maire, ni la critique qui prédominent dans ce registre d'interpellation mais bien l'expectative. Expectative dans la mesure où les collectifs en jeu, tout en exigeant du maire un certain nombre de mesures, veillent à ne pas rompre tout contact avec lui. Ce dernier comme agent incontournable ne peut que difficilement être mis en cause de façon trop directe.

La déchéance du maire

Si, dans un premier temps, on a pu insister sur la dimension collective accordée au maire à travers la reconnaissance de son statut de représentant des citoyens, il convient de voir que cette représentativité peut également être interrogée. En effet, la logique des collectifs s'appuie sur l'exhibition ostentatoire du nombre de telle sorte qu'ils ne puissent être ignorés par l'autorité municipale. Plus, la logique majoritaire peut conduire à remettre en cause le crédit de représentativité dont bénéficie *a priori* le maire. C'est alors la mise à l'épreuve du collectif qu'il incarne qui est engagée.

Mettre à l'épreuve le collectif de l'autre est une opération délicate tant la légitimité du maire est construite sur un cadre légal, une élection ouverte à tous. C'est donc de la voie électorale même que la première opposition peut venir. C'est d'ailleurs ce qu'ont tenté des opposants à la construction de la mosquée en 1992[555]. Mais cette épreuve est fort coûteuse et risquée : en témoigne leur échec cuisant aux élections cantonales.

Mettre à l'épreuve le collectif de l'autre, c'est le sens des propositions multiples visant l'organisation d'un référendum. C'est en effet à travers l'instrumentalisation et l'appel à un référendum que les opposants au maire tentent de le discréditer comme représentant. Cette pratique est un instrument qui oblige le maire à se soumettre de nouveau à un scrutin public[556], sans qu'il s'agisse pour autant d'une élection. Ainsi en proposant la tenue d'un référendum, les opposants fragilisent la position de représentant du maire : un décalage pourrait exister entre les aspirations des citoyens et les propositions du maire censé les représenter ; la forme référendaire étant considérée comme la forme démocratique par excellence, tout veto de ce dernier peut alors être interprété comme un acte antidémocratique par refus de se soumettre au jugement suprême du peuple ou comme le signe de l'anticipation d'une défaite.

Les propositions faites par le CNI permettent d'éclairer ce phénomène : dans un premier temps Bernard Marche, secrétaire général du CNI du Rhône, oppose au maire un sondage - que "personne n'a contesté" - rappelant que le principe du référendum est

555 On pourra se reporter à l'historique de la construction de la mosquée de Lyon en annexes.

556 On sait par ailleurs que les référendums n'ont qu'une valeur consultative que le maire n'est en aucun cas obligé de suivre. Sur le référendum cf. Marion Paolletti, *La démocratie locale et le référendum*, Paris, L'Harmattan, 1997, "Logiques politiques".

apprécié de façon favorable par "74% des habitants". C'est donc en tant que porte-parole de l'opinion publique censée s'exprimer par les sondages que notre auteur s'oppose au maire représentant des citoyens. La forte majorité dont le premier se réclame devrait alors obliger le second à se soumettre :

"Que l'élu du peuple que vous êtes apporte son soutien à un projet dont l'authenticité démocratique ne saurait être mise en doute. De tous les vecteurs de la Démocratie, le Référendum n'est-il pas le plus incontestable ? " [182].

B/ S'engager dans l'action collective

Le modèle de l'action collective exige, de la part des différents groupes qui entrent en compétition, de répondre à un certain nombre d'exigences. Concevoir ces exigences, c'est préciser les règles de grammaire et les types d'arguments que ces groupes doivent mettre en oeuvre dans une interpellation a priori créditée d'une grande efficacité.

1- Des coûts importants conduisant à des fautes de grammaire

Les groupes légitimes sont assurés d'un certain poids et d'un auditoire que beaucoup leur envient. De plus, l'union, le rassemblement des hommes - et partant les collectifs qui peuvent les faciliter - sont considérés comme une sorte d'idéal. Autant de raisons qui conduisent certains acteurs à s'inscrire dans un registre collectif d'interpellation. Cependant, si ce registre est particulièrement efficace, faut-il encore répondre à toutes ses exigences. Or, la lecture des courriers envoyés au maire de Lyon tend à prouver que tous les acteurs qui s'inscrivent dans ce type d'interpellation ne maîtrisent pas parfaitement la grammaire qui l'anime.

Les acteurs qui empruntent au modèle de l'action collective butent principalement sur l'articulation entre groupe et porte-parole. On sait en effet que les représentants contribuent à faire les groupes qui les font. Le représentant est le substitut du groupe qui n'existe qu'à travers les actes de son représentant et la procuration fictive qu'il est censé lui avoir donnée. En retour, le représentant doit son droit de parler et d'agir au nom du groupe au fait qu'il contribue à le faire exister. Les principales fautes de grammaire que l'on peut relever concernent alors cette articulation défaillante tant l'imbrication du représentant et du groupe n'est plus assurée.

Relais de l'opinion publique vs représentants de l'opinion publique

Certains locuteurs se revendiquent de collectifs sans pour autant pouvoir s'en faire les porte-parole. C'est le cas de lettres dont l'architecture repose sur la simple exposition d'un article de journal : le collectif que représente alors l'opinion publique, pour puissant, ne soutient en rien un locuteur qui s'en fait le relais à défaut de pouvoir en être le porte-parole.

Certaines lettres exposent, sans autres formes de commentaires, des articles empruntés à la presse quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle ; le locuteur ne manifestant sa présence que par une simple signature parfois agrémentée d'une formule de politesse. Dans ces courriers, le locuteur s'efface donc - en se présentant à la troisième personne du singulier : *"Avec ses respectueuses salutations"* [18] - au profit du

seul énoncé. Ce dernier est pris en charge par la signature du journaliste, mais plus avant, cet énoncé renvoie à l'opinion publique. Le locuteur ne serait alors que le relais de cette opinion, groupe de grande dimension s'il en est, dont il rapporterait les propos valables en toute généralité. On aurait un groupe si large que, chacun et personne pourrait s'en faire le porte-parole : si le groupe fait masse ici, son représentant anonyme est dans l'incapacité de le mobiliser autrement que de façon incantatoire.

C'est cette articulation entre groupe et représentant qui est également et doublement déficiente dans cette lettre qui parodie la rhétorique utilisée dans les tracts.

· "XXX Bron, le 31 juillet 1989 rue des Castors 69500 Bron Monsieur le Maire Lyon dispose d'atouts considérables qui justifient ses ambitions de grande métropole Européenne, Lyon peut devenir une véritable ville internationale, oui, à une politique de grands projets, permettant à notre cité de se doter des équipements à la norme internationale, oui, au nouveau centre international des congrès, oui, à la nouvelle cité judiciaire, oui à la nouvelle Ecole des Beaux Arts, oui, à votre "structure grands projets", mais, NON, Monsieur, à la Grande Mosquée. Vous êtes favorables à des référendums locaux, les Lyonnais désirent s'exprimer. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération. Signature" [82].

Ici, le citoyen se fait tout d'abord le porte-parole des "Lyonnais" sans y être particulièrement autorisé. Il n'y a donc aucun lien entre sa propre personne et le groupe qu'il mobilise ce qui le fait apparaître comme un porte-parole improbable.

Le maintien de la personne singulière dans le groupe

L'efficacité d'un tract caractérisé par l'usage répété de l'anaphore dépend de l'élision de la personne singulière de l'écrit - ce qui n'est pas le cas dans la lettre précédente ne serait-ce que par la mention du nom et de l'adresse de l'épistolier. En effet, l'efficience d'un tel tract dépend de la consistance du groupe qui l'émet et de la disparition de tout porte-parole, même patenté, de façon à faire apparaître le propos dans sa généralité, son universalité. Le tract n'est la parole de personne mais une parole universelle, d'un auteur collectif. Ce qui gêne alors dans l'usage de la forme tract par une personne individuelle c'est la présence même de cette dernière.

Le groupe inexistant

Enfin, l'articulation entre le groupe et celui qui s'en fait le porte-parole apparaît déficiente toutes les fois où les acteurs font appel à des groupes de dimension tellement restreinte qu'ils en deviennent quasi inexistants. Le locuteur fait comme s'il était le porte-parole d'un groupe d'envergure dont l'officialité - garantie par toutes les marques ad hoc -, l'institutionnalisation, la présence et la visibilité dans l'espace public, en un mot la légitimité lui confère toute autorité pour prendre la parole. Les en-têtes imprimés et les signatures avec titre, pour symptomatiques, ne sont pour autant pas une preuve absolue de la consistance d'un groupe[557]. Il y aurait alors un décalage trop important entre ce que le représentant est censé incarner, un groupe important, et ce qu'il représente de fait : une personne.

L'engagement des personnes dans le modèle de l'action collective n'est pas aisé comme en témoigne la difficile articulation entre groupe et représentant à laquelle sont confrontés les locuteurs. Pour autant, on comprend aussi tout l'intérêt qu'il y a de se saisir d'un tel mode d'interpellation au vu de ce qu'il permet d'exprimer et des positions qu'il permet de tenir face à la mairie. En effet, les personnes s'appuyant sur des collectifs plus ou moins formalisés se présentent comme porteuses d'intérêts au même titre que le maire et dénient donc à ce dernier tout droit au jugement en dernier ressort.

2- Efficacité et rhétorique des collectifs

Les argumentaires, les discours, la rhétorique que les groupes peuvent employer pour convaincre leurs interlocuteurs sont spécifiques à ce mode d'interpellation. En effet, l'agencement des différents actants est tel qu'il autorise en même temps qu'il limite l'emploi de certaines formules par rapport à d'autres. Les collectifs s'exprimant publiquement sur une affaire auront recours à un certain type d'argumentaire, ou plutôt à certains types d'argumentaires. Car là encore, il nous semble indispensable de faire la différence entre les collectifs stabilisés et de grande envergure tels que les partis politiques et des collectifs plus restreints, plus labiles. A l'instar de leur légitimité différentielle, les arguments dont ces deux types de collectifs useront seront sensiblement différents.

a) Conflits et recherche de compromis

Considérons dans un premier temps les groupes collectifs les plus stabilisés et reconnus dans l'espace public. Chaque groupe prétend incarner l'intérêt général et est censé proposer une vision du monde spécifique en s'opposant dans des polémiques publiques. Ces groupes s'affrontant auront recours à des arguments spécifiques et d'abord à une politisation importante. En effet, si l'on retient pour définition de la politisation la "mise en relation entre les visions opposées d'un problème et de ses solutions et des visions opposées d'autres problèmes et de leurs solutions - on peut alors parler d'intertraduction de clivages mis en équivalence"[558], alors seuls les courriers des groupes politiques sont politisés. Ces groupes imputeront ensuite une grande responsabilité au maire[559].

[557] On retrouve ici les remarques judicieuses de Luc Boltanski à propos des personnes les plus démunies qui, en essayant de refaire leur retard par l'adoption des canons mêmes de la légitimité, en "font trop" et paraissent alors, et seulement alors, peu crédibles. Cf. Partie II, Chapitre 4, §1 et Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris Métailié, 1990, p. 304.

[558] Cf. Paul Bacot, "Une représentation politique du Sida : quelques modes discursifs au PCF", *Mots*, n°26, mars 1991, p. 87.

[559] Ce ne sont pas ces groupes, on l'aura compris, qui constituent le centre de notre analyse.

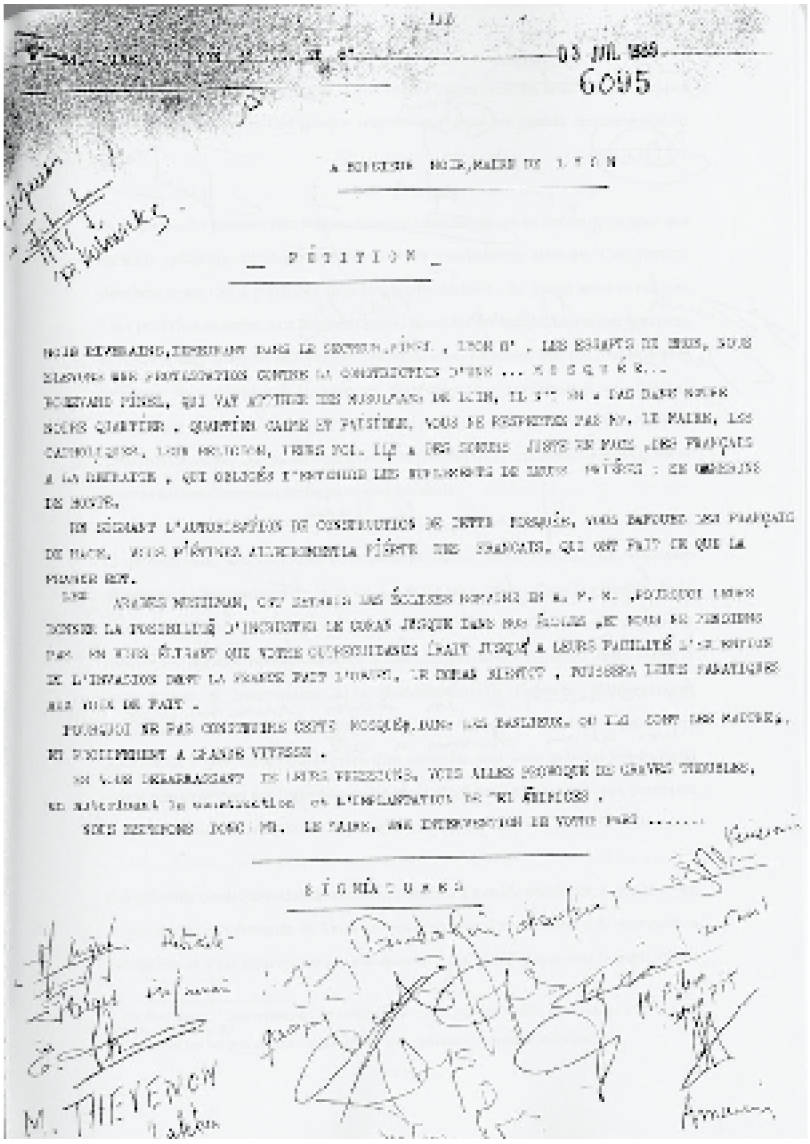

03 JUIL. 1989

6045

A MONSIEUR NOIR, MAIRE DE LYON

PÉTITION

NOUS HABITANTS, DEMEURANT DANS LE SECTEUR PÔNT , LYON 8e , LES SOUSSIGNÉS DE MEUS, NOUS ÉLEVONS AVEC INDIGNATION CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE ... S I N G A K E...

BOULEVARD PÔNEL, QUI VA ACCUEILLIR DES MUSULMANS DE LYON, IL N'Y EN A PAS DANS NOTRE BEAU QUARTIER . QUARTIER CALME ET PATRIMONIAL. VOUS NE RESPECTEZ PAS M. LE MAIRE, LES CATHOLIQUES, LEUR RELIGION, TRÈS SOUVENT IL Y A DES CONFLITS ENTRE DES FRANÇAIS À LA RETRAITE , QUI DÉSIRÉS S'ENTRAIDER LES UNS LES AUTRES ET DES ARABES DE TOUTE PROVENANCE : EN GÉNÉRAL DE MAUVAIS.

EN ÉDIFIANT L'ABOMINABLE MOSQUÉE DE CETTE PERSONNE, VOUS INSULTEZ DES FRANÇAIS DE SOUCHE. NOUS N'ÉPOUSONS AUCUNEMENT LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS, QUI ONT FAIT DE QUE LA MANIER EST.

DE PLUS MONSIEUR MOLLINON, CET ESPRIT DES ÉGLISES NOUVELLES DE M. P. M. ,POURQUOI LAISSE DONNER LA POSSIBILITÉ D'INCULPER DE CRIMES JUSQUE DANS NOS ÉGLISES ,NE NOUS NE PENSIONS PAS. ON NOUS RÉTORQUE QUE VOTRE COMPRÉHENSION VAUT JUSQU'À LEURS FAMILLES D'EN MOINS DE L'INVASION DONT LA FRANCE FAIT D'OBJET, CE DERNIER SILENCE , POURRAIT LEURS PARAITRE AUX YEUX DE FAIT .

POURQUOI NE PAS CONSTRUIRE CETTE MOSQUÉE AUTOUR DES BASILIENS, OÙ T.G. SONT DES MASSES, ET D'ACCUEILLIR À GRANDE VITESSE .

NE VOUS DÉSAPPROUVANT DE CETTE PERSONNE, VOUS ALLEZ PROVOQUER DE GRAVES TROUBLES, DE RACCOURCIR LA NAUSÉABONDE DE L'IMPLANTATION DE CES ÉGLISES .

NOUS DÉSIRONS AVOIR M. LE MAIRE, UNE INTERVENTION DE VOTRE PART .....

SIGNATURES

M. THEVENON

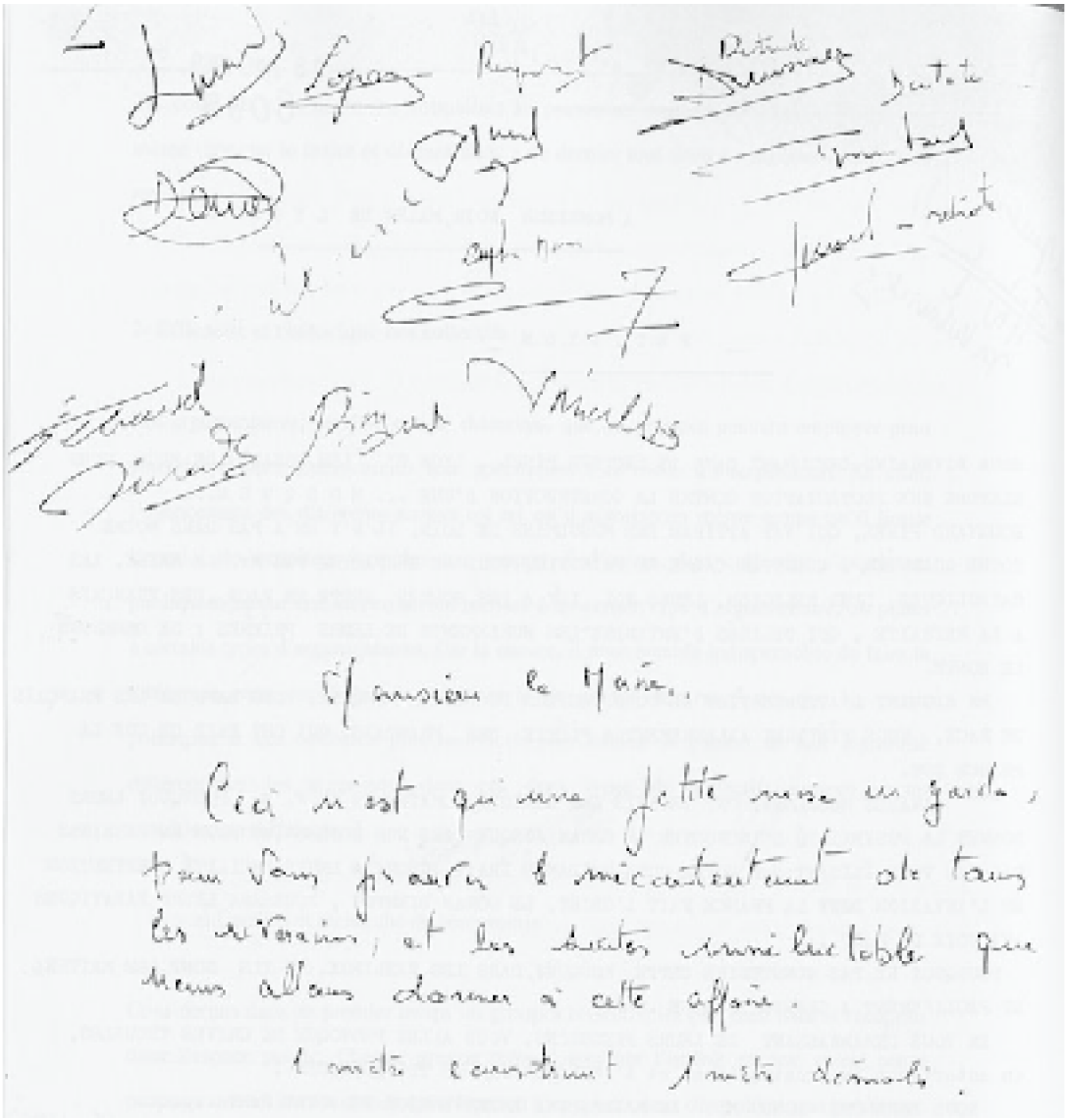

En revanche, les groupes plus labiles, souvent temporaires qui se construisent pour une occasion spécifique développeront un discours sensiblement différent. Ces derniers cherchent avant tout à participer au processus de décision ; ils travaillent non pas tant leur opposition au maire, que leur inscription, aux côtés du maire, comme interlocuteurs incontournables. Loin de soutenir des positions aussi tranchées que les collectifs plus stabilisés, ils s'attachent à légitimer et développer leur participation aux dossiers conduits par la municipalité lyonnaise. Cette participation à la définition des enjeux pertinents nécessite, comme on a pu le voir, de justifier de la représentativité du quartier et ouvre sur des discours spécifiques envers la mairie.

En premier lieu, les collectifs sont présents durant toute l'affaire. Les courriers concernant la construction de la mosquée de Lyon couvrent donc l'ensemble de la période de 1989 à 1993. Mais, ces courriers ne se contentent pas d'accompagner les saillances et retournements ponctuant l'échéancier public, ces collectifs participent, par leurs actions et interventions à la détermination de l'agenda. Manifestations, interpellations publiques du maire sont en effet autant d'initiatives appelant des réponses

de la part de la municipalité. Ces collectifs sont donc présents auprès de la mairie non seulement par l'attention qu'ils apportent à tous les faits nouveaux ponctuant le dossier mais aussi parce qu'ils contribuent eux-mêmes à la production d'évènements.

Ces collectifs participent ainsi à la détermination de l'agenda prioritaire, à savoir - en ce qui concerne la mosquée de Lyon - toutes les questions touchant à la construction de l'édifice et à ses répercussions sur le quartier : il s'agit d'objets dont la publicité est peu ou pas importante tels que ceux liés au permis de construire ou au POS ainsi que des objets largement médiatisés tels que les problèmes de bruit et de stationnement, les répercussions d'une telle construction sur le quartier. Leur préoccupation et leur inscription dans l'agenda prioritaire leur fait délaisser au contraire l'agenda général axé sur les questions du laxisme de l'Etat en matière de gestion de l'Islam ou encore sur les problèmes que poserait l'immigration.

Cette volonté de participation des collectifs à la détermination des questions animant l'agenda prioritaire peut également se lire dans l'imputation de responsabilité aux différents acteurs. En effet, si le maire n'échappe pas à une forte critique et au rappel de ses responsabilités, cette critique reste mesurée : d'une part, elle ne va jamais jusqu'au point de rupture risquant de remettre en cause le travail de lobbying effectué ; d'autre part, la critique concerne avant tout les décisions que ce dernier peut prendre plutôt que sa personne même. Le maire n'est cependant pas la seule personne à être considérée comme responsable. En effet, les promoteurs du projet, qui échappent dans les autres modèles à toute imputation de responsabilité, sont ici clairement désignés.

Cette participation s'appuie sur des démarches ciblées et efficaces. En effet, les courriers issus de ces groupes sont précis et détaillés. Ils s'attachent à entrer dans les méandres de l'affaire, ne laissant rien au hasard ou à la décision du maire. Le dossier constitué est alors étoffé, travaillé, l'argumentaire éprouvé. Ces collectifs s'appuient ainsi sur toutes les ressources disponibles et notamment sur celles juridiques que les acteurs des autres modes d'interpellation ne peuvent que difficilement mettre en oeuvre. En revanche, dans leur attention aux problèmes tels qu'ils se posent en situation, ils ne recourent que peu à une politisation. L'absence relative de comparaison avec d'autres dossiers, le faible recours à des points d'appui extérieurs n'est pas sans lien avec la prétention à n'intervenir que sporadiquement sur des dossiers ciblés. Leur prétention d'intervention limitée à un seul problème, leur interdirait d'intégrer ce dernier dans des chaînes paradigmatiques politiquement situées.

Objets et limites de l'interpellation par l'action collective

On imagine bien que la nature des objets n'est en aucun cas, en soi, une cause ou une limite à l'intervention de collectifs. On ne connaît en effet pas de domaines qui ne peuvent a priori être construits comme cause par un groupe. Et de fait, parmi l'ensemble des lettres, portant toutes sur des problèmes très divers - construction de la mosquée de Lyon mais aussi entretien des parcs publics, problèmes liés à des chutes de neige... -, que nous avons pu recueillir auprès des différents services municipaux, l'usage du registre de l'action collective, même peu important, est quasiment toujours présent. Peu d'objets semblent devoir longtemps échapper aux divers groupes ou associations qui quadrillent la

ville.

Cependant, certains problèmes mineurs tels que l'élagage de certaines rues ou encore la réfection des revêtements de chemins de statut privé desservant plusieurs résidants par exemple ne voient de fait aucune mobilisation de groupes déjà constitués. Aussi, si la nature des objets n'implique en rien la possibilité même de leur construction en causes, cette nature semble par contre influer sur le nombre et le type de collectifs qui se proposent d'intervenir. Un événement tel que celui de la construction d'une mosquée verra une multitude de groupes se saisir de l'affaire - associations de défense des riverains, Comités d'intérêts locaux, groupes politiques, groupes religieux... - alors même que d'autres objets ne seront saisis par aucune ou, tout au plus, une association particulière.

Ce premier constat permet de pointer à la fois la prégnance des exigences qui s'appliquent aux acteurs usant du mode de l'action collective et le nombre limité d'objets que ces acteurs saisissent de fait. C'est donc un constat de rareté du registre de l'action collective qui s'impose.

b) L'action collective : un registre partagé

On a pu voir les efforts que les collectifs intervenant dans l'affaire de la mosquée se devaient de fournir afin de se rendre crédible. Ces efforts ne sont-ils pas similaires en ce qui concerne le maire ? Ne doit-il pas sans cesse réaffirmer sa représentativité et son statut ?

Une lecture trop légitimiste conçoit facilement la légitimité du maire assurée de façon définitive par son élection au suffrage universel. Si cette légitimité est en effet très importante, elle n'interdit aucunement le recours à des moyens plus conjoncturels et temporaires permettant de la réaffirmer avec vigueur. Le maire ne se doit-il d'ailleurs pas de répondre aux tentatives de déstabilisation qui sont engagées par les collectifs qui s'opposent à lui ? Ne doit-il pas donner une preuve supplémentaire de sa représentativité malmenée par des appels répétés au référendum ?

Le maire se consacre ainsi à une réaffirmation de sa légitimité en en multipliant les points d'appui. Ce sont l'ensemble des procédés que ce dernier met en oeuvre, en cours de mandat ou au cours d'une affaire particulière, afin de conforter sa représentativité qu'il convient de considérer.

La mobilisation ne se limite pas au rappel de la position d'élu du peuple qui est celle du maire. En effet, le maire s'appuie également sur deux éléments : d'une part, l'unanimité dont a fait l'objet la décision prise par le conseil municipal en 1983 de favoriser la création d'une mosquée et d'un centre culturel, décision soumise à un nouveau vote de confiance en 1989[560] ; et d'autre part, l'appui sur des sondages propres à montrer que la représentation politique est en phase avec l'Opinion publique. En effet, en septembre 1989, le *Figaro* publie un sondage concernant les réactions à la construction d'une mosquée. Il s'avère qu'une large majorité des lyonnais est favorable à cet édifice. Le maire ne se prive pas de faire référence à ce sondage pour arguer de sa

[560] On pourra se reporter à l'historique de la construction de la mosquée de Lyon en annexes.

[561].

Ce qui nous paraît particulièrement intéressant dans ce cadre n'est pas tant l'utilisation d'un sondage, instrument dont le personnel politique fait dorénavant grand usage. C'est essentiellement le fait que l'élection est insuffisante pour assurer la légitimité du maire. Une attention particulière doit alors être portée aux éléments souvent considérés comme mineurs et qui permettent pourtant au maire de s'imposer comme représentant incontestable de l'intérêt des lyonnais. Plus, les références aux sondages apparaissent largement partagées par le maire de Lyon et par des particuliers, quand bien même seule l'institution municipale est susceptible d'en passer commande. On aurait ainsi entre les particuliers et le champ politique des pratiques communes.

2 Le modèle industriel

Certains citoyens interpellant le maire s'inscrivent dans un modèle essentiellement fonctionnel. Ils considèrent avant tout le maire comme un agent se devant d'assurer la bonne gestion de la ville dont il est responsable. Ces citoyens se situent dans le même ordre que le maire en assurant les devoirs auxquels ils sont eux-mêmes tenus. Le respect de cet ordre permet seul d'assurer l'harmonie des relations et le bien-être dans la cité.

A/ L'ordre industriel

1- La grammaire du modèle industriel

C'est à la cité industrielle telle que la définissent Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification* [562] qu'il est nécessaire de se référer. Le modèle industriel doit en effet beaucoup à cette cité qui permet d'éclairer aussi bien les rapports que peuvent tisser les citoyens avec l'autorité municipale, les arguments qu'ils peuvent saisir que les ordres de grandeurs auxquels il se réfèrent. Pour la clarté du propos on se propose cependant de revenir sur les textes à partir desquels cette cité industrielle est construite, à savoir la sociologie de Saint Simon. Lire ou relire les textes de Saint Simon permet d'insister sur une double dimension animant le rapport des citoyens au maire dans cette perspective industrielle : les hommes, définis fonctionnellement sont inscrits dans un système.

Un modèle systémique

Comme le note Pierre Ansart, "Saint Simon situe sa réflexion au niveau des grands modèles de sociétés, au niveau des sociétés globales"[563]. Cette approche irrigue d'ailleurs

[561] On ne peut que préciser ici que le sondage publié par le *Figaro* peut très bien être à l'initiative de la ville de Lyon. On ne sait alors si le sondage est saisi ou construit par le maire dans son argumentaire en faveur de la construction de la mosquée.

[562] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification - Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, "Essais", cf. en particulier pp. 150-157 et pp. 252-262.

[563] Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, Paris, PUF, 1970, "Sup", p. 61.

aussi bien ses travaux épistémologiques - il appelle ainsi à la formation d'un "nouveau système intellectuel" - que ses conceptualisations historiques - ses descriptions lui permettant de "repenser une totalité sociale, un système social"[564].

Pour Saint Simon, deux grands systèmes s'opposent[565] au cours de l'histoire : le système féodal et le système industriel. Le système féodal se caractérise par la combinaison de deux pouvoirs, l'un temporel et l'autre spirituel. Le pouvoir temporel est occupé par une force militaire qui, dans une société marquée, de façon générale, par la pénurie, permet seule l'acquisition et la conservation de biens rares. Quant au pouvoir temporel, dans une société ignorante des lois positives, il est assuré par le clergé détenteur de connaissances conjecturales. Ces deux pouvoirs forment système grâce à un équilibre où chacun d'eux limite et favorise tout à la fois les pouvoirs de l'autre.

Ce système féodal, au moment où Saint Simon écrit, est en train de laisser place à un autre système qualifié d'industriel. Celui-ci, qui n'est encore pas totalement abouti ne peut qu'être saisi "sur le plan des principes, au niveau des généralités et des synthèses"[566]. Ce qui caractérise ce système industriel, c'est son caractère total : il enserre un modèle de société homogène, logique et travaillé par de nouvelles ressources, de nouvelles valeurs et de nouveaux clivages. Système global donc, qui s'oppose en tout point à la société féodale. Ainsi, la société industrielle substitue, au gouvernement oppressif des hommes fondé sur des rapports de force et d'obéissance, un gouvernement égalitaire s'appuyant sur la coopération et l'association ; à la guerre humaine, une lutte contre la nature ; à l'oisiveté, l'activité productive ; et enfin à la connaissance religieuse, un savoir rationnel et positif.

Cependant, moins que l'évolution historique d'un système féodal vers un système industriel, c'est la prétention à l'exhaustivité et l'invitation à "penser les phénomènes sociaux dans la totalité du système"[567] que l'on peut retenir. En bref, "le système social précède l'individu et prédétermine son activité"[568]. Quelle place alors accorder aux différentes institutions ou groupes dans un tel système ?

Le système industriel

A travers le système industriel, Saint Simon projette simultanément une nouvelle anthropologie et la mise en place d'un nouveau type de relation entre les hommes. Le système industriel est fondé sur *l'activité* . Au-delà de la production elle-même, c'est le travail comme *activité de production* opposée à l'oisiveté qui devient le nouveau critère

564 Id. Ibid., pp. 9 et 62.

565 Le concept de système social, qui subsume les différentes forces sociales, les rapports de pouvoir, les conflits de classes et les idéologies, "constitue le centre de ses réflexions", cf. Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 62.

566 Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 15.

567 Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 76.

568 Id. Ibid., p. 80.

exclusif. L'accent est donc mis sur "la puissance productive, sur les hommes, sur leurs capacités et sur leur aptitude à utiliser les moyens de production"[569]. Cette capacité productive dessine d'abord une commune humanité. Mais surtout, cette capacité productive propose une définition de l'homme non pas fondée sur son statut, sur ses privilèges ou sur une hiérarchie mais sur sa contribution au système industriel. Il n'est alors plus redevable d'une définition a priori mais reçoit sa définition par le travail qu'il accomplit[570].

Cette activité de production est tendue, pour chaque homme vers un seul but, "une visée constante, celle de transformer la nature en vue de son utilisation pour la satisfaction des besoins"[571]. Les objectifs collectifs et les objectifs individuels ne font alors plus qu'un. Ainsi n'y a-t-il aucune contradiction entre l'individu et la société dans laquelle il évolue, les objectifs étant les mêmes et le travail accompli participant au développement de l'ensemble de la société. Mais l'harmonie entre les individus n'est pas seulement le fruit de cet objectif commun. Elle est essentiellement due à la nécessaire association des individus *dans* le travail. Les rapports entre humains ne sont donc pas définis par l'obéissance à une autorité mais bien par la coordination, la coopération et l'association que réclame l'activité productive tendue vers la transformation de la nature pour la satisfaction des besoins. Chacun participe du et au système industriel.

Cette cité industrielle s'organise ainsi autour de l'activité productive que chacun assure dans un système rationnel et positiviste de production. "Mais Saint-Simon ne cède aucunement à l'utopie d'une volonté générale harmonieusement issue d'une classe [celle des industriels] aussi complexe et dont il reconnaît l'hétérogénéité. Il estime nécessaire de faire appel, en ce domaine comme en tout domaine où des décisions positives doivent êtres prises, aux capacités, aux groupes et aux personnes possédant les compétences requises pour apporter des avis rationnels"[572]. Ce sont donc bien les individus les plus compétents, et notamment les savants et les industriels, qui auront pour tâche de déterminer les besoins collectifs. Cette compétence, fondée sur une connaissance positive, est accessible à tout un chacun selon ses moyens.

Pour résumer les relations impliquées par ce système industriel, on peut se référer à l'exégèse de l'ouvrage *De la physiologie sociale* de Saint Simon à laquelle se consacrent Luc Boltanski et Laurent Thévenot : "La société [est] une "machine organisée" dont les parties sont des "organes" répondant à des "fonctions" différentes. Organes et fonctions s'opposent à une définition de la société reposant sur l'"arbitraire des volontés individuelles" et participent à la constitution d'un "véritable être dont l'existence est plus ou

569 Id. Ibid., p. 114.

570 Cette définition de l'homme par son activité plutôt que par ses titres peut être comparée aux indications que donne Saint Simon des rapports entre propriété et production. Si dans un premier temps, notre auteur ne remet aucunement en cause le statut de la propriété privé, il est amené, dans les années 1820, à dissocier les producteurs des propriétaires et à mettre ainsi en doute la faculté productive de la propriété elle-même. Cf. Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 113.

571 Id. Ibid., notamment p. 115.

572 Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 162.

moins vigoureuse ou chancelante, suivant que ses organes s'acquittent plus ou moins régulièrement des fonctions qui leur sont confiées""[573].

L'administration des choses

Quelle place Saint Simon accorde-t-il aux institutions politiques dans un tel système industriel ? Cette question renvoie à la double critique que ce dernier développe face aux "métaphysiciens" et à l'Etat. En effet, Saint Simon note que les institutions politiques ne peuvent en aucun cas être conçues indépendamment des groupes et des forces sociales constituant une société. En d'autres termes, le régime politique ne fait que dépendre de l'organisation sociale. Toute recherche des meilleures formes de gouvernement est donc vouée à l'échec tant "l'Etat ne saurait constituer une forme extérieure à la société réelle"[574].

Si dans un premier temps, Saint Simon conçoit la possibilité d'un Etat assurant le maintien de l'ordre, dans un deuxième temps, abandonnant toute perspective libérale au profit d'une pensée socialiste, il dénie à l'Etat toute fonction. En effet, à travers la critique de l'inutilité des élites politiques, ce sont les fonctions gouvernementales que ces dernières remplissent que Saint Simon remet en cause, parvenant alors à la conclusion que "le problème qui se pose désormais n'est plus la limitation des tâches gouvernementales mais leur suppression par l'avènement d'une activité collective excluant l'exercice des pouvoirs"[575]. L'existence même d'un Etat est dorénavant associée à un pouvoir et à une forme de domination. Un tel pouvoir doit alors laisser place à son opposé : la compétence et l'administration des choses[576]. Le système politique en tant qu'instance de pouvoir doit donc céder devant une instance de décision et de prévision s'appuyant sur une connaissance positive de la société et requérant des compétences objectives.

Le système industriel, tel que développé par Saint Simon semble pouvoir faire office de grammaire d'un des modèles de relation dont les citoyens font usage dans leur interpellation du maire. Dans ce modèle, à l'instar de ce qui prévaut dans le système industriel, chaque individu est défini par sa fonction et l'accomplissement conforme des tâches qui lui reviennent. Est alors attendu du maire qu'il assume la charge de sa fonction, tandis qu'en retour, les acteurs, conscients de leurs propres devoirs, s'appliquent à les remplir de telle sorte que, chacun à sa place, participe à la bonne marche de la cité. Les citoyens et le maire sont ainsi immédiatement conçus à travers leur *utilité* et leur participation active au système. Toute distance entre maire et citoyen est alors effacée.

[573] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification - Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, "Essais", p. 152.

[574] Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 129.

[575] Id. Ibid., p. 132.

[576] L'administration des choses peut se définir ainsi : "Toutes les activités qui concernent la prévision et l'organisation des travaux de production, en ce qu'elles exigent une coordination réfléchie des projets et des efforts individuels", cf. Pierre Ansart, *Sociologie de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 133.

Cependant, cette mise en parallèle ne se fait pas sans la relégation de toute dimension politique.

2- Administrés et maire

S'engager dans un modèle industriel, c'est avant tout construire un monde fonctionnel. Les citoyens exposent ainsi les devoirs qu'ils se reconnaissent (a), afin de considérer en retour les devoirs qui incombent au maire - et partant ses manquements possibles. Mais construire un monde fonctionnel c'est aussi gérer la tension inévitable avec une légitimité d'ordre politique (b). Une interpellation du maire peut-elle faire l'impasse sur cette dimension ?

a) L'administré comme fonction d'un système

Pour bien comprendre l'engagement des individus dans le modèle industriel, il est nécessaire de les concevoir dans un environnement particulier : ils sont parties d'un tout. L'individu n'est qu'une pièce d'un système général, n'est qu'une fonction dans un grand ordonnancement. L'analyse de ce rapport des parties au tout conduit à pointer l'activité que les administrés doivent développer dans un système fondé sur la participation active de chacun.

Un système fonctionnel

La fonctionnalité du système peut être envisagée, dans un premier temps, à travers la centralité accordée au droit par les administrés. Le droit figure alors un ensemble de règles qui permettent, en même temps qu'elles expriment, l'unité et la cohérence d'un système global. Il existe un ensemble de règles et d'obligations s'appliquant à tous, indifféremment, et assurant la tenue du système dans son entier. C'est le respect de ces règles qui organisent la vie en commun et régissent, comme dans un jeu d'échec, les places et déplacements de chaque acteur qu'il convient alors d'observer. Mais, bien qu'adossée au droit, la fonctionnalité du système dans lequel évoluent les administrés ne se résume pas à ce dernier. En effet, certaines situations échappant à une norme juridique, voire opposées à des normes juridiques peuvent être considérées comme normales, fonctionnelles, justes. C'est alors un monde normal, caractérisé par un agencement fonctionnel des êtres et des choses qui est mis en exergue. Ces deux figures de la fonctionnalité définissent donc un monde où les êtres et les choses répondent à une place, à une fonction précise et rationnelle.

Or les hommes, dans ce système rationnel, ont une grande responsabilité puisque c'est par leurs actions qu'ils permettront à ce système de fonctionner. Les individus étant interdépendants, chaque action de chaque individu importe alors au maintien, à la bonne tenue et à la pérennisation du système dans son entier. Plus, le système étant défini par un agencement rationnel des êtres et des choses, c'est, là encore, l'activité des membres, c'est-à-dire une action mettant nécessairement en relation des êtres et des choses, qui permet d'assurer une coordination fonctionnelle optimale entre les différents actants.

Il n'y a donc aucune contradiction entre un système fonctionnel régissant les places des différents agents et l'activité que ceux-ci conduisent. Au contraire, la stabilité et la

pérennité du système exigent de la part des administrés une participation active.

Prendre part au système

Prendre part au système est un impératif pour les administrés : c'est la façon dont ils se "rehaussent" en prouvant qu'ils ont bien toute leur place, qu'ils répondent à ce que l'on attend d'eux, en un mot qu'ils font pleinement partie du système fonctionnel dont ils attendent en retour les bienfaits. Les droits qu'ils peuvent invoquer sont alors essentiellement définis sous la forme de devoirs. Ils insistent ainsi sur ce qu'ils doivent faire et sur ce qu'ils font plutôt que sur ce qu'ils ont le droit d'avoir. Dans le cadre des nombreuses situations encadrées juridiquement, leur préoccupation première sera alors d'indiquer qu'ils assument leurs devoirs et notamment le premier d'entre eux, payer l'impôt :

"J'ajoute qu'en tant que contribuable, je suis indigné que ma municipalité doive, du fait de l'incurie du fonctionnaire précité payer à l'EDF des sommes supplémentaires totalement inutiles, alors que je viens de recevoir mes impôts locatifs qui sont substantiellement augmentés par rapport à l'année dernière" [505].

Mais cette activité ne s'arrête pas à une simple obéissance à des normes ou des obligations. Leur participation au système excède bien souvent la simple conformité aux normes. En effet, plus les devoirs accomplis par les citoyens sont nombreux et importants, plus ces derniers montrent leur parfaite intégration au système. La nécessité et l'importance de se conformer aux règlements sont telles que certains n'hésitent d'ailleurs pas à s'en faire les hérauts auprès de ceux qui les bafouent. Pour preuve cette dame qui se fait un devoir d'interpeller les personnes qui promènent leur chien dans les parcs publics et ce à l'encontre du règlement :

"Aussi, lorsqu'il m'est possible de voir le propriétaire, je lui demande gentillement s'il a pris connaissance du panneau qui interdit les chiens dans ce parcs" [523].

Certains indiquent, à demi-mot, les sacrifices qu'ils consentent dans cette perspective de respect et d'intégration dans un système qui nécessite la participation active de tous. Le bon citoyen s'acquitte en effet de tous ses devoirs, à la lettre, quitte à faire sacrifice de son confort personnel. C'est ce que montre parfaitement bien l'illustration suivante : rien n'interdit, a priori, à une personne disposant d'un chauffage individuel au gaz de le faire fonctionner de telle sorte qu'elle ait aussi chaud qu'elle le désire. Et pourtant, ce serait sans compter les recommandations ministérielles concernant les économies d'énergie, recommandations prises en charge par cet individu au prix du *sacrifice* de son bien être, montrant ainsi que les devoirs de bon citoyens ne s'arrêtent aucunement au simple fait d'obéir aux obligations et en particulier de payer l'impôt.

- "Je trouve parfaitement inadmissible qu'à une époque où notre pays est confronté à une grave crise de l'énergie et où l'on m'unterdit, à mon âge (je suis âgé de 70 ans et j'ai un chauffage central individuel au gaz) d'avoir, en hiver, plus de 19° dans mon appartement, un fonctionnaire puisse être assez paresseux pour s'éviter le simple geste de baisser une manette et ainsi, d'éteindre des lampes parfaitement inutiles depuis

plusieurs heures déjà" [505].

Le bon administré fait donc la démonstration qu'il remplit correctement ses devoirs. Il fait d'ailleurs plus que les remplir, par sa participation active, il prend pleinement pied dans ce système rationnel et industriel. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il est en *droit* de demander à ce que le maire remplisse sa part du contrat. En effet, ce que les citoyens sont en droit d'attendre n'est autre que ce que le maire est dans l'obligation de faire. L'accomplissement des tâches définies par chaque fonction, concerne tout aussi bien les individus qui interpellent le maire que le maire lui-même. Chacun est donc avant tout défini par ses *devoirs*. Ce ne sont donc pas tant des droits qui sont revendiqués qu'une obligation qui est rappelée :

"C'est malheureusement insuffisant par rapport à ce que nous sommes en droit d'attendre des différents intervenants : (...) (...) 1 La Ville de Lyon doit : 011- édicter des règles pour l'utilisation du square, 011- les faire respecter, 011- entretenir le square, 011- le fermer la nuit, 011- le surveiller, 011- préserver le domaine de l'école primaire, 011- définir une fois pour toutes l'accès de cette école." [539, souligné par l'auteur]. "Seuls, quelques commerçants ont respecté le règlement qui les oblige à déneiger le trottoir devant leurs magasins. Ceux qui ne le font pas, sont-ils pénalisés ?" [405].

Cependant, toutes les situations ne s'articulent pas autour des notions des droits et devoirs. En effet, la fonctionnalité du monde des administrés ne s'arrête pas aux configurations juridiquement encadrées. Le rappel des devoirs accomplis et, parallèlement, celui des devoirs que le maire - ou d'autres administrés - sont dans l'obligation d'assumer ne sont alors pas suffisants. Lorsque le droit qui est, la plupart du temps, considéré comme l'étalon de ce qui est normal, apparaît, *en fait*, injuste, le locuteur doit redoubler d'habileté pour prouver qu'il est un être normal faisant pleinement partie d'un système défini rationnellement.

C'est essentiellement leur indignation qui fait office de preuve. En effet, les administrés ne "trouvent pas normal", sont "indignés", sont "choqués", sont "scandalisés" par ce qu'ils peuvent observer.

"Il me semble anormal que les trottoirs des ponts, ou devant les services de l'état, poste, trésorerie n'aient fait l'objet de déblaiement quelconque" [419, c'est nous qui soulignons]. "Comme de nombreux Lyonnais, je suis scandalisé et déçu de l'état dans lequel restent rues trottoirs de notre Ville" [405, c'est nous qui soulignons].

- "Monsieur le Maire, Je tiens à vous dire mon *indignation* devant la carence de la municipalité relative au dégagement de la neige" [416, c'est nous qui soulignons]. "Monsieur le maire, Chaque matin, j'emprunte la piste cyclable qui longe la rive gauche du Rhône. J'arrive aux environs de la piscine vers six heures. L'endroit est sombre, il ne l'est cependant pas assez pour dissimuler les *horreurs* qui s'y passent. Je ne suis pas un farouche partisan de l'ordre moral, cependant certaines attitudes me *choquent*." [514, c'est nous qui soulignons].

L'anormalité d'une situation, le scandale qu'elle incarne sont mesurés à l'aune de

l'intensité de l'indignation qui atteint les locuteurs. Etre indigné c'est alors à la fois revendiquer la normalité de sa propre personne et montrer l'importance de l'écart entre cette normalité - obéissant à une définition essentiellement fonctionnelle - et la réalité de la situation. Dans cette perspective, c'est donc le sentiment d'être choqué qui ouvre sur la dénonciation.

Mais la seule indignation n'est souvent pas suffisante pour apporter les preuves de son appartenance au monde fonctionnel. L'analyse de la compétence dont les administrés se réclament est alors un bon indicateur des procédés dont ils usent pour se rehausser. Aucun acteur ne justifie son intervention en brandissant des titres (scolaires, professionnels) ouvrant, *a priori*, une certaine crédibilité. D'autre part, bien que très présents dans leur texte les locuteurs ne donnent aucune précision sur leur biographie personnelle. C'est une autre forme de compétence qui sera alors déployée : ce sont les *actions* dont ils s'enorgueillissent qui seront mobilisées comme preuve de leur normalité et de leur souci de bien faire. L'individu aura alors notamment recours à l'exposition de certaines actions.

"Surtout que nous avons une tenue correct et nous réprimandons ceux qui se mettent nus. Nous tenons également la plage propre : sacs plastiques accrochés pour mettre les déchets etc..." [547, souligné par l'auteur].

Le locuteur peut par exemple revendiquer la pleine connaissance d'un dossier :

"Le promoteur, STIM BATIR, nous avait à l'époque assuré que la ville prenait en charge les espaces verts et la gestion d'un jardin public du nom de Square Saint-Michel, situé entre les rues : - (...) Depuis maintenant plus d'un an et demi, nous n'avons connu, je m'exprime à titre personnel mais cela est vrai pour tous les habitants de notre copropriété, que des désillusions. Les espaces de chantier dévolus à l'OPAC du Rhône, rue St Michel, à la société 3F, rue Gilbert Dru et l'espace même revenant à la ville pour l'aménagement du square n'ont jamais été correctement clôturés et surveillés" [539].

Mais, plus que sur la seule connaissance du dossier, c'est sur sa propre activité que le locuteur insistera.

- "Nous sommes passé également à la police Rue Duguesclin car déjà l'année passée il y avait une bagarre provoquée par des Nords AFRICAINS (des emmerdeurs !) nous avons eu affaire au lieutenant Dulac, moi-même comme témoin avec ma femme et une autre personne. Donc le Lt Dulac nous connaît bien et nous a remercié, l'année passée" [547].

Le sujet se met également en scène de façon à montrer, au-delà des actions qu'il conduit, la normalité de l'*activité* qu'il est *en train* d'accomplir. La démonstration de cette normalité est soutenue par une description millimétrée des personnes et des situations dans lesquelles ces dernières se trouvent. Ce caractère normal de la personne s'appuie sur, en même temps qu'il est confirmé par, des objets assurant, par leur fonction et leur présence, une preuve de la bonne tenue de la situation et de son caractère routinier. En effet, il y a toujours un déploiement impressionnant de renseignements sur les circonstances exactes de la scène vécue et du drame qui s'annonce déjà.

· "La période estivale que nous connaissons actuellement nous apporte des températures élevées, habitant dans un appartement exposé plein ouest il y fait particulièrement chaud. Aussi, avec mon mari et mon fils qui n'a que deux mois nous avions décidé hier de profiter du magnifique espace de verdure qui fait une des fiertés des Lyonnais : le Parc de la Tête d'Or. Nous étions installés sur les pelouses qui sont près des grandes serres, et notre fils confirmait par ses "gazouillis" son bonheur d'être enfin au frais, à l'ombre, et loin du bruit en profitant pleinement de sa position allongé dans l'herbe" [526].

Dans ce cas on apprend ainsi que, parce que les locuteurs disposent d'un appartement exposé plein ouest et qu'il fait particulièrement chaud, ils ont décidé de profiter d'un peu d'ombre et de bénéficier des joies de la nature, qu'ils apprécient de pouvoir profiter de l'herbe du Parc de la Tête d'Or et que leur enfant qui ne parle pas encore exprime néanmoins par ses "gazouillis" son contentement. Cette longue explication permet, en décrivant par le menu les circonstances exactes de la scène, de bien montrer la logique qui anime les acteurs, le caractère parfaitement sensé des décisions qui ont été prises et les points d'appui et confirmations diverses que les acteurs ont trouvé dans l'agencement des personnes et des objets qui les entouraient. Par leur indignation ou en justifiant d'une activité parfaitement normale, les personnes inscrites dans une logique industrielle font la preuve de leur normalité.

Le citoyen, dans le modèle industriel d'interpellation du maire, fait avant tout partie, au même titre que tous les individus composant la société, d'un ensemble fonctionnel dont la tenue est assurée par une participation active de chaque membre. Ils confirment dans leurs courriers leur statut de membres à part entière soit en montrant un sens civique aigu et en accomplissant avec foi et bonne volonté leurs obligations, soit en assurant de la normalité de leurs actions et attentes dans des circonstances toujours spécifiques. S'étant haussés au statut de personne normale et rationnelle, ils peuvent alors attendre du maire qu'il se plie aux obligations qui sont les siennes voire intervienne pour rétablir certaines situations visiblement marquées par des dysfonctionnements.

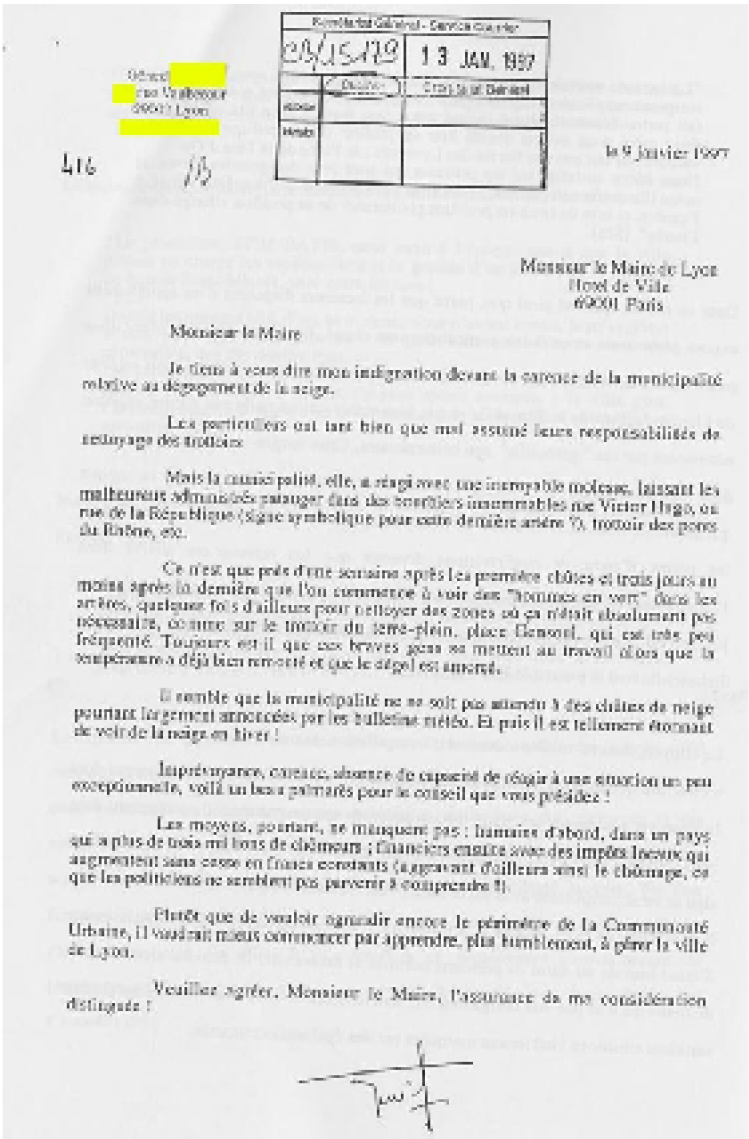

[redacted]

416

le 9 janvier 1997

Monsieur le Maire de Lyon
Hotel de Ville
69001 Paris

Monsieur le Maire

Je tiens à vous dire mon indignation devant la carence de la municipalité relative au dégagement de la neige.

Les particuliers ont tant bien que mal assumé leurs responsabilités de nettoyage des trottoirs.

Mais la municipalité, elle, a réagi avec une incroyable mollesse, laissant les malheureux administrés patauger dans des bourbiers innommables rue Victor Hugo, ou rue de la République (signe symbolique pour cette dernière artère ?), trottoir des ponts du Rhône, etc.

Ce n'est que près d'une semaine après les premières chûtes et trois jours au moins après la dernière que l'on commence à voir des "hommes en vert" dans les artères, quelques fois d'ailleurs pour nettoyer des zones où ça n'était absolument pas nécessaire, comme sur le terre-plein, place Bellecour, qui est très peu fréquenté. Toujours est il que ces braves gens se mettent au travail alors que la température a déjà bien remonté et que le dégel est amorcé.

Il semble que la municipalité ne se soit pas attendu à des chûtes de neige pourtant largement annoncées par les bulletins météo. Et puis il est tellement étonnant de voir de la neige en hiver !

Imprévoyance, carence, absence de capacité de réagir à une situation un peu exceptionnelle, voilà un beau palmarès pour le conseil que vous présidez !

Les moyens, pourtant, ne manquent pas : humains d'abord, dans un pays qui a plus de trois millions de chômeurs ; financiers ensuite avec des impôts locaux qui augmentent sans cesse en francs constants (aggravant d'ailleurs aussi le chômage, ce que les politiciens ne semblent pas parvenir à comprendre !).

Plutôt que de vouloir agrandir encore le périmètre de la Communauté Urbaine, il vaudrait mieux commencer par apprendre, plus humblement, à gérer la ville de Lyon.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée !

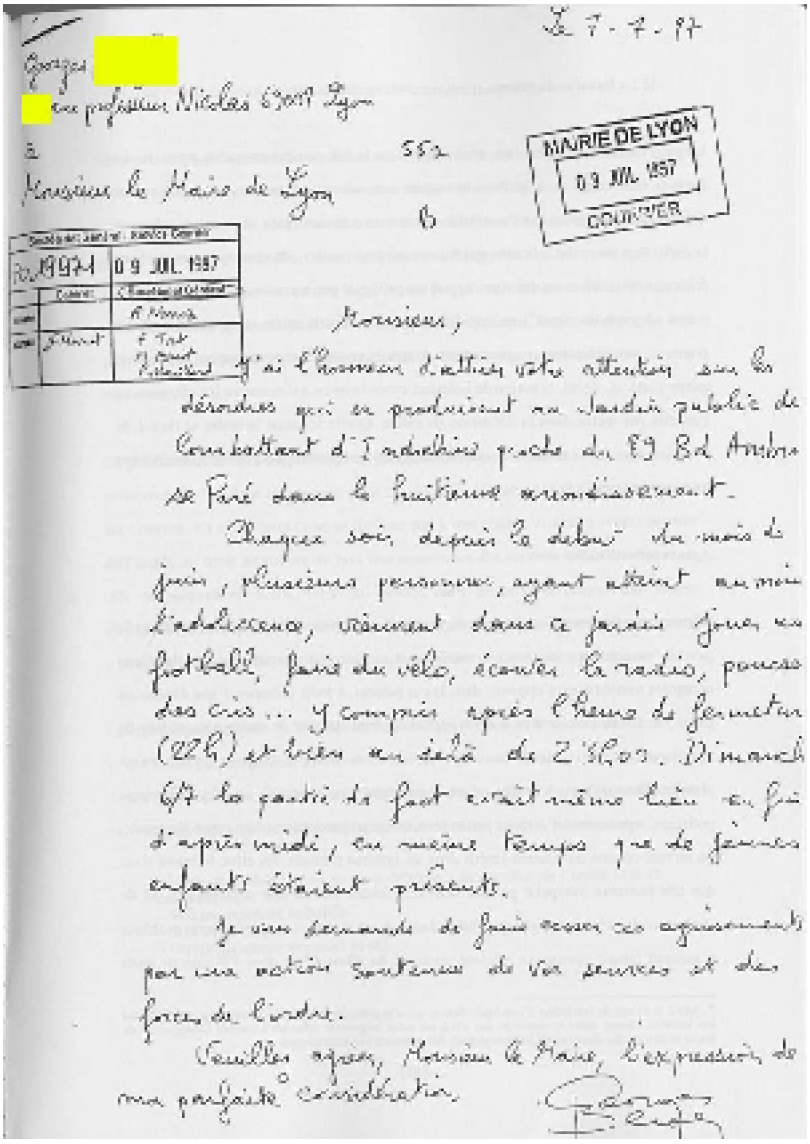

Le 7-7-97

[redacted]
[redacted] Nicolas 69009 Lyon

à

552

Monsieur le Maire de Lyon

B

MAIRIE DE LYON
09 JUIL. 1997
COURRIER

09 JUIL. 1997

Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les désordres qui se produisent au Jardin public de Combattant d'Indochine proche du 89 Bd Ambroise Paré dans le huitième arrondissement.

Depuis le début du mois de juin, plusieurs personnes, ayant atteint ou non l'adolescence, viennent dans ce jardin jouer au football, faire du vélo, écouter la radio, pousser des cris ... y compris après l'heure de fermeture (22h) et bien au delà de 2 h 30. Dimanche 6/7 le centre du gazon était même le lieu, en fin d'après midi, en même temps que de jeunes enfants étaient présents.

Je vous demande de faire cesser ces agissements par une action soutenue de vos services et des forces de l'ordre.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

[redacted]

b) La fonction de maire

La particularité du modèle industriel réside dans le fait que chaque partie est comprise dans un tout. C'est en effet dans le rapport aux autres et dans le rapport à la norme définie rationnellement que l'ensemble des acteurs prennent place. Il en est de même de la définition du maire : le rôle qui lui est attribué par les citoyens au cours de leurs échanges épistolaires est, lui aussi largement préfiguré par le système global. C'est donc moins un vis-à-vis direct[577], qu'une définition en miroir du maire et du citoyen qui est promue : une définition conjointe prenant appui sur leur commune appartenance à un même système. Aussi, la notion de fonction, centrale en ce qui concerne les citoyens, ne l'est-elle pas moins dans la définition du maire. Quelle fonction le maire se doit-il de

[577] Ainsi, le travail de fondation d'une équivalence, qui s'appuie, dans le modèle citoyen par exemple, sur une relation directe entre le maire et son vis-à-vis est-il largement effectué à travers l'intégration du maire et de son rôle dans une définition globale des relations bureaucratiques.

remplir ? Quels sont les devoirs qui lui incombent, ou plutôt, quels devoirs les citoyens lui reconnaissent-ils ?

Agent contre décideur

Dans un premier temps, on peut approximativement définir la fonction mayorale par la gestion harmonieuse des services municipaux et plus généralement de la ville. Cette acception semble donc s'opposer, dans le cas présent, à toute présence d'une dimension politique. D'une part, le rappel de la légitimité démocratique du maire acquise lors de son élection et, plus généralement, toute référence au champ politique, sont totalement absents. D'autre part, le maire n'est absolument pas considéré en tant qu'homme politique, représentant d'intérêts particuliers défendus pendant une campagne électorale, en un mot comme un homme inscrit dans un système partisan. En effet, le maire n'est que très rarement interpellé par des individus faisant état de leur appartenance ou de leur proximité à un parti politique (6,5% des cas) ; et, à l'inverse, son étiquette politique n'apparaît jamais comme un élément pertinent du débat. C'est donc l'élision de toute référence à cette dimension qui caractérise les courriers industriels.

On peut, très rapidement, voir comment est orchestrée la mise entre parenthèse de tout choix politique, et par conséquent de toute dimension politique du maire : au choix politique est opposé un choix technique ou industriel. En effet, dans le monde dessiné par les locuteurs, c'est le fonctionnement rationnel du système qui est privilégié. Dans un tel monde, le maire est donc relégué à une fonction d'exécution, au détriment de toute décision proprement politique telle que celle répondant, à titre d'exemple, aux priorités du mandat. Ainsi, au maire comme représentant est opposé un maire comme exécutant.

Ce phénomène de rejet du politique au profit d'une lecture industrielle du monde peut notamment se lire dans la présence quasi systématique de propositions de solutions par les citoyens. En effet, ceux-ci ne se limitent pas à une plainte visant au rétablissement de l'ordre, du droit ou encore du bon fonctionnement des services : ils s'attribuent un rôle de proposition. Ainsi, ceux qui posent, dans un premier temps, leur propre *diagnostic* de la situation pour envisager dans un deuxième temps les *remèdes* propres à y remédier, occultent-ils toute solution inspirée par des considérations politiques.

Les dysfonctionnements qu'ils relèvent sont analysés en terme de choix rationnel :

1. il n'existe pas une infinité de solutions ; celles-ci peuvent donc être répertoriées ;
2. les solutions peuvent être quantifiées ; avec une comparaison coût-avantage. Les citoyens peuvent proposer les solutions qui leur semblent les plus rationnelles. "Monsieur le Maire, je viens vous demander de remettre de l'ordre dans ce beau parc;

–

011 Soit en remettant la Police

–

011 Soit en renforçant l'effectif des gardes du parc,

–

011 Ou bien d'autres moyens" [548].

–

"Par ailleurs, je vous signale qu'il était facile aux cantonniers de faire couler de l'eau pour activer le dégagement. L'eau est très chère, c'est vrai, mais dans notre secteur nous sommes nombreux à avoir constaté en période de pluie, que 2 braves cantonniers la faisaient abondamment couler dans les rigoles et avec leurs balais s'occupaient des matins entiers sous la pluie. Cette activité persistait pendant les chaleurs inutilement, puisque l'arroseuse municipale passait pour nettoyer" [401].

Les citoyens ne s'en remettent ainsi pas plus au maire qu'à d'autres instances pour penser le bon fonctionnement de la cité, ce bon fonctionnement dépendant essentiellement du respect de règles de type industriel. Et c'est bien dans la mesure où les citoyens s'appuient sur cette référence industrielle pour penser simultanément la situation défectueuse et les moyens d'y faire face, que le maire est considéré comme simple agent exécuteur. Tout se passe en effet comme si la maîtrise de type industriel de la situation excluait de fait tout choix, orientations, décisions ou options différentielles mais aussi toute notion de représentation.

Le travail du maire

Dénié comme acteur politique, le maire est alors saisi par sa fonction c'est-à-dire le travail qu'il doit fournir pour honorer son poste. A l'instar des individus rappelant les devoirs auxquels ils sont soumis, mais aussi auxquels ils se soumettent, certaines personnes réitèrent les obligations auxquelles il doit répondre. Le maire doit s'atteler au *travail* qui est le sien :

"Mme M Th. Geoffroy maire du 5° ne s'occupe pas beaucoup des habitants du fond de son arrondissement, nous sommes limitrophes avec les communes de Tassin, Francheville, Sainte Foy les Lyon ; il ne faudrait pas qu'elle oublie qu'elle a été élue pour un certain travail : le bien être de tous les habitants de son arrondissement" [423].

Sa fonction est donc définie par un "certain travail", nécessaire à l'harmonie du système et notamment au bien être des administrés. Cette tâche consiste avant tout en la gestion de la ville :

"Gérer une ville c'est aussi être attentif au confort de ses habitants et je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous saurez remédier à cette carence des services concernés" [444]. "Monsieur le Maire, Avant tout recevez mes remerciements pour vos voeux trouvés dans ma boite aux lettres. Je me permet de vous adresser les miens très respectueusement afin que cette année nouvelle ne soit pas trop difficile à gérer" [401].

Travail de gestion dans la mesure où ce qui importe est, avant toute chose, de respecter, et de faire respecter, les différents *règlements* et lois qui assurent le bon fonctionnement d'une société et plus particulièrement de la cité. En effet, les principales compétences

institutionnelles prêtées au maire - près de 65 % des individus y font directement référence - consistent simultanément dans ses pouvoirs de police et dans l'autorité sur l'administration municipale dont il est le chef.

Travail de gestion ensuite dans la mesure où les activités qui lui sont dévolues par les citoyens relèvent essentiellement d'une réalité technique, pratique. On a déjà insisté sur la précision des demandes ; or cette précision entraîne un certain nombre de caractéristiques quant aux réponses attendues. D'abord, les dysfonctionnements soulevés méritent et sont susceptibles d'être explicités - *"Un petit écrit pour avoir plus d'explications sur une situation malheureuse"* [526]. De même, ils peuvent faire l'objet d'une étude de faisabilité - *"Pourriez-vous s'il vous plaît étudier la possibilité d'éclairer cette portion de piste cyclable"* [514] - ou encore d'actions efficaces - *"Nous osons espérer que dès que cela sera possible un élagage efficace sera appliqué aux arbres de ce tronçon de l'avenue Foch"* [524].

Travail de gestion enfin visant non seulement à rétablir les dysfonctionnements observés mais aussi à prendre toute mesure permettant d'éviter leur reproduction. Le monde industriel, de par l'ordonnancement qui le caractérise est en effet un monde prévisible. Le maire, dans cette optique, a un rôle d'anticipation et de prévision primordial.

- "La mauvaise saison, les intempéries, comme la sécheresse sont imprévisibles. Mais justement, vos services devraient être en alerte dès le début de la mauvaise saison pour prévoir le sel à répandre , et la mobilisation du personnel de voirie, quitte à embaucher des chômeurs volontaires pour une période qui est en général de courte durée" [401]. "Espérant que vous examinerez cette requête afin que dans l'avenir où pareille situation hivernale se reproduirait les Lyonnais éprouvent moins de difficultés pour circuler" [446]. "J'aimerais avoir votre avis et surtout connaitre, si un tel événement se reproduisait à nouveau, les dispositions que vous penseriez prendre ?" [447].

On ne sera alors pas étonné que, eu égard à la tâche de gestionnaire confiée au maire, ce soient essentiellement les compétences techniques qui peuvent lui être attribuées qui seront tenues pour pertinentes. Dans le cas de Raymond Barre, les titres de "premier économiste de France" ou de "bon financier" qui le poursuivent et qu'il entretient savamment, seront considérés comme saillants.

- "Vous êtes un bon financier, vous avez de bonnes idées et je sais que vous n'approuvez pas tout ce qui se dit et se fait, mais hélas on parle beaucoup, on écoute moins bien. Je sais qu'il n'est pas facile de gérer une agglomération de cette importance, surtout lorsque certains ne rêvent que de prendre la place ; mais les compétences y pensent-on ? et pourquoi tant de luttes, il y a de braves gens, de bonnes idées partout, dans tous les milieux" [423].

Au-delà des compétences, c'est essentiellement sa position de chef d'une administration qui donne les moyens au premier magistrat de remplir sa tâche[578]. Il est donc sommé, en tant que supérieur hiérarchique, de tenir ses services, de les surveiller - *"J'estime qu'une sanction doit être prise à l'encontre dudit fonctionnaire et vous serai très obligé de bien*

vouloir me faire part de la décision que vous allez prendre à ce sujet" [505] - et de faire en sorte, en s'appuyant sur eux, de remplir sa mission - *"Je vous demande de faire cesser ces agissements par une action soutenue de vos services et des force de l'ordre"* [551].

Mais le fait d'être le chef d'une administration n'est-il pas contradictoire avec la stricte réciprocité assurée par la présence concomitante des administrés et du maire ? En fait, "la responsabilité industrielle du grand n'implique pas qu'il mette sous sa coupe le plus petit qui lui vaudrait respect en retour. L'empire exercé ne tient qu'à la possibilité de prévoir des actions moins complexes, en les intégrant dans un plan d'ensemble plus vaste"[579]. C'est ce que montre parfaitement bien l'interpellation suivante :

"Si je m'adresse à vous Mr Barre, c'est que vous êtes le Maire de Lyon, donc celui qui gère et fait que ses services travaillent en coordination ; si cela peut vous consoler, le Maire de Tassin Mr Imbert ne fait pas mieux, je dirais même moins bien" [423].

Le maire, en n'étant saisi par les citoyens qu'à travers sa seule fonction, est amputé de toute dimension politique. Il est donc rabaissé au rôle d'exécutant d'une simple tâche nécessaire, formalisée et prévisible. Dès lors peut-il être déchu lorsqu'il ne s'acquitte pas correctement de ses devoirs ?

Une déchéance inaboutie

On pourrait s'attendre à ce que, dans un système défini en priorité par l'emboîtement optimal et méthodique de fonctions différentes et complémentaires, la déchéance du maire soit particulièrement facile à orchestrer. Il suffirait de montrer en quoi il a été incapable de faire face à une situation donnée, de répondre à sa mission et a donc failli. C'est ce que semblent indiquer un certain nombre d'interlocuteurs :

"Imprévoyance, carence, absence de capacité à réagir à une situation un peu exceptionnelle, voilà un beau palmarès pour le conseil que vous présidez !" [416].

On peut également penser que l'insistance portée par les individus sur les questions de surveillance des services et des divers agents municipaux vise très largement le maire. Au-delà de l'activité coupable des cantonniers ou de la non intervention des forces de l'ordre, n'est-ce pas la responsabilité du maire qui est engagée ? En tant que supérieur hiérarchique, il doit, comme on a pu le noter, s'assurer du bon fonctionnement de ses services en contrôlant et vérifiant leur travail et leur productivité. Ce serait donc cette fonction qu'il n'assurerait pas correctement. Ainsi, dans l'extrait suivant, l'ambiguïté plane quant à savoir ce qui est le réel objet du scandale dénoncé : est-ce le fait qu'un fonctionnaire ne suive pas les directives gouvernementales en matière d'économie d'énergie ou bien est-ce plus vraisemblablement le fait que le maire accepte cet état de fait alors même qu'en tant que responsable des services il aurait dû intervenir et tenir ses troupes.

578 Ceci est tellement vrai que l'incarnation de la fonction de maire semble en définitive accessoire : *un* maire, autrement dit n'importe lequel semble pouvoir faire l'affaire tant qu'il assure la tâche qui lui incombe : *"Est-ce qu'un maire va s'employer à faire respecter le règlement avant que des extrêmistes ne s'emparent du sujet !"* [523].

579 Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*, *op. cit.*, p. 259.

- "Je pense enfin qu'il est scandaleux qu'un Maire (...) puisse tolérer qu'un de ses fonctionnaires ne tienne aucun compte des directives gouvernementales en matière d'économie d'énergie" [505].

Et pourtant, le maire semble relativement intouchable. Les exemples précédents ne consacrent en effet que la déchéance du conseil - que le maire préside-, ou encore d'un fonctionnaire - dont le maire est le supérieur. Sa déchéance serait ainsi toujours médiée. Le caractère indirect de cette déchéance semble révéler la tension entre la légitimité électorale du maire et la fonction qui lui est attribuée[580]. En effet, si la dimension de représentant politique est, comme on l'a démontré, largement effacée pour laisser place à un maire considéré comme gestionnaire, elle n'en est pas moins présente et ne peut que difficilement être ignorée.

Max Weber précise à ce propos que "les fonctionnaires élus, qui sont légitimes en vertu de la confiance de ceux qu'ils dominent et qui, par suite, peuvent être révoqués par une déclaration de défiance de ceux-ci, sont tout à fait représentatifs des "démocraties" (...). Ce ne sont pas des figures "bureaucratiques". Légitimés en toute indépendance, ils occupent leurs fonctions selon une subordination hiérarchique peu accusée, avec une chance d'avancement et une garantie de l'emploi qui échappent à l'influence du supérieur"[581].

Comment les administrés parviennent-ils alors à gérer la tension entre la légitimité traditionnelle du maire, issue de son élection démocratique par l'ensemble des citoyens, et sa légitimité de responsable des services administratifs se devant de déployer une compétence professionnelle particulière ?

Cette tension est généralement résolue par la disparition du maire de l'acte d'accusation. En somme la légitimité politique du maire, qui relève d'un autre ordre de grandeur que celui déployé dans le registre industriel, interdirait d'interroger sa légitimité de gestionnaire ou, pour le dire autrement, resterait, en dernière analyse, plus forte que cette dernière. On comprend alors mieux pourquoi le maire est comme épargné par les plaintes. L'accusation, quand il y en a une, ne le concerne jamais directement mais porte sur les services administratifs et plus généralement sur les personnels de terrain accusés de négligence. C'est ainsi qu'une lettre pose, sans autre forme d'introduction, la question suivante : "Où sont passé les cantonniers ?" [413].

- "Je vous demande donc personnellement de bien vouloir faire le nécessaire et donc d'intervenir auprès des services municipaux concernés pour qu'ils fassent enfin leur

580 Max Weber note à propos de la direction administrative bureaucratique que "la totalité de la direction administrative se compose, dans le type le plus pur, de fonctionnaires individuels (...) lesquels, personnellement libres, n'obéissent qu'aux devoirs objectifs de leur fonction, (...) en vertu d'un contrat, donc (en principe) sur le fondement d'une sélection ouverte selon la qualification professionnelle : *dans le cas le plus rationnel, ils sont nommés (non élus) selon une qualification professionnelle* révélée par l'examen, attestée par le diplôme", Max Weber, *Economie et société, Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, "Agora", p. 294 [C'est nous qui soulignons].

581 Id. Ibid., p. 351.

travail" [525].

L'accusation peut aussi être dirigée contre la municipalité ou la ville en général sans pour autant désigner nommément une personne particulière.

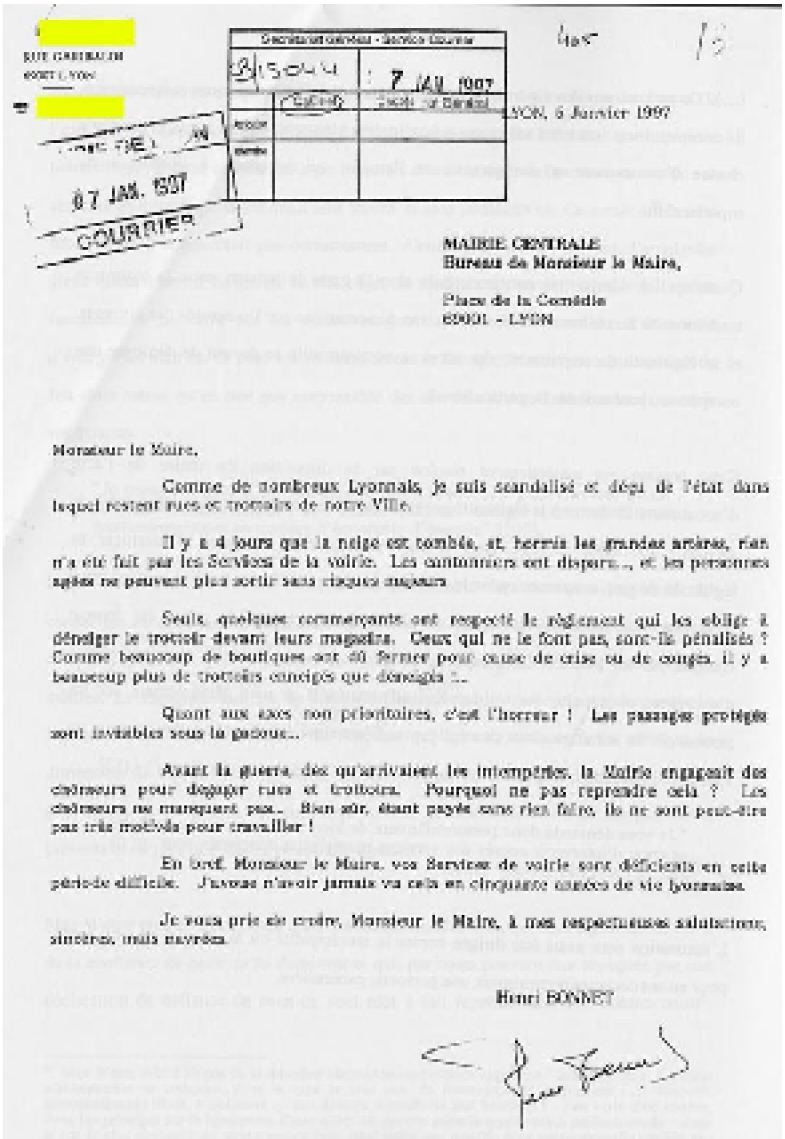

[redacted]

7 JAN. 1997
COURRIER

LYON, 6 Janvier 1997

MAIRIE CENTRALE
Bureau de Monsieur le Maire,

Place de la Comédie
69001 - LYON

Monsieur le Maire,

Comme de nombreux Lyonnais, je suis scandalisé et déçu de l'état dans lequel restent rues et trottoirs de notre Ville.

Il y a 4 jours que la neige est tombée, et, hormis les grandes artères, rien n'a été fait par les Services de la voirie. Les cantonniers ont disparu..., et les personnes âgées ne peuvent plus sortir sans risquer quelques

Seuls, quelques commerçants ont respecté le règlement qui les oblige à déneiger le trottoir devant leurs magasins. Ceux qui ne le font pas, sont-ils pénalisés ? Comme beaucoup de boutiques sont en Fermeture pour cause de crise ou de congés, il y a beaucoup plus de trottoirs enneigés que déneigés !...

Quant aux axes non prioritaires, c'est l'horreur ! Les passages protégés sont inviables sous la gadoue...

Avant la guerre, dès qu'arrivaient les intempéries, la Mairie engageait des chômeurs pour dégager rues et trottoirs. Pourquoi ne pas reprendre cela ? Les chômeurs ne manquent pas... Bien sûr, étant payés sans rien faire, ils ne sont peut-être pas très motivés pour travailler !

En bref, Monsieur le Maire, vos Services de voirie sont déficients en cette période difficile. J'avoue n'avoir jamais vu cela en cinquante années de vie lyonnaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes respectueuses salutations sinistrées, mais navrées.

Henri BONNET

"Dans cette opération de la Guillotière, la municipalité se ridiculise et exaspère ses contribuables : elle se révèle soit incapable de prendre des décisions, soit incapable de les appliquer intelligemment (exemple : poser des grilles qui permettent de passer entre les barreaux ou sous les barreaux et de trafiquer les fermetures...), soit incapable de surveiller son domaine, etc.,

(...)

Je suggère, si la ville garde cet espace, au demeurant bien aménagé, quoique saccagé, qu'elle l'interdise totalement au public, puisqu'elle est incapable de le surveiller et donc de le préserver" [539].

B/ Portée et limites du modèle industriel

1- Les fautes de grammaire

De façon préliminaire, on peut noter que relativement peu d'erreurs égrènent les courriers de type industriel. Le système semble si bien circonscrit qu'il interdirait toute transgression trop importante. Pourtant, certaines fautes grammaticales sont là pour rappeler l'ampleur des sacrifices que les acteurs usant de ce registre sont dans l'obligation de consentir.

Renoncer au système partisan

Le premier type de sacrifice concerne la question politique. On a largement insisté sur l'élision de toute dimension politique, notamment dans la représentation que les individus peuvent se faire du maire et de sa fonction. Mais si cette amputation de la dimension politique est pertinente en ce qui concerne le maire, elle ne l'est pas moins pour les acteurs qui doivent se priver de cette ressource. Or cet abandon peut apparaître particulièrement coûteux. En effet, les locuteurs doivent renoncer à toute légitimité d'ordre démocratique pour ne plus apparaître que sous les traits d'administrés - "Mais malheureusement, l'électeur est oublié !!!" [427]. Les liens de confiance et d'interdépendance directe qui peuvent être tissés à l'occasion des élections n'auront alors aucune raison d'être rappelés. C'est à ce renoncement que le locuteur suivant ne peut se résoudre :

"Je pense enfin qu'il est scandaleux qu'un maire qui, de notoriété publique, appartient à la majorité, dont je partage les opinions politiques et que ma femme et moi soutenons de nos votes..." [505].

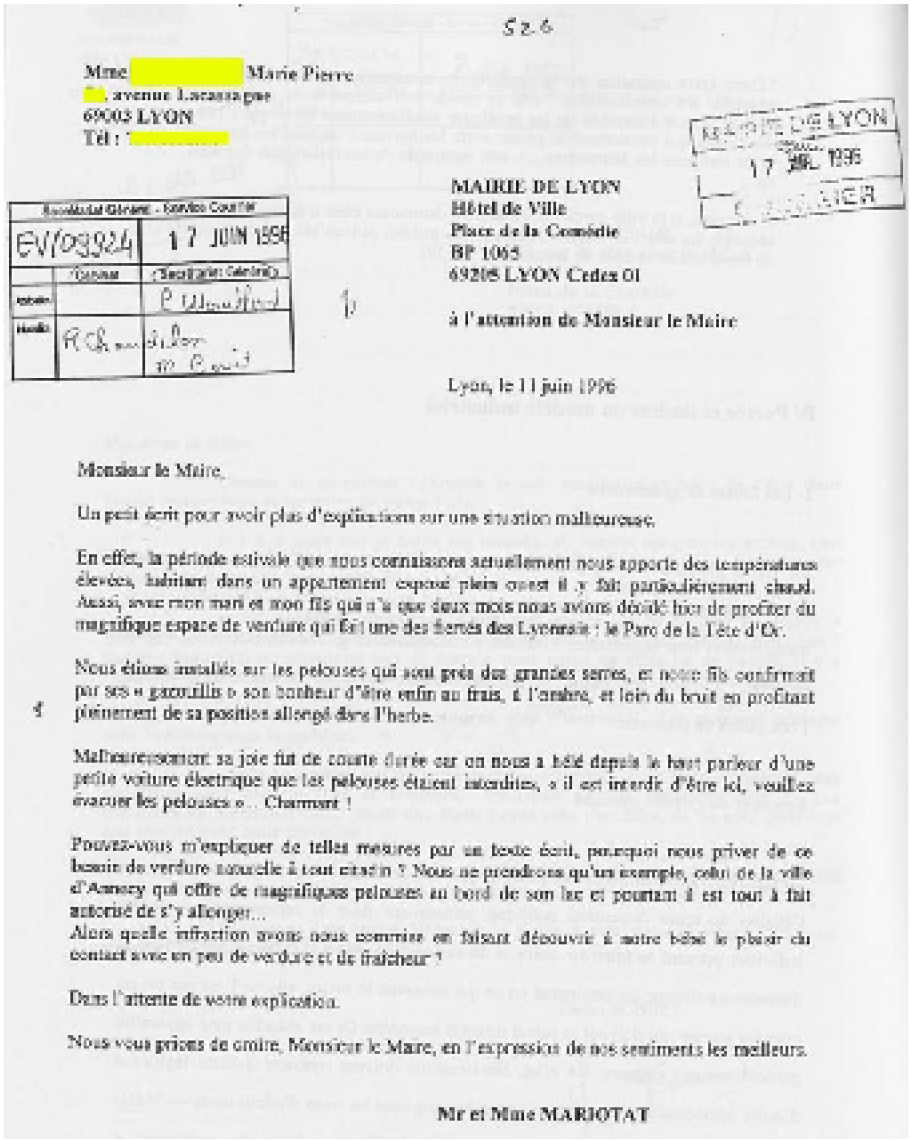

52.6

Mme [redacted] Marie Pierre
[redacted], avenue Lacassagne
69003 LYON
Tél : [redacted]

MAIRIE DE LYON
17 JUIN 1996
CABINET

MAIRIE DE LYON
Hôtel de Ville
Place de la Comédie
BP 1065
69205 LYON Cedex 01

à l'attention de Monsieur le Maire

Lyon, le 11 juin 1996

Monsieur le Maire,

Un petit écrit pour avoir plus d'explications sur une situation malheureuse.

En effet, la période estivale que nous connaissons actuellement nous apporte des températures élevées, habitant dans un appartement exposé plein ouest il y fait particulièrement chaud. Aussi, avec mon mari et mon fils qui n'a que deux mois nous avions décidé hier de profiter du magnifique espace de verdure qui fait une des fiertés des Lyonnais : le Parc de la Tête d'Or.

Nous étions installés sur les pelouses qui sont près des grandes serres, et notre fils confirmait par ses « gazouillis » son bonheur d'être enfin au frais, à l'ombre, et loin du bruit en profitant pleinement de sa position allongé dans l'herbe.

Malheureusement sa joie fut de courte durée car on nous a hélé depuis le haut parleur d'une petite voiture électrique que les pelouses étaient interdites, « il est interdit d'être ici, veuillez évacuer les pelouses ». Charmant !

Pouvez-vous m'expliquer de telles mesures par un texte écrit, pourquoi nous priver de ce besoin de verdure naturelle à tout citadin ? Nous ne prendrons qu'un exemple, celui de la ville d'Annecy qui offre de magnifiques pelouses au bord de son lac et pourtant il est tout à fait autorisé de s'y allonger...
Alors quelle infraction avons nous commise en faisant découvrir à notre bébé le plaisir du contact avec un peu de verdure et de fraîcheur ?

Dans l'attente de votre explication,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mr et Mme MARIOTAT

La normalité

Le deuxième type d'erreur que l'on peut noter concerne la question de la preuve de la normalité que chaque acteur est censé donner. On a vu combien cette preuve s'appuyait sur des actions. Le locuteur doit renoncer à toute présentation de soi fondée sur des caractéristiques intrinsèques à sa personne pour ne se définir qu'en situation. La preuve de la normalité de l'individu n'est en effet pas inscrite dans l'individu lui-même mais dans les actions qu'il conduit dans des circonstances systématiquement particulières dont il fait le récit minutieux. Ainsi, les caractéristiques propres à la personne ne sont pertinentes que dans l'unique mesure où elles informent la situation présentée. Mais ce renoncement n'est pas toujours aisé puisqu'il signifie que la personne se prive d'un certain nombre d'arguments concernant ses motivations ou sa légitimité à prendre la parole. A titre d'exemple, le fait d'être "lyonnais d'origine" n'est d'aucune importance dans un système fonctionnel où il est attendu de chacun qu'il remplisse ses devoirs de façon correcte.

- "Je suis lyonnaise d'origine mais après avoir vécu trente ans à Paris ou à l'étranger j'ai décidé de revenir m'installer à Lyon après la mort de mon mari et de mon fils ainé" [442].

Enfin, ces différentes fautes indiquent combien certains acteurs persistent à faire appel à des types de grandeur, a priori incompatibles avec celui régissant le modèle industriel. C'est ainsi que, globalement fondée sur un registre industriel, la lettre suivante laisse apparaître des réflexions inspirées successivement du modèle de l'action collective, de la citoyenneté et de la sujétion :

- "C'est exaspéré que je prends la plume mais saché que beaucoup de gens pensent comme moi. Monsieur le Maire pensez à tous les électeurs qui ont confiance en vous. Aidez nous avant que des cyclistes, des piétons, des enfants ne se fassent dévorés par ces gros chiens. (...)" [523].

2- L'argumentaire industriel

a) Objets et modes de politisation

Les citoyens, dans le cadre du registre industriel ont recours à une forme de montée en généralité. Cette montée en généralité ne procède, ni par la constitution de collectifs puissants susceptibles de porter une réclamation, ni par emboîtement de la plainte dans des clivages déjà travaillés dans le champ politique, mais essentiellement par la création d'une communauté de victimes potentielles. Cette communauté de victimes potentielles permet de porter la critique sur des dysfonctionnements qui ne font que rarement l'objet d'une problématisation politique. Cependant, saisir une telle communauté n'est pas sans limites, notamment en ce qui concerne l'imputation de responsabilités.

D'une personne normale à une situation anormale

Faire la preuve de sa normalité et de son sens civique, c'est permettre à l'accusation de se déporter de la personne biographiquement située à la situation dans laquelle elle se trouve. En effet, si la personne est mise hors de cause, c'est alors sur la situation dans laquelle elle se trouve que l'attention peut être reportée : c'est la situation qui est anormale.

On a souvent affaire au récit du basculement d'une situation, récit durant lequel l'activité normale d'une personne sensée est déstabilisée par un dysfonctionnement exogène à la personne. L'activité du sujet suit un cours régulier jusqu'au moment où un élément extérieur vient rompre cette belle harmonie. La surprise, puis l'indignation, viennent alors de la rupture de cette routine, rupture aussi soudaine qu'inexplicable. C'est à la brutalité de ce retournement que se consacre alors le récit.

- "Nous étions installés sur les pelouses qui sont près des grandes serres, et notre fils confirmait par ses "gazouillis" son bonheur d'être enfin au frais, à l'ombre, et loin du

bruit en profitant pleinement de sa position allongé dans l'herbe. Malheureusement, sa joie fut de courte durée car on nous a hélé depuis le haut parleur d'une petite voiture électrique que les pelouses étaient interdites, "il est interdit d'être ici, veuillez évacuer les pelouses"... Charmant !" [526].

Le tableau idyllique d'une journée en famille au Parc de la Tête d'Or laisse place au drame soudain de l'intervention des gardes du Parc.

D'une victime à une communauté de victimes

L'administré qui réussit à faire la preuve de son sens civique et de sa normalité subsume alors sous sa propre personne *l'ensemble* des personnes normales pour incarner un acteur générique. La personne normale ne se réduit donc pas à un individu biographiquement situé aux caractéristiques idiosyncrasyques, mais représente toute personne qui aurait pu, à un moment donné, se trouver dans une situation similaire. Ainsi, c'est paradoxalement grâce à une inscription très importante de l'acteur dans son texte et dans la situation[582], que ce dernier est susceptible de transcender son état conjoncturel pour *incarner* un acteur rationnel et partant un très large public. On a donc bien ici un processus de montée en généralité qui fait passer un simple individu au statut de représentant d'un ensemble d'individus dont les caractéristiques sont similaires. Plus, en dénonçant un dysfonctionnement dont il est souvent la première victime, l'individu énonce l'existence possible d'autres victimes, d'une série potentielle de victimes[583].

Le passage d'une victime précise à une communauté de victimes potentielles est souvent assuré par la mise en exergue de l'innocence des personnes concernées, que l'on ne peut dès lors soupçonner d'être anormales. Il peut s'agir d'enfants - *"Très souvent je me promène dans le parc de la tête d'Or avec mon fils qui a 13 ans et mon chien. Je m'aperçois que certain WC sont utilisés de plus en plus par des pédérastes et cela me gène beaucoup par rapport à mon fils"* [548] -, de mères de famille ou de personnes âgées- *"Avez-vous pensé aux personnes âgées et même les autres (dont je fait partie), aux mamans qui ont des enfants et des poussettes ?"* [439] - ou encore de personnes aléatoires, à l'instar des piétons par définition dénués de toutes caractéristiques individuelles et ayant un comportement *a priori* sensé- *"D'accord les grandes routes sont déneigées, mais on a repoussé la neige contre les trottoirs si bien que les "pauvres piétons" ne savent plus où commence et se termine le trottoir"* [423]. L'argumentaire consiste alors principalement à montrer qu'une infinité de personnes est susceptible de subir les désagréments ou les dommages dont la victime mise en scène a été l'objet[584].

C'est une situation qui est jugée anormale dès lors que l'individu arrive à prouver son

[582] On remarquera que les courriers bureaucratiques n'ont que très rarement recours à des phrases dénuées de sujets agissants. C'est soit le "je" qui prend en charge le discours, soit un "nous" caractérisant essentiellement des micro groupes dont les couples sont les plus importants représentants.

[583] On notera à ce propos les nombreuses remarques visant à ce que, *à l'avenir*, tel dysfonctionnement identifié ne se reproduise plus. La victime relativise l'atteinte dont elle a souffert, montrant ainsi que ce qui la préoccupe et ce qui justifie sa dénonciation est moins sa propre personne que les futures et potentielles nouvelles victimes.

bon sens. Plus, dans la mesure où l'individu ou la victime subsume un public indéfini, et partant infini, la situation qu'il présente, pour particulière, prend un caractère général : la réparation du dysfonctionnement intéresse, en réalité, un public très large. C'est ce collectif potentiel de victimes qui permet de faire d'un dysfonctionnement non pas un simple problème particulier mais un problème intéressant la collectivité dans son entier.

Mais cet argumentaire n'est pas suffisant. Si la généralité de la situation est rendue par cette communauté de victime, il faut également pouvoir assurer que le dysfonctionnement observé ne relève pas d'une logique purement circonstancielle et aléatoire. Que les victimes soient potentiellement nombreuses est un fait, encore est-il besoin de préciser que le même dysfonctionnement est susceptible de se répéter à l'identique, qu'il ne tient aucunement de l'exception, bref qu'il est capable de faire d'autres victimes. L'argumentaire développé par les citoyens dans leurs courriers consiste alors dans la démonstration que les faits rapportés n'obéissent absolument pas à une logique conjoncturelle mais s'inscrivent au contraire dans une logique structurelle. Ce n'est pourtant pas aux séries statistiques propres à montrer la régularité des dysfonctionnements que les locuteurs font principalement appel : leur argumentaire est tendu vers la recherche des fonctionnalités déficientes du système global.

Une accusation fonctionnelle

L'argumentaire déployé par les locuteurs s'inscrivant dans le registre industriel vise à prouver qu'une situation touche une masse importante de personnes ; masse d'autant plus importante qu'elle est amenée à grandir si aucune solution n'est apportée à la déficience observée. En effet, les victimes ne sont pas seulement une conséquence du hasard mais bien de dysfonctionnements qui appellent une réponse appropriée. C'est donc sur l'exploration et la résolution de ces dysfonctionnements que se penchent les locuteurs.

Les accusations que portent les citoyens ne concernent qu'indirectement le maire ; ils sont avant tout dans l'expectative par rapport à ce dernier. En revanche, les accusations pointent les modes d'agencement des situations et les agents qui y sont impliqués de façon à prouver que les dysfonctionnements observés relèvent d'une mésorganisation structurelle.

Ce qui est d'abord critiqué, se sont des situations qui sont fonctionnellement ou techniquement insatisfaisantes. Les solutions alors proposées ne passent que très rarement par des choix proprement politiques, par l'appel à la décision et à une volonté, mais par une attention soutenue au respect du droit - respect des différents règlements assuré par la police - aussi bien que par le déploiement de procédures techniques - réorganisation des services municipaux de telle sorte qu'ils puissent répondre aux aléas climatiques. Insister sur le respect du droit et sur les questions d'organisation c'est bien montrer que les dysfonctionnements ne relèvent absolument pas du hasard mais bien de problèmes structurels.

584 Cette communauté de victime est construite en partie sur l'avenir. On ne reviendra pas ici sur l'insistance apportée par les locuteurs auprès du maire pour que les problèmes soulevés ne se renouvellent pas dans l'avenir.

L'accusation des agents municipaux est souvent plus délicate. En effet, comment montrer que leurs actions déficientes ne peuvent pas plus être imputées au hasard ou à la malchance qu'à leur personnalité ? Comment montrer que l'action des agents relève aussi d'une mésorganisation ? Deux types d'arguments sont alors utilisés : d'abord, en retraçant les actions des agents, les locuteurs montrent que la défection de ces derniers ne tient pas à une situation particulière mais relève d'une attitude constante. L'exemple des cantonniers lors des importantes chutes de neige en janvier 1997 est particulièrement illustratif. Non seulement les cantonniers sont invisibles dans les périodes mêmes où ils sont particulièrement attendus - *"J'habite le 7ème arrdt et je ne suis pas la seule à constater l'absence des cantonniers sur leurs lieux de travail depuis les chutes de neige il y a maintenant bientôt 15 jours. Mais, d'aucuns en ont vu dans les cafés !"* [413] - mais de façon générale, il semble impossible de leur faire confiance - *"(...) mais le maniement du tuyau d'arrosage ils connaissent et l'utilisent abusivement. Quel gaspillage d'eau !... alors que l'on nous raconte que le niveau des nappes fréatiques est en baisse"* [405].

Plus avant encore, pour montrer que l'action des agents relève d'une mésorganisation, les locuteurs mettent en avant la fonctionnalité de ces derniers[585]. Saisis à travers leur fonctionnalité, les agents sont considérés comme des instruments, des objets, les pièces d'un puzzle. Face à la déficience de tels instruments, la seule réponse est la mise en place de procédures permettant leur contrôle. Ce sont en effet les pièces du puzzle qu'il convient de mettre en ordre et de rappeler à l'ordre, quitte à recourir à des solutions policières :

"Par qui est surveillée l'équipe des cantonniers ? (présence à leur travail et vérification de la qualité de leur travail)" [405].

Ainsi, l'argumentaire mobilisé par les citoyens s'attache à montrer qu'une communauté de victimes potentielles est susceptible de pâtir des dysfonctionnements structurels des services municipaux. Ce type d'argumentaire permet la saisie d'objets très disparates et souvent négligés. En effet, tous les dysfonctionnements observés, à partir du moment où il peut être démontré qu'ils intéressent un très grand nombre de personnes et qu'ils ne relèvent pas du hasard des circonstances, méritent l'attention des pouvoirs publics. Les incidents liés à des chutes de neige, à des problèmes de voiries - entretien des espaces publics, éclairage public, règlements des parcs... - qui ne sont souvent que peu politisés par les collectifs traditionnels - partis politiques, syndicats, et même comités d'intérêts locaux -, trouvent alors dans ces courriers une expression. Mais cette construction n'est pas sans limites.

Limites de l'interpellation industrielle

[585] Ce sont d'ailleurs les mêmes fonctionnalité et utilité qui sont saisies pour caractériser les chômeurs que la municipalité pourrait utiliser pour aider au déblaiement de la neige : "Avant la guerre, dès qu'arrivaient les intempéries, la Mairie engageait des chômeurs pour dégager rues et trottoirs. Pourquoi ne pas reprendre cela ? Les chômeurs ne manquent pas... Bien sûr, étant payés sans rien faire, ils ne sont peut-être pas très motivés pour travailler !" [405]. "Si nous remontons à une période pas tellement lointaine, les chômeurs en cas de neige devaient se présenter le matin pour être embauché pour la journée. Le Parc de la Tête d'Or a été réalisé en partie avec l'embauche de chômeurs. Nous avions à cette époque moins d'assistanat et les gens étaient plus dynamiques. Maintenant on reçoit sa carte des Assedic par le courrier et on peut rester couché !" [419].

La montée en généralité permettant d'éviter que la situation dénoncée ne soit rabattue sur un simple cas particulier passe par l'appel à une communauté potentielle de victimes. Mais la facilité de construction de cette communauté a pour revers son extrême faiblesse : elle n'est en effet que potentielle. Elle ne peut, dans le meilleur des cas, que renvoyer à un principe de précaution mais ne constitue en rien un groupe clairement identifiable, capable de se mobiliser et de conduire une action soutenue sur le long terme. Ainsi, la montée en généralité que permettrait l'appel à une large communauté de victimes potentielles est-elle aussi fragile que sa probabilité.

Ensuite, dans une configuration où tout se tient et est conçu dans l'utilité qu'il apporte au système dans son entier, la moindre faille est révélatrice de dysfonctionnements imputables au *système* dans sa globalité. Or cette conception systémique comporte des limites. Aucune accusation ne peut réellement être portée ni contre le maire ni contre les agents : aucun "persécuteur" n'est donc pointé. La formule suivante est alors révélatrice de cette forme d'accusation systémique : *"C'est le moral, le comportement de tous qu'il faudrait "remodeler""* [423]. Aucune imputation de responsabilité ne semble alors pouvoir vraiment être portée.

Enfin, les critiques, dans ce modèles, s'appuient généralement sur une démonstration technique. Le problème du déneigement des rues de Lyon conduit ainsi les épistoliers à interroger le nombre, la qualification et la disponibilité des personnels de nettoyages qui pourraient être affectés à cette tâche, mais aussi la dimension, la nature et la gestion des moyens mis en oeuvre pour répondre à cet impondérable. Or, ces éléments techniques ne sont la plupart du temps pas disponibles aux simples citoyens ou exigent des connaissances spécifiques que des individus lambda n'ont pas nécessairement. Ainsi, l'accès aux modalités de preuve est-il bien souvent limité pour les épistoliers, impliquant des critiques parfois peu étayées et par conséquent plus facilement réfutables[586].

Aussi, si le modèle industriel permet, en s'appuyant sur un système rationnel, la saisie et la dénonciation d'un certain nombre d'objets et de situations, ses possibilités critiques demeurent contrastées.

b) L'usage du modèle industriel par les professionnels de la politique

Les formes saisies par les citoyens pour interpeller le maire ne sont pas seulement des formes de leurs pure invention. Ces formes sont au contraire partagées avec les professionnels de la politique. En témoigne la mobilisation, par le maire, et plus généralement par la municipalité, d'arguments relevant spécifiquement du modèle industriel. Ce type de registre apparaît en effet comme une forme possible de justification de l'action municipale excluant l'appel à des grandeurs civiques.

Le rappel des obligations juridiques encadrant la pratique municipale est particulièrement mis à contribution dans un dossier comme celui de la construction de la mosquée de Lyon. Alain Jakubowicz, 13ème adjoint au respect des droits en charge du dossier ne cesse ainsi de répéter que la délivrance des permis de construire obéit à des

586 Cf. par exemple Elisabeth Rémy, "Apprivoiser la technique : un débat public autour d'une ligne à haute tension", *Politix*, n° 31, 1995, pp. 136-144.

contraintes juridiques que le pouvoir politique n'est absolument pas en mesure de négocier[587]. Mais ce sont les réponses aux lettres industrielles qui sont de loin les plus éloquentes : en reprenant très exactement les agencements promus par les citoyens dans leurs courriers, le maire qualifie les problèmes soulevés comme répondant principalement à *une* question de gestion technique obéissant au bon sens.

D'abord, ce sont les devoirs des citoyens qui sont rappelés :

"Vous rappelez en outre ce que trop de nos concitoyens ignorent, faute sans doute d'être régulièrement confrontés à ce problème : le déneigement des trottoirs est du ressort des commerçants ou des propriétaires des immeubles attenants. C'est la un principe de civisme fort compréhensible ; c'est aussi une disposition du Code des collectivités territoriales" [401].

Ces devoirs ne relèvent pas seulement du civisme, ils sont d'ordre réglementaire. Ces devoirs rappelés, il peut alors être fait mention des procédures techniques et des moyens mis en oeuvre pour faire face au problème dénoncé. Là encore, l'appui sur des chiffres et des organigrammes permet de soutenir le discours :

"[Les agents de la Communauté Urbaine] se sont employés à assurer le maintien en état de circulation des "circuits de première urgence" (300 kms. de voies) et des "axes prioritaires" (500 kms.), avant de porter leurs efforts sur les axes secondaires (...). En outre, le "Grand Lyon" dispose de moyens matériels importants, de 208 agents communautaires, 75 agents d'entreprises sous-traitantes assistés par 600 agents d'entretien" [401].

Les problèmes trouvent ainsi leur solution soit par le rappel de la pertinence des moyens mis en oeuvre - *"C'est là une structure suffisante pour parer aux crises comme celle que nous avons connue" [401]* - soit par leur renvoi vers les services compétents :

"Des circonstances comme celles que nous venons de connaître permettent de tirer de nombreux enseignements techniques, et j'adresse à cet effet votre correspondance à M. Jean-Serge DUMORTIER, Directeur de la Propreté à la Communauté Urbaine de Lyon. Je signale par ailleurs à son attention le dernier point que vous soulevez dans votre correspondance, relativement aux chiens dans la ville et aux désagréments qu'ils peuvent occasionner" [401].

3 Le modèle pamphlétaire

"PRENONS NOTE HISTORIQUEMENT : Le peuple de FRANCE devra un jour demander des comptes à tous ceux, Chefs de l'Etat, Chefs de Gouvernement, Ministres, qui ont eu à un moment ou à un autre pouvoir de décision, et les traduire devant la justice pour avoir laissé faire le grand CRIME POLITIQUE DE NOTRE TEMPS" [186].

Les lettres qui peuplent le modèle pamphlétaire, à l'instar des lettres des autres modèles, dénoncent des dysfonctionnements ou des injustices, pointent des coupables, indiquent les solutions qu'il serait bon de privilégier... Elles interpellent le maire en lui adressant plaintes, recommandations, objections, injonctions. Ces lettres semblent sous ce rapport

[587] Pour plus de précisions, on se reportera à l'historique de la construction de la mosquée de Lyon en annexes.

largement comparables à celles des autres modèles.

Pourtant, simultanément, les lettres pamphlétaires nient le maire en le couvrant d'insultes, le tiennent pour négligeable quand elles ne l'ignorent pas. Echappant à tout débat et à toute justification, les locuteurs semblent n'obéir à aucune contrainte rhétorique, stylistique ou argumentaire. Ces derniers, qui n'ont que peu d'égard pour les questions rituelles de "face" - peu soucieux de perdre la face, ils semblent ne pas plus prêter d'attention à ce que leur interlocuteur puisse la conserver -, ne s'embarrassent que peu des conventions régissant a priori l'échange épistolaire. Ainsi les mêmes courriers semblent construits sur une logique contradictoire d'interpellation et de rejet du maire, de reconnaissance et de négation.

Ces courriers se caractérisent ainsi, pour reprendre les termes d'Albert Hirschman, par la conjonction d'une forme de prise de parole (*voice*) et d'une sortie (*exit*) ; conjonction dans la mesure où le modèle pamphlétaire met en scène des locuteurs qui donnent de la voix (*voice*) *pour* marquer leur sortie (*exit*)[588].

Plus avant, cette sortie publicisée renvoie à une conception particulière du champ politique : en faisant connaître au maire le peu de considération dans lequel ils le tiennent, les locuteurs ne lui confèrent-ils pas, malgré, tout une pertinence ? N'y a-t-il pas dans l'interpellation du maire la reconnaissance implicite de son importance ? On aurait ainsi dans ces courriers pamphlétaires la conjonction d'une forme de désenchantement par rapport au monde politique, qu'exprime parfaitement la critique virulente qui en est faite, et d'une forme d'enchantement que l'on peut lire dans la pertinence qui lui est malgré tout reconnue[589].

Ces courriers cumulent ainsi cette caractéristique d'être simultanément une apostrophe du maire et la négation de ce dernier, une sortie en même temps qu'une prise de parole, traduisant un enchantement conjugué à un désenchantement. Comment comprendre ces mouvements contradictoires ? Quel modèle peut permettre de rendre compte de cette tension ?

A/ Entre enchantement et désenchantement

Dans un premier temps on peut lire ces courriers comme autant de fautes d'interpellation et ce notamment en regard des modèles précédemment développés. Mais cette hypothèse conduit à une définition uniquement négative du modèle pamphlétaire. Et si la violence - verbale notamment - était comprise comme mode d'expression particulier ? C'est sur cette voie que nous oriente Luc Boltanski grâce à la description du régime de la violence. Cependant, ce régime, en tant que mode distinct d'engagement dans l'action, ne permet que difficilement de rendre compte de l'ambiguïté d'une prise de parole qui a

588 Albert O. Hirschman, *Défection et prise de parole. Théories et applications*, Paris, Fayard, 1995, 212 p. La sortie n'a alors rien d'un glissement sans bruit dans l'abstention et le désenchantement : la sortie est proclamée haut et fort.

589 Sur la combinaison simultanée de ces formes d'enchantement et de désenchantement, on pourra consulter la communication de Daniel Gaxie, Table ronde n°2 : "Juger la politique", *Vème Congrès de l'Association Française de Science Politique*, Rennes, 1999.

parallèlement pour caractéristique de nier le champ politique et ses acteurs consacrés (1).

La tension des courriers pamphlétaires - entre enchantement et désenchantement - réside dans une dénonciation visant la politique et ses hommes, *faite au nom d'une idée pure du politique*. Afin de clarifier et de systématiser ce mode d'interpellation, nous nous appuierons sur l'analyse de la parole pamphlétaire, parole qui a précisément pour caractéristique d'opposer un monde politique pur à un monde politique impur, un monde politique noble à la politique politicienne (2).

1- Première approche du modèle pamphlétaire

Les courriers pamphlétaires s'inscrivent dans un mode contradictoire d'interpellation : l'écriture au maire à en effet pour principale conséquence de mettre fin à toute relation avec ce dernier. On peut alors voir dans la présence de cette tension l'expression d'erreurs, de fautes caractérisant des locuteurs ayant une appréciation déficiente de ce qu'il est acceptable ou non de tenir dans un échange épistolaire.

Les courriers pamphlétaires comme suite d'erreurs

Mépris des conventions linguistiques et sociales, incapacité de construire un dialogue, échec dans la présentation de soi, négation du premier magistrat : autant d'indices des fautes émaillant ces lettres et qui ont pour conséquence de ne rendre le discours que peu recevable. Ces ruptures avec les conventions d'écriture, avec les argumentaires acceptés dans l'espace politique, avec les hommes politiques et plus largement avec le champ politique dans son ensemble seraient ainsi le fait de scripteurs incapables de conduire une interaction avec succès. Ces courriers pamphlétaires illustreraient le manque cruel de clairvoyance des locuteurs, leur déficit de compétence et de connaissances. Ces courriers maladroits, peu crédibles, n'ayant que peu de chance de convaincre leur destinataire, se résumeraient ainsi à un manque, à des fautes.

Dans cette perspective, les courriers pamphlétaires se définissent par ce qu'ils n'atteignent pas - un discours au moins recevable sinon légitime dans le champ politique, ou par ce qu'ils ne sont pas - un modèle à part entière d'interpellation : ils ne figurent qu'un résidu des modèles précédemment analysés ; ils ne sont que l'envers infâme des interpellations réussies. Cependant, concevoir les courriers violents sous le seul angle de la dépossession n'est-ce pas écraser sous les modèles légitimes et recevables ce type spécifique d'écriture ?[590] On risque ainsi, à penser les courriers violents sous la seule catégorie du pathologique de passer à côté de ce qui peut faire leur spécificité.

Cette catégorie du pathologique n'est en outre que peu satisfaisante en regard des hypothèses sur lesquelles nous avons travaillé jusqu'à maintenant, en particulier celle posant qu'un certain sens du recevable était partagé de façon globale par les individus d'une société[591]. En admettant un tel postulat, on peut raisonnablement penser que les individus qui ont recours à la violence dans leur interpellation n'ignorent pas que son

[590] C'est exactement la même problématique qui anime la recherche sur le populaire. Pour le point sur cette question cf. Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire, Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard / Seuil, 1989. Voir aussi supra, le chapitre 1 portant sur la citoyenneté.

emploi est souvent, sinon rédhibitoire, du moins décrédibilisant. Une question reste alors en suspens : pourquoi des individus dont on fait l'hypothèse qu'ils ont un sens du convenable aussi développé que leurs voisins usent-ils tout de même dans leurs courriers d'une violence qu'ils savent a priori irrecevable ? Pourquoi auraient-ils recours à des formes qu'ils savent inacceptables ?

Ces éléments tendent à prouver que condamner les courriers pamphlétaires à l'infamie n'est peut-être pas l'interprétation la plus satisfaisante. Ainsi, loin de pouvoir renvoyer toutes les lettres pamphlétaires à un échec des scripteurs, à une forme pathologique d'interpellation, force est de les comprendre comme une forme d'interpellation particulière.

Le régime de la violence

Penser les courriers pamphlétaires comme une forme d'interpellation spécifique, tel est ce à quoi nous invite la lecture du régime de la violence développé par Luc Boltanski. Ce régime permet en effet de montrer que la violence n'est pas uniquement une réponse pathologique à des situations qui pourraient - et devraient - être résolues grâce au recours "normal" à la justice. La violence est un mode d'engagement à part entière dans l'action.

· Les régimes d'action et le régime de la violence Le régime de la violence fait partie des quatre régimes d'action construits par Luc Boltanski. Ces quatre régimes d'action - le régime de la dispute en justice, de la paix en justesse, de l'agapè et de la violence -, *exclusifs les uns des autres*, se distribuent de façon schématique le long de deux axes : le premier axe oppose des situations dans lesquelles des équivalences sont tissées entre les hommes et les choses, à des situations hors-équivalence ; le deuxième axe oppose quant à lui des situations qui mettent en scène quasi exclusivement des hommes à des situations incluant des hommes et des objets[592]. Le régime de la dispute en justice, ou régime de la justification - composé de différentes cités -, caractérise des situations ou des hommes se disputent en construisant des équivalences. Dans la justification, les désaccords entre les personnes sont surmontés par la recherche d'équivalences permettant de mettre un terme au différent soit en se référant à des grandeurs supérieures soit en tissant des compromis suffisamment forts pour que la situation puisse tenir pour tous. Le régime de paix en justesse caractérise des

591 Les fautes que nous avons pu relever jusqu'à maintenant caractérisent toujours des personnes qui veulent "trop en faire". Les erreurs de grammaire sont en effet le fait des personnes qui ont une vision souvent tout à fait exacte de la réalité des situations dans lesquelles elles sont inscrites. Les erreurs de grammaire ne viennent donc non pas d'un manque de connaissance ou de reconnaissance des situations et de ce qu'elles exigent mais au contraire d'une action visant à conformer la personne à la situation.

592 Le régime de la violence, pas plus que celui de la justesse ne font à l'heure actuelle l'objet d'analyses particulières. Ils sont présents dans le schéma systématique présenté par Boltanski à titre, semble-t-il purement analytique. Ce schéma présente deux axes opposant le couple équivalence / hors équivalence au couple dispute / paix. Dans le cadre de notre présentation nous avons pourtant préféré faire figurer en place du couple dispute / paix celui humains / objets. En effet, ce dernier, tout en affaiblissant la systématicité du propos général apparaît bien plus heuristique. Cf. *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, notamment p. 110 et s.

situations de paix fondées sur des équivalences et notamment sur des équivalences discrètes assurées par la composition et la tenue d'un monde d'objets. La paix entre les personnes est assurée par l'évidence d'un monde qui se déroule tel que prévu et dans lequel les objets servent à la fois de ciment aux équivalences qu'ils cristallisent et de confirmation de leur actualité. Face à ces deux régimes de dispute en justice et de paix en justesse tous deux fondés sur des équivalences entre êtres et choses, Boltanski distingue deux autres régimes qui sont en revanche caractérisés par la sortie des êtres de toute forme d'équivalence entre eux et avec les objets qui les entourent. Le régime d'agapè est ainsi un régime de paix où l'amour qui caractérise les personnes exclut toute équivalence. Quant au régime de la violence, toute équivalence entre les choses et les êtres a disparu. Ce régime de la violence n'oppose plus que des choses puisque les êtres eux-mêmes sont considérés comme telles sous la forme de forces pures, d'êtres de la nature, de forces de la nature.

L'entrée dans le régime de la violence est, selon Luc Boltanski, consécutive à la "désertion des choses", c'est-à-dire à des choses qui se soustraient brutalement aux conventions qui les liaient : "les objets du monde se manifestent alors comme inaccessibles au langage et on ignore les gestes à faire pour les apaiser"[593].

Cette désertion des choses place les hommes face à des forces débridées et incontrôlables, des "forces pures". Ces forces pures impriment à la situation un caractère singulier. Pour faire face à ce déchaînement, les hommes se doivent de réagir immédiatement : ils sont placés dans une situation d'urgence. La force n'attend pas, elle s'impose, à tel point que la violence est "réductible à une diminution des délais considérés comme acceptables pour apporter une réponse à une action"[594]. La réaction doit être immédiate, elle est nécessairement épidermique. Les hommes, confrontés à l'urgence de ces forces, ne peuvent en aucun cas construire une argumentation étayée, une réflexion posée. La réponse immédiate interdit tout retour réflexif et tout recours à un argumentaire autre que la force elle-même. Ces forces laissent d'ailleurs sans voix ; elles sont "inaccessibles au langage". De plus, s'il est impossible à l'homme de raisonner, il lui est également impossible de raisonner ces forces. L'homme est alors contraint de faire front, de faire face, de s'engager "de toutes ses forces" dans l'action. Il est alors défini, à l'instar des choses qui lui résistent, par son engagement corporel, par sa puissance physique.

Ce régime est ainsi caractérisé par l'opposition de forces brutes, s'exprimant hors de toute équivalence, hors de toute recherche d'accord ou de compromis. Pourtant, si aucune équivalence ne peuple le monde de la violence, cette confrontation elle-même ouvre sur une forme d'équivalence résiduelle en le rapport de force : "la question de l'équivalence est écartée de l'épreuve, même si elle en constitue, après coup, le résidu"[595]. Au cours et à l'issue du combat, les êtres et choses qui se sont opposées

593 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 116

594 Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, *op. cit.*, p. 118.

595 Luc Boltanski, "Dissémination ou abandon : la dispute entre amour et justice. L'hypothèse d'une pluralité de régimes d'action", in *La théorie de l'action*, sous la dir. de Louis Quéré, Paris, Ed. du CNRS, 1993, p. 236

s'inscrivent en effet sur une même échelle, permettant de situer un vainqueur et un vaincu ou, le cas échéant, une égalité de force.

La description d'un tel régime permet de bien montrer l'existence de modes d'engagement dans l'action qui échappent à la sphère de la justification. La violence en est un. Pour autant, seule la moitié du chemin semble, à ce point, avoir été parcourue. En effet, nos courriers présentent la double particularité de combiner une interpellation et une forme de rejet ou de violence envers le champ politique. Reconnaître la violence comme un mode à part entière d'action est un premier pas. Reste à considérer comment cette violence peut s'intégrer dans une interpellation.

Or ici, le régime de la violence, dans sa pureté, semble s'opposer à une telle combinaison[596]. C'est donc à penser cette conjonction entre interpellation et violence que nous devons dorénavant nous consacrer.

2- La parole pamphlétaire

Pour saisir la logique d'une telle construction associant interpellation et négation, enchantement et désenchantement, on s'appuiera sur l'analyse que Marc Angenot fait des pamphlets[597]. En effet, les dénonciations pamphlétaires se caractérisent par des tensions souvent irrésolues entre pur et impur, entre impossibilité de se taire et difficulté de parler, entre ce qui est commun et ce qui est opposé, tensions qui expliquent très largement l'ambiguïté des courriers pamphlétaires.

Bien comprendre la logique qui anime tout pamphlet nécessite de considérer dans un premier temps l'opposition entre les deux mondes du pur et de l'impur, le premier servant de point d'appui à la critique du second nécessairement sacrilège. C'est ainsi au nom et comme garant de la pureté des valeurs que le pamphlétaire intervient (a). Cette position de gardien du sacré ayant pour visée de convertir son public à la vérité entraîne l'usage d'un argumentaire et d'une parole spécifiques (b).

a) La pureté comme référent

Le pamphlet est construit sur une opposition irréductible entre la vérité et le mensonge :

596 Le problème soulevé ici est celui de la pertinence de régimes d'action totalement exclusifs. Cette exclusivité a le grand mérite d'obliger à penser des actions distinctes justiciables d'explicitations elles-mêmes différenciées. Au-delà de cet intérêt le régime de la violence semble pourtant poser problème. Il faut alors revenir sur le caractère exclusif de ce régime. D'abord, ce régime suppose un ordre préexistant puisque c'est précisément le dérèglement de cet ordre qui conduit à une action en violence. De plus, cet ordre qui ne fonctionne sur aucune équivalence est lui-même producteur d'équivalence en l'espèce du rapport de force qui en découle. Ainsi, le régime de la violence dépend de l'existence d'autres ordres d'une part et ne répond pas complètement à la suspension de toute équivalence d'autre part. On peut alors interroger le gain heuristique découlant de la distinction de la violence comme régime à part entière : l'absence de tout prolongement à ce régime constitue déjà un premier élément de réponse ; l'impossibilité de considérer l'usage qui peut être fait de la violence dans certaines situations semble confirmer la tenue toute relative de ce régime.

597 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire, Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, "Langages et sociétés", 425 p. L'auteur consacre d'ailleurs dans sa conclusion une quinzaine de pages à une "Lecture d'une page de *Notre jeunesse*" [pp. 322-336].

"la vérité possède une force axiologique immanente, elle est le critère régulateur et la justification du discours"[598]. Cette vérité est donc de l'ordre de l'éternel, du vrai, du juste, du beau, c'est ce que Charles Péguy entend par "mystique", en l'opposant à la politique.

- "Vous croyez, vous dites que nous sommes purs, que nous avons les mains pures. Vous le croyez, vous le dites. Mais vous ne savez pas ce que vous dites. Vous ne pouvez pas mesurer ce que vous croyez. Il faut vivre à Paris, dans ce que l'on a fait de la République, pour savoir, pour mesurer ce que c'est que d'être pur"[599].

La vérité qui au premier abord pourrait sembler désincarnée relève pourtant d'un monde pur *et* accessible à qui sait le reconnaître : "Alors même que le scandale domine, il faut que la vérité soit à portée de main, dans le vécu le plus ordinaire, que le sublime soit dans le bas, l'essentiel dans le contingent. Loin d'être absente du monde, il faut que la vérité soit présente à chaque instant dans les humbles faits, pour qui sait y lire. Le regard paradoxal modifie sous nos yeux la configuration banale du réel"[600].

- "Ce sont les mystiques qui sont même pratiques et ce sont les politiques qui ne le sont pas. C'est nous qui sommes pratiques, qui faisons quelque chose, et c'est eux qui ne le sont pas, qui ne font rien. C'est nous qui amassons et c'est eux qui pillent. C'est nous qui bâtissons, c'est nous qui fondons, et c'est eux qui démolissent. C'est nous qui nourrissons et c'est eux qui parasitent. C'est nous qui faisons les oeuvres et les hommes, les peuples et les races. Et c'est eux qui ruinent"[601].

La détention d'une telle vérité oblige à prendre la parole pour en révéler sa teneur. La vérité qui a été révélée au pamphlétaire ne peut en effet être étouffée ou tue : elle doit éclater. Ce monde de la vérité permet surtout de porter un regard critique sur le monde et les hommes. Il existe ainsi une pureté qui sert d'étalon au jugement et incline notamment à dénoncer de façon virulente le scandale du monde de l'impur, du monde dégénéré qui a historiquement pris la place de la vérité, du monde "d'après la catastrophe".

Ce monde sacrilège dessine un envers symétriquement parfait du monde de la vérité, un retournement de l'ordre "naturel" du monde. Il se définit alors par un ensemble de valeurs antinomiques avec celles du monde pur. Mais ces valeurs, pour antinomiques, se glissent sous les catégories valorisées de la pureté : le monde de l'impur est alors un monde de l'imposture. Un processus de dégradation systématique des valeurs originelles conduit, sous le même nom, à faire advenir leur contraire. Tout en continuant, à l'instar du monde de la vérité, de se revendiquer des notions de liberté, d'égalité, de justice, ou encore de République, il vide ces dernières de leur sens, les profane, les pervertit jusqu'à en inverser complètement la signification.

598 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 85.

599 Charles Péguy, *Notre jeunesse*, Paris, Gallimard, 1993 (1910), "Folio/Essais", précédé par *De la raison* (1901), p. 155.

600 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 308.

601 Charles Péguy, *Notre jeunesse*, *op. cit.*, p 149.

- "Sous ce nom commun d'affaire Dreyfus, comme il arrive si souvent en histoire, sous ce nom presque générique il y a eu au moins, dans la réalité, deux affaires parfaitement

distinctes, extrêmement différentes. (...) Il y a eu des dreyfusistes purs et des dreyfusistes impurs"[602].

Cette inversion systématique des valeurs, ne peut être le fruit du hasard : elle est, pour le pamphlétaire, le produit de forces obscures. Comment, en effet, comprendre ce retournement systématique des normes les plus évidentes sans y voir la main d'acteurs "sataniques" ? Plus, ces acteurs ne peuvent se résumer à une petite poignée d'intrigants mais font partie d'une conspiration générale. En effet, là encore, derrière les oppositions qui animent les débats publics et l'apparence de complexité et de diversité savamment entretenue par le monde de l'imposture, se cache un monde uni et totalement dévoué à la perte des valeurs les plus nobles.

· Péguy fait ainsi tenir à Jaurès, considéré comme l'incarnation du traître au dreyfusisme et à la République, un discours imaginaire censé présenter les véritables motifs animant les actions de ce dernier et révélant sa véritable nature : "Quand quelqu'un m'aime et me sert, le sot, me prodigue les preuves les plus incontestables de l'amitié la plus dévouée, du dévouement le plus absolu, aussitôt je sens s'élever dans ce qui me sert de coeur d'abord un commencement, un mépris invincible pour cet imbécile. Faut-il qu'il soit bête en effet, d'aimer un ingrat comme moi, de s'attacher à un ingrat comme moi. Comme je le méprise ce garçon"[603].

Ces deux mondes de la vérité et de l'imposture s'opposent donc en tout, aucune équivalence n'est susceptible de faire passerelle entre eux. Les personnes semblent habiter dans des univers radicalement différents. Il n'existe ni points communs ni points de passage entre ces deux univers.

Et pourtant, ils sont formellement construits de façon symétrique. La symétrie s'articule autour d'un axe commun : les valeurs dont les pamphlétaires se font les hérauts sont également celles qui sont revendiquées, et perverties par leurs adversaires. Les valeurs des premiers constituent simultanément les justifications dénaturées des seconds. Ces deux mondes constituent ainsi pour le pamphlétaire deux réalités s'opposant trait pour trait et fonctionnant sur le mode de l'inversion.

b) Exprimer le contraire du semblable

Le pamphlétaire, fort de la vérité, juge le monde qui l'entoure absurde et dégénéré. Il développe, grâce à la connaissance de cette vérité, une interprétation radicalement différente du monde, une interprétation qui doit réussir à convertir le public en accomplissant le tour de force de "tirer le contraire du semblable"[604].

Mais le pamphlétaire est dénué de tout mandat pour parler. Il est seul face à un auditoire hostile, solitaire face à l'opinion admise. De plus, il ne peut - ni ne veut - parler le même langage puisque ce dernier est également perverti. Il lui faut donc inventer un langage spécifique. Enfin, rejetant tout argument s'inscrivant dans un monde inique, il est contraint d'inventer un mode argumentaire susceptible d'exprimer l'évidence de la vérité.

602 Charles Péguy, *Notre jeunesse*, *op. cit.*, pp. 178-179.

603 Charles Péguy, *Notre jeunesse*, *op. cit.*, p. 244.

604 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 42.

Un discours exotopique

Aucun mandat social n'est accordé à un pamphlétaire qui est seul à être illuminé par la vérité. Personne ne confie au pamphlétaire la mission de parler en son nom, aucune légitimité collective ne semble animer sa prise de parole. Démuni de tout mandat - il considère d'ailleurs lui-même sa prise de parole comme un "prêche dans le désert", comme une "bouteille à la mer" -, le pamphlétaire se refuse à tirer sa légitimité d'un quelconque statut scientifique. Se revendiquer d'un savoir, c'est encore se revendiquer d'une forme d'illusion face à une vérité qui s'impose d'elle-même. De même ne peut-il pas plus invoquer une parole d'autorité puisque la seule autorité qu'il reconnaisse est précisément celle de la vérité.

"L'énonciateur est présent dans son énoncé comme dépourvu de statut ou de mandat, mais automandaté par une conviction de "for intérieur""[605]. Le pamphlétaire est donc essentiellement automandaté : la nécessité intérieure qui l'habite est d'ailleurs si forte que le pamphlétaire se demande moins "comment parler ?" que "comment se taire ?". Ainsi, ne pouvant se revendiquer d'un quelconque mandat social, le pamphlétaire tire sa légitimité tout à la fois de son indignation face au retournement du monde, du dévoilement qu'il prétend opérer, et enfin d'une vérité absente.

En négligeant tout mandat dans sa prise de parole, le pamphlétaire se gratifie néanmoins de l'indépendance accordée aux penseurs libres. Or cette indépendance - doublée d'une forme de courage - permet seule d'accéder à la vérité, vérité que l'opinion commune et partisane ne peut qu'ignorer. La grandeur du pamphlétaire ne repose ainsi nullement sur sa capacité à subsumer un ensemble de personnes partageant peu ou prou le même avis, mais bien sur la détention de la vérité dont il se fera le prêcheur solitaire.

Un langage spécifique

Le pamphlétaire ne disposant d'aucun mandat est également démuni de tout langage pour s'exprimer : "Il défend les mêmes valeurs que celles dont le monde de l'imposture se réclame. Il n'a reçu mandat de personne pour parler et s'oppose à une parole institutionnelle, authentifiée par un ensemble de pratiques et articulée sur les principes mêmes dont il tire sa vérité et dont l'adversaire tire une "vérité" toute contraire. (...) Autrement dit, le pamphlet est le lieu d'une parole impossible, sans mandat, sans statut, animée d'un impératif de for intérieur, sans stratégie heureuse pour substituer l'évidence de la vérité à l'imposture établie"[606].

En effet, le problème principal du pamphlétaire tient dans le fait que le seul langage à sa disposition est également celui de ses adversaires - ce sont les mêmes mots-valeurs qu'ils se renvoient. Or ce langage largement perverti risque de contaminer son propre message. Le pamphlétaire, comme seul garant du sens vrai des mots, se sent dépossédé. Mais il ne peut se taire. En outre, bien que les mots soient dans leur

[605] Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, pp. 40-41.

[606] Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 39.

ensemble pervertis, il leur accorde néanmoins un grand pouvoir de révélation ; quelles sont alors les possibilités dont dispose le pamphlétaire pour s'exprimer ?

Face à cette apparente contradiction, notre orateur aura recours à plusieurs artifices. Il pourra dans un premier temps recourir à des formes rhétoriques spécifiques telles que la prolepse historique, la prosopopée, ou encore la prophétie[607]. Toutes ces formes ont en commun de rendre sa pureté au langage en l'ancrant dans un ailleurs. Le pamphlétaire pourra également revendiquer un vocabulaire a priori exclu de tout débat public : un vocabulaire injurieux ou violent qui fait le prestige du genre. Enfin, il aura recours à une expression largement empruntée au discours oral, permettant, là encore, d'introduire un vocabulaire argotique souvent condamné et une liberté d'expression faisant rupture avec le ton posé de tout argumentaire destiné à convaincre[608].

Convertir plutôt que convaincre

Le pamphlétaire se donne pour mission de dévoiler la vérité à ses congénères de telle sorte qu'ils se convertissent. "Le discours pamphlétaire se développe selon une stratégie qui a pour fin la conversion du lecteur, conversion voulue affective autant qu'intellectuelle, à une conception des choses dont il s'agit de déployer les forces persuasives en dissolvant les résistances et en levant les préjugés de l'auditoire"[609].

Dans sa stratégie de conversion, le pamphlétaire ne pourra que peu recourir à l'argumentation. En effet, argumenter ce serait s'inscrire dans l'apparence de débat qui caractérise le monde perverti ; ce serait se situer sur un terrain commun avec ses adversaires alors même qu'un tel lieu est inexistant. Argumenter, ce serait aussi s'inscrire dans une logique du probable, du réfutable, accepter que la Vérité soit soumise à contestation[610]. Or la vérité relève de l'évidence : "Une thèse évidente est une thèse qui n'a pas ou n'a plus besoin de raisons, parce qu'elle porte une vérité sans médiation. [...] C'est le propre de l'évidence de court-circuiter l'enchaînement des raisons, toujours

607 Marc Angenot définit ainsi ces trois figures de style : Une prolepse est un "argument d'autorité qui consiste pour le polémiste à s'installer par l'imagination à un moment de l'avenir et à juger des événements présents qu'il met en cause en se plaçant du point de vue *d'un observateur futur*. Il spécule sur ce que l'histoire retiendra d'une époque : événements officiels passés en deux lignes, débats passionnés renvoyés à l'insignifiance - faits apparemment mineurs assignés comme le début de quelque chose d'important" [p. 204]. Une prosopopée consiste dans la transcription de propos imaginaires c'est-à-dire "ceux que tel personne aurait pu tenir dans telle circonstance (qui n'a pas eu lieu) qu'il tiendrait aujourd'hui (mais il est mort), qu'il devrait tenir (mais il ne le fait pas)" [p. 289]. Enfin, la prophétie est un "énoncé encore dépourvu de tout référent et pourtant véridique, car il anticipe sur un futur dont seul il est le garant, énoncé non pas faux mais plus vrai que tout autre, puisqu'il englobe le présent dans l'avenir, énoncé enfin rebelle à toute réfutation, indifférent à donner ses preuves puisque son évidence sera progressivement dévoilée par le cours même des choses" [p. 94]. Cf. Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit*.

608 "Ajoutons que le pamphlet semble chercher à icôniser dans sa rhétorique un simulacre de parole publique, du discours oral, de la harangue au coin des rues : derrière le texte du pamphlet, il faut voir l'homme qui se démène et tape du poing ; il faut au moins que le pamphlétaire donne l'illusion qu'il est là à interpeller directement son lecteur. Il y a donc, dans nombre de pamphlets, une forte connotation du *style oral*, à la fois dans la répétition et dans l'emphase". Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 239.

609 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 295

impropres à procurer une illumination immédiate dont l'intensité se passe de preuve"[611].

De même, le principal grief que le pamphlétaire adresse à ses adversaires réside dans la discontinuité qu'ils instaurent entre des principes - qui leur sont communs - et leur mise en pratique. Le pamphlétaire s'insurge non seulement contre des principes pervertis dans leur mise en pratique - principes qui, en retour, en viennent à être eux-mêmes dégénérés - mais surtout contre l'opposition qui est ainsi produite entre principes et pratique[612]. Se revendiquant d'une continuité des valeurs et du monde, le pamphlétaire ne peut en aucun cas se contenter, dans son optique de persuasion, d'une position surplombante traitant des seuls principes en ignorant leur prolongement naturel dans le monde vécu.

Si la vérité, l'évidence et les valeurs trouvant leur expression *dans* le monde ne peuvent qu'*éclater* au grand jour et ne peuvent s'argumenter, comment en rendre compte ? La répétition ou le martèlement de la thèse peuvent servir dans un premier temps la vérité[613]. Mais c'est surtout dans l'exposition d'un discours emprunt de pathos que le pamphlétaire essaie de faire advenir cette vérité. Il sera ainsi particulièrement présent dans son texte, faisant part de ses états d'âmes et de la façon dont il est personnellement affecté.

"Le pamphlétaire ne cherche pas à présenter un ensemble de thèses et de jugements distanciés ; il devra dire comment *dans son vécu*, ces thèses et ces opinions ont surgi, dire où il a lui-même rencontré son chemin de Damas. Le désordre qu'il condamne n'est pas une abstraction, il faut qu'il en fasse un tableau concret. Il lui faut dès lors *montrer* plutôt que démontrer"[614].

Au terme de ce parcours, on voit bien comment le monde de l'imposture est venu, de façon subreptice, recouvrir de son voile le monde de la pureté qui figure dorénavant un

610 C'est la logique du polémiste dont se distingue radicalement le pamphlétaire : "Le polémiste établit sa position, réfute l'adversaire, marque les divergences en cherchant un terrain commun d'où il puisse déployer ses thèses. [...] Si hostile qu'il se montre, il doit pouvoir techniquement s'identifier à la parole adverse, jouer avec ses postulats. [...] L'invective, s'il y en a, est subordonnée à la persuasion". Autrement dit, le polémiste s'oppose à ses adversaires tout en estimant partager un certain nombre de points communs, des valeurs mais aussi un mode argumentaire faisant état des présupposés de son discours, une argumentation étayée par des preuves soumises à la réfutabilité. Cf. Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, pp. 21 et 36.

611 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, pp. 148-149.

612 L'unité du monde perdu réside peut être en cela que les principes se prolongent naturellement dans une pratique jusqu'à ne plus pouvoir être dissociés. C'est d'ailleurs précisément dans cette mesure que Charles Péguy peut critiquer la politique tout en se référant à une mystique dont l'articulation au monde est impensée.

613 "L'assertivité du texte répond au martèlement d'une thèse élémentaire dont la répétition lancinante est censée avoir un effet thérapeutique sur le lecteur, abusé par le scandale dominant. Le pamphlétaire n'a recours à cette méthode Coué, cette didactique simpliste du "mettez vous bien cela dans la tête" que parce qu'il a affaire à une propagande sournoise et omniprésente que, seul, prétend-il, il a entrepris de contrer". Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 239.

614 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 296.

âge d'or regretté. C'est au nom de ce monde perdu - dont les valeurs sont revendiquées par l'adversaire -, que le pamphlétaire prend la parole et condamne sans ménagement le monde contemporain perverti. C'est donc au nom de la pureté de la politique, de la France ou de la race que les locuteurs interviennent auprès du maire, en l'accusant d'être simultanément le fossoyeur et la honte de la nation. Dans ce modèle, la grandeur tient donc à la pureté des acteurs et de leurs actions, sachant que cette pureté est notamment garantie par un courage doublé d'une indépendance d'esprit à la limite de la solitude.

nterpellation en même temps que critique définitive du maire, le discours pamphlétaire se situe en équilibre précaire. Si d'un côté le pamphlétaire considère, à l'instar de la satire, que le monde est devenu incompréhensible et dénué de sens, qu'il s'agit d'un monde devenu étranger, il ne peut pour autant en rire tant il se sent parallèlement impliqué ; mais, d'un autre côté, il ne peut argumenter de façon polémique son discours qui est un discours de vérité n'acceptant que l'assertion. Ni hors du monde à la façon de la satire - il prétend que la vérité est dans le monde à qui sait en lire les indices -, ni dans le monde à l'exemple de la polémique - il est détenteur d'une vérité immanente qui ne peut être discutée -, le pamphlétaire n'est "nulle part ; il ne peut concevoir une vérité contredite par le cours du monde, partagée par personne, une vérité expulsée du champ empirique et qui n'a que sa voix pour s'imposer"[615].

B/ Les courriers pamphlétaires adressés au maire de Lyon

Le monde construit par les locuteurs s'adressant au maire au travers de courriers pamphlétaires est un monde manichéen : la pureté et la vérité s'opposent au monde maléfique de l'imposture figuré ici par le monde politique qu'incarne le maire.

Cette opposition travaille l'ensemble des courriers des locuteurs. Du côté de la pureté, est auréolée une sphère politique préoccupée des Français, de leur devenir, de leur préservation[616], de leur bien-être - *"Ce "bordel" finira j'en suis sur. Nous méritons autre chose. Nous sommes une nation respectable - mais si peu respectée"* [23]. Les locuteurs rappellent à l'envi les valeurs républicaines originelles - *"Je suis allé, moi, à l'école de Jules Ferry de la République Française"* [23], et bannissent toute controverse ou polémique politiciennes accusées d'aller à l'encontre de la concorde et de la grandeur - *"Au lieu d'avoir de belles idées vous préférez vous manger entre vous. La grandeur ou est elle ? et les idées ?"* [274]. Les descriptions de ce monde mystique, qui ne sont souvent qu'ébauchées, s'appuient sur et confortent une image mythique de la France, de son histoire, de sa grandeur ; elles trouvent dans le monde perverti un envers parfait.

615 Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 39.

616 Dans le cadre des lettres racistes, ce monde de la pureté est représenté par les valeurs de l'occident opposées aux valeurs prêtées aux musulmans. La trahison consiste alors en la promotion des valeurs de l'ennemi. "Cette religion raciste envers la femme et qui dégrade la condition féminine à l'état d'esclave est inacceptable sur notre sol et contraire à l'Esprit de 89 et aux droits de l'homme. Comme toujours cette manoeuvre sournoise propre à la *félonie islamique*, culpabilise une fois de plus les Français. En quoi somme nous responsable d'islamas barbares qui ne respectent pas la règle commune imposé à tous sans distinction de races ou de confession. Et vous vous voulez leur batir un centre islamique (Une base logistique subversive)" [174, c'est nous qui soulignons].

Du côté de l'impur, les idéaux sont vidés de tout ce qui fait leur grandeur au profit de notions antinomiques : *"Désordre, laxisme, pagaille, tel est la devise Républicaine. Après ça allez donc fêter le Bicentenaire de la Révolution"* [243]. Tous les qualificatifs indiquant la décadence de la population, de la terre, du régime politique, du contrat social sont mobilisés pour caractériser une France perdue : *"Pauvre terre de France* mal gouvernée *,* vendue *,* dénatalisée *,* vieillie *,* vendue *par ses élus aveugles"* [101, souligné par l'auteur]. La classe politique tenant, dans la promotion d'un tel chaos, un rôle de premier plan : *"En France, vous ne faites que de la politique. Le résultat, nous le voyons chaque jour - minable - déplorable"* [23].

Dans ce monde construit sur l'opposition entre une politique pure - ou "mystique" pour emprunter au vocabulaire de Charles Péguy -, et une politique impure - ou politicienne -, les locuteurs s'érigent en garant de la pureté, de la vraie politique. Le maire est quant à lui renvoyé du côté d'un monde perverti, d'un monde perdu qu'il est accusé d'avoir en partie contribué à faire chuter. On est donc en présence de deux mondes totalement opposés qu'aucun terrain commun ne semble pouvoir réunir, qu'aucune équivalence ne semble pouvoir faire communiquer.

Ce sont ces mondes parallèles que l'on se propose de découvrir en prêtant attention aussi bien aux légitimités et fondements mobilisés par les citoyens qu'aux critiques que ces derniers adressent à leur maire (1). On verra alors dans un deuxième temps en quoi ce genre pamphlétaire implique un mode argumentaire spécifique - et partant des fautes de grammaire possibles - mode avant tout destiné à convertir son auditoire (2).

1- Les locuteurs contre le maire ou la pureté contre la traîtrise

a) Les locuteurs

L'opposition entre une politique pure, transparente, militant pour la grandeur de la nation, et son inverse que figure une politique politicienne nécessairement pervertie, se solde par l'imposition de la seconde qui recouvre toute la réalité de ses principes pervertis, et cela au nom même des principes les plus nobles. Il faut donc au locuteur, contre tous, tout à la fois réaffirmer les principes fondant la République ou la nation, et dénoncer leur déchéance. Dénoncer l'imposture d'un monde perverti, nécessite d'imposer une nouvelle définition du monde, définition inspirée de la vérité et de la proclamer publiquement ; ils doivent en un mot dire le monde tel qu'il est réellement. A cette fin, il leur est nécessaire de s'imposer comme interprètes pertinents de la vérité. Tout le travail du pamphlétaire consiste donc dans l'imposition simultanée d'une vision nouvelle du monde - en référence à un espace pur - et de soi comme interlocuteur nouveau et pertinent.

Imposer une nouvelle problématique et s'imposer comme seul détenteur de la vérité ne peut passer, à l'instar des autres modèles, par l'instauration ou le rappel d'une échelle partagée avec le maire : les deux mondes qui se font face n'ont rien de commun sinon, comme en miroir, une forme d'inversion. C'est pourquoi les locuteurs qui prennent la plume dénient réciproquement au maire tout droit à la parole.

Retirer la parole au maire

Refuser la parole au maire, tel est le premier acte de la prise de parole des pamphlétaires. Ce refus passe par une critique acerbe visant à lui retirer toute autorité. Les citoyens lui reprochent tout d'abord de mentir, c'est-à-dire aussi bien de ne pas tenir les engagements que ses propos annoncent, que de prononcer, suivant les circonstances nécessairement changeantes, des discours en définitive contradictoires.

· "Pour conclure vous auriez mieux fait de représenter le parti socialiste, cela serait plus honnête et se rapprocherait davantage de vos idées" [29].

Ils font également part, plus profondément, de leur dégoût des "beaux discours" qui invalident en définitive toute parole en pervertissant le langage.

· "Sous les prétextes de Droits de l'homme, de Liberté, de racisme il n'y a plus de limites et nous sommes en train de perdre notre identité nationale, le respect de notre culture, de nos traditions, de notre laïcité etc. Vouloir défendre à ce jour toutes ces valeurs, en un mot être tout simplement français c'est s'attirer l'épithète d'office de Le Penniste, de raciste" [29].

Cette critique d'une parole pervertie ouvre, plus avant, sur le refus des locuteurs de confier leur voix à leur représentant. Au-delà du droit à parler c'est donc la fonction de porte-parole qui est déniée au maire. *"La démocratie déléguée c'est de l'usurpation"* [225]. Les locuteurs, forts de leur connaissance de la vérité et ne se reconnaissant pas dans leur porte-parole, reprennent l'initiative de la parole en faisant taire leur adversaire.

Une légitimité spécifique

Une fois retirée au maire sa légitimité d'expression, le pamphlétaire doit rétablir la vérité en dénonçant l'écroulement en cours du monde - rôle d'alerte - ou sa disparition totale et irrémédiable - fonction de prophète crépusculaire. A cette fin il construit une parole singulière qui s'appuie sur une légitimité spécifique. En effet, il ne peut - parce qu'il n'est pas mandaté mais surtout parce qu'il ne veut se trahir - user des mêmes légitimations que celles du champ politique. Il va donc recourir à un système de référence différent, ouvrant et fondant sa parole.

Dans un premier temps, le locuteur s'adressant au maire fait part de son indignation. Plus, le locuteur *met en scène* son indignation, sa révolte, en insistant sur son *affection*.

· ""Je signerais, courant juillet, le permis de construire de cet édifice" Cette réponse m'a totalement anéanti, écrasé... J'ai immédiatement éteint mon poste de télévision pour ne pas suivre la suite du débat" [211]. "Je suis scandalisé d'apprendre qu'une mosquée va être construite sur notre sol à Lyon. (...) je suis vraiment écoeuré de tout" [214].

Cette indignation permet d'emblée de situer la prise de parole comme un cri du coeur. C'est parce qu'il est touché, affecté, écrasé, physiquement anéanti que le locuteur se permet de prendre la parole, ou plutôt ne peut s'empêcher de la prendre. Cette indignation rend compte d'un mouvement premier du corps refusant ce qui arrive, un mouvement qui passe pour incontrôlé et qui a pour mérite d'indiquer combien le locuteur

entretient avec le monde un rapport fondé sur un engagement entier de la personne.

Ce locuteur ne se contente néanmoins pas d'exposer son "dégoût" ; s'il l'est c'est parce qu'il appartient au monde de la pureté. Il sera donc attaché à rappeler la teneur de ce monde pur, dont il regrette l'absence. Le locuteur trouve ainsi une légitimité dans le rappel et l'attachement à une vérité absente. L'histoire - de France notamment - est, dans cette visée de fondement de la parole, particulièrement mise à contribution[617] :

"Il serait urgent que les uns [les dirigeants de l'opposition] et les autres [les dirigeants socialistes] lisent l'histoire des anciens peuples : les anciennes civilisations se sont écroulées, après avoir été attaquées, du dehors, mais aussi parce que minées à l'intérieur et si on pense à Rome ce sont ces mêmes barbares, qui ont assailli le limes, qui ont poussé les Romains qui leur avaient donné la nationalité romaine, pour se mettre à leur place" [205]. "Vercingétorix a lutté contre le colonialisme étranger. Il doit rester notre référence" [223]. "Le Gaullisme a disparu avec le départ du Général. Le RPR ne veut rien dire, ne veut plus rien dire" [23]

L'âge d'or que représente la France de la Résistance est, dans nos courriers, particulièrement sollicité par des individus jouant sur l'opposition radicale entre nazisme et résistance et sur la grandeur unanimement reconnue à cette dernière. Elle donne l'occasion aux locuteurs d'indiquer non seulement la nature du monde dont ils se revendiquent mais aussi leur *implication* dans sa construction ou sa défense.

- "Je suis Français, un vrai, âgé de soixante deux ans, Très jeune j'étais dans le maquis Alsacien-Lorrain, à l'époque, la France était vraiment française" [23].

Indigné parce que pur, ancré dans un monde regretté, le citoyen fait également montre de la solitude - notamment marquée par la négation des catégories propres au champ politique -, caractérisant un locuteur dorénavant seul à détenir la vérité : *"En tant que français et républicain* sans appartenance à aucun parti politique*, je tenais à vous exprimer mon point de vue"* [214, c'est nous qui soulignons]. Ce n'est donc pas d'un mandat hypothétique que le locuteur tire sa légitimité mais précisément de l'absence de tout mandat. Il retourne ainsi la position du solitaire - stigmatisée par le champ politique - pour en faire la preuve suprême de sa bonne foi et de son dévouement à l'intérêt général[618]. La solitude devient en effet garante d'une position pure dorénavant absente du monde. Une telle solitude dans la dénonciation doit donc nécessairement s'accompagner d'un certain courage - pour affronter l'ensemble du monde - et de détermination : *"Quant à moi je combattrait par tous les moyens votre action et le R.P.R."* [234][619].

Cette légitimité qui dessine un envers des légitimations traditionnelles - solitude vs

[617] Le locuteur, tout en trouvant dans la vérité le fondement solitaire de son interpellation, s'inscrit par le récit historique dans un mouvement plus large, souvent millénaire et animé d'une logique propre. L'articulation entre la dimension générale et la présence solitaire du pamphlétaire est construite en référence aux visionnaires d'antan qui sont reconnus, souvent après coup de la justesse de leur interprétation du monde et de la continuité de la France qu'ils ont permis d'assurer.

[618] Cette attitude n'est pas sans rappeler la cité inspirée construite par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification*, *op. cit.*, pp. 107-115.

mandat ou statut, autorité de la vérité vs positions différenciées dans un débat, indignation vs réflexion -, n'est que rarement explicitée : elle travaille les courriers en filigrane ; la détention de la vérité semblant suffisamment forte pour assurer le locuteur de la légitimité de sa prise de parole.

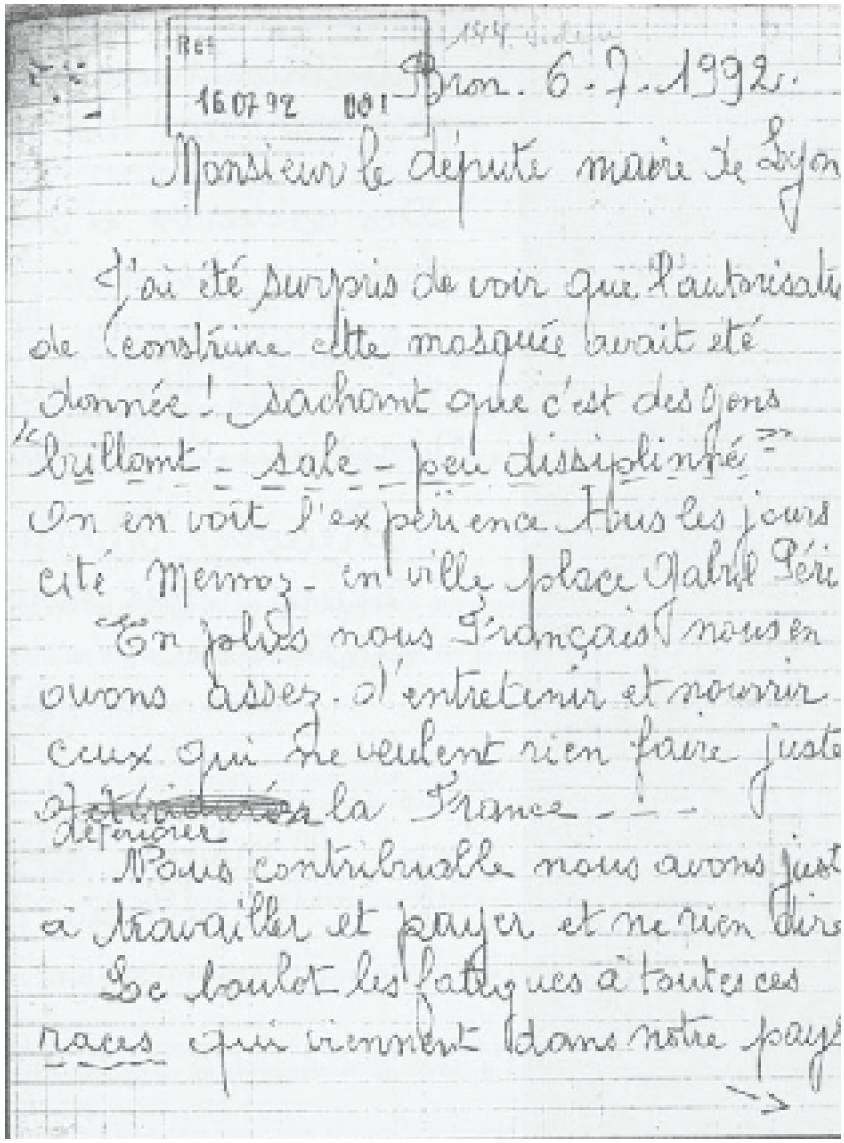

Rec 16 07 92 001

Lyon. 6-7-1992.

Monsieur le député maire de Lyon

J'ai été surpris de voir que l'autorisation de construire cette mosquée avait été donnée ! Sachant que c'est des Lyons "brillant - sale - peu dissipliné ?"
On en voit l'exemple tous les jours cité Mermoz - en ville place Gabriel Péri.
En fait nous Français nous en avons assez d'entretenir et nourrir ceux qui ne veulent rien faire juste de détruire la France - ! -
Nous contribuable nous avons juste à travailler et payer et ne rien dire
Je voulot les félicitations à toutes ces races qui viennent dans notre pays

[619] Le courage est essentiellement une qualité demandée aux hommes politiques : "J'ajoute encore que si vous ne voulez pas faire de déclaration osez publier cette lettre et vous montrerer un courage certain" [221].

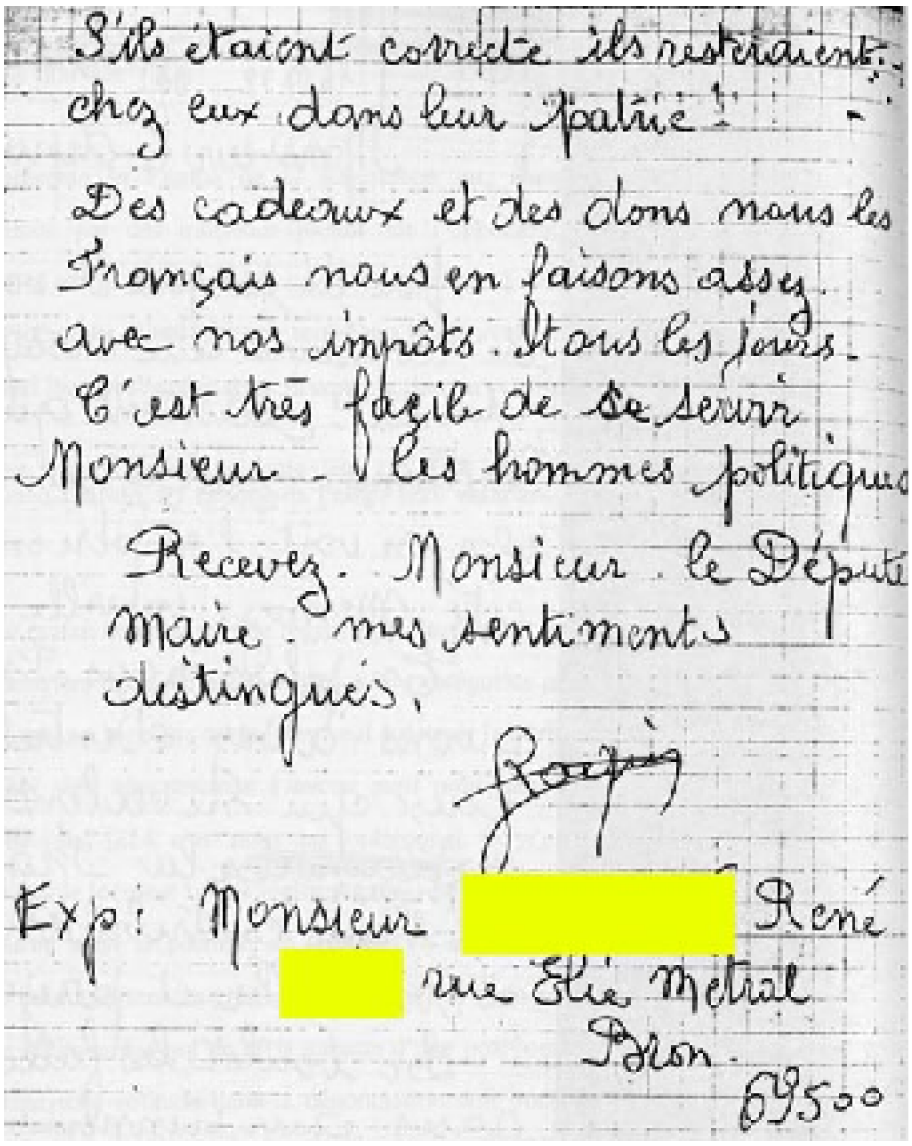

S'ils étaient correcte ils resteraient chez eux dans leur Patrie !

Des cadeaux et des dons nous les Français nous en faisons assez avec nos impôts. Tous les jours. C'est très facile de se servir Monsieur - les hommes politiques

Recevez. Monsieur. le Député Maire. mes sentiments distingués.

Exp: Monsieur [redacted] René [redacted] rue Elie Metral Décon 69500

b) Le maire

Le maire incarne de fait le monde perverti, un monde politicien, partisan, corrompu, travaillé par l'intérêt individuel, inefficace, construit sur le mensonge. Le maire, comme paradigme de la perversion de tout le système politique, sera la visée des critiques virulentes des locuteurs.

Les descriptions de ce qui est attendu du maire indiquent ce que pourrait pourtant être un tel personnage dans un monde politique pur et donnent les premières clefs pour comprendre les critiques qui lui seront adressées.

"Les Français ont besoin, comme responsables politique d'hommes courageux quant au devenir de la cité et intraitables quant à la préservation de leur identité" [8]. "Les élus dont vous êtes sont au service de la France, au service des français. Vous êtes payés pour cela. Vous n'êtes pas à la botte des arabes ou des turcs" [23]. "Au lieu d'etre grand et bon français on est plein d'egard pour

Gobatchek" [274]. "Pour être maire de Lyon, monsieur, de cette ville au passé prestigieux et aux coutumes ancestrales de foi chrétienne et de vérité, il faut en être digne" [177].

Le maire devrait ainsi être "au service de la France", "courageux", "grand", "bon français", "digne". Pourtant, ce dernier est souvent loin de combler les attentes des individus qui lui écrivent. Il apparaît en effet dans toutes les lettres comme la figure par excellence du *traître* [620].

"Vous prenez le parti d'ennemis de notre pays et de notre race. Vous vous conduisez en Félon, en traître Monsieur" [205]. "Vous êtes tous des traitres de la République et des anti-Français. Quel scandale vous commetez à l'égard de vos concitoyens et de notre Patrie" [197].

Le traître

Le maire n'est jamais, dans les courriers pamphlétaires, seulement rabaissé[621] ; il fait immanquablement l'objet d'une critique définitive, d'une déchéance irréversible : c'est un traître. Ainsi, "l'ignominie", le "minable", le "déplorable" sont le résultat de la traîtrise des hommes politiques considérés comme des usurpateurs, pire comme des agents des forces du mal.

Le maire est d'abord un usurpateur parce qu'il n'est pas ce qu'il prétend être :

"Mais au fait qui êtes vous MrNOIR ? sans aucun doute un timbré, un malade" [206]. "Michel Noir, l'anti-France, Vous vous croyez donc tout permis, parce que vous êtes le Maire de Lyon, à titre provisoire. Vous n'êtes pas Edouard Herriot, loin de là !" [25].

Usurpation d'identité mais aussi usurpation de place. Cette question est centrale dans la critique du maire puisqu'elle indique combien ce dernier est déplacé bien que se revendiquant des principes les plus nobles et se targuant de les incarner par sa fonction .

"L'article de presse ci-dessus me donne l'occasion de vous dire à vous, Maire de cette grande ville française que je connais si bien pour y avoir travaillé que le fait d'avoir donné votre accord pour la construction de cette "boutique" a quelque chose d'ignoble, d'invraissemblable, d'indigne de la part d'un homme qui occupe la situation qui est la votre" [23]. "J'ai lu dernièrement dans une revue que vous vous êtes pris le droit d'insulter un parlementaire de St Denis parce qu'il vous avait exprimé une opinion différente de la vôtre rapport à la construction de la mosquée de Lyon" [29].

Pas à sa place en tant que maire de Lyon, ses propos sont également déplacés.

"Merci pour vos propos désobligeants et déplacés au sujet du déblaiement de la neige" [450].

620 Le maire qui est précisément l'incarnation des valeurs qui devraient orienter la politique, est un traître d'autant plus dangereux qu'il fait croire à tous qu'il est le garant de ces valeurs. Plus, cette traîtrise est d'autant plus insupportable que pendant longtemps le locuteur semble avoir fait confiance à son élu. Le travail rétrospectif de dévoilement qu'il entreprend alors le conduit à penser qu'il a été trompé depuis déjà un certain temps - "Eh bien moi qui est toujours voté je ne voterai plus" [274].

621 Pour la différence que nous opérons entre rabaissement et déchéance, se reporter au Chapitre 5 §1 : Le modèle citoyen.

Faire remarquer des propos déplacés c'est montrer que le maire est allé trop loin et qu'il manque du respect minimum qui permet de le considérer, de lui parler. Le maire n'est plus reconnu digne d'être ni un interlocuteur, ni le représentant des citoyens.

Une volonté néfaste

Le maire n'est non seulement pas ce qu'il prétend être mais cette tromperie semble volontaire. En effet, les pamphlétaires voient dans leur élu bien plus qu'un agent agissant à son corps défendant : il participe au contraire pleinement à la déchéance du monde.

"Si rien n'a été fait c'est que vous n'avez pas bougé le petit doigt pour qu'il en soit autrement. Continuez de bien faire votre sieste le coeur léger et le sens du devoir accompli à l'assemblée lors des séances" [450]. "Ainsi, ces gens sectaires pour la plupart, sans culture et qui baisent comme des lapins vont nous envahir, d'ici 20 ans ils seront plus nombreux que les Français et imposeront leurs lois islamiques moyennageuse et con la France deviendra alors un 2ème Liban et une véritable guerre de religion explosera, voila ou vos incohérences risque fort de nous conduire. J'ai du mal à croire que vous ne le sachiez pas" [271, c'est nous qui soulignons]. "Si vous êtes ou vous êtes c'est grace a nous et nous pensions que vous éclairciriez la meute de Bougnoules qui envahissent le France, du moins que vous n'y participeriez pas" [232, c'est nous qui soulignons]. "La guerre est proche et vous devez vous frotter les mains en tant qu'élu et Maire de Lyon et incapable dans tous les domaines" [287, c'est nous qui soulignons].

Rien ne semble dès lors pouvoir sauver un maire qui trompe volontairement ses concitoyens. Seule la honte pourrait être tenue par les locuteurs comme un moyen de rédemption. Mais, là encore, le maire ne semble aucunement animé de tels sentiments. La traîtrise suprême tient alors dans le fait qu'il n'est même pas honteux.

"Vous avez donné votre accord pour la construction d'une Mosquée à Lyon. Mais c'est une honte de la part d'un élu de la République Française que de toléré pareille chose" [234]. "C'est une honte de la part des élus actuels sans oublié les crétins qui étaient avant et pour le nommer l'incapable Francisque Collomb" [214]. "Quelle honte, quelle pourriture ce député-maire" [237]. "Monsieur je terminerai cette lettre en vous disant que vous devriez avoir honte de vous même gar vous ne respecté ny la France et les personnes et je pense qu'il aurais mieux fallu être allemand que magrèbin" [264].

Sans honte, et pourtant déplacé, le maire est alors réduit à son animalité. La critique de ses caractéristiques physiques jouant le rôle d'une dévalorisation définitive.

- "Messieurs Michel Noir et Carrignon, vous êtes de piètres politiciens à la vue courte bien que vous soyez grands, forts mais aveugle pour le premier et gentil, mignon (moltocarino) avec un air de bambin bien élevé pour le deuxième, mais chacun dans sa mairie et comme beaucoup de maires ne pense qu'à se faire réélire pour sa gloire personnelle mais oubli ou ignore le bien de la France et ne pense plus qu'à phynance, dépense, gaspillage" [101]. "Celui qui vous a précédé a peut être fait des erreurs mais au moins il était agréable à regarder" [450].

l'ennemi unique

Le maire qui est déplacé par rapport à ce que les locuteurs attendent de lui tient des propos indignes, se prend pour ce qu'il n'est pas. Ce déplacement a d'autres conséquences : la ligne de clivage entre, d'une part, le maire et ses adversaires politiques et, d'autre part, entre une politique juste et une politique inique est révisée. Pour les pamphlétaires, la traîtrise du maire se traduit et entraîne l'effacement des clivages politiques traditionnels au profit d'une nouvelle définition départageant le monde de la pureté du monde politicien.

Le maire est alors compris dans une même catégorie incluant l'ensemble des élus. Au clivage partisan succède ainsi un clivage distinguant les ennemis incarnés par l'ensemble des acteurs politiques et les personnes croyant et militant encore pour une politique vierge. La traîtrise du maire n'est alors plus seulement celle de l'homme mais semble inéluctablement liée à son statut d'élu dans un monde où règne le mensonge.

"(...) incapable dans tous les domaines. Comme d'ailleurs tous les traitres du Gouvernement socialistes" [287]. "Vous n'êtes qu'un traître de la République comme d'ailleurs F. Mitterrand" [234]. "Tout compte fait vous êtes tous aussi fumiers les uns que les autres. Salut" [232]. "Vraiment les Lyonnais ne pensaient pas que vous soyez tous, élus, aussi Cons. (...) Elus municipaux vous n'etes que de la merde et a la solde socialo communiste" [197]. "Le gouvernement en place est complice, quelle que soit sa couleur" [23].

2- Argumentaire pamphlétaire et fautes de grammaire

Il y a opposition de deux mondes : l'un, qu'incarnent les locuteurs est celui ancestral de la France tour à tour catholique ou républicaine, gauloise ou romaine mais toujours emprunte de grandeur ; l'autre, que symbolise le maire est celui de la même France pervertie, déchue, laissée en pâture aux ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur. Cependant, cette opposition fondatrice est largement effacée dans la réalité. En effet, ce sont les mêmes valeurs qui, selon les pamphlétaires, servent de référent à chacun de ces deux mondes. Ce qui est alors condamné ce sont moins des principes que la façon dont ils sont pervertis par les hommes qui s'en réclament. Il convient alors de convaincre - et même mieux de convertir - l'ensemble des hommes de la fausse route que prend la France et des conséquences néfastes qui ne manqueront d'en résulter.

Or faire partager cette conviction est un exercice particulièrement difficile dans un monde recouvert de part en part par le voile du mensonge. Les arguments traditionnels sont souvent impropres à soutenir la révélation que le locuteur se propose d'entreprendre. En effet, quel argumentaire suffisamment indépendant du monde vicié est susceptible de convertir le lecteur ? Le locuteur se retournera alors - au-delà du seul manichéisme rendant compte de l'opposition fondamentale entre pureté et impureté - vers l'usage d'une rhétorique de l'évidence et vers des arguments très largement emprunts de pathos (a). Cette rhétorique spécifique qui signe l'abandon des ressources traditionnelles caractérisant le débat argumenté n'en est pour autant pas moins exigeante. On ne s'étonne alors pas de la présence de fautes de grammaire que les locuteurs sont amenés à faire par rapport à un modèle qui, au premier abord, semble pourtant si peu exigeant

(b).

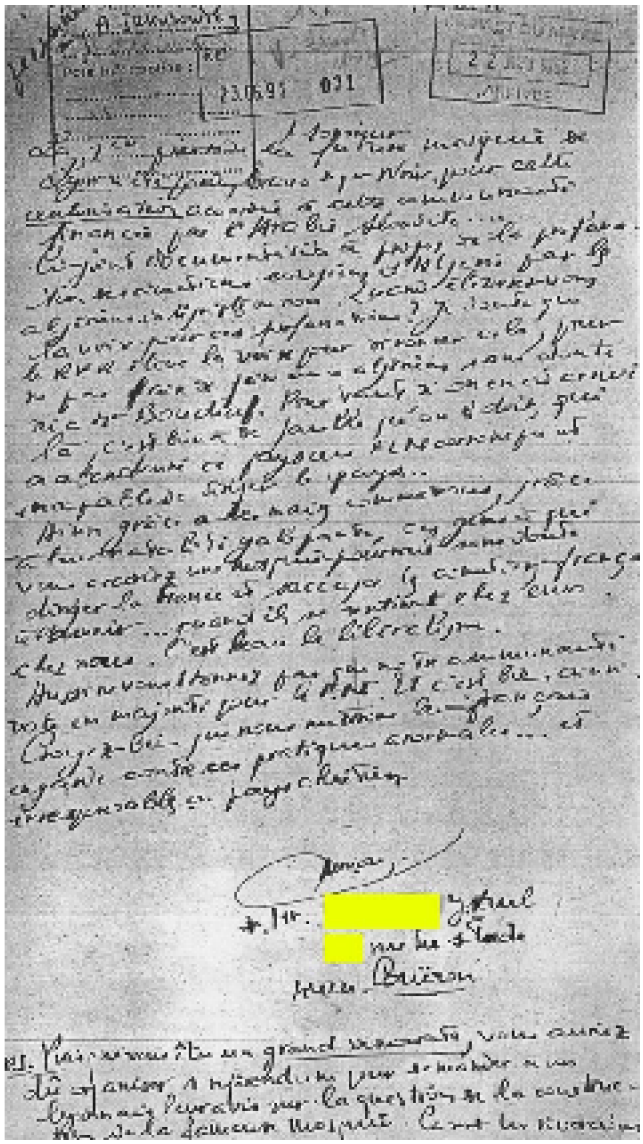

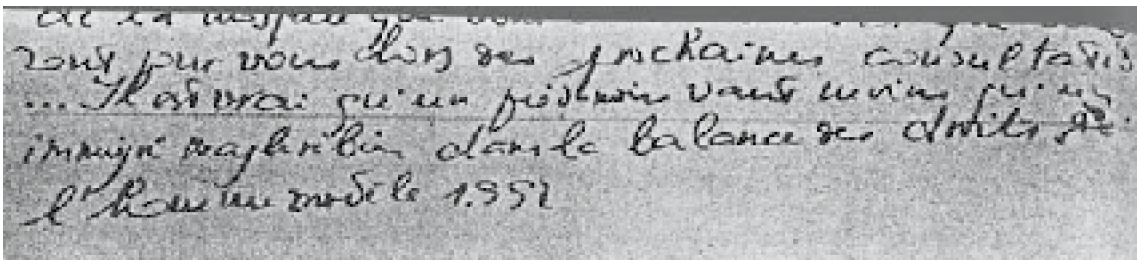

a) Convertir

La position des pamphlétaires face au maire est chargée d'ambiguïté. En effet, ils savent que le monde dont ils se réclament est définitivement perdu. Ils sont dès lors les seuls à dénoncer le monde de la perversion qui lui a fait suite. Plus avant, cette dénonciation ne peut pour être véritablement crédible s'appuyer sur les ressources - elles-mêmes

perverties - qu'offre un tel monde. Ce sont donc des stratégies diverses qui sont mises en branle par les locuteurs, avec pour point commun une forme d'inversion des discours caractéristiques d'un espace de débat.

* Un argumentaire aménagé

Prétendre que les pamphlétaires ne font appel à aucun argumentaire est abusif. On peut en effet repérer dans certains courriers un travail d'argumentation qui situe immédiatement le discours dans une perspective de débat. Le locuteur se présente comme tenant d'une position - et par conséquent opposé à d'autres positions. Il exprime son avis grâce à des arguments publiquement exposables :

"La liberté de culte existe en France et ses voisins d'outre méditerranée ainsi que les Français de souche (rares) qui sont musulmans peuvent très bien accomplir leur devoir religieux en se réunissant dans des lieux de prière appelés "mosquée" que sont ces salles ou pièces aménagées au sein des foyers et affectées à des offices religieux de la même manière que les français de confession israëlite se contentent de synagogues installées dans des salles ordinaires quoique aménagées intérieurement" [101].

Pour autant, cet argumentaire particulièrement pédagogique apparaît, dans le cours de la lettre, plus comme un pastiche des discours politiques politiciens - condamnés par les pamphlétaires pour leur mise en scène essentiellement fondée sur l'euphémisation et le verbiage.

De plus, quand argumentaire il y a, ce dernier est généralement pris dans un jeu manichéen d'opposition. Un tel argumentaire manichéen ne signifie alors pas nécessairement inscription du locuteur dans un débat. En effet, les oppositions radicales qui sont mises en scène emmènent la démonstration d'un accord impossible : ces oppositions réputées indépassables se résument à un affrontement sans autre issue que la réduction de l'autre au néant.

- "Le patronnat français est responsable de tous ces désordres. Les patrons sont avides de fric. Il est plus facile de faire travailler la main d'oeuvre étrangère - la sous payer que de former des ouvriers français et surtout les payer valablement" [23].

La politique fiction

Le plus souvent l'argumentaire se réduit à des considérations relevant très largement de la politique fiction : discours d'anticipation de ce qui risque d'arriver. Le principe cumule beaucoup d'atouts : il permet de montrer que la réalité et notamment l'avenir se jouent d'ores et déjà dans le monde actuel, que des signes précurseurs sont accessibles et sans ambiguïté. Cette réalité qui s'exprime sous la forme de signes encore mineurs engage dès maintenant des événements majeurs. La preuve de l'importance de ces signes précurseurs n'est d'ailleurs pas apportée par les locuteurs eux-mêmes, elle est indépendante d'eux : cette preuve est confirmée avec le temps qui passe. C'est alors l'avenir qui est garant de la pertinence du discours présent.

"Vous aurez des problèmes avec cette décision. Je vous le prédis. Je connais les

Lyonnais" [23]. "Je vous fait parvenir le résultat d'un sondage au sujet des Mosquées. Vous êtes pour, et bien ne vous étonnez pas des prochaines culottes que vous prendrez aux Elections" [56]. "Si du point de vue de générosité universelle, c'est une bonne intention; la conjoncture est telle, avec l'intégrisme musulman agressif, que les faits vous donneront tort un jour..." [87]. "Vous perdrez les élections parce que vous avez déjà perdu votre âme". "Avez-vous pensé, Monsieur le Maire, aux lendemains des Français en général et des Lyonnais en particulier. Vous leur préparez un avenir terrible face à des musulmans de plus en lus nombreux en France et à Lyon. Si ces derniers vous paraissent modérés aujourd'hui, demain vous constaterez qu'ils sont devenus fanatiques et en tant que tels se révolteront pour déstabiliser et anéantir les fondements chrétiens et laïques de notre société... En êtes-vous conscient Monsieur M. Noir ? (...) Monsieur le Maire de Lyon, signez donc votre permis de construire à l'encre rouge, couleur du sang... L'avenir ne me démentira pas..." [211].

L'argument servi par le locuteur n'a encore que peu de contenu : sa confirmation est à venir. Cela permet au locuteur de se prévaloir d'un rôle de visionnaire. Cela permet de confier à l'avenir le soin de confirmer les dires du locuteur et surtout de convaincre le destinataire. Le destinataire, à défaut de se convertir immédiatement à la "bonne parole" qui lui est transmise, ne pourra en effet, dans un futur plus ou moins proche, que se rendre compte par lui-même de la véracité de la parole du pamphlétaire. La conviction de l'interlocuteur est ainsi confiée à l'histoire en marche.

La conviction du destinataire peut, suivant un procédé similaire, être reportée non sur un futur absent mais sur des personnes absentes. Prêter des faits et gestes à des absents - notamment à ceux qui étaient particulièrement reconnu de leur vivant pour leur capacité de visionnaire - permet en effet aux locuteurs de remettre le travail de conviction à d'autres. Particulièrement incontestables - ne serait-ce que parce qu'ils ne sont plus de ce monde - ces agents de la conviction se prêtent à n'importe quels discours en leur apportant une caution propre à influer le destinataire :

"Le Gl de Gaulle dont vous vous recommandez n'aurait jamais laissé faire tout cela. Il était trop purement français".

L'ironie

L'ironie n'est en général que très peu employée dans les courriers au maire : seuls les pamphlétaires semblent y recourir. Ce mode spécifique engage un type d'argumentation particulièrement valorisé par nos locuteurs dans la mesure où il leur permet, là encore, de ne pas prendre en charge leur discours. En effet, par l'ironie, ces derniers s'opposent au maire sans pour autant ni passer par l'édification d'un argumentaire, ni même essayer de le convaincre.

Aucun argument n'est véritablement proposé : le discours ironique ne fait souvent que changer le ton d'une même phrase ; tout au plus propose-t-il un léger glissement d'un slogan. Toujours est-il que le travail pour retrouver ou penser une éventuelle argumentation est laissé à charge du destinataire. Le discours ironique, comme discours elliptique et minimaliste se défait ainsi de toute explicitation.

- "Vive la France arabe, continuez vous êtes sur la bonne voie. Salutations" [93].

Enfin, l'ironie, comme retournement ou pastiche des discours politiques, serait susceptible d'entraîner ce choc, cette prise de conscience que les locuteurs appellent de leurs voeux chez leur adversaire. Autrement dit, l'ironie, qui est fondée sur un glissement de sens d'une même proposition, vise la conversion de l'adversaire en mettant à jour les sens que ce dernier ignore et en laissant cette nouvelle évidence faire son travail de sape dans l'esprit du destinataire.

- " BRAVO ! Et pendant ce temps, nos élus construisent dans nos cités, de magnifiques mosquées et lieux de prières pour les musulmans résidant en France " [17].

On voit ainsi que le travail d'argumentation des pamphlétaires emprunte des chemins et des outils différents des autres modèles. Evitant de se situer dans un espace public de débat, les pamphlétaires usent essentiellement d'une parole exotopique ancrant les arguments dans un ailleurs et laissant au destinataire le soin de les comprendre et d'éventuellement se les approprier.

* Convertir en jouant sur le pathos

Ces formes argumentaires spécifiques se doublent généralement d'un appel au pathos. Le pathos permet aux locuteurs de rendre compte et de faire partager l'implication qui caractérise leur engagement. Le pathos apparaît alors non seulement comme une preuve de la bonne foi des locuteurs, mais surtout comme un type d'argumentaire particulièrement prisé dans l'optique d'une conversion de l'adversaire.

Un vocabulaire délié

C'est d'abord par l'usage d'un vocabulaire souvent cru et exclu des formes courantes de débat que les pamphlétaires s'inscrivent dans une logique faisant toute sa place au pathos. Les courriers pamphlétaires sont en effet facilement reconnaissables au fait qu'il y a rupture avec le vocabulaire et la terminologie policés caractérisant les débats publics.

- "Etant donné que mon pays est géré par des crétins, des pauvres types, des marxistes à quatre sous et des socialistes à la noix de coco, comment voulez-vous que la France ne soit pas devenue une poubelle, un dépotoir horrible" [23].

Cette rupture avec les formes argumentaires acceptables rend compte de l'impossibilité de se saisir d'un vocabulaire considéré par les pamphlétaires comme perverti. Mais cette rupture ne se limite pas à un tel refus. Elle ouvre également sur des formes d'expression réputées plus directes voire incontrôlées, "naturelles", exprimant sans détour les états d'âme et les sentiments que les pamphlétaires nourrissent à l'égard du maire et de la politique qu'il mène[622].

[622] Il est alors nécessaire aux pamphlétaires de montrer que l'usage d'un vocabulaire plus relâché n'est en rien un manquement aux exigences du marché linguistique spécifique à l'espace politique, mais une forme délibérée d'expression.

Le pathos

Le pathos est un moyen d'emporter la conviction de l'autre en montrant son propre engagement, la manière dont les principes soit disant communs, loin d'être tenus à distance, sont intégrés dans un vécu. La démonstration passe par la monstration.

La mention du dégoût des pamphlétaires devant l'inanité de la politique conduite en est un premier exemple : la trahison du maire inspire le dégoût, rend malade ; la réaction est épidermique. C'est le corps, considéré comme ne pouvant mentir, qui exprime une réaction de rejet immédiat, irréfléchie.

"Je suis de droite, mais vous me rendez malade" [56]. "J'ai quitté Lyon depuis 1982 et suis écoeurée par votre projet de mosquée" [93].

Ces mouvements du corps permettent notamment d'expliquer le passage de la confiance à la défiance envers le maire ; ce passage n'étant pas de l'ordre intellectuel mais vécu dans le corps même.

"Après avoir accédé à la mairie de Lyon et été ainsi connu de la grande majorité des français vous avez été favorablement accueilli. J'ai lu votre livre "la chasse au Mamouth" dès sa parution et l'ai trouvé positif. Cependant votre décision d'autoriser la construction dans la Cité des Gaulles d'une Grande mosquée à facheusement douché cette impression et scandalisé beaucoup. Pour ma part vous êtes irrémédiablement déconsidéré ... dommage ! Les Français ont besoin, comme responsables politique d'hommes courageux quant au devenir de la cité et intraitables quant à la préservation de leur identité" [8].

b) Une tension souvent irrésolue avec l'espace politique

La position du pamphlétaire n'est pas sans ambiguïté. On vient en effet de voir que les pamphlétaires accusent le maire et plus largement le monde politique de trahir les valeurs dont ils se revendiquaient ; dans le même temps, ils mettent en branle une stratégie de conversion du maire reposant sur un argumentaire en filigrane - dont la compréhension et le développement sont laissés à la charge du maire -, et sur la mise en scène de leurs sentiments. La rupture avec le maire se conjugue néanmoins conjuguée à un effort pour convaincre ce dernier qu'il fait fausse route. On sait combien cette double démarche est structurée en référence à un monde politique pur, qui permet tout à la fois la critique de la politique politicienne et engage à la révélation.

Cette tension constitutive du discours pamphlétaire peut néanmoins laisser place à des erreurs. En effet, le genre pamphlétaire, en tant que genre, est construit sur un certain nombre d'impératifs rendant le propos du locuteur tout au moins identifiable. Cette identification du genre est primordiale pour arriver à se faire entendre. Or certains locuteurs, en s'écartant par trop de la grammaire ad hoc - notamment en ce qui concerne la gestion de la tension constitutive du discours pamphlétaire -, se placent dans une position fort inconfortable. Ce sont ces fautes de grammaire que l'on se propose de considérer ici, en s'attachant particulièrement aux ambiguïtés que recèlent un discours condamnant la politique au nom d'une idée pure de la politique.

La proximité au champ politique

La politique pure ou la mystique que les pamphlétaires mobilisent dans leur critique du monde politique n'est pas sans rappeler une vision mythique mais assez répandue d'un monde politique idéal. La mystique ne serait, en définitive, qu'un monde politique épuré. Cette caractéristique emporte plusieurs conséquences. D'une part, le monde politique reste référent. Les ressources mobilisées pour la critique du monde politique ne sont en définitive que celles que le monde politique lui-même offre sous sa forme mythique. Les pamphlétaires sont ainsi pris dans des schémas interdisant a priori toute invention de formes alternatives.

D'autre part, cette description éthique du monde politique à laquelle les pamphlétaires apportent leur crédit est très largement celle qui est promue par les acteurs mêmes du jeu politique. Ainsi, en appuyant leur critique sur cette dimension mythique d'un monde politique épuré, les pamphlétaires ne font que confirmer les canons promus par les acteurs politiques, canons qui constituent leur principale légitimation. La critique du monde politique conduit ainsi bien souvent à la réaffirmation de sa pertinence et d'un devoir-être très largement partagé par les professionnels de la politique.

Cet appui sur une mystique *commune* ponctue un très grand nombre de courriers pamphlétaires et conduit à une forme d'inversion : les pamphlétaires, critiques par rapport au monde politique, s'en réclamant simultanément. On pense en particulier à la figure de la prosopopée. En faisant parler les morts et notamment les grands hommes politiques, c'est-à-dire en mentionnant ce que ces personnes auraient certainement fait dans les circonstances exposées, les locuteurs se mettent à la place du grand homme en question, se "prennent pour De Gaulle". La tension entre la critique d'un monde politique considéré comme inefficace et l'attente de l'intervention providentielle d'un grand homme est alors à son comble.

- "Nombreux sont ceux qui l'ont critiqué, moi le premier d'avoir abandonné l'Algérie Française trop rapidement, presqu'en catastrophe. Je suis de ceux qui l'excusent en pensant qu'il a agi ainsi parce qu'il a pensé que si les Algériens restaient Français encore un peu étant donné leur population galopante, la France serait rapidement submergée. D'autres moyens, croyez-le bien, qui auraient été possibles, mais il a probablement préféré ne pas les tenter pensant que cela aurait peut-être été reculer pour mieux sauter. Et maintenant la classe politique française fait ce que de Gaulle voulait éviter à tout prix" [25].

Au discours politique, les pamphlétaires opposent ainsi le discours politique lui-même, en plagiant si nécessaire sa rhétorique.

- "Mitterand est vraiment diabolique comme le dit A Pinay il a bien endormi les hommes politiques" [274]. "Nous vous demandons de donner votre démission de Maire de cette ville ainsi que du R.P.R." [262].

Une rupture inachevée

Cette inscription dans le secteur politique conduit les pamphlétaires à conjuguer une

défiance totale par rapport à un monde déchu et perverti et une confirmation des canons animant ce même monde. Or, face au maire, cette tension constitutive du discours pamphlétaire semble particulièrement difficile à gérer. En effet, le premier magistrat, en tant qu'agent d'un monde politique déchu ne peut a priori que s'attirer les condamnations des pamphlétaires. Or, s'il incarne résolument le côté obscur du politique, il n'en conserve pas moins, de par son statut d'élu une certaine aura. Certains pamphlétaires voient ainsi en lui un tenant de l'impureté du politique *et* un homme proche en qui une certaine confiance est possible. Les deux définitions pures et impures du politique se confondent alors dans une même personne.

La rupture avec le premier magistrat est parallèle à une confiance. Ceci est tout à fait remarquable dans la possibilité de rédemption qui est laissée, dans certains cas, au maire. L'espoir d'un changement d'attitude du maire persiste, dans un monde politique définitivement dévoyé. Le maire sans être encensé n'est pour autant pas promu à un enfer immédiat : une forme de purgatoire lui est alors réservée.

- "Ceci n'est pas une plaisanterie et nombre d'anciens militaires, ancien combattants, nous vous déclarerons la guerre. Nous espérons que nous n'en arriverons pas là" [213]. "Monsieur Noir, *de grâce, réveilez-vous* ! Ne vous laissez pas entrainer par ambition électorale. Pensez d'abord à la France !" [25, c'est nous qui soulignons].

Si une première erreur consiste dans la confusion des deux définitions proposées de la politique dans la personne du maire, les pamphlétaires ne sont pas à l'abri d'autres incohérences. Ils peuvent par exemple s'inscrire dans les débats animant la sphère politique alors même que ces derniers sont généralement considérés comme l'illusion même de la démocratie. Plutôt que de renvoyer l'ensemble du monde politique à son infamie, ils persistent cependant à faire de la différence entre les partis :

"Quand à vous autres, membres de "l'opposition", vous n'opposez plus rien. C'est du vent - du pipi de chat - Désolé" [23]. "Ce n'est pas la peine de voter pour vous et ensuite être favorable à la construction de la Mosquée. Vous me décevez. Un conseil construisez là dans votre fief à la X Rousse ou bien arranger vous avec Gérin de Venissieux étant coco il devrait l'accepter à bras ouvert !" [218].

De même, la solitude du pamphlétaire, qui fait sa grandeur face au monde dégénéré est parfois mal assumée. En témoigne les appels à des grandeurs constitutives de l'action collective :

"Vous devriez savoir qu'une large majorité des Français est opposée à la construction de mosquées et je fais partie de ceux là bien sûr" [29].

En témoigne encore les multiples formes de légitimation empruntées aux autres types d'interpellation. Le pamphlétaire peut ainsi, tout à tour ou simultanément, se réclamer d'appartenir à l'aristocratie, de payer ses impôts, de remplir ses devoirs de bon citoyen...

"Diplomé Sciences Po, Officier de réserve AC Engagé volontaire pour le Front de Normandie, ayant débarqué à Arromanche le 7 juin 44 comme officier de Liaison Technique" [25]. "Nous contribuable nous avons juste à travailler et payer et ne rien dire" [144].

A travers les courriers pamphlétaires, les individus montrent leur attachement au monde

politique. C'est ce monde, dans sa pureté, qu'ils vénèrent, dont ils se revendiquent et se font les hérauts. A qui s'adressent-ils pour en dénoncer la chute ? Précisément à celui, leur adversaire, qui, tout en faisant partie du monde politique, en consacre sa déchéance. Cette dénonciation augure alors d'une relation spécifique avec le premier magistrat : les pamphlétaires se substituent au maire. Une relation inversée est donc promue par les pamphlétaires qui estiment être les seuls à détenir la vérité d'une politique noble et pure contre les politiciens accusés d'en hâter la perte.

Au terme de l'exposition des six modes d'interpellation du maire, on peut saisir les différentes façons dont les citoyens conçoivent et construisent leur relation avec l'institution municipale et son premier représentant, le maire. Chacun des modèles met en effet en exergue une configuration spécifique d'interpellation construite sur une définition conjointe du maire et de l'épistolier. Ces codéfinitions dessinent des représentations différentes du monde politique et de la place que les acteurs comptent y tenir.

Le modèle citoyen est parcouru par des individus réclamant, au nom de la raison, d'être considérés comme des interlocuteurs à part entière. Ils considèrent le maire, à défaut, comme un simple citoyen se devant avant tout d'accepter le débat et de se faire le relais de ceux qu'il représente. Dans le modèle aristocratique, les individus insistent sur les caractères distinctifs qui les définissent aussi bien que le maire. C'est alors un discours complice, de personnes animées des mêmes qualités sociales qui est promu. Dans le modèle de la sujétion, les épistoliers, parallèlement à la grandeur qu'ils reconnaissent au maire, se rabaissent, de façon à accentuer la distance entre le maire et leur personne. Ce déséquilibre rend les locuteurs créditeurs du maire qui se doit alors d'écouter et de prêter secours à ces derniers. Dans le modèle de l'action collective, les épistoliers conçoivent le maire sous les traits d'un représentant. Eux-mêmes se présentent sous les traits de porte-parole de groupes dont l'importance, à mesure qu'elle croît, pèse davantage sur l'issue du débat engagé. Le modèle industriel est fondé sur la rationalité d'un système conférant à chacun, selon ses capacités, une fonction nécessaire à la tenue de l'ensemble de l'édifice. Les administrés et le maire, sans occuper la même place, sont donc fonction d'un même système gouverné par la coordination optimale des êtres et des choses. Chacun se doit donc d'occuper sa place correctement en se référant à un principe logique d'efficacité. Enfin, dans le modèle pamphlétaire, les épistoliers inversent la distance qui les sépare du maire en se faisant les hérauts d'une politique pure largement teintée de morale face à un maire incarnant au contraire la politique dans ce qu'elle a de plus dévoyée.

Le traitement symétrique de chaque modèle permet d'abord de pointer les différentes configurations d'interpellation, les grammaires qui les soutiennent mais surtout la façon dont ces grammaires sont pratiquement mises en oeuvre par les épistoliers dans leur texte. Une telle analyse, "à plat" des différents modèles d'interpellation permet en outre de prêter une attention équivalente à des modèles dont la fréquence et l'usage sont sensiblement différents, évitant ainsi de négliger certains modes qui pourraient a priori paraître moins importants. Ce mode d'exposition n'est cependant pas sans poser problème.

D'une part, cette mise en série des modèles d'interpellation ne rend que peu compte de la fréquence d'usage de chacun d'entre eux. Or, ces modèles ne sont pas tous

présents dans les mêmes proportions au sein des courriers adressés au maire : le recours au modèle citoyen est de loin le plus fréquent. D'autre part, l'exposition parallèle des modèles ne permet que peu de comparer les ressources critiques que chacun d'entre eux offrent à leurs épigones et, au-delà, les relations différenciées de domination qui peuvent se jouer dans ces contacts. Seule une lecture transversale et comparative des différents modèles d'interpellation du maire peut répondre à ces deux limites.

La fréquence d'usage des différents modèles

Quels modes d'interpellation sont les plus parcourus dans ce type de contacts ? Comment expliquer ces différences ? L'analyse de la fréquence d'usage des différents registres est incontournable ; elle n'est pourtant pas sans poser problème. Les lettres auxquelles nous avons pu avoir accès sont d'abord en nombre limité : aucune approche statistique vraiment représentative ne peut être menée sur un tel panel. Mais le problème tient surtout au fait que les lettres que l'on a pu consulter ont toutes fait l'objet d'un traitement préalable par la municipalité. Les lettres provenant de groupes de pression ou d'associations sont en effet rarement archivées dans les mêmes dossiers que celles provenant de simples individus. L'éparpillement des courriers rend alors difficile toute analyse rigoureuse de la proportion des modèles sollicités dans les courriers.

Malgré ces contraintes, les principaux modèles saisis par les citoyens dans leurs contacts épistolaires peuvent être approchés. Sur l'ensemble des courriers sur lesquels un traitement statistique a été opéré, la répartition moyenne est la suivante :

Modèles	% de lettres
Citoyen	45
Sujétion	18
Aristocratique	10
Industriel	9,5
Action collective	9
Pamphlétaire	8,5
Total	100%

Ce tableau indique combien le modèle citoyen est, de loin, le plus sollicité par les épistoliers interpellant le maire. On pourra également remarquer que près d'un courrier sur cinq obéit à la grammaire de la sujétion. Enfin, l'usage plus restreint du modèle de l'action collective tient essentiellement à ses caractéristiques collectives : un seul courrier est censé subsumer un très grand nombre d'acteurs. La comparaison comptable avec les autres types de courriers n'a ainsi que peu de sens[623].

L'usage très inégale des différents registres d'interpellation est redevable de

[623] Les courriers obéissant au modèle de l'action collective sont, par définition, moins nombreux, mais leur poids n'obéit que très peu à leur fréquence. D'ailleurs, près d'une centaine de courriers types ont été adressés par les citoyens à la mairie lyonnaise lors de l'affaire de la mosquée. Si l'on comptabilisait ces courriers photocopiés reproduisant un même texte agrémenté de la signature individuelle du plaignant, alors le modèle de l'action collective serait certainement le modèle le plus parcouru.

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

plusieurs types d'explications. D'abord, chacun des registres est plus ou moins adapté à la saisie critique d'objets particuliers. Ainsi, certains thèmes seraient tendanciellement plus abordés à travers certains registres que d'autres. Ensuite, les opportunités critiques de chacun des registres sont sensiblement différentes. Certains registres permettent la mise en cause directe du maire alors que d'autres laissent au contraire celui-ci hors de portée des griefs. Enfin, il serait plus aisée de s'inscrire dans certains registres que dans d'autres. Les différents registres, pour le dire autrement, seraient plus ou moins facilement mobilisables par les acteurs qui tentent d'interpeller le maire.

Modèles d'interpellation et objets des plaintes

Notre enquête statistique a porté essentiellement sur deux types de courriers. Les premiers concernaient la construction de la mosquée de Lyon et les seconds des questions touchant à l'écologie urbaine (déneigement, éclairage, parcs...). Or, l'analyse comparée de l'emploi des différents modèles d'interpellation quant à ces deux thèmes montre des différences notables.

Courriers divers			**Courriers mosquée**	
Citoyen	53 %	Citoyen		37 %
Aristocratique	5 %	Aristocratique		15 %
Sujétion	18 %	Sujétion		18 %
Action collective	6 %	Action collective		12 %
Industriel	18 %	Industriel		1 %
Pamphlétaire	-	Pamphlétaire		17 %
Total	100%	Total		100%

Le modèle citoyen est dans les deux cas - et de loin - le plus sollicité. Le modèle de la sujétion occupe le deuxième rang quel que soit l'objet considéré. Cependant, ce modèle de la sujétion partage, dans le cas des lettres concernant l'écologie urbaine, la deuxième place avec le modèle industriel qui, pour sa part, est quasiment absent des courriers portant sur la mosquée. En revanche, le modèle pamphlétaire, absent des courriers divers apparaît en troisième position dans les courriers mosquée. Ces divergences importantes indiquent combien l'usage de chacun des modèles d'interpellation est corrélé aux objets sur lesquels portent les critiques des citoyens.

L'analyse comparée des deux séries de courriers sur lesquelles nous avons travaillé permet non seulement de considérer les registres d'interpellation les plus sollicités dans certaines circonstances mais surtout d'expliquer ces différences de fréquence. Pour la clarté de l'analyse, on peut focaliser notre attention sur les deux registres industriel et pamphlétaires dont la présence ou l'absence, selon la série de courriers considérée, est particulièrement révélatrice de l'influence des objets des plaintes sur les modèles mobilisés par les citoyens. Dans l'affaire de la mosquée de Lyon, très largement politisée et ayant une grande visibilité dans l'espace public, le recours au modèle industriel est très faible alors même que le modèle pamphlétaire est très largement présent. Or, dans cette affaire, rien n'interdisait de saisir le maire à travers ses fonctions de gestionnaire : c'est

d'ailleurs sur cette voie qu'Alain Jakubowicz a tenté, pendant un temps, d'orienter le dossier en le réduisant à la signature d'un permis de construire auquel le maire était légalement contraint. Pourtant, le déroulement de l'affaire, la publicité qui lui a été faite, les mobilisations qui ont accompagné son déroulement ne prédisposaient pas les citoyens à envisager le maire sous le simple habit de gestionnaire des affaires lyonnaises[624]. En revanche, le fait qu'un tel dossier ait été associé à la préservation de l'identité nationale, aux questions touchant à l'immigration et à la place de la religion musulmane en France facilitait grandement le recours au registre pamphlétaire. Inversement, on ne s'étonne pas de la présence de courriers industriels dans les courriers axés sur les problèmes de la neige ou de l'éclairage public. En définitive, la façon dont les différents objets de plaintes sont construits, publiquement ou non, semble largement influer sur le type de registre que les citoyens pourront solliciter pour interpeller le maire.

Des modèles critiques différents

On a pu voir, tout au long de l'exposition des différents modèles, que les opportunités critiques que chacun d'eux offraient à leurs utilisateurs étaient sensiblement différentes. Or, les modèles citoyen et de l'action collective - dont on peut d'ailleurs noter la proximité aux modèles classiques définissant la citoyenneté -, semblent être les seuls registres laissant aux acteurs une grande liberté critique. Ils offrent en effet aux individus des ressources critiques permettant non seulement d'interroger les situations contestées mais aussi de développer une véritable critique du maire. Dans les autres modèles, cette possibilité critique, bien que présente, semble moins franche. Dans le modèle de la sujétion, les citoyens sujets dépendant du maire ne peuvent que s'en remettre à lui ; dans le modèle aristocratique, la proximité revendiquée avec le maire fait préférer les conseils d'amis aux critiques trop tranchées ; dans le modèle industriel, le maire est également relativement épargné dans la mesure où les responsabilités sont souvent jugées collectives ; quant au modèle pamphlétaire, s'il permet la critique du maire, il ne semble offrir que cette seule possibilité à ses adeptes. Les opportunités critiques des différentes configurations d'interpellation peuvent alors expliquer le recours plus ou moins important de chacun des registres.

Modèles d'interpellation et statuts sociaux

Les différences d'usage entre les différents registres ne dépendent-elles pas du statut social des personnes qui prennent contact avec le maire ? C'est ce que laisse supposer le recours tendanciellement plus importants à certains modèles par des populations dont le statut social est privilégié délaissant ainsi d'autres modes d'interpellation. Si l'absence de données exhaustives sur les scripteurs interdit toute analyse définitive, il n'en reste pas moins que certains indices laisse supposer que la fréquentation des modèles d'interpellation est en partie corrélée au statut des personnes contactant le maire. C'est ainsi que l'estimation - succincte - du statut social des épistoliers laisse penser que les modèles pamphlétaires et de la sujétion sont tendanciellement plus utilisés par des

[624] Quelques rares lettres usant du registre industriel sont tout de même parvenue à la municipalité, interrogeant le maire à propos de la gestion du permis de construire accordée à l'association maître d'oeuvre de la mosquée.

locuteurs démunis de ressources. En revanche, les modèles aristocratique, de l'action collective, du citoyen, ou encore industriel sont sollicités par des personnes étant tendanciellement plus favorisées.

Modèles	Locuteurs	
	Estimés classe+	Estimés classe -
Citoyen	84 %	16 %
Sujétion	11 %	89 %
Industriel	80 %	20 %
Action collective	100 %	-
Aristocratique	100 %	-
Pamphlétaire	25 %	75 %

Les modèles de l'action collective - qui met en scène des personnes s'attribuant le rôle de porte-parole -, aristocratique - dans lequel les individus insistent sur leurs qualités sociales -, mais aussi les modèles citoyen et industriel sont de fait plus parcourus par des personnes d'un statut social élevé. En revanche, les modèles de la sujétion et pamphlétaire sont saisis par des individus plus démunis. Ainsi, l'usage des modèles redoublerait, en partie, le statut social des locuteurs s'adressant au maire.

Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par l'analyse de l'usage de chaque modèle en fonction du sexe du requérant, seul item exhaustif de l'enquête. Le seul modèle où se distinguent une majorité de femmes est celui de la sujétion[625].

Modèles	Hommes	Femmes
Citoyen	58 %	42 %
Sujétion	21 %	79 %
Industriel	65 %	35 %
Action collective	83 %	17 %
Aristocratique	75 %	25 %
Pamphlétaire	83 %	17 %
Total	64 %	36 %

Ces indices, bien que ténus, semblent confirmer le fait que les différents modes d'interpellation sont tendanciellement corrélés à des statuts sociaux différents. Plus loin, ne peut-on voir dans le statut des personnes interpellant le maire *le* facteur déterminant la fréquence d'apparition des modèles d'interpellation ? Autrement dit, à chaque modèle correspondrait un type distinct de population[626].

[625] Il est inutile de rappeler ici les différences de comportement et de participation politiques entre les femmes et les hommes. Sur la question électorale : Janine Mossuz-Lavau, "Le vote des femmes en France", in *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, sous la dir. de Daniel Gaxie, Paris, Presses de la FNSP, 1989, "Références", pp. 209-227. On pourra également se reporter à Armelle Le Bras-Chopard (dir.), Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris L'Harmattan, 1997, "Logiques politiques", 175 p.

L'hypothèse d'un recouvrement *strict* entre modes d'interpellation et groupes sociaux ne semble pourtant pas se vérifier. Outre la question de la corrélation entre objets et modes d'interpellation[627], deux éléments rendent caduque cette hypothèse. D'abord, on remarque que l'homogénéité des populations investissant chacun des modèles n'est pas parfaite. Ainsi, 11% de personnes dont le statut social est a priori privilégié usent tout de même du modèle de la sujétion. De même, 20% d'administrés faisant partie des classes dominées usent du registre industriel dans leur interpellation du maire. Un clivage aussi grossier entre les populations ne permet donc pas d'identifier définitivement des groupes à des modes d'interpellation. D'autre part, on peut admettre une forme de circulation des citoyens entre les différents registres. Cette circulation est particulièrement difficile à observer[628]. On peut toutefois constater l'empreinte de modèles différents dans les lettres consécutives d'un même interlocuteur[629]. On peut également penser que certains interlocuteurs fréquentent plusieurs registres différents. L'exemple suivant est particulièrement révélateur : la trésorière de l'association de défense des riverains - association particulièrement impliquée dans le projet de construction de la mosquée de Lyon et développant un échange épistolaire suivi avec l'adjoint - écrit parallèlement, au maire, en son nom propre, en mettant en oeuvre un argumentaire citoyen. La même personne écrit donc sous les traits d'un porte-parole d'association et sous les traits d'un simple citoyen.

Au terme de cette analyse comparée des différents modes d'interpellation du maire par les citoyens, on se rend compte que l'usage de chacun des modèles dépend simultanément du statut de l'épistolier et des questions sur lesquelles il intervient. Ces éléments conduisent une grande partie des requérants à mettre en oeuvre le modèle citoyen d'interpellation du maire.

626 Dans cette perspective, la différence de fréquence des modèles selon les objets ne serait en fait que l'expression de la différence entre des groupes sociaux particuliers qui se saisiraient tendanciellement plus de certains problèmes.

627 Une certaine corrélation entre objets saisis et requérants apparaît logique tant les problèmes qui se posent aux différents groupes sociaux ne se recouvrent que partiellement. Cependant, on ne peut pour autant penser une corrélation parfaite entre groupes sociaux, objets problématisés et modes d'interpellation. En effet, on ne voit pas pourquoi certains modèles seraient absents et, partant, certains groupes ne s'exprimeraient pas, parmi les 80 lettres adressées à Raymond Barre et déplorant les lacunes de la ville en matière de déneigement des rues - problème qui touche, dans des proportions différentes, tous les habitants de Lyon.

628 Il est en effet statistiquement improbable de tomber sur deux lettres d'un même interlocuteur portant sur deux sujets complètement différents.

629 On renvoie notamment ici à ce que l'on a pu dire des glissements d'un registre à un autre et ce notamment en ce qui concerne le modèle citoyen. Cf. Chapitre 5, §1.

Conclusion générale

La citoyenneté est un terme acceptant des définitions plurielles répondant aussi bien à des préoccupations scientifiques - comme concept susceptible d'aider à l'exploration de certains types de relations politiques - qu'à des usages sociaux - comme mot-valeur dessinant un horizon d'action. Ces définitions - qui ne sont pas nécessairement étrangères les unes aux autres - forment une constellation difficile à cerner. On a cherché, dans ce travail, à éclaircir la pertinence de ces définitions et ce notamment en regard d'une pratique spécifique : l'interpellation épistolaire des maires de Lyon. On a alors été amené à s'affranchir d'un concept formel de la citoyenneté pour comprendre sous ce terme un ensemble de rapports, construits par certains épistoliers dans les courriers qu'ils adressent au maire de leur ville. Ce sont donc les individus et les rapports qu'ils construisent avec le premier magistrat qui forment la trame principale de cette thèse. C'est cette démarche, ses ambitions, ses limites et ses prolongements qu'on se propose de considérer ici.

Différentes définitions de la citoyenneté peuvent, dans un premier temps, être distinguées. La première, que l'on peut saisir sous le terme de théorie classique, définit les citoyens comme des individus libérés de toute attache sociale particulière. Dans ce cadre, le rapport qu'ils entretiennent entre eux est strictement égalitaire, et celui avec les institutions politiques est inclusif : aucune distance n'existe entre la volonté générale telle que les citoyens peuvent la construire dans leur for intérieur et sa mise en application. La deuxième approche, redevable à la socio-histoire, contribue à donner de la citoyenneté une image sensiblement différente. Elle permet en effet, en insistant sur les processus historiques de construction d'une citoyenneté sur le long terme, de mettre en valeur aussi

bien les inscriptions sociales et locales des individus que le rôle prépondérant des institutions et notamment de l'Etat dans l'acquisition et la définition de la citoyenneté. L'Etat n'est alors plus seulement un outil à disposition de citoyens raisonnables mais un acteur participant à la formation de bons citoyens. Enfin, les partisans de la "sociologie de la domination", en s'appuyant peu ou prou sur une définition de la citoyenneté comme participation des citoyens à la décision publique, mettent en évidence la distance entre un mythe démocratique posant la participation de tous aux affaires de la nation et son actualisation. La citoyenneté apparaît alors essentiellement comme un voile idéologique masquant une exclusion massive des individus de la vie politique.

Ces différentes approches permettent de saisir simultanément l'étendue des définitions possibles de la citoyenneté et, malgré leur disparité, les logiques communes qui les animent. D'abord, elles s'attachent en priorité à l'explicitation des caractéristiques de la citoyenneté. La citoyenneté est alors comprise soit comme un statut acquis distinct des caractéristiques sociales des personnes, soit comme une morale dont la République se fait le principal promoteur, ou encore est définie à travers des droits, en particulier politiques, dont les citoyens sont en partie dépossédés. Ces différentes caractérisations négligent bien souvent, et paradoxalement, le point de vue des citoyens eux-mêmes sur la citoyenneté. Qu'on le comprenne comme un individu libre, comme un individu intériorisant certaines injonctions étatiques, ou encore comme un individu largement exclu des mécanismes de décision politiques, le citoyen - les façons dont il se définit lui-même, dont il construit une relation avec ses pairs et un rapport aux institutions - apparaît en effet en demi teinte.

Ensuite, la dimension "surplombante" de ces définitions de la citoyenneté se prolonge dans l'appréhension des rapports qu'entretiennent les citoyens avec les institutions politiques. En effet, chaque définition de la citoyenneté conduit à privilégier un rapport unique et monolithique des citoyens aux institutions. Il peut s'agir d'un rapport harmonieux placé sous le signe de l'intérêt général, d'un rapport différencié se résolvant dans l'image d'un citoyen vertueux ou encore d'un rapport principalement conçu en terme d'exclusion. Chacun de ces rapports ne laisse guère de possibilité de comprendre les rapports situés, différenciés et multiples que les épistoliers entretiennent de fait avec l'institution municipale.

Face à ces définitions, il nous paraissait judicieux de s'interroger sur la citoyenneté en partant du point de vue des acteurs. Comment incarnent-ils le rôle qui leur est prêté ? Comment, à travers des actions situées, actualisent-ils certaines définitions de la citoyenneté ? Quels rapports de citoyenneté les individus tissent-ils, dans leurs pratiques, avec leurs concitoyens et les institutions politiques ? Ces questions nous ont alors conduit à nous pencher sur une pratique spécifique : l'écriture de pétitions, principalement individuelles, au maire de Lyon.

L'exploration de cette pratique est relativement nouvelle, tout au moins en science politique. Bien que faisant partie des droits constitutionnellement garantis, les pétitions analysées ici, n'ont que peu suscité de travaux. Et pourtant, à travers cette pratique - dont on peut voir qu'elle n'est pas marginale -, il est possible de rendre compte d'une forme particulière de participation et, partant, de préciser ce que l'on peut entendre par citoyenneté. Deux approches sont alors possibles. En insistant sur l'initiative qui revient

aux citoyens dans ces écrits, sur les effets de ces courriers tant sur l'organigramme municipal que sur la décision politique, on peut concevoir cette pratique comme un acte de participation politique à part entière. Les individus sont alors considérés comme exerçant leur citoyenneté en influençant très directement le pouvoir local. Une lecture opposée, pointant les mécanismes structuraux de dépossession des individus des moyens de compréhension et de participation au jeu politique montre cependant que la participation au gouvernement local à travers les courriers au maire est très largement illusoire. En effet, la municipalité conserve globalement la maîtrise des décisions. Ces deux approches opposées permettent d'envisager ce mode de réalisation d'une citoyenneté à l'aune des effets de la prise d'écrit des citoyens ,sur l'institution municipale. Elles ne rendent cependant que peu compte des façons extrêmement différenciées dont les épistoliers habitent ce rôle de citoyen.

Envisager la citoyenneté à travers l'exégèse de la littérature ou grâce à l'exploration d'une pratique de participation comme la pétition ne répond ainsi que partiellement à notre préoccupation, à savoir explorer les conceptions de la citoyenneté que les individus engagent dans certaines situations pratiques. Pour rendre compte de ces conceptions différenciées et en actes de la citoyenneté, nous avons porté notre regard sur ce que les individus qui interpellent le maire de Lyon attendent de leur interlocuteur, sur les grandeurs qu'ils appellent, sur les mises en équivalence d'êtres et de choses qu'ils opèrent, sur les grammaires qu'ils honorent pour se faire entendre. On s'attache ainsi à analyser les conceptions politiques plurielles et partagées qui sont activées dans ces échanges épistolaires.

L'attention portée aux plaintes épistolaires des citoyens et à la diversité de leur expression nous a d'abord permis de recenser la multiplicité des façons pratiques dont les individus construisent un rapport avec le premier magistrat. C'est d'ailleurs cette diversité de ton, la pluralité des arguments mobilisés ainsi que l'étendue des approches proposées - notamment à propos d'un même objet - qui est, à la première lecture des courriers, surprenante. L'écriture au maire ne se réduit en effet pas à la mise en oeuvre d'un seul et unique type de relation. Elle mobilise au contraire un grand nombre de conceptions différentes de l'institution municipale, du maire, des figures que les épistoliers peuvent incarner et des discours qu'ils se sentent autorisés à tenir. Ces courriers présentent ainsi une très large palette, non seulement de demandes ou réclamations, mais surtout de modes d'expression de ces demandes.

La reconnaissance de la diversité des façons de procéder, de l'éclatement des références et de la pluralité des modes d'expression constitue une première étape. Cependant, au-delà de la diversité, on peut repérer des régularités, des grammaires, c'est-à-dire les règles que les individus honorent dans leurs écrits au premier magistrat lyonnais, et, en définitive, des conceptions du monde politique local différenciées et relativement partagées. Le régime d'interpellation et sa déclinaison en modèles proposent ainsi une lecture de la citoyenneté comme rapports situés, construits par les individus dans leur interpellation du maire. C'est donc une citoyenneté agie, définie "du côté des citoyens", que ce régime d'interpellation rend accessible.

Chaque modèle présente un ordre politique global. En effet, à travers la clarification des grammaires honorées par les individus dans leurs contacts avec le maire, ce n'est

pas seulement le couple formé par l'épistolier et le maire qu'on peut saisir mais bien des conceptions assez larges de l'espace politique. Chaque ordre mobilisé comprend ainsi des actants pertinents dont la qualification peut varier, indique des types de grandeur et des systèmes de mise en équivalence autorisés. Or, ces différents "mondes politiques" ne sont pas *strictement* corrélés à des groupes sociaux. Cette caractéristique permet alors de penser une circulation, limitée mais possible, des citoyens dans ces mondes suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent et les ressources qu'ils peuvent mobiliser sur le moment. Ainsi, les relations de citoyenneté engagées dans les échanges épistolaires avec le maire dessinent des mondes politiques pluriels, conventionnels, et partagés.

Le caractère situé des rapports, et de l'analyse, limite cependant l'aire de validité de ces modèles. Construits à partir de la situation spécifique d'interpellation épistolaire des maires de Lyon, ces modèles ne prétendent pas rendre compte de l'ensemble des rapports qui peuvent être tissés par les citoyens avec l'autorité locale. Ils prétendent encore moins, *a fortiori*, expliquer les rapports que les citoyens peuvent initier et entretenir, dans d'autres lieux et à d'autres moments, avec le monde politique en général. En bref, le régime de l'interpellation tel qu'il se présente aujourd'hui reste circonscrit à une pratique tout à fait spécifique.

Pour envisager de prolonger cette analyse, plusieurs pistes se dessinent. Dans un premier temps, un travail d'historicisation de la typologie permettrait de rendre compte de l'épaisseur des modèles d'interpellation. Il faudrait alors essayer de fonder historiquement la naissance et les évolutions de chaque modèle. On peut en effet faire l'hypothèse que les types d'interpellation utilisés par les citoyens aujourd'hui sont historiquement datés. Il faudrait alors pouvoir faire la genèse de chaque modèle (quand est-ce qu'un modèle commence à apparaître ? Qu'est ce qui en permet l'apparition ?) et analyser ses inflexions éventuelles (quasi disparition d'un modèle à un moment donné, (in)compatibilité et compromis entre plusieurs modèles...). En entreprenant cette mise en perspective historique on serait alors en mesure de considérer les éventuels changements ayant animés les modes d'interpellation mobilisés par les citoyens.

Dans un deuxième temps, le caractère situé de notre analyse, s'il condamne toute généralisation hâtive, n'interdit aucunement de vérifier la pertinence de nos modèles sur d'autres terrains. Ces modèles peuvent en effet servir de point d'appui pour penser les conceptions politiques que les individus mobilisent dans d'autres situations. Ne peut-on retrouver, dans les relations tissées par les citoyens avec le président de la République ou avec leurs députés, des formes d'interpellation, et partant la construction de mondes politiques, semblables. Surtout, ces modes différenciés d'interpellation du politique ont un prolongement possible en ce qui concerne l'analyse de l'espace politique professionnel. En proposant des façons différenciées de concevoir le monde politique et la place des citoyens au sein de cet espace, les différents modèles de relation citoyenne permettent en effet de faire retour sur les pratiques des professionnels de la politique. Les conditions de réussite des élus ne sont elles pas corrélées à la multiplicité des figures que ces derniers parviennent à incarner ?

I - SOURCES

A) Archives municipales de Lyon

Courriers services

111 WP 002 : Administration municipale. Correspondance 1921-1926.

1130 WP 001 : Registre de correspondance, Chrono des services 1943-1951.

1130 WP 002 : Registre de correspondance, Chrono des services 1951-1952.

1130 WP 003 : Registre de correspondance, Chrono des services 1952-1954.

Courriers Cabinet du maire

985 WP 013 : Administration de la commune. Cabinet du Maire - Correspondance adressée à Edouard Herriot avec photos (1905-1912).

985 WP 014 : Administration de la commune. Cabinet du Maire - Correspondance adressée à Edouard Herriot avec photos (1912-1913).

1114 WP 002 : Attributions du maire. Cabinet du maire. Correspondance personnelle. 1928-1932 / 1934-1935.

1120 WP 001 : Cabinet du maire. Demandes de renseignements, de subventions (s.d.).

1127 WP 001 : Cabinet du maire. Demandes de renseignements et d'intervention ; plaintes et réclamations : correspondance - 1936-1943.

Organisation du service courrier

612 WP 002 : Personnel : cadres techniques : organigramme 1941-1962.

637 WP 037 : Personnel : cadres administratifs : organigramme 1970-1973.

638 WP 009 : Personnel : Cabinet du maire / secrétariat général : correspondance, notes de service... (1973-1982).

Organisation du personnel et des bureaux de la mairie. Réglement, Lyon, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1887 [302 660].

Personnel titulaire des services municipaux. Effectifs, Lyon, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1948 [301 845].

Projet de Budget pour l'exercice 1885 - Rapport de la commission du budget, Lyon, Association Typographique, 1885. [Délibération du Conseil Municipal de Lyon, décembre 1885].

Annuaire général du commerce de Lyon et du département du Rhône. Indicateur Fournier.

Indicateur Lyonnais. Guide du commerce et de l'industrie - Annuaire du Rhône par Henry.

B) Documents municipaux

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Note interne de Présentation du service du courrier du secrétariat général; s.d., 3 p.

Audit organisationnel. Rapport d'étude, Ville de Lyon, Secrétariat général, Service contrôle de gestion, N. Gally, mars 1994, 14 p.

Mission d'audit de la gestion du courrier. Rapport final, 7 novembre 1994, Cabinet du Maire, 48 p.

Rapport d'activité : Secrétariat Général, Service du Courrier, CRM Courrier enregistrement 1997-1998, s.d

C) Sources imprimées

Guides épistolaires

ASSIER Alexandre, Morceaux choisis - Suivis de notions sur le style épistolaire et de lettres à l'usage des classe élémentaires, Paris, Librairie Guédon, 1887, 251 p.

SCRIBE Désiré, Le petit secrétaire pratique. Nouveau guide épistolaire, Paris, Librairie Marpon et Flammarion, 1892, "Bibliothèque pour tous", 246 p.

YSSART Françoise d', Recueil de lettres usuelles et pratiques, Cannes, Robaudy, 1894, 101 p.

FERTE H., L'art d'écrire une lettre - Nouveau manuel épistolaire comprenant 125 sujets pratiques de lettres appropriées aux circonstances ordinaires de la vie, avec des conseils généraux pour chaque genre de lettres et des directions particulières pour chaque sujet, amenant l'élève à trouver elle-même les idées, à les disposer et à les développer, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1894, "Enseignement des jeunes filles", 120 p.

CAMBY Adrienne, La correspondance - L'art d'écrire une lettre suivant l'âge, la situation sociale, les circonstances, Paris, Librairie Armand Colin, 1914, 166 p.

YRAC H. d', Le secrétaire universel guide pratique de la correspondance contenant des modèles de lettres sur toutes sortes de sujets, lettres familiales, de félicitations, de condoléances, de remerciement, d'excuses, de reproches, de conseils, de plaintes, de recommandation, de fête de bonne année, de demandes, de réclamations ; billets d'invitation, etc. ; pétitions, demandes d'emploi ; lettres commerciales ; lettres d'affaires ; lettres d'amour ; lettres se référant au mariage ; modèles d'actes sous seing privé ; indications et conseils sur le style épistolaire, etc., Paris, Librairie Garnier Frères, 1922, 220 p.

BREUIL E. de, Le nouveau secrétaire - Tout ce qui concerne la correspondance, familiale, mondaine, officielle, commerciale, intime, Paris, Guy Le Prat Ed., 1947, 254 p.

Travaux sur les lettres missives

Lettre missive, *Répertoire de droit civil*, Tome 6, Pierre Reynaud et Jean-Luc Aubert (dir.), Paris, Dalloz, 1970-1995, pp. 1-12.

VANIER M., *Des lettres missives*, Paris, A. Marescq Ainé éditeur, 1866, "Extrait de la revue pratique de droit français, Tome XXI. 34 p.

BRETON Georges Gabriel, *De l'inviolabilité du secret et de la propriété des lettres missives*, Thèse de Doctorat en Droit Français, Bordeaux, 1889, pp. 103-228.

LEGRIS Albert, *Du secret des lettres missives de leur propriété de leur production en justice*, Paris, Delamotte, 1894, 2ème éd., 233 p.

GENY François, *Des droits sur les lettres missives, étudiés principalement en vue du système postal français. Essai d'application d'une méthode critique d'interprétation*, Paris, Librairie Recueil Sirey, 1911, 2 vol.

JARDEL Ludovic, *La lettre missive. Essai d'une théorie juridique nouvelle de la correspondance épistolaire*, Paris, Librairie Recueil Sirey, 1911.

FONLUPT-ESPERABER Jacques, *La soustraction des lettres missives et le droit pénal*, "Travaux de la Conférence de droit pénal de la Faculté de droit", Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1912, 20 p.

BERNAERT Maurice, *Des lettres missives. Etude juridique des principes qui en assurent le secret*, Thèse pour le Doctorat en Droit, Bourbourg, 1937, 200 p.

Revue de presse sur la mosquée de Lyon

Le centre de documentation de L'IEP de Lyon dispose d'un dossier de presse important sur la construction de la mosquée de Lyon. Ce dossier a été complété en faisant appel à la base FRIPES (Fichier régional d'informations politiques, économiques et sociales). 120 articles de presse, écrits entre 1985 et 1994, ont pu être consulté parmi les quotidiens ou mensuels suivant :

- Le Progrès
- Lyon-Matin
- Le Monde (Rhône-Alpes)
- Figaro (Lyon)
- Libération (Lyon)

. Journal du dimanche

. Présent

. Express

. “Lyon dit que”

D) Sources orales

Le lieu de l’entretien est précisé dans le cas où ce dernier ne se déroule pas sur le lieux de travail des interviewés.

Mandature de Michel Noir

* M. Jakubowicz, Adjoint chargé du respect des droits, 1er mas 1995, 1h30.
* Mme Pidou, assistante de M. Jakubowicz, Adjoint délégué au respect des droits, 13 juin 1995, 1h30.
* Mlle Bourmault, secrétaire de M. Jakubowicz, Adjoint délégué au respect des droits, 13 juin 1995, 1h30.

Mandature de Raymond Barre

Cabinet du maire et adjoints

* M. Thouvenel, Chef de cabinet, 22 mai 1996, 3/4 d’heure.
* M. Cantal, Chef du bureau du cabinet du maire, 10 juillet 1997, 1h.
* M. Blain, Premier rédacteur au cabinet du maire de Lyon, 2/4 juillet 1997, 2 h.
* Mlle Guinochet, rédactrice au cabinet du maire, 1er juillet 1997, 1h.
* M. Damien Fière, Premier rédacteur au cabinet du maire de Lyon (successeur), 2 mars 2000, 1h30.
* Mme. Pigneur, assistante de M. Forien, Adjoint au maire, Relations avec les Entreprises, Emploi Commerce, Artisanat, 23 mars 2000, 1 h.
* Mme Serra, secrétaire de M. Forien, Adjoint au maire, Relations avec les Entreprises, Emploi Commerce, Artisanat, 23 mars 2000, 1 h.

Services de la ville de Lyon

* M. Brenot, Chef de cabinet. Secrétariat général, 14 janvier 1997, 1h.
* Mme Barras, Directrice du service courrier, 29 janvier 1997, 2h.
* Mlle Cloppet, Directrice du service courrier, 5 janvier 2000, 2h.
* Xavier Barrière, rédacteur au service courrier, 5 mars 1997, 3/4 h.
* Françoise Borne da Silva, rédactrice au service courrier, 5 mars 1997 3/4 h.
* M. Nemoz, Directeur du service Police et déplacements urbains, 10 mars 2000, 2 heures.
* M. Hamernig, Ingénieur en chef, et Lucette Jandet, attachée. Service des déplacements urbains, 30 mars 2000, 1h30.
* M. Viallay, Chef de projet, Cellule de coordination du Contrat Local de Sécurité, 13 mars 2000, 1h30.
* M. Mouillaud, Directeur du Service Espaces verts, 5 novembre 1996, 3/4 h.
* Gérard Guinot, Gestion Parc de la Tête d'or, gestion parc et jardins de la ville de Lyon, Centre horticole de Cibeins, régie technique, décoration florale, gestion des fontaines monuments, sanitaires sur toute la ville de Lyon, jeux pour enfants, plaques commémoratives, nettoiement et entretien des parcs et jardins, tags, 7 novembre 1996, 3/4 h.
* M. Boucher, Directeur de l'éclairage public. Centre d'exploitation, 12 novembre 1996, ½ h.
* M. Nillers, Direction méthode et moyens. Documentation technique, normes, règlements pour les services techniques, études préalables d'aide à la décision, plan, programmation des petites opérations de travaux, 31 octobre 1996, 1/2 h.

Mairies d'arrondissement

* M. Zanchi, Directeur de cabinet, Mairie du 8ème arrondissement, 7 octobre 1996, 3/4 h.
* M. Charle, Directeur de cabinet, Mairie du 1er arrondissement, 25 mars 1997, 1h30.

Mosquée de Lyon

* M. Renevier, Président du Comité d'intérêt local Montchat, 23 mai 1995, domicile, 1/2 h.
* M. de Torcy, Président du Comité d'intérêt local Lyon-Monplaisir, 29 mai 1995, domicile, 1h.
* M. Kabtane, membre fondateur de l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo-Française (ACLIF), Président depuis 1994 de la mosquée de Lyon, 20 juin

1995, Mosquée, de Lyon, 1h.

* M. Chabaga, membre de l’ACLIF, 5 juillet 1995, Mairie de Villeurbanne, 1h30.

II - BIBLIOGRAPHIE

A) Références Générales

1) Ouvrages

Accardo Alain, Corcuff Philippe, *La sociologie de Bourdieu - Textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, 1986, 2ème éd. revue et corrigée, 247 p.

ANSART Pierre, *Sociologie de Saint-Simon*, Paris, PUF, 1970, “Sup ”.

Arcy François d’ (dir.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985, “Politique comparée ”, 250 p.

Arendt Hannah, *Condition de l’homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, “Liberté de l’esprit ”, 368 p.

ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1996, “Tel ”, 663 p.

BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, *Sociologie de l’Etat*, Paris, Grasset, 1991, “Pluriel ”, 238 p.

Balandier Georges, *Anthropologie politique*, P.U.F, 4° édition, 1984, "Quadrige ", 240 p.

Becker Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, "Observations ", 247 p.

Benveniste Emile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes - 2 Pouvoir, droit, religion*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, "Le sens commun ", 339 p.

Berger Peter, Luckmann Thomas *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1986, "Sociétés ", 228 p.

Birnbaum Pierre (dir.), LECA Jean (dir.), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, Références, 1991, 379 p.

Birnbaum Pierre, CHAZEL François, *Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1975, "Thémis ", 598 p.

Blanchet A et al. *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales - Observer, interviewer, questionner*, Paris, Bordas, 1987, 197 p.

BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages aux Etats-Unis et en France*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'Etudes Politiques, 1994.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, 843 p.

BOLTANSKI Luc, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, 381 p.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres - la construction d'un groupe social*, Paris, Ed. de Minuit, 1982, "Le sens commun ", 523 p.

Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, "NRF Essais ", 482 p.

BONALD L. A. de, *Théorie du pouvoir politique et religieux*, Colette Capitant prés., Paris, Union Générale d'Editions, "10/18 ", 1965, 305 p.

BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1990, 714 p.

Bourdieu Pierre *Le sens pratique*, Paris, Les Ed. de Minuit, " Le sens commun ", 1980, 474 p.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

Bourdieu Pierre, *Choses dites*, Paris, Ed. de Minuit, " Le sens commun ", 1987, 229 p.

Bourdieu Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Ed. de Minuit, 1979, "Le sens commun ", 670 p.

BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, "Libre examen ", 948 p.

BOURDIEU Pierre, *Leçon sur la leçon*, Paris, Ed. de Minuit, 1982, 56 p.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1992, "Le sens commun", 277 p.

BOURDIEU Pierre, WACQUANT Loïc J. D. (coll.), *Réponses. Pour une anthropologie*

réflexive, Paris, Seuil, 1992, “Libre examen ”, 267 p.

Bouveresse Jacques, *Prodiges et vertiges de l’analogie. De l’abus des belles-lettres dans la pensée*, Paris, Ed. Raisons d’agir, 1999, 158 p.

Braud Philippe, *Le jardin des délices démocratiques - Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991, p. 273.

Braud Philippe, *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 1995, 2ème éd., “Manuel ”, 559 p.

Breviglieri Marc, *L’usage et l’habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, Paris, EHESS, Thèse de doctorat en Sociologie, 1999, 463 p.

CAILLE Alain, Critique de la raison utilitaire, Paris, La Découverte, 1989, “Agalma ”, 139 p.

CAILLE Alain, *Don, intérêt et désintéressement - Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte / MAUSS, 1994, “Recherches ”, 304 p.

CAILLE Alain, *Splendeurs et misères des sciences sociales. Esquisse d’une mythologie*, Genève, Librairie Droz, 1986, “Travaux de droit, d’économie, de sociologie et de sciences politiques ”, 411 p.

CARRE de MALBERG R., *Contribution à la théorie générale de l’Etat*, t. II, Paris, Sirey, 1920

Cassirer Ernst, *La philosophie des formes symboliques - 1 Le langage*, Paris, Minuit, 1972, 352 p., Le sens commun, Traduit de l’allemand par Ole Hansen-Love et Jean Lacoste.

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale - Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, “L’espace du politique ”, 1995, 490 p.

Cayrol Roland, *Le grand malentendu - Les Français et la politique*, Paris, Seuil, 1994, Essais politique, 185 p.

Certeau Michel de (dir.), Julia Dominique (dir.), Revel Jacques (dir.), *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1987, “Bibliothèque des histoires ”,317 p.

Certeau Michel de, *L’invention du quotidien. 1- Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, “Folio essais ”, 349 p.

Chazel François (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, “Sociologies ”, 267 p.

CHEvallier Jacques (dir.), *Variations autour de l’idéologie de l’intérêt général - vol. 2*, Paris, PUF, CURAPP, 1979, 660 p.

Cicourel Aaron V., *La sociologie cognitive*, Paris, PUF, 1979, “Sociologie ” d’aujourd’hui, 239 p.

Clastres Pierre, *La société contre l’Etat - Recherches d’anthropologie politique*, Paris, Ed. de Minuit, 1974, “Critique ”, 186 p.

Corcuff Philippe, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995, “sociologie 128 ”, 128p.

COSER Lewis, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982, “Sociologies ”, 126 p.

Cottereau Alain (eds) Ladrière Paul (eds), *Pouvoir et légitimité. Figures de l’espace*

public, Paris, Ed. de l'EHESS, 1992, 294 p.

Coulon Alain, *L'ethnométhodologie*, Paris, PUF, "Que sais-je ? ", 1987.

CRESAL, *Les raisons de l'action publique - Entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan, 1993, "Logiques politiques ", Actes du colloque CRESAL-CNRS, Saint-Etienne, 13-14 mai 1992, 367 p.

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, "Points ", 500 p.

Crozier Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, Points, 1963, 382 p.

Dérathé Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1992, seconde éd. mise à jour, "Bibliothèque d'histoire de la philosophie ", 463 p.

Desrosières Alain, *La politique des Grands nombres - Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993, "Textes à l'appui ", 437 p.

Desrosières Alain, Thévenot Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1992, "Repères ", 125 p.

Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques - La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992 (nouvelle éd.), "Références ", 319 p.

Douglas Mary, *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Usher, 1989, "Sciences humaines ", 130 p.

Dubar Claude, *La socialisation - Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991, "U", 276 p.

Dubet François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, "La couleur des idées ", 272 p.

DUBOIS Vincent, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèse et mise en forme d'une politique*, Thèse pour le doctorat en science politique, IEP de Lyon - Université Lyon 2, 1994.

Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999, "Etudes politiques ".

DUCROT Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Les Ed. de Minuit, 1984,"Propositions ", 237 p.

Dumont Louis, *Essais sur l'individualisme - Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983, "Points ", 310 p.

DUMONT Louis, *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1985, "Bibliothèque des Sciences Humaine s", 270 p.

DUMONT Louis, *Homo Hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1986, "Tel ", 449 p.

DURAND Jean-Pierre et WEIL Robert, *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot , 1994, "Essentiel ", 644 p.

Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1991 ; "Quadrige ", 416 p.

Durkheim Emile, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1990, "Quadrige ", 244 p.

Durkheim Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1990, "Quadrige ", 647 p.

Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, “Champs ”, 1988, 254 p.

Durkheim Emile, Mauss Marcel, “De quelques formes primitives de classification ”, Mauss Marcel, *Essais de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, “Points ”, p. 162-230.

DUVERGER Maurice, *Constitutions et documents politiques*, Paris, PUF, 1957, “Thémis ”, 913 p.

ELIAS Norbert, *La civilisation des moeurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, “Liberté de l’esprit”, 318 p.

Elias Norbert, *La dynamique de l’occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, “Agora ”, 320 p.

Elias Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, “Champs ”, 330 p.

Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, 301 p.

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, “Tel ”, 400 p.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, “Bibliothèque des histoires ”, 318p.

FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l’action organisée*, Paris, Seuil, 1997, 2ème éd. revue et complétée, “Points ”, 422 p.

Gauthier Claude, *L’invention de la société civile - Lecture anglo-écossaises Mandeville, Smith, Ferguson*, Paris, PUF, 1993, “Recherche politiques ”, 320 p.

Giddens Anthony, *La constitution de la société - Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, P.U.F, “Sociologies ”, 1987, 474 p.

Goffman Erving, *Les rites d’interaction*, Paris, Ed. de Minuit, 1974, Le sens commun, 230 p.

Goffman Erving, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Ed. de Minuit, 1990, “Le sens commun ”, 251 p.

Goffman Erving, *Façons de parler*, Paris, Ed. de Minuit, 1987, “Le sens commun ”, p.267.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne – 1 La présentation de soi*, Paris, Minuit, “Le sens commun ”, 1973, 251 p.

Goffman Erving, *Les cadres de l’expérience*, Paris, Minuit, “Le sens commun ”, 1991, 571 p.

Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris. Ed. de Minuit, 1975, “Le sens commun ”, 175 p.

Goubert Pierre prés., Denis Michel prés., *1789 Les Français ont la parole... - Cahiers de doléances des Etats généraux*, Paris, Julliard, 1964, “Archives ”, 267 p.

GRAWITZ Madeleine (dir.), LECA Jean (dir.), Traité de science politique, Paris, PUF, 1985, 4 volumes.

GRAWITZ Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1972, 1013 p.

Halbwachs Maurice, *La mémoire collective*, Paris, P.U.F., “Bibliothèque de sociologie contemporaine ”, 2ème Edition revue et augmentée 1968, 204 p.

Jobert Bruno, Muller Pierre, *L’Etat en action - Politique publiques et corporatisme*, Paris,

PUF, 1987, "Recherches politiques ", 242 p.

Jodelet Denise (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F, 1989, "Sociologie d'aujourd'hui ", 424 p.

JOSEPH Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998, "Philosophies ", 126 p.

JOSPEH Isaac et al., *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Ed. de Minuit, 1989, "Arguments ", 321 p.

Justesse et justice dans le travail, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 33, Paris, PUF, 1989, 320 p.

KOSELLECK Reinhart, *Le règne de la critique*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, "Arguments ", 180 p.

LA BRUYERE, *Les Caractères ou les Moeurs de ce siècle*, Paris, Bordas, 1985, 254p.

Lacroix Bernard (dir.), Lagroye Jacques (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 402 p.

Lafaye Claudette, *La sociologie des organisations*, Paris, Nathan, 1996, "Sociologies 128", 127 p.

Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, 1993, 2ème éd. revue et augmentée, "Amphithéâtre ", 485 p.

Lahire Bernard (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999, "Textes à l'appui ", 257 p.

Lahire Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998, "Essais et recherches ", 271 p.

Latour Bruno et Woolgar Steve, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, 296 p.

Latour Bruno, *La science en action*, Paris, La Découverte, "Textes à l'appui ", 1989, 450 p.

Latour Bruno, *Les microbes, guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris Métailié, 1984, "Pandore ", 281 p.

LEFORT Claude, *Eléments d'une critique de la bureaucratie*, Paris, Gallimard, 1979, "Tel ", 377 p.

Lefort Claude, *Essais sur le politique - XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1986 "Esprit/Seuil", 331 p.

LEFORT Claude, *L'invention démocratique - Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994, 331 p.

Lemieux Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000, 466 p.

Malberg R. Carré de, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, t. II, Paris, Sirey, 1920, p. 257.

Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, "Champs ", 319 p.

Marie Jean-Louis, *Les modes ordinaires de connaissance et de construction du politique*, Lyon, CERIEP, juin 1993, 48 p.

MAUSS Marcel, “La nation ”, *OEuvres. Tome 3 : Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, pp. 573-625.

Mead G. H., *L’Esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, 1963, “Bibliothèque de sociologie contemporaine ”, 329 p.

Mény Yves, Thoenig Jean-Claude, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, “Thémis ”, 391 p.

Nisbet Robert A., *La tradition sociologique*, Paris, PUF, 1984; “Sociologies ”, 409 p.

Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d’intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994, “Clefs politiques ”, 157 p.

Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique - L’espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, “Essais et Recherches ”, 408 p.

Péguy Charles, *Notre jeunesse*, Paris, Gallimard, 1993 (1910), “Folio/Essais ”, précédé par *De la raison* (1901), 344p.

PIETTE Albert, *Ethnographie de l’action. L’observation des détails*, Paris, Métailié, 1996, “Leçons de choses ”, 202 p.

POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, “Bibliothèque des Sciences humaines ”, 419 p.

Quermone Jean-Louis, *Le système politique de l’Union européenne*, Paris, Montchrestien, 1998, 3ème éd., “Clefs politique ”, 160 p.

RAYNAUD Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison*, Paris, PUF, 1986, “Recherches politiques ”, 217 p.

RICOEUR Paul, *Du texte à l’action. Essais d’herméneutique, II*, Paris, 1986, “Esprit ”, 409 p.

Ricoeur Paul, *Le juste*, Paris, “Esprit ”, 1995, “Philosophie ”.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *“Discours sur l’économie politique ”, Ecrits politiques*, Paris, Union Générale d’Editions, 1972, “10/18.

Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Hachette, 1992, 445 p..

SCHMITT Carl, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 1993, “Léviathan ”, 576 p.

Schutz Alfred *Le chercheur et le quotidien*. *Phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, “Sociétés ”, 286 p.

Sieyès, *Qu’est-ce que le Tiers-Etat ?*, Paris, PUF, 1982, “Quadrige ”, 93 p.

STAROBINSKI Jean, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l’obstacle*, suivi de *Sept essais sur Rousseau*, Paris, Gallimard, 1971, “Bibliothèque des Idées ”, 457 p.

TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1990, “Bibliothèque de textes philosophiques ”, 2 vol. 359 et 338 p.

TOCQUEVILLE Alexis de, *L’Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1952, “NRF”, 2 vol., 358 et 448 p.

Tönnies Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF, 1944, 247 p.

VAN METER Karl M. (dir.), *La sociologie*, Paris, Larousse, 1994, "Textes essentiels ", 831p.

Walzer Michaël, *Critique et sens commun. Essai sur la critique sociale et son interprétation*, Paris, La Découverte, 1990, "Agalma ", 111 p.

Warin Philippe, *La réception des politiques par les destinataires. Esquisse d'une approche des relations entre action publique et lien politique*, Note de synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches en science politique, janvier 1998, 86 p.

Warin Philippe, *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques - Etude des relations de service*, Paris, L'Harmattan, 1993, "Logiques politiques ", 317 p.

Weber Max, *Economie et société, 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995, "Agora ", 411 p.

Weber Max, *Economie et société, 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, 1995, "Agora ", 425 p.

Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1990, "Agora ", 286 p.

Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1996, "10/18 ", 222 p.

2) Articles

Balandier Georges, "Le politique des anthropologues ", *Traité de Science Politique*, Tome 1, P.U.F, 1985, pp. 309-334.

Bayart Jean-François, "L'énonciation du politique ", *RFSP*, n°3, juin 1985, p.343-372.

Bénatouïl Thomas, "Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture", *Annales Histoire Sciences Sociales*, mars-avril 1999, n°2, pp. 281-317.

Bilodeau Denis, "Mondes pluriels commune humanité ", *Espaces-Temps*, n° 49-50, 1992, pp. 26-32.

Birnbaum Pierre, "Conflits ", in Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992.

Blondiaux Loïc, "L'invention des sondages d'opinion. Expériences, critiques et interrogations méthodologiques ", *Revue française de science politique*, vol. 41, n°6, 1992.

BOLTANSKI Luc, "Dissémination ou abandon : la dispute entre amour et justice. L'hypothèse d'une pluralité de régimes d'action ", in Louis QUERE (dir.), *La théorie de l'action*, Paris, Ed. du CNRS, 1993.

BOLTANSKI Luc, en coll. avec Yann DARRE et Marie-Ange SCHILTZ, "La dénonciation", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n°51, mars 1984.

Boltanski Luc, Godet Marie-Noël, Latour Cloé, Cartron Damien, "Message d'amour sur le *Téléphone du dimanche "*, *Politix*, n°31, 1995, pp. 30-76.

Bourdieu Pierre, "Décrire et prescire. Note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique ", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n°38, mai 1981.

Bourdieu Pierre, “Espace social et genèse de “classes ””, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°52-53, pp. 3-15.

Bourdieu Pierre, “Esprits d’Etat - Genèse et structure du champ bureaucratique ”, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°96-97, mars 1993, p. 49-62.

Bourdieu Pierre, “Genèse et structure du champ religieux ”, *Revue Française de Sociologie*, vol. XII, 1971, pp. 295-334.

Bourdieu Pierre, “Vous avez dit “populaire ” ? ”, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, mars 1983, pp. 98-105.

BOURDIEU Pierre, “La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°36-37, fév.-mars 1981, pp. 3-24.

Braud Philippe, “Théories de la représentation – Introduction ”, pp. 33-37, in François d’Arcy (dir.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985, “Politique comparée ”, 250 p.

Breviglieri Marc et Stavo-Debauge Joan,. “Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot ”, *Ethnographica*, (à paraître).

Callon Michel, “Eléments pour une sociologie de la traduction - La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ”, *L’année sociologique*, vol. 36, 1986.

Cardon Dominique et Heurtin Jean-Philippe, “La critique en régime d’impuissance - Une lecture des indignations pour l’Abbé Pierre ”, *Cinquième Congrès de l’Association Française de Science Politique*, 23-26 avril 1996, Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public ”, pp. 1-37.

Cardon Dominique, “« Chère Ménie...» - Emotions et engagements de l’auditeur de Ménie Grégoire ”, *Réseaux*, n°70, 1995, p. 41-79.

Cardon Dominique, “Comment se faire entendre ? - Les prises de parole des auditeurs de *RTL* ”, *Politix*, n°31, 1995, pp. 145-186.

Cardon Dominique, Heurtin Jean-Philippe, Lemieux Cyril, “Parler en public ”, *Politix*, n°31, 1995, pp. 5-19.

Chateaureynaud Francis, “La construction des défaillances sur les lieux de travail - Le cas des affaires de faute professionnelle ”, pp. 247-280, in *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d’Etudes de l’Emploi, n° 33, Paris, PUF, 1989, 320 p. `

Corcuff Philippe, “Approche constructiviste et cognitiviste des découpages - Le cas des relations entre agents d’une direction départementale de l’équipement et élus locaux ”, pp. 39-54, in Philippe Dujardin (dir.), Paul Bacot (dir.), *Sociologie du découpage et de ses usages politiques*, Lyon, CERIEP, 1993, 168 p.

Corcuff Philippe, “Eléments d’épistémologie ordinaire du syndicalisme ”, *Revue française de science politique*, vol 41, n°4, Août 1991

Corcuff Philippe, “Théorie de la pratique et sociologies de l’action. Anciens problèmes et nouveaux horizons à partir de Bourdieu ”, pp. 27-38, *Actuel Marx*, n° 20, 2ème semestre 1996.

Corcuff Philippe, Depraz Nathalie, “Vers une sociologie de l’interpellation éthique dans le face à face. Le cas des relations infirmières/malades et agents de

l'ANPE/chômeurs ", *GSPM-EHESS*, document de travail, 1995.

CORCUFF Philippe, LAFAYE Claudette, "Légitimité et théorie critique. Un autre usage du modèle de la justification publique ", Mana, n°2, second semestre 1996, 217-231.

Corcuff Philippe, *Vers une analyse politique d'inspiration Wittgensteinienne*, Association Française de Science Politique, 4ème Congrès, Table Ronde n°3 : Politique et Jeu, 1992, 24p.

Deroche-Gurcel Lyliane, "Le conflit des méthodes en sciences sociales : la contribution de Simmel ", *Revue française de sociologie*, XXIX-2, 1988, pp. 347-356.

Desrosières Alain, "Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public ", *Raisons pratiques*, n° 3, 1992, pp. 131-154,.

Desrosières Alain, "Histoires de formes : statistiques et sciences sociales avant 1940 ", *Revue française de sociologie*, vol. 26, n°2, 1985, p. 277-310.

Desrosières Alain, "L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique ", pp. 1-9, *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 33, Paris, PUF, 1989, 320 p.

Desrosières Alain, "Masses, individus, moyennes : La statistique sociale au XIXème siècle ", pp. 41-66, *Hermès - Masses et politiques*, n° 2, 1988, Ed. du CNRS, 250 p.

Desrosières Alain, "Statistiques et politique - La normalité du collectif ", *Politix*, n°25, 1994, pp. 5-20.

Dewerpe Alain, "Genèse et crise de la société salariale - A propos de Robert Castel : Les métamorphoses de la question sociale - Une chronique du salariat ", *Le mouvement social*, n°174, janv-mars 1996, pp. 7-14.

Dodier Nicolas, "Agir dans plusieurs mondes ", *Critique*, n° 529-530, juin-juillet 1991, pp. 428-458.

Dodier Nicolas, "Les appuis conventionnels de l'action - Eléments de pragmatique sociologique ", *Réseaux*, n°62, 1993, p. 63-85.

DODIER Nicolas, Baszanger Isabelle, "Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique", Revue française de sociologie, vol. XXXVIII, 1997, pp. 37-66.

Dujardin Philippe, "Représentation, procédés et procédures de symbolisation ", *La représentation*, in François d'Arcy (dir.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985, "Politique comparée ", pp. 55-72.

Dumont Louis, "Sur l'idéologie politique française - Une perspective comparative ", *Le débat*, n° 58, janv-fév 1990, pp. 128-158.

Ernct Sophie, "Une rupture avec la sociologie critique ? ", *Espaces-Temps*, n° 49-50, 1992, pp.33-40.

Georgakakis Didier, Note de Lecture sur La politique des Grands nombres - Histoire de la raison statistique de Alain Desrosières, *Politix*, n°25, p. 153-160.

Goffman Erving, "Le travail de terrain ", transcription d'une intervention orale d'E. Goffman aux rencontres de la Pacific Sociological Association en 1974 - Extrait de *Journal of contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, juillet 1989, pp. 123-132, traduit par Pascale Joseph.

Hirschman Albert, "Vertus et limites de la prise de parole ", Entretiens, *Politix*, n°31,

1995, pp. 20-29.

Hoarau Jacques, “Description d’une conjoncture en sociologie ”, *Espaces-Temps*, n°49-50, 1992, pp. 6-25.

JUHEM Philippe, “Un nouveau paradigme sociologique ? A propos du modèle des *Economies de la grandeur* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot ”, *Scalpel*, n° 1, 1994, p 115-142.

KLINGER Myriam, “Relation de service et sentiment de confiance ”, Sociétés, n° 48, 1995, pp. 151-161.

Lacroix Bernard, “Ordre politique et ordre social - Objectivisme, objectivation et analyse politique”, in Madeleine Grawitz (dir.), Leca Jean (dir.), *Traité de science politique*, Tome 1 : *La science politique science sociale L’ordre politique*, Paris, PUF, 1985, pp.469-565.

Laé Jean-François, “Les beaux récits de la jurisprudence. Qu’est-ce qu’un événement pour la jurisprudence ? ” in *Récit et connaissance*, PUL, CREA, 1998, pp. 27-44.

LAFAYE Claudette, “Aménager un site littoral. Entre politique et pragmatisme ”, Etudes rurales, janvier-juin 1994, n° 133-134, pp. 163-180.

Lapeyronnie Didier, “Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? ”, *Revue Française de Sociologie*, vol. XXIX, 1988, pp. 593-619.

Marie Jean Louis, “Acteurs sociaux ordinaires et politiques publiques ”, *La politisation des politiques publiques - Evaluation et citoyenneté*, colloque, Vaulx-en-Velin, 20 novembre 1992.

Mc ADAM Doug, TARROW Sidney, TILLY Charles, “Pour une cartographie de la politique contestataire ”, Politix, n° 41, 1998, pp. 7-32.

Médard Jean-François, “Le rapport de clientèle - Du phénomène social à l’analyse politique ”, Revue française de science politique, n°1, fév. 1976, vol. 26, pp. 103-131.

Mehl Dominique, “La médiatisation de l’espace privé ”, *Cinquième Congrès de l’AFSP*, Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public ”, Aix-Marseille, 1996, 14 p.

Memmi Dominique, “Du singulier au général : les débats sur l’éthique ”, *Cinquième Congrès de l’AFSP*, Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public”, Aix-Marseille, 1996, 13 p.

Merlin Hélène, “Paroles publiques et figures du *public* en France dans la première partie du XVIIème siècle ”, *Politix*, n°26, 1994, pp. 51-66.

Michel Patrick, “Pour une sociologie des itinéraires de sens : une lecture politique du rapport entre croire et institution ”, Hommage à Michel de Certeau, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, n° 82, 38ème année, avril-juin 1993, pp. 223-238.

Ogien Albert, “La décomposition du sujet ”, in Isaac Joseph et al., *Le Parler frais d’Erving Goffman*, Paris, Minuit, 1989.

Paquot Thierry, “L’espace de la parole. Réflexions sur deux modèles historiques d’espace public ”, pp. 57-69, *Hermès - Espaces publics, traditions et communautés*, n° 10, 1992, Ed. du CNRS, 347 p.

Passeron Jean-Claude, “L’inflation des diplômes. Remarques sur l’usage de quelques

concepts analogiques en sociologie ", Revue française de sociologie, XXIII/4, 1982, pp. 551-584.

Pharo Patrick, "Les conditions de légitimité des actions publiques ", *Revue française de Sociologie,* vol. XXI, 1990, pp. 389-420.

Pinto Louis, "Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité " pp. 7-50, in Patrick Champagne et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1996, 233 p.

QUERE Louis, "L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique ", *Quaderni*, n°18, automne 1992, pp.75-91.

Quéré Louis, "A-t-on vraiment besoin de la notion de convention ? ", *Réseaux*, n°62, 1993, pp. 21-42.

Quéré Louis, "Agir dans l'espace public. L'intentionnalité des actions comme phénomène social ", *Raisons pratiques*, n° 1, 1990, pp. 85-112.

Quéré Louis, "Le sociologue et le touriste ", *Espaces-Temps*, n° 49-50, 1992, pp. 41-60.

Reynié Dominique, "Le nombre dans la politique moderne ", pp. 159-164, *Hermès - Le nouvel espace public*, n° 4, 1991, Ed. du CNRS, 248 p.

Reynié Dominique, "Théories du nombre ", pp. 95-104, *Hermès - Masses et politiques*, n° 2, 1988, Ed. du CNRS, 250 p.

Singly François de, "La gestion sociale des silences ", *Consommation*, vol. 29, n°4, oct.-déc. 1982, pp. 37-63.

Thévenot Laurent, "L'action qui convient ", *Raisons pratiques*, n°1, 1990, pp. 39-69.

Thévenot Laurent, "Le régime de familiarité. des choses en personnes ", *Genèses*, n°17, 1994, pp. 72-101.

Thévenot Laurent, "Les entreprises entre plusieurs formes de coordination ", in EYRAUD (dir.) et al., Les systèmes de relations professionnelles, Paris, Ed. du CNRS, 1990.

Thévenot Laurent, "Les investissements de forme ", *Conventions économiques*, 1986, vol. 40, n°2, pp. 147-198.

Thévenot Laurent, "Pragmatiques de la connaissance ", in A. Borzeix (eds), A. Bouvier (eds) et P. Pharo (eds), *Sociologie et connaissance - Nouvelles approches cognitives*, Paris, Ed. du CNRS, 1998, pp. 101-139.

Thévenot Laurent, "Statistique et politique - La normalité du collectif ", *Politix*, n°25, 1994, p. 5-20.

Tilly Charles, "Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne ", *Vingtième siècle*, n°4, oct. 1985.

Warin Philippe, "Les relations de service comme régulations ", *Revue Française de Sociologie*, 1993, XXXIV, pp. 69-95.

Weller Jean-Marc, "La modernisation des services publics par l'usager : une revue de la littérature (1986-1996) ", *Sociologie du travail*, n°3, 1998, pp. 365-392.

B) Nation, nationalisme, citoyenneté, participation politique

1) Ouvrages

Agulhon Maurice, “1848, le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises”, *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1996, Tome 3, 284 p.

Anderson Benedict, *L’imaginaire national. Réflexions sur l’origine et l’essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 212 p.

BALME Richard (dir.), FAURE Alain (dir.), MABILEAU Albert (dir.), Les nouvelles politiques locales. Dynamique de l’action publique, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, 496 p.

Badie Bertrand (dir.), Perrineau Pascal (dir.), *Le citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 319 p.

BARBALET J.M., *Citizenship. Rights, Struggle and Class Inequality*, Bristol, Open University Press, 1988, 223 p.

Barnes Samuel H., Kaase Max, et al., *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Sage, 1979.

Battegay Alain, Boubekeur Ahmed, *L’immigration dans les espaces publics : les campagnes médiatiques comme lieux de l’action*, ARIESE, 1992, Rapport de recherches, Programme “Construction de l’urbanité et gestion des espaces publics ”, Plan urbain, 162

Bayart Jean-François, Mbembe Achille, Toulabor Comi, *Le politique par le bas en Afrique noire - Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, 268 p.

BERSTEIN Serge (dir.), RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, “Politique d’aujourd’hui ”, 431 p.

BERSTEIN Serge, *Edouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, 2 tomes.

BIRENBAUM Guy, *Le Front National en politique*, Paris, Balland, 1992, “Fondements ”, 358 p.

Bogdanor Vernon (éd.), *The Blackwell Encyclopaedia of Political Science*, Blackwell, 1991, “Reference ”, 667 p.

Bottomore Tom et Marshall T. H., *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Press, 1992, “Pluto perspectives ”.

Bouamama Saïd (dir.), Cordeiro Albano (dir.), Roux Michel (dir.), *La citoyenneté dans tous ses états - de l’immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, L’Harmattan, CIEMI,

1992, 361 p.

Boy Daniel, *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de Science Po, 1995, 278 p.

Braud Philippe, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980.

Briquet Jean-Louis (dir.), Sawicki Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, "Politique d'aujourd'hui ", 325 p.

Briquet Jean-Louis, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, "Socio-histoires ", 303 p.

BRUBACKER Rogers, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, "Socio-histoires ", 319 p.

Caille Frédérique, *Les instruments de la vertu. l'Etat, le citoyen et la figure du sauveteur en France*, Thèse en Science Politique, IEP de Grenoble, 1997, 763 p.

CEVIPOF, *L'électeur français en question*, Boy Daniel (prés.), Mayer Nonna (prés.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, "Références ", 249 p.

Chauvière Michel (dir.), Godbout Jacques T. (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992, "Logiques sociales ", 332 p.

Citoyenneté et urbanité, Paris, Esprit, 1991, "Société ", 173 p.

Colas Dominique (dir.), Emeri Claude (dir.), Zylberberg Jacques (dir.), *Citoyenneté et nationalité - Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, 1991, "Politique d'aujourd'hui ", 505 p.

CONSTANT Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998, "Clefs politique ", 158 p.

Corbin Alain (dir.), Gérôme Noëlle (dir.), Tartakowsky Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX-XXème siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 440 p.

DALTON Russel J., *Citizen Politics in Western Europe. Public Opinion and Political Parties in the United States, Great Britain, West Germany and France*, Chatham House Publishers, 1988, 270 p.

Delamourd Vinoli, *"Monsieur le Président..." Les formes de justification de l'état de chômeur*, Paris, EHESS, DEA de sociologie, 1988.

Delannoi Gil (dir.), Taguieff Pierre-André (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, 324 p.

Déloye Yves, *Ecole et citoyenneté - L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, 431 p.

Déloye Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997, "Repères ", 123 p.

Denni Bernard, *Participation politique et démocratie* : *définition et facteurs de la participation politique*, Grenoble, Thèse d'Etat pour le doctorat de Science politique, 1986, 697 p.

Dion S., *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986.

Dirn Louis, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, "Sociologie d'aujourd'hui", 368 p.

DONZELOT Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, "L'espace du politique ", 263 p.

Duchesne Sophie, *Citoyenneté à la Française*, Paris, Presses de Science Po, 1997, 330 p.

Favre Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, 391 p.

Fillieule Olivier (dir.), *Sociologie de la protestation - Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993, "Sciences humaines et sociales ", 287 p

Fillieule Olivier, Péchu Cécile, *Lutter ensemble*, Paris, L'Harmattan, 1993, "Logiques politiques", 221 p.

Fillieule Olivier, *Stratégies de la Rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 435 p.

Finley Moses I., *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 1976, "Petite Bibliothèque Payot", Précédé de "Tradition de la démocratie Grecque" par Pierre Vidal-Naquet, 181 p.

Fontaine Joseph (dir.), Le Bart Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, "Logiques politiques" 369 p.

GARRigou Alain, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 288 p.

Garraud Philippe, *Profession : homme politique - La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, "Logiques sociales", 222 p.

Gaxie Daniel (dir.), *L'explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989 (2ème éd.), "Références ", 450 p.

Gaxie Daniel *Le cens caché - Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978, "Sociologie politique ", 268 p.

GAXIE DAniel, LEHINGUE Patrick, Enjeux municipaux, Paris, PUF, 1985, CURAPP, 288 p.

Gaxie Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2ème éd. 1996, "Clefs politique ", 160 p.

Gaxie Daniel, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, "Dossier Thémis ", 1973, 96 p.

Gellner Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, "Bibliothèque historique Payot ", 208 p.

Granet Colette, *Enclavement administratif et processus d'intégration - Espaces publics, fictions communautaires : les mosquées-monuments de Lyon et Marseille*, Lyon, Centre d'études de recherches et de formations institutionnelles du Sud-Est, 1993, 150 p.

Grignon Claude, Passeron Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1989, "Hautes études ", 260 p.

Gueniffey Patrick, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1993, 559 p.

Habermas Jürgen, L'espace public - Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, 1978, "Critique de la politique ", 324 p.

Hermet Guy, *Culture et démocratie*, Paris, UNESCO, Albin Michel, 1993, 244 p.

Hermet Guy, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, "L'espace du politique ", 1989, 310 p.

Hirschman Albert O., *Défection et prise de parole. Théories et applications*, Paris, Fayard, 1995, "L'espace du politique ", 212 p.

Hirschmann Albert, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983, "L'espace du politique ", 255 p.

HOGGART Richard, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Les Ed. de Minuit, 1970, "Le sens commun", 420 p.

Ihl Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, "Bibliothèque des Histoires ", 402 p.

Information et transparence administrative, Paris, PUF, CURAPP, 1988, 280 p.

Ion Jacques, *La fin des militants ?*, Paris Ed. de l'Atelier / Editions Ouvrières, "Enjeux de société ", 1997, 124 p.

Kaase Max et Newton Kenneth, *Beliefs in Government*, Oxford, Oxford University Press, 1995, 217 p.

Lafaye Claudette, *Les communes dans tous leurs états : L'espace local à la croisée des chemins*, Thèse de doctorat de l'EHESS, 1991.

LAGROYE Jacques, *Jacques Chaban Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1974, 360 p.

Lancelot Alain, Memmi Dominique, "Participation et comportement politique ", in *Traité de Science politique*, Paris, PUF, 1985, tome 3, chap. 5.

Le Bras-Chopard Armelle (dir.), Mossuz-Lavau Janine (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris L'Harmattan, 1997, "Logiques politiques ", 175 p.

Legatte Paul, Barbé Anne, *Le principe d'équité - Défendre le citoyen face à l'administration*, Paris, Presses de la renaissance, 1992, 201 p.

MABILEAU ALbert (dir.), SORBETS Claude (dir.), Gouverner les villes moyennes, Paris, Pedone, 1989, "CERVL - Vie locale ", 188 p.

Mabileau Albert (dir.) et al., *Les citoyens et la politique locale. Comment participent les Britanniques et les Français*, Paris, Pédone, 1987, "Vie locale ", 292 p.

Mabileau Albert, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1991, 2ème éd, "Clefs politique ", 157 p.

Mann Patrice, *L'action collective - Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Coloin, 1991, "U. sociologie ", 155 p.

MARSHALL T. H.& BOTTOMORE Tom, *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Press, 1992, "Pluto perspectives ".

Mayer Nonna (dir.) et Pascal Perrineau (dir.), *Le Front National à découvert*, Paris,

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, 365 p.

Mayer Nonna et Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, “Cursus ”, 160 p.

Milbrath Lester W., Goel M.L., *Political Participation, How and Why Do People Get Involved in Politics ?*, New York, University Press of America, second edition 1977, 223 p.

Mossuz-Lavau Janine et Sineau Marielle, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983, “Recherches politiques ”, 220 p.

NEVEU Catherine (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L’Harmattan, 1999, “Logiques politiques ”, 307 p.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, 122 p.

Nicolet Claude, *L’idée républicaine en France (1789-1924). Essai d’histoire critique*, Paris, Gallimard, 1994, “Tel ”, 528 p.

Nicolet Claude, *La République en France. Etat des lieux*, Paris, Seuil, 1992, “Libre examen ”, 215 p.

Nicolet Claude, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard, 1976, seconde éd. revue et corrigée, “Tel ”, 543 p.

NIE Norman H., VERBA Sydney, *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1972.

NIE Norman H., *The Changing American Voter*, Cambrige and London, Harvard University Press, 1979, 430 p.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l’immigration. XIXème-XXème siècles*, Paris, Seuil, 1988, “L’univers historique ”, 441 p.

Offerlé Michel, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1993, “Découvertes ”, 160 p.

OLSON Mancur, *Logique de l’action collective*, Paris, PUF, 1978, “Sociologies ”, 199 p.

OSTROGORSKI Moisei, La démocratie et les partis politiques, Paris, Fayard, 1993, “L’esprit de la cité ”, 764 p.

Ozouf Mona, *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1987, 340 p.

Paoletti Marion, *La démocratie locale et le référendum*, Paris, L’Harmattan, 1997, “Logiques politiques ”, 235 p.

Perrineau Pascal (dir.), *L’engagement politqiue - Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, 444 p.

Peterson Steven A. *Political Behavior - Patterns in Everyday Life*, Sage Library of Social Research, 177, Sage Publications, Newbury Park 1990, 291 p.

PHARO Patrick, *Le civisme ordinaire*, Paris, Librairie des Méridiens, 1985, “Réponses sociologiques ”, 236 p.

Pharo Patrick, *Phénoménologie du lien civil - Sens et légitimité*, Paris L’Harmattan, 1992, “Logiques sociale ”, 284 p.

Pradeau Vincent, *La mosquée de Lyon 1980-1994 - Fonctionnements et principes d’un conflit*, Mémoire TFE, Laboratoire ASTER-CEOPS sous la dir. de Laurette Wittner, sans date, 115 p.

Rondin Jacques, *Le sacre des notables*, Paris, Fayard, 1985, 335 p.

Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen - Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, "Bibliothèque des histoires", 492 p.

SAHLINS Peter, *Frontières et identités nationales - La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 1ère éd. 1989, 415 p.

SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, "NRF ", 228 p.

SCHNAPPER Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991, "NRF ", 374 p.

Tartakowsky Danielle, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998, "Collection historique ", 286 p.

THOMPSON Edward P., La formation de la classe ouvrière anglaise, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1988, "Hautes études ", 791 p.

Tilly Charles, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, "L'espace du politique ", 622 p.

VERBA Sidney, NIE Norman H., KIM Jaeon*, Participation and Political Equality. A Seven-Nation Comparison*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1978, 393 p.

Verba Sydney, Nie Norman H., *Participation in America - Political Democracy and Social Equality*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1972, 428 p.

Weber Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

WITOLD de WENDEN Catherine, *La citoyenneté européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, "La bibliothèque du citoyen ", 107 p.

WITOLD de WENDEN Catherine, *La citoyenneté et les changements de structure sociales et nationales de la population française*, Paris, Edilig/Fondation Diderot, 1988, "Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques ", 364 p.

ITOLD de WENDEN Catherine, Citoyenneté, nationalité et immigration, Paris, Arcantère, 1988, "Migrations plurielles ", 221 p.

2) Articles

Abélès Marc, "Rituels de campagne : l'élection municipale de 1989 à Auxerre ", *Mots*, n°25, déc. 1990, pp. 43-62.

Ansart-Dourlen Michèle, "Rousseau et l'idéologie jacobine - Rationalisme et for intérieur ", pp. 117-127, in *Le for intérieur*, Paris, PUF, CURAPP, 1995, 415 p.

Bacot Paul, "Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote ", *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, février 1993, pp. 107-135.

Bacot Paul, "Entretien avec l'ordinaire et construction de l'ordinarité - Quelques réflexions consécutives à la participation au colloque de l'Association Française de

Science Politique des 14 et 15 mars 1996 à Paris : “Questions de méthode : interviewer les élites dirigeantes en France ””, polycop. 12 p.

Bacot Paul, “L’ “affaire Claude Bernard ” - De quelques hommages publics à une illustration scientifique et de leur politisation”, pp. 199-228, *La nécessité de Claude Bernard*, Paris, Meridiens Klincksieck, 1991, Jacques Michel (dir.), Actes du colloque de St-Julien-en-Beaujolais des 8, 9 et 10 déc.1989.

Bacot Paul, “Médecine santé et politique ”, *Mots*, n°26 mars 1991, pp.85-103.

Bacot Paul, “Politisation et dépolitisation lors des opérations de vote - Construction sociale d’une conflictualité élargie à l’occasion du geste électoral ”, *L’acte du vote en question*, colloque, Paris, 8 et 9 décembre 1992.

Bacot Paul, “Une représentation politique du Sida : quelques modes discursifs au PCF ”, *Mots*, n°26, mars 1991, p. 87.

Baker Keith Michael, Chartier Roger, “Dialogue sur l’espace public ”, *Politix*, n°26, 1994, pp. 5-22.

Balme Richard, “La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue ”, *Revue française de sociologie*, vol. XXVII, 1987, pp. 601-639.

Barbot Janine, “Entre soi et face aux autres - La réunion hebdomadaire d’Act-Up Paris ”, *Politix*, n°31, 1995, pp. 113-123.

Battegay Alain, “Actualité médiatique et mise en débat public - La montée en “affaire ” de la mosquée de Lyon ”, *Les raisons de l’action publique*, CRESAL, Paris, L’Harmattan, 1993.

Berlivet Luc, “Argumentation scientifique et espace public : la quête de l’objectivité dans les controverses autour des «risques de santé» ”, *Cinquième Congrès de l’AFSP*, Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public ”, Aix-Marseille, 1996, 23 p.

Biarez Sylvie, “Repenser la sphère locale selon l’espace public ”, *Cinquième Congrès de l’AFSP*, Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public ”, Aix-Marseille, 1996, 22 p.

Body-Gendrot Sophie, d’Hellencourt Bernard, Rancoule Michel, “Entrée interdite : la législation sur l’immigration en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ”, *Revue française de science politique*, vol. 39, n°1, fév. 1989, pp. 50-74.

Braud Philippe, “La réactivation du mythe présidentiel - Effets de langage et manipulations symboliques ” pp. 377-397, in Bernard Lacroix (dir.), Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d’une institution*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 402 p.

Briquet Jean-Louis, “Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale ”, *Mots*, n°25, déc. 1990, pp. 23-41.

Caille Frédérique, “La vertu en administration. La médaille de sauvetage, une signalétique officielle du mérite morale au XIXème siècle ”, *Genèse*, n°18, sept. 1997, pp. 29-51.

Camus A., Corcuff P., Lafaye C., “Entre le local et le national : des cas d’innovation dans les services publics ”, *Revue française des affaires sociales*, vol. 47, n°3,

juil.-sept. 1993.

Charle Christophe, "Naissance d'une cause - La mobilisation de l'opinion publique pendant l'affaire Dreyfus ", *Politix*, n° 16, 1991, pp. 65-71.

CHAZEL François, "La mobilisation politique. Problèmes et dimensions ", *Revue française de science politique*, n° 25, juin 1975, pp. 502-516.

Claverie Elisabeth, "Procès, affaire, cause - Voltaires et l'innovation critique ", *Politix*, n°26, 1994, pp. 76-85.

Cochart Dominique, "Le maire mis en scène : un style de communication ", pp. 32-40, in *La communication politique*, Paris, PUF, CURAPP, 1991, 214 p.

COLLECTIF, Femmes en politique, *Pouvoirs*, n°82, 1997, 224 p.

COLLECTIF, Nation, nationalisme, citoyenneté, *L'année sociologique*, vol. 46, 1996, n°1.

COLLOVALD Annie, "Les poujadistes ou l'échec en politique ", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier 1989.

Collovald Annie, Gaïti Brigitte, "Des causes qui "parlent "...", *Politix*, n° 16, 1991, pp. 7-22.

Collovald Annie, Sawicki Frédéric, "Le populaire et le politique - Quelques pistes de recherche en guise d'introduction ", *Politix*, n°13, 1991, pp. 7-19.

Darras Eric, "Le talk-show et le citoyen - La télévision en France et aux Etats-Unis ", *Cinquième Congrès de l'AFSP*, Table ronde n°5 : "Transformations structurelles de l'espace public ", Aix-Marseille, 1996, 22 p.

DAUVIN Pascal, "Le bulletin municipal de Rennes, souci du lecteur ou de l'électeur ? ", *Mots*, n°25, déc. 1990, pp. 65-79.

Delarue Jean-Claude - Entretien avec-, "Défendre les gens - Entretien avec Jean-Claude Delarue, président de l'Association de défense des usagers de l'administration ", *Politix*, n°16, 1991, pp. 23-32.

DELCAMP Alain, "La démocratie municipale chez nos voisins ", *Pouvoirs*, n°73

DELOYE Yves et IHL Olivier, "Des votes pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections de 1881 ", *Revue française de science politique*, n° 41-2, avril 1991.

Déloye Yves "Se présenter pour représenter. Résultats provisoires d'une enquête sur les professions de foi électorale ", *Cinquième Congrès de l'AFSP*, Table ronde n°6 : "Professions, profession politique", Aix-Marseille, 1996, 19 p.

Duchesne Sophie, "Engagement ou politique. Le paradoxe de la citoyenneté ", pp. 185-214, in Pascal PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique - Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, 444 p.

Dutercq Yves, "Une partie inégale - Les interventions publiques des parents d'élèves ", *Politix*, n°31, 1995, pp. 124-135.

Favre Pierre, "Fixer l'événement - La représentation des manifestations dans la peinture au début du XXème siècle ", pp. 245-263, in *Idéologies, Partis politique et groupes sociaux*, Etudes réunies par Yves Meny pour Georges Lavau, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991, 2ème éd., "Références", 417 p.

Felstiner William L.F., Abel Richard L., Sarat Austin, “L’émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer...”, *Politix*, n° 16, 1991, pp. 41-54.

Ferry Jean-Marc, “Les transformations de la publicité politique ”, pp. 15-26, *Hermès - Le nouvel espace public*, n° 4, 1991, Ed. du CNRS, 248 p.

Garraud Philippe, “Discours des maires et construction locale du politique ”, *Mots*, n°25, 1990, pp. 7-21.

Garraud Philippe, “Le métier d’élu local : les contraintes d’un rôle ”, pp. 29-54 in Joseph Fontaine (dir.), Christian Le Bart (dir.), *Le métier d’élu local*, Paris, L’Harmattan, 1994, “Logiques politiques ”, 369 p.

Garraud Philippe, “Savoir-faire et mobilisations des croyances dans le métier de maire ”, *Politix*, n°5, 1989, pp. 11-16.

Gaudemet Paul, “Choses vues : les “Landsgemeinde ” survivance de la démocratie directe ”, *Pouvoirs*, n°51, 1989, pp. 127-132.

Gaudin Jean-Pierre, “Les politiques publiques, entre arènes professionnelles et dispositions citoyennes ”, *Cinquième Congrès de l’Association Française de Sciences Politiques,* Table ronde n°5 : “Transformations structurelles de l’espace public ”, Aix-Marseille, 1996, 17 p.

Gaxie Daniel, “Le vote désinvesti ”, *Politix*, n°22, 1993/2, pp. 138-164.

Gaxie Daniel, Table ronde n°2 : “Juger la politique ”, *Vème Congrès de l’Association Française de Science Politique*, Rennes, 1999.

Genestier Philippe et Laville Jean-Louis, “Au-delà du mythe républicain - Intégration et socialisation ”, *Le débat*, n° 82, nov-déc. 1994, pp. 154-172.

Grignon Claude, Entretien : “Un savant et le populaire ”, *Politix* n°13, 1991, pp. 35-42.

HAROCHE Claudine : “La civilité et la politesse : des objets “négligés ” de la sociologie politique ”, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XCIV, 1993, pp. 97-120.

Haroche Claudine, “Le pouvoir absolutiste face aux manières conviviales des cercles au XVIIème siècle ”, *Politix*, n°26, 1994, pp. 67-75.

Hasenfeld Yeheskel, “Citizen’s Encounters with Welfare State Bureaucracies ”, *Social Service Review*, december 1985.

Heurtin Jean-Philippe, “Architectures morales de l’Assemblée nationale ”, *Politix*, n°26, 1994, pp. 109-140.

Holleville Gilles, Dessequelles Gilles, “Les secrétaires de mairie et l’intérêt local”, *Variations autour de l’intérêt général*, vol. 1, Paris, PUF, CURAPP, 1978, pp. 177-187.

Jouve Bernard et Bardet Fabrice, “Entreprise politique et territoire à Lyon ”, *Sociologie du travail*, vol. 41, n°1, 1999, n°3, pp. 41-61.

Lafaye Claudette, “Réorganisation industrielle d’une municipalité de gauche ”, pp. 43-66, *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d’Etudes de l’Emploi, n° 33, Paris, PUF, 1989, 320 p.

Lafaye Claudette, “Situations tendues et sens ordinaire de la justice au sein d’une administration municipale ”, *Revue Française de Sociologie*, vol. 31, n°2, avril-juin 1990.

Le Grignoux Brigitte, "Le rêve démocratique de la télévision : l'exemple des vox-pop talk-shows ", *Cahiers politiques*, CREDEP Paris IX Dauphine, n°24, fév. 2000, pp. 30-46.

Leca Jean, "Individualisme et citoyenneté ", pp. 159-209, in Pierre Birnbaum (dir.) et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2ème éd., 1991, "Références"379 p.

LECA Jean, "La citoyenneté entre la nation et la société civile ", in Dominique COLAS(dir.), Claude EMERI (dir.) et Jacques ZYLBERBERG(dir.), *Citoyenneté et nationalité - Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, 1991, "Politique d'aujourd'hui ", 505 p.

Leca Jean, "Questions sur la citoyenneté ", *Projet*, n° 171-172, 1983.

Leca Jean, "Réflexions sur la participation politique des citoyens en France ", pp. 129-156, in *Idélologies, partis politique et groupes sociaux*, Etudes réunis par Yves Mény pour Georges Lavau, Paris, Presses des la Fondation Nationale des Sciences Politiques, "Références ".

Mabileau Albert, "De la monarchie municipale à la Française ", *Pouvoirs*, n° 73, 1995.

Mabileau Albert, "Les héritiers des notables ", *Pouvoirs*, n° 49, 1989.

Memmi Dominique, "Participation et comportement politique ", in Leca Jean (dir.), Grawitz Madeleine (dir.), *Traité de Science Politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences Politiques, 1985, Tome 3, Chapitre V.

Montiglio Silvia, "Prises de parole , prises de silence dans l'espace public athénien ", *Politix*, n°26, 1994, pp. 23-41.

Mossuz-Lavau Janine, "Le vote des femmes en France ", in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, "Références", pp. 209-227.

OFFERLE Michel, "Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 ", *Annales ESC*, n°4, juillet-août 1984.

Paoletti Marion, "Les maires face à la complexité locale ", in Richard Balme (dir.), Alain Faure (dir.) et Albert Mabileau (dir.), *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Grenoble, CERAT, 1998, pp. 413-420.

Quantin Patrick, "Une ville en France : qui participe ? ", in Albert Mabileau (dir.) et al., *Les citoyens et la politique locale - Comment participent les Britanniques et les Français*, Paris, Pedone, 1987.

Rémy Elisabeth, "Apprivoiser la technique - Un débat autour d'une ligne à haute tension ", *Politix*, n°31, 1995, pp. 136-144.

Rouban Luc, "Le client, l'usager et le fonctionnaire : quelle politique de modernisation pour l'administration française ? ", *Revue française de science politique*, n°59, juillet-septembre 1991.

Saint-Ouen François, "Réflexions sur la démocratie référendaire ", *Pouvoirs*, n°51, 1989, pp. 133142.

SCHNAPPER Dominique, "La conception de la nation ", *Cahiers Français*, La Documentation Française, n° 281, mai-juin 1997, p. 17.

Serra George, “Citizen-Initiated Contact and Satisfaction with Bureaucracy : A Multivariate Analysis ”, *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 5, n°2, 1995, pp. 175-188.

THEVENOT Laurent, “Stratégies, intérêts et justifications. A propos d’une comparaison France - Etats-Unis de conflits d’aménagement ”, *Techniques Territoires et Sociétés*, Ministère de l’Equipement, 1996, n°31, pp. 127-149.

Thévenot Laurent, “Economie et politique de l’entreprise ; économies de l’efficacité et de la confiance ”, pp. 135-207, *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d’Etudes de l’Emploi, n° 33, Paris, PUF, 1989, 320 p.

Thibaud Paul, “Citoyenneté et engagement moral ”, *Pouvoirs*, n°65, 1993, p. 19-30.

Thomas Hélène, “Le vote, instrument d’intégration des exclus. Une analyse du point de vue des usagers ”, *Cinquième Congrès de l’AFSP*, Table ronde n°4 : “Les modèles explicatifs du vote en question ”, Aix-Marseille, 1996, 12 p.

TROM Danny, “De la réfutation de l’effet NIMBY considéré comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l’activité revendicative ”, Revue française de science politique, vol. 49, n° 1, février, 1999, pp. 31-50.

Verba S., Schlozman K.L., Brady H. , Nie N.H., “Citizen Activity : Who Participates ? What Do They Say ? ”, *American Political Science Review*, vol. 87, n°2, June 1993, p. 303.

VILAIN Jean-Paul, LEMIEUX Cyril, “La mobilisation des victimes d’accidents collectifs. Vers le notion de «groupe circonstanciel» ”, Politix, n°44, 1998, pp. 135-160.

C) Epistolarité, actes de langage

1) Ouvrages

ANGENOT Marc, La parole pamphlétaire, Contribution à la typologie des discours modernes, Paris, Payot, 1982, “Langages et sociétés ”, 425 p.

Bossis Mireille (dir.), Porter Charles A. (dir.), L’épistolarité à travers les siècles - Geste de communication et/ou d’écriture, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990, Centre international culturel de Cerisy la Salle France, Actes du colloque du 8 au 18 juillet 1987.

Boyer Henri, Bayo Gloria coll., Eléments de sociolinguistique, Paris, Dunod, 1991, Sciences humaines, 147 p.

Chartier Roger (dir.), La correspondance - Les usages de la lettre au XIXème siècle, Paris, Fayard, 1991, 458 p.

Chartier Roger, Roche Daniel, “Le livre - un changement de perspective ”, pp. 156-184, in Jacques Le Goff (dir.), Pierre Nora (dir.), Faire de l’histoire, Tome III : Nouveaux objets, Paris, Gallimard, “Folio”, 376 p.

Detienne Marcel (dir.), Les savoirs de l'écriture. En Grèce ancienne, Lille, PUL, "Cahiers de Philologie ", 1988, 538 p.

Doury Marianne, Analyse de l'argumentation dans le débat autour des " parasciences ", Thèse de Doctorat de sciences du Langage, Lyon 2, 1994, 563 p.

Ebel Marianne, Fiala Pierre, Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes (1961-1981), Lausanne, Institut de Science Politique, 1983, 454 p.

ESCARRAS Jean-Claude, "La notion de mandat parlementaire à travers le courrier d'un député ", pp. 9-55 [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1963] in Jean-Claude ESCARRAS, Claude IMPERIALI et Robert PINI, Courrier parlementaire et fonction parlementaire, Paris, PUF, 1971, "Travaux et mémoires de la faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence ", 139 p.

Escarras Jean-Claude, Imperiali Claude et Pini Robert, Courrier parlementaire et fonction parlementaire, Paris, PUF, 1971, 139 p.

FABRE Daniel (dir.), Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1997, "Ethnologie de la France ", 393 p.

Farge Arlette (prés.), Michel Foucault (prés.), Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille, Paris, Gallimard Julliard, 1982, "Archives ", 362 p.

Fraenkel Béatrice (dir.), Illettrismes: variations historiques et anthropologiques, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1993, "Etudes et recherches ", 305 p.

FRAENKEL Béatrice, La signature. Genèse d'un signe, Paris, Gallimard, 1992, "Bibliothèque des Histoires ", 319 p.

GOODY Jacques, Entre l'oralité et l'écriture, Paris, PUF, 1994, "Ethnologies ", 323 p.

GOODY Jacques, La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage, Paris, Les Ed. de Minuit, 1979, "Le sens commun ", 274 p.

Kerbrat-Orecchioni Catherine (dir.), Mouillaud M. dir., Le discours politique, Lyon, PUL, 1984, "Linguistique et sémiologie ", 304 p.

Kerbrat-Orecchioni Catherine, Les interactions verbales - Tome I et II, Paris, Armand Colin, "Linguistique ", 1990, 318 et 368 p.

La correspondance - Edition, fonctions, signification, Actes du colloque franco-italien Aix-en-Provence 5/6 octobre 1983, Publications de l'Université de Provence, 1984, 233 p.

La faute, la répression et le pardon, Actes du 107ème Congrès national des sociétés savantes Brest 1982, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610 Tome 1, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1984, 476 p.

LABOV William, Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis, Paris, Les Ed. de Minuit, 1978, "Le sens commun ", 351 p.

Lahire Bernard, Culture écrite et inégalités scolaires - Sociologie de" l'échec scolaire " à l'école primaire, Lyon, PUL, 1993, 310 p.

Lahire Bernard, La raison des plus faibles - Rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires, Lille, PUL, 1993, "Mutations", 188 p.

Lebrun-Pézerat Pierrette (eds), Poublan Danièle (eds), La lettre et le politique, Paris, Honoré Champion, 1996, "Champion-Varia ", 269 p.

Livet Pierre, Thévenot Laurent, L'action collective, Paris, Colloque "L'économie des conventions ", Colloque du CREA, 27/28 mars 1991.

Maingueneau Dominique, Nouvelles tendances en analyse du discours, Paris, Hachette, 1987, Langue Linguistique Communication, 143 p.

Mucchieli Roger, L'analyse de contenu des documents et des communications, Paris, Ed. ESF - Entreprise moderne d'édition, Librairie technique, 1984, "Connaissance du problème", 133 p.

PINI Robert, "A travers le courrier d'un parlementaire de la Vème République - Essai d'analyse sur la fonction parlementaire ", [publication d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science politique 1967], in Jean-Claude ESCARRAS, Claude IMPERIALI et Robert PINI, Courrier parlementaire et fonction parlementaire, Paris, PUF, 1971, pp. 63-139.

QUIN Claude (dir.), L'administration de l'équipement et ses usagers, Paris, 1995, La Documentation Française, "Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ", 350 p.

Sirinelli Jean-François, Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XXème siècle, Paris, Fayard, 1990, 365 p.

Tessier Georges, Diplomatique royale française, Paris, Ed. A. et J. Picard et Cie, 1962, 340 p.

2) Articles

Achard Pierre, ""Je jure..." - Commentaire sur "Ce que parler veut dire " de Pierre Bourdieu ", *Langage et société*, septembre 1984, pp. 61-78.

Achard Pierre, "La structure énonciative du discours d'opinion ", *Mots*, n°23, juin 1990, pp. 39-58.

Borzeix Annie, Fisher Sophie, Fornel Michel de et Lacoste Michèle, "Les lettres de réclamation ", in Claude Quin (dir.), *L'administration de l'équipement et ses usagers*, Paris, La Documentation Française, 1995, "Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ", pp. 71-106.

Branca-Rosoff Sonia, "Conventions d'écriture dans la correspondance des soldats ", *Mots*, n°24, septembre 1990, pp. 21-36.

Branca-Rosoff Sonia, Marinelli Cécile, "Faire entendre sa voix. Le courrier des lecteurs dans les trois quotidiens marseillais ", *Mots*, n° 40, sept. 1994, pp. 25-38.

CONEIN Bernard, "Langage ordinaire et conversation : recherches sociologiques en analyse du discours ", Mots, n° 7, oct. 1983, pp. 125-142.

Coriat Jean-Pierre, "Technique législative et système de gouvernement à la fin du Principat : la romanité de l'Etat moderne ", in Claude Nicolet (dir.), *Du pouvoir dans l'antiquité : mots et réalités*, Genève, Droz, 1990, "Ecole Pratique des Hautes Etudes, Hautes Etudes du Monde Gréco-Romain, Cahiers du Centre Gustave Glotz ", vol. 1, pp. 221-238.

Descamps Jean-Luc, "Quand *nous* est cité ", *Mots*, n°10, 1985, pp. 17-44.

Ebel Marianne, Fiala Pierre, "La situation d'énonciation dans les pratiques argumentatives ", *Langue Française*, n°50, mai 1991, p. 53-73.

Encrevé Pierre, Fornel Michel de, "Le sens en pratique - Construction de la référence et structure sociale de l'interaction dans le couple question/réponse ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1983, pp. 3-29.

Fraenkel Béatrice, "«Répondre à tous». Une enquête sur le service du courrier présidentiel ", in Daniel Fabre (dir.), *Par écrit - Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

Guespin Louis, "*Nous*, la langue et l'interaction ", *Mots*, n°10, 1985, pp. 9-16.

Guilhaumou Jacques, "Prises de paroles démocratiques et pouvoirs intermédiaires ", *Politix*, n°26, 1994, pp. 86-107.

HESSE Carla, "La preuve par la lettre. Pratiques juridiques au tribunal révolutionnaire de Paris (1793-1794) ", *Annales Histoire Sciences Sociales*, mai-juin 1996, n°3, pp. 629-642.

Hubert Pierre, Labbe Dominique, "La répartition des mots dans le vocabulaire présidentiel 1981-1988 ", *Mots*, n°22, 1990, pp. 80-92.

Jones Bryan D. et al., "Bureaucratic Response to Citizen-Initiated Contacts : Environment Enforcement in Detroit ", *American Political Science Review*, n°72, 1977, pp. 148-165.

Lahire Bernard, "Pratiques d'écriture et sens pratique ", in Martine Chaudron (dir.), François de Singly (dir.), *Identités Lecture Ecriture*, Paris, Centre G. Pompidou-Bibliothèque d'information, 1993, "Etudes et Recherches ", 264 p.

Lahire Bernard, "Sociologie des pratiques d'écriture - Contribution à l'analyse du lien entre le social et le langagier ", *Ethnologie française*, vol. 20, n°3, 1990, pp. 262-273.

LANCELOT Marie-Thérèse, "Le courrier d'un parlementaire ", *Revue Française de Science Politique*, n°2, juin 1969, pp. 426-432.

Le journal, *Espace-Temps,* Numéro spécial n° 49-50, 1992.

Lehingue Patrick, Pudal Bernard, "Retours à l'expéditeur Eléments d'analyse pour la déconstruction d'un "coup " : la "lettre à tous les Français " de François Mitterrand ", pp. 163-182, in *La communication politique*, Paris, PUF, CURAPP, 1991, 214 p.

Moon David, Serra George, West Jonathan P., "Citizen's Contacts With Bureaucratic and Legislative Officials", *Political Research Quaterly*, vol. 46, n°4, 1993, pp. 931-941.

Mounin Georges, "Oral / Ecrit - Préliminaires linguistiques ", *Ethnologie française*, vol. XX, n°3, 1990, pp. 256-261.

Mourgues Jean-Louis, "Les formules "rescripsi" "recognovi" et les étapes de la rédaction des souscriptions impériales sous le Haut-empire romain ", *Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Antiquité*, n° 107, 1995, p. 255-300.

Petitjean Luce, "L'impératif dans le discours politique ", *Mots*, n°43, 1995, pp. 19-31.

Pineira Carmen, Tournier Maurice, "De quel bois se chauffe-t-on ? Origines et contextes de l'expression *langue de bois* ", *Mots*, n°21, 1989, pp. 5-19.

Relieu Marc, Brock Frank, "L'infrastructure conversationnelle de la parole publique - L'analyse des réunions politiques et des interviews télédiffusées ", *Politix*, n°31, 1995,

pp. 77-112.

Tournier Maurice, “Spécificité politique et spécificité lexicale ”, *Mots*, n°2, 1981, pp. 5-10.

Tournier Maurice, “Texte “propagandiste ” et co-ocurrences - Hypothèses et méthodes pour l’étude de la sloganisation ”, *Mots*, n°11, 1985, pp. 155-187.

TREPOS Jean-Yves, “Contraintes et coûts d’investissements dans les réclamations écrites ”, *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXII, 1991, pp. 103-127.

Vénard-Savatosky Annie, “Lettres au président de la République ”, in *Lettre et politique*, Paris, Honoré-Champion, 1996.

Zaret David, “Petitions and The “Invention ” of Public Opinion in The English Revolution ”, *American Journal of Sociology*, vol. 101, n°6, May 1996, pp. 1497-1555.

Annexe n°1 : Historique du projet de construction de la mosquée de Lyon

La construction de la mosquée de Lyon

Le dossier de la mosquée de Lyon semble de prime abord obéir à la loi du genre. A l'instar des dossiers concernant la construction de mosquées, il voit s'affronter trois types d'acteurs : à "l'association islamique locale et ses bailleurs de fonds [qui] forment un premier groupe d'acteurs souvent hétérogènes", sont associés "les politiciens locaux [et notamment] la majorité municipale, qui peut accorder le permis de construire, exercer son droit de préemption sur le terrain convoité par l'association islamique accorder telle ou telle subvention «socio-culturelle»" et enfin, "l'électorat, au sein duquel s'enflamment les passions contradictoires, éventuellement attisées par les politiciens, mais dont le foyer se trouve d'ordinaire dans le voisinage du futur lieu de culte musulman"[630]. A Lyon, ces trois types d'acteurs se retrouvent en l'ACLIF, l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo-Française, maître d'oeuvre du projet, les riverains protestataires en particulier organisés au sein de l'«Association de protection des habitants du 8ème arrondissement,

[630] Cf. G. Kepel, *Les banlieues de l'islam : naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil, 1987, " L'épreuve des faits ", 423 p, [pp. 294-295].

des quartiers Rockfeller-Montchat et Pinel-Les Essarts», et enfin la municipalité lyonnaise.

Deux périodes peuvent être distinguées dans le projet de construction d'une mosquée à Lyon. Une première tentative avorte ; le projet est relancé en 1989 pour aboutir en 1994: De 1980 à 1983, le projet de mosquée, conduit par des Français musulmans, est porté par un large consensus aussi bien au sein du personnel politique que de l'ensemble des confessions religieuses. Il s'agit d'un projet à dimension locale, soutenu par les leaders politiques locaux, et avant tout destiné aux Français musulmans et notamment à ceux ayant servi sous les drapeaux. Cependant, dès 1983, le choix du lieu de construction - Boulevard Pinel dans le 8ème arrondissement de Lyon - soulève de vives protestations auprès des riverains qui se mobilisent grâce à la création d'associations spécifiques ou à l'activation des Comités d'Intérêts Locaux. Face à cette contestation, la municipalité lyonnaise, tout en essayant de marquer ses distances par rapport au projet et à l'association maître d'oeuvre, soumet à l'ACLIF un autre lieu de construction plus à l'écart des zones d'habitation, rue de Surville dans le 8ème arrondissement. Ce nouveau lieu se voit également opposer une très forte résistance de la part des riverains. En 1987, malgré l'obtention par l'association maître d'oeuvre de l'ensemble des pièces administratives permettant la construction de l'édifice, le projet est mis en veilleuse sous la pression des élus locaux, dans la perspective des futures élections municipales.

Le 19 juin 1989, le projet est relancé grâce aux promesses d'édification de Michel Noir à "l'Heure de vérité" sur Antenne 2. La municipalité assure la défense et endose la responsabilité de la construction à travers une collaboration difficile avec la communauté musulmane lyonnaise et sous la pression de l'opposition conjointe des riverains et de certaines organisation partisanes locales ou nationales. En juin 1992, l'ACLIF décide, sans la bénédiction de la mairie, de poser la première pierre de l'édifice. Les travaux, dont le financement est encore incertain, commencent le 15 juillet de la même année. La mosquée sera en définitive inaugurée en septembre 1994[631].

1- Le premier projet

Le projet de construction d'une grande mosquée à Lyon, c'est-à-dire aussi bien une mosquée fédératrice pouvant accueillir un public important - notamment lors des grandes fêtes musulmanes -, qu'une mosquée symbole de la présence définitive de musulmans en France, et pour cela ayant pignon sur rue, remonte aux années 1970.

A partir du milieu des années 1970, un certain nombre de conditions semblent réunies qui permettent de penser la construction d'un tel édifice comme nécessaire, et d'abord par les pratiquants eux-mêmes. En premier lieu figure le frein mis à l'immigration

631 C'est essentiellement cette deuxième période qui nous intéresse. Cependant, si cette deuxième période est particulièrement importante pour comprendre la configuration du projet et les prises de position des différents acteurs, elle est largement informée par la première. Les différentes associations de riverains qui s'étaient mobilisées dans les années 1980, structurées et attentives à l'évolution du projet, se remobilisent dès l'annonce de sa reprise par la municipalité conduite par M. Noir ; les membres de l'ACLIF promoteurs du projet n'ont pas changé et si les élections municipales ont vu le renouvellement de l'équipe dirigeante à la tête de la mairie, bon nombre de ses membres faisaient déjà partie de l'ancien conseil municipal.

de travail. A partir de 1974, la politique de "fermeture des frontières a modifié radicalement les anticipations des immigrés, contribuant à réduire l'incitation au retour, à prolonger la durée de séjour et à envisager pour beaucoup - probablement pour la majorité d'entre eux - un établissement définitif"[632]. Le "choix" de cet établissement définitif s'est notamment traduit par la croissance de la procédure des regroupements familiaux : ce qu'il est dorénavant d'usage d'appeler le passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement. C'est cette installation définitive de la population maghrébine en France qui a pu favoriser le développement de la pratique de l'Islam. Le statut transitoire par lequel cette population était définie et par lequel elle définissait elle-même sa présence pouvait expliquer, par extension, le défaut de respect du culte. Il laisse place à un statut définitif conduisant à reconsidérer la pratique de l'islam. Le renouveau de cette pratique apparaît non seulement comme un effet de la sédentarisation mais aussi comme un moyen de sédentarisation[633] : c'est par l'islam que la sédentarisation est envisagée. De plus, l'appui de "l'Eglise catholique, du patronnât, des organismes gestionnaires de foyers de travailleurs et de cités HLM mais aussi de l'Etat au début du septennat de M. Giscard d'Estaing, autant d'acteurs qui voient dans l'islam un facteur de «paix sociale», en détournant notamment «les fidèles de la déviance, de la délinquance ou de l'adhésion à des syndicats ou à des partis révolutionnaires»"[634] ne peut qu'encourager ce mouvement.

A Lyon, diverses tentatives de doter la communauté musulmane de lieux de cultes se font jour dans la décennie 1970. A la fin des années 1970, l'Association Culturelle Islamique, associée à la Ligue Mondiale Islamique est porteuse d'un projet[635]. Mais c'est surtout l'Association Foi et Pratique[636] qui multiplie les initiatives pour récupérer auprès des municipalités ou de l'Eglise catholique des locaux permettant d'exercer leur culte[637]. Selon Kamel Kabtane[638], c'est suite à une demande adressée par la communauté musulmane de la Duchère (9ème arrondissement) à la mairie de Lyon, en vue de disposer d'une salle de prière que la mairie centrale, déjà sollicitée auparavant, fait un

632 G. Tapinos, "Pour une introduction au débat contemporain", *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Y. Lequin (dir.), Paris, Larousse, 1988, p. 433.

633 C'est l'hypothèse que pause Gilles Kepel, *Les banlieues de l'islam, op. cit.*, p. 14.

634 Gilles Kepel, *Les banlieues de l'islam*, *op. cit.*, p. 17.

635 Cette association est présidée par "un ressortissant tunisien occupant un poste de responsabilité dans le principal organisme gestionnaire de foyers de travailleurs immigrés de l'agglomération". Il a "facilité la création de salles de prière" dans l'agglomération lyonnaise et a permis à l'ACIL d'apparaître "comme l'opérateur islamique local majeur", notamment aux yeux de la Ligue islamique mondiale. Cette dernière, poursuivant une stratégie d'"ancrage" en France à partir de la ville de Lyon soutien cette association en lui confiant notamment la formation d'imams. Cette collaboration, qui dispose à travers Radio-Trait-d'Union d'un organe de promotion, fonctionnera jusqu'en 1985, date à laquelle des dissensions internes mettront fin à l'activité de l'association. C'est à la fin de l'année 1985 également que "les dirigeants de la mosquée de Paris tiennent à Lyon un gigantesque "rassemblement islamique" qui, en manifestant la force des groupements musulmans liés à l'Algérie dans la vallée du Rhône, sonne le glas des espoirs d'implantation locale de la Ligue". Cf. G. Kepel, *Les banlieues de l'Islam*, *op. cit.*, pp. 221-222.

636 Cf. G. Kepel, *Les banlieues de l'Islam, op. cit.*, chapitre 4.

premier pas. Tout en refusant d'octroyer une salle de prière à la communauté, la municipalité lyonnaise se dit prête - notamment sous l'impulsion de M.Chiaverini[639] - à promouvoir un centre culturel polyvalent. La municipalité, en proposant d'appuyer un tel centre culturel, propulse à la fois le projet et le groupe qui en sera porteur. La présence de la municipalité est ainsi peu ou prou inscrite au coeur du projet et ceci dès ses débuts.

La création de l'ACLIF

C'est à l'issue des premiers contacts entre des "Français musulmans", M. Chiaverini et André Soulier, maire du 8ème arrondissement de Lyon, que la municipalité demande la constitution d'une association qui puisse faire figure de porteur de projet. C'est l'ACLIF, Association Culturelle Lyonnaise Islamo-Française, association loi 1901[640], qui répondra à cette attente. Elle est créée en avril 1980 par Kamel Kabtane, Rabah Kheliff et Mohamed Tahar.

A travers la demande de constitution d'un interlocuteur fiable parmi les musulmans, la mairie de Lyon intervient directement dans la définition du projet. En effet, si l'on ne peut prêter à la mairie l'intention originelle de construire une mosquée et d'être par là l'initiatrice du projet, en désignant de fait les Français musulmans comme étant le groupe auquel elle accordera sa confiance pour mener ce dernier, elle influe pleinement sur la nature des possibles. Ce sont des personnes engagées au sein de la communauté des Français musulmans - membres actifs des associations de rapatriés - qui se verront légitimer pour conduire cette opération. Ces derniers seront tenus pour porte-parole de la communauté auprès des instances politico-administratives et, en retour, seront

637 Ces premières initiatives correspondent à la deuxième phase que repère G. Kepel dans le développement de l'Islam et des lieux de prière en France. "Une deuxième grande phase commence après la flambée des cours du pétrole [...]. L'ouverture d'un bureau de la Ligue islamique mondiale à Paris en 1977, en est la forme la plus perceptible, mais ce n'est pas la seule : des sommes considérables provenant d'«hommes d'affaires musulmans» du Moyen-Orient, vont permettre aux associations islamiques d'acheter des biens immobiliers pour en faire des mosquées et de prendre place dans la cité, d'acquérir une visibilité dans la société française. Mais ce mouvement est contrarié par le développement de représentations hostiles à l'islam en France à la suite de la multiplication des actions terroristes d'origines iraniennes ou libanaises...". Cf. G. Kepel, *Les banlieues de l'islam, op. cit.*, p. 63.

638 Les sources concernant cet épisode sont rares et les journaux se contentent généralement de faire partir leur chronologie de la date de création de l'ACLIF en avril 1980. Nous nous appuyons donc surtout sur l'entretien conduit avec Kamel Kabtane, membre fondateur de l'ACLIF et président depuis 1994 de la mosquée de Lyon.

639 Pied noir d'origine corse, il a grade de préfet et est détaché comme directeur de cabinet auprès de Francisque Collomb alors maire de Lyon. Il semble avoir été particulièrement actif dans le lancement du dossier. Suivant notre hypothèse d'une prégnance des instances étatiques dans la définition de l'islam et de sa place en France, la présence de ce préfet détaché ne peut qu'être relevée.

640 Le statut confessionnel conféré par la loi de 1905 n'a pas été retenu. En effet, ce statut, s'il confère divers avantages tels que la récolte de fonds (denier du culte) alors non soumis à la TVA, est relativement contraignant dans le sens où il ne permet absolument aucune autre activité que cultuelle. Aucun enseignement ne peut par exemple être dispensé selon ce statut. D'autre part, le projet initial portait sur un ensemble cultuel et culturel qu'une association fondée d'après la loi de 1905 n'aurait pu gérer.

considérés comme des courroies de transmission vers la communauté.

Au premier rang de l'association se trouvent le capitaine Rabah Kheliff et Kamel Kabtane. Le premier, né en Kabylie, et qui de manière courante garde son titre d'ancien officier de l'armée française, est fondateur de l'Union Nationale des Anciens Combattants Français de Confession Islamique (UNACFCI)[641]. Directeur du centre culturel de Villeurbanne, il est considéré comme un proche de Charles Hernu. Le second, Kamel Kabtane, né dans les Aures, est fonctionnaire à la Communauté Urbaine de Lyon. Il participe à un très grand nombre d'associations de musulmans et préside notamment l'Association d'Entraide des Français Musulmans, est vice-président de la Fédération Nationale des Rapatriés Français de Confession Islamique (FNRFCI) et est enfin à l'origine de la création d'un journal, Le Rappel, destiné aux Français musulmans. Directeur de la mosquée de Lyon depuis son inauguration en septembre 1994, il a également été sacré chevalier de l'ordre national du mérite en 1988. En 1981, l'association prend pour président Badressine Lahnèche, d'origine algérienne, cardiologue, professeur de médecine à l'Université de Lyon, qui fait office, selon Libération, de "vitrine respectable"[642]. Il fera ultérieurement partie des membres nommés par M. Joxe, ministre de l'intérieur et des cultes, au sein du Comité de réflexion sur l'islam de France (Corif)[643] en 1989.

Promotion et légitimation du groupe des Français musulmans par le conseil municipal de Lyon

Si dès juin 1980, Francisque Collomb, maire de Lyon, prend publiquement position pour la construction de la mosquée, ce n'est que le 10 novembre 1983 que la commission générale du conseil municipal de Lyon étudie le dossier, en présence des principales autorités religieuses de la ville : Mgr Marc Clément, remplaçant le Cardinal Decourtray, le grand Rabbin Richard Wertenschlag, l'Imam de la mosquée de Genève Ibrahim Youssef et le pasteur Guy Wagner. Cette consultation est suivie, le 21.novembre, par le vote à l'unanimité du conseil municipal de Lyon en faveur de la construction d'une mosquée. Ce vote est assorti d'une promesse ferme quant à la délivrance d'un bail emphytéotique[644]

641 Ces anciens combattants, insiste Hocine Chabaga, Colonel de l'armée française, doivent être distingués des harkis. Les premiers ont fait une école militaire et sont militaires de carrière ayant opéré sur l'ensemble des théâtre d'opération de l'armée française (Indochine, Suez, Algérie) alors que les seconds n'ont été recrutés que comme supplétifs pendant la guerre d'Algérie [Entretien avec Hocine Chabaga, 14 août 1996].

642 Lyon-Libération, 10 septembre 1986.

643 Ce comité réunissait un certain nombre de personnalités influentes de l'islam en France afin de mener une réflexion sur les conditions de développement du culte et plus fondamentalement marquait une tentative, de la part des instance dirigeantes de l'Etat, de constituer un pôle qui puisse faire figure d'interlocuteur représentatif d'une communauté musulmane très divisée.

644 Le bail emphytéotique signé entre la ville de Lyon et l'ACLIF est un bail qui confère à cette dernière un droit réel (y compris d'hypothèque) sur le terrain pendant une durée de 99 ans. A terme, le terrain ainsi que l'ensemble des constructions qui ont pu être réalisées dessus reviennent de droit à la ville de Lyon.

concernant un terrain appartenant à la ville de Lyon, sis Bd Pinel, et jusqu'à présent réservé à l'éventuelle extension des châteaux d'eau attenants.

L'intervention de Francisque Collomb, en introduction à la commission générale du conseil, indique que les Français musulmans sont choisis comme porteurs du projet de mosquée. Destinataires privilégiés, ils semblent particulièrement mériter cet honneur. En effet, plus que sur la mosquée, c'est sur le groupe destinataire que les discours insistent :

"Ce projet nous est présenté par des citoyens au sens fort du terme. Les membres de l'ACLIF n'appartiennent pas à la communauté nationale par le hasard de la naissance, mais par un choix délibéré en faveur de la France, que certains ont payé durement dans leur chair ou dans leur sang"[645].

Même antienne lors de la présentation du projet devant le conseil municipal :

"La Ville, quant à elle, est prête moralement et matériellement, à faire le geste qu'attendent nos concitoyens français de confession musulmane"[646].

Emile Azoulay, rapporteur du projet insiste également sur cette dimension en conseillant aux personnes réticentes de "visiter entre autres, le cimetière de la Doua et dans l'immense étendue des tombes de nos soldats, de compter les stèles sous lesquelles reposent nos frères Français-Musulmans, morts au champ d'honneur, pour que vive la France".

Seule, cette remarque d'E. Azoulay étendra la destination de la mosquée à l'ensemble de la population musulmane :

"Nous ne pouvons rester insensibles à ce monde islamique, en pleine évolution et présent au coeur même de notre ville, par l'enracinement d'une importante communauté française de confession musulmane et par l'intermédiaire d'immigrés encore plus nombreux souvent inscrits dans le processus économique de la Cité".

Le contrôle du projet de mosquée n'est pas uniquement exercé par la nomination et la légitimation du groupe qui en aura la charge au sein des musulmans. Ce contrôle relatif semble également s'exercer, au premier abord par l'adjonction au projet de mosquée d'un centre culturel. Cependant, c'est surtout par l'intervention de la municipalité dans le choix des terrains susceptibles d'accueillir l'édifice que s'exerce les pressions.

Entre cultuel et culturel

Toute intervention de la mairie en faveur de la construction d'un lieu de culte serait vouée à l'échec tant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat borne de façon stricte les possibles. C'est l'adjonction à l'édifice religieux d'un centre culturel ouvert sur l'islam qui permet de répondre à cette contrainte.

En effet, le projet présenté par l'ACLIF cumule construction d'une mosquée et création d'une fondation. Cette dernière, à l'image de l'Institut Islamique de Paris, servirait de lieu de rencontre, d'information, de débat et de recherche sur l'islam[647]. Cette fondation

[645] Commission générale du Conseil Municipal de Lyon, 10 novembre 1983.

[646] Pour cette citation et les suivantes, Délibération du Conseil Municipal de Lyon, 21 novembre 1983, p. 134.

serait en outre appelée à participer au *"rayonnement économique de la région comme lieu de rencontres et d'échanges pour les industriels lyonnais travaillant avec les pays islamiques"*.

Cet axe culturel reçoit un large soutient de l'Etat[648]. Dès 1980, son financement semble assuré par les services de Jacques Dominati, ministre des Affaires culturelles de l'Education nationale et des Rapatriés sous le gouvernement de Raymond Barre. Il fera par la suite partie des engagements contenus dans la convention de développement culturel signée par Jack Lang, ministre de la Culture sous le gouvernement Mauroy.

Cette fondation culturelle n'aura pour autant aucune suite ni au niveau national ni au niveau local.

L'intervention dans le choix du terrain : un choix politique

L'intervention de la mairie dans la gestion globale du projet est particulièrement importante en ce qui concerne le choix du terrain devant accueillir la mosquée. L'ACLIF présente en 1983 une première ébauche architecturale et plusieurs lieux susceptibles d'accueillir le futur édifice. C'est un terrain sis Boulevard Pinel (8ème arrondissement), qui est retenu : il dispose d'un débouché sur deux rues différentes - condition pour la présence conjointe d'un centre culturel et d'une mosquée qui doivent disposer d'accès indépendants - ; le voisinage directe n'est constitué que par les réservoirs d'eau de la Ville de Lyon et par un jardin public ; quant aux riverains les plus proches, de l'autre côté du Boulevard Pinel, ils relèvent de la commune de Bron, le Boulevard étant limitrophe. Enfin, le terrain appartenant à la Communauté Urbaine de Lyon, l'échange avec la Ville de Lyon ne semble pas poser de problèmes. Un bail est signé et un premier permis de construire déposé[649]. Cependant, le 20 avril 1985, la presse fait état d'un changement de lieux pour l'édification de la mosquée et du centre culturel. En juin 1986 l'ACLIF dépose un permis

647 M. Lahnèche, président de l'ACLIF à partir de 1981 présente ce projet culturel comme permettant le "développement des informations sur les spécificités culturelles musulmanes à l'intention de la Société Française" par la réception notamment "de hautes personnalités scientifiques ou littéraires françaises ou étrangères". Cf. Commission générale du conseil municipal de Lyon, séance du 10 novembre 1983. E. Azoulay en donne cette perspective : "Cette réalisation revêtirait un caractère prestigieux tant à l'échelon national qu'international et par maints domaines comparables à l'Institut Islamique de Paris. En effet, il sera conçu comme haut lieu des cultures du Proche et du Moyen Orient et intégrera des scientifiques, universitaires, littéraires et artistiques". DCML, 21 novembre 1983, p. 134.

648 Dès l'origine, le projet de construction d'une mosquée semble bénéficier d'appuis importants, notamment au niveau national. C'est ainsi que Valéry Giscard d'Estaing, candidat aux élections présidentielles de 1981 fait mention de la mosquée le 28 avril, au cours de sa campagne ; parmi les quatre grands projets devant animer la ville de Lyon que ce dernier s'est engagé à promouvoir figure en effet la construction d'une mosquée. En novembre 1981, Maître Ribes, conseiller technique de F. Mitterrand récemment élu président de la République donne également un avis favorable à un tel projet. Le soutien accordé par l'Etat et notamment par les différents présidents de la République, s'il n'est pas exempt de considérations électorales, n'en reste pas moins possible qu'à la condition que des personnalités locales s'en soient fait le relais.

649 Il sera annulé par jugement du tribunal sur plainte des riverains.

de construire pour ce nouveau terrain situé rue de Surville, coincé entre le boulevard périphérique et une ligne de chemin de fer à l'écart du centre-ville.

Une contestation juridique et politique

L'"Association pour la protection des habitants du 8ème arrondissement (Lyon), des quartiers Rockefeller-Montchat (3ème) et Pinel-Les Essarts (Bron)"[650] sera parmi les plus actives dans la lutte contre le projet de construction de mosquée. Ses statuts stipulent dans l'article 2 que cette association a pour objet de "défendre les intérêts des citoyens du 8ème arrondissement de Lyon, des quartiers Rockefeller-Montchat (Lyon 3ème), Pinel-Les Essarts (Bron) contre les décisions prises par leurs élus, dans des actions ponctuelles proposées par un ou plusieurs membres, lorsque ces décisions sont prises :

.

- soit en l'absence de tout esprit démocratique,

.

- soit contraires à la notion de bien public

.

- soit relevant d'une politique de prestige,

.

- soit préjudiciables à l'intérêt des contribuables"[651].

Le Mouvement Apolitique d'Intérêt National (MAIN), "formellement opposée à la construction d'un centre islamique sur notre bonne ville de Lyon et sur toute l'étendue de notre territoire national" intervient essentiellement pour le projet de la rue de Surville. Ce mouvement, proche du Front National, oriente ses griefs autour de l'absence de concertation : "on parle toujours de la démocratie. Or, jusqu'à présent, jamais nous n'avons été consultés. On nous a mis devant le fait accompli. Ce que nous souhaitons c'est qu'un référendum populaire soit organisé sur le sujet"[652].

La procédure privilégiée par les opposants contre le projet mais aussi l'ACLIF qui en a la charge est juridique. La première intervention de l'Association de protection des habitants du 8ème, avant que d'être présente dans le débat public, est de déposer dès juin 1984 un recours devant le tribunal administratif de Lyon contre le permis de construire obtenu par l'ACLIF en février de la même année.

650 Cette association nait le 1er juin 1984, jour de l'entrée en vigueur du premier permis de construire déposé par l'ACLIF pour le terrain du Boulevard Pinel. Elle est dès l'origine, malgré son objet très vaste, mobilisée contre le projet de mosquée. Elle est présidée par Raymonde Girod, Pied Noir née à Aumale en Algérie - qui se défendra de parler en tant que telle et fera toujours attention à ce que son discours ne soit pas interprété comme une conséquence de son origine. Cf. Lyon-Libération 25 septembre 1989 -, alors que la vice-présidente ainsi que la trésorière son nées à Lyon. Elles ont toutes trois entre 50 et 60 ans en 1983 et sont sans professions.

651 Statuts de l'Association déclarée sous le régime de la Loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, déposés auprès de la Préfecture.

652 Pour cette citation et les suivantes cf. Le Progrès 26 novembre 1986.

Après le gain du procès contre l'ACLIF, l'association de protection des habitants croit en être quitte avec le projet de mosquée sur Lyon et en particulier dans le 8ème arrondissement. A partir du moment où elle sera démentie par le dépôt d'un deuxième permis tenant compte des remarques du tribunal, l'association entreprend un travail plus politique, orienté de façon beaucoup plus caractéristique vers la municipalité lyonnaise.

Ces mouvements mènent alors des campagnes de pétition destinées à compter, à défaut des adhérents, les personnes se prononçant contre la mosquée[653]. La distribution de tracts ou la tenue de réunions publiques leur permettent également de se faire les porte-parole des contestataires auprès de la municipalité.

Les multiples actions qui suivront viseront, pour la plupart, la mairie de Lyon : Occupation de la mairie du 8ème arrondissement par les adhérents du MAIN début 1987, interventions dans la presse[654].

2-Le deuxième projet

Le projet de construction d'une mosquée, qui pouvait sembler abandonné en 1988, est relancé avec l'intervention de Michel Noir à "l'Heure de vérité" sur Antenne 2, le 19 juin 1989. Suite à la question d'un téléspectateur[655], Michel Noir déclare que "ce projet a été adopté voilà cinq ans par l'ensemble du conseil municipal. Nous avons décidé de l'appliquer. D'ici la fin juillet je signerai le permis de construire".

Cet engagement crée la surprise. En effet, l'arrêt de toute démarche de l'ACLIF à partir de juillet 1987, alors même qu'elle disposait à cette date d'un bail en bonne et due forme ainsi que d'un permis de construire valide, pouvait laisser penser à un retrait définitif du projet. Retrait également confirmé par le fait, selon Kamel Kabtane, qu'avant l'annonce de Michel Noir, aucun contact n'a été pris entre l'ACLIF et la mairie, la première ne sachant rien des intentions de la seconde. Retrait confirmé encore par l'absence totale d'un projet de mosquée dans les programmes des candidats à l'élection municipale de Lyon. Retrait considéré comme définitif enfin par l'Association de protection des habitants du 8ème dont la surprise, à l'annonce de la reprise du projet, semble totale.

Cet engagement inaugure une nouvelle phase pour le projet : la mobilisation de

653 Deux campagnes de pétitions seront organisées par l'association. La première, en 1984, recueille quelques XXX signatures alors que la deuxième, menée en 1989 recueille près de 2800 signatures.

654 Ces interventions sont pour la plupart sollicitées par les journalistes notamment à l'occasion des manifestations publiques de l'association : dépôt de plainte au tribunal, organisation de manifestations... L'association aura également recours à des communiqués de presse, instrumentalisant ainsi les médias. L'un d'eux, mentionnant l'assurance qu'ils avaient pu officieusement obtenir de la part de M. Battailly, maire du 8ème, que la mosquée ne serait pas construite Bd Pinel apparaît très tactique. En effet, en faisant publier le 6 mars 1986 par la presse locale que l'association "a obtenu toutes les assurances nécessaires pour pouvoir affirmer que la construction de la mosquée n'aura pas lieu Bd Pinel", elle contraint ce dernier à prendre une position claire et publique.

655 Kamel Kabtane aujourd'hui directeur de la mosquée de Lyon, vice-président de l'ACLIF et membre influent de la SCI permettant de gérer l'édifice s'attribue la paternité du coup de fil et partant de la relance de le construction de la mosquée.

l'ensemble de la communauté musulmane, en place des seuls Français musulmans, et le renouvellement de l'argumentaire mis en place pour la défense du projet, en marquent les principaux axes. C'est ainsi qu'Alain Battegay et Ahmed Boubeker interprètent les propos tenus par Alain Jakubowicz lors de sa conférence de presse du 21 juin 1989 :

"«il faut impérativement que Lyon ait sa mosquée - pour être à la hauteur de son titre de ville internationale». Cet énoncé redéfinit le projet de mosquée comme un projet d'intérêt général pour la ville, et non comme une simple concession aux intérêts particuliers des Français musulmans de la ville. - «Pour que les musulmans, Français ou non, puissent avoir un lieu de culte...». Il ne s'agit plus de doter les Français de confession musulmane d'un lieu de culte auquel ils auraient droit parce qu'ils sont Français, mais de reconnaître la légitimité de la mosquée du fait de la présence de musulmans dans la ville, qu'ils soient Français ou non. - «...dont ils n'aient pas honte». Cela implique que le site d'implantation soit un site digne, de centre ville, et non relégué aux confins de la ville, comme l'est le terrain de la rue de Surville. L'implantation de la mosquée est désormais envisagée à nouveau sur le site du Bd Pinel, qualifié de site de centre ville"[656].

Cette nouvelle dimension donnée au projet de mosquée, Colette Granet l'interprète également comme le signe de la rupture avec "la logique de l'ingérence de la puissance publique dans les «affaires» qui concernent les populations algériennes" au profit de l'idée selon laquelle "les populations musulmanes dans leur ensemble sont jugées aptes à développer une organisation interne à leur groupe"[657]. Elle peut ainsi poser que :

"l'idée d'édifier un monument-symbole pour les musulmans de leur ville rompt avec la définition d'un statut de l'Algérien, de l'immigré, du musulman ou du maghrébin qui le cantonne au rang du migrant qui vient d'arriver et pour lequel il s'agit de redéfinir les conditions de sa visibilité. En lui conférant les attributs d'un espace accessible à tous, capable de mélanger les références et les activités, en faisant référence à cet édifice en tant que représentation symbolique d'une culture, ces deux maires [M. Noir à Lyon et R. Vigouroux à Marseille] entament, du moins peut-on le supposer, un processus visant à la reconnaissance de la longue présence de ces populations sur le sol du territoire national"[658].

Cette supposition n'est pas sans fondements au regard de la nouvelle définition du projet promue par la municipalité lyonnaise et en particulier par son nouveau maire Michel Noir, ni au regard de l'indépendance acquise par l'ACLIF. Cependant, un certain nombre de contraintes continuent de peser sur ce dossier le rappelant toujours vers sa définition initiale.

656 A. Battegay et A. Boubeker, L'immigration dans les espaces publics - Les campagnes médiatiques comme lieux de l'action, Rapport de recherche, Association de Recherche, d'Interventions et d'Etudes Sociologiques et Ethnologiques (ARIESE), Université Lyon 2, 1992, p. 137-138.

657 Id. Ibid., p. 129.

658 Id. Ibid., p. 129-130.

Un nouveau projet

Nouveau, le projet l'est si l'on se reporte aux justifications qui l'étayent. Il en est ainsi de l'importance conférée à la communauté des Français musulmans en 1983, quasiment absente du débat engagé le 26 juin 1989 au sein de l'hémicycle communal lors de la confirmation du vote du précédent conseil municipal[659]. Seule est apportée à cette occasion la précision selon laquelle "les dirigeants de l'ACLIF sont dans leur immense majorité d'anciens officiers et soldats de l'Armée française"[660]. A l'ancienne rhétorique basée avant tout sur la mise en exergue des Français musulmans se substitue une rhétorique universaliste portée en première ligne par le nouveau maire Michel Noir.

Ce dernier déclare en effet "qu'il y a là un acte de dignité et de responsabilité dans la ligne de ce qu'avait été la décision unanime de notre conseil municipal il y a six ans"[661]. Restant dans une perspective faite toute de distance et de hauteur il rappellera par deux fois le 26 septembre et le 21 octobre 1989[662] - alors que la polémique fait grand bruit -, son soutien au projet en confirmant la nécessité sans cesse renouvelée d'un effort pédagogique pour son explicitation. Ayant recours aux principes constitutionnels quand il le faut, il n'hésite pas à en appeler à "moins d'interférences politiques possible"[663] pour dépassionner le débat.

Cette position de principe s'accompagne, de la part d'Alain Jakubowicz, 13ème adjoint chargé du respect des droits, d'une gestion très juridique du dossier, motivée par l'attachement à "l'Etat de Droit".

- "Cette décision est conforme à la constitution française, qui édicte le principe fondamental de la liberté de culte et à la loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En application de ces textes, l'autorité municipale n'est absolument pas compétente pour interdire et même autoriser l'édification d'un lieu de culte. Tout au plus, lui appartient-elle de s'assurer du strict respect de pareil projet avec les règles de l'urbanisme"[664].

659 Le vote sera confirmé avec cependant trois abstentions, de MM. de Chaignon, Soulier et Mme Vinay. La presse sera unanime, dans la présentation de l'abstention d'André Soulier, à reconnaître un effet de positionnement politique face à Michel Noir dont il était l'adversaire aux élections municipales de mars 1989.

660 Pour cette citation et les suivantes, cf. DCML, 26 juin 1989, p. 70.

661 DCML, 26 juin 1989, p. 70.

662 Il s'agit de deux entretiens accordés au Monde d'une part et au Figaro d'autre part.

663 Le Monde, 26 septembre 1989.

664 Propos d'A. Jakubowicz rapportés par Le Progrès du 31 août 1989.

L'indépendance de l'ACLIF

Face aux mobilisations diverses que suscite le renouveau du projet, l'ACLIF reste, dans un premier temps, d'autant plus silencieuse qu'elle n'est pas la cible privilégiée des condamnations des opposants. Par contre, dès le mois de septembre, sommée de s'organiser, elle semble prendre une certaine indépendance vis-à-vis des instances municipales. Cette indépendance se traduit dans un double mouvement d'opposition de plus en plus tranchée vis-à-vis des élus municipaux et dans l'organisation d'une légitimité basée sur la représentativité proclamée de la communauté musulmane de la région lyonnaise[665].

Alors que l'ACLIF est confrontée à de graves dissensions internes suite à sa nouvelle responsabilité, le partenariat actif de la municipalité laisse place à un soutien distancié. Les propos d'Alain Jakubowicz sont sans ambiguïtés :

"Nous ne faisons pas de procès d'intention mais si nous n'avons pas toutes les garanties nécessaires quant au financement et à la gestion interne de la mosquée, la construction ne commencera pas. Nous voulons nous assurer qu'il n'y aura pas de détournement de pouvoir dans ce lieu qui ne doit être qu'un lieu de culte. S'il y avait des bouleversements au sein de l'ACLIF, la position de la municipalité pourrait être revue"[666].

La municipalité lyonnaise n'aura de cesse de rappeler ses réserves face à un projet que l'ACLIF ne semble pas bien maîtriser et notamment en ce qui concerne la question financière. Ainsi, des sommes plus ou moins fantaisistes sont annoncées tant en ce qui concerne le coût de l'édifice qu'en ce qui concerne le montant des dons éventuels. Cette situation laisse l'ACLIF dans une position difficile en ne lui permettant pas de répondre, avant le terme du permis de construire le 29 août 1992, aux exigences de transparence auxquelles elle s'est soumise.

Cependant, et malgré cette incertitude, l'ACLIF déclare le 4 juin 1992, vouloir procéder à la pose de la première pierre de la mosquée sur le terrain Bd Pinel le 14 juin suivant. Cette initiative soudaine entérine la rupture avec les engagements passés avec la mairie de Lyon et apparaît pour cette dernière comme un "coup de force" :

"Si nous utilisons l'expression «coup de force» c'est parce que c'est ainsi que la mairie de Lyon l'a pris : "Nous n'avons pas changé de position" [a répété A. Jakubowicz]. «L'ACLIF a pris un double engagement : réunir toute la somme nécessaire avant de commencer les travaux, révéler clairement l'origine des fonds. Ce double engagement, pour l'instant, n'a pas été tenu. L'ACLIF doit savoir que toute la détermination que nous avons mise à permettre la construction d'une mosquée à Lyon nous la mettrons à empêcher le démarrage

665 La mosquée de Lyon a la prétention d'être un centre fédérateur de l'ensemble des musulmans de la région. En se référant à cette unité géographique, on remarque que les associations de Français musulmans sont particulièrement actives puisque représentant entre un cinquième et un quart des associations islamiques recensées par G. Kepel en 1985.Cf *Les banlieues de l'Islam*, *op. cit.*, p. 235.

666 Le Monde Rhône-Alpes, 3 février 1990.

d'un chantier dans de telles conditions ! »"[667].

Les pressions de la mairie[668] en vue d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur les fonds disponibles et leur origine se multiplient. Alors que seuls 60% des fonds sont connus au 10 juin, la municipalité publie ce communiqué :

"Si la première pierre de la mosquée de Lyon est posée dimanche prochain, il n'est pas question que nous y soyons présents"[669].

L'absence de la municipalité lors de la cérémonie de pose de la première pierre marque de fait la rupture avec l'ACLIF.

L'indépendance de l'ACLIF se joue également dans la construction d'un statut autonome et représentatif. Cette association, dont on a vu ses liens avec la communauté des Français musulmans, est atteinte d'un déficit de représentativité à partir du moment où le projet est clairement destiné à l'ensemble des communautés musulmanes. La création en 1985, d'un Comité de construction, réunissant des personnes influentes parmi les musulmans et des autorités politiques et religieuses de différents pays, devait déjà éviter que seuls les Français musulmans soient porteurs du projet. Ce comité, réactivé en décembre 1989, ne semble pas plus pouvoir mener à bien sa tâche. De plus, au sein même des Français musulmans de nombreuses dissensions apparaissent[670] comme en témoigne la démission du Colonel Chabaga[671] au 1er février 1990.

La question de la représentativité de l'ACLIF, est donc posée publiquement. Elle y répondra notamment en inventant les preuves de l'étendue de sa représentativité. Si aucun vote ne peut appuyer cette prétention, c'est du côté de l'organisation des grands

667 Le Progrès, 5 juin 1992.

668 Ces pressions s'exerceront directement par une convocation du président de l'ACLIF auprès du Préfet et en présence de Michel Noir. Cf. Le Progrès, 12 juin 1992.

669 Kamel Kabtane dit avoir lui-même proposé à la mairie qu'elle s'abstienne de venir pour la pose de la première pierre afin de ne pas "perdre la face", quitte à ce qu'elle se rende à une cérémonie pour le début des travaux. Cette proposition est reprise par Michel Noir lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin 1992 : "Nous ne verrions donc aucun inconvénient à nous associer à une cérémonie de début des travaux dès lors que ces deux conditions [connaissance de l'origine et du montant des fonds] seraient réunies".

670 Dans un communiqué de "quatre Présidents d'Association d'Anciens Combattants et de Rapatriés Français de Confession Islamique de la Région Lyonnaise /.../ réunis au siège de l'Association des Rapatriés d'Afrique du Nord de Confession Islamique (ARANCI)" on peut lire : "ils ont décidés : 2) d'appeler solennellement les Autorités Nationales et régionales sur l'authenticité de leur REPRESENTATIVITE afin qu'ils ne soient plus ... IGNORES. 4) d'inviter tous les hommes de bonne volonté à se joindre à eux afin de sortir de la Condition dans laquelle ils se trouvent depuis 29 ans, par la faute en grande partie de Messieurs KABTANE et KHELIFF, qui se sont auto désignés pour les représenter". 10 février 1990, non signé. Cf. Archives municipales de Lyon, dossier mosquée.

671 Le colonel Chabaga est trésorier de l'ACLIF depuis 1985. D'origine algérienne, militaire de carrière, Hocine Chabaga entre au cabinet de Charles Hernu alors ministre de la défense en 1984 et est élu adjoint à la mairie de Villeurbanne en 1989. Personnalité influente parmi les Français musulmans, il est nommé en mars 1989 par Pierre Joxe au Corif où il est en charge des relations avec les Français musulmans. Il conteste encore aujourd'hui les dirigeants de l'ACLIF, les accusant d'autoritarisme.

rassemblements musulmans liés aux fêtes religieuses que le travail d'interprétation sera conduit. A cette occasion, le nombre de fidèles réunis à la grande prière de l'Aïd, sert de test unanimement reconnu.

Un projet nouveau ?

Le projet de mosquée réouvert en 1989 fait-il rupture avec les ambitions précédentes ? La teneur du projet aussi bien que la pratique municipale et les réponses qu'elle fournit aux oppositions qui se manifestent semblent ramener la projet aux conditions qui lui était faites dans la période précédente.

C'est d'abord l'optimisme en même temps que l'espoir de Colette Granet qui permet de parler de nouvelle définition du projet[672]. C'est aussi le travail entrepris par la municipalité elle-même : faire croire qu'il s'agit d'un nouveau dossier conduit par une volonté politique claire et déterminée ; c'est bien l'objet de la décision prise par Michel Noir de faire confirmer, le 25 juin 1989, par le conseil municipal de Lyon, le vote unanime que celui-ci avait prononcé en faveur de la construction d'une mosquée en 1983.

Et pourtant, cette construction s'inscrit dans une certaine continuité : M. Noir se revendique, dans son intervention télévisée, d'un dossier déjà approuvé par le conseil municipal en 1983. De plus, A. Jakubowicz propose que le "nouveau" projet s'appuie sur celui présenté par l'ACLIF et dont le permis de construire a été accepté en 1985. (Bd Pinel)

La définition des acteurs

Comme pour le premier projet, la mairie entre encore dans la définition des acteurs et en particulier de ceux qui devront mener le projet de construction. Les difficultés rencontrées l'ACLIF et la contestation de sa légitimité par les musulmans eux-mêmes conduisent certains d'entre eux à proposer dès le mois d'avril 1990 des projets concurrents. La mairie de Lyon renouvelle cependant son soutien à l'ACLIF tant que cette dernière dispose d'un terrain et d'un permis de construire en règle.

Ce n'est pas le lieu ici de faire l'historique de l'ensemble des projets concurrents présentés par les uns ou les autres. Cependant, jusqu'en septembre 1990, quelques trois projets ont été proposés qui s'éteignent tous avec les débuts de la guerre du Golfe.

Une opposition déjà constituée

La déclaration de Michel Noir est suivie de nombreuses réactions parmi les associations

[672] Il s'agirait de s'interroger ici sur la propension des chercheurs ou de ceux qui se déclarent comme tels, à s'enthousiasmer dès qu'un élément semble confirmer l'intégration de la communauté sur laquelle ils travaillent. G. Noiriel parle à ce propos de "bonne conscience" - *Le creuset français - Histoire de l'immigration XIXème-XXème siècle*, Paris, Seuil, p. 7

de riverains qui s'étaient déjà manifestées auparavant. La cause est même suffisamment grave pour qu'un Comité de coordination[673] regroupant l'association de protection des habitants du 8ème ainsi que différents Comités d'Intérêts Locaux[674] soit créé dès le 11 juillet 1989. C'est ainsi que, 240 personnes se réunissent, le 28 juin 1989, sous l'égide de l'association de protection des habitants du 8ème ; près de 400 personnes[675] se rassemblent à la mairie du 8ème en septembre et qu'une manifestation[676] se déroule le 25 septembre entre le lieu projeté de construction et l'Hôtel de Ville de Lyon où se tient la réunion mensuelle du conseil municipal[677]. Ayant déjà menacé de présenter un candidat pour les élections municipales, les opposants décident de soutenir la candidature de M. Joux, président du comité de coordination des opposants à la mosquée, aux élections cantonales de mars 1992[678].

Les riverains en opposition au projet, - qui savent ne pouvoir compter sur des recours juridiques pour contrer ce dernier puisque le dernier permis de construire a été entériné

673 Ce dernier est dirigé par Camille Joux. Ancien syndicaliste militant à la CGT alors qu'il était en poste dans les PTT dans les années 1950 ; il a sa carte au PCF lors de la guerre d'Algérie. Devenu "agent multicarte", il est âgé de 56 ans en 1989, et assure la présidence de l'Association des parents d'élèves du Conservatoire de Musique de Bron. Il affirme par ailleurs avoir voté pour J.-J. Queyranne (Bron) aux élections municipales de mars 1989. C'est dorénavant et principalement ce comité de coordination, ainsi que l'association de protection des habitants du 8ème qui exprimeront publiquement les griefs des riverains auprès de la mairie de Lyon. Le comité de coordination, hybride et peu formalisé, ne supplantera en effet jamais l'association de protection des habitants du 8ème dans l'expression des revendications des personnes opposées à la mosquée. Ainsi, c'est Mme Girod qui assurera la présence sur le long terme auprès de la mairie - Mme Girod fera partie des personnes systématiquement convoqués par l'adjoint en charge du dossier dès qu'il s'agira de mettre en place des dispositifs particuliers concernant la mosquée - ; De plus elle garde toute liberté de parole auprès de la presse en tant que présidente de l'association.

674 A notre connaissance, trois CIL sont intervenus : Le Comité d'intérêt local Mermoz Laënnec Transvaal ; En fait seul son président, M. Renevier a pris partie, à titre personnel, contre le projet, le conseil d'administration du CIL estimant que le terrain ne relevant pas de sa "juridiction" il n'y avait pas lieu d'intervenir. Le Comité d'intérêt local de Montchat et le Comité d'intérêt local de Lyon Montplaisir ; Ce dernier, a été créé selon son président M. de Torcy, en 1985 sous l'égide de M. Battailly lui-même. L'optique de M. Battailly alors maire du 8ème étant de faire pendant à l'association de protection des habitants du 8ème.

675 On peut lire dans Le Monde, à ce propos, que "bien qu'ils clament haut et fort leur "apolitisme", les opposants à la construction de la mosquée de Lyon ont pu constater, mardi 5 septembre qu'ils sont largement épaulés par des partisans du Front National", 7 septembre 1989. C'est d'ailleurs suite à ces remarques que les réunions suivantes ne s'adresseront plus qu'aux adhérents, Raymonde Girod rappelant que "si notre association a tenu si longtemps, c'est parce que nous avons adopté une attitude modérée". Cf. Lyon-Figaro, 21 septembre 1989.

676 Cette manifestation réunissant quelques 130 véhicules et près de 300 personnes, se conclura par la réception de ses organisateurs auprès de l'adjoint affecté au dossier.

677 Le parcours suivi par cette manifestation et sa forme sont assez atypiques. La manifestation est prévue en voiture, "pour éviter les incidents qui pourraient intervenir dans un défilé à pied" soutient Mme Girod dans Lyon-Figaro du 21 septembre 1989. Ensuite, cette manifestation qui doit se mettre en branle sur le lieu projeté de la construction Bd Pinel enfile l'Avenue Rockefeller, passe place Gabriel Péri, place Bellecour - un dépôt de gerbe au pied de la statue du Veilleur de Pierre sera en définitive interdit par la Préfecture - puis par la rue de Brest pour remonter jusqu'à la place des Terreaux et l'Hôtel de Ville de Lyon.

par un jugement du tribunal -, reprennent les arguments qu'ils avaient pu mobiliser dans les années 1980 : "les problèmes de stationnement, de libre circulation, de desserte des hôpitaux, de nuisances phoniques, de chute du patrimoine foncier et immobilier. Problème également de risque de débordement des minorités intégristes..."[679].

Les opposants s'adressent principalement à la mairie de Lyon et à son premier magistrat[680]. Ils prennent immédiatement contact avec la mairie de Lyon[681]. Ces contacts, qualifiés de *"*négatifs"[682] dans un premier temps, laisseront place à une critique sévère dirigée en particulier contre le maire. D'une part, il sera reproché aux élus lyonnais en général, et à Michel Noir en particulier, de ne pas tenir leurs engagements ; ce dernier, en tant qu'ancien conseiller municipal, s'était en effet engagé à ce que le projet se déroule sur le site de la rue de Surville. D'autre part, les opposants prenant le Maire au mot lorsqu'il mentionne vouloir promouvoir la concertation, demandent à ce qu'un référendum local soit engagé.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'adoption d'une convention[683] liant moralement l'ACLIF et la mairie de Lyon. Les riverains, par leur opposition, ont investie la municipalité d'une mission qui leur semblait relever des seuls pouvoirs publics : s'assurer de, et partant assurer, la bonne marche de l'établissement religieux. A. Jakubowicz résume ainsi le "cahier des charges" que l'ACLIF s'est engagée à respecter :

"Pour calmer les craintes et les suspicions, il a été demandé à l'ACLIF de signer une sorte de cahier des charges qui l'engage à l'avenir : pas d'appel extérieur à la prière, pas de manifestation du culte à l'extérieur, pas de commerces à l'intérieur de la mosquée. Cette convention sera prochainement soumise au vote du conseil

678 Cette logique est cependant à double tranchant. En effet, en se présentant devant les électeurs - il recueillera 4% des voix - et en développant un argumentaire axé uniquement autour de la construction de la mosquée, M. Joux s'est exposé de la sorte à un certain discrédit. Le passage d'une logique de mobilisation du quartier sur le problème de la mosquée à sa traduction politique n'a en effet pas profité au mouvement.

679 Le Progrès, 29 juin 1989.

680 La municipalité est la première visée par l'opposition, ce qui n'est pas sans rapport avec le type de légitimité sur lequel Michel Noir a fondé sa campagne électorale. Proximité, démocratie, citoyenneté, tolérance, consultation sont autant de termes qui ont caractérisé la campagne du nouveau maire et partant la façon dont les Lyonnais ont été amenés à le percevoir.

681 Une première rencontre associant Mme Girod, présidente de l'association de protection des habitants du 8ème, et M. Joux, que la presse présente comme le secrétaire général de cette même association - la Préfecture du Rhône n'a cependant enregistré aucun changement de personnel au sein de cette association -, aura en fait lieu dès le 30 juin 1989 avec M. Jakubowicz. La mairie du 8ème arrondissement ne sera à partir de ce moment plus pertinente dans la conduite des négociations.

682 par Mme Girod, cf. Le Progrès, 12 juillet 1989.

683 Michel Noir en faisait déjà mention dans Le Monde du 26 septembre 1989 : "Nous allons mettre en place un dispositif qui, tout en respectant l'indépendance des musulmans lyonnais, offrira un système de garanties. Nous n'avons aucun pouvoir de nous ingérer dans le fonctionnement de la future mosquée, mais par exemple, le maire n'admettra pas d'appel à la prière du haut du minaret. Il veillera à ce que, dans les statuts, des prises de pouvoir abusives ne soient possibles".

municipal"[684].

Plus précisément, l'adjoint rappelle en 1991 les principaux engagements qui ont été pris par l'ACLIF :

"... L'ACLIF a été désignée comme interlocuteur par le Conseil Municipal. Différents engagements ont été pris par cette association :

1. justification de la détention du financement avant de commencer les travaux

2. transparence des fonds pour couper court à toutes rumeurs[685]".

Ces engagements, dont la mairie se fait le garant, apparaissent ainsi contradictoires avec la position sans cesse rappelée par la mairie : extériorité au projet et conformité stricte au cadre légal d'intervention[686]. L'exposé que propose l'adjoint en juin 1992 est en ceci particulièrement éclairant.

- "La seule possibilité d'une municipalité dans ce domaine consiste à s'assurer que le projet présenté est conforme aux règles de l'urbanisme, les élus n'ayant aucune compétence pour se prononcer sur un quelconque autre point, ce qui serait contraire au principe constitutionnel de la liberté des cultes. Les responsables de l'ACLIF avaient pris un certain nombre d'engagements publics, parmi lesquels celui de ne pas commencer les travaux avant que l'intégralité du financement n'ait été recueillie, et de rendre public l'origine de ce financement. Ces engagements étaient parfaitement justifiés, tant par la nature du projet que par la qualité de bailleur de la Ville de Lyon qui est parfaitement en droit, et même dans l'obligation en sa qualité de propriétaire du terrain, d'obtenir tous renseignements sur le dossier de maîtrise d'ouvrage"[687].

Cette "convention" engage ainsi l'ACLIF auprès de la mairie et cette dernière auprès des Lyonnais. Partant, d'une position consistant à ne pas intervenir dans les affaires des musulmans lyonnais - tel était le message de la réunion du conseil municipal de Lyon en juin 1989 -, la mairie débouche sur une position où, de fait, elle est engagée. Engagée non seulement parce qu'elle ne reconnaît que la seule ACLIF comme susceptible de conduire un tel projet sur Lyon mais aussi parce qu'elle se fait le garant des engagements de l'ACLIF vis-à-vis de la population lyonnaise.

Une nouvelle opposition

Si l'opposition politique avait été particulièrement feutrée lors du premier projet de mosquée, elle est au contraire très active lors de la réemergence de ce dernier. Elle se saisit ainsi, et construit, à partir de l'été 1989, l'édification d'une mosquée comme thème

684 ***Compte rendu de la Commission extra-municipale du respect des droits, Réunion du mardi 14 novembre 1989, Tome 1.***

685 Compte rendu de la Commission extra-municipale du respect des droits, Réunion du mardi 9 juillet 1991, Tome 1.

686 Gérard Collomb, chef de file du groupe socialiste, viendra d'ailleurs soutenir l'association en juin 1992 en dénonçant les conditions particulières qui ont été posées à l'ACLIF en regard d'autres dossiers d'urbanisme.

687 Compte rendu de la Commission extra-municipale du respect des droits, Réunion du mardi 9 juin 1992, Tome 1.

principal de la lutte contre Michel Noir.

Le Front National intervient d'abord début septembre 1989 lors de la réunion locale du Comité de coordination[688]. Denis de Bouteiller, secrétaire départemental du Front National, s'exprime dans une tribune libre accordée par le Figaro. Le FN se livre à la rédaction d'une brochure de 10 pages intitulées *"Le livre Noir de la mosquée"* ; organise une manifestation[689] accueillant les ténors du mouvement[690].

De même, le Centre National des Indépendants et Paysans du Rhône, répondant à ce qu'il prétend être la préoccupation majeure des riverains - la demande d'un référendum local -, publie à 230.000 exemplaires, le 19 octobre, un tract-formulaire à renvoyer à son siège. Sorte de "sondage" portant sur la nécessité d'un référendum quant au lieu de construction de la mosquée, il est distribué sur Lyon et Bron et recueille au 31 octobre 5.000 réponses dont 4675 "oui" ! Hormis cette initiative, le CNI entend "user de ce qui est inscrit dans la loi : le droit de pétition :«"Nous allons commencer une campagne avec pour objectif de recueillir 10.000 signatures»"[691].

Lyon-Figaro publie le 20 octobre un sondage faisant le point sur "l'opinion" des Lyonnais sur la mosquée. Il en ressort globalement que les Lyonnais ne sont pas hostiles à la construction d'une mosquée ni dans leur ville (72%) ni dans leur quartier (55%). D'autre part, à la question "Souhaitez-vous l'organisation d'un référendum auprès des Lyonnais sur le thème de la construction de la mosquée de Lyon ?", près des trois quarts des personnes répondent positivement[692]. Lyon-Figaro apporte aussi sa contribution en convoquant un juriste susceptible de départager les pro- des anti-référendum. Ce dernier précise que "rien n'interdit à un maire de consulter la population de sa ville sur un problème local. Il n'existe aucune réglementation dans ce domaine, mais la consultation est sans valeur juridique /.../. Le résultat ne le liera pas juridiquement mais l'engagera politiquement"[693].

688 Maurice Depierre, conseiller Front National, profite de la tribune qui lui est donné pour s'adresser aux riverains dans ces termes : "Vous ne voulez pas être assimilés à un parti. Pourtant le seul auquel on peut vous associer quand il faut défendre l'identité nationale, c'est le Front National". Cf. Le Monde, 7 septembre 1989.

689 Cette dernière se déroule entre la Place des Jacobins - sur laquelle J.-M. Le Pen prononce son discours - et la place des Terreaux et réuni entre 3.000 et 10.000 manifestants. Les slogans les plus scandés seront les suivants : "La France aux Français", "Le Tchador au vestiaire", "Les arabes y'en a marre", "Ni chel Noir, ni mosquée", "Michel Noir à Alger", "Michel Noir au placard", "Michel Noir trahison", "Le Mecque Noir est un juda". Id. Ibid.

690 J.-M. Le Pen, mais aussi M.-F. Stirbois, B. Mégret, B. Gollnish, M. Lehideux seront présents. Cf. Le Monde, 25 novembre 1989.

691 Le Monde, 25 novembre 1989.

692 Le Figaro, en conclusion de ce sondage indique ainsi : "C'est bien parce qu'ils sont attachés à la liberté de culte que les Lyonnais sont globalement favorables au projet de mosquée, c'est parce qu'ils sont tout aussi attachés à la consultation démocratique qu'ils souhaitent également un référendum sur ce sujet. Le projet de la mosquée, sera incontestablement dans les semaines et les mois à venir au coeur de nombre de conversations, de campagnes ou de polémiques. Le sondage Lyon Figaro-ARSH aura le mérite d'apporter les premiers renseignements chiffrés objectifs sur le sujet, dans la corbeille du débat".

Au terme de ce parcours, il convient de récapituler les différentes phases animant le projet de construction de la grande mosquée de Lyon.

C'est la déclaration de Michel Noir en 1989 qui relance l'idée de la construction d'un tel édifice. Ce projet, déjà largement travaillé dans les années 1980 est porté par l'association musulmane maître d'oeuvre, l'ACLIF, et soutenu par la municipalité lyonnaise. La contestation de cet édifice vient simultanément des associations de protection des habitants et comités d'intérêts locaux et des partis politiques. Le débat est, dès 1989, très ouvert et de nombreux acteurs seront amenés à se prononcer, tant au niveau local qu'au niveau national. Dans cette configuration, les arguments publiquement proposés sont particulièrement divers et importants.

Dans un deuxième temps, les difficultés auxquelles l'ACLIF est confrontée tant pour faire reconnaître sa légitimité auprès des musulmans que pour réunir les fonds nécessaire à la construction de cet édifice conduisent à mettre le projet en veilleuse. A partir de 1990, des projets concurrents sont présentés et la perspective d'une construction semble s'éloigner.

En 1992, le projet est relancé grâce à des perspectives de financement nouvelles. L'opposition au projet se mobilise à nouveau. Cette opposition est cependant moins dirigée contre Michel Noir qui marque ses distances avec le projet que contre les promoteurs de la mosquée. La mosquée sera en définitive inaugurée en septembre 1994 par Charles Pasqua,ministre de l'Intérieur.

693 Lyon-Figaro, 25 octobre 1989.

Annexe n°2 : Le service courrier de la municipalité lyonnaise

PRESENTATION DU SERVICE COURRIER

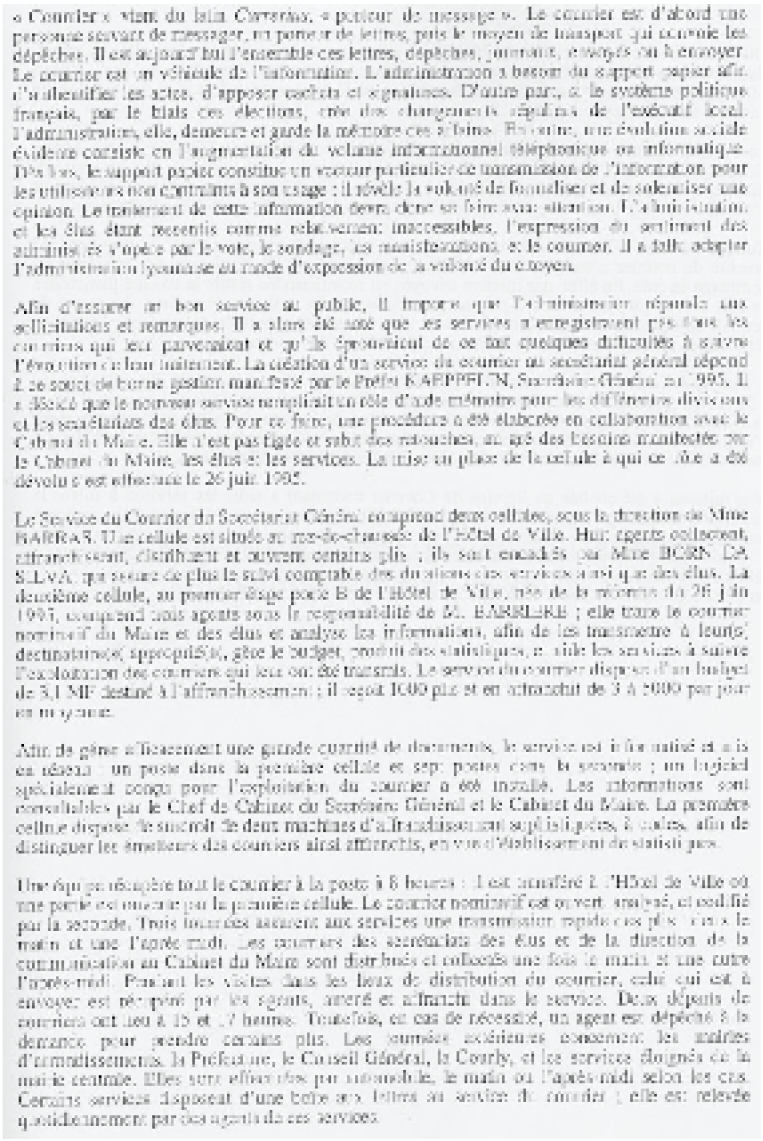

« Courrier » vient du latin *Cursorius*, « porteur de message ». Le courrier est d'abord une personne servant de messager, un porteur de lettres, puis le moyen de transport qui convoie les dépêches. Il est aujourd'hui l'ensemble ces lettres, dépêches, journaux, colis qui l'on envoyer. Le courrier est un véhicule de l'information. L'administration a besoin du support papier afin d'authentifier les actes, d'apposer cachets et signatures. D'autre part, si le système politique français, par le biais des élections, crée des changements réguliers de l'exécutif local, l'administration, elle, demeure et garde la mémoire des affaires. En outre, une évolution sociale évidente consiste en l'augmentation du volume informationnel téléphonique ou informatique. Dès lors, le support papier constitue un recours particulier de transmission de l'information pour les utilisateurs non contraints à son usage : il révèle la volonté de formaliser et de solenniser une opinion. Le traitement de cette information devra donc se faire avec attention. L'administration et les élus étant ressentis comme relativement inaccessibles, l'expression du sentiment des administrés s'opère par le vote, le sondage, les manifestations, et le courrier. Il a fallu adapter l'administration lyonnaise au mode d'expression de la volonté du citoyen.

Afin d'assurer un bon service au public, il importe que l'administration réponde aux sollicitations et remarques. Il a alors été noté que les services n'enregistrent pas tous les courriers qui leur parvenaient et qu'ils éprouvaient de ce fait quelques difficultés à suivre l'évolution de leur traitement. La création d'un service du courrier au secrétariat général répond à ce souci de bonne gestion manifesté par le Préfet KAPPEL'N, Secrétaire Général en 1995. Il a décidé que le nouveau service remplirait un rôle d'aide mémoire pour les différentes divisions et les secrétariats des élus. Pour ce faire, une procédure a été élaborée en collaboration avec le Cabinet du Maire. Elle n'est pas figée et subit des retouches au gré des besoins manifestés par le Cabinet du Maire, les élus et les services. La mise en place de la cellule à qui ce rôle a été dévolu a été effectuée le 26 juin 1995.

Le Service du Courrier du Secrétariat Général comprend deux cellules, sous la direction de Mme BARRAS. Une cellule est située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Huit agents collectent, affranchissent, distribuent et ouvrent certains plis ; ils sont encadrés par Mme BORN DA S.LVA, qui assure de plus le suivi comptable des dépenses des services ainsi que des élus. La deuxième cellule, au premier étage porte Il de l'Hôtel de Ville, née de la réforme du 26 juin 1995, comprend sept agents sous la responsabilité de M. BARBIERE ; elle traite le courrier nominatif du Maire et des élus et analyse les informations, afin de les transmettre à leurs destinataires appropriés, gère le budget, produit des statistiques, et aide les services à suivre l'acheminement des courriers qui leur ont été transmis. Le service du courrier dispose d'un budget de 3,1 MF destiné à l'affranchissement ; il reçoit 1000 plis et en expédie de 3 à 5000 par jour en moyenne.

Afin de gérer efficacement une grande quantité de documents, le service est informatisé et a mis en réseau : un poste dans la première cellule et sept postes dans la seconde ; un logiciel spécialement conçu pour l'exploitation du courrier a été installé. Les informations sont consultables par le Chef de Cabinet du Secrétaire Général et le Cabinet du Maire. La première cellule dispose de surcroît de deux machines d'affranchissement sophistiquées, à codes, afin de distinguer les émetteurs des courriers ainsi affranchis, en vue d'établissement de statistiques.

Une équipe récupère tout le courrier à la poste à 8 heures : il est transféré à l'Hôtel de Ville où une partie est ouverte par la première cellule. Le courrier nominatif est ouvert, analysé, et codifié par la seconde. Trois tournées assurent aux services une transmission rapide des plis : deux le matin et une l'après-midi. Les courriers des secrétariats des élus et de la direction de la communication au Cabinet du Maire sont distribués et collectés une fois le matin et une autre l'après-midi. Pendant les visites dans les lieux de distribution du courrier, celui qui est à envoyer est récupéré par les agents, arrêté et affranchi dans le service. Deux départs de courriers ont lieu à 15 et 17 heures. Toutefois, en cas de nécessité, un agent est dépêché à la demande pour prendre certains plis. Les tournées extérieures concernent les mairies d'arrondissements, la Préfecture, le Conseil Général, la Courly, et les services éloignés de la mairie centrale. Elles sont effectuées par automobile, le matin ou l'après-midi selon les cas. Certains services disposent d'une boîte aux lettres au service du courrier ; elle est relevée quotidiennement par des agents de ces services.

(Note interne, secrétariat général, s.d., 3 p.)

CIRCUITS SIMPLIFIES DE TRAITEMENT DU COURRIER ARRIVANT A L'HOTEL DE VILLE

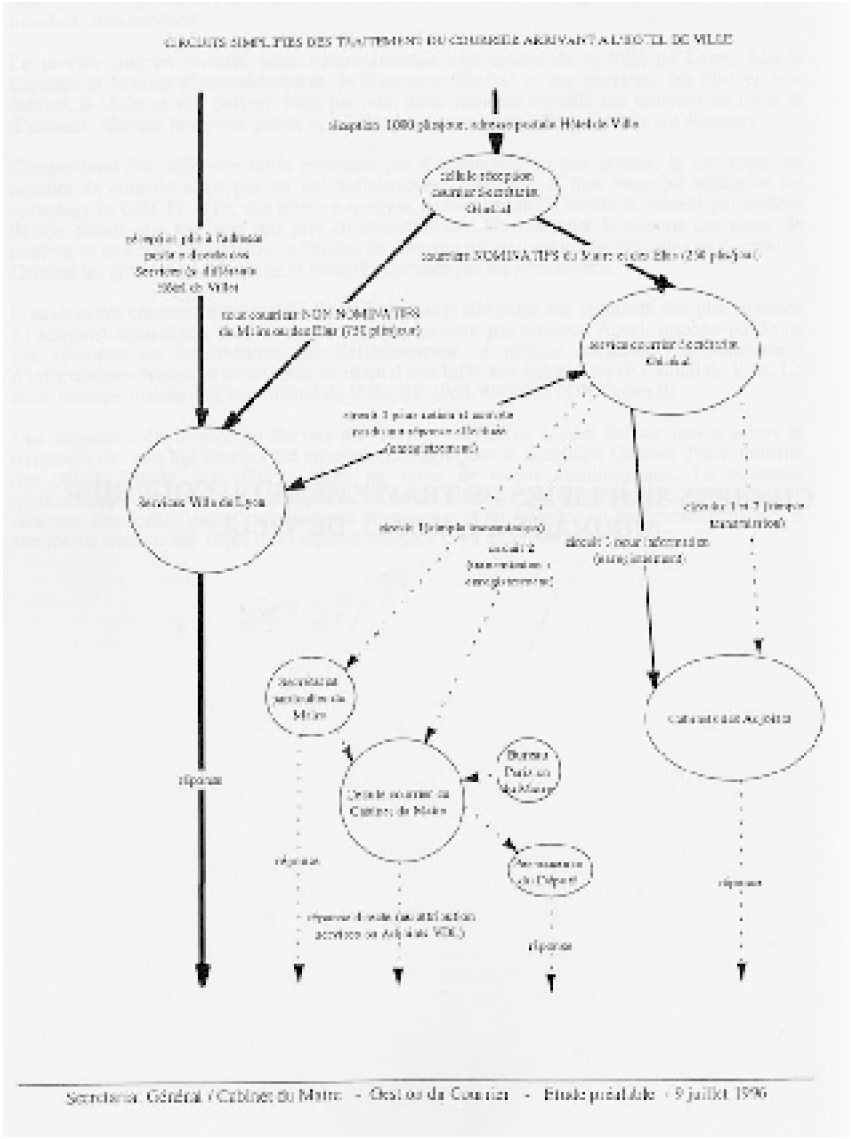

RAPPORT DU SERVICE COURRIER POUR L'ACTIVITE 1997-1998

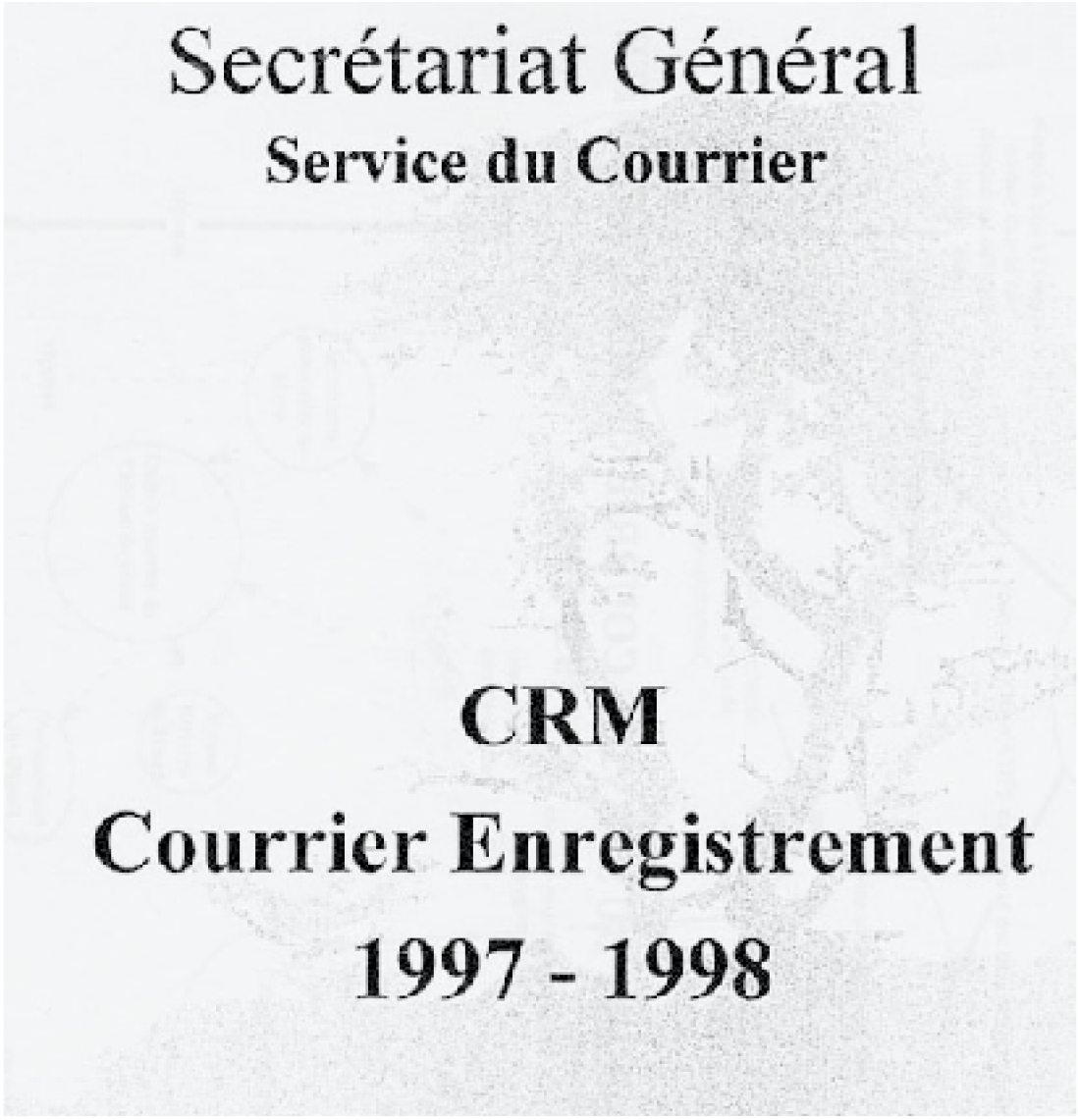
Secrétariat Général
Service du Courrier
CRM
Courrier Enregistrement
1997 - 1998

Rapport d'Analyse
des statistiques afférentes aux courriers enregistrés
parvenus en mairie

Présentation du Rapport

Introduction générale

1ère partie :
Histoire du service du Courrier du secrétariat général et objectifs du CRM

2ème partie :
Description des sources utilisées et de la méthodologie employée

3ème partie :
Analyse des statistiques

4ème partie :
Conclusion

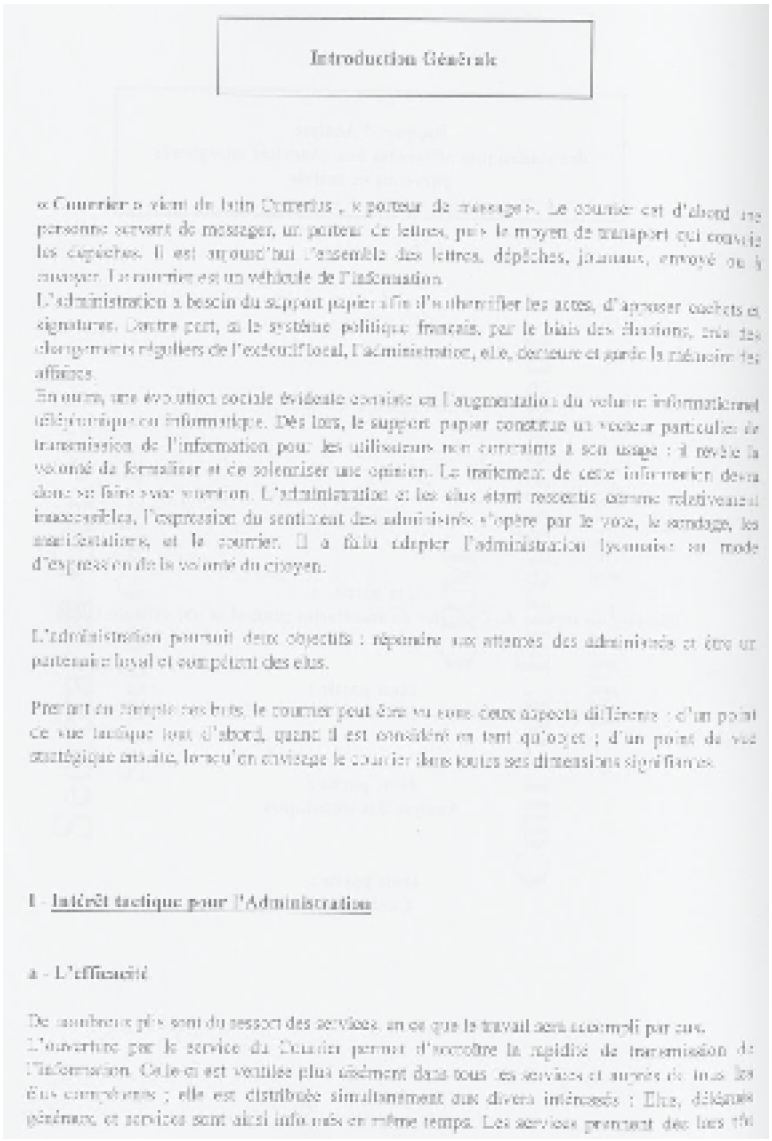

Introduction Générale

« Courrier » vient du latin Currerius , « porteur de message ». Le courrier est d'abord une personne servant de messager, un porteur de lettres, puis le moyen de transport qui convoie les dépêches. Il est aujourd'hui l'ensemble des lettres, dépêches, journaux, envoyé ou à envoyer. Le courrier est un véhicule de l'information.

L'administration a besoin du support papier afin d'authentifier les actes, d'apposer cachets et signatures. D'autre part, si le système politique français, par le biais des élections, crée des changements réguliers de l'exécutif local, l'administration, elle, demeure et garde la mémoire des affaires.

En outre, une évolution sociale évidente consiste en l'augmentation du volume informationnel télématique ou informatique. Dès lors, le support papier constitue un vecteur particulier de transmission de l'information pour les utilisateurs non contraints à son usage : il révèle la volonté de formaliser et de solenniser une opinion. Le traitement de cette information devra donc se faire avec attention. L'administration et les élus sont ressentis comme relativement inaccessibles, l'expression du sentiment des administrés s'opère par le vote, le sondage, les manifestations, et le courrier. Il a fallu adapter l'administration lyonnaise au mode d'expression de la volonté du citoyen.

L'administration poursuit deux objectifs : répondre aux attentes des administrés et être un partenaire loyal et compétent des élus.

Prenant en compte ces buts, le courrier peut être vu sous deux aspects différents : d'un point de vue tactique tout d'abord, quand il est considéré en tant qu'objet ; d'un point de vue stratégique ensuite, lorsqu'on envisage le courrier dans toutes ses dimensions signifiantes.

I - Intérêt tactique pour l'Administration

a - L'efficacité

De nombreux plis sont du ressort des services, en ce que le travail sera accompli par eux.

L'ouverture par le service du Courrier permet d'accroître la rapidité de transmission de l'information. Celle-ci est ventilée plus aisément dans tous les services et auprès de tous les élus compétents ; elle est distribuée simultanément aux divers intéressés : Elus, délégués généraux, et services sont ainsi informés en même temps. Les services prennent dès lors [illegible]

connaissance des questions et chaque destinataire du courrier voit qui l'est également, ce qui favorise une bonne coordination. (Cas par exemple d'un courrier évoquant plusieurs problèmes).

Les relances opérées auprès des services pour les courriers qui leur ont été adressés permettent de suivre la rapidité de traitement des affaires, autre gage d'efficacité.

b - La sécurité

Les plis transmis aux services font l'objet d'un enregistrement de la part du service du Courrier. Il existe par conséquent une preuve de réception de la lettre, ce qui représente une sécurité aussi bien pour les élus que pour l'administration.
Pour certains types de courriers (conventions, contrats), les pièces originales parviennent au service destinataire.
Ainsi, qu'il s'agisse de photocopies ou d'originaux, l'administration dispose d'archives propres.

c - L'adaptation

La lecture des plis destinés aux élus permet à l'administration de prendre connaissance des préoccupations et des demandes des personnes, qui sont autant des administrés que des électeurs. (Par exemple au travers de doléances afférentes à la qualité des services rendus par l'administration).

Cette ouverture à la société est un des éléments qui rend possible l'adaptation de l'administration aux évolutions sociales. Cet aspect est à exploiter.

II - Intérêt stratégique pour l'Administration

a - La légitimité

L'ouverture du courrier des élus par le service du Courrier du secrétariat général est un signe qui prouve la légitimité de l'administration dans le champ de ses compétences. (Par exemple une demande de mise à disposition de gymnase, envoyée à l'adjoint délégué : la division des sports traitera cette requête).

b - La neutralité

La fonction de coordonnateur dans la distribution des informations qui sont du ressort du service du Courrier témoigne de l'indépendance de fonctionnement de l'administration, en collaboration avec le « politique » , mais selon le principe de la répartition des tâches, et des responsabilités. Cette indépendance favorise la nécessaire neutralité de la fonction publique.

c - La transparence

La procédure utilisée d'ouverture du courrier des élus prouve aux administrés et aux électeurs la légitimité démocratique de l'administration et la transparence de ses actions, ainsi que celles des politiques.

L'ouverture des plis par le service du Courrier du secrétariat général répond à un souci de bonne gestion, afin d'assurer un travail efficace, sûr, est de permettre à l'administration de connaître la volonté des administrés, souvent exprimée à l'attention des élus.

Cette procédure prouve de surcroît la légitimité, la neutralité et la transparence des actes de l'Administration. Elle prouve en révélant et en revendiquant ces caractères.
La procédure de traitement des plis nominatifs obéit à des règles, qui connaissent toutefois de nécessaires dérogations.

III - Le régime commun des courriers nominatifs

La procédure de traitement des plis nominatifs obéit à des règles qui connaissent toutefois de nécessaires dérogations.

a - Les plis transmis aux élus

Quand l'objet du courrier est de la compétence d'un service, celui-ci en devient attributaire. Un duplicata est transmis à l'adjoint délégataire et éventuellement à d'autres services et élus intéressés.

b - Les plis transmis aux services

Les courriers adressés nominativement aux agents municipaux (dont les membres du secrétariat général) sont ouverts, lus, et traités par la cellule des courriers nominatifs. Des copies sont éventuellement envoyées à plusieurs personnes, agents ou élus, selon l'objet de la lettre.

IV - Les critères du régime dérogatoire

a - La qualité du destinataire

Tous les plis ne sont pas systématiquement ouverts : cela dépend de la qualité du destinataire du courrier. Le service du Courrier du secrétariat général ne traite que les lettres adressées aux personnes travaillant pour la mairie (agents et élus), et nommés sous cette qualité sur l'enveloppe. Les mentions en sus n'altèrent pas cette condition. En revanche, s'il n'est fait état que d'appellations sans rapport avec la Ville de Lyon, le pli n'est pas ouvert.
Pour les courriers en provenance de la COURLY, ceux portant la mention « cabinet des présidents » ou « cabinet des vice présidents » ne sont pas ouverts, contrairement à ceux émanant des services communautaires.

b - Le courrier personnel

. Les plis « personnel - confidentiel » ne sont pas ouverts, de même que :
. Les plis « politiques », émanant de partis, formations ou groupes à caractère politique, et
. Les factures de restaurants ou d'hôtels, si la raison sociale est lisible sur l'enveloppe.

Il n'existe pas de « régime spécial » pour le cabinet du maire, les élus ou les services, conformément à ce qu'a voulu le maire. Cette égalité de traitement de tous les courriers est gage d'efficacité (gain de temps) et de sécurité (l'administration disposant d'archives propres et complètes).

Le service du Courrier du secrétariat général a connu plusieurs grandes réformes qui ont conduit à l'élaboration du CRM 97/98 (1ère partie).

Il convient de présenter les sources utilisées pour le présent rapport, ainsi que la méthodologie employée (2ème partie), avant de procéder à l'analyse des statistiques (3ème partie).

La période de référence va du 26 Juin 1995 au 31 Décembre 1997, soit 30 mois (2,5 ans).

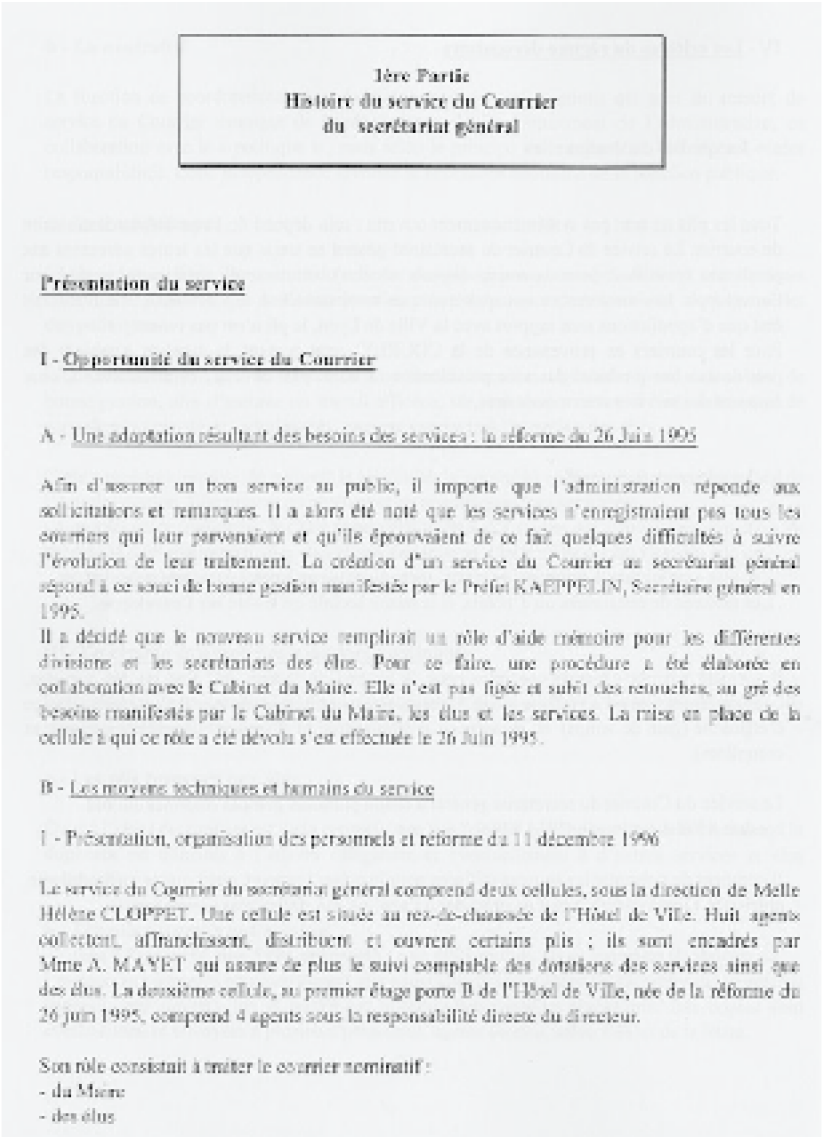

1ère Partie
Histoire du service du Courrier
du secrétariat général

Présentation du service

I - Opportunité du service du Courrier

A - Une adaptation résultant des besoins des services : la réforme du 26 Juin 1995

Afin d'assurer un bon service au public, il importe que l'administration réponde aux sollicitations et remarques. Il a alors été noté que les services n'enregistraient pas tous les courriers qui leur parvenaient et qu'ils éprouvaient de ce fait quelques difficultés à suivre l'évolution de leur traitement. La création d'un service du Courrier au secrétariat général répond à ce souci de bonne gestion manifestée par le Préfet KAEPPELIN, Secrétaire général en 1995.
Il a décidé que le nouveau service remplirait un rôle d'aide mémoire pour les différentes divisions et les secrétariats des élus. Pour ce faire, une procédure a été élaborée en collaboration avec le Cabinet du Maire. Elle n'est pas figée et subit des retouches, au gré des besoins manifestés par le Cabinet du Maire, les élus et les services. La mise en place de la cellule à qui ce rôle a été dévolu s'est effectuée le 26 Juin 1995.

B - Les moyens techniques et humains du service

1 - Présentation, organisation des personnels et réforme du 11 décembre 1996

Le service du Courrier du secrétariat général comprend deux cellules, sous la direction de Melle Hélène CLOPPET. Une cellule est située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Huit agents collectent, affranchissent, distribuent et ouvrent certains plis ; ils sont encadrés par Mme A. MAYET qui assure de plus le suivi comptable des dossiers des services ainsi que des élus. La deuxième cellule, au premier étage porte B de l'Hôtel de Ville, née de la réforme du 26 juin 1995, comprend 4 agents sous la responsabilité directe du directeur.

Son rôle consistait à traiter le courrier nominatif :
- du Maire
- des élus

Depuis la nouvelle réforme du 11 décembre 1996, la mission de cette cellule a été étendue au courrier nominatif :
- des Conseillers techniques
- des Chargés de mission
- des directions rattachées au Cabinet (Communication et Relations internationales)
- du bureau du Cabinet
- du directeur et du chef de Cabinet
- des Conseillers municipaux délégués
- des Chargés de mission des adjoints
- des services

Ce courrier nominatif (environ 450 plis par jour) est ouvert, lu, analysé, codifié. Environ 85 lettres sont enregistrées quotidiennement.

Cette cellule produit de surcroît des statistiques et aide les services à suivre l'exploitation des plis qui leur ont été transmis, par des relances bimensuelles. Le service reçoit 1200 lettres environ et en affranchit de 3 à 5000 par jour.

2 - Les moyens techniques utilisés

Afin de gérer efficacement une grande quantité de documents, le service est informatisé et mis en réseau : un poste dans la première cellule et sept postes dans la seconde ; un logiciel spécialement conçu pour l'exploitation du courrier a été installé. Les informations sont consultables par le chef de Cabinet du secrétaire général et le Cabinet du Maire. La première cellule dispose de surcroît de deux machines d'affranchissement sophistiquées, à codes, afin de distinguer les émetteurs des courriers ainsi affranchis, en vue d'établissement de statistiques.

II - Fonctionnement du service du courrier

A - Le traitement du courrier

1 - Départs et arrivées de courriers

Une équipe récupère tout le courrier à la poste à 8 heures ; il est transféré à l'Hôtel de Ville où une partie est ouverte par la première cellule. Le courrier nominatif est ouvert, analysé, et codifié par la seconde. Trois tournées assurent aux services une transmission rapide des plis : deux le matin et une l'après-midi. Les courriers des secrétariats des élus et de la direction de la communication au Cabinet du Maire sont distribués et collectés une fois le matin et une autre l'après-midi.
Pendant les visites dans les lieux de distribution du courrier, celui qui est à envoyer est récupéré par les agents, amené et affranchi dans le service. Deux départs de courriers ont lieu à 15 H et 17 H. Toutefois, en cas de nécessité un agent est dépêché à la demande pour prendre certains plis. Les tournées extérieures concernent les mairies d'arrondissements, la Préfecture, le Conseil général, la communauté urbaine, et les services éloignés de la mairie centrale. Elles sont effectuées par automobile, le matin ou l'après-midi selon les cas. Certains services

disposent d'une boîte aux lettres au service du courrier ; elle est relevée quotidiennement par des agents de ces services.

2 - Les différents types de courriers

Différents courriers sont traités : on distingue les magazines, les quotidiens, les colis, les lettres. Ils peuvent être acheminés en colissimo, en recommandé, en post impact ou en chrono-post. Mais passent également par le service du courrier des documents spéciaux et les enveloppes navettes entre services.

3 - Les utilisateurs : services et élus

Le service du Courrier travaille pour l'administration toute entière de la Ville de Lyon, Mairie Centrale et Mairies d'arrondissement, le Secrétaire général et ses services, les élus et leur cabinet, le Maire et son cabinet. Mais par eux, nous sommes attentifs aux citoyens de Lyon et d'ailleurs, afin que le service public soit fidèle à sa vocation et l'élu proche de ses électeurs.

4 - Le traitement en nombre et en coût

Compte-tenu des différents tarifs pratiqués par l'administration des postes, le décompte en nombre de courrier n'est pas en soi suffisamment pertinent. Il faut donc lui adjoindre un comptage en coût. En effet, une missive envoyée en recommandé révèle la volonté particulière de son auteur que son avis soit pris en considération. En analysant le volume des types de courrier et leur contenu codifié, le service du Courrier est en mesure de présenter au Secrétaire général les grandes tendances de la volonté exprimée par les administrés.

B - Une coopération demandée aux services

1 - Boîte aux lettres unique et circuits parallèles

L'analyse des courriers n'est vraiment efficiente que si elle porte sur la totalité des plis adressés à l'administration et aux élus. Tous les courriers ne sont pas ouverts. Aussi, importe-t-il de ne pas accentuer cet inconvénient par l'établissement de circuits parallèles d'acheminement d'informations écrites, et notamment en usant d'une boîte aux lettres hors de l'Hôtel de Ville. La seule adresse utilisée doit être : Hôtel de Ville - BP 1065 - 69205 LYON Cédex 01.

2 - La réponse aux relances

Une mission a été confiée au service du Courrier consistant à aider les services à suivre le traitement des plis qui leur ont été envoyés. Il s'agit pour le Secrétaire général d'être informé des délais d'étude des affaires, dans un souci de bonne administration. La remontée d'informations jusqu'à l'autorité suprême ne peut s'effectuer que si les services répondent aux

relances, demandant quand un dossier a été conclu, et en joignant au bordereau émis par le service du Courrier une copie de la réponse adressée par l'administration.

C - La procédure de codification

Tout courrier destiné à être enregistré (en raison de son attribution ou de son importance) est codifié en 3 ou 4 signes :

- un signe concernant l'émetteur du courrier
- un signe concernant la nature du courrier
- un signe concernant le (s) thème (s) abordé (s) dans le courrier est un signe facultatif relatif au dossier concerné

Par exemple : A/S/3 IMMI - Ce module signifie qu'un particulier se plaint de l'insécurité causée par la présence d'immigrés. Cette synthèse d'informations souffre des faiblesses inhérentes à tous les regroupements : la perte d'une partie du sens.
L'interprétation à l'envers des modules, qui est en fait l'objet de la présente étude, nécessite en conséquence une grande prudence et demande d'être faite par une personne ayant elle-même codifié les courriers, afin de bien s'imprégner des nuances de toutes les codifications possibles. La fiabilité de l'analyse repose donc sur une condition sine qua non : la personne qui codifie et celle qui analyse doivent avoir la même approche de la codification.

Le Cabinet du Maire (bureau du Cabinet et C. Baqué), le Secrétariat Général (C. NICOLAOU et C. FOGNINI) sont équipés de « 4D » afin de permettre la consultation des fiches d'enregistrement auxquelles donne lieu l'enregistrement des plis.

Le Logiciel « 4D », propre au traitement des courriers, permet de surcroît une exploitation statistiques des courriers enregistrés par la cellule affectée à cette tâche au sein du service.

III - Objectif du CRM

Dans le cadre du CRM 1997 - 1998, il a été imaginé l'élaboration du présent rapport, en vue d'optimiser les outils informatiques mis à la disposition du service ; il a en effet été nécessaire pour les agents de maîtriser les logiciels « 4D », « WORD 6 » et « EXCEL 5 » dans des applications complexes ayant nécessité une formation au préalable.

D'autre part, l'histoire du service traduit bien la volonté du Secrétaire général de se doter d'un service apte à le renseigner sur les grandes tendances exprimées au travers des courriers. En effet, connaître les préoccupations des personnes qui écrivent en mairie permet à l'exécutif municipal d'informer les services afin que l'administration puisse répondre rapidement aux attentes des administrés. Le Secrétariat général peut aussi présenter au Maire des plans d'action adaptés aux situations.

Ainsi, le service du Courrier a eu plusieurs fois l'occasion de rapporter combien les questions de sécurité et de propreté importent par exemple aux Lyonnais.

Il est fondé en l'affirmant car il s'appuie sur les données incontestables que sont les courriers, dont on a rappelé plus haut la signification. Il est légitimé en énonçant ces faits car la transmission des informations est son objet.
En ce sens, on comprend combien le CRM 1997 - 1998 découle de la volonté de ceux qui ont voulu l'existence du service.

Au moment de l'élaboration du CRM, la cellule enregistrement du service du Courrier était constituée de :

Jacqueline BARRAS (Directeur de service)
Xavier BARRIERE (responsable de la cellule enregistrement)
Françoise BRESSAND
Françoise ROCHELIMAGNE
Véronique KERVAGORET
Dominique PRADAT

A partir du 1er Janvier 1998, le service comptait désormais :

Hélène CLOPPET (Directeur de service)
Françoise ROCHELIMAGNE
Dominique PRADAT
Marie-Christine DEVAUX
Valérie RAZAFINDRAINIBE (1er Février 1998)

Deuxième partie
Description des services utilisés et méthodologie employée

Si le logiciel « 4D » permet l'extraction des informations, il fallait néanmoins colliger et trier ces données pour rendre leur lecture plus aisée. Un système a ainsi été imaginé puis créé. Il permet d'insérer les données de « 4D » dans les grilles. Il croise les informations entre elles et dégage les grandes tendances. Ce système, bâti sur le tableur « EXCEL 5 », présente en huit parties les grandes clefs d'accès aux courriers enregistrés par le service, sur la période de référence : du 26 juin 1995 au 31 décembre 1997, soit 30 mois.

I - L'émetteur du courrier

La première clef d'entrée du système est la personne (physique ou morale) émetteur du courrier. Elle répond à la question : « Qui est-il ? »
11 types d'émetteurs ont été sélectionnés:

1 - L'individu qui écrit en son seul nom, n'engage que sa responsabilité ou celle de proches peu nombreux dont il est le porte-parole ou pour lesquels il demande une intervention.

2 - Les personnes morales de droit privé et les ensembles de personnes réunies autour d'un intérêt commun au nom duquel elles se manifestent, même si une seule personne physique est identifiée.
On regroupe dans ce type d'émetteurs :
- Les associations, les fondations, les sociétés, groupes industriels, commerciaux ou de services, les syndicats, les groupes de pression, mais non les personnes se regroupant autour d'une pétition.

3 - Les personnes morales de droit public, les diverses administrations non municipales et n'entrant pas non plus dans les autres types d'émetteurs. Les OPAC, SEM, SEML, hôpitaux.

4 - La Préfecture, c'est-à-dire les préfets et les services préfectoraux

5 - La Communauté urbaine, représentée par ses élus et les services communautaires

6 - Les mairies d'arrondissements, constituées de leurs élus et des services d'arrondissement

7 - Les villes, sans considération pour leur nationalité et pour leur nombre lorsqu'elles agissent au sein d'une organisation.

8 - Les départements, c'est-à-dire les élus et les services des conseils généraux

9 - Les régions, représentées par leurs élus ainsi que par les services régionaux. On inscrira également dans ce type d'émetteur les entités politiques régionales étrangères

10 - L'Etat et les services ministériels, le chef d'Etat, les ministres, le Parlement, les services administratifs associés, les députés, les sénateurs, les grands corps d'Etat

11 - Les organisations internationales

II - L'origine géographique des courriers

La deuxième clef d'entrée du système d'exploitation des données est l'origine géographique de l'émetteur du courrier. Elle répond à la question « Où se situe-t-il ? »
Les neuf arrondissements de Lyon ont été distingués, ainsi qu'une zone recouvrant la circonscription du Maire, englobant le 6ème arrondissement et une partie des 3ème et 7ème arrondissements.
Après avoir dénombré les courriers écrits dans une zone géographique, on compare ce nombre au total général des plis enregistrés (25.576) pendant la période d'étude.
On s'intéresse ensuite à deux autres clefs d'entrée du système : les « thèmes » sont abordés au paragraphe suivant. Les dossiers font l'objet du paragraphe VIII, constitués en raison du nombre des plis reçus ou de l'importance des sujets (les atteintes aux bonnes mœurs ou les questions de sécurité par exemple). Après avoir déterminé le nombre total des courriers afférents à ces thèmes et dossiers, sans considération de leur origine géographique, on dénombre ensuite les plis concernant les questions envisagées (thèmes et dossiers) écrits dans la zone géographique considérée.

III - Les thèmes des courriers

La troisième clef d'entrée du système est le (s) thème (s) du courrier. Elle répond à la question: « De quoi parle-t-il ? »
En effet, chaque courrier aborde un ou plusieurs thèmes. La codification permet un cumul des thèmes afin que le code final du courrier reflète le plus exactement possible la variété des sujets abordés.
Certaines alliances de thèmes ont des significations propres, autres que celles des thèmes pris séparément.

Par exemple la liaison « 0 - 214 » traite des questions afférentes aux HCL et non de la santé et des affaires de politique locale.
On notera que dans le cadre de l'addition de plusieurs thèmes, le système comptabilise les thèmes pris individuellement et fait un autre comptage propre au regroupement.

Les thèmes retenus : (Cf liste en annexe)

En plus de ces 41 thèmes, pris séparément, il a été décidé d'étudier des couples de thèmes, en ce qu'ils révèlent des nuances que n'offrent pas les seuls thèmes :

- L'emploi à l'intérieur de la collectivité Ville de Lyon : demandes d'emploi et politique d'embauche (i - z10)

- Les questions humanitaires internationales (et hors de France) (n - z6)

- La construction de réseaux de transports (t - q)

- Les questions de santé en France (u - z12)

- Les animaux domestiques à Lyon (z1 - z2)

- Les médias lyonnais (z4 - z14)

- Les relations publiques internationales (z7 - z6)

- La collaboration inter-structures internationales (z8 - z6)

- Les relations inter-structures en France (z8 - z12)

- Les relations publiques européennes (z7 - z9)

- La collaboration inter-structures en Europe (z8 - z9)

- Les questions de sécurité en France (s - z12)

On comptabilise le nombre total de courriers afférents à un thème et au sein de chacun d'eux, sont comptés les courriers relatifs à des « natures » déterminées, en général 5 ou 6, parce qu'elles sont les plus nombreuses. La « nature » d'un courrier correspond au ton du courrier, à ce qu'il exprime (des doléances, une demande d'intervention par exemple). On développera ce point dans la partie du présent rapport consacrée à ce sujet.
Le croisement de ces informations permet de connaître, par grands thèmes, les attentes, la satisfaction ou l'insatisfaction des personnes qui écrivent en mairie.

IV - Les natures des courriers

La quatrième clef d'entrée du système est la nature du courrier. Elle répond à la question « Qu'exprime-t-il ? »
La nature d'un courrier exprime son ton général, son objet, distinctement du sujet qu'il traite. Le courrier exprime une demande, une réflexion, une critique, etc..

34 grandes natures servent à caractériser les courriers (Cf document joint)

Les natures sont comptées et comparées au nombre total de courriers parvenus en mairie durant la période d'étude.
Une étude de thèmes déterminés est adjointe aux natures, afin de savoir, pour une nature donnée, combien de courriers concernent tel ou tel thème. Bien entendu, les thèmes choisis diffèrent selon les natures.

V - Les destinataires des courriers

La cinquième clef d'entrée du système est le destinataire du courrier. Elle répond à la question « Pour qui est-il ? »

Le destinataire du courrier est la personne ou le service municipal à qui l'émetteur envoie le courrier. Le pli lui est « adressé ». S'il s'avère, en dépit de l'intention de l'émetteur, que la personne ou le service désigné par l'émetteur pour prendre connaissance du courrier n'est pas compétent (il lui est adressé), celui-ci est alors « transmis » à la personne ou le service approprié par le service du Courrier. Selon les cas, une copie est envoyée ou non à la personne désignée par l'émetteur. Quand un courrier est transmis à la personne ou au service compétent, il est désigné sous le terme « destinataire pour suivi ».

L'analyse relative aux destinataires englobe aussi bien les destinataires des courriers adressés que des courriers transmis.

Le service du Courrier a fait la liste des personnes (élues) et services concernés :

1 - Le maire
2 - Le cabinet du maire et ses membres, hormis ceux appartenant au :

Service
3 - du Protocole
4 - Communication externe
5 - Relations internationales

Les élus :

6 - Christian PHILIP
7 - Henry CHABERT
8 - Jean-Michel DUBERNARD
9 - André SOULIER
10 - Jean-François MERMET
11 - Jacques MOULINIER
12 - Michel FORTEN
13 - André BOURGEOINE
14 - Anne-Marie COMPARINI
15 - Michèle MOLLARD
16 - Bruno GIGNOUX
17 - Roland CHANDELON
18 - Jean-Marie CHANON
19 - Jean-Marc CHAVENT
20 - Florence BALAY
21 - Christian BONNEFOND
22 - Denis TROUXE
23 - Anne PUVIS de CHAVANNES
24 - Alain BIDEAU
25 - Chantal JOSSE
26 - Alain MOYAT

Au Secrétariat Général :

27 - Le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les Chargés de mission
28 - Les délégués généraux, dont le DGST

Les Services :

29 - Le secrétariat du Conseil municipal
30 - Le service de la Communication interne
31 - Le service Contrôle de gestion
32 - La D.S.I.T.
33 - Le service de la Programmation, rattaché par la suite à la division des finances
34 - La cellule Assurances du service juridique
35 - La cellule Contentieux du service juridique
36 - Le service de la documentation
37 - La division des ressources humaines et de la Formation
38 - Le Comité d'Oeuvres Sociales (COS)

39 - La division des finances
40 - La division de l'administration générale
41 - La direction administrative des travaux et marchés
42 - La Direction Grands Travaux
43 - La Direction Etudes et Développement (ex. DETA)
44 - La Direction Logistique Garage et Festivités
45 - La Direction Méthodes et Moyens (ex. DB1)
46 - La Direction Travaux (ex. DB2)
47 - La Direction Gestion des Bâtiments (ex. DEB)
48 - La division des affaires scolaires et universitaires
49 - La division des affaires sociales
50 - La division Prévention Santé Enfant
51 - La division de l'enfance
52 - La direction des affaires culturelles (services administratifs de la direction)
53 - Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation
54 - Le Musée des Beaux-Arts
55 - Le Musée de l'Imprimerie
56 - L'Ecole Nationale des Beaux-Arts
57 - Les Archives
58 - Le Musée d'Art Contemporain
59 - L'Orchestre National de Lyon
60 - Le Musée de Gadagne
61 - La division des sports
62 - La division des mairies d'arrondissements
63 - La division des services funéraires
64 - Le département Ecologie urbaine
65 - La division Sécurité et Hygiène
66 - La division du domaine
67 - Le service du Patrimoine
68 - La division du cadre de vie et de la gestion des espaces publics
69 - La division de la Police et des déplacements urbains
70 - La direction de l'aménagement urbain
71 - Les missions (Gerland, Vaise, 8ème)
72 - La division des espaces verts
73 - Le jardin botanique
74 - Le jardin zoologique
75 - La division de l'éclairage public
76 - La Division Etudes et Techniques Urbaines

VI - Les « qualités » du Maire

La sixième clef d'entrée du système est la « qualité » du maire. Elle répond à la question « A quel titre reçoit-il ce courrier ? »

Le Maire de Lyon exerce en effet différentes fonctions au titre desquelles il reçoit du courrier :

Ses diverses qualités sont :

1 - Président du C.N.R. (RBCO)
2 - Président de l'Opéra de Lyon (RBO)
3 - Président de la Communauté urbaine (RBC)
4 - Président des HCL (RBH)
5 - Député du Rhône (RBD)
6 - Président du Crédit municipal (RBCM)
7 - Maire de Lyon (RBMA)
8 - Ancien Premier ministre (RBMI)

Une rubrique regroupe les courriers adressés à Raymond BARRE sans précision de la fonction (RB)

VII - Les courriers recommandés

La septième clef d'entrée du système est le fait qu'un courrier soit envoyé en recommandé. Ce type d'envoi souligne l'importance que l'émetteur accorde à l'information qu'il transmet. Sachant que le support papier a tendance à s'effacer devant la conversation téléphonique, le courrier recommandé revêt une double qualité :

- celle de l'écrit
- celle de l'écrit ayant nécessité une démarche spéciale à la Poste et un surcoût pour l'envoi du pli.

Pour chaque destinataire, il a été compté le nombre total de courriers adressés ainsi que la part occupée par les recommandés.
La même distinction a été opérée au sein des courriers triés par thèmes, par nature, et par dossier.

VIII - Les dossiers

La huitième clef d'entrée du système est le dossier dans lequel s'insère le courrier. Autant les précédents éléments de codification présentent un caractère à peu près figé, autant cette rubrique « dossiers » est destinée à être renouvelée. Les dossiers sont en effet les grands sujets

des courriers, revenant de manière régulière et fréquente (par exemple le dossier « Immigrés », ou abordés à un moment précis (Coupe du Monde de Football 1998).

Les dossiers retenus sont à ce jour :

1 - La Loi PLM (PLM)
2 - La Cité internationale (CITE)
3 - L'amiante (et le déflocage) (AMIA)
4 - Les questions relatives au SIDA et à la Toxicomanie (SIDA)
5 - Le Palais des Congrès (PACO)
6 - La participation de Lyon à l'illumination de la Havane (ILLU)
7 - La Coupe du monde de Football 1998 (FOOT)
8 - Les questions afférentes à l'Institut Pasteur (IPL)
9 - Le Centre International de Séjour (CISL)
10 - Le Crédit Municipal (CMUN)
11 - Les atteintes aux bonnes moeurs (affichage à caractère pornographique, spectacles licencieux, prostitution) (MOEU)
12 - Les questions relatives au Conservatoire de Musique de Lyon (CNR)
13 - La liaison Lyon - Genève - Turin et les relations entre les trois métropoles en général (LGT)
14 - La Francophonie (FRAN)
15 - Le G7 (G7)
16 - Les réponses faites aux voeux du maire (VOEU)
17 - Les immigrés et l'immigration (IMMI)
18 - Les questions afférentes au Château de St-Maurice-de-Remens (STEX)
19 - La charte Lyon - Marseille (CLM)
20 - Le Canal Rhin-Rhône (CRR)
21 - L'implantation de l'Ecole Normale Supérieure de lettres St-Cloud (ENS)
22 - L'Auberge de Jeunesse de la montée du chemin neuf (AJ)
23 - Les contrats de fonctions majeures (FOMA)
24 - Les centres sociaux et culturels (MJC)

3ème Partie
Analyse des statistiques

Toutes les analyses portent sur les courriers enregistrés

I - L'origine géographique des courriers

Le nombre des courriers envoyés est à peu près le même, quelque soit l'arrondissement d'origine. La proportion se situe autour de 4 -5 %. On inférera de cela qu'un nombre important de plis provient de l'extérieur de Lyon. Nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'évaluer l'importance du nombre des plis provenant de la Communauté urbaine, par rapport au département, à la région, et au territoire national, en raison du temps consacré pour obtenir de telles informations. Les possibilités technologiques s'effacent en l'occurrence devant les impératifs du travail quotidien.

On relèvera que les thèmes les plus soulevés dans les courriers sont toujours à peu près les mêmes, et dans les mêmes proportions, quelque soit la provenance géographique du pli.
L'analyse des thèmes fera l'objet d'un paragraphe spécifique. Cette constatation s'applique également aux dossiers, dont l'étude se trouve ci-après.

II - L'émetteur des courriers

Les émetteurs principaux de courriers sont les groupements de personnes (associations, fondations, sociétés et groupes). Ils envoient à eux-seuls près de 40 % des courriers, soit 9500 plis. Les personnes qui écrivent en leur nom propre représentent environ 30 % des émetteurs. Les autres émetteurs totalisent à peine 20 % et varient entre moins de 1% et 5 %.

III - Les thèmes des courriers

Le classement des thèmes les plus abordés dans les courriers est le suivant :

1 - Ce qui concerne l'emploi dans la collectivité Ville de Lyon (10 %)

2 - On trouve ex aequo :
- les questions de sécurité à l'échelle nationale
- les relations internationales, y compris les relations publiques avec une structure étrangère (9 %), hors Europe

3 - Représentent 8 % des thèmes abordés :

- les questions de santé en France
- les relations internationales en Europe, y compris les relations publiques avec une structure européenne.

4 - Représentent 7 % des thèmes abordés :

- ce qui concerne l'emploi, le travail, le chômage
- les relations publiques en France
- la collaboration inter-structures en France

5 - Représentent entre 5 et 6 % des thèmes abordés :

- la vie politique nationale
- ce qui concerne les constructions de voirie
- ce qui concerne les finances, l'économie, le budget, les secteurs bancaires et les assurances

6 - Représentent entre 3 et 4 % des thèmes abordés :

- les médias et télécommunications dans la région lyonnaise
- les transports, les réseaux de communication, le stationnement
- les pollutions d'origine animale
- les questions de sécurité
- ce qui concerne le domaine social et la solidarité
- le logement social
- la vie associative
- les questions d'environnement et les pollutions (air, bruits, sol)
- ce qui concerne le personnel de la Ville de Lyon
- la vie politique locale

A - L'emploi dans la collectivité Ville de Lyon

10 % des courriers adressés en mairie concernent ces thèmes (s - ≠10)
99 % des demandes d'emploi sont des demandes pour travailler à la Ville de Lyon.
Un tiers des demandes d'intervention sont des demandes touchant l'emploi à la Ville.
Autour de 10 % des réflexions, doléances et demandes de renseignements concernent l'emploi à la Ville.

B - La sécurité en France

Cette question suscite l'intérêt des Français. En effet, une demande d'intervention sur trois concerne ces thèmes (s - ≠12). Les demandes d'intervention à ce sujet on eu lieu au moment du

projet de loi Debré sur l'immigration ; des associations ont fait envoyer des courriers - types pour faire amender cette loi.
4 % des courriers faisant part des réflexions des émetteurs, concernent la sécurité en France.
Enfin, un courrier de doléances sur trois a trait à cette question.

C - Les Relations internationales

L'importance du nombre des courriers afférents aux relations publiques avec une structure étrangère, hors Europe, révèle l'ouverture de Lyon au monde et l'envergure internationale de la personne du Maire.
De fait, près de 40 % des demandes d'audience adressées au Maire proviennent de personnes étrangères et environ 20 % des demandes de renseignements viennent de l'extérieur de l'Europe et sollicitent des informations sur Lyon.

D - La santé en France

Les questions relatives à la santé, à sa gestion par l'Etat, provoquent les réactions des Français :

40 % des réflexions portent sur ces thèmes (n - z12) et une demande d'intervention sur trois a trait à la santé en France. Ces chiffres significatifs s'expliquent par le débat suscité par le projet de loi de réforme de la sécurité sociale pendant le gouvernement de M. JUPPE.

E - Les relations internationales en Europe

On peut reprendre la même analyse qu'en C (Relations Internationales)

Une demande d'audience sur trois provient d'un étranger européen
Environ 16 % des réflexions et des demandes de renseignements émanent d'étrangers européens ; ceci révèle l'intérêt des Européens pour Lyon.

F - L'emploi

Les courriers afférents à l'emploi traitent essentiellement :

- des demandes d'embauche
- des demandes d'intervention

En effet, 28 % des demandes d'intervention ont trait à l'emploi.

G - Les relations publiques en France

16 % des demandes de renseignements concernent ce thème (z7) et 13 % des réflexions portent sur ce sujet.

Là encore, on constate l'ouverture de Lyon, pas seulement à l'étranger, mais aussi en France.

H - La collaboration inter-structures en France

Autre élément illustrant l'ouverture de Lyon : l'importance du nombre des courriers afférents aux thèmes ci-dessus mentionnés (z8 - z12).
Un tiers des réflexions relève de cette question. Il apparaît qu'un certain nombre de structures locales dont les plus éminentes sont les municipalités, entretiennent des liens étroits avec la Ville de Lyon.

I - La vie politique nationale

Le grand nombre de demandes d'interventions dans ce thème (29 %), les réflexions sur la vie politique nationale, ainsi que la part de ce sujet dans les doléances (14 %) mettent en lumière des démarches entreprises auprès du maire en raison de sa qualité de député et d'homme politique influent.

J - Les constructions de voirie

La construction de voirie fait écrire les personnes qui résident dans la région. Ces personnes font part de leurs réflexions et doléances, ou bien demandent des renseignements. Mais surtout, 35 % des demandes de travaux concernent la voirie.

K - Les finances, les secteurs bancaires, budgétaires et les assurances

1/3 des demandes de subventions concernent ce thème

L - Les médias et télécommunications

Il s'agit de secteurs économiques en pleine expansion, recueillant 27 % des offres de service.

M - Les transports, les réseaux de communication et le stationnement

17 % des doléances concernent ce thème ainsi que 98 % des demandes d'intervention après une sanction.
Il apparaît que ce secteur voit des mécontents (dossier TEO) et des « victimes » demandant justice...

N - Les pollutions d'origine animale

19 % des doléances concernent ces thèmes (z1 -z2

O - La sécurité

21 % des doléances concernent les questions de sécurité à Lyon. Ce renseignement est à recouper avec « la sécurité en France ».
En effet, le mécontentement local fera souvent l'objet d'une récrimination à l'échelle nationale.

P - Le social

Ce secteur est demandeur de subventions : environ 20 % des demandes de subventions concernent le secteur social.

Q - Le logement social

97 % des demandes de logement touchent ce secteur, ainsi que 9 % des demandes d'intervention. Le rôle de la Ville de Lyon dans l'octroi de logements sociaux est plus ou moins connu mais son influence est toujours invoquée.

R - La vie associative

Ce secteur est demandeur de subventions : 34 % des demandes de subventions concernent ce secteur.

S - L'environnement et les pollutions - les nuisances sonores

18 % des doléances concernent ce thème

T - Le personnel de la Ville de Lyon

Si les demandes d'intervention sur ce thème (essentiellement destinées à résoudre des conflits ou à obtenir un emploi) représentent 10 % du total des demandes d'intervention, on notera surtout que 69 % des contrôles de légalité concernent la division du personnel.

U - La vie politique locale

11 % des demandes de renseignements concernent la vie locale

IV - Les natures des courriers

Le classement des natures employées dans les courriers est le suivant :

1 - la transmission de documents, pour information (9 % du total général des courriers adressés en mairie)

2 - les demandes d'intervention et les interventions (7 %)

3 - les doléances (6 %)

4 - les réflexions et commentaires divers (4 %)

5 - les demandes d'emploi (3 %)

6 - les remerciements, félicitations, vœux et manifestations de soutien à la politique du Maire (2 %), les demandes d'audience (2 %), les remises de livres et autres objets (2 %), les demandes de renseignements (2 %)

A - La transmission de documents

Aucune tendance significative n'émerge des remises de documents

B - Les demandes d'interventions et les interventions

En premier lieu, ces demandes et ces interventions concernent la vie politique nationale, en raison, comme il a été dit plus haut, du statut particulier du Maire, député, ancien premier ministre et homme politique influent de stature internationale. 34 % des courriers relatifs à la politique nationale sont des demandes d'intervention adressées au Maire.
Un courrier sur cinq ayant trait aux finances, au logement social et au personnel Ville de Lyon est également une demande d'intervention ou une intervention. Pour ce qui concerne les finances, il s'agit essentiellement de demandes concernant les impôts locaux (jugés trop importants).
Dans le cas du logement social, des « conflits » sont à arbitrer ou des faveurs sont sollicitées auprès d'organismes HLM.
Enfin, pour les agents de la Ville, ces demandes concernent des arbitrages.

C - Les doléances

La donnée la plus significative de l'analyse des natures de courriers se trouve ici : 44 % des doléances concernent la sécurité (en fait, l'insécurité).
Un tiers des doléances ont trait aux pollutions et problèmes d'environnement. Les points incriminés sont la pollution de l'air et les déjections canines.

Un courrier de doléances sur cinq traite enfin soit des finances (impôts locaux trop élevés) soit des transports (embouteillages, TEO).

Pour les autres données, aucune n'émerge vraiment.

V - Les destinataires des courriers

Le maire reçoit environ 70 % des courriers qui sont enregistrés. La cellule des relations internationales recueille 1 % du total des plis. Quant aux adjoints, si l'on tient compte du nombre de courriers reçus, le classement s'effectue comme suit :

1 - Christian PHILIP, Premier adjoint ayant en charge un sujet sensible : les déplacements urbains.

2 - Michel FORIEN, à qui l'on s'adresse pour deux sujets intéressant le public :
- l'emploi
- la vie économique, les entreprises

3 - Anne-Marie COMPARINI, adjoint pilotant des dossiers DSU ; le secteur social préoccupe les Français, comme on l'a vu.

4 - André SOULIER, adjoint ayant en charge le rayonnement de Lyon, ville dont le rôle international s'affirme grâce, aussi, à la personnalité de son Maire.

5 - Bruno GIGNOUX ; la santé est un des thèmes majeurs

6 - Jean-François MERMET et Denis TROUXE, l'un est responsable de la sécurité et de la police municipale, qui donne des sanctions de stationnement : deux sujets intéressant vivement les Lyonnais. Denis TROUXE a beaucoup été sollicité au moment des changements au Conservatoire national.

7 - André BOURGOGNE et Jean-Marie CHANON. Le domaine social, comme on l'a vu, suscite de nombreux courriers ; le nombre important de plis reçus par M. CHANON est en grande partie explicable par le grand impact de son rapport sur le phénomène scolaire.

8 - Florence BALAY (affaires scolaires), Chantal JOSSE (logement social) et Christian BONNEFOND :
L'école est un sujet sensible qui voit de nombreuses pétitions et demandes d'intervention.
L'adjoint délégué au logement social reçoit des demandes (nombreuses) de logement et d'intervention.
L'adjoint délégué aux sports a des relations étroites avec les associations sportives et a une grande activité de terrain. Il reçoit en conséquence de nombreux courriers.

Pour les services administratifs, le classement est le suivant :

1 - La division des sports reçoit 10 % du total des courriers enregistrés. C'est considérable. On peut sans doute s'interroger sur la pertinence de l'enregistrement de certains plis : demande de mises à disposition de terrains de sports (la grande majorité) ou d'équipements.
M. BONNEFOND voulant gérer lui même de telles demandes, dans le dessein d'entretenir des liens étroits avec les clubs sportifs, il a été convenu que les plis seraient enregistrés, avec copie à la division des sports. Cette procédure perdure.
Reçoivent 3 % environ du total des courriers.

2 - La division du personnel : demandes d'intervention et doléances principalement.

3 - La division de la police et des déplacements urbains ; il s'agit surtout de demandes d'intervention avec un procès verbal pour stationnement illicite.

4 - Les affaires scolaires et universitaires. Les affaires des cantines et des études du soir ainsi que le dossier ENS expliquent en grande partie ce volume.

5 - Les affaires culturelles. L'octroi des subventions d'Etat, la demande de prêt d'oeuvres et les affaires de l'Opéra de Lyon justifient le nombre des lettres reçues.

6 - Les affaires sociales : demandes d'aide financière et d'intervention essentiellement.

7 - La division du cadre de vie. Il s'agit surtout de demandes d'occupation du domaine public et de délai pour effectuer un ravalement de façades.

8 - La division du domaine reçoit surtout des demandes de mise à disposition de salles municipales.

9 - La division des espaces verts gère les demandes fort nombreuses de décorations florales.

10 - La direction de l'aménagement urbain a en charge les subventions accordées pour les réhabilitations de logements (Charte de l'habitat adapté) ainsi que le programme social thématique (PST) ainsi que l'auberge de jeunesse, montée du Chemin Neuf et la Cité internationale.'

11 - La division des finances reçoit des demandes de subvention et toutes les réclamations concernant les impôts locaux.

12 - Le secrétariat général gère certains dossiers sensibles : le CISL, par exemple.

13 - Le département écologie urbaine centralise toutes les questions afférentes à la salubrité des bâtiments (saturnisme) et les nuisances sonores.

14 - La division de l'enfance a été très sollicitée à l'occasion de l'affaire du château d'A. de Saint-Exupéry (Saint-Maurice de Remens)

Elle est saisie de nombreuses demandes concernant des places en crèche.

VI - Les « qualités » du maire

Pour des raisons historiques (il a été fait tardivement une distinction entre les diverses qualités du maire), c'est la rubrique « sans distinction » qui est de loin (67 % des plis) la plus conséquente.

On trouve ensuite :

- la qualité de Maire de Lyon,
- celle de député du Rhône,
- d'ancien premier ministre.

Le classement n'a plus par la suite de réel intérêt.

VII - Les courriers recommandés

Un constat tout d'abord : 1,14 % seulement des plis enregistrés sont recommandés.
Le cabinet du Maire et les services reçoivent à peu près le même nombre de courriers recommandés.
Le recommandé appuie et solennise le courrier : en ce sens, il est très significatif.

Parmi les services municipaux, le classement s'établit ainsi :

1 - La division du personnel, ce qui est normal puisqu'il s'agit souvent de doléances.

2 - La division du domaine ; la régie des biens communaux gère les biens du domaine privé. Les procédures font usage de recommandé.

3 - La direction de l'aménagement urbain.

4 - Le secrétariat général et la direction administrative des travaux (qui gère les appels d'offres).

5 - La division des finances et celle des affaires scolaires et universitaires.

6 - La division du cadre de vie.

Quels sont les thèmes abordés ?

1 - Le domaine, le logement (fins de bail)

2 - L'emploi : demandes d'emploi, d'intervention pour en obtenir un, ou doléances (pour les agents Ville de Lyon)

3 - Les transports ; en l'occurence, il s'agit du stationnement des véhicules

4 - La fonction publique, c'est-à-dire les agents Ville de Lyon et les questions relatives à leur emploi.

5 - L'urbanisme

6 - La vie politique locale

7 - Le logement social

8 - La sécurité

Quelles natures sont concernées ?

1 - Les doléances
2 - Les demandes d'intervention
3 - Les documents remis pour information
4 - Les demandes de renseignements
5 - Les demandes d'audience

Quels dossiers sont visés ?

1 - L'immigration, à rattacher, comme on l'a vu, aux questions de sécurité
2 - L'affaire du château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice de Remens
3 - La Coupe du monde de Football

VIII - Les **dossiers**

Le classement est le suivant :

1 - L'immigration est le dossier le plus abordé. Quand il l'est, c'est pour deux raisons :

. les demandes d'intervention, comme on l'a déjà dit, consécutives au projet de loi Debré
. pour lequel des associations avaient fait des pétitions
. les doléances, régulières et individuelles, des Lyonnais

2 - Le Canal Rhin-Rhône a suscité beaucoup d'intérêt, essentiellement (à part égale) des réflexions et des doléances

3 - L'Institut Pasteur

4 - La Coupe du monde de Football

5 - Le conservatoire de musique, évoqué plus haut, au sujet des doléances lors des suppressions de postes d'enseignants

6 - Les atteintes aux bonnes moeurs. Le Maire est saisi pour intervention à l'assemblée nationale afin de faire adopter des mesures interdisant l'affichage à caractère pornographique et le racolage. Ou alors il s'agit de doléances (la majorité des plis).

7 - Les centres sociaux et culturels

8 - L'affaire du château de Saint-Exupéry, évoqué plus haut.

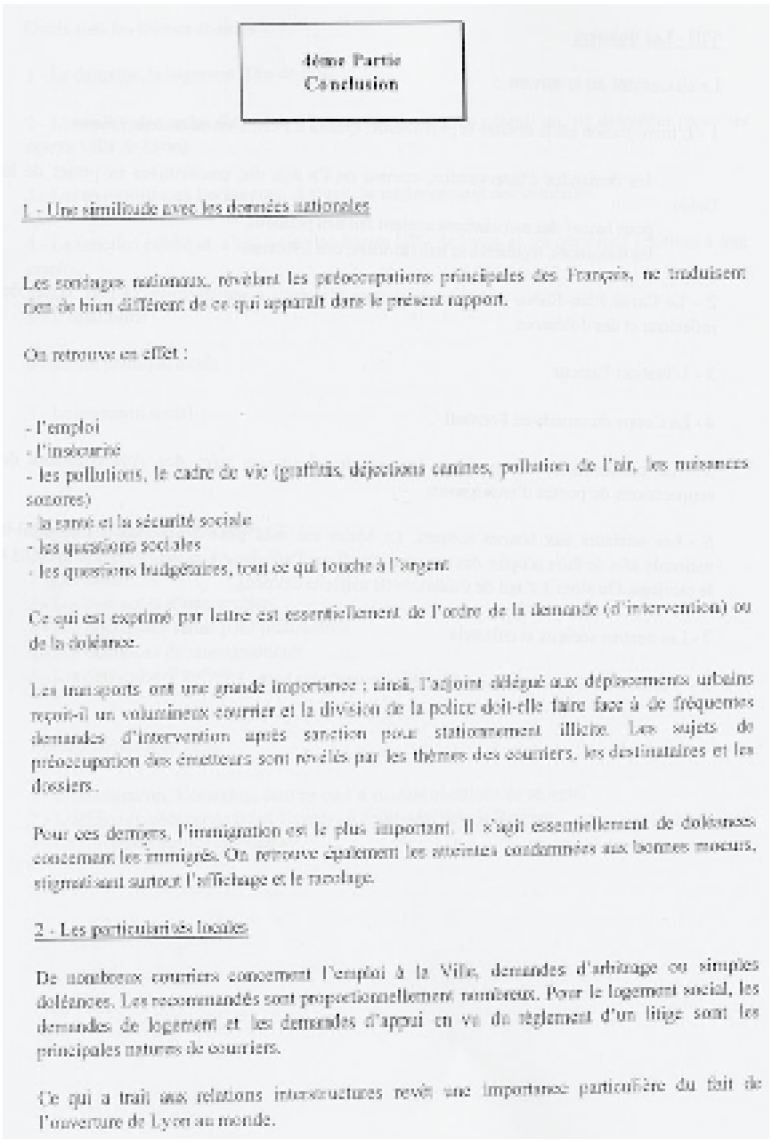

Dème Partie
Conclusion

1 - Une similitude avec les données nationales

Les sondages nationaux, révélant les préoccupations principales des Français, ne traduisent rien de bien différent de ce qui apparaît dans le présent rapport.

On retrouve en effet :

- l'emploi
- l'insécurité
- les pollutions, le cadre de vie (graffitis, déjections canines, pollution de l'air, les nuisances sonores)
- la santé et la sécurité sociale
- les questions sociales
- les questions budgétaires, tout ce qui touche à l'argent

Ce qui est exprimé par lettre est essentiellement de l'ordre de la demande (d'intervention) ou de la doléance.

Les transports ont une grande importance : ainsi, l'adjoint délégué aux déplacements urbains reçoit-il un volumineux courrier et la division de la police doit-elle faire face à de fréquentes demandes d'intervention après sanction pour stationnement illicite. Les sujets de préoccupation des émetteurs sont révélés par les thèmes des courriers, les destinataires et les dossiers.

Pour ces derniers, l'immigration est le plus important. Il s'agit essentiellement de doléances concernant les immigrés. On retrouve également les atteintes condamnées aux bonnes mœurs, stigmatisant surtout l'affichage et le racolage.

2 - Les particularités locales

De nombreux courriers concernent l'emploi à la Ville, demandes d'arbitrage ou simples doléances. Les recommandés sont proportionnellement nombreux. Pour le logement social, les demandes de logement et les demandes d'appui en vu du règlement d'un litige sont les principales natures de courriers.

Ce qui a trait aux relations internationales revêt une importance particulière du fait de l'ouverture de Lyon au monde.

Ainsi, l'adjoint délégué au rayonnement international reçoit-il de nombreux plis. Le débat autour de la liaison Rhin-Rhône a suscité un intérêt international ainsi que la Coupe du monde de Football.

M. Raymond BARRE, une personnalité connue partout dans le monde : les courriers qui lui sont adressés au titre d'ancien premier ministre sont nombreux. Son rôle éminent dans la vie politique locale, nationale et internationale conduisent les émetteurs de courriers à s'adresser à lui pour faire part de leurs doléances et lui demander d'agir, d'influer sur le cours des événements.

Le maire reçoit des demandes d'audience de l'étranger (1 sur 3) et 16 % des réflexions et des demandes de renseignements proviennent d'autres Etats européens.

Il est patent que Lyon bénéficie de la stature internationale de son Maire.

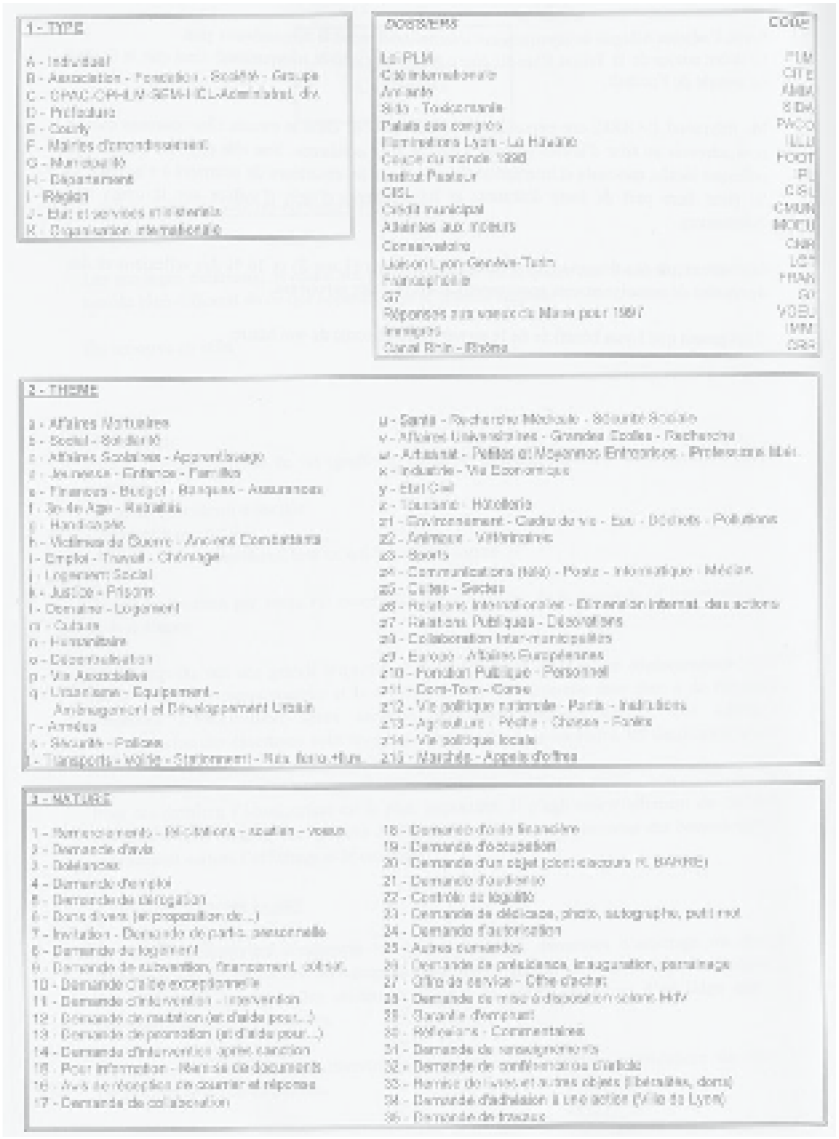

STATISTIQUES DES COURRIERS REçUS PAR LA MUNICIPALITE LYONNAISE (Courriers enregistrés sur informatique par le service courrier ainsi que par le cabinet du maire)

STATISTIQUES DES COURRIERS REçUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE LYON

TYPES

A - Individuel	**33%**
B - Association - Fondation - Société - Groupe	45%
C - OPAC-OPHLM-SEM-HCL-Administrat. div.	4%
D - Préfecture	5%
E - Courly	1%
F - Mairies d'arrondissement	0%
G - Municipalité	3%
H - Département	1%
I - Région	1%
J - Etat et services ministeriels	5%
K - Organisation internationale	0%
TOTAL	100%

THÈMES

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

a - Affaires Mortuaires	0%
b - Social - Solidarité	4%
c - Affaires Scolaires - Apprentissage	3%
d - Jeunesse - Enfance - Familles	1%
e - Finances - Budget - Banques - Assurances	8%
f - 3e-4e Age - Retraités	0%
g - Handicapés	0%
h - Victimes de Guerre - Anciens Combattants	0%
i - Emploi - Travail - Chômage	9%
j - Logement Social	4%
k - Justice - Prisons	1%
l - Domaine - Logement - Patrimoine immobilier	2%
m - Culture	4%
n - Humanitaire	0%
o - Décentralisation - Délocalisation	0%
p - Vie Associative	3%
q - Urbanisme - Equipement - Matériel urbain - Aménagement et Développement Urbain	4%
r - Armées	0%
s - Sécurité - Polices - Permis de séjour...	5%
t - Transports - Voirie - Stationnemt - Rés. ferro.+fluv.	8%
u - Santé - Recherche Médicale - Sécurité Sociale - HCL	3%
v - Affaires Universitaires - Grandes Ecoles - Recherche	1%
w - Artisanat - Petites et Moyennes Entreprises - Professions libér.	1%
x - Industrie - Vie Economique	2%
y - Etat Civil	0%
z - Tourisme - Hôtellerie	0%
z1 - Environnement - Cadre de vie - Eau - Déchets - Pollutions	5%
z2 - Animaux - Vétérinaires	0%
z3 - Sports	2%
z4 - Communications (télé) - Poste - Informatique - Médias	1%
z5 - Cultes - Sectes	0%
z6 - Relations Internationales - Dimension internat. des actions	1%
z7 - Relations Publiques - Décorations	7%
z8 - Collaboration Inter-municipalités et Inter-structures	1%
z9 - Europe - Affaires Européennes	1%

a - Affaires Mortuaires	**0%**
z10 - Fonction Publique - Personnel	3%
z11 - Dom-Tom - Corse	0%
z12 - Vie politique nationale - Partis - Institutions	7%
z13 - Agriculture - Pêche - Chasse - Forêts	0%
z14 - Vie politique locale	6%
z15 - Marchés - Appels d'offres	0%
TOTAL	100%

QUALITÉS DU MAIRE

1 - Président du CNR	**1%**
2 - Président de l'Opéra de Lyon	0%
3 - Président de la COURLY	1%
4 - Président des HCL	0%
5 - Ancien premier ministre	15%
6 - Député du Rhône	16%
7 - Sans distinction	21%
8 - Président du Crédit Municipal	0%
9 - Maire de Lyon	47%
TOTAL	100%

NATURE

1 - Remerciements - félicitations - soutien - voeux	4%
2 - Demande d'avis	1%
3 - Doléances	13%
4 - Demande d'emploi	5%
5 - Demande de dérogation	1%
6 - Dons divers (et proposition de...)	0%
7 - Invitation - Demande de partic. personnelle	3%
8 - Demande de logement	1%
9 - Demande de subvention, financement, cotisat.	3%
10 - Demande d'aide exceptionnelle	0%
11 - Demande d'intervention - Intervention	14%
12 - Demande de mutation (et d'aide pour...)	1%
13 - Demande de promotion (et d'aide pour...)	0%
14 - Demande d'intervention après sanction	1%
15 - Pour information - Remise de documents	19%
16 - Avis de réception de courrier et réponse	3%
17 - Demande de collaboration	0%
18 - Demande d'aide financière	1%
19 - Demande d'occupation	3%
20 - Demande d'un objet (dont discours R. BARRE)	2%
21 - Demande d'audience	4%
22 - Contrôle de légalité	0%
23 - Demande de dédicace, photo, autographe, petit mot	0%
24 - Demande d'autorisation	2%
25 - Autres demandes	2%
26 - Demande de présidence, inauguration, parrainage	1%
27 - Offre de service - Offre d'achat	2%
28 - Demande de mise à disposition salons HdV	0%
29 - Garantie d'emprunt	0%
30 - Réflexions - Commentaires	6%
31 - Demande de renseignements	3%
32 - Demande de conférence ou d'article	0%
33 - Remise de livres et autres objets (libéralités, dons)	3%
34 - Demande d'adhésion à une action (Ville de Lyon)	1%
35 - Demande de travaux	1%
TOTAL	100%

DOSSIERS

Loi PLM	**1**	**0%**
Cité internationale	13	2%
Amiante	14	2%
Sida - Toxicomanie	37	6%
Palais des congrès	0	0%
Illuminations Lyon - La Havane	1	0%
Coupe du monde 1998	57	9%
Institut Pasteur	60	9%
CISL	37	6%
Crédit municipal	8	1%
Atteintes aux moeurs	36	5%
Conservatoire	46	7%
Liaison Lyon-Genève-Turin	18	3%
Francophonie	7	1%
G7	6	1%
Réponses aux voeux du Maire pour 1997	45	7%
Immigrés	164	25%
Château de Saint-Maurice-de-Remens	15	2%
Charte Lyon - Marseille	2	0%
Canal Rhin - Rhône	61	9%
Ecole Normale Supérieure	10	1%
Auberge de Jeunesse	2	0%
Contrats de Fonctions Majeures	4	1%
Centres sociaux - culturels	24	4%
Périphériques	0	0%
TOTAL	668	100%

PAGE DE SAISIE SUR INFORMATIQUE DES COURRIERS

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

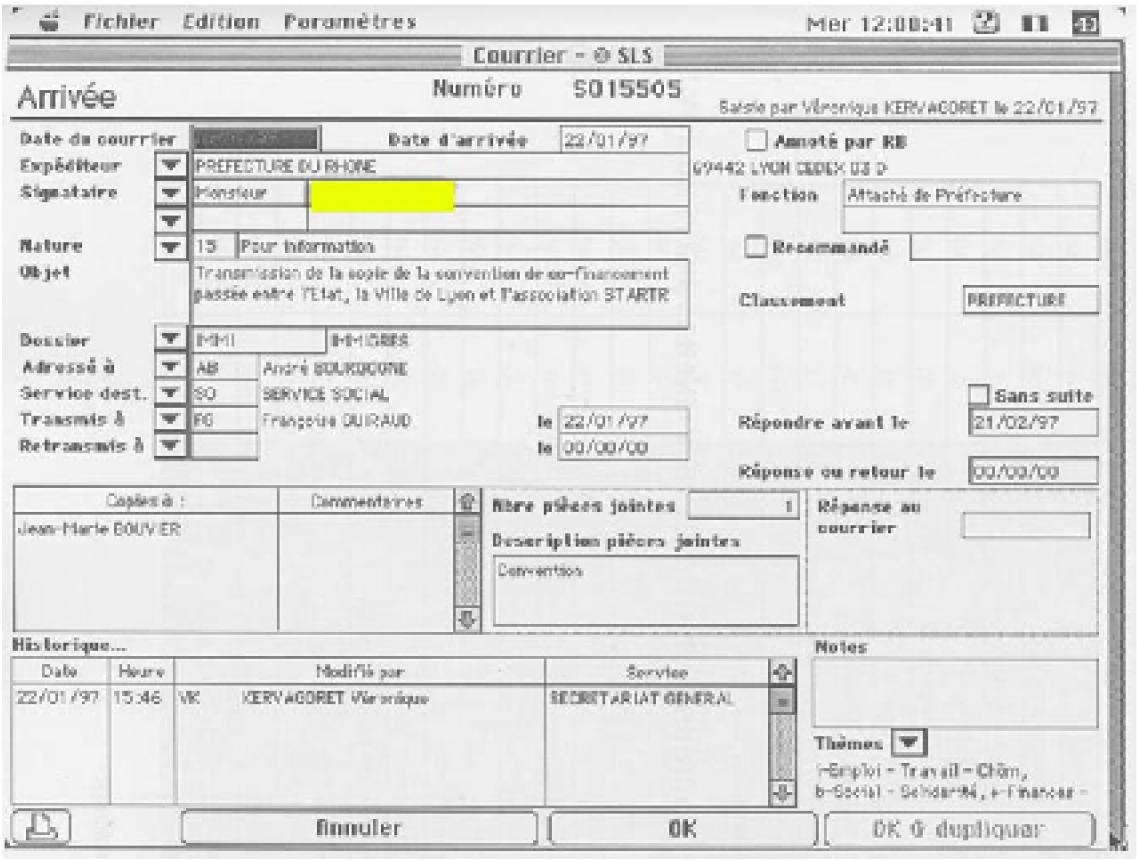

BORDEREAU ACCOMPAGNANT LES COURRIERS ATTENDANT UNE REPONSE

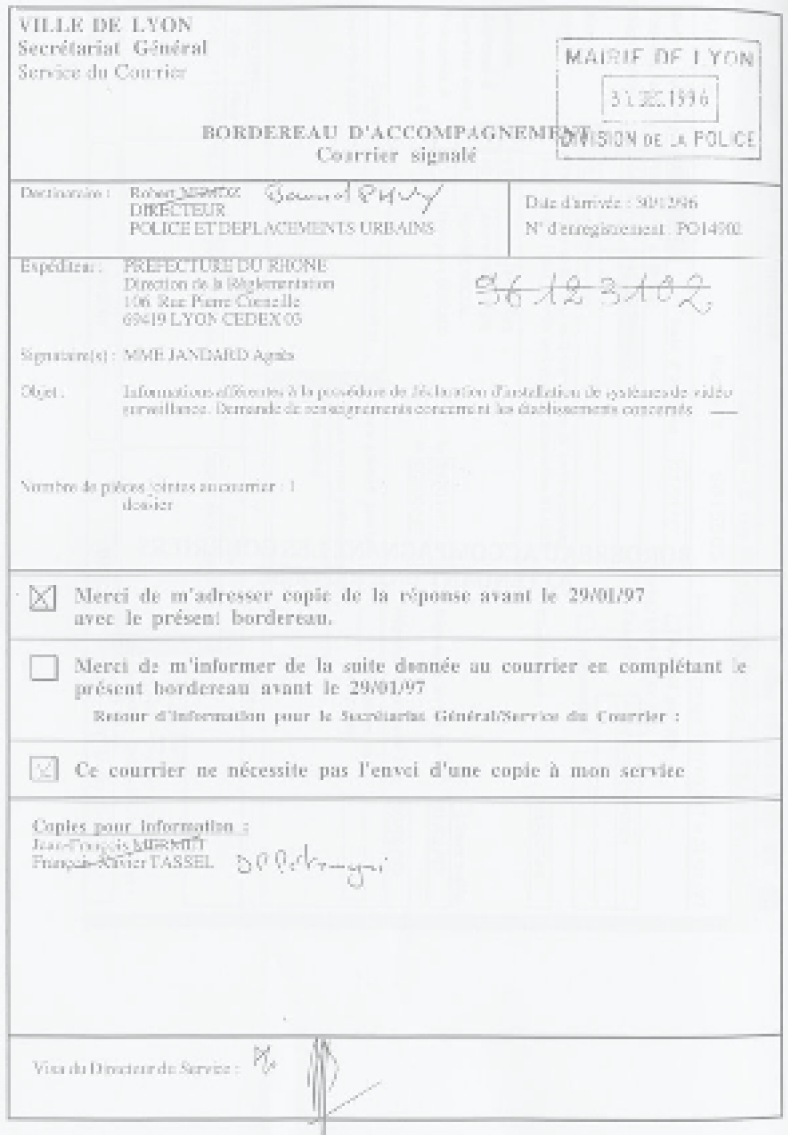

VILLE DE LYON
Secrétariat Général
Service du Courrier

MAIRIE DE LYON
31 DEC 1996
DIVISION DE LA POLICE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT
Courrier signalé

Destinataire : DIRECTEUR
POLICE ET DEPLACEMENTS URBAINS

Date d'arrivée : 30/12/96
N° d'enregistrement : PO14900

Expéditeur : PREFECTURE DU RHONE
Direction de la Réglementation
106, Rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

96 12 31 02

Signature(s) : MME JANDARD Agnès

Objet : Informations afférentes à la procédure de déclaration d'installation de systèmes de vidéo surveillance. Demande de renseignements concernant les établissements concernés

Nombre de pièces jointes accompagnant : 1
dossier

☒ Merci de m'adresser copie de la réponse avant le 29/01/97 avec le présent bordereau.

☐ Merci de m'informer de la suite donnée au courrier en complétant le présent bordereau avant le 29/01/97

Retour d'information pour le Secrétariat Général/Service du Courrier :

☒ Ce courrier ne nécessite pas l'envoi d'une copie à mon service

Copies pour information :
Jean-François [illegible]
François-Xavier TASSEL

Visa du Directeur de Service :

LETTRES DE RAPPEL DES COURRIERS ATTENDANT UNE REPONSE

Le service courrier qui enregistre certaines lettres destinées aux adjoints et aux services municipaux assure un suivi automatique des réponses effectuées. En cas de non réponse, une relance des différents acteurs municipaux concernés est engagée. Un récapitulatif des courriers n'ayant obtenu aucune réponse est alors dressé.

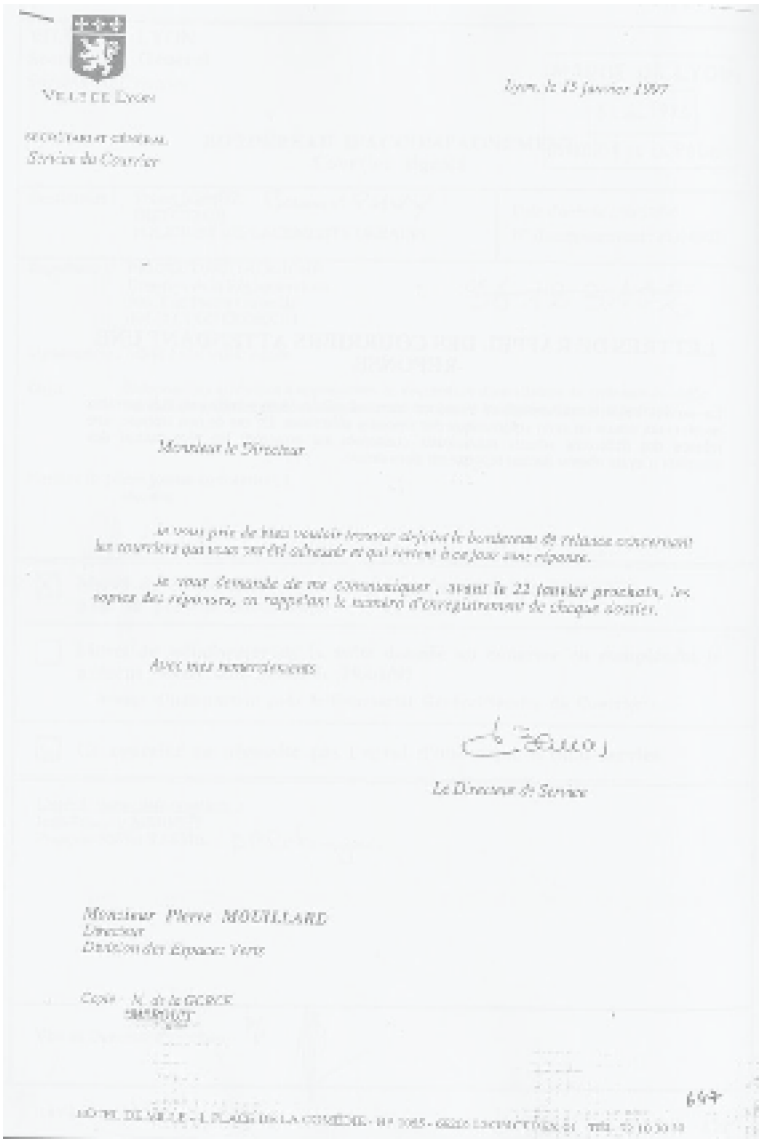

VILLE DE LYON

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Service du Courrier

Lyon, le 15 janvier 1997

Monsieur le Directeur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le bordereau de relance concernant les courriers qui vous ont été adressés et qui restent à ce jour sans réponse.

Je vous demande de me communiquer, avant le 22 janvier prochain, les copies des réponses, en rappelant le numéro d'enregistrement de chaque courrier.

Avec mes remerciements.

Le Directeur de Service

Monsieur Pierre MOUILLARD
Directeur
Division des Espaces Verts

Copie : M. de la GORCE
MARQUET

647

HÔTEL DE VILLE - 1, PLACE DE LA COMÉDIE - BP 3065 - 69202 LYON CEDEX 01 - TÉL. 72 10 30 30

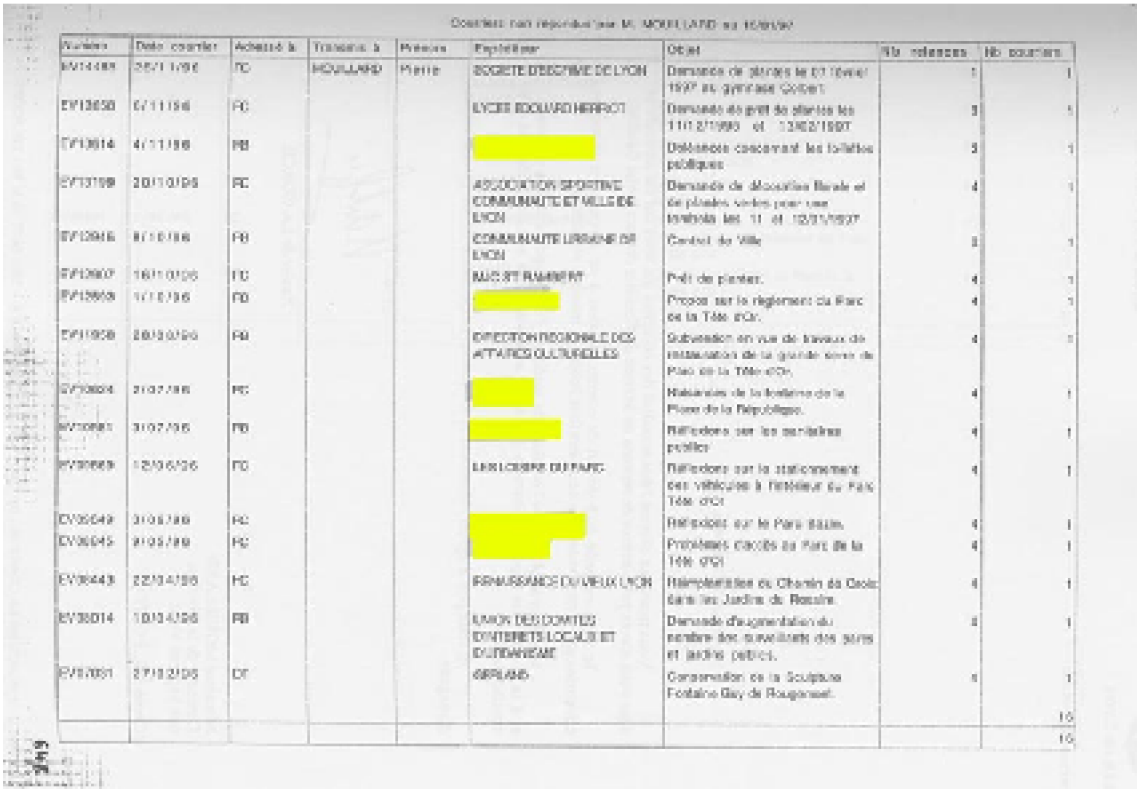

Numéro	Date courrier	Adressé à	Transmis à	Prénom	Expéditeur	Objet	Nb relances	Nb courriers
EV14489	25/11/96	TC	HOUILLARD	Pierre	SOCIETE D'ESCRIME DE LYON	Demande de prêter le 27 février 1997 au gymnase Cordier	1	1
EV13650	6/11/96	FC			LYCEE EDOUARD HERRIOT	Demande de prêt de plantes les 11/12/1996 et 13/02/1997	3	1
EV13614	4/11/96	RB			[redacted]	Délibérés concernant les toilettes publiques	3	1
EV13159	20/10/96	RC			ASSOCIATION SPORTIVE COMMUNAUTE ET VILLE DE LYON	Demande de Mousses florale et de plantes vertes pour une manifestat. les 11 et 12/01/1997	4	1
EV12916	8/10/96	RB			COMMUNAUTE URBAINE DE LYON	Contrat de Ville	3	1
EV12907	16/10/96	TC			RUIS ET RAMBERT	Prêt de plantes	4	1
EV12859	1/10/96	FD			[redacted]	Projet sur le règlement du Parc de la Tête d'Or.	4	1
EV11958	28/08/96	FM			DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	Subvention en vue de travaux de restauration de la grande serre du Parc de la Tête d'Or.	4	1
EV10804	31/07/96	RC			[redacted]	Réservation de la brûlerie de la Place de la République.	4	1
EV10881	31/07/96	RB			[redacted]	Réflexions sur les sanitaires publics	4	1
EV10869	12/06/96	FD			LES LOISIRS DU PARC	Réflexions sur la stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc Tête d'Or	4	1
EV06042	31/05/96	RC			[redacted]	Réflexions sur le Parc Blum.	4	1
EV06045	31/05/96	RC			[redacted]	Problèmes d'accès au Parc de la Tête d'Or	4	1
EV08443	22/04/96	RC			REMUSSAGES DU VIEUX LYON	Réaménagement du Chemin du Cedre dans les Jardins du Rosaire	4	1
EV08014	10/04/96	RB			UNION DES COMITES D'INTERETS LOCAUX ET D'URBANISME	Demande d'augmentation du nombre des surveillants des bois et jardins publics.	4	1
EV07051	27/03/96	DT			GRIPLAND	Conservation de la Sculpture Fontaine Gay de Rougemont.	4	1
								16
								16

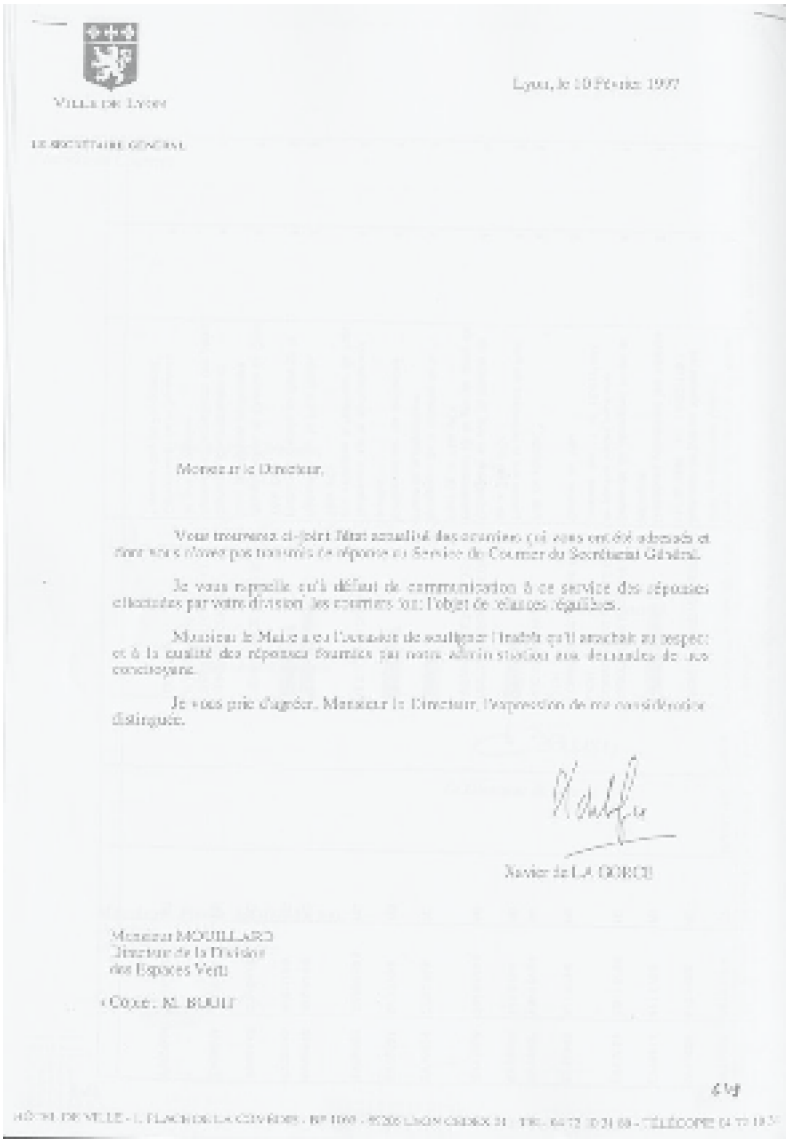

VILLE DE LYON

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Lyon, le 10 Février 1997

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'état actualisé des courriers qui vous ont été adressés et dont vous n'avez pas transmis la réponse au Service du Courrier du Secrétariat Général.

Je vous rappelle qu'à défaut de communication à ce service des réponses effectuées par votre division, les courriers font l'objet de relances régulières.

Monsieur le Maire a eu l'occasion de souligner l'intérêt qu'il attachait au respect et à la qualité des réponses fournies par notre Administration aux demandes de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier de LA GORCE

Monsieur MOUILLARD
Directeur de la Division
des Espaces Verts

Copie : M. BIAGI

HÔTEL DE VILLE - 1, PLACE DE LA COMÉDIE - BP 1069 - 69226 LYON CEDEX 01 - TÉL. 04 72 10 30 30 - TÉLÉCOPIE 04 72 10 30 31

Courriers non réponduts pour M. MOUILLARD au 10/2/97

Numéro	Date courrier	Adressé à	Transmis à	Prénom	Expéditeur	Objet	Nb relances	Nb courriers
LM12859	3/01/97	PC	MOUILLARD	Pierre	LES JARDINS OUVRIERS COMMUNAUX DE LYON	Demande d'arbres pour des jardins ouvriers à Ecully	0	1
CV13614	4/11/96	PB			[redacted]	Doléances concernant les toilettes publiques	3	1
PV12883	17/10/96	PB			[redacted]	Propos sur le logement du Parc de la Tête d'Or	4	1
PV10581	3/07/96	PB			[redacted]	Réflexions sur les sanitaires publics	4	1
PV09993	12/06/96	PC			LES LOISIRS DU PVTC	Réflexions sur le stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc Tête d'Or	4	1
PV08645	5/05/96	PC			[redacted]	Problèmes d'accès au Parc de la Tête d'Or	4	1
								6
								0

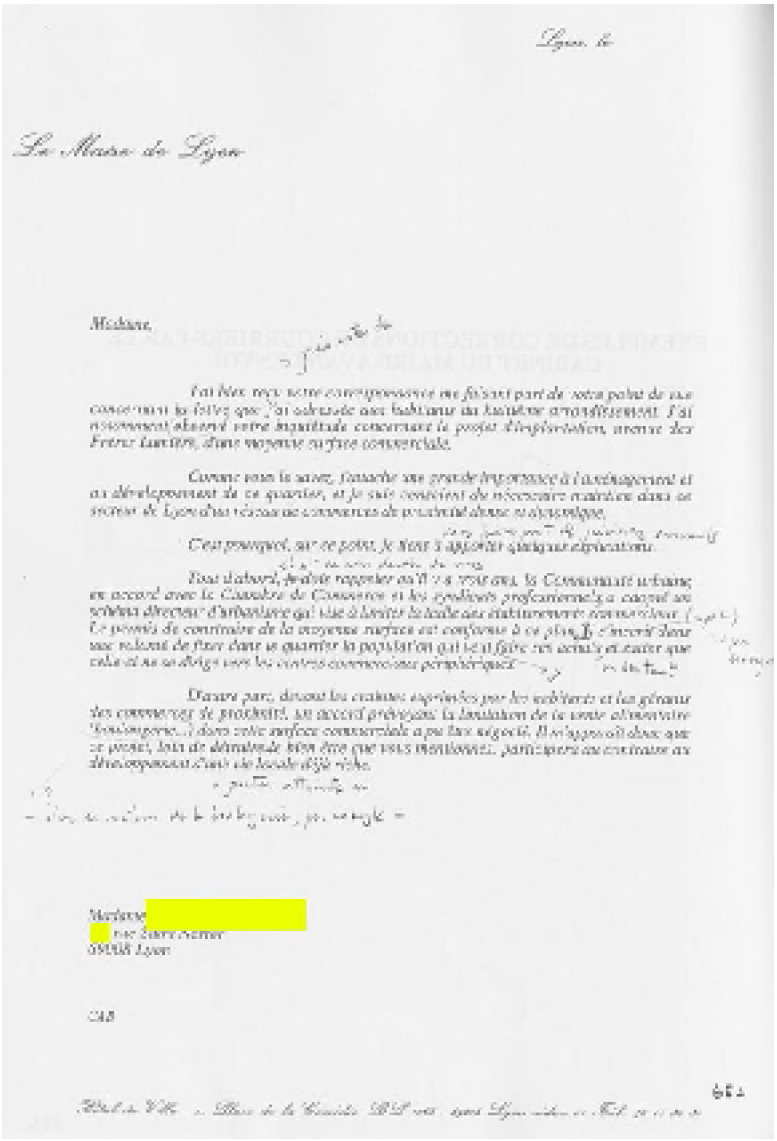

Lyon, le

Le Maire de Lyon

Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance me faisant part de votre point de vue concernant le livre que j'ai adressé aux habitants du huitième arrondissement. J'ai notamment observé votre inquiétude concernant le projet d'implantation, avenue des Frères Lumière, d'une moyenne surface commerciale.

Comme vous le savez, j'attache une grande importance à l'aménagement et au développement de ce quartier, et je suis conscient de nécessaire maîtrise dans ce secteur de Lyon d'un réseau de commerces de proximité dense et dynamique.

C'est pourquoi, sur ce point, je tiens à apporter quelques explications.

Tout d'abord, j'désire rappeler qu'il s'a voté en, la Communauté urbaine en accord avec la Chambre de Commerce et les syndicats professionnels a adopté un schéma directeur d'urbanisme qui vise à limiter la taille des établissements nouveaux. Le permis de construire de la moyenne surface est conforme à ce plan. J'entend donc vous relancer de fixer dans le quartier la population qui veut y faire ses achats et éviter que celle-ci ne se dirige vers les centres commerciaux périphériques.

D'autre part, devant les craintes exprimées par les habitants et les gérants des commerces de proximité, un accord prévoyant la limitation de la taille et du nombre [illegible] dans cette surface commerciale a pu être négocié. Il m'apparaît donc que ce projet, loin de démanteler bien être que vous mentionnez, participera au contraire au développement d'une zone déjà riche.

Madame [redacted]
[redacted]
69008 Lyon

CM

EXEMPLEs DE CORRECTIONS DE COURRIERS PAR LE CABINET DU MAIRE AVANT ENVOI

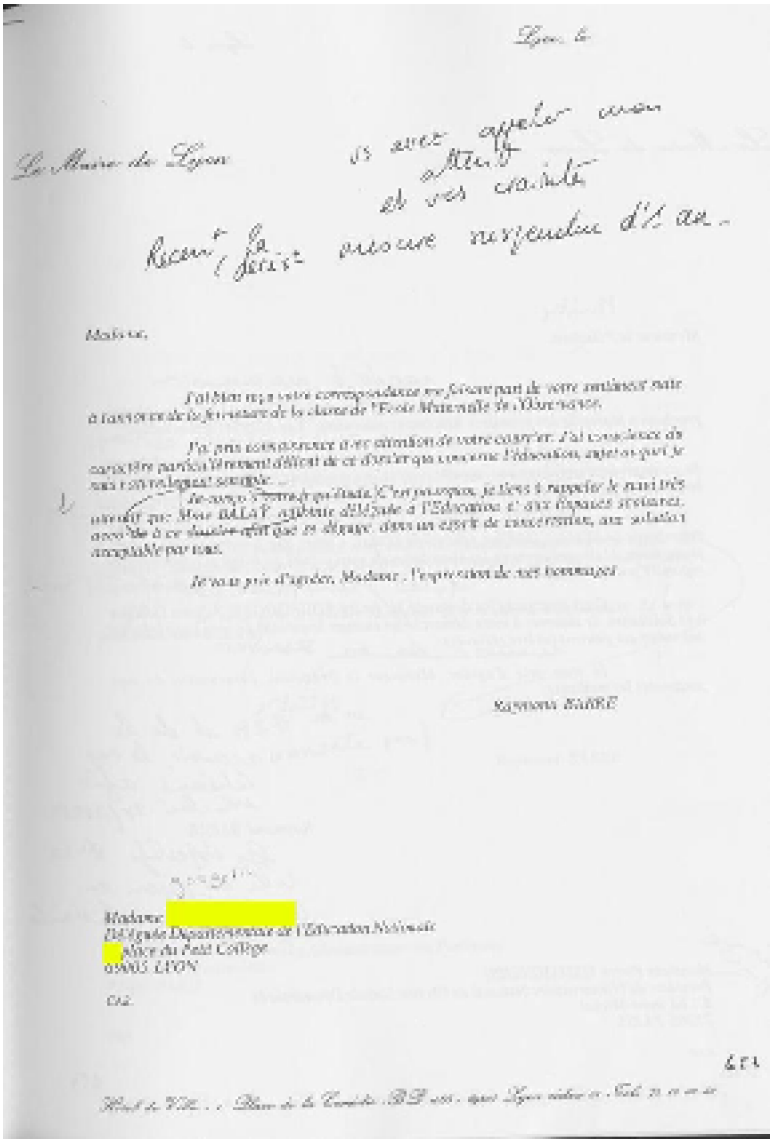

Lyon le

Le Maire de Lyon

si avez appeler mon attaché et ses coordonnées

Recevra / Jeudi prochain rendez-vous d'1/2 an.

Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance me faisant part de votre entrevue avec l'inspectrice de la classe de l'Ecole Maternelle de Gerland.

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier. J'ai considéré de caractère particulièrement délicat de ce dossier qui concerne l'éducation, objet ou qui le sujet [illegible]

Je serais heureux qu'[illegible] C'est pourquoi, je tiens à rappeler le souci très [illegible] que Mme BALAS, adjointe déléguée à l'Education et aux Espaces scolaires, accorde à ce dossier afin que [illegible] dans un esprit de concertation, une solution acceptable par tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages

Raymond BARRE

Madame [redacted]
Déléguée Départementale de l'Education Nationale
[redacted] Rue du Petit Collège
69003 LYON

Cité.

[illegible]

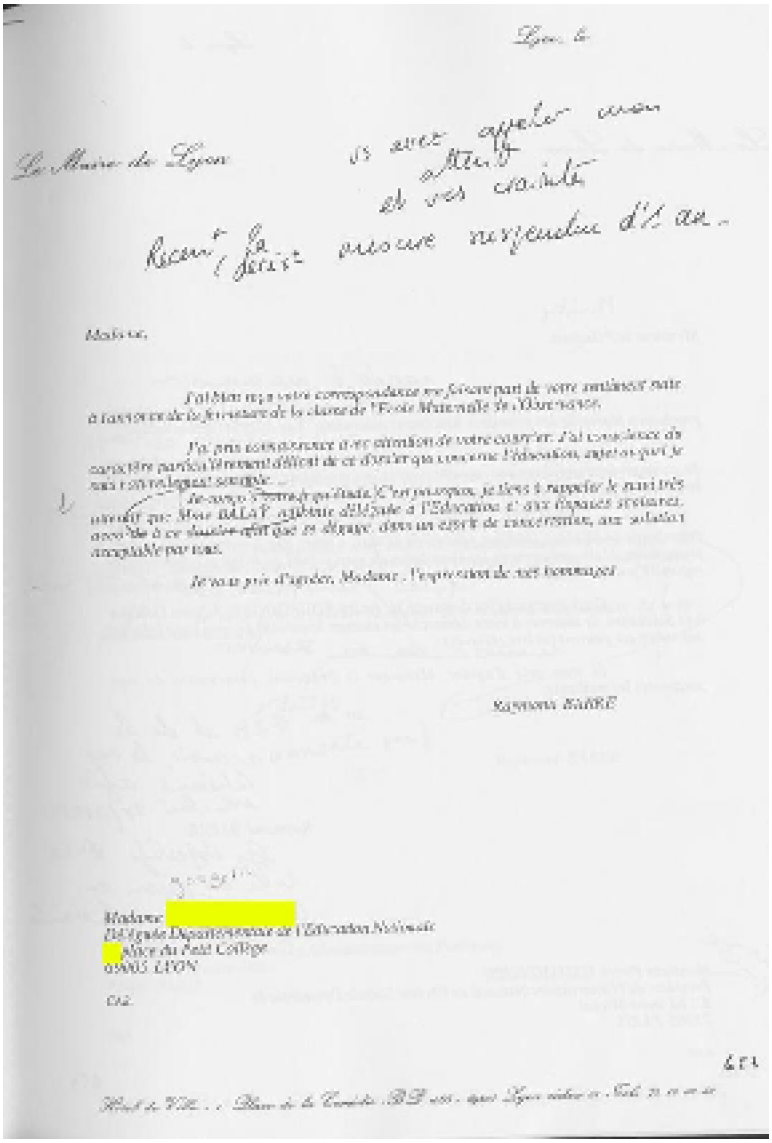

Lyon le

Le Maire de Lyon

Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance me faisant part de votre émotion suite à l'assassinat de la fillette de l'Ecole Maternelle de Gorge-de-Loup.

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier. J'ai conscience du caractère particulièrement difficile de cet événement pour l'ensemble de nos concitoyens, et plus particulièrement pour [redacted].

Je suis [illegible] Cet événement, je tiens à rappeler le fait très attendu que Mme BALAY, adjointe déléguée à l'Education et aux Affaires scolaires, accorde à ce dossier [illegible] que je dispose dans un esprit de concertation, aux solutions acceptables par tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages

Raymond BARRE

Madame [redacted]
[redacted]
Directrice du Petit Collège
69003 LYON

Cx2.

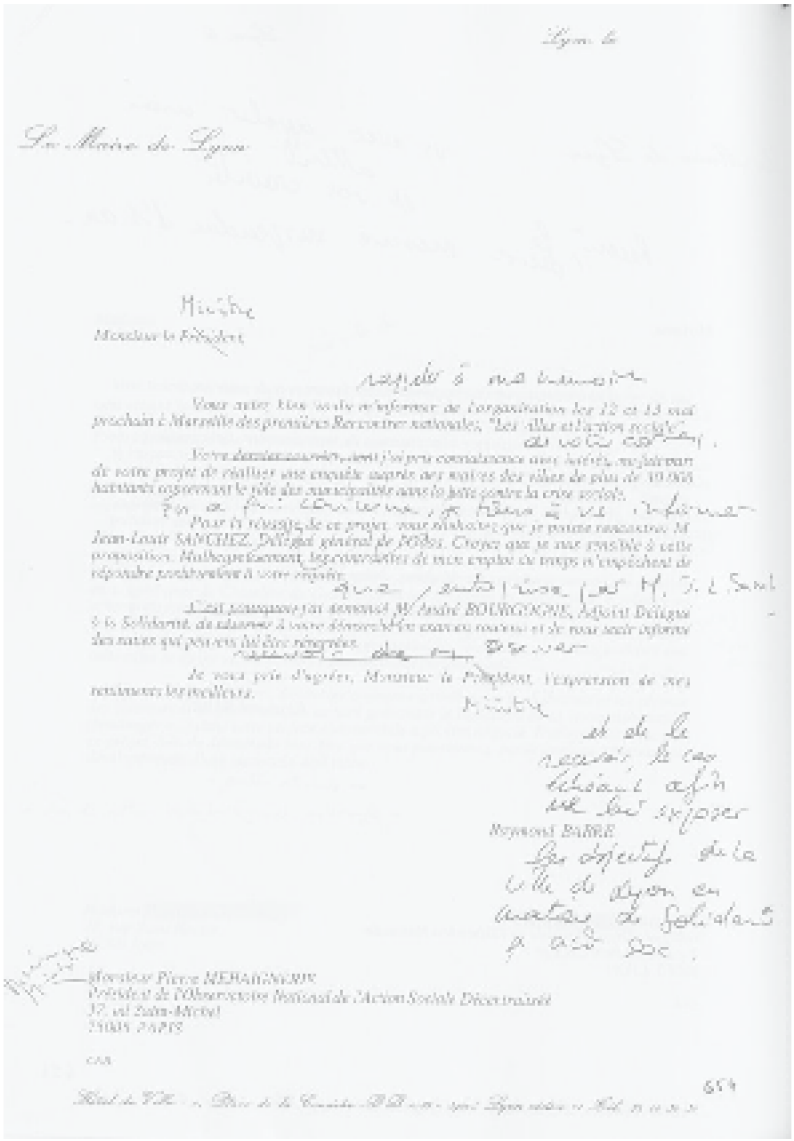

Lyon le

Le Maire de Lyon

Monsieur le Président

reçu le 20 mai

Vous avez bien voulu m'informer de l'organisation les 12 et 13 mai prochain à Marseille des premières Rencontres nationales "Les villes et l'action sociale de demain".

Votre démarche auprès de moi a pour conséquence que j'ai pris connaissance avec intérêt du projet de réaliser une enquête auprès des maires des villes de plus de 10.000 habitants concernant le rôle des municipalités dans la lutte contre la crise sociale.

Pour la réussite de ce projet, vous pouvez compter sur mon entière collaboration. Malheureusement, les contraintes de mon emploi du temps m'empêchent de répondre positivement à votre requête.

C'est pourquoi j'ai demandé M. André BOURGEOIS, Adjoint Délégué à la Solidarité, de vouloir bien vous donner tous les renseignements et de vous tenir informé des suites qui pourront être réservées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel

et de le
prendre le cas
échéant afin
de lui proposer
Raymond BARRE
les objectifs de la
Ville de Lyon en
matière de Solidarité
à mon sec

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE
Président de l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée
32, rue Saint-Merri
75004 PARIS

CAB

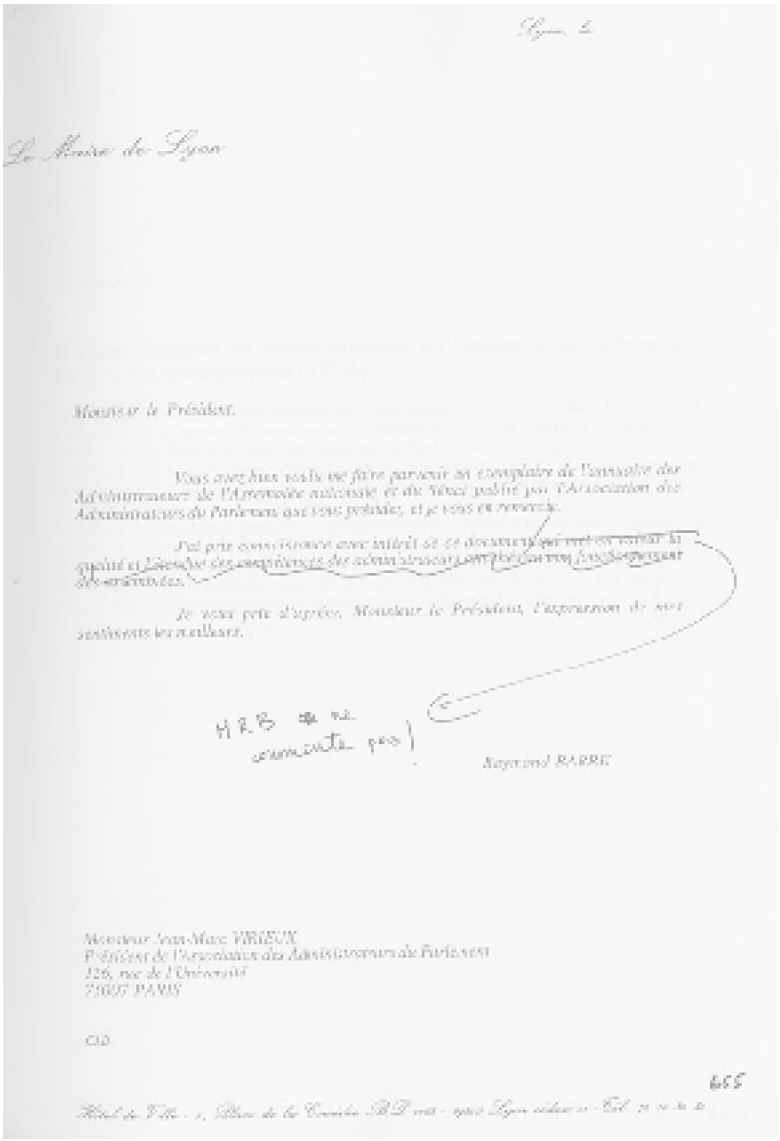

Lyon, le

Le Maire de Lyon

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir la complainte de l'annuaire des Administrateurs de l'Assistance publique et du Vieux publié par l'Association des Administrateurs de Parkeon que vous présidez, et je vous en remercie.

J'ai pris connaissance avec intérêt de ce document qui me permet de mieux apprécier [illegible] ces compétences de notre Assistance [illegible]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M.P.B. ne me connaît pas !

Raymond BARRE

Monsieur Jean-Marc VIRIEUX
Président de l'Association des Administrateurs de Parkeon
126, rue de l'Université
75007 PARIS

CD

Annexe n°3 : Quelques exemples de lettres adressées à l'Association de Défense des Usagers de l'Administration (ADUA).

L'ADUA est une association présidée par Jean-Claude Delarue, s'attachant le service de bénévoles afin de trouver des solutions aux problèmes que peuvent rencontrer les usagers des administrations. Cette association est également particulièrement active en ce qui concerne les problèmes liés aux nuisances sonores grâce à son Comité Anti Bruit. Elle assure aux plaignants un accès à l'espace public et développe parallèlement une intense activité juridique.

La lecture des nombreux courriers parvenant à l'ADUA permet dans un premier temps de prendre la mesure des démarches entreprises par les plaignants. Les lettres n° 1 à 8 montrent ainsi la multiplicité des interlocuteurs sollicités par les épistoliers. Ces lettres permettent ensuite de considérer les appuis argumentatifs qui sont saisis par ces derniers. Les lettres n° 9 à 11 développent des argumentaires composant entre le citoyen et l'industriel.

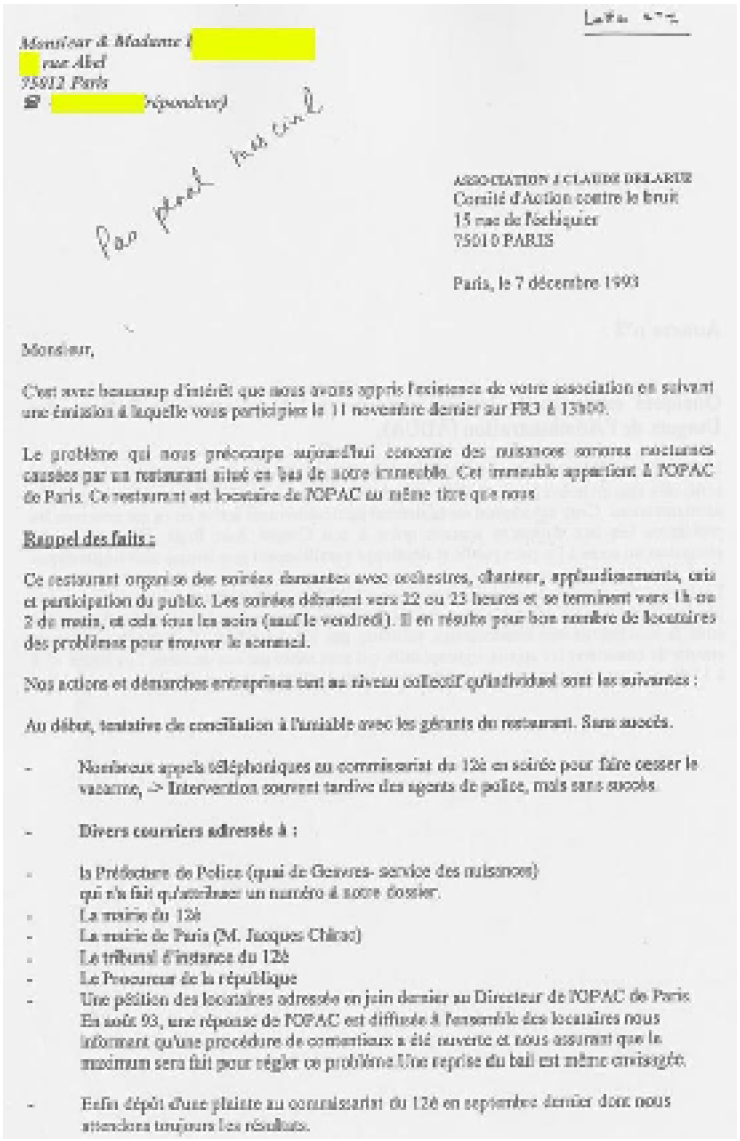

Lettre n°2

Monsieur & Madame [redacted]
[redacted] rue Abel
75012 Paris
[redacted] (répondeur)

Pas passé par la poste

ASSOCIATION J CLAUDE DELARUE
Comité d'Action contre le bruit
15 rue de l'échiquier
75010 PARIS

Paris, le 7 décembre 1993

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons appris l'existence de votre association en suivant une émission à laquelle vous participiez le 11 novembre dernier sur FR3 à 13h00.

Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui concerne des nuisances sonores nocturnes causées par un restaurant situé en bas de notre immeuble. Cet immeuble appartient à l'OPAC de Paris. Ce restaurant est locataire de l'OPAC au même titre que nous.

Rappel des faits :

Ce restaurant organise des soirées dansantes avec orchestres, chanteur, applaudissements, cris et participation du public. Les soirées débutent vers 22 ou 23 heures et se terminent vers 1h ou 2h du matin, et cela tous les soirs (sauf le vendredi). Il en résulte pour bon nombre de locataires des problèmes pour trouver le sommeil.

Nos actions et démarches entreprises tant au niveau collectif qu'individuel sont les suivantes :

Au début, tentative de conciliation à l'amiable avec les gérants du restaurant. Sans succès.

- Nombreux appels téléphoniques au commissariat du 12è en soirée pour faire cesser le vacarme, -> Intervention souvent tardive des agents de police, mais sans succès.

- Divers courriers adressés à :

- la Préfecture de Police (quai de Gesvres- service des nuisances)
qui n'a fait qu'attribuer un numéro à notre dossier.
- La mairie du 12è
- La mairie de Paris (M. Jacques Chirac)
- Le tribunal d'instance du 12è
- Le Procureur de la république
- Une pétition des locataires adressée en juin dernier au Directeur de l'OPAC de Paris. En août 93, une réponse de l'OPAC est diffusée à l'ensemble des locataires nous informant qu'une procédure de contentieux a été ouverte et nous assurant que le maximum sera fait pour régler ce problème.Une reprise du bail est même envisagée.

- Enfin dépôt d'une plainte au commissariat du 12è en septembre dernier dont nous attendons toujours les résultats.

Aujourd'hui, nous apprenons par l'inspecteur en charge du dossier et qui a entendu notre plainte que "l'affaire a été classée". Sans aucune autre explication. Nous ne pouvons accepter cette décision qui ne fait aucun cas du préjudice causé à l'ensemble des locataires depuis près d'un an.

Après toutes ces démarches, nous ne comptons pas abandonner là et sommes décidés à aller jusqu'au bout. Aussi, nous faisons appel à votre association pour qu'elle nous aide à poursuivre nos démarches puisque toutes celles que nous avons entreprises jusqu'à présent n'ont rien donné. Existe-t-il des permanences au sein de votre association afin de pouvoir venir vous exposer ce problème de façon plus détaillée ?

Existe-t-il une assistance juridique (avocat ou autre organisme juridique) dont nous pourrions bénéficier pour pouvoir rouvrir ce dossier et obtenir gain de cause ? Combien nous coûterait cette démarche ?

Que nous conseillez vous de faire ?

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre dossier et dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Rochato

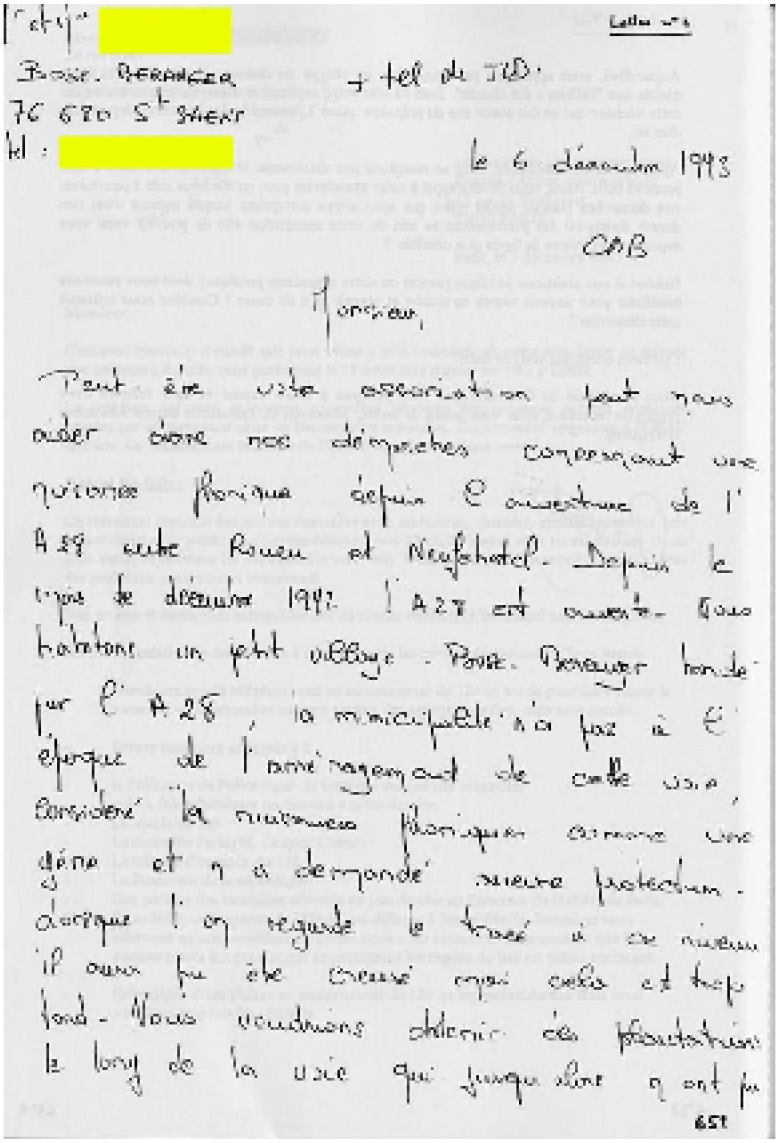

Lettre n°1

[redacted]
Rose. BERANGER
76 680 St SAENS
tél : [redacted]

+ tel de JLD.

le 6 décembre 1993

CAB

Monsieur,

Peut être votre association peut nous aider dans nos démarches concernant une nuisance phonique depuis l'ouverture de l'A 28 entre Rouen et Neufchatel. Depuis le mois de décembre 1992 l'A 28 est ouverte. Nous habitons un petit village : Rose. Beranger bordé par l'A 28, la municipalité n'a pas à l'époque de l'aménagement de cette voie, considéré la nuisances phonique comme une gêne et n'a demandé aucune protection. Lorsque l'on regarde le tracé à ce niveau il aurait fallu être devin pour cela et trop tard. Nous voudrions obtenir des plantations le long de la voie qui jusque alors n'ont pas

651

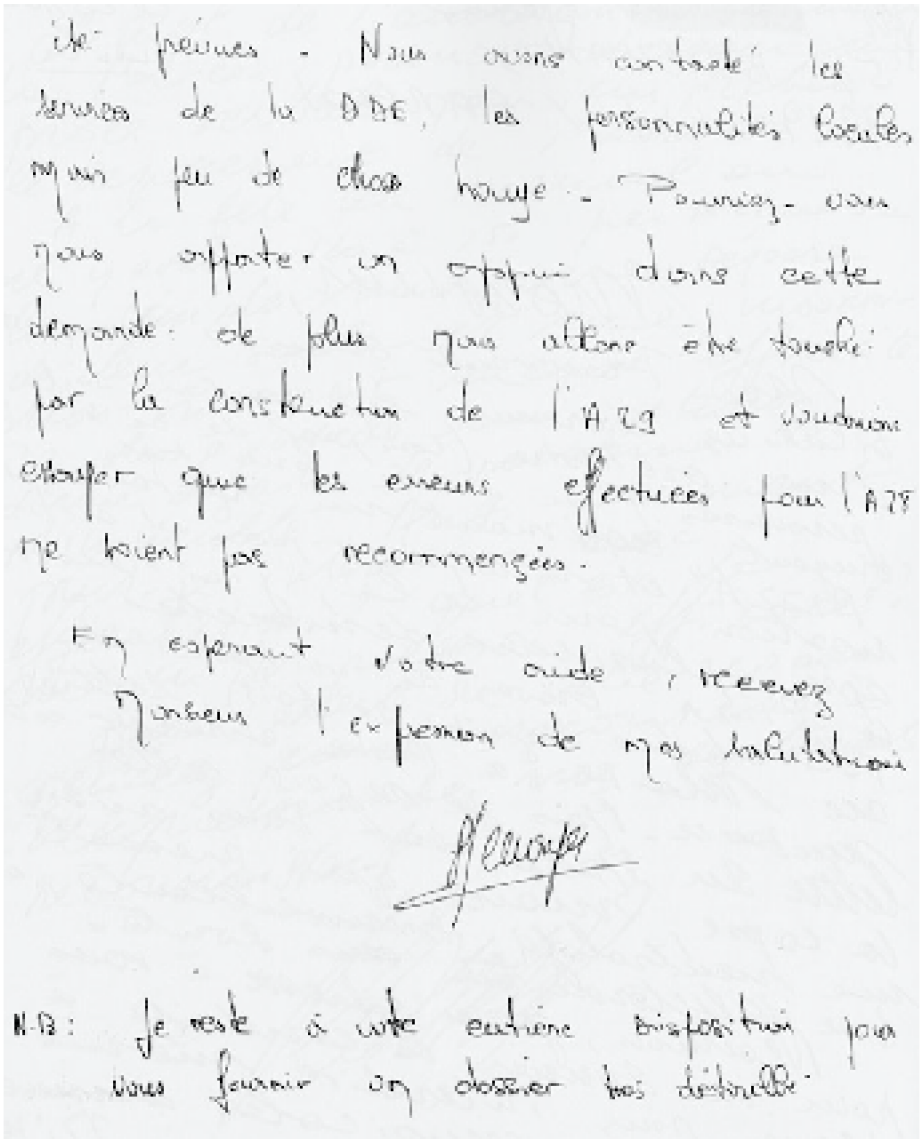

de preuves - Nous avons contacté les services de la DDE, les gendarmeries locales mais peu de choses bougent - Pourriez-vous nous apporter un appui dans cette demande. De plus nous allons être touché par la construction de l'A 29 et souhaiterions éviter que les travaux effectués pour l'A 28 ne soient pas recommencés.

En espérant votre aide, recevez, Monsieur l'expression de mes salutations

N.B : Je reste à votre entière disposition pour vous fournir un dossier bien détaillé.

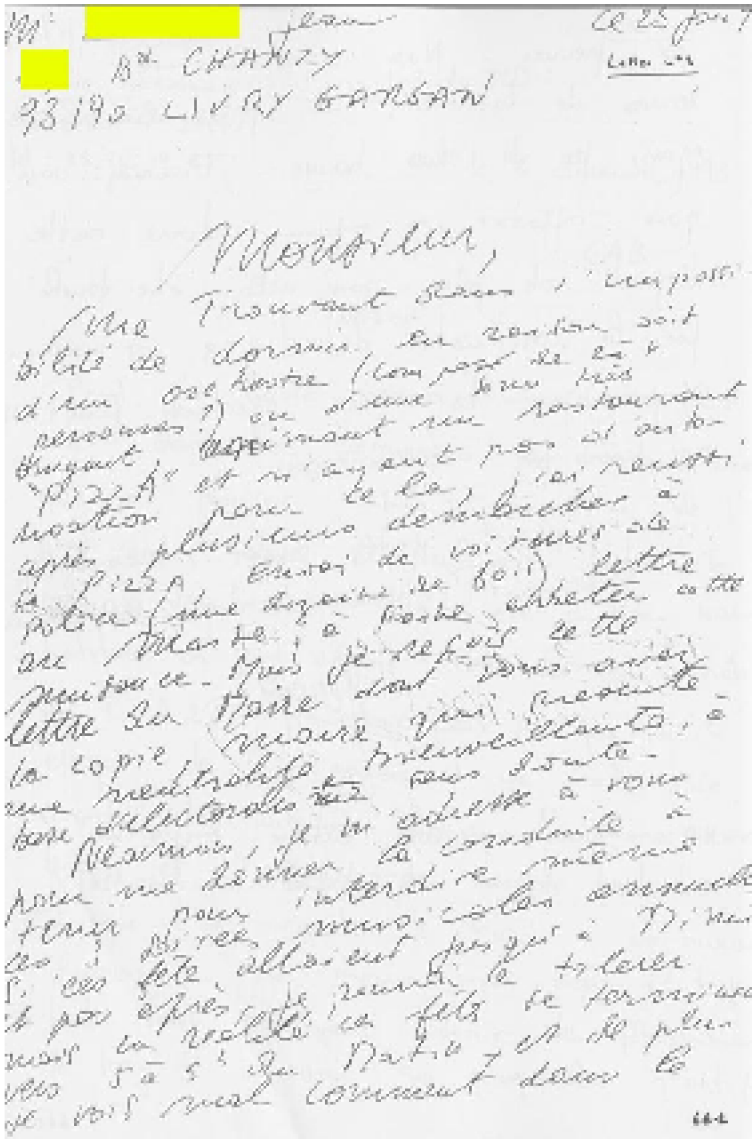

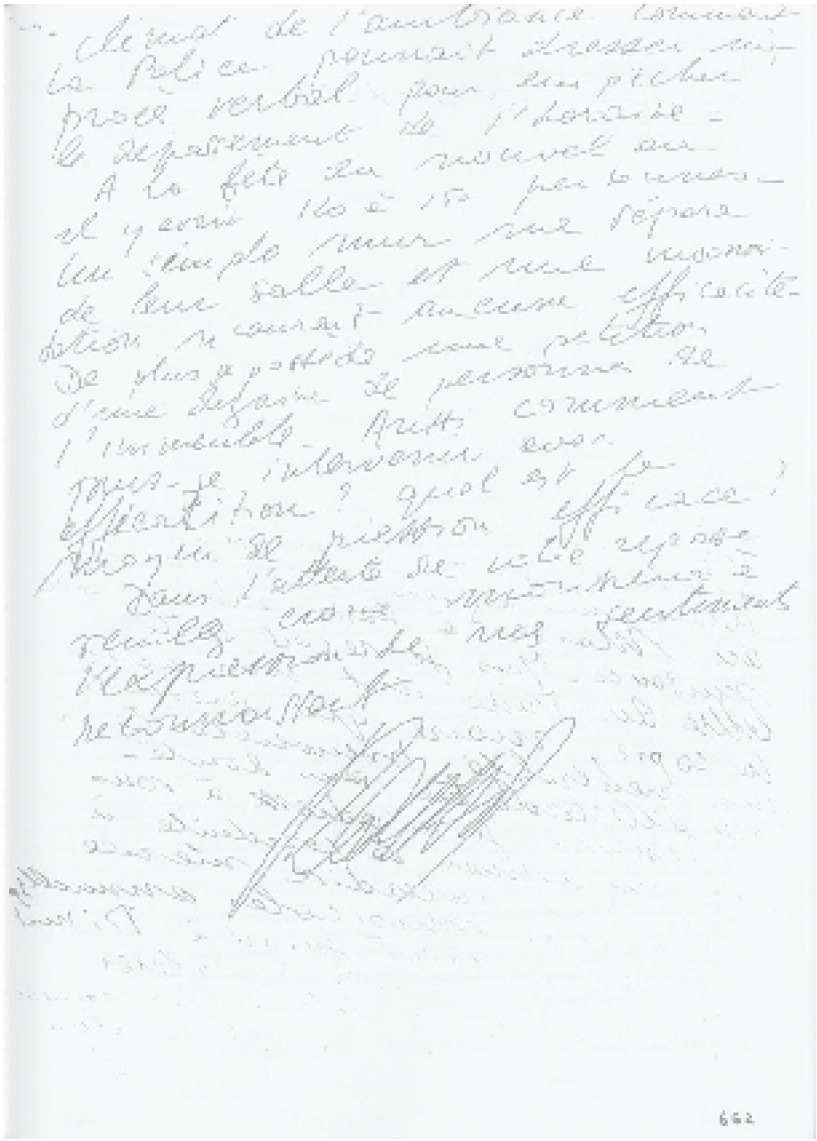

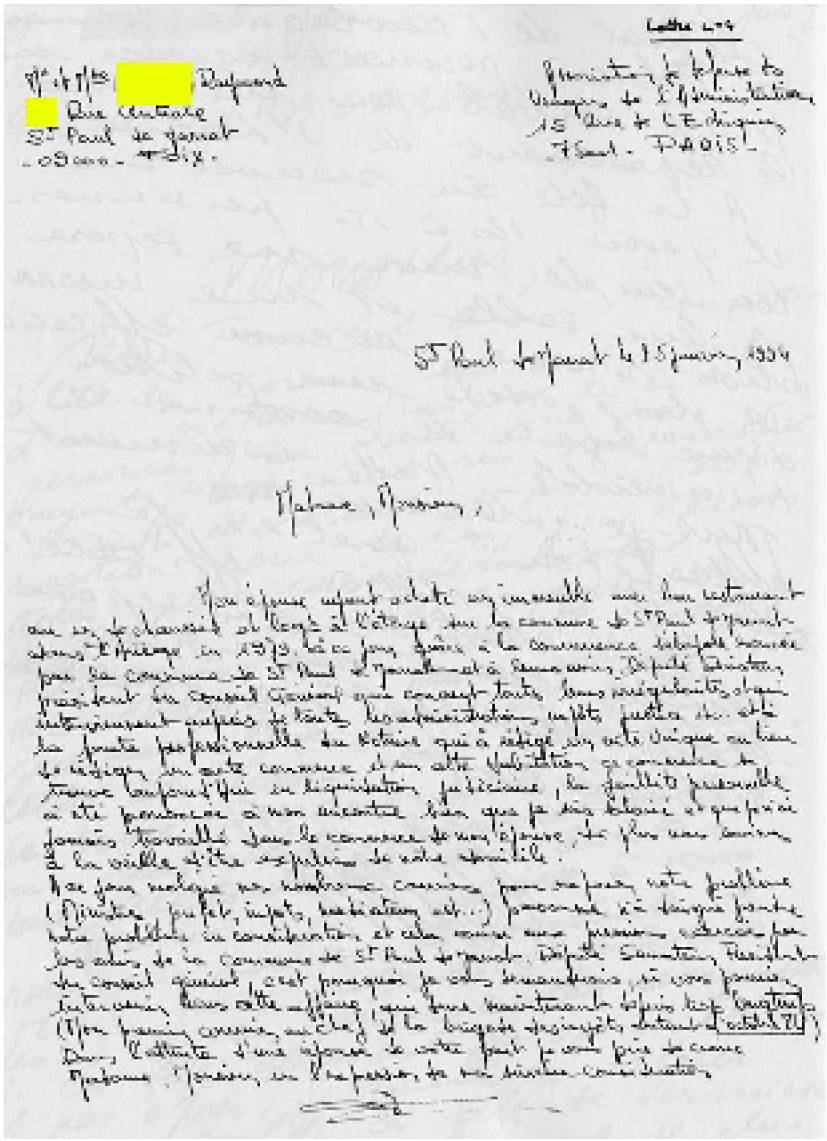

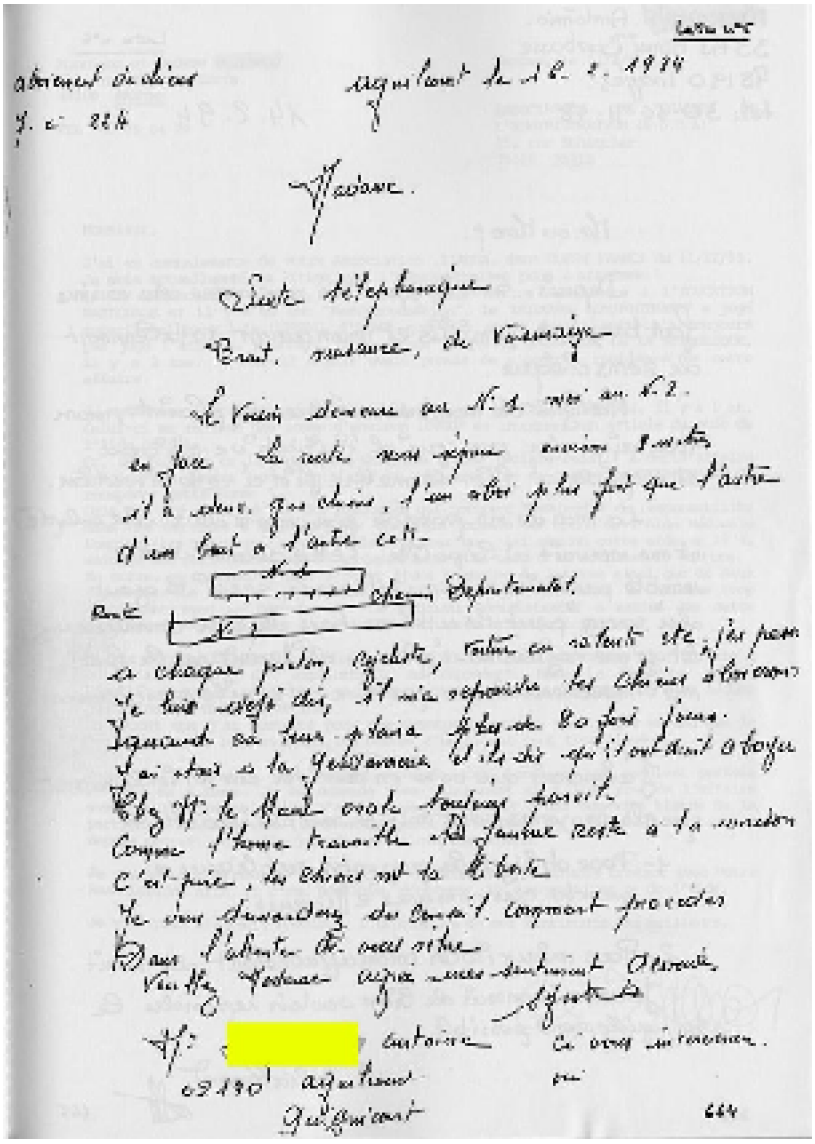

Lettre n°5

abonnement de chien
N. c 224

Aujourd'hui le 16. 2. 1994

Madame.

Suite téléphonique
Bruit, nuisance, de voisinage

Le Voisin demeure au N. 2. rue au N. 2.
en face. La seule rare réponse environ 8 mètres
et à celui, que chien, l'on aboi plus fort que l'autre
d'un bout à l'autre coté.

[redacted] chez Départemental
Route
[redacted]

à chaque piéton, cycliste, voiture en retard etc, j'en pers
je tout reste chez, j'ai mis responsable les chiens aboient
lorsque ses leur plaira 24 heures sur 24 tous jours.
J'ai était à la Gendarmerie il m'ont dit qu'il n'ont droit à rien
Elle M. le Maire avait toujours travaillé
Comme l'heure travaille [redacted] Jaubert reste à la maison
C'est pire, les chiens ont la liberté
Je vous demandons du Conseil comment procéder
Dans l'attente de vous lire
Veuillez Madame agréer mes sincères salutations

M. [redacted] Gutaire Ci vous intéresse.
03190 Aiguilhon
Qui Gémissent

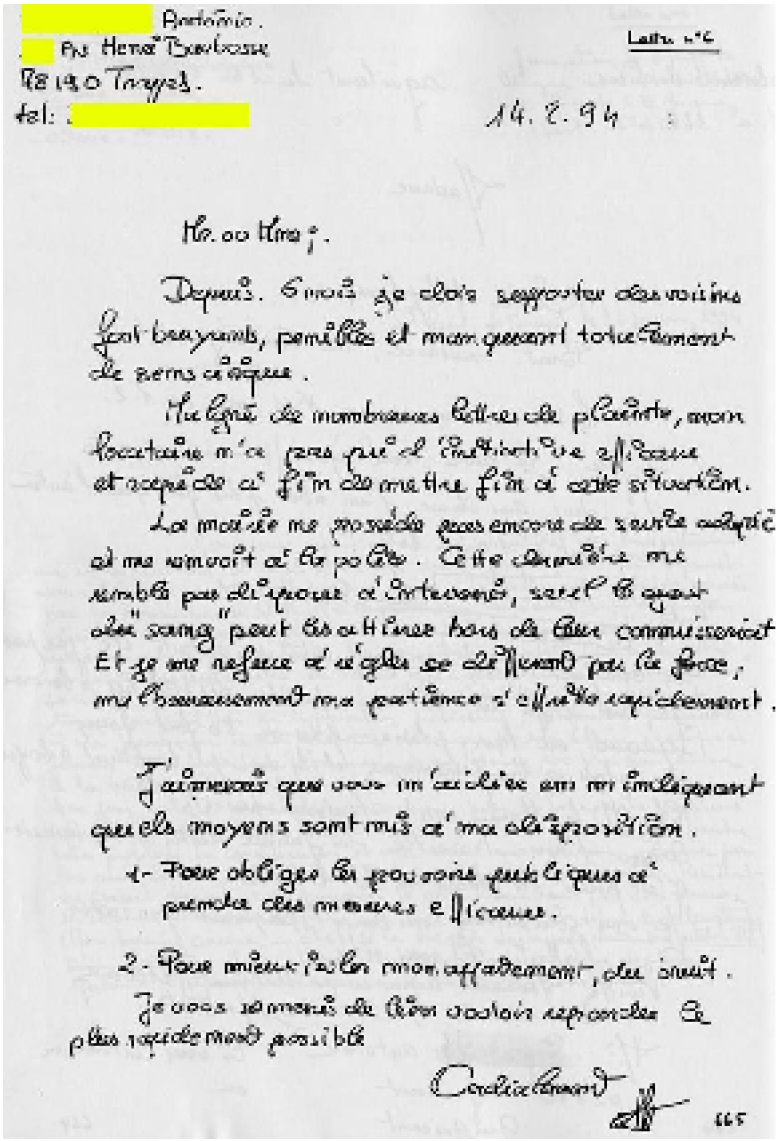

[redacted] Antonio.
[redacted] Av. Henri Barbusse
[redacted] Troyes.
tel: [redacted]

Lettre n°6

14.2.94

Mr. ou Mme ?.

Depuis 6 mois je dois supporter des voisins fort bruyants, pénibles et manquant totalement de sens civique.

Malgré de nombreuses lettres de plaintes, mon locataire n'a pas pris de mesures efficaces et acceptables afin de mettre fin à cette situation.

La mairie me propose pour encore une fois une médiation qui me semble peu adaptée à la problème. Cette dernière me semble peu éprouvée d'intervenir, sachant que quant aux "sourds" peut être entendue hors de leur communication. Et je me refuse à m'adresser au délinquant par la force, mon tempérament ne s'accommodant pas facilement.

J'aimerais que vous m'aidiez en me indiquant quels moyens sont mis à ma disposition.

1- Pour obliger les propriétaires à prendre des mesures efficaces.

2- Pour mieux faire valoir mon préjudice, plus direct.

Je vous remercie de bien vouloir répondre le plus rapidement possible

Cordialement

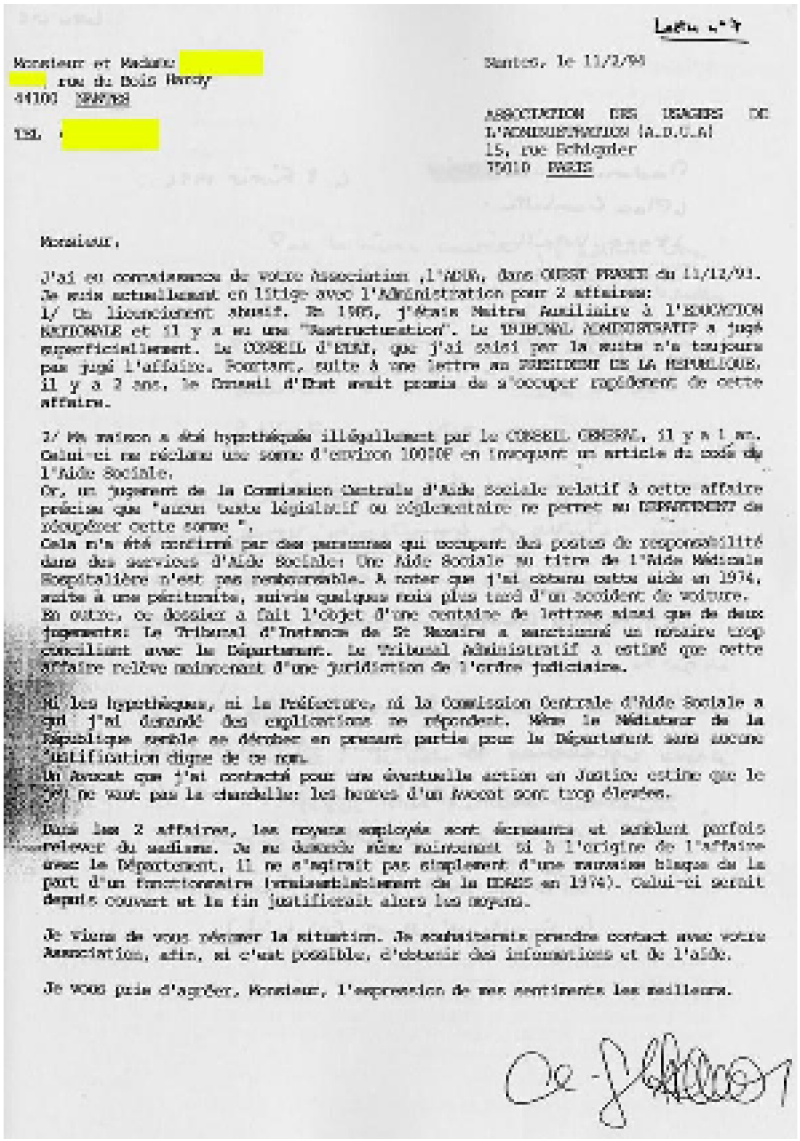

Lettre n°1

Monsieur et Madame [redacted]
[redacted] rue du Bois Barray
44100 NANTES

TEL : [redacted]

Nantes, le 11/12/93

ASSOCIATION DES USAGERS DE L'ADMINISTRATION (A.D.U.A)
15, rue Echigodier
75010 PARIS

Monsieur,

J'ai eu connaissance de votre Association ,l'ADUA, dans OUEST FRANCE du 11/12/93.
Je suis actuellement en litige avec l'Administration pour 2 affaires:
1/ Un licenciement abusif. En 1985, j'étais Maître Auxiliaire à l'EDUCATION NATIONALE et il y a eu une "Restructuration". Le TRIBUNAL ADMINISTRATIF a jugé superficiellement. Le CONSEIL d'ETAT, que j'ai saisi par la suite n'a toujours pas jugé l'affaire. Pourtant, suite à une lettre au PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, il y a 2 ans, le Conseil d'Etat avait promis de s'occuper rapidement de cette affaire.

2/ Ma maison a été hypothéquée illégalement par le CONSEIL GENERAL, il y a 1 an. Celui-ci me réclame une somme d'environ 100000 en invoquant un article du code de l'Aide Sociale.
Or, un jugement de la Commission Centrale d'Aide Sociale relatif à cette affaire précise que "aucun texte législatif ou réglementaire ne permet au DEPARTEMENT de récupérer cette somme ".
Cela m'a été confirmé par des personnes qui occupent des postes de responsabilité dans des services d'Aide Sociale: Une Aide Sociale au titre de l'Aide Médicale Hospitalière n'est pas remboursable. A noter que j'ai obtenu cette aide en 1974, suite à une péritonite, suivie quelques mois plus tard d'un accident de voiture.
En outre, ce dossier a fait l'objet d'une centaine de lettres ainsi que de deux jugements: Le Tribunal d'Instance de St Nazaire a sanctionné un notaire trop conciliant avec le Département. Le Tribunal Administratif a estimé que cette affaire relève maintenant d'une juridiction de l'ordre judiciaire.

Ni les hypothèques, ni la Préfecture, ni la Commission Centrale d'Aide Sociale à qui j'ai demandé des explications ne répondent. Même le Médiateur de la République semble se dérober en prenant partie pour le Département sans aucune justification digne de ce nom.
Un Avocat que j'ai contacté pour une éventuelle action en Justice estime que le jeu ne vaut pas la chandelle: les heures d'un Avocat sont trop élevées.

Dans les 2 affaires, les moyens employés sont écrasants et semblent parfois relever du sadisme. Je me demande même maintenant si à l'origine de l'affaire avec le Département, il ne s'agirait pas simplement d'une mauvaise blague de la part d'un fonctionnaire (vraisemblablement de la DDASS en 1974). Celui-ci serait depuis couvert et la fin justifierait alors les moyens.

Je viens de vous résumer la situation. Je souhaiterais prendre contact avec votre Association, afin, si c'est possible, d'obtenir des informations et de l'aide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

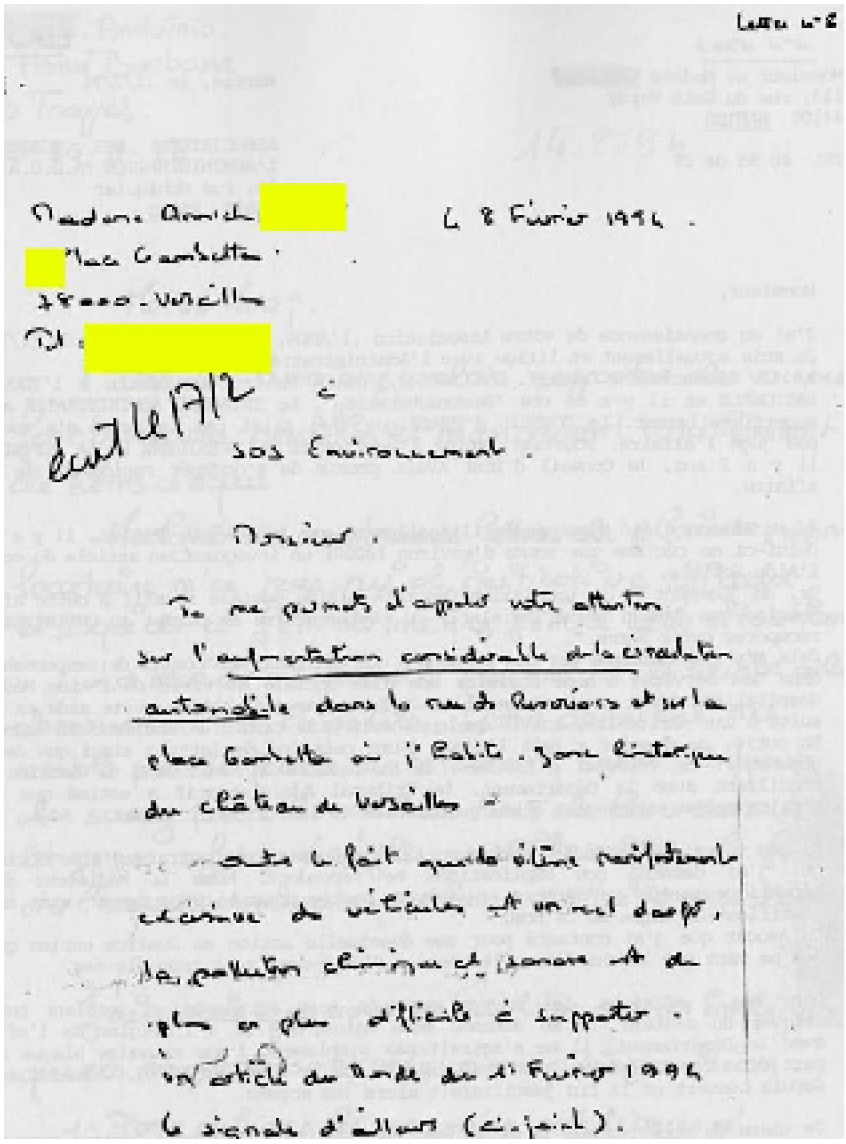

Lettre n°6

Madame [redacted]
[redacted] Place Gambetta
78000 Versailles
Tél : [redacted]

Le 8 Février 1996.

Reçu le 19/2

SOS Environnement.

Monsieur,

Je me permets d'appeler votre attention sur l'augmentation considérable de la circulation automobile dans la rue de Rennes et sur la place Gambetta à l'Abbé. Zone historique du château de Versailles.

Outre le fait que cette élévation notablement excessive de véhicules est un réel danger, la pollution chimique et sonore est de plus en plus difficile à supporter.

Un article du Monde du 1er Février 1996 le signale d'ailleurs (ci-joint).

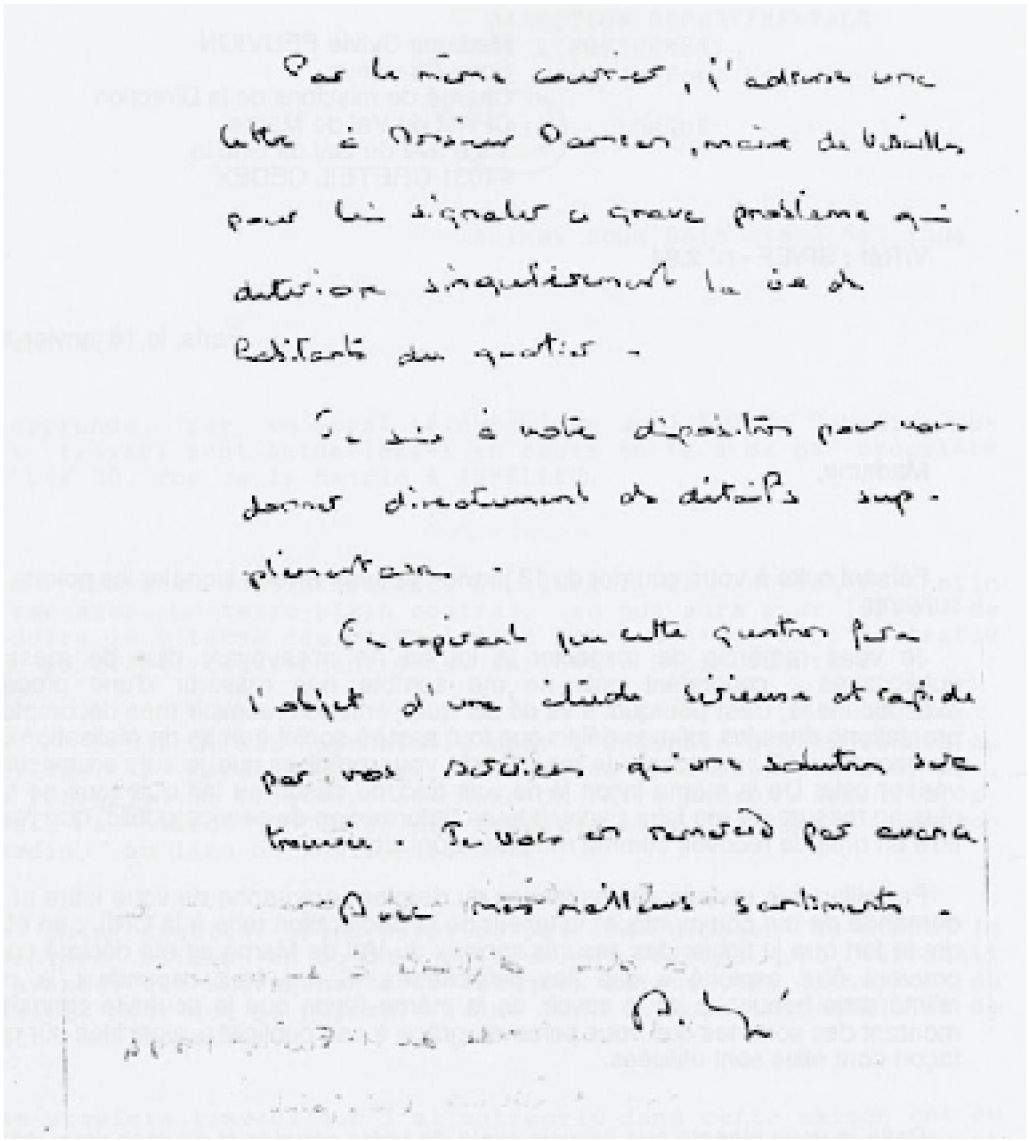

Par le même courrier, j'adresse une lettre à Monsieur Damien, maire de Versailles pour lui signaler un grave problème qui affecte singulièrement la vie de résidents des quartiers.

Je suis à votre disposition pour vous donner directement de détails supplémentaires.

En espérant que cette question pourra l'objet d'une étude sérieuse et rapide par vos services qu'une solution sera trouvée. Je vous en remercie par avance.

Avec mes meilleurs sentiments.

P. L.

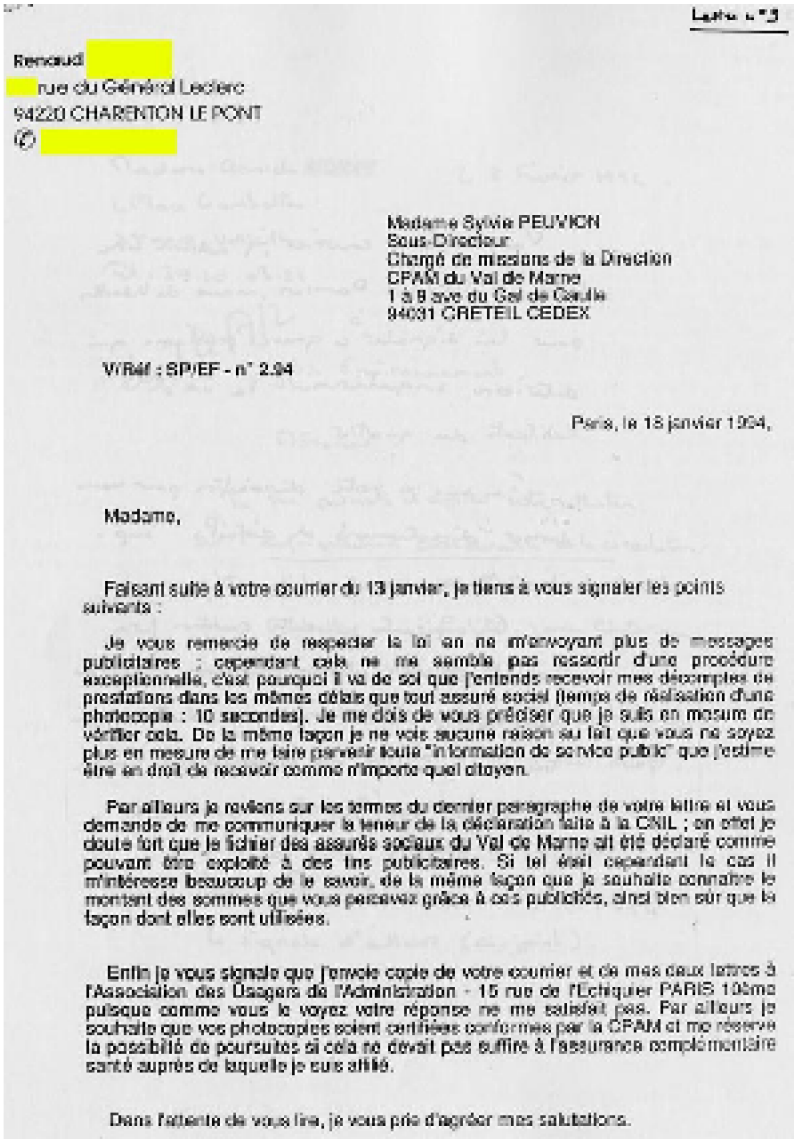

Lettre n°3

Renaud
rue du Général Leclerc
94220 CHARENTON LE PONT
✆

Madame Sylvie PEUVION
Sous-Directeur
Chargé de missions de la Direction
CPAM du Val de Marne
1 à 9 ave du Gal de Gaulle
94031 CRETEIL CEDEX

V/Réf : SP/EF - n° 2.94

Paris, le 18 janvier 1994,

Madame,

Faisant suite à votre courrier du 13 janvier, je tiens à vous signaler les points suivants :

Je vous remercie de respecter la loi en ne m'envoyant plus de messages publicitaires ; cependant cela ne me semble pas ressortir d'une procédure exceptionnelle, c'est pourquoi il va de soi que j'entends recevoir mes décomptes de prestations dans les mêmes délais que tout assuré social (temps de réalisation d'une photocopie : 10 secondes). Je me dois de vous préciser que je suis en mesure de vérifier cela. De la même façon je ne vois aucune raison au fait que vous ne soyez plus en mesure de me faire parvenir toute "information de service public" que j'estime être en droit de recevoir comme n'importe quel citoyen.

Par ailleurs je reviens sur les termes du dernier paragraphe de votre lettre et vous demande de me communiquer le teneur de la déclaration faite à la CNIL ; en effet je doute fort que le fichier des assurés sociaux du Val de Marne ait été déclaré comme pouvant être exploité à des fins publicitaires. Si tel était cependant le cas il m'intéresse beaucoup de le savoir, de la même façon que je souhaite connaître le montant des sommes que vous percevez grâce à ces publicités, ainsi bien sûr que la façon dont elles sont utilisées.

Enfin je vous signale que j'envoie copie de votre courrier et de mes deux lettres à l'Association des Usagers de l'Administration - 15 rue de l'Echiquier PARIS 10ème puisque comme vous le voyez votre réponse ne me satisfait pas. Par ailleurs je souhaite que vos photocopies soient certifiées conformes par la CPAM et me réserve la possibilité de poursuites si cela ne devait pas suffire à l'assurance complémentaire santé auprès de laquelle je suis affilié.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer mes salutations.

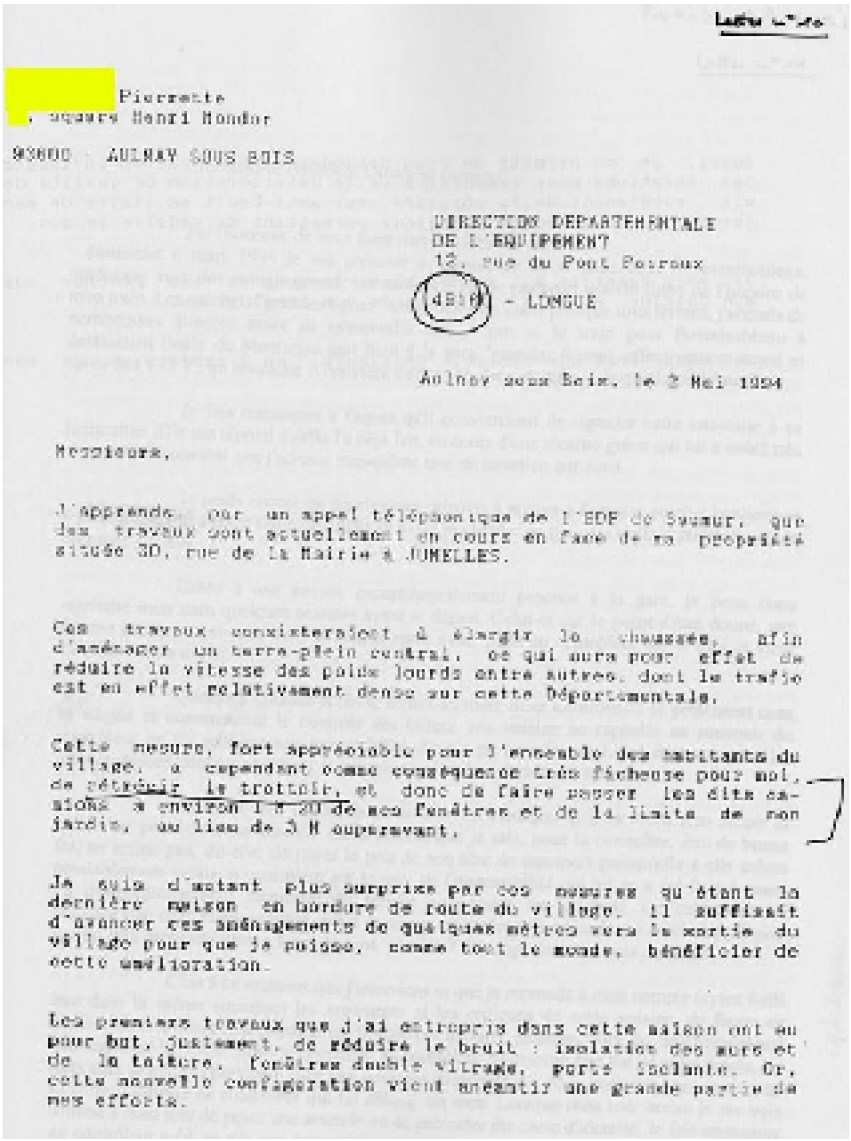

Lettre type

[redacted] Pierrette
[redacted] square Henri Nondor

93600 - AULNAY SOUS BOIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT
12, rue du Pont Perreux

45[illegible] - LONGUE

Aulnay sous Bois, le 2 Mai 1994

Messieurs,

J'apprends, par un appel téléphonique de l'EDF de Syvaur, que des travaux sont actuellement en cours en face de ma propriété située 30, rue de la Mairie à JUMELLES.

Ces travaux consisteraient à élargir la chaussée, afin d'aménager un terre-plein central, ce qui aura pour effet de réduire la vitesse des poids lourds entre autres, dont le trafic est en effet relativement dense sur cette Départementale.

Cette mesure, fort appréciable pour l'ensemble des habitants du village, a cependant comme conséquence très fâcheuse pour moi, de rétrécir le trottoir, et donc de faire passer les dits cannons à environ 1 m 20 de mes fenêtres et de la limite de mon jardin, au lieu de 3 M auparavant.

Je suis d'autant plus surprise par ces mesures qu'étant la dernière maison en bordure de route du village, il suffisait d'avancer ces aménagements de quelques mètres vers la sortie du village pour que je puisse, comme tout le monde, bénéficier de cette amélioration.

Les premiers travaux que j'ai entrepris dans cette maison ont eu pour but, justement, de réduire le bruit : isolation des murs et de la toiture, fenêtres double vitrage, porte isolante. Or, cette nouvelle configuration vient anéantir une grande partie de mes efforts.

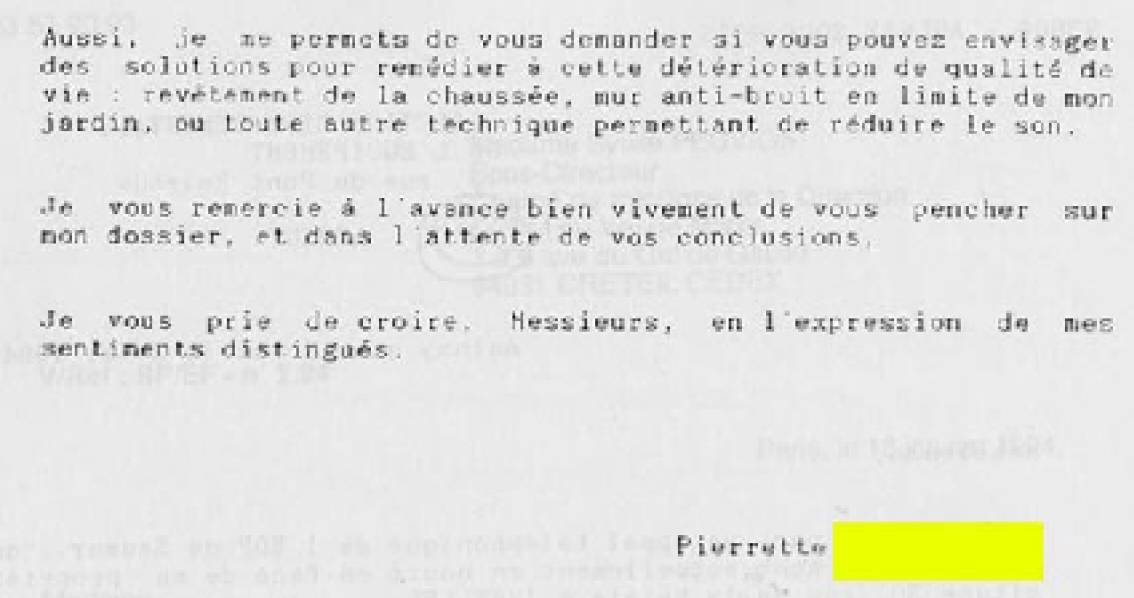

Aussi, je me permets de vous demander si vous pouvez envisager des solutions pour remédier à cette détérioration de qualité de vie : revêtement de la chaussée, mur anti-bruit en limite de mon jardin, ou toute autre technique permettant de réduire le son.

Je vous remercie à l'avance bien vivement de vous pencher sur mon dossier, et dans l'attente de vos conclusions,

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pierrette

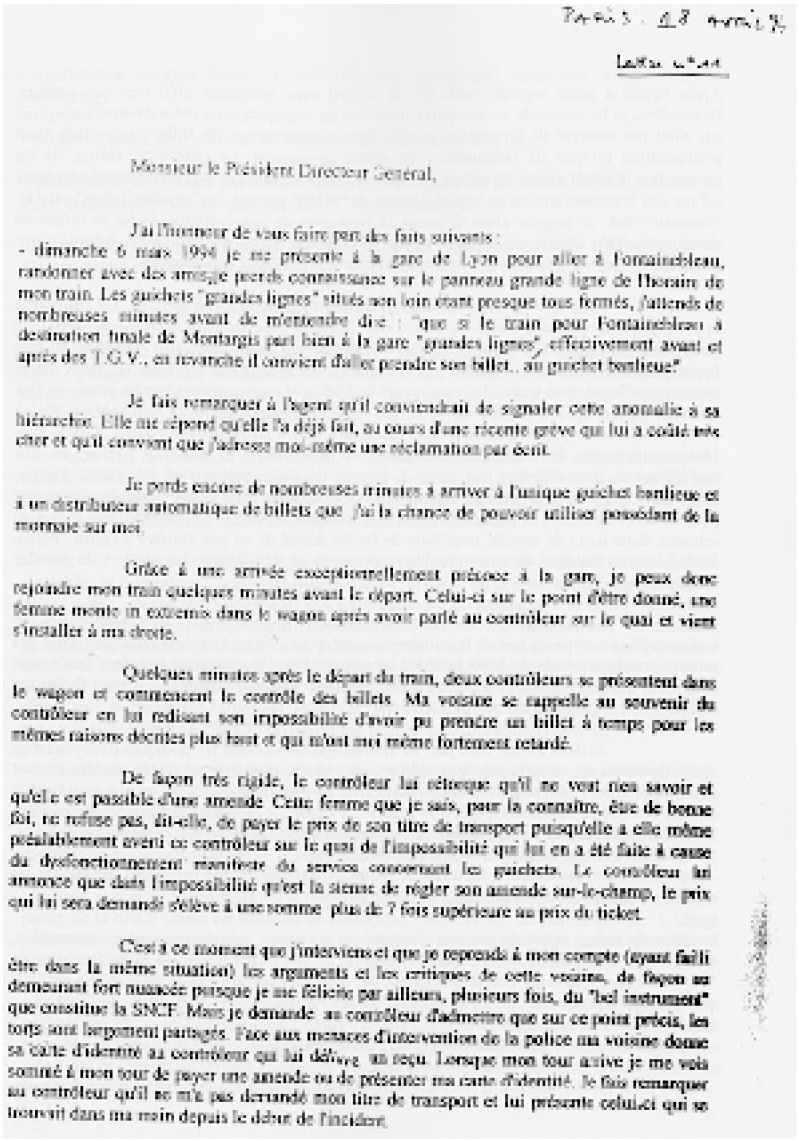

Paris, 28 avril 9[illegible]

Lettre n°[illegible]

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire part des faits suivants :
- dimanche 6 mars 1994 je me présente à la gare de Lyon pour aller à Fontainebleau, randonner avec des amis(es) perds connaissance sur le panneau grande ligne de l'horaire de mon train. Les guichets "grandes lignes" situés non loin étant presque tous fermés, j'attends de nombreuses minutes avant de m'entendre dire : "que si le train pour Fontainebleau a destination finale de Montargis part bien à la gare "grandes lignes", effectivement avant et après des T.G.V., en revanche il convient d'aller prendre son billet... au guichet banlieue!"

Je fais remarquer à l'agent qu'il conviendrait de signaler cette anomalie à sa hiérarchie. Elle me répond qu'elle l'a déjà fait, au cours d'une récente grève qui lui a coûté très cher et qu'il convient que j'adresse moi-même une réclamation par écrit.

Je perds encore de nombreuses minutes à arriver à l'unique guichet banlieue et à un distributeur automatique de billets que j'ai la chance de pouvoir utiliser possédant de la monnaie sur moi.

Grâce à une arrivée exceptionnellement précoce à la gare, je peux donc rejoindre mon train quelques minutes avant le départ. Celui-ci sur le point d'être donné, une femme monte in extremis dans le wagon après avoir parlé au contrôleur sur le quai et vient s'installer à ma droite.

Quelques minutes après le départ du train, deux contrôleurs se présentent dans le wagon et commencent le contrôle des billets. Ma voisine se rappelle au souvenir du contrôleur en lui rediant son impossibilité d'avoir pu prendre un billet à temps pour les mêmes raisons décrites plus haut et qui m'ont moi même fortement retardé.

De façon très rigide, le contrôleur lui réitère qu'il ne veut rien savoir et qu'elle est passible d'une amende. Cette femme que je sais, pour la connaître, être de bonne foi, ne refuse pas, dit-elle, de payer le prix de son titre de transport puisqu'elle a elle même préalablement averti un contrôleur sur le quai de l'impossibilité qui lui en a été faite à cause du dysfonctionnement manifeste du service consistant les guichets. Le contrôleur lui annonce que dans l'impossibilité qu'est la sienne de régler son amende sur-le-champ, le prix qui lui sera demandé s'élève à une somme plus de 7 fois supérieure au prix du ticket.

C'est à ce moment que j'interviens et que je reprends à mon compte (ayant failli être dans la même situation) les arguments et les critiques de cette voisine, de façon au demeurant fort nuancée puisque je me félicite par ailleurs, plusieurs fois, du "bel instrument" que constitue la SNCF. Mais je demande au contrôleur d'admettre que sur ce point précis, les torts sont largement partagés. Face aux menaces d'intervention de la police ma voisine donne sa carte d'identité au contrôleur qui lui délivre un reçu. Lorsque mon tour arrive je me vois sommé à mon tour de payer une amende ou de présenter ma carte d'identité. Je fais remarquer au contrôleur qu'il ne m'a pas demandé mon titre de transport et lui présente celui-ci qui se trouvait dans ma main depuis le début de l'incident.

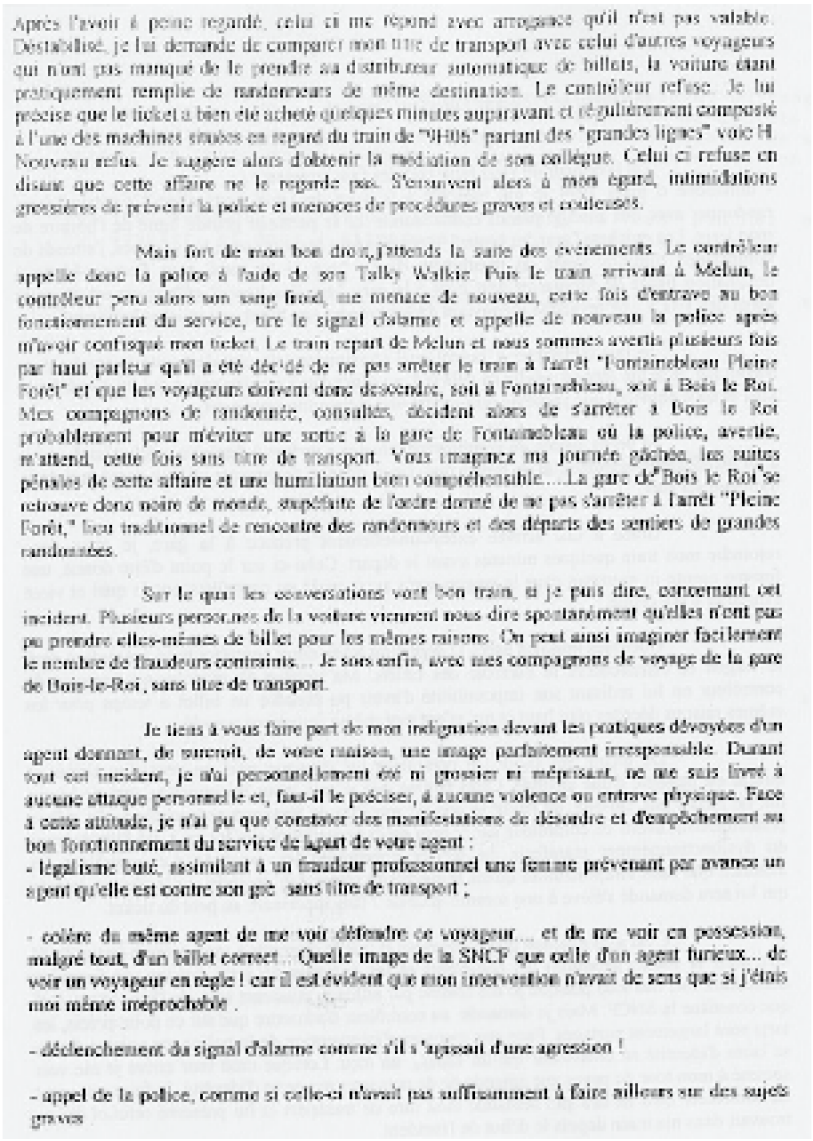

Après l'avoir à peine regardé, celui ci me répond avec arrogance qu'il n'est pas valable. Destabilisé, je lui demande de comparer mon titre de transport avec celui d'autres voyageurs qui n'ont pas manqué de le prendre au distributeur automatique de billets, la voiture étant pratiquement remplie de randonneurs de même destination. Le contrôleur refuse. Je lui précise que le ticket a bien été acheté quelques minutes auparavant et régulièrement composté à l'une des machines situées en regard du train de "9H08" partant des "grandes lignes" voie H. Nouveau refus. Je suggère alors d'obtenir la médiation de son collègue. Celui ci refuse en disant que cette affaire ne le regarde pas. S'ensuivent alors à mon égard, intimidations grossières de prévenir la police et menaces de procédures graves et couteuses.

Mais fort de mon bon droit, j'attends la suite des événements. Le contrôleur appelle donc la police à l'aide de son Talky Walkie. Puis le train arrivant à Melun, le contrôleur perd alors son sang froid, me menace de nouveau, cette fois d'entrave au bon fonctionnement du service, tire le signal d'alarme et appelle de nouveau la police après m'avoir confisqué mon ticket. Le train repart de Melun et nous sommes avertis plusieurs fois par haut parleur qu'il a été décidé de ne pas arrêter le train à l'arrêt "Fontainebleau Pleine Forêt" et que les voyageurs doivent donc descendre, soit à Fontainebleau, soit à Bois le Roi. Mes compagnons de randonnée, consultés, décident alors de s'arrêter à Bois le Roi probablement pour m'éviter une sortie à la gare de Fontainebleau où la police, avertie, m'attend, cette fois sans titre de transport. Vous imaginez ma journée gâchée, les suites pénales de cette affaire et une humiliation bien compréhensible.....La gare de Bois le Roi se retrouve donc noire de monde, stupéfiante de l'ordre donné de ne pas s'arrêter à l'arrêt "Pleine Forêt," lieu traditionnel de rencontre des randonneurs et des départs des sentiers de grandes randonnées.

Sur le quai les conversations vont bon train, si je puis dire, concernant cet incident. Plusieurs personnes de la voiture viennent nous dire spontanément qu'elles n'ont pas pu prendre elles-mêmes de billet pour les mêmes raisons. On peut ainsi imaginer facilement le nombre de fraudeurs contraints... Je suis enfin, avec mes compagnons de voyage de la gare de Bois-le-Roi, sans titre de transport.

Je tiens à vous faire part de mon indignation devant les pratiques dévoyées d'un agent donnant, de surcroît, de votre maison, une image parfaitement irresponsable. Durant tout cet incident, je n'ai personnellement été ni grossier ni méprisant, ne me suis livré à aucune attaque personnelle et, faut-il le préciser, à aucune violence ou entrave physique. Face à cette attitude, je n'ai pu que constater des manifestations de désordre et d'empêchement au bon fonctionnement du service de la part de votre agent :

- légalisme buté, assimilant à un fraudeur professionnel une femme prévenant par avance un agent qu'elle est contre son gré sans titre de transport ;

- colère du même agent de me voir défendre ce voyageur... et de me voir en possession, malgré tout, d'un billet correct... Quelle image de la SNCF que celle d'un agent furieux... de voir un voyageur en règle ! car il est évident que mon intervention n'avait de sens que si j'étais moi même irréprochable .

- déclenchement du signal d'alarme comme s'il s'agissait d'une agression !

- appel de la police, comme si celle-ci n'avait pas suffisamment à faire ailleurs sur des sujets graves

- confiscation de mon billet, en toute illégalité, m'exposant, cette fois, à des amendes justifiées ;

- dimanche gâché pour moi-même, affronter à une telle mauvaise foi ;

- perturbation dans leurs randonnées, pour des centaines de personnes devant marcher ou ayant donné rendez-vous à partir de l'arrêt " Pleine Forêt" ;

- humiliation pour moi-même devant de nombreuses personnes connues ou inconnues ne doutant pas de la parole d'un contrôleur ;

Or de deux choses l'une :

- ou mon titre de transport n'était pas valable. Je suis un fraudeur qui a tenté de tromper un agent : j'exige donc une sanction. Mon identité et mon adresse vous sont connues puisque données à vos services le soir même au bureau "clientèle" de la gare de Lyon où trois autres personnes avec moi ont posé une réclamation.

- ou mon titre de transport a bel et bien - comme je le soutiens - été acheté et composté comme décrit plus haut et son expertise sera des plus simples. Si toutefois il n'a pas été jeté car il constitue une pièce bien gênante pour votre agent. Je vous laisse - dans cette 2ème hypothèse - qualifier vous-même le comportement de ce contrôleur.

J'ajouterais toutefois les remarques suivantes : je suis militant d'organisations syndicale et humanitaire depuis un quart de siècle et cadre de la fonction publique depuis le même temps ; parmi les randonneurs qui constituaient mon groupe se trouvaient notamment des enseignants, une journaliste, un inspecteur général de l'administration et un médecin, personnes appartenant à des groupes professionnels bien connus pour leur comportement asocial et leur propension maniaque à frauder la SNCF. Le groupe de marcheurs que nous formions était par ailleurs largement féminisé : c'est chez ces dernières, comme il est bien connu, que la fraude est largement répandue. Mais cet humour contraint ne me porte pas à rire. A la vérité, j'estime l'incident dont j'ai été victime parfaitement détestable :

- en tant que randonneur dominical dont les conduites brutales d'un agent ont gâché la journée, que je sache les randonneurs du dimanche constituent bien pour votre société une clientèle nombreuse et fidèle ;
- en tant qu'usager des transports subissant une double aberration d'abord en matière de distribution des tickets, ensuite en matière de formation de votre personnel ;

- en tant que citoyen assistant avec impuissance à la dégradation de la notion de service public de la SNCF (étant en situation de monopole, vous exercez de fait ce service). Usagé jadis, client hier encore, nous étions ce dimanche 6 mars otages d'un contrôleur d'abord légaliste puis racketteur ;

- en tant que démocrate vivant dans un état de droit et qui a eu le temps d'imaginer, avec quelque anxiété, au vu des désordres produits, ce dont le même personnage aurait pu se rendre coupable en d'autres temps ou en d'autres lieux. Le travail de vos contrôleurs est ingrat, peu valorisant et sans doute fatigant; il peut être malgré cela vécu aussi de façon positive. Rien ne justifie cependant l'attitude de cet agent ce jour là.

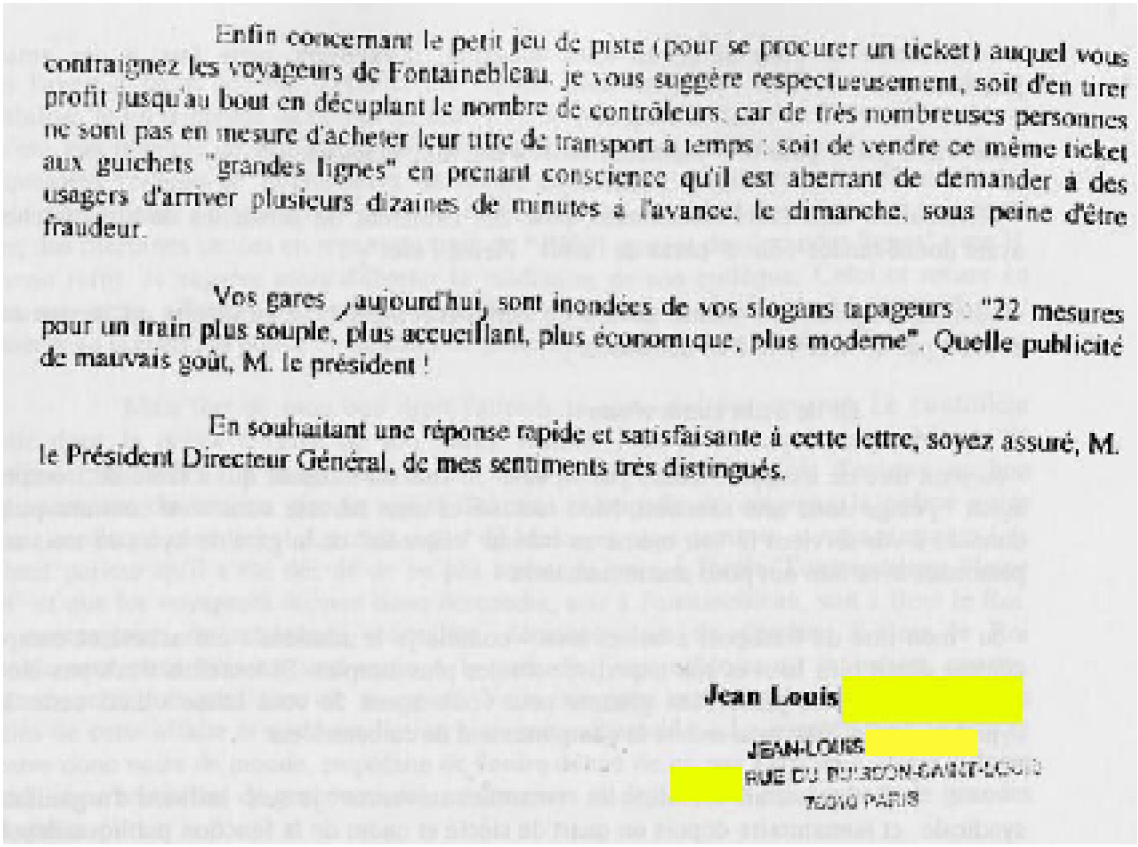

Enfin concernant le petit jeu de piste (pour se procurer un ticket) auquel vous contraignez les voyageurs de Fontainebleau, je vous suggère respectueusement, soit d'en tirer profit jusqu'au bout en décuplant le nombre de contrôleurs, car de très nombreuses personnes ne sont pas en mesure d'acheter leur titre de transport à temps ; soit de vendre ce même ticket aux guichets "grandes lignes" en prenant conscience qu'il est aberrant de demander à des usagers d'arriver plusieurs dizaines de minutes à l'avance, le dimanche, sous peine d'être fraudeur.

Vos gares, aujourd'hui, sont inondées de vos slogans tapageurs : "22 mesures pour un train plus souple, plus accueillant, plus économique, plus moderne". Quelle publicité de mauvais goût, M. le président !

En souhaitant une réponse rapide et satisfaisante à cette lettre, soyez assuré, M. le Président Directeur Général, de mes sentiments très distingués.

Jean Louis [redacted]

JEAN-LOUIS [redacted]
[redacted] RUE DU BUISSON-SAINT-LOUIS
75010 PARIS

Annexe n°4 : Questionnaire adressé aux députés du Rhône

Seuls 5 députés ont répondu à ce questionnaire. Les réponses sont synthétisées dans le chapitre 2 de la première partie.

Questionnaire Députés

Nombre de courriers

.

* Quel est le nombre de courriers qui vous sont adressés (moyenne, par an, par mois, ou depuis le début de votre mandat) ? Avez-vous pu constater une évolution significative depuis que vous êtes en fonction ?

.

* Quel est le pourcentage de courriers que vous classez sans suite ?

.

* Le courrier reste-t-il un mode de contact privilégié par rapport au téléphone, au fax au e-mail ou aux contacts directs ? Dans quelle proportion ? Avez-vous pu constater des évolutions significatives dans les modes de contact ?

Organisation du service

.

* Quel est le nombre et le statut des personnes attachées, de près ou de loin, au traitement de votre courrier ?

.

* Comment classez-vous les lettres qui vous parviennent ? Y-a-t-il des personnes spécialisées dans la réponse à certains courriers ?

Caractérisation des citoyens

.

* Quelle est la part des courriers issus de simples citoyens par rapport à ceux provenant de porte-parole, de personnalités, de groupements ou d'associations ? Avez-vous pu constater des évolutions significatives dans cette distribution ?

.

* Pensez-vous que les personnes qui vous écrivent en leur nom propre font plutôt partie des plus démunis ? (Pouvez-vous explicitez en fonction, éventuellement, des objets de réclamation).

.

* Quelle est la part de courriers provenant de votre circonscription par rapport à d'autres circonscriptions voisines ou à la France ? Avez-vous pu constater une évolution en la matière ?

Objet des courriers

.

* Quelle est la part de courriers proposant un avis ou une opinion par rapport à ceux exprimant une requête personnelle ou demande de service et ce, notamment, parmi les courriers de simples citoyens ? Avez-vous pu constater une évolution en la matière ?

.

* Quelle est la part des requêtes que vous pouvez satisfaire ou aider à satisfaire ? Quels sont alors les recours dont vous usez le plus ? Avez-vous pu constater une évolution en la matière ?

.

* Quels sont les objets abordés par les citoyens et dans quelle proportion ? - Politique internationale - Politique intérieure ... - Economie ...

.

Problèmes de société ... - Problèmes personnels familiaux justice rapport avec les administrations logement chômage ... Avez-vous pu constater une évolution en la matière ?

.

* Ces problèmes concernent-ils l'espace local, l'espace régional ou l'espace national ?

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Dans quelle proportion ?

Utilité des courriers

.

* Quels renseignements ou quels intérêts pouvez-vous tirer de la lecture des courriers qui vous parviennent ?

Annexe n°5 : Traitement statistique des courriers adressés aux Maires de Lyon

.

- Questionnaire et résultats limités aux courriers traitant de la mosquée

.

- Questionnaire et résultats de l'ensemble des courriers traités (mosquée de Lyon, voirie, espaces verts...)

Deux questionnaires successifs ont été construits afin de rendre compte des courriers adressés au maire de Lyon. Le premier questionnaire (long) n'a été soumis qu'aux courriers concernant la construction de la mosquée de Lyon. Le deuxième questionnaire allégé, reprend les questions les plus pertinentes du premier. Ce deuxième questionnaire permet de considérer dans un même ensemble la totalité des courriers analysés.

Le traitement statistique est resté rudimentaire, jouant un rôle de confirmation de l'analyse. En effet, l'analyse statistique n'a pas été mobilisée pour déterminer les différents modèles mais pour explorer les caractéristiques principales de ces derniers. Ce sont des tris croisés entre l'item « modèle » et les autres questions qui ont principalement été utilisés et que l'on présente ci-dessous. D'autres tris, que l'on a pu présenter dans le cours du texte ont été effectués, qui ne sont pas présentés ici pour ne pas alourdir cette présentation statistique.

NB : le système d'arrondi du logiciel Ethnos de traitement des données est tel que la somme des colonnes est souvent légèrement supérieur ou inférieur à 100%. Nous avons cependant préféré maintenir les résultats en l'état plutôt que de surcharger les tableaux avec des décimales.

Questionnaire portant sur les lettres adressées à Michel Noir à propos de la construction de la mosquée de Lyon

Les Epistoliers

Sociographie

1. Sexe
2. Lieu de résidence
3. Age
4. Classe sociale
5. Position politique
6. Religion

Comment les épistoliers se présentent

1. **Droit à la parole fondé sur** (Toutes formules de justification pour la prise de parole : formules d'entrée en matière, caractérisation de son identité propre)
2. Nombre de groupes mobilisés dans le droit à parler
3. **Parle en tant que** (groupes auxquels la personne se dit appartenir)
4. Nombre de groupes d'appartenance

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

5. **Parle au nom de** (Groupes dont ils se font les porte-parole)

6. Nombre de groupes représentés

7. Porte-parole à d'institutions ou d'associations

8. Niveau d'investissement (usage du je et du nous)

9. Maire est inclus dans le 'Nous'

10. Sujet des phrases (texte)

11. Adjectifs caractérisant les locuteurs (texte)

12. Rabaissement du locuteur

13. Déférence envers le maire

14. But affiché

15. Demandes (texte)

Démarche des épistoliers

1. L'objet de la démarche auprès de la mairie est, en début de lettre, ...

2. L'objet de la démarche auprès de la mairie est, dans le corps de la lettre, ...

3. L'objet de la démarche auprès de la mairie est, en fin de lettre, ...

4. **Inscription dans l'agenda (général, local...)**

Façon dont ils construisent l'affaire

1. Affaire (Mosquée, divers)

2. L'espace du débat

3. Le lieu comme problème
4. Le financement comme problème
5. Le bâtiment comme problème
6. La destination comme problème
7. Les répercussions sur le quartier comme problème
8. L'attitude de Noir comme problème
9. Les Arabes comme problème
10. Les mosquées et l'Islam comme problème
11. La non-réciprocité comme problème
12. Le laxisme de l'Etat comme problème
13. Les acteurs tenus pour coupables
14. Les acteurs tenus pour responsables
15. Les acteurs tenus pour victimes
16. Les acteurs tenus pour recours ou sauveurs

Quand et comment ils demandent

1. Numéro de la lettre
2. Dates d'envoi
3. Ce qui déclenche
4. Réaction à l'événement

5. Sources d'information des épistoliers

6. Pièces à conviction (à part du texte)

7. Nombre de pièces à conviction

8. Références argumentaires (dans le texte)

9. Nombre de références argumentaires (dans le texte)

10. Manoeuvres juridiques

11. Maximes et évidences

12. Ironie

13. Les épistoliers convoquent des personnes à l'appui de leur thèse

14. Utilisation du vocabulaire politique (texte)

Ce qu'ils proposent

1. Les épistoliers proposent une solution pour régler le problème

2. Les épistoliers envisagent des solutions en ce qui les concerne

3. Action que les lettres vont avoir

LE MAIRE

Définition de l'interlocuteur municipal par les épistoliers

1. L'interlocuteur municipal est le Maire ou l'équipe municipale

2. Le maire est interpellé en tant que (technocrate, père de famille...)

3.

Le maire est considéré comme un homme politique, un chrétien...

4. Mosieur le maire, Monsieur le ministre, monsieur le député maire

5. Le maire est contacté à défaut d'une personne plus importante et plus compétente

6. Les épistoliers situent politiquement le maire

7. Niveau de responsabilité imputé à Noir

8. Les compétences et pouvoirs prêtées au maire

9. djectifs caractérisant le maire (texte)

10. Caractérisation de ce que devrait être un maire (texte)

11. Formules dialogiques avec le maire

12. Les épistoliers ont par rapport au maire une attitude (rupture, reconnaissance...)

13. Les épistoliers font appel chez le maire à (compassion, tradition...)

14. Utilisation de l'injure ou du sobriquet

Les éléments hors texte

1. Support

2. Nombre de page

3. Page aérée / serrée

4. Frappe à la machine

5. Qualités dans l'en-tête

6.

Mots soulignés

7. Mots en majuscule

8. Oubli de mots

9. Singularités orthographiques

10. Singularités syntaxiques

11. Affirmation

12. Interrogation

13. Mode impératif

14. Utilisation de la voix passive

15. Copie à

16. Post Scriptum

Résultats statistiques des courriers concernant la mosquée de Lyon

Sexe

	Femme	Homme
Citoyen	34%	66%
Aristocratique	18%	82%
Sujétion	67%	33%
Action collective	25%	75%
Pamphlétaire	16%	84%
Total	33%	67%

Lieu de résidence

	Lyon et région lyonnaise	France et étranger
Citoyen	75%	25%
Aristocratique	58%	42%
Sujétion	85%	15%
Action collective	65%	35%
Pamphlétaire	26%	74%
Total	66%	34%

Age

	Inconnu	Annoncé
Citoyen	84%	16%
Aristocratique	45%	55%
Sujétion	81%	19%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	82%	18%
Total	79%	21%

Classe sociale

	Inconnu	Estimé
Citoyen	66%	34%
Aristocratique	35%	65%
Sujétion	70%	30%
Action collective	21%	79%
Pamphlétaire	68%	32%
Total	55%	45%

Classe sociale

	Classe	Classe -
Citoyen	100%	
Aristocratique	100%	
Sujétion	33%	67%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	50%	50%
Total	87%	13%

Position politique

	Inconnue	Annoncée
Citoyen	69%	31%
Aristocratique	67%	33%
Sujétion	71%	29%
Action collective	64%	36%
Pamphlétaire	62%	38%
Total	67%	33%

Position politique

	Droite	Extrême droite	Gauche
Citoyen	73%	27%	
Aristocratique	87%	7%	7%
Sujétion	100%		
Action collective	40%	50%	10%
Pamphlétaire	50%	50%	
Total	68%	29%	3%

Religion

	Inconnue	Annoncée
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	85%	15%
Action collective	79%	21%
Pamphlétaire	89%	11%
Total	84%	16%

Droit à la parole fondé sur...

	Qualités personnelles	Membre d'un groupe	Droits politiques	Directement concernés
Citoyen	32%	12%	37%	20%
Aristocratique	33%	13%	54%	
Sujétion	60%	7%	20%	13%
Action collective		77%	15%	8%
Pamphlétaire	26%	9%	52%	13%
Total	31%	18%	39%	12%

Nombre de qualités mobilisées dans le droit à la parole

	0	1	2 et plus
Citoyen	12%	66%	22%
Aristocratique		65%	35%
Sujétion	5%	80%	15%
Action collective	7%	86%	7%
Pamphlétaire	21%	53%	26%
Total	10%	68%	22%

Parle en tan que...

	Fran	Rive	Elect	Expe	Expé pers	Cath	Cont	Citoy	Pied Noir	Parti de Noir	Adm	Chré	Lyor	Statu socio éleve	Autres
Citoyen	18%	19%	10%	4%	6%	5%	7%	5%	2%	5%	5%	2%	4%	2%	3%
Aristocratique	13%	8%	8%	13%	5%	3%	3%	5%	11%	3%		3%	3%	13%	11%
Sujétion	19%	29%		3%	10%	6%	3%		3%	6%	10%	3%	3%		3%
Action collective	12%	15%	8%	4%	4%	8%		4%		4%	4%	4%			39%
Pamphlétaire	26%	3%	6%	14%	3%	3%	6%	3%	9%	3%		11%	6%		6%
Total	18%	16%	7%	7%	6%	5%	5%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	3%	8%

Nombre de groupes endossés

	1	2	3 et plus
Citoyen	22%	37%	41%
Aristocratique	18%	35%	47%
Sujétion	45%	30%	25%
Action collective	36%	43%	21%
Pamphlétaire	21%	58%	21%
Total	27%	40%	33%

Se fait le porte parole de...

	Franç	Rivera	Lyonn	Electe	Cathol	Admin	Contri	Harkis	Citoye	Assoc de riverai	Pied Noir
Citoyen	27%	24%	18%	12%	3%	9%	6%				
Aristocratique	67%	11%	22%								
Sujétion	36%	45%			9%			9%			
Action collective	22%	33%	11%	6%	11%				11%	6%	
Pamphlétaire	69%	6%			6%		6%	6%			6%
Total	39%	24%	11%	6%	6%	3%	3%	2%	2%	1%	1%

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Nombre de groupes au nom desquels l'épistolier parle

	0	1	2 et plus
Citoyen	27%	49%	24%
Aristocratique	24%	47%	29%
Sujétion	25%	70%	5%
Action collective		29%	71%
Pamphlétaire	11%	74%	16%
Total	20%	54%	26%

Est le porte parole d'une association ou d'un parti

	Non	Oui
Citoyen	98%	2%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	95%	5%
Action collective	71%	29%
Pamphlétaire	100%	
Total	92%	8%

Niveau d'investissement

	JE DEBUT	JE MILIEU	JE FIN
Citoyen	42%	22%	36%
Aristocratique	41%	18%	41%
Sujétion	40%	20%	40%
Action collective	47%	27%	27%
Pamphlétaire	52%	24%	24%
Total	43%	21%	36%

	NOUS DEBUT	NOUS MILIEU	NOUS FIN
Citoyen	5%	50%	45%
Aristocratique		88%	13%
Sujétion	27%	45%	27%
Action collective	32%	36%	32%
Pamphlétaire	18%	45%	36%
Total	19%	48%	33%

	EVITEMENT DEBUT	EVITEMENT MILIEU	EVITEMENT FIN
Citoyen	29%	50%	21%
Aristocratique	23%	54%	23%
Sujétion	22%	56%	22%
Action collective		67%	33%
Pamphlétaire	26%	39%	35%
Total	25%	49%	26%

Maire est inclus dans le nous des épistoliers

	Non	Maire est inclus dans le nous
Citoyen	97%	3%
Aristocratique	84%	16%
Sujétion	100%	
Action collective	100%	
Pamphlétaire	95%	5%
Total	95%	5%

Rabaissement

	Relativisation de la position de parole	Non
Citoyen	13%	88%
Aristocratique	25%	75%
Sujétion	71%	29%
Action collective	21%	79%
Pamphlétaire		100%
Total	25%	75%

Déférence

	Déférent	Non
Citoyen	13%	87%
Aristocratique	12%	88%
Sujétion	65%	35%
Action collective		100%
Pamphlétaire		100%
Total	18%	82%

But affiché

	Explicite	Implicite
Citoyen	80%	20%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	80%	20%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	53%	47%
Total	78%	22%

Objet de la démarche en début de lettre

	Critique	Constat	Accord	Demande
Citoyen	32%	38%	20%	11%
Aristocratique	14%	50%	32%	5%
Sujétion	19%	33%	43%	5%
Action collective	19%	50%	31%	
Pamphlétaire	62%	31%	8%	
Total	31%	39%	24%	6%

Objet de la démarche en milieu de lettre

	Critique	Constat	Accord	Demande
Citoyen	55%	40%	1%	4%
Aristocratique	45%	45%	3%	7%
Sujétion	44%	41%		15%
Action collective	20%	25%	5%	50%
Pamphlétaire	82%	14%		4%
Total	52%	35%	2%	11%

Objet de la démarche en fin de lettre

	Critique	Constat	Accord	Demande
Citoyen	36%	29%	1%	33%
Aristocratique	36%	36%	12%	16%
Sujétion	4%	40%	8%	48%
Action collective	29%	29%	5%	38%
Pamphlétaire	84%	8%		8%
Total	38%	29%	4%	30%

Inscription dans l’agenda

	Agenda général	Agenda local
Citoyen	45%	55%
Aristocratique	63%	37%
Sujétion	39%	61%
Action collective	40%	60%
Pamphlétaire	79%	21%
Total	52%	48%

Affaire

	Mosquée	Mosquée et divers
Citoyen	98%	2%
Aristocratique	94%	6%
Sujétion	95%	5%
Action collective	93%	7%
Pamphlétaire	95%	5%
Total	95%	5%

L'espace du débat porte sur.

	Le maire	Le lieu d'impla	Les répercu sur le quartie	L'Islam	Les Arabes	Le laxisme de l'Etat	La non-réc	Le finance	La destina	Le bâtiment
Citoyen	22%	19%	15%	12%	9%	7%	7%	8%	2%	
Aristocratique	6%	20%	9%	26%	6%	6%	11%	9%	3%	6%
Sujétion	3%	26%	24%	3%	3%	6%	6%	6%	18%	6%
Action collective	19%	15%	19%	7%	4%	7%	11%	7%	4%	7%
Pamphlétaire	22%	7%	4%	16%	16%	22%	9%	2%	2%	
Total	17%	17%	14%	13%	9%	9%	8%	6%	4%	2%

Le lieu comme problème

	Quartier	France	Lyon	Terre chrétienne
Citoyen	73%	12%	12%	2%
Aristocratique	36%	36%	21%	7%
Sujétion	75%	8%	8%	8%
Action collective	73%	9%	9%	9%
Pamphlétaire	10%	60%	10%	20%
Total	60%	20%	13%	7%

Les répercussions sur le quartier comme problème

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

	Nuisances	Risques de désordre	Dévalorisation du quartier
Citoyen	56%	39%	5%
Aristocratique	44%	33%	22%
Sujétion	51%	45%	5%
Action collective	50%	50%	
Pamphlétaire	66%	33%	
Total	53%	41%	5%

L'attitude de Noir comme problème

	Traitre	Autoritaire
Citoyen	39%	61%
Aristocratique	25%	75%
Sujétion	25%	75%
Action collective	22%	78%
Pamphlétaire	76%	24%
Total	44%	56%

Les mosquées et l'islam comme problème

	Islam vs catholicisme	Islam est intolérant	Mosquées sont dangereuses
Citoyen	14%	55%	32%
Aristocratique	27%	47%	27%
Sujétion	17%	33%	50%
Action collective	40%	40%	20%
Pamphlétaire	17%	50%	33%
Total	20%	48%	32%

Le financement comme problème

	Lyonnais payent	Musulmans doivent financer	Mairie paye	Pas de transparence des fonds	Aide des pays musulmans
Citoyen	36%	18%	9%	27%	9%
Aristocratique	33%		33%		33%
Sujétion	50%	25%	25%		
Action collective	25%	25%	25%	25%	
Pamphlétaire					100%
Total	33%	17%	17%	17%	17%

La destination comme problème

	Pas pour les Français	Pas seulement pour les Harkis	Pour les intégristes	Centre culturel
Citoyen	38%	13%	25%	25%
Aristocratique	50%		50%	
Sujétion	60%	20%		20%
Action collective			50%	50%
Pamphlétaire			100%	
Total	39%	11%	28%	22%

Les Arabes comme problème

	Profiteurs	Immigration spécifique
Citoyen	57%	43%
Aristocratique	80%	20%
Sujétion	100%	
Action collective	50%	50%
Pamphlétaire	60%	40%
Total	61%	39%

La non réciprocité comme problème

	Non	Oui
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	71%	29%
Sujétion	85%	15%
Action collective	79%	21%
Pamphlétaire	68%	32%
Total	78%	22%

Le laxisme de l'Etat comme problème

	Non	Oui
Citoyen	70%	30%
Aristocratique	73%	27%
Sujétion	85%	15%
Action collective	75%	25%
Pamphlétaire	29%	71%
Total	66%	34%

Le bâtiment comme problème

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

	Taille	Absence de parking
Citoyen	50%	50%
Aristocratique	100%	
Sujétion	100%	
Action collective	75%	25%
Pamphlétaire	100%	
Total	63%	37%

Les acteurs tenus pour coupables

	Aucun	Musulmans	Maire	Hommes politiques	Français
Citoyen	23%	36%	30%	11%	
Aristocratique	17%	52%	17%	9%	4%
Sujétion	62%	29%	5%	5%	
Action collective	13%	47%	27%	13%	
Pamphlétaire		30%	40%	30%	
Total	22%	37%	26%	14%	1%

Les acteurs tenus pour responsables

	Aucun	Maire	Hommes politiques
Citoyen	4%	81%	15%
Aristocratique	5%	73%	23%
Sujétion	21%	79%	
Action collective	6%	65%	29%
Pamphlétaire	4%	61%	35%
Total	7%	74%	19%

Les acteurs tenus pour victimes

	Aucun	Riverain	Français	Citoyens	Les plus démunis	Catholique	Maire
Citoyen	1%	36%	23%	20%	11%	6%	2%
Aristocratique		29%	26%	13%	6%	23%	3%
Sujétion		39%	16%	6%	26%	13%	
Action collective	4%	37%	19%	15%	11%	11%	4%
Pamphlétaire		10%	48%	21%	7%	14%	
Total	1%	32%	26%	16%	12%	12%	2%

Les acteurs tenus pour sauveur

	Aucun	Hommes politiques	Maire	Français	Experts
Citoyen	100%				
Aristocratique	88%		6%		6%
Sujétion	85%	5%	10%		
Action collective	56%	19%	13%	13%	
Pamphlétaire	79%	16%		5%	
Total	86%	6%	4%	3%	1%

N° de la lettre

	1	2	3
Citoyen	80%	17%	2%
Aristocratique	82%	18%	
Sujétion	95%		
Action collective	86%	14%	
Pamphlétaire	74%	16%	11%
Total	83%	14%	3%

Dates d'envoi des lettres en regard de la chronologie de la construction

	Débuts	Projet en stand by	Reprise du projet	Inauguration
Citoyen	49%	12%	39%	
Aristocratique	65%	12%	24%	
Sujétion	35%	20%	40%	5%
Action collective	50%	14%	29%	7%
Pamphlétaire	53%	32%	11%	5%
Total	50%	17%	31%	3%

Ce qui déclenche la lettre

	Inconnu	Relaté
Citoyen	39%	61%
Aristocratique	39%	61%
Sujétion	45%	55%
Action collective	38%	63%
Pamphlétaire	45%	55%
Total	41%	59%

Réaction à l'événement déclencheur

	Une semaine	**Un mois**	**Plus d'un mois**
Citoyen	46%	50%	4%
Aristocratique	55%	27%	18%
Sujétion	36%	55%	9%
Action collective	50%	38%	13%
Pamphlétaire	44%	22%	33%
Total	46%	41%	13%

Sources d'information

	Inconnues	**Médias**	**Manifestations et / ou réunions**
Citoyen	73%	27%	
Aristocratique	40%	45%	15%
Sujétion	75%	15%	10%
Action collective	44%	25%	31%
Pamphlétaire	63%	37%	
Total	62%	29%	9%

Pièces à conviction

	Absence	**Copie de lettres**	**Articles de presse**	**Photos**
Citoyen	90%	5%	5%	
Aristocratique	82%		18%	
Sujétion	95%		5%	
Action collective	100%			
Pamphlétaire	63%		32%	5%
Total	86%	2%	11%	1%

Nombre de pièces à conviction

	0	**1**	**2 et plus**
Citoyen	88%	10%	2%
Aristocratique	82%	18%	
Sujétion	95%	5%	
Action collective	100%		
Pamphlétaire	63%	26%	11%
Total	86%	12%	3%

Appuis argumentatifs

	Actualité politique	Histoire	Expertise	Politique fiction	Expérience personnelle	Droit
Citoyen	25%	16%	10%	7%	28%	14%
Aristocratique	16%	24%	11%	13%	24%	13%
Sujétion	19%	19%	10%	3%	35%	13%
Action collective	38%	9%	13%	6%	19%	16%
Pamphlétaire	24%	22%	11%	18%	20%	4%
Total	24%	18%	11%	9%	26%	12%

Nombre d'appuis argumentaires

	1	2	3	4 et plus
Citoyen	15%	34%	24%	27%
Aristocratique	18%	24%	35%	24%
Sujétion	26%	47%	11%	16%
Action collective	7%	57%	14%	21%
Pamphlétaire	16%	21%	32%	32%
Total	16%	35%	24%	25%

Style juridique

	Non	Oui
Citoyen	98%	2%
Aristocratique	94%	6%
Sujétion	95%	5%
Action collective	86%	14%
Pamphlétaire	89%	11%
Total	94%	6%

Maximes et évidences

	Aucun	Proverbes et slogans
Citoyen	84%	16%
Aristocratique	94%	6%
Sujétion	89%	11%
Action collective	83%	17%
Pamphlétaire	35%	65%
Total	77%	23%

Ironie

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

	Non	Oui
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	100%	
Action collective	93%	7%
Pamphlétaire	62%	38%
Total	85%	15%

Personnes convoquées en appui

	Aucune	Oui
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	78%	22%
Sujétion	85%	15%
Action collective	79%	21%
Pamphlétaire	57%	43%
Total	77%	23%

Solutions proposées

	Aucune	Une
Citoyen	17%	83%
Aristocratique	15%	85%
Sujétion	13%	87%
Action collective	20%	80%
Pamphlétaire	45%	55%
Total	21%	79%

Solutions pour les scribes

	Aucune indiquée	Oui
Citoyen	63%	37%
Aristocratique	61%	39%
Sujétion	90%	10%
Action collective	79%	21%
Pamphlétaire	74%	26%
Total	71%	29%

Attendent que le maire...

	Réfléchisse	Comprenne	Ai peur
Citoyen	45%	38%	18%
Aristocratique	25%	63%	13%
Sujétion	42%	58%	
Action collective	23%	69%	8%
Pamphlétaire	20%	60%	20%
Total	36%	52%	12%

L'Interlocuteur municipal est...

	Le maire	L'équipe municipale
Citoyen	95%	5%
Aristocratique	89%	11%
Sujétion	100%	
Action collective	93%	7%
Pamphlétaire	100%	
Total	96%	4%

Les épistoliers s'adressent à Monsieur ...

	Le maire	Noir	Le député maire	Le ministre
Citoyen	57%	31%	12%	
Aristocratique	63%	29%		8%
Sujétion	71%	13%	13%	4%
Action collective	60%	27%	13%	
Pamphlétaire	55%	36%	5%	5%
Total	60%	28%	9%	3%

Le maire est considéré comme

	Un responsable politique	Un homme	Un technocrate	Un chrétien
Citoyen	84%	4%	12%	
Aristocratique	73%	23%		5%
Sujétion	95%	5%		
Action collective	100%			
Pamphlétaire	90%	5%	5%	
Total	87%	7%	6%	1%

Vouvoiement

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

	Oui	Non
Citoyen	100%	
Aristocratique	100%	
Sujétion	100%	
Action collective	100%	
Pamphlétaire	95%	5%
Total	99%	1%

Le Maire est interpellé à défaut d'une autre personne

	Non	Oui
Citoyen	100%	
Aristocratique	100%	
Sujétion	95%	5%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	95%	5%
Total	98%	2%

Noir est politiquement

	Non situé	Qualifié
Citoyen	67%	33%
Aristocratique	76%	24%
Sujétion	85%	15%
Action collective	71%	29%
Pamphlétaire	57%	43%
Total	70%	30%

Le maire est considéré pouvoir

	Agir sur le dossier	Avoir de l'influence
Citoyen	98%	3%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	85%	15%
Action collective	64%	36%
Pamphlétaire	95%	5%
Total	88%	12%

Engagement d'un dialogue avec le maire

	Non	Oui
Citoyen	47%	53%
Aristocratique	55%	45%
Sujétion	67%	33%
Action collective	47%	53%
Pamphlétaire	45%	55%
Total	51%	49%

Attitude des épistoliers

	Expectative	Rupture	Critique	Confiance	Remise de soi	Menace de rupture
Citoyen	32%	22%	26%	10%	4%	6%
Aristocratique	29%	21%	11%	29%	7%	4%
Sujétion	21%	6%	6%	39%	27%	
Action collective	45%	5%	18%	27%		5%
Pamphlétaire	4%	56%	32%	8%		
Total	27%	22%	20%	20%	8%	3%

Ce qui pourrait faire que le maire agit

	Devoir de la charge	Engagements moraux	Tradition	Compassion / intercompréhension
Citoyen	18%	59%	16%	7%
Aristocratique	4%	74%	17%	4%
Sujétion	7%	63%	7%	23%
Action collective	30%	60%	5%	5%
Pamphlétaire		69%	31%	
Total	13%	64%	16%	8%

Injures , visant le maire

	Non	Oui
Citoyen	90%	10%
Aristocratique	100%	
Sujétion	100%	
Action collective	100%	
Pamphlétaire	67%	33%
Total	91%	9%

Support

	A4	A5
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	75%	20%
Action collective	86%	14%
Pamphlétaire	89%	11%
Total	86%	14%

Nombre de pages des courriers

	1	2	3
Citoyen	51%	41%	7%
Aristocratique	47%	47%	6%
Sujétion	45%	50%	5%
Action collective	64%	36%	
Pamphlétaire	32%	53%	16%
Total	48%	45%	7%

Ecriture

	Serrée	Aérée
Citoyen	39%	61%
Aristocratique	29%	71%
Sujétion	40%	60%
Action collective	21%	79%
Pamphlétaire	42%	58%
Total	36%	64%

Ecriture

	Manuscrite	Traitement de texte
Citoyen	71%	29%
Aristocratique	55%	45%
Sujétion	95%	5%
Action collective	19%	81%
Pamphlétaire	80%	20%
Total	67%	33%

Qualité dans l’en-tête

	Aucune qualité	Qualités
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	58%	42%
Sujétion	95%	5%
Action collective	43%	57%
Pamphlétaire	85%	15%
Total	78%	22%

Mots soulignés

	Non	Oui
Citoyen	73%	27%
Aristocratique	65%	35%
Sujétion	75%	25%
Action collective	86%	14%
Pamphlétaire	58%	42%
Total	71%	29%

Mots en majuscule

	Non	Oui
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	82%	18%
Sujétion	95%	5%
Action collective	64%	36%
Pamphlétaire	79%	21%
Total	84%	16%

Oubli de mots

	Non	Oui
Citoyen	90%	10%
Aristocratique	94%	6%
Sujétion	95%	5%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	74%	26%
Total	90%	10%

Orthographe

	Normale	Fautes
Citoyen	80%	20%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	48%	52%
Action collective	86%	14%
Pamphlétaire	67%	33%
Total	74%	26%

Syntaxe

	Normale	Fautes
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	80%	20%
Sujétion	53%	47%
Action collective	93%	7%
Pamphlétaire	53%	47%
Total	74%	26%

Affirmation

	Oui	Non
Citoyen	98%	2%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	90%	10%
Action collective	92%	8%
Pamphlétaire	95%	5%
Total	94%	6%

Interrogation

	Oui	Non
Citoyen	56%	44%
Aristocratique	29%	71%
Sujétion	40%	60%
Action collective	64%	36%
Pamphlétaire	32%	68%
Total	46%	54%

Mode impératif

	Non	Oui
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	100%	
Action collective	100%	
Pamphlétaire	84%	16%
Total	91%	9%

Voix passive

	Non	Oui
Citoyen	56%	44%
Aristocratique	65%	35%
Sujétion	75%	25%
Action collective	79%	21%
Pamphlétaire	58%	42%
Total	64%	36%

Copie à

	Aucune	Oui
Citoyen	95%	5%
Aristocratique	100%	
Sujétion	100%	
Action collective	100%	
Pamphlétaire	89%	11%
Total	96%	4%

Post Scriptum

	Non	Oui
Citoyen	93%	7%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	90%	10%
Action collective	100%	
Pamphlétaire	79%	21%
Total	90%	10%

Questionnaire appliqué à tous les courriers et

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

résultats statistiques.

Sociographie des epistoliers

1. Sexe
   i. Masculin
   ii. Féminin
2. Lieu de résidence
   i. Lyon et Région lyonnaise
   ii. France et étranger
3. Age
   i. Connu
   ii. Inconnu
4. CSP
   i. estimé classe +
   ii. estimé classe -
5. Position politique
   i. Droite

ii. Gauche

iii. Extrême droite

6. Religion

i. Chrétien

ii. Catholique

iii. musulman

Comment les épistoliers se présentent

1. **Droit à la parole car** (Toutes formules de justification pour la prise de parole : formules d'entrée en matière, caractérisation de son identité propre)

i. Droits liés à la personne (expert, statut socioprofessionnel élevé, expérience personnelle, bon sens, père de famille, pas raciste...)

ii. Droits politiques (Citoyen, contribuable, électeur, ayant voté pour le maire, patriote, Français ...)

iii. Droits liés à l'appartenance à un groupe (Chrétien, Pied Noir, Harkis, membre d'un parti...)

iv. Concernement (droit de réponse, conscience, utilité de la démarche...)

2. **Parle en tant que** (groupes auxquels la personne se dit appartenir)

i. Qualités personnelles (expert, statut socioprofessionnel élevé, expérience personnelle, bon sens, père de famille, pas raciste...)

ii. Français, citoyen, contribuable (Electeur...)

iii. Riverain (Lyonnais...)

iv. Membre d'un groupe (Association, chrétien, Pied Noir, Harkis, membre d'un parti...)

3. Parle au nom de (Groupes au nom desquels ils parlent en s'incluant dans le groupe = nous)

i. Français

ii. Riverain

iii. Plus démunis

iv. Groupe confessionnel

v. Electeur (Contribuable)

4. Niveau d'investissement

i. Utilisation du je en début de texte (phrase introductive)

ii. Utilisation du je dans le corps du texte

iii. Utilisation du je dans la formule d'envoi

iv. Utilisation du nous en début de texte

v. Utilisation du nous dans le corps du texte

vi. Utilisation du nous dans la formule d'envoi

vii. Evitement des sujets tels que je ou nous en début de texte

viii. Evitement des sujets tels que je ou nous dans le corps du texte

ix.

Evitement des sujets tels que je ou nous dans la formule d'envoi

x.

Utilisation du on

5.

Sujet des phrases (texte)

6.

Adjectifs caractérisant les locuteurs (texte)

Démarche des épistoliers

1.

Affaire

i.

objet simple

ii.

multiples objets

2.

Demandes (texte)

3.

L'objet de la démarche auprès de la mairie est, en début de lettre, ...

i.

Présentation de soi

ii.

Critique

iii.

Accord

iv.

Constat

v.

Demande

4.

L'objet de la démarche auprès de la mairie est, dans le corps de la lettre, ...

i.

Critique

ii.

Accord

iii.

Constat

iv.

Demande

5.

L’objet de la démarche auprès de la mairie est, en fin de lettre, ...

i.

Critique

ii.

Accord

iii.

Constat

iv.

Demande

6.

Les acteurs tenus pour coupables (texte)

7.

Les acteurs tenus pour responsables (texte)

8.

Les acteurs tenus pour victimes (texte)

9.

Les acteurs tenus pour recours ou sauveurs (texte)

10.

Proposent une solution

i.

oui

ii.

non

Le maire vu par les scribes

1.

Niveau de responsabilité imputé au Maire

i.

action sur le problème soulevé

ii. influence sur le problème soulevé

2. L'adresse au Maire se fait grâce au

i. Vouvoiement

ii. Tutoiement

3. Adjectifs caractérisant le maire (texte)

4. Caractérisation de ce que devrait être un bon maire (texte

5. Réaction envers le maire

i. Rupture

ii. Menace de rupture

iii. Critique

iv. Confiance

v. Remise de soi

vi. Expectative (attente)

6. Les épistoliers font appel à

i. Engagements moraux (promesses, bon sens)

ii. Devoir de la charge (respect de la loi)

iii. Tradition (sens de l'histoire)

iv.

Compassion / intercompréhension

Les éléments hors texte

1.

Support

i.

A4

ii.

A5

iii.

carte postale

2.

Mots soulignés

i.

oui

ii.

non

3.

Mots en majuscule

i.

oui

ii.

non

4.

Oubli de mots

i.

oui

ii.

non

5.

Singularités orthographiques

i.

oui

ii.
non

6.
Affirmation

i.
oui

ii.
non

iii.
futur ou conditionnel (il se passera...)

iv.
lecture des faits (éléments d'information)

v.
didactique (ton professoral)

7.
Interrogation

i.
oui

ii.
non

8.
mode impératif

i.
oui

ii.
non

Principaux résultats par modèles

Les différents modèles présentés ci-dessous ont été pondérés de tel sorte qu'ils ont tous le même poids. Chaque modèle représente ainsi 16.6% des courriers. Dans certains cas on a cru utile de rendre compte de la part différentielle de ces modèles.

Sexe

	Femme	Homme
Citoyen	42%	58%
Aristocratique	25%	75%
Sujétion	79%	21%
Action collective	17%	83%
Industriel	35%	65%
Pamphlétaire	17%	83%
Total	41%	64%

Lieu de résidence

	Lyon et région lyonnaise	France et étranger
Citoyen	82%	18%
Aristocratique	62%	38%
Sujétion	95%	5%
Action collective	55%	45%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	28%	72%
Total	70%	30%

Age

	Age inconnu	Age annoncé
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	75%	25%
Sujétion	75%	25%
Action collective	100%	0%
Industriel	92%	8%
Pamphlétaire	83%	17%
Total	85%	15%

Classe sociale

	Classe sociale inconnue	Classe sociale connue
Citoyen	58%	42%
Aristocratique	38%	62%
Sujétion	53%	47%
Action collective	42%	58%
Industriel	33%	67%
Pamphlétaire	79%	21%
Total	50%	50%

Parmi les classes sociales connues

	Estimé classe +	Estimé classe -
Citoyen	84%	16%
Aristocratique	100%	0%
Sujétion	11%	89%
Action collective	100%	0%
Industriel	80%	20%
Pamphlétaire	25%	75%
Total	75%	25%

Position politique

	Position politiqueinconnue	Position politique connue
Citoyen	84%	16%
Aristocratique	63%	37%
Sujétion	86%	14%
Action collective	75%	25%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	61%	39%
Total	78%	22%

Position politique des épistoliers qui en font mention

	Droite	Extrême droite	Gauche	Part des modèles
Citoyen	79%	21%	0%	11%
Aristocratique	83%	17%	0%	27%
Sujétion	100%	0%	0%	7%
Action collective	45%	45%	9%	19%
Industriel	0%	0%	0%	0%
Pamphlétaire	50%	50%	0%	35%
Total	65%	34%	2%	100%

Religion

	Religion inconnue	Religion annoncée
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	100%	0%
Sujétion	90%	10%
Action collective	85%	15%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	87%	13%
Total	92%	8%

Droit à la parole

	Droit lié à la personne	Droit lié à l'appartenanc à un groupe	Droit politique	Concernemen	Total
Citoyen	45%	12%	31%	12%	15%
Aristocratique	84%	16%	0%	0%	26%
Sujétion	68%	23%	5%	5%	19%
Action collective	33%	50%	11%	6%	15%
Industriel	0%	50%	25%	25%	6%
Pamphlétaire	46%	0%	45%	9%	20%
Total	55%	21%	17%	7%	100%

Parle en tant que

	Qualités personnelles	Français. citoyen, contribuable	Riverain	Membre d'un groupe	Total
Citoyen	26%	38%	26%	9%	19%
Aristocratique	48%	21%	11%	21%	23%
Sujétion	32%	21%	36%	11%	14%
Action collective	28%	22%	17%	33%	17%
Industriel	7%	25%	67%	0%	9%
Pamphlétaire	27%	34%	8%	31%	19%
Total	30%	27%	23%	20%	100%

Se fait le porte-parole

	de lui-même	d'un groupe
Citoyen	17%	83%
Aristocratique	20%	80%
Sujétion	33%	67%
Action collective	13%	87%
Industriel	29%	71%
Pamphlétaire	9%	91%
Total	20%	80%

Parle au nom de

	Français	Riverains	Plus démunis	Groupe confessionr	Electeur	Total
Citoyen	28%	26%	11%	5%	10%	17%
Aristocratique	29%	32%	9%	9%	0%	16%
Sujétion	10%	24%	19%	5%	5%	13%
Action collective	28%	28%	0%	9%	6%	20%
Industriel	10%	42%	18%	0%	0%	16%
Pamphlétaire	44%	4%	8%	18%	14%	17%
Total	**26%**	**26%**	**10%**	**8%**	**6%**	**100%**

Usage du je / nous / évitement / on

	Je	Nous	On	Evitement
Citoyen	39%	22%	6%	33%
Aristocratique	45%	24%	0%	31%
Sujétion	51%	23%	4%	21%
Action collective	27%	40%	6%	27%
Industriel	39%	24%	7%	30%
Pamphlétaire	29%	15%	14%	42%
Total	38%	25%	6%	31%

En début de lettre

	Je	Nous	Evitement
Citoyen	67%	8%	26%
Aristocratique	77%	0%	23%
Sujétion	75%	15%	10%
Action collective	38%	43%	19%
Industriel	65%	25%	9%
Pamphlétaire	56%	10%	34%
Total	63%	17%	21%

Dans le corps de la lettre

	Je	Nous	Evitement
Citoyen	30%	27%	44%
Aristocratique	22%	54%	24%
Sujétion	45%	27%	27%
Action collective	21%	42%	38%
Industriel	30%	23%	47%
Pamphlétaire	24%	23%	54%
Total	29%	33%	39%

En fin de lettre

	Je	Nous	Evitement
Citoyen	56%	22%	22%
Aristocratique	66%	10%	24%
Sujétion	67%	19%	14%
Action collective	35%	45%	20%
Industriel	43%	29%	28%
Pamphlétaire	27%	22%	52%
Total	49%	24%	27%

Objet de la démarche en début de courrier

	Critique	Accord	Constat	Demande	Présentation de soi
Citoyen	40%	22%	33%	5%	0%
Aristocratique	0%	37%	63%	0%	0%
Sujétion	20%	50%	10%	10%	10%
Action collective	33%	29%	38%	0%	0%
Industriel	52%	8%	8%	15%	17%
Pamphlétaire	61%	10%	28%	0%	0%
Total	35%	26%	30%	5%	4%

Objet de la démarche en milieu de courrier

	Critique	Accord	Constat	Demande
Citoyen	60%	3%	31%	7%
Aristocratique	46%	12%	43%	0%
Sujétion	46%	4%	29%	21%
Action collective	25%	8%	25%	42%
Industriel	48%	0%	45%	7%
Pamphlétaire	82%	0%	14%	5%
Total	51%	5%	31%	14%

Objet de la démarche en fin de courrier

	Critique	Accord	Constat	Demande
Citoyen	47%	4%	18%	32%
Aristocratique	51%	0%	33%	16%
Sujétion	11%	11%	26%	53%
Action collective	25%	8%	29%	38%
Industriel	23%	7%	0%	70%
Pamphlétaire	85%	0%	10%	5%
Total	40%	5%	19%	36%

Les acteurs tenus pour coupables

	Aucun coupable	Coupable désigné
Citoyen	22%	78%
Aristocratique	24%	76%
Sujétion	70%	30%
Action collective	18%	82%
Industriel	62%	38%
Pamphlétaire	0%	100%
Total	31%	69%

	La municipalité	La politique nationale	Les étrangers	Les Français
Citoyen	54%	11%	31%	3%
Aristocratique	22%	24%	44%	10%
Sujétion	17%	17%	50%	17%
Action collective	28%	11%	61%	0%
Industriel	61%	0%	0%	39%
Pamphlétaire	42%	32%	26%	0%
Total	38%	19%	36%	7%

Les acteurs tenus pour responsables

	La municipalité	La politique nationale	Les Français
Citoyen	88%	12%	0%
Aristocratique	71%	11%	19%
Sujétion	100%	0%	0%
Action collective	71%	25%	4%
Industriel	100%	0%	0%
Pamphlétaire	61%	39%	0%
Total	80%	16%	4%

Les acteurs tenus pour victimes

	Aucun	Victimes
Citoyen	2%	98%
Aristocratique	0%	100%
Sujétion	0%	100%
Action collective	7%	93%
Industriel	7%	93%
Pamphlétaire	0%	100%
Total	2%	98%

	Lyonnais, riverains	Français	Les citoyens, contribuabl	Les plus démunis	Groupe d'appartena	La municipalité
Citoyen	39%	17%	25%	11%	6%	2%
Aristocratique	35%	26%	20%	12%	6%	0%
Sujétion	46%	7%	4%	36%	7%	0%
Action collective	35%	23%	13%	10%	16%	3%
Industriel	84%	0%	7%	9%	0%	0%
Pamphlétaire	9%	43%	20%	6%	21%	0%
Total	38%	21%	16%	14%	10%	1%

Les acteurs tenus pour sauveur

	Aucun	Sauveur
Citoyen	100%	0%
Aristocratique	88%	12%
Sujétion	75%	25%
Action collective	68%	32%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	77%	23%
Total	84%	16%

	Maire	Expert	Champ politique	Français
Citoyen	0%	0%	0%	0%
Aristocratique	0%	100%	0%	0%
Sujétion	80%	0%	20%	0%
Action collective	29%	0%	43%	29%
Industriel	0%	0%	0%	0%
Pamphlétaire	0%	0%	71%	29%
Total	32%	12%	39%	18%

Propositions de solutions

	Aucune solution proposée	Solutions
Citoyen	30%	70%
Aristocratique	25%	75%
Sujétion	30%	70%
Action collective	40%	60%
Industriel	13%	87%
Pamphlétaire	72%	28%
Total	35%	65%

Type d'action attendu

	Action	Influence
Citoyen	98%	2%
Aristocratique	77%	23%
Sujétion	90%	10%
Action collective	75%	25%
Industriel	77%	23%
Pamphlétaire	95%	5%
Total	85%	15%

Vouvoiement

	Maire est vouvoyé	Le maire est inclus dans le nous
Citoyen	100%	0%
Aristocratique	74%	26%
Sujétion	100%	0%
Action collective	100%	0%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	100%	0%
Total	96%	4%

Réaction envers le maire

	Expectative	Rupture	Critique	Confiance	Remise de soi	Menace de rupture
Citoyen	30%	17%	30%	7%	9%	9%
Aristocratique	26%	26%	8%	41%	0%	0%
Sujétion	23%	0%	6%	23%	48%	0%
Action collective	43%	7%	13%	17%	10%	10%
Industriel	57%	12%	20%	11%	0%	0%
Pamphlétaire	0%	59%	32%	5%	0%	4%
Total	30%	19%	18%	17%	12%	4%

Les épistoliers font appel à

	Devoir de la charge	Engagements moraux	Tradition	Compassion intercompréhension
Citoyen	32%	39%	14%	10%
Aristocratique	7%	69%	8%	7%
Sujétion	13%	42%	10%	32%
Action collective	27%	62%	4%	4%
Industriel	49%	23%	5%	23%
Pamphlétaire	0%	63%	30%	0%
Total	22%	49%	12%	13%

Support

	A4	A5	Carte postale
Citoyen	88%	12%	0%
Aristocratique	87%	13%	0%
Sujétion	90%	5%	5%
Action collective	85%	10%	5%
Industriel	92%	8%	0%
Pamphlétaire	88%	12%	0%
Total	88%	10%	2%

Mots soulignés

	Non	Oui
Citoyen	83%	17%
Aristocratique	60%	40%
Sujétion	70%	30%
Action collective	90%	10%
Industriel	72%	28%
Pamphlétaire	60%	40%
Total	73%	28%

Mots en Majuscule

	Non	Oui
Citoyen	88%	12%
Aristocratique	87%	13%
Sujétion	100%	0%
Action collective	75%	25%
Industriel	78%	22%
Pamphlétaire	82%	18%
Total	85%	15%

Oubli de mots

	Non	Oui
Citoyen	93%	7%
Aristocratique	100%	0%
Sujétion	95%	5%
Action collective	100%	0%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	77%	23%
Total	94%	6%

Fautes d'orthographe

	Non	Oui
Citoyen	96%	4%
Aristocratique	100%	0%
Sujétion	86%	14%
Action collective	100%	0%
Industriel	93%	7%
Pamphlétaire	74%	26%
Total	92%	8%

Fautes de syntaxe

	Non	Oui
Citoyen	89%	11%
Aristocratique	100%	0%
Sujétion	69%	31%
Action collective	95%	5%
Industriel	87%	13%
Pamphlétaire	48%	52%
Total	82%	18%

Affirmations

	Oui	Non
Citoyen	98,5%	1,5%
Aristocratique	96,0%	4%
Sujétion	98,5%	1,5%
Action collective	98,5%	1,5%
Industriel	97,5%	2,5%
Pamphlétaire	99,0%	1%
Total	88%	12%

Affirmations

	Conditionnel	Lecture des faits	Didactique
Citoyen	11%	77%	13%
Aristocratique	30%	57%	13%
Sujétion	31%	69%	0%
Action collective	21%	64%	14%
Industriel	0%	100%	0%
Pamphlétaire	43%	44%	13%
Total	24%	67%	9%

Interrogations

	Oui	Non
Citoyen	52%	48%
Aristocratique	23%	77%
Sujétion	40%	60%
Action collective	45%	55%
Industriel	62%	38%
Pamphlétaire	30%	70%
Total	**42%**	**58%**

Mode impératif

	Non	Oui
Citoyen	93%	7%
Aristocratique	73%	27%
Sujétion	100%	0%
Action collective	100%	0%
Industriel	100%	0%
Pamphlétaire	85%	15%
Total	92%	8%

"Cyberthèses ou Plateforme" - © Celui de l'auteur ou l'autre

Annexe n°6 : Tableau synthétique des différents modèles d'interpellation du maire. Exemples de courriers adressés au maire de Lyon.

Tableau synthétique des différents modes d'interpellation du maire

	Citoyen	Aristocratiq	Sujétion	Action collective	Industriel	Pamphlétaire
Lien Maire - locuteur	Citoyen-Citoyen	Maire-Courtisan	Maire-Sujet	Collectif-Collectif	Fonctionnaire-Usager	Politique impure-Politique pure
Maire : Idéal Déchu	Citoyen Individu	Tout puissant Bêtise	Tout puissant -	Collectif Individu	Fonctionnaire-Politicien	Traître
Locuteurs: Efforts Sacrifices	Individu éclairé Collectif partisan	Proche Collectif, droit	Petit Critique, droit, collectif	Collectif Individualité	Normalité, droit Critique, partisan	Pureté Recevabilité
Argumentaire	Raison	Connivence	Dépossession	Politisation	Règlement	Politique fiction
Possibilités critiques	Larges	Limitées	Faibles	Larges	Limitées	Infinies
Objets	Tous	Tous	Aide	Tous	Techniques, réglementaires	Tous
Fréquence	Importante	Moyenne	Moyenne	Relative	Moyenne	Faible

Modèle citoyen

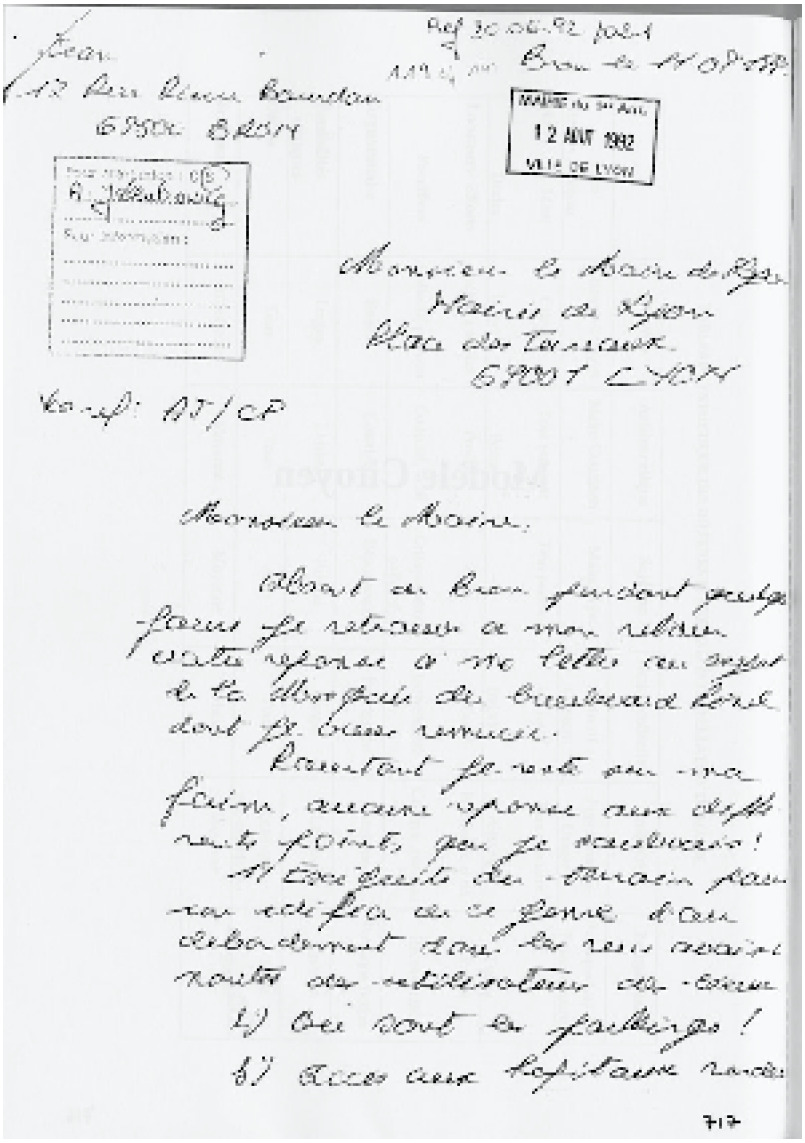

Réf 30.06.92 JDL1

MAIRIE du 3e Arr.
12 AOUT 1992
VILLE DE LYON

Monsieur le Maire de Lyon
Maire de Lyon
Place des Terreaux
69001 LYON

Ref: AT/CP

Monsieur le Maire,

Abonné au Bron pendant peut-être le retrouve de mon retour
Votre réponse à ma lettre au sujet de la Manifestation du Quatorze Juillet dont je vous remercie.
Rentrant de vacances avec ma femme, aucune réponse aux différentes lettres, par le recommandé!
Mr Courtois du Progrès nous écrira de ce Zonne d'ici débarquement dans les rues nécessaire route des célébrations du Bicentenaire
Il n'est tout de fâcheux!
Il reste aux Lyonnais rancœur

717

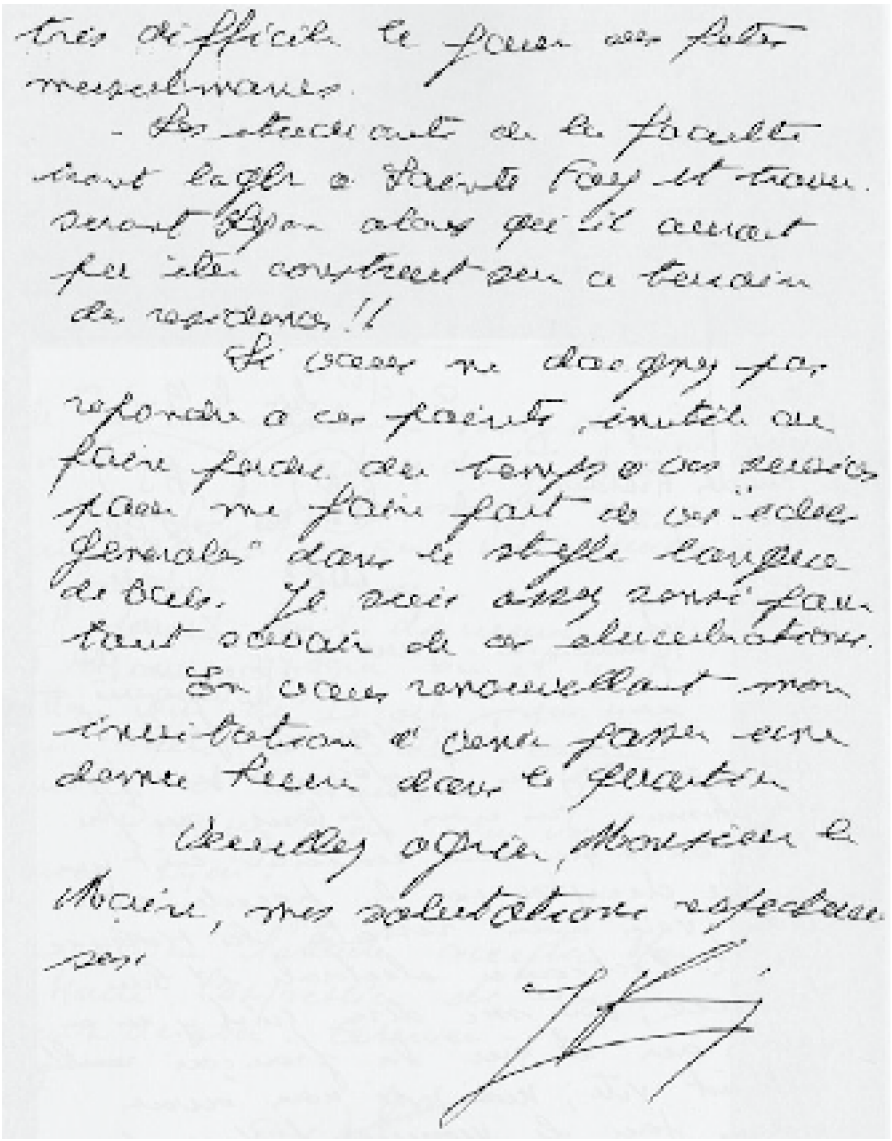

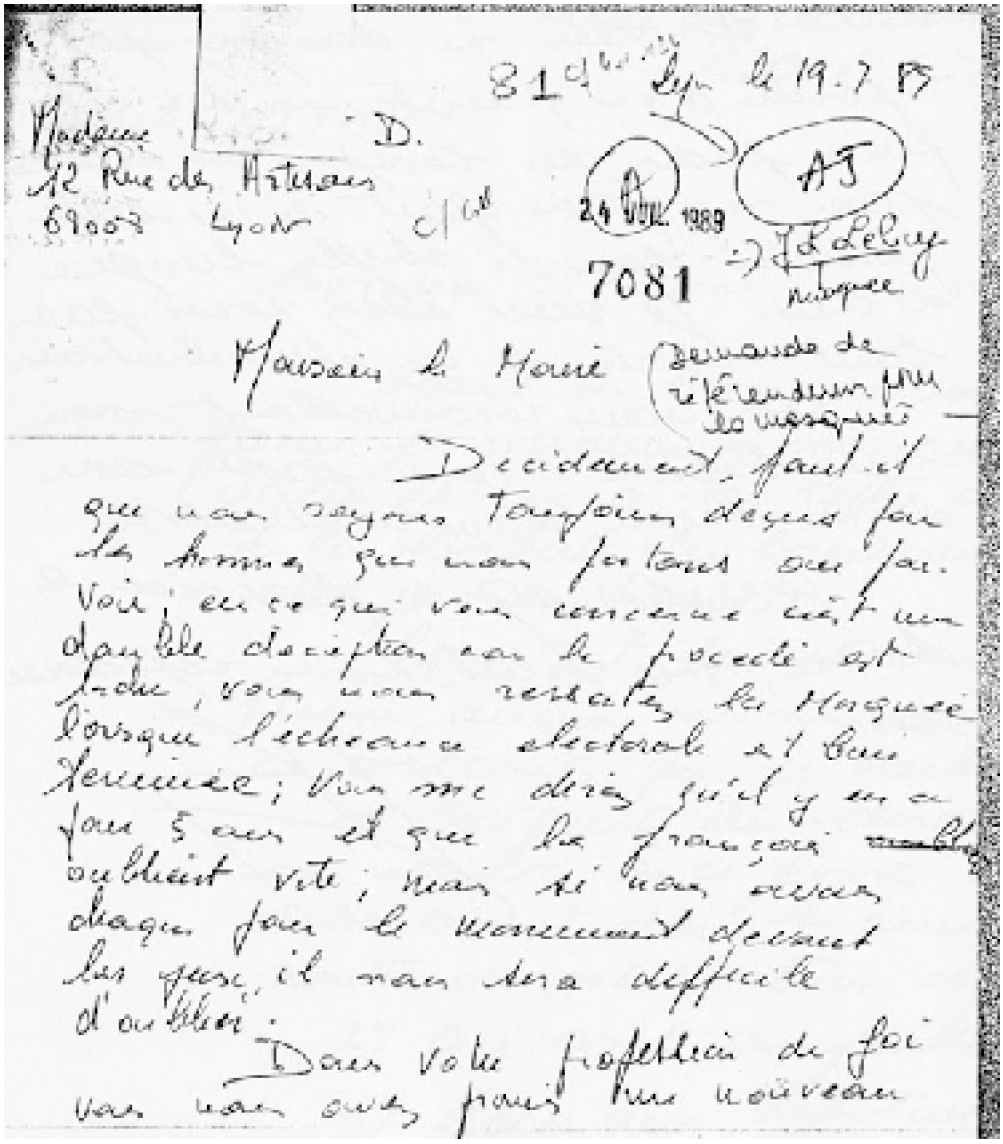

Lyon le 19.7.89

Madame D.
12 Rue de Hauteurs
69003 Lyon

24 JUIL. 1989

AJ

7081

Monsieur le Maire

Décidément, faut-il que nous soyons toujours déçus par les hommes que nous portons au pouvoir. Voici en ce qui nous concerne cette amère désillusion sur le procédé référendaire, vous nous retrouverez les Marseillaises lorsque l'échéance électorale aura lieu. Vous me direz qu'il y en a tous les ans et que les français oublient vite, mais si nous avons chacun pour le moment décidé sur quoi il nous sera difficile d'oublier.

Dans votre profession de foi vous nous avez promis une nouvelle

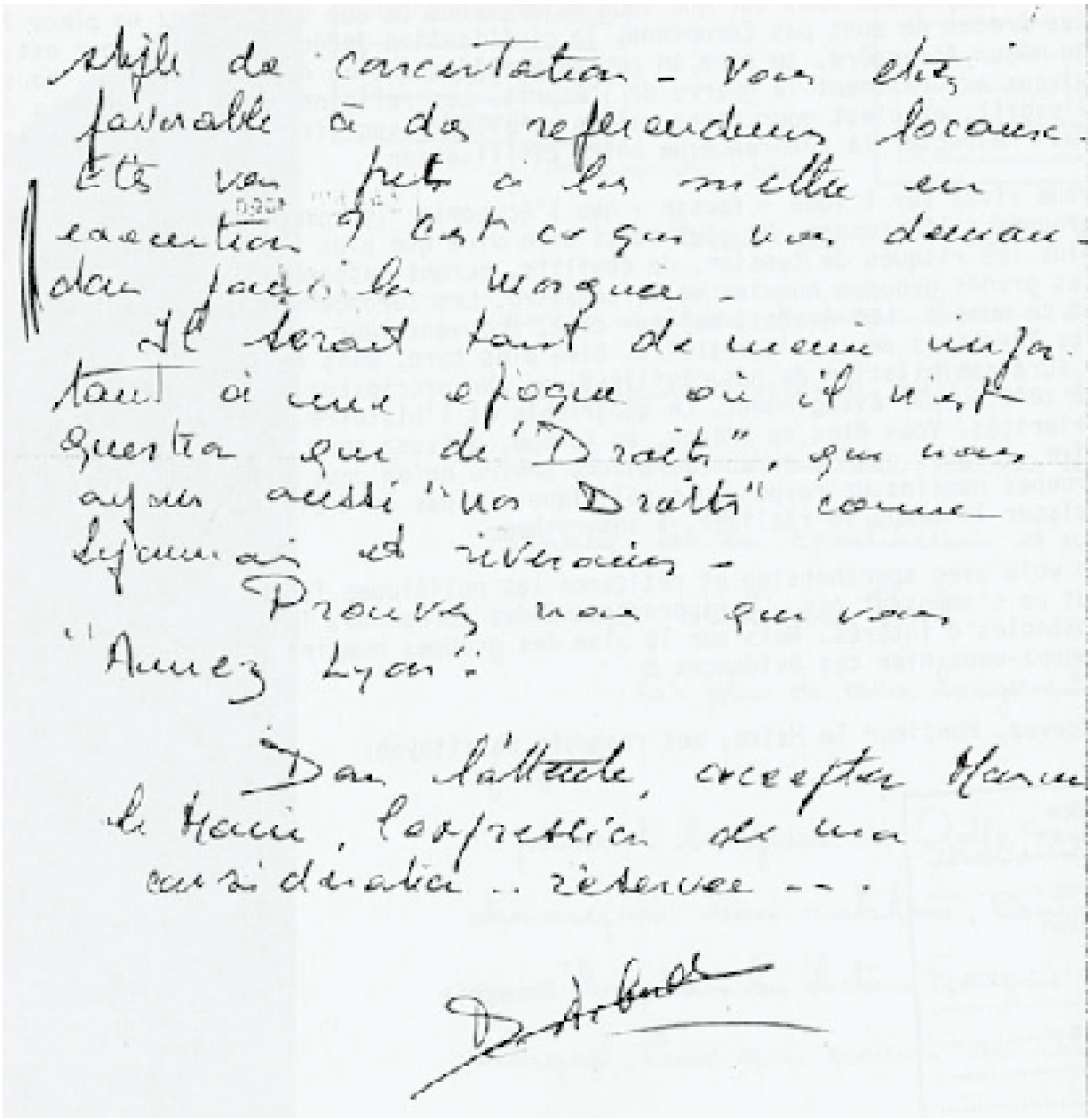

objet de consultation - vous êtes favorable à ce référendum local. Et si vous prêt à le mettre en exécution ? C'est ce que vous demandent plusieurs milliers de lyonnais.

Il devrait tenir de votre responsabilité à une époque où il n'y a plus question que de "Droits", que nous ayons aussi "nos Droits" comme légitimes et revendiqués.

Prouvez nous que vous "Aimez Lyon".

Dans l'attente, acceptez Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

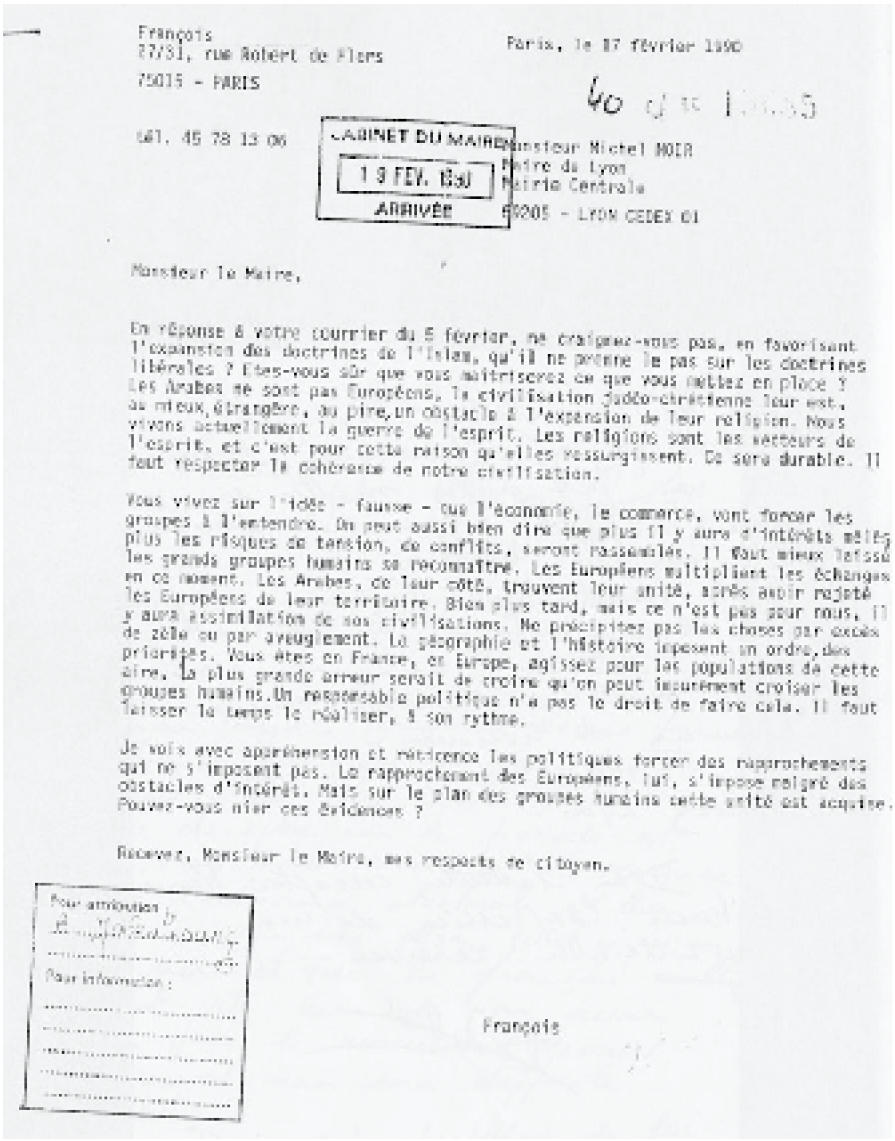

François
27/31, rue Robert de Flers
75015 - PARIS

Tél. 45 78 13 06

Paris, le 17 février 1990

CABINET DU MAIRE
19 FEV. 1990
ARRIVÉE

Monsieur Michel NOIR
Maire de Lyon
Mairie Centrale
69205 - LYON CEDEX 01

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 5 février, ne craignez-vous pas, en favorisant l'expansion des doctrines de l'Islam, qu'il ne prenne le pas sur les doctrines libérales ? Etes-vous sûr que vous maîtriserez ce que vous mettez en place ? Les Arabes ne sont pas Européens, la civilisation judéo-chrétienne leur est, au mieux, étrangère, au pire, un obstacle à l'expansion de leur religion. Nous vivons actuellement la guerre de l'esprit. Les religions sont les secteurs de l'esprit, et c'est pour cette raison qu'elles ressurgissent. Ce sera durable. Il faut respecter la cohérence de notre civilisation.

Vous vivez sur l'idée - fausse - que l'économie, le commerce, vont forcer les groupes à s'entendre. On peut aussi bien dire que plus il y aura d'intérêts mêlés, plus les risques de tension, de conflits, seront rassemblés. Il faut mieux laisser les grands groupes humains se reconnaître. Les Européens multiplient les échanges en ce moment. Les Arabes, de leur côté, trouvent leur unité, après avoir rejeté les Européens de leur territoire. Bien plus tard, mais ce n'est pas pour nous, il y aura assimilation de nos civilisations. Ne précipitez pas les choses par excès de zèle ou par aveuglement. La géographie et l'histoire imposent un ordre, des priorités. Vous êtes en France, en Europe, agissez pour les populations de cette aire. La plus grande erreur serait de croire qu'on peut impunément croiser les groupes humains. Un responsable politique n'a pas le droit de faire cela. Il faut laisser le temps le réaliser, à son rythme.

Je vois avec appréhension et méfiance les politiques forcer des rapprochements qui ne s'imposent pas. Le rapprochement des Européens, lui, s'impose malgré des obstacles d'intérêt. Mais sur le plan des grandes humains cette unité est acquise. Pouvez-vous nier ces évidences ?

Recevez, Monsieur le Maire, mes respects de citoyen.

Pour attribution :
.....
.....
Pour information :
.....
.....
.....
.....
.....

François

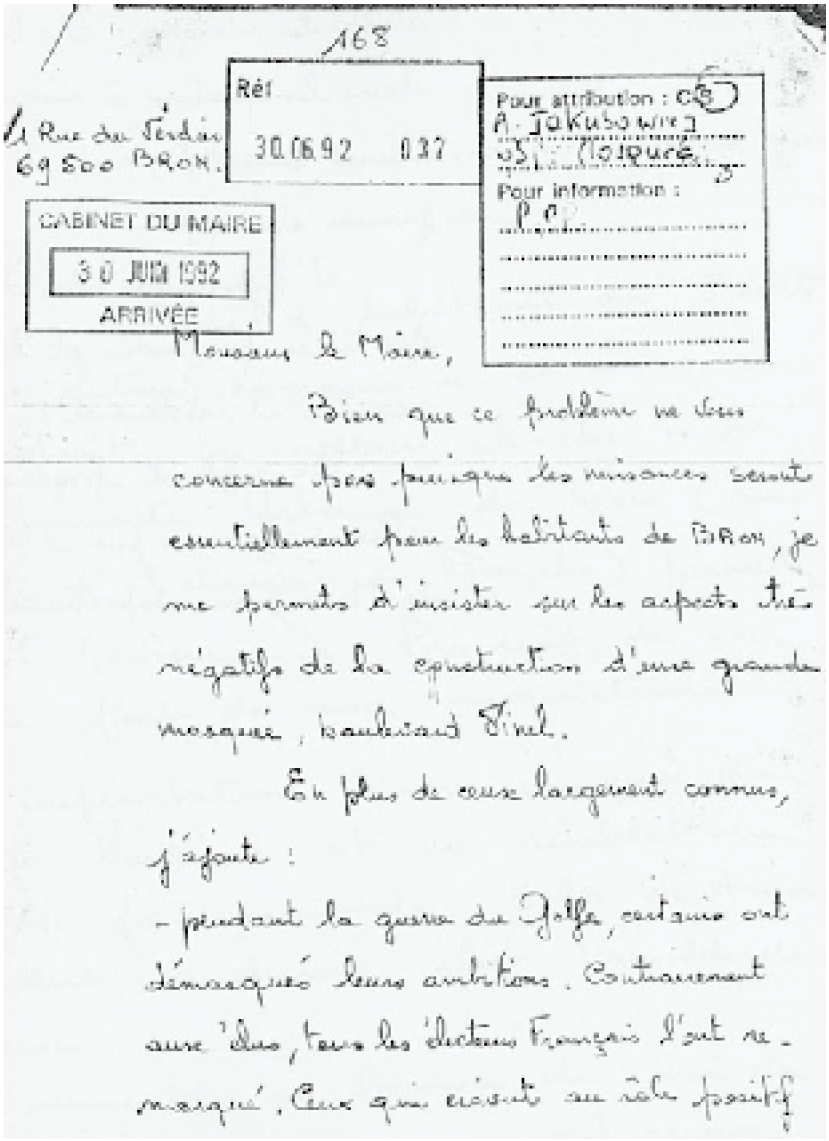

168

Rét 30.06.92 0.37

Pour attribution : CS
A. Jakubowicz
Pour information :
P.C.

CABINET DU MAIRE
30 JUIN 1992
ARRIVÉE

[illegible] Rue des Verdiers
69500 BRON.

Monsieur le Maire,

Bien que ce problème ne vous concerne pas puisque les nuisances seront essentiellement pour les habitants de BRON, je me permets d'insister sur les aspects très négatifs de la construction d'une grande mosquée, boulevard Pinel.

En plus de ceux largement connus, j'ajoute :

- pendant la guerre du Golfe, certains ont démasqué leurs ambitions. Contrairement aux Juifs, tous les Lyonnais d'origine musulmane, ceux qui exécutent un rôle positif

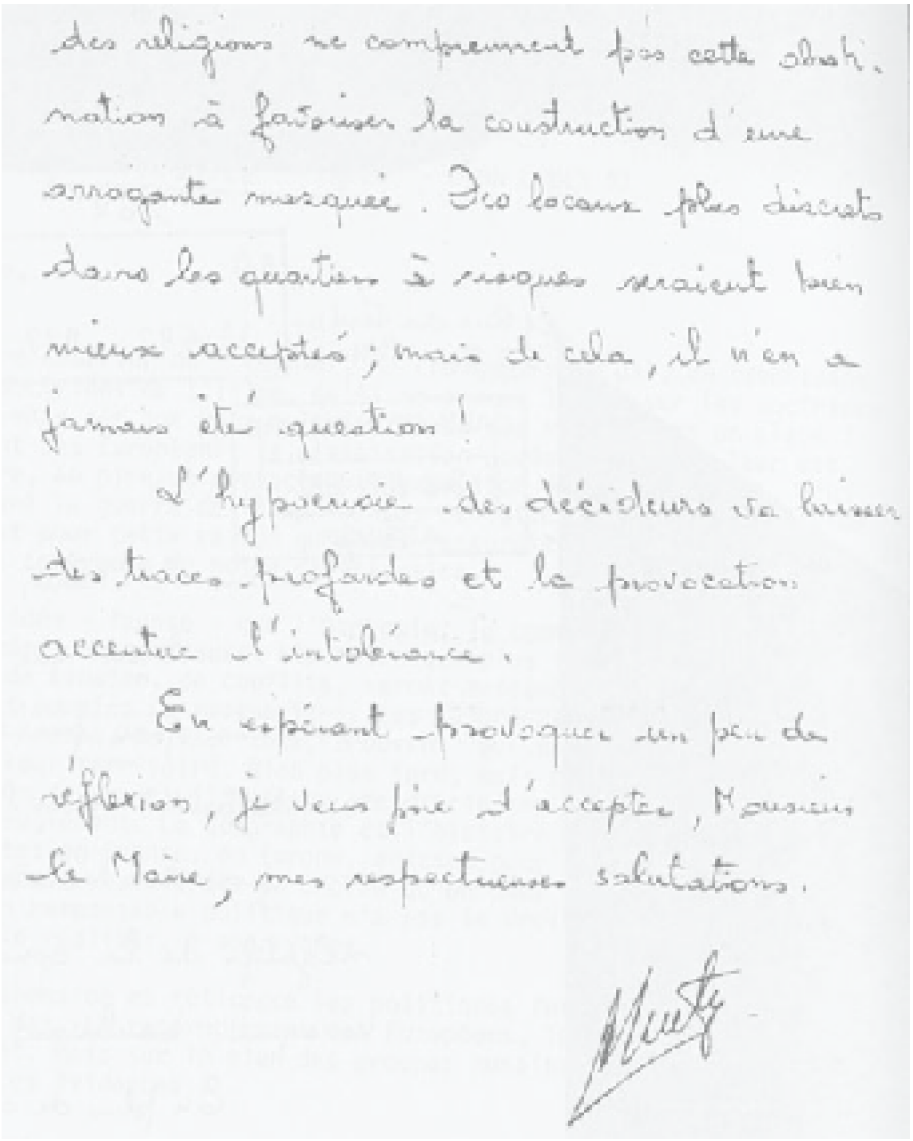

des religions ne comprennent pas cette abnégation à favoriser la construction d'une arrogante mosquée. Des locaux plus discrets dans les quartiers à risques seraient bien mieux acceptés ; mais de cela, il n'en a jamais été question !

L'hypocrisie des décideurs va laisser des traces profondes et la provocation accentue l'intolérance.

En espérant provoquer un peu de réflexion, je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

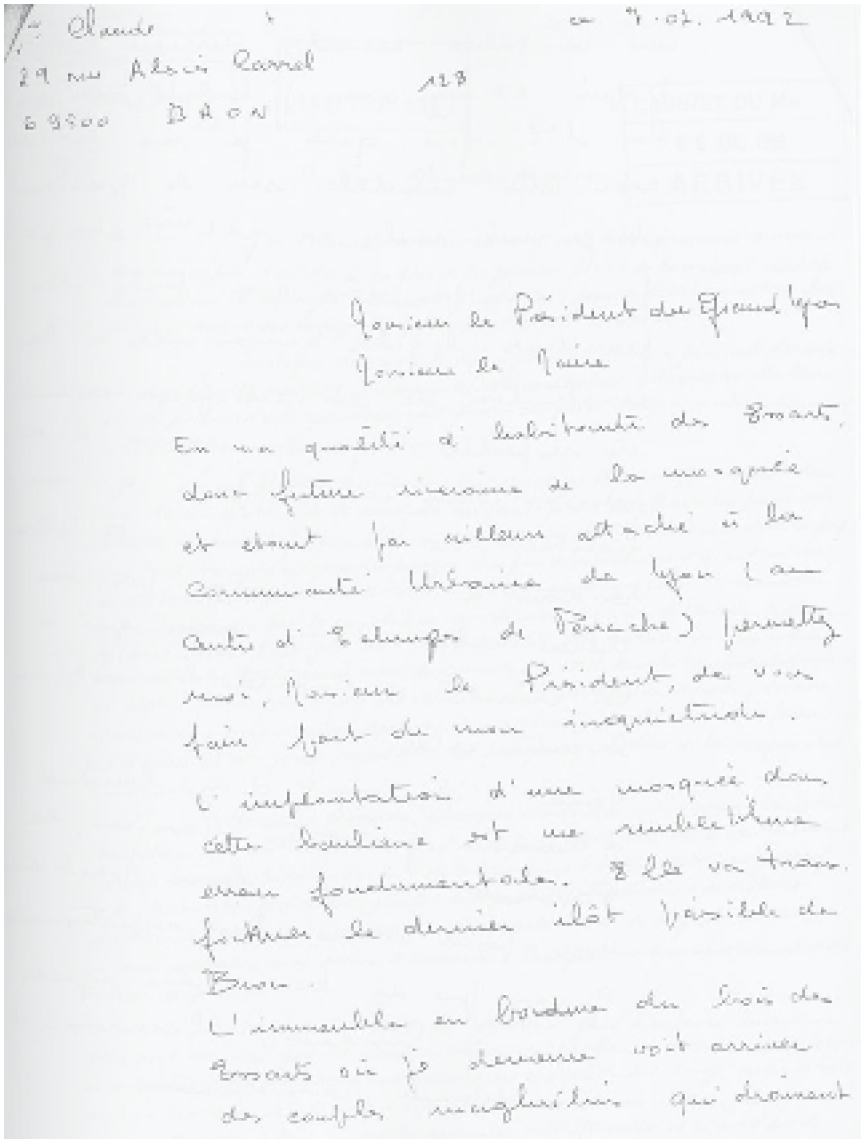

Mr Claude
29 rue Alexis Carrel
69500 BRON

le 7.02.1992

Monsieur le Président du Grand Lyon
Monsieur le Maire

En ma qualité d'habitante du Mas du Taureau, dans future riveraine de la marquise et étant par ailleurs attachée à la Communauté Urbaine de Lyon (au sein d'un des Pôles de Recherche) j'aimerais, Monsieur le Président, de vous faire part de mon inquiétude.

L'implantation d'une marquise dans cette boucle est une aberration aux fondements même. Elle va donner la dernier îlôt visible de Bron.

L'immeuble en bordure du bois des Essarts où je demeure voit arriver des couples supplémentaires qui donnent

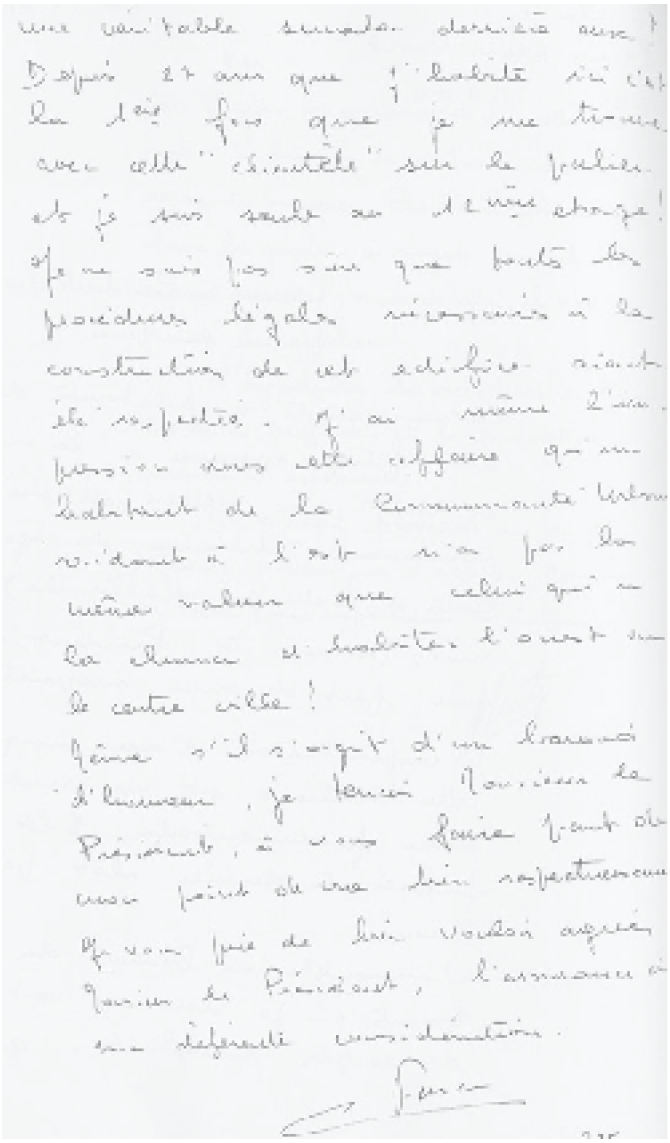

une véritable cascade derrière eux !
Depuis 27 ans que j'habite ici (...)
la 1ère fois que je me trouve
avec cette "chiottes" sur le palier
et je suis seule en dernière charge !
Je ne suis pas sûre que toutes les
procédures légales nécessaires à la
construction de cet édifice aient
été respectées. Ni en même temps
pensez vous cette affaire qui me
laisserait de la Communauté Urbaine
ne devrait elle pas me faire des
mêmes valeurs que celui qui me
les donnera et habiter d'ouest en
le centre ville !
Même s'il s'agit d'un bruit
d'humeur, je tenais Monsieur le
Président, à vous faire part de
mon point de vue bien respectueux
Je vous prie de bien vouloir agréer
Monsieur le Président, l'assurance de
ma déférente considération.

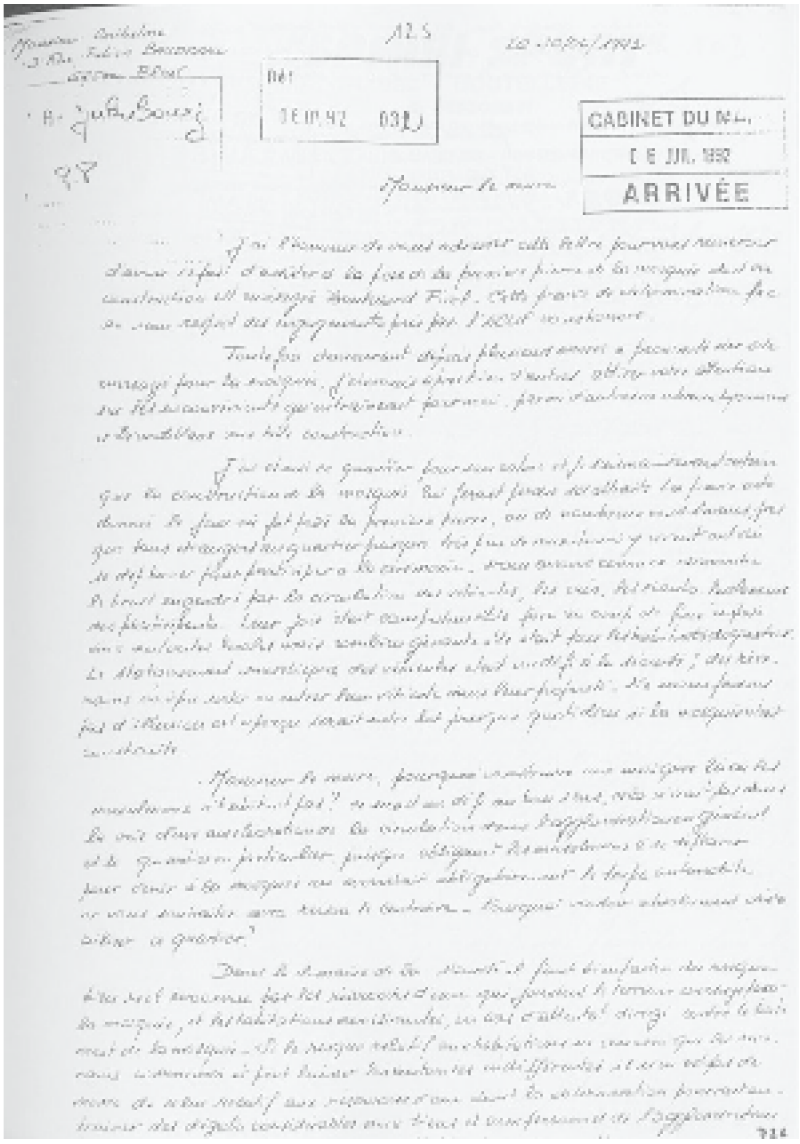
CABINET DU M.
ARRIVÉE

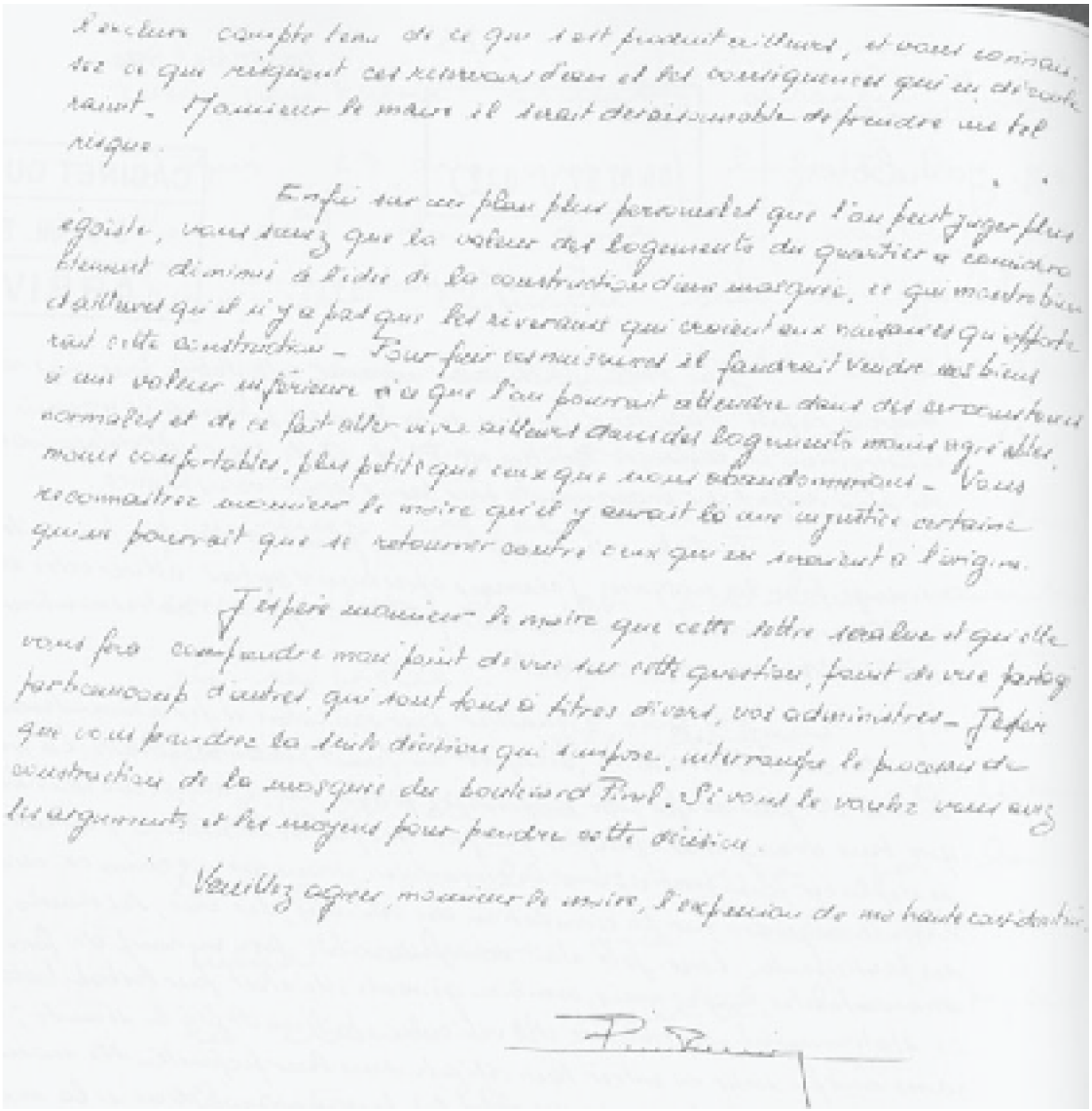

l'ancien compte tenu de ce qui sera prochainement, si vous connaissez ce qui résultera ces nouveaux d'eau et les conséquences qui en découleraient. Monsieur le maire il serait déraisonnable de prendre un tel risque.

Enfin sur un plan plus personnel que l'on peut juger plus égoïste, vous savez que la valeur des logements du quartier a commencé légèrement diminué à l'idée de la construction d'une mosquée, ce qui montre bien d'ailleurs qu'il n'y a pas que les riverains qui craignent aux nuisances qu'apporterait cette construction. Pour ces raisons il faudrait vendre ses biens à une valeur inférieure à ce que l'on pourrait attendre dans des circonstances normales et de ce fait aller vivre ailleurs dans des logements moins agréables, moins confortables, plus petits que ceux que nous abandonnons. Vous reconnaîtrez monsieur le maire qu'il y aurait là une injustice certaine que l'on pourrait que le retourner contre ceux qui en seraient à l'origine.

J'espère monsieur le maire que cette lettre retiendra et qu'elle vous fera comprendre mon point de vue sur cette question, point de vue partagé par beaucoup d'autres qui sont tous à titres divers, vos administrés. J'espère que vous prendrez la seule décision qui s'impose, interrompre le processus de construction de la mosquée du boulevard Pinel. Si vous le voulez vous avez les arguments et les moyens pour prendre cette décision.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de ma haute considération.

P. Pinel

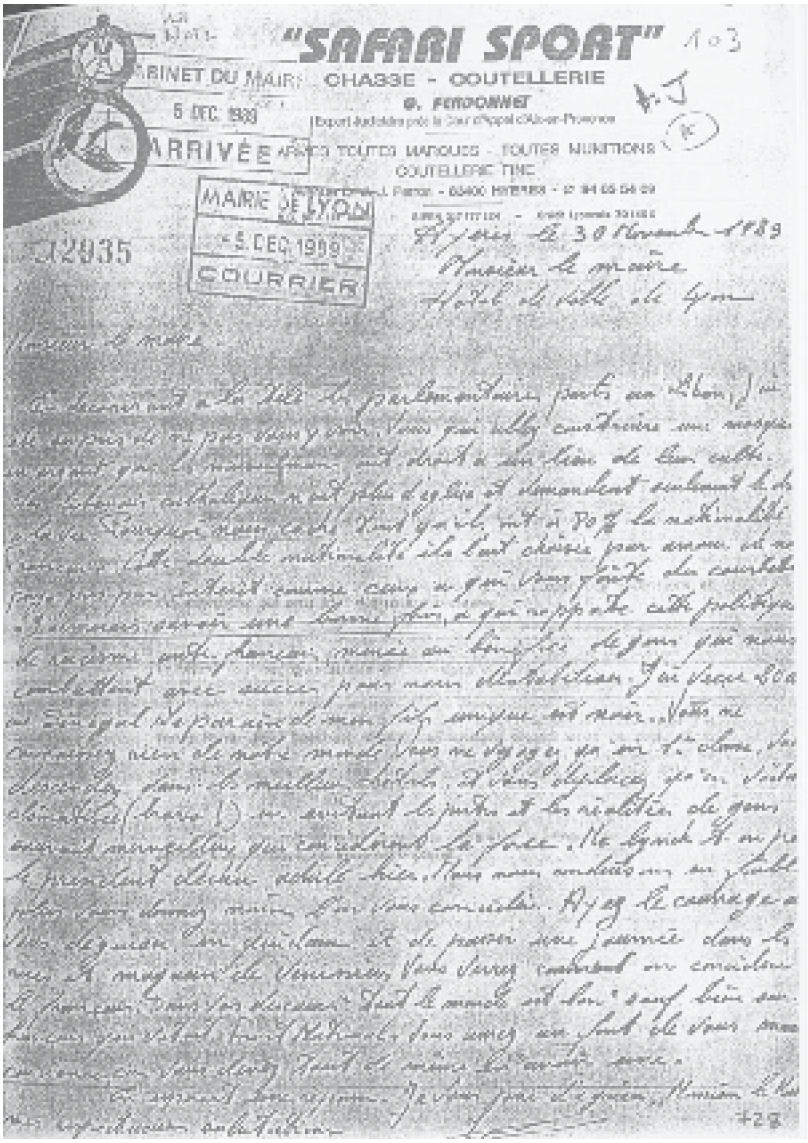
"SAFARI SPORT"
CHASSE - COUTELLERIE
CABINET DU MAIRE
5 DEC. 1989
ARRIVÉE
MAIRIE DE LYON
5 DEC. 1989
COURRIER

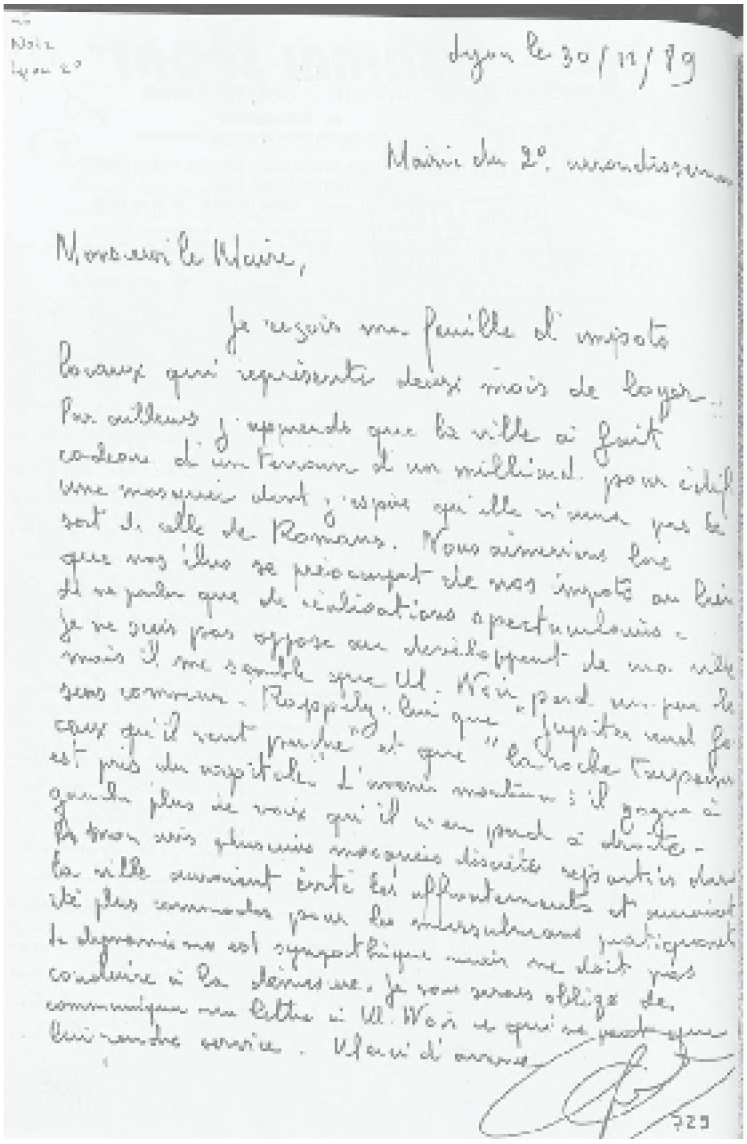

Lyon le 30/11/79

Mairie du 2e arrondissement

Monsieur le Maire,

Je reçois ma feuille d'impôts locaux qui représente deux mois de loyer... Par ailleurs j'apprends que la ville a fait cadeau d'un tableau de un milliard pour édifier une mosquée dont j'espère qu'elle n'aura pas le sort de celle de Romans. Nous aimerions bien que nos élus se préoccupent de nos impôts au lieu de se perdre que de réalisations spectaculaires. Je ne suis pas opposé au développement de nos villes mais il me semble que M. Noir perd un peu le sens commun. Respectueusement, Lui que "Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre" et que "Dans la tempête est près du rapide". L'homme moderne : il grogne à gauche plus de voie qui il va pour à droite. Je trouve vos plusieurs mosquées disséminées dans la ville auraient évité les affrontements et auraient été plus commodes pour les musulmans participant le dépannage est sympathique mais ne doit pas conduire à la démagogie. Je vous serais obligé de communiquer ma lettre à M. Noir et qu'il ne prenne que leur rendre service. Veuillez d'avance

525

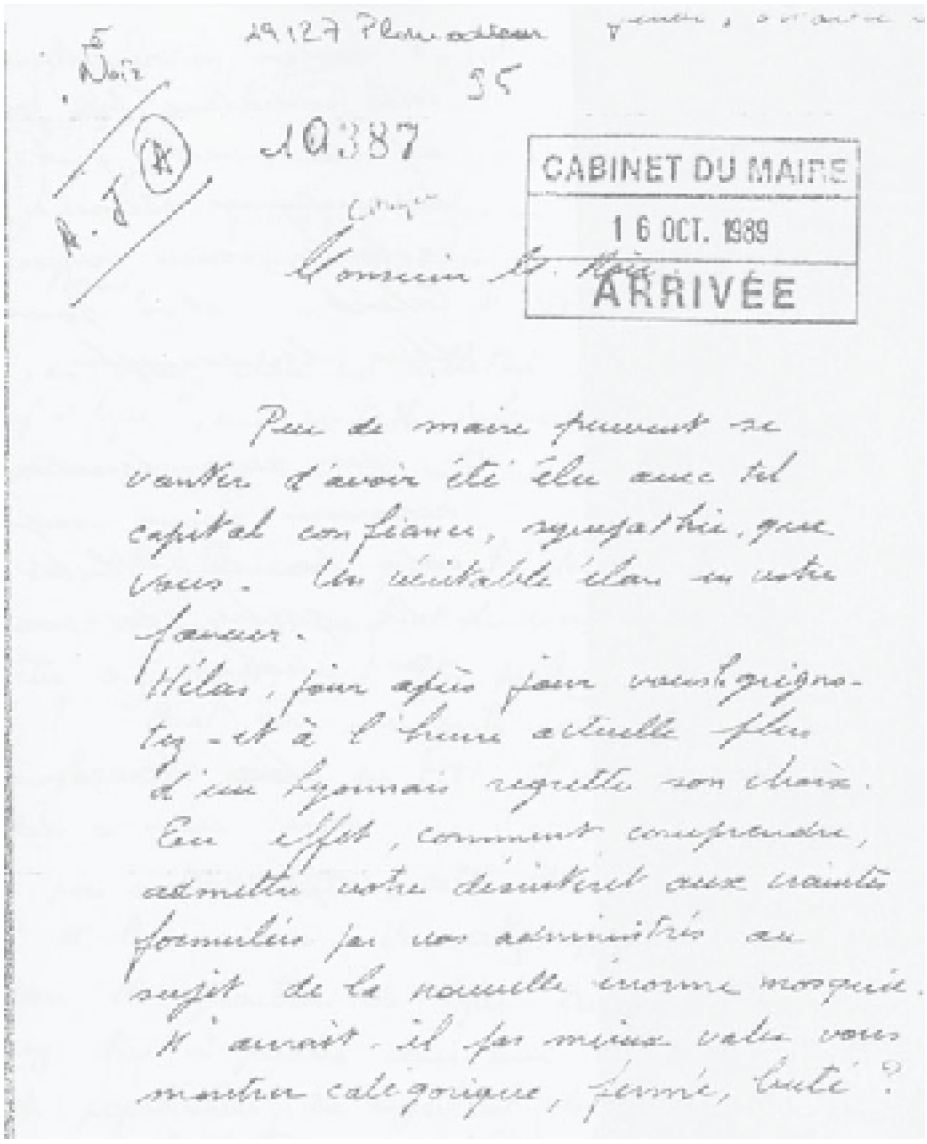

29127 Plan-de-Cuques
35
10387
CABINET DU MAIRE
16 OCT. 1989
ARRIVÉE

Peu de maire peuvent se vanter d'avoir été élu avec tel capital confiance, sympathie, que vous. Un véritable élan en votre faveur.
Hélas, pour afin faire mentir pignoter - et à l'heure actuelle plus d'un lyonnais regrette son choix.
En effet, comment comprendre, admettre votre désintérêt aux craintes formulées par vos administrés au sujet de la nouvelle économie mosquée.
N'aurait-il pas mieux valu vous montrer catégorique, ferme, lucide ?

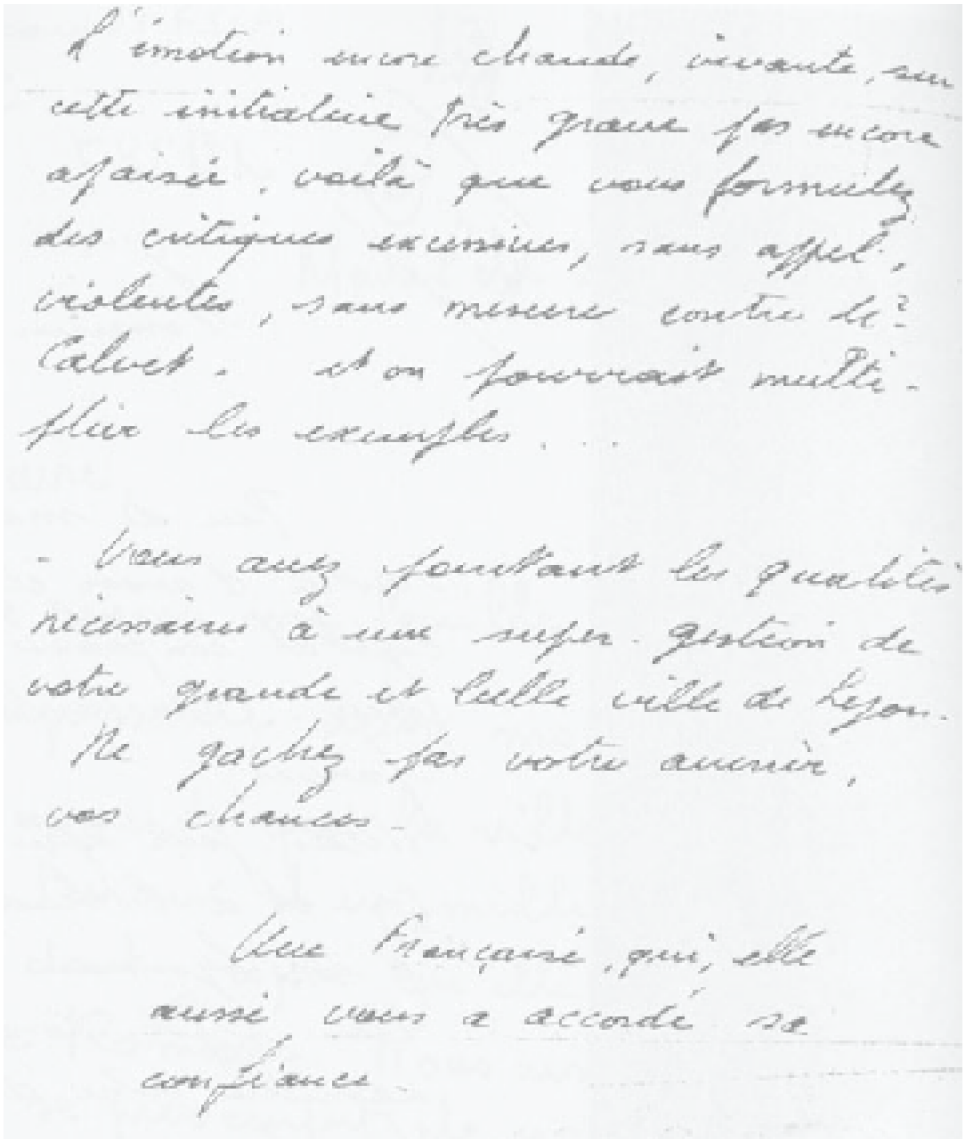

l'émotion encore chaude, vivante, sur cette initiative très grave pas encore apaisée, voilà que vous formulez des critiques excessives, sans appel, violentes, sans mesure contre Mr Calvet. Et on pourrait multiplier les exemples...

- Vous avez soutenu les qualités nécessaires à une super Gestion de votre grande et belle ville de Lyon. Ne gâchez pas votre avenir, vos chances.

Une Française, qui, elle aussi vous a accordé sa confiance.

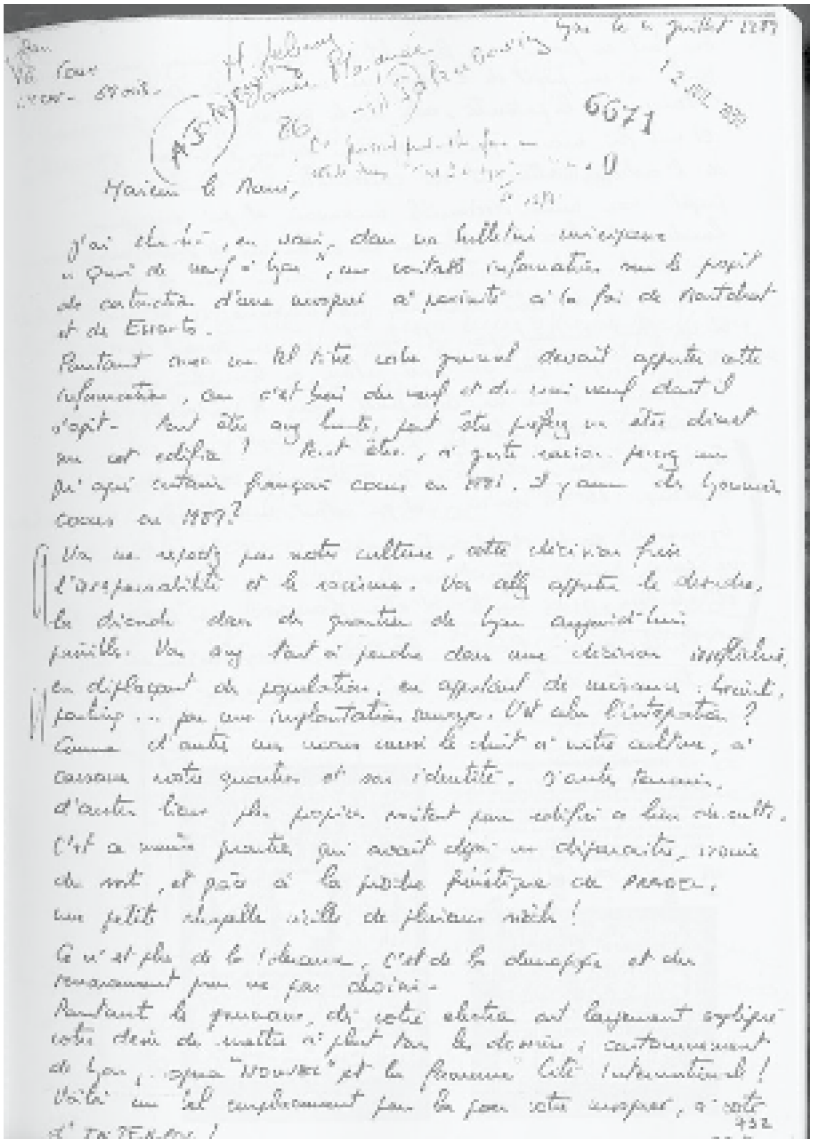

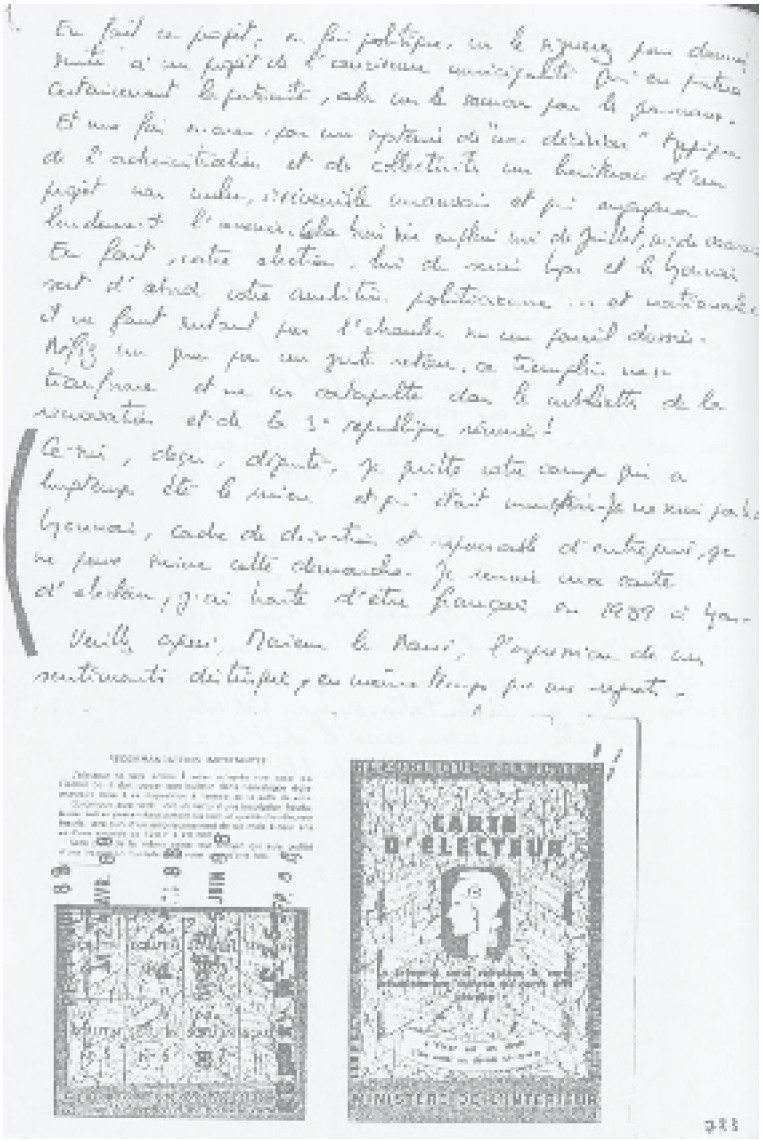
CARTE
D'ELECTEUR
MINISTERE DE L'INTERIEUR

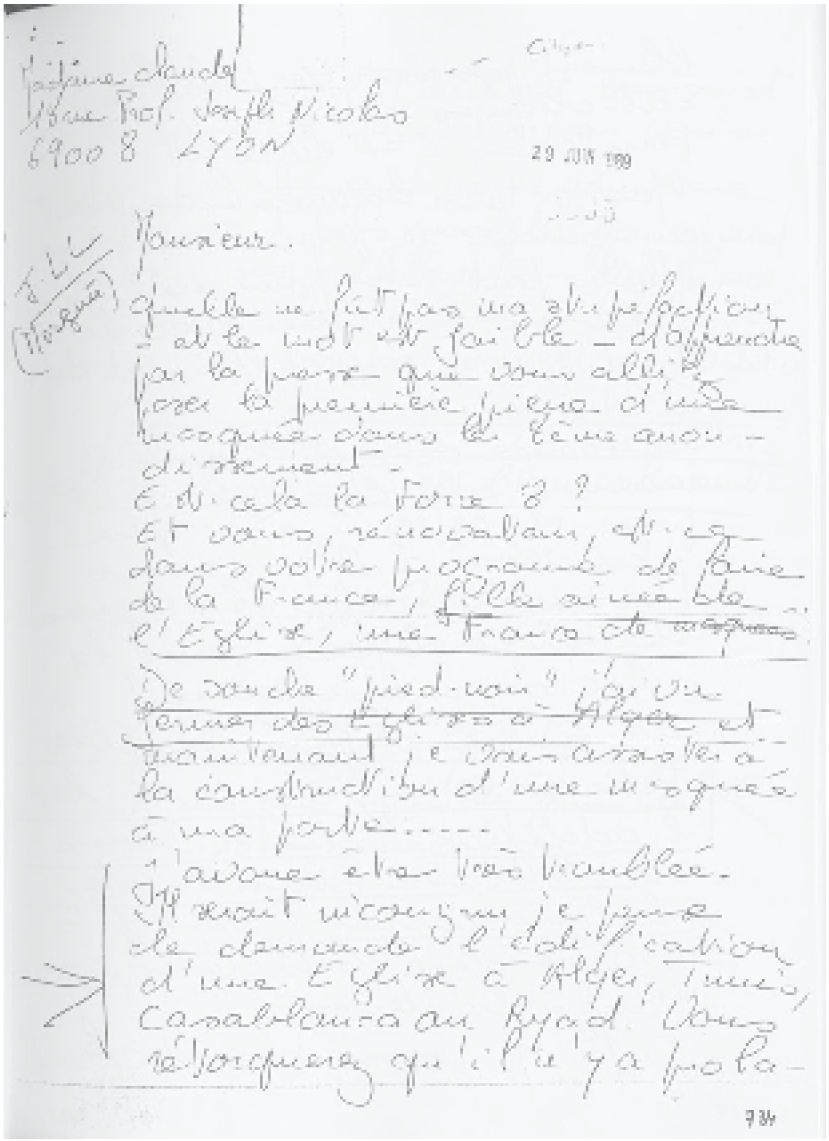

Mme Claude
Mme Prof. Jean Nicolas
69008 LYON

29 JUIN 1989

Monsieur.

Quelle ne fut pas ma stupéfaction et la vôtre sans doute — désagréable par la franchise que vous allez y voir — de recevoir dans la même enveloppe deux documents.
Et vous cela la force ?
Et dans votre réconciliation, dites-vous dans votre programme de paix de la France, Fille aînée de l'Eglise, une France de ~~espoir~~

De sorte "pied-noir" j'ai vu fermer des Eglises à Alger et aujourd'hui je dois assister à la construction d'une mosquée à ma porte.....
J'avoue être très troublée.
Je serais reconnaissante de demander à l'édification d'une Eglise à Alger, Tunis, Casablanca au Pyrad. Vous remarquerez qu'il n'y a pas de

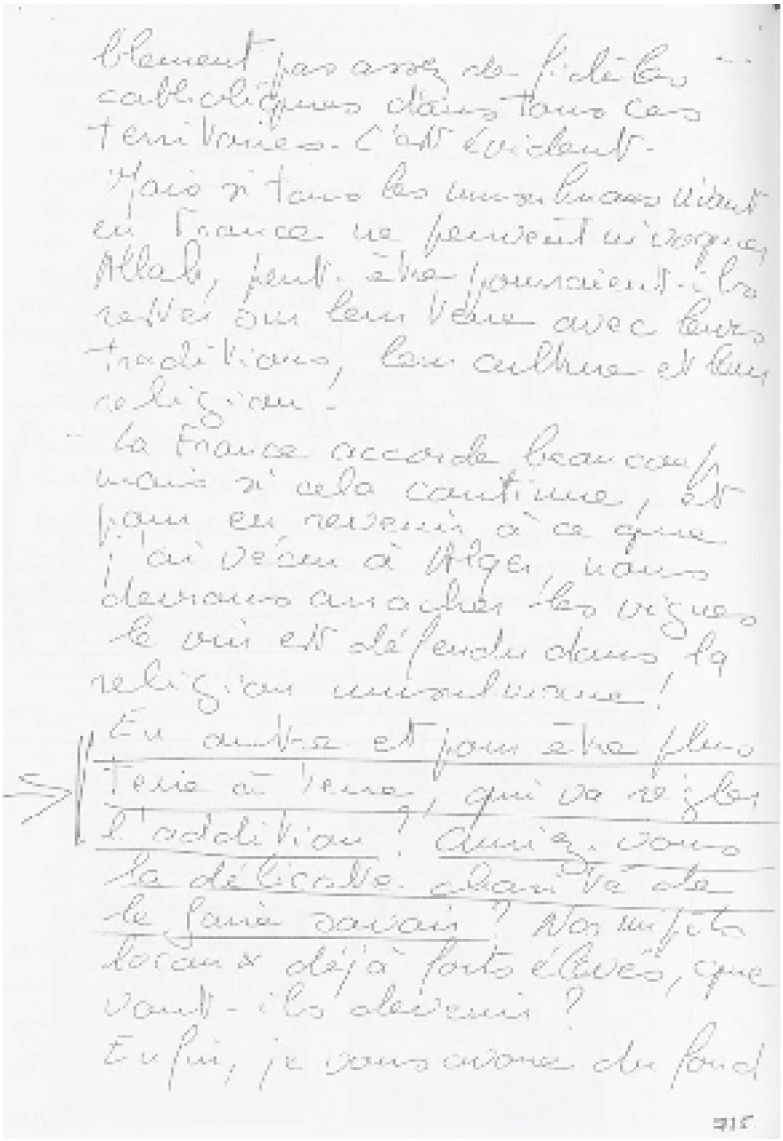

Pourquoi pas assez de fêtes catholiques dans tous ces territoires. C'est évident.

Mais si tous les musulmans vivant en France ne pensent qu'à imposer Allah, feront-ils un jour le choix de rester ou bien vivre avec leurs traditions, leur culture et leur religion.

La France accorde beaucoup mais si cela continue, ils pourraient penser à ce que j'ai vécu à Alger, nous devrons arracher les voiles le vin est défendu dans la religion musulmane!

En outre est pour être plus Paris de Rome, qui va respecter l'addition? Aussi, comme la déclaration d'amour de la Saint Valentin? Non merci, nous avons déjà fait élever, que vaut-il les oiseaux?

Enfin, je vous avoue du fond

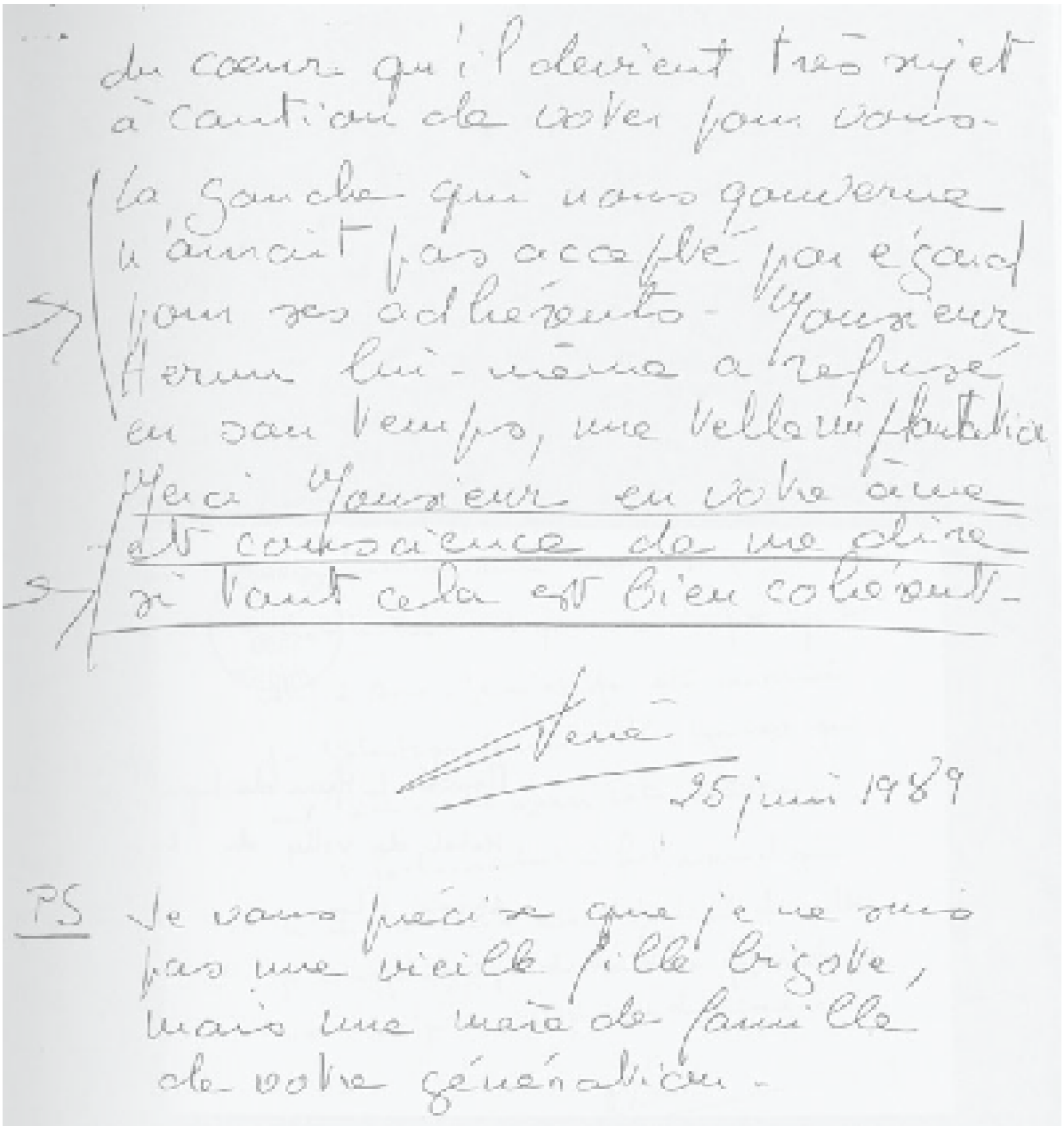

du cœur qui l'élèvent très haut à l'admiration de votre jeune cœur.

La Sonde qui nous gouverne n'aurait pas accepté pour cadeau pour ses adhérents - Monsieur Herriot lui-même a refusé en son temps, une vieille Fontaine

Merci Monsieur en votre âme et conscience de me dire si tout cela est bien conforme -

Irène

25 juin 1989

PS Je vous précise que je ne suis pas une vieille fille brisée, mais une mère de famille de votre génération -

69 BRON
12 H
5-8
1989
RHONE
Monsieur le Maire de Lyon
Hotel de ville de Lyon
69001 - Lyon

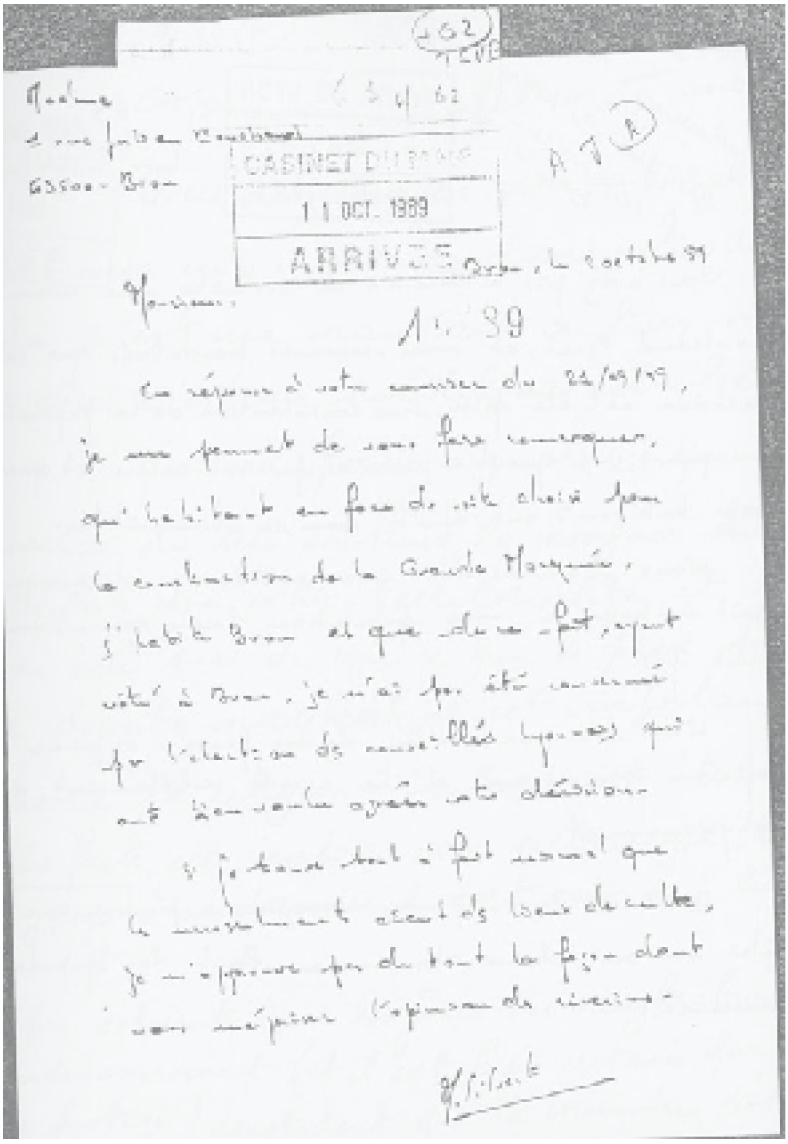

CABINET DU MAIRE
11 OCT. 1989
ARRIVÉE

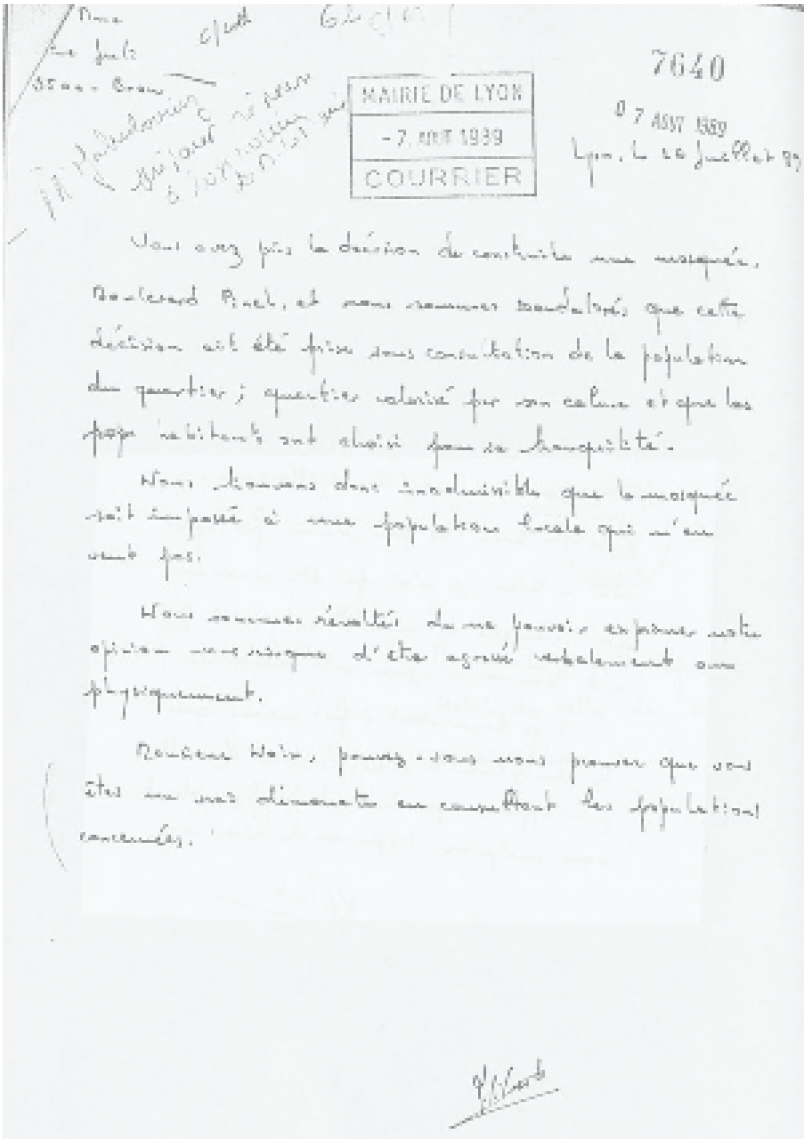

7640

MAIRIE DE LYON
- 7 AOUT 1939
COURRIER

07 AOUT 1939

Lyon, le 26 juillet 39

Vous avez pris la décision de construire une mosquée, Boulevard Pinel, et nous sommes scandalisés que cette décision ait été prise sans consultation de la population du quartier ; quartier valorisé par son calme et que les gens habitants ont choisi pour sa tranquillité.

Nous disons donc inadmissible que la mosquée soit imposée à une population locale qui n'en veut pas.

Nous sommes révoltés de ne pouvoir exprimer notre opinion sans risquer d'être agressé verbalement ou physiquement.

Monsieur Maire, pensez-vous nous prouver que vous êtes un vrai démocrate en consultant les populations concernées.

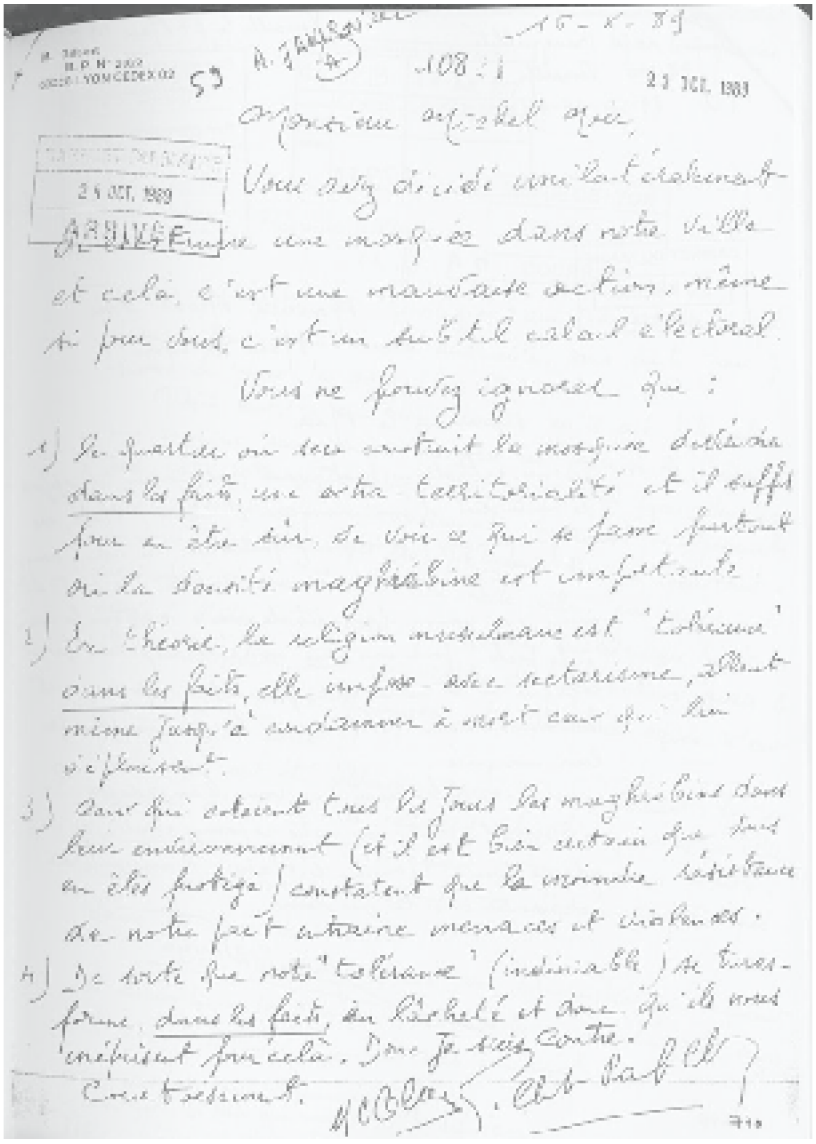

Monsieur Mayor,

Vous avez décidé unilatéralement une marche dans notre ville et cela, c'est une mauvaise action, même si pour vous, c'est un bulletin électoral.

Vous ne pouvez ignorer que :

1) Le quartier où vous entrait la marche abrite dans ses murs une forte territorialité et il suffit pour en être sûr, de voir ce qui se passe surtout de la jeunesse maghrébine est inquiétante.

2) En théorie, la religion musulmane est "tolérante" dans les faits, elle impose une sectarisme, allant même jusqu'à endoctriner à mort ceux qui lui s'opposent.

3) Ceux qui subissent tous les jours les maghrébins dans leur environnement (et il est bien certain que vous en êtes protégé) constatent que la moindre résistance de notre part entraine menaces et violences.

4) De sorte que notre "tolérance" (indéniable) se transforme, dans les faits, en lâcheté et donc qu'ils nous méprisent pour cela. Donc je vous conte.

Cordialement.

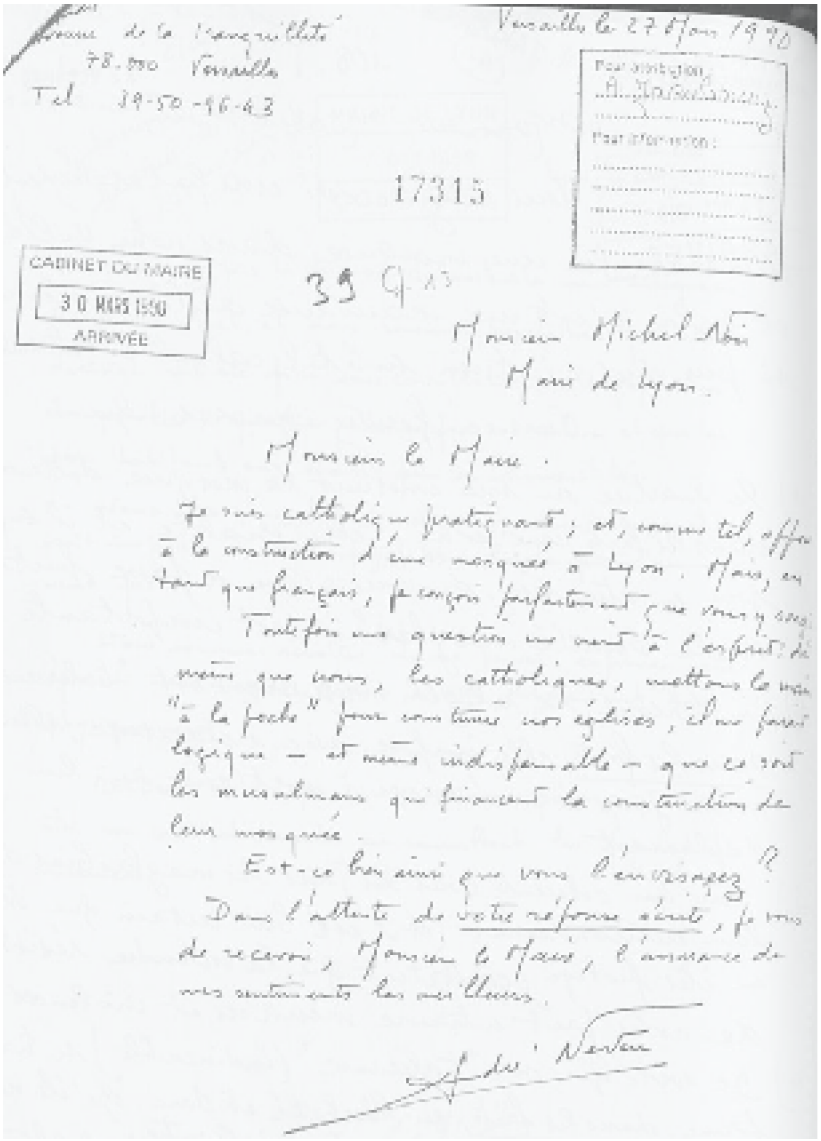

Versailles le 27 Mars 1990

17315

CABINET DU MAIRE
30 MARS 1990
ARRIVÉE

Monsieur Michel Noir
Maire de Lyon

Monsieur le Maire,

Je suis catholique pratiquante ; et, comme tel, oppo
à la construction d'une mosquée à Lyon. Mais, en
tant que français, je comprends parfaitement que vous y soy
Toutefois une question me vient à l'esprit : de
même que nous, les catholiques, mettons la main
"à la poche" pour construire nos églises, il me paraît
logique — et même indispensable — que ce soit
les musulmans qui financent la construction de
leur mosquée.
Est-ce bien ainsi que vous l'envisagez ?
Dans l'attente de votre réponse écrite, je vous
de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

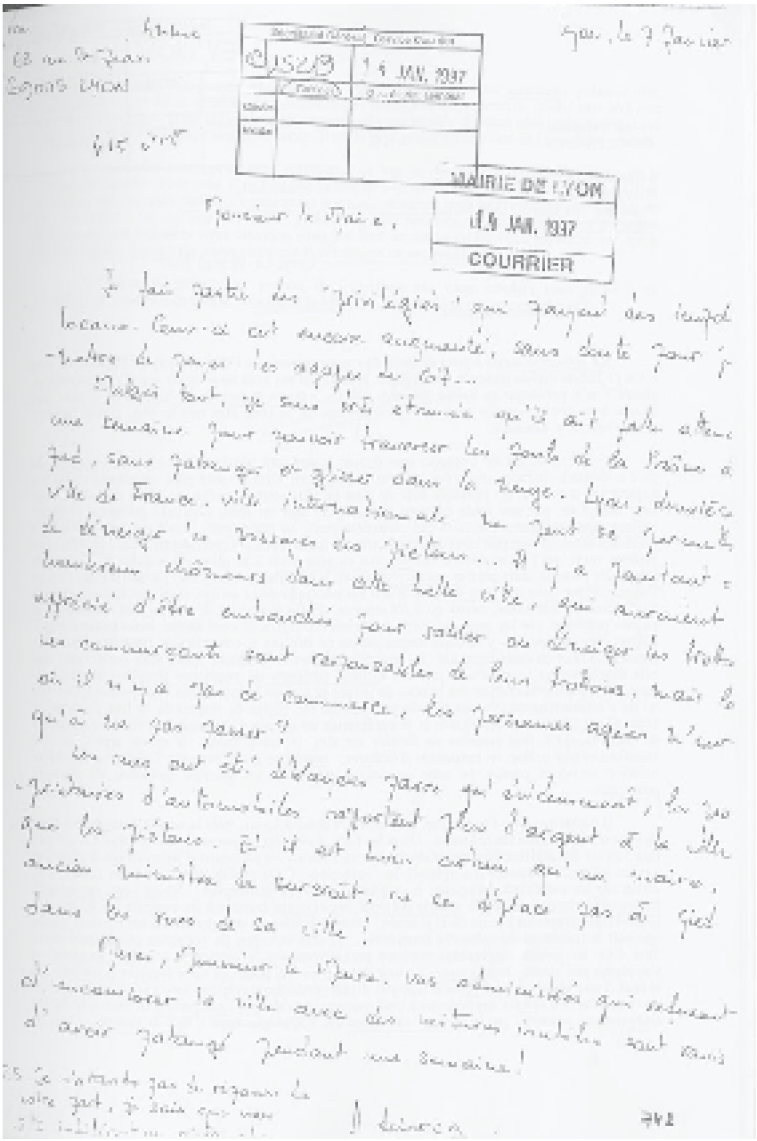
MAIRIE DE LYON
COURRIER

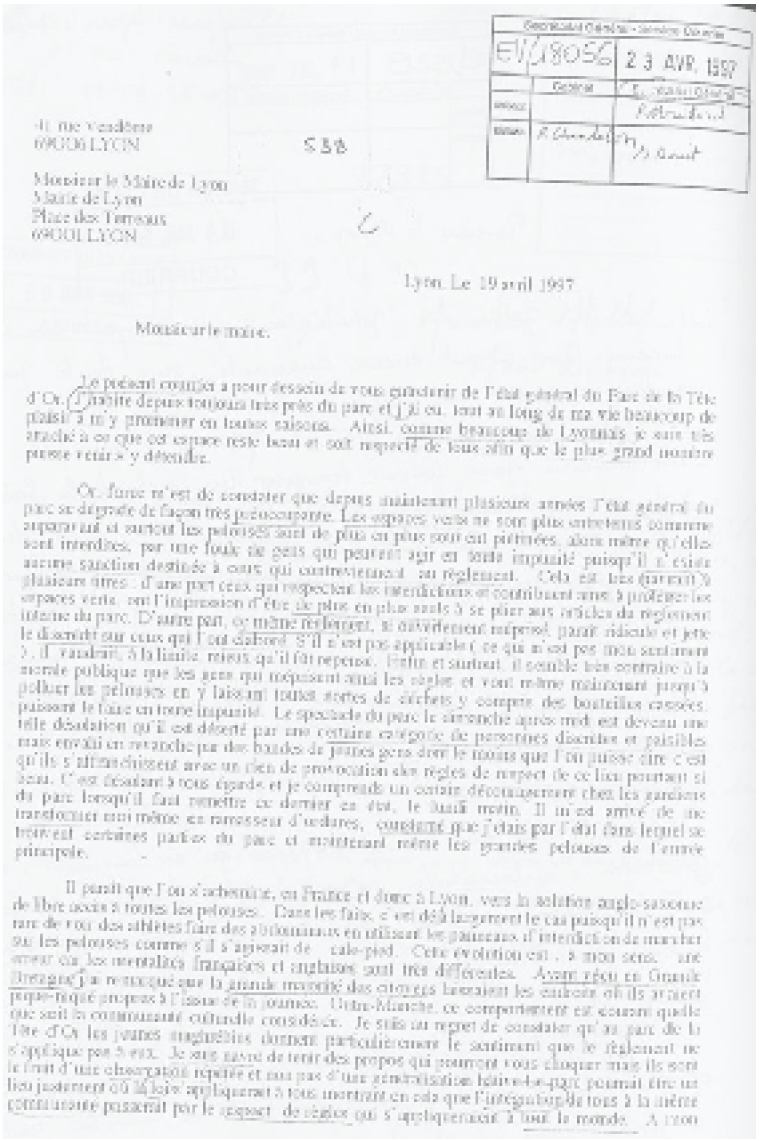

[illegible] rue Vendôme
69006 LYON

Monsieur le Maire de Lyon
Mairie de Lyon
Place des Terreaux
69001 LYON

Lyon, Le 19 avril 1997

Monsieur le maire,

Le présent courrier a pour dessein de vous entretenir de l'état général du Parc de la Tête d'Or. J'habite depuis toujours tout près du parc et j'ai eu, tout au long de ma vie beaucoup de plaisir à m'y promener en toutes saisons. Ainsi, comme beaucoup de Lyonnais je suis très attaché à ce que cet espace reste beau et soit respecté de tous afin que le plus grand nombre puisse venir s'y détendre.

Or, force m'est de constater que depuis maintenant plusieurs années l'état général du parc se dégrade de façon très préoccupante. Les espaces verts ne sont plus entretenus comme auparavant et surtout les pelouses sont de plus en plus souvent piétinées, alors même qu'elles sont interdites, par une foule de gens qui peuvent agir en toute impunité puisqu'il n'existe aucune sanction destinée à ceux qui contreviennent au règlement. Cela est très (parfois) plaisant entre d'une part ceux qui respectent les interdictions et contribuent ainsi à préserver les espaces verts, ont l'impression d'être de plus en plus seuls à se plier aux articles du règlement intérieur du parc. D'autre part, ce même règlement, si différemment respecté, paraît désuet et perd le discrédit sur ceux qui l'ont élaboré. S'il n'est pas applicable (ce qui n'est pas mon sentiment), il faudrait, à la limite, mieux qu'il fut repensé. Enfin et surtout, il semble très contraire à la morale publique que les gens qui respectent ainsi les règles et vont même maintenant jusqu'à pallier les pelouses en y laissant toutes sortes de déchets y compris des bouteilles cassées, puissent le faire en toute impunité. Le spectacle du parc le dimanche après midi est devenu une telle désolation qu'il est déserté par une certaine catégorie de personnes disciples et paisibles mais envahi en revanche par des bandes de jeunes gens dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils s'affranchissent avec un rien de provocation des règles de respect de ce lieu pourtant si beau. C'est désolant à tous égards et je comprends un certain découragement chez les gardiens du parc lorsqu'il faut remettre ce dernier en état, le lundi matin. Il m'est arrivé de me transformer moi même en ramasseur d'ordures, constatant que j'étais par l'état dans lequel se trouvent certaines parties du parc et notamment même les grandes pelouses de l'entrée principale.

Il paraît que l'on s'achemine, en France et donc à Lyon, vers la solution anglo-saxonne de libre accès à toutes les pelouses. Dans les faits, c'est déjà largement le cas puisqu'il n'est pas rare de voir des athlètes faire des abdominaux en utilisant les pâturages d'interdiction de marcher sur les pelouses comme s'il s'agissait de salle-pied. Cette évolution est, à mon sens, une erreur car les mentalités françaises et anglaises sont très différentes. Ayant vécu en Grande Bretagne j'ai remarqué que la grande majorité des citoyens laissaient les endroits où ils avaient pique-niqué propres à l'issue de la journée. Outre-Manche, ce comportement est ancrage quelle que soit la communauté culturelle considérée. Je suis au regret de constater qu'au parc de la Tête d'Or les jeunes anglophiles donnent particulièrement le sentiment que le règlement ne s'applique pas à eux. Je sais gré de tenir des propos qui peuvent vous choquer mais ils sont le fruit d'une observation répétée et non pas d'une généralisation hâtive et par ailleurs je serais très heureux d'avoir à appliquer à tous moments en cela que l'intégralité de tous à la même contravention passerait par le respect de règles qui s'appliqueraient à tout le monde. A l'issue

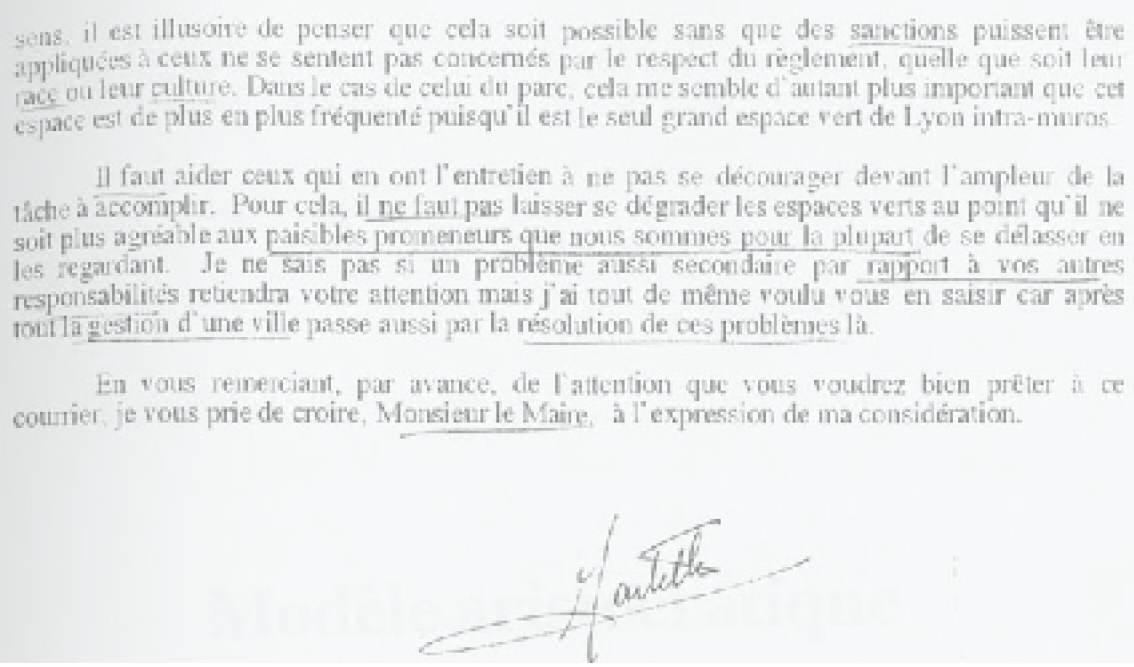

sens, il est illusoire de penser que cela soit possible sans que des sanctions puissent être appliquées à ceux ne se sentent pas concernés par le respect du règlement, quelle que soit leur race ou leur culture. Dans le cas de celui du parc, cela me semble d'autant plus important que cet espace est de plus en plus fréquenté puisqu'il est le seul grand espace vert de Lyon intra-muros.

Il faut aider ceux qui en ont l'entretien à ne pas se décourager devant l'ampleur de la tâche à accomplir. Pour cela, il ne faut pas laisser se dégrader les espaces verts au point qu'il ne soit plus agréable aux paisibles promeneurs que nous sommes pour la plupart de se délasser en les regardant. Je ne sais pas si un problème aussi secondaire par rapport à vos autres responsabilités retiendra votre attention mais j'ai tout de même voulu vous en saisir car après tout la gestion d'une ville passe aussi par la résolution de ces problèmes là.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération.

Modèle aristocratique

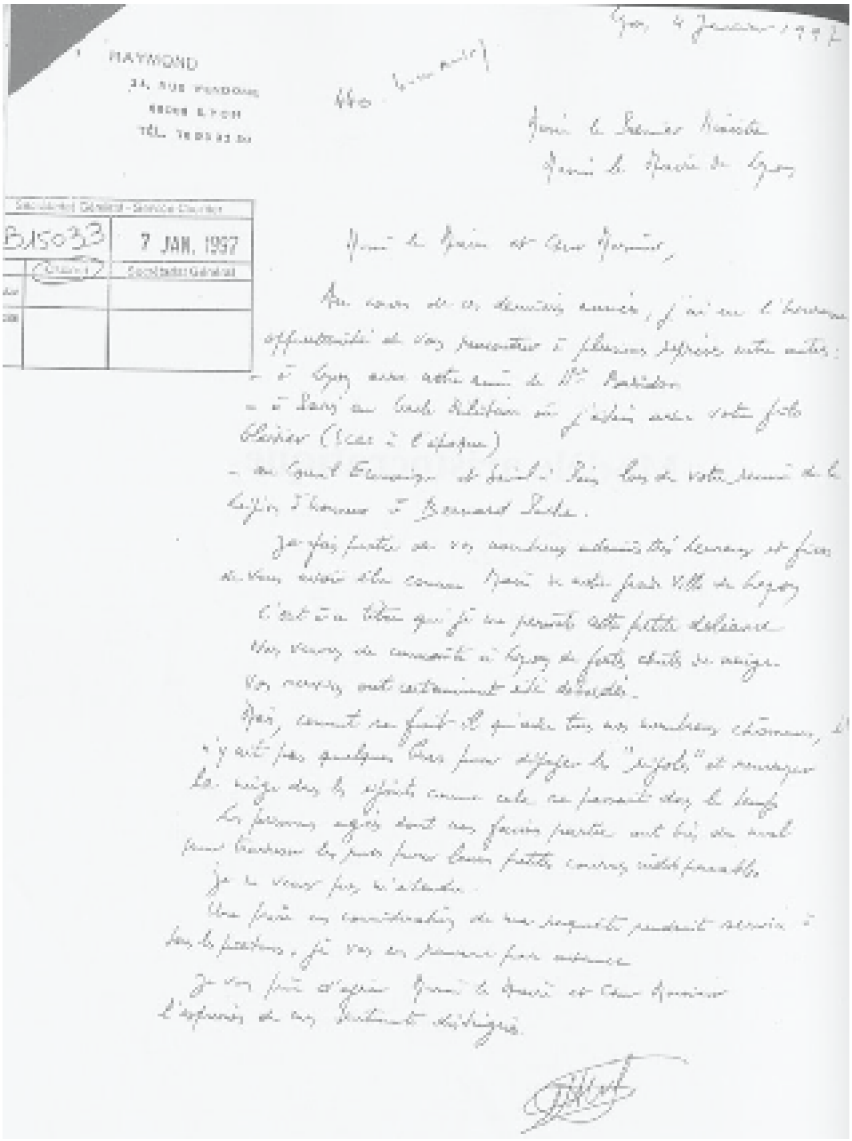

RAYMOND
24, RUE PINDARE
69008 LYON
TÉL. 78 00 43 00

Secrétariat Général - Service Courrier
B/S033
7 JAN. 1997
Cabinet
Secrétariat Général

Lyon, 4 janvier 1997

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur le Maire de Lyon

Monsieur le Maire et Cher Premier,

Au cours de ces dernières années, j'ai eu l'heureuse
opportunité de vous rencontrer à plusieurs reprises entre autres :
- à Lyon avec votre ami de Mme Barzach
- à Paris au Café Riboisin où j'étais avec votre fils
Olivier (vers 2 heures)
- au Grand Escalier de l'Hôtel de Ville lors de votre remise de la
Légion d'Honneur à Bernard Stasi.

Je fais partie de vos nombreux admirateurs et fervents
électeurs et comme Maire du 4ème arrt de Lyon
c'est à ce titre que je me permets cette petite réclame
Vos visites de courtoisie à Lyon se font trop rares
Vos services sont certainement très débordés.
Moi, comme ma famille et quelques uns de nos nombreux chômeurs, il
n'y a pas quelque chose pour nous appeler le "Sujet," et manger
le riz dans le sujet comme cela se pratique dans le Sud
Les personnes âgées sont une source inépuisable de sagesse
pour beaucoup de jeunes pour leur petite courge intellectuelle.
Je vous prie, m'excuser.
Une fois ma curiosité de vie inquiète pendant servie à
bon escient, je vous en remercie par avance
Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire et Cher Premier
l'expression de mes sentiments distingués.

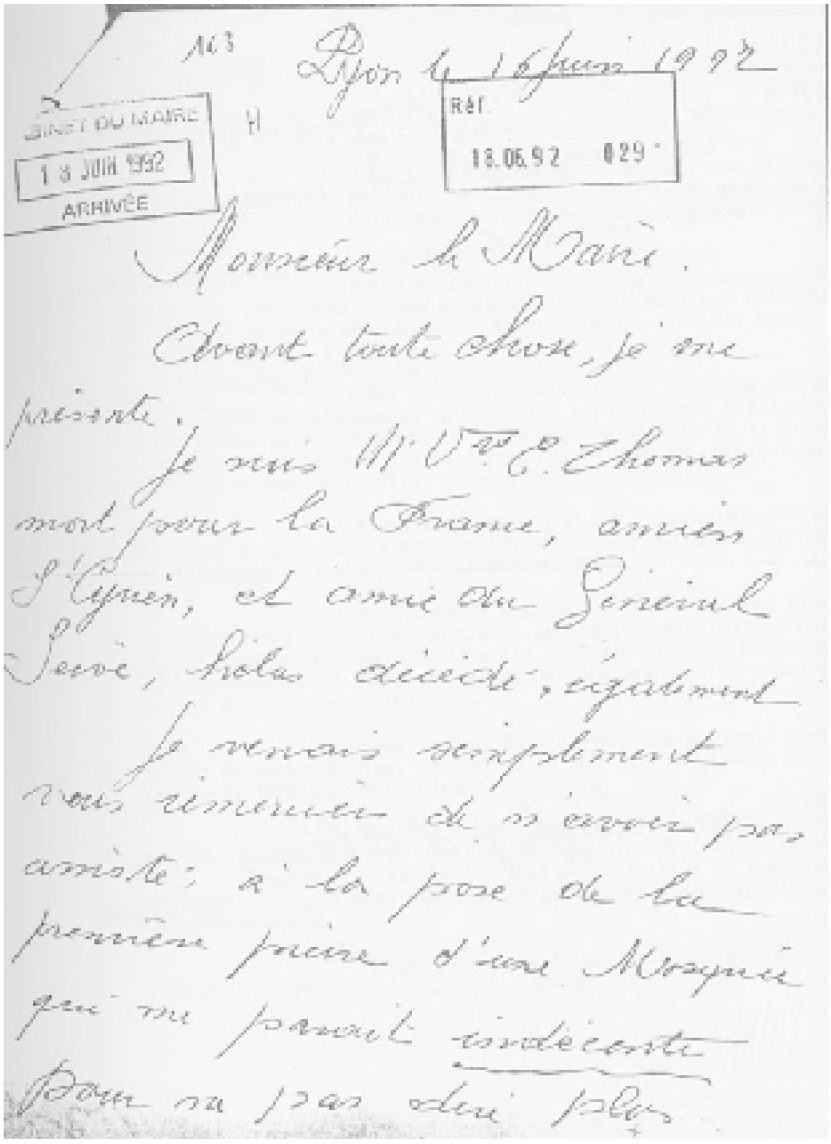

163 Lyon le 16 Juin 1992

Monsieur le Maire,

Avant toute chose, je me présente.

Je suis Mr Vve C. Thomas mort pour la France, amien St Cyrien, et ami du Général Sivè, Sidi Brahim, également

Je venais simplement vous remercier de n'avoir pas arrêté à la pose de la première pierre d'une Mosquée qui me paraît indécente pour ne pas dire plus

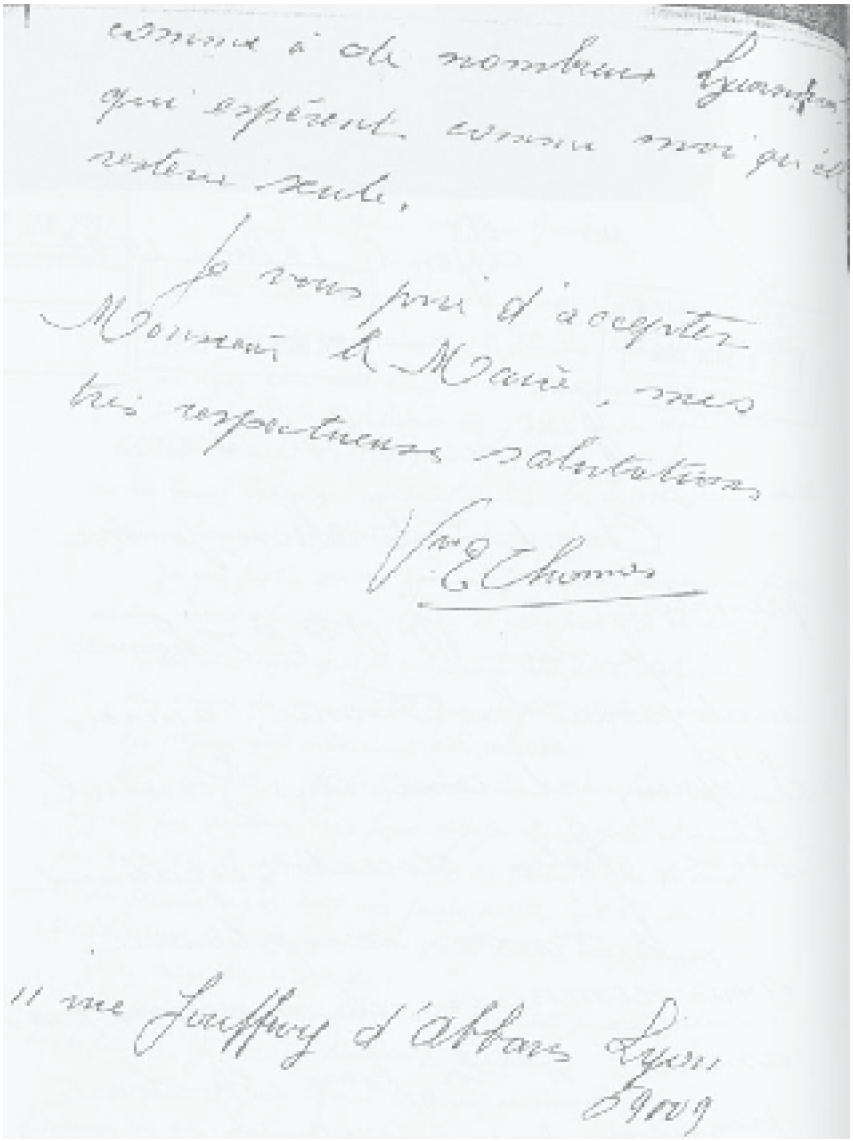

comme à de nombreux [illegible]
qui espèrent comme moi qu'[illegible]
votera aussi,

Je vous prie d'accepter
Monsieur le Maire, mes
très respectueuses salutations

V^ve E. Thomas

11 rue Jaffroy d'Arbas Lyon
5^me

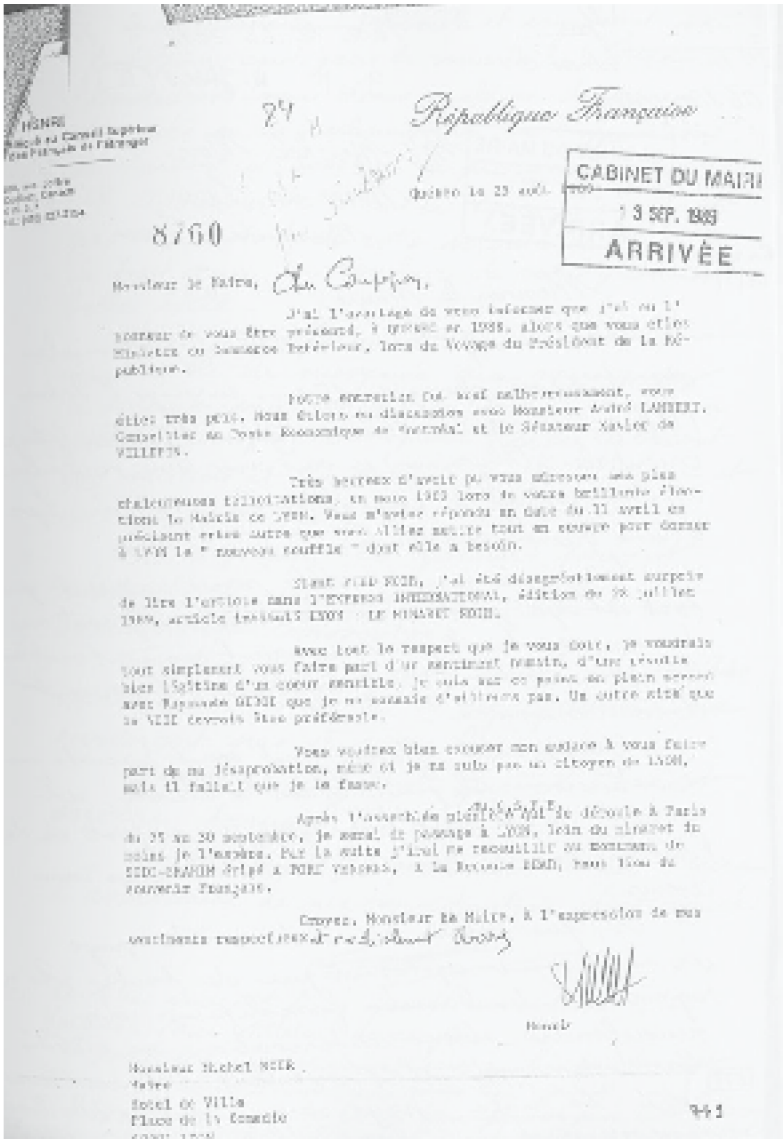

Paris le 23 août

CABINET DU MAIRE
13 SEP. 1989
ARRIVÉE

8760

Monsieur le Maire,

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai eu l'honneur de vous être présenté, à Genève en 1988, alors que vous étiez Ministre du Commerce Extérieur, lors du Voyage du Président de la République.

Notre entretien fut bref malheureusement, vous étiez très pris. Nous étions en discussions avec Monsieur André LAMBERT, Conseiller du Texte Economique de Marchal et le Sénateur Xavier de VILLEPIN.

Très sensible d'avoir pu vous adresser mes plus chaleureuses félicitations, en mars 1989 lors de votre brillante élection à la Mairie de LYON. Vous m'aviez répondu en date du 11 avril en précisant entre autre que vous alliez mettre tout en oeuvre pour donner à LYON le " nouveau souffle " dont elle a besoin.

Cher Pierre NOIR, j'ai été désagréablement surpris de lire l'article dans l'EXPRESS INTERNATIONAL, édition du 28 juillet 1989, article intitulé LYON : LE MINARET NOIR.

Avec tout le respect que je vous dois, je voudrais tout simplement vous faire part d'un sentiment amical, d'une révolte bien légitime d'un coeur sensible. Je suis sur ce point en plein accord avec Raymonde GIRIN que je ne connais d'ailleurs pas. Un autre mot que la VOIX convient bien préférable.

Vous voudrez bien excuser mon audace à vous faire part de ma désapprobation, mais ci je ne suis pas un citoyen de LYON, mais il faut que je le dise.

Après l'assemblée plénière qui se déroule à Paris du 25 au 30 septembre, je serai de passage à LYON, loin du climat de haine je l'espère. Par la suite j'ai pu recueillir un document de SIDI-BRAHIM érigé à MERS EL-KEBIR, à la Mairie ICAR, sous l'ère de souvenir Français.

Croyez, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments respectueux

Monsieur Michel NOIR
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Comédie

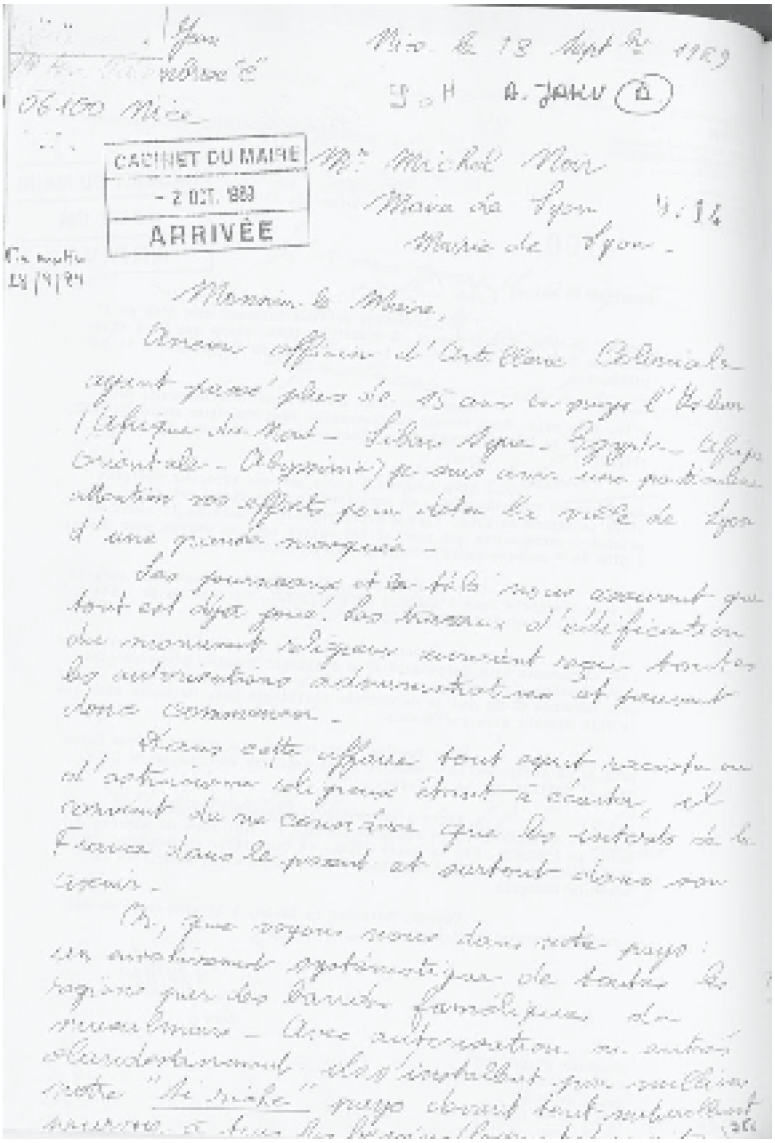

Nice le 18 Sept 1989

J. H. A. JAKU

CABINET DU MAIRE
- 2 OCT. 1989
ARRIVÉE

Mr Michel Noir
Maire de Lyon
Mairie de Lyon

Monsieur le Maire,

Ancien officier de l'Armée Coloniale ayant passé plus de 25 ans au pays (Afrique du Nord - Liban Syrie - Egypte - Afrique Orientale - Abyssinie) je crois avoir une parcelle d'action pour aider la ville de Lyon d'une grande marque.

Des personnes et de-hôte m'ont assuré que tout est fait pour les travaux d'édification du monument aux morts mais toutes les autorisations administratives et paiement sont commencer.

Dans cette affaire tout esprit raisonné et patriotique doit tout à coeur, et comme de ne concevoir que les intérêts de la France dans le présent et surtout dans son avenir.

Or, que voyons nous dans notre pays : un environnement cosmopolite de toute la région que des bandes familiales de mauvaises - Avec autorisation ou autre clandestinement des installent par milliers toute "la misère" mayo devant tout naturellement [illegible]

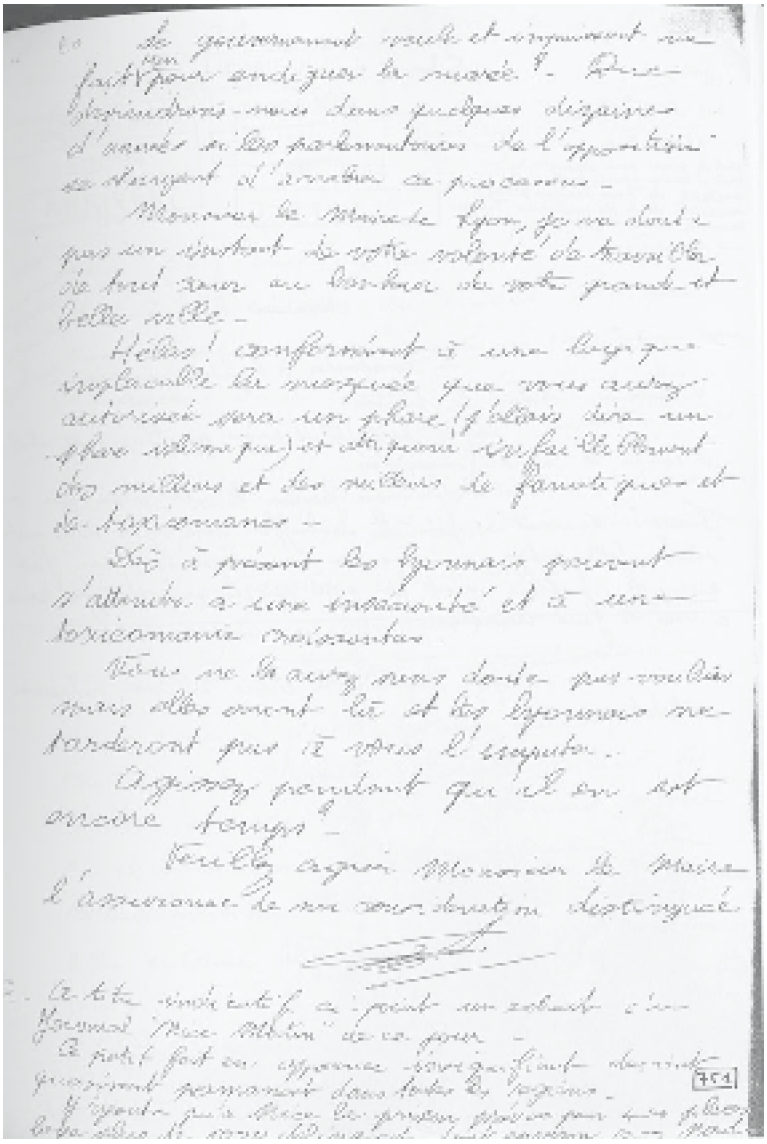

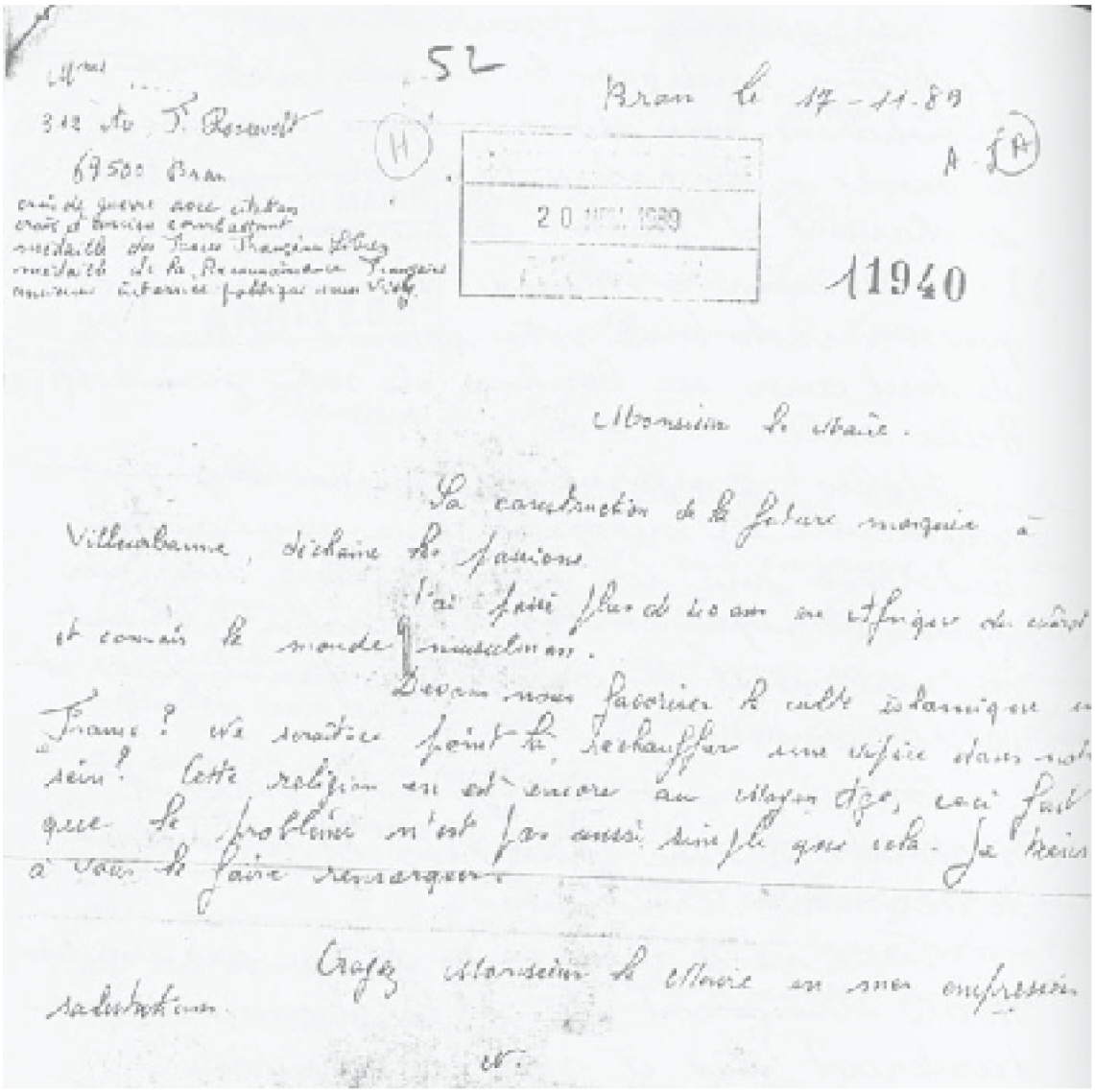

52

Bron le 17-11-89

312 Av. F. Roosevelt
69500 Bron

20 NOV. 1989

1940

Monsieur le Maire.

La construction de la future mosquée à Villeurbanne, déchaine les passions.

J'ai fait plus de 40 ans au service de mon pays et connais le monde musulman.

Devons nous favoriser le culte islamique en France ? Va t'on jusqu'à ériger une usine dans notre sein ? Cette religion en est encore au Moyen Age, ceci fait que le problème n'est pas aussi simple que cela. Je tiens à vous le faire remarquer.

Croyez Monsieur le Maire en mes entières salutations.

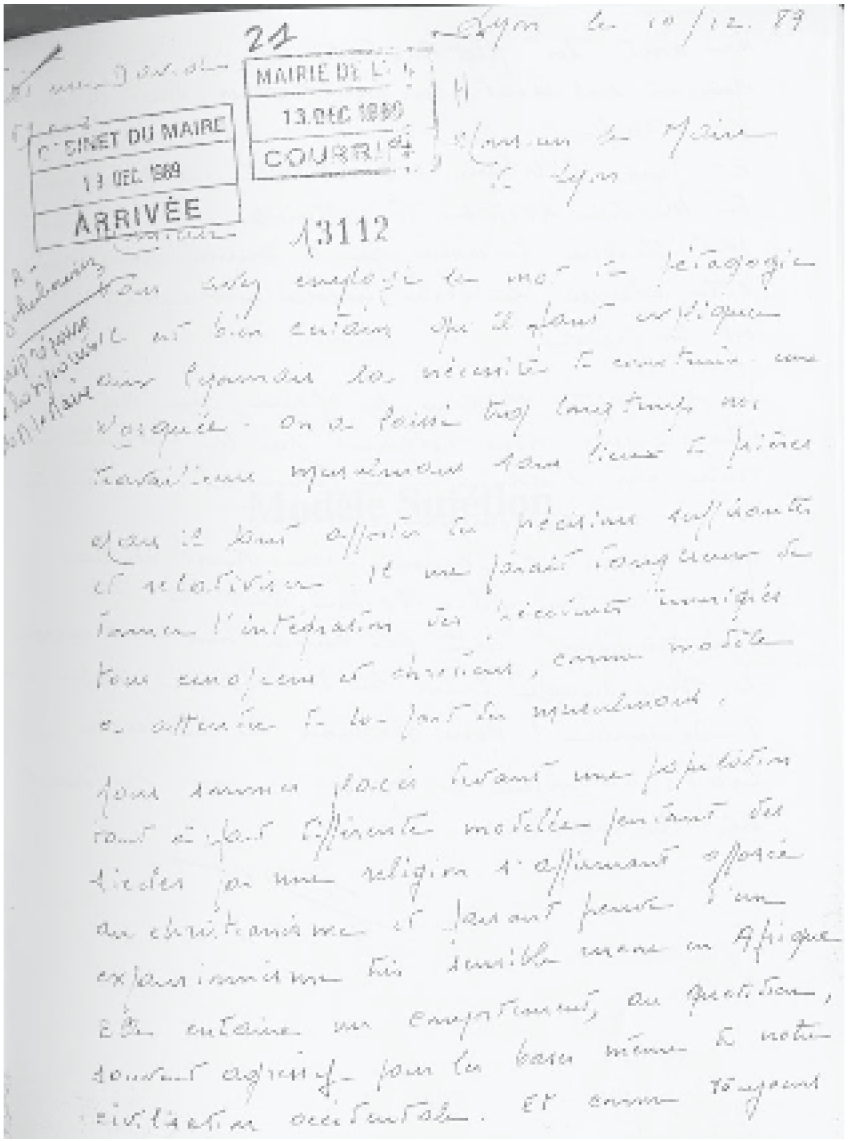
CABINET DU MAIRE
13 DEC. 1989
ARRIVÉE
MAIRIE DE LYON
13 DEC 1989
COURRIER

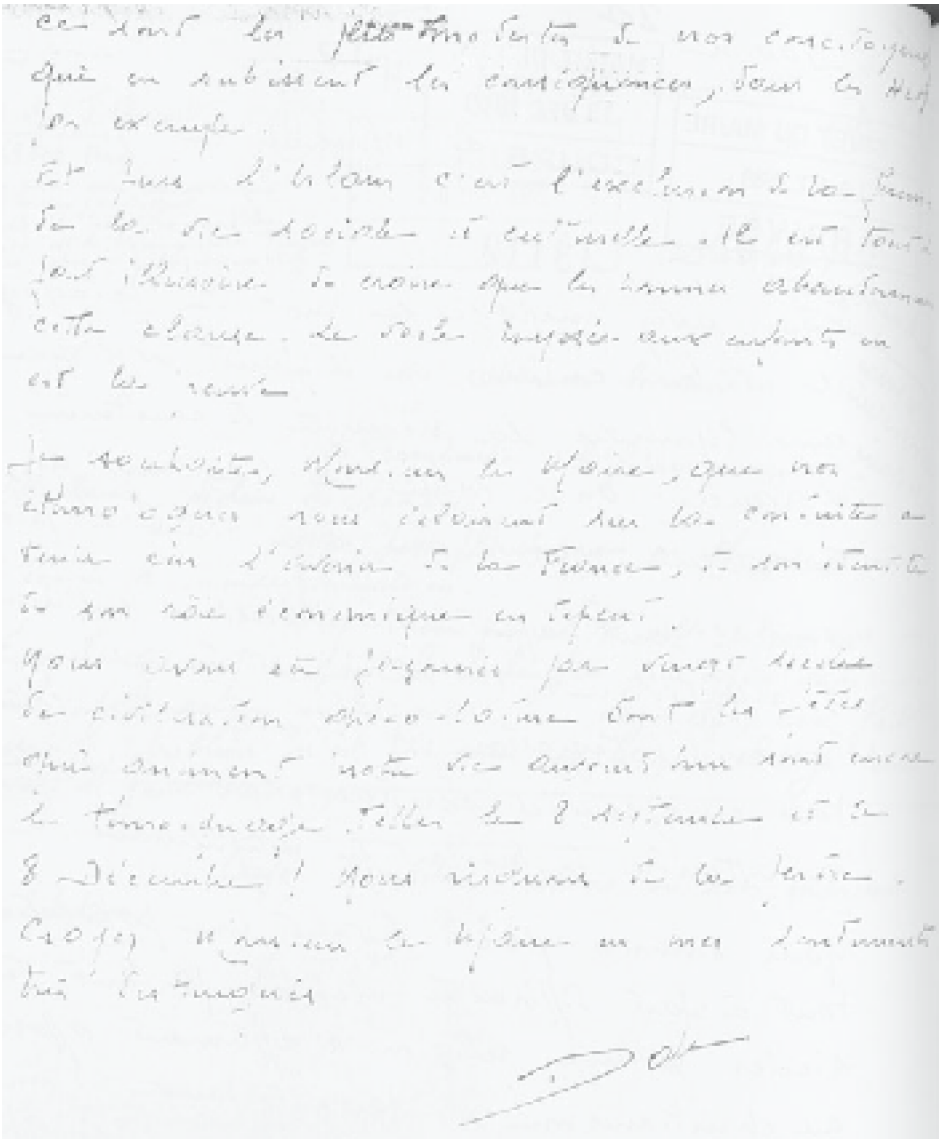

Modèle de la sujétion

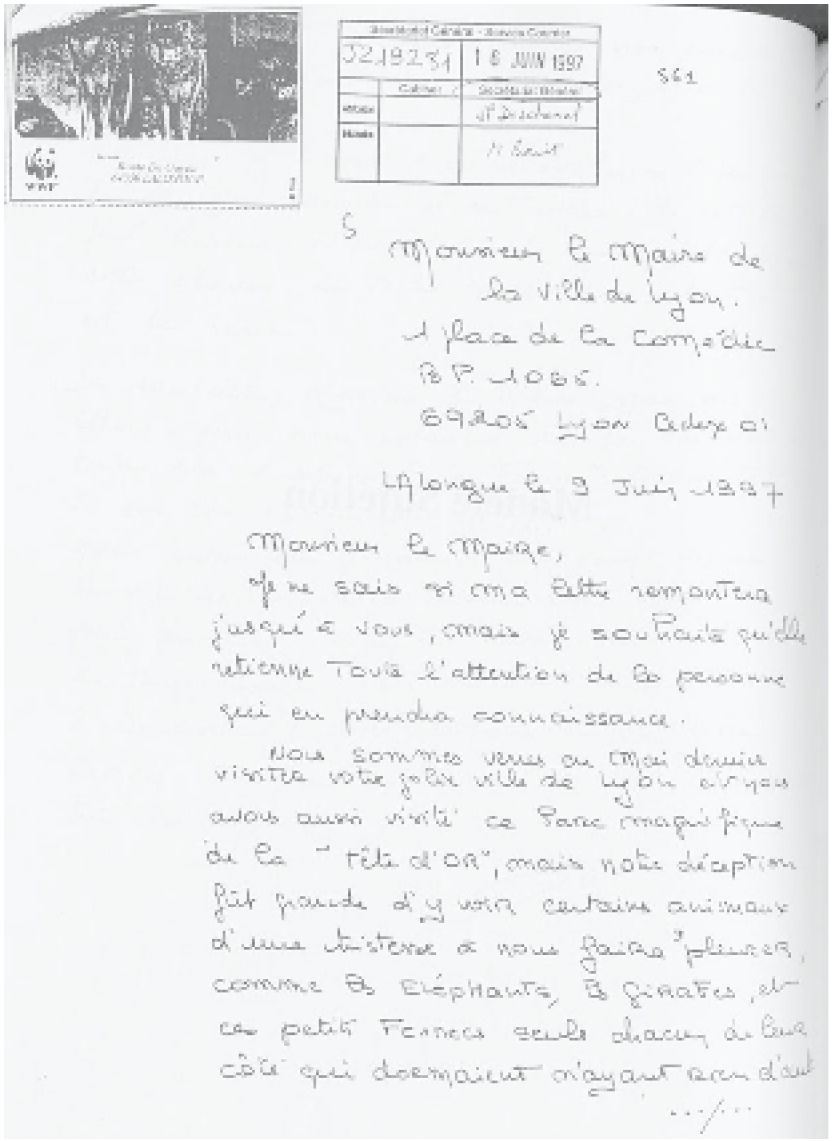

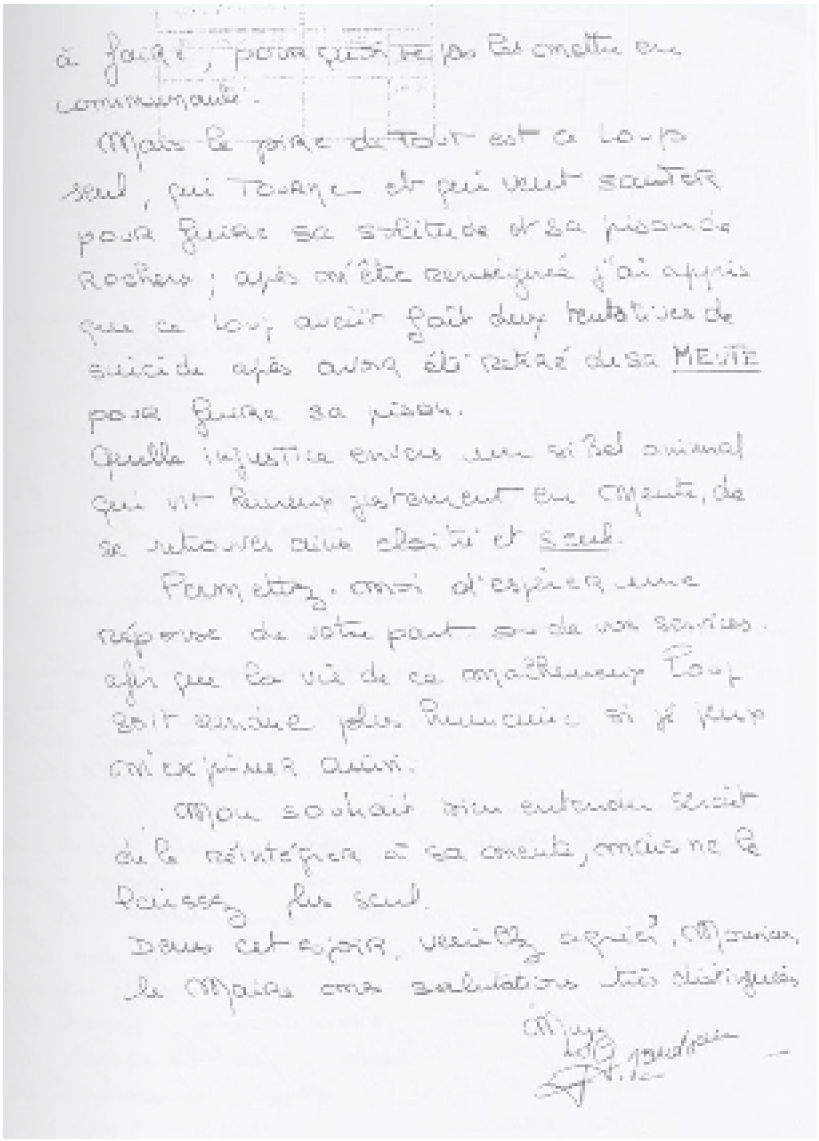

à faire, pour [illegible] se mettre en
communauté.
Mais le pire de tout est ce loup
seul, qui tourne et qui veut sauter
pour finir sa solitude et sa prison de
Rochers ; après m'être renseignée j'ai appris
que ce loup, avait fait deux tentatives de
suicide après avoir été retiré de sa MEUTE
pour finir sa prison.
Quelle injustice envers un si bel animal
qui vit heureux joyeusement en meute, de
se retrouver seul enfermé et seul.
Pour cette raison, merci d'espérer une
réponse de votre part au vu de vos services,
afin que la vie de ce malheureux loup
soit rendue plus heureuse si je puis
m'exprimer ainsi.
Mon souhait serait entendu serait
de le réintégrer à sa meute, ou alors ne le
laissez plus seul.
Dans cet espoir, veuillez agréer, Monsieur
le Maire mes salutations très distinguées

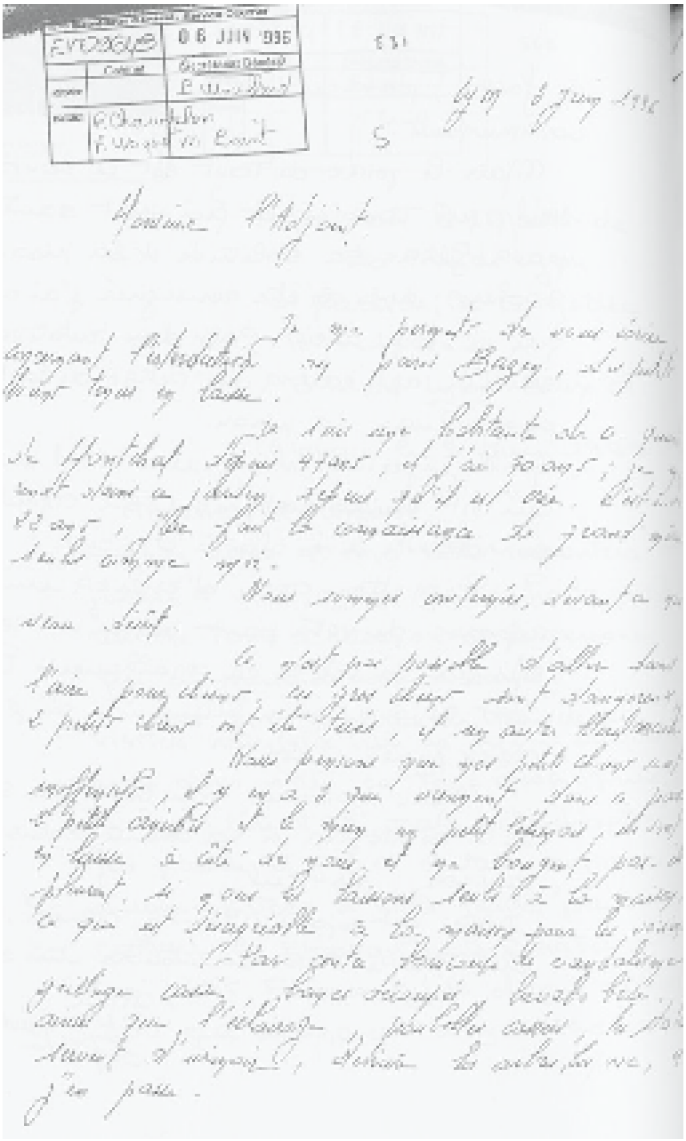

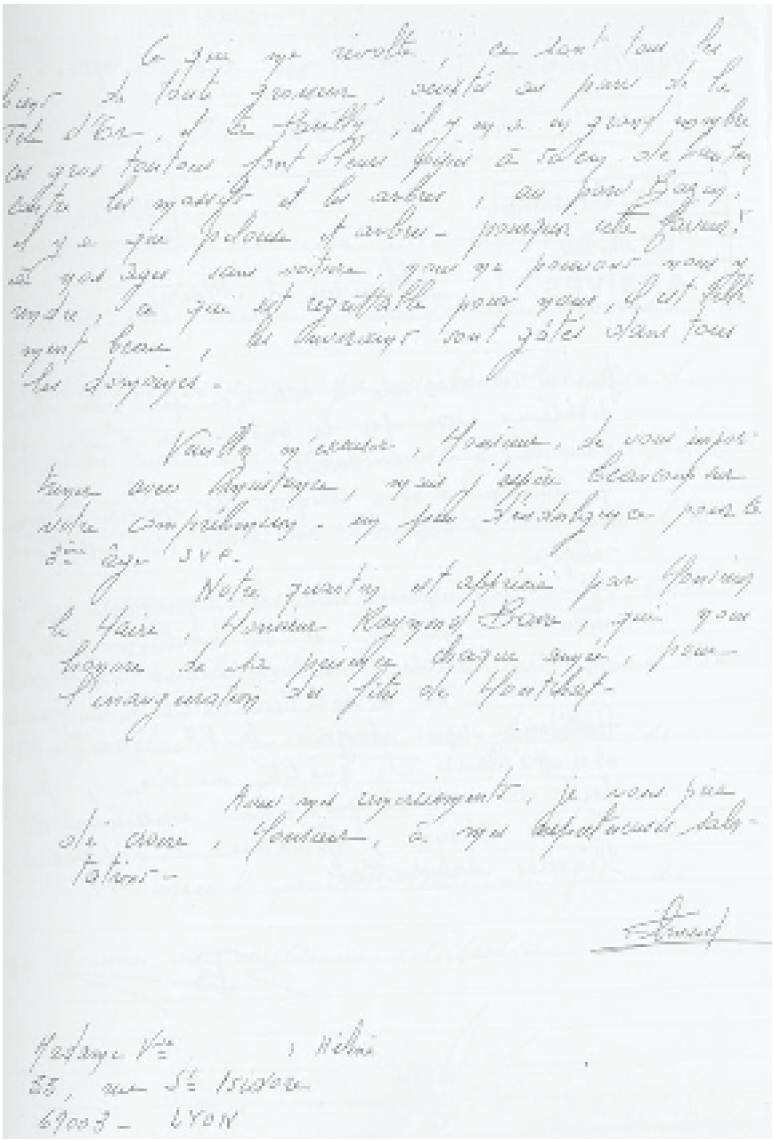

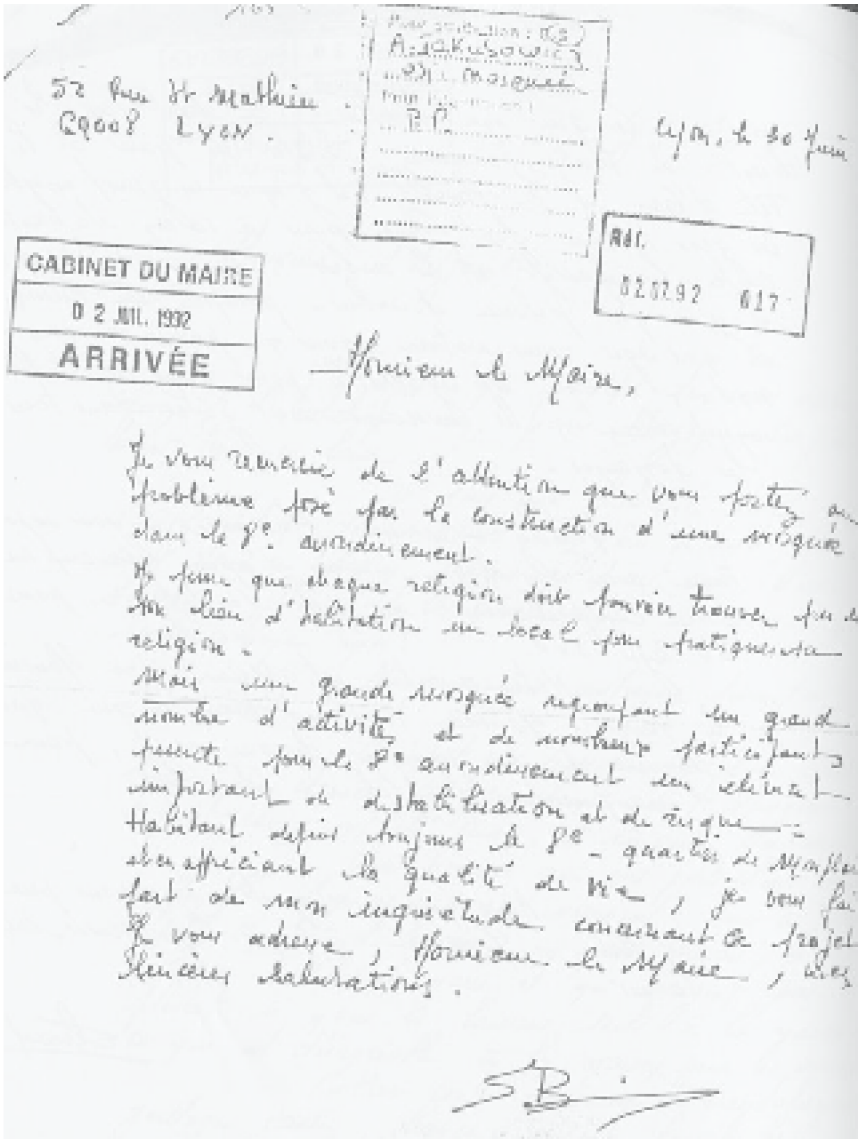

52 Rue Dr Mathieu
69008 Lyon.

Lyon, le 30 Juin

CABINET DU MAIRE
0 2 JUIL. 1992
ARRIVÉE

Rés.
02.07.92 617

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au problème posé par la construction d'une mosquée dans le 8e arrondissement.

Je pense que chaque religion doit pouvoir trouver sur son lieu d'habitation un local pour pratiquer sa religion.

Mais une grande mosquée représentant un grand nombre d'activités et de nombreux participants pour le 8e arrondissement aux échanges importants et déstabilisateurs et de risque. Habitant depuis toujours le 8e - quartier de Mermoz - j'apprécie la qualité de vie, je vous fais part de mon inquiétude concernant ce projet.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

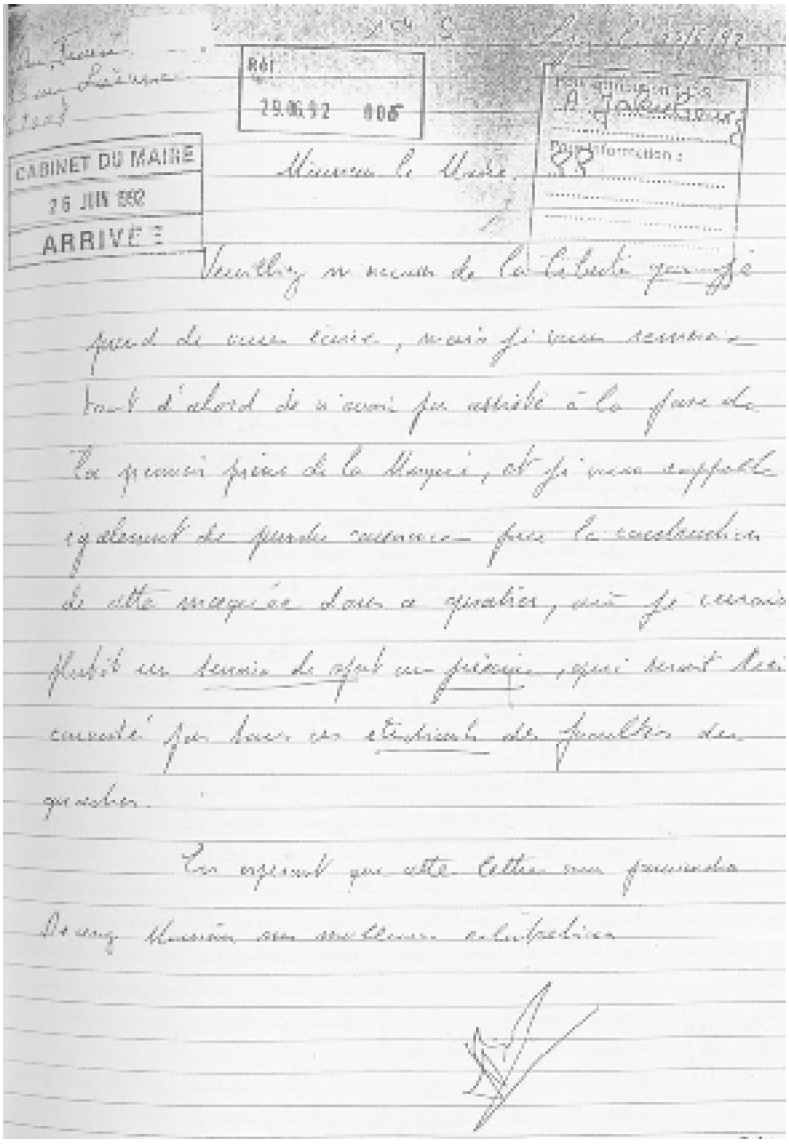
CABINET DU MAIRE
26 JUN 1992
ARRIVÉE

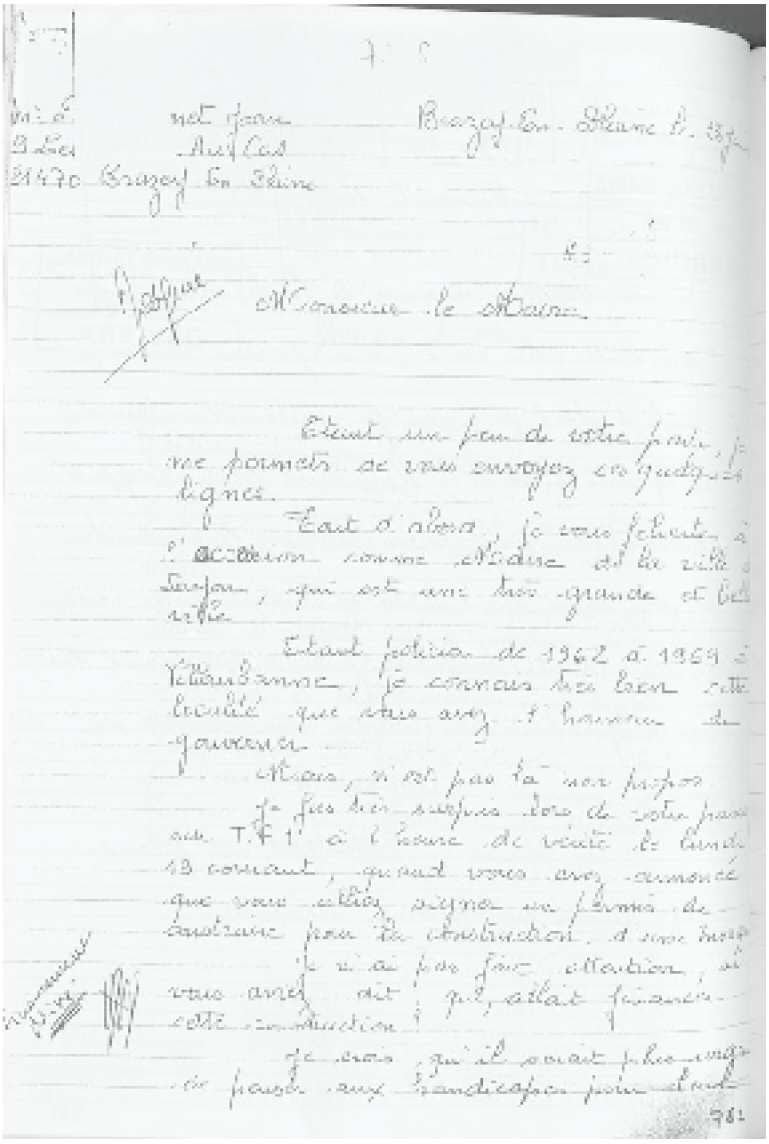

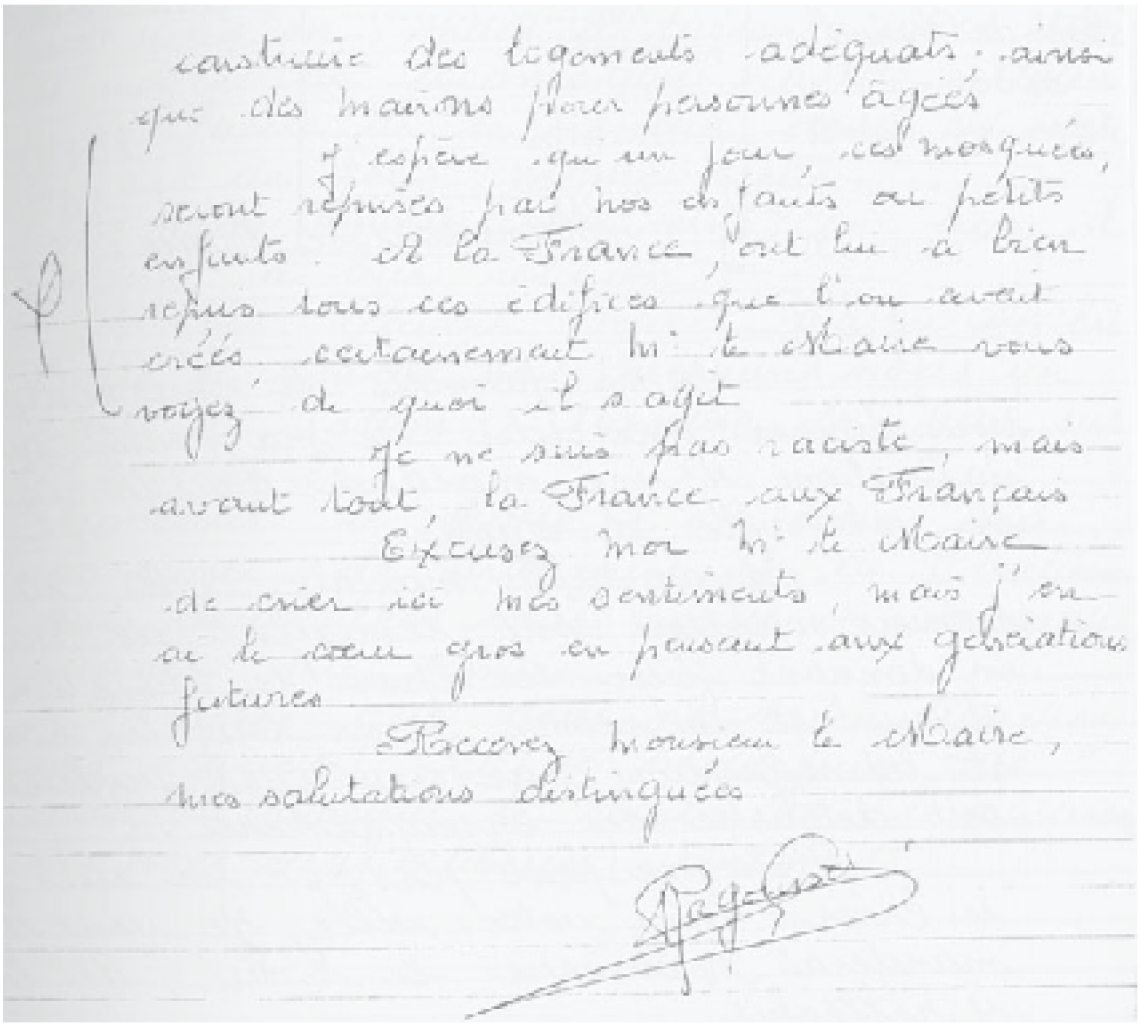

construire des logements adéquats, ainsi que des maisons pour personnes âgées

J'espère qu'un jour, ces marques, devant refusées par nos dirigeants ou petits enfants de la France, ont lui a bien refusé tous ces édifices que l'on avait créés certainement ! Mr le Maire vous voyez de quoi il s'agit

Je ne suis pas raciste, mais avant tout, la France aux Français

Excusez moi Mr le Maire de crier ici mes sentiments, mais j'en ai le cœur gros en pensant aux générations futures

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

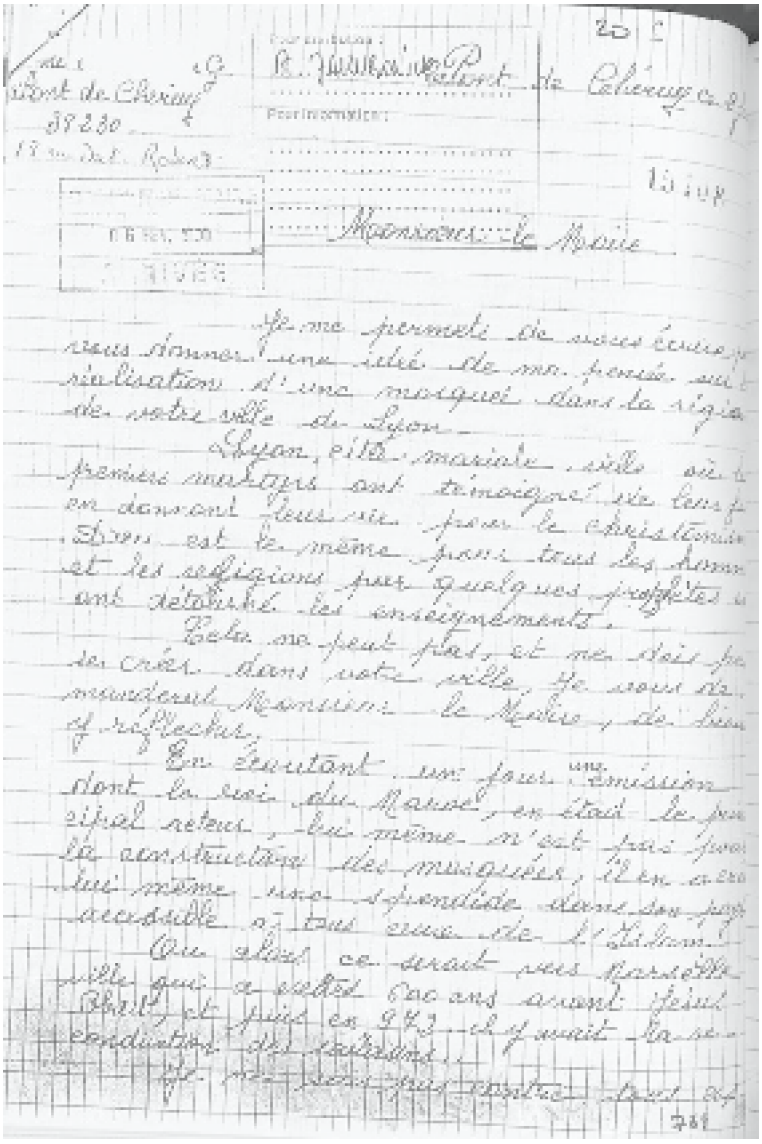

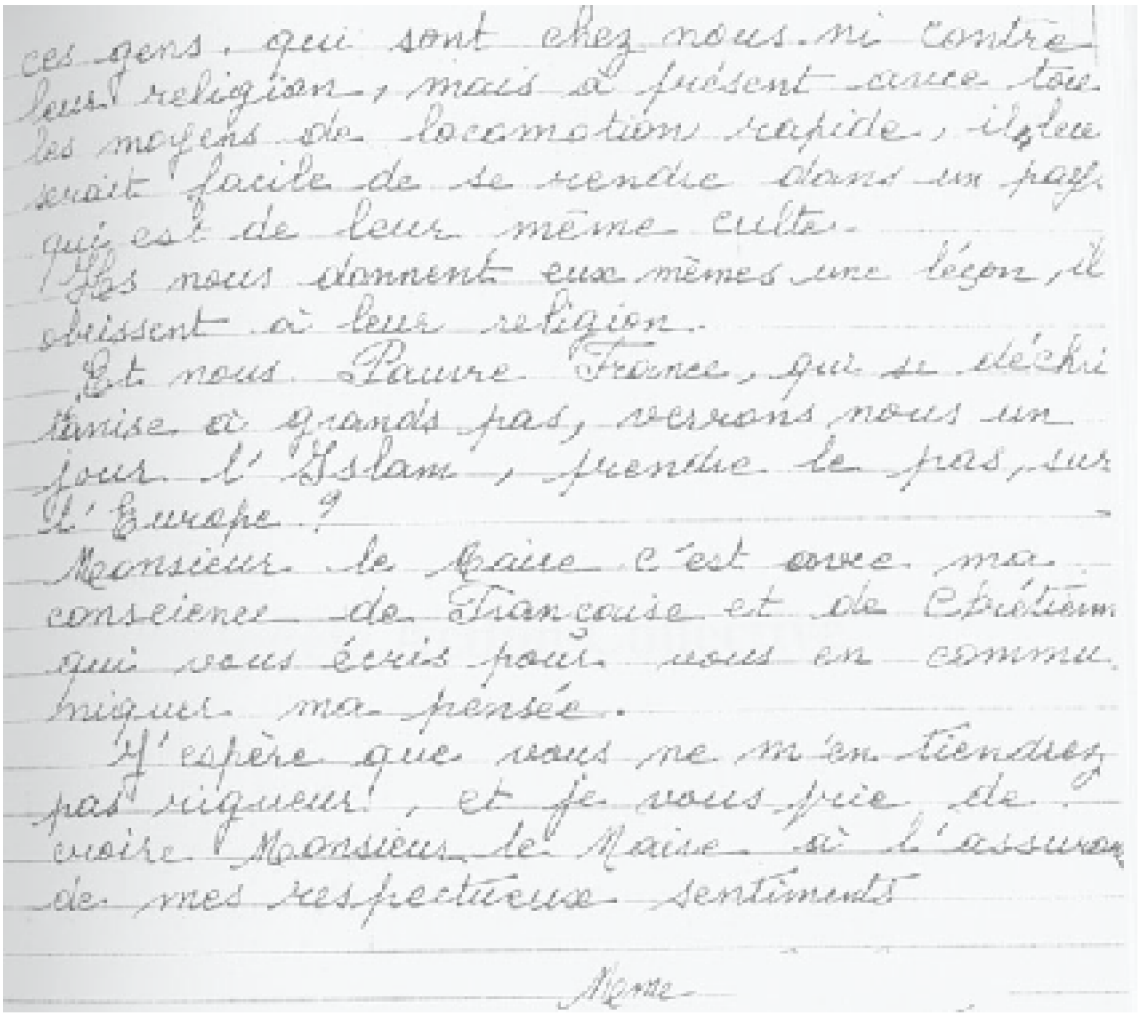

ces gens, qui sont chez nous. ni contre leur religion, mais à présent avec tous les moyens de locomotion rapide, il leur serait facile de se rendre dans un pays qui est de leur même culte.
Ils nous donnent eux mêmes une leçon, ils obissent à leur religion.
Et nous Pauvre France, qui se déchristianise à grands pas, verrons nous un jour l'Islam, prendre le pas, sur l'Europe ?
Monsieur le Maire c'est avec ma conscience de Française et de Chrétienne que vous écris pour vous en communiquer ma pensée.
J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, et je vous prie de croire Monsieur le Maire à l'assurance de mes respectueux sentiments

Marie

Modèle de l'action collective

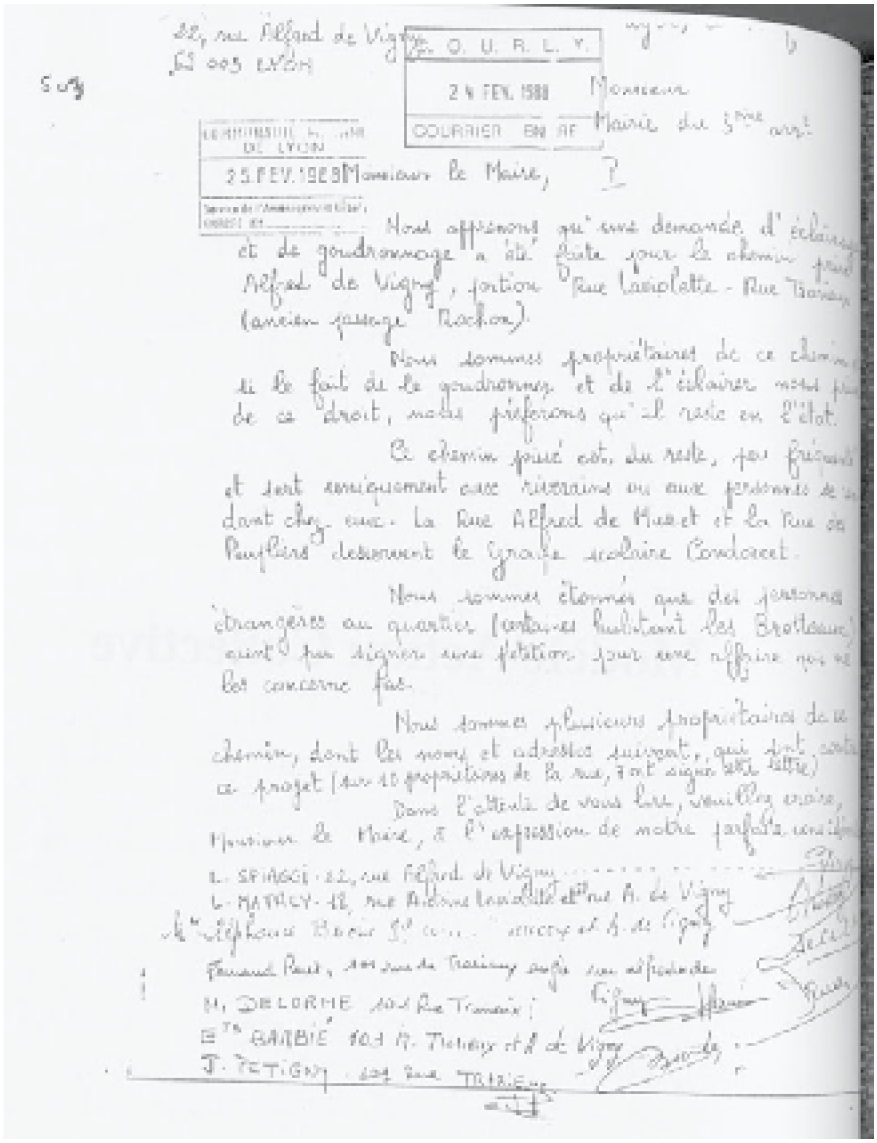

22, rue Alfred de Vigny
69 003 LYON

S.U.R.L.Y.
24 FEV. 1988
COURRIER EN AR

Monsieur
Mairie du 3ème arr.
LE MAIRE DU 3ème ARR. DE LYON
25 FEV. 1988

Monsieur le Maire,

Nous apprenons qu'une demande d'éclairage et de goudronnage a été faite pour le chemin rural Alfred de Vigny, portion Rue Lacolette - Rue Tronchet (ancien passage Rochon).

Nous sommes propriétaires de ce chemin si le fait de le goudronner et de l'éclairer nous prive de ce droit, nous préférons qu'il reste en l'état.

Ce chemin privé est, du reste, par fermé et sert uniquement aux riverains ou aux personnes se rendant chez eux. La Rue Alfred de Musset et la Rue de Pavillons desservent le groupe scolaire Condorcet.

Nous sommes étonnés que des personnes étrangères au quartier (certaines habitant les Brotteaux) aient pu signer une pétition pour une affaire qui ne les concerne pas.

Nous sommes plusieurs propriétaires de ce chemin, dont les noms et adresses suivent, qui font cette projet (sur 10 propriétaires de la rue, 7 ont signé cette lettre)

Dans l'attente de vous lire, veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre parfaite considération.

1. SPIAGGI - 22, rue Alfred de Vigny
6. MATHEY - 12, rue Alfred Lacolette et rue A. de Vigny
Mme Stéphanie Baron 3e [illegible] rue Lacolette et A. de Vigny
Fernand Paul, 101 rue de Tronchet suite au refus de
M. DELORME 103 Rue Tronchet
Ets BARBIE 103 R. Tronchet et A. de Vigny
J. PETIGNY 103 rue Tronchet

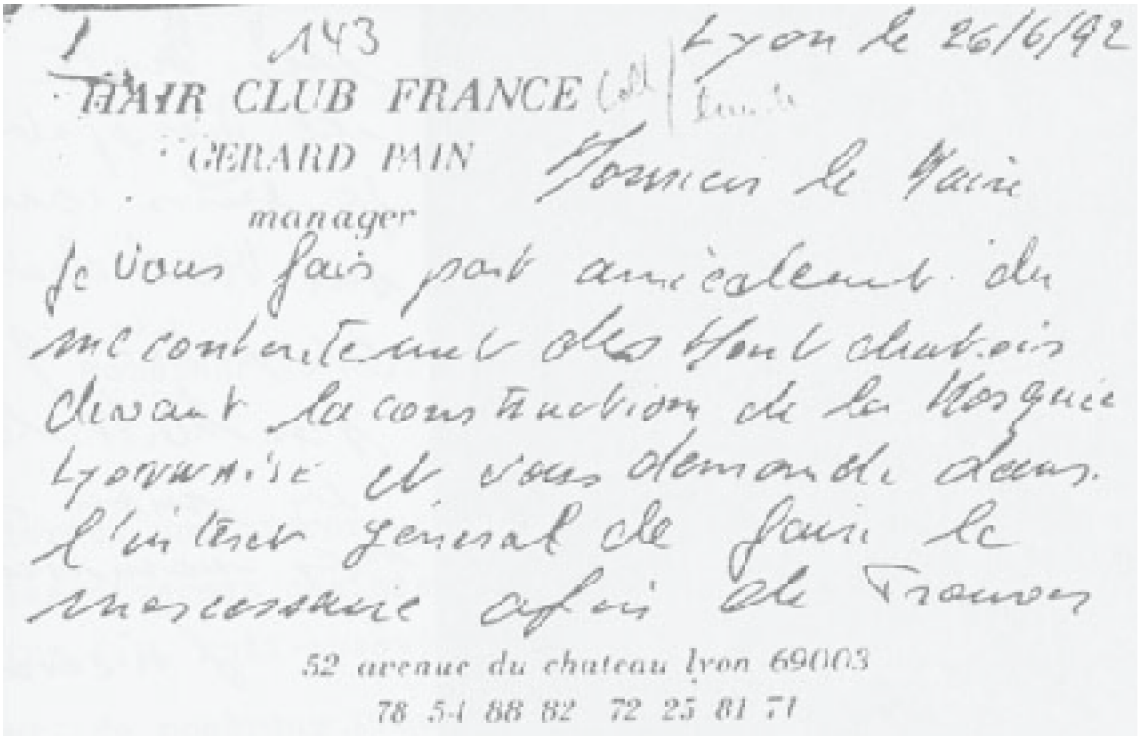

1 143 Lyon le 26/6/92

HAIR CLUB FRANCE

GERARD PAIN
manager

Monsieur le Maire

Je vous fais part aujourd'hui du mécontentement des Hauts Chantois devant la construction de la Morgue Lyonnaise et vous demande dans l'intérêt général de faire le nécessaire afin de trouver

52 avenue du château Lyon 69003
78 54 88 82 72 25 81 71

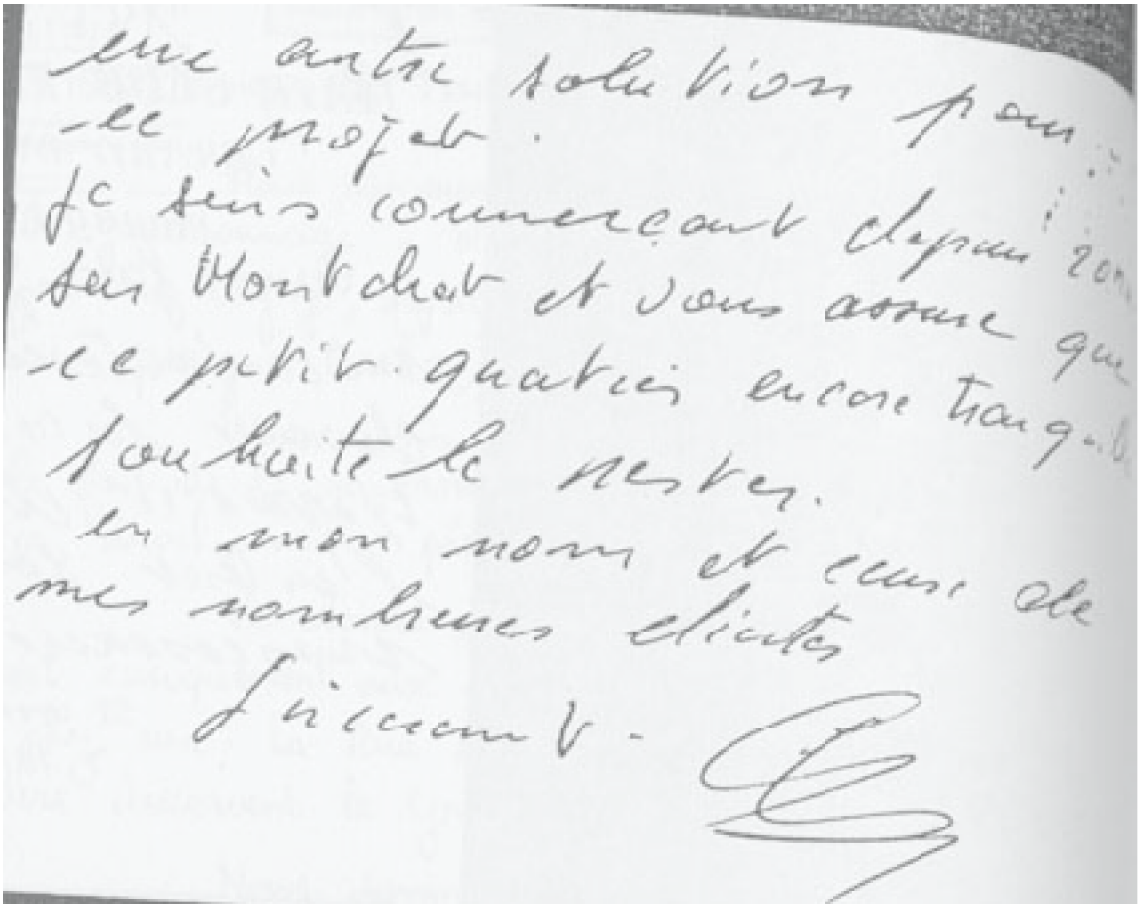

une autre solution pour ce projet.
Je suis commerçant depuis 20 ans Montchat et vous assure que ce petit quartier encore tranquille souhaite le rester.
En mon nom et ceux de mes nombreux clients
Je reste

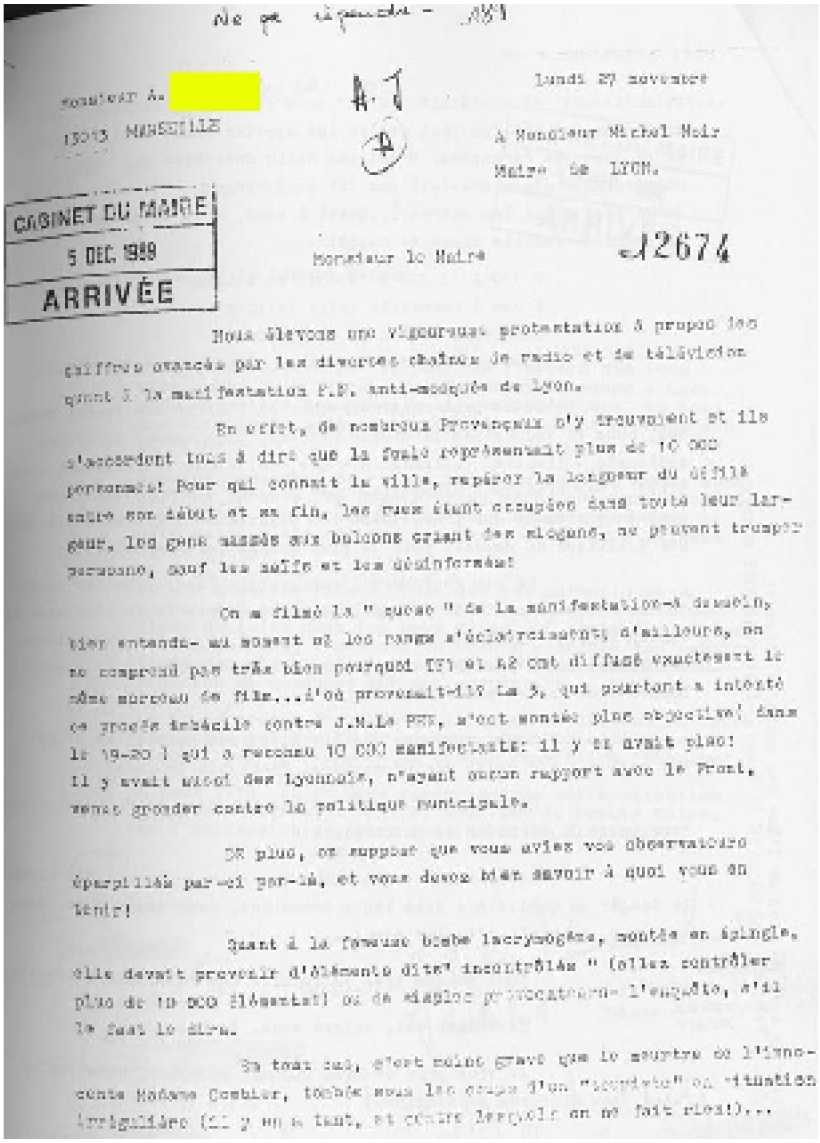

Ne pas répondre - MM

[redacted]
13013 MARSEILLE

Lundi 27 novembre

A Monsieur Michel Noir
Maire de LYON.

CABINET DU MAIRE
5 DEC. 1989
ARRIVÉE

12674

Monsieur le Maire

Nous élevons une vigoureuse protestation à propos des chiffres avancés par les diverses chaînes de radio et de télévision quant à la manifestation F.N. anti-mosquée de Lyon.

En effet, de nombreux Provençaux s'y trouvaient et ils s'accordent tous à dire que la foule représentait plus de 10 000 personnes! Pour qui connaît la ville, repérer la longueur du défilé entre son début et sa fin, les rues étant occupées dans toute leur largeur, les gens massés aux balcons criant des slogans, ne peuvent tromper personne, sauf les naïfs et les désinformés!

On a filmé la " queue " de la manifestation à Bellecour, bien entendu- au moment où les rangs s'éclaircissaient d'ailleurs, on ne comprend pas très bien pourquoi (?) et ne l'a pas diffusé exactement le même morceau de film...d'où provenait-il ? Le 3, qui pourtant a intenté ce procès ébracile contre J.M.Le Pen, n'est montré plus objectif dans le 19-20 ! qui a recensé 10 000 manifestants: il y en avait plus! Il y avait aussi des Lyonnais, n'ayant aucun rapport avec le Front, venus grossir contre la politique municipale.

De plus, on suppose que vous aviez vos observateurs éparpillés par-ci par-là, et vous devez bien savoir à quoi vous en tenir!

Quant à la fameuse bombe lacrymogène, montée en épingle, elle devait provenir d'éléments dits" incontrôlés " (allez contrôler plus de 10 000 éléments! ou de simples provocateurs- l'enquête, s'il le faut le dira.

En tout cas, c'est moins grave que le meurtre de l'innocente Nadège Dambier, tombée sous les coups d'un "récidiviste" en situation irrégulière (il y en a tant, et contre lesquels on ne fait rien!)...

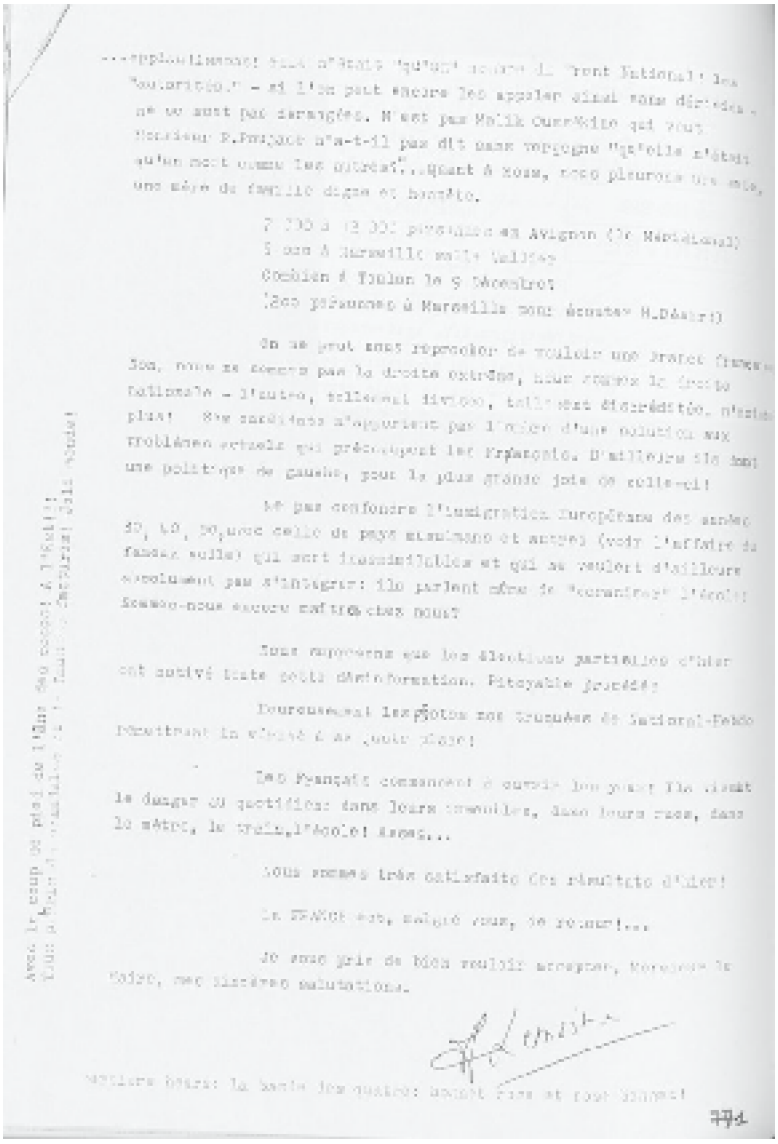

...applaudissements aux affiches "qu'ont collé le Front National! Les "autorités" - si l'on peut encore les appeler ainsi sont dépassés, ne se sont pas dérangées. N'est pas Malik Oussekine qui veut Monsieur P.Pujade n'a-t-il pas dit dans mensonge "qu'elle n'était qu'un mort comme les autres"...Quant à nous, nous pleurons une mère, une mère de famille digne et honnête.

7 700 à 13 000 personnes à Avignon (Fr Nationale)
5 000 à Marseille (ville Gaullist)
Cocktail à Toulon le 5 Décembre
2ème puissance à Marseille sont écoutez M.D'Ornano!)

On ne peut nous reprocher de vouloir une France française. Non, nous ne sommes pas la droite extrême, nous voulons le Front National - d'autres, tellement divisés, tellement déconsidérés, n'existent plus! Nos sondages n'apportent pas l'espoir d'une solution aux problèmes actuels qui préoccupent les Français. D'ailleurs ils font une politique de gauche, pour la plus grande joie de celle-ci!

Ne pas confondre l'immigration européenne des années 20, 40, 50,avec celle de pays musulmans et actuel (voir l'affaire du foulard voile) qui sont inassimilables et qui ne veulent d'ailleurs absolument pas s'intégrer: ils parlent même de "colonisation" (école) Sommes-nous encore maîtres chez nous?

Nous apprenons que les élections partielles n'intéressent toute cette désinformation. Pitoyable procédé!

Heureusement les photos nos troupes de National-Front démontrent la vérité à nos yeux clairs!

Les Français commencent à ouvrir les yeux! Ils virent le danger qui quotidien: dans leurs immeubles, dans leurs rues, dans le métro, le train,l'école! Assez...

Nous sommes très satisfaits des résultats d'hier!

La FRANCE est, malgré vous, en marche!...

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Meilleurs Vœux: la santé (les autres) encore rien et rien toujours!

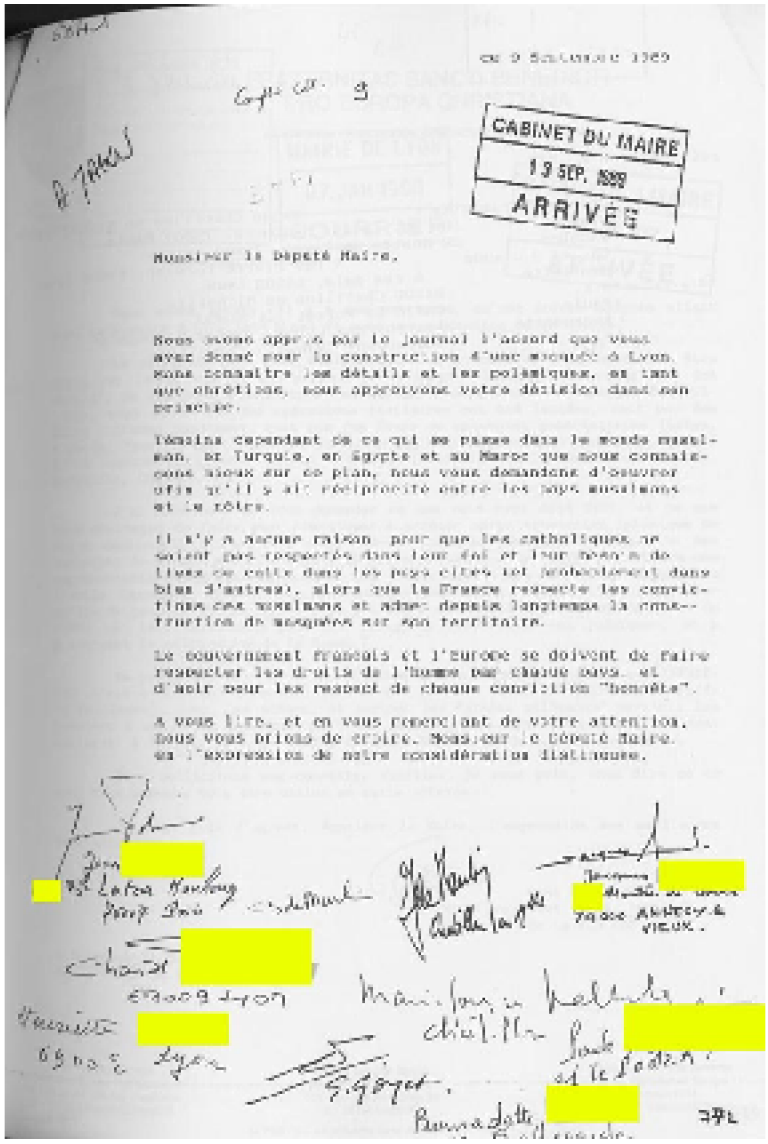

CABINET DU MAIRE
19 SEP. 1989
ARRIVEE

Monsieur le Député Maire,

Nous avons appris par le journal l'accord que vous avez donné pour la construction d'une mosquée à Lyon. Sans connaître les détails et les polémiques, en tant que chrétiens, nous approuvons votre décision dans son principe.

Témoins cependant de ce qui se passe dans le monde musulman, en Turquie, en Egypte et au Maroc que nous connaissons mieux sur ce plan, nous vous demandons d'œuvrer afin qu'il y ait réciprocité entre les pays musulmans et la nôtre.

Il n'y a aucune raison pour que les catholiques ne soient pas respectés dans leur foi et leur pratique de lieux de culte dans les pays cités ici fondamentalement dans bien d'autres, alors que la France respecte les convictions des musulmans et admet depuis longtemps la construction de mosquées sur son territoire.

Le gouvernement français et l'Europe se doivent de faire respecter les droits de l'homme pour chaque pays, et d'agir pour le respect de chaque conviction "honnête".

A vous lire, et en vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, en l'expression de notre considération distinguée.

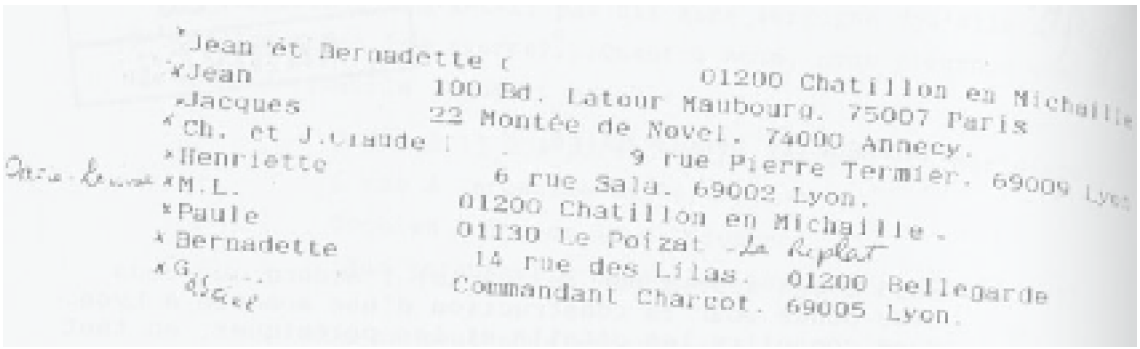

Jean et Bernadette (01200 Chatillon en Michaille
Jean 100 Bd. Latour Maubourg. 75007 Paris
Jacques 22 Montée de Novel. 74000 Annecy.
Ch. et J.Claude 9 rue Pierre Termier. 69009 Lyon
Henriette 6 rue Sala. 69002 Lyon.
M.L. 01200 Chatillon en Michaille.
Paule 01130 Le Poizat -La Replat
Bernadette 14 rue des Lilas. 01200 Bellegarde
G... Commandant Charcot. 69005 Lyon.

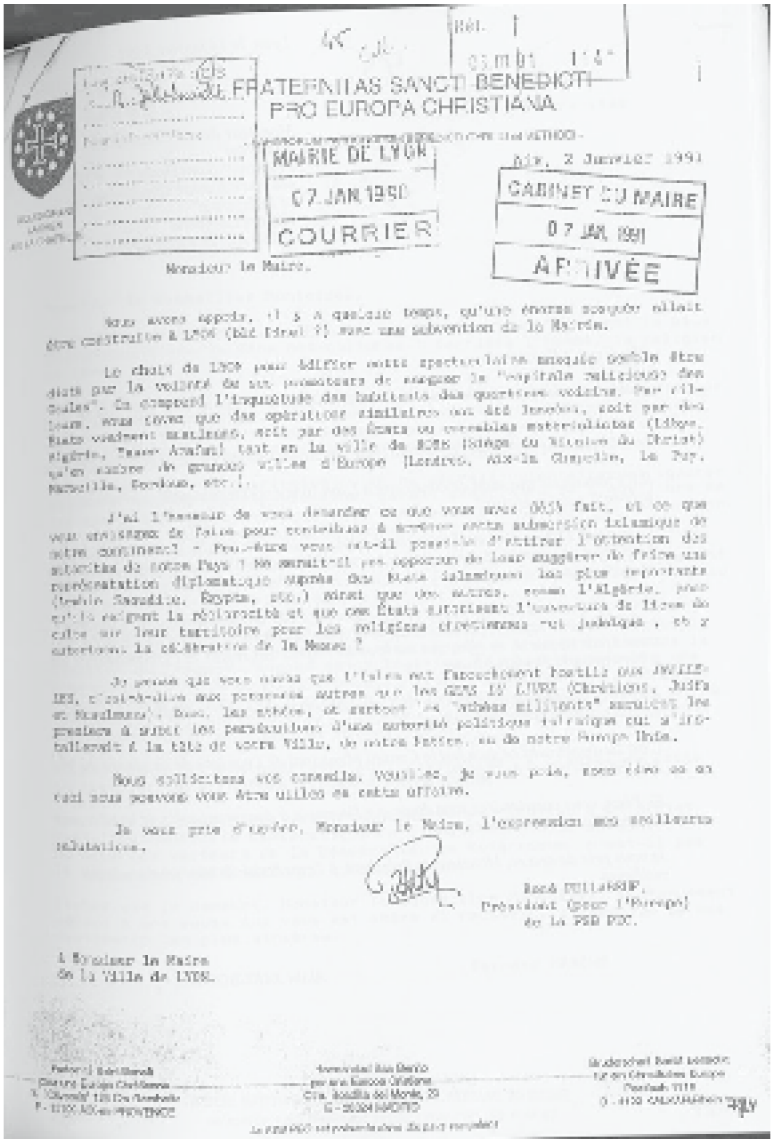

FRATERNITAS SANCTI BENEDICTI
PRO EUROPA CHRISTIANA

MAIRIE DE LYON
07 JAN 1990
COURRIER

CABINET DU MAIRE
07 JAN 1991
ARCHIVÉE

Aix, 2 Janvier 1991

Monsieur le Maire,

Nous avons appris, il y a quelque temps, qu'une énorme mosquée allait être construite à LYON (Bât Dieu ?) avec une subvention de la Mairie.

Le choix de LYON pour édifier cette spectaculaire mosquée semble être dicté par la volonté de ses promoteurs de rompre la "capitale catholique des Gaules". En comprend l'expulsion des habitants des quartiers voisins. Par ailleurs, nous savons que des opérations similaires ont été tentées, soit par des Etats vraiment musulmans, soit par des Etats ou carrément matérialistes (Libye, Algérie, Yasser Arafat) tant en la ville de ROME (siège du Vicaire du Christ) qu'en autres de grandes villes d'Europe (Londres, Aix-la Chapelle, Le Puy, Marseille, Bordeaux, etc.).

J'ai l'honneur de vous demander ce que vous avez déjà fait, et ce que vous envisagez de faire pour contrebalancer à moyen terme cette submersion islamique de notre continent ? - Peut-être vous est-il possible d'attirer l'attention des autorités de notre Pays ? Ne serait-il pas opportun de leur suggérer de faire une représentation diplomatique auprès des Etats islamiques les plus importants (Arabie Saoudite, Egypte, etc.) afin que ces derniers, comme l'Algérie, pour qu'ils exigent la réciprocité et que ces Etats autorisent l'ouverture de lieux de culte sur leur territoire pour les religions chrétiennes et juridiques, et y autorisent la célébration de la Messe ?

Je pense que vous savez que l'Islam est farouchement hostile aux INFIDELES, c'est-à-dire aux personnes autres que les GENS DU LIVRE (Chrétiens, Juifs et Musulmans). Donc, les autres, et surtout les "nouveaux païens" menacent les premiers à subir les persécutions d'une autorité politique islamique qui s'installerait à la tête de notre Ville, de notre Patrie, ou de notre Europe Unie.

Nous sollicitons vos conseils. Veuillez, je vous prie, nous dire ce qui vous pouvons vous être utiles en cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression mes meilleures salutations.

René GUILLAUME,
Président (pour l'Europe)
de la FSB PIC.

A Monsieur le Maire
de la Ville de LYON.

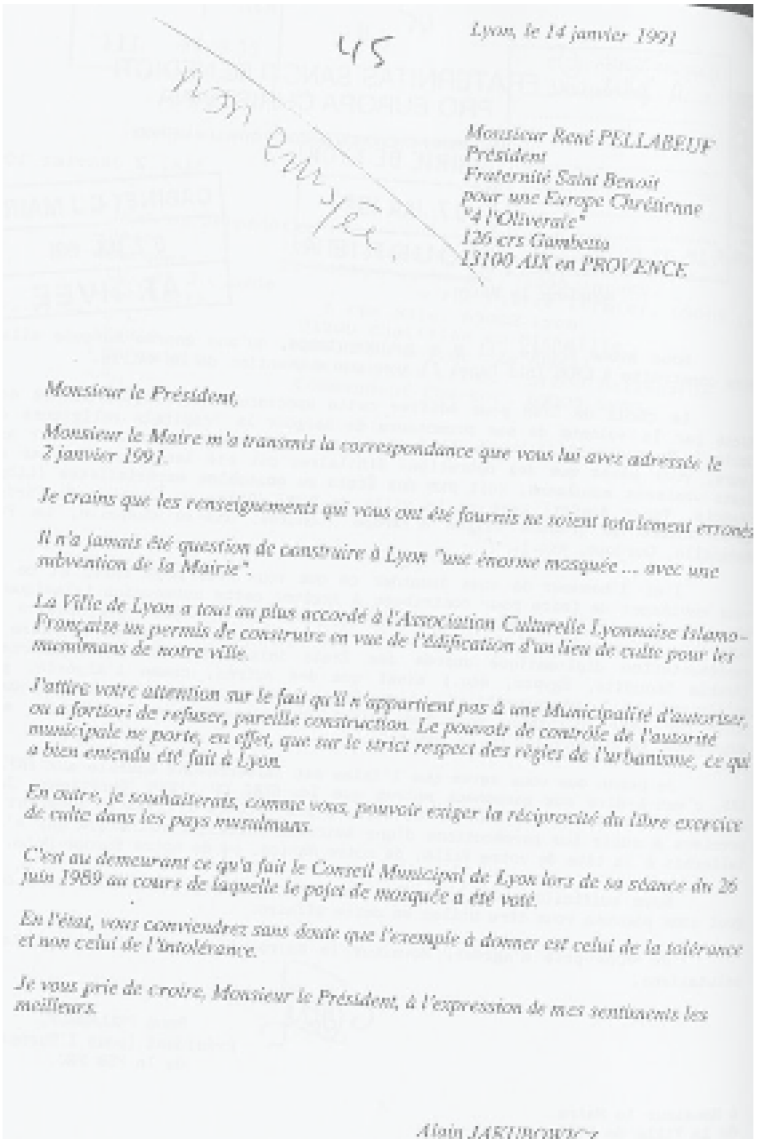

Lyon, le 14 janvier 1991

45

Monsieur René PELLABEUF
Président
Fraternité Saint Benoit
pour une Europe Chrétienne
"A l'Olivarie"
126 crs Gambetta
13100 AIX en PROVENCE

Monsieur le Président,

Monsieur le Maire m'a transmis la correspondance que vous lui avez adressée le 7 janvier 1991.

Je crains que les renseignements qui vous ont été fournis ne soient totalement erronés.

Il n'a jamais été question de construire à Lyon "une énorme mosquée ... avec une subvention de la Mairie".

La Ville de Lyon a tout au plus accordé à l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo-Française un permis de construire en vue de l'édification d'un lieu de culte pour les musulmans de notre ville.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'appartient pas à une Municipalité d'autoriser, ou a fortiori de refuser, pareille construction. Le pouvoir de contrôle de l'autorité municipale ne porte, en effet, que sur le strict respect des règles de l'urbanisme, ce qui a bien entendu été fait à Lyon.

En outre, je souhaiterais, comme vous, pouvoir exiger la réciprocité du libre exercice de culte dans les pays musulmans.

C'est au demeurant ce qu'a fait le Conseil Municipal de Lyon lors de sa séance du 26 juin 1989 au cours de laquelle le projet de mosquée a été voté.

En l'état, vous conviendrez sans doute que l'exemple à donner est celui de la tolérance et non celui de l'intolérance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain JAKUBOWICZ

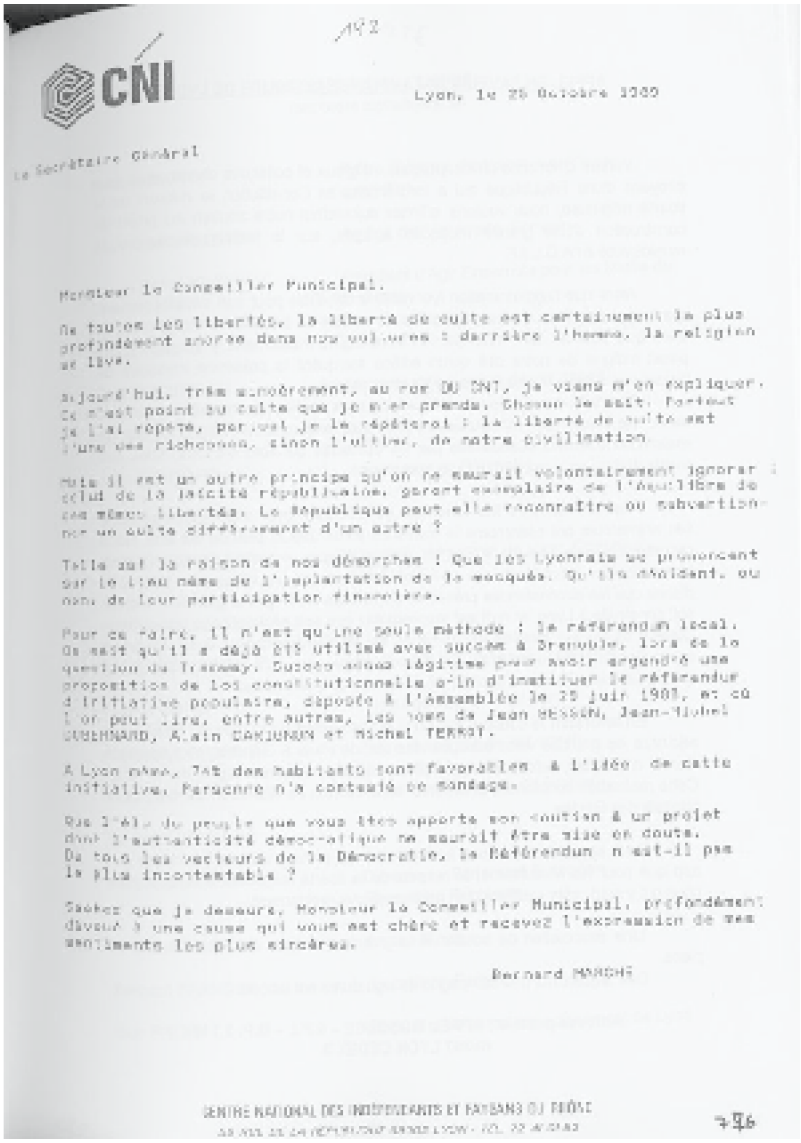

CNI

Lyon, le 25 Octobre 1989

Le Secrétaire Général

Monsieur le Conseiller Municipal,

De toutes les libertés, la liberté du culte est certainement la plus profondément ancrée dans nos coeurs : derrière l'homme, la religion se lève.

Aujourd'hui, très sincèrement, au nom du CNI, je viens m'en expliquer. Ce n'est point du culte que je m'en prends. Chacun le sait. Partout je l'ai répété, partout je le répéterai : la liberté de culte est l'une des richesses, sinon l'ultime, de notre civilisation.

Mais il est un autre principe qu'on ne saurait volontairement ignorer : celui de la laïcité républicaine, garant essentiel de l'équilibre de ces mêmes libertés. La République peut-elle reconnaître ou subventionner un culte différemment d'un autre ?

Telle est la raison de nos démarches ! Que les Lyonnais se prononcent sur le lieu même de l'implantation de la mosquée. Qu'ils décident, ou non, de leur participation financière.

Pour ce faire, il n'est qu'une seule méthode : le référendum local. On sait qu'il a déjà été utilisé avec succès à Grenoble, lors de la question du Tramway. Succès amplement légitime pour avoir engendré une proposition de loi constitutionnelle afin d'instituer le référendum d'initiative populaire, déposée à l'Assemblée le 15 juin 1983, et où l'on peut lire, entre autres, les noms de Jean BESSON, Jean-Michel DUBERNARD, Alain CARIGNON et Michel TERROT.

A Lyon même, 74% des habitants sont favorables à l'idée de cette initiative. Personne n'a contesté ce sondage.

Que l'élu du peuple que vous êtes apporte son soutien à un projet dont l'authenticité démocratique ne saurait être mise en doute. De tous les vecteurs de la Démocratie, le Référendum n'est-il pas le plus incontestable ?

Sachez que je demeure, Monsieur le Conseiller Municipal, profondément dévoué à une cause qui vous est chère et recevez l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Bernard MARCHI

CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS DU RHÔNE

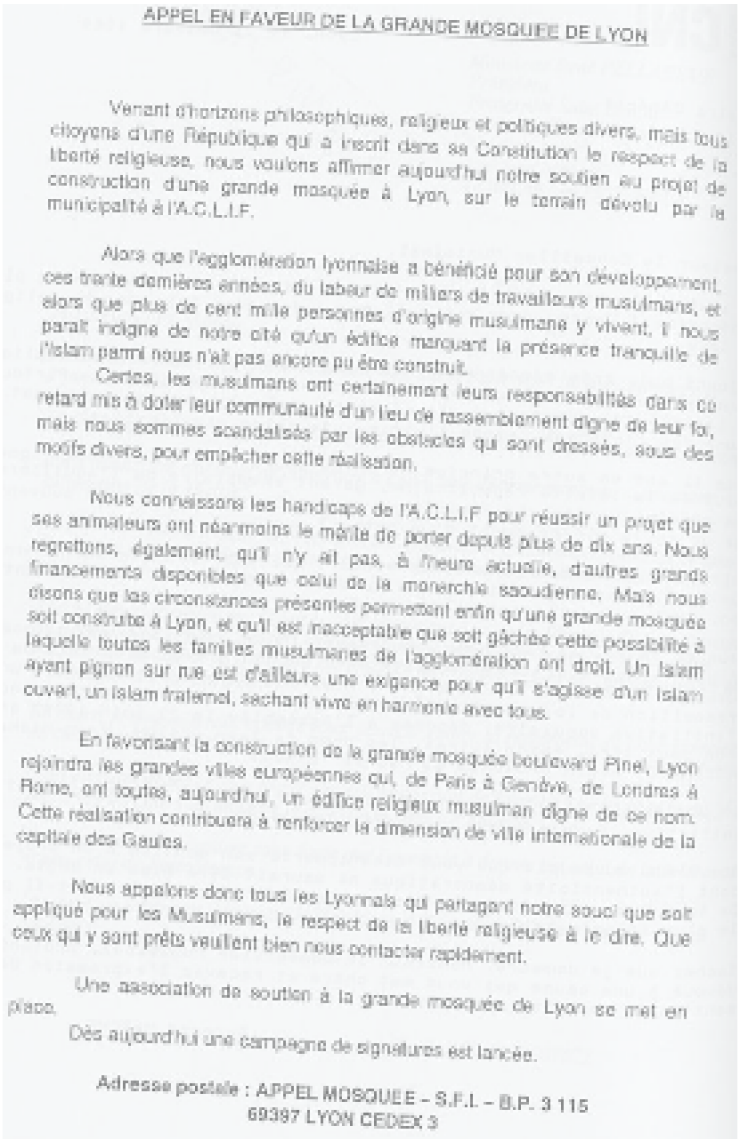

APPEL EN FAVEUR DE LA GRANDE MOSQUEE DE LYON

Venant d'horizons philosophiques, religieux et politiques divers, mais tous citoyens d'une République qui a inscrit dans sa Constitution le respect de la liberté religieuse, nous voulons affirmer aujourd'hui notre soutien au projet de construction d'une grande mosquée à Lyon, sur le terrain dévolu par la municipalité à l'A.C.L.I.F.

Alors que l'agglomération lyonnaise a bénéficié pour son développement, ces trente dernières années, du labeur de milliers de travailleurs musulmans, et alors que plus de cent mille personnes d'origine musulmane y vivent, il nous paraît indigne de notre cité qu'un édifice marquant la présence tranquille de l'Islam parmi nous n'ait pas encore pu être construit.

Certes, les musulmans ont certainement leurs responsabilités dans ce retard mis à doter leur communauté d'un lieu de rassemblement digne de leur foi, mais nous sommes scandalisés par les obstacles qui sont dressés, sous des motifs divers, pour empêcher cette réalisation.

Nous connaissons les handicaps de l'A.C.L.I.F pour réussir un projet que ses animateurs ont néanmoins le mérite de porter depuis plus de dix ans. Nous regrettons, également, qu'il n'y ait pas, à l'heure actuelle, d'autres grands financements disponibles que celui de la monarchie saoudienne. Mais nous disons que les circonstances présentes permettent enfin qu'une grande mosquée soit construite à Lyon, et qu'il est inacceptable que soit gâchée cette possibilité à laquelle toutes les familles musulmanes de l'agglomération ont droit. Un Islam ayant pignon sur rue est d'ailleurs une exigence pour qu'il s'agisse d'un Islam ouvert, un Islam fraternel, sachant vivre en harmonie avec tous.

En favorisant la construction de la grande mosquée boulevard Pinel, Lyon rejoindra les grandes villes européennes qui, de Paris à Genève, de Londres à Rome, ont toutes, aujourd'hui, un édifice religieux musulman digne de ce nom. Cette réalisation contribuera à renforcer la dimension de ville internationale de la capitale des Gaules.

Nous appelons donc tous les Lyonnais qui partagent notre souci que soit appliqué pour les Musulmans, le respect de la liberté religieuse à le dire. Que ceux qui y sont prêts veuillent bien nous contacter rapidement.

Une association de soutien à la grande mosquée de Lyon se met en place.

Dès aujourd'hui une campagne de signatures est lancée.

Adresse postale : APPEL MOSQUEE – S.F.I. – B.P. 3 115
69397 LYON CEDEX 3

PREMIERS SIGNATAIRES
(par ordre alphabétique)

René AUBOYER	Prêtre, Délégué diocésain aux affaires culturelles
Jean– Marie AUZIAS	Agrégé de l'Université, Ecrivain
André BARTHELEMY	Président d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme
Azouz BEGAG	Ecrivain
Paul BENNINGER	Consultant (à l'origine de cet appel)
Alain BLANCY	Pasteur
Jean BONNARD	Avocat, ancien Bâtonnier
Raymond CHENET	Prêtre
René CHEVAILLER	Conseiller Municipal de Lyon, Conseiller Régional
Gérard COLLOMB	
Bernard COLOMBE	Vicaire général du Diocèse de Lyon
Marcel CUSIN	Consul général du Pakistan
Christian DELORME	Prêtre (à l'origine de cet appel)
Paul DEPIS	Ancien Ambassadeur de France
Yvon DESCHAMPS	
Mireille ELMALAN	Députée au Parlement Européen, Conseillère Régionale
Charles FITERMAN	Ancien Ministre
Bernard FRANGIN	Journaliste, Ecrivain
Guy FRONT	Conseiller du 6ème arrondissement de Lyon

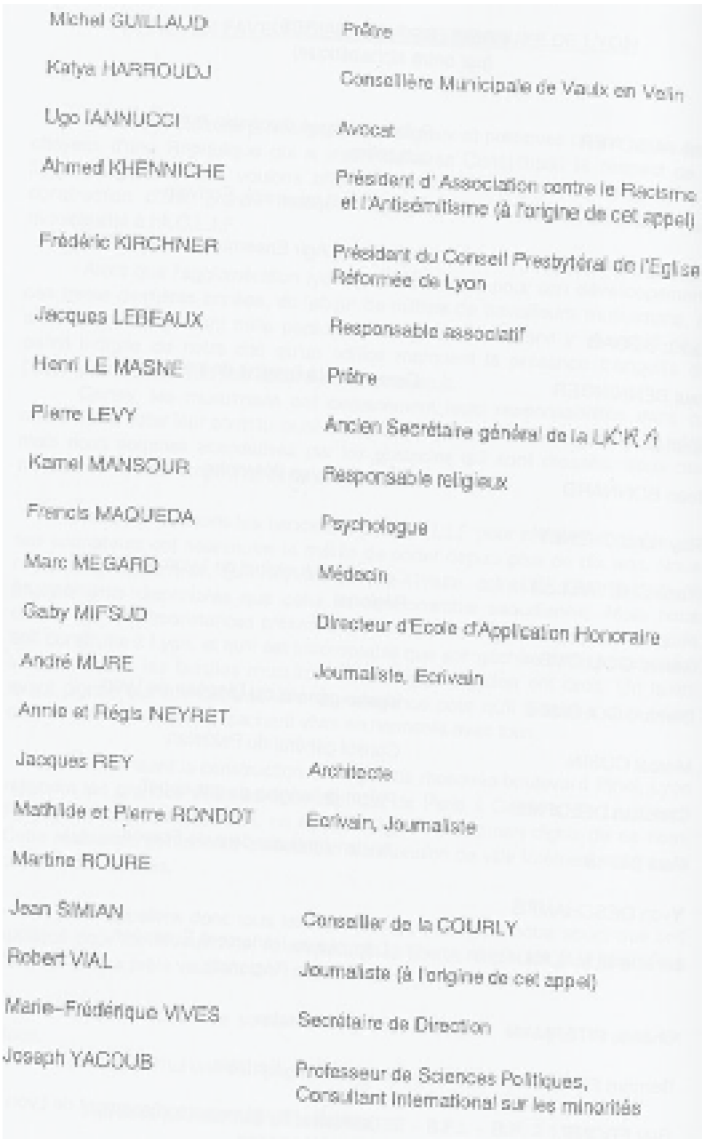

Michel GUILLAUD	Prêtre
Katya HARROUDJ	Conseillère Municipale de Vaulx en Velin
Ugo IANNUCCI	Avocat
Ahmed KHENNICHE	Président d' Association contre le Racisme et l'Antisémitisme (à l'origine de cet appel)
Frédéric KIRCHNER	Président du Conseil Presbytéral de l'Eglise Réformée de Lyon
Jacques LEBEAUX	Responsable associatif
Henri LE MASNE	Prêtre
Pierre LEVY	Ancien Secrétaire général de la LICRA
Kamel MANSOUR	Responsable religieux
Francis MAQUEDA	Psychologue
Marc MEGARD	Médecin
Gaby MIFSUD	Directeur d'Ecole d'Application Honoraire
André MURE	Journaliste, Ecrivain
Annie et Régis NEYRET	
Jacques REY	Architecte
Mathilde et Pierre RONDOT	Ecrivain, Journaliste
Martine ROURE	
Jean SIMIAN	Conseiller de la COURLY
Robert VIAL	Journaliste (à l'origine de cet appel)
Marie-Frédérique VIVES	Secrétaire de Direction
Joseph YACOUB	Professeur de Sciences Politiques, Consultant International sur les minorités

Modèle industriel

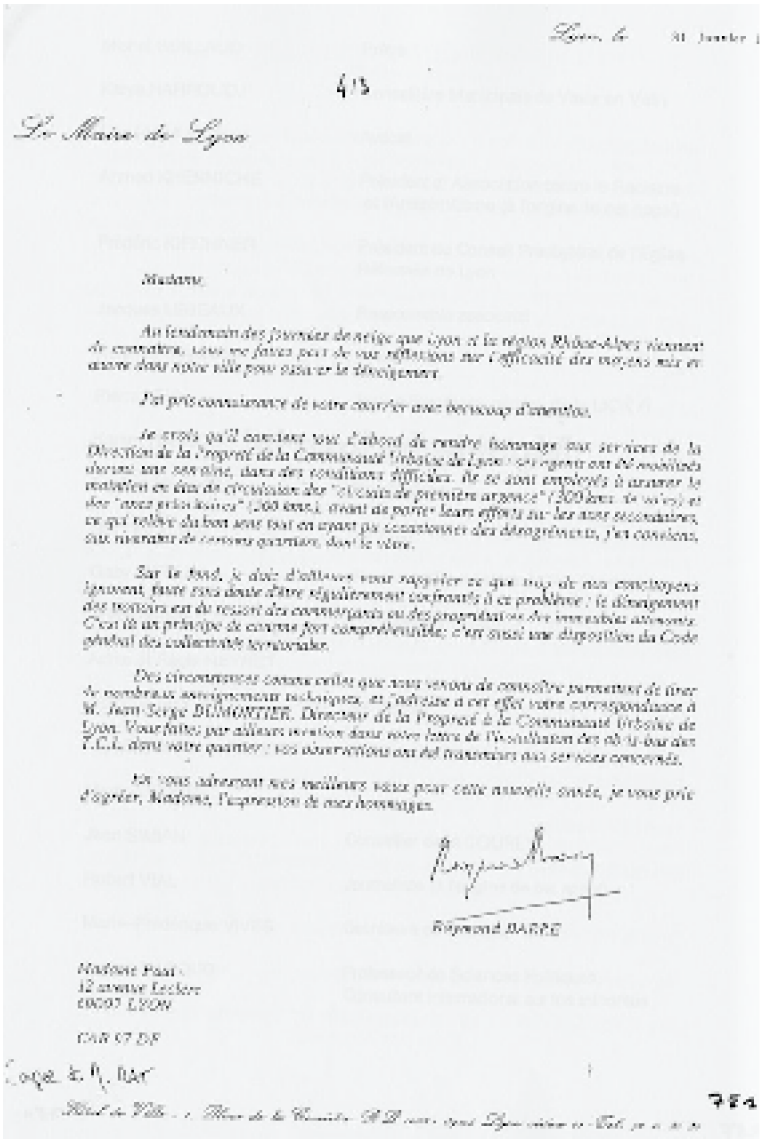

Lyon, le 31 janvier

415

Le Maire de Lyon

Madame,

Au lendemain des journées de neige que Lyon et la région Rhône-Alpes viennent de connaître, vous ne faites part de vos réflexions sur l'efficacité des moyens mis en œuvre dans notre ville pour assurer le déneigement.

J'ai pris connaissance de votre courrier avec beaucoup d'attention.

Je crois qu'il convient tout d'abord de rendre hommage aux services de la Direction de la Propreté de la Communauté Urbaine de Lyon : ses agents ont été mobilisés durant une semaine, dans des conditions difficiles. Ils se sont employés à assurer la meilleure circulation des "circuits de première urgence" (300 kms de voies) et des "axes prioritaires" (200 kms), étant ainsi parmi leurs efforts sur les axes secondaires, ce qui relève du bon sens tout en tenant pas l'existence des déneigements par riverains de certains quartiers, dont le vôtre.

Sur le fond, je dois d'ailleurs vous rappeler ce que tous de nos concitoyens ignorent, pour vous avoir également confronté à ce problème : le déneigement des trottoirs est de la seule responsabilité des propriétaires des immeubles attenants. C'est là un principe de bonne police compréhensible : c'est ainsi une disposition du Code général des collectivités territoriales.

Des circonstances comme celles que nous venons de connaître permettent de tirer de nombreux enseignements techniques, et j'adresse à cet effet votre correspondance à M. Jean-Serge DUMONTIER, Directeur de la Propreté à la Communauté Urbaine de Lyon. Vous faites par ailleurs mention dans votre lettre de l'installation des abris-bus des T.C.L. dans votre quartier ; vos observations ont été transmises aux services concernés.

En vous adressant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages.

Raymond BARRE

Madame Paul
12 avenue Leclerc
69007 LYON

CAB 07 DF

Copie à M. Mac

784

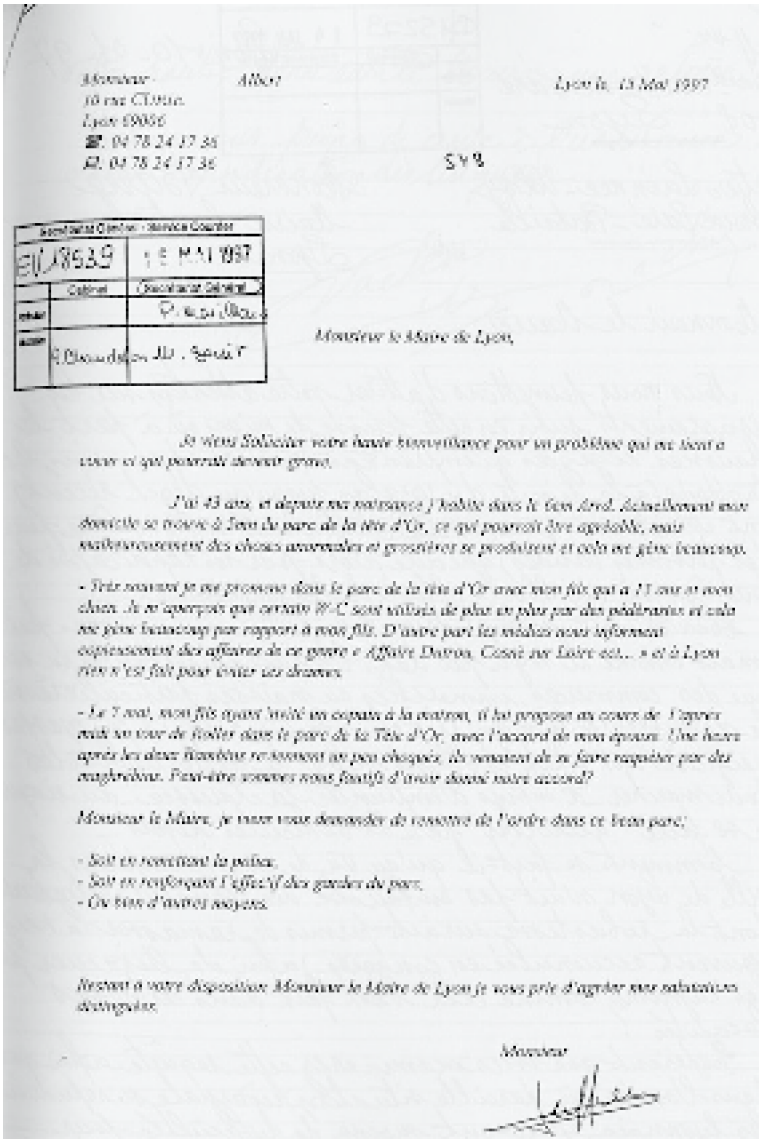

Monsieur Alloui
10 rue Clisson
Lyon 69006
☎ 04 78 24 37 36
✉ 04 78 24 37 36

Lyon le, 15 Mai 1997

SVS

Grand Lyon Communauté urbaine — Service Courrier
91/8529 — 16 MAI 1997
Cabinet — Secrétariat Général

Monsieur le Maire de Lyon,

Je vous sollicite votre haute bienveillance pour un problème qui me tient à cœur et qui pourrait devenir grave.

J'ai 43 ans, et depuis ma naissance j'habite dans le 6ème Arrd. Actuellement mon domicile se trouve à 5mn du parc de la tête d'Or, ce qui pourrait être agréable, mais malheureusement des choses anormales et gravissimes se produisent et cela me gêne beaucoup.

- Très souvent je me promène dans le parc de la tête d'Or avec mon fils qui a 11 ans et mon chien. Je m'aperçois que certains S.C sont vêtus de plus en plus par des prédateurs et cela me gêne beaucoup par rapport à mon fils. D'autre part les médias nous informent régulièrement des affaires de ce genre « Affaire Dutroux, Cassé sur Loire ect... » et à Lyon rien n'est fait pour éviter ces drames.

- Le 7 mai, mon fils ayant invité un copain à la maison, il lui proposa en cours de l'après midi un tour de vélo dans le parc de la Tête d'Or, avec l'accord de mon épouse. Une heure après les deux garçons se trouvant un peu choqués, ils venaient de se faire racketer par des maghrébins. Peut-être vouliez vous fraîchir d'avoir donné votre accord?

Monsieur le Maire, je vous demande de remettre de l'ordre dans ce beau parc:

- Soit en renforçant la police.
- Soit en renforçant l'effectif des gardes de parc.
- Ou bien d'autres moyens.

Restant à votre disposition Monsieur le Maire de Lyon je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Monsieur

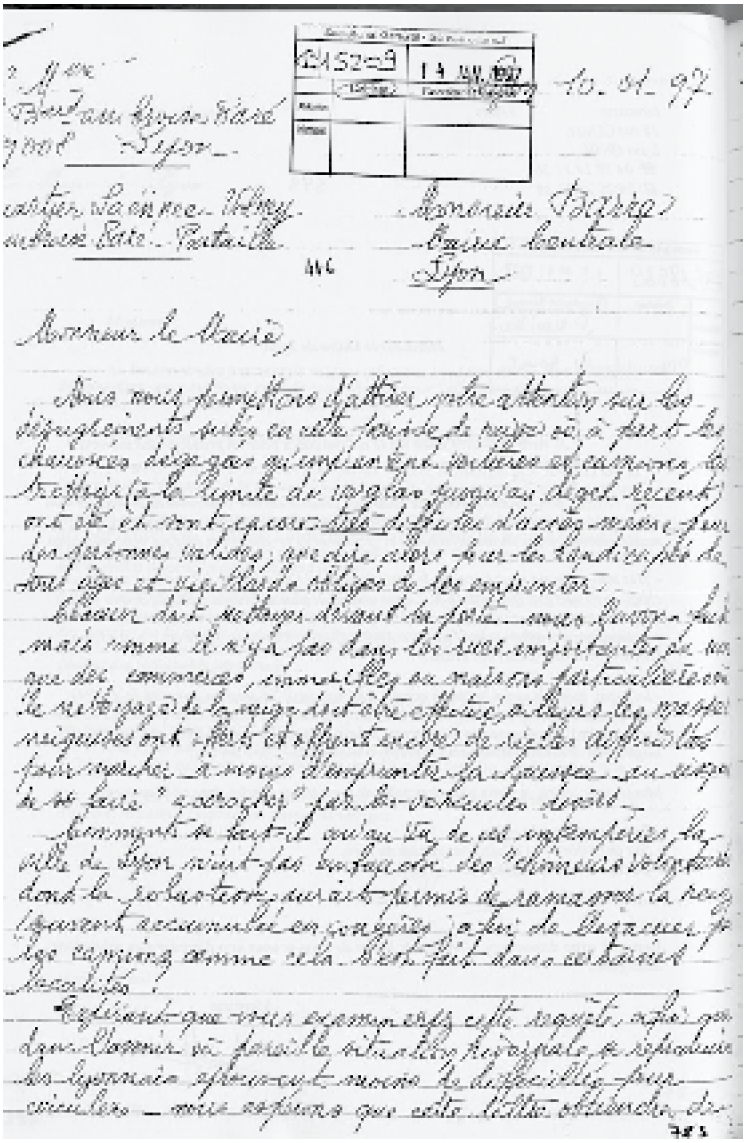

Monsieur le Maire,

Nous vous prions d'attirer votre attention sur les dégradations subies en cette période de neige où à peu de chaussées déneigées et sablées et encore de trottoirs (à la limite du verglas pour ne pas dire récent) ont été et sont encore [illegible] d'une manière générale pour des personnes valides que dire alors pour les handicapés de tout type et principalement ceux en fauteuil roulant.

Chacun doit nettoyer devant sa porte — mais Monsieur le Maire il n'y a pas dans votre importante ville que des commerçants, propriétaires ou maisons particulières où le nettoyage de la neige devant chez soi est aisé, il y a aussi les grands magasins qui offrent un accès de plain pied pour faciliter à nombre d'entre eux l'empreinte de leurs produits à nos yeux "écrasés" par les véhicules divers.

Comment se fait-il qu'avec tous les impôts locaux la ville de Lyon n'ait pas budgétisé des "dépenses volontaires" dans le but de pouvoir mettre à notre disposition la neige qui s'accumule en quantité afin de déneiger proprement comme cela se fait dans certaines villes.

Espérant que vous examinerez cette requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

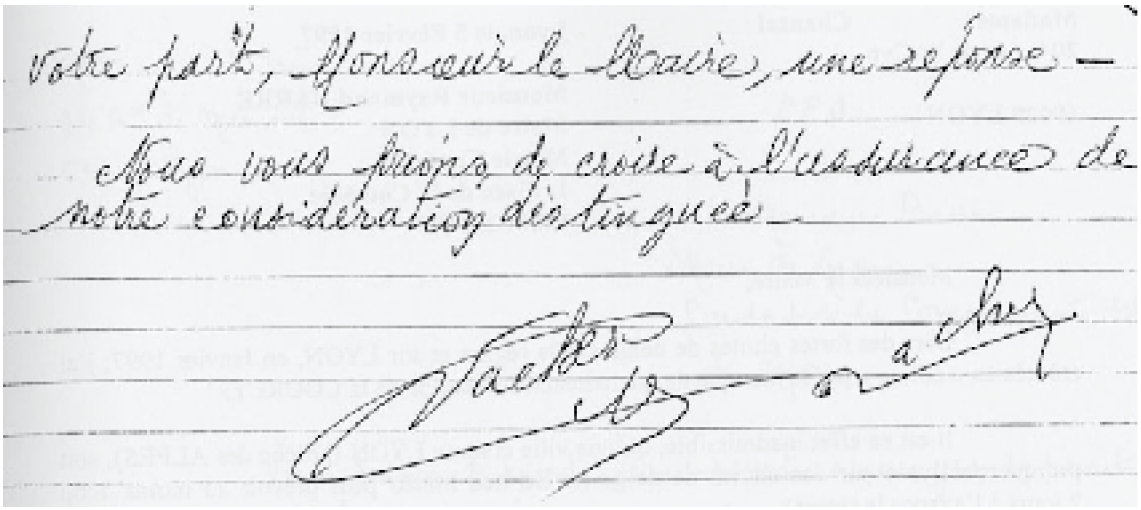

Votre part, Monsieur le Maire, une réponse — Nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

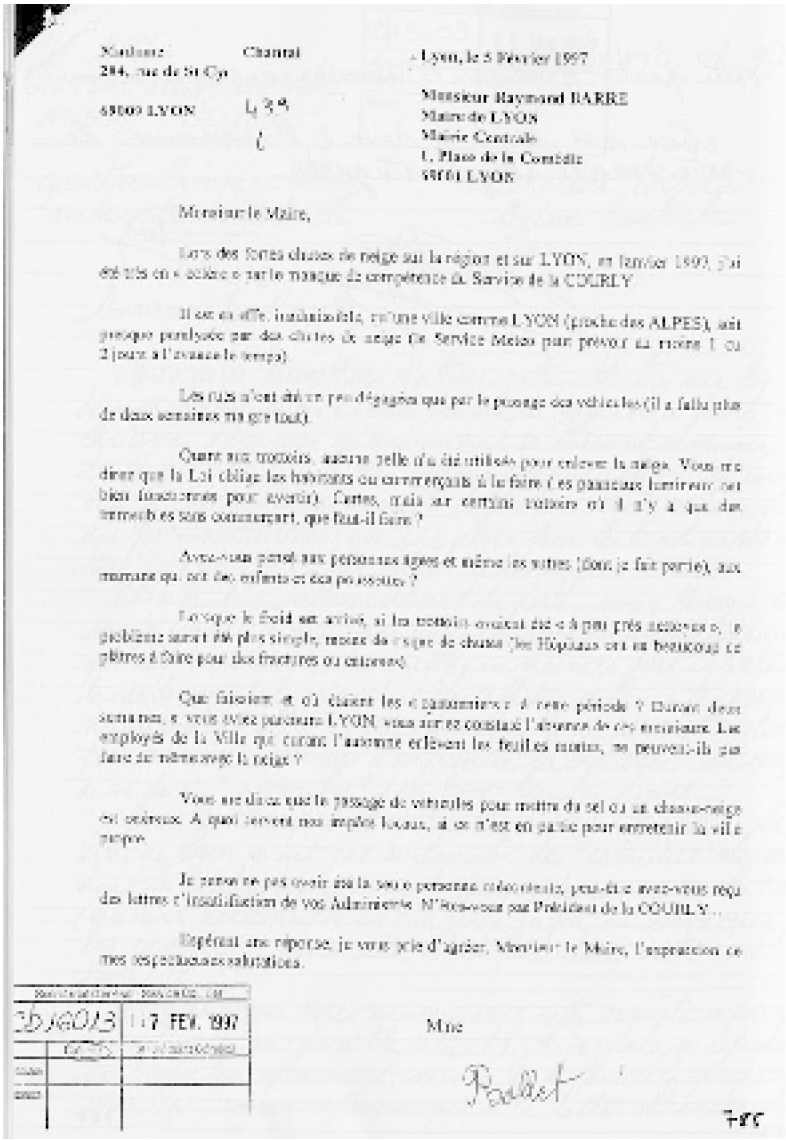

Nadine Chantal
284, rue de St Cyr

69009 LYON

Lyon, le 5 février 1997

Monsieur Raymond BARRE
Maire de LYON
Mairie Centrale
1, Place de la Comédie
69001 LYON

Monsieur le Maire,

Lors des fortes chutes de neige sur la région et sur LYON, en janvier 1997, j'ai été très en colère par le manque de compétence du Service de la COURLY.

Il est en effet inadmissible, en une ville comme LYON (proche des ALPES), soit presque paralysée par des chutes de neige (le Service Météo pour prévoir au moins 1 ou 2 jours à l'avance le temps).

Les rues n'ont été en partie dégagées que par le passage des véhicules (il a fallu plus de deux semaines en tout).

Quant aux trottoirs, aucune pelle n'a été utilisée pour enlever la neige. Vous me direz que la Loi oblige les habitants ou commerçants à le faire (des panneaux fleurissent un peu partout). Certes, mais sur certains trottoirs où il n'y a que des immeubles sans commerçant, que faut-il faire ?

Avez-vous pensé aux personnes âgées et même les autres (dont je fais partie), aux mamans qui ont des enfants et aux personnes ?

Lorsque le froid est arrivé, si les trottoirs avaient été à peu près nettoyés, le problème aurait été plus simple, moins de risque de chutes (les Hôpitaux ont eu beaucoup de plâtres à faire pour des fractures ou entorses).

Que faisaient et où étaient les employés à cette période ? Durant deux semaines, à vous avez parcouru LYON, vous avez constaté l'absence de ces employés. Les employés de la Ville qui curent l'automne enlèvent les feuilles mortes, ne peuvent-ils pas faire de même avec la neige ?

Vous me direz que le passage de véhicules pour mettre du sel ou du chasse-neige est nécessaire. A quoi servent nos impôts locaux, si ce n'est en partie pour entretenir la ville propre.

Je pense ne pas avoir été la seule personne mécontente, peut-être avez-vous reçu des lettres d'insatisfaction de vos Administrés. N'hésitez pas Prédécesseur de la COURLY...

Espérant une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Mme

3D/6013 17 FEV. 1997

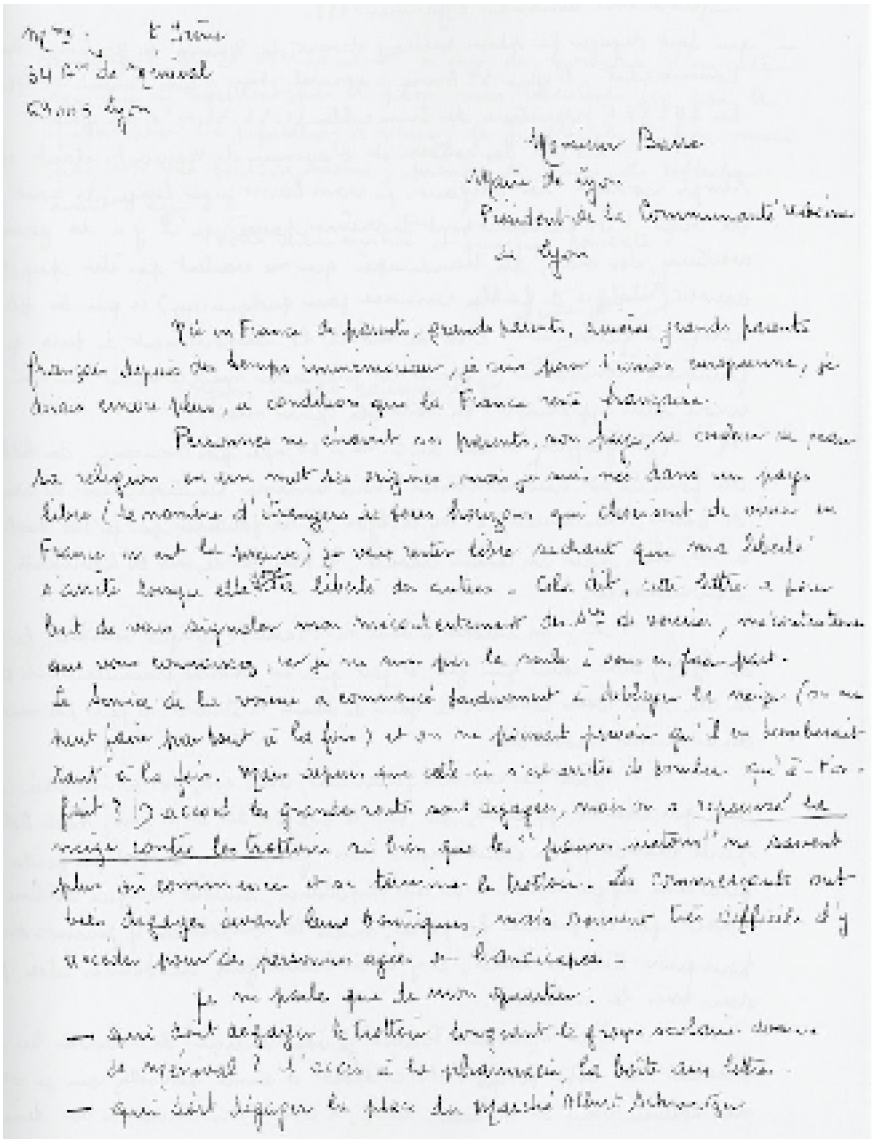

Mme [illegible]
34 Rue de Marival
69006 Lyon

Monsieur Barre
Mairie de Lyon
Président de la Communauté urbaine
de Lyon

Né en France de parents, grands parents, arrière grands parents français depuis des temps immémoriaux, je suis fier d'avoir européenne, je tiens encore plus, à condition que la France reste française.

Personne ne choisit ses parents, son pays, sa couleur de peau, sa religion, en un mot ses origines, mais je suis né dans un pays libre (le nombre d'étrangers de tous horizons qui cherchent à venir en France en est la preuve) je veux rester libre sachant que ma liberté s'arrête lorsque [illegible] liberté des autres. Cela dit, cette lettre a pour but de vous signaler mon mécontentement au N° de voisins, malheureusement vous connaissez, vous ne vous en [illegible] le reste à vous imaginer.
La bonne de la voisine a commencé fastidieusement à déblayer la neige (on ne peut plus parler à la fin) et on ne pensait pouvoir qu'il en tombait tant à la fois. Mais depuis que cela a été accepté de travailler qu'il a fini ? D'accord la grande route sont dégagés, mais on a repoussé la neige contre les trottoirs si bien que les "pauvres piétons" ne savent plus où commencer et où terminer le trottoir. Les commerçants ont bien dégagé devant leur boutiques, mais personne n'a diffusé d'y avoir pour les personnes âgées ou handicapées.

Je ne parle que de mon quartier :

— qui doit déneiger le trottoir longeant le groupe scolaire Jean-Jaurès ? J'ai vu la photocopie, la boîte aux lettres.
— qui doit déneiger la place du Maréchal Albert Richard-Gare

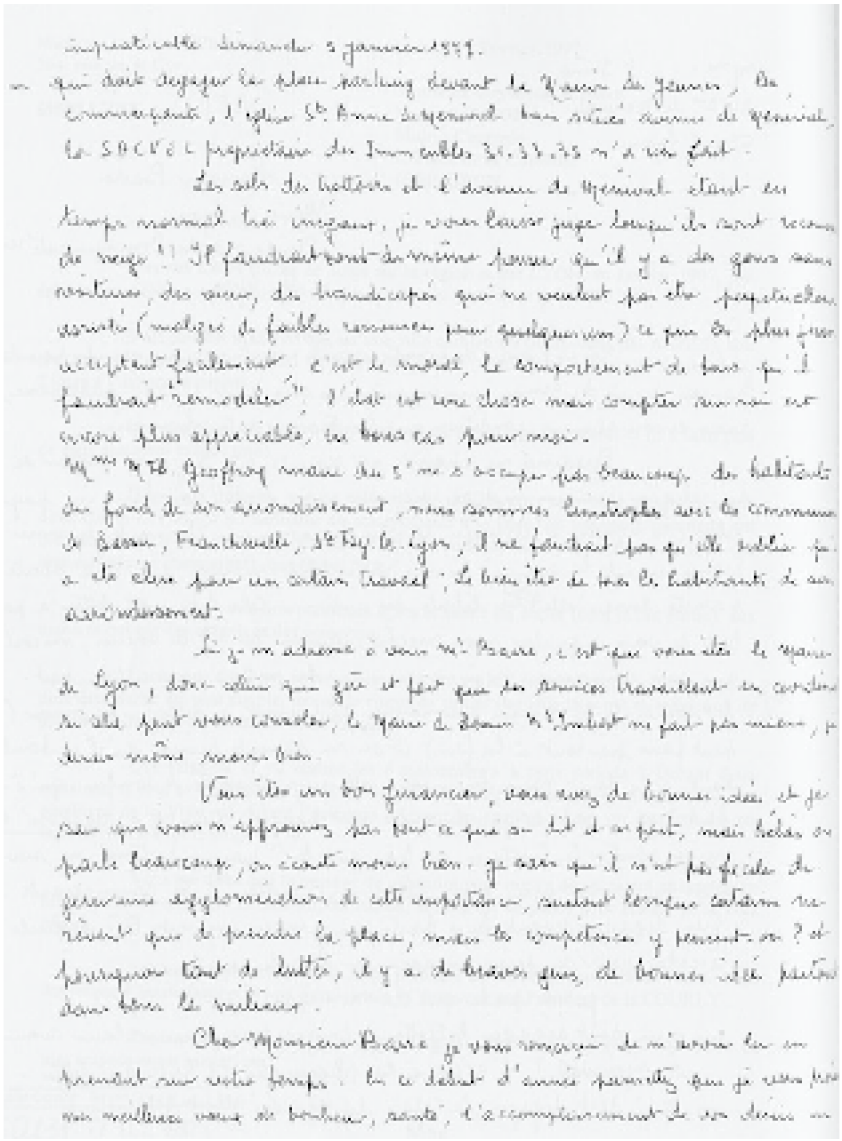

Lyon, le dimanche 8 janvier 1989.

Monsieur le Maire,

Je vous écris pour vous faire part d'un problème qui doit engager les élus parlant devant le Palais de justice, la Communauté, l'église St Anne et spécialement bien sûr vous, Monsieur le Général, la SOCIÉTÉ propriétaire des immeubles 31, 33, 35 rue de Sèze.

Les abords de la Métallurgie et l'avenue du Général étant en temps normal très inégaux, je vous laisse juger lorsqu'ils sont recouverts de neige !! Il faudrait tout de même penser qu'il y a des gens aux cœurs, des vieux, des handicapés qui ne veulent pas être prisonniers, assurés (malgré de faibles ressources pour quelques-uns) ce que de plus en plus acceptent facilement, c'est le mérité, le comportement de tous qu'il faudrait "remodeler". J'étais sûr une chose mais compter sur moi est encore plus appréciable, en tous cas pour moi.

Mme Mme Geoffroy maire du 5ème s'occupe très beaucoup de l'habitat du fond de son arrondissement, nous sommes limitrophes avec la commune de Caluire, Francheville, St Fay-lès-Lyon, il ne faudrait pas qu'elle oublie qu'elle a été élue pour un certain travail : le bien être de tous les habitants de son arrondissement.

Si je m'adresse à vous Mr Barre, c'est en votre qualité de maire de Lyon, donc celui qui gère et fait que les services travaillent en ordre ici elle peut vous croire, le maire de Caluire Mr Imbert ne fait pas mieux, je dirais même moins bien.

Vous êtes un bon financier, vous avez de bonnes idées et je sais que vous m'approuverez pas tout à fait au fond de votre esprit, mais hélas on parle beaucoup, on écrit moins bien. Je sais qu'il n'est pas facile de gérer une agglomération de cette importance, souvent lorsque certains ne rêvent que de prendre la place, mais la compétence y parvient-on ? et pourquoi tant de haine, il y a de braves gens, de bonnes idées parfois dans tous les milieux.

Cher Monsieur Barre je vous remercie de m'avoir lu en prenant sur votre temps. En ce début d'année permettez que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé, à l'accomplissement de vos désirs en souhaitant que la correspondante et ceux des Lyonnais d'un certain âge, qui ne regrettent pas le passé mais redoutent un peu le futur pour les populations à venir, le progrès a des bons mais pas trop vite tout de même, prenons le temps de réfléchir avant d'agir.

Votre administrée et presque concitoyenne

Irène Guillet

Lyon, le 10 janvier 1989.

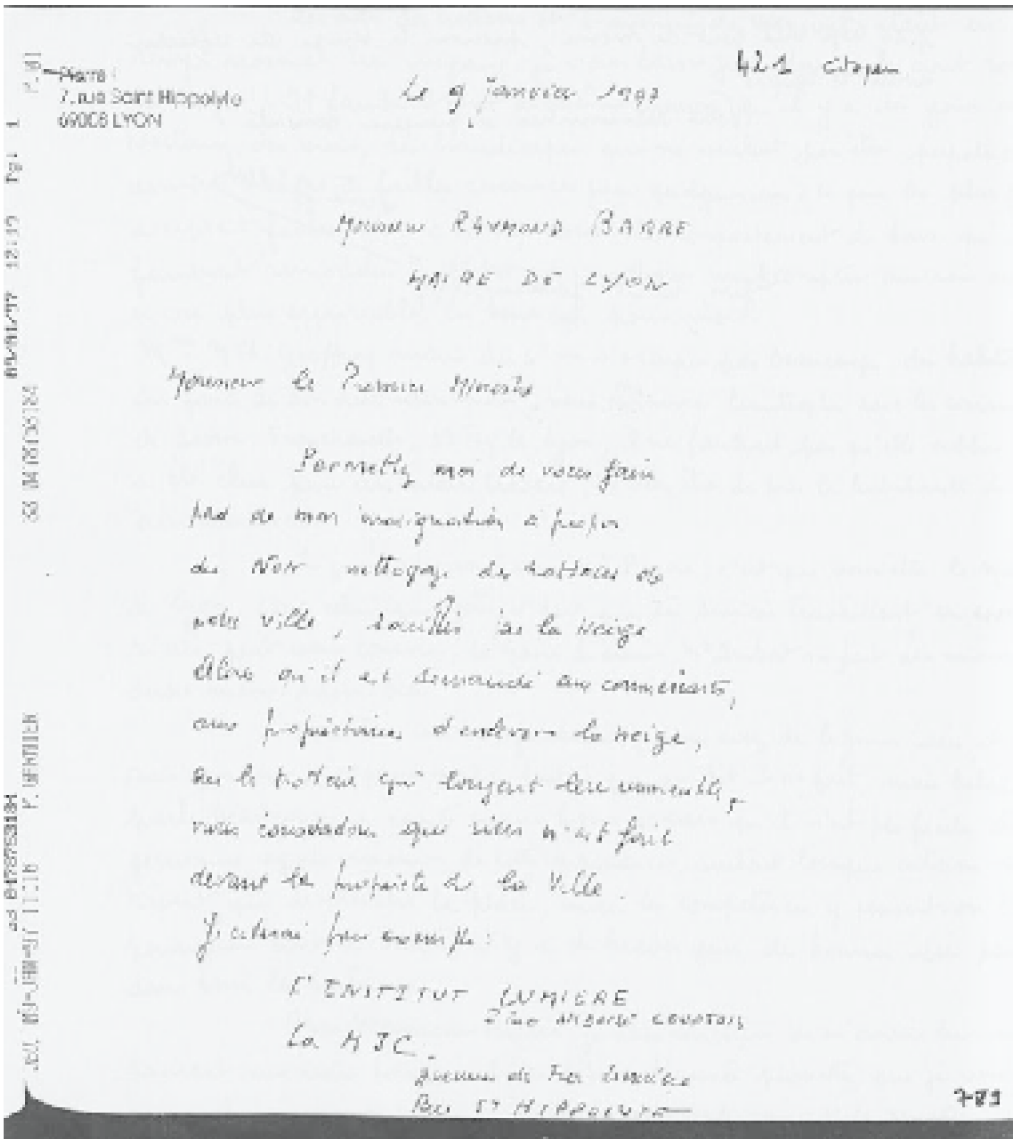

Le 9 janvier 1997

Monsieur Raymond BARRE
MAIRE DE LYON

Monsieur le Premier Ministre

Permettez moi de vous faire
part de mon mécontentement à propos
du NON nettoyage des trottoirs de
notre ville, accueillis à la neige
Alors qu'il est demandé aux commerçants,
aux propriétaires d'enlever la neige,
les trottoirs qui longent des immeubles,
votre incompétence aux villes n'a été faite
devant la propreté de la Ville.
J'exhume pour exemple :

L'INSTITUT LUMIERE
Place Antoine Lumière
La MJC
Avenue du Parc Lacassagne
Rue St Hippolyte

781

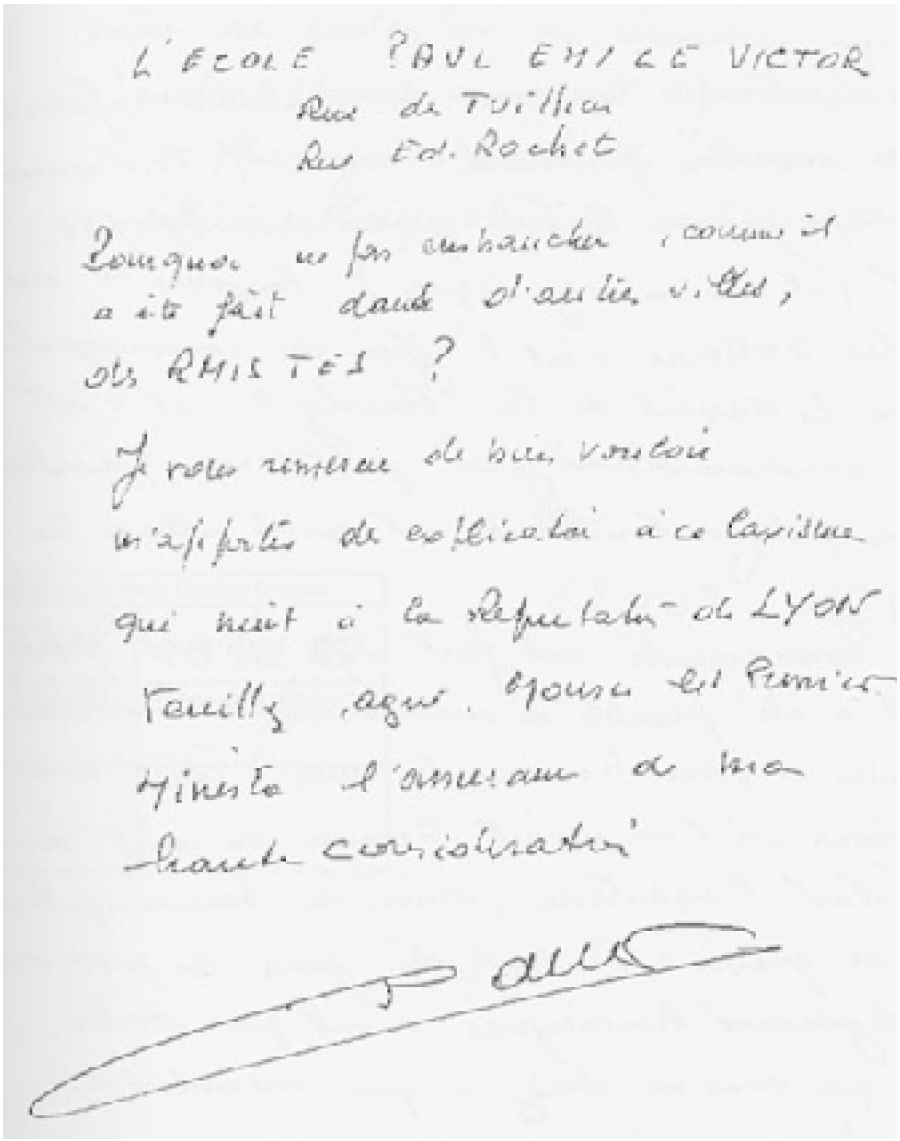

L'ECOLE PAUL EMILE VICTOR
Rue de Tuilerie
Rue Ed. Rochet

Pourquoi ne fait on embaucher, comme il a été fait dans d'autres villes, des RMISTES ?

Je vous remercie de bien vouloir m'apporter des explications à ce paradoxe qui nuit à la réputation de LYON

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre l'assurance de ma haute considération

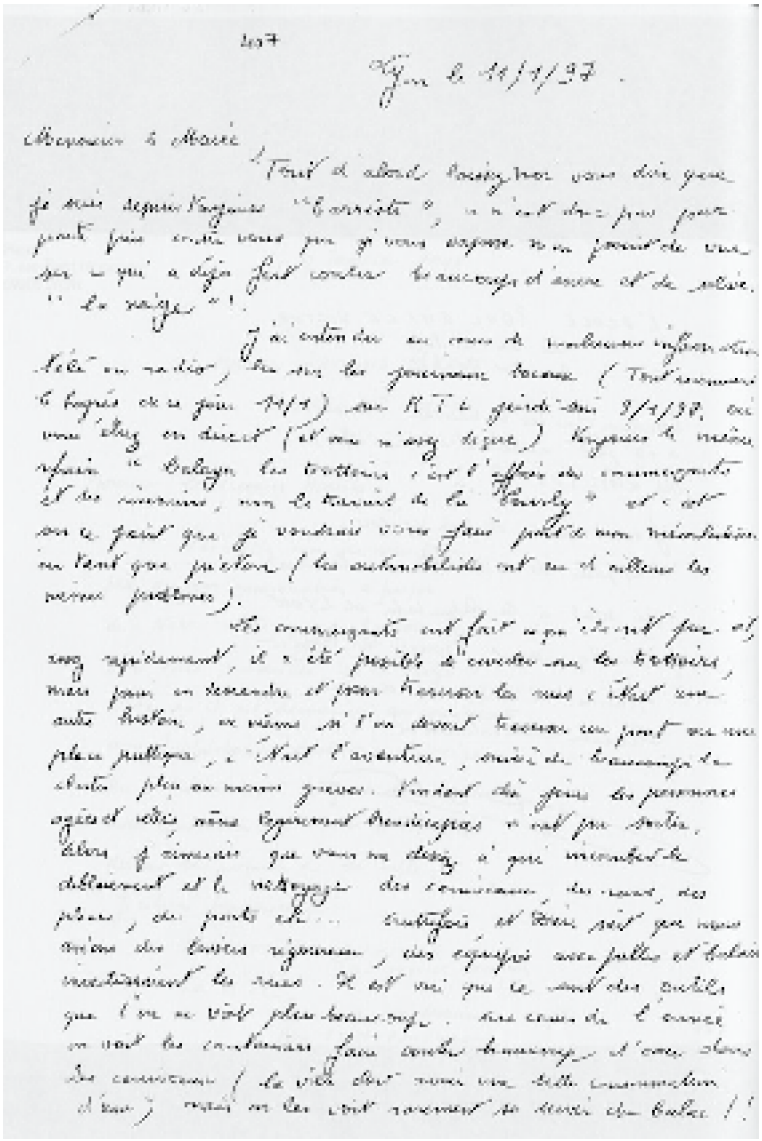

Lyon le 11/1/37.

Monsieur le Maire

Tout d'abord permettez moi de vous dire que je suis depuis toujours "Lyonnais", c'est dire peut être que cette lettre vous paraîtra un peu sévère mais je vous exprime ici un point de vue qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. "Le neige" !

J'ai entendu au cours de radiocommunication hier soir à la radio, sur un des postes locaux (Toulouse) à propos de la fête (14/1) sur R.T.L. grâce aux 3/1/37, où vous étiez en direct (et vous n'avez dit que) toujours à même réfuté "Bellegarde les tortures, c'est l'affaire de commissaire et du commissaire, non de Tarrit de la Perrière" et c'est en ce jour que je voudrais vous faire part de mon mécontentement vous prédire (les enfants ont eu à souffrir les mêmes problèmes).

Les enneigements ont fait à peu près tout les ans régulièrement, il a été possible d'entendre aux bulletins météo pour se demander et pour trouver la mesure d'hiver une autre histoire, on vient de dire tracer un point sur une place publique, c'est l'accident, suivi de beaucoup de chute plus ou moins graves. Pendant des jours des personnes âgées et très même également handicapées n'ont pu sortir, alors j'aimerais que vous me disiez si pour inconvénient déblaiement et le nettoyage des caniveaux, des rues, des places, des ponts etc... Quelques et bien sûr pour nous avions des bonnes régions, des équipes avec pelles et balais maintenaient les rues. Il est vrai que ce sont des outils que l'on ne voit plus beaucoup, sur ceux de l'avenir on voit les cantonniers faire quelque beaucoup d'eau, dans les caniveaux (la ville doit nous en être reconnaissante d'eau) mais on ne voit vraiment au niveau des balais !!

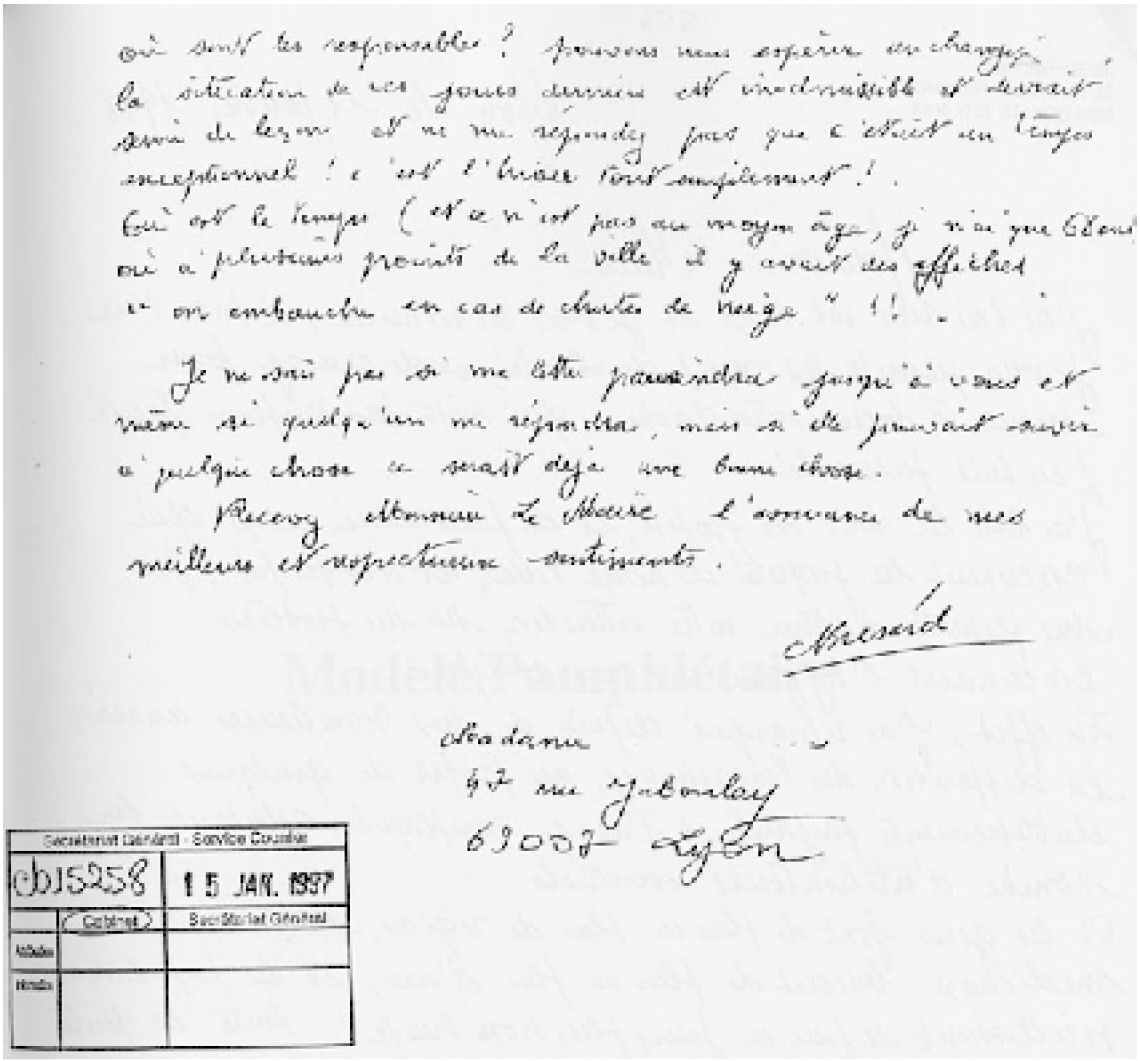

où sont les responsables ? pouvons nous espérer un changement
la situation de ces jours derniers est inadmissible et devrait
avoir de lourdes et ne me répondez pas que c'était un temps
exceptionnel ! c'est l'hiver tout simplement !
Où est le temps (et ce n'est pas au moyen âge, je n'ai pas connu
où à plusieurs reprises la ville a pu avoir des difficultés
en cas de chutes de neige " !! .

Je ne sais pas si me faire parvenir votre réponse
mais si quelqu'un me répondra, mais si elle pouvait avoir
lieu quelque chose ce serait déjà une bonne chose.

Veuillez agréer Monsieur le Maire l'assurance de mes
meilleurs et respectueux sentiments.

Mme Arnaud

Mme Arnaud
69 rue Jaboulay
69008 Lyon

Secrétariat Général - Service Courrier
CD15258 | 15 JAN. 1997
Cabinet | Secrétariat Général
Visas
Heure

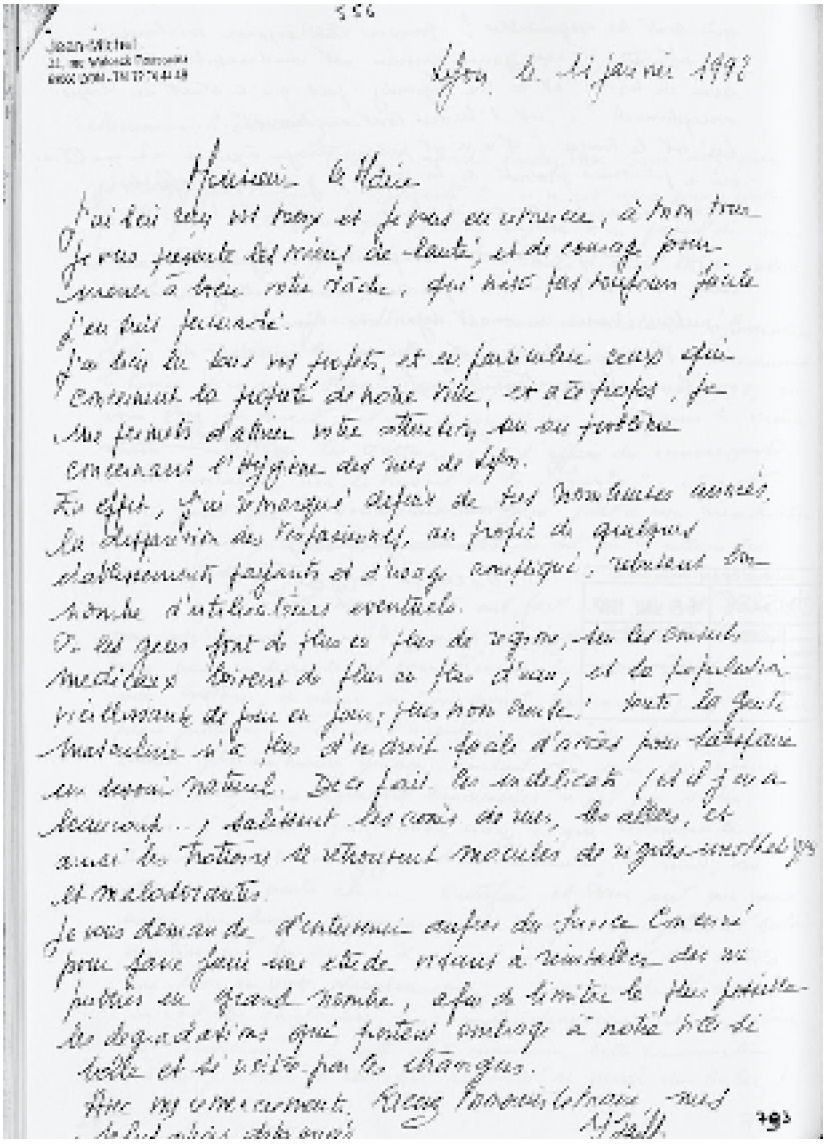

Modèle pamphlétaire

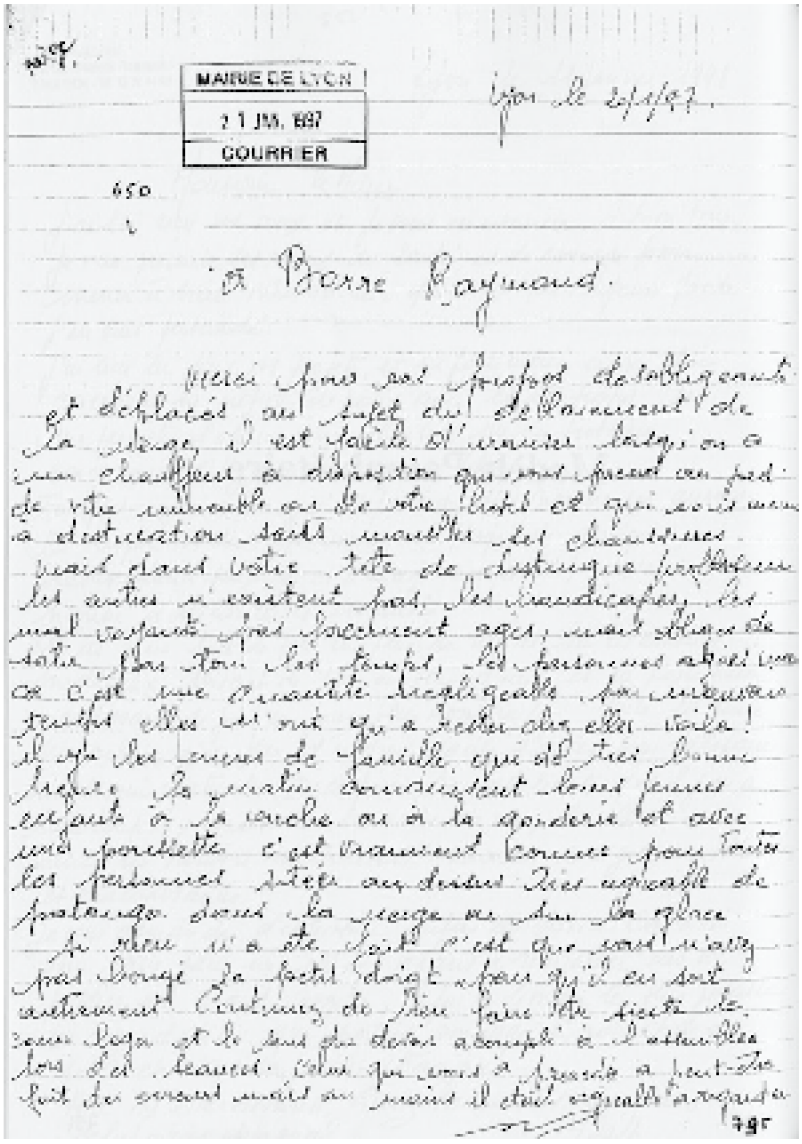
MAIRIE DE LYON
21 JUIN 1997
COURRIER

Lyon le 20/6/97.

650

à Pierre Raymond.

Merci pour votre profond dévouement et déférence au sujet du déplacement de la neige. C'est faute d'unités larges on a eu chauffeur à disposition qui vous prient en pied de votre immeuble ou de votre hôtel et qui se mettent à disposition dans nombre des chaussures. Quant aux autres n'existent pas. Les handicapés, les mal voyants n'ont pas forcément ages, mais allons de soir pour tous les gens, les personnes âgées c'est une grande inégalité par rapport aux autres ! Il y a des lenteurs de famille qui de fait donne jusque à la crèche ou à la garderie et avec une gentillesse c'est vraiment connue pour toutes les personnes âgées ou dans la glace si nous n'a pas fait c'est que nous n'avons pas songé à petit doigt pour qu'il en soit autrement. Continuez de bien faire votre tâche. Nous Lyon et le plus qui devoir accompli à l'attention tous des beaucoup. Celui qui vous a grandi a tout-à-fait de grand mérite au moins il était agréable à regarder.

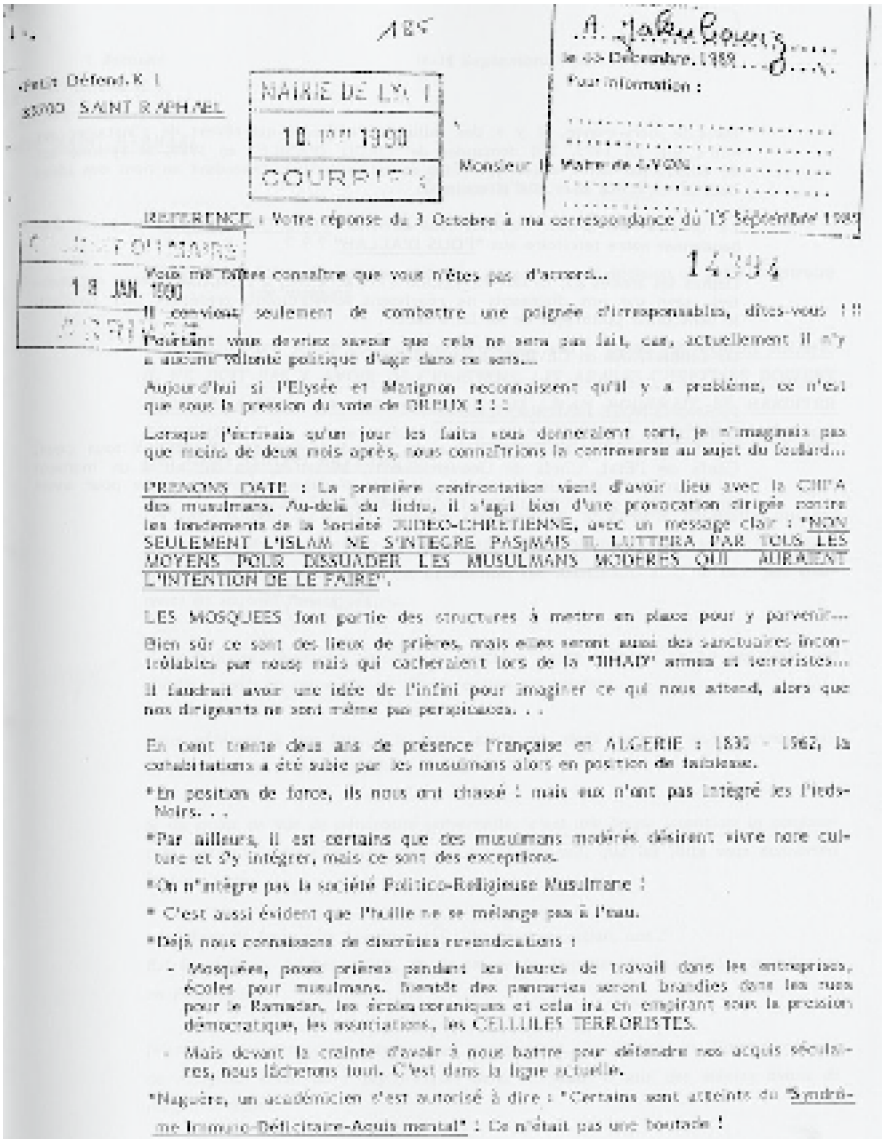

A. Jakubowicz
le 05 Décembre 1989
Pour information :
Monsieur le Maire de LYON

MAIRIE DE LYON
18 JAN 1990
COURRIER

18 JAN. 1990

14394

RÉFÉRENCE : Votre réponse du 3 Octobre à ma correspondance du 19 Septembre 1989

Vous me faites connaître que vous n'êtes pas d'arrière...

Il convient seulement de contenir une poignée d'irresponsables, dites-vous ! !

Pourtant vous devriez savoir que cela ne sera pas fait, car, actuellement il n'y a aucune volonté politique d'agir dans ce sens...

Aujourd'hui si l'Elysée et Matignon reconnaissent qu'il y a problème, ce n'est que sous la pression du vote de DREUX ! !

Lorsque j'écrivais qu'un jour les faits vous donneraient tort, je n'imaginais pas que moins de deux mois après, nous connaîtrions la controverse au sujet du foulard...

PRENONS DATE : La première confrontation vient d'avoir lieu avec le CHIFA des musulmans. Au-delà du litige, il s'agit bien d'une provocation dirigée contre les fondements de la société JUDEO-CHRETIENNE, avec un message clair : "NON SEULEMENT L'ISLAM NE S'INTEGRE PAS,MAIS IL LUTTERA PAR TOUS LES MOYENS POUR DISSUADER LES MUSULMANS MODERES QUI AURAIENT L'INTENTION DE LE FAIRE".

LES MOSQUEES font partie des structures à mettre en place pour y parvenir...

Bien sûr ce sont des lieux de prières, mais elles seront aussi des sanctuaires incontrôlables par nous, mais qui cacheraient lors de la "JIHAD" armes et terroristes...

Il faudrait avoir une idée de l'infini pour imaginer ce qui nous attend, alors que nos dirigeants ne sont même pas perspicaces. . .

En cent trente deux ans de présence française en ALGERIE : 1830 - 1962, la cohabitation a été subie par les musulmans alors en position de faiblesse.

*En position de force, ils nous ont chassé ! mais eux n'ont pas intégré les Pieds-Noirs. . .

*Par ailleurs, il est certains que des musulmans modérés désirent vivre notre culture et s'y intégrer, mais ce sont des exceptions.

*On n'intègre pas la société Politico-Religieuse Musulmane !

* C'est aussi évident que l'huile ne se mélange pas à l'eau.

*Déjà nous connaissons de sinistres revendications :

- Mosquées, pause prières pendant les heures de travail dans les entreprises, écoles pour musulmans, bientôt des pantarles seront brandies dans les rues pour le Ramadan, les écoles coraniques et cela ira en s'agrant sous la pression démographique, les associations, les CELLULES TERRORISTES.
- Mais devant la crainte d'avoir à nous battre pour défendre nos acquis séculaires, nous lâcherons tout. C'est dans la ligne actuelle.

*Naguère, un académicien s'est autorisé à dire : "Certains sont atteints du "Syndrome Immuno-Déficitaire-Acquis mental" : Ce n'était pas une boutade !

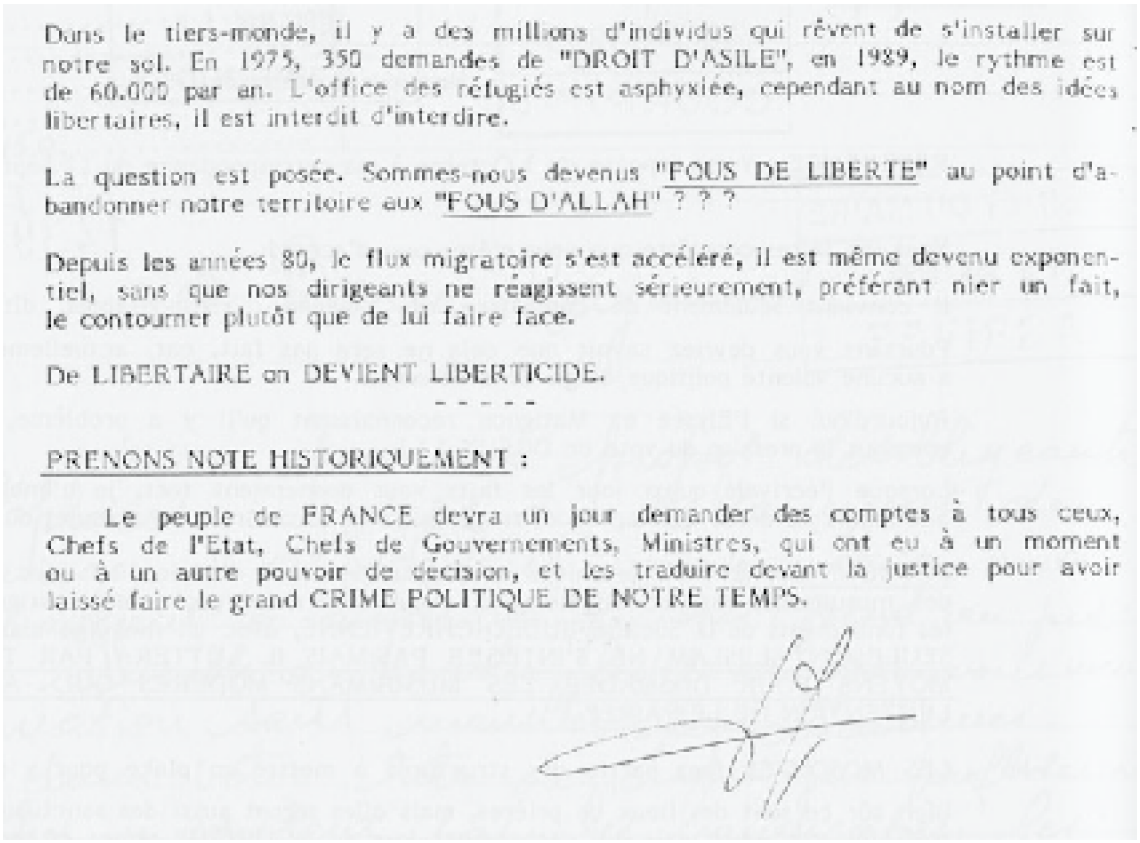

Dans le tiers-monde, il y a des millions d'individus qui rêvent de s'installer sur notre sol. En 1975, 350 demandes de "DROIT D'ASILE", en 1989, le rythme est de 60.000 par an. L'office des réfugiés est asphyxiée, cependant au nom des idées libertaires, il est interdit d'interdire.

La question est posée. Sommes-nous devenus "FOUS DE LIBERTE" au point d'abandonner notre territoire aux "FOUS D'ALLAH" ? ? ?

Depuis les années 80, le flux migratoire s'est accéléré, il est même devenu exponentiel, sans que nos dirigeants ne réagissent sérieurement, préférant nier un fait, le contourner plutôt que de lui faire face.

De LIBERTAIRE on DEVIENT LIBERTICIDE.

- - - - -

PRENONS NOTE HISTORIQUEMENT :

Le peuple de FRANCE devra un jour demander des comptes à tous ceux, Chefs de l'Etat, Chefs de Gouvernements, Ministres, qui ont eu à un moment ou à un autre pouvoir de décision, et les traduire devant la justice pour avoir laissé faire le grand CRIME POLITIQUE DE NOTRE TEMPS.

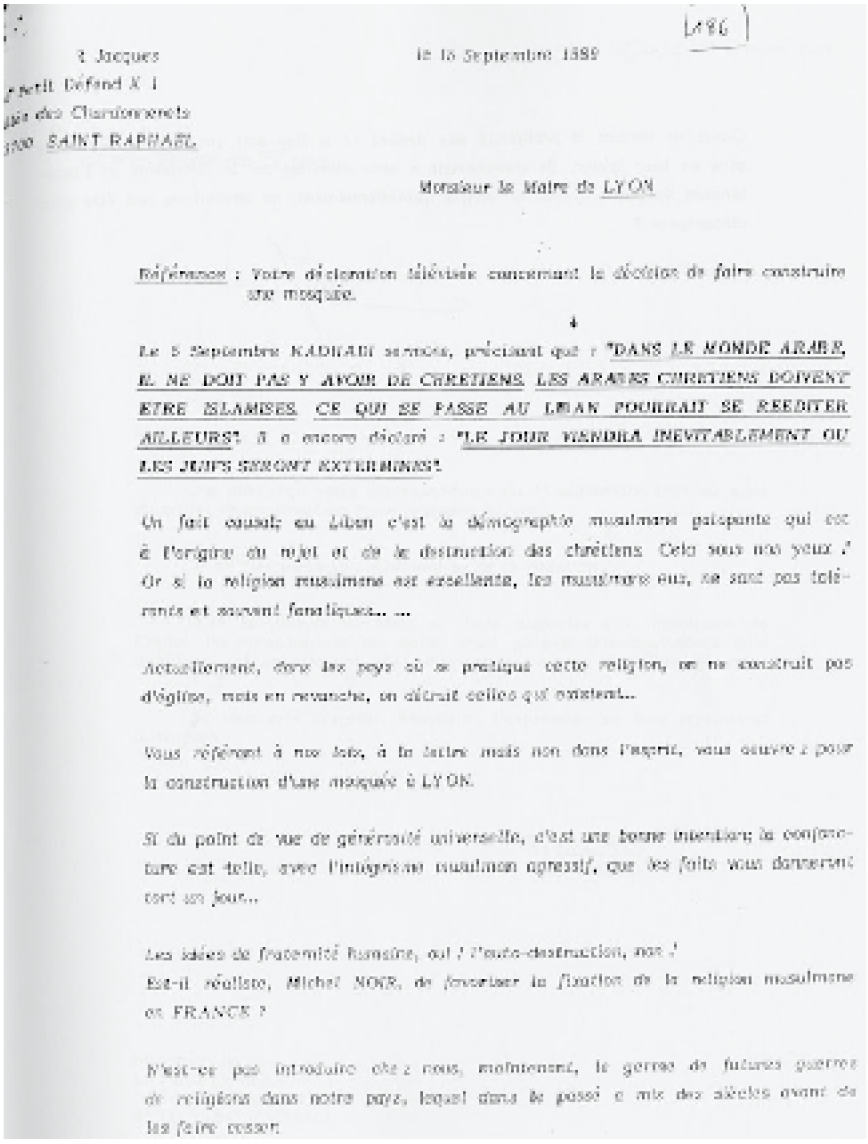

[illegible] Jacques
[illegible] Petit Défend X 1
[illegible] des Chardonnerets
[illegible] SAINT RAPHAEL

le 16 Septembre 1989

Monsieur le Maire de LYON

Référence : Votre déclaration télévisée concernant la décision de faire construire une mosquée.

Le 5 Septembre KADHAFI annonce, précisant que : "DANS LE MONDE ARABE, IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE CHRETIENS. LES ARABES CHRETIENS DOIVENT ETRE ISLAMISES. CE QUI SE PASSE AU LIBAN POURRAIT SE REEDITER AILLEURS". Il a encore déclaré : "LE JOUR VIENDRA INEVITABLEMENT OU LES JUIFS SERONT EXTERMINES".

On fait aussi au Liban c'est la démographie musulmane galopante qui est à l'origine du rejet et de la destruction des chrétiens. Cela sous nos yeux ! Or si la religion musulmane est excellente, les musulmans eux, ne sont pas tolérants et souvent fanatiques... ...

Actuellement, dans les pays où se pratique cette religion, on ne construit pas d'églises, mais en revanche, on détruit celles qui existent...

Vous référant à nos lois, à la lettre mais non dans l'esprit, vous ouvrez la voie à la construction d'une mosquée à LYON.

Si du point de vue de générosité universelle, c'est une bonne intention; la conjoncture est telle, avec l'intégrisme musulman agressif, que les faits vous donneront tort un jour...

Les idées de fraternité humaine, oui ! l'auto-destruction, non !
Est-il réaliste, Michel NOIR, de favoriser la fixation de la religion musulmane en FRANCE ?

N'est-ce pas introduire chez nous, maintenant, le germe de futures guerres de religions dans notre pays, lequel dans le passé a mis des siècles avant de les faire cesser.

Quant on mesure la prolificité des Arabes et si l'on sait que lorsque l'équilibre sera en leur faveur, ils chercheront à nous éliminer car le fanatisme et l'intolérance de ces croyants se vérifie quotidiennement, ne devrait-on pas être plus circonspect ?

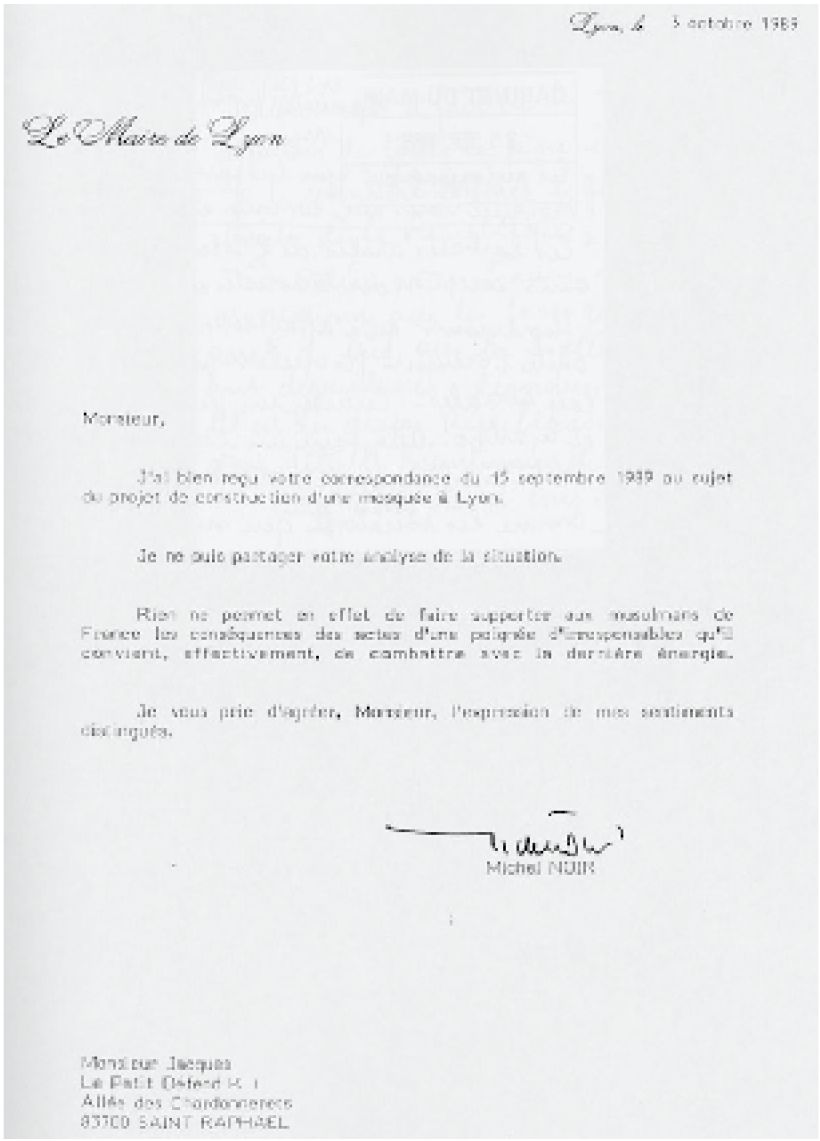

Lyon, le 5 octobre 1989

Le Maire de Lyon

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance du 15 septembre 1989 au sujet du projet de construction d'une mosquée à Lyon.

Je ne puis partager votre analyse de la situation.

Rien ne permet en effet de faire supporter aux musulmans de France les conséquences des actes d'une poignée d'irresponsables qu'il convient, effectivement, de combattre avec la dernière énergie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel NOIR

Monsieur Jacques
Le Petit Oxford K 1
Allée des Chardonnerets
83700 SAINT RAPHAEL

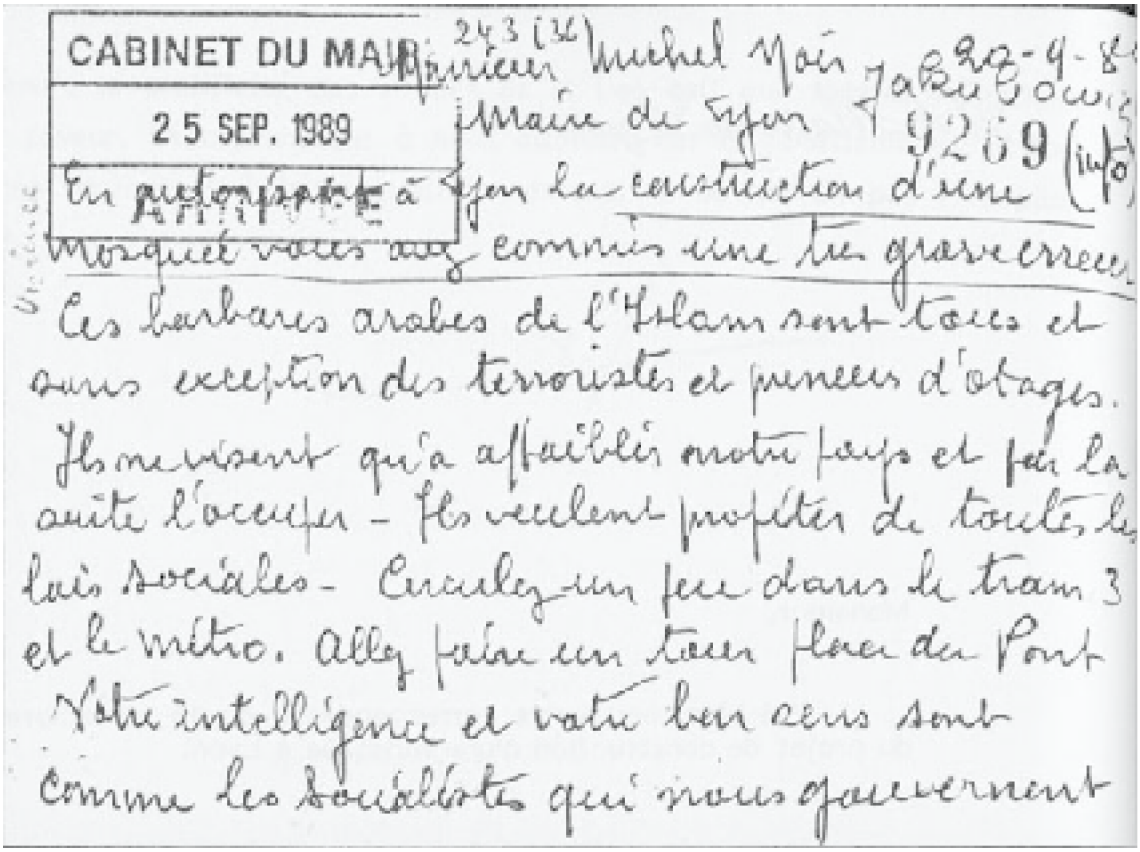

CABINET DU MAIRE
25 SEP. 1989
En quelques mots à Lyon la construction d'une
Monsieur vous avez commis une très grave erreur.

243 (36) Monsieur Michel Noir Maire de Lyon 92-9-8 Jakarta Louis 92 69 (14)

Ces barbares arabes de l'Islam sont tous et sans exception des terroristes et preneurs d'otages. Ils ne visent qu'à affaiblir notre pays et par la suite l'occuper - Ils veulent profiter de toutes les lois sociales - Circulez un peu dans le tram 3 et le métro. Allez faire un tour place du Pont Votre intelligence et votre bon sens sont comme les bouteilles qui nous gouvernent

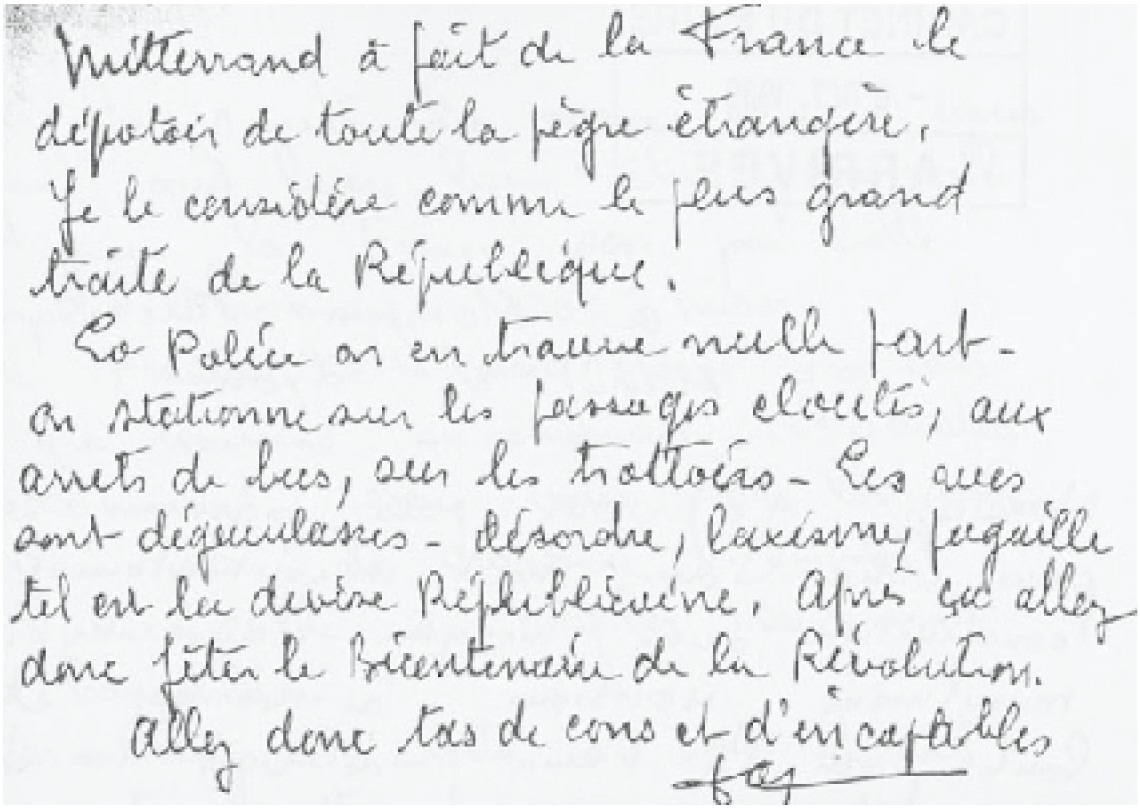

Mitterrand a fait de la France le dépotoir de toute la pègre étrangère. Je le considère comme le plus grand traître de la République.

La Police on en trouve nulle part - On stationne sur les passages cloutés, aux arrêts de bus, sur les trottoirs - Les rues sont dégueulasses - désordre, laxisme, pagaille tel est la devise Républicaine. Après ça allez donc fêter le Bicentenaire de la Révolution.

Allez donc tas de cons et d'incapables

fg

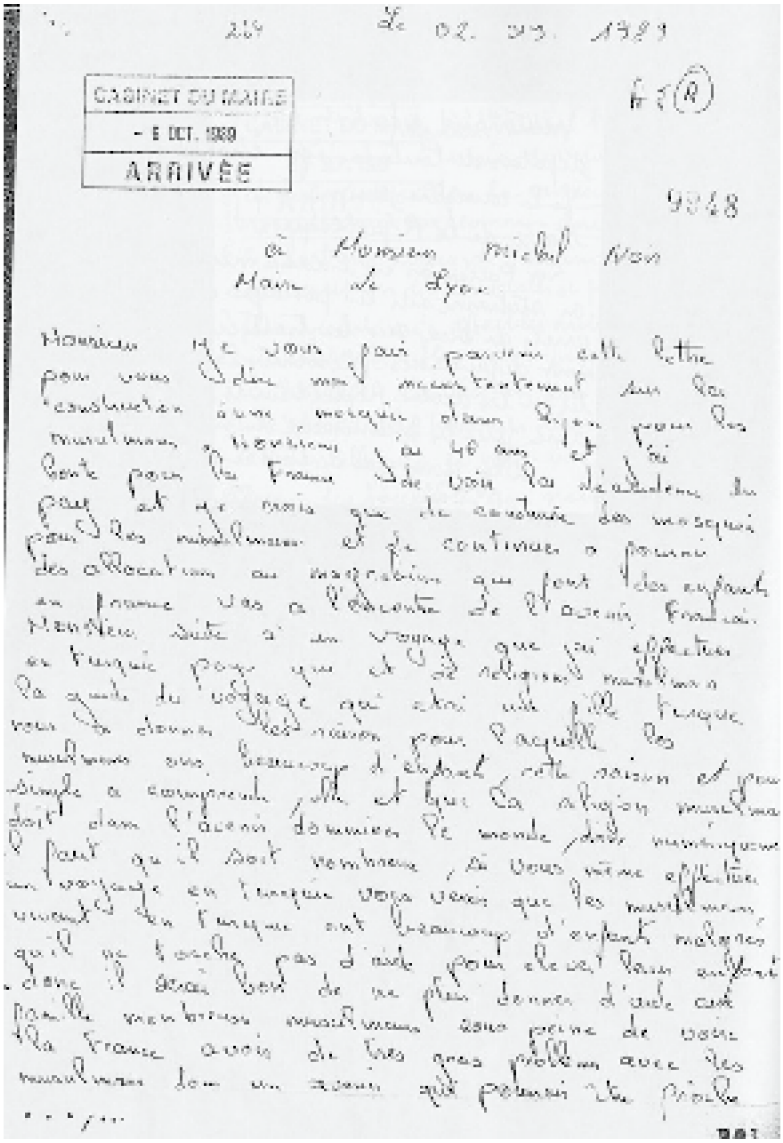

CABINET DU MAIRE
- 6 OCT. 1989
ARRIVÉE

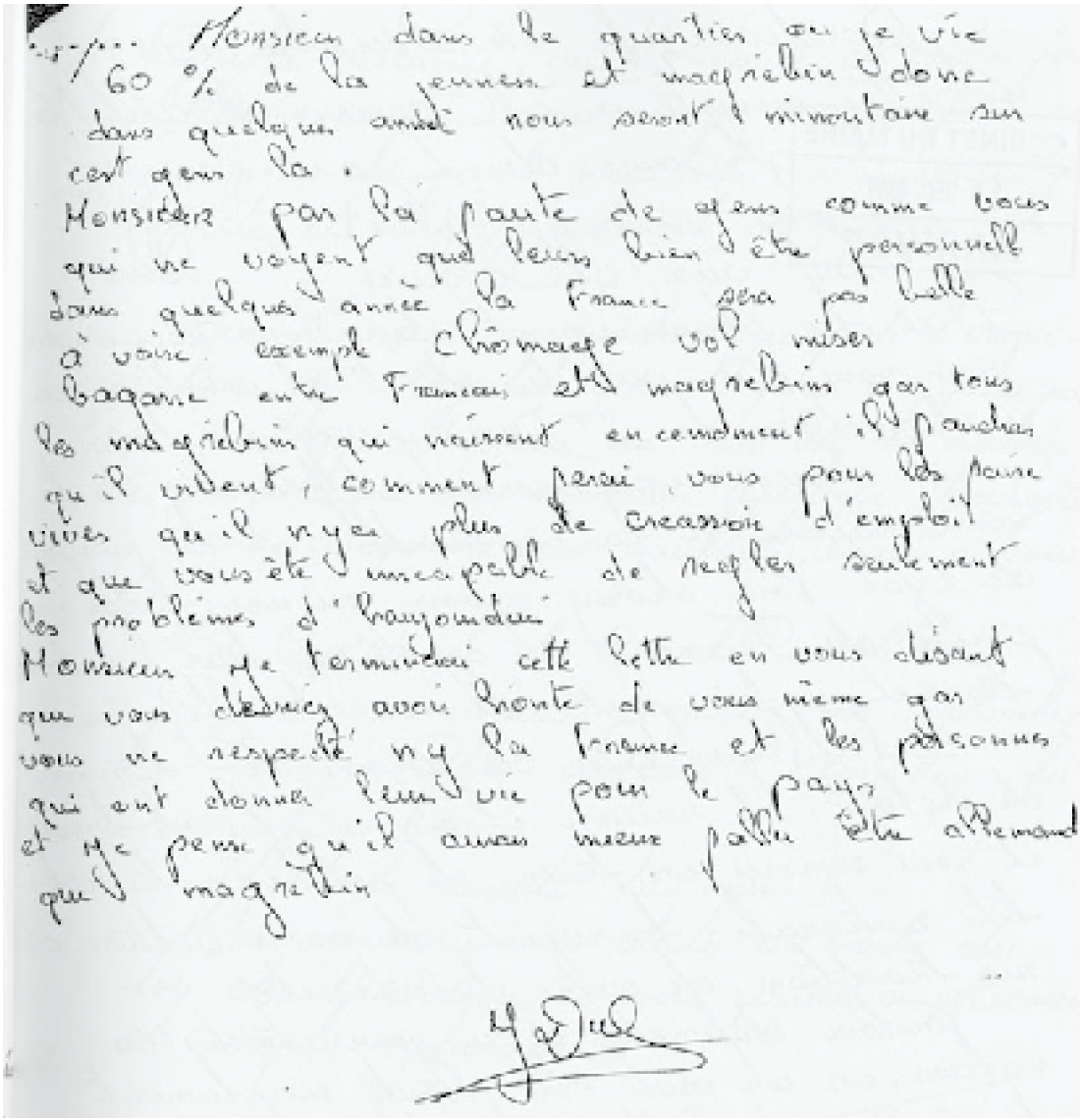

Monsieur dans le quartier ou je vie
60 % de la jeunesse est maghrébin donc
dans quelques années nous serons minoritaire sur
cette terre là.
Monsieur par la faute de gens comme vous
qui ne voyent que leurs bien être personnelle
dans quelques année la France sera pas belle
à voire exemple Chômage vol viole
bagarre entre Français et maghrébin car tous
les maghrébin qui naissent en connaissent il faudrais
qu'il arrêtent, comment ferai vous pour les faire
vivre qu'il n'y en plus de creation d'emploi
et que vous êtes incapable de regler sainement
les problèmes d'immigration
Monsieur je terminerai cette lettre en vous disant
que vous devriez avoir honte de vous même car
vous ne respecté ni la France et les personnes
qui ont donner leur vie pour le pays
et je pense qu'il aurais mieux fallu être allemand
que maghrébin

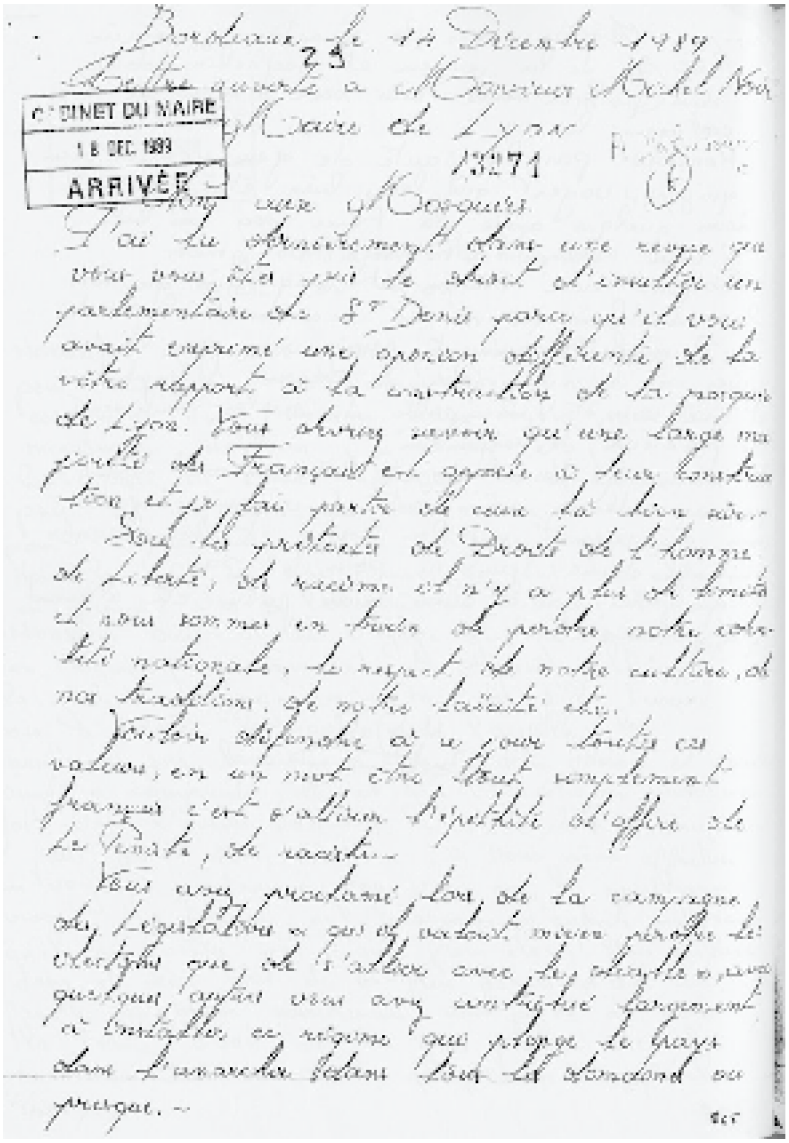

Bordeaux, le 14 Décembre 1989

Lettre ouverte à Monsieur Michel Noir
Maire de Lyon

CABINET DU MAIRE
18 DEC. 1989
ARRIVÉE

13271

Monsieur le Maire,

J'ai lu dernièrement dans une revue que vous vous étiez fait le chantre et l'avocat du parlementarisme de St Denis parce que celui-ci aurait exprimé une opinion différente de la vôtre relative à la cathédrale et la paroisse de Lyon. Vous alliez jusqu'à dire que la langue maternelle des Français est grecque à cause de Saint Irénée.

Sous la protection de Droits de l'Homme et de la Liberté, de raison et il n'y a plus de limite à vos connaissances en fonction de votre culture nationale, le respect de notre culture, de nos traditions, de notre laïcité etc.

Soucieux d'appartenir à ce que Lyon a de valeur, en un mot être bien véritablement français c'est d'abord respecter et aimer la France, de vivre.

Vous vous proclamez fort de la campagne du législateur ce qui est vraiment mépriser le électeurs que de s'allier avec les extrêmes, vous prétendez enfin vous avez contribué largement à l'échec de ce régime qui ruine le pays dans l'anarchie selon vous la dénonciation du privilège.

Cet

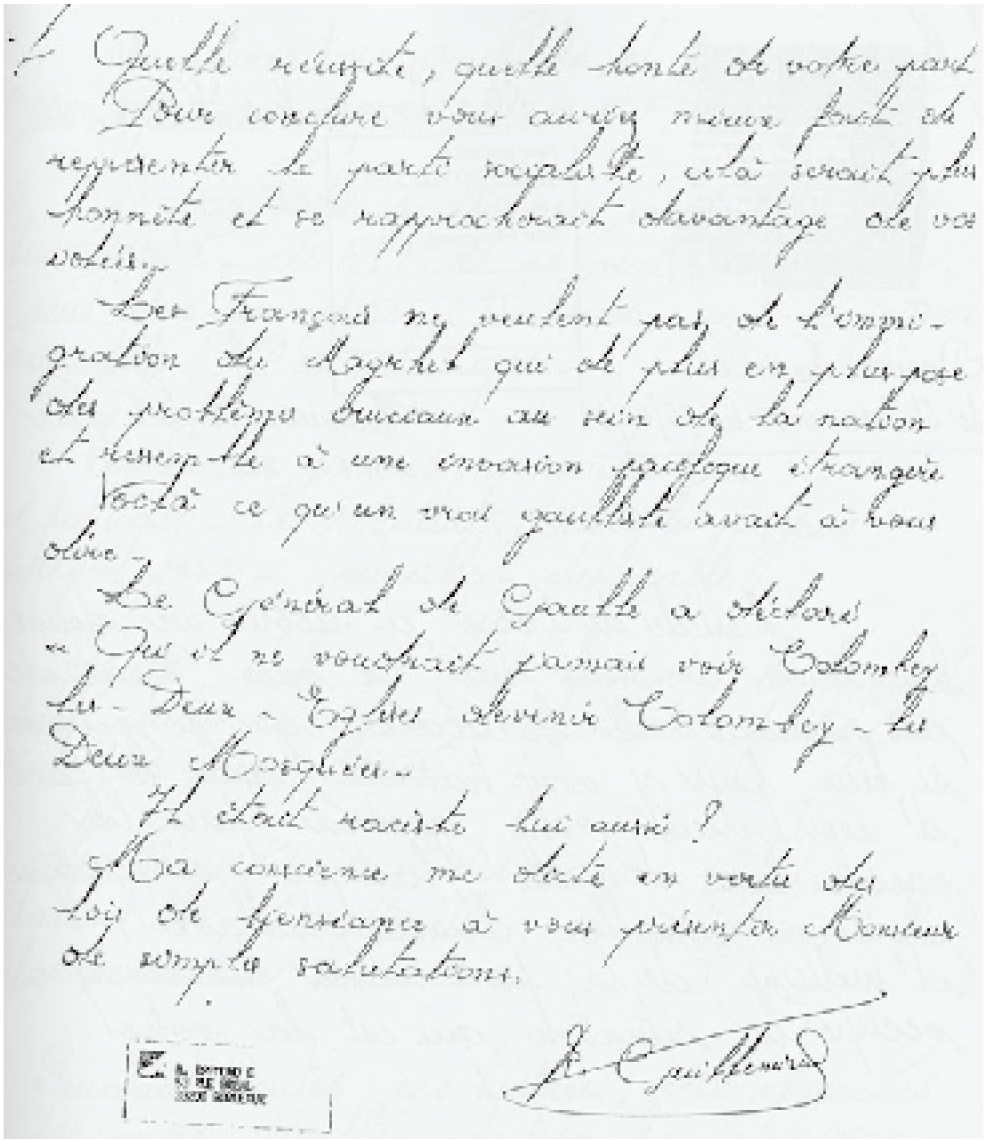

Quelle réunité, quelle honte de voter pour
Pour conclure vous auriez mieux fait de
représenter la partie royaliste, cela serait plus
honnête et se rapprocherait davantage de vos
voeux.
Les Français ne veulent pas de l'organi-
sation du Marché qui de plus en plus pose
des problèmes douteux au sein de la nation
et ressemble à une invasion grossière étrangère.
Voilà ce qu'en mon particulier avait à vous
dire.
Le Général de Gaulle a déclaré
« Que il ne voudrait jamais voir Colombey
les Deux Eglises devenir Colombey les
Deux Mosquées »
Il était raciste lui aussi ?
Ma conscience me dicte en vertu des
Lois de Sensibilité à vous présenter Monsieur
le Maire mes salutations.

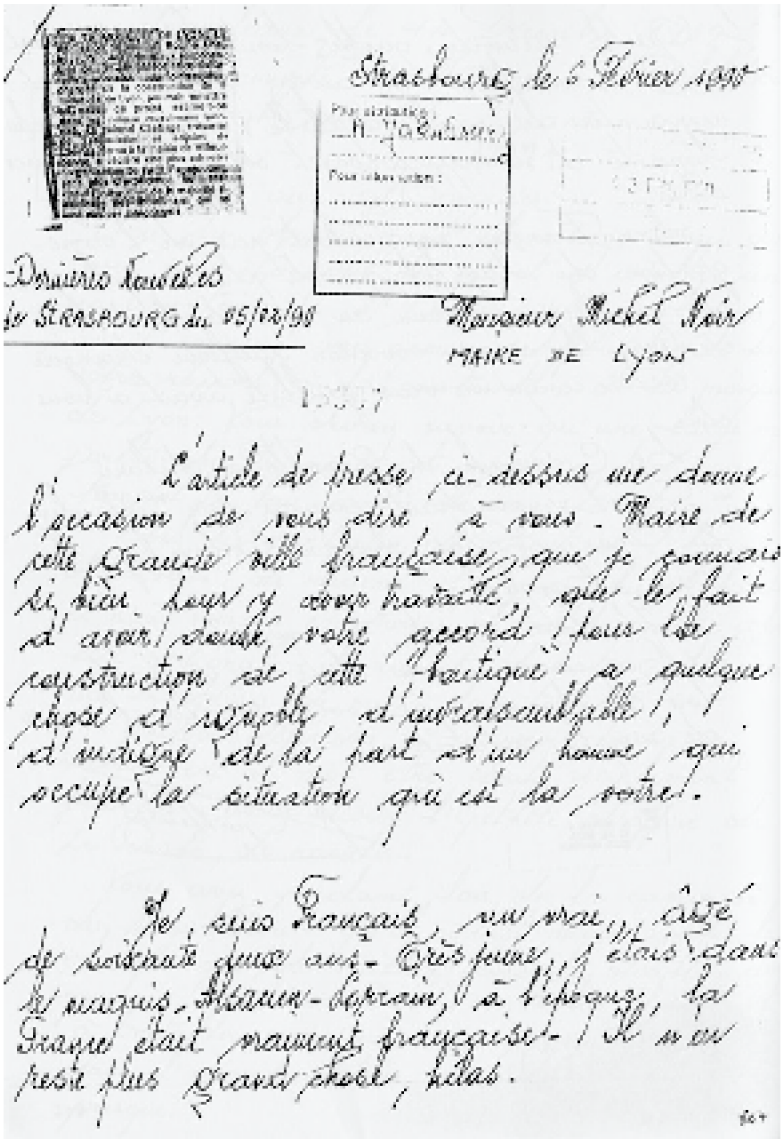

Dernières Nouvelles
de STRASBOURG du 05/02/98

Strasbourg le 6 Février 1998

Monsieur Michel Noir
MAIRE DE LYON

L'article de presse ci-dessous me donne l'occasion de vous dire, à vous Maire de cette Grande Ville Française, que je pourrais lui faire honneur et avoir de la fierté d'avoir votre accord pour la reconstruction de cette Bastille, de quelque chose de noble, et inoubliable, et indigne de la part d'un homme qui occupe la situation qui est la vôtre.

Je suis Français, un vrai, issu de soldats morts au Champ d'Honneur. Très jeune j'étais dans la Résistance, Bourgogne, à l'époque, la France était vraiment française. Il n'en reste plus grand chose, hélas.

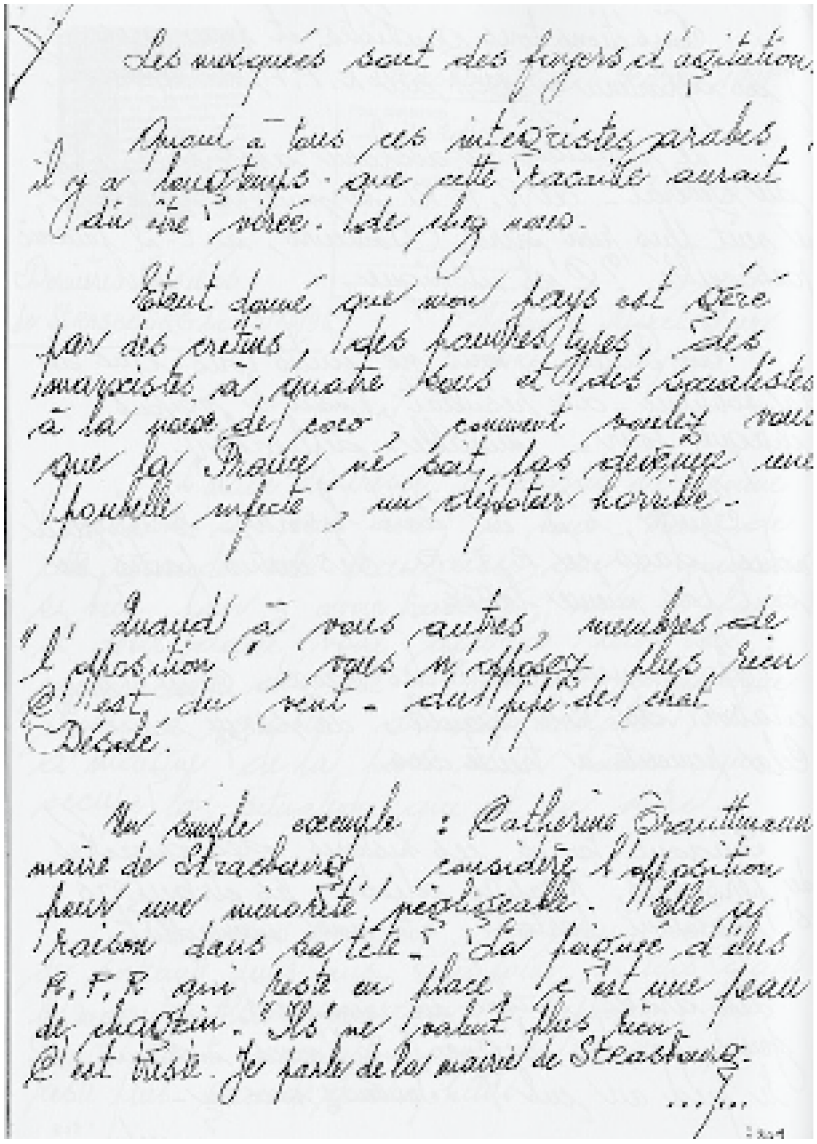

Les marquées sont des foyers d'agitation.

Quant à tous ces intégristes arabes, il y a longtemps que cette racaille aurait dû être virée. Ici, chez nous.

Etant donné que mon pays est géré par des crétins, des pauvres types, des marxistes à quatre sous et des égalistes à la gomme de coco, comment voulez vous que la France ne soit pas devenue une poubelle infecte, un dépotoir horrible.

Quand j'ai vous autres, membres de l'opposition, vous m'opposez plus rien n'est du tout - c'est fini de chat Dieude.

Un simple exemple : Catherine Trautmann maire de Strasbourg, considère l'opposition pour une minorité négligeable. Elle a raison dans sa tête. La peinture d'élus R.P.R. qui reste en place, c'est une peau de chagrin. Elle ne voulait plus rien entendre. Je parle de la mairie de Strasbourg.

.../...

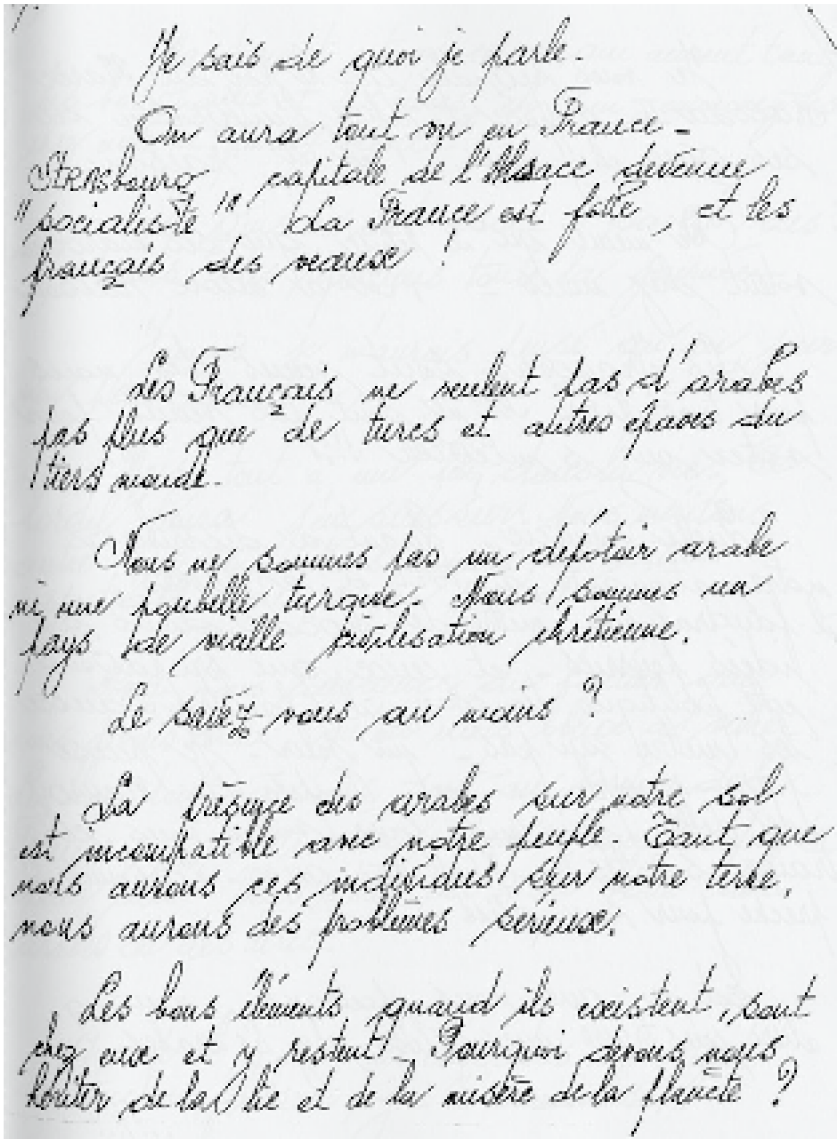

Je sais de quoi je parle.

On aura tout vu en France - Strasbourg, capitale de l'Alsace devenue "socialiste" ! La France est folle, et les français des veaux !

Les Français ne veulent pas d'arabes pas plus que de tutsis et autres épaves du tiers monde.

Nous ne sommes pas un dépotoir arabe ni une poubelle turque. Nous sommes un pays de vieille présidation chrétienne.

Le savez-vous au moins ?

La présence des arabes sur notre sol est incompatible avec notre peuple. Tant que nous aurons ces individus chez notre terre, nous aurons des problèmes sérieux.

Les bons éléments quand ils existent, sont chez eux et y restent. Pourquoi devons nous hériter de la lie et de la misère de la planète ?

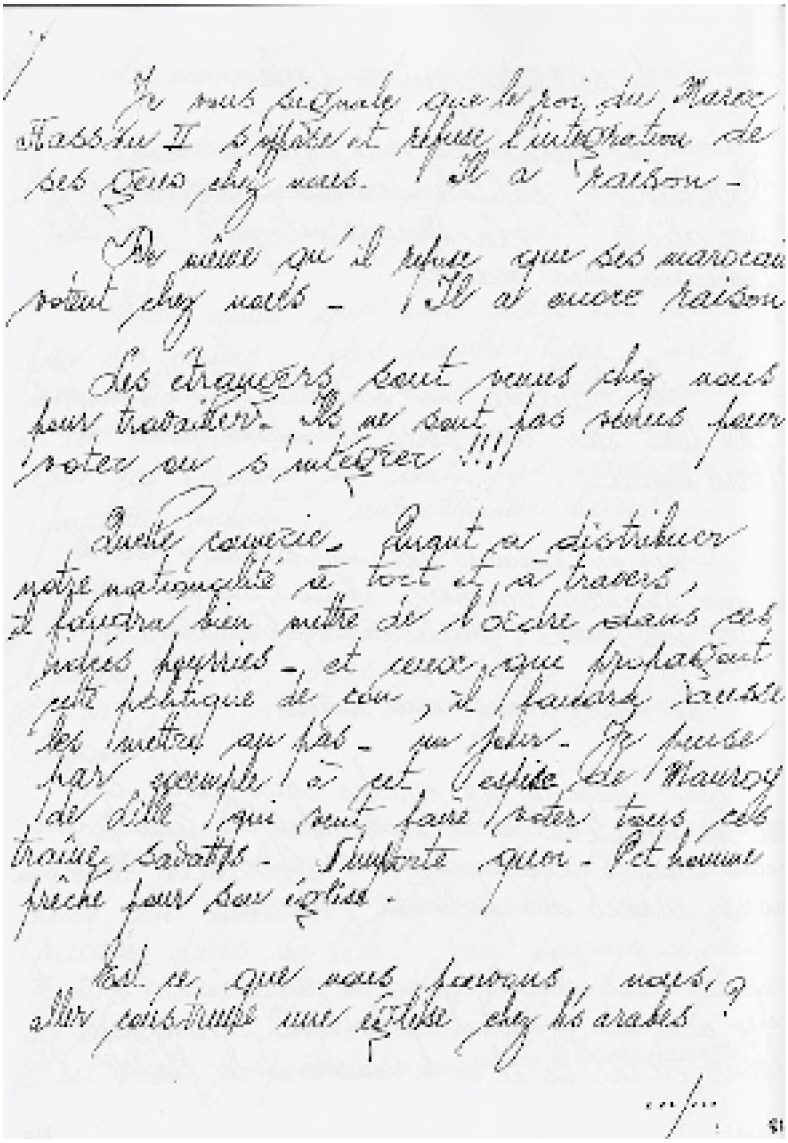

Je vous signale que le roi du Maroc Hassan II s'oppose et refuse l'intégration de ses gens chez nous. Il a raison -

De même qu'il refuse que ses marocains restent chez nous - Il a encore raison

Les étrangers sont venus chez nous pour travailler. Ils ne sont pas venus pour rester ou s'intégrer !!!

Quelle connerie. Puisqu'on va distribuer notre nationalité à tort et à travers, il faudra bien mettre de l'ordre dans ces indices pourris - et ceux qui appliquent cette politique de con, il faudra aussi les mettre au pas - un jour. Je prends par exemple l'adjointe de Mauroy de Lille qui veut faire voter tous ces crétins Sénégalais - Souhaitons qu'on - Cet homme prêche pour son église -

Est ce que nous pouvons nous, aller construire une église chez les arabes ?

.../...

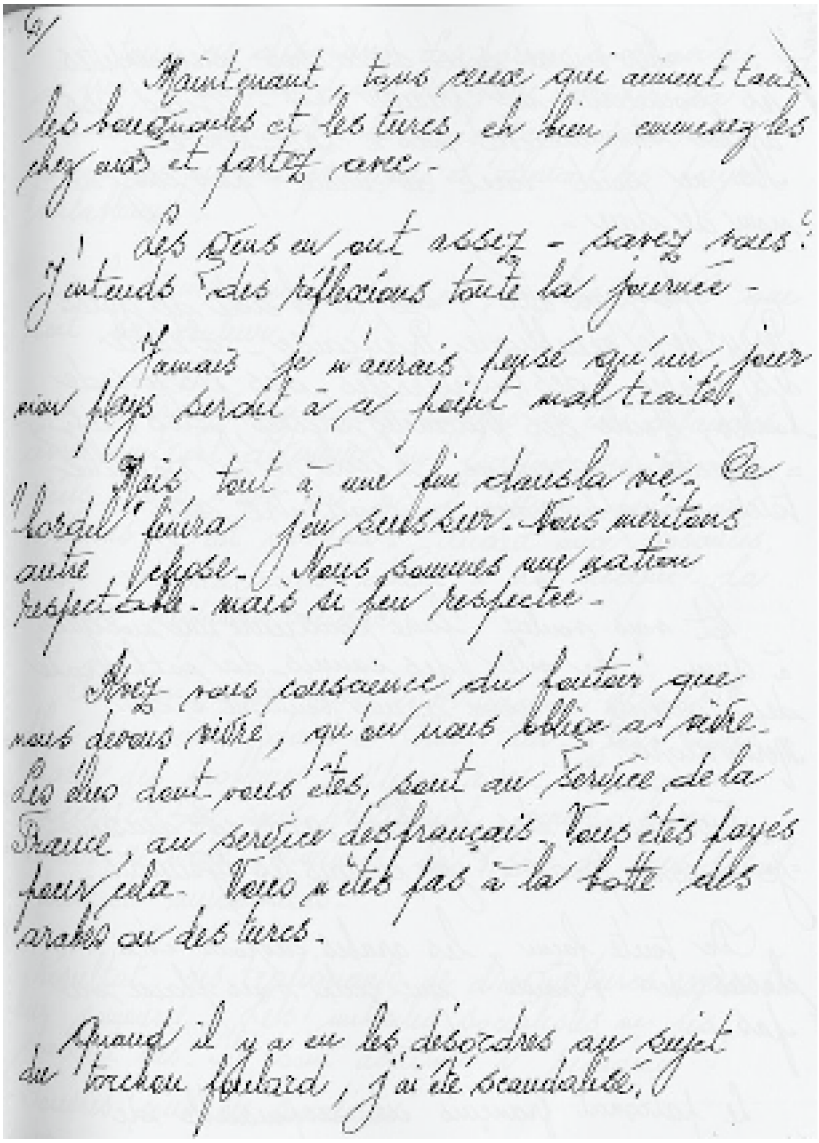

Maintenant, tous ceux qui aiment tous les homosexuels et les juifs, eh bien, emmenez les chez vous et partez avec.

Ces gens en ont assez - savez vous ? J'entends des réflexions toute la journée -

Jamais je n'aurais pensé qu'un jour mon pays serait à ce point maltraité.

Mais tout a une fin dans la vie. Ce "bordel" finira par ailleurs. Nous méritons autre chose. Nous sommes une nation respectable - mais si peu respectée -

Ayez une conscience du devoir que nous devons vivre, qu'on nous oblige à faire. Les élus dont vous êtes, sont au service de la France, au service des français. Vous êtes payés pour cela. Vous n'êtes pas à la botte des arabes ou des juifs.

Quand il y a eu les débordements au sujet du tricheur Tapie, j'ai été scandalisée,

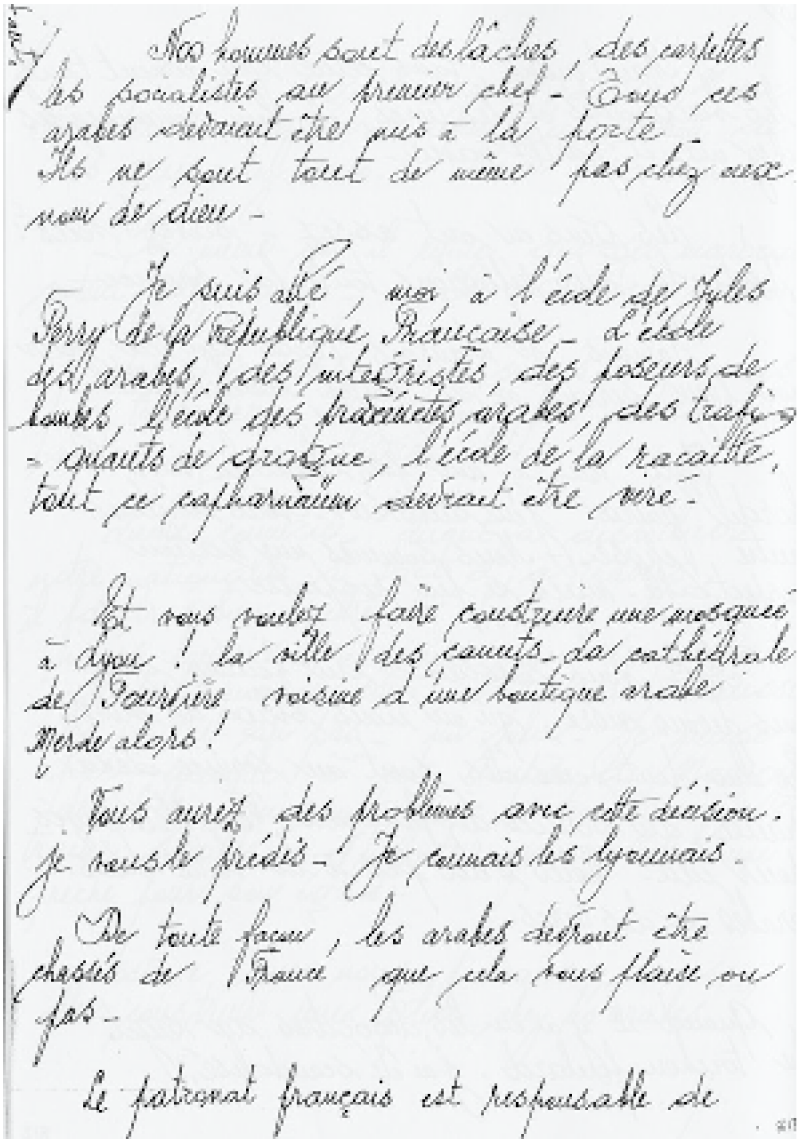

Nos hommes sont des lâches, des parfaites
les socialistes au premier chef - Ceux ces
arabes devraient être mis à la porte -
Ils ne font tout de même pas chez eux
mon dieu -

Je suis allé, moi, à l'école de Jules
Ferry de la République Française - à l'école
des arabes, des juifs, des intégristes, des joueurs de
boules, l'école des pharmacies arabes, des trafi-
-quants de drogue, l'école de la racaille,
tout ce pandémonium devrait être rasé -

Et vous voulez faire construire une mosquée
à Lyon ! la ville des canuts, de la cathédrale
de Fourvière, voisine d'une boutique arabe
Merde alors !

Vous aurez des problèmes avec cette décision.
Je vous le prédis - Je connais les lyonnais.

De toute façon, les arabes devront être
chassés de France que cela vous plaise ou
pas -

Le patronat français est responsable de

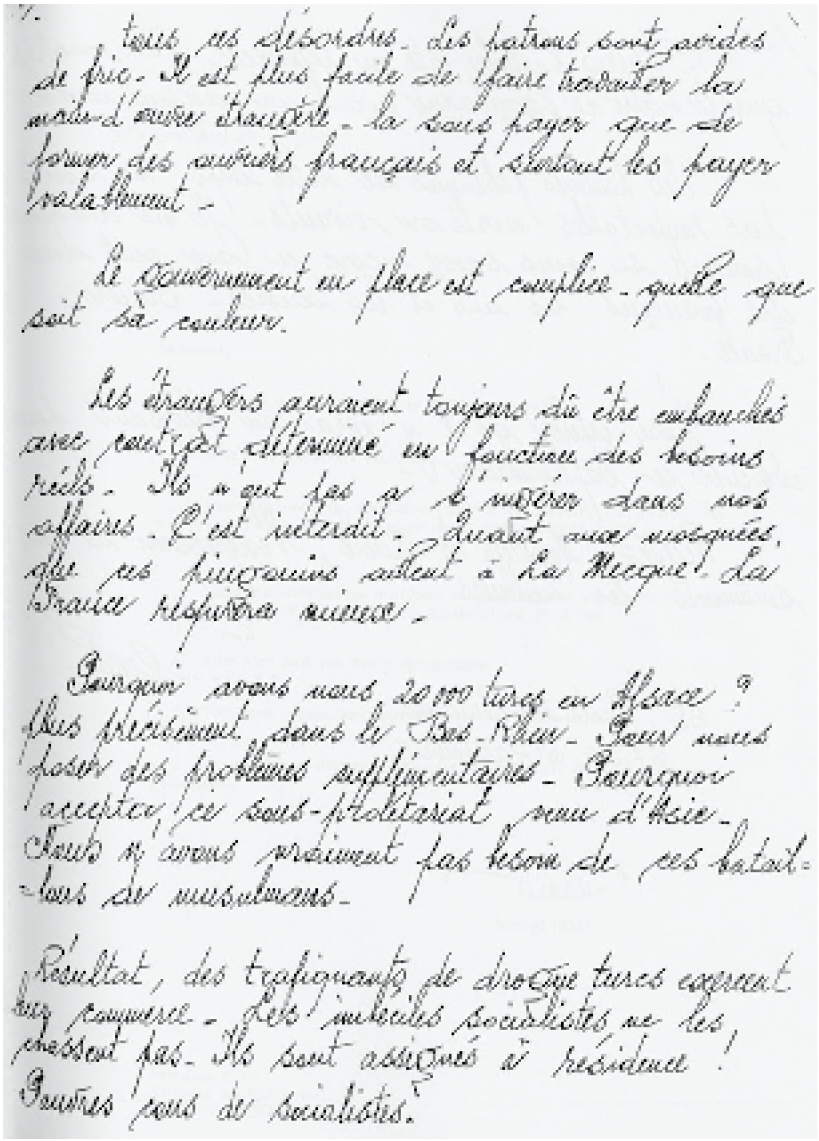

tous ses débordements. Des patrons sont avides de fric. Il est plus facile de faire travailler la main d'œuvre étrangère - la sous payer que de former des ouvriers français et d'devant les payer normalement.

Le gouvernement en place est complice - quelle que soit sa couleur.

Les étrangers auraient toujours dû être embauchés avec contrat déterminé en fonction des besoins réels. Ils n'ont pas à s'intégrer dans nos affaires. C'est interdit. Quant aux mosquées, que ces financiers aillent à la Mecque. La France respectera mieux.

Pourquoi avons nous 20 000 turcs en Alsace ? Plus précisément dans le Bas-Rhin. Pour nous poser des problèmes supplémentaires. Pourquoi accepter ce sous-prolétariat venu d'Asie. Nous n'avons vraiment pas besoin de ces batailleurs musulmans.

Résultat, des trafiquants de drogue turcs exercent leur commerce. Les juges socialistes ne les chassent pas. Ils sont associés à présidence ! Soutien sans faille des socialistes.

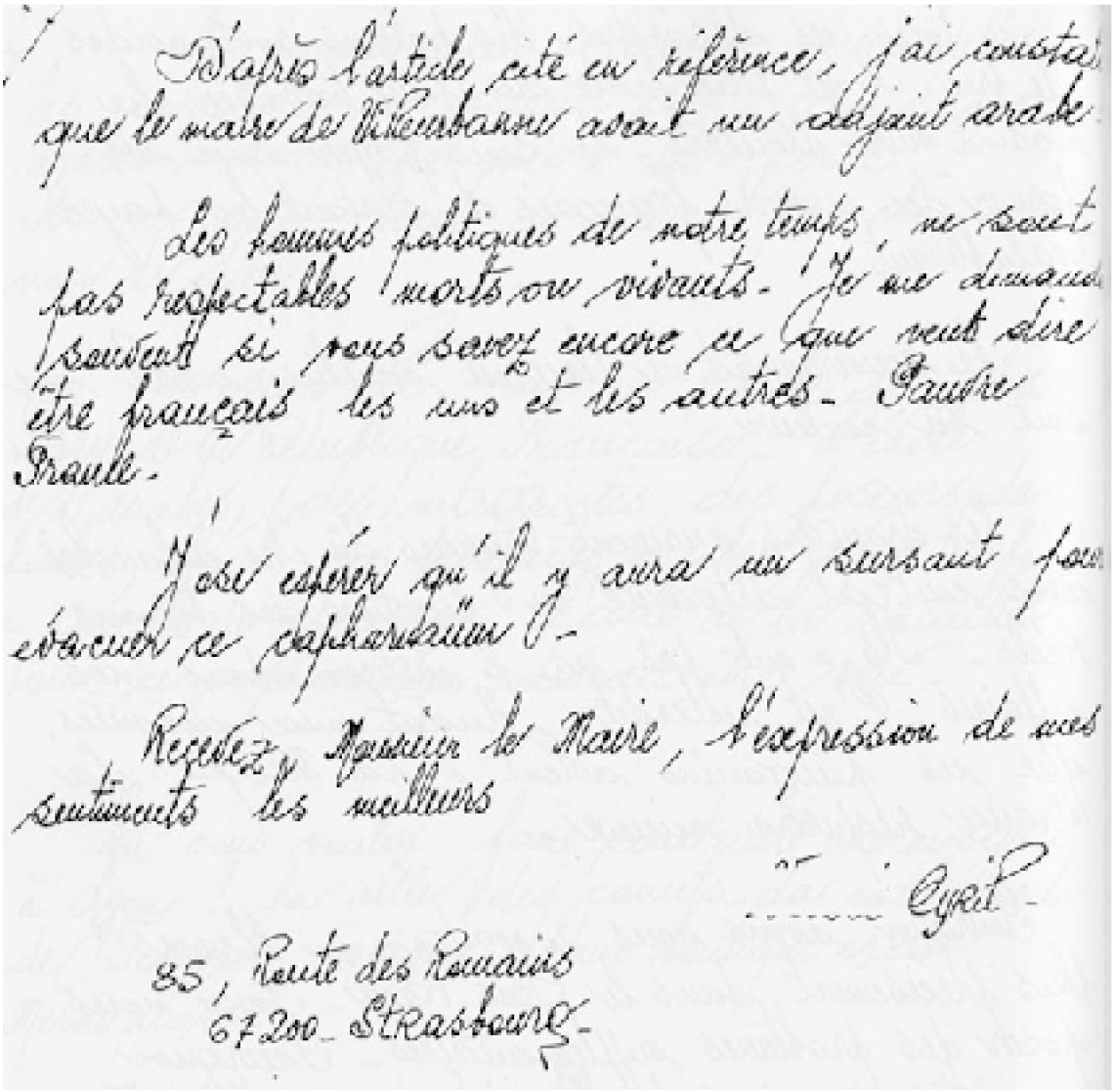

D'après l'article cité en référence, j'ai constaté que le maire de Villeurbanne avait un adjoint arabe.

Les femmes politiques de notre temps, ne sont pas respectables morts ou vivants. Je me demande souvent si vous savez encore ce que veut dire être français les uns et les autres. Gaulois Gaulé.

J'ose espérer qu'il y aura un bourgeois pour évacuer ce cafard[illegible].

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs

[illegible] Cyril

85, Route des Romains
67200 Strasbourg

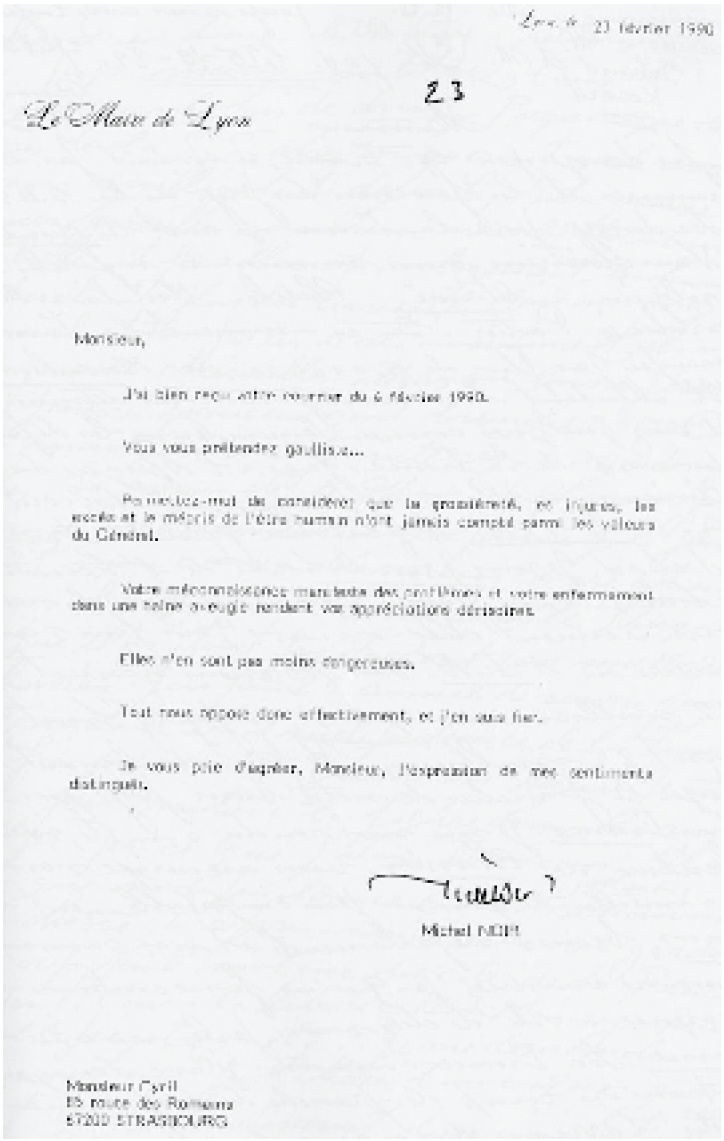

Lyon le 23 février 1990

Z 3

Le Maire de Lyon

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 6 février 1990.

Vous vous prétendez gaulliste...

Permettez-moi de considérer que la grossièreté, les injures, les excès et le mépris de l'être humain n'ont jamais compté parmi les valeurs du Général.

Votre méconnaissance manifeste des institutions et votre enfermement dans une haine aveugle rendent vos appréciations dérisoires.

Elles n'en sont pas moins dangereuses.

Tout vous oppose donc effectivement, et j'en suis fier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel NOIR

Monsieur Cyril
15 route des Romains
67200 STRASBOURG

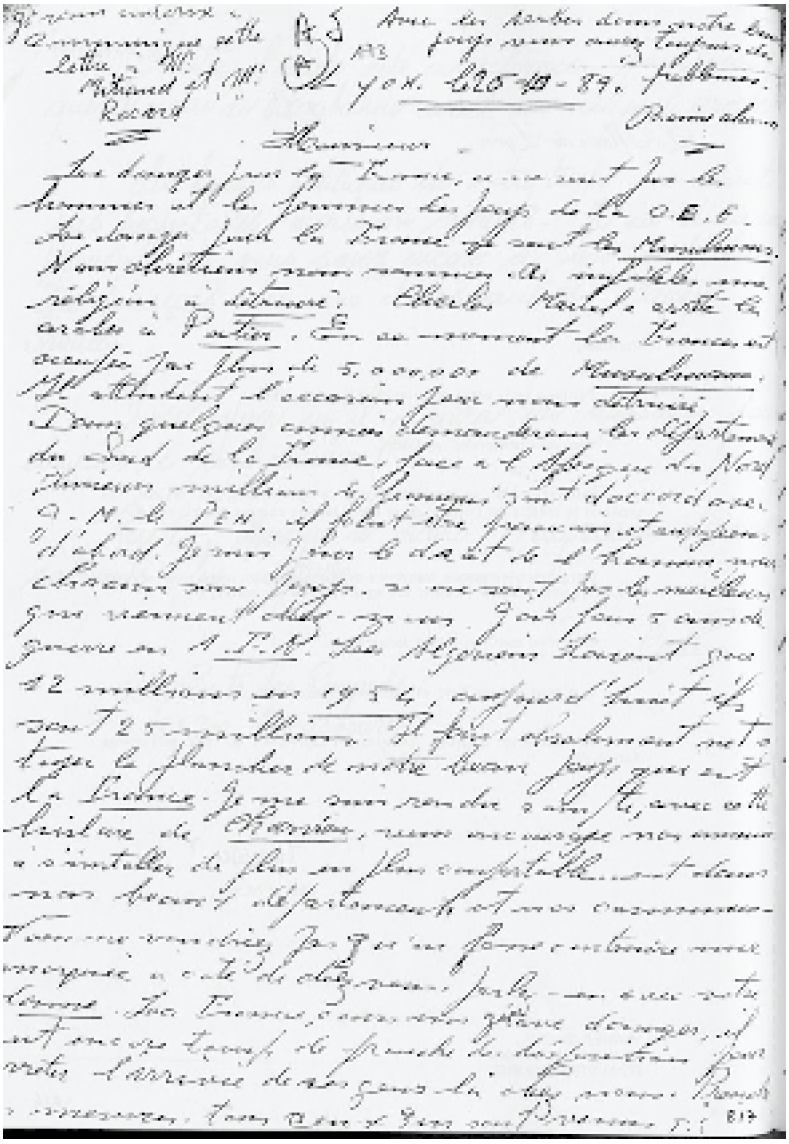

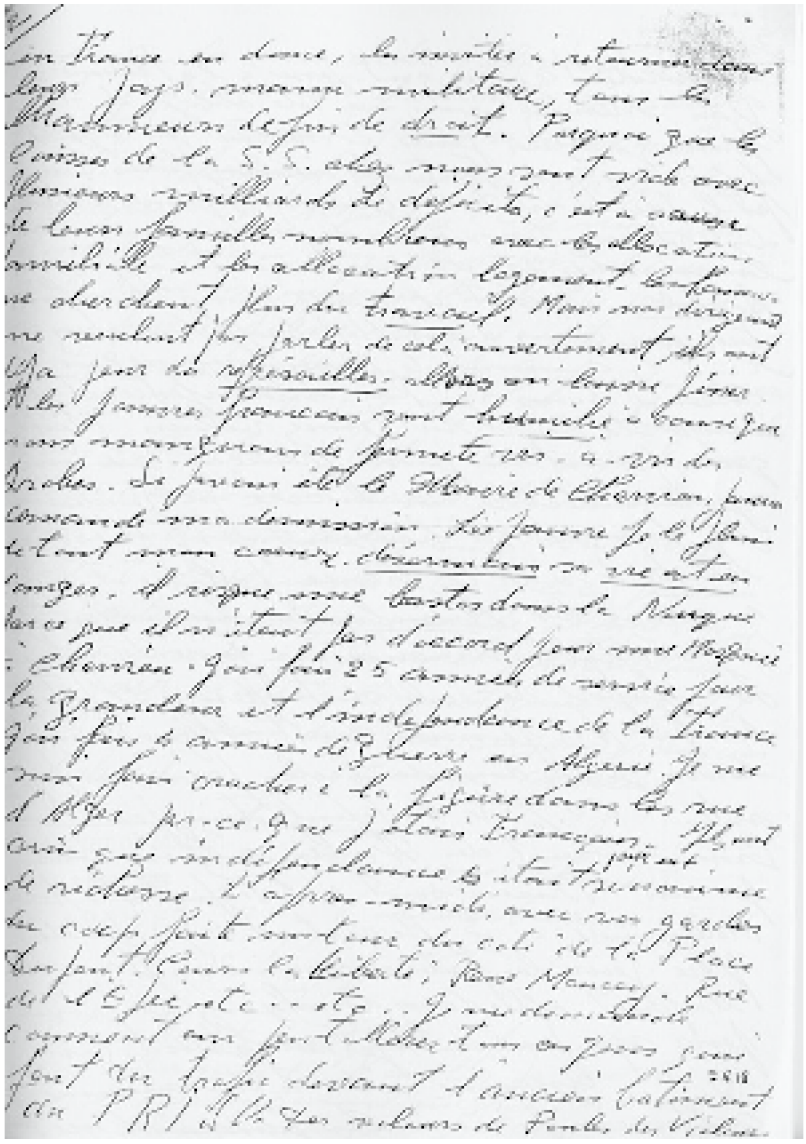

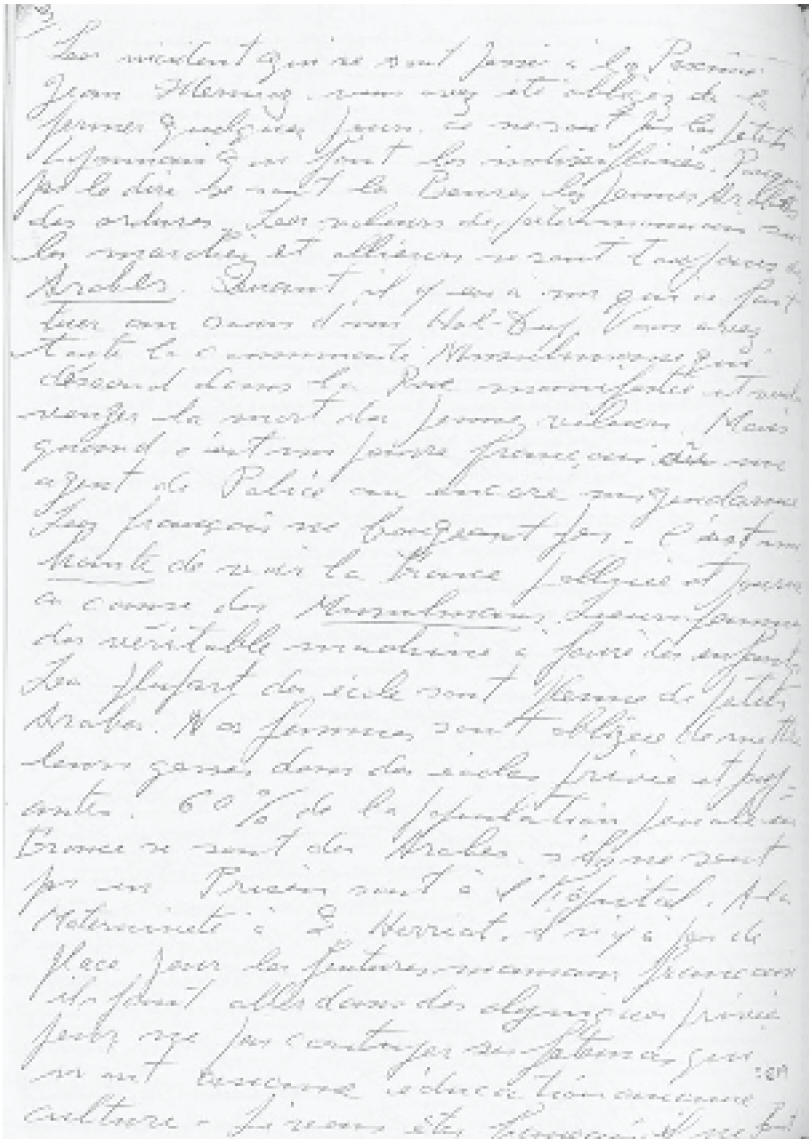

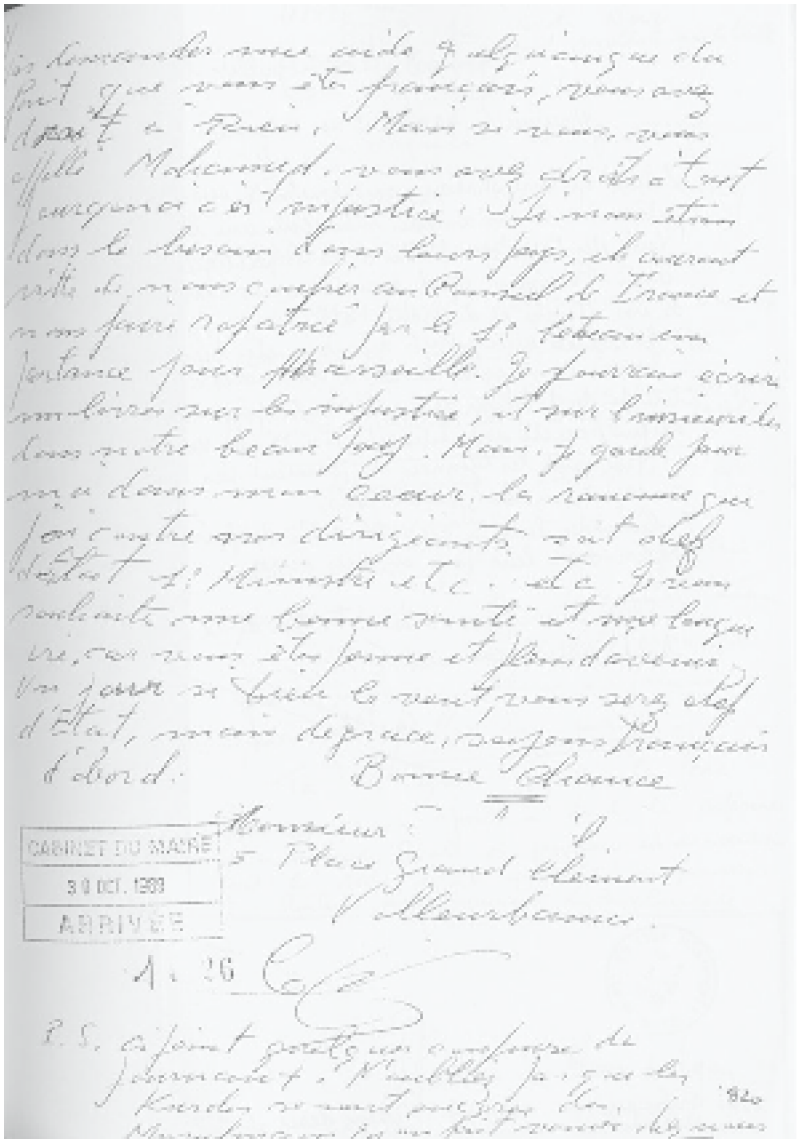
CABINET DU MAIRE
30 OCT. 1989
ARRIVÉE

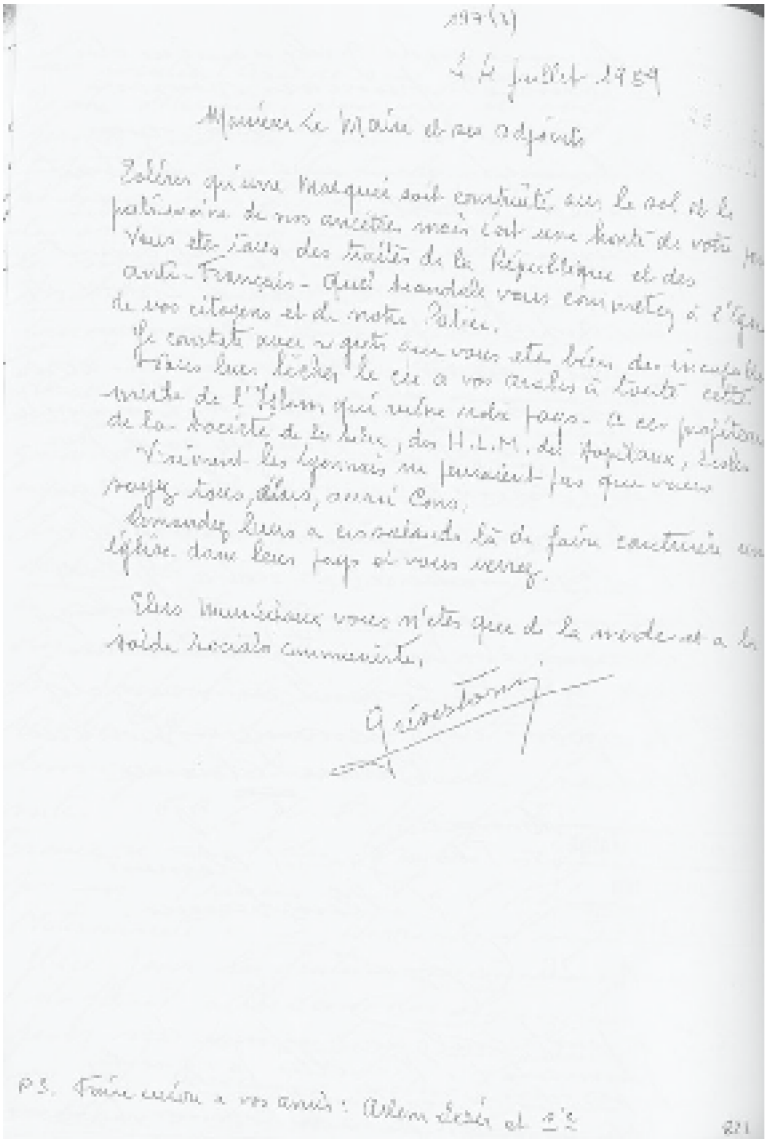

1971(1)

4 juillet 1959

Monsieur le Maire et ses adjoints

Soldats qui avez marqué votre courage sur le sol de la patrie, de nos ancêtres, mais c'est avec honte de votre [illegible]
Vous êtes face des traîtres de la République et des ennemis Français - Quel scandale vous commettez à l'égard de vos citoyens et de notre Patrie.
Je constate avec regret que vous êtes bien des incapables
Faites bien vite de vous mettre à votre poste - à ces problèmes de la Société de la Ville, des H.L.M. des Hôpitaux, Ecoles
Surtout les Lyonnais ne pensaient pas que vous rouge, noir, bleu, amiral Cano.
Demandez leurs à vos ministres là de faire construire une téléphérique dans leurs pays et vous verrez.

Chers municipaux vous n'êtes que de la merde et à la solde Socialo communiste.

P.S. Faites suivre à vos amis : Albert Lebrun et [illegible]

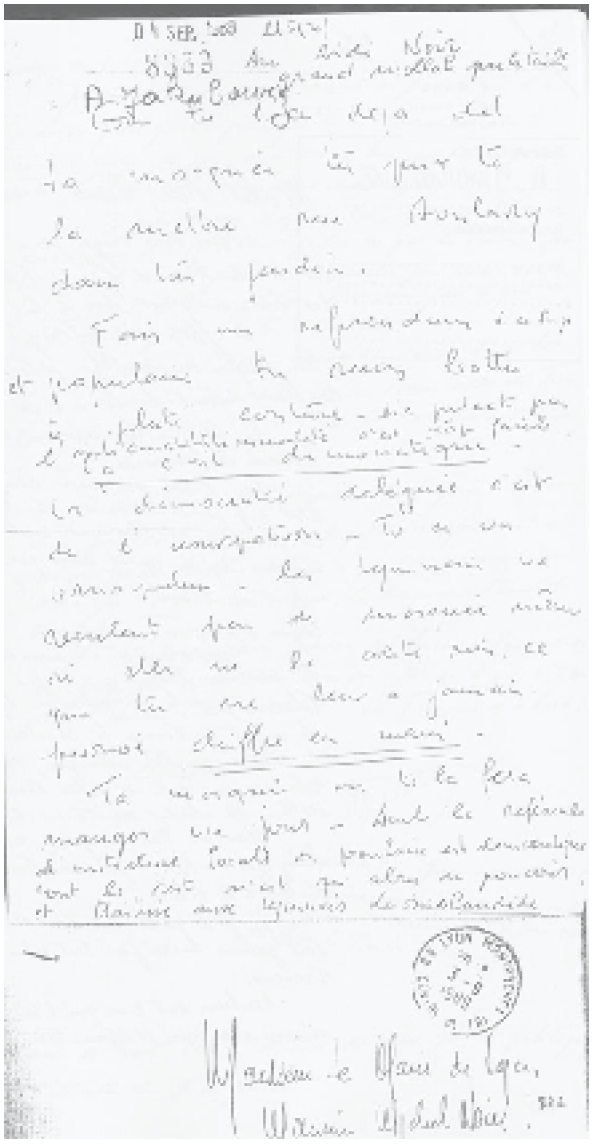

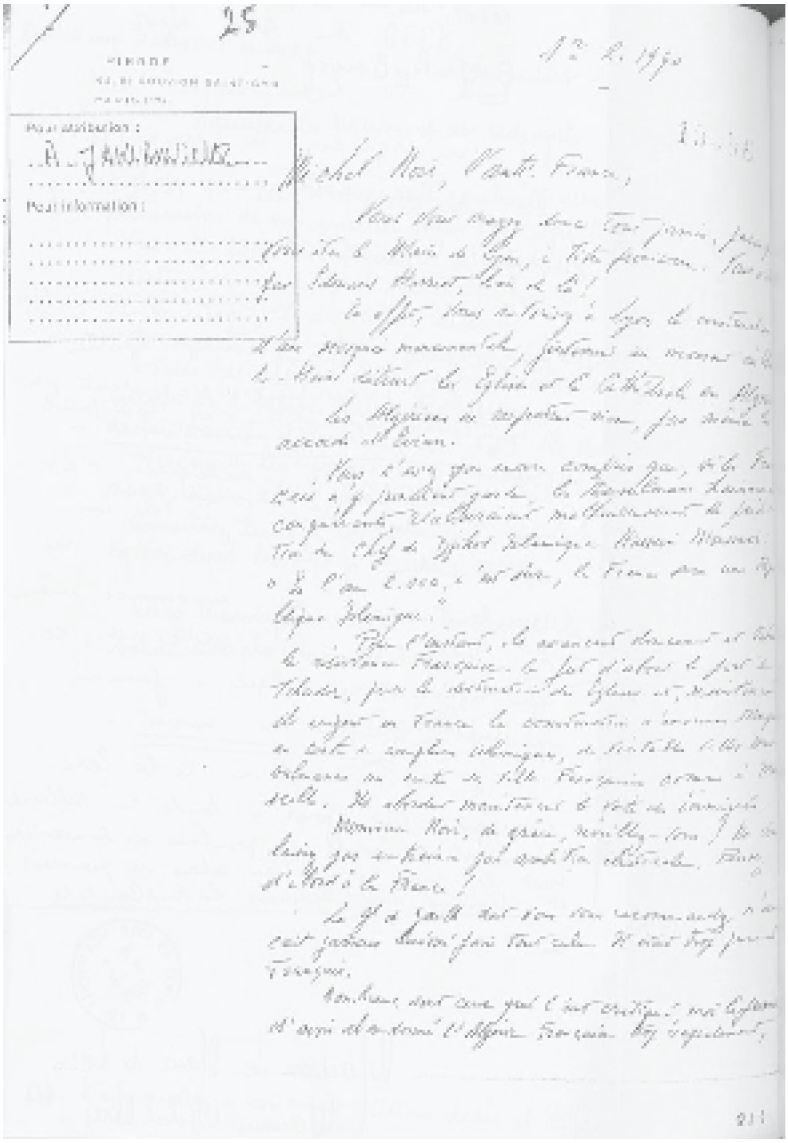

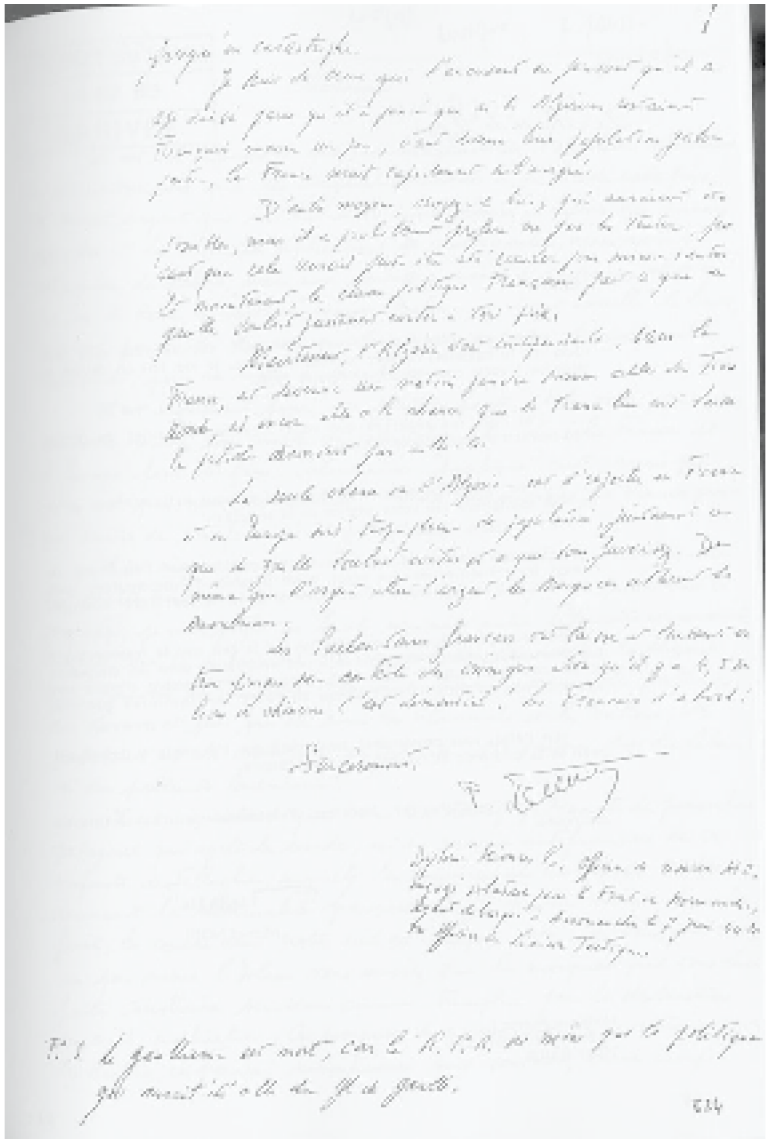

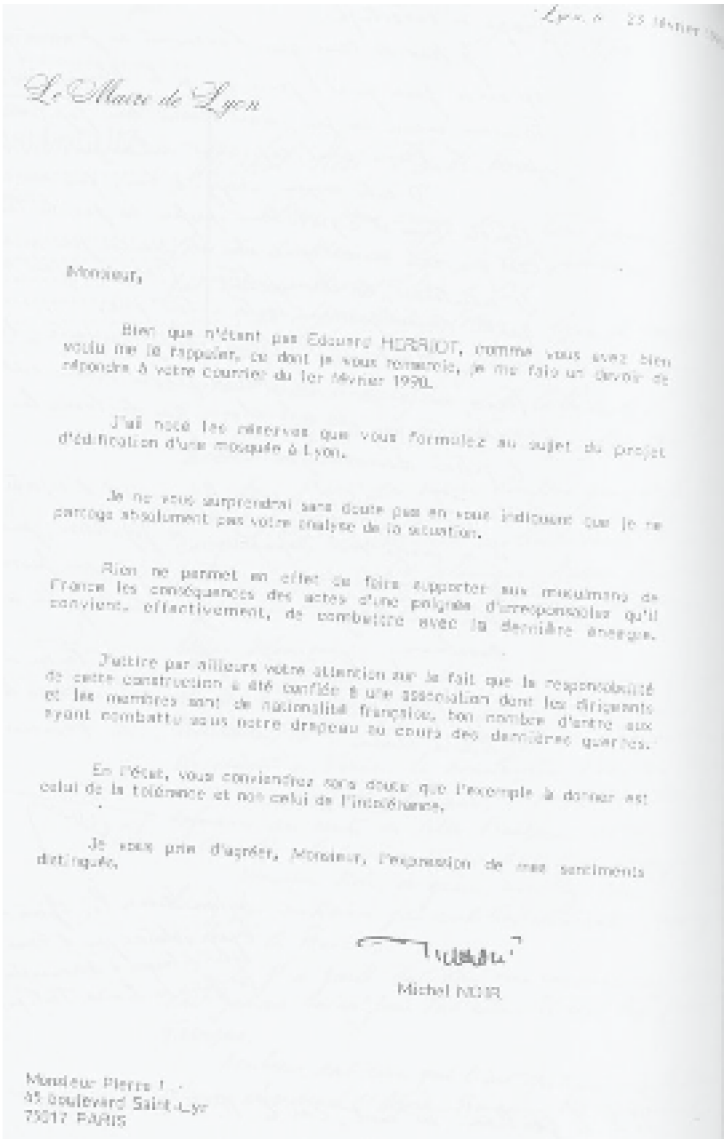

Lyon, le 25 février 19

Le Maire de Lyon

Monsieur,

Bien que n'étant pas Edouard HERRIOT, comme vous avez bien voulu me le rappeler, ce dont je vous remercie, je me fais un devoir de répondre à votre courrier du 1er février 1990.

J'ai noté les réserves que vous formulez au sujet du projet d'édification d'une mosquée à Lyon.

Je ne vous surprendrai sans doute pas en vous indiquant que je ne partage absolument pas votre analyse de la situation.

Rien ne permet en effet de faire supporter aux musulmans de France les conséquences des actes d'une poignée d'irresponsables qu'il convient, effectivement, de combattre avec la dernière énergie.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que la responsabilité de cette construction a été confiée à une association dont les dirigeants et les membres sont de nationalité française, bon nombre d'entre eux ayant combattu sous notre drapeau au cours des dernières guerres.

En l'état, vous conviendrez sans doute que l'exemple à donner est celui de la tolérance et non celui de l'intolérance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel NOIR

Monsieur Pierre L...
45 boulevard Saint-Cyr
75017 PARIS

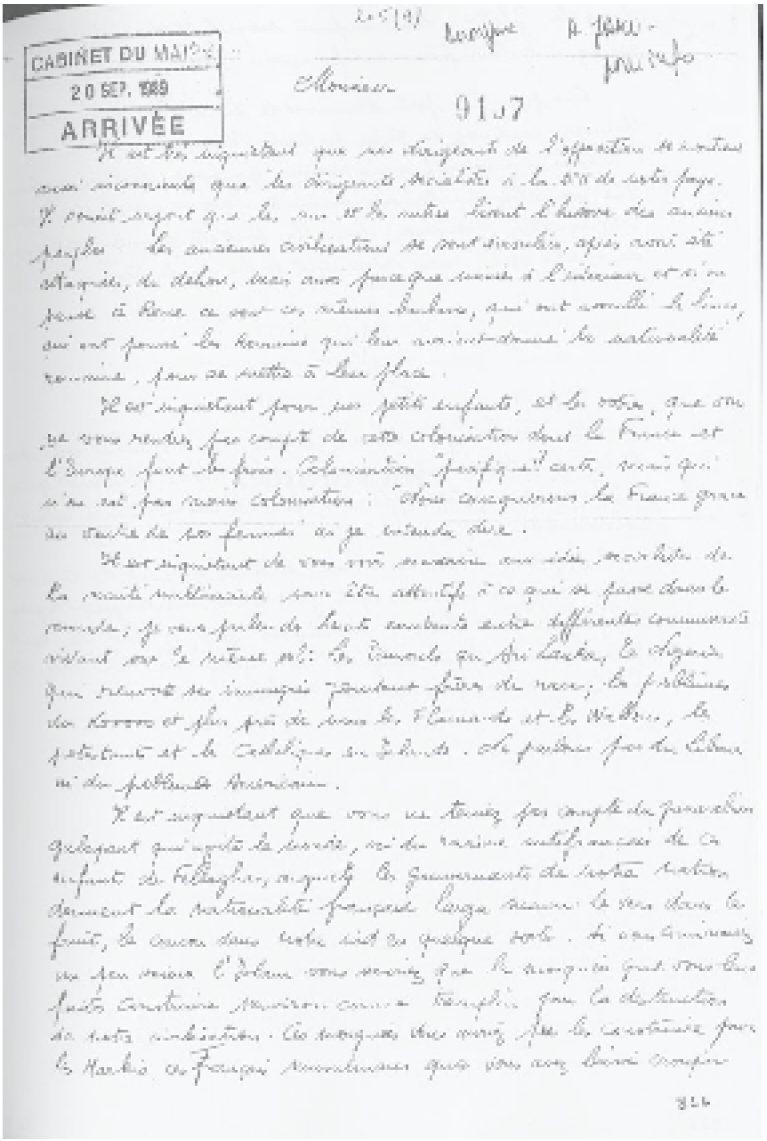
CABINET DU MAIRE
20 SEP. 1989
ARRIVÉE

Monsieur

9157

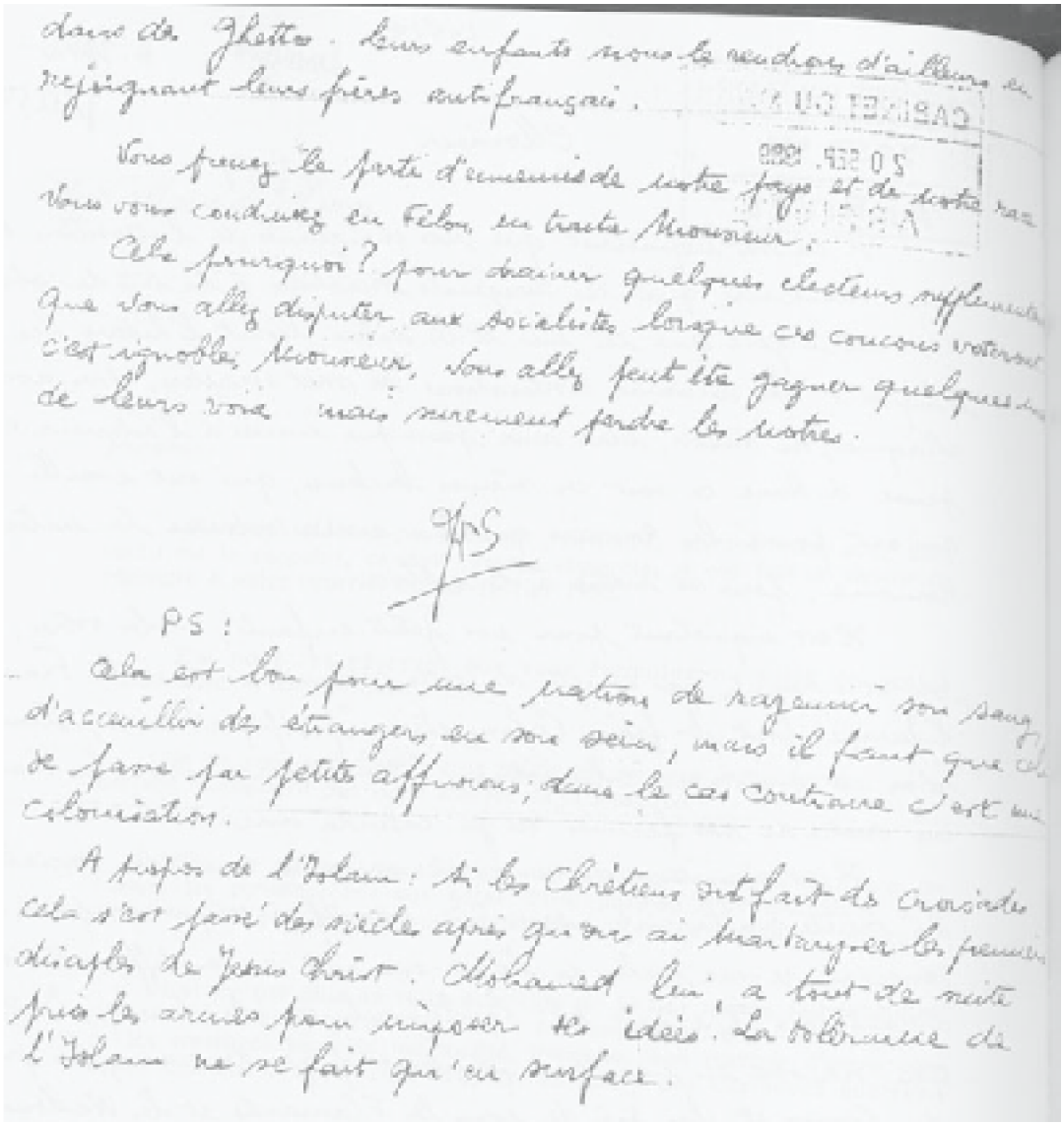

dans des Ghettos. Leurs enfants nous les rendront d'ailleurs en reniant leurs frères antifrançais.

Vous feriez la perte d'immenses de votre temps et de votre vie. Vous vous conduiriez en Félon, en traître Monsieur.

Cela pourquoi ? pour draguer quelques électeurs supplémentaires que vous allez disputer aux socialistes lorsque ces cousins voteront c'est ignoble Monsieur, vous allez faire basculer quelques uns de leurs voix mais surement perdre les vôtres.

PS

PS :

Cela est bon pour une nation de rajeunir son sang d'accueillir des étrangers en son sein, mais il faut que ce soit par petites affluences; dans le cas contraire c'est une colonisation.

A propos de l'Islam : Si les Chrétiens ont fait des croisades cela s'est passé des siècle après que ce soit Mahomet qui ait massacré les premiers disciples de Jésus Christ. Mahomet lui, a tout de suite après la mort de Jésus pris les armes pour imposer ses idées. La tolérance de l'Islam ne se fait qu'en surface.

Compromis

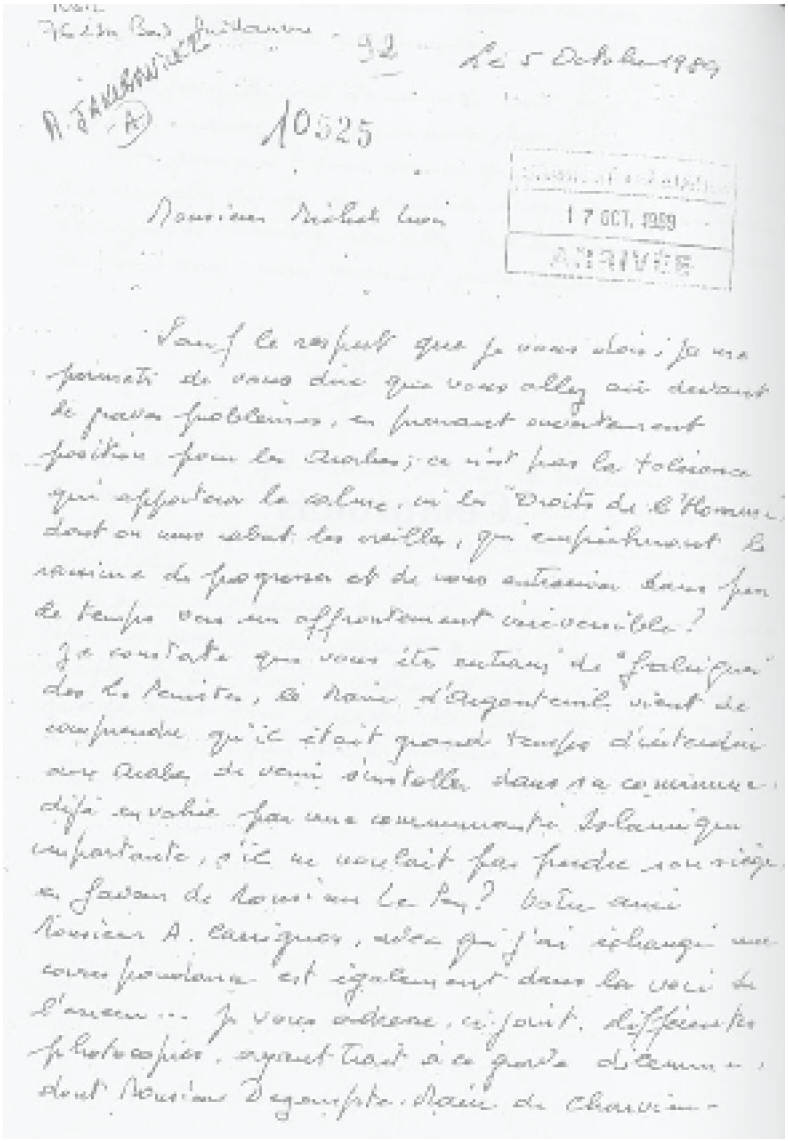

Le 5 Octobre 1989

10525

17 OCT. 1989

ARRIVÉE

Monsieur Michel Noir

Sauf le respect que je vous dois, je me permets de vous dire que vous allez au devant de graves problèmes, en prenant ouvertement position pour la Corse; ce n'est pas la Corse qui apporte le salut, ni la "Droite de l'Homme" dont on vous rebat les oreilles, qui enseignent la sagesse de Lycurgue et de vos ancêtres dans ces temps vous un affrontement inévitable?

Je constate que vous êtes acteur de "Salut Public" dès le Ministre, M. Marie d'Aigentuile vient de commander qu'il était grand temps d'intervenir avec Police de venir s'installer dans ce commune défi envahie par une communauté Islamique importante, qu'il ne voulait pas fonder son siège en faveur de Monsieur Le Pen? Votre ami Monsieur A. Carignon, avec qui j'ai échangé une correspondance est également dans la voie de l'erreur... Je vous adresse, ci joint, différentes photocopies, exprimant à ce jour à l'encontre, dont Monsieur Degouffe-Marie de Chanvin-

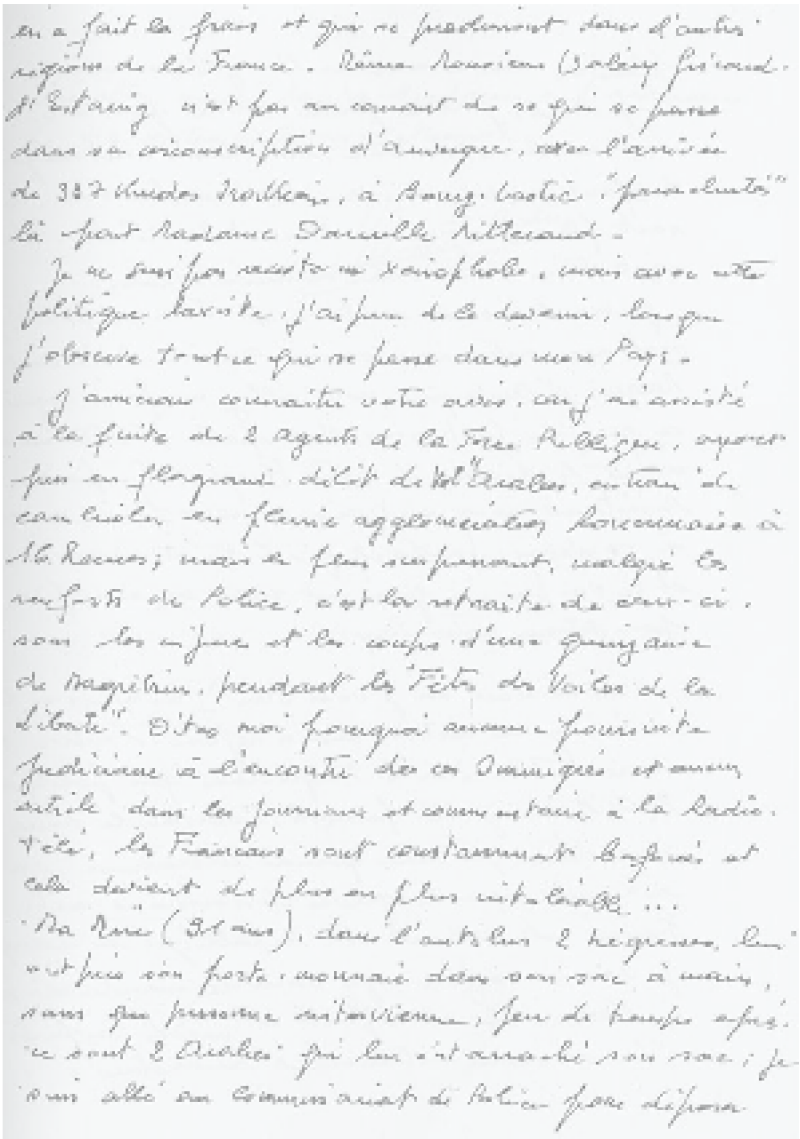

en a fait la preuve et qui se produisent dans d'autres régions de la France. Rêve Nouveau Gabby Fabius Fabius d'Etrang n'est pas un concert de ce qui se passe dans ses circonscriptions d'origine, selon l'année de 387 Rudos Malkais, à Bourg-Castelet "franchement" Le Mont Madame Danielle Mitterrand.

Je ne suis pas raciste ni xénophobe, mais avec cette politique laxiste, j'ai peur de l'avenir, lorsque j'observe toutes qui se font dans notre Pays.

J'aimerais connaître votre avis, car j'ai assisté à la fuite de 2 agents de la Force Publique, opérant un flagrant délit de vol Arabes, autour de la cantine en plein agglomération Lyonnaise à Mc Donald; mais de fait suspendus, malgré la réforme de Police, c'est la retraite de ces-ci, sous les injures et les coups d'une quinzaine de Maghrébins, pendant les Fêtes de Voiles de la Liberté". D'ailleurs moi personnel avons fait visite professionnelle à l'encontre des ces Immigrés et aucun article dans les journaux et communautaire à la Radio. Télé, les Français sont constamment Bafoués et cela devient de plus en plus intolérable ...

Ma Mère (84 ans), dans l'autobus 2 Rhônes, lui a arraché son sac à main, sans que personne n'intervienne, peu de temps après, ce sont 2 Arabes qui lui ont arraché son sac; je suis allé au Commissariat de Police pour déposer

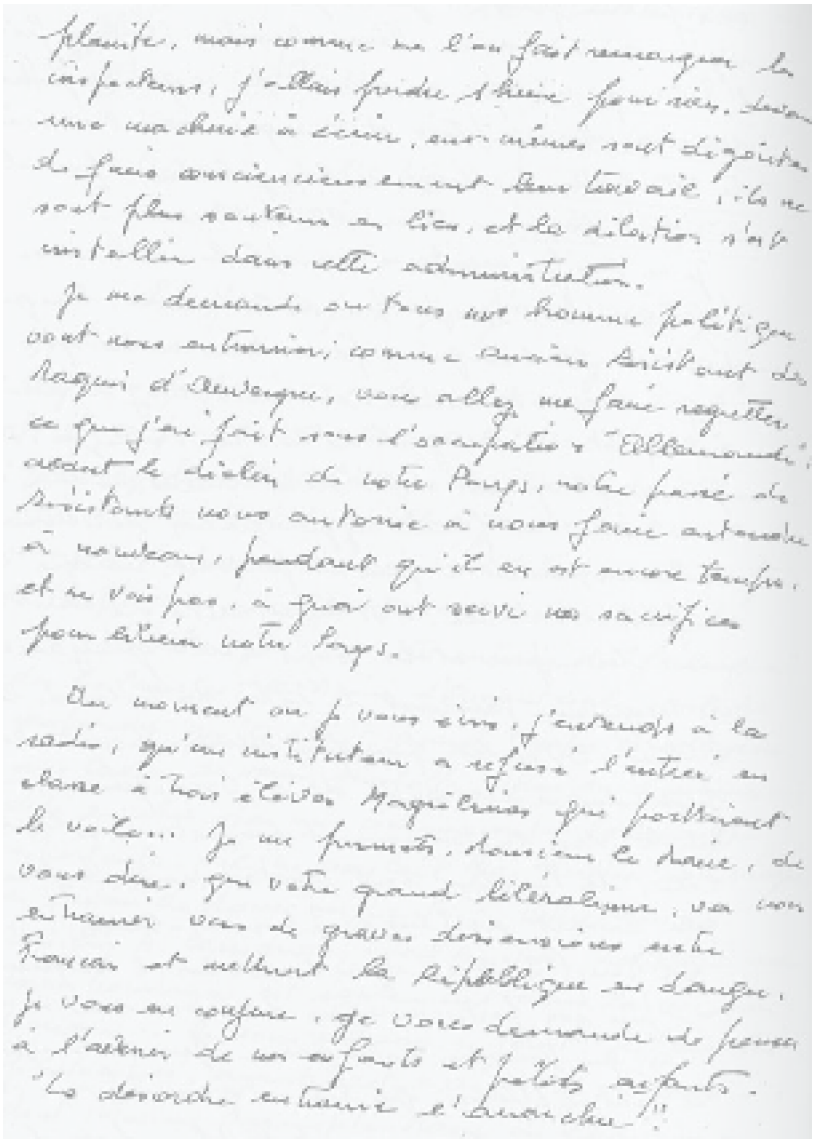

plainte, mais comme on l'a fait remarquer les inspecteurs, j'allais fonder à Rhône Poulenc, leur une machine à écrire, aux mêmes sont dignitaires de faire des circulaires en tout sens tandis qu'ils ne sont plus soutenus en bien, et la dilution n'a pas institution dans cette administration.

Je me demande si vous une homme politique vont vous entourer, comme Antoine Pinay autour de Laguiole d'Aubrac, vous allez me faire regretter ce que j'ai fait vous d'accepter "Allemande" avant le déclin de votre Pays, notre pays de Résistance vous autorise à vous faire entendre à nouveau, pendant qu'il en est encore temps, et ne vois pas, à quoi ont servi les sacrifices pour libérer notre Pays.

Au moment où je vous écris, j'entends à la radio, qu'un instituteur a refusé d'entrer en classe à ses élèves Maghrébins qui portaient le voile... Je me promets, demain en classe, de vous dire, que votre grand libéralisme, va vous entraîner vers de graves désordres entre Français et mettre la République en danger. Je vous en supplie, je vous demande de penser à l'avenir de vos enfants et petits enfants. "Le désordre entraîne l'anarchie"!!

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Maurice Bali

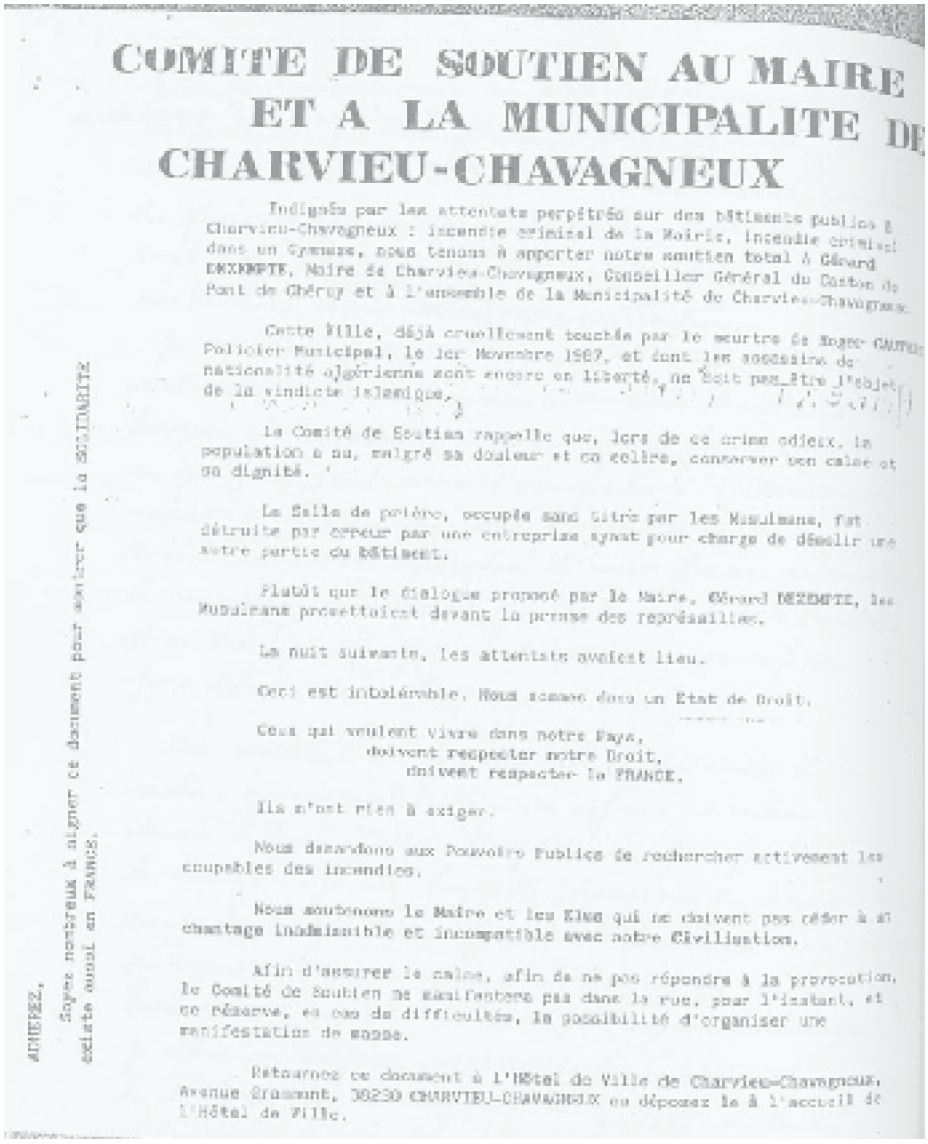

COMITE DE SOUTIEN AU MAIRE ET A LA MUNICIPALITE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Indignés par les attentats perpétrés sur des bâtiments publics à Charvieu-Chavagneux : incendie criminel de la Mairie, incendie criminel dans un Gymnase, nous tenons à apporter notre soutien total à Gérard DEZEMPTE, Maire de Charvieu-Chavagneux, Conseiller Général du Canton de Pont de Chéruy et à l'ensemble de la Municipalité de Charvieu-Chavagneux.

Cette Ville, déjà cruellement touchée par le meurtre de Roger GAUTHIER, Policier Municipal, le 1er Novembre 1987, et dont les assassins de nationalité algérienne sont encore en liberté, ne doit pas être l'objet de la vindicte islamique.

Le Comité de Soutien rappelle que, lors de ce crime odieux, la population a su, malgré sa douleur et sa colère, conserver son calme et sa dignité.

La Salle de prière, occupée sans titre par les Musulmans, fut détruite par erreur par une entreprise ayant pour charge de démolir une autre partie du bâtiment.

Plutôt que le dialogue promné par le Maire, Gérard DEZEMPTE, les Musulmans proféraient devant la presse des représailles.

La nuit suivante, les attentats avaient lieu.

Ceci est intolérable. Nous sommes dans un Etat de Droit.

Ceux qui veulent vivre dans notre Pays,
doivent respecter notre Droit,
doivent respecter la FRANCE.

Ils n'ont rien à exiger.

Nous demandons aux Pouvoirs Publics de rechercher activement les coupables des incendies.

Nous soutenons le Maire et les Elus qui ne doivent pas céder à ce chantage inadmissible et incompatible avec notre Civilisation.

Afin d'assurer le calme, afin de ne pas répondre à la provocation, le Comité de Soutien ne manifestera pas dans la rue, pour l'instant, et se réserve, en cas de difficultés, la possibilité d'organiser une manifestation de masse.

Retournez ce document à L'Hôtel de Ville de Charvieu-Chavagneux, Avenue Grammont, 38230 CHARVIEU-CHAVAGNEUX ou déposez le à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

AGISSEZ,
Soyez nombreux à signer ce document pour montrer que la SOLIDARITE existe aussi en FRANCE.

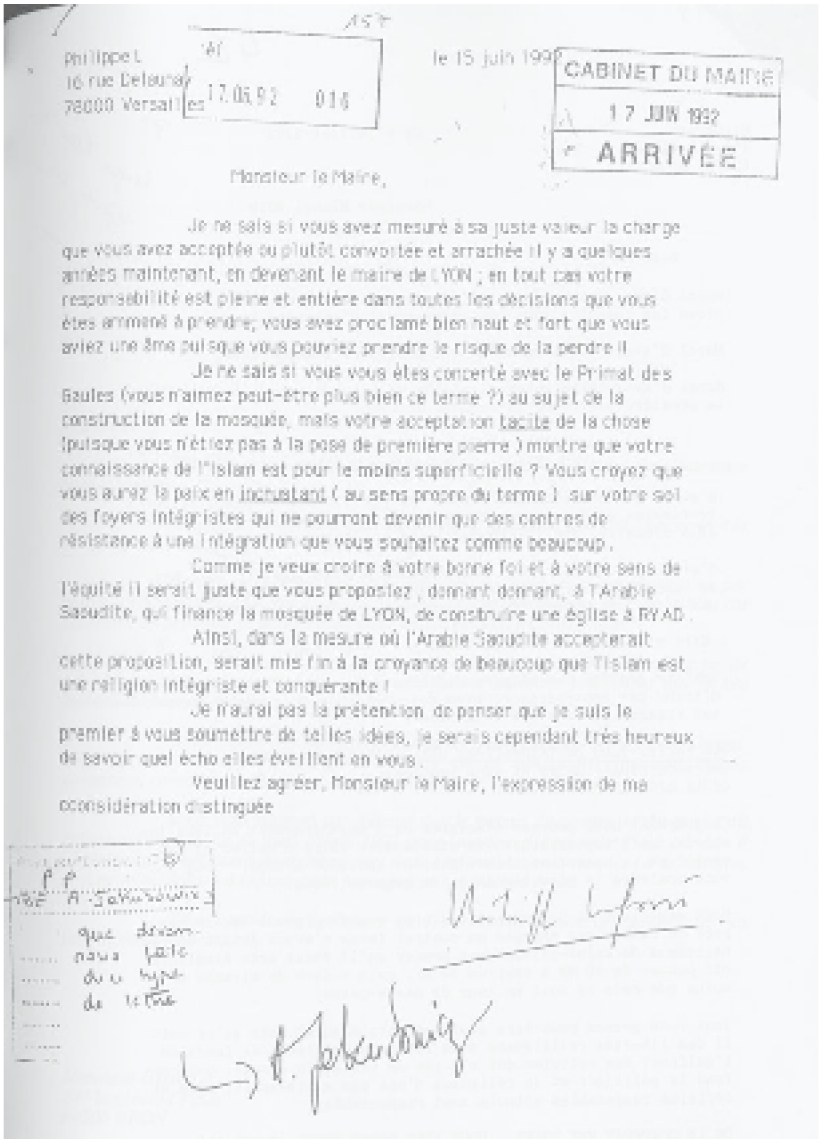

Philippe L.
16 rue Delaunay
78000 Versailles

17.06.92 016

le 15 juin 1992

CABINET DU MAIRE
17 JUIN 1992
ARRIVÉE

Monsieur le Maire,

Je ne sais si vous avez mesuré à sa juste valeur la charge que vous avez acceptée ou plutôt convoitée et arrachée il y a quelques années maintenant, en devenant le maire de LYON ; en tout cas votre responsabilité est pleine et entière dans toutes les décisions que vous êtes amené à prendre; vous avez proclamé bien haut et fort que vous aviez une âme puisque vous pouviez prendre le risque de la perdre !!

Je ne sais si vous vous êtes concerté avec le Primat des Gaules (vous n'aimez peut-être plus bien ce terme ?) au sujet de la construction de la mosquée, mais votre acceptation tacite de la chose (puisque vous n'étiez pas à la pose de première pierre) montre que votre connaissance de l'Islam est pour le moins superficielle ? Vous croyez que vous aurez la paix en implantant (au sens propre du terme ! sur votre sol des foyers intégristes qui ne pourront devenir que des centres de résistance à une intégration que vous souhaitez comme beaucoup .

Comme je veux croire à votre bonne foi et à votre sens de l'équité il serait juste que vous proposiez , donnant donnant, à l'Arabie Saoudite, qui finance la mosquée de LYON, de construire une église à RYAD .

Ainsi, dans la mesure où l'Arabie Saoudite accepterait cette proposition, serait mis fin à la croyance de beaucoup que l'Islam est une religion intégriste et conquérante !

Je n'aurai pas la prétention de penser que je suis le premier à vous soumettre de telles idées, je serais cependant très heureux de savoir quel écho elles éveillent en vous .

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

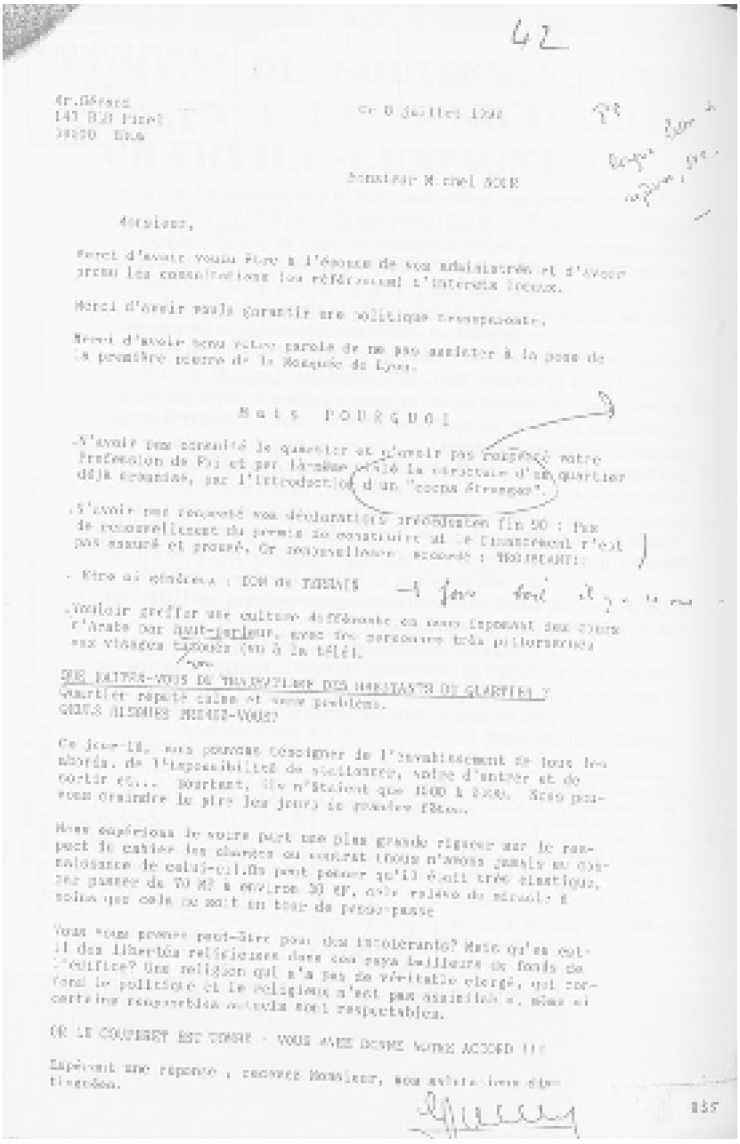

42

Mr.[illegible]
147 R.D Pinel
[illegible] Lyon

Ce 8 Juillet 1992

Monsieur Michel NOIR

Maire,

Merci d'avoir voulu faire à l'époque de vos administrés et d'avoir pris les considérations les référendums d'intérêts locaux.

Merci d'avoir voulu garantir une politique transparente.

Merci d'avoir tenu votre parole de ne pas augmenter à la pose de la première pierre de la Banque de Lyon.

Mais POURQUOI

-N'avoir pas accepté le question et n'avoir pas respecté votre Profession de Foi et par là-même créé la structure d'un quartier déjà existant, par l'introduction d'un "corps étranger".

-N'avoir pas respecté vos déclarations précédentes fin 90 : Pas de renouvellement du permis de construire et l'investissement n'est pas assuré et prouvé. Or actuellement accordé : MALHEUREUX !

- Etre au chômage : [illegible] DON de TERRAIN

-Vouloir greffer une culture différente en nous imposant des cours d'Arabe par haut-parleur, avec des personnes très polluantes aux visages [illegible] (ou à la télé).

QUE FAITES-VOUS DE TRAVAILLEUR DES HABITANTS DU QUARTIER ?
Quartier rempli calme et sans problème.
QUELS SERONT MESURES VOUS ?

Ce jour-là, vous pouvez témoigner de l'envahissement de tous les abords, de l'impossibilité de stationner, voire d'entrer et de sortir et... Pourtant, ils n'étaient que 8000 à 2000. Nous pouvons craindre le pire les jours de grandes fêtes.

Nous espérons de votre part une plus grande rigueur sur le respect du cahier des charges du contrat (nous n'avons jamais eu connaissance de celui-ci).On peut penser qu'il était très élastique, car passer de 70 M2 à environ 30 M2, cela relève du miracle ! Nous pensons que cela ne sert en tour de passe-passe

Vous vous prenez peut-être pour des intolérants? Mais qu'en est-il des libertés religieuses dans ces pays bailleurs de fonds de souffrir? Une religion qui n'a pas de véritable clergé, qui confond le politique et le religieux n'est pas acceptable. Nous ne cautions responsables actuels sont respectables.

OR LE COURRIER EST CLOS - VOUS AVEZ DONNE VOTRE ACCORD !!!

Espérant une réponse, recevez Monsieur, nos salutations distinguées.

855

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance du 8 juillet 1992 qui a retenu toute mon attention.

Je tiens à répondre à chacun des points que vous évoquez concernant la construction de la mosquée de Lyon.

J'attire en premier lieu votre attention sur le fait que la consultation par voie de référendum d'intérêt local n'était dans ce cas absolument pas possible, car contraire au principe de la liberté de culte édicté par notre Constitution.

Tous les maires qui se sont crus autorisés à organiser ce type de consultation ont, à juste titre, été désavoués par les autorités judiciaires qui en ont immédiatement été saisies.

Je ne pense pas au demeurant qu'un lieu de culte pour les musulmans, dont, je vous le rappelle, un grand nombre est de nationalité française, puisse constituer, comme vous l'indiquez, un "corps étranger".

Vous vous étonnez par ailleurs que le permis de construire du projet ait été renouvelé à la fin du mois d'août 1991 pour une nouvelle période d'une année : il s'agit là tout simplement du strict respect de la réglementation en matière d'urbanisme, rien ne m'autorisant à refuser cette prorogation qui était de droit.

Vous considérez également que j'aurais fait preuve de "générosité" en faisant don d'un terrain.

Monsieur Gérard
147 boulevard Pinel
69500 BRON

Nos réf. AJ/CP

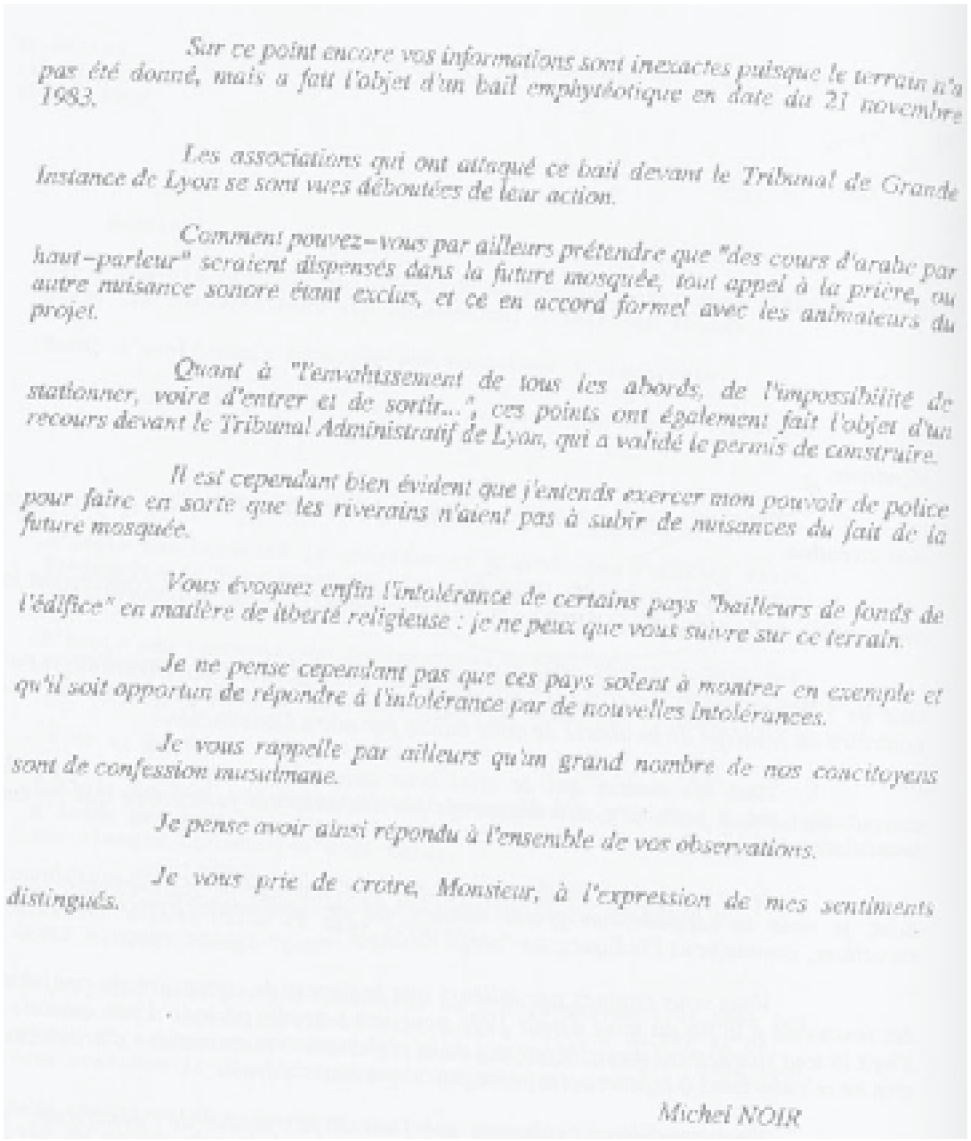

Sur ce point encore vos informations sont inexactes puisque le terrain n'a pas été donné, mais a fait l'objet d'un bail emphytéotique en date du 21 novembre 1983.

Les associations qui ont attaqué ce bail devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon se sont vues déboutées de leur action.

Comment pouvez-vous par ailleurs prétendre que "des cours d'arabe par haut-parleur" seraient dispensés dans la future mosquée, tout appel à la prière, ou autre nuisance sonore étant exclus, et ce en accord formel avec les animateurs du projet.

Quant à "l'envahissement de tous les abords, de l'impossibilité de stationner, voire d'entrer et de sortir...", ces points ont également fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, qui a validé le permis de construire.

Il est cependant bien évident que j'entends exercer mon pouvoir de police pour faire en sorte que les riverains n'aient pas à subir de nuisances du fait de la future mosquée.

Vous évoquez enfin l'intolérance de certains pays "bailleurs de fonds de l'édifice" en matière de liberté religieuse : je ne peux que vous suivre sur ce terrain.

Je ne pense cependant pas que ces pays soient à montrer en exemple et qu'il soit opportun de répondre à l'intolérance par de nouvelles intolérances.

Je vous rappelle par ailleurs qu'un grand nombre de nos concitoyens sont de confession musulmane.

Je pense avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos observations.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Michel NOIR

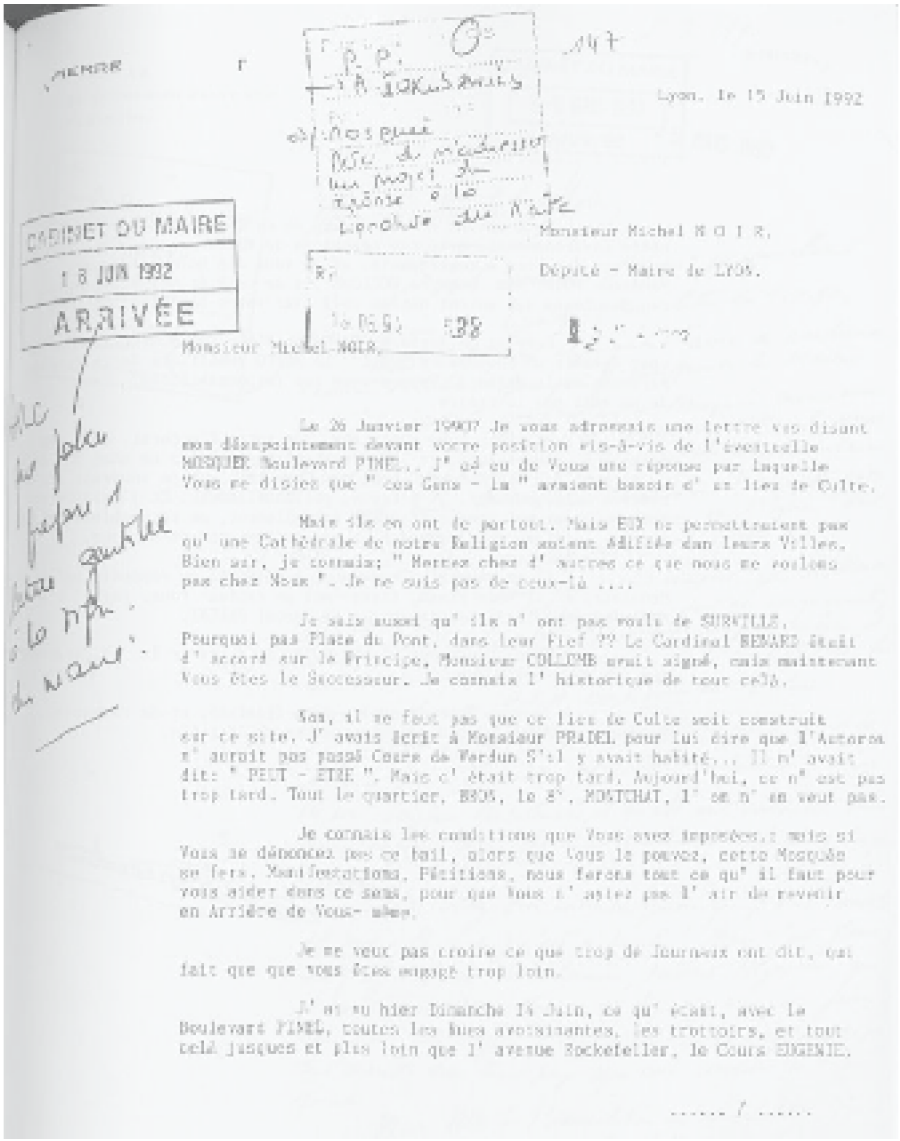

CABINET DU MAIRE
18 JUIN 1992
ARRIVÉE

Lyon, le 15 Juin 1992

Monsieur Michel NOIR
Député - Maire de LYON.

Monsieur Michel NOIR,

Le 26 Janvier 1990? Je vous adressais une lettre vous disant mon désappointement devant votre position vis-à-vis de l'éventuelle MOSQUEE Boulevard PINEL.. J' ai eu de Vous une réponse par laquelle Vous me disiez que " ces Gens - là " avaient besoin d' un lieu de Culte.

Mais ils en ont de partout. Mais EUX ne permettraient pas qu' une Cathédrale de notre Religion soient édifiée dans leurs Villes. Bien sûr, je connais; " Mettez chez d' autres ce que nous ne voulons pas chez Nous ". Je ne suis pas de ceux-là ....

Je sais aussi qu' ils n' ont pas voulu de SURVILLE. Pourquoi pas Place du Pont, dans leur Fief ?? Le Cardinal BENARD était d' accord sur le Principe, Monsieur COLLOMB avait signé, mais maintenant Vous êtes le Successeur. Je connais l' historique de tout celà.

Soit, il ne faut pas que ce lieu de Culte soit construit sur ce site. J' avais écrit à Monsieur PRADEL pour lui dire que l'Asturia n' aurait pas passé Cours de Verdun S'il y avait habité,.. Il m' avait dit: " PEUT - ETRE ". Mais c' était trop tard. Aujourd'hui, ce n" est pas trop tard. Tout le quartier, BROS, le 8°, MONTCHAT, l' on n' en veut pas.

Je connais les conditions que Vous avez imposées,: mais si Vous ne dénoncez pas ce bail, alors que Vous le pouvez, cette Mosquée se fera. Manifestations, Pétitions, nous ferons tout ce qu' il faut pour vous aider dans ce sens, pour que Vous n' ayiez pas l' air de reculer en Arrière de Vous- même.

Je ne veux pas croire ce que trop de Journaux ont dit, qui fait que que vous êtes engagé trop loin.

J' ai su hier Dimanche 14 Juin, ce qu' était, avec le Boulevard PINEL, toutes les Rues avoisinantes, les trottoirs, et tout celà jusques et plus loin que l' avenue Rockefeller, le Cours EUGENIE.

..... / .....

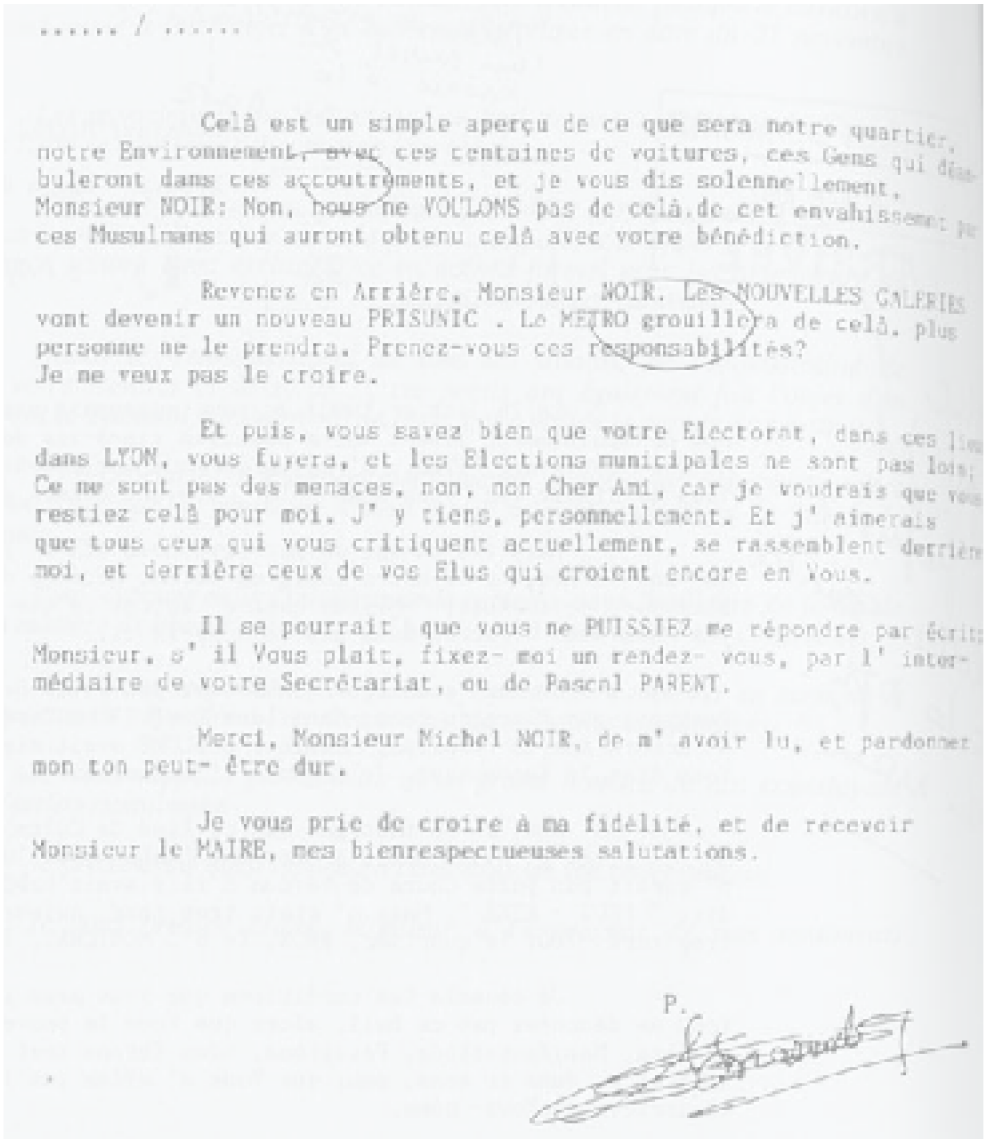

..... / .....

Celà est un simple aperçu de ce que sera notre quartier, notre Environnement, avec ces centaines de voitures, ces Gens qui déambuleront dans ces accoutrements, et je vous dis solennellement, Monsieur NOIR: Non, nous ne VOULONS pas de celà.de cet envahissement de ces Musulmans qui auront obtenu celà avec votre bénédiction.

Revenez en Arrière, Monsieur NOIR. Les NOUVELLES GALERIES vont devenir un nouveau PRISUNIC . Le METRO grouillera de celà, plus personne ne le prendra. Prenez-vous ces responsabilités?
Je ne veux pas le croire.

Et puis, vous savez bien que votre Electorat, dans ces lieux dans LYON, vous fuyera, et les Elections municipales ne sont pas loin; Ce ne sont pas des menaces, non, non Cher Ami, car je voudrais que vous restiez celà pour moi. J' y tiens, personnellement. Et j' aimerais que tous ceux qui vous critiquent actuellement, se rassemblent derrière moi, et derrière ceux de vos Elus qui croient encore en Vous.

Il se pourrait que vous ne PUISSIEZ me répondre par écrit; Monsieur, s' il Vous plait, fixez- moi un rendez- vous, par l' intermédiaire de votre Secrétariat, ou de Pascal PARENT.

Merci, Monsieur Michel NOIR, de m' avoir lu, et pardonner mon ton peut- être dur.

Je vous prie de croire à ma fidélité, et de recevoir Monsieur le MAIRE, mes bienrespectueuses salutations.

P.

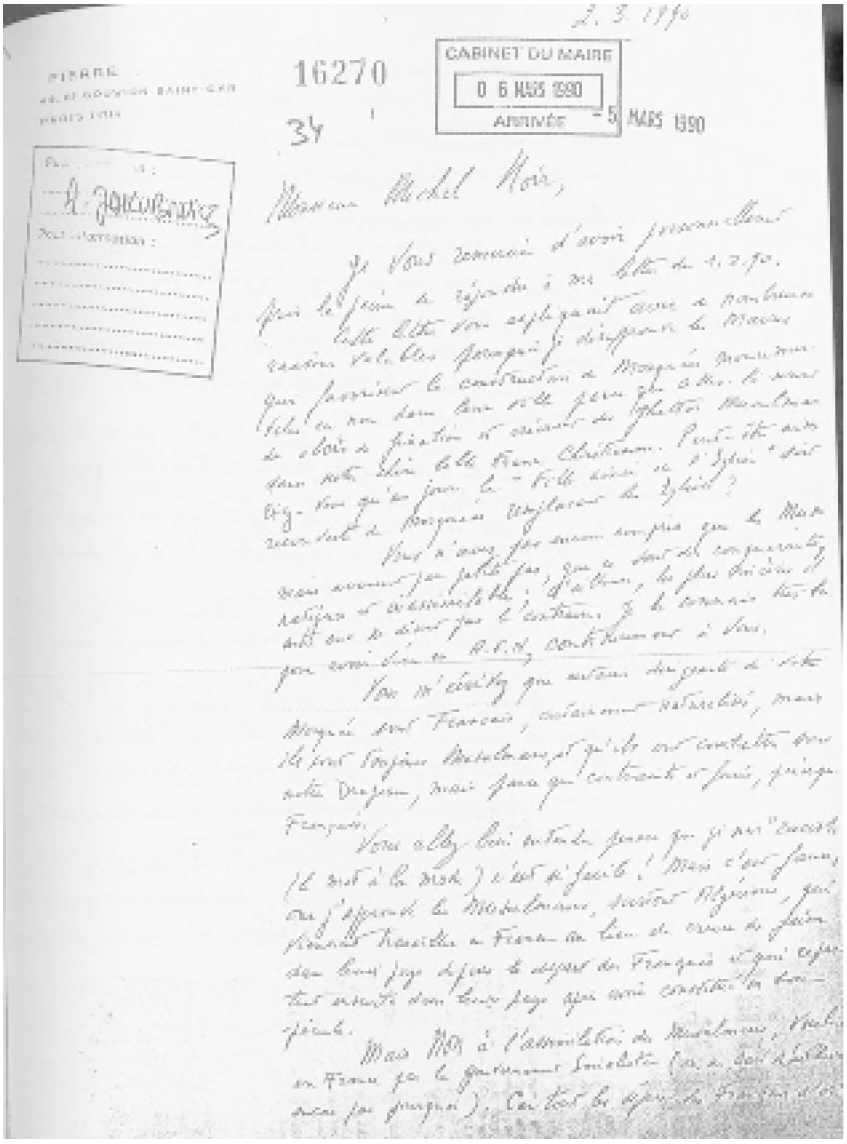
16270
CABINET DU MAIRE
0 6 MARS 1990
ARRIVÉE - 5 MARS 1990

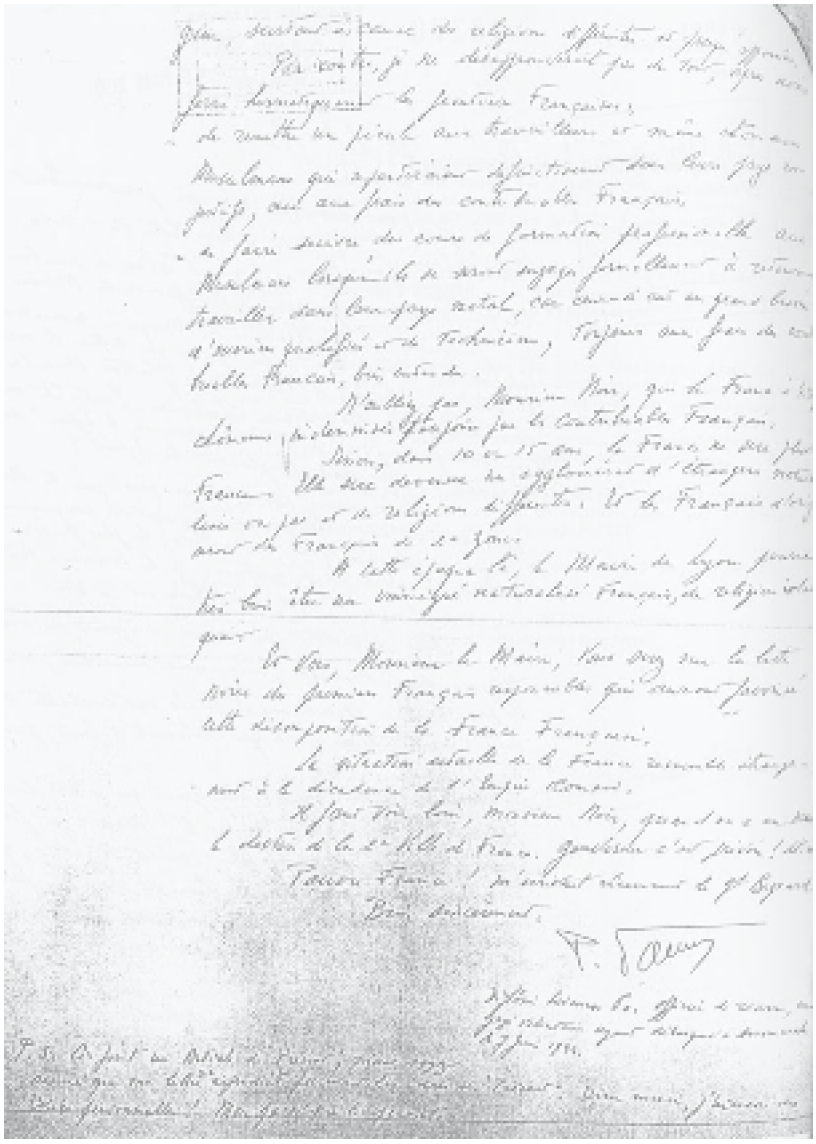

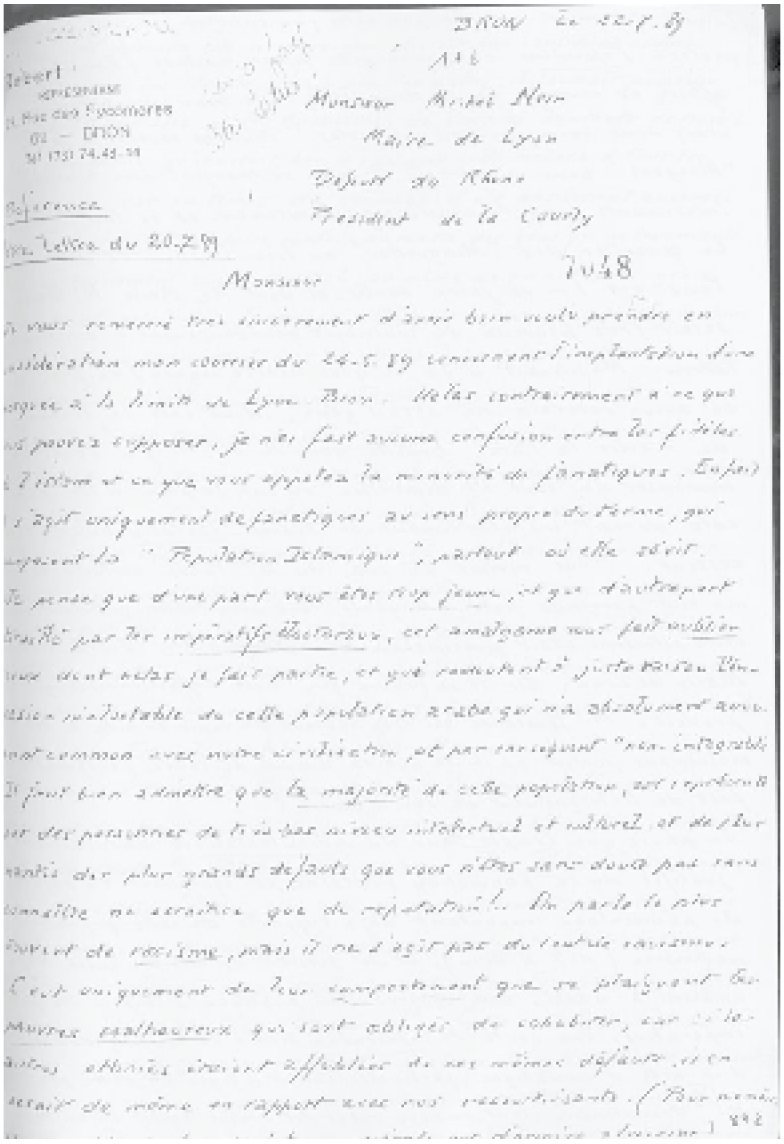

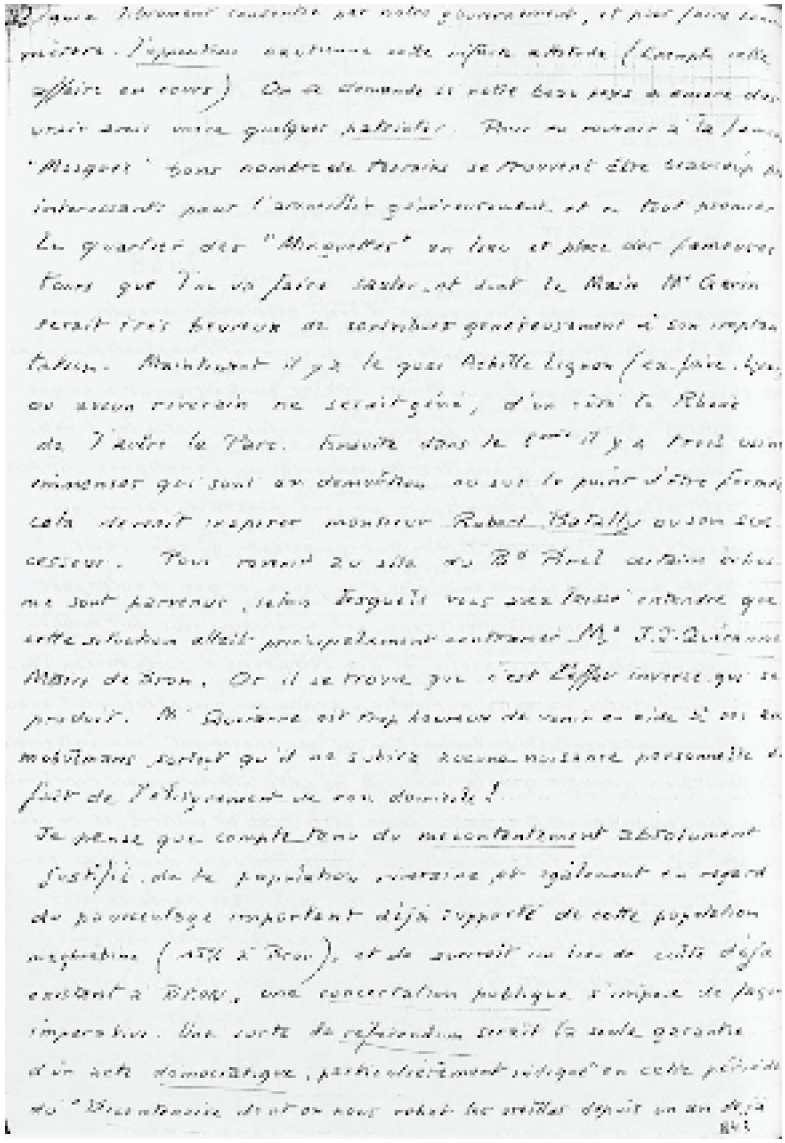

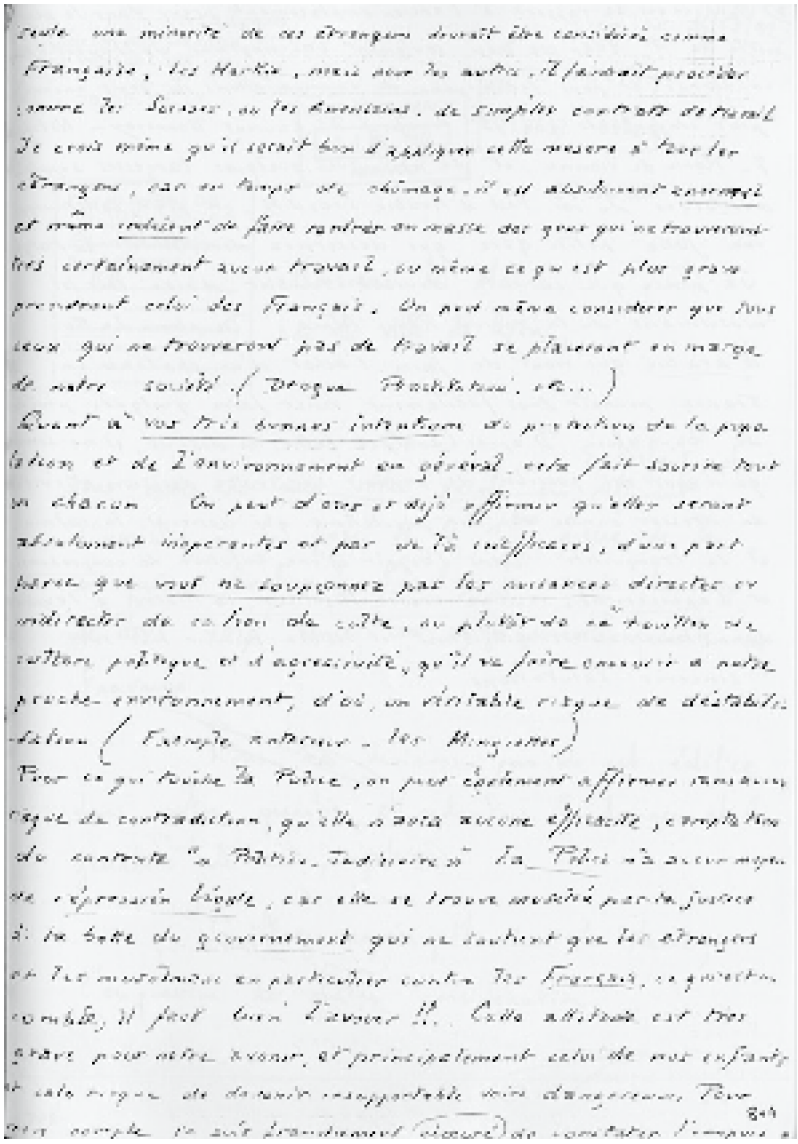

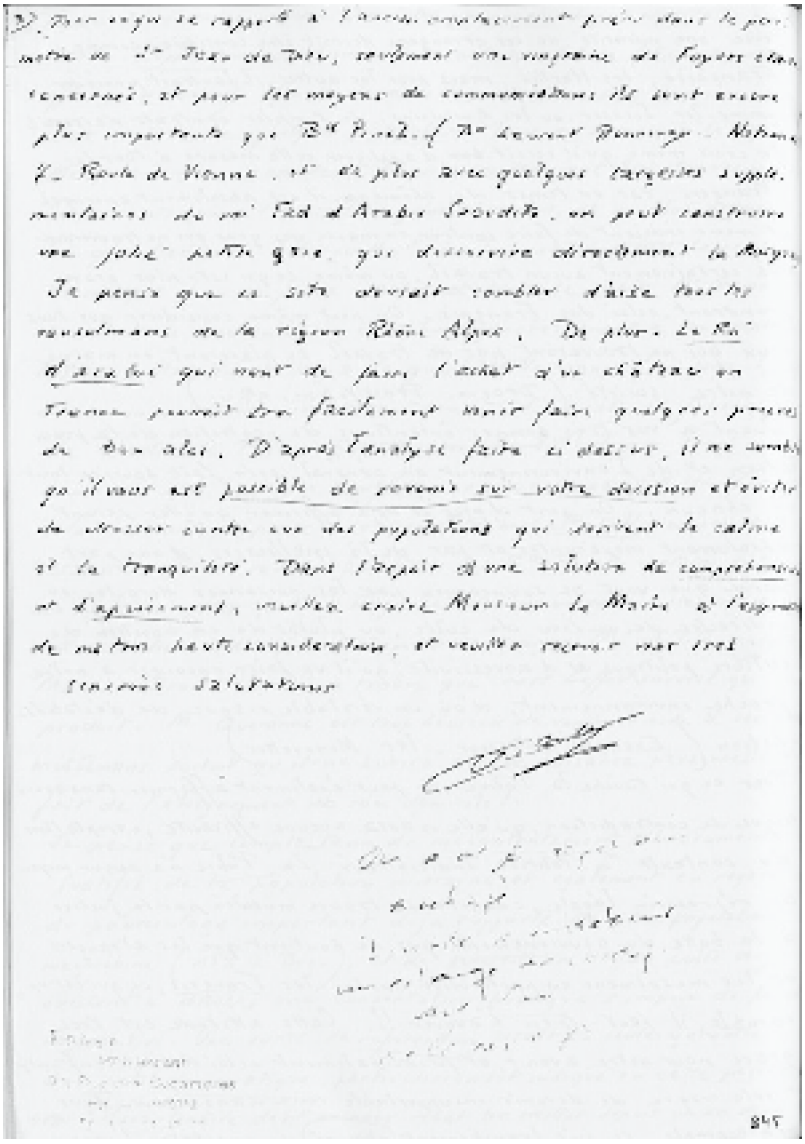

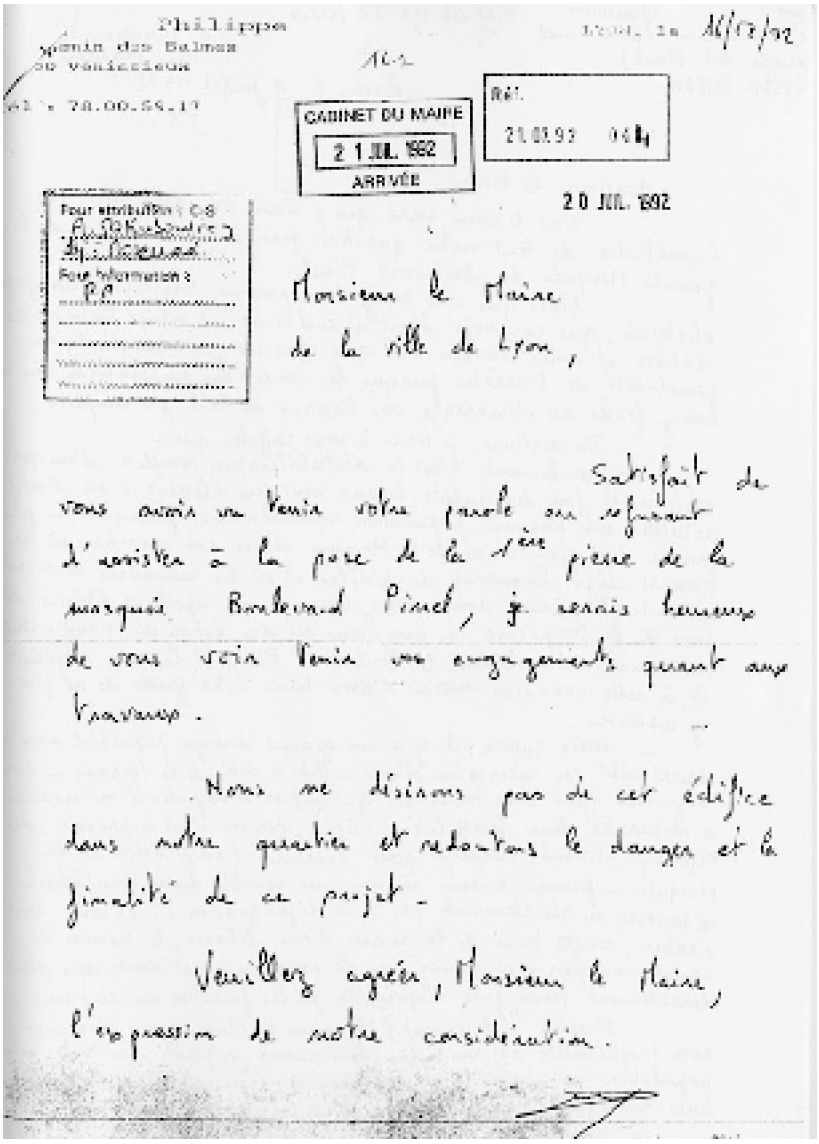

Philippe
Chemin des Balmes
69 Vaulx-en-Velin
Tél : 78.80.58.17

Lyon, le 16/07/92

CABINET DU MAIRE
21 JUIL. 1992
ARRIVÉE

Réf.
21.07.92

20 JUIL. 1992

Pour attribution : C.S
Pour information :
P.C.

Monsieur le Maire
de la ville de Lyon,

Satisfait de vous avoir eu Venir votre parole en refusant d'ériger à la porte de la 2ème pierre de la marquise Boulevard Pinel, je serais heureux de vous voir Venir vos engagements quant aux travaux.

Nous ne désirons pas de cet édifice dans notre quartier et redoutons le danger et la finalité de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.